TUFTS COLLEGE LIBRARY.

Bound,
May, 1882.

19500.

REVUE

DES

DEUX MONDES

XLVIIe ANNÉE. — TROISIÈME PÉRIODE

TOME XXIII. — 1er SEPTEMBRE 1877.

PARIS. — Impr. J. CLAYE. — A. QUANTIN et Cie, rue Saint-Benoît.

REVUE

DES

DEUX MONDES

XLVIIe ANNÉE. — TROISIÈME PÉRIODE

TOME VINGT-TROISIÈME

PARIS
BUREAU DE LA REVUE DES DEUX MONDES
RUE BONAPARTE, 17

1877

195-00.

LES

PRISONS DE PARIS

SOUS LA COMMUNE

V.

MAZAS ET LA GRANDE-ROQUETTE (1).

I. — MAZAS.

Le poste d'entrée de la maison d'arrêt cellulaire était occupé le 18 mars par une compagnie de gardes de Paris, composée de soixante-trois hommes, y compris le tambour et le lieutenant qui la commandait. On se retira dans la cour intérieure, on ferma les grilles et l'on attendit. Le dimanche 19, à neuf heures du matin, pendant que l'on disait la messe hebdomadaire au rond-point de la prison, une compagnie appartenant au 198e bataillon fédéré, venant de Montmartre, fière de la victoire de la veille, se présenta devant Mazas et exigea qu'on lui en ouvrît les portes. Le greffier, M. Racine, et le brigadier Brémant, un homme admirable de dévoûment, d'énergie et d'humanité dans son service, conférèrent rapidement

(1) Voyez la *Revue* du 1er mai, du 1er juin, du 1er juillet et du 1er août. — A propos des faits racontés dans la *Revue* du 1er août, M. le docteur Aronssohn, médecin-major de 1re classe au 13e d'artillerie, et M. le docteur Aronssohn, ex-professeur agrégé à la faculté de médecine de Strasbourg, nous prient d'informer nos lecteurs qu'ils n'ont rien de commun avec l'homonyme dont il est question aux pages 557 et 562 du n° du 1er août.

entre eux, car il s'agissait, avant tout, de sauver les gardes de Paris. On fit lestement filer ceux-ci par le chemin de ronde; on leur ouvrit une petite porte dissimulée dans la muraille et qu'on nomme « la porte de secours » parce qu'en cas de révolte des détenus elle permet d'introduire une force suffisante dans la prison. Les soldats, soustraits à la vue des fédérés, furent réunis en liberté dans le couloir de la quatrième division. Ceci fait, on passa leurs armes aux insurgés à travers les barreaux de la grande grille, et on parlementa. Le directeur essayait de faire entendre raison au capitaine fédéré, et il n'aurait sans doute pas obtenu grand succès s'il n'eût été appuyé par deux ou trois surveillans, anciens gendarmes, liés par une sorte de confraternité militaire avec les gardes de Paris et qui sortirent devant la prison pour se mêler aux groupes menaçans.

Le plus ardent de tous les fédérés était un sergent fourrier, Belge de naissance, qui demandait que tous les soldats « de Trochu » fussent passés par les armes. Il ne voulait entendre ni objection, ni observation; à tout ce qu'on lui disait, il répondait : « Ils ont tiré sur nous hier à Montmartre. » Quand on lui expliquait que cela était impossible, puisque ces hommes étaient de service à la prison depuis quarante-huit heures, il ripostait : « Ça ne fait rien! » Ce fut un surveillant nommé Ève, homme extrêmement doux, qui se chargea de le chambrer; il l'emmena plusieurs fois chez le marchand de vin, invita aussi quelques fédérés, paya toute sorte de « tournées, » et, aidé de ses camarades, qui péroraient de leur mieux, il parvint à obtenir que les gardes de Paris auraient la vie sauve. « Ce sont des prisonniers de guerre, disait-il; vous ne tueriez point des Prussiens, à plus forte raison vous ne tuerez pas des Français. » La foule assemblée l'écoutait, l'approuvait et répétait comme lui : « Non, on ne peut pas les tuer! » Il fut alors décidé que les gardes de Paris, placés au milieu des fédérés, seraient conduits, en deux détachemens, sur la route de Vincennes. Cette convention fut loyalement observée : trois des gardes s'étaient évadés à la faveur de costumes prêtés par le brigadier Brémant; les soixante hommes qui avaient été internés à la quatrième division sortirent, furent escortés jusqu'au-delà de la barrière et se rendirent à Versailles. Il est heureux pour eux que Ferré ou Raoul Rigault n'ait point passé par là au moment où ils quittaient la prison.

Le 21 mars, le directeur régulier fut révoqué sur l'ordre de Duval et remplacé par Mouton, ce cordonnier dont nous avons déjà dit quelques mots en parlant de Saint-Lazare. Le greffier, le brigadier, qui avaient déployé une intelligente sollicitude pour le salut des gardes de Paris, furent destitués. En réalité, la maison resta sans direction, car Mouton était aussi incapable que doux; chacun conti-

nua son service, et la discipline intérieure fut assez bien maintenue malgré quatre surveillans, oublieux de leur devoir, qui obtinrent une audience du directeur, firent preuve de zèle trop radical, et tentèrent de substituer leur autorité à la sienne. Mouton n'était point heureux, il gémissait de son sort et se croyait déclassé. Il ne regrettait pas son échoppe de cordonnier, il rêvait des destinées plus hautes et disait : « Ça m'ennuie d'être directeur, mais on se doit à son pays ; c'est un sacrifice que je fais. J'attends une position dans l'armée, ça m'irait mieux. » Il n'en faut pas rire. Mouton avait eu une idée militaire redoutable ; il avait formé le projet de s'emparer du Mont-Valérien, et si l'on se souvient de l'état d'abandon où la grande forteresse fut laissée pendant quelque temps, on ne peut méconnaître la gravité des conséquences qu'aurait pu avoir son entreprise ; si l'insurrection n'y entra pas le 19 mars, tambour battant et enseignes déployées, ce ne fut pas la faute de Mouton.

Le 19 mars, dans la matinée, il se délivre à lui-même l'ordre suivant : *La commission du XIIIe arrondissement m'a délégué près du comité central pour avoir l'autorisation d'aller occuper le fort du Mont-Valérien, pour délivrer le 23e et le 21e bataillon de chasseurs à pied qui y sont prisonniers. Le délégué du XIIIe arrondissement, Mouton, capitaine au 101e bataillon.* Ce petit homme chauve, au crâne proéminent comme un pain de sucre, avait vu juste. Il porta son ordre au comité central, qui, au lieu de l'approuver, le renvoya au général Duval. Celui-ci ne comprit rien à la nécessité d'agir avec promptitude ; mais l'opération lui parut glorieuse, il se la réserva pour lui-même, — on sait ce qu'il en advint le 3 avril, — et, voulant offrir quelque compensation à Mouton, il lui confia une mission insignifiante : *Ordre au capitaine Mouton, du 101e, de requérir toutes les compagnies disponibles du XIIIe arrondissement pour aller occuper la prison de Sainte-Pélagie, et faire élargir dans le plus bref délai tous les prisonniers politiques ou délit de presse.* — Pour *E. Duval*, le délégué : Cayols. — Mouton se soumit, et le Mont-Valérien fut mis en état de repousser sans peine tout effort des fédérés.

Le premier individu écroué à Mazas sur mandat du gouvernement insurrectionnel est un assassin qui, arrivé le 22 mars, est mis en liberté le 23 par ordre de Ferré. Jusqu'au 29, la maison semble garder sa destination normale ; cent treize détenus y sont amenés pour meurtre, vol, vagabondage, désertion. Du 29 mars au 6 avril, le greffe chôme pour les inscriptions d'entrée. Mouton occupe ses loisirs à des dénonciations ; il écrit au directeur du dépôt près la préfecture de police : « Citoyen Garreau, c'est à titre de renseignement que je te dis que la femme du sous-brigadier Braquond porte à manger au nommé Coré ; ainsi fais ce que tu jugeras convenable ;

moi, je la mettrais en état d'arrestation. Salut et fraternité. » Garreau ne tint compte de l'avis, fort heureusement, et Mme Braquond put continuer à fournir une nourriture convenable à M. Coré, à Mgr Darboy, au président Bonjean, qui étaient encore au dépôt et qui n'allaient point tarder à venir à Mazas. Ils y arrivèrent le 6 avril en bonne compagnie. La maison d'arrêt cellulaire devenait la geôle des otages importans et l'antichambre du dépôt des condamnés de la Grande-Roquette. De ce jour jusqu'au 24 mai, jusqu'à la veille de la délivrance définitive, la prison recevra cinq cent trente-deux détenus, qui tous, à des titres divers, pouvaient figurer comme prisonniers d'état. Le 10 avril, un homme de cinquante-huit ans fut écroué, qui ne dut son arrestation qu'à sa propre étourderie : c'était le banquier Jean-Baptiste Jecker, auquel la guerre du Mexique avait valu une certaine notoriété. Le jour même il s'était présenté à la préfecture de police pour demander un passeport; il remit à l'employé un papier sur lequel il avait pris soin d'écrire de faux noms et de fausses qualités. L'expéditionnaire libellait le passeport sans faire d'observation, lorsque le chef du bureau, Ch. Riel, vint à passer; il jeta les yeux sur ce que l'employé écrivait et regarda Jecker, qui dans la main gauche tenait un papier plié. Jecker avait-il l'air troublé, son visage éveilla-t-il un souvenir dans la mémoire de Riel? Nous ne savons; le chef de bureau prit le papier, l'ouvrit et vit un ancien passeport régulier au nom de Jecker. Il dit à l'expéditionnaire : « Gardez monsieur jusqu'à ce que je revienne; » puis courant d'une haleine jusqu'au cabinet d'Edmond Levrault, chef de la première division, il lui montra le passeport. Levrault se précipita chez Raoul Rigault en criant : « Nous tenons Jecker! — Bon à prendre! » répondit Rigault, qui signa immédiatement le mandat d'arrestation. Pareille aventure avait failli arriver au père de M. Haussmann, qui, lui aussi, eût été « bon à prendre. » Il montait paisiblement l'escalier de la préfecture de police dans l'intention de réclamer un sauf-conduit pour sortir de Paris, lorsqu'il fut reconnu par un garçon de bureau nommé Mellier, qui, comprenant le danger auquel ce vieillard s'exposait bénévolement, lui toucha le bras et à voix basse lui dit : « Allez-vous-en vite, suivez-moi, ou vous êtes perdu. » M. Haussmann obéit; il rejoignit Mellier près du Pont-Neuf et apprit de lui qu'aux gens de sa catégorie on délivrait des ordres d'écrou plus facilement que des passeports.

Mouton était très bienveillant pour les otages, et il faisait semblant d'ignorer que les surveillans les laissaient parfois communiquer entre eux. Il en était un que l'on s'attendait, chaque jour, à voir sortir de prison : c'était l'abbé Crozes qui avait rendu tant de services aux condamnés détenus à la Grande-Roquette, car l'on savait que Rochefort s'intéressait à lui et avait essayé de le faire

relaxer. L'abbé Crozes, du reste, prenait philosophiquement son parti ; à quelqu'un qui le plaignait d'être obligé de vivre en cellule, mal nourri, mal couché, sans sécurité pour son lendemain, il répondit : « J'en remercie la Providence, car ça me permet de repasser ma théologie, que j'avais un peu négligée. »

L'arrivée des otages à Mazas éveilla bien des craintes, car l'on comprit que l'on serait sans merci pour les prêtres ; or l'aumônier de la maison d'arrêt cellulaire, M. Jouvent, était un vieillard, presque infirme par suite d'un coup de barre de fer qu'un détenu lui avait jadis appliqué sur la tête. Il s'agissait, pour lui éviter les inconvéniens et même les périls d'une captivité étroite, de le faire sortir de la prison et de l'emmener hors de Paris. Cette œuvre de salut, qui fut intelligemment accomplie, doit encore être portée à l'actif du personnel des employés, car ce fut Mme Ève, la femme du surveillant, qui se chargea de l'aumônier, le déguisa, le fit partir avec elle, le conduisit dans une ville de province et veilla sur lui jusqu'au jour où il put, sans danger, rentrer à Mazas, enfin rendue à l'administration régulière.

On a dit que Mouton, mû de pitié pour l'archevêque (1) et pour M. Bonjean, avait fait un effort afin de faciliter leur évasion. On prétend que des vêtemens de fédérés leur avaient été procurés ; M. Bonjean aurait lui-même placé un képi sur le front de Mgr Darboy et lui aurait dit en plaisantant : « Ça vous donne un petit air militaire qui vous sied très bien. » Tous deux auraient refusé de profiter des bonnes dispositions du directeur à leur égard ; l'un pour ne pas surexciter les colères de la commune contre le clergé dont il était le chef, l'autre parce qu'un magistrat ne doit point fuir. Cette histoire n'est pas impossible ; mais en tout cas il eût été bien difficile de faire évader les deux hommes que la commune tenait le plus à garder sous sa main.

L'archevêque et M. Deguerry, curé de la Madeleine, écrivirent, « sans aucune pression, de leur propre mouvement, » du moins ils le dirent, des lettres qui ont été connues du public et auxquelles M. Thiers répondit en démentant les prétendues cruautés commises par l'armée française, auxquelles les deux otages avaient fait allusion. Une sorte de négociation officieuse avait été entamée en vue d'un échange de prisonniers ; le gouvernement insurrectionnel se déclarait prêt à délivrer plusieurs ecclésiastiques, si le gouvernement régulier consentait à mettre Blanqui en liberté. A cet effet, l'abbé Lagarde fut envoyé à Versailles sur parole, et M. Washburne,

(1) Une protestation très énergique contre l'arrestation de l'archevêque de Paris, signée de MM. E. de Pressensé et Guillaume Monod, pasteurs protestans, fut publiée le 11 avril par le journal *le Soir*. Une autre protestation, très belle et de haute moralité, signée par vingt-trois pasteurs, fut déposée le 20 mai au comité de salut public.

ministre plénipotentiaire des États-Unis d'Amérique, intervint avec sa haute autorité. M. Washburne, à qui Raoul Rigault n'avait point osé refuser des permis de visite (1), avait vu plusieurs fois l'archevêque et lui avait apporté des journaux, des vins d'Espagne, s'était offert à le servir en tout ce qu'il pourrait, et avait fait passer à Versailles un mémorandum écrit par Mgr Darboy et concluant à la mise en liberté de Blanqui. Ce mémorandum fut communiqué par le nonce du pape à M. Thiers, dont la réponse fut négative. Le chef du gouvernement déclarait qu'il ne pouvait traiter avec l'insurrection et affirmait que la vie des otages ne courait aucun danger. Cette dernière opinion n'était partagée ni par le cardinal Chigi, ni par M. Washburne, et le dénoûment a prouvé qu'ils n'avaient que trop raison.

En cas d'échange de prisonniers, M. Bonjean eût-il recouvré la liberté? Cela est douteux, car dès le début, nous l'avons dit, on s'était jeté sur lui comme sur une proie d'élite. Le lendemain de son arrestation, M. Paul Fabre, procureur général près la cour de cassation, au risque d'être arrêté lui-même, avait été voir Raoul Rigault et avait énergiquement réclamé l'élargissement du président. — « C'est impossible, avait répondu Rigault. — Pourquoi? — Votre Bonjean était sénateur. — Qu'importe! répliqua M. Paul Fabre, vous commettez là une illégalité monstrueuse. » — Rigault avait alors répété son mot favori : « Nous ne faisons pas de la légalité, nous faisons de la révolution. » On avait essayé d'obtenir pour M. Bonjean une faveur que l'on paraissait disposé à lui accorder, car on connaissait bien le caractère chevaleresque de l'homme. On lui eût permis de sortir sur parole pendant quarante-huit heures, afin qu'il eût le temps d'aller embrasser ses enfans et sa femme. Il réfléchit qu'un accident imprévu pourrait le retarder et lui donner l'apparence d'avoir manqué à ses engagemens; il refusa. Impassible, recevant la visite d'un ami qui, à force de persévérance dévouée, avait pu obtenir l'autorisation de le voir quelquefois (2), affaibli, souffrant, mais conservant intacte toute sa grandeur d'âme, il s'entretenait peut-être, dans la solitude de son cabanon, avec les âmes de Mathieu Molé et du président Duranti.

Le sort des otages allait changer; Raoul Rigault, nommé procureur de la commune, estima que Mouton était trop doux pour les détenus,

(1) Un détail curieux prouve comment Raoul Rigault comprenait ses fonctions de délégué à la sûreté générale. M. Washburne, accompagné de Cluseret, se rendit à la préfecture de police pour obtenir l'autorisation de faire visite à l'archevêque. Il était onze heures du matin : Rigault n'était pas encore levé! — Voyez *Account of the suffe-ings and death of the most rev. George Darboy, late archbishop of Paris.* New-York 1873.

(2) Voyez *le Président Bonjean, otage de la commune,* par M. Charles Guasco. Paris 1871.

il le remplaça par un homme de son choix, sur l'inflexible brutalité duquel il pouvait compter, et il envoya à Mazas le serrurier Garreau pendant que le cordonnier Mouton était expédié à Saint-Lazare. Dès lors la maison fut tenue durement; elle avait un maître. Aux prisonniers qui demandaient pourquoi ils étaient arrêtés, Garreau répondait : « Vous êtes bien curieux; » — à ceux qui se plaignaient, il disait : — « Si vous le préférez, on peut vous casser la... tête, rien n'est plus facile. » Les surveillans tremblaient devant cet homme toujours armé, toujours menaçant, et n'osaient plus aller causer avec les otages, qui furent assujettis au régime du secret absolu. Les efforts que Mme Coré, que Mme Braquond persistaient à faire pour apporter quelques adoucissemens aux détenus, restaient infructueux, et lorsque l'on faisait observer à Garreau que l'archevêque était souffrant, que M. Bonjean était faible, il criait : « S'ils ne sont pas contens, ils n'ont qu'à crever, ce sera un bon débarras! » Donc tous les otages, magistrats, prêtres, pères jésuites, pères de Picpus, commissaires de police, directeur de prison, banquier mexicain, séminaristes, vivaient sous la rude férule de Garreau, qui ne leur ménageait pas les angoisses. Dans ces jours douloureux qui précédèrent la chute de la commune et l'horrible catastrophe à laquelle plusieurs d'entre eux étaient destinés, ils durent quelques heures d'apaisement et d'espérance à un homme de bien resté fidèle à son devoir. Si le président Bonjean, comme l'un des plus hauts magistrats du pays, n'avait reculé devant aucun sacrifice pour affirmer le droit et la justice, M. Edmond Rousse, bâtonnier de l'ordre des avocats, n'avait point déserté le poste auquel son caractère autant que son talent l'avait appelé (1). Il était décidé à ne jamais reconnaître les illégalités, les hérésies judiciaires de la commune, résolu à prêter le secours de son éloquence à tout malheureux qui l'invoquerait. Il n'attendit pas que les otages s'adressassent à lui; il alla lui-même, au nom du barreau qu'il représentait, offrir d'office son ministère de défense, même devant l'inconcevable juridiction que Rigault venait d'inventer. Le 17 mai, le conseil de la commune avait décidé qu'un jury d'accusation serait réuni pour juger les otages. On avait pu croire, d'après cela, que l'on pourrait discuter des preuves et invoquer des témoignages; on se trompait. Le procureur général Raoul Rigault expliqua lui-même à ses jurés qu'ils avaient simplement à apprécier si les individus désignés avaient ou n'avaient pas la qualité d'otages. Un des malheureux, traduits devant cet étrange tribunal qui ne fonctionna qu'une fois,

(1) Voyez, dans la *Revue* du 15 juin 1871, l'étude de M. de Pressensé intitulée : *Le 18 mars*.

le 19 mai, fut acquitté; il n'en fut pas moins reconduit à la Roquette et massacré rue Haxo.

A défaut du droit de défense, le barreau avait encore la possibilité de tout essayer dans l'intérêt de la justice; il accepta ce devoir sans hésiter, et le bâtonnier de l'ordre obtint les permissions nécessaires pour voir l'archevêque, M. Deguerry et le père Caubert. Il lui fallut « traverser les tribus armées qui campaient dans les couloirs de la sûreté, escalader des groupes d'enfans endormis, de femmes assoupies, d'hommes assouvis, et, au milieu des tonneaux, des brocs et des bouteilles, pénétrer jusqu'à quelque personnage important (1). » Il vit Raoul Rigault, traînant son costume de commandant au milieu du parquet de la cour de cassation; il vit Eugène Protot, délégué à la justice, qui siégeait dans le cabinet des gardes des sceaux comme dans une salle de cabaret; il put entrer à Mazas, voir les otages, causer avec eux et leur donner un espoir qu'il n'avait peut-être pas lui-même. L'archevêque fut calme et résigné, M. Deguerry très expansif selon sa nature, le père Caubert inébranlable dans sa foi et persuadé que la France se relèverait de cette épreuve « plus chrétienne et par conséquent plus forte que jamais. » Ce fut le samedi 20 mai que M. Edmond Rousse s'entretint avec les otages; il les quitta en leur promettant de revenir le mardi suivant.

La commune devait mettre obstacle à ce projet: cette visite fut la première et la dernière. Déjà tout était à redouter, car le 17 mai, le comité de salut public avait voté le décret meurtrier qui prescrivait la mise à mort des otages. La commune, attaquée dans sa bauge, allait user de tous moyens pour se défendre. « *22 mai 1871 : Les municipalités feront sonner le tocsin sans interruption dans toutes les églises. — Le secrétaire du comité de salut public :* Henri Brissac. » — Même date : « *Le citoyen Fradet est prié de la part d'Andrieux de faire couper toutes les conduites d'eau qui aboutissent aux endroits où se trouvent les Versaillais; même mesure à prendre pour les conduites de gaz.* » — C'était la guerre sauvage qui commençait; les malheureux otages de Mazas allaient savoir à quel degré d'insanité furieuse « la revendication des droits du prolétariat » pouvait parvenir.

Les surveillans étaient fort troublés, car l'un d'eux, nommé Bonnard, devenu ami intime de Garreau et élevé par lui au rang de greffier, avait dit en causant avec ses anciens camarades : « Rappelez-vous bien que, si les troupes de Versailles entrent dans Paris, la

(1) Discours prononcé par Me Rousse, bâtonnier de l'ordre des avocats, à l'ouverture de la conférence, le 2 décembre 1871, p. 34.

capitale sera incendiée, tous les prêtres que nous avons ici seront fusillés; Paris deviendra un monceau de ruines et de cadavres. » On ne doutait pas que ces sinistres menaces répétées par Bonnard n'eussent été proférées par Garreau, et l'on savait que celui-ci, allant souvent prendre le mot d'ordre à la préfecture de police, avait dû recevoir les confidences de Ferré et de Raoul Rigault. Le bon vouloir des surveillans était neutralisé par la présence d'un corps nombreux de fédérés qui occupaient le poste de la prison et dont les chefs obéissaient aveuglément au directeur. Dans la matinée du 22 mai, un gardien entra dans la cellule où M. Rabut, commissaire de police, était enfermé, et lui apprit que les troupes françaises s'avançaient dans Paris. « C'est votre délivrance, dit le gardien. — Ou notre mort, » répondit l'otage.

Le même jour, vers six heures du soir, un grand bruit se fit dans la maison; les détenus entendirent les surveillans s'agiter dans les couloirs, ouvrir des portes et appeler des noms. Les gardiens se hâtaient; une liste à la main, ils parcouraient leur division, s'arrêtaient devant une cellule désignée, faisaient glisser le verrou : « Allons, dépêchons, prenez vos affaires, vous partez. » Le détenu se préparait rapidement, ramassait le peu d'objets dont on lui avait laissé l'usage et se plaçait sur le pas de sa porte. Les surveillans avaient le visage consterné; on leur disait : « Où allons-nous? — ils répondaient : — Nous n'en savons rien. » L'abbé Crozes, aumônier de la Grande-Roquette, M. Coré, directeur du dépôt, furent prévenus et se tinrent prêts. Au dernier moment, lorsque déjà ils croyaient qu'ils allaient partir, un surveillant accourut et, les repoussant chacun dans sa cellule, il leur dit : « Pas vous, pas vous, rentrez! » L'intelligente résistance des gardiens venait de les sauver tous les deux.

Voici ce qui s'était passé et ce qui motivait ce mouvement extraordinaire. A cinq heures, le procureur-général de la commune, Raoul Rigault, épée au côté et revolver à la ceinture, était entré dans la prison accompagné de Gaston Dacosta; ils s'étaient rendus tous deux près du directeur Garreau et lui avaient donné communication de cette dépêche : « *Paris, 4 prairial an 79; comité de salut public. à sûreté générale : ordre de transférer immédiatement les otages, tels que l'archevêque, les différens curés, Bonjean, sénateur, et tous ceux qui peuvent avoir une importance quelconque, à la prison de la Roquette, dépôt des condamnés. Le comité de salut public :* G. Ranvier, Eudes, Ferd. Gambon. » — Garreau ne fit aucune objection, il conduisit Raoul Rigault et Dacosta au greffe; le livre d'écrou fut consulté, et sur les indications de ces trois meurtriers la liste des otages fut dressée par le greffier Cantrel. Elle comprenait cinquante-quatre noms : le premier sur la liste est celui de Mgr Darboy,

le second celui de M. Bonjean, le dernier celui de Walbert (Félix-Joseph), officier de paix; Jecker est le septième, l'abbé Deguerry le neuvième. Il y avait sur la liste trente-huit prêtres, deux commissaires de police, un proviseur de collége et différens prisonniers qualifiés agens secrets. Tous furent avertis ; on les isola dans les cellules d'attente où l'on enferme ordinairement les détenus avant qu'ils aient subi les formalités de l'écrou. On avait envoyé réquisitionner des voitures au chemin de fer de Lyon, on ne put se procurer que deux chariots de factage. Dans ces sortes de tapissières fort incommodes placées sous la garde de fédérés armés, on réussit à empiler quarante prisonniers; le dernier qui y prit place fut Joseph Ruault, sur le mandat d'arrestation duquel Dacosta avait écrit : « Conservez cette canaille pour le peloton d'exécution. » Le malheureux pour lequel on faisait cette atroce recommandation était un simple tailleur de pierre. A neuf heures du soir, les deux charretées, comme l'on disait déjà au temps de la terreur, s'éloignèrent et prirent le chemin de la Grande-Roquette. Le lendemain 23 mai, les quatorze otages qui n'avaient pas pu faire partie du premier convoi furent enlevés à leur tour.

« Ce n'est qu'un commencement, avait dit Garreau, et si les Versaillais approchent, nous mettrons le feu à la maison ; j'ai l'ordre ! » En effet, Eudes lui avait expédié, par planton, l'ordre d'incendier Mazas. Garreau crut pouvoir s'en rapporter, pour ce nouveau crime, à Bonnard, le surveillant dont il avait fait un greffier; celui-ci reçut des instructions précises, et ne s'y conforma pas. Dès le 24 mai, la prison manqua de vivres; des barricades l'entouraient de toutes parts; la fusillade crépitait dans les environs; quelques obus égarés avaient éclaté contre les murs. Tous les couloirs étaient silencieux, les cœurs se sentaient oppressés, on ne parlait qu'à voix basse, on écoutait les rumeurs du dehors. Dans la journée du 23, dans celle du 24, on avait attendu les mandats de transfèrement du procureur de la commune, on croyait, sur la parole de Garreau, à de nouveaux transbordemens d'otages; rien ne vint troubler l'angoisse recueillie des détenus; ils tournaient dans leur étroite cellule, avec la régularité monotone des animaux enfermés. La nuit du 24 au 25 fut sinistre : on avait appris par les gardiens que Paris brûlait; plusieurs projectiles effondrèrent la toiture.

Le jeudi 25, dans la matinée, on reconnut l'impossibilité de nourrir les prisonniers; on ouvrit les cellules : « Prenez bien vite tout ce qui vous appartient et sauvez-vous ! » La plupart croyaient que la maison allait sauter et prirent la fuite; une centaine environ sortirent sur le boulevard Mazas et tourbillonnèrent sans savoir vers quel point se diriger; une forte barricade établie avenue Daumesnil était défendue par des fédérés qui rassemblèrent la plupart des

évadés et voulurent les contraindre à se battre. Un des prisonniers prit un fusil et commença le feu contre les troupes françaises; au bout de quelques instans, il tombait mort, frappé d'une balle : c'était un soldat du 23e chasseurs à pied, nommé Roche, l'un des assassins de Vincenzini, et qui s'en vantait. Beaucoup de ces détenus se cachèrent dans les maisons voisines, gagnèrent au pied malgré la fusillade, et, pour la plupart, échappèrent sains et saufs à un nouveau danger. D'autres revinrent à Mazas, que quelques otages, l'abbé Crozes, M. Coré, n'avaient point voulu quitter. Garreau sentait bien qu'il n'était plus le maître, les surveillans devenaient menaçans pour lui; il voulut regimber, on lui enleva lestement son fusil, et on l'enferma au n° 8 de la sixième division, dans la cellule où l'abbé Crozes avait passé quarante-neuf jours. Le soir du 25, malgré la barricade Daumesnil, qui commandait encore le boulevard Mazas, un capitaine de l'armée régulière, dont un détachement venait d'occuper la gare de Lyon, se glissa jusque dans la prison, où il fut reçu avec un enthousiasme facile à comprendre. On prit tous les tonneaux vides que l'on put découvrir dans la maison, on les remplit de vieux chiffons, de vêtemens, de couvertures, et on les plaça sur le boulevard, l'un après l'autre, de façon à former une sorte d'épaulement qui pût intercepter les projectiles lancés par les fédérés embusqués derrière la barricade. Grâce à cet obstacle, une compagnie du génie, s'abritant derrière les tonneaux, put venir s'emparer de la prison et s'y établit. Quelques soldats avaient des pains de munition qui furent acceptés avec grande joie par les pauvres prisonniers, dont nulle distribution de vivres n'avait apaisé la faim depuis trente-six heures. Le capitaine du génie fut rapidement mis au courant de ce qui s'était passé; son premier mot avait été : « Où est le président Bonjean, où est l'archevêque? » — Ordre fut donné d'amener le directeur Garreau. On le remit aux soldats; il fut conduit dans le chemin de ronde et fusillé. — La justice doit toujours procéder avec lenteur, ne serait-ce que pour laisser à la passion le temps de s'éteindre.

II. — LA GRANDE-ROQUETTE. — ARRIVÉE DES OTAGES.

La rue de la Roquette, qui commence place de la Bastille pour aboutir au cimetière du Père-Lachaise, s'élargit vers le dernier tiers de son parcours en une sorte de place carrée fort célèbre dans la population parisienne, car c'est là que se font les exécutions capitales. De chaque côté de ce lugubre emplacement s'élèvent les hautes et tristes murailles de deux prisons. A gauche, c'est la maison d'éducation correctionnelle, que l'on nomme aussi les Jeunes-Détenus et plus communément la Petite-Roquette; à droite, la Grande-Ro-

quette, c'est-à-dire le dépôt des condamnés. L'histoire de la Petite-Roquette pendant la période insurrectionnelle ne présente aucun fait remarquable. Par suite de l'énorme quantité de soldats de toute sorte qui encombraient Paris lors de la guerre franco-allemande, la maison d'éducation correctionnelle était devenue maison de correction militaire. Au 18 mars, elle renfermait 71 gardes nationaux et 336 soldats de toutes armes détenus disciplinairement ou par suite de jugemens; ils furent mis en liberté entre le 19 et le 22 mars. On y réintégra les enfans que les nécessités du service avaient forcé d'interner dans d'autres prisons: il en existait 117 dans les cellules le 27 mai; à ce moment, ils furent délivrés et armés. On les poussa à la défense des barricades; quelques heures après, 98 d'entre eux étaient volontairement rentrés et demandaient aux surveillans une hospitalité qui ne leur fut pas refusée. C'est dans cette prison que du 20 au 25 mai la commune fit enfermer les soldats réguliers abandonnés à Paris par le gouvernement légal et qui avaient refusé de s'associer à l'insurrection. Vers la dernière heure, ils étaient à la Petite-Roquette au nombre de 1,333; plus tard nous aurons à dire ce que l'on en fit.

Le directeur installé dès le 20 mars par le comité central et par le délégué à la préfecture de police se nommait Clovis Briant. C'était un lithographe, jeune, très viveur, aimant les longs repas, auxquels il invitait ses collègues Garreau de Mazas, Mouton de Sainte-Pélagie, François de la Grande-Roquette; le sexe aimable ne faisait point défaut à ces petites fêtes, le vin non plus. L'administration régulière avait, pendant le mois de janvier, expédié par erreur deux pièces de vin blanc à la prison des Jeunes-Détenus; ces deux pièces avaient été gerbées dans la cave en attendant qu'on vînt les reprendre. Clovis Briant les découvrit, les fit mettre en perce et les but en douze jours, avec ses amis. Il avait abandonné la direction de la prison à son personnel, qu'il avait conservé, et ne s'occupait que d'opérations militaires; c'est ce qui le perdit. Jusqu'au dernier moment, il tint tête sur les barricades du quartier aux troupes françaises : il fut arrêté le 28 mai, au point du jour; on avait déjà donné l'ordre de l'incarcérer, et il allait être épargné, lorsqu'un capitaine de fusiliers marins le fit fouiller. Dans un petit portefeuille rempli de papiers insignifians, on découvrit le brouillon d'une dépêche ainsi conçue, et adressée au comité de salut public : « *Envoyez-moi des renforts; faites brûler le quartier de la Bourse, et je réponds de tout.* » A cette heure d'extermination, cela équivalait à un arrêt de mort; il fut immédiatement exécuté.

L'histoire de la Grande-Roquette est moins simple, car cette prison sinistre entre toutes, qui reçoit les condamnés avant leur départ pour les maisons centrales ou pour le bagne, qui a un

quartier spécialement réservé aux condamnés à mort, fut la dernière étape de pauvres otages destinés à mourir. L'homme qui eut à la diriger méritait toute confiance de la part des gens de la commune; c'était un emballeur, nommé Jean-Baptiste-Isidore François, que la protection et l'amitié de Ranvier, directeur de Sainte-Pélagie, avaient fait élever à ce poste. Jamais ivrogne plus brutal et plus violent n'eut à faire souffrir des malheureux; il fut implacable et fit le mal avec une sorte d'énergie farouche qui ressemblait à celle des chiens enragés. Ne se croyant pas sûr de son personnel d'employés, il avait pris à la maison des Jeunes-Détenus un simple surveillant, nommé Ramain, à la fois irascible et cauteleux, pour en faire son brigadier. Ces deux hommes, l'un par fureur envieuse, l'autre par intérêt mal compris et subalterne vanité, aidèrent, sans hésitation, à tous les crimes qui leur furent demandés. La haine, une haine essentielle, et pour ainsi dire organique, dévorait François; pour lui, les gendarmes étaient moins que des galériens, l'idée qu'il existait des prêtres l'affolait. « Voilà quinze cents ans, disait-il, que ces gens-là écrasent le peuple, il faut les tuer tous; leur peau n'est même pas bonne à faire des bottes! » Son ignorance profonde, ses instincts naturellement mauvais, son immoralité sans scrupule en faisaient un homme dangereux en temps ordinaire et terrible en temps d'insurrection. Nul bon sentiment n'était en lui, et cependant il se rencontra un certain Roussel, commissaire de police du quartier des Amandiers pour la commune, qui sans cesse le poussait à plus mal faire encore et lui répétait qu'aux époques révolutionnaires on ne peut jamais déployer assez d'énergie. — Or on sait ce que signifie ce mot dans la bouche de certains énergumènes. François, Roussel et quelques acolytes de même trempe gardaient avec soin la Grande-Roquette, non point dans les bureaux de la direction, mais de l'extérieur, chez le marchand de vin qui est au coin de la place et de la rue Saint-Maur. Les bombances, du reste, ne languissaient pas; comme Clovis Briant, François aimait à traiter ses collègues et à deviser, après boire, devant la table, dessus ou dessous, des grandes destinées qui s'ouvraient pour le peuple français, régénéré par la commune. Lorsqu'il n'était pas trop gris, il allait passer ses soirées dans les clubs, et ce qu'il y entendait ne le rappelait guère à la mansuétude.

Les premiers temps qui suivirent la journée du 18 mars furent assez calmes à la Grande-Roquette. A part deux cent trente individus légalement condamnés (1), la prison ne contenait guère que

(1) « Le nombre des détenus s'élève à 230, dont 2 condamnés à mort. Le directeur Brandreith refuse de reconnaître le comité central; le greffier refuse tout service. Il y

des gendarmes, des sergens de ville, arrêtés à Montmartre au moment où l'on assassinait les généraux Lecomte et Clément Thomas. Ces braves gens, tous anciens militaires, appartenant à l'élite de l'armée, avaient été si cruellement insultés, frappés, maltraités, qu'ils en avaient conservé un affaissement étrange. Toute force de résistance semblait les avoir abandonnés; l'idée d'un massacre dont ils seraient victimes les épouvantait et en avait fait des êtres faibles comme des enfans malades. On put le constater avec un douloureux étonnement, à l'heure suprême : nul d'entre eux n'essaya de se soustraire à la mort, ou de lutter contre les assassins; ils surent mourir et ne surent pas se faire tuer. Malgré le brigadier Ramain, les surveillans étaient fort bons pour les gendarmes, recevaient leur correspondance sans la faire passer par le greffe et ne les laissaient pas manquer de tabac. Quant au vin, ils en pouvaient avoir lorsque François n'avait pas bu celui de la cantine. Le personnel de gardiens était remarquable, très dévoué, plus encore que dans les autres prisons. Cela se comprend; la Roquette renferme en temps normal des criminels fort dangereux, presque toujours exaspérés d'être condamnés à subir bientôt le très dur régime des maisons centrales et rêvant d'y échapper en commettant quelque nouveau méfait qui pourrait leur valoir la déportation; pour veiller sur ces malfaiteurs endurcis et prêts à tout, il faut des hommes très disciplinés, très énergiques et en même temps très justes, car ils ne doivent jamais fournir prétexte aux sévices dont trop souvent ils sont les victimes. La commune trouva donc à la Roquette un groupe de surveillans animés d'un excellent esprit; elle crut s'en être rendue maîtresse en leur imposant François, qui leur infligea Ramain; mais elle avait compté sans leur courage, et ce sont eux qui se sont opposés aux derniers massacres projetés. La commune se trompait souvent sur la qualité des hommes qu'elle appelait à la servir, elle en eut la preuve sans sortir du dépôt des condamnés.

Un homme, que nous appellerons Aimé, y subissait une peine de cinq ans d'emprisonnement prononcée contre lui pour faits de banqueroute frauduleuse. Il était entré en prison à une époque voisine de la guerre et les événemens avaient empêché son transfèrement réglementaire à la maison correctionnelle de Poissy. Pendant le siége, une épidémie scorbutique se déclara parmi les détenus de la Grande-Roquette; Aimé se dévoua sans mesure, fit le métier d'infirmier, et prouva un bon vouloir dont il lui fut tenu compte. Il était assez intelligent, avait une bonne écriture, et il plut à François, qui en fit un commis-greffier. François croyait bien faire un coup de maître, car avoir un homme à soi parmi les détenus, c'est avoir grande

avait en caisse 736 francs qu'on a refusé de me remettre. » Extrait d'une lettre de François à Raoul Rigault en date du 24 mars 1871.

chance d'obtenir sur ceux-ci des renseignemens secrets dont on peut tirer parti. Clovis Briant vit Aimé au greffe de la Roquette, il s'intéressa à lui, voulut lui donner la haute main dans sa prison, et le 13 avril 1871 écrivit à Raoul Rigault pour lui demander d'accorder à son protégé une fonction à la maison d'éducation correctionnelle. Aimé fut immédiatement nommé entrepreneur des travaux de la Petite-Roquette; pour lui c'était la liberté : il en profita et s'enfuit de Paris. Il se réfugia en province et prévint sans délai le préfet de police qu'il se tenait à ses ordres « pour se rendre dans telle prison qu'il lui plaira de lui indiquer afin de purger sa peine, car il ne peut et ne veut regarder comme régulière sa mise en liberté, prononcée illégalement par les agens de la commune. » L'administration prit d'urgence toute mesure pour obtenir une commutation de peine qui équivalait à une grâce entière.

Le poste de fédérés qui gardait la Grande-Roquette n'était guère composé que d'une soixantaine d'hommes; on fut surpris de voir arriver, le lundi matin 22 mai, un détachement composé de six compagnies empruntées au 206e et au 180e bataillon, qui étaient fort redoutés dans ce quartier populeux, à cause de leur exaltation et de leur violence. Ces hommes s'établirent dans le poste, au premier guichet et dans la première cour. Ils étaient sous le commandement du capitaine Vérig, ouvrier terrassier, petit homme brun, sec, anguleux, nerveux, bondissant à tout propos, ayant des bras d'une longueur démesurée, ce qui lui donnait la démarche oscillante d'un quadrumane, âgé de trente-cinq ans environ, propre à toutes les besognes où il ne faut que de la cruauté et l'amour du mal. Il ne quittait point un long pistolet d'arçon qui lui servait à accentuer ses ordres; il commandait : « En avant, marche, ou je fais feu ! » Il était de cette race si nombreuse d'hommes qui ne peuvent supporter d'autre autorité que celle qu'ils exercent eux-mêmes et dont ils abusent insupportablement. C'est François qui avait découvert Vérig, qui avait su l'apprécier, et lui fit confier le poste de la prison dès que l'exécution des otages eut été décidée.

Lorsqu'il avait pris possession de la prison, François y avait trouvé deux malheureux condamnés au dernier supplice, Pasquier et Berthemetz. Le 6 avril, la guillotine fut solennellement brûlée devant la mairie du XIe arrondissement parce que la commune répudiait « toute la défroque du moyen âge. » Il se rendit immédiatement dans la cellule d'un des condamnés, le félicita, lui prit les mains et se mit à danser avec lui (1). Ce bon mouvement de chorégra-

(1) Il avait fait enlever et transporter chez lui les cinq dalles qui servent de points d'appui aux montans de la guillotine. On les retrouva le 28 juin 1871, lors d'une perquisition opérée à son domicile, rue de Charonne, n° 10. Il déclara avoir eu l'intention de les faire vendre en Angleterre comme objets de curiosité.

phie humanitaire ne l'empêcha pas d'agir avec un singulier discernement lorsqu'il mit la prison et les détenus sous la garde de Vérig.

Il promena celui-ci dans la maison et, sous le prétexte de lui en « faire les honneurs, » il lui en montra toutes les dispositions. Après la première cour, l'on entre dans une sorte de vestibule qui est le second guichet; à gauche s'ouvre le parloir, pièce assez étroite séparée en deux parties égales dans la longueur par un fort grillage en fer; à droite, c'est le greffe et à côté l'avant-greffe, c'est-à-dire la chambre où l'on fait la toilette, la très inutile et très cruelle toilette des condamnés à mort. En face et dans l'axe du vestibule, une petite porte très solide, lamée de fer, permet de pénétrer dans la cour principale, large préau d'où se voit l'ensemble de la maison pénitentiaire proprement dite : au fond, la chapelle; à droite, le bâtiment de l'ouest, composé d'un rez-de-chaussée où sont les ateliers et de trois étages renfermant chacun une section de cellules; à gauche, le bâtiment de l'est avec une distribution absolument analogue; toutes les fenêtres sont munies de barreaux. Dans l'angle de la cour, à droite, une porte, fortifiée par une grille que l'on ferme le soir, conduit à une assez vaste pièce qui est le guichet central; des surveillans y sont en permanence jour et nuit. Lorsque l'on a traversé le guichet central, on entre dans une sorte de petit jardin où trois lilas et un marronnier apportent un peu de gaîté. C'est là un quartier isolé : en face, au rez-de-chaussée, la bibliothèque, au-dessus l'infirmerie, à droite, une galerie à arcades où sont situées les trois grandes cellules exclusivement réservées aux condamnés à mort.

Au bout de la galerie, une porte basse, la porte de secours, domine cinq marches par lesquelles on descend dans le premier chemin de ronde qui enveloppe toute la prison, et qui est lui-même enveloppé par un second; des murs de 30 pieds de haut séparent les deux chemins l'un de l'autre et enferment toute la maison derrière un rempart construit en pierres meulières. Dans leur minutieuse visite, Vérig et François s'arrêtèrent au milieu du petit jardin de l'infirmerie, l'examinèrent avec soin et parurent hésiter; ensuite ils inspectèrent les deux chemins de ronde et regardèrent longtemps le mur élevé entre le second et un grand terrain vague qui sépare la prison de la rue de la Folie-Regnault. C'était là une sorte de promenade extérieure. François et son ami Vérig revinrent au second guichet, traversèrent l'avant-greffe, s'engagèrent dans un large escalier qui les mena à la quatrième section, long couloir où vingt-trois cellules se font face de chaque côté, de façon que l'on peut y enfermer quarante-six détenus. François fit remarquer à Vérig tout au bout de ce corridor, en face de la vingt-troisième

cellule, une forte porte en chêne; il la fit ouvrir par le surveillant qui les accompagnait, et s'engagea dans l'escalier de secours, escalier étroit, en colimaçon, aboutissant à la galerie du quartier des condamnés à mort; là, il montra du doigt la petite porte du premier chemin de ronde : Vérig eut un sourire, il avait compris. On parcourut ainsi toute la maison; on constata que chacun des couloirs formant une section distincte est fermé à chaque extrémité par une énorme grille de fer, ce qui permet d'isoler les divisions et d'empêcher toute communication d'un étage à l'autre en cas de révolte, car les grilles sont si fortes, si puissamment scellées dans les pierres de taille que nulle force humaine ne parviendrait à les briser ou à les arracher. François donna encore quelques détails à Vérig; il lui expliqua que « le bouclage, » c'est-à-dire la fermeture des cellules, se faisait régulièrement à six heures du soir. « Chaque jour, on promène les otages dans le chemin de ronde; ils sont assez nombreux, quatre-vingt-seize gendarmes, quarante-deux anciens sergens de ville, quatre-vingt-quinze soldats de ligne, quinze artilleurs, un chasseur d'Afrique, un zouave, un turco. » Après cette énumération, François ajouta : « Tous capitulards! » Cette longue tournée dans la Grande-Roquette, ces explications que Vérig avait semblé écouter avec un vif intérêt, avaient altéré les deux fauves; ils allèrent s'abreuver chez le marchand de vin.

Ce même soir, vers dix heures, on entendit un grand bruit sur la place de la Roquette; tous les cabarets avaient dégorgé leurs buveurs sur les trottoirs, les fédérés réunis devant la prison battaient des mains et criaient : « A mort les calotins! » C'étaient les otages enlevés à Mazas qui arrivaient sur les durs chariots où ils avaient été secoués par les cahots, insultés par la populace, menacés par les gardes nationaux armés qui les escortaient. Un témoin oculaire raconte que Mounier, surveillant de Mazas, chargé de présider à ce transfèrement brutal, était « plus mort que vif, » tant il avait été ému par les injures dont ces malheureux avaient été accablés pendant leur très pénible route, sur des rues à demi dépavées, à travers des barricades et parmi les bandes qui vociféraient en leur montrant le poing.

Les deux voitures pénétrèrent dans la cour de la Grande-Roquette; les otages descendirent et furent réunis pêle-mêle, dans le parloir éclairé d'une lanterne. François se réserva l'honneur de faire l'appel; il y procéda avec une certaine lenteur emphatique, dévisageant l'archevêque, regardant avec affectation le père Caubert et le père Olivaint, car il voulait voir, disait-il, comment est fait un jésuite. Les formalités de l'écrou ne furent pas longues; le nom des détenus ne fut inscrit sur aucun registre, on se contenta de serrer dans un tiroir la liste expédiée par le greffe de Mazas. Le reçu que

Mounier emporta pour justifier le transfert était singulièrement laconique : *Reçu quarante curés et magistrats;* pas de signature, mais simplement le timbre administratif de la prison.

Portant leur petit paquet sous le bras, placés les uns auprès des autres, comptés plusieurs fois par le brigadier Ramain, les otages restaient impassibles, debout et cherchant à trouver un point d'appui contre les murailles, car le trajet dans les voitures de factage les avait extrêmement fatigués. Ramain prit une lanterne, s'assura d'un coup d'œil que les surveillans étaient près de lui, puis il dit : — Allons, en route! — On traversa l'avant-greffe, on gravit le grand escalier, et, tournant à gauche, on pénétra dans la quatrième section. Une sorte de classement hiérarchique présida au choix des cellules : Mgr Darboy eut le n° 1, le président Bonjean le n° 2, M. Deguerry le n° 3, M. Surat, archidiacre de Paris, le n° 4; la meilleure cellule, plus grande et moins mal meublée que les autres, le n° 23, échut à l'abbé de Marsy. Dès qu'un des otages, obéissant aux ordres de Ramain, surveillé par François, avait franchi la porte de son cabanon, celle-ci était fermée; on poussait le gros verrou, et un tour de clé « bouclait » le malheureux. Nulle lumière; l'obscurité était complète dans ces cachots : on tâta les murs, on essaya de se reconnaître au milieu de la nuit profonde. — Tout l'ameublement se composait d'une simple couchette en fer, garnie d'une paillasse, d'un matelas, d'un traversin, le tout enveloppé d'un drap de toile bise et d'une maigre couverture : pas une chaise, pas un escabeau, pas un vase, pas même la cruche d'eau traditionnelle. Au petit jour, les détenus placés dans les cellules de droite purent apercevoir le premier chemin de ronde; ceux qui étaient à gauche avaient vue sur le préau, que l'on nomme aussi la cour principale.

Le bruit d'une maison qui s'éveille, la rumeur des détenus de droit commun qui traînaient leurs sabots sur les pavés, ne laissèrent pas les otages dormir longtemps le matin. M. Rabut, qui, en sa qualité de commissaire de police, connaissait bien le règlement disciplinaire des prisons, voyant le brigadier passer dans le couloir, lui demanda de l'eau; le président Bonjean réclama une chaise; à l'un et à l'autre, Ramain répondit : « Baste! pour le temps que vous avez à rester ici, ce n'est pas la peine! » Depuis le 26 avril, depuis l'entrée de Garreau à Mazas, les otages avaient vécu sévèrement isolés les uns des autres; s'ils s'étaient promenés, ils n'avaient pu se promener que seuls, dans le petit préau cellulaire, sans aucune communication tolérée avec leurs compagnons de captivité. Ils s'imaginaient qu'il en serait ainsi à la Grande-Roquette, et furent agréablement surpris lorsqu'on les fit descendre tous ensemble par l'escalier de secours et qu'on les réunit dans le premier chemin de ronde. Ils éprouvèrent une sorte de joie enfantine à se retrouver, à

pouvoir causer et se communiquer leurs impressions, qui étaient loin d'être rassurantes. L'archevêque fut très entouré, tous les prêtres vinrent lui baiser la main et lui demander sa bénédiction. Il ne quittait pas M. Bonjean, auquel il offrait le bras. Le président était souffrant et très affaibli; il avait voulu, pendant le siége, malgré son âge et ses fonctions, faire acte de soldat; le sac avait été trop pesant pour ses frêles épaules, il en était résulté une infirmité pénible que son séjour en prison ne lui permettait pas de combattre par des moyens artificiels. Il marchait donc « courbé en deux, » comme l'on dit, et trouvait sur le bras de Mgr Darboy un appui dont il avait besoin. M. Rabut alla saluer le président, qui le présenta à l'archevêque. « Qu'augurez-vous de notre transfèrement? lui demanda celui-ci. — Rien de bon, monseigneur, » répondit M. Rabut.

Les jésuites, fort calmes, gardant sur les lèvres leur immuable sourire, ayant du fond du cœur renoncé à tout, même à la vie, disant à Dieu : *Non recuso laborem*, se promenaient et devisaient entre eux, ou écoutaient M. de Perny, un missionnaire qui, revenant de Chine, pouvait leur expliquer que sous toute latitude l'homme rendu à lui-même et soustrait à la loi redevient fatalement une bête sauvage. Le père Allard, l'aumônier des ambulances, portait encore au bras gauche la croix de Genève, ostentation de bon aloi qui forçait les gens de la commune à violer toutes les conventions, même celle qui sur les champs de bataille protége les infirmiers. L'abbé Deguerry, actif et rassuré par la bonne compagnie qu'il retrouvait enfin, causait avec verve et essayait de faire partager à ses compagnons l'espérance dont il était animé. « Quel mal leur avons-nous fait? répétait-il à toute objection; quel intérêt auraient-ils à nous en faire? » Puis il accusait, en plaisantant, les lits de la Roquette d'être trop courts pour sa longue taille.

Deux otages qui ne s'étaient point vus depuis les jours de l'école se reconnurent. L'un, ses études terminées, obéissant à une irrésistible vocation, avait suivi la voie religieuse; il était entré dans les ordres et appartenait à la compagnie de Jésus; l'autre avait exercé des fonctions civiles, il s'était beaucoup plus occupé de philosophie que de religion, avait regardé de près dans les théories socialistes, et, s'il n'avait point partagé les doctrines de Blanqui, il les avait côtoyées et peut-être même traversées. Le hasard des révolutions remettait face à face, dans le préau d'une geôle, ces deux camarades de la vingtième année; ils s'élancèrent l'un vers l'autre : « C'est toi! — C'est toi! » Ils s'embrassèrent et furent émus. « Que nous reste-t-il à faire? dit le laïque. — A toi, mon ami, répondit le prêtre, il te reste à te confesser. » Les deux otages s'éloignèrent hors de la portée des voix et eurent ensemble une conversation

confidentielle dont le secret n'a pu venir jusqu'à nous. L'un d'eux, le prêtre, devait tomber à l'abattoir de la rue Haxo.

III. — LA MORT DES OTAGES.

A quatre heures, « la récréation » dut prendre fin. Les otages furent reconduits dans leur section, mais la porte de leur cellule ne fut fermée qu'à six heures, au moment du « bouclage » réglementaire de la prison; ils purent donc encore rester ensemble. Pendant leur promenade, ils avaient attentivement prêté l'oreille aux bruits du dehors, et c'est à peine si quelques lointaines détonations d'artillerie étaient parvenues jusqu'à eux. On était au mardi 23, et la bataille ne se rapprochait guère de la Roquette. Un surveillant leur avait dit : « Le dernier quartier-général de l'insurrection sera nécessairement Belleville, il faut prendre patience et courage; la grande lutte sera autour de nous. » Les otages avaient fait l'expérience de leur nouvelle demeure et du système auburnien, qui laisse les détenus en commun pendant le jour et les isole pendant la nuit. Pour eux, c'était une grande amélioration. Le matin, on avait remis à chacun d'eux une écuelle avec laquelle ils avaient été à la distribution des vivres; ils avaient reçu leur portion de « secs, » comme l'on dit dans les prisons, c'est-à-dire de légumes délayés dans de l'eau. Tant bien que mal, après avoir avalé leur pitance, ils s'étaient endormis l'estomac léger et la conscience en paix.

Le lendemain, 24 mai, dans la journée, un surveillant leur dit : « Il y a du nouveau, toute la clique de la commune est à la mairie du XIe arrondissement. » Or cette mairie est située place du Prince-Eugène, au point d'intersection du boulevard Voltaire et de l'avenue Parmentier, à 200 mètres à peine de la Roquette : c'était un mauvais voisinage. En effet, la veille, dans la soirée, la commune et le comité de salut public avaient tenu leur dernière séance à l'Hôtel de Ville. On avait décidé d'évacuer le vieux palais populaire et de transporter « le gouvernement » au pied même de Belleville, à l'abri de la colline du Père-Lachaise, non loin des portes d'Aubervilliers et de Romainville, qui permettraient peut-être de tenter une fuite sur la zone neutre occupée par les Allemands. Les trois services importans, la guerre, la sûreté générale, les finances, s'étaient donc installés dans les salles de la mairie du XIe arrondissement. C'est là que Ferré était accouru, après avoir fait fusiller George Vaysset et n'avoir pas réussi à faire tuer d'autres détenus du dépôt. C'était peu d'évacuer l'Hôtel de Ville, il fallut l'incendier. On ne faillit point à ce grand devoir révolutionnaire. Quatre bandits que nous avons déjà nommés, G. Ranvier, Hippolyte Parent, Pindy, Dudach,

se chargèrent de l'exécution de ce crime inepte et s'en acquittèrent en conscience, aidés par des fédérés du 174e bataillon et deux compagnies des Vengeurs de Flourens. Toute la place fut bientôt en feu, car non-seulement on brûla l'Hôtel de Ville, mais aussi les bâtimens de l'octroi qui lui faisaient face, et les Archives municipales, et l'Assistance publique, où plus d'un de ces misérables avait tendu une main que l'on n'avait pas repoussée. Dans la matinée du 24, des fédérés du 174e bataillon passaient sur le quai Saint-Bernard et disaient joyeusement : « Nous venons d'allumer le château Haussmann et nous allons à la Butte-aux-Cailles cogner sur les Versaillais. »

La rage du meurtre avait saisi les gens de la commune. Les gardes nationaux n'obéissaient plus qu'à eux-mêmes, soupçonneux, ne comprenant rien à leur défaite, car on leur avait promis la victoire, — criant à la trahison dès qu'un projectile tombait au milieu d'eux, farouches et pris du besoin de tuer. Dans la matinée du 24, un officier qui avait été attaché à l'état-major de Cluseret fait effort pour arriver jusqu'à la mairie du XIe arrondissement. Aux barricades, on l'arrête pour qu'il aide à porter des pavés; il a beau dire qu'il a des ordres à transmettre et parler de son grade qui doit être respecté, on lui crie : « Aujourd'hui il n'y a plus de galons! » Quelqu'un dit : « C'est un traître, il est vendu à Versailles. » On le saisit, on le traîne dans une boutique, on le juge, il est condamné à être dégradé et à servir comme simple soldat; il répond que ça lui est indifférent, et d'emblée on le proclame capitaine. Cette farce, qui n'était que grotesque, tourna subitement au sinistre. Le malheureux sortit; dès qu'il reparut sur le boulevard Voltaire, on lui cria qu'il était un Versaillais : il fut entraîné dans un terrain vague et tué à coups de fusil. C'était le comte de Beaufort; on est surpris de sa qualité et on se demande ce qu'il faisait dans cette galère. En regardant de très près dans cette histoire, on découvrirait peut-être qu'elle eut une amourette pour début et une vengeance particulière pour dénoûment.

Delescluze, délégué à la guerre, Ferré, délégué à la sûreté générale, s'étaient donc établis à la mairie du XIe arrondissement. Des membres du comité de salut public et de la commune les assistaient. Ces hommes sentaient que tout était fini; ils n'avaient rien su faire de leur victoire, ils ne se résignaient pas à accepter leur défaite et rêvaient de disparaître dans quelque épouvantable écroulement. Gabriel Ranvier vomissait son fiel et demandait qu'on fît « un exemple, » c'est-à-dire que l'on dépassât toute borne de cruauté. Ce fut alors sans doute que le massacre des otages fut résolu. Delescluze se mêla-t-il à cette odieuse délibération? On ne le sait; c'était un sectaire très capable de commettre un crime politique

qui pût servir sa cause, mais qui devait hésiter à commettre un crime inutile qui ne pouvait que la rendre méprisable et compromettre l'avenir. S'il a jugé l'exécution des otages au seul point de vue de l'intérêt radical, il a dû la trouver criminellement bête, et cependant il n'avait rien fait pour essayer de sauver le comte de Beaufort, qu'il regarda froidement fusiller.

Là, dans cette mairie encombrée d'officiers qui venaient demander de l'argent, de blessés qu'on apportait, de munitions entassées partout, de tonneaux de vin que l'on roulait à côté des tonneaux de pétrole et des tonneaux de poudre, au milieu du brouhaha des batailles et des clameurs de cent personnes criant à la fois, on établit une cour martiale. Un vieillard inconnu et qui était, dit-on, sordide, un officier fédéré qui, dit-on, était ivre, s'assirent gravement et composèrent un tribunal sous la présidence de Gustave-Ernest Genton, un ancien menuisier, ayant un peu sculpté sur bois, dont la commune avait fait un magistrat et qu'à la dernière heure elle transformait en président d'une cour martiale. Qu'une cour martiale soit instituée par une insurrection pour se débarrasser d'adversaires pris les armes à la main, cela peut jusqu'à un certain point s'expliquer; mais juger et faire exécuter des prêtres, des magistrats arrêtés depuis deux mois, qui n'ont même pas eu la possibilité de combattre la révolte, cela est incompréhensible et demeure un des faits les plus scandaleusement extraordinaires de l'histoire.

Genton n'en présida pas moins, comme s'il eût fait la chose la plus simple du monde : c'était un lourd garçon, ordinairement paresseux, de taille petite, épais, gros, de face brutale et obtuse avec les yeux saillans, la lèvre inférieure proéminente comme celle des ivrognes de profession, portant toute la barbe et une chevelure grisonnante. Il y eut une discussion dont plus tard, devant le 6e conseil de guerre, on essaya de se prévaloir en équivoquant. On a prétendu que le premier ordre d'exécution transmis à la Roquette concernait soixante-six otages et qu'il avait été modifié sur les instances du directeur François. C'est là une erreur. Une discussion s'éleva en effet dans le greffe de la prison, mais sur un autre objet que nous ferons connaître. La cour martiale n'était point d'accord sur le chiffre des otages que l'on devait tuer; le nombre soixante-six fut proposé et écarté, « parce que ça faisait trop d'embarras. » On s'arrêta au nombre de six : deux noms seulement furent désignés, celui de M. Bonjean et celui de l'archevêque de Paris. Le bruit se répandit rapidement parmi les fédérés qu'on allait fusiller les otages de la Grande-Roquette. Deux hommes, qu'il convient de nommer, firent d'énergiques et d'inutiles efforts pour empêcher ce crime, dont leur intelligence leur permit d'apprécier la cruelle ineptie : Vermorel et Jules Vallès.

Pendant que l'on délibérait sur la destinée des otages, ceux-ci avaient, comme la veille, été conduits au chemin de ronde qui leur servait de préau. Rien, extérieurement du moins, n'était modifié dans leur situation; ils avaient eu leur distribution de vivres, avaient causé avec les surveillans et avaient été reconduits à quatre heures dans leur section. Ils avaient remarqué cependant avec une certaine surprise qu'on les avait engagés à se hâter lorsqu'ils remontaient l'escalier et que leurs cellules, au lieu de rester ouvertes jusqu'à l'heure du bouclage, avaient été fermées au verrou et à clé. Pendant la promenade, Mgr Darboy s'était plaint d'être dans un cabanon trop étroit où il n'avait que son grabat pour s'asseoir. L'abbé de Marsy lui avait alors proposé de lui céder sa cellule, le n° 23, qui était plus spacieuse, munie d'une chaise, d'une table et même d'un petit porte-manteau. L'archevêque avait accepté; sur le croisillon de fer qui sépare le judas de la porte, il dessina les instrumens de la passion et écrivit : *Robur mentis, viri salus*... Déjà au dépôt de la préfecture de police il avait tracé un crucifix sur le mur de la cellule qui lui avait été attribuée.

La journée eût été normale à la Grande-Roquette si, dans la matinée, on n'y eût amené quatre femmes; ces malheureuses, conduites par des fédérés, furent poussées au greffe et ordre fut donné de les incarcérer immédiatement. Elles venaient de la rue Oberkampf, où elles étaient restées afin de veiller à leur maison de commerce en l'absence de leurs maris partis pour éviter de servir la commune; elles avaient refusé de livrer les chevaux et les voitures que l'on réquisitionnait chez elles, le cas était pendable : les quatre prisonnières furent écrouées et enfermées ensemble dans une cellule du quartier des condamnés à mort.

Entre quatre et cinq heures du soir, François était à son poste d'observation habituel, c'est-à-dire chez le marchand de vin, lorsqu'il aperçut un détachement qui, précédé par Genton, montait la rue de la Roquette; il dit à l'ami avec lequel il buvait : « Tiens! voilà le peloton d'exécution qui vient chez nous. » Il se leva et arriva à la prison en même temps que les fédérés, parmi lesquels on remarquait quelques hommes à casquette blanche appartenant aux Vengeurs de Flourens et un individu costumé, — déguisé? — en pompier. François, Genton, Vérig, deux officiers dont l'un portait l'écharpe rouge, pénétrèrent dans le greffe. François demanda : « C'est pour aujourd'hui? » Genton répondit par un signe affirmatif. Il remit un ordre au directeur, qui le lut et le passa sans mot dire au greffier. Le greffier en prit connaissance et dit : « Le mandat est irrégulier, nous ne pouvons y donner suite. » L'officier à ceinture rouge eut un geste de colère : « Est-ce que tu serais un Versaillais, toi? » Le greffier répliqua avec beaucoup de calme que l'ordre pres-

crivait d'exécuter immédiatement six otages, mais que deux noms seulement étaient indiqués; cela ne suffisait pas. Les individus condamnés à mort devaient être désignés nominativement, afin d'éviter toute erreur et pour assurer la régularité des écritures. C'est sur ce point que s'engagea la discussion dont nous avons parlé. Les fédérés qui se tenaient dans la cour, alléchés par le spectacle, accouraient dans le greffe, qu'ils encombraient; le greffier ordonna de fermer les portes et de ne plus laisser entrer personne.

Le greffier, se retranchant derrière les nécessités du service et les devoirs de sa charge, ne démordit pas de son opinion, qu'il finit par faire partager à François. Le directeur sembla pris de scrupule et dit : « Les choses doivent se passer régulièrement pour mettre ma responsabilité à couvert. » Genton céda, il demanda le livre d'écrou, les noms des otages n'y avaient point été portés; on cherchait la liste expédiée par le greffe de Mazas, on ne la retrouvait pas. L'homme à l'écharpe rouge s'impatientait fort et disait : « Eh bien! c'est donc ici comme du temps du vieux Badingue, et l'on se moque des patriotes; j'en ai tué qui ne m'en avaient pas tant fait! » Enfin la liste fut découverte sous les registres qui la cachaient. Genton se mit à l'œuvre et écrivit dans l'ordre suivant : Darboy, Bonjean, Jecker, Allard, Clerc, Ducoudray. Il s'arrêta, sembla réfléchir, et brusquement effaça le nom de Jecker pour le remplacer par celui de l'abbé Deguerry; puis, montrant la liste à François, il lui dit : — « Ça te convient-il comme ça? — François répondit : — Ça m'est égal, si c'est approuvé. — Genton eut un mouvement d'impatience : — Que le diable t'emporte avec tes scrupules! je vais au comité de salut public et je reviens tout de suite. » — Il s'éloigna, seul, en courant vers la place du Prince-Eugène.

Les fédérés se répandirent dans la cour et l'homme à l'écharpe rouge resta dans le greffe où il malmena fort François, qui n'était pas « à la hauteur des circonstances » et qui n'avait pas un esprit « vraiment révolutionnaire. » L'ivrogne s'excusait de son mieux et paraissait fort peu à l'aise en présence de cet officier rébarbatif. C'était un assez beau garçon, brun, prenant des poses, et malgré son grade, qui paraissait élevé, portant un fusil sur l'épaule. On a beaucoup discuté pour savoir quel était cet individu que tous les employés de la prison considéraient, à cause de son écharpe, comme un membre de la commune; on l'a pris pour Eudes, pour Ferré, pour Ranvier, surtout pour Ranvier. On s'est trompé; nous pouvons le nommer : c'était Mégy, que la révolution du 4 septembre avait tiré du bagne de Toulon, où il subissait une peine de quinze ans de travaux forcés, méritée par un assassinat. Ces états de service lui valurent d'être nommé porte-drapeau dans un bataillon de garde nationale; mais il était rétif à la discipline, souffleta son capitaine

et fut, de ce fait, condamné à deux ans de prison. Le 18 mars le délivra. La commune ne pouvait négliger cet homme qui tuait les inspecteurs de police à coups de revolver; elle en fit une sorte d'émissaire diplomatique et l'envoya prêcher la république universelle à Marseille en compagnie de Gaston Crémieux. Le général Espivent interrompit, sans ménagement, cette farandole révolutionnaire, et Mégy, habile à se sauver en toute occasion, put revenir à Paris. Il fut nommé commandant du fort d'Issy, qu'il évacua, comme l'on sait, dès qu'il trouva le moment opportun. Le 22 mai, il était sur la rive gauche de la Seine; c'est à lui et c'est à Eudes que l'on doit l'incendie de la Cour des comptes, du palais de la Légion-d'honneur, de la rue de Lille, de la rue du Bac et de la Caisse des dépôts et consignations. Tel était le général, — on l'appelait ainsi, — qui venait en amateur donner bravement un coup de main pour assassiner quelques vieillards. L'autre officier, remarquable par les pommettes roses et les yeux brillans des phthisiques, s'appelait Benjamin Sicard; ordinairement cordonnier, mais pour l'instant capitaine à ce 101e bataillon que nous retrouvons partout où il y eut des crimes; il était détaché, en qualité de capitaine d'ordonnance, à la préfecture de police : c'est ce qui justifiait les aiguillettes d'or qui lui battaient la poitrine. Il avait été envoyé par le délégué à la sûreté générale, par Ferré, pour surveiller l'exécution et en rendre compte.

Les fédérés du peloton amené par Genton s'étaient mêlés à ceux de Vérig. Un surveillant nommé Henrion s'approcha d'eux et, parlant à un groupe de Vengeurs de Flourens, il leur dit : — Prenez garde, ce sont des assassinats que vous allez commettre, vous les paierez plus tard.— L'un d'eux lui répondit : — Que voulez-vous? Ce n'est pas amusant, mais nous avons fusillé ce matin à la préfecture de police, maintenant il faut fusiller ici; c'est l'ordre. — Henrion reprit : — C'est un crime. — Je ne sais pas, répliqua le vengeur, on nous a dit que c'étaient des représailles, parce que les Versaillais nous tuent nos hommes. — Henrion s'éloigna et rentra dans le vestibule, à côté du greffe, car il était de service. Genton revint au bout de trois quarts d'heure; il n'avait pas l'air content, il est probable que Ferré l'avait vertement réprimandé pour n'avoir pas procédé malgré la demi-opposition de François. Celui-ci, prenant l'ordre d'exécution, nominatif cette fois et approuvé, dit : — C'est en règle, — et « sonna au brigadier. » Ramain arriva bientôt; François lui remit la liste en lui disant : — Voilà des détenus qu'il faut faire descendre par le quartier de l'infirmerie. Ramain appela Henrion ; celui-ci se présenta immédiatement, Ramain lui dit : — Allez ouvrir la grille de la quatrième section. — Henrion répondit : — Je vais chercher mes clés! — Ses clés, il les tenait à la main; il s'élança dehors, jeta

les clés derrière un tas d'ordures et prit sa course comme un homme affolé. L'idée du massacre que l'on préparait lui causait une insurmontable horreur. D'une seule haleine, il courut jusqu'à la barrière de Vincennes, put passer grâce à un mensonge habile appuyé d'une pièce de 20 francs, se jeta à travers champs et arriva à Pantin couvert de sueur et de larmes. Des soldats bavarois le recueillirent; il ne cessait de sangloter en répétant : « Ils vont les tuer, ils vont les tuer! »

Pendant que cet honnête homme fuyait la maison où s'amassaient les crimes, Ramain, furieux, appelait Henrion, qui ne répondait plus. Genton demandait si l'on se moquait de lui, François perdait contenance, et Mégy, glissant une cartouche dans son fusil, disait : — Nous allons voir! — Ramain dit alors à François : — Faites monter le peloton au premier étage, je cours chercher mes clés au guichet central, je passerai par l'escalier de secours et j'ouvrirai par le couloir. — Lourdement les quarante hommes, ayant en tête François, Genton, Mégy, Benjamin Sicard et Vérig, gravirent l'escalier. Ramain enjamba la cour intérieure, pénétra dans le guichet central, enleva les clés accrochées à un clou, et donnant la liste des otages au surveillant Beaucé, il lui dit : — Allez faire l'appel; — puis lestement il monta les degrés de l'escalier, franchit tout le couloir de la quatrième section et ouvrit la grille.

Le peloton se divisa en deux groupes à peu près égaux, de vingt hommes chacun; l'un resta massé devant la grille ouverte, l'autre traversa le couloir, longeant les cellules où les otages étaient enfermés, descendit l'escalier de secours et fit halte dans le jardin de l'infirmerie. « Nous entendions les battemens de notre cœur, » nous a dit un des otages survivans. Le bruit des pas cadencés, le froissement des armes, ne leur laissaient guère de doute, et ils comprirent que l'heure du dénoûment était venue. Qui allait mourir? Tous se préparèrent.

Ramain attendait le surveillant Beaucé, auquel il avait remis la liste; ne le voyant pas venir, il descendit le petit escalier pour aller le chercher au guichet central. Beaucé s'était disposé à obéir, croyant accomplir une formalité sans importance; mais au moment où il se rendait à la quatrième section pour y appeler les six détenus désignés, il se croisa avec le détachement du peloton d'exécution, qui attendait dans le quartier de l'infirmerie : il devina ce qu'on allait faire; il s'affaissa sur lui-même, collé contre la muraille, sur la première marche de l'escalier et se sentit incapable de faire un pas de plus. De tout son cœur, il répudiait l'horrible besogne à laquelle on voulait le condamner. Ramain accourut : — Allons, Beaucé, arrivez donc! — Beaucé, tremblant, répondit :

— Je ne peux pas, non, je ne pourrai jamais! — Ramain lui arracha des mains la liste et la clé qui ouvrait les cellules, et lui dit avec mépris : — Imbécile, tu n'entends rien aux révolutions. — Beaucé se sauva et courut s'enfermer dans le guichet central. Ramain remonta; tous les otages avaient mis l'œil au petit judas de leur porte, et tâchaient de voir ce qui se passait dans le corridor. Ramain appela : — Darboy! — et se dirigea vers la cellule n° 1. A l'autre extrémité du couloir, il entendit une voix très calme qui répondait : — Présent! — On alla ouvrir le cabanon n° 23, et l'archevêque sortit; on le conduisit au milieu de la section, à un endroit plus large qui forme une sorte de palier. On appela : — Bonjean! — Le président répondit : — Me voilà, je prends mon paletot. — Ramain le saisit par le bras, le fit sortir en lui disant : — Ça n'est pas la peine, vous êtes bien comme cela! — On appela: — Deguerry! — Nulle voix ne se fit entendre; on répéta le nom, et, après quelques instans, le curé de la Madeleine vint se placer à côté de M. Bonjean. Les pères Clerc, Allard, Ducoudray, répondirent immédiatement et furent réunis à leurs compagnons. Ramain dit : — Le compte y est! — François compta les victimes et approuva d'un geste de la tête. Le peloton qui était resté devant la grille d'entrée s'ébranla et s'avança vers les otages, à la tête desquels le brigadier Ramain s'était placé pour indiquer la route à suivre. Deux surveillans, appuyés contre le mur, plus pâles que des morts, baissaient la tête et détournaient les yeux. En passant près d'eux, le président Bonjean dit à très haute voix : — O ma femme bien-aimée! ô mes enfans chéris! — Était-ce donc un de ces mouvemens de faiblesse compatible aux cœurs les plus vaillans? Non; cet homme incomparable fut absolument héroïque jusqu'au bout; mais il espérait que ses paroles seraient répétées, parviendraient à ceux qu'il aimait et leur prouveraient que sa dernière pensée avait été pour eux.

Sous la conduite de Ramain, le lugubre cortége descendit le petit escalier, et, parvenu dans la galerie qui côtoie les cellules des condamnés à mort, trouva le premier détachement des fédérés. Là on s'arrêta pendant quelques instans. Mégy, montrant le petit jardin, disait : — Nous serons très bien ici. — Vérig insistait afin que l'on allât plus loin, et, comme pour trouver un auxiliaire à son opinion, cherchait François des yeux; François n'avait pas suivi les otages, il était retourné au greffe. On agita devant ces malheureux la question de savoir si on les fusillerait là ou ailleurs. Ils avaient profité de cette discussion pour s'agenouiller les uns près des autres et faire une prière en commun. Cela fit rire quelques fédérés, qui les insultèrent grossièrement! Un sous-officier intervint : — Laissez ces gens tranquilles, nous ne savons pas ce qui peut

nous arriver demain ! — Pendant ce temps, Vérig, Genton et Mégy étaient enfin tombés d'accord : là on serait trop en vue. Ramain ouvrit la porte de secours donnant sur le premier chemin de ronde. L'archevêque passa le premier, descendit rapidement les cinq marches et se retourna; lorsque ses compagnons de martyre furent tous sur les degrés, il leva la main droite, les trois premiers doigts étendus, et il prononça la formule de l'absolution : *Ego vos absolvo ab omnibus censuris et peccatis.* Puis, s'approchant de M. Bonjean, qui marchait avec beaucoup de peine, pour les causes que nous avons dites, il lui offrit son bras. Toujours précédé par Ramain, entouré, derrière et sur les flancs, par les fédérés, le cortége prit à droite, puis encore à droite, et s'engagea dans le long premier chemin de ronde qui aboutit près de la première cour de la prison. En tête, un peu en avant des autres, marchait l'abbé Allard, agitant les mains au-dessus de son front. Un témoin, parlant de lui, a dit un mot d'une atroce naïveté : « Il allait vite, gesticulait et *fredonnait* quelque chose. » Ce quelque chose était la prière des agonisans que le malheureux murmurait à demi-voix. Tous les autres restaient silencieux.

On arriva à cette grille que l'on appelle « la grille des morts » et qui clôt le premier chemin de ronde; elle était fermée. Ramain, qui était fort troublé, malgré qu'il en eût, cherchait vainement la clé au milieu du trousseau qu'il portait. A ce moment, Mgr Darboy, moins peut-être pour sauver sa vie que pour leur épargner un crime, essaya de discuter avec ses bourreaux. — « J'ai toujours aimé le peuple, j'ai toujours aimé la liberté, — disait-il. Un fédéré lui répondit : — Ta liberté n'est pas la nôtre, tu nous embêtes ! » — L'archevêque se tut et attendit patiemment que Ramain eût ouvert la grille. L'abbé Allard se retourna, regarda vers la fenêtre de la troisième section et put apercevoir quelques détenus qui les contemplaient en pleurant. On tourna à gauche, puis tout de suite encore à gauche, et l'on entra dans le second chemin de ronde dont la haute muraille noire semblait en deuil. Au fond s'élevait le mur qui sépare la prison des terrains adjacens à la rue de la Folie-Regnault. C'était l'endroit que François et Vérig étaient venus reconnaître ensemble dans la journée du 22. Il était très bien choisi et fermé à tous les regards; c'était une sorte de basse-fosse en plein air, propre au guet-apens et aux assassinats. Ramain s'en était allé. Les victimes et les bourreaux restaient seuls en présence, sans témoin qui plus tard pût parler à l'histoire. Les otages furent disposés dans l'ordre hiérarchique qui avait présidé à leur classement en cellules. On les rangea contre le mur, à droite, faisant face au peloton d'exécution, Mgr Darboy le premier, puis le président Bonjean, l'abbé Deguerry, le père Ducoudray, le père Clerc, tous deux de la com-

pagnie de Jésus, et enfin l'abbé Allard, l'aumônier des ambulances, qui, pendant le siége et lors des premiers combats de la commune, avait été si secourable aux blessés. Le peloton s'était arrêté à trente pas de ces six hommes restés debout et résignés. Ce fut Genton qui commanda le feu. On entendit deux feux de peloton successifs et quelques coups de fusil isolés. Il était alors huit heures moins un quart du soir. Dans cette exécution sans prétexte comme sans excuses, et qui n'est qu'un multiple assassinat, Genton, président de la cour martiale, représentait la justice comme la commune la comprenait; Benjamin Sicard représentait la sûreté générale, c'est-à-dire la police telle que Théophile Ferré la pratiquait; Vérig représentait l'armée de la guerre civile; Mégy, acteur volontaire dans cette œuvre sans nom, représentait la haine sociale et les desseins qu'elle poursuit.

On a dit que chacun des misérables qui avaient fait partie du peloton d'exécution reçut une haute paie de 50 francs. Le fait est possible, et nous ne l'infirmons pas, quoique nous n'en ayons aucune preuve positive. Il est dans la tradition terroriste : aux massacres des prisons, en septembre 1792, « les travailleurs, » comme on les appela, touchèrent chacun un écu de six livres pour dédommagement de la perte de leur journée. Parlant de ces massacres, Robert Lindet a dit : « C'est l'application impartiale des principes du droit naturel. » Peut-être eût-il répété cette néfaste parole s'il eût compté les gens de bien étendus sans vie dans le chemin de ronde de la Grande-Roquette.

Lorsque le peloton sortit sur la place qui s'étend devant le dépôt des condamnés, la foule félicita les fédérés : « A la bonne heure, citoyens, c'est là de la bonne besogne ! » Vérig, plus agité que jamais, montrait orgueilleusement son pistolet d'arçon et disait : « C'est avec cela que j'ai achevé le fameux archevêque, je lui ai cassé la gueule. » Il se vantait : le procès-verbal d'autopsie démontre que Mgr Darboy ne reçut pas « le coup de grâce. » Il n'en fut pas de même de M. Bonjean : dix-neuf balles l'atteignirent sans le tuer, sans même lui faire de blessures immédiatement mortelles; un coup de pistolet tiré en avant de l'oreille gauche mit fin à son martyre. Si ces êtres, encore tout chauds du meurtre, se félicitent à haute voix d'y avoir pris part, on pourrait, on voudrait croire que plus tard, loin de l'enivrement morbide de la lutte, ils ont eu quelque remords d'avoir assassiné des innocens; on se tromperait. Certains hommes, pétris d'une impure argile, s'enorgueillissent d'un crime comme d'autres s'empressent vers une bonne action. Deux ans et demi après la soirée du 24 mai 1871, Mégy a parlé, et il est utile de recueillir ses paroles. Un journal américain, mal informé,

avait annoncé qu'il s'était fait justice lui-même. Voici dans quels termes Mégy rectifia l'erreur : « New-York, 8 décembre 1875; à monsieur le rédacteur du *Sunday Mercury*.—Monsieur, j'ignore où vous puisez les renseignemens que vous publiez dans votre journal; quant à celui qui me concerne, c'est une mystification que je trouve mauvaise; aussi je vous prie d'insérer ces lignes pour rétablir la vérité sur mon prétendu suicide. Quoique deux fois condamné, — à mort en France et au suicide par vous, — je suis encore vivant. Je ne suis pas plus mort que le jour où j'ai tué l'agent de police de l'empire qui voulait m'arrêter parce que j'étais républicain, pas plus que lorsque j'étais pour cette cause au bagne de Toulon, pas plus que le jour où j'arrêtais à Marseille le préfet Crosnier, pas plus que lorsque je commandais le fort d'Issy sous la commune, ou que je *liquidais avec mon chassepot l'affaire en litige à la Roquette.* Enfin je ne suis pas plus mort que le jour où je suis arrivé ici, et n'ai pas envie de mourir, au contraire; c'est que j'espère vivre jusqu'au jour où je pourrai encore faire justice des assassins du peuple. — Edmond Mégy, mécanicien, ex-gouverneur du fort d'Issy sous la commune. »

« L'affaire en litige » n'était qu'en partie « liquidée, » et les otages de la quatrième section qui avaient entendu l'appel des victimes, qui avaient ressenti au cœur le retentissement des feux de peloton, s'attendaient, toutes les fois que l'on ouvrait la grille ou que l'on passait dans le couloir, à être conduits à la mort. François lui-même était persuadé que tous les détenus de cette section étaient destinés à être fusillés; parlant de l'un d'eux, il dit : « Celui-là sera de la seconde fournée, ce sera pour demain. » Il avait un ami parmi les otages renfermés à la quatrième section, un nommé Greff, venu de Mazas et incarcéré comme ancien agent secret. François voulait le sauver à tout prix; aussi dans la soirée il le fit changer de section, précaution imprudente qui causa la mort de ce malheureux, compris dans le massacre de la rue Haxo. Les otages ne se faisaient donc aucune illusion et ils eurent un tressaillement pénible lorsqu'au milieu de la nuit, ils entendirent plusieurs hommes entrer dans leur section, ouvrir des cellules et parler à voix basse. Heureusement qu'il n'était plus question d'assassinats, il ne s'agissait que de vols. Vérig, qui ne laissait jamais perdre une bonne occasion, un greffier de la Petite-Roquette, un deuxième greffier du dépôt des condamnés et le brigadier Ramain, éclairés par un surveillant, venaient s'assurer si l'héritage des victimes méritait d'être recueilli. Dans la cellule de l'abbé Allard et dans celle du père Ducoudray, on ne fut point content, on ne trouvait que « des soutanes de jésuites, » et cela ne paraissait pas suffisant. Dans la cel-

lule de Mgr Darboy, on fut plus satisfait : l'anneau pastoral les avait mis en gaîté; ils en discutaient la matière et la valeur, ils faillirent même se prendre un peu aux cheveux, car ils ne parvenaient pas à s'entendre sur la nature de l'améthyste : les ignorans prétendaient que c'était un diamant, les savans soutenaient que c'était une émeraude. On fit un paquet de toutes ces pauvres défroques et on les porta dans l'appartement du directeur, que tant d'émotions, accompagnées de trop de verres de vin, avaient fatigué et qui s'était mis au lit de bonne heure.

Pendant que l'on dévalisait les cellules, les cadavres, toujours étendus au pied du mur de ronde, se raidissaient dans la mare de sang dont ils étaient baignés. Le respect des morts professé par les gens de la commune exigeait qu'on ne les laissât pas sans sépulture, mais le respect de la propriété nécessitait qu'on les dépouillât de tout ce qui représentait une valeur quelconque. Vérig, le brigadier Ramain, un greffier improvisé des Jeunes-Détenus, nommé Rohé, et quatre ou cinq autres nécrophores, munis de lanternes, vinrent à deux heures du matin s'accroupir auprès des corps mutilés par les balles. On y allait sans ménagement, et l'on déchirait tout vêtement dont les boutonnières ne cédaient pas au premier effort. Un d'eux se passa la croix pastorale autour du cou, ce qui fit rire les camarades; un autre, voulant arracher les boucles d'argent qui ornaient les souliers de l'archevêque, se blessa la main contre un ardillon; il se releva et, frappant le cadavre d'un coup de pied au ventre, il dit : « Canaille, va! il a beau être crevé, il me fait encore du mal. » — Cela dura quelque temps; Ramain, fatigué, disait : « Dépêchons-nous, le jour va venir. » — Alors on jeta dans une petite voiture à bras les corps de Mgr Darboy, du président Bonjean, de l'abbé Deguerry. Un fédéré s'attela dans les brancards, d'autres poussèrent derrière et aux roues; on arriva ainsi au cimetière du Père-Lachaise, et les corps furent versés dans l'une des tranchées toujours ouvertes aux fosses banales. On fit un second voyage pour emporter de la même façon les restes de l'abbé Allard, du père Clerc et du père Ducoudray. Aucun des objets volés dans les cellules et dans les vêtemens des victimes ne fut retrouvé. Un paquet de hardes qui ne pouvait servir à rien parut compromettant. La maîtresse de François fit acheter du pétrole et brûla ces inutiles dépouilles. Le directeur avait donné ordre de « nettoyer » l'endroit où les otages étaient tombés et d'enlever les traces de sang. Une pluie printanière se chargea de ce soin; l'eau du ciel lava la place.

IV. — JEAN-BAPTISTE JECKER.

Les otages de la quatrième section interrogèrent les surveillans dans la matinée du 25 mai; quelques-uns de ceux-ci gardèrent obstinément le silence, d'autres, ne pouvant retenir l'élan de leur indignation, racontèrent ce qu'ils avaient vu ou ce qu'ils avaient appris. Vers sept heures, on avait entendu ouvrir le cabanon n° 28; mais, comme ensuite rien n'était plus venu troubler le repos des détenus, ceux-ci ne s'en étaient pas inquiétés. La cellule qui avait été ouverte était celle de Jecker; lui aussi, il allait mourir. On se rappelle que la veille Genton, dressant la liste des victimes, avait inscrit le nom du banquier, puis l'avait biffé et remplacé par celui de l'abbé Deguerry. Ceci était un fait réfléchi dont il serait peut-être facile de tirer les conséquences. Pour les politiques de cabaret auxquels appartenaient tous les gens de la commune, la guerre du Mexique avait rapporté une quantité incalculable de millions à ceux qui l'avaient fomentée et entreprise. Or Jecker en avait été pour ainsi dire le principal promoteur, donc il avait tant de millions qu'il ne savait qu'en faire. Il avait été déjà tâté par François, qui, d'un air dégagé, lui avait dit : « — Baste! vous ne seriez pas embarrassé de donner quelques centaines de mille francs pour être libre.—Jecker avait répondu : — Pour cela, il faudrait les avoir.» — Genton pensa-t-il à une rançon de prisonniers comme aux temps de la chevalerie? voulut-il simplement tuer Jecker? nous ne saurions rien dire de positif à cet égard, nous ne pouvons que constater le meurtre. Tout ce que nous affirmons avec certitude, c'est que c'est à Genton lui-même que le malheureux Jecker fut livré; un des registres de la Grande-Roquette en fait foi, car il porte de la main même de François l'annotation suivante : « *Jecker, Jean-Baptiste, prévenu; par ordre de la commune remis au président de la cour martiale.* » Or le président de la cour martiale, c'était Genton. Il ne mit pas beaucoup de personnes dans sa confidence, il vint avec deux amis et prit Vérig, en passant, au poste d'entrée. Quatre exécuteurs, c'était peu pour un personnage auquel on accordait tant d'importance; mais c'était assez si l'on ne voulait pas éveiller trop de convoitise. L'ordre de remettre Jecker à Genton était signé Ferré.

Jecker, extrait de sa cellule par un surveillant et sur l'injonction du directeur François, fut amené au greffe; il avait son chapeau à la main et sur les épaules un long paletot de couleur sombre. Il demanda ce qu'on lui voulait; Genton répondit : — Mais nous voulons vous fusiller, tout simplement.— Jecker devint très pâle et demanda : — Pourquoi? — Parce que vous avez été le complice de

Morny, — répliqua Genton. Jecker comprit immédiatement qu'il n'y avait pas à discuter, il mit son chapeau sur sa tête et dit : — Je suis prêt. — De lui-même il se plaça au milieu des quatre hommes armés, François se joignit au groupe, et l'on partit. Il est au moins bien étrange qu'on ne l'ait pas fusillé dans le chemin de ronde comme les otages de la veille, ou dans une des rues voisines de la Roquette. Quel motif a engagé les meurtriers à faire une longue course, à traverser plusieurs barricades où s'offraient des hommes de bonne volonté, qu'ils n'acceptaient pas, à garder jalousement leur prisonnier entre eux et à ne vouloir partager avec nul autre l'honneur de le frapper? Nous ne pouvons répondre; mais peut-être donnerons-nous une idée des propositions qu'il dut entendre en citant un passage de l'*Histoire de la commune* de M. Lissagaray. « Il (Jecker) parut se résigner très vite et causa même chemin faisant. — Vous vous trompez, dit-il, si vous croyez que j'ai fait une bonne affaire; ces gens-là m'ont volé. » Peut-être doit-on inférer de là que ses assassins, eux aussi, se trompaient en croyant faire une bonne affaire et en menant si loin, dans des terrains vagues, perdus au-delà du Père-Lachaise, sur les hauteurs de Belleville, un homme hors d'état de payer une rançon exagérée.

Nous avons refait à pied, sans avoir d'obstacles à franchir, la route que Genton et sa bande infligèrent à ce malheureux (1); il nous a fallu, en partant de la Roquette, plus d'une demi-heure pour arriver rue de la Chine, à l'endroit même où il est tombé. C'était alors une sorte de désert auquel la construction de la nouvelle mairie de XXe arrondissement et de l'hôpital de Ménilmontant donne aujourd'hui un peu d'animation. La place était bien choisie. Il pleuvait; les rues non pavées faisaient le chemin difficile, on avait peine à marcher sur la terre glissante. Un vaste clos appartenant à un sieur Martinel, circonscrit par les rues du Ratrait, des Basses-Gâtines, des Hautes-Gâtines et de la Chine, servait de lieu de campement à une compagnie de fédérés du génie auxiliaire. Genton y appela quelques hommes et leur donna pour consigne d'interdire tout passage dans la rue de la Chine. On appliqua Jecker la face contre la muraille, après avoir eu soin de lui faire retirer son paletot; il tourna la tête et dit : « Ne me faites pas souffrir! » Les assassins firent feu, il roula sur lui-même; comme il remuait en-

(1) Extrait du dépôt des condamnés et conduit par ses assassins, Jecker suivit la rue de la Roquette, le boulevard Ménilmontant, la rue des Amandiers, la rue des Partans ; il entra dans la rue de la Chine, franchit la rue transversale des Hautes-Gâtines (actuellement rue Orfila) et fut placé debout devant le mur de droite, à 17^m^ 40 de l'angle de la rue des Basses-Gâtines. Une croix tracée au couteau sur la muraille indique l'endroit précis où il a été fusillé. Une porte s'ouvrait alors sur le terrain où campaient les fédérés du génie auxiliaire; cette porte a été murée depuis, mais la place qu'elle occupait est encore reconnaissable.

core, Vérig, à l'aide de son pistolet d'arçon, lui donna le coup de grâce, et « la justice du peuple fut satisfaite. »

François fouilla le cadavre, prit le portefeuille et le porte-monnaie; Vérig endossa le paletot. On traîna le corps à une dizaine de mètres, dans un trou préparé pour une bâtisse; on lui enveloppa le visage avec un journal financier trouvé dans une des poches du paletot, et d'un coup de poing on lui enfonça le chapeau sur la tête. Puis François, qui était un homme d'ordre, prit un crayon, écrivit: *Jecker, banquier mexicain,* sur un papier qu'il passa dans une des boutonnières de la redingote. Vérig, François, Genton, un quatrième assassin, déposèrent leurs fusils contre une petite haie qui existe encore, et laissèrent le cinquième meurtrier à la garde des armes et du cadavre; pour eux, ils se rendirent chez le sieur Lacroix, rue du Chemin-Neuf-de-Ménilmontant, n° 4; là ils se firent servir une boîte de sardines, du pain, du fromage, deux litres de vin, car cette petite expédition les avait mis en appétit. Vérig leur montrait des bombes à main, non amorcées, qu'il avait dans sa poche; Genton, tout en causant, disait: « Demain, il y aura d'autres exécutions. » Au bout d'une heure, ils allèrent reprendre leurs fusils et descendirent vers Paris par la rue des Basses-Gâtines. L'inspection de la muraille est instructive : trois balles de fusil-chassepot ont manqué Jecker; une balle qui paraît avoir été tirée par un fusil à tabatière l'a traversé de part en part au-dessus des lombes et a dû causer une mort immédiate. Cinq jours après, le corps fut porté au cimetière de Charonne (1).

Jecker était peu connu dans la prison; cependant, lorsqu'on apprit qu'il avait été fusillé, que l'assassinat de l'archevêque, du président Bonjean et des quatre prêtres ne paraissait pas avoir calmé la monomanie homicide qui possédait la commune, il y eut dans le personnel des surveillans un sentiment de révolte qui se manifesta par des paroles de menace. Henrion s'était sauvé la veille, Beaucé n'avait pas reparu depuis le matin; Ramain fut inquiet, il craignit que ses subordonnés ne refusassent de lui obéir, il prévint François, qui entra en fureur et fit venir la plupart des gardiens. François fut brutal et grossier : « On a fusillé les prêtres, on a bien fait; on a fusillé le banquier mexicain, c'est qu'il l'avait mérité; on fusillera les gendarmes, qui sont des voleurs, on fusillera les anciens sergens de ville, qui sont des assassins, et si les surveillans ne font pas régulièrement leur service, s'ils ne s'associent pas franchement à la commune, on les fusillera aussi, pour leur apprendre. »

(1) Cinq assassins ont tué Jecker. Nous avons nommé Genton, Vérig et François, il ne nous serait pas impossible de citer les deux autres qui ont aidé à « liquider cette affaire; » mais, malgré les présomptions les plus sérieuses et un important témoignage, nous devons nous taire, car la preuve matérielle de notre conviction nous fait défaut.

Les surveillans ne se le firent pas répéter, mais trois d'entre eux, Pinet, Bourguignon, Göttmann, se demandèrent si l'heure n'était pas venue de tenter un coup de main à l'aide des otages militaires pour sauver ceux-ci et fuir cette maison maudite. On s'abandonna d'abord à des idées peu pratiques et tout à fait romanesques : percer un trou dans les murs de ronde, forer les caves et tâcher de trouver une galerie d'égout,— combinaisons insensées qui, pour être seulement essayées, exigeaient un temps considérable et dont le dénoûment, plus qu'incertain, risquait fort d'être désastreux. Après de longues discussions dans le guichet central où les trois surveillans s'étaient réunis, ne sachant plus ce qu'il advenait de l'armée française qu'ils attendaient vainement depuis trois jours, ignorant si l'état d'insupportable angoisse où tout le monde vivait n'allait pas se prolonger encore, ils s'arrêtèrent à un projet qui, bien mené, avait quelque chance de réussir : il ne s'agissait que d'avoir beaucoup d'audace.

Depuis le 22 mai, le poste des fédérés occupant la porte d'entrée sous le commandement de Vérig comprenait environ 300 hommes; mais la plupart de ceux-ci s'en allaient le soir coucher à leur domicile et ne revenaient que le lendemain matin. Pendant la nuit, la prison était gardée par 60 hommes, au plus par 80. Ce fait n'avait point échappé aux surveillans, qui savaient en outre que les fédérés, presque constamment ivres, n'étaient jamais insensibles à l'offre d'un bon verre d'eau-de-vie. Ils se cotisèrent et reconnurent que leurs ressources communes s'élevaient à plus de 150 francs; c'était de quoi griser tout un bataillon. On offrirait aux fédérés « une tournée » dans le poste et on la renouvellerait tant qu'un homme tiendrait debout; on avait calculé qu'une somme de 70 fr. consacrée à un achat d'eau-de-vie et d'absinthe suffirait amplement à mettre les 60 ou 80 fédérés dans un état complet d'abrutissement. Lorsqu'on les verrait convenablement affaiblis par l'ivresse, un des surveillans se rendrait à la première section située au premier étage du bâtiment de l'est, où les gendarmes étaient enfermés. Il y en avait, dans cette seule section, une cinquantaine, tous vieux soldats ayant guerroyé en Crimée, en Italie, au Mexique, rompus au maniement des armes et propres à une action hardie. On les faisait sortir, on les conduisait facilement jusqu'au poste des fédérés; là, se jetant sur les râteliers où les fusils étaient déposés, ils s'en emparaient, assommaient les récalcitrans, mettaient des cartouches dans leurs poches et, formés en peloton, guidés par Pinet, qui, dans la matinée, était allé reconnaître le terrain, ils se lançaient au pas de course vers les quartiers du centre, tombaient à revers sur une barricade et rejoignaient l'armée française. Tel était le plan imaginé par ces trois braves gens; il était peut-être d'un

succès douteux; on pouvait rencontrer des obstacles imprévus, avoir à livrer une bataille en règle et succomber en route. Certes on pouvait s'attendre à des péripéties périlleuses, mais tout ne valait-il pas mieux que de périr rue Haxo comme des moutons égorgés à la boucherie?

Pinet voulut consulter un homme en qui il avait confiance, fonctionnaire régulier de la Grande-Roquette, demeuré très ferme à son poste malgré les avanies dont il fut souvent abreuvé jusqu'au dégoût. Le fonctionnaire l'écouta attentivement et lui dit : « C'est bien dangereux, vous vous ferez tuer, il vaut mieux attendre; la commune, quoi qu'elle fasse, est perdue, la délivrance est peut-être prochaine; voyez vos détenus, ranimez leur courage et donnez-leur de l'espérance. » Le surveillant ne fut pas convaincu, et pendant la promenade quotidienne que faisaient les gendarmes dans le chemin de ronde, il s'approcha du maréchal des logis Geanty et lui développa longuement ses projets. C'était cette nuit même qu'il fallait agir, parce que certainement il y aurait de nouveaux meurtres le lendemain dans la prison, et que cette fois ce serait peut-être le tour des gendarmes. Le maréchal des logis, pris à l'improviste, ne sut que répondre, il demanda à réfléchir et pria Pinet de venir causer avec lui le soir dans sa cellule à huit heures. Ce maréchal des logis Geanty était un homme fort doux, très bon soldat, préoccupé du sort de sa femme, qu'il avait fait partir pour la province, très soumis à la discipline et au devoir, mais dont l'énergie s'était usée par deux mois de captivité et sous les événemens qui l'avaient accablé. Il s'est peint à son insu dans une lettre qu'il écrivit à un de ses parens vers la seconde quinzaine de mai : « Il ne s'est pas passé un seul jour depuis mon entrée sans que j'aie pleuré! Mes cheveux changent de couleur; on ne rajeunit pas ici; à quand la fin? Moi, qui suis arrivé à vingt-deux ans de bons services sans avoir couché à la salle de police, je débute par quarante-neuf jours de prison cellulaire. » Celui qui se sentait humilié, étant le loyal soldat qu'il était, de se voir emprisonné comme otage et par ordre de la commune, n'était point l'homme qu'il fallait pour l'entreprise que méditaient les surveillans.

Ceux-ci étaient très résolus, décidés à jouer leur vie pour échapper aux horreurs dont ils étaient les témoins impuissans et dont on les rendait complices. Ils savaient qu'ils pouvaient tout redouter des fédérés; dans le poste d'entrée, on venait de découvrir une caisse contenant une cinquantaine de bombes Orsini, engin de destruction des plus redoutables, dont le premier essai fut fait contre Napoléon III dans la soirée du 14 janvier 1858. Les surveillans s'étaient récriés en voyant cet amas de projectiles; François lui-même avait cru devoir leur donner quelque satisfaction en faisant mettre

le capitaine Vérig en cellule pendant une demi-heure : punition arbitraire et dérisoire qui laissait subsister le danger et ne rassurait personne. Le surveillant Pinet, qui était à la tête du complot d'évasion, prit une de ces bombes meurtrières et la mit dans sa poche, en se disant : Ça peut servir! Le soir, vers huit heures, ainsi qu'il avait été convenu, le maréchal des logis Geanty reçut la visite attendue. Pinet lui dit : — Eh bien! qu'allons-nous faire? — Geanty hocha la tête, il paraissait fort perplexe et était très ému; il haussait les épaules comme un homme indécis et ne pouvait se résoudre à répondre. Le surveillant insista; le canon qui, pendant toute la nuit du 25 au 26 mai, ne cessa de gronder dans Paris, semblait appuyer ses paroles. Geanty écoutait, regardait fixement son interlocuteur comme s'il eût voulu lui arracher une résolution qu'il ne trouvait pas en son propre cœur. Enfin il dit : — Non, c'est impossible; ce serait trop périlleux, je ne puis exposer la vie de mes camarades à une telle aventure; nous sommes de vieux soldats, jamais nous n'avons fait de mal à personne, pourquoi la commune nous en ferait-elle? — C'était presque textuellement le mot de l'abbé Deguerry, le mot de tous ces malheureux qui cherchaient un motif plausible à leur arrestation et ne pouvaient admettre la possibilité d'un crime incompréhensible. — Plaise à Dieu, lui dit Pinet en le quittant, que vous n'ayez jamais à regretter votre décision. — Le maréchal des logis a dû le lendemain, lorsqu'il gravissait la rue de Belleville au milieu des injures et des coups, se rappeler que le salut eût été possible et comprendre trop tard que, dans certains cas, l'énergie désespérée est supérieure à la résignation.

Le refus de Geanty faisait avorter le projet des surveillans. Les bruits les plus sinistres étaient colportés dans le quartier de la Roquette. On disait que ce serait trop long de fusiller les otages incarcérés au depôt des condamnés et à la maison d'éducation correctionnelle : on ferait sauter les deux prisons, — on les incendierait après avoir fermé les grilles, — on les démolirait à coups de canon à l'aide des batteries que l'on disait installées sur les hauteurs du Père-Lachaise. On répétait que « les Versaillais » ne faisaient pas de quartier, que tout insurgé était fusillé sur place, que l'on tuait les femmes aussi bien que les hommes, et qu'en présence d'une guerre pareille il fallait payer d'audace, mettre à mort les prisonniers qui, à un titre quelconque, avaient appartenu aux gouvernemens précédens. L'écho de ces rumeurs avait pénétré à la Grande-Roquette; les otages, les surveillans, les condamnés eux-mêmes se demandaient s'ils n'étaient point destinés à périr ensemble, sous les dernières fureurs de la commune.

MAXIME DU CAMP.

VERCINGÉTORIX

ET

LA GAULE AU TEMPS DE LA CONQUÊTE ROMAINE

Vercingétorix et l'indépendance gauloise, par M. Francis Mounier, Paris. 1875.

II [1].

LA CAMPAGNE DE VERCINGÉTORIX CONTRE CÉSAR.

Nous avons, autant que faire se pouvait, réuni dans un précédent travail les traits divers qui donnaient à la Gaule, au temps de Jules César, une physionomie si originale et si digne d'intérêt. Ce sont au fond nos vraies origines nationales que nous retracions. On a vu comment la Gaule fut surprise par la conquête romaine juste au moment où l'agglomération gauloise allait devenir une nation, — comment César, politique habile non moins que grand capitaine, se garda bien de déclarer la guerre à la nation comme telle et se posa plutôt en protecteur et en champion de la Gaule contre les convoitises germaines, — comment il favorisa systématiquement la vieille aristocratie, intéressée au maintien des priviléges et de l'état divisé dont ils étaient inséparables, — comment enfin la tendance démocratique et novatrice se trouvait par le fait même la tendance anti-romaine. Grâce à ses adroites manœuvres, aux

(1) Voyez la *Revue* du 15 août.

calculs des uns, aux imprévoyances et aux témérités des autres, César en peu de temps réussit à démanteler la Gaule. Il écrasa successivement les Helvètes, les Armoricains, les Belges et les Aquitains. En même temps, il s'établit solidement au centre par son alliance étroite avec les Rèmes (pays de Reims), avec les Éduens surtout (Autunois), qui commandaient à toute une clientèle de cantons subordonnés. Leur concours, adroitement acheté par des promesses de tout genre, principalement par la perspective de devenir bientôt les maîtres de la Gaule entière, semblait lui garantir la tranquillité de toute la région centrale.

C'est au contraire à ce moment même qu'une insurrection formidable, coalisant dans un effort désespéré les résistances de la jeune nation qui voulait vivre, faillit terminer par une catastrophe le cours de ses éclatans succès et changer dans des proportions incalculables la direction de l'histoire. Le chef ou plutôt l'âme de cette magnifique explosion du sentiment national fut un jeune Arverne, qui ouvre ainsi de la plus brillante manière la série de nos grands héros. Rien de plus intéressant que de reconstituer son histoire, comme l'a fait M. Francis Mounier, en se servant avec une critique judicieuse des données fournies par son vainqueur lui-même et de quelques renseignemens dispersés chez les autres historiens.

I.

Vercingétorix (*le grand chef des braves*) (1) est un enfant de l'Auvergne ou de la cité arverne. Sa patrie est la Gergovie, ou forteresse des Arvernes, dont on voit encore les ruines sur une montagne non loin de Clermont-Ferrand. Son père Keltil (*le grand Celte*), chef ou roi de ce canton, avait été, dit César, en possession du principat de toute la Gaule, ce qui veut dire que, sous sa direction, la cité arverne atteignit ce degré de prépondérance qui tendait à réaliser l'unité nationale autour d'elle comme autour d'un centre reconnu. On ne sait rien de positif sur sa première jeunesse et son éducation. Celle-ci fut sans doute semblable à celle que recevaient les jeunes nobles gaulois, c'est-à-dire que, sous le rapport intellectuel et littéraire, elle fut très incomplète. Mais derrière les Cévennes était la Province, et déjà sans doute la civilisation romaine avait projeté quelques rayons par delà les montagnes. Vercingétorix parlait le latin, peut-être le grec. On peut inférer de la haute position conquise par son père que celui-ci fut à la tête du parti unitaire, national, opposé par conséquent aux ingérences romaines. Pour se

(1) Ses médailles portent en majuscules latines VERCINGETORIXS ; celles des Éduens sont frappées en caractères grecs.

maintenir à cette hauteur, Keltil dut recourir à des moyens qui sentaient la dictature. Une réaction aristocratique et particulariste éclata chez les Arvernes eux-mêmes sous la direction d'un frère de Keltil, nommé Gabanition. Victorieux, il fit condamner son frère par une assemblée du peuple comme aspirant à la tyrannie, et Keltil mourut dans les flammes.

Ce sombre drame relégua le jeune Vercingétorix dans une obscurité relative. Il fut le témoin passif des premières campagnes de César, qui n'eut pas, dans les premiers temps, à s'inquiéter de la cité arverne. Il est à croire que, comme ailleurs, il avait capté la bienveillance de ses chefs par des avances et des promesses de protection, ce qui fit plus tard accuser notre héros d'avoir accepté les bienfaits du général romain. Du reste nous savons que c'est surtout au sein du puissant canton des Éduens qu'il cherchait son point d'appui politique. Mais, lorsque Vercingétorix paraît sur la scène, on le voit en possession d'un plan si arrêté, si bien conçu, qu'il a dû le mûrir en silence pendant les cinq ou six années qui s'écoulent depuis l'entrée de César dans la Gaule, en 58, jusqu'au moment du grand appel aux armes.

César était donc parti pour l'Italie, où il voulait passer l'hiver de 53 à 52. La Gaule, bien loin d'être abattue ou résignée, était en pleine fermentation. Les esprits étaient arrivés à ce point d'exaltation où la patience devient impossible. On ne pouvait plus douter du dessein de César d'asservir la patrie gauloise. La rigueur avec laquelle il avait réprimé la révolution plébéienne des Carnutes, le supplice immérité du patriote Acco, mis à mort par ses ordres, avaient indigné ces populations jusqu'alors si tranquilles. Le plan qui fut arrêté dans les conciliabules nocturnes des partisans de l'indépendance dénotait une grande habileté. Il était convenu qu'on profiterait de l'hiver, de l'absence de César, de la dispersion des légions, pour lever partout l'étendard de la liberté. Les Carnutes donneraient le signal. Aussitôt la grande armée gauloise, recrutée depuis plusieurs mois dans les conditions d'un secret admirablement gardé, accourrait de tous les points du territoire pour se concentrer chez les Arvernes, attaquer les légions isolément, couper à César la route du retour en Gaule et révolutionner la Province elle-même, dont la réintégration dans la patrie gauloise paraissait avec raison indispensable. L'Aquitaine n'entendait pas s'isoler. Luctère, chef des Cadurques (Quercy), patriote entreprenant et dévoué, garantissait sa coopération et s'était chargé principalement de la Province. La Belgique, bien que terriblement éprouvée, ferait de son mieux.

Tout s'exécuta avec une ponctualité jusque-là bien étrangère au caractère gaulois. En janvier de l'an 52 avant notre ère, Vercingé-

torix, qui avait avant tout besoin de compter sur son pays natal, souleva le peuple arverne contre le parti romain, et à peine était-il en possession du pouvoir local que les crieurs transmirent à travers les campagnes une grande nouvelle : les Carnutes étaient en marche et débutaient par un coup d'éclat ! A la faveur d'une longue nuit d'hiver, ils s'étaient portés en masse sur Genabum (Orléans) et s'en étaient emparés par un hardi coup de main. Genabum était une ville de commerce considérable, le parti romain y était en force, et dans la bagarre des marchands romains furent tués. En même temps, Luctère et ses Aquitains s'approchaient des frontières de la Province, et dans le Beauvoisis, sur les rives de l'Eure, autour de Lutèce, on se préparait à se ranger sous les ordres du vieux Camulogène pour aller attaquer les légions campées dans la région du nord.

La Gaule entière, à l'exception des Rèmes, des Éduens et de leurs cliens les Bituriges (Berry), était donc debout. Vercingétorix fut proclamé *brenn* ou commandant-général par la voix de tous les contingens. Son premier soin fut d'établir une sévère discipline qui sans doute était fort nécessaire ; puis il s'appliqua à former une nombreuse et solide cavalerie, on va voir dans quel dessein. Enfin il se transporta avec le gros de ses forces dans le canton des Bituriges pour les décider à s'unir au mouvement national. Une fois maître de leur oppide Avaricum (*reine des eaux*, Bourges), situé au confluent de l'Auron et de l'Yèvre, il donnait la main au parti gaulois qui se formait chez les Éduens eux-mêmes, de là aux Séquanes (Franche-Comté), alliés des Arvernes. Protégée en arrière contre l'arrivée de César par les cimes des Cévennes, en cette saison couvertes de neige, l'armée gauloise allait bloquer les légions dans leurs quartiers d'hiver. C'était là un plan de campagne parfaitement combiné, qui n'avait rien de commun avec les soulèvemens désordonnés, décousus, dont César jusqu'alors avait eu si facilement raison.

Ce plan toutefois subit sur un point très sensible un échec inattendu, qui compromit tout le reste. Avec une rapidité de coup d'œil, avec une énergie d'exécution incomparables, César vit qu'il lui fallait rejoindre ses légions à tout prix, tout en parant au danger qui menaçait la Province, et trouva moyen de franchir les Cévennes en plein hiver. Il arrive par la route de Gênes dans la Province, ayant rassemblé tout ce qu'il a pu de troupes dispersées ; il envoie en hâte des renforts du côté de Narbonne pour déjouer les projets de Luctère; puis, avec ce qui lui reste de soldats et les recrues qui lui viennent de l'Italie du nord, il se porte vivement chez les Helviens (Vivarais), au pied des plus hautes Cévennes, et ne craint pas de se frayer un chemin par d'affreux défilés où la neige gelée

devait être brisée à coups de hache. César avait alors cinquante ans. Il paya d'exemple en marchant à pied, tête nue, malgré sa calvitie, en avant de ses colonnes. Après des efforts inouïs, les Romains virent enfin s'étendre à leurs pieds la vallée de l'Allier, et s'y précipitèrent. Les Arvernes épouvantés rappelèrent en hâte Vercingétorix, qui, à son grand regret, dut quitter les environs d'Avaricum. Les Éduens, à la prière du parti romain chez les Bituriges, avaient dirigé des forces vers ce pays pour balancer la pression de Vercingétorix; mais ces troupes éduennes, autant du moins qu'on peut en juger par le récit ambigu de César, ne marchèrent qu'à contre-cœur, revinrent chez elles, sous prétexte qu'elles redoutaient une trahison des Bituriges, et ceux-ci se prononcèrent pour la cause nationale. Vercingétorix, de ce côté, avait eu gain de cause. Par son retour en Auvergne, il mettait Gergovie à l'abri d'un coup de main, mais il lui fallait improviser un nouveau plan.

César en effet avait réussi à traverser incognito, à la tête d'une petite troupe de cavalerie, le Lyonnais actuel, et avait rallié la cavalerie romaine campée à Vienne. De là il se porta, toujours en déguisant sa marche rapide, à travers le territoire éduen chez les Lingons (Langres), où il trouva deux légions. Quelques jours après, il opérait sa jonction avec Labienus à Agedincum (Sens). Ses dix légions se trouvaient de nouveau concentrées avec une rapidité qui tenait du prodige. Vercingétorix redescendit alors la vallée de la Loire et mit le siége devant une Gergovie des Boïens, qui dépendait des Éduens et qui tenait pour les Romains. Cette manœuvre forçait César à prendre immédiatement l'offensive, s'il ne voulait pas que les Éduens eux-mêmes fissent défection. Vercingétorix comptait sur les difficultés qui allaient assaillir son terrible adversaire, contraint de guerroyer en plein hiver. Le moment des résolutions héroïques était arrivé.

Il comprenait à merveille qu'en bataille rangée l'armée romaine l'emporterait toujours sur les bandes inexpérimentées qu'il commandait. Après tant de désastres, la jactance n'était plus de saison. Il s'en ouvrit avec franchise à ses compatriotes. « Il faut faire la guerre, leur dit-il, d'une tout autre manière que nous ne l'avons faite jusqu'à présent. A tout prix, il faut empêcher les Romains de se ravitailler. Cela nous sera facile, car nous avons une cavalerie nombreuse, et la saison nous aide. Ils ne peuvent en ce moment fourrager. Il faut qu'ils se dispersent à la recherche des maisons isolées, et notre cavalerie les détruira en détail. Mais de plus il faut sacrifier au bien public les intérêts privés, brûler les villages et les maisons dans un vaste rayon autour de la forteresse boïenne, partout où l'ennemi pourrait trouver des vivres. Nous-mêmes n'en manquerons pas, les cantons aux frontières desquels nous combat-

trons nous en fourniront en abondance. Quant aux Romains, ou bien ils succomberont à la famine, ou bien ils devront s'éloigner de leurs camps en s'exposant aux plus grands risques. Peu importe qu'on les tue ou qu'on s'empare de leur matériel de guerre, sans lequel ils seraient impuissans. Il faut donc brûler les oppides qui ne seraient pas suffisamment protégés par leurs défenses ou par leur situation, de peur qu'ils ne servent de retraite aux lâches qui refusent de se joindre à nous, ou que les Romains n'y viennent chercher des vivres et du butin. Ces mesures vous paraissent-elles dures et cruelles? Il sera bien plus dur encore de voir vos fils et vos compagnes emmenés en esclavage, et de marcher vous-mêmes au supplice. Or voilà ce qui vous attend, si vous êtes vaincus. »

Ce langage mâle et résolu fut approuvé de tous, et en un seul jour plus de vingt localités bituriges furent livrées aux flammes. Le plan de Vercingétorix était donc de ne pas livrer de grandes batailles, de harceler l'armée romaine et de la détruire par la famine, quoi qu'il en pût coûter. Il n'avait pas une heure à perdre. César, avec toutes ses forces réunies, avait marché sur Vellaunodunum (Château-Landon) (1), l'avait pris pour assurer ses derrières; puis s'était jeté sur Genabum (Orléans et non pas Gien), qui ne fit pas de résistance. Après l'avoir pillée, brûlée, après l'égorgement de presque tous ses habitans, il passa la Loire et s'empara de Noviodunum (Nouan-le-Fuselier) qu'un corps de cavalerie gauloise essaya en vain de défendre. Mais à partir de là il entrait sur le territoire dévasté, et il lui importait de prendre Avaricum (Bourges), où il trouverait les vivres qui commençaient à lui faire défaut.

Vercingétorix aurait voulu qu'on brûlât aussi ce chef-lieu des Bituriges; mais les supplications des habitans dominèrent sa volonté. Ils se faisaient forts d'ailleurs de se défendre victorieusement derrière leurs murs qu'entouraient au nord, à l'ouest et à l'est des marais alimentés par l'Yèvre. Avaricum avait un grand renom dans les traditions celtiques. C'est là que six siècles auparavant avait régné le roi Ambigat, souverain des Gaules, à ce qu'assure une tradition très probablement exagérée; c'est de là que Sigovèse et Bellovèse, héros à demi légendaires, étaient partis, guidés par le vol des oiseaux, pour occuper le sud de la Germanie et le nord de l'Italie. Il semble que ces glorieux souvenirs protégèrent la vieille cité contre la ruine dont la menaçait le sombre patriotisme des Gaulois de Vercingétorix. César, réduit à l'attaquer par le sud, se trouvait très embarrassé. La cavalerie gauloise battait la campagne et refoulait ses fourrageurs. Vercingétorix avait posté son armée à cinq lieues

(1) Nous suivons ici l'itinéraire adopté par M. Mounier et qui diffère de celui qui est indiqué dans l'*Histoire de César* de Napoléon III.

en arrière sur une colline assez basse, mais protégée par un marais de l'Auron. La position était si bien choisie que César, espérant un jour surprendre les Gaulois en l'absence de Vercingétorix, qui s'était éloigné momentanément avec sa cavalerie, se porta en force sur cette position dans l'intention de livrer une bataille dont le gain eût été suivi de la reddition d'Avaricum; mais il dut revenir sous les murs de la ville sans avoir pu engager le combat. Il avait donc en pleine Gaule un rival en stratégie!

A sa grande surprise, Vercingétorix, de retour au camp, se vit l'objet d'accusations perfides. Évidemment il y avait des détracteurs parmi les chefs rangés sous ses ordres. Sa tactique expectante impatientait les soldats, et ceux qui jalousaient sa haute position en profitaient pour semer contre lui des soupçons odieux. Ne lui reprochaient-ils pas d'avoir abandonné à dessein l'armée, de l'avoir exposée sans commandement et sans cavalerie à une attaque des Romains, d'avoir prévenu César de son absence, de trahir, en un mot, la cause nationale, dans l'espoir d'obtenir de l'ennemi national la souveraineté de la Gaule entière! Qu'on veuille bien remarquer cette préoccupation constante de savoir qui commanderait à la nation réunie sous un seul gouvernement. Vercingétorix en appela à l'armée elle-même, c'est-à-dire qu'il convoqua une assemblée générale et lui soumit ses explications à la fois modestes et fières. « J'ai quitté le camp, leur dit-il, parce qu'il nous faut du fourrage, et vous-mêmes m'y avez engagé. Je me suis rapproché des Romains, parce que je savais votre position excellente et se défendant d'elle-même. J'ai emmené la cavalerie, parce qu'elle ne servirait à rien dans ces lieux marécageux, tandis qu'elle était très utile là où je la conduisais. Je n'ai délégué à personne le commandement suprême, parce que je craignais que mon lieutenant ne fût poussé par la multitude à livrer bataille, car je vois que vous en auriez tous envie, faute d'endurance, parce que ces fatigues prolongées vous impatientent. Si les Romains sont venus ce jour-là par hasard, rendez grâces à la fortune; s'ils ont été attirés par les indications de quelque traître, remerciez ce traître lui-même : vous avez pu, de la hauteur que vous occupez, juger de leur petit nombre et vous rire de l'intrépidité dont ils se vantent. Ils n'ont pas osé vous attaquer, et ils ont dû regagner honteusement leur camp. Quant au commandement suprême, je serais fou de le demander à César et à l'infamie, quand je peux l'obtenir par une victoire dont ni moi, ni personne en Gaule ne peut plus douter. Il y a plus : si le pouvoir qui m'est confié vous paraît un honneur pour moi plutôt qu'un moyen de salut pour vous, reprenez-le; mais auparavant, en preuve de la vérité de mes assertions, écoutez ces soldats romains. » Il fit alors avancer des Romains faits prisonniers

dans sa récente expédition, que César travestit en esclaves affamés à dessein et récitant une leçon imposée d'avance. Ils déclarèrent que l'armée romaine était à bout de vivres et serait bientôt, si rien ne changeait, réduite à lever le siége. « Voilà ce que vous devez, reprit Vercingétorix, à celui que vous accusez de trahison. Pas une goutte de votre sang n'a encore coulé, et déjà vous allez voir la grande armée victorieuse succomber à la faim. Quand elle s'enfuira honteusement, ne craignez pas qu'un seul de nos cantons la reçoive, j'y ai pourvu. » Il était indubitable en effet qu'un échec des Romains déterminerait les cantons hésitans, les Éduens eux-mêmes, à se joindre à la cause nationale, et Vercingétorix avait déjà noué des intelligences avec le parti patriote de ces régions encore dissidentes. Ce discours logique et franc eut un plein succès. Vercingétorix fut confirmé en qualité de chef suprême de l'armée gauloise.

Cependant César poussait le siége avec la dernière ardeur, puisqu'il n'y avait plus pour lui d'autre moyen de salut. Il avait fait construire un gigantesque ouvrage de terre et de bois, de 80 pieds de haut, qui menaçait le seul endroit accessible de la ville. Tout dépendait de la conservation de cette formidable terrasse, chef-d'œuvre du génie militaire romain (1). Une nuit, les assiégés réussirent à y mettre le feu. C'est au prix d'énormes sacrifices que les assiégeans parvinrent à l'éteindre, et cette nuit-là vit se former « la chaîne héroïque, » l'un de ces beaux traits désespérés que nous avons le droit d'inscrire avec tant d'autres au livre d'honneur de notre race. Des Gaulois se passaient de main en main des boules de suif et de poix que le dernier, placé au poste le plus avantageux, mais aussi le plus dangereux, lançait à tour de bras dans l'ouvrage enflammé. A peine avait-il jeté quelques boules qu'il tombait sous les coups de scorpion, mais il était aussitôt remplacé par un autre, et la chaîne demeura en activité toute la nuit, tant que dura le combat. César lui-même, toujours si méprisant quand il parle des aptitudes guerrières de nos ancêtres, n'a pu s'empêcher d'admirer.

Vercingétorix craignit qu'à la fin l'art consommé des généraux romains ne fût fatal à la ville, et il transmit aux assiégés l'ordre de l'évacuer pendant la nuit après avoir détruit les approvisionnemens et probablement mis le feu aux maisons ; mais au moment où l'on mettait ces ordres à exécution, les cris des femmes mirent en éveil le camp romain, et il fallut y renoncer. Le lendemain, à la faveur d'un orage dont la violence avait fait rentrer dans la ville les défenseurs des remparts (peut-être dans un sentiment de crainte su-

(1) Les Gaulois avaient imaginé de blinder leurs tours de défense avec du cuir pour amortir les coups de bélier ou de baliste. Cela suppose une grande abondance de bétail.

perstitieuse du dieu Tarann), César surprit les murailles, cerna la ville avant d'y pénétrer et commanda le plus épouvantable des massacres. Selon l'évaluation du conquérant, 40,000 victimes tombèrent sous les coups des soldats ivres de sang et de pillage; 800 Gaulois seulement parvinrent à rejoindre Vercingétorix.

Les défenseurs de la Gaule étaient atterrés. Vercingétorix ne faiblit pas. Il releva les courages, il montra que les Romains avaient, pour assiéger et prendre les villes, des moyens ingénieux que les Gaulois ignoraient, que lui-même eût préféré qu'on ne défendît pas Avaricum. « Apprenons, nous aussi, leur dit-il, à fortifier nos camps. Je puis vous annoncer la prochaine adjonction des cantons qui ne se sont pas encore prononcés. *Je veux former un seul tout de la Gaule entière,* et, quand elle sera unie, le monde entier ne pourra lui résister. » Cette assurance, cette noble constance dans l'adversité, furent contagieuses, et pendant que César devait courir à Decise chez les Éduens pour apaiser un différend qui, en se prolongeant, aurait pu donner l'ascendant au parti national au sein du canton qu'il désirait tant garder dans son alliance, Vercingétorix reconstituait son armée. Lorsque le proconsul, après avoir détaché Labienus avec quatre légions pour l'opposer au vieux Camulogène qui devenait menaçant dans le nord, remonta la vallée de l'Allier, se portant sur la Gergovie des Arvernes pour écraser au plus tôt ce foyer principal de l'insurrection gauloise, il vit en face de lui sur la rive gauche l'armée nationale, qui marchait parallèlement à la sienne. Vercingétorix avait fait couper tous les ponts, et César dut recourir à un stratagème pour passer l'Allier pendant la nuit. Il y réussit, mais pas assez promptement pour forcer Vercingétorix à livrer bataille, — ce que celui-ci voulait éviter à tout prix, — et pour l'empêcher de couvrir Gergovie, dont l'investissement devenait par cela même impossible.

Nous ne raconterons pas en détail ce siége de Gergovie, qui fut si glorieux pour les Gaulois commandés par Vercingétorix et qui se termina par le plus grand échec que César eût encore essuyé dans sa longue campagne. Le brenn se garda bien de s'enfermer dans la forteresse. Toujours judicieux dans le choix de ses positions, il se posta sur les hauteurs voisines de manière à communiquer toujours librement avec les assiégés, il s'entoura de retranchemens en terre et, fidèle à sa tactique, il harcela quotidiennement l'armée romaine par des attaques partielles où, d'après Dion Cassius, qui supplée ici au silence de César, il remporta de brillans avantages. Le camp romain faillit un jour être pris d'assaut, tandis que César était appelé chez les Éduens par la nécessité de comprimer de nouveaux troubles. A son retour, il voulut tenter un assaut désespéré; on peut du moins

le conclure de son récit quand on a quelque expérience de la tournure que les chefs militaires déçus dans leurs espérances savent donner à l'aveu de leurs revers. Un moment, quelques légionnaires parvinrent à escalader les remparts; mais la défense fut acharnée, Vercingétorix accourut au galop avec des renforts qui chargèrent avec la furie héréditaire, et les Romains furent repoussés avec de grandes pertes, laissant, nous dit César lui-même, 46 centurions ou capitaines sur le champ du combat. En même temps, il apprenait que le peuple éduen se prononçait décidément contre lui; sa position devenait très difficile, il allait être assiégé à son tour. Après un simulacre d'offre de bataille rangée, piége dans lequel Vercingétorix se garda bien de tomber, il décampa avec une rapidité qui donnait à sa retraite toutes les apparences d'une fuite, il repassa l'Allier et ne songea plus qu'à rejoindre au plus tôt Labienus dans le pays de Sens. Il voyait clairement qu'il n'avait pas trop de toutes ses forces pour tenir tête à la marée montante de l'insurrection nationale. La Gaule n'avait plus qu'un cœur et une âme, et Vercingétorix l'avait en réalité battu sous les murs de Gergovie.

Ce fut un grand bonheur pour César que d'avoir en Labienus un lieutenant digne de lui par son énergie et sa capacité militaire. Ses vaillans services l'avaient recommandé de bonne heure à la faveur de son général. Il avait pris parti pour lui à Rome contre le sénat. Il avait épousé chaleureusement l'idée de la conquête des Gaules. En écrasant les Trévires insurgés, il avait tiré César d'un terrible embarras. Ses légionnaires lui avaient apporté un beau matin la tête du Trévire Induciomar, inspirateur et chef de la révolte, et il ne se doutait guère que, peu d'années après, d'autres légionnaires apporteraient la sienne à César le soir de la bataille de Munda. C'était un soldat ambitieux, rude, plébéien d'idées et de manières. César lui avait confié 20,000 hommes d'excellentes troupes, avec de la cavalerie. Il avait reçu pour instructions de s'emparer de Lutèce et d'y tenir jusqu'à ce que son général, maître de Gergovie, pût venir se joindre à lui pour faire dans le nord ce qu'il se flattait d'accomplir promptement au midi. Cette position de Lutèce, oppide insulaire, intermédiaire entre la Gaule proprement dite et la Gaule belgique, était d'une grande importance, reconnue aussi par les Gaulois du nord. En effet, Labienus, à peine arrivé le long de la rive gauche dans le voisinage de l'oppide parisien, vit une armée gauloise, commandée par le vieux Camulogène, garnir toute la colline d'Athis et occuper en force les terrains voisins du confluent de l'Orge et de la Seine. En vain Labienus voulut débusquer les Gaulois de cette position habilement choisie. Le combat ne prit fin qu'à la nuit, et les Romains durent se dérober à la faveur des ténèbres. Labienus alors remonta rapidement la rive gauche et s'empara

de Melodunum (Melun), où il captura un grand nombre de bateaux de rivière, ce qui lui permit de passer sur la rive droite et de reprendre la route de Lutèce. Camulogène, de son côté, quitta les bords de l'Orge, fit mettre le feu aux maisons de Lutèce et attendit l'ennemi sur la rive gauche, occupant les pentes de la montagne Sainte-Geneviève et les abords de ce qui s'appelle aujourd'hui la place Maubert. Les Romains durent lancer leurs avant-postes jusqu'aux approches de l'emplacement actuel du Pont-Neuf et dans un bois hanté par les loups qui devait un jour léguer son nom au Louvre.

C'est dans cette attitude d'observation mutuelle que les nouvelles de ce qui se passait en Auvergne parvinrent aux deux armées en présence. César avait dû lever le siége de Gergovie. Les Éduens avaient abandonné la cause romaine. Labienus, en vrai soldat, comprit qu'il n'avait qu'une chose à faire, renoncer à Lutèce, à la nouvelle conquête du nord, et rallier au plus tôt son général; mais pour cela il lui fallait repasser la Seine, opération à laquelle évidemment Camulogène s'opposerait avec la dernière énergie. Il s'avisa d'un stratagème qui lui réussit.

Faisant remonter le fleuve par quelques bateaux qui menaient grand bruit, il donna lieu à Camulogène de croire qu'il allait tenter le passage de la Seine au-dessus de Lutèce, vers Alfort, tandis qu'en réalité il comptait la traverser à gué près du Bas-Meudon, à un endroit où la Seine, il y a quarante ans à peine, avant les travaux de draguage qui ont creusé son lit, était encore guéable en été. Il fit donc filer ses trois légions pendant la nuit le long de la rive droite par les lieux qui s'appellent aujourd'hui la place du Louvre, le jardin des Tuileries, la place de la Concorde, Auteuil, le Point-du Jour. A l'aurore, maîtres du gué, les Romains occupaient la plaine de Grenelle, et Camulogène, qui avait envoyé le gros de ses forces vers l'endroit du passage simulé, n'avait que très peu de monde à leur opposer. Le petit corps gaulois qui se trouvait en face du passage réel se battit avec acharnement, mais il fut écrasé. Espérant que les Gaulois qui remontaient la Seine reviendraient bientôt sur leurs pas, Camulogène soutint le combat jusqu'au dernier moment. Le vieux brenn tomba les armes à la main. Les renforts attendus n'arrivèrent que les uns après les autres et furent détruits successivement. Une troupe de Bellovakes accourait derrière eux. Il était trop tard. La panique s'empara de cette armée la veille encore si ardente, si confiante, elle se débanda et s'enfuit de tous côtés, traquée par la cavalerie romaine. Du reste Labienus ne perdit pas son temps à la poursuivre. Il rejoignit en hâte Agedincum pour aller de là à la rencontre de César. Il n'avait pu s'établir dans Lutèce, mais cela ne compensait pas pour la cause gauloise la défaite

de l'armée du nord ni la jonction désormais certaine des légions de Labienus avec celles de César. La partie allait donc se rengager dans les mêmes conditions à peu près que lorsque César, peu de mois auparavant, avait quitté Agedincum (Sens) pour tomber avec toutes ses forces sur Genabum (Orléans) et Avaricum (Bourges).

Dans quelle position se trouvait Vercingétorix ?

La fortune de la guerre avait déjà trompé plus d'une fois ses calculs, et cependant les lignes principales de son plan de campagne demeuraient intactes, ou plutôt les événemens en avaient confirmé la justesse. L'armée romaine n'avait au fond rien gagné à ses victoires. Elle n'avait pu ni s'emparer de Gergovie ni s'établir dans Lutèce. L'été était venu. Il fallait continuer de gagner du temps pour qu'un nouvel hiver pût apporter son concours aux soldats de l'indépendance, et ce n'était pas impossible. Les faits avaient prouvé qu'en s'appuyant judicieusement sur un oppide bien défendu, l'armée gauloise pouvait affronter la stratégie romaine. Seulement il fallait persévérer dans la méthode expectante, refuser les grandes batailles, continuer cette guerre d'escarmouches qui ne pouvait manquer à la longue de détruire l'armée ennemie en détail. La défection des Éduens devait augmenter les embarras de César. Ceux-ci avaient agi avec le zèle et l'emportement des nouveaux convertis. Ils avaient pillé Cabillonum (Chalon-sur-Saône), marché fréquenté par les Romains, puis ils s'étaient jetés sur Noviodunum (Nevers), où César avait rassemblé ses otages, ses trésors, ses chevaux de remonte, ses blés, ses gros bagages; ils en avaient égorgé la garnison, s'étaient partagé les chevaux et l'argent et avaient brûlé la ville. Quand Vercingétorix, invité par eux, se rendit chez les Éduens, il les trouva très disposés à mettre le sac de Nevers au premier rang des victoires remportées par le parti de l'indépendance et à s'ériger en directeurs suprêmes de la guerre. Vercingétorix refusa avec raison de partager avec eux le commandement. L'unité de direction était absolument nécessaire, et, pour mettre un terme à leurs doléances, il convoqua une assemblée générale de la Gaule à Bibracte, leur oppide central, situé sur le mont Beuvray, non loin d'Autun.

Cette attitude des Éduens compliquait singulièrement les affaires. Le jeune chef arverne allait se voir en face d'une opposition systématique, mal déguisée par les démonstrations d'un patriotisme plus bruyant, plus vantard, qu'efficace. Peut-être même serait-on en droit de lui reprocher de n'avoir pas prévenu par des mesures, qu'en ce moment nul n'eût osé lui reprocher, les intrigues et les perfidies du parti éduen. Ce parti n'était autre au fond que celui de la vieille oligarchie particulariste, à la fin entraînée par le courant national, craignant de se laisser déborder, prévoyant la défaite

des Romains et cherchant, quand il en était encore temps, à se mettre à la tête du mouvement patriotique pour le faire servir à ses fins égoïstes. L'oligarchie éduenne n'avait abdiqué en rien ses prétentions à la suprématie que César avait si habilement caressées pendant ses premières campagnes dans les Gaules. Les Éduens continuaient à se dire *imperio nati*, nés pour commander, et se plaignaient amèrement du rôle subordonné qui leur était dévolu. C'est chez eux surtout qu'on avait vu se former cette espèce de ligue des nobles qui cherchait dans les mariages et les alliances d'intérêt à étendre un réseau d'influences solidaires qui eût, en se propageant, asservi la Gaule à un petit nombre de grandes familles (1). Il n'y a rien que de conforme à ce qui s'est toujours passé en France, dans des circonstances analogues, dans ce fait que l'assemblée générale des représentans de la Gaule se montra sourde à ces compétitions de l'orgueil local et de l'esprit de famille. D'une voix unanime, elle continua les pouvoirs de Vercingétorix.

Les deux principaux chefs éduens, Époredirix et Virdumar, se soumirent en apparence à la volonté nationale, mais ils ne cessèrent d'intriguer en dessous pour contrecarrer les plans de Vercingétorix. Déjà même, ayant appris la victoire de Labienus et sa jonction avec César, ils préparaient sous main, par d'indignes messages, leur rentrée en grâce auprès du proconsul. C'est ce qui explique, M. Mounier l'a parfaitement démontré, les contradictions que l'on pourrait relever dans la conduite ultérieure de Vercingétorix. Ignorant ou méprisant ces menées ténébreuses, le brenn ne s'occupa que de se mettre en mesure de recommencer la lutte. Il renforce sa cavalerie, qu'il pousse au chiffre de 15,000 chevaux, il envoie le contingent éduen inquiéter les frontières des Allobroges (Savoie), soumis aux Romains et faisant partie de la Province, tandis qu'il sollicite par des missions secrètes leur patriotisme et qu'il dirige les Gabales (Gévaudan) et une partie des Arvernes sur le canton des Helviens (Vivarais), les Ruthènes (Rhodez) et les Cadurques (Quercy) sur la frontière occidentale de la Province (2). Il forçait donc pour la seconde fois César à se retirer du nord pour venir au secours de la Province envahie. Lui-même se réservait de l'inquié-

(1) Ainsi nous savons par César que le chef éduen Dubnorix, le frère de ce druide Divitiac, connu dès l'origine comme un chaud partisan des Romains, s'était intimement lié avec Castic, chef des Séquanes de Vesuntio (Besançon). Il avait épousé la fille d'Orgétorix, l'ambitieux Helvète qui avait poussé son canton à émigrer en masse, et il avait fait épouser sa mère au chef des Bituriges. C'était donc dans toute la force du terme une « famille gouvernante. »

(2) Quand on voit plus tard l'oppide d'Alise abondamment muni de vivres, d'armes, d'engins de toute espèce, on peut en conclure qu'il avait fait de cette position, très forte par elle-même, son principal dépôt, mais non pas dans l'idée de s'y renfermer en cas de défaite.

ter, de le harceler, de l'affaiblir de toutes manières pendant sa longue route à travers un pays soulevé. La marche de César eût été au fond une retraite, et, à mesure qu'il se rapprocherait du midi, la Gaule tout entière fondrait en masse sur son armée découragée. César, dans ses *Commentaires*, dissimule à peine ses inquiétudes. Il recourut à un moyen extrême en recrutant à grands frais au-delà du Rhin des Germains qui ne demandèrent pas mieux que de dépenser sous ses ordres leur ardeur belliqueuse et pillarde. Il leur demanda surtout des cavaliers, et il en vint beaucoup. Mais le proconsul les trouva si mal montés qu'il leur fit donner les chevaux de ses propres tribuns et des chevaliers romains. C'étaient du reste de précieux auxiliaires, des gens qui chez eux vivaient de peu, détestaient les Gaulois, aimaient à se battre et trouvaient l'existence fort douce dans ce gras pays où il y avait partout du blé et de la viande.

II.

M. F. Mounier pense que César dut effectuer sa jonction avec Labienus aux environs de Clamecy. Son armée devait se monter dès lors à environ 100,000 hommes, y compris le corps germain auxiliaire. De là, passant l'Yonne, se dirigeant par Avallon et Montbard, César tourna le Morvan à l'est pour redescendre sur Divio (Dijon). Son plan était en effet de se rapprocher le plus possible des Séquanes et de leur place forte Vesuntio (Besançon). Une fois là, il n'avait qu'un effort à faire pour rentrer dans la Province par le pays des Allobroges, contenir ceux-ci, rétablir ses communications avec l'Italie, purger la Province des bandes qui l'infestaient et, s'il le pouvait, reprendre l'offensive. De plus il courait la chance de forcer l'armée gauloise à accepter une des grandes batailles que Vercingétorix voulait éviter à tout prix et dont le gain déciderait de toute la campagne. L'armée gauloise suivait ses mouvemens à distance, conformément au plan de son chef. Elle s'établit au nord de Semur, à cheval sur l'Armançon et dans une position très favorable à cette guerre de harcèlement, qui seule convenait à l'état d'infériorité militaire des défenseurs de la Gaule.

Comment donc s'expliquer qu'il y ait eu dans ces environs une bataille provoquée par Vercingétorix lui-même, contrairement aux intentions qu'il avait toujours manifestées? C'est un véritable problème. César nous représente Vercingétorix lançant toute sa cavalerie, qu'il tenait tant à ménager, sur les légions qui venaient de passer l'Armançon, sans appuyer cette charge formidable d'un seul corps d'infanterie. Il lui met dans la bouche un discours très fier, plein d'assurance, à la suite duquel les cavaliers gaulois jurèrent

que nul d'entre eux ne reverrait sa femme et ses enfans avant d'avoir traversé au moins deux fois les rangs ennemis. Il est bien possible que Vercingétorix ait signalé avec insistance les gages de victoire finale que cette marche embarrassée des légions romaines donnait à l'armée réunie sous ses ordres; il est probable qu'il dit à la cavalerie qu'il comptait surtout sur elle. Mais qui donc le forçait à engager une action générale en contradiction avec toute sa tactique réfléchie? N'est-il pas plus simple d'admettre que cette grande bataille eut lieu malgré lui, et que les chefs éduens de la cavalerie, très désireux de le supplanter, croyant pouvoir mettre à profit une occasion superbe, chargèrent témérairement les légions dans l'espoir de remporter une brillante victoire dont ils auraient tout l'honneur? Les faits qui suivent tendent aussi à montrer que Vercingétorix fut débordé par les passions de genres divers qui agitaient la multitude sous ses ordres.

La victoire fut très disputée. César avoue qu'il dut faire porter les enseignes sur trois points pour amortir les charges furieuses de la cavalerie gauloise. Cela suppose que l'armée romaine pliait. Ce que César ne dit pas non plus dans ses *Commentaires*, c'est que cette journée faillit mettre brusquement un terme à sa belliqueuse carrière. Lui-même doit avoir consigné dans un journal, qu'il rédigeait sous le titre d'*Éphémérides* et qui est perdu, qu'assailli à l'improviste par un groupe de cavaliers ennemis qui ne le connaissaient pas, il fut enlevé comme une plume par un gigantesque Gaulois, qui le mit en travers de son cheval et l'emporta comme un prisonnier ordinaire. Mais le Gaulois fut rencontré par un de ses compatriotes qui connaissait le général romain et qui l'invectiva d'un mot *cæcos César!* que nos celtistes ne parviennent pas à traduire exactement ni même à reconstituer, mais qui devait signifier *misérable* ou *lâche César!* Le premier Gaulois crut qu'on lui intimait de lâcher son prisonnier et le laissa retomber, tout en gardant son épée qui fut longtemps, d'après Plutarque, conservée dans un temple des Arvernes. N'est-il pas très singulier que, dans notre langue, la même exclamation *lâche César!* se prête au même jeu de mots?

Malgré le succès des premières heures, la journée se termina par la défaite des Gaulois. Ce résultat fut dû surtout au corps auxiliaire germain, dont les chefs gaulois ne semblent pas avoir prévu l'attaque, dont peut-être ils ignoraient l'existence, et qui, s'étant dissimulé en tournant le lieu de l'action derrière les hauteurs voisines, tomba à l'improviste sur les Gaulois fatigués et changea leur premier succès en désastre. Un affreux carnage marqua la fin de cette journée si brillamment commencée. Les Romains reprirent l'offensive, une de ces paniques, trop fréquentes chez les Gaulois, s'em-

para de l'armée de Vercingétorix, et, à la faveur de la nuit, elle s'enfuit en désordre vers Alise, oppide éduen, ou plutôt mandubien, mais dépendant du canton éduen qui se trouvait à quelques lieues de là. César vit tout de suite qu'il pouvait achever la campagne en les resserrant dans cette place. L'après-midi du jour suivant, il arrivait lui-même devant l'oppide immortalisé par l'héroïsme de ses défenseurs.

Nous voici de nouveau en présence d'un problème historique. Est-il certain que l'Alise où se décida le sort de la Gaule soit cette Alise-Sainte-Reine, située dans la Côte-d'Or, à quelques lieues de Semur, et qu'une tradition séculaire a identifiée avec l'oppide de Vercingétorix? L'érudition franc-comtoise, fortifiée par les savantes recherches de M. J. Quicherat, s'est prononcée pour une autre localité du nom d'Alaise située dans la Franche-Comté, à six lieues au sud de Besançon. Cependant les travaux ultérieurs ont toujours plus confirmé les prétentions de l'Alise bourguignonne, et il n'y a que justice à rappeler la brillante et concluante étude de M. le duc d'Aumale, publiée dans la *Revue* du 1er mai 1858, parmi les pièces les plus probantes du procès instruit au sujet du dernier grand boulevard de l'indépendance gauloise. Tout, depuis, n'a fait que fortifier les aperçus et les raisonnemens de l'illustre écrivain. Le nom d'Alise, qui signifie un lieu élevé, se retrouve à peine modifié au nord et au midi de l'ancienne Gaule, à Alais (*Alesia nova*, Gard), à Aleth (Aude), Alet, près de Saint-Servan, Château-Chinon (Alisincum), etc.

La solution de cette question dépend en grande partie de l'emplacement qu'il faut assigner à ce grand combat de cavalerie que nous venons de raconter. Or de nombreux indices concourent à le fixer sur l'Armançon, non loin de Senailly, qui est lui-même à 24 kilomètres d'Alise. Les traditions locales sont pleines des souvenirs de combats sanglans entre Gaulois et Romains. On ne cesse de découvrir dans les environs des amas d'ossemens d'hommes et de chevaux. Une plaine riveraine de l'Armançon se nomme le *Champ de bataille*, et, détail très significatif, une route qui contourne les hauteurs voisines s'appelle encore aujourd'hui la *Voie des Allemands*. Cela admis, quand on voit les Gaulois se réfugier en toute hâte dans l'oppide d'Alise, où César arriva lui-même dès le soir du lendemain, il ne faut pas chercher trop loin leur lieu de refuge, et Alise-Sainte-Reine répond seule aux données du problème ainsi posé.

Ajoutons que sa situation, les ruines encore visibles, les deux rivières, l'Oze et l'Ozerain, arrosant les deux vallées qui longent le mont Auxois sur lequel elle est bâtie, et se jetant dans la Benne à quelques lieues de là, tout confirme la tradition locale. On a

retrouvé tout récemment, en exécutant le tracé d'un nouveau chemin de fer, les lignes encore très nettes de la double circonvallation en forme d'M renversé que César fit creuser autour de l'oppide gaulois. Enfin une légende peu connue, bien que très populaire dans cette région et dont nous parlons plus loin, donne à la désignation d'Alise-Sainte-Reine une de ces consécrations qui de nos jours valent bien des documens écrits (1).

Du reste, nous n'attachons pas d'importance majeure à notre opinion, et nous reconnaissons volontiers qu'il reste bien des obscurités dues surtout au caractère incomplet des renseignemens transmis par César. Comme nous cherchons surtout dans cette étude une vue d'ensemble sur l'état de la Gaule dans le trop court moment où elle fut à la veille de devenir une grande nation indépendante, nos conclusions resteraient les mêmes s'il était démontré qu'il faut chercher ailleurs le lieu témoin de son dernier grand effort.

III.

Une circonstance très inquiétante pour les défenseurs de l'indépendance gauloise, c'est qu'Alise pouvait être investie par une armée nombreuse, habituée aux travaux de siége, et c'était précisément, Vercingétorix le savait, une des supériorités qui rendaient l'armée romaine si redoutable. Il eût de beaucoup préféré s'en tenir à la méthode qui lui avait si bien réussi à Avaricum et surtout à Gergovie, camper au dehors de la place assiégée, tout en communiquant avec elle, et conserver la liberté de ses mouvemens pour en user selon l'issue du siége. Il est donc probable qu'il fut débordé par l'événement et entraîné par son armée en fuite dans cet oppide dont les Gaulois s'exagéraient peut-être la force de résistance. Il est vrai qu'il était admirablement protégé, surtout à l'ouest et au sud, par des rochers à pic. Une enceinte fortifiée, dont on a retrouvé les vestiges, remplissait les vides; mais le tout ne faisait qu'un cercle de médiocre étendue, et pour espacer ses nombreux soldats, Vercingétorix fit élever rapidement à mi-côte un mur de pierres sèches percé de place en place par des portes étroites.

César ne perdit pas de temps non plus. Il avait tout de suite reconnu l'avantage que lui offrait la possibilité d'un investissement complet, et il fit immédiatement travailler à la gigantesque tranchée qui devait l'effectuer. Il ne fallait rien moins que creuser

(1) On trouve dans l'*Histoire romaine* de M. Mommsen, traduite par M. Alexandre, t. VII, p. 97, un résumé des plus concluans, œuvre du traducteur, des raisons critiques et archéologiques militant en faveur d'Alise-Sainte-Reine.

une espèce de fer à cheval dont les deux extrémités se reliaient en ligne droite sur une longueur de trois lieues et demie. La largeur de chaque fossé jumeau était d'environ 5 mètres. « Les tronçons que nous avons vus, dit M. F. Mounier, forment un angle si parfait, que le fil de l'arpenteur aujourd'hui ne pourrait rien produire de plus exact. » Les vides se sont comblés depuis ; mais les fouilles ont permis de revoir les lignes de démarcation parfaitement distinctes. Ce grand ouvrage fut flanqué de vingt-trois redoutes en bois. Vercingétorix tâcha d'interrompre les travaux en jetant sa cavalerie sur les légionnaires. Ce fut encore un combat malheureux où pour la seconde fois les cavaliers germains, appelés à la rescousse, tirèrent les soldats romains d'un grand embarras. Les Gaulois reprirent en désordre le chemin de l'oppide, poursuivis par les Romains et les Germains, qui franchirent à leur suite le mur de pierres sèches et se crurent au moment de pénétrer derrière les fuyards dans la ville elle-même; mais Vercingétorix fit fermer les portes et par là força les siens à faire volte-face. Une lutte acharnée s'engagea de nouveau; le soir vint, Romains et Germains durent se retirer; mais la terrible ligne d'investissement continuait de s'allonger. Bientôt le blocus allait devenir hermétique, et la place était incapable de nourrir longtemps ses défenseurs. La cavalerie surtout était à la veille de manquer d'eau et de fourrage.

Vercingétorix alors, de concert avec les autres chefs, imagina un nouveau plan d'une grandeur saisissante et qui montre combien l'idée nationale était déjà vivace. Il résolut de renvoyer sa cavalerie, de la disperser sur toute la terre gauloise, mais avec la mission de provoquer la levée en masse de tous les hommes en état de porter les armes. Lui-même resterait avec ses troupes de pied dans l'oppide assiégé et tiendrait ferme jusqu'à l'arrivée de l'armée de secours. On lui a reproché d'avoir pris ce parti. Il eût mieux valu en effet qu'il sortît lui-même pour organiser et diriger cette levée en masse; mais, en l'absence de tout renseignement positif, on peut supposer sans témérité qu'il en était à ce point où un chef, ayant assumé une responsabilité comme la sienne, n'est plus libre de prendre le parti en soi le plus avantageux et doit sacrifier beaucoup à l'opinion. Les revers subis par la cause nationale, lors même qu'en bonne justice on ne pouvait les lui attribuer, avaient nécessairement donné du crédit aux accusations dont il était l'objet de la part de ses envieux. Laisser ses soldats dans la place investie et s'en aller lui-même, c'était compromettre ce qui lui restait encore de popularité. En demeurant au poste le plus périlleux, exposé, s'il succombait, aux vengeances certaines des vainqueurs, il prouvait aux plus soupçonneux sa détermination de vaincre ou de mourir. Il mettait en quelque sorte sur la conscience de la Gaule entière le devoir

de se lever en masse pour délivrer son champion. Notons cette confiance chevaleresque dans le point d'honneur national comme un de ces traits qui font de Vercingétorix un héros selon notre cœur. M. Mommsen reproche à nos ancêtres gaulois d'avoir été beaucoup trop *chevaliers*, pas assez politiques et positifs. Acceptons le reproche, on ne l'a jamais adressé aux siens. Le discours que le brenn tint à ses cavaliers avant de les congédier est d'une mélancolique beauté. « Partez, leur dit-il, que chacun rentre dans son canton et pousse à la guerre tous ceux qui sont en âge de porter les armes. Vous savez ce que j'ai fait pour la patrie. Pensez à me délivrer. J'ai bien mérité de la liberté commune. Ne m'abandonnez pas aux tortures que l'ennemi me réserve. Si vous ne faites pas diligence, 80,000 braves (1) périront avec moi. J'ai fait mon calcul. J'ai tout au plus des vivres pour trente jours. En les ménageant beaucoup, je pourrai peut-être tenir un peu plus longtemps, mais hâtez-vous ! »

La cavalerie partit donc pendant la nuit et réussit à sortir par un point que les Romains n'avaient pas encore fortifié. César ne dit pas que ses soldats se soient opposés à cette sortie; il n'est pas probable pourtant que plusieurs milliers d'hommes à cheval aient pu s'échapper d'une place telle qu'Alise sans éveiller leur attention. Il est à croire qu'il y eut un engagement, mais que les cavaliers gaulois firent une trouée victorieuse. Vercingétorix fit rentrer tout ce qui lui restait de troupes dans les murs de l'oppide et attendit.

César, de son côté, poussa ses travaux avec une activité prodigieuse. Pour se couvrir contre les fréquentes sorties de Vercingétorix, il ajouta à ses retranchemens de la plaine trois fossés parallèles de quinze à vingt pieds de largeur sur vingt de hauteur et inonda le troisième avec les eaux de l'Oze et de l'Ozerain. La grande circonvallation en arrière de ces ouvrages avancés fut protégée par un rempart de douze pieds que surmontait un parapet à créneaux palissadés. Malgré toutes ces précautions, il y avait des engagemens quotidiens et meurtriers. Il était difficile de veiller avec des forces suffisantes sur tous les points attaquables de cette immense enceinte. Les Romains, pour suppléer au nombre par l'art, multiplièrent en avant de leurs principales défenses les inventions les plus ingénieuses de l'ancienne stratégie. Ils hérissèrent le sol de piéges de toute espèce. Il y avait par exemple les « aiguillons » (*sti-*

(1) Nous reproduisons ce chiffre d'après César, qui, comme tant d'autres vainqueurs anciens et modernes, a grossi le nombre des ennemis qu'il a vaincus. Il est fort douteux qu'une place telle qu'Alise eût pu loger 80,000 hommes et les nourrir plus d'un mois. M. le duc d'Aumale, dans l'étude citée plus haut, arrive à la même conclusion en se fondant sur des raisons stratégiques.

muli), chausse-trappes d'un pied de long garnies de pointes en fer; les « lys, » trous profonds de trois pieds, disposés en quinconces : au fond de chaque trou s'élevait un pieu durci au feu, des broussailles masquaient l'ouverture. Ce nom de *lys* provenait de ce que la coupe transversale de ces petits ouvrages affectait celle d'un calice aminci par le bas, du milieu duquel saillait le pieu comme un pistil du cœur de la fleur. Enfin venaient les *cippes*, ou troncs d'arbres enfoncés en terre, taillés en pointes et présentant par leur réunion quelque ressemblance avec les palissades modernes.

Nos Gaulois, qui n'avaient jamais fait la guerre dans de telles conditions, ne restèrent toutefois pas en arrière en fait d'imagination inventive. Ils s'avisèrent par exemple de remplir de terre une quantité de sacs qui, jetés sur ces piéges perfides, en annulaient aisément les effets. Leurs efforts retardèrent, mais ne purent empêcher l'investissement définitif. Les jours s'écoulaient. Vercingétorix interrogeait en vain l'horizon pour découvrir les signes avant-coureurs de l'armée libératrice. Rien ne paraissait au loin, les vivres diminuaient à vue d'œil. C'était, toutes différences gardées, une situation très semblable à celle de Paris pendant le fatal hiver de 1870-1871.

Si Vercingétorix eût pu savoir comment s'exécutaient les instructions qu'il avait données au moment du départ de la cavalerie, ses inquiétudes eussent redoublé. Il avait ordonné la levée en masse. Tous les Gaulois en état de porter les armes devaient être requis au nom de la patrie en danger de mort, tel était le sens absolu de ses ordres. Il voulait voir les Romains assiégés à leur tour par une armée où le nombre eût suppléé la qualité guerrière. Il comptait sans doute aussi sur l'effet moral d'un pareil soulèvement pour inspirer à l'ennemi l'idée qu'il ne viendrait jamais à bout d'un si grand pays se levant tout entier avec la prétention de conserver par tous les moyens sa vieille indépendance. C'est ainsi que l'unité gauloise eût été fondée pour toujours, cimentée dès la première heure par le sang de tous. Mais, d'après César lui-même, cette grande vue patriotique fut contrariée par l'intérêt oligarchique et particulariste des nobles que la présence du brenn ne contenait plus et qui se gardèrent bien d'adresser à la nation, qu'ils ne reconnaissaient pas comme telle, ces appels passionnés, enthousiastes, qui doivent précéder une pareille mesure. Ils décidèrent qu'au lieu d'appeler aux armes tous ceux qui étaient en état de les porter, on fixerait pour chaque canton un nombre déterminé de combattans. Leurs motifs furent qu'il ne serait pas possible de gouverner une pareille multitude, que les chefs ne discerneraient plus leurs hommes et qu'on ne pouvait calculer la

quantité de vivres nécessaire. Dans d'autres circonstances, de pareilles objections eussent eu de la valeur, mais dans un pareil moment n'étaient-elles pas évidemment dominées par l'intérêt suprême du salut public? On doit surtout noter cette crainte des oligarques de ne plus « discerner aisément leurs hommes, » comme si la délivrance de la patrie eût pesé d'un poids moindre dans leur esprit que la peur d'affaiblir leur autorité sur leurs cliens et la plèbe habituée à les suivre. César nous a conservé la liste par groupes de cantons des contingens levés sur toute la surface du territoire, et, bien qu'il ait très probablement enflé les chiffres dans l'intérêt de sa renommée, cette liste est instructive, tant par les proportions qu'elle suppose dans les forces respectives des cantons confédérés, que par les intentions et les précautions qu'elle révèle chez ceux qui la dressèrent.

Ainsi nous voyons paraître en premier lieu le contingent éduen, comprenant aussi celui des cantons qui reconnaissaient la suprématie éduenne. Ce contingent est porté à 35,000 combattans. Immédiatement après se présente le contingent arverne, comprenant aussi les recrues des cantons alliés ou cliens, entre autres les Cadurques. Son chiffre est précisément le même que celui des Éduens, 35,000 hommes. Il est évident qu'en principe on a consenti à l'égalité des forces fournies par les deux cantons qui pouvaient prétendre à l'hégémonie. Mais les proportions attribuées aux autres cantons vont détruire cette égalité au profit du parti oligarchique. Le groupe des Séquanes (Franche-Comté), des Senons (Sens), des Bituriges (Berry), des Santons (Saintes), des Carnutes (pays Chartrain) fournira seulement 12,000 hommes. Les Bellovakes (Beauvoisis) sont taxés à 10,000 hommes; les Lemovikes (Limousin), les Pictons (Poitou), les Turons (Tours), les Helves (Ardèche), ensemble à 8,000. Les Suessions (Soissonnais), les Ambiani (Amiennois), les Mediomatrikes (pays Messin), les Pétrocoriens (Périgord, qu'on est bien étonné de voir figurer dans ce groupe-là), plusieurs cantons belges fourniront ensemble seulement 5,000 hommes. C'est entre trois et cinq mille qu'on a fixé le contingent de plusieurs autres groupes de cantons belges, entre autres des Véliocasses (Vexin, Rouen), dont on aurait proportionnellement attendu davantage, et tandis que les Rauraques (Haut-Rhin, Bâle, Argovie) et les Boïens (entre la Loire et l'Allier) doivent donner 30,000 combattans, la grande confédération armoricaine, y compris les Calétes (Caux), n'en enverra pas plus de 6,000. Un critique allemand trouverait certainement qu'il y a *eine Tendenz* dans une pareille répartition, et il ne lui serait pas difficile d'en déterminer la direction.

C'est surtout cette disproportion frappante entre le contingent de

l'Armorique, grande et belliqueuse confédération, et celui des Boïens joints aux Rauraques, alliés ou cliens des Éduens, cantons de médiocre importance, qui permet de la découvrir. On mêle ensemble des combattans originaires de pays éloignés les uns des autres, qui ne se connaissent pas, les Séquanes par exemple avec les gens de Saintonge, les Tourangeaux avec ceux du Vivarais, les Messins avec les Périgourdins, gens sans prétentions, mais qui, joints à leurs voisins, auraient pu former des groupes de taille à balancer la prépondérance éduenne. Restait, il est vrai, le formidable contingent des Arvernes, et l'esprit national qui dominait dans un rassemblement de ce genre devait *a priori* conspirer en leur faveur. Il y avait été pourvu par cette dislocation. Les Éduens et leurs partisans formaient la masse influente. C'est sur le territoire éduen que le rendez-vous général était fixé. C'est là que se distribuaient les grands commandemens. Les Éduens Virdumar et Eporedirix furent de nouveau mis à la tête d'un grand corps d'armée; l'Arverne Vergasillaune, cousin de Vercingétorix, fut aussi promu à cette haute fonction ; l'Atrébate Kommen, jadis ami de César, depuis rallié sincèrement à la cause nationale, fut le quatrième grand chef. C'est à ses instances que les Bellovakes cédèrent en envoyant 2,000 hommes, mais non les 10,000 qu'ils auraient dû fournir et qu'ils avaient refusés. César met leur refus sur le compte de leur orgueil. Ils auraient déclaré qu'ils combattraient les Romains à l'heure qu'ils jugeraient convenable et sans se subordonner à d'autres (*suo nomine*). Serait-il téméraire de penser que les intrigues dont ils purent avoir connaissance leur ôtèrent l'envie de prendre part à une campagne dont ils auguraient mal? César ajoute qu'à ces quatre généraux fut adjoint un conseil composé de chefs de cantons, devant exercer l'autorité suprême. Cette mesure était fâcheuse dans les circonstances. L'unité de direction, la subordination de toutes les volontés au grand but suprême s'imposait comme une condition indispensable de succès. On flaire encore là quelque manœuvre oligarchique, éduenne surtout. Ce n'est pas qu'avec M. Mounier nous allions jusqu'à accuser le parti oligarchique de trahison préméditée. Les calculs odieux des deux généraux éduens sont, il est vrai, trop bien attestés par César pour qu'on puisse les révoquer en doute ; mais aucun indice n'incrimine, à ce moment-là du moins, l'ensemble des nobles gaulois. Ils paraissent sincères dans leurs efforts pour chasser les Romains; mais, — telle est la fatalité qui s'attache aux chefs d'armée qui mettent des arrière-pensées au niveau, si ce n'est au-dessus de leur devoir militaire, — nous allons les voir mollir au jour des résolutions décisives, craindre tout autant le triomphe éclatant de Vercingétorix que la victoire des Romains en un mot, et, conformément à certain

aveu cynique que nous n'oublierons jamais, préférer pour des motifs politiques ce qu'il y avait de pire au point de vue stratégique.

IV.

Il n'est pas surprenant en tout état de cause qu'il fallût du temps aux organisateurs de l'armée de secours pour réunir et approvisionner une multitude que César évalue à 240,000 hommes de pied, plus de 8,000 cavaliers, et qui, lors même qu'elle fût loin probablement d'atteindre un tel chiffre, n'en était pas moins très nombreuse. Nous savons avec quelle impatience Vercingétorix, bloqué dans Alise, comptait les jours. Le temps est long à qui voit arriver son dernier morceau de pain. Un jour pourtant il sentit l'espoir remonter dans son cœur. Il découvrit que l'armée romaine travaillait en hâte à une seconde ligne de circonvallation, mais cette fois en arrière du camp et évidemment pour se défendre contre une armée qui viendrait l'assaillir du dehors. L'armée de secours était donc en voie de formation! La Gaule entière allait donc se ruer sur son implacable ennemi et l'enfermer à son tour dans un cercle infranchissable!

Mais cette lueur d'espoir ne remédiait pas à la terrible étreinte de la famine. Les trente jours étaient écoulés. Le découragement gagnait les assiégés. Un conseil des principaux chefs se rassembla pour aviser. Les uns parlaient d'une sortie désespérée, où l'on mourrait du moins les armes à la main. D'autres murmuraient le mot de reddition. Ce fut un chef arverne du nom de Critognat qui releva les courages, et son discours, reproduit par César, qui paraît avoir toujours été très bien instruit de ce qui se passait par les agens secrets qu'il entretenait dans la place, mérite qu'on le rapporte en entier. Il contient d'ailleurs des renseignemens du plus haut intérêt sur la situation et l'histoire antérieure de la Gaule.

« Je n'ai rien à dire à ceux qui donnent le nom de reddition à la plus honteuse des servitudes. Je ne les compte pas parmi les citoyens; je n'entends pas même qu'on les admette à délibérer. Quant à ceux qui voudraient la sortie, c'est à eux que je m'adresse. Leur avis, vous le reconnaissez tous, semble rappeler la valeur de nos ancêtres; mais, moi, je dis que ce n'est pas de la valeur, je dis que c'est de la mollesse de ne pouvoir supporter quelques jours de disette. On trouve plus facilement des hommes s'offrant volontairement à la mort que des hommes subissant patiemment la souffrance. Moi aussi, j'approuverais la sortie, — car l'honneur, selon moi, passe avant tout, — si je ne voyais au bout d'autre perte que celle de notre vie. Mais, avant de prendre une résolution, pensons à la Gaule entière

que nous avons appelée à notre secours. Lorsque 80,000 hommes auront péri devant ces murs, quel courage restera-t-il à leurs proches, à leurs frères, quand il leur faudra combattre pour ainsi dire sur leurs cadavres? N'allez pas priver de votre appui ceux qui, pour vous sauver, vont généreusement s'exposer. N'allez pas, en un moment de folie, d'imprudence ou de faiblesse, écraser la Gaule entière et la plonger dans une servitude éternelle. Parce que nos frères ne sont pas arrivés au jour convenu, doutez-vous de leur fidélité, de leur dévoûment? Croyez-vous que les Romains travaillent pour leur agrément aux tranchées qu'ils creusent en arrière de leur camp? Si vous ne pouvez recevoir de messagers vous annonçant la prochaine arrivée de nos amis, tout accès leur étant fermé, croyez-en du moins ces travaux qui vous attestent qu'ils approchent. C'est parce qu'ils voient avec terreur venir ce moment décisif que les Romains s'évertuent jour et nuit à se fortifier. Que vous conseillerai-je? De faire comme firent nos pères lors de la guerre moins terrible qu'ils durent soutenir contre les Cimbres et les Teutons. Retirés dans leurs oppides, en proie comme nous à la famine, ils prolongèrent leur vie en se nourrissant de ceux que l'âge rendait impropres à la guerre, mais ils ne se rendirent pas. Si nous n'avions pas cet exemple, je trouverais très beau de le donner les premiers pour sauver la liberté et le transmettre à la postérité. Fut-il jamais une guerre semblable? Après avoir ravagé la Gaule, après lui avoir infligé toutes les calamités, les Cimbres finirent par s'éloigner et s'en allèrent en d'autres contrées; mais ils nous laissèrent nos droits, nos lois, nos champs, la liberté. Les Romains, au contraire, que cherchent-ils, que veulent-ils? Amenés chez nous par l'envie et la haine, ils ne songent qu'à s'établir dans les champs, dans les cités d'un peuple qu'ils savent illustre et valeureux, ils veulent lui imposer un esclavage éternel. Jamais ils n'ont fait la guerre dans un autre dessein. Et si vous ignorez ce qu'ils ont fait des nations lointaines, regardez cette Gaule qui nous touche et qu'ils ont réduite en Province. Son droit et ses lois ont été changés, elle courbe la tête sous la hache des licteurs, le poids d'une servitude sans fin l'accable. »

César dit qu'il rapporte cet énergique discours afin d'en montrer la férocité. Assurément la suprême ressource recommandée par le vieil Arverne, l'anthropophagie, comme moyen de prolonger la résistance, fait frissonner; mais il faut se rappeler que la Gaule sortait à peine de la barbarie. Plus d'une fois dans l'histoire la loi inexorable de la nécessité a fait recourir à cet affreux expédient. Les croisés eux-mêmes, dans les déserts de Phrygie et de Pisidie, durent s'y résigner. Du reste, quelle verdeur, quelle énergie chez le vieux

patriote! C'étaient des hommes de cette trempe qu'il fallait à Vercingétorix. Quant à César, qui aime à faire ressortir sa clémence en maint endroit de ses *Commentaires*, il ne faut pas oublier qu'il fut souvent et atrocement cruel. Il fit pendre tous les sénateurs armoricains pour les punir d'avoir résisté à l'invasion de leur pays, il fit assassiner ou exécuter les chefs nationaux qui encoururent ses défiances, il fit égorger des villes entières et mutiler tous les habitans d'Uxellodunum (Puy d'Issolu) qui avaient osé prolonger la résistance. La clémence ne fut jamais chez lui qu'un moyen de parvenir à ses fins.

Du reste les défenseurs d'Alise, tout en persévérant dans la résolution de tenir aussi longtemps que possible, n'adoptèrent pas le moyen sauvage qu'on leur conseillait; mais ils eurent recours à une mesure presque aussi cruelle. Ils chassèrent de la ville tous ceux que l'âge ou la faiblesse empêchait de combattre. La population mandubienne qui habitait Alise fut rejetée hors des murs et dut se présenter au pied des retranchemens romains. Les malheureux demandaient en grâce qu'on les reçût comme esclaves et qu'on leur donnât à manger. César les fit repousser impitoyablement.

Enfin des mouvemens de troupes se dessinèrent sur les hauteurs qui bornaient l'horizon d'Alise. L'armée gauloise arrivait et les occupait en force. La confiance, la joie des assiégés fut au comble. Il ne s'agissait plus que de combiner une sortie vigoureuse avec une attaque des nouveau-venus. Ceux-ci brûlaient aussi du désir d'en venir aux mains, et il est certain que la position de l'armée romaine était fort périlleuse; mais ici se pose un problème qu'on ne peut résoudre au moyen des seules données de César et qui va ressortir des faits eux-mêmes tels qu'il les expose.

Les chefs gaulois laissèrent leur infanterie sur les hauteurs boisées et lancèrent leur cavalerie sur les positions extérieures des Romains. Aussitôt Vercingétorix sort d'Alise et se rend maître du premier fossé, qu'il couvre de claies, qu'il comble de terre, et sur lequel il tient bon, espérant qu'une trouée de l'autre côté lui fournira le moyen de se porter plus avant. La cavalerie gauloise en effet combat avec furie la cavalerie romaine. Elle est appuyée par des archers disséminés dans ses rangs et dont les jets méthodiques amortissent les charges romaines. César avoue que les siens firent des pertes sensibles et durent reculer. La tactique la plus élémentaire exigeait donc que des colonnes d'infanterie gauloise descendissent des hauteurs où elles se tenaient postées et attaquassent sur un autre point les positions ennemies. Il n'en fut rien. La cavalerie gauloise fut laissée à elle-même, se battit avec le plus grand courage, mais sans profit. Le soir vint, la victoire était douteuse,

quand la cavalerie germaine, tenue en réserve comme toujours pour le moment décisif, prit en flanc les cavaliers gaulois exténués et les repoussa en désordre. Vercingétorix, qui avait maintenu toute la journée son premier avantage malgré les efforts des Romains pour le débusquer, dut ramener dans Alise ses hommes attristés.

Un jour plein s'écoula avant qu'on tentât de nouveaux efforts contre le camp romain; mais pendant la nuit les Gaulois essayèrent de le surprendre. Vers minuit ils sortirent en silence de leur camp, munis de claies, de harpons et d'échelles. Tout à coup ils donnent l'assaut en jetant de grands cris pour avertir les assiégés. A ces cris répondent les troupes de Vercingétorix qui appuie le mouvement par une nouvelle sortie; mais les deux attaques paraissent avoir été mal combinées. César avait pris toutes ses mesures en prévision d'une agression nocturne. Les corps chargés de la garde des remparts étaient disposés de manière à se soutenir mutuellement. Les Gaulois, inexpérimentés, tombaient dans les chausse-trapes qui garnissaient le sol en avant des retranchemens ou sous les coups des armes de jet, espèce d'artillerie à laquelle ils ne pouvaient rien opposer. De son côté, Vercingétorix n'avait pu arriver qu'assez tard. Il avait rempli comme l'avant-veille les premiers fossés et s'en était emparé; mais à l'aurore il vit les Gaulois du dehors forcés de regagner leur camp pour ne pas être cernés. Cela montre que, cette fois encore, l'attaque avait été dirigée sur un seul point et que le nombre d'hommes engagés était relativement faible. Lui-même devait craindre quelque manœuvre de César pour pénétrer inopinément dans la ville privée d'une grande partie de ses défenseurs. Il dut donc se retirer aussi sans avoir profité de son succès partiel.

Rien toutefois n'était encore perdu. Bien qu'éprouvée par ces deux rudes journées, l'armée gauloise était encore debout et résolue. L'armée romaine avait beaucoup souffert. En réalité, les deux combats n'avaient été que des engagemens sans portée décisive. Il y avait encore une grande bataille à livrer. Ce fut le cousin de Vercingétorix, l'Arverne Vergasillaune, qui fut chargé de la commander. Mais pourquoi les autres chefs ne marchèrent-ils pas aussi? Que signifie l'inaction totale de Virdumar et d'Époredirix, les deux chefs éduens? Que font-ils donc, eux et leurs hommes, tandis que les autres se battent? Pourquoi se borner toujours à attaquer le camp romain sur un seul point, quand il était si simple de multiplier les points d'attaque pour empêcher l'ennemi de se porter avec toutes ses forces sur la partie menacée? Autant de questions soulevées par le texte lui-même de César, questions qui demeurent absolument sans réponse, qui du moins ne se résolvent que

dans la supposition de misérables intrigues dont les chefs éduens doivent porter la principale responsabilité. Leur inaction, attestée par le vainqueur, autorise tous les soupçons.

Les Romains, en creusant leur double enceinte autour d'Alise, avaient dû laisser en dehors de leurs travaux un mont que l'on croit reconnaître dans le mont Réa, à quelque distance du mont Auxois. Cette hauteur eût masqué pour le reste du camp les retranchemens élevés en arrière, et les Romains avaient préféré étendre leurs lignes en contre-bas sur le terrain en pente descendant vers l'Oze. Vergasillaune, instruit de cette disposition qui lui permettait d'attaquer du haut des crêtes, fit défiler pendant la nuit son corps d'armée, que César estime, en l'exagérant selon toute probabilité, à 60,000 hommes, tourna le mont Réa, puis, à midi, heure convenue, il lança brusquement ses troupes sur le sommet de ce mont qu'il occupa sans coup férir. A ce mouvement hardi, qui semblait annoncer l'action générale attendue avec tant d'impatience, Vercingétorix répondit par une sortie en masse. Le combat s'engagea sur les deux points avec un acharnement sans égal. Les Gaulois des deux côtés sentaient que la journée serait décisive. Leurs cris, se confondant à travers l'espace, troublaient les Romains qui avaient toujours lieu de craindre d'être attaqués en arrière par une des colonnes victorieuses. Les Gaulois du Réa, arrivés au pied du rempart, avaient comblé de sacs de terre les chausse-trapes et le fossé; après des efforts titaniques, ils parvinrent enfin sur l'épaulement. De son côté, Vercingétorix se détourne brusquement du point qu'il avait d'abord menacé et se jette sur une autre partie des retranchemens romains qu'il enlève dans une charge furieuse. Les lignes ennemies étaient donc entamées en deux endroits. Toute l'armée romaine était engagée. César d'un côté, Labienus de l'autre, avaient dû dégarnir les redoutes et les autres parties de l'enceinte pour s'opposer aux progrès des deux chefs gaulois. En même temps, César, qui payait de sa personne, avait fait sortir sa cavalerie pour tourner les Gaulois de Réa et les prendre en flanc. C'est alors surtout qu'on se demande avec indignation ce que devenait donc le reste de l'armée de secours. Une troisième attaque sur un des points dégarnis, en dégageant Vergasillaune et Vercingétorix, leur eût permis d'envahir le camp avec leurs forces unies avant que la cavalerie romaine eût achevé son mouvement tournant. Ne pouvait-on du moins tâcher de paralyser ce mouvement en lui opposant quelques troupes fraîches? Rien ne fut fait. En vain Vergasillaune, attaqué de flanc, en avant et en arrière, se battit en désespéré, attendant toujours une diversion qui ne venait pas. Enveloppés et sabrés, voyant tomber leurs principaux officiers, — entre autres Sédul, chef des Limousins, et soixante-quatorze porte-étendards, — ses soldats,

découragés, prennent la fuite. Vergasillaune lui-même est fait prisonnier. La cavalerie romaine et germaine, lancée à la poursuite des fuyards, en fait un affreux carnage. Un petit nombre seulement put regagner le camp gaulois, et, fin piteuse de cette grandiose entreprise de délivrance, toute cette armée, cédant on ne sait à quels ordres ou à quels mauvais conseils, n'eut plus qu'une idée, s'en aller et se disperser. César dit que, si ses soldats n'avaient pas été si épuisés, il aurait pu la détruire tout entière. Seule, la cavalerie, envoyée derrière elle, après quelques heures de repos, rejoignit l'arrière-garde, dont elle massacra ou captura le plus grand nombre.

Vercingétorix avait pu se maintenir sur le point du rempart qu'il avait réussi à enlever. Témoin du désastre de Vergasillaune, menacé lui aussi d'être cerné et coupé de la ville, il dut, la mort dans l'âme, donner le signal de la retraite. Tout était perdu. Qu'il y eût ou non manque de foi, trahison préméditée chez ses envieux de l'armée de secours, la Gaule venait de montrer son impuissance.

L'histoire connaît-elle une situation plus tragique que celle du noble champion de l'indépendance de nos aïeux, lorsque, rentré dans Alise après cette sanglante et désastreuse journée, il put contempler l'inutilité de ses efforts, l'anéantissement de ses espérances, sa défaite irrévocable? Il sentait que la Gaule mourait en sa personne. L'âme de la patrie naissante allait s'envoler avec la sienne. Il ne resterait plus que le corps, masse inerte, bonne désormais à être pétrie, triturée, disloquée par la main du vainqueur. Que devenir lui-même? S'échapper? Il le pouvait peut-être à la faveur d'un déguisement. Il n'était ni prisonnier ni blessé. Il n'y songea même pas. Pendant cette nuit de Gethsémané, il prit une grande résolution. Il voulut servir encore la patrie par le sacrifice de lui-même; il avait combattu en chevalier, il voulut finir de même.

Au matin, il réunit une dernière fois le conseil de guerre. « Ce n'est pas dans mon intérêt, leur dit-il, que j'ai entrepris la guerre, c'est pour l'amour de notre liberté commune. Puisqu'il faut céder à la fortune, je m'offre à vous. Donnez satisfaction aux Romains en me faisant mourir, ou bien livrez-moi vivant à leurs vengeances. » Il semble qu'une certaine pudeur empêcha ses compagnons d'armes d'accepter l'une ou l'autre alternative. Du moins César se tait sur l'accueil qui fut fait à cette proposition. Il nous apprend qu'on lui envoya des fondés de pouvoir pour traiter de la reddition. Il exigea qu'on lui livrât les armes et les principaux chefs. Lui-même alla se poster en avant de son camp pour les recevoir. Il ne dit rien non plus de la manière dont Vercingétorix se remit spontanément entre ses mains, nous le savons par d'autres historiens.

Vercingétorix en effet n'attendit pas les licteurs. Il revêtit sa plus

belle armure, s'élança sur son cheval de bataille richement caparaçonné et se dirigea seul vers le camp romain. Bientôt il arriva en vue du proconsul. Alors il fit décrire à sa monture trois cercles avant de s'arrêter à quelques pas de César étonné; puis, il mit pied à terre, et, déposant ses armes aux pieds du vainqueur : « J'étais fort, dit-il; plus fort que moi, tu m'as vaincu, » et il attendit en silence. En cette circonstance, César se montra inférieur à lui-même. Bien loin de témoigner quelques égards à son ennemi malheureux, genre de délicatesse qui n'était nullement inconnu à l'antiquité, qu'un Alexandre, un Scipion, un Pompée, se fussent fait un point d'honneur d'observer, il l'accabla d'injures et le fit charger de fers.

Transféré à Rome, Vercingétorix fut plongé dans les profondeurs de la prison Mamertine sur la pente inférieure du Capitole. Il y végéta six ans, six longues années, pendant lesquelles César écrasa sous les coups de sa prodigieuse fortune tous ceux qui auraient pu faire échec à sa toute-puissance. Pompée, son ancien allié, Cn. Pompée, Labienus, son lieutenant favori du temps des guerres gauloises, Caton d'Utique, succombèrent l'un après l'autre sous ses armes victorieuses. La dernière égorgée fut la liberté romaine. En 46, vainqueur partout, idole de la plèbe dont il avait flatté les passions et assouvi les rancunes, il se fit décerner les honneurs du triomphe. Les fêtes durèrent quatre jours, et la première journée fut consacrée à célébrer la conquête de la Gaule. Le long de la *Voie sacrée*, on vit défiler une interminable procession de soldats portant des écussons où l'on pouvait lire les noms de tous les peuples gaulois subjugués par le triomphateur. Suivaient les images du Rhône, du Rhin et de l'Océan enchaînés. Sur un char traîné par quatre chevaux blancs se tenait debout le glorieux César, vêtu de pourpre, acclamé par cent mille voix. En avant du char marchait un prisonnier, les mains liées, conduit par des licteurs et reconnaissable seulement à ses vêtemens gaulois. C'était Vercingétorix, l'ex-brenn de la Gaule soulevée au nom de la liberté. Arrivé près du Forum, César fit un signe aux licteurs. Ceux-ci emmenèrent leur prisonnier et le précipitèrent dans un caveau souterrain dépendant de la prison Mamertine. Là se trouvaient des esclaves porteurs de torches. On le fit agenouiller devant un billot, une hache se leva et fit rouler sur le sol la tête de notre noble compatriote. Et pendant que César montait majestueusement la pente qui menait au temple de Jupiter capitolin, les bourreaux, ayant accroché à des piques le corps palpitant du martyr, l'exposèrent à la foule battant des mains et hurlant de joie.

Un curieux rapprochement, dont on ne s'est avisé que de nos jours, a permis de s'assurer que le pauvre peuple écrasé par l'ar-

mée romaine conserva pieusement le souvenir de l'héroïque défense d'Alise et en fit une belle légende. Le nom de Sainte-Reine donné à l'Alise du mont Auxois vient évidemment de là. Les Vies des saints nous racontent qu'il y a très longtemps, à une époque où un méchant empereur romain persécutait les chrétiens, une jeune chrétienne d'Alise, d'une grande beauté, nommée *Regina*, alluma les convoitises d'un procurateur qui fit tout ce qu'il put pour la faire renoncer à sa foi et la séduire. Irrité de sa résistance opiniâtre, il lui infligea les plus cruelles tortures, et enfin il la fit décapiter (1). Or ce martyre fut consommé le 7 septembre, et pendant des siècles, ce jour-là, les pèlerins vinrent par milliers des régions environnantes honorer la persévérance et la fin tragique de la pauvre Reine. Tout récemment encore on comptait près de 17,000 pèlerins à la fête d'Alise-Sainte-Reine. C'est précisément l'époque de l'année que, d'après les données des *Commentaires*, on doit assigner à la reddition de l'oppide gaulois. Ce n'est pas abuser des méthodes usitées dans la critique moderne que de reconnaître dans cette pieuse légende la transfiguration du double martyre de la ville et de son défenseur.

La défaite finale de Vercingétorix fut aussi celle de la grande cause à laquelle il s'était voué. Il y eut bien encore des efforts locaux pour repousser le joug romain. Les Carnutes, les Bituriges, les Bellovakes, les Trévires, les Cadurques surtout, essayèrent. Soit par ses lieutenans, soit par lui-même, César vint facilement à bout de ces suprêmes convulsions de la Gaule expirante. Il n'y eut guère que le siége d'Uxellodunum (Puy d'Issolu) qui lui suscita des difficultés sérieuses. Il en vint à bout avec son énergie habituelle, son habileté consommée; mais il fit subir un supplice atroce aux derniers défenseurs de la Gaule : il leur fit couper les mains à tous. D'après les calculs de Plutarque, un million de Gaulois avait péri dans les combats, un autre million avait été réduit à l'état d'esclaves. Si la liberté de la Gaule sombra pour longtemps sous le coup de pareils désastres, on peut dire que son honneur demeura intact.

(1) Un trait fort singulier de la légende, telle qu'elle est racontée dans *la Légende dorée* de Jacques de Voragine, c'est qu'après lui avoir fait subir des tourmens indescriptibles, et bien que la loi du *crescendo* dans l'horreur, ordinaire en de pareils récits, soit démentie par là, le procurateur, avant de faire trancher la tête à la jeune martyre, la fit plonger dans une cuve pleine d'eau, dans l'espoir qu'elle y étoufferait. Ne serait-ce pas le souvenir confus du fossé plein d'eau que César fit creuser qui se refléterait dans ce détail de la légende? Du reste, la légende de sainte Marguerite reproduit trait pour trait celle de sainte Reine.

V.

M. Mommsen, dans son *Histoire romaine*, se montre peu sympathique à la nation gauloise. Ses jugemens à son égard sont de la dernière sévérité; il la considère comme ayant atteint sur certains points un développement précoce, mais comme destinée à mourir jeune en punition de ses défauts et de ses vices. La conquête romaine fut, à l'entendre, *finis Galliæ*, dans toute la force du terme. Nous sommes d'un avis tout opposé, nous maintenons que c'est la vieille Gaule, modifiée sans doute, mais foncièrement fidèle à son génie indigène, qui a fait la France et qui se retrouve en elle. Si nous en avions douté, les appréciations du savant et partial historien eussent contribué à dissiper nos hésitations, car il est évident qu'en faisant le procès des Gaulois accablés par son grand héros Jules César, il a devant les yeux les Français d'aujourd'hui, et qu'il se procure la satisfaction scientifique de nous abîmer sous le poids de ses dédains en frappant à coups redoublés sur nos pauvres ancêtres. La guerre de 1870 était pourtant encore à venir; mais il y avait déjà longtemps qu'un certain nombre de professeurs allemands nous l'avaient déclarée. La trop bonne opinion que nous avions de nous-mêmes leur paraissait intolérable, et la modestie germanique se sentait appelée à nous humilier pour notre bien.

Une chose plus étonnante, c'est la complaisance que la plupart de nos historiens, jusqu'à une époque assez récente, ont mise au service du terrible conquérant de notre vieille patrie. Ils ont trouvé presque coupable la résistance acharnée à l'envahisseur qui avait abusé de la simplicité de nos ancêtres en se posant d'abord comme leur protecteur, et en profitant de leurs divisions pour leur imposer la servitude. Cette connivence inconsciente avec l'ancien ennemi national a plusieurs causes qui remontent très haut. D'abord il est certain que la Gaule se résigna à la conquête romaine comme à quelque chose d'inévitable, de fatal, comme à une destinée que toutes les nations, l'une après l'autre, même l'Égypte, même Carthage, même la Grèce, avaient dû subir. La jeune nation, pour ainsi dire émasculée par la mort ou la captivité de presque tous ses vaillans hommes, avait perdu son énergie. César, une fois certain de la soumission, prit soin de réconcilier ce qui restait des grandes familles avec la situation nouvelle. Il ne toucha guère aux coutumes, aux lois, aux autonomies locales, sauf les restrictions, peu senties du menu peuple, qui assuraient la suprématie politique à l'autorité romaine. Il accorda largement le droit de cité. Il combla de titres et de richesses les familles distinguées qui se don-

naient à lui, il ouvrit même à quelques-unes les portes du sénat, ce qui acheva de les éblouir. Le parti romain, dont l'existence en Gaule au début même de la guerre est désormais hors de doute, se prévalut des événemens pour recruter de nombreux adhérens. César, dont le prestige personnel était si éclatant qu'il dominait jusqu'aux antipathies des peuples vaincus (1), recruta des soldats dans le pays tout entier, des troupes légères en Aquitaine, de solides fantassins dans la Gaule belge, des cavaliers dans la Gaule centrale, et c'est avec une armée en grande partie gauloise qu'il franchit le Rubicon. Lucain nous apprend que, lorsqu'il marcha sur Rome, ce fut dans la grande ville une panique générale. On se crut à la veille d'une nouvelle prise de Rome par les Gaulois. On prétendit qu'il s'était joint aux ennemis acharnés du nom romain pour satisfaire en même temps leurs ressentimens et les siens. Le fait est qu'il fit enfoncer à coups de hache le trésor accumulé depuis de longues années en prévision des invasions gauloises, et le distribua à ses soldats. La Gaule se trouva donc englobée dans les destinées générales de l'empire, et, tout en conservant sa physionomie distincte, ne songea plus guère à s'en séparer.

C'est que, pour elle comme pour la plupart des autres peuples conquis par les aigles romaines, Rome était la civilisation, — l'union avec elle, la garantie par excellence de la paix. L'idée nationale, un moment si vivace, presque réalisée par Vercingétorix, s'était éteinte dans le sang de ses plus illustres champions. Il ne restait plus que des cantons sans cohésion, sans solidarité, qui n'eussent pas manqué de reprendre les armes les uns contre les autres, si l'autorité romaine avait disparu. La Gaule était trop épuisée, trop découragée pour mettre à profit les discordes civiles qui ensanglantèrent l'empire dans les années qui suivirent sa conquête. Auguste d'ailleurs prit soin d'achever l'œuvre de transformation commencée par César. Il partagea la Gaule en trois grandes provinces militaires (la Province proprement dite fut rendue au gouvernement civil du sénat); il appela des Germains sur la rive gauche du Rhin pour en faire le rempart de l'empire contre leurs anciens compatriotes, il fonda des villes nouvelles qui ruinèrent les vieilles capitales, il morcela les territoires, érigea des écoles latines, établit des municipes, mina le druidisme, qui devait un regain de popularité à cette circonstance que, seul des élémens caractéristiques de la vieille Gaule, il était resté le même qu'avant la conquête, et, avec un art infini, il sut si bien identifier les dieux et les déesses des deux panthéons, que les Gaulois eux-mêmes ne surent plus les distinguer.

(1) Absolument comme celui de Napoléon Ier dans une grande partie de l'Allemagne pendant les premières années de son règne.

Le druidisme, définitivement abandonné par les hautes classes, qu'il ne pouvait plus servir, fut réduit à végéter dans les rangs inférieurs de la population et dans les cantons, tels que ceux d'Armorique, qui se montrèrent plus revêches que les autres à cette romanisation systématique. On sait que Claude en défendit l'exercice public sous peine de mort, en même temps qu'il ouvrait à deux battans les portes du sénat aux descendans des vaincus de César.

En vain quelques mouvemens, toujours promptement réprimés, entre autres l'insurrection du Batave Civilis, quelques essais temporaires d'empire gaulois, celui surtout qui put se maintenir de 253 à 274, et qui fut détruit par Aurélien, interrompirent de temps à autre ce long effacement. Bientôt l'intérêt commun du monde civilisé devant les masses confuses de barbares qui s'agitaient sur les frontières de l'empire réunit les Gaulois à tous les autres peuples conquis dans une même appréhension, dans une même résistance. Quand vinrent les grandes invasions, les Gaulois se considérèrent comme Romains. D'ailleurs le christianisme s'était répandu et consolidé chez eux sous la forme romaine, et le catholicisme, par sa langue, son organisation, son esprit centralisateur, à bien des égards perpétua pour eux l'empire dissous. Quand la monarchie carolingienne se constitua, quand plus tard la royauté s'éleva sur les ruines de la grande féodalité, ce furent les traditions et les lois de l'empire qui fournirent les modèles, les principes d'administration et de législation. De nos jours même n'avons-nous pas eu la preuve, dans cette constitution césarienne qui se fit si aisément accepter à deux reprises, de la force durable de ce que j'appellerai le pli romain imprimé par les événemens sur notre caractère national?

L'indulgence de nos historiens pour le bourreau de nos ancêtres s'explique donc aisément par de vieilles habitudes de solidarité morale avec Rome; mais aujourd'hui la filière de notre descendance nationale est trop bien établie pour que nous puissions penser avec indifférence à la série de sanglans désastres qui ajournèrent à plusieurs siècles de là l'essor de notre nationalité distincte. M. le duc d'Aumale a eu raison de dire que Vercingétorix est le premier en date des Français. Ce que l'on peut ajouter à titre de consolation historique, c'est que, l'empire romain étant ce qu'il était au moment où César passa les Alpes, la conquête de la Gaule était une exigence impérieuse de sa durée, et que la disproportion des forces était telle qu'à la longue la Gaule devait succomber. L'empire pouvait rester sur la défensive vis-à-vis des hordes belliqueuses, mais affreusement pauvres, ne valant certes pas la conquête, de la Germanie ou de la Sarmatie. La Gaule était déjà trop riche, trop peuplée, et allait devenir trop redoutable pour que Rome laissât se

former derrière les Alpes une nation prête à donner la main contre elle à toutes les insurrections éventuelles des autres peuples. Qu'on pense, par exemple, à ce qui serait arrivé, toutes choses d'ailleurs égales, lorsque la révolte des Juifs éclata en Orient, si Rome eût été menacée en même temps par la Gaule armée du Rhin à l'Océan! Vespasien arriva juste à temps pour étouffer une conflagration qui commençait. Il y a donc là une fatalité historique qu'il faut reconnaître, à laquelle on doit se résigner, mais il n'y a pas à s'en réjouir. — Quant à ce qu'on a dit souvent, que sans la conquête romaine la Gaule fût restée en dehors de la civilisation antique, cette affirmation est plus spécieuse que fondée. La civilisation peut très bien se propager d'un peuple à l'autre par d'autres voies que la conquête, par le commerce, les voyages, les relations pacifiques. Chez un peuple imitateur, curieux, d'imagination vive, ami des nouveautés et avide du bien-être, tel qu'était le peuple gaulois au Ier siècle avant notre ère, l'adoption des arts supérieurs de l'étranger peut être à la fois libre et prompte, et cette adoption commençait. Notre accession à la grande civilisation eût été sans doute moins rapide; en revanche, elle eût fait preuve de plus d'originalité qu'on n'en trouve dans les productions généralement bien pâles du génie gaulois pendant la période romaine.

La France, qui n'est ni germaine ni romaine, est donc en réalité la vieille Gaule se retrouvant elle-même après l'affaissement des revêtemens romains et germains qui successivement se posèrent si lourdement sur elle. C'est là l'unique raison qui l'empêcha de rester un prolongement de l'Italie ou une province du saint empire allemand. Ce qu'elle a conservé des deux dominations qui ont passé sur elle doit être reconnu, mais non pas au point de sacrifier le fond authentiquement gaulois de son esprit, de ses tendances, de son caractère permanent. Notre démocratie, qui a fait la royauté, puis la révolution, remonte par ses origines premières jusqu'au parti égalitaire, impatient de l'oligarchie, déjà national, qui permit à Vercingétorix de grouper un instant sous ses ordres les forces de la Gaule entière. « Je veux faire de la Gaule un seul tout, » cette grande parole du brenn martyr est l'âme de toute notre histoire de France. Nous avons montré dans notre première étude comment on pouvait suivre à la trace, le long de notre histoire littéraire, le génie gaulois et son incomparable aptitude dans l'art de l'*argute loqui*. Des trouvères à Rabelais, de Molière à Voltaire, à Béranger, à Courier, la filiation est visible. N'oublions pas que, parallèlement à cette grande lignée des rieurs, il y a aussi la famille des graves et des tristes, des esprits dédaigneux et amers dont la parole n'est pas moins incisive, mais chez qui l'indignation a pris la place du

rire par une réaction toute naturelle, les Calvin, les d'Aubigné, les Larochefoucauld, les Pascal, les Rousseau. Ils font contraste, mais ils sont du même sang, ni Romains ni Germains, fruits authentiques du vieux terroir. Ils ont perdu la sérénité, si joyeuse chez les autres, parce que le côté tragique de la destinée humaine les a saisis. Molière, peut-être le plus compréhensif de tous les Gaulois, Molière, étudié de près, sert de trait d'union entre les rieurs et les mélancoliques.

Cette vue d'ensemble sur le développement historique de notre nationalité ne fournit encore, je l'avoue, que des lignes très générales et partant assez vagues; mais il est à prévoir que les recherches futures les préciseront et rattacheront les uns aux autres tous les anneaux de la chaîne intellectuelle et morale qui nous unit à la Gaule. Je ne sais si je me trompe, mais il me semble que nous puiserons dans ce point de vue un redoublement d'amour pour notre vieille patrie. Nous sommes devenus bien sceptiques à l'endroit des institutions et des formes politiques. Nous n'avons plus de dynastie vraiment populaire, et il faut bien reconnaître que nous nous sommes attachés à la république plutôt par le sentiment de sa nécessité que par un goût général et passionné pour cette forme de gouvernement. Pourtant je ne sais pas si jamais les Français ont plus aimé la France. Il a suffi de la voir malheureuse et humiliée pour rendre au patriotisme une vigueur, une fraîcheur, un *renouveau* dont nul ne pouvait auparavant calculer la puissance. La nation est donc chez nous plus résistante que les institutions, quelles qu'elles soient. Tant mieux; il est insensé de parler de liberté ou de prospérité à qui n'a plus de patrie. Nous sommes de ceux qui pensent qu'à moins de conditions très exceptionnelles, d'ailleurs absentes de chez nous, une grande nation démocratique ne peut vivre paisiblement que sous la forme républicaine. Mais ne commettons jamais la faute, ou plutôt le crime, de mettre un gouvernement quelconque plus haut que la patrie. Vercingétorix, prêt à se démettre de son commandement si ses compatriotes jugent que ce commandement est plutôt « un honneur pour lui qu'un moyen de salut pour eux, » a énoncé le principe qui doit nous guider tous. Il y avait un jour un prince français qui présidait un tribunal appelé à juger un homme coupable d'avoir livré à l'ennemi notre première forteresse. L'accusé alléguait pour s'excuser l'absence de tout gouvernement qu'il pût reconnaître comme ayant le droit de lui commander au moment où il prit sa fatale résolution. Le président lui répondit : « La France existait toujours! » Oui, les gouvernemens peuvent tomber, mais il reste la France; que ce soit toujours notre devise à tous!

ALBERT RÉVILLE.

JACQUES DE TRÉVANNES

SECONDE PARTIE (1).

V.

L'histoire de Jacques de Trévannes se pouvait raconter en peu de mots.

Envoyé fort jeune dans un collége de Paris, il y avait eu pour camarade intime Richard Fourchamp, fils d'un commerçant enrichi. A cause sans doute du contraste de leurs deux caractères, ils se lièrent étroitement. Hommes, cette amitié d'enfans s'était continuée. Tempérament énergique, bouillant, aventureux, Richard, à sa sortie de Saint-Cyr, s'était fait soldat. Jacques, froid, rêveur, studieux, était parti pour les universités d'Allemagne, qu'il n'avait quittées qu'au moment de son voyage en Perse. Quand il en revint, Richard accourut à Genève pour le revoir, puis il l'emmena à Paris, où il voulut lui rendre son hospitalité suisse dans l'hôtel de la rue Saint-Dominique qu'il partageait avec sa sœur.

Orpheline, Geneviève Fourchamp était, à dix-neuf ans, héritière d'une grosse fortune qui s'était doublée pendant sa minorité. Douée d'un bon naturel peut-être, elle avait été élevée par une tante ridiculement vaine et coquette qui n'avait cultivé que son orgueil. Gâtée par une éducation fausse, initiée trop tôt, et presque comme une femme, au mouvement agité de la vie mondaine, on l'eût volontiers prise pour quelqu'une de ces *misses* américaines dont le train libre contraste si singulièrement avec nos mœurs. Trop riche pour n'être point adulée, Geneviève Fourchamp en était arrivée à

(1) Voyez la *Revue* du 15 août.

n'admirer qu'une chose au monde : sa jolie personne dont elle servait toutes les fantaisies.

Quand Jacques la vit, habitué qu'il était au rigorisme genevois, elle lui fit tout simplement l'effet d'une folle. Peu à peu cependant, gagné par je ne sais quelle compassion, il ne put se défendre d'un certain intérêt en songeant au triste abandon qui l'avait rendue si futile. Dans les longs épanchemens de Richard et de Jacques, il était difficile que le nom de Geneviève ne fût pas souvent prononcé. Richard aimait sa sœur, et il était trop clairvoyant pour ne pas redouter les extravagances de sa tante.

— Sais-tu, dit-il un jour au Genevois, je ne trouverais qu'un moyen de sauver la pauvre enfant, ce serait de te la donner pour femme.

Cette idée parut si absurde à Jacques qu'il y répondit par un éclat de rire; mais cette parole en l'air, qui n'avait été qu'une boutade, se changea bientôt chez Richard en un projet sérieux. Jacques était le mari de ses rêves: il connaissait son esprit solide, son âme droite et dévouée; patient dans sa force, il saurait régenter ce caractère fantasque, refaire ce cœur égaré. Jacques rejetait bien loin cette visée d'un mariage si disproportionné avec sa situation modeste, objectant, par surcroît, leur nationalité différente. Les argumens pressans ne manquaient point à Richard : « La fortune de Geneviève serait plus sûrement sauvegardée par la perle des amis. Ce n'est pas lui qui la gaspillerait avec des maîtresses, ou l'exposerait sur une table de baccarat. »

La comtesse de C..., parente éloignée des Trévannes, et de plus liée avec les Fourchamp, entreprit, gagnée par Richard, de l'aider dans sa tâche. Appelé par elle, le père de Jacques accourut à Paris; il décida son fils. Geneviève était déjà du complot. La tante applaudit. — Trévannes était un beau nom; ce Suisse simple et honnête serait d'un gouvernement facile. — De cette union, toute de convenance, Jacques espéra un bonheur. Le mariage se fit. Le soir même, le jeune couple partait pour un château que Geneviève possédait en Touraine.

Il y a pour toute fille, dans ce grand événement de la vie, le charme d'un état nouveau, l'orgueil de l'émancipation, l'ivresse de la liberté. Échappée à la tutelle de sa tante, que Richard gardait à vue dans l'hôtel de Paris, Geneviève, heureuse et fière, visitait au bras de Jacques ses fermiers et ses voisins. Rassurée par le sourire doux et grave de son mari, qui accueillait tous ses caprices avec l'indulgence de l'amant, ravie de tyranniser un peu cette volonté dont elle constatait elle-même la supériorité hautaine, avec lui, elle jouait cet adorable jeu de novice malicieuse qui affirme sa

conquête. Jacques put croire qu'il prendrait quelque ascendant sur cette jolie écervelée qui semblait jouir si délicieusement de sa tendresse.

On les attendait à Genève, chez le père de Jacques. Geneviève proposa la première de partir. Elle ne connaissait pas la Suisse, et ce voyage avait pour elle l'attrait d'une fugue d'amoureux. Aux Glycines, elle fut reçue avec effusion : M. de Trévannes retrouva ses allures les plus galantes pour la fêter; Ursule dévalisa les serres pour orner sa chambre. Cependant, après quelques jours d'excursions, Geneviève fut bientôt lasse. Le train simple et modeste des Trévannes lui parut monotone; les vieux amis l'obsédaient, elle se sentait à l'étroit dans cette maison puritaine, où ses femmes de chambre ne savaient où étaler ses toilettes. Avant la fin de la seconde semaine, elle parla de rentrer à Paris.

Le jeune ménage s'installa dans le superbe hôtel de la rue Saint-Dominique, que Richard avait quitté pour rejoindre son régiment. Mme Grandmetz revit sa nièce avec des transports. Geneviève se montra partout avec Jacques, se parant autant de son mari que de ses robes, charmée de courir les petits théâtres, de goûter enfin à ces plaisirs défendus dont toute nouvelle mariée est avide, et qui lui semblent comme la prise de possession de son indépendance de femme. L'hiver vint, avec son cortége de joies mondaines. Orgueilleuse de ses succès, Geneviève était de toutes les fêtes; les visites, les soirées, les bals se succédaient sans trêve. Jacques essaya de résister à ce courant d'entraînemens fous; mais c'était lutter contre un vertige. Peu à peu la tante avait repris son empire; au sens juste et sérieux du mari, elle opposait ses conseils, ses admirations, ses flatteries.

— Restez, lui dit-elle un soir comme il tentait un dernier effort, je suffis pour accompagner ma nièce!

Il s'aperçut alors qu'il avait vainement compté sur le cœur de Geneviève. L'éducation qu'elle avait reçue paralysait l'influence de l'amour même. Patient d'abord jusqu'à la faiblesse, il s'effraya bientôt en voyant naître chez sa femme des allures excentriques qui la faisaient remarquer parmi les lionnes à la mode dont semble s'emparer de droit la chronique des *reporters*. Irrité de cette notoriété froissante, il lui fallut intervenir pour imposer le respect de son nom, cité dans quelques feuilles à scandales. Des représentations à ce sujet n'aboutirent qu'à une déception plus cruelle, à ces échanges de récriminations amères après lesquelles il n'est guère de retour. Découragé, fatigué de ces luttes, Jacques n'entrevoyait plus qu'un avenir sans espoir; des discussions plus graves éclatèrent : Geneviève vivait en dehors de lui. Mme Grandmetz osa même lui déclarer que sa femme usait, après tout, d'un privilége de li-

berté qu'elle devait à sa fortune. Il n'était plus dans sa maison qu'un hôte qu'on tolère. — Sous le poids de cette situation accablante qui annule le mari, Jacques sentait sombrer sa dignité, et dans ce naufrage de ses illusions, il contemplait son existence brisée, son rêve anéanti, et il ne retrouvait plus ces résolutions vaillantes qui le faisaient autrefois si fier et si fort.

Un soir d'Opéra, Geneviève parut au dîner, vêtue d'une robe rigidement collante et si décolletée que ses épaules sortaient presque du corsage. Jacques ne put contenir un mouvement de stupeur.

— Vous n'irez pas au théâtre ainsi, je le suppose? dit-il froidement.

— Et pourquoi, je vous prie?.. repartit Mme Grandmetz d'un ton impertinent. — Auriez-vous par hasard la prétention de changer la mode?

— Si c'est là la mode des filles, j'ai du moins la prétention de l'interdire à la femme qui porte mon nom.

— Votre nom? s'écria insolemment Mme Grandmetz; mais à mon tour, mon cher monsieur, je suppose qu'on vous l'a suffisamment payé!

A cette insulte, il bondit, fixa les yeux sur Geneviève, qui, tête haute, subit son regard sans que la moindre émotion altérât son beau visage. — Une heure après, Jacques avait quitté l'hôtel.

Il est des situations troubles que l'on cache par réserve autant que par pudeur, ne fût-ce que pour les dérober aux propos du monde, à ses curiosités, à ses calomnies. Pour quelques jours au Roc, il s'était tu; à quoi bon mettre à nu ses misères, en révélant un lien, désormais rompu, avec une femme qu'il ne devait plus revoir? — N'était-ce point l'accuser, ou s'accuser lui-même?..

La confession de Jacques avait été un coup de foudre pour Aurore. Elle avait écouté, palpitante, le récit de ce mariage qui ruinait son bonheur. Un horrible déchirement s'était fait en son âme. Jacques marié, l'avenir radieux qu'elle avait fondé sur son amour s'écroulait soudainement; elle se sentait comme ensevelie sous cet affreux désastre. Sa douleur se doublait de la douleur de Jacques, et, s'oubliant elle-même, c'était lui qu'elle avait plaint. — Elle songea toute la nuit à leur commune peine. Que de souffrances il allait subir!.. Dans un pays perdu, loin d'elle, sous un climat meurtrier, au milieu de périls, cherchant la mort peut-être. Au matin, après quelques heures d'un sommeil agité, elle reçut une lettre de lui. « Me pardonnerez-vous? disait-il, oserai-je vous revoir? » Elle comprit qu'il avait veillé comme elle, que, comme elle, il désespérait. Tout à la pensée de le consoler, elle répondit :

« Vous m'aimez; je vous aime, un dur chagrin nous accable. Des

cœurs comme les nôtres sauront subir les rigueurs de la destinée... Venez... »

Reine fut atterrée en apprenant de la bouche d'Aurore la vérité sur l'étrange secret de Jacques. Quand il arriva au pavillon, elle les laissa seuls.

Aurore parla la première.

— Courage, ami, dit-elle en lui tendant sa main, nous avons besoin d'être forts. Soumettons-nous...

D'une voix grave et émue, elle lui jura de rester fidèle à leur affection. Ils refirent, après tant d'autres, ce projet sublime des amans enthousiastes, dont l'idéale passion croit surmonter les écueils des faiblesses humaines. Séparés, ils s'aimeraient, osant se l'avouer sans rougir, toujours dignes d'eux-mêmes, unissant leurs âmes dans des régions plus hautes que le conflit de nos misères terrestres.

Les jours qui suivirent amenèrent enfin l'apaisement dans cette épreuve cruelle. Résignés à des joies immatérielles, trompant leurs regrets, ils s'abandonnaient à la douce exaltation d'un attachement mystique. Pour en goûter du moins les tristes félicités, Jacques se décida à refuser sa mission d'Afrique. Retrempé aux sources du cœur, il avait retrouvé son énergie. Sûrs de leur volonté, fiers de leur sacrifice, ils se soutiendraient dans la vie, gardant la conscience d'un devoir noblement accompli.

VI.

En apparence, rien n'était changé aux réunions du Roc. Un soir, après le dîner, on s'étonna du retard de Jacques. Aurore dissimulait mal son inquiétude.

— Si nous allions tous le surprendre? s'écria le baron.

On traversa le parc, et, sans façon, on pénétra dans le jardin du *solitaire*, par la petite porte de communication que l'on ne fermait plus. Comme ils arrivaient à la villa, ils aperçurent Jacques, marchant lentement aux côtés d'un étranger. A sa ressemblance avec lui, ils reconnurent son père. Devant le perron, sous la vérandah, trois femmes étaient assises. — A la vue des visiteurs, Jacques eut un imperceptible tressaillement. Pourtant il s'empressa vers eux avec un sourire.

— Mon père, dit-il, Mme Berthoret, notre châtelaine, a bien voulu déjà s'intéresser à vous; vous n'êtes pas un étranger pour elle.

— Grâce à M. votre fils, monsieur, répondit Reine, je sais quelle faveur c'est pour moi que votre voisinage. Et maintenant, ajouta-t-elle, voici mes amis qui, je l'espère, deviendront les vôtres;

Mme la comtesse de Ploëven, ma belle-sœur; M. le baron de Rioux.

M. de Trévannes s'inclina avec une bonhomie simple et cordiale.

— A mon tour, madame, dit-il, permettez-moi de vous présenter ma famille, qui vous est d'avance reconnaissante de votre si aimable intérêt : — Mme Grandmetz, continua-t-il, Mlle Ursule de Péraz, ma nièce; Mme Geneviève de Trévannes.

A ce nom, Aurore reçut un coup au cœur. Belle, nonchalante, hautaine, dans son costume de voyage, en toile brodée, surchargé de dentelles, une longue écharpe de chine jetée sur les épaules, Geneviève de Trévannes ébaucha un salut. Aux complimens que la femme de Jacques lui adressa, Aurore balbutia une inintelligible réponse. L'horrible pensée l'avait saisie qu'une réconciliation était survenue. Mme Grandmetz, la tante, représentait une de ces douairières surannées dont les prétentions croissent avec l'âge. Tandis que Reine dissertait chiffons avec Mme de Trévannes, Ursule, attirée par une sympathie spontanée, s'était emparée d'Aurore, comme si elle eût pressenti quelque affinité entre sa nature franche et celle de la sérieuse Bretonne. Après une demi-heure de causerie, Mme Berthoret se leva. Ursule tendit la main à la comtesse de Ploëven.

— Je cède volontiers à mes premières impressions, dit-elle, je vous aime déjà, voulez-vous être mon amie?

M. de Trévannes offrit le bras à la châtelaine du Roc. Jacques, très ému, marcha auprès d'Aurore.

— Je n'avais pas eu le temps de vous informer,... dit-il à voix basse.

— Vous ne deviez jamais revoir cette femme, murmura-t-elle.

— Je vous en conjure, laissez-moi vous parler. — Dans une heure, au pavillon, je vous en prie...

— J'y serai, répondit-elle.

De retour au château, Aurore allégua qu'elle était souffrante et se retira. Reine voulut la suivre. — Non, merci, dit-elle, j'ai besoin d'être seule!

Rentrée chez elle, une réaction puissante détendit à la fois ses nerfs et sa volonté. Elle tomba à genoux, près de son lit, éclatant en sanglots. Jusqu'alors elle s'était leurrée de ce rêve d'un amour supérieur aux misères du monde, à ses faiblesses, à ses passions, touchant par sa sublimité à ces régions de l'idéal, refuge des imaginations ardentes. Jacques était marié; dans son illusion d'amante, elle s'était dit qu'il ne subsistait rien de ce lien détesté. Qu'importait, en quelque coin du monde, l'existence de cette inconnue qui ne gardait de lui que son nom, de cette femme qu'elle ne connaîtrait jamais? Mais la présence au Roc de Mme de Trévannes l'avait

brutalement ramenée à la réalité du fait. *Elle* avait donc encore des droits, puisqu'*elle* venait chez lui? Et elle songeait amèrement que Geneviève aussi avait dû être aimée... Torturée par ces pensées, elle resta anéantie, comme si le désert se fût fait autour d'elle. Elle pleura longtemps. Tout à coup elle se rappela qu'il l'attendait. A quoi bon ce dernier entretien?.. Les reproches rendent-ils la confiance, tout n'était-il pas brisé entre eux?

Elle se décida à lui écrire, s'assit à son bureau et traça quelques lignes d'une main fiévreuse... Soudain elle crut le voir, aussi désolé qu'elle, traversant le parc. — Elle jeta sa plume et, s'enveloppant dans une mante, elle descendit précipitamment.

Il faisait sombre sous le bois, des places lumineuses brillaient dans les découpures des arbres, mais les sentiers couverts en paraissaient plus noirs. Elle marchait d'un pas hâtif, étreignant sa poitrine pour comprimer les battemens de son cœur... A la porte du pavillon, elle s'arrêta; il lui avait semblé entendre un bruissement dans le feuillage. Était-elle suivie, épiée?.. Elle crut qu'elle allait s'évanouir... Elle se redressa, frémissante d'effroi; enfin, prête à tout braver plutôt que de renoncer à cette entrevue suprême, elle entra. La lune éclairait le pavillon. A bout de forces, elle se laissa tomber sur le divan et promena son regard autour d'elle. — Que de souvenirs en ce lieu où s'étaient écoulées ses plus belles heures! Palpitante aux rappels de ce passé si plein de lui, elle se demandait si tout cela était vrai. Elle, Aurore! elle aimait le mari d'une autre femme. Et cette femme était là, dans la maison de Jacques. Et, sous ses yeux, elle avait accepté ce rendez-vous, dans la nuit... Elle attendait, effrayée de ses angoisses, étonnée d'elle-même. Comme il tardait! Une terreur la saisit; s'il allait ne pas venir?.. Par la fenêtre ouverte, elle écoutait, frissonnante au moindre murmure de la feuillée. Un hibou jeta son cri lugubre comme un présage sinistre. Elle tressaillit. — A ce moment, la porte s'ouvrit. Jacques était sur le seuil. Succombant à son émotion, presque affolée de peur, elle se précipita dans ses bras.

— C'est vous! s'écria-t-elle.

Il fut forcé de la soutenir à demi défaillante.

— Mon Dieu, qu'avez-vous? dit-il.

— Ah! murmura-t-elle, sa tête appuyée sur son épaule, j'ai cru ne plus vous revoir.

— Aurore, reprit-il tendrement en s'emparant d'une de ses mains, avez-vous donc osé douter de moi?

— Oh! pardon, pardon! mais vous voilà, Jacques, c'est fini! Voyez, je respire et je vous regarde.

— Oui, et avec vos pauvres grands yeux pleins de larmes. Folle,

folle que vous êtes, qu'est devenue cette confiance si haute en nos deux cœurs?..

— Ne me grondez pas, j'ai tant souffert! tenez, c'est passé!..

Comme surprise de son abandon, par un mouvement pudique elle se dégagea doucement et, l'attirant par la main, elle s'assit près de lui, sur le divan.

— Ma chère trembleuse, reprit-il, j'ai souffert ainsi que vous et avec vous, et je devine la cause de ces terreurs.

— Que vient-elle faire ici? dit-elle agitée. Pourquoi votre père l'a-t-il amenée?

— Mon père est un homme de raison, chère Aurore, je n'ai pu encore causer avec lui, seul à seul; mais je le connais assez pour être sûr qu'en accompagnant Mme de Trévannes il n'a fait que se prêter à une tentative de conciliation qu'on aura réclamée de lui peut-être...

— Et s'il allait exiger de vous l'oubli et le pardon?

— Non, non, mon père a trop le souci de notre dignité commune pour m'imposer le sacrifice de ma fierté. Il y a maintenant un abîme entre Mme de Trévannes et moi, il le sait, et s'il a consenti à une démarche, inspirée, je le suppose, par l'effroi d'une séparation dont on redoute aujourd'hui les conséquences, c'est qu'il a jugé plus sage qu'elle soit discutée cette fois sans colère.

— Jacques, j'ai peur!.. J'ai peur de ce retour, j'ai peur de cette entrevue. *Elle* va vous supplier, votre père la soutiendra sans doute pour obtenir de vous un rapprochement. — Mon Dieu! Jacques, que deviendrai-je sans vous? ajouta-t-elle en fondant en pleurs.

— Comme votre pauvre imagination s'égare! mais n'ai-je point désormais une force pour lutter, au nom de mon bonheur, contre une faiblesse à laquelle l'autorité de mon père m'eût peut-être entraîné? — Que vous importe aujourd'hui cette femme qui n'a plus rien de moi?

Aurore l'écoutait, essuyant ses larmes, et comme accablée de ses terreurs cruelles. Jacques se laissa tomber à ses genoux et prenant ses deux mains dans les siennes:

— Chère peureuse, ajouta-t-il doucement, voulez-vous que je parte, à l'instant, sans la revoir?

Elle eut un cri de joie; mais presque aussitôt, confuse de son manque de courage:

— Jacques, dit-elle, jurez-moi que vous ne l'avez jamais aimée...

— Jamais, répondit-il, et je n'ai jamais aimé que vous! Soyez donc brave, ce passé n'est plus, et je vous appartiens. Je veux que vous puissiez m'aimer loyalement comme je vous aime, sans trouble, sans remords et surtout sans tourment de ce méchant cœur jaloux.

— Oh! je vous crois, je vous crois! interrompit-elle vivement, et vous ne me verrez plus trembler! Jacques, je vous donne mon âme comme vous me donnez la vôtre. Dès cet instant, je vous jure de n'avoir plus de pensée qui ne soit digne de vous.

Et avec une grâce adorable, elle l'attira, et mit un baiser sur son front.

Éperdu, il la contemplait à la pâle clarté qui les éclairait, son grand regard fixé sur lui dans une extase muette. Les senteurs du jardin leur arrivaient par bouffées tièdes; le silence, le mystère de cette heure recueillie, tout se faisait complice d'une ivresse troublante qui les envahissait peu à peu, sans qu'ils en eussent conscience. Les yeux dans les yeux, avec un mouvement d'adorable langueur, elle pencha son front, leurs lèvres se touchèrent. Ce fut une surprise des sens, un vertige... Toutes les tendresses, si longtemps amassées, débordèrent dans les ardeurs d'une passion dont ils ignoraient tous deux l'irrésistible égarement...

L'aube pâlissait les dernières étoiles lorsqu'ils sortirent du pavillon. Au château, tout sommeillait; Aurore y put rentrer sans être aperçue. La clarté du jour luttait avec celle des bougies à demi consumées; des reflets rougeâtres brillaient sur les vitres. Inconsciente, et encore sous l'impression du rêve, elle ouvrit la fenêtre. La brise matinale lui apportait les parfums du bois; une vapeur légère s'étendait sur les pelouses, pareille à des lambeaux de gaze. Elle songeait, encore toute frissonnante, sentant encore le souffle de Jacques dans ses cheveux. Ils s'appartenaient pour toujours; rien ne pouvait plus les séparer. Que leur importait le monde! Le ciel avait reçu leurs sermens d'un amour éternel, supérieur à ces conventions humaines qui forgent tant de chaînes maudites. Les imaginations mystiques entrevoient de ces mirages trompeurs où le vol de l'âme s'élève au-dessus du réel de la vie. Jacques avait pris possession de son existence tout entière, et, de son inconcevable chute, elle n'avait gardé que la pensée d'un avenir résolu. — Absorbée dans ses réflexions attendries, elle était venue s'appuyer à la cheminée. Ses yeux s'arrêtèrent sur les portraits de M. et Mme de Kérouac, ces êtres chers qui l'attendaient; ils semblaient lui sourire. Ainsi que dans une vision lointaine, elle revit son enfance et sa jeunesse, et Pierre, et tous ses purs souvenirs... Peu à peu, elle crut se réveiller d'un songe... En se détournant, rougissante, elle s'aperçut dans une glace et longuement, avec un étonnement profond, elle se considéra comme elle eût fait d'une autre. Une transformation s'était opérée en elle. Les flammes du regard, l'audace du front, jusqu'à cette lèvre entr'ouverte qui gardait des traces de volupté, était-ce bien là l'Aurore d'autrefois?.. Tout à coup, un horrible sanglot déchira sa poitrine; l'hallucination s'évanouit, elle se fit horreur.

VII.

Le lendemain, à peine levée, Reine courut à l'appartement d'Aurore. Elle frappa; rien ne répondit.

— Laissons-la dormir, se dit-elle; pendant ce temps elle oublie...

Au moment du déjeuner, Aurore n'avait pas paru. Inquiète, Mme Berthoret monta vivement chez son amie. — La chambre était vide. Le lit n'avait pas été défait. Sur la table, un buvard ouvert et deux lettres cachetées : l'une au nom de Jacques, l'autre pour elle. Elle déchira l'enveloppe et lut ces mots :

« Je suis perdue... Jacques est mon amant... Je l'aime, je le fuis, et j'en meurs!.. Où je vais?.. je n'en sais rien!.. Quand j'aurai la force de tout te dire, je t'écrirai!.. Pardonne-moi. —

« Ta sœur : AURORE.

« Remets-lui l'adieu que je lui laisse... »

Mme Berthoret descendit presque défaillante. Elle fit avertir Jacques.

— Aurore est partie! lui dit-elle lorsqu'il entra.

— Partie!..

Le malheureux chancela.

— Lisez vite, reprit-elle en lui tendant la lettre.

Hésitant, il l'ouvrit :

« Jacques, pardonnez-moi. Je ne saurais pas porter mon déshonneur. Je ne veux pas rougir devant vous. Adieu. »

— Eh bien? demanda Reine en le voyant atterré.

Il n'eut pas la force de répondre.

Revenu de sa première stupeur, Jacques se mit à explorer les alentours. A la fin de la journée, il revint épuisé. Aucun indice, nulles traces. Aux questions pressantes de Mme Berthoret, il avait avoué le rendez-vous de la nuit. Elle l'interrogea sur les causes de cette arrivée de Mme de Trévannes. — Il lui apprit que, plus que jamais, sa séparation était décidée. Il allait être libre, en brisant même un dernier lien par un divorce, auquel les lois de son pays lui permettaient d'avoir recours, et que Mme de Trévannes elle-même acceptait. Elle repartait avec sa tante le lendemain.

Deux jours se passèrent dans de mortelles angoisses. Enfin le troisième jour, un garçon du pays arriva avec un message. Le baron l'amena à Mme Berthoret, qui jeta un cri, croyant qu'Aurore était morte. L'enfant s'approcha et lui tendit une lettre. Elle l'ouvrit, se soutenant à peine. Par quelques mots seulement Mme de Ploëven la rassurait, en la suppliant de ne pas révéler sa retraite.

— Où est-elle? demanda brièvement Reine à l'enfant.

— A la ferme de Miréiou; avez-vous une réponse?

— Attends; je pars avec toi.

Pendant qu'on attelait, elle envoya chercher Jacques. Il accourut, devinant qu'il s'agissait d'Aurore. Reine lui confia tout.

— Je sais où elle est, je vais la rejoindre, ajouta-t-elle; mais, en vous livrant son secret, j'exige votre parole que vous ne chercherez pas à me suivre.

— Dites-lui que ma vie lui appartient, répliqua-t-il, et que je serai son mari...

Quelques instans plus tard, Mme Berthoret prenait la route d'Ustaritz. De temps à autre, elle interrogeait l'enfant, qui ne savait rien d'Aurore. Arrivée devant la ferme, elle s'élança de la voiture, laissant les rênes à Miréiou. Pasqua cousait sur le seuil.

— Elle est ici, n'est-ce pas? demanda Reine.

Pasqua lui fit traverser une grande chambre, et, dans l'enclos qui s'étendait derrière la maison, elle lui montra une forme à travers les arbres. — La tête renversée en arrière, les yeux fermés, la bouche presque crispée par un sanglot, Aurore, assise dans un fauteuil, semblait à demi assoupie. Elle ouvrit les yeux, surprise de ce bruit de pas. En apercevant Mme Berthoret, elle poussa un faible cri. Reine la saisit dans ses bras.

— Cruelle enfant!.. dit-elle, suffoquée d'émotion. Ne suis-je pas ta sœur? Pourquoi ne pas t'être confiée à mon dévoûment?.. Nous t'avons crue morte...

— Que ne le suis-je en effet! murmura l'éplorée.

— Ma pauvre folle, si je suis ici, c'est pour te consoler. Jacques m'envoie vers toi, il sera ton mari!..

Aurore eut un éblouissement; puis elle se dressa éperdue, hésitant à comprendre.

— Mon mari!.. murmura-t-elle.

Mme Berthoret lui raconta tout. Elle écoutait, palpitante, n'osant croire et n'osant douter.

— Mais c'est un rêve!.. s'écria-t-elle.

Reine la tenait embrassée. Aurore pleurait; mais maintenant c'était de bonheur. L'avenir qu'elle avait vu si sombre se changeait tout à coup en un avenir radieux. — Sa femme! — Elle pourrait l'aimer hautement, éternellement. Elle interrogeait Reine, la forçant de redire les moindres mots de Jacques, depuis ces trois jours d'angoisses: le départ de Geneviève et de sa tante, et l'irrémissible séparation accomplie. Cependant, un peu allégée de ses remords et toute aux effusions d'une joie inespérée, l'idée d'un divorce effraya bientôt sa conscience de chrétienne. Ce fut alors Reine qui trouva

mille argumens pour défendre l'acte qu'elle condamnait dans ses principes de famille et d'éducation. Plus qu'une autre, elle soutenait volontiers que les vieux erremens sont les seuls justes, et que les révolutions ne valent guère mieux dans les mœurs qu'en politique. Et c'était elle qui prêchait l'indépendance à l'indépendante Aurore, qui combattait ses hésitations, qui la rassurait dans ses craintes.

— Après tout, les lois sont les lois, disait-elle, et je n'estime mauvaises que celles qui ne préviennent pas le mal. — Je m'y connais, ma chère, en ménages mal assortis. Mais le monde est ainsi fait, qu'il nous rend pour la vie responsable d'une méprise, et quelle méprise!.. la plus fréquente!.. On s'épouse sans se connaître; on se découvre tout à coup d'insupportables défauts, des vices même,... peu importe, on est marié, on se hait, le mariage a rivé la chaîne!.. Jacques est heureusement d'un pays où l'on a compris que rien ici-bas n'est irrévocable, et qu'il vaut mieux briser un lien que d'en faire un martyre.

Emportée par cette théorie nouvelle, contraire à toutes ses croyances, Reine s'y laissait involontairement gagner, et en voulant persuader son amie, elle en arrivait à se convaincre elle-même. Pour la première fois, sa raison étonnée sondait cette thèse effrayante sur laquelle les légistes les plus austères ont si souvent pâli, et, avec l'esprit de logique qu'elle apportait en toutes choses, elle se demandait si la sagesse et la vérité n'étaient point contenues dans cette forme de délivrance rayée de notre code. Aurore avait écouté avec cette docilité ravie qui veut croire. Si elle soulevait encore quelques objections, c'était pour que Reine les combattît en lui parlant de Jacques. Elle raconta à son tour sa détresse des jours passés. — Reine resta à la ferme jusqu'au lendemain. A son réveil, elle trouva Aurore calme, rassérénée, le sourire aux lèvres, ce sourire confiant des gens heureux qui ont foi en leur destinée. Il fut convenu qu'elle partirait immédiatement pour Kérouac. Elle chargea sa belle-sœur de quelques lignes dans lesquelles elle épancha tout son cœur.

VIII.

Il est des heures imprévues qui semblent la proie du destin, des événemens subits qui transforment toute une vie, comme si quelque chaînon rompu séparait brusquement le passé de l'avenir, et l'annulait à jamais, le rejetant dans le rêve.

L'âme encore agitée des souvenirs palpitans du Roc, Aurore, de retour à Kérouac, s'installa dans le château paternel, à la grande

joie des vieux parens, qui ne tardèrent point à deviner, dès le premier jour, qu'un changement était survenu. Elle avait peine à se reconnaître dans cette aube encore confuse d'une existence nouvelle, où les rappels d'autrefois la surprenaient ainsi que des visions pâlies dans le lointain d'un songe. Le présent l'effrayait. La conscience de sa chute avait laissé en elle un étonnement profond, une sorte d'éblouissement vague. Prononçait-on le nom de Pierre de Ploëven, à la pensée de ce qu'elle était devenue, elle sentait le remords se glisser dans son cœur, et les baisers de sa mère mettaient une rougeur à son front.

Bientôt les lettres de Jacques calmèrent ses plus tristes émois. Cette séparation si digne, qu'ils s'imposaient comme une épreuve, ne la relevait-elle pas à ses propres yeux? Elle s'attacha à cette idée que l'absence purifiait leur amour. Jacques d'ailleurs parlait comme un fiancé; rien qui rappelât les ardeurs de l'amant. L'apaisement se fit sous la persuasion de cette loyale tendresse. Leur foi l'un dans l'autre était absolue; la sécurité de leur bonheur se révélait dans la liberté de leur langage. Jacques avait déjà le ton de protection tendre; elle lui témoignait une adorable soumission en le consultant sur l'emploi de ses journées loin de lui, ou s'épanchait délicieusement en lui déroulant tout un plan d'avenir.

Un mois s'était passé depuis le retour d'Aurore à Kérouac, quand une lettre de Genève vint la remplir de joie. Un ami des Trévannes, directeur d'une importante société exploitant les mines de Schaffouse, offrait à Jacques de le remplacer. Il avait accepté. Cette haute position, où son caractère et ses goûts allaient se trouver à l'aise, était en même temps une fortune. Il ajoutait que, selon toute probabilité, ses travaux nécessiteraient sa présence à Paris pour l'hiver, et le rapprocheraient d'elle. N'était-ce point là un espoir timide qu'elle y séjournerait peut-être chez Reine? Dans un élan de cœur, Aurore baisa ces mots comme si elle eût voulu y répondre par une promesse.

Toute pleine du souvenir aimé, elle s'était fait une vie contemplative dont son père et sa mère n'osaient la distraire. Il était un endroit que la rêveuse avait choisi, à cause sans doute de son isolement. On le nommait la Pierre-aux-Fées. Naturellement quelque légende bretonne s'y rattachait. De grosses pierres superposées formaient une sorte de caverne, tapissée de mousse, qui rappelait la grotte de Miréiou. Aurore s'établissait là des après-midi entières, un livre sur ses genoux. L'amour développe en nous ce sens charmant qui nous met en communication plus intime avec la nature, et nous donne, pour l'admirer, une sensibilité exquise. Quand l'âme est pleine, la bouche se tait : on écoute le concert ravissant de ces

voix intérieures qui murmurent la chanson de l'espoir. On se renferme en soi avec l'instinct égoïste de savourer ses richesses; il semble que le trésor ne soit jamais assez profondément caché. Dans son petit domaine de la Pierre-aux-Fées, Aurore se sentait plus près de Jacques. — Une fois elle était venue pour y relire ses lettres. Délicieusement attendrie, elle les parcourait, quand tout à coup elle leva les yeux. Un homme était debout à l'entrée de la grotte :

— Jacques!.. murmura-t-elle.

Sans voix, presque défaillante, elle tendit les bras.

— C'est moi, lui dit-il, je n'ai pas su attendre...

— Jacques!.. répétait-elle délirante.

— Me pardonnerez-vous? reprit-il agenouillé, à ses pieds. Il y a trois jours que je vous suis partout... Je m'étais promis de ne pas me trahir... et, en vous voyant là... si près... je n'ai pas su résister...

De ce discours troublé, Aurore n'avait rien compris, sinon qu'il était là, près d'elle, qu'il lui parlait comme pour lui prouver qu'elle n'était pas le jouet d'une illusion.

— Je m'explique maintenant, dit-elle, ces pensées si douces! Jacques, je crois à la prescience du cœur, et mon cœur vous avait deviné...

Les mains enlacées, ils se contemplaient dans un même ravissement. Ils se retrouvaient, après tant de douleurs, de désespoirs, de rêves et d'espérances, plus aimans et plus forts, unis par un engagement sacré, fiancés, presque époux!

— Oh! parlez encore, murmura-t-elle avec un sourire d'ange, parlez, Jacques. Dites-moi ce que je ressens si bien et ce que je ne me lasse pas d'entendre; dites-moi que vous m'aimez, que vous avez souffert, que vous m'avez pleurée. Regardez autour de vous, tout vous connaît déjà... C'est ici que nous vivrons tous deux. Je n'ai plus de chagrins... j'ai appris à ne plus m'effrayer de mon bonheur et j'en jouis comme d'un don du ciel, avec une confiance vive et reconnaissante.

Les instans s'écoulaient dans ces confidences délicieuses où ils épanchaient leur tendresse. Elle lui faisait redire son voyage à Kérouac, ses poursuites cachées, ses stations dans le parc, et son émotion quand il l'avait aperçue, un matin, franchissant la grille du château. Sur ses pas, il avait parcouru le même chemin, se dissimulant derrière quelque taillis. Il savait tout de ses journées : il savait l'heure de son lever, celle où elle descendait, au bras de la marquise, pour aller au-devant de son père rentrant en compagnie de ses chiens; il savait les chaumières où elle s'arrêtait.

Aurore écoutait, retenant son souffle.

— Et vous? demanda-t-elle.

Il lui confirma la réussite de l'affaire sérieuse annoncée. Il avait même déjà commencé ses travaux; cette haute position assurait leur avenir.

— Ami, nous voilà trop riches! s'écria-t-elle avec un adorable sourire.

Ils s'oubliaient. Le soleil, bas à l'horizon, leur rappela la marche du temps.

— Maintenant adieu, dit-il; vous m'avez pardonné d'avoir trahi ma présence, je vous ai vue, j'emporte du courage.

— Mais je ne vous ai pas vu, moi! répliqua-t-elle en le regardant de ses grands yeux candides, et avec un si doux accent de regret que Jacques saisit sa main avec adoration.

— Qu'ordonnez-vous? demanda-t-il.

— Eh bien!.. puisque vous êtes ici, restez quelques jours encore.

— Mais où nous rencontrer?..

— Vous viendrez demain chez mon père, dit-elle simplement.

De peur d'éveiller l'attention dans Kérouac, Jacques s'était caché chez un garde, à deux kilomètres du château. Il regagna son gîte, l'âme si pleine de joie qu'il croyait marcher dans un songe. Après tant d'alarmes et de craintes, elle n'avait point grondé cette imprudente équipée d'amant, où l'avait entraîné sa soif de la revoir.

« Demain chez mon père, » avait-elle dit. Il était en même temps ravi et troublé de cet ordre charmant, un peu inquiet de l'accueil qui lui serait fait, embarrassé à l'idée de dissimuler ou de se trahir. Il attendit avec une anxiété inexprimable l'instant de se présenter au château... La grille franchie, il s'attarda dans la large allée, considérant les tours massives. Il arriva au perron timide et irrésolu, se reprochant déjà d'avoir accepté, ne sachant ce qu'il fallait dire ou taire. Une sorte de domestique, quasi-valet de ferme, accourut à sa rencontre, l'air ahuri de cette visite matinale, et l'introduisit sans autres façons, en ouvrant devant lui la porte d'une grande salle.

A la vue d'un étranger, M. de Kérouac lança à sa femme et à sa fille un coup d'œil interrogateur où l'étonnement se peignait. Aurore s'était levée; elle prit Jacques par la main et, avec cette grâce un peu grave, toujours empreinte dans son moindre geste, elle vint se placer avec lui devant son père et sa mère.

— Je vous présente M. Jacques de Trévannes, dit-elle d'une voix doucement solennelle, M. de Trévannes que j'aime, et que j'ai choisi pour mari.

A ces mots, le marquis fit un bond sur son siége; la marquise, à

demi soulevée dans son fauteuil, arrêtait sur l'étranger des yeux voilés par un attendrissement subit.

— Soyez le bienvenu, dit-elle.

Interdit de cette hardiesse imprévue d'Aurore, Jacques resta tout décontenancé; mais ces mœurs patriarcales, cette confiance, le touchèrent jusqu'au fond du cœur. — L'heure du déjeuner approchait; sans invitation, le marquis donna l'ordre d'ajouter un couvert.

— Sournoise! dit-il à sa fille en lui pinçant la joue.

On fêta Jacques sans qu'une préoccupation se mêlât chez les parens à leur joie. — Aurore l'avait élu! Donc, il était digne d'elle. Placée auprès de sa mère, elle écoutait silencieuse, tandis que son père accablait le bien-aimé de questions. Par instans, elle serrait la main de la marquise, et les deux femmes, ravies, échangeaient une même pensée dans un sourire.

Le repas terminé, le marquis bourra sa pipe; on partit pour visiter la ferme. Le bras de Jacques sous son bras, la marquise à son tour interrogeait. — Ils s'aimaient : tout était dans ce mot, et les beaux projets d'avenir allaient leur train. Le jeune ménage viendrait passer à Kérouac tous les loisirs que les travaux du mari lui laisseraient. La journée s'écoula comme un enchantement. Après le dîner, un grand feu flambait au salon; c'était le premier de la saison. On se réunit autour de l'âtre. Quand son hôte se leva pour prendre congé, le marquis lui donna une cordiale poignée de main.

— A demain, dit-il.

Jacques était de la famille.

Dans cette quiétude que rien désormais ne semblait pouvoir altérer, les amans heureux s'abandonnaient à leur rêve. Cependant un remords les troublait; ils avaient tu la situation de Jacques. Aurore savait que l'idée d'un divorce épouvanterait les principes de ses vieux parens; ils se décidèrent à garder leur secret. Peu de temps d'ailleurs les séparait du jour où ils oseraient l'avouer. La procédure était engagée avec le consentement même de Mme de Trévannes; le jugement devait être rendu dans deux mois. Dans deux mois, le fait accompli justifierait tout.

Le train rustique de Kérouac plaisait à la simplicité naturelle de Jacques. Comme tous les esprits méditatifs, il aimait la mer, les grèves désertes, balayées souvent par les flots agités; la civilisation n'avait point encore envahi ces roches et ces falaises; les dolmens oubliés rappelaient seuls que d'autres avaient passé là.

Dans cette atmosphère de sérénité et de passion, Aurore osait maintenant être heureuse; elle osait parler...

— Ce garçon-là nous a changé notre fille, disait M. de Kérouac.

Chaque matin, Jacques venait au château, où il était accaparé par

le marquis; quand le temps était propice, il chassait avec lui jusqu'à l'heure du déjeuner. Là, il retrouvait Aurore. Souvent on gagnait la grève; la bonne marquise s'attardait volontiers au bras de son mari, laissant aux enfans quelque avance. Lorsqu'ils rentraient le soir dans la salle assombrie par une décoration sévère, on eût dit que tous ces panneaux noircis s'égayaient soudain. La flamme du foyer piquait d'étincelles les lourds chenets de bronze, les vieilles tapisseries ranimaient leurs couleurs effacées, les énormes trophées chatoyaient de tons brillans; la rouille des armures se changeait en or. Quand, avant le dîner, la marquise de Kérouac, debout, récitait dévotement le *Benedicite*, ce mot *amen*... partait à la fois des trois autres bouches comme un *alleluia!*..

La soirée s'écoulait... A la lueur tamisée de la lampe, on causait à mi-voix. Parfois Aurore se mettait au piano, essayant vaguement quelque chant de Bretagne qui semblait l'écho d'une mélodie intérieure. La marquise interrompait son tricot, le tricot de ses pauvres, pour se mêler aux propos du marquis et de Jacques; en manière de diversion, M. de Kérouac racontait ses exploits cynégétiques, et organisait un train de vie mouvementé comme lui-même.

Un jour que les deux amans revenaient seuls de la Pierre-aux-Fées pour regagner le château, Aurore proposa de couper par le bois. L'hiver ne dépouille jamais complétement les antiques forêts; elles gardent encore sous la neige leur draperie de lierre sombre et de mousses rougies. Au-dessus de leurs têtes, le vent bruissait à travers les branches; dans la futaie voisine, la cognée du bûcheron frappait sourdement; par places, quelque arbre fraîchement abattu barrait le chemin. Comme ils arrivaient au bord de la lande, ils aperçurent deux hommes marchant sur la route.

— Tiens! voici Gervais, votre hôte, dit Aurore en reconnaissant le garde; un étranger l'accompagne.

— C'est Richard Fourchamp, mon beau-frère, répliqua Jacques surpris.

— Mon Dieu! que vient-il faire ici?

— Peureuse! ne tremblez pas, ne suis-je pas à vous?

— J'ai peur, répondit-elle avec un sourire, mais je vous laisse. Il vaut mieux qu'il ne me voie pas.

Ils se quittèrent.

IX.

Jacques et son beau-frère avaient gagné la maison du garde. Dès qu'ils y furent installés :

— Ah ça! mon cher, dit Richard, tu me vois tout bouleversé. Je

tombe d'Afrique, il y a six jours, et j'apprends par Geneviève l'incroyable histoire qui survient. Je te crois à Genève, je pars; mais là, personne aux Glycines. Heureusement François, ton valet de chambre, m'informe qu'il t'adresse tes lettres ici. Je reprends le chemin de fer, et me voilà! — Qu'est-ce que tout cela signifie, et qu'est-il arrivé entre ta femme et toi?

— Mais ne t'a-t-elle donc rien confié de ce qui s'est passé? demanda Jacques.

— On m'a raconté une brouille, une ridicule altercation à propos d'une toilette, dans laquelle tu défendais à Geneviève de sortir. On m'a parlé de discussions, de scènes continuelles, pour lui interdire jusqu'aux plus innocentes distractions de son monde, et la forcer de vivre au logis comme en un cloître... Bref, toutes les oppressions d'un mari sauvage. Mais je te connais, et je n'ignore rien de ce que valent de telles plaintes dans la bouche des femmes,... dans celle de ma tante surtout. Geneviève est assez folle pour s'être laissé tourner la tête par cette enragée mondaine qui l'a si bien gouvernée de travers, mais elle a du cœur, et, au fond de tout cela, je ne crois pas qu'il puisse y avoir plus qu'un malentendu. Tu es mon ami, je suis le seul protecteur de ma sœur, c'est moi qui ai fait votre mariage; j'accours causer avec toi... Qu'est-ce qu'il y a de vrai dans cette affaire?..

— En effet, à peu près tout! répondit Jacques froidement en allumant un cigare. J'ai trouvé que le train et les allures de Mme de Trévannes se faisaient plus remarquer qu'un mari ne doit le permettre. J'ai voulu, j'en conviens, exiger d'elle qu'elle prît plus de souci de sa réputation. De là ces désaccords nombreux que l'on t'a racontés, et qui sont devenus assez sérieux pour décider notre séparation.

— A propos d'une toilette!.. s'écria Richard. — Allons, Jacques, il y a eu quelque chose de plus grave entre vous... Geneviève, je le sais trop, manque un peu de raison...

— Oh! rassure-toi, répliqua Jacques, je n'ai point à l'accuser de torts que je crois indignes d'elle!.. Seulement, à propos de cette fameuse toilette, objet de notre rupture, on a oublié de t'apprendre que, comme je réclamais, on m'a jeté à la face que je n'avais le droit de rien dire,... attendu que l'on m'avait assez chèrement payé mon nom...

— Elles ont osé cela?

— Oui! — Là-dessus, qu'aurais-tu fait à ma place?

— Ah! que le diable emporte les femmes! — Voyons! mon cher, continua le spahi déconcerté, une parole aussi bête ne peut t'atteindre. On laisse échapper de ces stupidités-là dans la colère...

Et puis, on ne les a pas plus tôt lâchées qu'on en a du regret.

— Enfin, mon ami, ajouta Jacques avec calme, réponds à cette question : A ma place, que ferais-tu?

Richard détourna la tête et ne répondit pas. Jacques reprit :

— Ah! je sais que ces regrets dont tu parles sont certainement venus, puisqu'une tentative a été essayée pour atténuer l'insulte. Mais en admettant un pardon, il nous reste l'avenir. Tu ne supposes pas, j'imagine, qu'après un tel débat je veuille recommencer ce rôle de mari entretenu, dont on m'a forcé de comprendre à la fin l'humiliante lâcheté...

— Jacques, s'écria Richard en saisissant vivement sa main, allons donc, tu es fou! Toi?.. une pensée pareille, étant ce que tu es?.. Corbleu! tu m'as fait l'honneur d'être mon frère, et c'est moi qui suis ton obligé!

— Oh! je ne doute pas de ton opinion là-dessus! Seulement, il est de ces choses qu'un galant homme ne doit pas se laisser répéter. Nous nous sommes trompés tous les deux : toi, en voulant faire de moi ton frère; moi, en m'illusionnant sur la situation que j'acceptais. Nous reconnaissons aujourd'hui notre erreur, voilà tout.

— Enfin, songes-y donc, mon cher, dit Richard, un divorce!.. C'est effrayant.

— Ce qui serait effrayant, mon ami, ce serait cette existence honteuse de tant de ménages brisés, sans affection, sans dignité, sans estime, où toute confiance est détruite et tout respect perdu. Le mari d'un côté, la femme de l'autre. Ou une de ces séparations scandaleuses de votre code qui sont plus désolantes que le joug, et n'y ajoutent qu'une déconsidération commune...

— Mais du moins ces séparations-là ne tuent pas toute espérance...

— Et quelle espérance pour nous? répondit Jacques. A ma place, encore une fois, après ce qui s'est passé, reprendrais-tu cette chaîne qu'un homme de cœur ne saurait plus porter, sans perdre sa propre estime?

— Que diable, un divorce?.. répéta encore Richard.

— Mon ami, répliqua froidement Jacques en l'interrompant, tu subis le préjugé de vos mœurs. Moi, je suis d'un pays de raison et de foi plus simple, où la loi fait du mariage un lien plus sacré, en n'admettant point qu'il puisse river deux malheurs. Geneviève a vingt ans, tout retour est impossible entre nous...

— Ni fille, ni épouse, ni veuve, la condamneras-tu à toute une existence de contrainte ou de périls, traînant à travers le monde ce déshonneur préventif que la calomnie rejette sur les femmes séparées?.. Elle a vingt ans; annuleras-tu son cœur, son imagination,

ses rêves et jusqu'à ce droit ou ce besoin de vivre, plus fort que nos résolutions vaines?

— Notre divorce prononcé, elle est libre de réédifier son avenir en honnête femme, et de notre désunion il ne reste que le triste souvenir d'une erreur oubliée.

— Tu te trompes, mon ami, reprit gravement Richard en le regardant dans les yeux, entre vous il resterait aussi un enfant.

— Que veux-tu dire? s'écria Jacques.

— En te parlant de Geneviève, je ne t'ai point encore tout appris... Elle est enceinte, et le but de ma démarche était de t'apporter cette nouvelle, qui, je l'espère, modifiera vos déterminations à tous deux.

A cette révélation, Jacques devint si pâle que Richard saisit sa main presque avec un sentiment d'effroi. Il y eut un moment de silence entre eux.

— Écoute, reprit enfin Richard, je concède que tu demeures résolu à une séparation, lorsque tu crois que ta dignité te l'impose. Tu m'as demandé trois fois ce que je ferais, moi, si j'avais subi pareille injure; mon silence t'a dit que j'agirais sans doute comme toi. Cependant, mon ami, tu comprends, à ton tour, que la venue d'un enfant nous oblige à suspendre un projet de divorce dont le motif, inconnu maintenant, prendrait dès lors une signification brutale qui pourrait porter une atteinte à notre honneur à tous. Et cela, je le sais, tu ne le feras pas.

Jacques était atterré par ce coup si inattendu. Il songeait à Aurore, à son amour, à ses sermens. La fatalité l'écrasait; mais sa loyauté le contraignait à cette dernière épreuve.

— C'est bien! dit-il à Richard en détournant les yeux, j'attendrai!

La fin de la journée fut triste entre ces deux hommes qu'une amitié fraternelle attachait l'un à l'autre. Sans rien soupçonner d'un secret, Richard connaissait trop le caractère de Jacques pour espérer vaincre sa fierté en le ramenant, ne fût-ce que pour le monde, à vivre encore de la vie de sa femme. Il fut convenu que, jusqu'à la naissance de l'enfant, Geneviève irait habiter aux Glycines, auprès de M. de Trévannes et d'Ursule. Son mari s'y rencontrerait avec elle, en allant quelquefois chez son père. Ce tribut de convenances payé à leur considération commune, ils reprendraient leur liberté.

Le lendemain matin, Richard repartit. Aussitôt qu'il eut installé son beau-frère dans la carriole du courrier, Jacques se dirigea vers Kérouac. Aurore le guettait à l'entrée du petit parc.

— Qu'est-il arrivé?.. dit-elle, pressentant un malheur en le voyant ému.

La révélation qu'il lui fit la foudroya. Ils revinrent au château accablés. — Jacques resta deux jours encore, qu'il passa à la rassurer. N'étaient-ils point unis par un indissoluble lien? Que pouvait l'épreuve du temps sur deux cœurs fermes, sûrs d'eux-mêmes?.. Aurore retrouva sa confiance. Elle comprit qu'il lui fallait se soumettre. Les adieux furent désolés, mais pleins d'espoir et de foi. Elle pleurait; il emportait son âme... pourtant, à travers ses larmes, elle souriait aux enchantemens de l'avenir. Il la laissa résignée.

Le bonheur s'était envolé de Kérouac, hélas! tout y parlait de Jacques! C'étaient sa place à table, entre le marquis et la marquise, son fauteuil abandonné contre le mur du salon, un livre commencé, une cravache oubliée; ces mille détails enfin qui révèlent une présence familière, ou qui viennent à toute heure rappeler l'absent. Les regrets sont doublement lourds quand ils succèdent aux jours de joie; les souvenirs palpitans d'hier accroissent encore la solitude d'aujourd'hui. Aurore se défendait mal contre l'insurmontable tristesse qui l'envahissait. Elle s'y livrait avec cette amertume dont les amans se font une âpre volupté.

La mère s'inquiétait. Le marquis, au courant des projets de Jacques, avait facilement admis qu'il fût appelé par ses affaires.

— Voilà bien les têtes folles! disait-il. Pour quelques mois de retard, on croirait tout perdu. Jacques est un garçon sérieux; il a raison de régler d'abord l'avenir.

Il y avait près d'un mois que Jacques était parti. Ses lettres s'étaient succédé, apportant quelques consolations à l'amante isolée, lorsqu'il lui annonça que, forcé de faire un voyage à Genève, il s'arrêterait une semaine chez son père. A cette nouvelle, Aurore fut prise d'une terreur folle. — Il allait revoir Geneviève. — Une étrange idée surgit dans son esprit : le rejoindre, le surprendre à son tour, lui parler, ne fût-ce qu'un instant... Bientôt ce qui n'avait été qu'un vague désir devint un projet et enfin une résolution. Quand elle se confia à la marquise, elle était décidée...

— Je n'ose te retenir, dit la mère tristement, tu refuserais...

Au marquis, étranger à la confidence, on s'arrangea pour laisser croire que sa fille se rendait à Paris chez Reine. Mme de Kérouac se prêta à cette pieuse ruse.

Le lendemain, Aurore quittait le château.

X.

A Genève, Mme de Ploëven descendit dans un hôtel d'où elle envoya immédiatement un mot à Jacques. De peur qu'il ne combattît son projet, elle ne l'avait point averti; sans doute, il eût redouté pour

elle les fatigues d'une si longue route. Elle attendit, dans cette vague inquiétude qui nous saisit au moment d'une joie longtemps espérée, sorte de fièvre craintive, impatiente, à la fois douloureuse, émue, douce et palpitante, où les appréhensions les plus folles se mêlent aux images les plus riantes. — Comme il tardait! — Si, par un malencontreux hasard, il était reparti! Si quelque événement soudain le retenait aux Glycines? Mais il accourait déjà peut-être. Pourtant, s'il allait se froisser de cette démarche tentée en dehors de lui, s'il allait s'offenser de son silence? — Enfin, au bout de deux mortelles heures, il arriva.

— Vous ici? s'écria-t-il.

— A mon tour, je viens vous surprendre, dit-elle en souriant. — Arrangez-vous pour me cacher...

— Combien de jours me donnez-vous?

— Toute ma vie!.. plus, tout le temps que vous resterez à Genève.

— Une éternité alors! j'ai deux semaines de travail ici.

Après les premières effusions, Aurore raconta ses tristesses. Jacques l'écoutait, attendri de toutes ces puériles terreurs qui trahissaient si bien la force de sa tendresse; mais ils s'étaient retrouvés, et, comme à Kérouac, toute préoccupation s'évanouit dans cet enchantement. Retenu souvent par des affaires nombreuses, Jacques avait un logis en ville. Il s'agissait donc de chercher pour Aurore un asile. Elle ne pouvait rester à l'hôtel. — Dès le lendemain, il l'installa dans un chalet situé à mi-chemin des Glycines; les braves gens qui en avaient la garde suffisaient amplement au service. Leur mystère était là bien abrité. Dès qu'il avait une heure de liberté, Jacques accourait, et presque chaque soir ils dînaient ensemble; souvent aussi, il la venait prendre le matin pour quelque escapade aux alentours.

La Suisse était superbe dans sa parure de neige; on l'eût dite sous le règne d'une fée toute blanche et toute diamantée. Les brillantes aiguilles des glaciers, les torrens dont les ondes grossies frangeaient la plaine d'écume, les longs rubans des routes que le givre glaçait comme un miroir, Aurore s'extasiait devant ce spectacle étrange, vraiment féerique quand le soleil embrase tout à coup ces blancheurs, irisant de ses rayons les masses immaculées. Elle montrait une curiosité d'enfant pour ce pays qu'elle aimait à cause de lui, bravant la bise et enfonçant avec délices ses jolis pieds dans la neige. Ils marchaient avec une gaîté d'écoliers en vacances. Suspendue à son bras, elle riait à la nature entière. Sous sa lèvre entr'ouverte, ses dents étincelantes semblaient trouer la dentelle du voile; ses grands yeux brillaient dans leurs profondeurs, son teint rose, animé par le plaisir et la course, se

nuançait d'incarnat. Bientôt elle témoigna le désir de connaître les Glycines. Une après-midi, ils partirent, cachés au fond d'une voiture. Au bout d'une demi-heure, ils aperçurent la villa. Par la vitre levée, Aurore put contempler la maison, flanquée de ses deux ailes tapissées de lierre. La gelée poudrait d'argent les feuillages. Ils gagnèrent une petite éminence, d'où l'on dominait les jardins. Là, ils descendirent. A travers les branches dépouillées, elle regardait ces murs blancs qui lui souhaitaient la bienvenue, comme s'ils eussent compris le bonheur qu'ils abriteraient bientôt.

— Eh bien?.. lui demanda Jacques.

— Nous rêverons à Kérouac et nous viendrons être gais aux Glycines.

Une semaine se passa dans l'indicible joie de cette intimité où ils s'appartenaient tout entiers, chastes, purs, sans témoins. — Cet avant-goût du ménage avait pour eux un attrait charmant. Jacques veillait à ce que son Aurore se trouvât bien dans cette retraite choisie par lui, tandis qu'elle songeait à ces belles soirées de tête-à-tête, à leurs doux entretiens, à toutes les fêtes de leur amour.

Cependant un nuage assombrissait parfois l'esprit d'Aurore. Obligé de se montrer aux Glycines, Jacques y voyait forcément Geneviève. Elle ne lui taisait pas ce sentiment jaloux, dont elle se gardait mal et qu'il traitait comme un enfantillage : la séparation n'était-elle pas accomplie, et le divorce également désiré par tous?.. Quelque craintif que fût son cœur, il fallut bien qu'il se rendît.

Un matin qu'elle attendait Jacques, son hôtesse lui annonça la visite d'une dame patronnesse de la société des crèches du canton.

— Faites entrer, dit Aurore, toute disposée à être généreuse.

La porte se rouvrit bientôt pour livrer passage à la quêteuse. Un même cri de surprise partit à la fois. Aurore resta toute interdite en reconnaissant la cousine de Jacques.

— Madame de Ploëven!.. dit Ursule en tendant joyeusement ses deux mains.

Aurore surmonta son embarras en répondant de son mieux aux questions précipitées de Mlle de Péraz sur le Roc, sur son aimable châtelaine; elle expliqua enfin qu'elle était à Genève pour quelques affaires.

— Quel dommage que Mme Berthoret n'ait pas songé à nous avertir! dit Ursule.

Mais il s'agissait de réparer bien vite cette vilaine négligence, et Mme de Ploëven permettrait assurément qu'on lui rendît aux Glycines la si gracieuse hospitalité du Roc. Aurore se défendit. Ursule voulut obtenir du moins qu'elle céderait à leurs instances, en renouant des relations si malheureusement interrompues.

— Vous étiez déjà mon amie! dit-elle en riant.

Quand Jacques arriva, Aurore lui raconta cet incident; Mlle de Péraz était partie en lui annonçant qu'elle la viendrait prendre le lendemain pour l'emmener dîner. C'était un contre-temps fâcheux, pourtant un refus eût éveillé les soupçons. Il fut décidé qu'elle accompagnerait Ursule aux Glycines, qu'il y arriverait pendant cette visite, ayant l'air d'ignorer sa présence à Genève.

Cette nécessité de feindre ne laissait pas que de les troubler. Aurore surtout ne pouvait envisager sans effroi sa rencontre avec la femme de Jacques. Cependant elle se soumit. En acceptant cette invitation, elle se dit qu'elle jugerait par ses yeux de ce rapprochement qui la tourmentait encore au fond d'elle-même. — Ursule fut exacte.

— J'ai prévenu Jacques, dit-elle, vous êtes impatiemment attendue...

Aurore répondit avec contrainte, inhabile à vaincre son émotion. — Quand la voiture s'arrêta devant le perron de la villa, elle eut à peine la force de descendre. M. de Trévannes s'élança au-devant d'elle, et lui tendit la main avec une cordialité pleine d'effusion. A son tour, Jacques s'approcha. Il semblait si calme et si tranquille qu'elle se raffermit un peu. On entra dans un grand salon meublé à l'anglaise, et dont le confort était sans recherche.

Enfoncée dans un fauteuil, au coin de la cheminée, Mme de Trévannes se leva et fit à Aurore quelques complimens en rappelant, non sans grâce, leur rencontre d'un jour.

En souvenir de l'hospitalité du Roc, il était si naturel de fêter aux Glycines la belle-sœur de Mme Berthoret, qu'Aurore sentit bientôt s'effacer ses appréhensions d'une visite obligée dont elle avait redouté l'ennui pour Jacques autant que pour elle. Leur secret d'ailleurs n'était-il pas suffisamment caché pour qu'ils restassent dignes d'eux-mêmes? Sûrs désormais de l'avenir, liés par le cœur et confians dans la pureté de leur amour, n'avaient-ils point pour eux la conscience d'une loyauté qui pouvait défier les regards du monde?

Touchée des attentions de M. de Trévannes et gagnée par les soins charmans d'Ursule, elle surmonta enfin le sentiment de gêne que la présence de Mme de Trévannes lui avait fait éprouver à son entrée. L'attitude de Jacques auprès de sa femme, la froideur qu'ils gardaient entre eux, et qui n'eût été pour tout autre qu'une sorte de réserve discrète ou de l'indifférence, révélait pour elle l'implacable désunion. M. de Trévannes, un peu fier de ses collections, prit le bras de Mme de Ploëven pour lui montrer ses nouvelles serres, suivi de Jacques et d'Ursule. Allégée de ses alarmes, Aurore s'abandonna sans contrainte, heureuse de se voir à ce foyer de fa-

mille qui devait bientôt abriter son bonheur et sa vie. Elle retrouvait dans le père de Jacques tout ce qu'elle aimait déjà en lui : cette nature haute et droite, cette parole franche, et jusqu'à certain sourire grave, auquel leur grande ressemblance donnait une même expression.

En vraie fille des champs, Aurore avait quelques connaissances en botanique; elle adorait les fleurs, et M. de Trévannes était charmé de l'attention intelligente qu'elle prêtait à son système de greffage. Il fallut que la cloche du dîner les rappelât.

Pour faire honneur à Mme de Ploëven, quelques amis avaient été conviés. Malgré elle cependant, Aurore était distraite; elle observait. Mais en dépit de ses préventions jalouses, elle se sentit pleinement rassurée; les façons de Jacques et de Geneviève ne pouvaient plus lui laisser aucun doute. Tout attestait leur irrémédiable séparation. Il n'était point jusqu'aux égards un peu cérémonieux de M. de Trévannes pour sa belle-fille qui ne dénonçassent qu'elle était là en étrangère. Aurore se retira de bonne heure; Jacques la ramena au chalet.

— Vous ne tremblez plus ? lui dit-il avec tendresse.

— Je vous aime, répondit-elle, allégée et ravie.

XI.

Le hasard est notre maître ! il modifie nos résolutions, influence même notre jugement. Tel acte qui nous révolterait à l'analyse nous semble presque légitime, quand il est la conséquence d'une situation à laquelle nous sommes entraînés peu à peu par les événemens. L'esprit s'y familiarise. Ce n'est pas que la conscience s'élargisse, mais elle temporise et découvre bientôt l'excuse là où elle n'avait tout d'abord considéré que la faute.

Si délicates que fussent aux Glycines les rencontres de Jacques et d'Aurore, le mystère qui les protégeait eût éloigné tout soupçon. Veuve, libre, Mme de Ploëven était d'un monde où sa place était trop bien marquée pour que son séjour en Suisse eût besoin d'autre explication que celle qu'elle en avait donnée. Cependant, si réservée qu'elle voulût être dans des relations qui la rapprochaient de la femme de Jacques, il lui était impossible de résister aux sollicitations d'Ursule sans paraître témoigner un manque de gratitude pour les soins empressés dont elle était l'objet. Par un bizarre caprice, Mme de Trévannes elle-même l'accueillait avec un vif empressement. Elle ne s'en troublait plus.

— Ne vivons-nous pas sur une trêve? disait Jacques, et ne portons-nous pas en nous la conscience que nous avons le droit de nous aimer?

Les sophismes du cœur triomphent toujours des scrupules de la raison. Comme pour accroître encore leur confiance tranquille, un de ces légers accidens que l'état de Mme de Trévannes rendait sans importance l'obligea quelques jours à garder son appartement. Ces occasions de se voir et de passer de longues soirées, dans ce milieu familial des Glycines, étaient pour Aurore et pour Jacques un bonheur si doux qu'elle y vint bientôt presque chaque soir. Parfois, en écoutant Ursule et M. de Trévannes, la même pensée les reportait vers Kérouac, cet autre foyer de leur vie d'amour, et ils se comprenaient dans un regard.

La sympathie d'Ursule pour Aurore s'était fondue en une bonne et franche amitié. Il en résulta un abandon qui leur fit aborder enfin ce secret de famille, que Mme de Ploëven avait certainement pénétré.

— Je plains Geneviève, dit Ursule, et je crois bien qu'au fond du cœur, elle regrette...

— Vous l'a-t-elle avoué? reprit vivement Aurore.

— Non, son orgueil la défend, mais la maternité opère de grands prodiges... Ne serait-il pas bien naturel qu'elle la fît plus sérieuse? Il me semble que son caractère a déjà changé...

— Et si elle implorait son pardon?.. osa demander Aurore en tremblant.

— Hélas! j'en ai bien peur, il est trop tard; Jacques est résolu, il ne transigera pas avec sa fierté.

Ces paroles d'Ursule confirmaient Aurore dans ses espérances. Chaque jour rendait sa conviction plus ferme.

Sur ces entrefaites, un incident imprévu apporta quelque désarroi dans les habitudes d'intimité des deux amans. Un soir Richard, le beau-frère de Jacques, arriva à l'improviste.

— Comment! sans écrire?.. s'écria Geneviève en lui sautant au cou.

— Jamais!.. J'aurais pu changer d'idée en route.

— Mais un télégramme alors,... ajouta Ursule dans un éclat de rire.

— Ma foi! j'y ai songé à Culoz... il finira par me rejoindre.

Tout en parlant, le voyageur s'était avancé au milieu du salon.

— Mon cher ami, dit M. de Trévannes en l'amenant en face d'Aurore, assise au coin du feu, venez que je vous présente à Mme la comtesse de Ploëven, comme le plus charmant et le plus aimable de tous les fous.

Le jeune homme s'inclina. Aurore fit un léger salut de tête sans pouvoir dissimuler sa rougeur. Pendant que Geneviève et Ursule conduisaient Richard à une chambre d'ami, elle s'approcha de Jacques.

— Voilà notre bonheur perdu, dit-elle à voix basse.

— C'est un ennui qui sera court du moins.

— Mon Dieu ! ajouta-t-elle, s'il m'avait reconnue !..

Mais quand Richard reparut, son attitude les rassura. Rien dans ses façons n'indiquait la moindre arrière-pensée.

— Comment va *Chauve-souris?* lui demanda malicieusement Ursule.

— Ma jument de course... Elle est malade.

— Et vous accourez vous consoler avec nous...

La présence du capitaine était un éclair de gaîté. Sa voix sonore retentissait joyeuse comme une fanfare. Le mois qu'il avait passé autrefois aux Glycines, dès avant le mariage de sa sœur, l'avait familiarisé chez ses hôtes, et il avait surtout avec la bonne Ursule les plus plaisantes escarmouches.

— Vous savez, dit-elle, que j'ai un numéro vacant à ma crèche; je vous le réserve.

— Ursule, méfiez-vous... Je meurs de faim, mais après le café, je reprends ma cour...

— Ah ! oui, un bel amoureux !.. Je connais vos marivaudages. A votre tour, méfiez-vous, j'envoie chercher le notaire.

— Je suis ici pour trois jours; c'est plus de temps qu'il n'en faut !..

Cependant Aurore surprenait souvent les yeux de Richard fixés sur elle, et ce regard lui pesait. Cherchait-il un souvenir?.. Après le dîner, on fit cercle au salon, où ces dames autorisèrent les cigares. Geneviève était plus animée; l'arrivée de son frère amenait pour elle une joie. Les agressions d'Ursule ne tarissaient pas. Seule, Aurore, inquiète, songeait à ce que Richard allait penser, s'il l'avait reconnue, et ce que, dans son étourderie, il pouvait révéler à la famille de Trévannes.

Quand Jacques la reconduisit, elle lui confia ses craintes.

— Il ne vous a pas vue à Kérouac, répondit-il; mais, soyez tranquille, il est en tout cas trop homme du monde pour ne pas agir avec discrétion.

Le lendemain, en effet, Jacques réconforta Aurore. Son beau-frère l'avait interrogé sur elle comme sur une étrangère. Décidément il ne se souvenait pas. Réservé sur les décisions prises, il semblait résigné à la situation si nettement exposée à Kérouac, et il n'avait tenté aucune allusion, aucun conseil. Ce fut une quiétude de plus pour Aurore, qui avait un peu redouté l'influence de cette ancienne amitié. Deux fois, accompagnant Ursule et Geneviève, Richard vint même en visite au chalet. Il avait d'ailleurs pour elle des prévenances toutes particulières, des galanteries presque timides, qui faisaient contraste à ses façons libres avec Mlle de Péraz. Au jour

fixé, il ne partit pas. En plaisantant, Ursule accusa les beaux yeux de Mme de Ploëven.

— Est-ce que vous seriez amoureux? lui demanda-t-elle sournoisement.

— Pourquoi pas?

Geneviève et Ursule se rendaient volontiers complices de cette cour discrète. Richard inventait des occasions de rapprochement, et il eût été puéril de paraître s'offenser d'un badinage. Il résultait de tout cela une gêne dans l'intimité d'Aurore et de Jacques, qui n'allait plus au chalet sans craindre d'y rencontrer son beau-frère.

Dans une de leurs promenades, Aurore ayant admiré la bizarre découpure du Môle, Richard organisa une partie pour en faire l'ascension; mais, Jacques ne s'y mêlant pas, elle feignit d'être souffrante pour se dérober à cette nouvelle attention. — Le lendemain, Richard accourut prendre de ses nouvelles. Pendant qu'il l'attendait devant la fenêtre du salon, il aperçut un homme qui traversait le petit jardin. Presqu'au même instant la porte s'ouvrit. Il se retourna vers Mme de Ploëven. A son attitude, elle devina sa surprise. Il avait vu Jacques.

— Quoi! c'est vous! dit-elle vivement, dissimulant son embarras, si j'avais su?.. M. de Trévannes sort d'ici... Il venait s'informer si j'étais encore vive...

En se hâtant de prévenir ainsi toute idée de mystère, elle ne put cependant se défendre de rougir, mais le premier mot de Richard la rassura.

— Je m'empressais comme lui, dit-il simplement, et s'il m'a devancé, c'est que la route de Genève est moins longue que celle des Glycines. A vous voir, j'ai déjà compris que cette affreuse migraine vous a fait grâce ce matin. — Hélas! moi qui, hier, avais organisé cette excursion pour vous!

— Vous y êtes-vous amusé du moins?

— Vous n'y étiez pas.

— Prenez garde! c'est une galanterie, cela. Ursule sera jalouse.

Malgré le ton enjoué de Richard, elle crut pourtant noter chez lui l'éveil d'un soupçon. Elle affecta d'écouter souriante le récit de leur journée de pérégrinations et d'escalades, le raillant et rappelant le nom d'Ursule chaque fois qu'il trouvait l'occasion de glisser sur la pente du madrigal ou du sentiment. Comme il se retirait et qu'elle s'informait des hôtes des Glycines :

— Ah! mon Dieu! s'écria-t-il, j'oubliais, madame, que je suis chargé de vous prier à dîner pour demain. Surtout n'y manquez pas : c'est grande fête.

— Laquelle?

— Nous célébrons les vingt ans de Geneviève!.. Je ne vous dis

pas, ajouta-t-il avec un soupir, que ma pauvre sœur sera fort gaie : vous n'ignorez rien de nos tristes soucis de famille. Mais enfin, qui sait?.. Jacques est le plus grand cœur que je connaisse ; cette date marquera peut-être pour nous un espoir.

Ces paroles ne semblèrent à Aurore qu'une illusion de Richard ou simplement l'expression de ses propres vœux. Cependant il la laissa mécontente et tourmentée par la pensée qu'il savait les visites de Jacques.

— Richard vous a vu, lui dit-elle quand il arriva.

Elle lui confia ses craintes et l'ennui avec lequel elle subissait ces galanteries importunes.

— Il reste, ajouta-t-elle, et comment échapper à sa curiosité?.. N'avais-je pas prévu qu'il troublerait notre heureuse vie?

— Eh bien ! ma chère, reprit Jacques, mes affaires sont terminées, nous partirons quand vous voudrez.

— Oh ! oui, s'écria-t-elle, partons ! Je ne puis me défendre, en le voyant, de je ne sais quel pressentiment de malheur...

Ils convinrent qu'elle annoncerait aux Trévannes qu'une lettre urgente la rappelait. Jacques la rejoindrait un mois plus tard à Paris.

Aurore se rendit aux Glycines, délivrée de toute obsession, allégée par l'idée de reconquérir bientôt leur quiétude. Le salon était plein de fleurs. Jacques n'était pas encore arrivé de Genève. La nouvelle du départ de Mme de Ploëven souleva d'unanimes regrets. Tout en causant, Aurore remarquait que Geneviève, distraite, agitée, oubliait souvent de répondre ; par instans, elle s'approchait de la fenêtre, plongeait son regard sur la route, et revenait s'asseoir comme impatiente et découragée tout à la fois. On allait se mettre à table, quand Jacques parut. — Il eut l'air d'ignorer la cause de cette fête de famille.

— Nous célébrons les vingt ans de Geneviève, dit Richard.

— Ah !

Il mit dans ce mot une telle indifférence qu'Ursule lui adressa une moue de reproche. Mme de Ploëven se retira de bonne heure. Ursule l'embrassa à diverses reprises, en l'assurant qu'elle l'irait visiter à Paris. M. de Trévannes exigea d'Aurore la promesse qu'elle accepterait, l'été suivant, une plus longue hospitalité aux Glycines. Elle respira quand elle fut dehors. Au bras de Jacques, elle se sentait plus légère. Ils parlèrent de leur réunion prochaine, réglant leur train de vie jusqu'au jour tant souhaité.

Le lendemain matin, Richard se présentait au chalet pour renouveler ses adieux.

— Je suis dans mes préparatifs, dit Aurore, vous m'excuserez, n'est-ce pas, de vous avoir fait attendre ?

— C'est à moi, répondit Richard, de vous demander pardon de la liberté que j'ai prise en venant vous serrer la main une dernière fois. Je voulais surtout implorer de vous la permission de vous revoir à Paris...

— Venez me voir à Paris, répondit Aurore en souriant.

— Je vous semble un peu fou,... avouez-le,... reprit-il en changeant de ton.

— Oh!

— C'est difficile à dire, je le conçois...

— En vérité, vous exagérez... Je vous crois un peu léger!

— Eh bien! vous vous trompez, répliqua-t-il. M'autorisez-vous à essayer de vous convaincre?

Elle retint un mouvement d'impatience.

— J'écoute, dit-elle en se résignant.

— Ne criez pas au paradoxe, mais de même que je ne me fie pas aux femmes qui jugent nécessaire de me prôner leur vertu quand il serait si simple de me la montrer, de même j'imagine volontiers que la gravité du front n'est pas toujours celle du cœur, et qu'il serait possible qu'un fou, comme moi, fût parfaitement capable d'un sentiment sérieux.

— Et en quoi ceci peut-il m'intéresser? reprit Aurore feignant de ne pas comprendre.

Richard hésita.

— Peut-être ai-je tenté de plaider ma cause, répondit-il.

Jacques entra sur ces entrefaites.

— On charge vos bagages, dit-il à Aurore.

— Et vous me rappelez que le chemin de fer n'attend pas. — Monsieur le capitaine, ajouta-t-elle, à bientôt donc à Paris...

— Mais, si vous le permettez, madame, répliqua-t-il, je me joindrai à M. de Trévannes pour vous accompagner à la gare.

Il était difficile de s'opposer à une demande qui pouvait paraître à la rigueur un devoir de politesse. Il fallut subir la présence de Richard jusqu'au moment où Aurore monta en wagon. Malheureux tous deux de cette contrainte, dans un serrement de mains elle dit à Jacques tout ce que son âme renfermait de tendresses, tandis que son regard lui faisait ces mille recommandations de la dernière heure, où il semble que les confidences se pressent sur les lèvres comme pour laisser à l'absent plus de souvenirs. Eux seuls comprirent ce que leur adieu révélait d'espoir et d'amour.

(*La dernière partie au prochain n°.*)

LES

GRANDS PORTS DE COMMERCE

DE LA FRANCE

BORDEAUX ET LE BASSIN DE LA GIRONDE.

Du golfe de Gascogne à l'île d'Ouessant, le littoral de la France dessine un arc de cercle qui ouvre sa concavité sur l'Océan. Au tiers à peu près de la longueur se présente une immense coupure : c'est l'embouchure de la Gironde, et ce fleuve n'est formé que par la réunion des deux rivières, la Garonne et la Dordogne. En amont du point où elles se joignent, qui porte le nom caractéristique de Bec-d'Ambez ou confluent des deux, est située, sur la rive gauche de la Garonne, à 100 kilomètres de la mer, la ville de Bordeaux. Les marées de l'Atlantique montent jusque-là et même 12 lieues plus loin, à Castets, où s'amorce le canal latéral à la Garonne.

La Garonne forme le port de Bordeaux. Ce port, fondé aux jours de la Gaule antique par une tribu de Celtibères, les Bituriges, a été de tout temps fréquenté, et déjà sous les Romains les vins de Burdigala étaient appréciés au dehors et formaient le principal élément d'exportation de cette région privilégiée. Ausone, né à Bordeaux, n'oublie pas de chanter les vins de sa ville natale, *patria insignis Baccho*. Lors de la guerre de cent ans, quand les Anglais étaient maîtres de cette partie de la France, les vins de Bordeaux étaient expédiés à Londres et y acquéraient un renom que depuis ils n'ont plus perdu. En 1372, Froissard voyait arriver en Gironde, « tout d'une flotte, deux cents nefs de marchands qui allaient aux vins. »

Au siècle passé, Bordeaux était le premier, le plus riche de nos ports. Il envoyait aux îles, comme on disait alors, c'est-à-dire dans nos colonies des Indes, les vins chers à tout Français, et recevait en échange les produits de ces lointains comptoirs, le sucre, le tafia, les épices, le café. Aujourd'hui la meilleure part du fret de retour des navires qui fréquentent cette place est encore formée par le vin qu'on récolte principalement dans le département de la Gironde, et qui de là se répand dans tout l'univers. En barriques ou en bouteilles, le vin compose un de ces colis à la fois volumineux et d'un arrimage facile que la marine marchande, si éprouvée chez nous à la sortie, a tant de raisons de rechercher. Ce fait révèle un des motifs de la prospérité soutenue de la grande cité girondine, métropole glorieuse d'un des départemens vinicoles les plus fertiles de la France.

I. — LE PORT DE BORDEAUX.

A l'endroit où elle baigne les quais de Bordeaux, la Gironde forme un croissant, comme à la Nouvelle-Orléans le Mississipi; de là le nom de « port de la Lune » donné anciennement à Bordeaux, et celui de *Crescent-City* que porte la ville américaine; de là aussi le croissant que Bordeaux a toujours maintenu dans ses armes. Ce n'est pas le seul point de comparaison que l'on pourrait établir entre les deux cités. Les quais de Bordeaux rappellent les levées du Mississipi; son port, où se pressent les navires, a quelque ressemblance avec celui que fondèrent les Français, il y a un siècle et demi, à la Nouvelle-Orléans; mais les quais de Crescent-City, où s'entrepose tout le coton de la Louisiane et de l'Arkansas, où ancre toute une flotte de *steamboats* de rivière qui remontent jusqu'à Saint-Louis, Cincinnati et Pittsburg (la distance de Marseille à Alexandrie), les quais de Crescent-City sont incomparablement plus animés, plus pittoresques que ceux de Bordeaux, s'ils sont moins grandioses. Le fleuve aussi y est plus large et plus profond. C'est le père des eaux, le Meschacébé des Indiens Chactas, dont un ingénieur de talent, M. Eads, vient enfin de discipliner les capricieuses embouchures.

La Gironde, le long des quais de Bordeaux, offre une largeur moyenne de 550 mètres, avec des profondeurs d'eau de 4 à 6 mètres. Le port sur la rive gauche a un développement linéaire de 7 kilomètres, entre la gare maritime, annexe de la gare du chemin de fer du Midi (Bordeaux à Cette) et la cale de Bacalan, où ancrent les grands paquebots à vapeur de la Compagnie des messageries maritimes. Il y a 1,200 mètres de quais et près de 4,000 mètres de cales. Sur la rive droite se dessinent la gare du chemin de fer de Paris

et les magasins généraux en relation avec elle. Les bords de cette partie de la Garonne sont loin d'avoir l'importance de ceux de la rive gauche; c'est la portion convexe du croissant. Ils n'ont qu'une étendue limitée, ne sont pas sillonnés par le rail, ne présentent pour ainsi dire aucune défense contre la rivière, car ils n'ont que 900 mètres de cales et point de quais. On n'y voit que quelques chantiers de construction maritime, quelques fabriques et les points où viennent toucher les bacs à vapeur qui à chaque instant vont et viennent d'une rive à l'autre de la Garonne. Là est le village de la Bastide, une commune suburbaine récemment annexée; là court aussi l'avenue de Paris, qui mène d'une part au pont de pierre de Bordeaux, un magnifique ouvrage qui date du commencement de ce siècle, et de l'autre à des coteaux boisés, plantés de vignes, d'où l'on a une vue superbe, embrassant à la fois la rivière avec sa forêt de mâts et la ville monumentale qu'elle baigne. Maintes fois la peinture s'est plu à représenter ce paysage, qui toujours enchante l'œil, quel que soit le point d'où on le regarde.

Après Paris, il n'est en France aucune ville aussi belle, aussi largement ouverte que Bordeaux. Du milieu des quais du commerce se détache la grande place des Quinconces, à laquelle se relient des allées et des boulevards qui portent, comme dans tout le midi, le nom de cours (en espagnol *curso* et *corso* en italien). Grâce à ces avenues ombragées, à des maisons d'une élégante et solide architecture, la ville a gardé un air de capitale, qui frappe immédiatement le visiteur. Elle offre aux regards des monumens qui méritent d'être rappelés. Au siècle dernier, les architectes Gabriel et Louis, l'intendant de Guienne Tourny, l'ont à l'envi ornée. Sa cathédrale gothique, avec sa haute tour isolée à la façon des campaniles italiens, ses vieilles églises, dont une est de style roman, ses anciennes portes du moyen âge ou de la renaissance, son théâtre, le plus beau d'Europe par l'architecture extérieure, et dont on peut dire que c'est un monument grec retrouvé en plein dix-huitième siècle, un magnifique jardin public au centre même de la ville, enfin les restes d'un cirque romain, improprement nommé le palais Gallien, — nous avons déjà cité le pont de pierre et la longue ligne des quais en forme de croissant, — tout concourt à faire de Bordeaux une des plus belles villes qu'il y ait.

Les habitans ont un air aimable, familier, entraînant, et une certaine faconde qui ne leur messied point, celle qui fait du Gascon un type si original. L'accent est caractéristique, surtout chez les filles du peuple, vives, alertes, le teint frais, l'œil et les cheveux noirs, le madras ou foulard des Indes coquettement jeté sur la tête autour du chignon, la taille fine et les hanches bien prises. Les

Basques, au béret de couleur, la ceinture de laine rouge à la taille, les culottes serrées au genou, l'Espagnol, le Portugais, à la peau bronzée, à l'air sérieux, peu communicatif, tranchent sur le type girondin. Ce type est celui des négocians de la place. On trouve en eux comme un reflet des idées généreuses, libérales, auxquelles les députés de la Gironde, en 1793, sacrifièrent tout, même leur vie. C'est ici que le libre échange pour la première fois a pris corps de doctrine en France; c'est ici que Bastiat, sorti de Bayonne, l'a défendu par des écrits qui ne passeront point. Les idées britanniques en matière commerciale sont d'ailleurs depuis longtemps familières au Girondin; il les a comme épousées d'avance, à l'époque où l'Anglais dominait dans la Gascogne et la Guienne et respectait les franchises de Bordeaux, et plus tard par une sorte d'agrégation naturelle, qui, à diverses reprises, a mêlé le sang anglais au sang gascon.

Une des premières maisons de commerce de la place, celle des Johnston, compte près d'un siècle et demi d'illustration commerciale. Elle a été créée vers le milieu du XVIIIe siècle par un Anglais qui est venu s'établir à Bordeaux pour y faire le commerce des vins. Les Anglais sortis de cette souche sont insensiblement devenus Français, mais ont conservé des relations suivies avec leur pays d'origine, ne fût-ce que par besoin d'échange. Ce n'est pas sans une certaine émotion que, dans les bureaux du chef actuel de cette maison importante, nous avons salué les différens portraits de ses aïeux. Ils étaient là tous, depuis le chef de la dynastie bordelaise jusqu'au prédécesseur du titulaire actuel, comme pour lui rappeler, ce dont il n'avait pas besoin du reste, que l'assiduité au travail et la loyauté dans les affaires sont les plus sûrs garans de réussite et le meilleur moyen de consolider une maison. Aujourd'hui où tout change si souvent et si vite, et où l'ancienne stabilité a fait place à une mobilité dangereuse, cet exemple est bien rare en France d'une raison de commerce qui existe depuis cent cinquante ans dans la même famille, avec le même nom.

Cette honorable maison des Johnston n'est pas la seule d'origine étrangère qu'on pourrait citer à Bordeaux. Par la nature même du commerce de ce comptoir, des Américains, des Allemands, des Belges, des Hollandais, sont venus tour à tour s'y établir. Des Portugais, des Espagnols, ont été aussi de tout temps attirés par la proximité où est ce port de la péninsule ibérique, et par le besoin d'échapper aux persécutions religieuses. En général, la plupart de tous ces émigrés, partis d'assez bas, sont passés bientôt au premier rang des maisons bordelaises; mais ces cas sont encore assez rares, et Bordeaux est loin d'avoir le caractère cosmopolite qui est

si frappant à Marseille. Il n'a pas non plus l'animation, le mouvement, la turbulence de la grande cité méditerranéenne; il est calme, même sur ses quais, et en beaucoup d'endroits la ville semble trop grande pour le nombre de ses habitans, qui a cependant doublé depuis le commencement du siècle, et dépasse aujourd'hui le chiffre de 200,000 âmes.

Un viaduc métallique, aux piles tubulaires, rappelant les plus beaux ouvrages qu'on rencontre en ce genre en Angleterre et aux États-Unis, a été jeté sur la Garonne en amont du pont de pierre de Bordeaux. Il porte deux voies ferrées, et fait communiquer la gare de Paris ou de la Bastide avec celle du chemin de fer du Midi ou de Saint-Jean. Il est à jour, élégant, léger, et muni sur un de ses côtés d'une passerelle pour les piétons. La gare maritime dépend de la gare de Saint-Jean. C'est de là que part le *railway* qui court le long des quais jusqu'au bassin de Bacalan. La présence de ce chemin de fer littoral donne à la rive gauche de la Garonne un peu d'agitation. C'est le seul point de la cité où il y ait véritablement de la vie. Les navires sont ancrés sur la rive ou au milieu de l'eau. Les colis débarqués sont amenés dans les wagons. Ce sont aussi les wagons qui apportent aux navires le chargement que ceux-ci attendent. De loin en loin sont installées des grues mécaniques pour élever et mouvoir les fardeaux les plus lourds. La profondeur de l'eau au bord des rives n'est pas toujours suffisante pour que tous les navires puissent accoster. De là la nécessité où sont quelques-uns d'ancrer au milieu de la rivière et de décharger sur des chalands.

Le port peut contenir dans sa partie rentrante un millier de navires, et il est accessible aux bâtimens de 2,000 tonneaux. Ceux d'un tonnage plus considérable, comme les paquebots des Messageries maritimes, sont obligés de s'amarrer en aval, là où la rivière est à la fois plus profonde et plus large. Quelquefois même il leur faut s'alléger d'une partie de leurs colis, ou, au départ, aller compléter leur chargement à Pauillac, port très fréquenté du Médoc, sur la rive gauche de la Gironde, à 60 kilomètres de Bordeaux. Les grands paquebots de la Compagnie générale transatlantique, qui font le service de la mer des Antilles, ne peuvent même toucher que là. Pauillac est l'avant-port de Bordeaux, comme Saint-Nazaire est celui de Nantes; mais Pauillac ne menace pas encore de détruire son voisin comme le port à l'embouchure de la Loire. Quoi qu'il en soit, il a été souvent question de compléter le port de Bordeaux, non-seulement par un bassin à flot, comme celui qu'on achève de creuser à Bacalan, mais encore par un port sur l'Océan ou à l'embouchure de la Gironde. On a même parlé pour cela d'Arcachon, dont la baie ou étang se prêterait peut-être à cette transformation

radicale. Bordeaux manque aussi de docks et de moyens rapides de chargement et de déchargement. Comme à Marseille, ce sont des portefaix et des coureurs de quai qui font presque toute la besogne. C'était bon autrefois; aujourd'hui, avec toutes les conquêtes de la mécanique moderne et avec toutes les améliorations adoptées par les ports étrangers, notamment ceux d'Angleterre, de Hollande, de Belgique, ces méthodes surannées ne sont plus de mise. Il faut être de son temps, comme on dit, aller du même pas que ses concurrens, perfectionner et compléter son outillage à mesure qu'ils modifient utilement le leur.

Malgré tous les désavantages qu'on vient de signaler, le port de Bordeaux n'en a pas moins une importance capitale, et vient en troisième ligne dans la liste des grands ports de commerce français, c'est-à-dire après Marseille et Le Havre. Les relations de Bordeaux s'étendent sur toutes les parties du monde. C'est de là que partent les paquebots des Messageries maritimes pour le Brésil et la Plata, touchant à la Corogne, Vigo, Lisbonne, Dakar (Sénégal), Pernambuco, Bahia, Rio-Janeiro, Montevideo et Buenos-Ayres. Les navires de la Compagnie transatlantique partant du Havre jettent l'ancre à Pauillac, de là gagnent la mer des Antilles, mouillant à Saint-Thomas, Porto-Rico, Cap-Haïtien et Port-au-Prince en Haïti, Santiago de Cuba, Kingstown de la Jamaïque, enfin Colon-Aspinwall sur l'isthme de Panama. D'autres lignes de steamers moins importantes, directement attachées au port de Bordeaux, fréquentent la Mer du Nord et la Baltique, touchant à Rotterdam, Hambourg, Saint-Pétersbourg, ou abordent de préférence les places britanniques, Londres, Glascow, Liverpool, Dublin, ou bien encore font un cabotage à vapeur sur les ports français de l'Atlantique et de la Manche, La Rochelle, Nantes, Brest, Le Havre. Enfin diverses compagnies de bateaux de rivière font un service quotidien de navigation fluviale pour les marchandises et les voyageurs, en aval, sur la Gironde, jusqu'à Blaye, Pauillac et Royan, en amont sur la Garonne jusqu'à Langon, La Réole, Agen. Pendant l'été, ces sortes d'excursions sont très suivies. C'est un genre de promenade dont on use volontiers, et que les rives pittoresques de la Gironde et surtout celles de la Garonne, aux coteaux doucement ondulés, parsemés de vignobles, rendent des plus attrayans. Les ports de la Dordogne, Bourg, Fronsac, Libourne, sont aussi en relation constante avec Bordeaux, lui envoient d'excellentes pierres à bâtir et des vins estimés, entre autres le saint-émilion, ce bourgogne de la Gironde. La portion du département comprise entre les deux rivières porte le nom quelque peu prétentieux d'Entre-deux-Mers, sans doute parce que le flot de la marée vient baigner l'un et l'autre bord. Elle se termine au Bec-d'Ambez et renferme aussi des vignobles assez

réputés. Dans tout le bassin de la Gironde, la vigne règne en maîtresse, et ses produits y sont ordinairement de qualité supérieure.

Le mouvement général du port de Bordeaux en 1876 a été d'environ 24,800 navires, jaugeant plus de 2 millions de tonneaux. Ces chiffres se partagent à peu près également à l'entrée et à la sortie, comprennent tous les pavillons, la navigation maritime et fluviale; celle-ci compose le cinquième environ du tonnage total. Depuis dix ans, le tonnage du port de Bordeaux a augmenté d'un tiers : il n'était que de 1,500,000 tonnes en 1867. L'article d'exportation par excellence est le vin. Bordeaux en expédie, selon l'état des récoltes, jusqu'à 2 millions d'hectolitres par an, les deux cinquièmes de tout ce que produit la Gironde, le trentième de ce que fournit en une bonne année la France entière. Sur les 2 millions d'hectolitres exportés, le vingtième, soit 100,000 hectolitres, est généralement en bouteilles et le reste en futailles. La Plata et l'Uruguay, l'Allemagne, l'Angleterre, la Hollande, la Belgique, les États-Unis, la Russie, le Brésil, les républiques hispano-américaines du Pacifique, les îles Maurice, de la Réunion et les autres colonies françaises, enfin les différens ports de l'Inde, sont par ordre d'importance les principaux pays qui reçoivent le vin de Bordeaux. On sait que ce vin gagne singulièrement au voyage en mer, qu'il soit en fût ou en bouteille, tant par suite des mouvemens cadencés du navire qui lui permettent de se dépouiller, de s'améliorer, qu'à cause de la traversée des tropiques, dont les chaleurs sont particulièrement favorables à l'entier développement, à ce qu'on appelle le travail du vin. On connaît la renommée des vins « retour de l'Inde. » Par contre, les vins de Bourgogne, plus capiteux, plus chauds que les vins girondins, ne voyagent pas impunément en mer, et s'y déprécient même étonnamment.

En échange du vin reçu de Bordeaux, la Plata et l'Uruguay expédient surtout leurs cuirs, leurs peaux, leurs laines; l'Angleterre ses fontes, son fer, sa houille; le Chili ses cuivres; le Pérou son guano, son salpêtre; l'Inde son riz, ses épices, le jute, l'indigo, le thé; le Brésil son café, ses bois de teinture; Venezuela son cacao; le Mexique sa cochenille; le Sénégal ses arachides, ses huiles de palme, sa gomme; Maurice et la Réunion leur sucre, leur vanille; les États-Unis leur tabac, leur coton, leur pétrole; la Russie son chanvre, son suif, ses bois. Ce n'est pas tout : Terre-Neuve envoie ses morues; la Hollande ses fromages; l'Autriche, l'Allemagne, leurs douelles ou merrains de chêne, dont on fait les barriques : les meilleures sont celles qui viennent de Fiume ou de Trieste, de Dantzick ou de Lubeck. L'Espagne expédie son riche minerai de fer, mais surtout ses vins ordinaires, que l'on coupe ou mélange

dans les chais bordelais et dont on fait, en les bonifiant, des vins de Gironde; le Portugal envoie ses oranges, l'Italie enfin son huile d'olive, ses marbres, ses fruits secs. On peut dire que tous les pays qui consomment une bouteille de vin de Bordeaux, — et quel est le pays qui n'en boit point? — expédient en retour quelque chose à la métropole de la Gironde. La valeur totale des marchandises importées et exportées a atteint à Bordeaux en 1875 la somme de 600 millions de francs. Dans cette somme, les vins girondins entrent pour plus du cinquième ou 125 millions (1).

Le vin compose, avons-nous dit, la principale marchandise d'exportation du port de Bordeaux. En 1875, il a atteint comme tonnage le chiffre de 170,000 tonneaux de 1,000 kilogrammes, non compris les eaux-de-vie, esprits et liqueurs, figurant ensemble pour 19,000. Ensuite viennent les bois et douelles pour 62,000; la houille, 40,000; les céréales, 16,000; les fruits de table, 16,000; les poteries, verres et cristaux, 13,000; les sucres, 11,000; les résines, 10,000; les phosphorites ou amendemens fossiles de phosphate de chaux, 8,000; les machines, 8,000; les poissons marinés, 7,000, et enfin, par ordre d'importance, le tartrate de potasse, les fruits secs, les légumes, les truffes et d'autres articles.

A l'importation, on relève les bois et douelles pour 386,000 tonneaux; la houille, 234,000; le sucre et la mélasse, 32,000; les peaux et les laines, 20,000; la morue, 13,000; le café, 11,000; la fonte, le fer et l'acier, 11,000; les graines oléagineuses, 10,000; les engrais, 9,000; les eaux-de-vie, esprits et légumes, 7,000; les pierres à bâtir, 7,000; le riz, 6,000; le cacao, 5,000, et enfin le tabac, les fromages, les huiles, le pétrole, les gommes, le chanvre, les vins, le nitrate de soude, les céréales, etc.

Bordeaux n'est pas seulement un port de commerce proprement dit, c'est aussi un port d'entrepôt qui dessert la plus grande partie des départemens pyrénéens et tous ceux qui sont compris dans le bassin de la Gironde. C'est par Bordeaux que toutes ces localités reçoivent les denrées coloniales, le café, le sucre, les épices, le thé. Les produits comestibles, le poisson, les huîtres, les conserves alimentaires, leur arrivent aussi de là; mais Bordeaux n'a pas su devenir, comme Marseille, une ville éminemment industrielle. Elle a jugé à tort qu'il était suffisant de recourir aux produits du sol et de la mer pour alimenter son commerce, et elle s'est contentée d'être une place maritime. Elle a bien une manufacture de porcelaine, créée jadis par les Johnston sur le modèle des manufactures

(1) Voyez le *Tableau général du commerce de la France en 1875*, publié par la direction générale des douanes. Paris, Imprimerie nationale, 1876.

anglaises; elle a quelques fonderies et ateliers de construction de machines, quelques raffineries de sucre, quelques filatures et ateliers de tissage, des moulins à farine à vapeur, des distilleries d'alcool, de pétrole, des huileries de graines, voire une fabrique de savon, enfin diverses fabriques de conserves alimentaires, celles-ci très réputées; mais tout cela, sauf une ou deux exceptions, n'est que pour la consommation locale ou indigène, tout cela ne fournit par an qu'une valeur de 300 millions de francs au plus de produits manufacturés, et ne donne pas à l'exportation un fret considérable comme les fabriques que Marseille a su élever en si grand nombre dans sa banlieue et jusque dans ses murs.

Tout le commerce de Bordeaux est dans son vin, dans les chais où on le manipule, dans les caves où on l'entrepose et le conserve. On peut dire à Bordeaux du vin ce qu'on dit à Marseille du blé et à Paris de l'industrie du bâtiment : « Quand le vin va, tout va. » A Bordeaux, tout le monde parle de ce commerce, s'y intéresse, en vit; tout le monde est quelque peu propriétaire d'un « château » qui produit des « crus classés » ou que soi-même on classe. Agriculteurs, vignerons, courtiers, commissionnaires, négocians, armateurs, chacun se connaît en vin, sait le déguster, en dire l'âge, la provenance, en fixer le prix, et n'a pas assez de plaisanteries pour ces pauvres Parisiens, ces « Franciots » du nord, qui s'y entendent si peu et qu'on dupe si facilement en matière d'œnologie. Malheureusement des insectes destructeurs, ennemis cachés, implacables, reproduisant leur espèce par milliers sur chaque point, l'oïdium, que le soufre seul repousse, et depuis quelque temps le phylloxéra, contre lequel on ne connaît encore aucun remède absolument efficace, sont venus à diverses reprises s'attaquer en masse à la vigne. Le bassin de la Gironde, bien qu'éprouvé des derniers par le phylloxéra, n'en est pas moins sérieusement atteint : c'est une menace incessante de ruine suspendue, comme une épée de Damoclès, sur tout le Bordelais, sans en excepter le Médoc, où se récoltent les meilleurs vins du département de la Gironde, du monde entier.

II. — LES VIGNOBLES DU BORDELAIS.

Le département de la Gironde occupe une superficie de plus d'un million d'hectares dont les deux dixièmes environ sont plantés en vignes. Ces vignobles s'étendent le long des rives de la Gironde, de la Garonne et de la Gascogne, et entre ces deux rivières sur des plateaux, des coteaux légèrement ondulés et les terrains d'alluvions graveleuses qu'ils dominent. De là les noms génériques de vins de

Côtes, de Graves, de Palus, d'Entre-Deux-Mers, que l'on donne aux vins du Bordelais. Le haut-brion est le roi des vins de Graves rouges. Montesquieu récoltait les siens au château de la Brède, et en vendait une partie aux Anglais. Clément, évêque de Bordeaux, le même qui fut pape, transféra le saint-siége à Avignon et supprima les templiers; après lui, les évêques de Bordeaux, jusqu'à la révolution, eurent dans la même région un « château » fameux et qui l'est encore. Le sauternes est le roi des vins de Graves blancs, et dans les sauternes le barsac, et au-dessus le château-d'yquem, qui est hors de pair et souvent hors de prix. Le saint-émilion est à la tête des vins de Côtes dans le Libournais. On réserve pour les vins du Médoc une mention spéciale : ils sont toujours classés à part, ce sont les crus par excellence, ceux qu'il convient de décrire particulièrement.

Le Médoc est cette partie du département de la Gironde qui s'étend entre Bordeaux et la mer d'une part, entre les rives du fleuve et les landes de l'autre. Cette petite langue de terre, cette espèce de presqu'île, dont le nom, suivant quelques étymologistes, veut dire au milieu de l'eau, *in medio aquæ*, d'où l'on a fait par contraction Médoc, est toute plantée de vignes. Sur le côté qui borde le fleuve, sur une longueur totale de 60 kilomètres, et une largeur moyenne de 8, on ne rencontre que vignobles. Là, chaque commune porte un nom célèbre. C'est Margaux, c'est Cantenac, c'est Saint-Jullien ou Saint-Estèphe; là sont les crus les plus fameux, le château-lafite (la *hite*, la *fite*, la hauteur), qui était déjà fort apprécié au XIVe siècle, le château-margaux, qui appartint un moment à Édouard III d'Angleterre, le château-latour, qui est resté pendant deux siècles la propriété des Ségur. Tous les trois sont hors de concours, et avec le château-haut-brion, connu dès le temps du pape Clément V, qui cite ce vin avec le sien dans ses bulles, composent les quatre premiers grands crus des grands vins rouges de la Gironde. Cette classification est officielle, elle fait loi sur le marché. Il faut être un des riches de ce monde pour posséder de pareils crus. Le château-lafite appartient aux Rothschild, le château-margaux aux Aguado, le château-latour à quatre grands propriétaires, le château-haut-brion aux Larrieu.

A une distance respectueuse des premiers viennent les deuxièmes, troisièmes, quatrièmes et cinquièmes grands crus, non moins méticuleusement classés, mais beaucoup plus nombreux dans chaque catégorie. Le branne-mouton (*motton*, motte de terre, éminence), les rausan, les léoville, les gruau-larose, les pichon-longueville, le ducru-beaucaillou, le montrose, le cos-d'estournel, sont des deuxièmes crus; le château-d'issan, le palmer, le lagrange, le

château-la-lagune, des troisièmes; le château-beychevelle (1), le talbot, le pouget, le prieuré, des quatrièmes; le pontet-canet, le dauzac, le cos-labory, le cantemerle, des cinquièmes. Nous les avons cités au hasard, il n'y en a pas moins de 55 en tout, et ils sont respectivement au nombre de 15, 13, 10 et 17, en allant des deuxièmes aux cinquièmes crus. Quant aux prix, l'augmentation va généralement du simple au double, en passant de la seconde à la cinquième classe, la première étant d'ordinaire hors de comparaison avec les autres. Ici encore il faut des millionnaires, nobles rentiers, banquiers ou négocians, pour posséder, pour exploiter de tels vignobles. Les Rothschild y apparaissent de nouveau, puis les marquis de Las-Cases, les baron Sarget, les comte Duchâtel, les Johnston, les Errazu, les Guestier, les Piston d'Eau-Bonne, les Cruse, les Halphen, et tant d'autres.

Les cinq classes de crus dont il vient d'être parlé composent ce qu'on nomme officiellement les grands vins, les vins classés; hors de ceux-là il n'en est pas d'autres. Suivant les années, ces vins se vendent, pris au château, pour les premiers crus, jusqu'à 6,000 fr. le tonneau bordelais de quatre barriques ou 9 hectolitres. Le tonneau se nomme aussi fût ou futaille, et la barrique une pièce. La contenance moyenne de la barrique est de 225 litres et fournit environ 350 bouteilles bordelaises (2).

Le lafite et le margaux ont quelquefois dépassé le chiffre de 6,000 francs le tonneau. Il faut doubler ce chiffre quand le vin arrive à la consommation, à cause du coût de la mise en bouteilles, du déchet, de l'intérêt de l'argent, des frais de tout genre. Entre deux années, les prix varient eux-mêmes quelquefois du simple au double, et il est tel vin de telle récolte qui monte à un taux excessif; c'est pourquoi les connaisseurs tiennent toujours compte non-seulement de l'âge absolu du vin, mais encore de son âge relatif, de l'année où il a été vendangé. Le vin de 1811 ou celui de la comète, celui de 1815, sont restés célèbres entre tous. Plus près de nous, les années 1868 et 1869 ont été deux années exceptionnellement bonnes; par contre, 1867 a été une année ordinaire, et 1866 une de ces années inférieures « dont on ne fait pas de bouteilles. » Le vin des grands crus ne se met en bouteilles qu'au bout de trois à quatre ans. C'est un axiome connu que, plus le vin vieillit, même en bouteilles, plus il gagne en qualité, et, naturellement, plus il renchérit. Il y a dix ans, on a payé jusqu'à 120 francs les dernières

(1) Appartint jadis au grand amiral de France, le duc d'Épernon, qui forçait tous les navires entrant en Gironde à baisser leurs voiles pour saluer son château.

(2) Il a été écrit nombre d'ouvrages sur les vins de Bordeaux. Parmi les plus récens, on peut citer : *Bordeaux et ses vins,* par E. Féret; *les Vins de Bordeaux,* par Lorbac et Lallemand; *le Médoc et ses vins,* par Malvezin et Féret, etc.

bouteilles de lafite de 1811. Il n'est pas sûr qu'elles fussent aussi bonnes qu'au premier jour; mais on a bu de certains crus, le château-la-lagune par exemple, qui se sont conservés intacts, même après quarante ans. Tous les vins de Médoc n'atteignent pas impunément cet âge. Dans tous les cas, il faut alors les décanter soigneusement. Les Anglais, les Belges, font usage pour cela de petits appareils fort ingénieux, sortes de chariots d'argent manœuvrés par une manivelle et un engrenage à main. Le panier en osier tressé où l'on couche la bouteille, et qui est employé dans les restaurans de Paris, est inconnu des véritables dégustateurs; mais ils apportent la plus grande attention à la mise en bouteilles, au bouchage et au choix du verre lui-même. Le liége doit être recouvert d'une capsule métallique ou d'un chapeau de cire d'Espagne pour que l'air et les insectes ne l'attaquent pas. Les soins donnés à la cave sont les mêmes que pour tous les autres vins.

Après les cinq classes de grands crus viennent ceux qu'on nomme respectivement les *bourgeois* et les *paysans*. Ici l'ordre de la classification est un peu arbitraire; entre les deux, quelques-uns intercalent même ce qu'ils nomment les *artisans*. Dans chaque catégorie, il y a du reste les supérieurs, les bons, les ordinaires. Quelques-uns des bourgeois supérieurs mériteraient peut-être de monter au rang de grands crus. Dans les bourgeois, chaque vin encore a son nom, soit celui de la localité ou du château, soit celui du propriétaire ou de la nature du sol. Les noms génériques de Bordeaux, de Médoc, de Saint-Jullien, de Saint-Estèphe, dont on use si volontiers ailleurs, ne sont pas reconnus comme noms catégoriques de vins dans toute la Gironde. On y dit d'un vin ordinaire : c'est un vin du Fronsadais, du Blayais, du Bourgeais, du Libournais, ou encore c'est un vin de Graves, de Côtes, de Palus, d'Entre-Deux-Mers, en réservant toujours aux vins du Médoc le premier rang et même une place exceptionnelle, et en ne les citant jamais qu'avec le nom spécial du château et l'année de la récolte.

C'est à l'exposition internationale de 1855 que remonte la classification écrite officielle des grands crus de Médoc. Jusque-là les courtiers prononçaient seuls par une sorte de tradition séculaire. En 1855, on a pour ainsi dire gravé sur les tables la loi dictée par la coutume; mais les lois changent avec le temps, et l'on comprend que depuis 1855 certains châteaux qu'on pourrait citer ont fait de tels progrès, introduit de telles améliorations dans la culture de la vigne et la fabrication du vin, que leurs produits mériteraient de monter d'un rang. Cela est vrai même pour quelques-uns des vins compris dans les cinq classes des grands crus. Ainsi le brannemouton se réclame volontiers de la première catégorie, le château-la-lagune de la deuxième. Le commerce d'ailleurs ne s'y trompe

pas et paie d'ordinaire un vin ce qu'il vaut; mais il est bon que chacun ait sa place nettement marquée, et il est à désirer que les viticulteurs du Bordelais profitent de l'exposition universelle de 1878 pour remanier enfin la classification de leurs crus. Quelle meilleure occasion pourraient-ils trouver que celle de ce pacifique tournoi international, qui va donner à chacun d'eux l'occasion de dire ce qu'il a fait depuis vingt ans, de montrer tout ce qu'il vaut aujourd'hui?

Le nom de château donné à la plupart des crus n'implique pas l'idée d'une habitation seigneuriale, remontant ou non aux temps de la féodalité, bien que beaucoup de châteaux soient dignes de porter ce nom, tant par l'antiquité des constructions, comme le château Lafite, que par l'élégance architecturale, comme le château Margaux ou celui de Pichon-Longueville, construits dans le style moderne. La plupart des châteaux ne sont que des demeures campagnardes, des espèces de villas d'apparence souvent rustique, d'où le propriétaire surveille volontiers lui-même l'exploitation de son vignoble et préside patriarcalement à ses vendanges.

Devant le château s'étendent les champs de vignes, où l'arbuste est aligné en règes (*riga*, ligne droite) et disposé en espaliers très bas, soutenus par des échalas en bois de pin et des fils de fer ou des tiges d'osier, qui courent d'un échalas à l'autre. La vigne étend ses sarmens sur ce tuteur, ses feuilles, ses grappes, s'y développent et s'y baignent à l'aise de lumière et de soleil, d'air et d'humidité. Le terrain caillouteux reflète sur la vigne les rayons solaires, la réchauffe, pendant que les racines, s'enfonçant dans le sol sableux, siliceux, un peu calcaire, ferrugineux, et toujours perméable, vont y chercher leur nourriture favorite, que complètent des amendemens de nature végétale ou minérale à propos employés. Le labour est fait soigneusement entre les règes, quatre fois par an, au moyen de charrues spéciales, menées par des bœufs. Des femmes, les sarmenteuses, les plieuses, portant une blouse de toile blanche qui leur dessine la taille et une capeline sur la tête, sont chargées de toutes les attentions délicates que réclame la vigne à certains momens de l'année. Tout ce monde, bouviers, laboureurs, vignerons et vigneronnes, est attaché au château et vit dans la ferme qui en dépend.

A côté du château est le pressoir ou cuvier, où l'on foule le raisin au moment de la vendange, et le chai ou cellier où le vin est transvasé en barriques. On cite quelques chais remarquables, ceux du château Latour ou de Léoville. La longue file de barriques, les lourdes charpentes en bois du plafond y présentent un coup d'œil imposant. Finalement le vin est mis en bouteilles avec l'*étampe*, l'estampille sacramentelle du château, sur le bouchon et la feuille

d'étain qui recouvre celui-ci. C'est, avec l'étiquette et la signature du propriétaire, quand il la donne, une garantie pour l'acheteur. La plupart du temps, le vin est ainsi vendu en bouteilles au château même; mais la fraude est ingénieuse et experte, elle imite tout, le bouchon, l'étampe, l'étiquette, la signature, et plus d'un vin qui porte les armes d'un château n'est jamais sorti des celliers ni des vignobles de ce castel, voire de la localité voisine.

C'est au cellier que veille le maître de chai, un grand personnage qui a conscience de ses hautes fonctions. Il vous ouvre solennellement la porte du temple, si vous arrivez accompagné d'un courtier connu ou avec une lettre du propriétaire de céans, vous fait même goûter le vin de la dernière vendange. Le maître de chai du château Lafite est guindé, empesé, ne parle pas, un très bel homme, une taille, une tenue de gendarme ou de suisse de cathédrale. Il était au château avant que le baron, M. de Rothschild, en fît l'acquisition; sa charge se transmet de père en fils; il est plus que vous, il est plus que le maître du lieu : c'est le maître de chai. On dirait que le raisin ne peut mûrir sans son agrément, et que le vin n'arriverait pas à perfection s'il n'était là pour y veiller.

L'époque des vendanges en Médoc varie de la mi-septembre au commencement d'octobre; elle s'ouvre quand on juge que le raisin est suffisamment mûr. Il n'y a pas de ban, chacun vendange à son jour. On appelle à ce moment des ouvriers supplémentaires qu'on loue au dehors. La vendange se fait avec discipline. Les coupeurs et les coupeuses, surveillés par un *brigadier*, s'avancent régulièrement le long des règes, en rangs de huit à la fois, détachent les grappes, les visitent soigneusement, les vident dans des paniers que des porteurs remettent à un char traîné par des bœufs. Le char contient deux cuves ou douils (*dolium*, tonneau). Une fois qu'ils sont pleins, le bouvier conduit son attelage vers le pressoir. Un *commandant* dirige tous les ouvriers, ce qu'on nomme la *manœuvre*. Au pressoir, le raisin est ordinairement égrappé soit avec un râteau ou trident, ou avec une trémie dans laquelle se meut un rouleau cylindrique, soit sur une grille horizontale; puis le raisin est foulé sous les pieds des vendangeurs, au son du violon qui les excite et les fait aller en cadence. On préfère cette manière antique, datant de Bacchus ou de Thespis « barbouillé de lie, » à tout autre mode de foulage mécanique, artificiel. Le travail intelligent de l'homme fait mieux ici que le travail inconscient de l'engin. Celui-ci est brutal, écrase le pepin, ce qu'il ne faut pas; les pieds de l'homme sont souples, élastiques, ne compriment que le grain.

Le liquide obtenu du raisin, le moût, est vidé dans de vastes cuves et abandonné à la fermentation. Le cuvage fini, ce qui dure plus ou moins de jours, selon la nature, le degré de maturité du

raisin, le temps qui règne, le caprice du propriétaire, le vin est fait et prêt à mettre en barriques. Un dégustateur exercé prononce sur le moment précis. Nous passons sur une foule de détails qui intéresseraient peut-être les vignerons des autres pays, mais ne seraient pas ici à leur place; ils sont néanmoins d'une importance capitale, car sans cela pas de bon vin. Le moment des vendanges est pour les châteaux l'époque préférée des visites, des réceptions. Le soir, les voisins, les amis, les invités venus de loin se réunissent à table, où les dames font assaut de toilettes. On goûte longuement le vin des années précédentes, on parle de la vendange, des espérances ou des craintes qu'elle fait naître; on suppute quel sera le prix du vin. Après le dîner, c'est l'instant des sauteries; on danse très avant dans la soirée, et le lendemain on se lève tard pour aller voir les vendangeurs le long des règes, leur parler, les déranger; chaque jour on recommence ainsi la même vie jusqu'à ce que tout le raisin soit coupé.

Les précautions les plus minutieuses sont prises dans la culture de la vigne, non-seulement dans tout le Médoc, mais encore dans tout le Bordelais. On veille attentivement au choix des cépages, dont chaque variété est connue, a son histoire; on conduit le labour, la taille, l'égrappage, sur des principes depuis longtemps étudiés et vérifiés par l'expérience. Cela confine à la manie, mais cette manie est respectable, puisque c'est par elle qu'on arrive à produire de tels vins. Dans le pays de Sauternes, pour obtenir le château-d'yquem, on va jusqu'à attendre l'entière maturité du raisin, puis on trie les grains un à un, en séparant ceux qui sont gâtés ou trop secs, et l'on fait avec le choix de ceux qui restent ce qu'on nomme la *crème de tête*. Le vin de *queue*, qui vient ensuite, ne saurait être comparé au premier. C'est ainsi qu'on produit ce vin blanc qui joint à une limpidité et une couleur ambrée caractéristiques une douceur, une densité, un goût, un arome, qui lui sont également particuliers, et qui en font un vin sans rival, auquel on ne saurait même opposer le tokai de Hongrie et encore moins le johannisberg des bords du Rhin, au renom usurpé. C'est pourquoi on a payé jusqu'à 10,000 fr. le tonneau de château-d'yquem crème de tête. Cela met la bouteille prise au château à plus de 10 francs, et doit donner à réfléchir à ceux à qui l'on fait boire de ce vin pour un prix inférieur de moitié.

Le château-d'yquem à la couleur dorée est comparé par les amateurs à la topaze, les plus lyriques disent à des rayons de soleil mis en bouteilles; par opposition, ils comparent le médoc à du rubis. Une couleur rouge pourpre, une transparence spéciale, un goût très reconnaissable de tannin qui disparaît avec l'âge, une odeur de violette assez prononcée, sont particuliers au médoc. C'est le vin le moins alcoolique et le plus bienfaisant qu'on connaisse. On

peut le boire impunément par grande quantité, sans eau. On n'en éprouve que du bien-être, les idées restent claires, la tête libre. Il ne laisse dans la bouche aucun arrière-goût, aucune odeur d'alcool; il est d'une digestion aisée. Il doit à son tannin, à son crénate, à son tartrate de fer réconfortant, intimement combinés dans la masse, des propriétés hygiéniques exceptionnelles qui le font recommander aux malades, aux convalescens, aux vieillards. C'est le vin tonique entre tous, qui guérit l'anémie, la chlorose, le scorbut et qui rend des forces aux faibles. Le médoc est de la classe des vins que les chimistes, M. Bouchardat entre autres, appellent mixtes ou mieux parfaits, ni sucré, ni alcoolique, ni acide. Par la nature des substances qu'il contient, il participe de certaines eaux minérales et, comme elles, on peut dire qu'il est animé, vivant. Il jouit à un degré beaucoup plus certain que ces eaux de propriétés curatives; c'est le liquide minéralisé par excellence. Tous les médecins se sont hautement prononcés là-dessus à diverses reprises. Quoi de plus? Le mélange ou mieux la combinaison de tous les élémens qui constituent ce vin est si heureuse, si intime, les proportions de tous ces corps ont été si bien fixées par la nature, que le vin ne se dépouille presque pas et peut impunément vieillir au-delà de tous les autres; nous savons que même il y gagne étonnamment en qualité. Seul, le vin de Saint-Émilion recouvre la bouteille d'une robe intérieure comme les vins de Bourgogne et de Beaujolais, auxquels il est volontiers comparé.

Le croirait-on? le vin de Médoc a été très longtemps méconnu en France. Il était depuis des siècles admis sur les tables étrangères, alors qu'on le dédaignait encore chez nous. C'est sans doute à cause de la faible quantité d'alcool qu'il contient qu'il a été si tard apprécié. Il ne renferme que 8 ou 9 pour 100 d'alcool, et le vin de Graves 12, quand le Bourgogne en renferme 15, le champagne naturel 14, l'ermitage 16, le roussillon 18. Aussi le Bourguignon plaisante-t-il volontiers le Bordelais et fait-il fi de ses vins; il est vrai que celui-ci le lui rend bien. Depuis le XIIe siècle, les Anglais connaissent et apprécient le médoc; c'est encore aujourd'hui en Angleterre que ce vin est le plus estimé, c'est là que vont une partie des plus grands crus; puis viennent la Belgique et la Hollande, qui s'y connaissent aussi bien que l'Angleterre, ont plus qu'elle encore le culte de leurs caves et y consacrent des sommes considérables. Telle cave particulière de Belgique renferme pour une valeur de 100,000 francs de vins. Avec quelle religion on le déguste, on le sert à l'hôte qu'on veut honorer, c'est ce dont témoignent tous ceux qui ont rendu visite à nos voisins. En France, il faut remonter au siècle dernier pour voir le vin de Médoc apparaître sur la table des grands et y tenir enfin la place que depuis il n'a cessé

d'occuper. Ce n'est d'ailleurs qu'à partir de Louis XIV que le bourgogne commença d'être apprécié, et l'on sait que le champagne, si recherché aujourd'hui, est redevable de l'origine de sa fortune à l'invasion des alliés en 1815. Les uns font remonter au duc de Richelieu, le vainqueur de Mahon, les autres aux favorites de Louis XV, surtout la Pompadour, le mérite d'avoir mis le médoc à la mode. C'était un vin aimable, le mieux adapté de tous pour leurs petits soupers. De là il passe à la table des seigneurs de la cour, ces singes du maître, et à celle des riches financiers, ces imitateurs des grands; enfin tous les gourmets, les médecins eux-mêmes se mettent de la partie, et le médoc conquiert la place qu'il mérite. Que de temps il a fallu pour cela! Aujourd'hui encore, les meilleurs crus ne se consomment pas en France, à part quelques exceptions, mais en Angleterre, en Belgique, en Hollande, aux États-Unis, où on les paie souvent au-delà de ce qu'ils valent. Une récolte est achetée en bloc, quelquefois sur pied, à tant le tonneau, il ne reste pas une bouteille pour nous. Il est même certains crus, dont le nom est ignoré en France, qui jouissent à l'étranger d'un renom justifié; tel est aux États-Unis le château-pape-clément, petit cousin du haut-brion; tel est encore le château-dillon, un bon bourgeois des premières marques, et d'autres encore.

Celui qui parcourt le Médoc se demande à quelles propriétés mystérieuses ce petit coin de la Gironde doit de produire de pareils vins. Sans doute le choix des cépages, pour lesquels on est très sévère, le mode de plantation et de culture adopté, les soins assidus que l'on donne à la vigne, entrent pour beaucoup dans la qualité du vin obtenu. Nous sommes dans le pays où l'hygiène de la vigne, où la viticulture et la vinification ont été le plus scrupuleusement étudiées, sont le mieux connues. Il faut tenir aussi grand compte de la nature minéralogique et géologique du sol et du sous-sol, caillouteux, siliceux, sablonneux, légèrement ferrugineux et calcaire, point argileux, de ce terrain de pierre à fusil qu'affectionne particulièrement la vigne (1). Il faut faire aussi la part du climat, très tempéré, un peu humide, sujet au vent marin de l'ouest, à l'abri des gelées. C'est le climat moyen de la France, dont la température annuelle est de 13 degrés, celui que M. Charles Martins a nommé le climat girondin. Le terrain est bien exposé, doucement incliné; la latitude astronomique est de 44 à 45 degrés, c'est la meilleure pour l'Eu-

(1) Quelques-uns de ces cailloux de silex, formés de cristal de roche, sont transparens, se taillent comme du diamant, ce qui faisait dire à Louis XV de l'un des grands de sa cour, un Ségur, propriétaire en Médoc et qui avait orné son habit de quelques-uns de ces boutons de strass : « Voilà l'homme le plus riche de mon royaume, il récolte du nectar et des diamans. » Cet autre, cité par un ampélographe distingué, M. Odard, avait cru bien faire d'enlever tous les cailloux de son vignoble. La terre se tassant, les pluies ne passaient plus; il fallut rapporter les cailloux par charretées.

rope, où la vigne pousse entre le 35e et le 50e parallèle; mais au delà du 48e la température devient trop froide, on a des vins acides; en deçà du 42e, elle est trop chaude, on a le plus souvent des vins de liqueur, épais, alcooliques, très sucrés. Peut-être enfin faut-il tenir compte du fleuve lui-même dans lequel se mirent les vignobles, qui regardent ici la Gironde, comme ceux de l'Ermitage le Rhône, ceux de Tokai la Theiss, et ceux du Rhin le grand fleuve germanique. C'est sans doute à toutes ces conditions réunies que le vin de Médoc en particulier et ceux de la Gironde en général doivent leurs propriétés exceptionnelles. Aux États-Unis, dans les états de Missouri, d'Ohio, de Californie, on a planté des vignes sur des coteaux bien exposés, le long des rivières, on a essayé de faire du vin; en Australie également. Ces vins, nous ne craignons pas de le dire, sont pour la plupart détestables, chargés d'alcool, ont une vilaine couleur, un mauvais goût, sont dangereux à boire. Il n'y a d'exception que pour quelques vins de liqueur qui rappellent à s'y méprendre les moscatelles de Corse et d'Italie, le xérès d'Espagne, le constance du Cap. Pourquoi cet insuccès partiel? Sans doute parce que toutes les conditions nécessaires ne sont pas à la fois remplies. Le climat, du moins aux États-Unis dans la région atlantique, est extrême, va du froid de Sibérie aux chaleurs du Sénégal; en outre les soins méticuleux qu'en France et surtout dans le Médoc on apporte à la culture et à la vendange ne sont pas dans les habitudes des colons américains ou anglais. La vigne est cependant indigène dans l'Amérique du Nord. Quelles que soient du reste les raisons du fait énoncé, il n'en reste pas moins démontré que la France est le pays par excellence du vin, comme les États-Unis sont le pays du coton, Cuba celui du tabac, l'Arabie celui du café, et cependant la vigne a été importée en France par les Phéniciens et les Grecs d'abord, puis par les Romains; elle n'y est pas indigène, pas plus que le coton ne l'est aux États-Unis, le tabac à la Havane, le café à Moka, où il fut transplanté d'Éthiopie. Sans aller jusqu'à préconiser, comme certains Bordelais, l'influence du vin sur la civilisation, on ne peut s'empêcher de reconnaître que c'est à la qualité exceptionnelle de leurs vins et à la consommation modérée, mais journalière qu'ils en font, que les Français doivent sans doute quelques-unes de leurs qualités aimables, l'esprit, la verve, la pétulance, la franchise, la sociabilité, la familiarité, qui les distinguent et qui en font un peuple à part, changeant, quelquefois indisciplinable, mais qui plaît à tous.

L'habitant de Bordeaux a conscience de la valeur de son vin. Il le verse avec componction, doucement, s'assure de la transparence du liquide à travers le cristal, réchauffe le verre en l'entourant de la main, puis fait tourner le liquide d'un mouvement giratoire de droite

à gauche pour en développer le bouquet qu'il aspire à pleines narines, lève les yeux au ciel dans une sorte d'extase béate ; alors seulement il boit, sans se presser, à petites gorgées, et quelquefois, quand le liquide a passé, fait sonner la langue au palais. Si vous ne remplissez pas ces formalités voulues, vous êtes un barbare, indigne de goûter ce nectar; allez vous désaltérer ailleurs. Lui, le Bordelais, est fou de son vin, en apprécie les merveilleux mérites par-dessus tout, et donne au liquide cher à Bacchus les qualités d'une personne vivante, animée. Il dit qu'il se présente bien, qu'il a une belle robe, du corps, de la franchise, du moelleux, de la séve, de la distinction, de la finesse ; qu'il est léger, savoureux, délicat, suave, que sais-je encore? il épuise pour lui tout un vocabulaire. N'est-ce pas, comme l'annonce une inscription latine gravée à la porte d'un château médocain, le vin qu'on sert à la table des rois et à celle des dieux, *regum mensis arisque deorum?*

Le vin, mis en barriques ou en bouteilles, n'est pas d'ordinaire immédiatement livré au commerce. Il est entreposé dans des caves spacieuses, à Bordeaux. Celles de quelques négocians, tels que MM. Johnston ou Barton et Guestier, méritent d'être parcourues. C'est un dédale de galeries souterraines, où l'on descend par des escaliers ou un plan incliné creusé dans le roc, hautes, longues, s'enchevêtrant comme celles d'une mine, et où des bouteilles et des barriques sont entassées pour des valeurs de plusieurs millions de francs. Chaque galerie forme un département séparé, chaque catégorie de vin a son état civil où sont inscrits son nom et la date de sa naissance. Ici, quand on peut en avoir, sont les lafite, les margaux, les latour, les haut-brion; là, les mouton, les léoville, les giscours; plus loin, les château-d'yquem, les latour-blanche, les barsac; ou bien la file des barriques, chacune avec son inscription, ou les bouteilles superposées, poussiéreuses, dont quelques-unes, de la capacité de plusieurs litres, de véritables petites dames-jeannes, sont réservées à l'Angleterre. Les officiers britanniques, dans leurs *mess* où l'on sait boire, les font circuler à la ronde et les vident dans un seul repas.

Le courtier en vins est à Bordeaux l'intermédiaire obligé entre le viticulteur et le négociant. C'est un homme de confiance rompu au métier difficile qu'il exerce. Il lui faut bon jarret, bon œil, bon estomac, et un palais et un odorat spéciaux. Muni de son petit siphon et de sa petite tasse d'argent, il puise le vin au tonneau, le verse dans la coupe, en étudie la couleur, l'arome, comme le ferait un chimiste légal, puis le goûte en s'en gargarisant la bouche et le rejetant tout de suite; les novices seuls le boiraient. Le courtier prononce immédiatement sur la qualité et le prix du vin. Quelquefois, à la suite de cet examen préliminaire, il en indique l'âge et la

provenance. La légende prétend qu'il est à Bordeaux des courtiers qui, sur ce point si délicat, ne se trompent jamais; nous ne les avons pas rencontrés. La dégustation se fait le matin, et souvent tel courtier déguste ainsi jusqu'à vingt et trente qualités. Une amande, une noix, un peu de fromage, sont les adjuvans nécessaires de cette opération, qui ne tarde pas à devenir écœurante. Les courtiers sont faits de longue date à ces fonctions, qui exigent une pratique suivie. Ce sont eux qui expertisent et prononcent en dernier ressort sur la plupart des crus, sauf les premiers, qui sont souvent achetés d'avance, sur pied, par des consommateurs spéciaux.

Tout vin vendu à Bordeaux n'est pas pour cela du vin de Bordeaux. La plupart des gros vins du midi, qui ne vont pas se faire manufacturer à Cette, gagnent la métropole de la Gironde. Le vin dit de Cahors, épais, lourd, violacé, alcoolique, se rend ainsi à Bordeaux, où on le dédouble, le bonifie, et, avec quelque drogue, lui donne le bouquet voulu. Ensuite on le met en bouteilles, en disposant celles-ci par caisses de douze, et on l'expédie avec une étiquette pompeuse vers les pays lointains, qui, religieusement, le reçoivent et le consomment. Le prix de revient de ces bouteilles est d'habitude au-dessous du prix moyen du vin de la récolte. Il est inutile de faire observer que ces habitudes sont préjudiciables au commerce girondin, et que les principaux négocians de Bordeaux ne se prêtent pas à ces manipulations qui ne sont rien moins qu'innocentes. Le menu bataillon des marchands de vin de la place, ceux qui font des affaires à tout prix, s'y adonnent volontiers, bien qu'ils s'en défendent, et ils appellent ce liquide, impudemment fabriqué, « du vin de propriétaire. » Beaucoup de vins naturels de mauvaise qualité partent aussi de ce port; mais tant est propice pour eux l'effet de la mer, qu'ils s'améliorent sur l'Océan, et arrivent à destination tout à fait buvables. On n'en saurait dire de même de ces produits factices que nous venons de signaler, dont une grande partie gagne les républiques hispano-américaines et les États-Unis. Le palais des *Yankees*, qui mâchent presque tous du tabac, n'est pas fait d'ailleurs pour goûter et apprécier le bon vin, bien qu'ils aient cette prétention. La Grande-Bretagne, la Hollande, la Belgique, nous l'avons vu, ne consomment généralement que des bordeaux de qualité supérieure. On peut même dire que les dégustateurs de ces pays, quelque étonnante que cette assertion paraisse, l'emportent sur les nôtres. Anciennement quelques-uns des vignerons du Médoc allaient eux-mêmes à Londres vendre leur récolte. Ils attendaient l'amateur en Tamise. Un de ces propriétaires itinérans avait un jour fixé la somme à laquelle il voulait vendre tout son vin, pris en une fois. On marchande. Il vide un tonneau dans le fleuve, demande la même somme pour ce qui reste.

Nouveau refus. Il vide encore un tonneau et maintient son chiffre. Il fallut bien à la fin que l'Anglais se soumît.

Les vignobles du Médoc couvrent une étendue qu'on peut estimer à 30,000 hectares. On évalue en moyenne à 8 barriques ou 2 tonneaux par hectare, en tout 60,000 tonneaux ou 540,000 hectolitres, la quantité de vin récoltée annuellement en Médoc. Le dixième de ce chiffre peut être attribué aux crus classés, et le reste à peu près par moitié aux crus bourgeois et aux paysans. L'invasion du phylloxéra a bouleversé en partie cette statistique.

En 1875, la récolte totale des vins de la Gironde a été de 5,280,000 hectolitres, ou dix fois ce que le Médoc seul produit moyennement. La valeur de la récolte était estimée sur place, dans l'ensemble, à 90 millions de francs, ce qui mettait le vin à moins de 20 centimes le litre. La récolte de la France entière a été pour cette même année 1875 de 84 millions d'hectolitres, plus que la France n'avait jamais produit. En 1876, la récolte est descendue à 42 millions, et celle de la Gironde à 2 millions, surtout par suite des ravages du phylloxéra. En 1873, la récolte de la France n'avait été du reste que de 36 millions. La plus faible récolte du siècle correspond à l'année 1854, et n'a pas dépassé 11 millions, sous l'influence de l'oïdium. En 1869, un seul département, l'Hérault, aujourd'hui si rudement éprouvé, atteignait 15 millions. Les principaux départemens vinicoles sont par ordre d'importance, quant à la production, l'Hérault, la Charente-Inférieure, l'Aude, la Gironde, la Charente, l'Yonne, le Saône-et-Loire, la Loire-Inférieure, le Puy-de-Dôme, la Vienne, les Pyrénées-Orientales, la Côte-d'Or. La production de chacun de ces départemens, en 1876, a varié de 6 millions et demi d'hectolitres à 1 million.

On a dit que l'exportation des vins de la Gironde était à peu près les deux cinquièmes de ce que produit ce département. Tous les autres ports français réunis n'exportent guère plus de vin que Bordeaux. Cette exportation est toujours allée en augmentant, et, pour cette dernière place, a plus que triplé depuis 1860. Le terrible fléau du phylloxéra menace, si on ne l'arrête à temps, de déranger cet ordre de choses. Un autre élément de trouble contre le commerce de Bordeaux, ce sont les droits protecteurs très élevés dont quelques pays, comme les États-Unis, frappent à l'entrée les vins de France. L'exportation de nos vins vers ce pays est restée stationnaire, a même sensiblement décru. C'est pourquoi la chambre de commerce de Bordeaux est si fermement attachée aux principes du libre échange et faisait récemment des vœux, dans une lettre adressée au ministre du commerce et rendue publique, pour que le nouveau traité que la France va signer avec l'Angleterre fixât l'abaissement des droits mis en Angleterre sur les vins français. Les

Anglais, qui ne produisent pas de vin et en consomment, ne demandent pas mieux que d'abaisser les droits sur nos vins; mais ils demandent en retour que nous abaissions les droits sur leurs fers. La demande semble équitable, bien qu'elle provoque à cette heure les réclamations de nos maîtres de forges, qui se déclarent opposés aux prétentions de l'Angleterre.

III. — LA GIRONDE, ARCACHON, LES LANDES, LE GOLFE DE GASCOGNE.

Si l'on coupe la région médocaine suivant une ligne transversale allant de la mer à la Gironde, on rencontre au bord de l'Océan des dunes, derrière elles des plaines de sable ou landes parsemées d'étangs, puis des bois disséminés, la région des vignobles, enfin, au bord du fleuve, des terres argileuses, basses, prairies, palus ou marécages. Les dunes, qui bordent l'Océan de l'embouchure de la Gironde à celle de l'Adour, forment, sur toute cette longueur, comme une digue, un barrage littoral, qu'on dirait tiré au cordeau. Derrière s'amassent les eaux de la mer ou les eaux douces, et ces sortes de bassins intérieurs sont ce qu'on nomme les étangs. L'étang d'Arcachon, ouvert sur l'Atlantique, l'étang de Cazau, au sud du premier et communiquant avec celui-ci par un canal fait de main d'homme, sont les plus importans. Les landes entourent les étangs, occupent en longueur la même étendue que les dunes et s'avancent fort loin dans l'intérieur; elles ont donné leur nom à tout un département.

L'embouchure de la Gironde forme comme un véritable golfe sur l'Océan. Nous savons que le flot de la marée monte jusqu'à 12 lieues au-delà de Bordeaux, à Castets, au confluent du canal latéral avec la Garonne. Sur la Dordogne, il s'étend au-delà de Libourne, qui reçoit des navires de mer. Le jusant, ou retour de la marée, balaie tout cet espace, et le volume des eaux marines est hors de comparaison avec celui des eaux fluviales. C'est ainsi que semble se justifier le nom d'Entre-Deux-Mers que les Bordelais ont donné à la portion de terre comprise entre le confluent de la Garonne et de la Dordogne.

Embarquons-nous sur un de ces élégans bateaux à vapeur qui descendent la Garonne et la Gironde. Nous quittons d'abord le magnifique port en croissant de Bordeaux, puis nous saluons le Bec-d'Ambez, et là nous entrons, comme dit le marin, en Gironde. Pour un hydrographe, nous sommes toujours dans les mêmes eaux, et la Gironde n'est que le prolongement de la Garonne; les étymologistes vont jusqu'à dire que les deux mots ont la même racine, et que le premier n'est que la corruption du second. Laissons-les discuter et avançons toujours. Le fleuve s'élargit considérablement; sur la rive

gauche sont les vignobles du Médoc, sur la droite les côtes de Bourg, également plantées de vignes. Il y a aussi dans toute cette région de belles carrières de pierres de taille, qui envoient leurs produits à Bordeaux. Un peu plus bas est Blaye, jadis une place forte des protestans et dont la citadelle reçut en 1832 la duchesse de Berry; sur l'autre rive, en descendant encore, est Pauillac, qu'on peut nommer l'avant-port de Bordeaux : c'est là que les grands steamers de la Compagnie des messageries maritimes complètent leur chargement au départ ou s'allégent à l'arrivée; c'est là que mouillent ceux d'un plus fort tonnage de la Compagnie transatlantique, pour laquelle Bordeaux n'est qu'un port d'attache et qui ne touchent qu'à Pauillac. Jusqu'ici le fleuve était semé d'îlots sur son milieu, à présent on n'aperçoit plus les deux rives à la fois et l'on est véritablement en mer. Il faut veiller assidûment pour éviter les abordages, encore assez fréquens, puisqu'en décembre 1875 une collision a eu lieu la nuit dans ces parages entre deux paquebots à vapeur, l'un des Messageries maritimes, l'autre de la Compagnie transatlantique.

A l'embouchure de la Gironde est Royan, sur la rive droite, Royan qui a donné son nom à une variété de sardines recherchée des gourmets, et qui est non moins connue maintenant par ses bains de mer, qui en ont fait comme une ville nouvelle. En été, c'est le rendez-vous des riches oisifs des Charentes et de la Gironde. La plage où la mer, avec le reflux, dépose une partie de ses habitans, poissons, mollusques ou rayonnés, est chère au naturaliste. Le phare élevé et grandiose de Cordouan se dresse sur un écueil au milieu des flots, et divise nettement sur l'Océan l'une et l'autre passe par où les navires peuvent entrer en Gironde. Ces passes, qui ont jusqu'à 25 mètres de profondeur, font de ces embouchures une des plus remarquables des fleuves d'Europe. Il faut aller jusqu'en Amérique pour en trouver de plus profondes. Le courant marin laboure la partie droite du golfe de Gironde, dont d'anciens villages ont ainsi disparu peu à peu; sur la partie gauche se dessine ce qu'on nomme la pointe de Graves. Le chenal navigable est indiqué par des phares, des balises, des bouées, et l'entrée du fleuve est assurée en tout temps et accessible aux plus forts navires.

C'est à la pointe de Graves que commencent les dunes. Derrière elles viennent les landes et bientôt la chaîne des étangs : l'étang d'Hourtin, celui de la Canau, qui communique avec l'étang d'Arcachon, celui-ci avec l'étang de Cazau, auquel pareillement se lient les étangs de Parentis et d'Aureilhan. Ceux-ci sont dans le département des Landes, et suivis d'autres étangs indépendans les uns des autres, jusque vers l'embouchure de l'Adour.

De tous ces étangs, celui d'Arcachon est le plus connu, a été le mieux utilisé. C'est le seul qui communique directement avec l'Océan. Il présente sur les flots une passe étroite. Naguère on ne voulait rien moins que faire de cet étang le grand port de Bordeaux, une sorte de port fermé, comme quelques-uns entendent faire pour Marseille de l'étang de Berre. L'un des projets ne réussira pas plus que l'autre, car les villes, les ports de mer ne se déplacent pas, ne se remplacent pas ainsi au gré des caprices d'un cartographe. Ce qu'il fallait faire à Arcachon, on l'a fait. On en a fait, par suite du voisinage de l'Océan, par la pêche à vapeur et l'ostréiculture, une fabrique d'alimens marins; on en a fait, tirant parti d'un climat exceptionnellement uniforme et doux, une station balnéaire pour l'été et une ville d'hiver pour les débiles et les convalescens. Là où le terrain sableux ne valait absolument rien, il vaut aujourd'hui aussi cher qu'à Bordeaux. La mode a adopté cette localité. Tous les riches Bordelais, une partie des riches Parisiens, même des Espagnols, s'y rendent, et ni Royan dans la Charente-Inférieure, ni Biarritz dans les Basses-Pyrénées, n'arriveront à faire oublier Arcachon. Comme ville d'hiver, Arcachon le dispute également à Pau; l'air y est aussi calme, la température aussi douce, et de plus l'atmosphère est imprégnée des émanations balsamiques des pins, si favorables aux poitrinaires. On rencontre à Arcachon l'hiver presque autant d'Anglais et d'Américains qu'à Pau. La vie y est alors paisible; mais en été c'est une place animée, bruyante, joyeuse. Le Bordelais s'y rend avec toute sa famille, et chacun entend y passer au moins le dimanche, car l'endroit n'est distant, en chemin de fer, que d'une heure à peine de la métropole de la Gironde. Le long d'avenues bien tracées s'étendent de gracieuses villas, entourées d'arbres. Chacun s'est fait construire un chalet à sa guise, selon son caprice. Tous les styles y sont, depuis le corinthien jusqu'au moresque et au chinois. On dirait une de ces jolies villes américaines, élégante, capricieuse, proprette, comme on en voit tant aux États-Unis. Le modeste piqueur des ponts et chaussées qui, pour un morceau de pain, acheta il y a trente ans toute cette région des Landes, y est devenu plusieurs fois millionnaire.

La plage est basse, sableuse, doucement inclinée, sans danger pour le nageur. Çà et là sur l'étang sont des bas-fonds où l'on a établi des parcs d'huîtres. Celles-ci sont en partie expédiées directement à Bordeaux, à Paris, en partie envoyées dans les parcs de Marennes, près Rochefort, où elles deviennent, à la suite d'une évolution curieuse, due sans doute à ce milieu nouveau, les huîtres vertes si vantées. Les gourmets de Rome connaissaient déjà celles-ci,

et l'un d'eux, Ausone, les a chantées à l'égal du vin de sa chère Burdigala :

Non laudata minus nostri quam gloria vini.

Ce n'est pas tout. Les bateaux-pêcheurs, franchissant la passe de l'étang, vont au large et rentrent chargés de poisson. La maison Johnston de Bordeaux a fait même construire en Angleterre quatre navires à vapeur pour la grande pêche, et elle expédie chaque jour ses récoltes sous-marines sur toute la France. Les pêcheurs, ancrés sur l'étang, débarquent le poisson dans des corbeilles que des rameurs apportent à la plage. Des femmes le séparent : ici les raies, les anguilles, les soles, les pageaux ou les merlans; plus loin les maquereaux, les turbots, les barbues, les rougets ou les sardines. On met tout cela à part dans des paniers que l'on pèse et qui portent sur une carte le nom d'une marchande de Toulouse, de Nîmes, de Tours, de Paris et même de Marseille. Les wagons du chemin de fer, qui s'avancent jusqu'au port de débarquement, emportent tous ces colis rapidement aux plus lointaines distances. N'est-ce pas là la meilleure manière de tirer profit de l'étang d'Arcachon, et n'est-il pas ainsi devenu, comme nous le disions tout à l'heure, une véritable fabrique d'alimens de mer? Pour les huîtres seulement, on calcule que tous les parcs réunis peuvent produire 100 millions de ces mollusques ayant une valeur de 3,500,000 francs, ce qui met à 3 fr. 50 cent. le cent d'huîtres pris sur place.

Le pays d'Arcachon n'est pas seulement fertile par ses pêcheries, ses parcs d'huîtres; il est parsemé de bois de pins qui ont d'abord servi à fixer les dunes et à arrêter leur marche envahissante, ainsi que le démontra victorieusement au siècle dernier l'ingénieur Brémontier, dont le nom est répété ici comme celui d'un bienfaiteur. Ces bois de pin maritime sont ceux dont les émanations résineuses soulagent si aisément les malades qu'on envoie l'hiver à Arcachon; mais comme ils n'avaient pas été précisément plantés pour eux, l'industrie s'est aussi emparée de ces bois. Par des incisions habilement faites, on amène la séve au dehors; on recueille, dans de petits pots attachés à l'arbre, la résine qui suinte de la blessure, puis on distille cette résine pour en obtenir l'essence de térébenthine et le goudron d'une part, la colophane, le noir de fumée de l'autre. Lors de la guerre de sécession américaine, quand l'essence de térébenthine n'arrivait plus des États-Unis, tous les résiniers d'Arcachon ont fait fortune. Rien, du reste, ne se perd. Le bois de pin lui-même, quand il est épuisé par les saignées, est abattu. On en fait des traverses très estimées pour les chemins de fer, des poteaux télégraphiques, des échalas pour les vignes, des planches, et avec les brindilles, les branchages, des fascines pour les fours de bou-

langer. On en retire aussi un excellent charbon de bois. Le bois de pin doit à la résine qu'il renferme de pouvoir résister longtemps aux intempéries et de se conserver très bien. C'est un excellent bois de charpente; injecté d'un sel de cuivre ou de fer, ou de créosote, ou bien encore carbonisé, flambé à la surface, il peut même durer éternellement.

C'est par ses racines, qu'il étend de tous côtés dans les sables, que le pin fixe les dunes. Comment celles-ci se forment-elles? Le phénomène est le même partout. Le vent dominant de ces régions souffle de la mer, de l'ouest; il soulève le sable du rivage. Chaque grain monte ainsi séparément, doucement, le long du cordon littoral, du petit monticule sableux déjà formé. Porté par le vent, il s'élève le long de ce petit plan incliné et tombe de l'autre côté, qui est presque à pic. Cela dure de toute éternité et explique à la fois la formation des dunes et leur marche progressive. Elles s'avancent peu à peu, ont englouti insensiblement des villages tout entiers. Brémontier, en conseillant des plantations de pins, a mis un terme à leur invasion toujours plus menaçante. Quand le vent souffle avec violence, le sable tourbillonne, est projeté au loin; de là ces plaines sablonneuses, ces landes, qui s'étendent derrière les dunes, et dont l'horizon ne fixe pas même les limites. C'est là, sur ces sables mouvans coupés de flaques d'eau, que se promène toute l'année le berger monté sur des échasses, avec lesquelles il marche, il court, mieux et plus vite qu'avec ses jambes. Appuyé sur son long bâton, qui lui sert aussi de balancier, il se repose. Pour se distraire, il tricote, même en marchant. Jamais il ne perd de vue son maigre troupeau. De loin en loin, une cahute, un bois de pin, puis plus rien, le désert, toujours le désert. La culture du pin a seule vivifié ces régions, et c'est ainsi que ce conifère est devenu à la fois une défense contre l'envahissement périlleux des dunes, un objet de culture industrielle, et, comme on l'a dit plus haut, un mode de traitement et même de guérison pour certaines maladies. Quelques domaines autour de l'étang d'Arcachon, entre autres celui d'Arès, fondé par feu M. Léopold Javal, doivent à une exploitation intelligente du pin la meilleure partie de leur prospérité.

Les landes finissent à l'Adour. Sur ce fleuve, vers l'embouchure, est Bayonne, un port jadis plus fréquenté. Les Basques, marins audacieux, partaient de là pour la pêche de la baleine et de la morue. Ils découvrirent l'Amérique avant Colomb, touchèrent les premiers à Terre-Neuve et à la Nouvelle-Écosse, où est la terre appelée par eux le Cap-Breton, en souvenir d'un mouillage du même nom au nord de Bayonne. Ces Basques sont contemporains des Dieppois qui naviguaient vers d'autres parages, ceux de Guinée, et ils n'ont été précédés en Amérique que par les Normands; mais ceux-ci ont

fait des excursions qui sont restées mythologiques, et non pas les Basques. Aujourd'hui les Basques ont en partie renoncé à la mer, où leurs aïeux se couvrirent de tant de gloire. Ils émigrent pour aller chercher fortune au loin, et les navires du port de Bordeaux en emmènent ainsi jusqu'à 10,000 chaque année, qui vont s'établir principalement dans l'Amérique du Sud, à Buenos-Ayres, à Montevideo. Les Basques de France, comme leurs cousins d'Espagne, ceux de Biscaye et de Navarre, sont réfractaires à la conscription, et en ce sens leur émigration doit être empêchée par l'état, qui aujourd'hui plus que jamais a besoin que tous ses enfans se plient au service militaire.

A un autre point de vue et dussent quelques-uns des villages pyrénéens en être entièrement dépeuplés, il ne faut cependant pas regretter cet exode. N'oublions pas que cette émigration des Basques a contribué grandement à la fortune de la place de Bordeaux. Ce sont eux qui consomment ce vin que le port de la Gironde envoie en quantité si considérable vers l'Uruguay et la Plata. En retour, la Plata et l'Uruguay expédient des laines, des peaux de mouton, des cuirs de bœuf, toute la production des pampas. Ces articles, comme valeur, tiennent le premier rang dans le commerce d'importation de Bordeaux, et interviennent pour une somme qui dépasse 40 millions. Voici maintenant que vont arriver aussi les viandes fraîches des pampas, conservées par les moyens frigorifiques que l'on expérimente depuis quelque temps. Il s'établit ainsi un courant commercial incessant, des plus avantageux, comme celui que les Chinois hors de la Chine ont fait naître avec la Californie ou l'Australie. N'oublions pas d'ailleurs que les Basques, comme les Chinois, n'émigrent pas sans esprit de retour. Ils n'emportent pas, comme les pauvres Irlandais, leur patrie à la semelle de leurs bottes. Quand ils ont fait fortune, ils reviennent s'établir au pays natal, ils y achètent une propriété. Là, sous le nom populaire d'Indiens ou d'Américains, sous lequel on se plaît à les désigner comme leurs congénères d'Espagne, ils dépensent généreusement les écus qu'ils ont amassés au loin.

On peut dire que Bordeaux règne sur tout le golfe de Gascogne comme Marseille sur le golfe de Lyon, c'est la métropole commerciale et maritime de ces parages, et même de toute la partie de l'Océan-Atlantique qui baigne les côtes de France. De Brest à Bayonne, aucun autre port de mer, fût-ce Nantes, ne saurait être comparé à Bordeaux; c'est le grand marché de la France sur l'Atlantique comme Marseille sur la Méditerranée. Toutefois, plus encore que celui de Marseille, le port de Bordeaux appelle toute la sollicitude des particuliers et du gouvernement. Il est bon certainement d'avoir pour la réparation des navires des cales d'échouage et de

halage, un gril de carénage, un bassin de radoub, et, en pleine rivière, pour l'ancrage des plus gros navires, une fosse de 20 hectares où la profondeur d'eau est de 6 mètres; mais tout cela ne suffit pas. Malheureusement le Bordelais, comme le Marseillais, aime à s'endormir dans la quiétude, ne se préoccupe pas assez de ce que font ses concurrens étrangers. Il voyage peu, moins encore que le Marseillais, qui a gardé quelque chose de la mobilité des Phocéens ses ancêtres; il ignore presque tout ce qui se fait hors de chez lui, il est rivé au pays natal. Ses portefaix, ses coureurs de quais pour le chargement et le déchargement des navires, lui paraissent le comble du progrès. Il admire le long de ses quais ses grues, ses machines à mâter, et il ne sait pas qu'il y a mieux. Certains de nos négocians ne veulent point qu'on leur parle de la concurrence qui toujours davantage nous menace du côté de l'étranger. Nos ports faiblissent, c'est possible, mais il ne faut pas le dire trop haut. Braves gens, vous nous rappelez l'autruche qui cache, d'après la légende, sa tête sous ses ailes à l'approche du péril, et qui croit y échapper pour ne pas le voir. Le péril, il faut le regarder en face, l'affronter, le conjurer.

Le Bordelais ne se doute pas peut-être qu'à Liverpool, à New-York, à Chicago, on peut charger et décharger un navire en vingt-quatre heures par des moyens mécaniques puissans et ingénieux. Il ignore sans doute qu'à Amsterdam un canal direct vient d'être établi pour communiquer par le plus court chemin avec la mer du Nord, qu'à Anvers on a créé, on crée tous les jours des bassins à flot intérieurs au moyen de l'Escaut, des bassins où entrent et circulent les navires du plus fort tonnage. A Bordeaux, on s'est enfin décidé à établir à Bacalan un de ces bassins. Le projet en a été fait sur le papier, préparé même sur le terrain, déclaré d'utilité publique dès 1867. Ce bassin à flot aura dix hectares de superficie et une profondeur d'eau de 7 à 9 mètres suivant la marée. L'entrée sera composée de deux écluses, l'une pour les grands paquebots à roues, l'autre pour les vapeurs hélice et les navires à voiles; elles seront précédées d'un avant-bassin. Les quais présenteront un développement linéaire de 1,800 mètres et ils pourront être accostés par 76 navires du plus fort tonnage. Les paquebots de la Compagnie des messageries, ceux de la Compagnie transatlantique, les plus grands clippers, mouilleront là. Autour du bassin s'élèveront les docks, les entrepôts. Sur un des côtés on construira aussi une forme de radoub pour la réparation des plus gros navires. La chambre de commerce de Bordeaux a fait les avances des frais de tous ces grands travaux, estimés à 14 millions et demi. Elle a eu recours pour cela à un emprunt spécial avec garantie, comme Marseille l'a fait maintes fois dans des circonstances analogues. Il ne faut pas toujours cher-

cher où est l'état, se mettre absolument sous sa tutelle, lui demander appui et argent. Il faut déployer un peu plus de cet esprit d'initiative dont les Anglo-Saxons et les Américains nous donnent si brillamment et tous les jours l'exemple. Il faut surtout s'accoutumer à mener ses affaires soi-même, et savoir avancer à propos un capital qui produira de gros intérêts pour tous. A ce propos, le creusement du bassin à flot de Bacalan mérite d'être porté à l'actif de la chambre de commerce de Bordeaux, tout en reconnaissant qu'il fait le plus grand honneur à l'habile ingénieur qui l'a conçu et le mène à bien.

De Bordeaux à Cette, la communication intérieure existe hydrauliquement et par le rail; mais le canal latéral à la Garonne, qui relie Toulouse à Castets et de là à Bordeaux, et le canal du Languedoc, qui fait communiquer Toulouse avec Cette, et de là avec le Rhône par le canal des Étangs et celui d'Aigues-Mortes à Beaucaire, le canal latéral et celui du Languedoc sont aux mains de la Compagnie du chemin de fer du Midi. Ainsi dominé, le canal n'est plus le correcteur naturel du railway, le modérateur normal de ses tarifs, comme il devait l'être; c'est la voie lige dont on peut arrêter à volonté le trafic. Arrêter ce trafic, c'est léser la nation, car, si le canal peut transporter à moitié prix du chemin de fer, il peut par conséquent porter la marchandise deux fois plus loin pour le même prix que le rail. Que dire encore des autres rivières, la Dordogne, le Lot, que l'état laisse dans un déplorable abandon? Que dire de tous ces canaux qu'on pourrait ouvrir dans les Landes, au pied des Pyrénées, et dont M. Krantz, dans ses rapports à l'assemblée nationale en 1873 et 1874, traçait un si remarquable projet? En donnant la vie à toutes ces régions, ces canaux seraient encore profitables à la place de Bordeaux, vers laquelle ils amèneraient un surcroît de fret; mais l'état semble ignorer l'existence de ces projets, ou du moins s'en préoccupe fort peu.

La canalisation du Lot, de la Dordogne, est une de ces grandes questions qu'il faudrait reprendre des premières. Nous avons, dans l'Aveyron, un des plus riches bassins houillers de la France, une véritable montagne de charbon, d'où l'on peut extraire annuellement un million de tonnes. Nous y avons aussi des forges, qui sont parmi les plus importantes : celles d'Aubin, de Decazeville, dont il suffit de citer le nom. Que le Lot, dont on s'occupe d'aménager les eaux depuis le XIIIe siècle, soit enfin entièrement approfondi, canalisé, car pour cela il ne reste que quelques travaux à finir, avec une dépense qui n'excédera pas 2 millions; alors le charbon et le fer de Decazeville pourront aller utilement jusqu'à Bordeaux, non-seulement pour y faire concurrence aux houilles et aux fontes an-

glaises et permettre aux fabrications industrielles de prendre enfin tout leur essor, mais encore pour y fournir un lest précieux et même une marchandise d'exportation aux navires qui quittent ce port. D'autre part, les forges aveyronnaises recevront à moindre prix le riche minerai de fer qu'elles vont chercher jusqu'en Espagne, à Bilbao, où sont des gîtes inépuisables, un minerai de magnifique qualité. Elles recevront aussi les minerais du Périgord, non moins utiles, bien que d'un rendement inférieur, les bois de charpente et de soutènement, les goudrons, les brais, dont elles ont besoin pour l'agglomération des charbons menus, sans parler d'une foule d'autres produits. De là naîtra tout un courant industriel et commercial qui profitera à toutes ces régions et principalement à la place de Bordeaux, qui verra croître par centaines de mille tonnes et son importation et son exportation. Et que l'on ne croie pas que les idées que nous défendons nous soient personnelles ou datent d'aujourd'hui. Dès 1679, un ministre à qui rien n'échappait de ce qui pouvait faire le bien de la France, Colbert, écrivait à l'intendant de Guienne : « Dans tous les voyages que vous faites, appliquez-vous particulièrement à tout ce qui peut conserver et augmenter la navigation du Lot. » Tout ce qui contribue en effet à diminuer les frais de transport, par cela même contribue à diminuer les distances; or un Anglais a dit justement : « Après l'invention de l'écriture et de l'imprimerie, je n'en connais pas qui ait fait progresser davantage l'humanité que celles qui ont pour but de raccourcir, de supprimer les distances. »

Pourquoi ne pas faire naître tous ces nouveaux courans vers Bordeaux, pourquoi différer, pourquoi si longtemps attendre? L'argent de l'état, des départemens, des communes, ne saurait être mieux employé. Seraient-ce nos ingénieurs qui hésitent? L'administration des mines, il y a quelques années, se plaisait à dresser des cartes où elle indiquait aux yeux, par des lignes et des couleurs appropriées, la concurrence que les houilles britanniques viennent faire aux nôtres jusque sur nos rivages, et à l'intérieur du pays, le long de nos fleuves navigables. C'est démontrer nettement le danger et le moyen d'y parer. Si les cartes de l'administration des mines s'arrêtent à 1858, c'est qu'elle n'a jamais été pressée de communiquer ses documens au public, ni surtout de les faire paraître à temps; mais on peut être sûr que le danger existe toujours du côté des houilles anglaises, si même il n'a pas augmenté. Nos ingénieurs hydrauliques et maritimes, sans mettre plus d'empressement que leurs « camarades » des mines dans leurs publications, sont peut-être plus qu'eux indécis sur ce qu'il y a à faire pour parer au mal qu'on vient de signaler, et ici, sans vouloir déprécier leurs hautes

connaissances, on peut dire qu'elles sont sans doute insuffisantes sur quelques points, et qu'ils sont rarement disposés à proposer des améliorations dont ils ne sont pas les inventeurs. L'ingénieur en chef des ateliers maritimes de la maison Elder de Glascow, laquelle a construit les vapeurs de pêche d'Arcachon, et où l'on voit souvent en chantier une série de navires mesurant ensemble jusqu'à 30,000 tonnes, disait un jour : « Les ingénieurs du gouvernement français sont plus savans que nous; mais ce sont des théoriciens, ils n'ont pas notre pratique, et ils acceptent difficilement les modifications auxquelles nous arrivons par l'expérience de chaque jour. » L'Anglais avait raison et aurait pu étendre ses critiques. Les améliorations introduites depuis peu dans nos chemins de fer sous le rapport de la vitesse des trains, de la commodité des voyageurs, existent depuis fort longtemps aux États-Unis, en Angleterre, en Allemagne, en Suisse, et l'on croit que leur application chez nous est le résultat de découvertes françaises!

Que de choses n'y aurait-il pas encore à dire se rattachant à la place de Bordeaux! L'état n'est pas le seul coupable, et il ne faut pas l'accuser de tous les maux, les citoyens y ont leur part. La lutte avec l'étranger est malaisée, à qui la faute? L'importance et l'utilité des docks, qui sont indispensables au commerce et le complément de la navigation à vapeur, sont encore mises en doute par la majorité des Bordelais. Même dans la chambre de commerce de Bordeaux, il existe en cette matière des incrédules. Très peu d'entre eux ont visité Londres, Liverpool, parcouru les immenses docks de la Mersey ou de la Tamise, et lorsqu'on leur dit que dans ces ports un *steamer* de 500 tonneaux peut être déchargé et chargé en moins d'un jour, ils ne veulent pas y croire, lèvent les épaules et citent avec satisfaction ce qui se fait chez eux.

Telle est la situation pour Bordeaux. Elle appelle, autant qu'à Marseille, une attention vigilante, une réaction vigoureuse, et l'on aurait tort, dans la métropole girondine, de s'endormir dans un repos trompeur. Ici, de nouveau, il faut lutter pour vivre, il faut veiller à ce que fait le voisin, l'étranger, sinon un jour le péril pourrait être des plus graves et même mortel, alors qu'il ne serait plus temps d'aviser. Il ne faut pas que Bordeaux se contente d'exporter ses vins, il faut que cette ville s'étudie de plus en plus à devenir une grande place d'entrepôt, desservant une partie du marché français et espagnol, et en même temps une grande place industrielle, mettant en œuvre les matières premières indigènes et celles qui viennent de l'étranger. A ce prix seulement, l'avenir peut être entièrement assuré et digne du passé de Bordeaux.

L. Simonin.

LE LUXE

ET

LES FORMES DE GOUVERNEMENT

La plupart des écrivains politiques ont consacré aux rapports de l'état avec le luxe privé et le luxe public des considérations plus ou moins étendues. En outre, il a fallu que les législateurs donnassent une solution à ces questions, qu'on peut placer au nombre des plus difficiles, car il s'agit de fixer des limites toujours indécises et flottantes entre le rôle du gouvernement et l'action individuelle. Pendant un long passé qui comprend presque toute l'antiquité, l'état exerce sur la vie privée un empire à peu près illimité. Le législateur, maître de l'éducation comme de la religion, de la propriété elle-même et de l'industrie, n'éprouve aucun scrupule à régler comme il l'entend le luxe des particuliers. Le vêtement, la table, le train de la vie tout entier, ne sont pas hors de sa compétence. C'est seulement affaire de plus ou de moins, et Solon ne fait qu'user modérément d'un droit que Lycurgue pousse jusqu'à l'anéantissement de la liberté individuelle. De même, dans l'ordre philosophique, Aristote, partisan de la propriété au nom de raisons toutes pratiques, n'en a pas plus la conception théorique comme droit que Platon, qui la détruit dans sa *République*. Plus tard la sphère des droits individuels s'étend là comme ailleurs; mais il s'en faut que toute prétention réglementaire ait disparu. La loi prétend encore fixer un *maximum* à certaines consommations. Plus le principe monarchique s'affermit et plus prévalent les souvenirs du droit romain, plus cette intervention devient fréquente. Ne croyons pas que toute question de ce genre ait disparu avec la grande émancipation de 1789. On faisait encore des lois somptuaires sous Louis XV; on n'en fait plus aujourd'hui, il est vrai, mais on continue à s'enquérir si, dans la taxation de certains produits et de certaines branches

d'industrie et de commerce, l'état aura égard au caractère moral ou non, nécessaire ou non de la consommation. Les moins modérés veulent des impôts *contre* le luxe, les plus modérés acceptent, réclament parfois des taxes *sur* le luxe.

Même divergence de points de vue quant au luxe public. Ici l'état ne saurait être mis tout à fait hors de cause; mais la différence est grande entre les écoles qui lui attribuent un rôle de première importance, et les économistes qui souvent réduisent ce rôle presqu'à rien. C'était bien entièrement affaire d'état chez les anciens. Tout en regardant l'autorité comme souveraine en pareille matière, ils abandonnaient une partie considérable du luxe public aux riches particuliers, qui s'en faisaient un moyen d'influence. Les proportions du luxe public se sont beaucoup restreintes pour nous modernes. Nous ne le chargeons plus au même degré de nous amuser, nous ne lui attribuons plus la même importance comme instrument d'éducation populaire. Aujourd'hui il s'agit seulement de quelques fêtes, et surtout de l'intervention du gouvernement sous forme de direction et de subvention dans le domaine des beaux-arts. La part de protection de l'état et les formes qu'elle doit prendre ici n'ont pas cessé d'être livrées à des controverses auxquelles le budget donne chaque année un intérêt qui n'est pas exclusivement philosophique.

Voilà la partie générale de ce qu'on peut nommer la politique du luxe. Elle est liée aussi à des questions plus spéciales : je veux parler des formes de gouvernement, lesquelles, non moins évidemment, influent sur le degré de développement et sur les formes variées du luxe soit privé, soit public. Pour nous intéresser aujourd'hui, il n'est pas nécessaire qu'un tel sujet revête le caractère d'une polémique pour ou contre telle forme de gouvernement. Les vérités d'application se déduisent toutes seules des vérités d'observation, dont on trouve les élémens dans l'histoire, dans la comparaison des idées comme des faits, dans le spectacle des sociétés existantes. C'est à ce point de vue expérimental que je me placerai pour traiter une question qui, malgré son apparence théorique, présentera peut-être des vérités dont nous pouvons, aujourd'hui particulièrement, faire notre profit.

Monarchie, aristocratie et démocratie, telle est ici la classification la plus usitée, et peut-être encore la plus acceptable. N'oublions pas au reste que ces formes ne se présentent pas toujours à l'état pur, et qu'il faut tenir compte de la manière assez variée dont elles peuvent se combiner. Évitons aussi la confusion trop fréquente entre l'ordre civil et l'ordre politique, le gouvernemeut et la société, auxquels la même désignation ne convient pas toujours. Ainsi une société, aristocratique ou démocratique par son organisation inté-

rieure, peut être très monarchiquement gouvernée. Enfin ayons présentes les différences de l'état antique et de l'état moderne, mises singulièrement en oubli par des écrivains qui ont par là contribué à répandre bien des idées fausses dont la société ressent encore les fâcheux effets.

I. — LE LUXE ET LA MONARCHIE.

Le nom de Montesquieu reviendra plus d'une fois dans cette étude, et il n'y a pas lieu de le regretter; il est de ceux qui illustrent une discussion et qui ont le plus de chance de la féconder en excitant la pensée, même lorsqu'ils provoquent les objections. L'auteur de *l'Esprit des lois* traite à plusieurs reprises la question des rapports du luxe avec les institutions politiques. C'est une des parties de son livre les plus sujettes à contestation : on y rencontre des énigmes, des idées qui surprennent par un air de paradoxe, de vraies erreurs, dont son temps a bien aussi sa part de responsabilité. Son tort ou son mérite est d'y avoir mis son empreinte, qui donne à tout un relief saisissant. Disciple de l'antiquité, il ne discerne pas toujours les conditions de la vie moderne. Pour lui, la propriété est une pure convention née de la loi et, du moins au début, une sorte d'usurpation. La richesse des uns est prise sur la part des autres. Cette idée était celle de la plupart des jurisconsultes comme des théologiens. Écoutez Bourdaloue, dans son sermon sur *l'Aumône*. « Selon la loi de la nature, dit-il, tous les biens devaient être communs : comme tous les hommes sont également hommes, l'un, par lui-même et de son fonds, n'a pas des droits mieux établis que ceux de l'autre ni plus étendus; ainsi il paraissait naturel que Dieu... leur abandonnât les biens de la terre pour en recueillir les fruits, chacun selon ses nécessités présentes. » — « Quand le riche fait l'aumône, reprend Bourdaloue, conséquent avec l'idée qu'il vient d'énoncer, qu'il ne se flatte pas en cela de libéralité; car cette aumône, c'est une sorte de *dette* dont il s'acquitte, c'est la *légitime du pauvre*, qu'il ne peut refuser *sans injustice*. » Tel est, avec une conformité de vues qui frappera tous les esprits attentifs, le fonds d'idées qu'a développées Montesquieu pour en tirer toute sa théorie des rapports du luxe avec les formes du gouvernement. « Pour que les richesses *restent* également partagées, écrit-il, il faut que la loi ne donne à chacun que le nécessaire physique. Si l'on a au-delà, les uns dépenseront, les autres acquerront, et l'inégalité s'établira. Supposant le nécessaire physique égal à une somme donnée, le luxe de ceux qui n'auront que le nécessaire sera égal à zéro; celui qui aura le double aura un luxe égal à un; celui qui aura le double du bien de ce dernier aura un luxe égal à trois; quand on aura encore

le double, on aura un luxe égal à sept; de sorte que, le bien du particulier qui suit étant toujours supposé double de celui du précédent, le luxe croîtra du double plus une unité, dans cette progression, 0, 1, 3, 7, 15, 31, 63, 127. » Telle est la théorie de Montesquieu. Elle résout la notion du luxe dans la notion de l'inégalité même. Le luxe, c'est « tout ce qui excède le nécessaire physique égal chez tous. » D'où il conclut que, « les richesses particulières n'ayant augmenté que parce qu'elles ont ôté à une partie des citoyens le nécessaire physique, il faut qu'il leur soit *restitué.* » Restitué! Oui, cette phrase, qu'on pourrait croire de Jean-Jacques Rousseau, est bien de *l'Esprit des lois!* Or les gouvernemens sont seuls en état de faire cette restitution, ou plutôt d'obliger les riches à la faire, dans une mesure que Montesquieu considère comme variable, et par des procédés différens eux-mêmes selon la nature des institutions. La monarchie voulant le luxe, le riche restitue en dépensant beaucoup : moyen commode qui pourra ne pas paraître suffisant aux pauvres, s'il est vrai que la propriété soit une usurpation! Des logiciens moins emportés qu'un Proudhon seront tentés eux-mêmes de le trouver peu satisfaisant au point de vue du juste, car enfin c'est une méthode singulière pour réparer une injustice de n'avoir d'autre pénitence à faire que d'en jouir. L'aristocratie, qui exige la *modération,* admettra les lois somptuaires que la monarchie réprouve. Elle ne permettra pas à l'inégalité d'aller trop loin; elle fera restituer aux riches par des dons et des distributions publiques. La démocratie voudra des lois somptuaires au nom de l'égalité; elle emploiera même un instrument plus efficace pour y ramener. Cet instrument d'une précision rigoureuse est mesuré par Montesquieu sur les calculs de progression que je viens de citer à propos de l'inégalité. Or quel est-il? On ne doit pas hésiter à lui donner son vrai nom, c'est *l'impôt progressif,* mis en œuvre par certaines législations antiques. Montesquieu, qui les cite avec approbation, trouve d'autant moins d'objections à y faire que sa propre façon de raisonner aurait pu se passer en ce cas de l'autorité d'exemples historiques : la logique seule l'y conduisait.

Il y aurait, aujourd'hui surtout, dans l'état où des observations plus complètes ont amené les sciences sociales, il y aurait, pour l'économiste et pour le politique, bien des remarques à faire sur ces assertions. En politique, Montesquieu représente, au XVIIIe siècle, la raison et le savoir, au milieu d'écrivains qui procèdent par l'imagination et l'abstraction. Ce grand nom n'abrite pas moins ici des idées ou trop vagues ou fausses. Si dépenser beaucoup signifie la commande abondante de travail faite par les riches, ce moyen-là n'a rien d'exclusivement monarchique. C'est le lien même de la société; c'est la condition à laquelle vit la masse des hommes. En

comparaison, les distributions de vivres, les taxes sur les riches, ne sont rien. Entend-on par dépenser beaucoup dépenser n'importe comment, et fait-on l'éloge de la prodigalité? Montesquieu contredirait alors d'excellens passages où il la condamne. Le tort de l'illustre écrivain est trop souvent, dans cet examen de la question du luxe, de subordonner des vérités essentielles à de prétendues convenances politiques, soit pour poser des règles, soit pour motiver des exceptions. Ainsi il veut exceptionnellement dans la monarchie elle-même des lois somptuaires, quand les achats de luxe à l'étranger épuisent le numéraire et la richesse du pays, opinion qui s'inspire de préjugés économiques et que justifie peu la convenance politique. Subordonner la question du régime des dots à celle du luxe dans ses rapports avec les institutions, c'est risquer de prendre la question par un seul côté, qui n'est pas, tant s'en faut, le plus décisif. Il veut que les dots soient considérables dans les monarchies, pour que les maris se trouvent mis au niveau du luxe établi, médiocres dans les républiques, où le luxe ne doit pas régner. Il juge de même la communauté des biens entre le mari et la femme très convenable dans le gouvernement monarchique, où elle intéresse les femmes aux affaires et au soin de la maison, peu convenable dans les républiques, où « les femmes ont plus de vertu. » Il y a bien de l'arbitraire dans ces prétendues convenances ou nécessités. Il serait tout aussi vraisemblable de soutenir que la communauté des biens entre le mari et la femme s'impose davantage dans les républiques, comme plus conforme à l'esprit d'égalité; en tout cas, d'autres raisons, économiques et juridiques, bien plus concluantes que le luxe et que la forme politique, servent à résoudre cette grosse question du régime des dots. Enfin la vertu de femmes sous les républiques, par opposition aux autres gouvernemens, ne paraît pas être un de ces axiomes qu'il faille accepter les yeux fermés. Ce sont de singulières républicaines que les héroïnes de Boccace. Il est bien permis de croire que les femmes de la noblesse et de la bourgeoisie, à tel moment de la vieille monarchie, peuvent soutenir avec quelque avantage la comparaison. C'est sur l'histoire que Montesquieu prétend marcher constamment appuyé; c'est l'histoire qui lui fournit tant de vues profondes, et, ce que son œuvre a de plus admirable, c'est d'être un immortel monument élevé à la méthode historique. Eh bien, les règles qu'il pose sur le luxe en rapport avec les institutions sont plus souvent démenties que justifiées par les faits. — La monarchie, dit-il, ne fera pas de lois somptuaires : or toute son histoire en est remplie. — L'aristocratie, dit-il encore, sera modérée quant au luxe : or rien de plus immodéré que l'histoire du luxe dans les aristocraties. Les républiques, ajoute-t-il enfin, seront vertueuses et n'auront pas de luxe : or qui sait mieux

que Montesquieu que la république romaine a passé les trois quarts de son existence à ne pas être vertueuse et à abuser du luxe?

Et pourquoi cet échafaudage si ingénieusement laborieux? Pour aboutir à reconnaître qu'en fait le luxe s'est montré souvent pernicieux sous la monarchie jusqu'à en ébranler le principe et l'existence même. C'est au sujet de la Chine qu'il le démontre en fort beaux termes. N'y a-t-il donc qu'en Chine que pareille chose se soit vue? N'est-ce qu'en Chine que des dynasties qui avaient commencé par les mâles vertus des conquérans ont fini par une série de successeurs amollis par le faste et les délices? L'auteur des *Lettres persanes*, si habitué aux malignes allusions, n'a d'yeux ici que pour la Chine. Il ne fait sur d'autres pays plus rapprochés aucun retour direct ni indirect; c'est bien sur les vingt-deux dynasties chinoises qu'il épuise sa sévérité. Aussi les lois somptuaires seront-elles excellentes en Chine pour ce motif et pour d'autres fort contestables; mais si elles sont bonnes à Pékin, pourquoi ne le seraient-elles pas à Paris? Ou plutôt seront-elles efficaces quelque part? Nous dira-t-il qu'il n'en faut pas en France, où la monarchie repose sur l'*honneur* et sur la nécessité de beaucoup dépenser? Je ne sais pas bien ce que la cupidité des nobles contemporains de Law et du régent avait de commun avec l'honneur, mais j'avoue que, quant à la nécessité de beaucoup dépenser, tous, princes et riches, s'en acquittèrent à merveille jusqu'en 1789. Finissons-en avec ces remarques, qui n'impliquent à aucun degré l'idée de rabaisser un monument autour duquel l'ignorante indifférence de la foule peut faire le vide, sans en lasser les amis des pensées fortes en philosophie politique et en histoire. Montesquieu n'est pas le seul homme de génie qui se soit montré habile à voir clair où les autres ne découvrent rien, sans savoir toujours discerner ce que d'autres plus médiocres aperçoivent clairement avec des yeux ordinaires.

C'est ce qui nous encourage à dire quelques mots des rapports du luxe avec la monarchie. Il faut mettre à part le despotisme pur. Ce pouvoir d'un autocrate qui s'exerce sans nulle limite en droit ni en fait ne peut être entièrement confondu avec la monarchie absolue, telle que l'ont connue les modernes, et notamment la France; cette sorte de gouvernement, quels qu'en aient été les abus, n'existe guère sans rencontrer quelques barrières légales ou du moins morales. A plus forte raison, ces deux formes ou, si l'on veut, ces deux nuances tranchées se distinguent de la monarchie tempérée, représentative ou constitutionnelle. Celle-ci semble offrir avec les précédentes non plus seulement une différence de degré, mais de nature. Elle admet le droit populaire à sa base et dans son exercice même. Elle se meut dans le cercle régulier, infranchissable, des constitutions et des lois.

Le luxe despotique aura le caractère d'une fantaisie désordonnée, telle qu'on peut l'attendre de rêves illimités au sein d'une puissance assez grande pour tout oser : toute-puissance apparente, sans force devant la nature des choses. De là cette fureur qui prend mille formes. Cette disproportion entre les entreprises d'une ambition sans bornes et les limites qu'elle rencontre dans le monde extérieur et dans notre nature même fait comprendre le caractère inquiet du luxe despotique, explique ses tentatives démesurées, ses œuvres colossales, ses caprices malsains. Alimentées à la source amère de l'ennui, exaltées par la satiété même, ses folies se ressentent de cette origine. On a peint souvent des despotes livrés au luxe; c'est le despotisme dans le luxe que nous essayons de montrer, laissant faire sa tâche à l'histoire, qui préfère les portraits aux types, et qui étale devant nous une collection de monstres, comme si ces criminelles fantaisies n'étaient que des singularités. On semblait voir par exemple une exception dans Caligula, qui assaisonne de caprices sanguinaires son amour pour les spectacles, et qui, manquant un jour de criminels à jeter dans l'arène, y précipite quelques-uns des spectateurs. Ce serait vrai si Claude, plus débonnaire, n'avait aussi forcé à combattre des employés des jeux, sous le frivole prétexte d'une machine qui avait manqué son effet, si Néron n'avait fait subir le même traitement à des chevaliers et à des sénateurs, si on ne citait d'autres fantaisies analogues d'un Domitien, d'un Commode, d'un Galerius, et de tant d'autres. On a paru croire aussi que l'exception est dans la corruption romaine, qui semble calomnier le despotisme lui-même. La preuve du contraire est partout. L'histoire de l'empereur Cheou-sin, onze cents ans avant l'ère chrétienne, vaut celle d'Héliogabale. La femme de cet empereur fit élever à la débauche un temple fastueux, elle y passait des jours et des nuits, mêlant des raffinemens de luxe sans nom à des voluptés infâmes et à d'atroces supplices. Sous une autre dynastie, l'empereur Yeou-wang et sa digne épouse Pao-sse marchent dans cette même voie jusqu'à ce que le soulèvement de leurs sujets et l'invasion des Tartares aient mis un terme à leurs excès et à leur vie. Quel empereur romain entrerait en parallèle avec le terrible réformateur Hoang-ti? Après avoir noyé les abus dans le sang, il s'entoure lui-même d'une pompe inouïe, possède dix mille chevaux dans ses écuries, dix mille femmes dans son harem. Il termine cette vie fastueuse par de plus fastueuses funérailles. On immola sur son tombeau plusieurs milliers d'hommes dont la graisse servit à entretenir des milliers de torches funéraires. Voilà le despotisme dans sa grossièreté fastueuse : les accessoires, les décors seuls varient.

Tacite dit d'un de ces despotes qu'il a peints avec le plus d'énergie un mot admirable : *Ut erat incredibilium cupitor;* il voulait

l'*incroyable!* Ce mot s'applique au luxe despotique lui-même, à ce luxe qui construit des colosses, sauf ensuite à les trouver trop petits, qui invente de monstrueux plaisirs dont il se fatigue, qui se crée au besoin d'inutiles obstacles pour les renverser, et qui incessamment change sans autre objet que le changement. Il veut l'incroyable! C'est là sa devise et le principe de ses folies, de sa nature insatiable, toujours en quête de nouveaux rêves.

On a plutôt diminué qu'exagéré la part du luxe et de la cupidité dans les crimes du despotisme. La raison d'état a souvent caché d'inavouables convoitises. On allègue des cruautés pour la sécurité du prince, et ce qui se trouve au fond ce sont ces désirs infinis et la volonté de subvenir à d'excessives prodigalités. Mais ces violences qui se terminent à une élite, ces violences amnistiées par l'opinion populaire, trop souvent disposée à voir des vengeurs dans les despotes qui faisaient participer la masse, sous forme de plaisirs publics, au fruit de leurs rapines, devaient être complétées par l'oppression de la masse elle-même, condamnée à porter le fardeau du faste constructeur sous la forme non-seulement d'impôts à payer, mais de corvées effroyables. Ici on cesse de compter les victimes; nul abus plus odieux n'a été fait de la force humaine, et l'on en suit la trace à partir des Pyramides. Au reste, un mot suffira pour donner une idée de ce que le despotisme a su en tirer de prodiges : la mécanique moderne se reconnaît vaincue devant telle de ces œuvres; elle ne se chargerait pas toujours de faire avec des machines ce qu'elle ne peut même s'expliquer qu'on ait fait avec des hommes!

Je ne fais qu'indiquer les effets connus de cet abus de gouvernement sur le luxe. On croit qu'il l'étouffe par la crainte; en réalité, il le développe. Non-seulement il détourne de ce côté les âmes dégoûtées des affaires publiques, mais il en fait une sorte de calcul de prévoyance par la préférence donnée aux objets précieux et rares, aux matières d'or et d'argent, aux pierreries, sur la terre, qu'on surtaxe et qu'on pille. Ce n'est pas le despote seul qui possède ces parures magnifiques, ces *trésors* remplis de richesses de tout genre, comme on le voit encore en Orient. Tous les riches sont de même. Ce n'est pas là une simple affaire de goût, c'est une nécessité qui ne peut qu'entretenir les habitudes de paresse et de vice inhérentes à une richesse toute faite, qu'on ne reproduit et ne renouvelle pas, qui n'exige aucun effort pour se perpétuer de la part de ses possesseurs ni de la masse privée de travail et des élémens du bien-être. Il est curieux que la prodigalité sorte du même défaut de sécurité qui engendre ces accumulations qu'on prendrait pour de l'avarice, et rien pourtant n'est plus vrai. Il est

naturel après tout qu'on dissipe en jouissances rapides des richesses menacées et compromettantes. Se laisser ruiner par les passions d'autrui, quand on peut avec le même or satisfaire les siennes, serait duperie. On se précipite dès lors dans la ruine volontaire au sein des voluptés, comme il arrivait, au temps du despotisme impérial à Rome, qu'on se dérobât aux tortures par une mort de son choix. Ce n'est là ni un tableau de fantaisie ni une simple page d'histoire ancienne; on trouve à vérifier ces observations dans ces provinces orientales aujourd'hui si désolées, et j'en vois la preuve écrite dans le récit que faisait un voyageur français en Moldavie et en Valachie il y a environ quarante ans (1). C'est un jeune boyard qui décrit à notre spirituel compatriote les maux de son pays, et qui les attribue aux mêmes causes que nous venons d'indiquer. C'est le luxe qu'il accuse, et c'est le despotisme qu'il en rend responsable. Si dans les emplois publics on pillait du petit au grand, c'était la faute de ce désir de paraître, devenu la passion dominante. Et pourquoi était-on si pressé de jouir? C'est que tout était précaire. Que ferait-on autre chose que de se livrer au jeu, au luxe ou au libertinage? Y a-t-il d'autres jouissances qu'un régime à la fois si peu sûr et si oppressif permette et autorise? C'est là encore ce qui fait comprendre ce faste incohérent, ces armées de domestiques, ces vêtemens magnifiques, ces riches équipages, avec l'absence des aisances les plus habituelles en Europe. On a des bijoux, des objets précieux de tout genre, et ce qui serait ailleurs le nécessaire fait défaut. C'est le luxe turc qu'on a pris, faute de mieux, et sous l'influence des mêmes causes qui ont produit le luxe turc.

J'ai distingué le despotisme et la monarchie absolue, l'un qui apparaît surtout sous les traits du despotisme oriental et païen, l'autre qui présente une forme de gouvernement moins brutale. Théoriquement, je n'ai ni le mérite, ni le tort de cette distinction. Je la rencontre d'abord dans Bossuet. L'auteur de la *Politique tirée de l'Écriture sainte* parle du despotisme avec une horreur dont témoignent les maximes suivantes devenues, dans son livre, autant de têtes de chapitres : « Tous les hommes sont frères. — Nul homme n'est étranger à un autre homme. — Chaque homme doit avoir soin des autres hommes. — L'intérêt même nous unit. — Il faut joindre les lois au gouvernement pour le mettre dans sa perfection. — La loi est sacrée et inviolable. — Le prince n'est pas né pour lui-même, mais pour le public. — Le prince inutile au bien du peuple est puni aussi bien que le méchant qui le tyrannise. — Le gouvernement doit être doux, etc. » — Bossuet commente encore ces paroles de David sur le roi qui « jugera le peuple avec équité, et

(1) M. Saint-Marc Girardin, *Souvenirs de voyage*.

fera justice au pauvre. » Il paraphrase ce sublime anathème d'Isaïe contre les despotes : « Malheur aux pasteurs d'Israël qui se paissent eux-mêmes. Les troupeaux ne doivent-ils pas être nourris par les pasteurs? Vous mangiez le lait de nos brebis, et vous vous couvriez de leurs laines... Vous n'avez pas fortifié ce qui était faible, ni guéri ce qui était malade, ni remis ce qui était rompu, ni cherché ce qui était égaré, ni ramené ce qui était perdu; vous vous contentiez de leur parler rudement et impérieusement... Et voici ce que dit le Seigneur: « Je rechercherai mes brebis de la main de leurs pasteurs, et je les chasserai, afin qu'ils ne paissent plus mon troupeau et ne se paissent plus eux-mêmes, et je délivrerai mon troupeau de leur bouche, et ils ne le dévoreront plus. » Et pourtant Bossuet écrit : « L'autorité royale est absolue. » Il l'entoure pour la contenir du cortége des vertus chrétiennes, il la menace de la colère divine, il trace enfin un idéal de royauté qui serait admirable, si des freins tout moraux suffisaient à refréner les passions humaines. La même distinction se retrouve dans Montesquieu. « Point de monarque, écrit-il, point de noblesse; point de noblesse, point de monarque, mais un despote. » Une hiérarchie héréditaire entoure, soutient, et, dans une certaine mesure, contient la monarchie absolue, tandis que le despotisme n'est qu'une société d'égaux sous un maître. Voilà ce que Montesquieu marque admirablement. La distinction n'est donc pas vaine, et elle est loin d'être sans conséquences quant au luxe. Il serait peu équitable d'assimiler les excès de luxe de la monarchie française, même au temps où elle se rapprochait le plus de la monarchie absolue, à ce luxe effréné du despotisme oriental et romain. Il est vrai qu'on s'est plu à atténuer et ce luxe romain lui-même et ces excès chez les empereurs, en montrant chez nous un luxe qui atteindrait à des proportions supérieures encore. J'avoue que je ne saurais souscrire à ces conclusions, déjà indiquées dans la célèbre *Histoire romaine* de M. Mommsen, et qu'a développées un érudit, M. Friedlænder, dans un tableau des mœurs romaines depuis Auguste jusqu'à la fin des Antonins. Je crains que l'auteur allemand n'ait trop confondu l'étendue du luxe avec ses excès. Les anciens possédaient moins de richesse et moins d'objets de luxe, mais ils en abusèrent, nous persistons à le croire, bien davantage. Il n'importe guère qu'on allègue la magnificence coûteuse de tels repas ou de telles fêtes donnés à des jours exceptionnels dans nos palais ou nos hôtels de ville. Ces dépenses et toutes celles de luxe sont loin de prendre, autant qu'à Rome, sur l'ensemble des revenus particuliers et publics. Elles n'ont pas le caractère extravagant qu'on reproche souvent à bon droit au luxe romain et en particulier à celui des empereurs. Je ne prétends taire aucune des profusions scandaleuses de nos rois; mais une in-

vincible justice s'oppose à ce que l'on compare le plus magnifique et le plus fastueux, comme le plus absolu d'entre eux, à ces empereurs qui firent asseoir sur le trône de l'univers un luxe pervers et insensé. On cite des bravades de prodigalité imputables à notre noblesse. Soit : tout ce qu'on soutient ici, c'est que cette sorte de luxe qui jette un défi à la nature, dépense pour dépenser, détruit pour détruire, tient sensiblement moins de place dans nos sociétés, et joue un bien moindre rôle dans les monarchies modernes. Je ferai seulement quelques rapprochemens. Les temps modernes ont vu de capricieuses maîtresses de rois se permettre toutes les fantaisies dispendieuses : elles ont pu se montrer aussi jalouses d'étaler des perles qu'une Cléopâtre; il est douteux qu'aucune aurait eu l'audace, si elle en avait eu l'idée, de dissoudre et d'avaler ces perles précieuses par un jeu insensé. Je chercherais en vain dans le luxe des tables quoi que ce soit d'analogue à ces ridicules plats d'oiseaux parleurs et chanteurs dont l'unique mérite était de coûter des sommes folles. Si le luxe de la monarchie absolue a pu sacrifier des hommes pour arriver à ses fins, il ne s'est pas complu dans l'idée abominable, si fréquente chez ces âmes profondément perverties, que c'était là une nouvelle saveur ajoutée au plaisir que l'on goûtait. C'est là une distinction qu'on ne saurait effacer sans nier ce progrès relatif qui diminue le mal, même quand ce mal reste effrayant, ce qui est le cas de la monarchie absolue.

Je n'ai garde ici d'entrer dans les détails; il suffit que ce soit presque un lieu commun que de rappeler les abus fastueux qui forment une partie considérable de son histoire. On a décrit ses fêtes excessives, ses profusions sans limites, ses palais où un luxe ruineux était le ton obligé des courtisans. On sait que sa domesticité formait tout un monde, une organisation hiérarchique, et que dans ces maisons royales la dépense semblait croître avec l'inutilité de l'emploi. Des milliers de fonctions parasites et le seul train de la vie quotidienne engloutissaient des sommes supérieures à celles qui défrayaient d'importans services. Il ne suffirait pas aujourd'hui, alors que tant de moyens de connaître à fond ces abus s'offrent à nous, de les rappeler en termes généraux. On ne peut non plus les couvrir du voile d'une sorte de complicité, comme Voltaire le fait quelquefois au sujet de Louis XIV, à cause de l'éclat qui s'y est mêlé. Non pas qu'on puisse contester non plus, avec les historiens qui se complaisent à dénigrer le passé, à une grande monarchie, dans les conditions historiques où elle s'était constituée, une part légitime de représentation et de splendeur; mais, sans crier trop tôt à l'abus, et sans puritanisme pédantesque, on a le droit de pénétrer jusque dans les détails de ce luxe de cour, véritablement sans limites ni réserve, parce qu'il était sans contrôle. La partie de

ses comptes qui subsiste aide à supposer celle qui a disparu. On peut en tirer cette conclusion que les gaspillages du luxe parasite tiennent encore plus de place qu'on était disposé à le croire dans les embarras financiers de l'ancienne monarchie.

Ce serait une question même à ce propos de savoir si les femmes, considérées comme objet de luxe royal, n'y ont pas coûté plus cher, ne sont pas entrées dans la ruine générale pour un chiffre plus fort, que le despotisme. Nous n'hésitons guère à l'affirmer pour notre compte, et nous croyons que la monarchie absolue a ouvert ici une source de luxe et de prodigalités qui peut passer pour une de ses inventions les plus originales. « Dans les états despotiques, dit Montesquieu, les femmes n'introduisent pas le luxe, mais elles sont elles-mêmes un objet de luxe. » Ainsi elles n'introduisent pas le luxe : c'est déjà bien quelque chose. En effet, elles sont extrêmement esclaves. De plus, « comme, dans ces états, les princes se jouent de la nature humaine, ils ont plusieurs femmes, et mille considérations les obligent de les renfermer. » Donc on ne les prend pas pour modèles. La débauche, voilà le luxe du despotisme, et il ne laisse pas de coûter assez cher, surtout par les effets indirects. La polygamie, avec ses marchés où les femmes sont vendues comme des troupeaux, et avec son entretien coûteux, est à vrai dire la lèpre de ce régime. Sans vouloir l'accepter en échange de nos abus modernes en ce genre, je persiste à soutenir que le règne des favorites a coûté plus cher que tous les harems. Le même grand écrivain que je viens de citer dit à ce sujet : « Les femmes ont peu de retenue dans les monarchies, parce que, la distinction des rangs les appelant à la cour, elles y vont prendre cet esprit de liberté qui est à peu près le seul que l'on y tolère. Chacun se sert de leurs agrémens et de leurs passions pour avancer sa fortune, et comme leur faiblesse ne leur permet pas l'orgueil, mais la vanité, le luxe y règne toujours avec elles. » On a pu mesurer cette influence sur les modes, où elles ont porté la magnificence et la mobilité, plus coûteuse encore, et sur les mœurs elles-mêmes, qui s'en ressentent de tant de manières. Cette action générale exercée par les femmes sur le luxe est due en partie à l'influence qui constitue un fléau plus moderne, et que je viens de désigner sous son vrai nom : le règne des favorites. Qu'on ne nous dise pas que les despotes ont parfois élevé au plus haut rang une de leurs concubines : ces femmes n'ont pas régné. Leur exemple n'a pas répandu la contagion du luxe; elles n'ont presque jamais eu d'action sur la politique. Les favorites au contraire propagent et corrompent le luxe par l'influence de la cour sur la ville : elles envahissent le gouvernement, qu'elles n'ont guère manqué d'avilir. Pour combien, dans ce bilan du luxe des monarchies absolues, où la galanterie

même est devenue une affaire d'état, faudra-t-il compter les trafics de places, les intrigues secrètes, les marchés où les intérêts publics sont sacrifiés, où la situation même du pays est compromise au dehors par des choix indignes, par des menées qui prennent pour point d'appui l'intérêt, le caprice, la fortune d'une femme! Il est étrange que ce soit la conséquence d'un progrès, — l'importance morale et sociale rendue à la femme par les nations occidentales et chrétiennes, — et n'y a-t-il pas lieu de s'étonner qu'il faille voir dans la domination d'une courtisane l'effet indirect des idées qui furent répandues dans le monde par la chevalerie?

Les arts prêteraient au même parallèle, où l'on trouverait la monarchie absolue supérieure, malgré ses vices, au despotisme pur, qui n'a guère mis sur eux la main que pour les corrompre. Il n'a produit en effet ou encouragé à se produire que des choses excessives et de mauvais goût, tantôt des colosses qui rappellent la nature violente et l'ambition disproportionnée à l'humanité où éclate la nature de ce régime, tantôt des œuvres d'une grâce fausse, d'un genre maniéré, d'une mollesse affadie. Dans ces œuvres sans âme, la sensualité énervée domine, quand ce n'est pas la débauche qui s'y étale. Tel sera l'art efféminé du temps des Néron et des empereurs byzantins, ou plutôt tel sera l'art partout où le despotisme s'établira, si les arts subsistent sous son ombre. La monarchie absolue n'a pas été sans mériter plus d'une fois les mêmes reproches sous ce dernier rapport. Elle a paru se complaire aussi dans ces œuvres que n'anime aucun souffle moral; mais elle n'a pas fatalement suivi cette loi d'abaissement. La protection des arts, comme des sciences et des lettres, y remplit plus d'une page glorieuse. On l'a vue porter même dans le luxe, poussé jusqu'à des limites bien reculées, la grandeur et le goût, conformes au naturel du prince et au caractère du siècle, qui s'est empreint dans toutes les œuvres nées de son génie.

Le luxe public fait naître des observations analogues. S'il a eu de fâcheux côtés, il en a eu de meilleurs qu'on ne saurait méconnaître à ces époques où, la masse s'identifiant avec la monarchie, le luxe royal semblait devenir le luxe national. Telles sont ces cérémonies et ces pompes dont la monarchie marquait toutes les grandes dates de son existence. Ces momens d'enthousiasme sont comme l'âge d'or des monarchies. Plus tard la réflexion vient avec le désenchantement. Il arrive même que le peuple, livré naguère à une satisfaction irréfléchie, se montre plus d'une fois injuste, amer, dénigrant. Dans ces temps de scepticisme mécontent, tout luxe royal l'offense, et toute solennité blesse ses regards, — sentiment qui, lorsqu'il éclate en pleine prospérité, annonce qu'une heure fatale a sonné : la monarchie fondée sur l'enthousiasme a

cessé d'être. Elle est sur le point de disparaître dans les profondeurs de l'histoire, ou du moins elle ne sera plus qu'un gouvernement de réflexion et de raison. En de pareils temps, le problème du luxe public devient fort difficile à résoudre, car l'imagination qui aidait à le produire et à en jouir s'est éteinte. Le peuple sait qu'il paie, et il n'est plus si sûr que les spectacles qu'on lui offre l'amusent et l'intéressent. La froide défiance, l'ironie sèche, ont dissipé tous les prestiges. La quantité de plans qu'on fait alors pour restaurer un luxe public populaire prouve elle-même la difficulté de l'entreprise, dans le vide laissé par des croyances plus simples et par des mœurs plus naïves.

Nous terminerons ce qui concerne la monarchie absolue comparée au despotisme par une observation qui explique en très grande partie la diversité de leur luxe : nous voulons parler de la différence des origines qu'ils s'attribuent l'un et l'autre. Le monarque absolu des temps modernes n'est plus dieu. Le despote n'attendait pas la mort pour recevoir l'apothéose; il possédait de son vivant des temples où fumait un encens perpétuel. Il s'efforçait de réaliser sur la terre, et dans son palais même, l'Olympe où sa place était marquée d'avance. Le christianisme a ramené le monarque absolu aux proportions de l'humanité, comme le judaïsme l'avait fait déjà pour ses rois. Le souverain n'est plus dieu, mais élu et représentant de Dieu sur la terre. Cela, au sens chrétien, ne lui confère aucun droit contre la morale; loin de là : le roi encourt une terrible responsabilité pour ses actes comme roi et comme homme; juge, il sera jugé à son tour. Mais en fait l'idée de droit divin, quoique moins difficile à porter pour la faiblesse humaine que celle d'une divinité personnelle qui donne tous les droits, a suffi pour créer un rang à part qui demandait une représentation hors ligne et, il faut le dire, bien voisine d'un culte. Point d'adoration idolâtrique, mais des respects et un éclat qui tiennent aussi des sentimens et des pompes d'une religion. Voilà comment il a pu se faire que l'Olympe s'est trouvé de nouveau comme ressuscité par une allégorie superstitieuse, en l'honneur de ces princes, que l'Évangile devait rendre humbles, et que l'idée d'une supériorité surnaturelle a contribué à rendre orgueilleux. Un roi très chrétien a pu être présenté aux regards sous les traits de Jupiter et d'Apollon. Veut-on savoir quel est, si on ose ainsi parler, le *minimum* de représentation qu'une telle royauté comporte? Qu'on lise dans le livre sur la politique sacrée, écrit sous le plus grand des rois, par le plus grand des évêques, le tableau des somptuosités de tout genre qui conviennent à cette sorte de royauté. Salomon est présenté comme le type auquel peut être rapporté ce faste monarchique, qui ne saurait, sans déchoir, beaucoup s'en éloigner. On ne veut

pas que le cœur du prince en soit enflé ; mais on l'entoure de toutes les splendeurs qui peuvent environner un trône, splendeurs éblouissantes, énumérées avec une magnificence incroyable par l'éloquent commentateur qui met si naturellement son style en rapport avec les pompes qu'il décrit.

Quand donc viendra le temps où la monarchie demandera moins de prestige aux pompes extérieures, où se trouvera réalisé le vœu qu'avait osé exprimer La Bruyère, pour restreindre du moins l'excès de magnificence des vêtemens et des ornemens qui couvrent la personne du prince? « Le faste et le luxe dans un souverain, c'est le berger habillé d'or et de pierreries, la houlette d'or en ses mains; son chien a un collier d'or et de soie : que sert tant d'or à son troupeau ou contre les loups? »

Pour que cette simplicité, relative du moins, paraisse conciliable avec la monarchie, il faudra de grands changemens dans la pensée des hommes, de grandes révolutions dans la société. La monarchie se dépouille alors de ces magnificences qui rappelaient, soit sa consécration religieuse, soit sa brillante jeunesse, mêlée aux aventures féodales. Plus de mystère sur son berceau. Voici l'ère des monarchies représentatives et constitutionnelles, nées de la raison publique et du consentement populaire. Elle emporte avec elle toute la partie symbolique du luxe royal. Ce qui peut être dit de cette monarchie se réduit à peu de mots. On ne saurait affirmer qu'elle repousse toute représentation. Il y en a une part qu'exige toute institution monarchique. Seulement cette part est fort limitée. Elle l'est par les origines mêmes de cette forme de gouvernement; elle l'est par la publicité des dépenses et par les bornes de ce que le langage sévère de la comptabilité moderne appelle une « liste civile. » Sous ce genre d'institutions, le luxe pourra, selon les temps, le lieu, le caractère du prince, paraître encore parfois comme un épisode : il ne fixera plus les regards de l'historien comme une de ces conditions, un de ces ressorts qui font partie du pouvoir, il ne sera plus un de ces faits de très grande importance qui touchent de toutes parts aux intérêts les plus essentiels des peuples.

II. — LE LUXE ET L'ARISTOCRATIE.

C'est une vérité historique qui ne souffre guère d'exception que l'aristocratie, considérée comme classe gouvernante, débute par la simplicité, et n'aboutit au luxe qu'en dégénérant.

Dans la première époque des patriciats, les habitudes sont sévères, dures même, comme le sont aussi presque toujours les croyances religieuses primitives : la vie est à peu près réduite au nécessaire rigoureux ; il y a peu de monumens publics; seul, le

temple présente quelques traces de luxe. Si le patricien en offre certaines marques sur sa personne, c'est dans les cérémonies : c'est l'homme public qui se montre aux regards avec les insignes de la magistrature qu'il exerce. Les aristocraties, dès qu'elles sortent de cette période, ne font guère commencer leur luxe privé qu'à la mort, par la pompe des funérailles, signe de l'orgueil de race, qui devait être à Rome la première cause des lois somptuaires. Cet âge héroïque de la simplicité devait s'épuiser comme tout ce qui est humain. Il y fallut beaucoup de temps. Pour entamer les vieilles mœurs et les antiques institutions, il fallut que la richesse agît comme un de ces dissolvans auxquels rien ne résiste, et qui ont raison du plus dur granit à la longue. Révolution mémorable et moment pathétique, on peut le dire, dans le développement intérieur des peuples, que celui qui vit la richesse prendre place à côté de la naissance! L'histoire elle-même a consigné le souvenir de ces crises solennelles, et recueilli les cris de malédiction qui accueillirent le luxe naissant; on les entend à Rome, quand la noblesse se fait elle-même l'instrument de cette révolution, en s'enrichissant des dépouilles des nations vaincues. Le cri d'alarme retentira dans notre France au jour où la richesse mobilière battra en brèche la richesse territoriale. Plus d'une fois la loi somptuaire paraîtra l'arme défensive de cette aristocratie, séduite elle-même par le luxe, et qui voudra en défendre le privilége contre la bourgeoisie rivale! Mais du moment qu'elle avait consenti à compter avec cette richesse, à la rechercher et à s'en parer avec orgueil, cette aristocratie était vaincue déjà, car elle l'était dans l'intégrité de son principe. La race passait au second rang : les services désintéressés et les distinctions honorifiques s'effaçaient devant les récompenses pécuniaires. Le luxe devenait le mobile d'activité d'une classe étrangère jusqu'alors au calcul. Elle se rapprochait du peuple par les mariages. Elle laissait déchoir le vieil et inflexible orgueil de race qui se repaissait de la gloire d'un nom : ce ne fut plus qu'une vanité humiliée quand la fortune ne s'y joignait pas.

Nous distinguerons les aristocraties territoriales, — qui presque partout et pour un temps plus ou moins long ont pris la forme de féodalité, — et les aristocraties commerçantes.

L'aristocratie féodale a eu son luxe reconnaissable à certains traits généraux. Tels sont : un nombre de serviteurs exagéré, une hospitalité surabondante, une profusion des tables, dont aucune autre sorte d'institution n'offre à ce point le développement. Cela fut poussé jusqu'au prodige. Jamais on ne rencontre ailleurs de si interminables nomenclatures de mets et de boissons : on les croirait tirées de Rabelais, et pourtant elles sont authentiques. On ne peut

justifier un peu ces repas, qui semblent ceux de géans affamés, qu'en ajoutant que la table fut un lien, rapprocha les distances. Les serfs en aimèrent mieux ou en détestèrent moins leurs seigneurs. Si l'intempérance de ces fabuleux festins doit être blâmée, on doit reconnaître aussi qu'elle était exceptionnelle, en contraste complet avec l'austérité de la vie quotidienne et avec ses privations si fréquentes. Je me borne à nommer les autres attributs du luxe féodal, les grandes chasses, les chevaux de race, l'éclat des costumes, la richesse des armes, les pompes de l'appareil militaire. Avec quel éclat elles se déploient dans les guerres, dans les tournois, aux entrées solennelles, où figurent de longues troupes de brillans cavaliers qui lentement défilent ou passent avec une rapidité inouïe, sur leurs chevaux magnifiquement caparaçonnés, comme dans un rêve de l'Orient!

Même dépouillée des caractères qui constituaient la féodalité, l'aristocratie territoriale a retenu quelques-uns de ces traits, adoucis par la civilisation, et plus d'une fois épurés de la rouille grossière des anciens temps. Plus solide, en général plus varié, moins excessif, quoique abusant encore d'une surabondante domesticité, tel est le luxe de ces aristocraties. Il unit dans une plus forte proportion l'utile à ces arts brillans qu'au moment le plus avancé de son développement la féodalité n'avait pas dédaigné d'introduire dans ses demeures. Cette nouvelle aristocratie foncière, fille des âges plus sérieux, renonce à une partie des goûts fastueux qu'elle devait à la chevalerie. Aux solennités guerrières d'autrefois, elle aime souvent à faire succéder les fêtes du travail et de l'agriculture. Est-il besoin de caractériser en termes abstraits ce genre de luxe aristocratique, quand le modèle est là vivant sous nos yeux, et faut-il prononcer le nom du pays où il se développe pour que chacun le reconnaisse? On l'a bien des fois décrit, ce pays prospère, où la liberté même rend les terres fertiles. En vain chaque partie de ce sol est-elle mise à haut prix par la plus riche culture qui soit au monde, on trouve là encore des milliers de parcs étendus. L'aristocratie ne renonce pas si aisément aux vastes promenades, ni à ces immenses espaces que réclame l'habitude féodale de la chasse, qui ne s'est pas perdue. Mais, dans ces beaux parcs, les troupeaux paissent en compagnie des daims et des cerfs, et le gibier qu'on poursuit ne fait pas tort à celui qu'on nourrit pour en tirer un revenu. De vastes pelouses réjouissent l'œil, de majestueux arbres séculaires impriment l'idée de la durée des grandes races aristocratiques, qui laissent mourir les chênes de vieillesse, et conservent tout sans rien détruire. Oui, mais ces beautés du paysage n'empêchent pas tout à côté d'utiles expériences de culture forestière. Un tel luxe impose, il ne choque pas, et devant les images de sécurité, d'antiquité,

d'harmonie, qu'il présente à l'esprit, l'idée d'une haineuse envie ne s'offre pas à la pensée.

Les aristocraties foncières n'ont pas même besoin de cette antiquité vénérable pour donner au luxe solide qu'elles montrent dans leurs riches habitations rurales cette apparence qui attire plus de respect que de malveillante jalousie. Le pays auquel on vient de faire allusion en offre la preuve vivante. Le mot de *race* est loin de s'appliquer toujours en Angleterre à ces familles qui portent de grands titres et possèdent de grands domaines; elles ne représentent souvent que la fortune et le talent venant prendre place dans les rangs d'une aristocratie ouverte. Ces parvenus de la richesse nouvellement anoblis n'ont pas les défauts qu'on reproche généralement aux fortunes récentes et à la noblesse de fraîche date. Il semble que la terre communique à leur luxe même quelque chose de sérieux. Ils datent d'hier, et déjà ils semblent anciens.

Veut-on une preuve non moins frappante que cet effet produit sur le luxe est bien en réalité le résultat de l'aristocratie foncière? Comparez, en Angleterre même, le luxe des plus opulens marchands avec celui de cette aristocratie de naissance ou de formation qui a jeté ses racines profondes et vivaces dans le sol britannique. Leur luxe n'a pas cette grandeur, et, si l'on ose dire, cette aisance. Il voudrait éblouir, et il se perd dans les mesquines recherches du confortable. Il prodigue les preuves extérieures de la richesse et les ornemens, mais l'art véritable ne lui manque pas moins que la nature, et ce faste uniforme, qui ne trouve guère d'admirateurs parmi les gens de goût, est tout fait en revanche pour enfanter une multitude d'envieux.

Les aristocraties commerçantes offrent d'autres traits que les aristocraties territoriales. Elles aiment plus particulièrement les raffinemens sensuels. Tout les y porte, leur habitation dans les villes, et leur goût pour toutes les formes que peut prendre la richesse mobilière. Le commerce maritime met à leur disposition les primeurs du luxe des nations étrangères. Avec cela, elles sont plus économes que les aristocraties territoriales. Les habitudes du négoce y corrigent les goûts de prodigalité; elles ne sont pas exposées à ces gaspillages inhérens à la possession des grands domaines. Elles peuvent dépenser beaucoup, elles savent toujours ce qu'elles dépensent, ce qui est une limite aux profusions. Ces aristocraties peuvent encourir quant au luxe plus d'un reproche mérité d'égoïsme et d'abus. Comment leur refuser deux titres qui plaident en leur faveur? En premier lieu, elles ont dû leur splendeur au travail. Il n'est pas dans la nature du commerce de se reposer : il ressemble à ces conquérans toujours condamnés à gagner ou à perdre. S'il cesse de s'enrichir, il se ruine, et l'immobilité ne tarderait pas

à le frapper d'une irrémédiable décadence. Les aristocraties territoriales ont eu à faire des efforts moins soutenus, et leurs priviléges plus multipliés, plus lourds, pesant sur les populations rurales, ont eu des conséquences plus graves; c'est à cette source de l'impôt, il faut le reconnaître, quelque éclatans qu'aient été les services qu'elles aient pu rendre, que fut empruntée la plus grande partie de leur faste. En second lieu, le luxe même des aristocraties commerçantes a généralement marqué son passage d'une manière utile sous quelques rapports : elles ont puissamment encouragé ces « industries de luxe, » auxquelles ne saurait être appliquée uniformément une désignation flétrissante. Il s'en est suivi pour la masse un travail vraiment fécond et des produits même qui ont fini par servir à son usage. Comment oublier surtout que ces aristocraties ont laissé des monumens de la protection qu'elles ont exercée sur les arts les plus relevés? Combien de chefs-d'œuvre élèvent encore la voix en leur faveur! Source toujours ouverte de nobles émotions, modèles toujours proposés au goût, qui vivifient l'inspiration, entretiennent les besoins distingués et contribuent par là encore à augmenter la richesse.

Montesquieu admire qu'à Venise les lois forcent les nobles à la « modestie. » — « Ils se sont tellement, dit-il, accoutumés à l'épargne, qu'il n'y a que les courtisanes qui puissent leur faire donner de l'argent. On se sert de cette voie pour entretenir l'industrie : les femmes les plus méprisables y dépensent sans danger, pendant que leurs tributaires y mènent la vie du monde la plus obscure (1). » En citant Venise, Montesquieu allègue l'exemple le plus avantageux à sa thèse. Pourtant combien de démentis donnés par Venise et à cette thèse et à ses propres mesures somptuaires! Que d'efforts pour échapper aux prescriptions de ces lois quant aux vêtemens! Je ne parle pas du singulier correctif, apporté à la modération de ces nobles par les courtisanes, qui se chargent, si à propos, d'encourager l'industrie. Quelle rage dans cette classe de voir le costume qu'elle portait par ordre imité par de jeunes élégans sans naissance! Que de ruses pour le rendre magnifique par quelque accessoire qui échappe à d'indignes emprunts! Tantôt elle y ajoute une ceinture épaisse de velours, garnie de plaques d'argent; tantôt c'est une grosse agrafe d'or ou même de diamant. Les riches patriciennes, reléguées le jour chez elles ou ne sortant que couvertes de longs voiles, jouent le même jeu plus habilement encore : elles déploient le soir d'éclatantes toilettes toutes les fois qu'une occasion de fête se présente; elles se couvrent de dentelles et de perles. Le rôle de Caton fut joué à Venise par le *Tribunal des pompes*. On peut se demander si le succès toujours contesté de ses efforts valut la

(1) *Esprit des lois*, liv. VI, ch. III.

peine d'être acheté au prix de vexations qui portèrent, sans profit pour la république, l'inquisition dans la toilette. Se figure-t-on de graves magistrats solennellement réunis pour délibérer sur la forme des habits et sur le métal dont les boutons seraient faits !

Nous ne croyons pas enfin que l'on puisse confondre le luxe aristocratique avec le luxe nobiliaire.

Le luxe nobiliaire, j'entends surtout celui de la noblesse de cour, a eu, dans les races méridionales du moins, une distinction sous certains rapports que nous ne prétendons pas contester. Il en fut souvent de ce luxe comme de ces manières élégantes qui semblent avoir été transmises plutôt qu'enseignées et que décèle une aisance de bon goût. Pourtant il nous est difficile de ne pas juger sévèrement le luxe nobiliaire : peut-être la masse des nobles n'en eut-elle le plus souvent que les côtés acceptables; mais les excès furent choquans chez les grands seigneurs qui personnifient ce luxe aux yeux de l'histoire. Il y a dans le luxe de la noblesse de cour quelque chose d'éphémère qui tient de la vanité plus que de l'orgueil : il aime les jouissances rapides et l'éclat qui éblouit, les fêtes, les parures, les modes changeantes, le jeu, qui nourrit le luxe, à moins qu'il ne le ruine. Il est prodigue, endetté. Il affecte l'imprévoyance. Il a je ne sais quel air de bravade. Essaierai-je d'en donner l'idée suffisamment présente par des exemples choisis entre beaucoup d'autres? Écoutons une femme de ce grand monde de cour, toujours si avide des nouveautés élégantes et coûteuses. Avec quelle nonchalance, quelle insouciance dédaigneuse elle laisse tomber ces mots : « Je possédais quelques méchantes terres qui ne rapportaient que du blé; je les ai vendues pour acheter ce miroir. » Et elle montrait une de ces riches glaces de Venise qui coûtaient alors des sommes exorbitantes. Une autre fois, c'est un grand seigneur qui jette par la fenêtre une bourse que lui rapportait pleine son petit-fils, à qui il l'avait donnée, et qui n'avait pas eu l'esprit de la dépenser. Citerai-je un autre trait de cette noblesse frivole et vaine, qui peint mieux encore cet excès impertinent d'une prodigalité devenue une sorte de défi et de point d'honneur? Celui-là, piqué qu'une dame lui eût renvoyé le diamant qui servait à recouvrir une miniature qu'il lui adressait, fait broyer la pierre précieuse, puis il en saupoudre le billet qu'il écrit en réponse de ce renvoi. Chaque pincée de cette poudre coûterait environ 5,000 livres. Voilà un luxe bien fou, mais il sent le gentilhomme.

III. — LE LUXE ET LA DÉMOCRATIE.

C'est un préjugé qui ne se soutient plus guère devant l'histoire que la démocratie repousse le luxe. L'histoire ancienne le contredit.

La vue la plus superficielle des sociétés modernes suffit pour le démentir. On ne voue plus les républiques à la pauvreté. La Suisse elle-même a vu s'enrichir ses cantons, autrefois cités pour leur austère pauvreté. Un Calvin ne prétendrait plus aujourd'hui régler la table et les habillemens. En vain quelques-unes des républiques antiques sembleraient-elles autoriser ce préjugé longtemps consacré. Je doute qu'un Montesquieu écrivît encore que « dans les républiques, où les richesses sont également partagées, il ne peut point y avoir de luxe, attendu que, cette égalité de distribution faisant l'excellence d'une république, il suit que, moins il y a de luxe dans cette république, plus elle est parfaite... Dans les républiques où l'égalité n'est pas tout à fait perdue, l'esprit de commerce, de travail et de vertu fait que chacun y peut et que chacun y veut vivre de son propre bien, et que par conséquent il y a peu de luxe. » Est-ce à dire qu'il n'y ait pas une part de vérité dans un tel jugement? comment nier qu'une forme qui demande beaucoup à l'individu exige plus de « vertu, » selon l'expression fameuse de l'auteur de *l'Esprit des lois*, qu'elle risque de se perdre par des excès, qui rompent violemment l'égalité et détruisent les mœurs? Dans cette mesure, la théorie de Montesquieu est inattaquable; je ne lui reproche que d'avoir restreint à l'excès et par des moyens arbitraires la part de richesse compatible avec la forme républicaine. Il faudrait d'ailleurs distinguer les républiques démocratiques des républiques aristocratiques, et ne pas parler trop souvent de Rome elle-même, gouvernée par une oligarchie, comme d'une république populaire. Il faudrait voir surtout que la démocratie moderne a ce double caractère, qui la distingue de la démocratie antique, d'admettre la richesse et de vouloir la liberté. A ces deux titres, elle autorise toute la somme de luxe compatible avec la morale et avec les prescriptions de l'économie politique.

La démocratie moderne produit et peut produire, quant au luxe, du bien et du mal. Nous dirons d'abord le bien.

L'abolition des monopoles et des priviléges, qui exagèrent le luxe, tend à le modérer. De même avec l'esclavage a disparu une des sources les plus empoisonnées comme les plus abondantes du luxe abusif. Le travail libre et responsable a d'ailleurs ses mœurs propres qui répugnent en ce genre à de trop grands excès, par cette raison qu'on dépense mieux en général ce qu'on a péniblement acquis. L'égalité tend aux mêmes effets. On a signalé une des causes principales de luxe dans la trop vaste étendue des domaines. La démocratie, en pénétrant dans l'ordre civil, y oppose des obstacles infranchissables. Nulle classe, nulle corporation ne peut absorber une partie considérable du sol, qui a cessé de s'agglomérer sous l'influence prolongée de ces droits d'aînesse et de substitution, un

des instrumens les plus efficaces des prodigalités de l'aristocratie. Combien de fois ne la vit-on pas ruinée par ces abus de la liberté de tester, laquelle avait précisément pour objet de la préserver en la perpétuant! Rien ne contribua plus au luxe que cette indifférence de possesseurs désintéressés pour les perfectionnemens du sol qui ne devaient fructifier qu'au profit d'un avenir éloigné. La démocratie, par le fait même du travail libre et de l'épargne mobilière, qui se porte vers les acquisitions territoriales, divise le sol, qu'elle subdivise encore par la loi de succession. Il est infiniment remarquable qu'aujourd'hui, même dans les pays qui sont régis monarchiquement ou aristocratiquement, la petite propriété gagne du terrain à mesure que la liberté civile s'y accroît. Rien n'est plus capable de modérer le luxe, battu en brèche par l'exiguïté de la possession et par les nécessités d'économie que la propriété foncière exige dans de telles conditions.

On ne tombe pas aussi aisément d'accord que l'industrie ait en grande partie les mêmes effets, et c'est à tort selon nous. Sans doute il s'est opéré un mouvement de concentration qui a créé un certain nombre de grands capitalistes. Il a fait naître un luxe nouveau. Ce luxe peut avoir et offre en réalité des côtés dignes d'approbation, il présente aussi des défauts graves. Il résulte souvent de fortunes rapides et risque de porter dans le goût un certain manque de délicatesse et d'élévation. Mais la concentration est le fait exceptionnel. Les sombres prophéties, qui nous annonçaient de « hauts barons de l'industrie, » tenant le travail à l'état de servage, l'exploitant sans merci, l'empêchant d'arriver à l'aisance, ne se sont pas réalisées. Bien que l'auteur de *la Démocratie en Amérique* ait eu le tort, selon nous, de s'en rendre l'organe, elles ne figurent guère que dans le langage outré de ces réformateurs absolus, qui attaquent la liberté même du travail et les conditions vitales de la puissance des capitaux. En somme, on peut dire que, depuis cinquante ans qu'on a prédit ce fléau, la crainte s'éloigne de voir naître toute une classe qui renouvelle les fastueux excès des anciennes sociétés. Ce qui domine, c'est la diffusion des capitaux, qui font bonne défense et se mêlent, sans s'y perdre, aux grosses agglomérations qu'a enfantées le crédit. Les moyennes et les petites fortunes s'échelonnent en grand nombre, ne laissant place qu'à un luxe relatif et d'une faible étendue. Il en sera ainsi, du moins tant que les causes morales, dont j'aurai à dire un mot, ne viendront pas rompre un équilibre qu'impose la médiocrité même des richesses mobilières, divisées entre des mains plus occupées d'ordinaire à les accroître qu'empressées à les détruire par des désirs déréglés.

Un autre effet de l'industrie sur le luxe dans les sociétés démo-

cratiques ne me frappe pas moins. On a dès longtemps remarqué le rapport de l'industrie avec la démocratie. L'une et l'autre exigent de la liberté et des lumières. L'une et l'autre ont pour objet, à des titres divers, de satisfaire la grande masse humaine. Le développement de l'industrie tient à l'étendue du débouché. Elle fait plus d'affaires et de plus grandes affaires avec une multitude aisée qu'avec une élite opulente. Le luxe seul semblait faire exception, étant, disait-on, aristocratique par essence. Cela n'est vrai pourtant que dans une certaine mesure. Le grand luxe reste rare et coûteux; mais il y a un moyen et un petit luxe. L'industrie se faisant la rivale de l'art, l'art descendant jusqu'à l'industrie, se montrent empressés à l'envi et souvent habiles à satisfaire ce luxe qui peut avoir son prix et son mérite. Comment se refuser à voir que l'esprit démocratique est entré pour beaucoup dans cette foule d'inventions ingénieuses dues à l'application des sciences à l'industrie, qui ont eu pour objet la création et la diffusion par le bon marché d'une foule de produits soit d'art, soit d'une utilité courante marquée d'un signe d'élégance ?

Le bon côté du luxe, ainsi multiplié et réparti sous l'influence de l'esprit démocratique de bien-être et d'égalité, ressort, je l'avoue, vivement à mes yeux. Son mérite, c'est de substituer un luxe plus commode en général au faste incommode souvent des anciennes sociétés. La magnificence en souffre, le goût peut risquer de devenir vulgaire, mais ce n'est pas une conséquence forcée, et le progrès que nous signalons n'en est pas moins réel. L'élégance trouve moyen de briller encore dans le vêtement par le choix de la forme et la finesse du tissu. En tout cas, il y a un gain certain. En renonçant aux habits brodés, ornés de passementeries et de fourrures, aux chapeaux à galons et à plumes, à la perruque, à la poudre et aux autres accessoires de toilette, les martyrs de ces modes héréditaires se sont délivrés d'un soin tyrannique et coûteux. Dieu en soit loué! Je ne me plains pas non plus que la foule, mise alors d'une manière misérable, ne subisse plus l'humiliation d'un contraste aussi marqué. Il y aura moins de dentelles; mais un linge entretenu avec propreté, fin et beaucoup moins grossier que celui dont se servait naguère la masse du tiers-état, se répandra dans toutes les classes. Il n'est pas un genre de consommation qui n'offrira en ce sens les signes d'une révolution souvent heureuse. Ajoutons qu'elle peut n'être pas sans avantage sous le rapport moral. Ces conquêtes de l'industrie mise au service de l'égalité ont pour effet de profiter à la décence, à la dignité personnelle. C'est tout profit pour ce respect de soi qu'exclut trop souvent la misère. Il est bon enfin que le sentiment de l'art se répande par la diffusion des objets dont l'in-

struction plus répandue aide à apprécier le mérite. Ce sentiment cesse ainsi d'être le privilége trop exclusif d'une élite qu'enveloppe de toutes parts la barbarie générale des sentimens et des goûts.

Voilà le bien. Maintenant disons le mal, les périls du moins. Osons les dire sans réticence.

L'égalité restreint dans une forte mesure le grand luxe, cela est incontestable; mais la société ne peut-elle offrir cette situation singulière où tous désirent avec une passion effrénée un luxe médiocre? On peut livrer cette question aux méditations des moralistes et des politiques.

Or il n'y a pas à se faire là-dessus d'illusion, cette passion, l'égalité contribue à l'allumer elle-même dans les cœurs. C'est qu'au fond et dans la pratique l'égalité signifie le plus souvent le désir de s'élever. Qui est-ce qui se contente de l'égalité dans la pauvreté, dans l'obscurité, et ne préfère de beaucoup devenir l'égal... de son supérieur? Noble ambition peut-être, mais peut-être aussi honteuse envie, faite de haine et de paresse ou d'impuissance. Or on a beau faire, il y a une inégalité que la démocratie ne détruit pas! Plus d'antiques monopoles, plus de priviléges de classe sous forme d'exemption d'impôts pesant sur le peuple seul, plus de concentration de tous les emplois civils et militaires, même de tous les emplois industriels et commerciaux de grande importance dans des mains exclusives, c'est fort bien, mais la richesse subsiste et avec elle la propriété, et avec la propriété les causes si nombreuses d'inégalité qui se trouvent dans la nature humaine.

De là une situation nouvelle, situation pleine de perplexité et de trouble. Tant que l'objet poursuivi était la chute de lois injustes qui grossissaient artificiellement la part des uns au préjudice commun, chacun était en droit de se plaindre. Ce faste excessif et mal acquis paraissait la suite d'une iniquité. Ces barrières sont tombées. Faudra-t-il effacer aussi les limites des fortunes? Le luxe continue à se montrer : quel parti devra-t-on prendre? Ici commence, nous y insistons, pour la démocratie, l'épreuve qui ne manque à aucune forme de gouvernement. L'ivresse du pouvoir absolu était l'écueil du despotisme. L'ivresse de l'égalité mal entendue risque d'être l'écueil des démocraties. Elles ont d'autant plus de difficultés à y échapper, que les idées morales obscurcies et les freins moraux affaiblis laisseront plus de place à la passion du bien-être matériel. Or cette passion se développe sous l'influence de la démocratie elle-même. C'est ce que remarque, avec autant de justesse que de profondeur, M. de Tocqueville, moraliste aussi pénétrant dans les deux derniers volumes de son grand ouvrage que politique ingénieux dans les deux premiers. On ne peut qu'être

frappé, comme d'une observation pleine de portée, du rapprochement qu'il établit quant à la passion du bien-être entre l'aristocratie et le régime démocratique. « Chez les nations, dit-il, où l'aristocratie domine la société et la tient immobile, le peuple finit par s'habituer à la pauvreté comme les riches à leur opulence. Les uns ne se préoccupent point du bien-être matériel parce qu'ils le possèdent sans peine; l'autre n'y pense point parce qu'il désespère de l'acquérir, et qu'il ne le connaît pas assez pour le désirer. Dans ces sortes de sociétés, l'imagination du pauvre est rejetée vers l'autre monde; les misères de la vie réelle la resserrent; mais elle leur échappe et va chercher ses jouissances au dehors. Lorsque, au contraire, les rangs sont confondus et les priviléges détruits, quand les patrimoines se divisent et que la lumière et la liberté se répandent, l'envie d'acquérir le bien-être se présente à l'imagination du pauvre, et la crainte de le perdre à l'esprit du riche. Il s'établit une multitude de fortunes médiocres. Ceux qui les possèdent ont assez de jouissances matérielles pour concevoir le goût de ces jouissances, et pas assez pour s'en contenter. » Comme confirmation de ces remarques, l'auteur du livre de *la Démocratie en Amérique* affirme qu'il n'a pas rencontré aux États-Unis de si pauvre citoyen « qui ne jetât un regard d'espérance et d'envie sur les jouissances des riches, et dont l'imagination ne se saisît à l'avance des biens que le sort s'obstinait à lui refuser. » N'est-ce pas là d'ailleurs aujourd'hui un de ces faits patens dont les conséquences se développent aux États-Unis? On y trouve comme ailleurs un mélange de puissance et de grandeur qu'on a pu admirer, et aussi de mal qui se manifeste chaque jour davantage. Il en est ici comme de beaucoup d'autres conséquences de son état social et politique, que l'Amérique du Nord semble tenir en réserve pour ses trop confians admirateurs et pour l'instruction de nous tous, qui avons plus ou moins partagé cet optimisme. Quant à penser que ce désir général de bien-être, surexcité, selon Tocqueville, par la démocratie elle-même, ait chance (et ici je quitte les États-Unis pour la France et pour tous les peuples chez qui la démocratie tend à se répandre), quant à penser, dis-je, que ce désir de bien-être se sépare des goûts de jouissances raffinées et de luxe proprement dit, c'est pour le moins extrêmement chanceux. Ce que nous voyons n'autorise guère cette confiance. Je ne parle que des symptômes tirés du spectacle de la vie ordinaire. Je serais encore plus alarmiste si je cherchais des signes dans les tables de la criminalité. Les assassins par besoin et misère ont diminué; ce qui augmente, ce sont les assassins et les empoisonneurs par désir de s'enrichir. Ces coquins ont fait des rêves d'eldorado. On a vu pendant la commune de 1871

des dictateurs qui déclamaient contre les riches profiter de leur court triomphe pour se donner toutes les jouissances, tout le luxe, et cela en tous les genres, que pouvait s'accorder le plus opulent et le plus blasé des sultans. Je ne mets pas ces hontes sur le compte de la démocratie, bien que les passions qu'elle développe n'y soient pas étrangères : elles représentent d'aussi monstrueux abus que ceux qu'on a vus chez les pires despotes et font paraître tout simples les Caligula et les Héliogabale, qui ne furent ni plus fous, ni plus débauchés que ces tribuns de la démagogie en délire. Mais les folies et les crimes sont moins encore des exceptions et des écarts que l'expression monstrueuse d'un mal commun. Il est dans la nature de la démocratie, pour peu qu'elle suive sa pente, de rechercher les satisfactions du superflu aussitôt qu'elle a le nécessaire, et peut-être même avant qu'elle ait le nécessaire, parce que c'est le moyen de se prouver et de prouver aux autres qu'on est quelqu'un : conséquence inévitable quand l'orgueil, concentré jadis en quelques-uns, s'est réparti sur tous en vanité. Vous nous proposez comme idéal une égalité constante dans un niveau stationnaire; sachez que nous ne haïssons rien tant. Nous voulons monter, monter toujours. Mais ceci me mène à une dernière réflexion sur le rapport qui existe entre ce désir des jouissances et ces systèmes qui ont la prétention de résoudre ce qu'on nomme le problème social.

Dans toute une catégorie de ces systèmes, on retire le luxe aux riches. C'est le vieux communisme, comme l'entendaient les émules de la simplicité spartiate et de la vertu romaine. Les rêves de la loi agraire reposent sur cette donnée, qui réduit tout le monde au nécessaire. L'idée d'un salaire égal ou presque égal, qui ne dépasserait pas un certain *maximum*, pour toutes les conditions, relève de la même inspiration. Ce n'est pas le renoncement chrétien, l'origine de ces systèmes ne permet pas cette expression; c'est le renoncement stoïque, faisant vœu de pauvreté universelle sur l'autel de la démocratie.

La démocratie, en accomplissant de nouveaux progrès, s'est en général dégoûtée de ces vieux rêves trop innocens qui avaient bien le mérite de punir le riche, mais qui donnaient au pauvre pour tout avoir et toute perspective une solde très modeste ou un coin de terre pour y planter des légumes. La démocratie, à partir de 1830 environ, s'est mise à faire des rêves plus conformes aux ambitions qui la poussent vers la conquête du bien-être. De nouveaux systèmes ont apparu. Ils se sont bien gardés de s'en tenir à réclamer les aises modestes d'un salaire amélioré et le petit jardin qui avait suffi à l'imagination de leurs naïfs prédécesseurs. Ils n'ont plus voulu que tout le monde fût pauvre, mais que tout le monde fût riche. Tous ces systèmes ne proclament pas l'égalité absolue; quel-

ques-uns même établissent des inégalités dont nous aurions un peu de peine à nous arranger; mais il se trouve en fin de compte que les moins élevés dans l'échelle atteignent à une participation de jouissances raffinées et de luxe de toute espèce qui dépassent ou bientôt dépasseront tout ce que l'humanité a jamais pu connaître de satisfactions matérielles. C'est là l'utopie moderne. Enivrée des récentes conquêtes de l'industrie et des bienfaits dont elle a comblé la masse, exaltée à la vue des progrès réalisés par l'esprit d'égalité, elle s'élance à la poursuite d'un paradis sur la foi de la théorie philosophique de la perfectibilité indéfinie.

J'en reviens à l'observation de la vie ordinaire. Est-il vrai, oui ou non, que l'on s'est mis à se jalouser entre soi, je veux dire entre plébéiens, les uns enrichis de la veille, les autres qui espèrent ou qui désespèrent d'atteindre au même but? Le rapprochement des rangs a fait naître ces comparaisons encore plus que leur distance. On ne pardonne guère à ceux qui sont partis du même point d'être arrivés; leur luxe paraît un scandale, et l'est bien aussi quelquefois. J'ai parlé du rôle des femmes dans le luxe sous la monarchie. Il y aurait un pendant à y faire au sujet du rôle des femmes dans le luxe au sein des sociétés démocratiques. On devrait mettre à part les bonnes ménagères, qui défendent tant qu'elles peuvent leurs maris contre l'abus d'un superflu malsain, et tant de femmes dans toutes les professions laborieuses qui consacrent leur vie à un travail peu rémunéré et à des vertus qui leur tiennent lieu de luxe. Cela dit, il resterait que les femmes dans la démocratie ne paraissent pas subir et exercer cette influence du luxe avec moins de force, quoique sous des formes différentes, que les femmes des sociétés aristocratiques ne la ressentaient et ne la propageaient. Les femmes aiment les comparaisons. C'est une de leurs vocations les plus marquées en ce monde. Où l'homme se contente de voir, la femme compare. Rien n'est plus dangereux en fait de luxe. Car, quand aura-t-on fini de se comparer avec ses égaux et ses supérieurs? où ira-t-on si on veut de tout point surpasser ceux-là, égaler ceux-ci? La femme éprouve ce sentiment, elle le souffle au mari. Elle se fait l'Ève du luxe, dont il n'est souvent que l'Adam complaisant, séduit par une faiblesse suppliante. Cette Ève tentée, tentatrice, où n'est-elle pas? Dans ce qu'on nomme la bourgeoisie, et jusque dans le peuple. Plus que l'homme, elle a l'amour de la parure. Grand écueil dans les sociétés où la fille du peuple côtoie la richesse. M. de Tocqueville n'aurait pas cru l'esprit d'égalité démocratique qui veut s'égaler, c'est-à-dire s'élever, et jouir en s'élevant, innocent de chutes si nombreuses où la vertu succombe.

De ce désir d'égalité, je le sais, sont nées d'ingénieuses industries qui n'ont rien en elles-mêmes de bien criminel. Le *luxe d'imi-*

tation en est sorti sous toutes les formes. Ce fils de l'égalité menteuse a tout contrefait, l'or, l'argent, les pierres précieuses. Mais combien de sortes de luxe qu'on n'imite pas! Combien de jouissances qui ne se contentent pas ainsi d'apparences! Qu'importe encore une fois que la qualité soit médiocre? La passion qui brûle le cœur ne l'est pas; elle agit avec une durée, une violence qui surprend. Que ce mal individuel puisse devenir un mal social, un écueil pour ce qu'il y a de vrai et de bon dans la démocratie, comment s'en étonner? Indiquez-nous, si vous l'avez découvert, le moyen de contenter des besoins si singulièrement à la fois vagues et positifs, infinis et impatiens! Quand la masse est atteinte de cette maladie, où est le remède? Qu'on s'agite tant qu'on voudra, il n'y en a point. On croit le voir dans les combinaisons de la politique, dans les arrangemens d'une économie sociale qui provoque de nouvelles organisations du travail, du capital et du crédit. On s'aperçoit que ce n'est qu'un leurre; ce n'est pas davantage avec les jouissances gratuites, intermittentes, du luxe public, qu'on apaisera cette agitation. Sourd et continu, ou éclatant par des convulsions et des crises, ce mal ne cesse d'entretenir une inquiétude que rien ne calme et qui peut, si cet état durait, devenir mortel au corps social qu'il mine lentement ou jette dans des alternatives de fureur et d'abattement. Dites, oui, dites-nous, où est le point d'arrêt. La démocratie est alors dans la situation morale où nous avons vu le despotisme, elle veut l'impossible, elle rêve l'incroyable et l'illimité! A un tel mal, la religion et la morale indiquent des moyens de guérison; le monde extérieur avec ses jouissances et la société avec ses arrangemens économiques ou politiques n'ont qu'à confesser leur impuissance.

Conclusion inévitable : ni l'histoire, ni l'analyse philosophique ne permettent l'optimisme dans la manière d'apprécier aucune forme de gouvernement quant à cette passion des jouissances sensuelles ou vaniteuses auxquelles on a donné le nom générique de luxe. Les partisans de chacune de ces formes ont fait les plus frappans tableaux du luxe abusif développé par les institutions qu'ils condamnent. Ces tableaux sont en général exacts, quoique parfois trop chargés en couleur. La monarchie et l'aristocratie n'ont pas manqué d'être l'objet de ces peintures vengeresses. A tort l'esprit démocratique, qui les a tracées plus d'une fois, se croirait exempt des dangers que la question soulève. Aucune forme sociale et politique n'a le droit de le prendre ici sur le ton d'une supériorité hautaine, et de se livrer aveuglément à une fière et confiante sécurité.

H. Baudrillart.

LES ENCHAINEMENS

DU MONDE ANIMAL

DANS LES TEMPS GÉOLOGIQUES

A mesure que les découvertes paléontologiques se multiplient, elles nous révèlent de plus en plus la mobilité des êtres dont notre planète a vu les successifs épanouissemens. Toutes les créatures ont été éphémères, et celles dont l'existence a été la plus courte sont souvent celles-là même qui ont eu le plus de puissance. Les animaux cités parmi les principaux représentans des âges passés, comme le dinothérium, le dinocéras, le brontothérium, le sivathérium, l'helladothérium, l'ancylothérium, ont eu une courte durée; on dirait que plus ces géans ont dépensé de force vitale, plus vite cette force s'est épuisée en eux; dans le monde animal, les royautés n'ont pas été longtemps héréditaires. La diversité des êtres fossiles est si immense qu'elle est incompréhensible pour l'entendement humain : à chaque moment des temps géologiques s'est épanouie une forme nouvelle; il y a dans ce mouvement perpétuel de la vie quelque chose de vertigineux.

Heureusement, au milieu de tant de mobilité, notre esprit aperçoit çà et là des enchaînemens qui peuvent nous servir de fils conducteurs. A côté de leurs différences, les êtres qui ont apparu dans les diverses époques ont souvent gardé des traits de ressemblance. Étant les derniers venus de la création, nous n'avons pas assisté à leur naissance. M. d'Archiac disait : « Nous sommes comme les éphémères qui meurent au soir du jour qui les a vus naître; nous n'avons pas eu le temps de contempler les métamorphoses du monde organique. » Cependant, lorsque nous interrogeons les débris en-

fouis dans les couches terrestres, les analogies que nous découvrons entre les créatures actuelles et leurs prédécesseurs nous portent souvent à admettre leurs parentés.

Parmi les êtres fossiles, les mammifères qui ont caractérisé la troisième grande phase de l'histoire de la nature, appelée l'époque tertiaire, offrent des conditions particulièrement favorables pour l'étude des questions relatives à l'évolution. A cette époque, les mammifères forment un contraste frappant avec la plupart des autres êtres. Alors les plantes appartiennent déjà aux genres actuels; ainsi que l'ont montré les admirables travaux de M. de Saporta, elles subissent encore des changemens d'espèces et de races, mais leurs transformations génériques sont accomplies. Les grands traits des animaux invertébrés sont presque tous dessinés : leurs espèces varient; leurs genres, leurs familles, ne varient plus guère. Les poissons ont atteint leur apogée; les reptiles l'ont dépassé et sont en voie de diminution. Il n'en a pas été de même pour les mammifères : ces êtres, dont la peau est le plus souvent délicate, nue ou couverte de poils, n'ont eu leur complet développement que lors de l'extinction des énormes reptiles secondaires, auxquels une peau coriace et quelquefois cuirassée donnait des avantages dans la lutte pour la vie. Pendant la plus grande partie des âges tertiaires, les mammifères ont été très différens des animaux actuels : ils ont été encore en pleine évolution ; ils ont présenté une infinie richesse de formes. Dans la multitude de ces espèces qui se sont succédé, il y en a eu qui, à un moment donné, semblent avoir apparu ou disparu brusquement; mais je vais tâcher de montrer par quelques exemples qu'il y en a eu aussi plusieurs dont on peut suivre les enchaînemens.

I.

Les mammifères se divisent en placentaires et en marsupiaux. Chez les premiers, la membrane appelée allantoïde dont s'entoure le fœtus s'étend assez pour former un placenta par lequel il s'unit intimement avec sa mère. Chez les seconds, l'allantoïde reste à l'état rudimentaire, il n'y a pas formation de placenta; aussi les petits ne se développent que très incomplétement, et ils arrivent au jour dans un état imparfait; souvent, pour protéger leur faiblesse, la mère a sous le ventre une poche (*marsupium*) où elle les reçoit. Ces marsupiaux, que les naturalistes regardent comme inférieurs aux placentaires, ont apparu les premiers; ils ont quitté nos pays dès le milieu des temps tertiaires.

Quand nous réfléchissons que l'époque de la disparition des mar-

supiaux a coïncidé avec l'époque de la multiplication des placentaires, nous nous demandons si ces derniers ne sont pas des marsupiaux qui se seraient modifiés. Cette interrogation se pose naturellement à notre esprit, attendu que, justement aux momens où se sont succédé ces quadrupèdes, il y a eu des genres qui ont formé la transition des uns aux autres. Ainsi les carnivores connus sous les noms d'hyénodon, ptérodon, paléonictis, ont la plupart des caractères des placentaires, et cependant leurs dents molaires ont la forme de celles des marsupiaux. M. Filhol vient de montrer que la proviverra, dont les membres rappellent le type des civettes, se rattache aux marsupiaux par son cerveau et une partie de sa dentition. M. Paul Gervais a fait voir aussi que l'arctocyon avait un cerveau de marsupial, bien que par d'autres particularités il se rapprochât des placentaires. Ces animaux me semblent des êtres énigmatiques, à moins de voir en eux des marsupiaux qui ont pris une partie des caractères des placentaires et ont gardé une partie de leurs anciens caractères. En vérité, pour concevoir un marsupial se changeant en placentaire, il suffit de supposer que l'allantoïde, au lieu d'être frappée d'un arrêt de développement, s'est agrandie par degrés. Je ne comprends pas le marsupial considéré isolément : je le comprends comme représentant le passage au placentaire ; un rudiment d'allantoïde me semble en désaccord avec les harmonies habituelles de la nature, s'il n'est pas destiné à avoir un jour son utilité dans le marsupial devenu placentaire.

Parmi les mammifères à placenta, ceux qui ont joué le plus grand rôle dans les temps tertiaires sont les animaux auxquels leur peau épaisse a fait donner le nom de pachydermes. Aujourd'hui ils sont peu répandus et assez bien séparés les uns des autres ; on n'a pas de raison de penser que les rhinocéros d'Afrique descendent de ceux d'Asie, ni que les rhinocéros descendent des cochons ou des tapirs; ces quadrupèdes, étudiés dans la nature actuelle, ont pu contribuer à faire repousser l'idée que les espèces différentes sont dérivées les unes des autres. Mais, lorsque nous pénétrons dans les temps géologiques, nous voyons les lacunes se combler ; les espèces se montrent si rapprochées qu'il est difficile d'échapper à la pensée que leurs ressemblances prouvent des descendances. Par exemple, avant les cochons actuels, il y a eu une succession de cochons fossiles qui avaient avec eux les plus grands rapports. On a trouvé aussi un genre qui a paru très rapproché des cochons; on l'a appelé hyothérium; il est lui-même si voisin d'un autre genre, le paléochœrus, qu'un habile paléontologiste, M. Peters, a proposé de les confondre ; à son tour le paléochœrus est peu différent du chœropotamus et du dichobune dont Cuvier a découvert les restes dans

la pierre à plâtre de Montmartre. Les rhinocéros actuels ont été précédés par des rhinocéros tertiaires qui leur ressemblaient beaucoup; il n'est pas facile d'établir la séparation de quelques-uns d'entre eux et des rhinocéros auxquels le manque de corne sur le nez a fait donner le nom d'acérothérium; d'autre part, ces derniers ne sont pas bien éloignés des paléothérium, qui vécurent à côté du chœropotamus dans le temps de la formation de notre pierre à plâtre. Comme les rhinocéros et les cochons, les tapirs actuels ont été précédés par plusieurs espèces qui en étaient très voisines; quand on s'enfonce un peu dans les temps géologiques, on trouve une forme représentative du type tapir, à laquelle a été appliquée la désignation de lophiodon; l'hyrachius paraît avoir été une des transitions du lophiodon au tapir. Tant de ressemblances sont-elles trompeuses? ne révèlent-elles pas une communauté d'origine entre les pachydermes qui de nos jours sont bien séparés?

Mais il y a plus; nous n'apercevons pas seulement des indices de transition de pachydermes à pachydermes, nous en voyons entre l'ordre des pachydermes et l'ordre des ruminans. Au premier abord, il doit paraître étrange de dire que des bêtes charmantes et légères comme les cerfs et les antilopes ont pu avoir des liens de parenté avec des pachydermes; cependant les paléontologistes ont déjà découvert un si grand nombre de genres fossiles qu'ils commencent à pouvoir intercaler entre les formes extrêmes des formes de passage. Par exemple, la plupart des ruminans semblent différer des pachydermes parce qu'ils ont des cornes sur leurs os frontaux; mais il n'en a pas toujours été ainsi : les premiers ruminans n'ont pas eu de cornes; ceux qui sont venus ensuite ont eu de petites cornes; ceux à grandes cornes ne sont arrivés que plus tard. Si les ruminans actuels se distinguent des pachydermes par le manque de dents incisives à la mâchoire supérieure, les ruminans anciens n'ont pas offert la même différence : ils avaient des incisives aussi bien que les pachydermes. Les ruminans de notre époque ont des dents molaires qui ne peuvent se confondre avec celles des pachydermes et notamment des cochons : celles de ces derniers appartiennent au type omnivore, elles ont de gros mamelons surbaissés, destinés à écraser les corps durs; au contraire, les molaires de ruminans présentent le type parfait de l'herbivore, elles ont de minces croissans dont les élémens forment une excellente râpe pour triturer les herbes. Si grandes que soient les différences des molaires de ces deux ordres, on découvre entre elles des transitions : c'est un curieux spectacle que celui des gros mamelons de pachydermes se changeant peu à peu en croissans de ruminans; pour en jouir, il suffit de considérer tour à tour des arrière-molaires de certains cochons, tels que les

pécaris, celles d'entélodon et de paléochœrus, celles de chœropotamus, celles de dichobune, celles d'amphiméryx et enfin celles des ruminans actuels. Il n'y a pas loin non plus des molaires des cochons à celles de l'anthracothérium, de ces dernières à celles de l'hyopotamus, de ces dernières à celles du lophioméryx, de ces dernières à celles du dorcathérium et de ces dernières à celles des ruminans actuels.

C'est surtout par la forme des membres que les ruminans sont aujourd'hui différens des pachydermes; les larges pattes de ces derniers soutiennent leur corps pesant, les empêchent d'enfoncer dans la vase des marécages et leur donnent la facilité de traverser à la nage les cours d'eau; il serait peu utile à la plupart des pachydermes d'être rapides à la course, car, étant omnivores, ils ont partout de quoi se nourrir, et, étant en état de résister à leurs ennemis, ils ne sont pas obligés de les fuir. Les ruminans au contraire sont des herbivores qui ne peuvent vivre que dans certains parages; ils ont bientôt dévoré les herbages des plus riches régions, car ils forment des troupeaux immenses : aussi ils vont à travers les déserts passant d'oasis en oasis; leur panse, sorte de grand sac de voyage où ils emportent leurs provisions de nourriture, suffirait pour nous apprendre que ce sont des nomades. Il faut donc que les ruminans soient bien organisés pour la course, et il le faut d'autant plus que ce sont des créatures d'ornementation faites pour charmer, non pour se défendre, si peu armées qu'elles ne peuvent trouver leur salut que dans la fuite. Aussi leurs membres sont de merveilleux instrumens de locomotion; il est difficile de voir des pattes plus dissemblables en apparence que celles d'un hippopotame et d'un mouton. Cependant, même dans la nature actuelle, nous observons des transitions entre ces formes extrêmes; personne ne jugera invraisemblable qu'une patte de devant d'hippopotame soit devenue une patte de cochon, celle-ci une patte de pécari, celle-ci une patte d'hyomoschus, celle-ci une patte de tragule, celle-ci une patte de steinbock, celle-ci enfin une patte de mouton. Néanmoins, tant que l'on considère seulement des êtres des temps actuels, on peut objecter qu'ils appartiennent à la même époque de création, et que, par conséquent, rien ne prouve qu'ils soient descendus les uns des autres; mais, si on découvre des transitions analogues à celles que je viens de citer dans des couches de diverses époques géologiques, on n'a plus les mêmes raisons de contester qu'une patte de ruminant a pu être dérivée d'une patte de pachyderme. Or nous voyons un insensible passage des pattes les plus lourdes des pachydermes fossiles aux pattes les plus fines des ruminans.

De même que la paléontologie révèle des enchaînemens entre les pachydermes à doigts pairs et les ruminans, elle en découvre entre les pachydermes à doigts impairs et les solipèdes. Le cheval a les pattes réduites à un seul doigt, c'est ce qui lui a fait donner le nom de solipède; ses membres présentent le maximum de la simplicité; il ne peut craindre ni entorses ni foulures : il réalise le type le plus parfait de l'animal coureur. A voir un fier cheval se cabrer, frapper la terre de son sabot unique et dévorer l'espace, on ne s'imagine pas au premier abord qu'il puisse y avoir des liens de parenté entre lui et les rhinocéros; cependant les couches tertiaires nous fournissent des passages entre ces types si différens. Considérons les rhinocéros dont les pattes sont les plus larges, ceux qui ont quatre doigts et qu'on appelle acérothérium; nous remarquons que leur doigt externe est bien plus réduit que les autres. Chez les rhinocéros proprement dits, ce doigt n'est plus représenté que par un os rudimentaire. Chez le *palæotherium crassum*, les trois doigts du rhinocéros se sont rétrécis et allongés; ils se sont encore plus rétrécis et allongés chez une espèce voisine, le paléothérium médium. Dans un sous-genre de paléothérium connu sous le nom de paloplothérium, les doigts latéraux se sont de plus en plus amincis; celui du milieu a pris plus d'importance. Cette importance du doigt du milieu s'accentue dans un genre qui vient d'être l'objet d'un beau mémoire de M. Kowalevsky, l'anchithérium. Chez l'hipparion, les doigts latéraux sont très amincis et si raccourcis qu'ils ne posent plus à terre. Enfin, chez le cheval, il n'y a plus qu'un seul doigt médian; les doigts latéraux ne sont représentés que par des stylets allongés. On ne peut douter que ces os rudimentaires soient des doigts d'hipparion atrophiés, car on voit quelquefois dans les chevaux le doigt interne redevenir semblable à celui de l'hipparion. Lorsque nous ne considérons que l'époque actuelle, nous avons de la peine à nous expliquer les stylets des pattes de chevaux qui sont sans fonction. Ces organes sans fonction sont incompréhensibles si on n'admet pas la doctrine de l'évolution; en présence des pièces rudimentaires et inutiles, on est exposé à croire l'harmonie du monde organique en défaut; mais pour nous transformistes qui regardons les espèces comme de simples modes transitoires, il nous importe peu de ne pas trouver tout réuni dans chaque phase des êtres dont le développement se poursuit à travers les âges géologiques : ce qui est inutile aujourd'hui a été utile hier ou le sera demain. Quand, avant le printemps, nous rencontrons un arbre dont les bourgeons ne s'épanouissent pas encore en un riche feuillage, nous ne nous en étonnons pas, car nous savons que ces bourgeons se développeront plus tard, et lorsque nous voyons se flétrir les pistils et les étamines

des fleurs, nous n'accusons pas la nature d'imperfection, parce que nous pensons que la séve va se reporter sur des fruits précieux. Ainsi en est-il pendant la durée des âges : ici se montre un organe en apparence chétif et inutile, là se détruit un organe qui semblait fécond, mais ces naissances, ces atrophies ou hypertrophies ne sont que les évolutions par lesquelles le divin artiste conduit à bien toute la nature.

Il est difficile de douter que nos éléphans actuels aient été dérivés des éléphans fossiles et qu'à leur tour ceux-ci aient été dérivés de leurs prédécesseurs, les mastodontes. C'est d'après la forme des molaires qu'on a distingué les mastodontes des éléphans : dans les premiers, ces dents rappellent le type omnivore des cochons; elles sont formées de gros mamelons couverts d'une épaisse couche d'émail, de telle sorte qu'elles ont pu broyer les corps les plus durs; au contraire, chez les éléphans, les molaires, composées de collines très nombreuses et amincies au point d'avoir la forme de lames, sont disposées pour un régime herbivore; mais, grâce surtout aux recherches de Crawfurd et de Falconer dans l'Inde, on connaît maintenant un grand nombre d'espèces fossiles de mastodontes et d'éléphans qui établissent une série d'intermédiaires entre les formes extrêmes des molaires; la meilleure preuve que certaines espèces de proboscidiens fossiles de l'Inde font la transition entre les deux genres, c'est qu'une même espèce a été rapportée par d'habiles naturalistes tantôt à l'éléphant, tantôt au mastodonte.

Comme les animaux qui se nourrissent de végétaux, ceux qui vivent principalement de chair et que pour cette raison on appelle les carnivores ont été précédés dans les temps géologiques par des espèces dont la ressemblance est assez grande pour permettre de les regarder comme leurs ancêtres. La paléontologie nous montre des liens intimes entre les chats, les chiens, les ours, les civettes, les hyènes, les martres fossiles et les espèces actuelles. En outre, elle nous révèle des trait d'union entre quelques-uns de ces genres qui sont aujourd'hui très séparés les uns des autres. Par exemple, les ours des temps actuels diffèrent des chiens à bien des égards : ils sont plantigrades, et la grandeur de leurs dents tuberculeuses indique leur régime plutôt omnivore que carnivore; mais il y a eu, à l'époque tertiaire, des chiens auxquels on a donné le nom d'*amphicyon*, qui étaient plantigrades comme les ours et dont les tuberculeuses présentaient plus de développement que dans les chiens de notre époque; les amphicyons, qui étaient plus chiens qu'ours, ont été remplacés par un genre voisin, l'hyénarctos, plus ours que chien. L'animal auquel le savant naturaliste du Puy, M. Aymard, a donné la désignation de *cynodon* était un intermé-

diaire entre le chien et la civette. Sur trois espèces d'ictithérium découvertes à Pikermi en Grèce, l'une était plus civette qu'hyène, la seconde était moitié hyène, moitié civette, la troisième plus hyène que civette; le même gisement renferme les restes d'une hyène qui était quelque peu civette. Les chats forment aujourd'hui un genre bien isolé, mais certains genres dont les restes gisent dans les couches tertiaires montrent que la famille des chats n'a pas été toujours également séparée de la famille des martres.

Les quadrumanes aussi retrouveront leurs ancêtres parmi les êtres des temps géologiques. Ceux que l'on réunit aujourd'hui dans la section des lémuriens ont été précédés par un genre que les découvertes récentes d'un naturaliste de Bordeaux, M. Delfortrie, ont mis en lumière; les rapports de ce lémurien avec les pachydermes sont si frappans à certains égards que Cuvier et M. Paul Gervais, en ayant étudié des morceaux isolés, les ont attribués à des pachydermes; cette opinion des deux paléontologistes qui ont fait les plus beaux travaux sur les mammifères fossiles de la France prouve bien les liens des lémuriens avec les ongulés; du reste MM. Alphonse Milne Edwards et Grandidier, dans leur ouvrage sur Madagascar, viennent de montrer l'affinité de ces animaux, considérés autrefois comme très éloignés les uns des autres. MM. Filhol et Ernest Javal ont découvert dans les phosphorites du Quercy des mâchoires de petits pachydermes qui paraissent marquer des tendances vers la dentition des singes; M. Gervais a signalé un autre pachyderme dont les tendances vers les singes sont encore mieux accusées; il lui a donné le nom de *cebochœrus anceps* (animal singe et cochon). Le même naturaliste a décrit une mâchoire de singe fossilisée dans le terrain tertiaire moyen de la Toscane dont les dents me semblent indiquer aussi des rapports avec les pachydermes. Outre ces animaux de nature ambiguë, on en a recueilli plusieurs qui se rattachent d'une manière très manifeste aux genres des singes actuels, par exemple le pliopithèque de Sansan, tout voisin des gibbons, et le mésopithèque de Pikermi, qui avait une tête de semnopithèque avec des membres de macaque.

II.

Comme je viens de le rappeler, les découvertes paléontologiques révèlent des liens de parenté entre des animaux que les naturalistes attribuent à des espèces, des genres et même des ordres différens. Avons-nous trouvé plus que des liens de parenté? Connaissons-nous les paternités et pouvons-nous déclarer que telle espèce fossile est l'ancêtre directe de telle autre? Dans la plupart des cas,

nous n'en sommes pas là. Il faut avouer que nous rencontrons une multitude de lacunes, lorsque nous cherchons à établir d'une manière rigoureuse les filiations des êtres anciens. Ce que nous savons est peu de chose comparativement à l'indéfinie richesse des formes enfouies dans le sein de notre terre, et ce serait grand hasard qu'ayant encore rassemblé seulement quelques anneaux des chaînes du monde organique, nous ayons justement mis la main sur les anneaux qui se suivent.

Mais c'est déjà un curieux résultat que de découvrir des parentés là où nous n'apercevions que des entités isolées les unes des autres. Au milieu des difficultés qu'offre le groupement des êtres innombrables de la nature passée et présente, le moindre trait d'union devient précieux. La recherche des enchaînemens des anciens êtres intéresse surtout les géologues, qui tâchent de reconnaître l'âge des terrains au moyen des fossiles qu'ils renferment. Autrefois ils étaient obligés de retenir la longue liste des espèces notées comme les plus caractéristiques de chaque étage. Si la doctrine de l'évolution est vraie, la détermination de l'âge des couches fossilifères deviendra un travail de raisonnement plutôt qu'un travail de mémoire. Du moment qu'il sera admis que, dans nos pays, les mammifères ont eu un développement progressif, il pourra quelquefois suffire, pour déterminer l'âge d'un terrain, de considérer le degré d'évolution auquel sont parvenus les animaux dont il renferme les débris.

Par exemple, lorsque nous voyons des assises où les mammifères sont nombreux, mais encore presque tous différens des genres actuels, et ne présentent pas ces divergences extrêmes dont les animaux supérieurs offrent aujourd'hui le spectacle, quand nous ne rencontrons ni vrais ruminans, ni solipèdes, ni proboscidiens, ni singes, il y a de grandes probabilités pour que nous soyons en face d'une formation éocène. Voici maintenant des couches où les genres actuels sont moins rares, où les marsupiaux sont sur le point de disparaître, où certains pachydermes tendent vers les solipèdes, où quelques animaux ont les caractères de véritables ruminans, nous pouvons penser que le dépôt de ces couches appartient à la première moitié de l'époque miocène. Lorsqu'un terrain est rempli de fossiles qui montrent la classe des mammifères parvenue à son apogée, quand il n'y a plus de traces de marsupiaux, que les animaux supérieurs se multiplient sous la forme de ruminans, de solipèdes, de cétacés, d'édentés, de proboscidiens, de carnivores, de singes, et que non-seulement la diversité des mammifères augmente, mais aussi leur fécondité, de sorte que des accumulations d'ossemens révèlent l'existence d'immenses troupeaux, et lorsque, malgré tant de similitudes avec le monde actuel, nous trouvons de nom-

breux genres encore un peu différens de ceux de notre époque, alors il faut supposer que le terrain où nous sommes a été formé pendant la seconde moitié des temps miocènes. Enfin, si nous rencontrons des couches où presque tous les mammifères appartiennent aux mêmes genres, mais non aux mêmes espèces que les animaux actuels, c'est que ces couches sont pliocènes.

Ainsi l'état d'évolution des fossiles peut nous instruire sur l'âge des terrains; mais nous devons avoir soin de baser nos raisonnemens sur le plus grand nombre d'espèces possible, attendu qu'il y a eu dans l'évolution des êtres une extrême inégalité; encore de nos jours, à côté des ruminans les plus modifiés, tels que les gazelles, on voit des ruminans tels que l'hyomoschus, qui ont peu dépassé le degré d'évolution des pachydermes. On peut admettre comme loi générale que la longévité d'un type a été en proportion inverse de sa perfection; les animaux dont les fonctions sont les plus élevées ont nécessairement un organisme plus compliqué : puisqu'ils sont composés de pièces plus variées, ils ont plus de parties susceptibles de changemens; c'est donc chez eux qu'on peut le mieux surprendre les différences d'après lesquelles les naturalistes ont l'habitude d'instituer les espèces et les genres; quand on passe d'un terrain à un autre, on rencontre de plus nombreux changemens dans la classe des mammifères que dans les classes des animaux inférieurs. Mais, en dehors de cette loi générale d'après laquelle plus un être est élevé, plus il se montre changeant, on constate beaucoup de faits spéciaux d'inégalité dont la loi nous échappe encore totalement, de sorte que, si nous fondions des déterminations de couches sur telle ou telle espèce isolée, nous serions exposés à nous méprendre sur le degré d'évolution de la faune de ces couches et par conséquent à nous méprendre sur leur âge.

Il faut aussi tenir compte des conditions locales. Les événemens physiques ont exercé évidemment une influence. Par exemple, M. Darwin a montré que l'Océanie s'enfonce sous les eaux; peut-être, par suite de cet abaissement, elle a été séparée de l'ancien monde à une époque très ancienne, et c'est pour cette raison qu'elle est habitée par des marsupiaux dont l'état d'évolution ne dépasse point beaucoup celui dans lequel étaient les mammifères européens vers la fin de l'époque secondaire. Au contraire, le nouveau continent est exondé depuis des temps tellement reculés que, géologiquement parlant, il devrait être appelé l'ancien continent; il s'ensuit que l'évolution de ses mammifères terrestres a pu être en avance sur celle des animaux de l'Europe. Pendant longtemps, une portion considérable de nos pays a été recouverte par la mer; aussi les

restes de mammifères terrestres d'âge secondaire y sont très rares. Le commencement des temps tertiaires a été marqué par un vaste exhaussement. La France n'a plus été cachée sous les flots de l'Océan, elle a pu recevoir les êtres terrestres et leur offrir une large hospitalité; mais elle a été éprouvée plus d'une fois par les révolutions; à diverses reprises, son sol s'est abaissé, laissant la mer reprendre une portion de son ancien domaine. Ces révolutions ont nécessairement interrompu le développement des animaux terrestres; ils ont fui ou ont péri. Les herbivores ont apparu dans nos contrées à une époque relativement récente, peut-être parce que le règne des graminées est d'une date peu ancienne. De nos jours encore, il y a des pays où les graminées réussissent difficilement. Toutes les personnes qui ont voyagé en Orient ont été frappées de la rareté des herbages. Dans l'île de Chypre, qui est très sèche, presque toutes les plantes deviennent si coriaces et si piquantes qu'elles rendent la marche pénible; j'ai remarqué que les chiens y prennent souvent l'habitude de marcher en sautant pour éviter d'être piqués par les plantes, et les chiens à hautes pattes, comme les lévriers, sont ceux qui se propagent davantage. Il est possible que, pendant une partie des temps éocènes, quelques régions aient présenté le même aspect que les campagnes de l'île de Chypre. Mais la rareté des herbages n'a pas été la seule cause qui a retardé l'arrivée des herbivores; ces animaux ont dû être gênés dans leurs courses par les bras de mer qui ont coupé notre pays; au milieu des temps miocènes, il y avait encore des avances de l'Océan dans la vallée de la Loire et de la Gironde; la mer occupait le territoire qu'arrose aujourd'hui le Rhône, traversait la Suisse, séparant les Alpes du Jura et constituant dans le centre de l'Europe une barrière entre les animaux du nord et ceux du sud. A l'époque du miocène supérieur, un exhaussement général du sol, qui a coïncidé sans doute avec le soulèvement principal des Alpes, a fait écouler une partie des eaux de la mer, et, depuis ce moment, elles n'ont plus pénétré dans le milieu du continent européen; il est permis de supposer que les vastes domaines laissés aux animaux terrestres ont favorisé le développement des grands troupeaux dont les dépôts d'Eppelsheim, de Pikermi, du Léberon, ont révélé l'existence; alors a apparu une faune d'une richesse incomparable. Mais sans doute l'exhaussement du sol s'est continué, et de là a pu résulter, vers le milieu de l'époque pliocène, un abaissement de température qui a amené l'extension des glaciers et a fait disparaître un grand nombre de quadrupèdes; ainsi tour à tour les phénomènes d'exhaussement auraient facilité l'extension et la diminution des mammifères.

Il ne faudrait pas cependant s'exagérer l'influence des milieux; tout en reconnaissant que les circonstances physiques ont dû avancer ou retarder sur certains points l'évolution des êtres, on peut croire qu'en dépit des accidens locaux, l'ensemble du monde animal a poursuivi à travers les âges sa marche progressive. Les êtres organisés sont supérieurs aux corps inorganiques, et il n'est pas naturel de supposer que ceux-ci ont seuls réglé leur destinée. La preuve que les phénomènes physiques ne sont pas la cause principale des changemens du monde organique, c'est que de nos jours plusieurs des contrées chaudes doivent être restées dans un état physique semblable à celui de la fin des temps miocènes et que pourtant presque toutes leurs espèces offrent des différences.

Outre ces applications à la géologie, l'étude de l'enchaînement des êtres paraît appelée à rendre quelques services à la philosophie, en jetant de la lumière sur une question qui depuis bien des siècles a agité les penseurs. Parmi les hommes voués à l'étude de la nature, on observe deux tendances opposées : les uns (parmi ceux-là il faut compter la plupart des disciples de Cuvier) croient que les espèces sont des entités immuables et qu'elles seules dans nos classifications ont une réalité objective; pour eux, les notions de genres, d'ordres, de familles, de classes, ne sont que des produits de notre entendement, imaginés pour aider à nous reconnaître à travers la multitude des espèces. Lorsque ces savans emploient le mot de famille naturelle, ils ne le prennent pas dans son sens rigoureux; à leurs yeux, les membres d'une famille ne représentent pas des espèces qui sont descendues les unes des autres, mais simplement des espèces qui ont des traits de ressemblance. D'autres naturalistes (et parmi ceux-là il faut compter la plupart des disciples d'Étienne Geoffroy Saint-Hilaire) supposent que les notions de genres, de familles, de classes, sont de même nature que les notions d'espèces et méritent la même attention. Partant de là, ils se complaisent dans les études de synthèse, dans la recherche des rapports généraux qui unissent les êtres, tandis que les disciples de Cuvier estiment surtout les travaux d'analyse.

Il me semble que ces opinions contradictoires sur la valeur des espèces et des genres doivent être vieilles comme la pensée humaine, car de tout temps il y a eu des philosophes qui, étant portés vers l'idéalisme, ont attribué une grande importance aux idées générales, et d'autres qui, inclinant vers le sensualisme, se sont attachés particulièrement aux faits d'observation et par conséquent à l'étude des individus. Nos divergences d'opinion sont un écho lointain des querelles fameuses qui, pendant tout le moyen âge, agitèrent nominalistes et réalistes. Les réalistes croyaient à la réa-

lité des genres et n'admettaient pas la réalité des individus; au contraire, les nominalistes disaient qu'il n'y a de réalité que dans les individus et que les genres ne sont que des noms. Les savans modernes ne discutent plus sur les individus, mais sur les collections d'individus; l'idée de l'espèce, telle que l'entendent les partisans de son immutabilité, n'est pas une idée générale, c'est plutôt une idée collective, puisque l'espèce n'est qu'un assemblage d'individus semblables tirés des mêmes parens. On peut donc dire que nos discussions présentes sur la question des espèces ne sont pas très différentes de celles qui roulaient au moyen âge sur la question des individus; les partisans de l'immutabilité des espèces se rapprochent des nominalistes, tandis que plusieurs des évolutionnistes actuels se rapprochent des réalistes.

Il ne faut pas s'étonner que les anciens philosophes aient été dans un extrême embarras pour raisonner sur les rapports des êtres entre eux, et que les conceptualistes aient fait de vains efforts pour établir un accord entre réalistes et nominalistes; ni les uns ni les autres n'avaient rassemblé des faits d'observation sur lesquels ils pussent baser leurs hypothèses. Sans nier qu'il y a des notions conçues par la raison pure, nous devons admettre que, lorsqu'il s'agit d'êtres matériels, comme ceux qui sont l'objet le plus habituel des études des naturalistes, nos sens sont des moyens de perception indispensables : les observations sont les points de départ de nos raisonnemens. Or les paléontologistes ont déjà rassemblé diverses observations dont les philosophes modernes peuvent profiter.

Par exemple, la paléontologie révèle qu'un nombre indéfini d'individus se sont succédé pendant l'immensité des âges géologiques. On ne peut pas contester, ainsi que plusieurs des anciens réalistes auraient été disposés à le faire, qu'à un moment donné ces individus ont eu une réalité. Seulement dans l'individu il faut distinguer le commencement et la fin. La fin, c'est la parfaite individuation; je me garderai de le nier, car ce serait nier les évidences dont nous sommes témoins chaque jour, et peut-être risquer d'être entraîné à douter de la personnalité humaine. Mais à son origine l'individuation n'est pas manifeste; en remontant plus ou moins loin dans la série des développemens embryogéniques, nous arrivons à un moment où l'enfant n'est pas distinct de sa mère. Et, lorsqu'au lieu de considérer les êtres les plus élevés, nous tournons nos regards vers le bas de l'échelle zoologique, par exemple vers les coralliaires, les médusaires à génération alternante, les sarcodaires, il nous paraît souvent difficile d'affirmer si nous avons devant nous un individu unique ou un assemblage d'individus.

Comme les individus, les collections d'individus auxquelles on

donne le nom d'espèces ont, à un certain moment, une réalité : ce ne sont pas de chimériques inventions des naturalistes; elles ont quelque fixité, car aussitôt que des animaux ont pris des caractères un peu différens, ils cessent de s'unir, ou bien, s'ils s'unissent, ils donnent des produits qui ne sont pas féconds. Est-ce à dire pourtant que jamais les parens des êtres d'espèces différentes n'aient été rapprochés? Quand nous voyons apparaître tour à tour dans les âges géologiques des espèces qui ont une extrême ressemblance, pouvons-nous marquer avec précision le moment où l'une finit, où l'autre commence? On ne saurait le prétendre, puisque les observateurs les plus consciencieux et les plus expérimentés sont continuellement en désaccord sur la limite des espèces : là où celui-ci voit une espèce, celui-là ne voit qu'une race. Avant que les animaux aient été assez modifiés pour prendre des caractères divergens, ils ont pu s'unir entre eux. Tant que nous ne considérons que les coquilles fossiles, nos comparaisons portent sur un si petit nombre de caractères qu'il nous est possible d'hésiter à affirmer leur communauté d'origine; mais, quand nous étudions des mammifères, qui ont un squelette très compliqué, il n'en est plus de même; prenons une espèce fossile, comparons-la avec une espèce vivante qui est son analogue, mettons les têtes à côté des têtes, les vertèbres à côté des vertèbres, les humérus à côté des humérus, les radius à côté des radius, les fémurs à côté des fémurs, les pattes à côté des pattes, etc.; souvent la somme des similitudes se montrera si grande, proportionnément à celle des différences, que l'idée de parenté s'imposera à notre esprit. Vainement voudrait-on nous montrer quelques légères nuances pour nous faire douter de cette parenté. Nous voyons trop de traits de ressemblance pour admettre qu'ils puissent être tous mensongers.

En même temps que la notion de l'immutabilité des espèces s'affaiblit dans l'esprit des paléontologistes, la notion des genres prend de l'importance. J'ai rapporté de mes voyages en Grèce une multitude d'os de rhinocéros fossiles; je les compare à ceux des rhinocéros vivans, et, en présence de leur similitude, je ne sais plus où marquer la limite des espèces de rhinocéros. Mais ce que je sais bien, c'est que ces espèces sont du genre rhinocéros; la notion du genre rhinocéros n'est pas le résultat de ma propre imagination; elle n'est pas plus subjective que la notion de l'espèce, car, de même qu'à un moment donné il y a des rhinocéros que tout naturaliste s'accordera à regarder comme d'espèces distinctes, il y a des séries d'animaux que tout naturaliste s'accordera à rapporter au genre rhinocéros. Un de nos plus grands paléontologistes a dit : « Pourquoi l'espèce, si difficile à distinguer de la race, est-elle choisie de pré-

férence au genre ou à l'ordre pour représenter une entité réelle et objective? Quelle preuve apporter de la légitimité de ce choix? » A ces paroles si justes de M. de Saporta, on peut ajouter celles-ci d'un autre paléontologiste également habile, M. Tournouër : « Les unités zoologiques plus élevées que nous appelons genres ou familles ont toutes leur histoire : elles naissent, grandissent et meurent; elles vivent d'une vie aussi certaine que la vie de l'individu. »

Il me semble que M. Tournouër a bien fait d'appliquer aux familles ce qu'il a dit des genres : je place à côté les uns des autres le rhinocéros, l'acérothérium, le paléothérium, le paloplothérium, l'anchithérium, l'anchilophus; je n'hésite pas à les rapporter à une même famille naturelle, et je ne crois pas la notion de la famille plus subjective que celle des genres et des espèces, car je suis certain qu'elle se présenterait à l'entendement de tout observateur qui voudrait entreprendre les mêmes comparaisons minutieuses que j'ai faites. On pourra sans doute appliquer un semblable raisonnement aux classes plus élevées du monde animal. Et, de même que, dans la vie des espèces et des individus, il faut distinguer le commencement et la fin, il faut aussi dans les familles distinguer le commencement et la fin : le commencement où il y a union, la fin où il y a séparation. C'est ainsi qu'on peut s'expliquer comment les familles sont aujourd'hui si divergentes et donnent une si merveilleuse diversité aux spectacles de la nature actuelle, tandis qu'à mesure qu'on remonte dans les âges géologiques, on voit les familles moins tranchées, composées de genres dont les caractères sont mixtes.

Les personnes qui ont étudié la succession des espèces fossiles trouvent entre elles tant de points de ressemblance que, même en étant opposées à la doctrine de l'évolution, elles admettent volontiers que beaucoup d'espèces auxquelles les classificateurs ont donné des noms différens ont pu être dérivées les unes des autres. Suivant leur opinion, les naturalistes se seraient mépris sur la valeur des espèces; ce ne serait pas l'espèce qui représenterait une entité primordiale, ce serait le genre ou même la famille. L'auteur de la nature aurait fait des types auxquels il aurait donné une certaine somme de force qui, en s'épuisant peu à peu dans des générations successives, aurait produit une série de dégradations : par exemple, quand, en suivant les animaux ongulés à travers les âges géologiques, on croit remarquer que des pachydermes à pattes compliquées sont devenus des ruminans dont les pattes sont réduites à un petit nombre d'os, on serait porté à supposer la création d'un pachyderme dans lequel aurait été déposée une somme de force qui, en diminuant peu à peu, aurait amené la simplification des membres et ainsi produit plusieurs espèces.

Cette hypothèse pourrait paraître suffisante si l'histoire des époques géologiques nous montrait uniquement des séries de dégradations. Mais il y a eu également des augmentations. Par exemple l'exagération du type rhinocéros se voit dans le *rhinoceros tichorhinus;* celle du type éléphant dans l'*elephas primigenius;* celle du cerf dans le *cervus megaceros,* celle du machairodus dans le *machairodus smilodon;* ces exagérations, qui marquent en réalité l'apogée du développement d'un type, ne se sont produites que longtemps après l'époque où les genres que je viens de citer ont apparu sur la terre : ainsi donc l'histoire de certains genres offre des exemples de tendance vers l'individuation. Les éléphans actuels de l'Inde ont leurs molaires formées de collines plus nombreuses que les premiers éléphans fossiles; ceux-ci ont eu également des collines plus nombreuses que les mastodontes dont il y a tout lieu de les croire dérivés. Les tapirs et les rhinocéros ont leurs prémolaires plus compliquées que les lophiodon et les paloplothérium, leurs prédécesseurs. Nos rats actuels ont à leurs prémolaires un mamelon de plus que leurs parens miocènes les cricétodon. Nos lièvres ont plus de dents que leurs ancêtres les titanomys. Quand nous voyons les acérothérium, dont les pattes de devant ont quatre doigts, succéder aux paléothérium, qui ont des pattes à trois doigts, nous pouvons supposer qu'ils proviennent de quelque animal à quatre doigts encore inconnu, voisin des paléothérium ; il est permis de croire également que les animaux à trois doigts comme les paléothérium, habitant dans un pays marécageux, ont eu besoin d'avoir des pattes larges et ont pris un doigt de plus. Dans les mêmes pachydermes où les pattes se sont simplifiées pour devenir les pattes fines des ruminans et des solipèdes, les dents ont subi des augmentations, car les denticules des molaires se sont plus développés en hauteur et en largeur chez les herbivores que chez leurs ancêtres présumés, les omnivores. Bien que les mammifères soient en diminution depuis l'apparition de l'homme sur la terre, ils offrent encore aujourd'hui des phénomènes d'augmentation ; il y a dans les Pyrénées une race de chiens où les pattes de derrière ont six doigts et où les cunéiformes sont au nombre de quatre. M. Goubaux m'a montré dans la collection de l'école vétérinaire d'Alfort une patte de cochon où le premier doigt porte un grand métacarpien, une première, une seconde et une troisième phalange. L'ouvrage que M. le docteur Magitot publie en ce moment sur les anomalies du système dentaire chez l'homme et les mammifères renferme des exemples d'augmentation dans les dents. En réalité, l'histoire de la nature présente dans ses variations indéfinies des séries d'augmentations aussi bien que de diminutions.

L'hypothèse que j'indiquais tout à l'heure rend compte difficilement de ces augmentations de force. Le mieux est sans doute de croire que la création du monde est continue; quand nous considérons l'espèce, le genre, la famille, l'ordre, il nous est impossible de dire quelle est celle de ces catégories qui indique davantage une intervention de la puissance créatrice.

Je soumets ces remarques aux hommes qui s'intéressent à la question longtemps controversée des genres et des espèces. Peut-être, si le moyen âge eût connu l'histoire de la succession des êtres fossiles, les philosophes se seraient épargné des discussions où, pendant des centaines d'années, tant de talent a été dépensé sans résultat; l'idée de la réalité des genres, que le génie des réalistes du moyen âge et des idéalistes de toutes les époques a su entrevoir, n'a été bien souvent que le résultat des ressemblances d'êtres dérivés les uns des autres, parens à des degrés divers.

S'il appartient aux paléontologistes d'apporter des preuves à la doctrine de l'évolution, il ne leur appartient pas d'expliquer les procédés par lesquels l'auteur du monde a produit les modifications. Cette étude des procédés est ce qu'on appelle le darwinisme, du nom du savant illustre qui en a été le principal promoteur. Assurément c'est un sujet bien digne de l'attention des naturalistes que l'étude des causes des modifications des êtres; mais c'est aux physiologistes, qui font des expériences sur les créatures vivantes, de nous apprendre comment les changemens se produisent aujourd'hui et ont dû se produire autrefois; en employant une expression de M. Claude Bernard, je dirai que c'est à eux de nous faire connaître le déterminisme des espèces, des genres, des classes, c'est-à-dire les causes secondes qui ont déterminé leur formation. Sur ce sujet, un paléontologiste peut avouer son ignorance. Tout ce que nous pouvons dire, c'est que la découverte des vestiges enfouis dans les entrailles du globe nous apprend qu'une constante harmonie a présidé aux transformations du monde organique. Quels que soient les fossiles dont nous entreprenions l'étude, la beauté de la nature se révèle à nous.

Cette beauté de la nature, qui apparaît à toutes les époques, est le secret de l'entraînement que subissent tant de géologues dont la vie est vouée aux recherches paléontologiques et dont l'esprit trouve dans ces recherches un charme toujours renaissant. Lorsque George Cuvier put dans sa pensée redonner l'existence aux quadrupèdes du gypse de Paris, il dut éprouver de singuliers mouvemens d'étonnement et de plaisir; là où s'étend aujourd'hui notre grande ville, il pensait voir des lacs où se baignaient les anoplothérium; sur leurs rives bordées de palmiers, il apercevait des paléothérium d'espèces

et d'allures variées, s'entre-croisant avec les chœropotamus, les dichobune; d'élégans xiphodon et des amphiméryx couraient dans les plaines; à côté d'eux, de plus petits animaux de différens ordres contribuaient à donner de la diversité aux paysages : c'étaient des écureuils, des sarigues, des chauves-souris et même des quadrumanes. Quand MM. Kaup et de Klipstein remirent au jour à Eppelsheim le gigantesque et étrange dinothérium avec le mastodonte au long menton, l'hipparion, d'énormes sangliers, le *machairodus* à canines en forme de poignard, ils éprouvèrent une jouissance dont leurs écrits portent la vive empreinte.

J'ai compté parmi les meilleurs momens de ma vie les mois que j'ai passés dans le ravin de Pikermi à extraire les débris des quadrupèdes qui ornaient autrefois les campagnes de la Grèce. En vérité, ces animaux de Pikermi devaient former de magnifiques spectacles : ici des singes gambadaient, là errait l'énorme ancylothérium aux doigts crochus. Les plaines étaient au loin couvertes de troupeaux d'hipparions et de ruminans; les cornes de ces animaux présentaient des dispositions variées : les unes étaient en forme de lyre, d'autres rappelaient celles des gazelles actuelles; il y en avait de très grandes et arquées comme chez les oryx, d'autres qui formaient une spirale carénée, ainsi que chez les canna, d'autres encore qui par leur aplatissement ressemblaient à celles des chèvres. Avec ces bêtes aux allures légères contrastaient de lourds rhinocéros et d'énormes sangliers. Un petit nombre de carnassiers modérait ce qu'il y avait d'excessif dans le développement des herbivores ; à en juger par la forme des dents, on peut croire que les carnassiers les plus nombreux, les hyènes et les ictithérium, avaient surtout la charge de faire disparaître les cadavres, et ainsi de tenir les campagnes exemptes de souillures. Enfin, au milieu d'animaux si divers, on voyait un rassemblement de puissans quadrupèdes tel qu'on le chercherait vainement aujourd'hui dans les contrées où le monde animal est le plus largement représenté ; il y avait une girafe, l'helladothérium, deux espèces de mastodontes et le dinothérium. Quelle ampleur de formes et quelle variété sur le théâtre de la vie! Bêtes géantes et innombrables de Pikermi, la pensée de vos imposantes cohortes a souvent transporté mon esprit; je ne peux songer à vous sans m'élever jusqu'à l'artiste infini dont vous êtes l'ouvrage et sans lui dire merci de nous faire assister aux grandes scènes qui semblaient réservées pour lui seul, jusqu'au jour où a été soulevé le voile sous lequel la paléontologie était cachée!

Après avoir fait des fouilles au pied du Pentélique, j'en ai entrepris aussi dans une montagne de la France, le mont Léberon. Là également j'ai passé de bons momens dans la solitude de la nature,

retrouvant les créatures charmantes ou majestueuses qui animèrent nos contrées, alors que la voix de l'homme n'en avait pas encore fait retentir les échos; aussi bien qu'en Grèce, au milieu d'immenses troupeaux d'hipparions, de tragocères, de gazelles, qui réalisaient dans le monde animal le type de la beauté, on voyait le dinothérium et l'helladothérium, qui réalisaient l'idéal de la grandeur.

Je ne crois pas que mes impressions personnelles sur les magnificences du monde fossile soient bien différentes de celles qu'ont ressenties tant d'autres naturalistes qui ont, comme moi, ou mieux que moi, exploré les couches où sont enfouis les mammifères tertiaires. Crawfurd, Clift et Falconer au pied de l'Himalaya, l'abbé Croizet, M. Aymard, Bravard et M. Pomel en Auvergne, Lartet et Laurillard à Sansan, Marcel de Serres, de Christol et M. Gervais à Montpellier, MM. Rütimeyer et Cartier à Egerkingen, M. Fraas à Steinheim, M. Alphonse Milne Edwards à Saint-Gérand-le-Puy, M. Suess à Baltavar, M. Villanova à Concud, MM. Filhol et Javal dans le Quercy, MM. Hayden, Marsch, Cope dans les *Western Territories*, et d'autres encore, qui ont eu l'occasion d'étudier les plus riches gisemens de mammifères, n'ont pas remué sans plaisir et sans admiration les dépouilles des êtres qui vécurent autrefois. Des trésors de poésie sont enfouis dans l'écorce de notre globe. Combien d'hommes qui ont soif du beau auraient de douces jouissances s'ils se mettaient à la recherche des sources mystérieuses de la vie! combien s'en vont par des chemins où ils cueilleront des fruits insipides et quelquefois amers qui seraient heureux en scrutant les merveilles de la nature! A ces hommes, je dirai : Venez nous aider, notre science a de quoi charmer les âmes des artistes aussi bien que les âmes des philosophes.

ALBERT GAUDRY.

LE

CARDINAL DE RETZ

ET

L'AFFAIRE DU CHAPEAU

III[1].

MANŒUVRES DE CONDÉ CONTRE RETZ. — INSTRUCTIONS SECRÈTES DE MAZARIN. — RÉPONSES DE RETZ A UNE ACCUSATION DE JANSÉNISME.

I.

François de Gondi, qui de longue date nourrissait une profonde jalousie et une haine mal déguisée contre son neveu, dont la supériorité l'offusquait, avait trouvé fort mauvais que celui-ci, n'étant que simple coadjuteur, eût été nommé cardinal, tandis que lui, archevêque de Paris, ne l'était pas. A partir de ce jour, toutes les mesures de bienséance furent rompues entre eux, et ils ne laissèrent échapper aucune occasion de se traiter en ennemis. L'archevêque, sans la moindre vergogne, écrivit au pape pour faire échouer la promotion de son neveu, et voici comment celui-ci para la botte, tout en se jouant : « Mme de Montbazon, mandait-il à Charrier, a mis dans l'esprit de M. de Paris, par le moyen de sa sœur, dont il est amoureux, qu'il devait écrire au pape pour lui représenter qu'il n'est point à propos qu'un coadjuteur soit cardinal, l'archevêque

(1) Voyez la *Revue* du 15 juillet, du 1er et du 15 août.

ne l'étant pas, et pour s'opposer à ma nomination... La lettre n'est pas encore partie... J'ai fait insinuer à M. le nonce que M. de Paris est un esprit faible et que l'on traite comme un enfant (lettre du 5 octobre 1651). » Si la lettre fut jamais remise au pape, il ne paraît pas qu'elle ait fait sur son esprit la moindre impression.

A quelque temps de là, François de Gondi fit offrir son archevêché à son neveu en échange de la pourpre, et voici comment Retz parlait de cette offre à l'abbé Charrier : «... M. de Paris m'a fait proposer l'échange de son archevêché avec mon chapeau, c'est-à-dire ma nomination. Voyez adroitement les sentimens du pape là-dessus, et si cela pouvait faire peur au pape, vous pouvez lui en faire dire quelque chose. Je m'en rapporte à vous et vous remercie de tous vos soins (19 janvier 1652). » Retz voulait dire par ces dernières phrases que, s'il devenait archevêque de Paris, le pape aurait à craindre qu'il n'embrassât la cause des jansénistes et des gallicans. Le passage de la lettre qui suit ne peut laisser aucun doute sur ce point : « L'on m'a donné quelque avis, mandait-il à l'abbé Charrier le 2 février (1652), que M. de Paris pourrait, si je voulais, prendre la nomination en échange de l'archevêché; j'y ai quelque pensée et pourtant je n'y suis pas tout à fait encore résolu. Vous pouvez, à mon sens, en faire courir secrètement le bruit, parce que je crois que cela peut avancer le temps de la promotion dans l'appréhension que peut avoir le pape qu'étant en cette dignité, mon ressentiment me porte à des choses qui lui seraient désavantageuses. Voyez ce qui se peut faire là-dessus. Je m'en rapporte tout à vous.» Il ne fut donné aucune suite à cette combinaison.

Les princes de Condé et de Conti avaient envoyé à Rome de leur côté, comme nous l'avons dit, le poète Mathieu de Montreuil, un de leurs serviteurs les plus intelligens et les plus dévoués, pour qu'il y mît obstacle à la promotion de Paul de Gondi. Les princes donnèrent des instructions dans le même sens à deux de leurs familiers, les pères Boucher et de Lingendes, de la compagnie de Jésus, qui se rendaient aussi à Rome pour l'élection du général de leur ordre. Mathieu de Montreuil avait en même temps pour mission de solliciter le chapeau en faveur du prince de Conti, dont il était secrétaire. C'était un personnage fort original que ce Montreuil. Abbé à la façon de Marigny, sans être le moins du monde engagé dans les ordres, il aimait les femmes à la folie et rimait en leur honneur des petits vers plus que lestes qu'il semait dans tous les recueils du temps, ce qui lui attira ces deux vers de Boileau :

> On ne voit point mes vers, à l'envi de Montreuil,
> Grossir impunément les feuilles d'un recueil.

Bel esprit dans le genre de Voiture, dont il exagérait le jargon sen-

timental et quintessencié, Montreuil ne se relevait que dans ses épigrammes et ses madrigaux, d'un ton parfois fort licencieux. « C'était, dit le cardinal de Retz, un des plus jolis garçons que j'aie jamais connus. » A en juger par les éloges que Montreuil se donne dans ses lettres, il était surtout idolâtre de la beauté de ses dents. Eh bien! chose étrange, ce petit abbé galant et musqué, qui passait sa vie au sein des plaisirs et qui dévorait toujours d'avance les revenus d'un riche patrimoine et d'un gros bénéfice de Bretagne, ce petit abbé avait une trempe de caractère et une bravoure à toute épreuve. C'était un des hommes de main en qui le grand Condé avait le plus de confiance. « Montreuil ralliait par son zèle et par son application tous les serviteurs de M. le prince qui étaient dans Paris, dit le cardinal de Retz, et il en fit un corps invisible qui est assez souvent, en ces sortes d'affaires, plus à redouter que des bataillons... Il servit admirablement MM. les princes, et son activité, réglée par la conduite de Mme la palatine,... conserva toujours dans Paris un levain de parti qu'il n'est jamais sage de souffrir... » Tel était l'homme que les princes avaient choisi pour briguer la pourpre en faveur du prince de Conti, sans nomination et recommandation du roi, et afin de ruiner les prétentions du coadjuteur. Montreuil était déjà installé à Rome dès le 27 septembre. Il se donna d'abord pour un gentilhomme anglais, mais il ne put rester plus de trois ou quatre jours dans son rôle sans se trahir, et bientôt l'ambassadeur de France apprit par ses espions qu'il annonçait à tout venant l'objet de sa mission et qu'il se répandait en discours frondeurs contre le gouvernement français. Le bailli en fut outré d'indignation et lui envoya dire que, s'il voulait tenir de tels discours, il n'avait qu'à aller loger chez l'ambassadeur d'Espagne; il le menaça même, s'il ne changeait de langage, de le traiter en criminel de lèse-majesté. Pour comble d'imprudence, Montreuil avait fait connaître hautement son intention de ne point rendre visite à l'ambassadeur. Ainsi dès les premiers jours de son arrivée, et fort heureusement pour le coadjuteur, il s'était mis à dos le bailli, et celui-ci s'était empressé, dans la première audience qu'il eut du pape, à disposer le pontife à ne rien faire en faveur des princes, qui, disait-il, ne pouvaient appuyer leur demande d'aucune nomination du roi (1).

A la réception de la dépêche du comte de Brienne, secrétaire d'état des affaires étrangères, qui lui annonçait, dès le 22 septembre, la nomination du coadjuteur au cardinalat, le bailli s'empressa de lui répondre qu'il la présenterait secrètement au pape à la première audience et qu'il presserait la promotion de tous ses efforts (2).

(1) Le bailli de Valençay au comte de Brienne, secrétaire d'état des affaires des étrangers. *Archives du ministère des affaires étrangères,* Rome, t. CXIX.

(2) Le bailli de Valençay au comte de Brienne, 2 octobre 1651. *Ibid.*

L'audience du pape eut lieu le 3 octobre; le bailli insista pour que la promotion fût prompte, attendu, disait-il, que le roi avait envie de faire entrer ce prélat dans son conseil aussitôt qu'il serait revêtu de la pourpre. A la nouvelle de la nomination de Retz au cardinalat, Innocent ne put cacher sa joie. Il dit au bailli en souriant, et en faisant une allusion indirecte à Mazarin, que le coadjuteur « était un très bon Français, ce qu'il répéta jusqu'à trois fois, et un bon ecclésiastique. » — « Je reçois grande satisfaction, ajouta-t-il, de ce que le roi a reconnu les bonnes parties et la fidélité qui sont essentiellement en ce personnage. Je verrai la lettre du roi, et dans la prochaine audience je vous parlerai plus clairement de mes résolutions. » En même temps, le pape déclara au bailli qu'il ne tiendrait aucun compte de la demande de Montreuil, puisqu'il n'était porteur d'aucune lettre du roi; mais qu'il ne pouvait moins faire que de le recevoir (1).

Dans son audience suivante, le pontife, sans soulever la moindre objection, donna parole formelle à l'ambassadeur qu'il acceptait la nomination du coadjuteur au cardinalat, en lui annonçant que la promotion ne pourrait avoir lieu qu'à la fin de novembre ou au commencement de décembre. Il lui apprit en même temps qu'il avait nettement déclaré à Montreuil qu'il ne pourrait accueillir la demande du prince de Conti qu'autant qu'elle serait appuyée par le chef de sa maison (2).

Malgré la réponse du pape, Montreuil ne se tenait pas pour complétement battu, et, s'il ne comptait plus sur la promotion de son maître, il espérait du moins faire échouer celle du coadjuteur, ce qui au fond paraissait être le but principal de sa mission. Sachant à quel point le bailli de Valençay était désireux d'obtenir le chapeau pour lui-même, il lui envoya jusqu'à trois personnes pour le lui offrir de la part du prince de Condé, à la condition qu'il retarderait la promotion du coadjuteur, lequel, ajoutait-il, ne désire la pourpre que pour avoir le pas sur les princes du sang. En même temps, Montreuil faisait insinuer à l'ambassadeur qu'il existait un concert secret entre le duc d'Orléans et le prince de Condé, et que ce dernier ne paraissait être hostile à la promotion du coadjuteur que pour mieux la faire réussir. Le bailli n'eut garde de donner dans le panneau et n'en poursuivit d'abord sa mission qu'avec plus d'activité. Il prévint loyalement l'abbé Charrier de toutes ces intrigues, afin que, de son côté, il pût y mettre obstacle, et il écrivit de sa main au coadjuteur afin de l'assurer de ses services (3).

Le bailli ne tarda pas à recevoir une lettre de Mazarin qui venait

(1) Le bailli de Valençay au comte de Brienne, 9 octobre 1651. *Ibid.*
(2) Lettre du bailli du 16 octobre 1651. *Ibid.*
(3) Lettre du bailli du 16 octobre 1651, *Ibid.*

confirmer les premières instructions que lui avait dictées le comte de Brienne et les appuyer de tout son poids. « ...Vous ne compterez plus parmi mes ennemis M. le coadjuteur, lui écrivait l'illustre exilé, car nous sommes en fort bonne intelligence; la chose est assez extraordinaire, mais l'on en voit de semblables en France. Il ne faut pas pourtant que personne, particulièrement au palais, ait connaissance de notre amitié, car elle lui serait fort préjudiciable à l'égard du pape, qui a seulement affecté de lui départir des grâces lorsqu'il remuait tout à Paris contre moi. Je ne doute point que vous n'employiez votre crédit et votre adresse pour faire en sorte que la nomination que le roi a faite en sa faveur ait son effet, et, croyant que vous ne seriez pas marri de savoir que vous m'obligerez en vous employant avec chaleur en cela, je vous en ai voulu donner avis, et je serai bien aise que vous me mandiez au plus tôt ce que vous espérez de l'affaire... (1). »

Dans une nouvelle audience, vers la fin d'octobre, le pontife assura de nouveau le bailli que toutes les intrigues qui seraient mises en jeu pour traverser la promotion du coadjuteur seraient inutiles tant que le roi paraîtrait la désirer (2).

Jusqu'alors l'ambassadeur s'était scrupuleusement conformé aux premières instructions qu'il avait reçues pour faire réussir l'affaire du coadjuteur. Aussi n'est-on pas peu surpris de trouver, dans une lettre qu'il adresse à Brienne le 6 novembre, de perfides insinuations contre le prélat. Peut-être espérait-il que la cour de France ôterait le chapeau au coadjuteur pour le lui donner à lui-même. Que ce soit l'ambition, l'envie ou l'amour de la vérité qui ait dicté la lettre du bailli, elle n'en est pas moins curieuse. « Le pape, disait-il, ayant reçu la nomination du coadjuteur, songe à en faire sa créature. Il espère que le coadjuteur et le duc d'Orléans ne permettront pas qu'il se décrète rien dans le conseil à son désavantage, y prenant toujours ses intérêts en main... J'approuve bien que l'on fasse ce qui est convenable pour hâter cette promotion, mais de sacrifier l'honneur de l'état pour cet effet, je n'en puis tomber d'accord. Si le pape cherche de la bonne volonté en France, qu'il la cherche directement par les satisfactions qu'il donnera au roi et non point à ses vassaux. Quand les premières barricades ont été faites à Paris, le pape a fait venir son nonce aux intérêts du parlement, ainsi que vous l'avez vu, mettant son appui sur les malcontens (3)... »

(1) Lettres de Mazarin, t. XXIX. *Archives du minist. des affaires étrang.;* France.

(2) Le bailli de Valençay au comte de Brienne, 30 octobre 1651. *Archives du ministère des affaires étrangères,* Rome, t. CXIX.

(3) Le bailli de Valençay au comte de Brienne, 6 novembre 1651. *Archives du ministère des affaires étrangères,* Rome, t. CXX.

Dans ses lettres suivantes, le bailli disait au comte de Brienne que la seule cause du retard que le pape mettait à faire une promotion venait de l'embarras où il se trouvait de donner satisfaction à tous les intérêts et à toutes les ambitions de sa famille, et que les intrigues des princes français n'y étaient absolument pour rien. Il lui apprenait en même temps qu'il avait découvert, par ses espions, que Montreuil allait rendre secrètement visite à l'ambassadeur d'Espagne (1). Pendant ce temps, Montreuil ourdissait intrigues sur intrigues. Il écrivait à l'ambassadeur, qui ne daignait pas lui répondre, pour lui demander une audience et pour l'engager « à aller bride en main dans l'affaire du coadjuteur, » attendu que l'armée des princes était sur le point de triompher. Le bailli était assez sage pour ne pas lui répondre et pour ne tenir aucun compte de ses manœuvres.

II.

Cependant il venait de recevoir, dans trois lettres de Brienne, des instructions secrètes pour qu'il eût à retarder la promotion du coadjuteur. Voici un curieux passage d'une de ses missives à Brienne, dans lequel ce fait important est, pour la première fois, mis au jour (2) : « J'ai très bien remarqué, en trois de vos dépêches consécutives, de quelle façon je dois presser la promotion des cardinaux *et en quelle sorte telle création nouvelle peut être plus ou moins avantageuse à la France*. Je suivrai très ponctuellement les ordres que vous me donnez là-dessus, et vous ne trouverez jamais un plus fidèle exécuteur de vos commandemens. »

Sur ces entrefaites, le bailli eut une très vive discussion avec le pape, à propos d'un démêlé que le consul de France à Civita-Vecchia avait eu avec les agens du gouvernement pontifical. Le consul ayant pris à son service, comme espion, un Italien, les agens du pape trouvèrent cela fort mauvais, cherchèrent chicane au consul, violèrent son domicile, s'emparèrent de l'espion, le mirent aux galères, et lorsque le consul éleva la voix, les ministres du pape l'expulsèrent de sa maison et le remplacèrent par un agent romain. Cet acte, d'un arbitraire sans exemple, exaspéra le bailli de Valençay, et il déclara au pape, du ton le plus inconvenant et le plus insolent, que toutes les guerres civiles de France n'étaient pas capables d'empêcher le gouvernement français *de lui donner sur les doigts s'il s'émancipait trop*. Il ajouta *qu'il ne faisait nul compte*

(1) Lettres du bailli des 13 et 20 novembre. *Archives du ministère des affaires étrangères*, Rome, t. CXX.

(2) Lettre du 20 novembre 1651.

de ses audiences et de sa vue, et il se retira en lançant au pontife des regards menaçans (1).

Après cet éclat si impolitique et si intempestif, fort embarrassé de retourner à ses audiences, il cherchait chaque jour de nouveaux biais et de nouveaux prétextes pour les éviter. On comprendra facilement qu'une telle conduite n'était guère propre à faire accueillir favorablement par le pontife tout ce que le bailli pouvait lui faire insinuer sous main afin de retarder la promotion du coadjuteur. Montreuil profitait de cette brouillerie pour se rendre le plus souvent qu'il pouvait aux audiences du pape, qui l'accueillait de fort bonne grâce, mais qui ne se rendait pas plus à ses sollicitations en faveur du prince de Conti qu'à ses insinuations contre le coadjuteur. Le bailli, qui était fort bien renseigné, prétendait qu'Innocent et ses émissaires ne négligeaient rien pour persuader à l'abbé Charrier que le roi de France et la reine-mère ne désiraient nullement au fond que la promotion du coadjuteur eût lieu. Suivant le bailli, le but secret du pape était d'inspirer ce soupçon au factieux prélat, afin de le pousser à exciter de nouveaux troubles dans Paris. Il va sans dire que l'ambassadeur s'attachait avec le plus grand soin à détourner ce soupçon de l'esprit de l'abbé Charrier. Il ne cessait de lui protester que, s'il avait dit le moindre mot au pontife pour l'engager à retarder la promotion, celui-ci « n'aurait pas eu de plus grande joie » que de divulguer ce secret. Il ajoutait que la meilleure preuve qu'il poursuivait très sincèrement la promotion, c'est que le pape n'avait pu citer à l'abbé Charrier une seule de ses paroles qui « allât au contraire d'une vive et cordiale demande de ce chapeau pour M. le coadjuteur. » — « J'ai néanmoins conseillé à l'abbé Charrier, poursuit l'ambassadeur dans sa lettre à Brienne, de feindre quelque défiance de mon procédé pour faire venir sa sainteté sur le leurre et lui faire ouvrir le sac, promettant même de me faire retirer de cette ambassade pour châtiment de cette perfidie et désobéissance aux ordres de sa majesté, pourvu que l'on lui mît en main, par témoin ou autre manière, quelque chose qui m'en pût convaincre et m'ôter les moyens de me justifier d'une pareille accusation... » Par ces protestations et ces sermens, qui, dans la bouche d'un religieux de mœurs austères, ne manquaient pas de poids, l'abbé Charrier, tout fin qu'il était, fut abusé et trompé jusqu'au dernier moment.

Cependant le bailli de Valençay, outré de colère contre le pape, conseillait à la cour de France d'en venir avec lui aux mesures extrêmes. Il voulait que l'on menaçât le pontife du renvoi de son nonce et du rappel de l'ambassadeur de France, du remplacement

(1) Le bailli à Brienne, 27 novembre. *Archives des affaires étrang.*, Rome, t. CXX.

des troupes romaines du comtat venaissin par des soldats levés dans le pays, et qu'enfin l'on adressât au nonce à Paris une grave et sévère réprimande. La cour de France ne tint aucun compte de ces conseils exagérés, où il entrait bien plus de passion que de sagesse. Le bailli, qui depuis longtemps ne recevait pas une obole de son traitement, demandait à cor et à cri dans toutes ses lettres à être rappelé. Il avait vu, disait-il, quelques lettres du comte de Béthune, grand ami du coadjuteur, adressées à l'abbé Charrier, et dans lesquelles il témoignait désirer avec passion d'être nommé ambassadeur à Rome. « Je serai bien obligé de déguerpir et de lui céder la place, ajoutait le bailli, si l'on continue à ne pas me payer mes appointemens. »

Peu de jours avant le 11 décembre, il avait reçu de Brienne une dépêche de la plus haute importance dans laquelle le ministre lui donnait cette fois les instructions les plus nettes et les plus détaillées sur la conduite qu'il avait à tenir dans l'affaire du coadjuteur. L'ambassadeur répondait à cette dépêche le 11 décembre par une lettre d'un intérêt capital et qui vient donner pleinement raison au cardinal de Retz, lorsqu'il affirme dans ses *Mémoires* que la cour de France et Mazarin, à propos de l'affaire du chapeau, agirent contre lui avec la plus insigne mauvaise foi.

Le bailli ne doutait pas, d'après sa lettre, que les Espagnols ne fussent très favorables à la promotion du coadjuteur, malgré le déplaisir que pourrait en éprouver M. le prince, parce qu'ils calculaient avec raison qu'une fois maître du chapeau, le prélat n'en aurait que plus de force pour continuer la guerre civile. « Pour le second article (de votre lettre), poursuivait l'ambassadeur, je vous ai déjà mandé, dans mes précédentes, que j'avais très bien compris de quelle sorte le roi voulait que je me comportasse *pour hâter ou retarder la promotion.* Il suffit de vous assurer que je suis vos ordres très ponctuellement et agis en conformité avec toutes les précautions nécessaires; ce qui n'est pas une négociation fort aisée et facile, ayant affaire à un pape qui veut et voudra toujours le contraire de ce que désirera le roi. *Il est donc nécessaire, pour le service de sa majesté, ainsi que vous m'avertissez, que M. le coadjuteur ne doute point qu'il ne soit servi de moi en ses prétentions avec voiles et rames, et que cependant j'aille procurant une procrastination (un retard) de l'effet de cette grâce accordée audit sieur coadjuteur, jusques à tant qu'il aît donné des témoignages bien solides d'un attachement indissoluble aux intérêts du roi...* La pièce est délicate, mais je n'oublierai rien pour servir en la sorte qui m'est ordonnée. » Le bailli ajoutait que le meilleur moyen de retarder la promotion, c'était que la cour de France parût la désirer vivement, et que le moyen infaillible de la précipiter serait qu'elle témoignât

y être indifférente. Il annonçait en même temps à Brienne qu'il éviterait la seule audience qui dût avoir lieu avant Noël, en alléguant quelque excuse, et qu'il n'irait voir le pape qu'après la fête des Rois. C'était déclarer nettement qu'il abandonnait au hasard l'affaire du coadjuteur. « Entre ci et là, disait-il à Brienne, je verrai s'il faut en revenir aux caresses ou à la continuation du mécontentement, sauf néanmoins les ordres que je pourrai recevoir (1). » « Mon procédé a piqué le pape, poursuivait-il dans la même lettre. Il n'a pu s'empêcher d'en témoigner ses ressentimens au sieur abbé Charrier, auquel il aurait bien voulu mettre de la jalousie en tête, de la défiance de moi et par conséquent de la cour, mais je chemine en l'affaire de M. le coadjuteur avec tant de sincérité et de franchise que les diligences du pape de ce côté-là, à mon avis, sont inutiles et sans effet, au moins ledit abbé m'en a donné l'assurance toutes les fois que nous nous sommes entretenus des finesses du saint-père et de ses artifices. »

Dans cette même lettre, le bailli annonçait à Brienne qu'il avait ordonné à un Français chez lequel logeait Montreuil de l'expulser le jour même à cause des discours offensans qu'il tenait contre le roi « et qui sentaient la folie et l'ivrognerie. » L'ordre fut exécuté, et comme Montreuil paraissait être à bout de ressources et peut-être obligé de quitter Rome, le bailli conseillait au gouvernement français d'envoyer des ordres à Lyon et sur les côtes de Provence pour le faire arrêter à son retour en France. En même temps, il enjoignait à tous les Français qui habitaient Rome « de n'avoir aucun rapport avec ce petit infâme, qui méritait les galères. » Montreuil, à partir de ce moment, ne put trouver d'asile chez aucun Français et se réfugia chez un Napolitain. Pour narguer l'ambassadeur, il rendait souvent visite à l'ambassade d'Espagne et au pape, qui affectait de l'accueillir avec une faveur marquée, sans toutefois lui donner le moindre espoir du succès de ses négociations.

Afin de mieux tromper le coadjuteur, Mazarin, après avoir dicté à Brienne les instructions que nous venons de citer, ne cessait, dans ses correspondances avec la palatine, de protester de son amitié et de son dévoûment pour le prélat. Il allait même jusqu'à informer la princesse des manœuvres et machinations qui se tramaient à la cour contre son ami (lettre du 10 décembre). Il était impossible de tenir un langage et une conduite plus en désaccord; mais il est juste de dire aussi que le coadjuteur ne se faisait pas faute d'agir absolument de la même façon. « Vous savez, écrivait Mazarin à Bartet le 10 décembre, que Mme de Chevreuse et le coad-

(1) Lettre du 18 décembre.

juteur sont des personnes auxquelles il ne faut pas donner sujet de se plaindre, et de pouvoir dire avec raison qu'on leur ait manqué. Vous vous souviendrez que la consultation qui devait être faite entre Mazarin et le coadjuteur, de laquelle dépendait après l'exécution de toutes choses, aurait aplani les difficultés, ôté toutes les méfiances et affermi les amitiés, en sorte que les frondeurs, agissant en faveur de Mazarin, auraient eu grande facilité à l'exécution de son affaire, laquelle ils ne peuvent pas retarder à présent... » Mazarin savait par ses confidens et ses familiers que le coadjuteur ne cessait de lui être fort hostile, mais il avait feint la patience et la longanimité afin de ne pas le pousser à agir trop vivement contre lui. Lorsque la palatine lui apprit que le prélat n'était nullement d'avis de son retour, non plus que le duc de Bouillon et Turenne, il adressa à la princesse une lettre vive et pressante qui était comme un dernier appel à la concorde : « L'intention du coadjuteur, à ce que vous me mandez, est toute contraire aux résolutions de Mazarin, qui ne peut pas se dispenser de les mettre à effet après tous les engagemens dans lesquels on est entré... Il me fait beaucoup de peine que MM. de Turenne et de Bouillon soient du même avis, car ils ont plus d'intérêt que personne à mon prompt retour... Il est juste que je reçoive aussi des marques de leur bonne volonté en un rencontre (1), où ils ont le même intérêt que j'y réussisse. Je prétends la même chose du coadjuteur et de ses amis, qui doivent être assurés que personne du monde ne pénétrera quoi que ce soit de ce qui se passera entre moi, la reine et le coadjuteur. Mais pourquoi le coadjuteur ne pourrait-il prendre une résolution généreuse (étant assuré du roi, de la reine et de moi, ayant ce qu'il souhaitait) et une entière confiance, et se déclarer sans peine? » Cela ne serait-il pas préférable, poursuivait-il, à cette « vie de circonspections » dont il est impossible qu'il ne soit embarrassé? « Sur quoi je puis répondre que leurs majestés, aussi bien que moi, serons ravis de voir sa personne hautement déclarée, quand même cela diminuerait de beaucoup son crédit. Je vous dis librement mes pensées, mais je me remets aux résolutions du coadjuteur et à ce qu'il jugera plus à propos, étant persuadé, dans l'estime que je fais de sa prudence, qu'elles seront toujours les meilleures... Je crois qu'il fera bien de se ranger du parti de la reine, et il sera bien servi par moi... (2) »

Le 26 décembre, il écrivait à la palatine que le coadjuteur devait faire tous ses efforts pour gagner la confiance du duc d'Orléans et le lui ramener. « L'avantage du coadjuteur y est tout entier, car le coadjuteur et Mazarin, bien unis et accrédités, l'un auprès de

(1) *Rencontre* était employé au masculin sous le règne de Louis XIII et pendant la minorité de Louis XIV.

(2) Bouillon, le 21 décembre 1651.

Monsieur, l'autre avec la reine, n'auront que faire de se mettre en peine de rien et n'en auront pas une grande à rétablir les affaires...» Mazarin annonçait en même temps que les troupes qu'il avait levées étaient en marche et qu'il les suivrait dans deux jours. Le même jour, il écrivait à son familier l'abbé Fouquet (1) :

« Si mon retour devait produire les maux que croit M. le coadjuteur, je ne songerais jamais à rentrer en France ; mais j'espère qu'il n'en arrivera pas ainsi, *et vous lui pouvez même insinuer que, s'il était vrai que ma perte fût inévitable*, comme il le pense apparemment, *il n'y trouverait pas son compte*. J'attendrai de voir par votre première dépêche ce qu'il vous aura dit dans la conférence particulière que vous deviez avoir avec lui, et cependant je crois qu'il faut toujours l'entretenir et lui faire connaître que j'espère qu'il profitera de quelque bonne occasion de donner des marques de son attachement à la reine et de son amitié pour moi... »

La reine était dans une impatience extrême de revoir le cardinal et de le placer de nouveau à la tête des affaires. Mille intrigues se croisaient autour d'elle pour la détourner de cette pensée, mais elle leur opposait une résolution inébranlable. Le vieux Châteauneuf était à bout de manœuvres, et les plus habiles courtisans avaient échoué. Voici une lettre inédite de Le Tellier, qui se trouvait alors à Poitiers auprès de la reine, et qui peint mieux que tous les documens connus jusqu'à ce jour les dispositions de cette princesse à l'égard de son favori : « Je n'ai pas été obligé de dire mes sentimens à la reine sur le retour de son éminence, écrivait-il à une personne dont le nom est resté en blanc, tant parce qu'elle ne m'en a point pressé que parce que j'ai su que tout le monde lui en avait parlé, *jusques à lui dire qu'on croyait que le cardinal l'avait ensorcelée ou qu'elle l'avait épousé*. A tout cela, elle n'a fait aucune réponse, sinon que le cardinal était bon et sage, qu'il avait de l'affection pour l'état, pour le roi et pour elle, qu'il lui fallait laisser la conduite de cette affaire, vu que, s'il trouvait de l'inconvénient à revenir, il ne l'entreprendrait pas... » La reine ne se contenta pas d'exprimer tout haut ses sentimens en faveur du retour du cardinal ; elle dépêcha Bartet auprès de l'homme qui était le plus en état d'y mettre obstacle, afin de le conjurer de s'y montrer favorable et de l'engager à se rendre à Poitiers, où se trouvait la cour. Bartet déclara donc au coadjuteur que la reine l'envoyait vers lui pour lui faire « part de la résolution qu'elle avait prise de faire revenir le cardinal, non pour lui demander son avis, mais pour le convier de s'employer pour faire que les choses se passassent doucement sur ce

(1) Sedan, 26 décembre 1651. *Archives des affaires étrangères*. France. Lettres de Mazarin, t. XXIX

retour. » Il ajouta que la reine le priait de se souvenir des grâces qu'il avait reçues d'elle, notamment de sa nomination au cardinalat, et de se rendre en personne auprès d'elle, résolue qu'elle était « à partager sa confiance entre le cardinal Mazarin et lui. » Le coadjuteur se confondit en protestations de dévoûment pour la reine, se montra touché au-delà de toute expression des grâces qu'il avait reçues d'elle, mais il déclara que la reine ne devait point désirer qu'il se rendît à la cour; « que, s'il était cardinal, il le ferait volontiers, mais qu'en l'état où il se trouvait, il ne voulait pas perdre le crédit qu'il s'était acquis dans Paris en l'abandonnant dans la conjoncture présente (1)... »

III.

A Rome, sa promotion paraissait fort compromise par d'habiles manœuvres dirigées par les émissaires des princes. Condé, l'implacable ennemi du coadjuteur, avait donné, comme nous l'avons dit, des instructions secrètes à deux de ses familiers, les pères de Lingendes et Boucher de la compagnie de Jésus, qui se rendaient à Rome pour une congrégation de leur ordre, réunie afin d'élire un général. Le père Boucher, provincial de Toulouse, avait enseigné la philosophie au prince de Condé, lorsqu'il faisait ses études au collége de Bourges, et il avait été nommé confesseur des princes pendant leur prison au bois de Vincennes et au Havre. Le père de Lingendes n'était pas moins attaché aux princes et se montrait si grand frondeur dans ses propos que l'ambassadeur de France demanda au père Gottifredi, récemment élu général, et au père Annat, assistant, d'empêcher ce jésuite de rentrer en France et même de l'expulser de Rome, si dorénavant il ne gardait le silence (2). Les pères Boucher et de Lingendes ne trouvèrent rien de mieux, pour perdre le coadjuteur dans l'esprit du pape, que de semer le bruit qu'il était janséniste. Suivant l'ambassadeur, ils agissaient ainsi pour plaire au prince de Condé, et dans la crainte que Retz, devenu archevêque de Paris, ne se montrât pas favorable à leur ordre dans les démêlés qu'il pourrait avoir avec l'ordinaire et l'université de Paris.

Monsignor Chigi, qui avait été récemment nonce à Cologne, et que le pape, ainsi que nous l'avons dit, avait rappelé de sa nonciature pour qu'il succédât au cardinal Panzirolo en qualité de premier secrétaire d'état, était fort ami des jésuites et de leur doctrine. Il prit feu sur cette insinuation, et il courut en prévenir Innocent X.

(1) Bibliothèque nationale. *Papiers d'état de Le Tellier*, Ms. fr. 6887. Poitiers, 28 décembre 1651.

(2) Le bailli au comte de Brienne. Rome, 29 janvier 1652.

Le pape, constamment malade et à peu près hors d'état de s'occuper d'affaires dogmatiques, ne s'était guère mêlé jusque-là de cette question du jansénisme; mais, averti par son ministre, il lui permit d'exprimer à l'abbé Charrier ses craintes à ce sujet et de lui faire entrevoir l'impossibilité d'une promotion si le coadjuteur ne se prononçait pas d'une manière nette et catégorique contre cette opinion plusieurs fois condamnée par le saint-siége. L'abbé, surpris de cette complication imprévue, avertit sur-le-champ le coadjuteur, et celui-ci lui répondit sans paraître fort ému : « Pour ce qui est du jansénisme, je doute fort que ce soit là le fond de la pensée de la cour de Rome. Vous savez comme il faut parler sur ce sujet dans le public, mais en particulier vous pourrez témoigner que le moyen de m'engager dans cette affaire serait le refus que l'on me fait, et que ce m'est une occasion assez avantageuse pour témoigner mes ressentimens... » — « Si l'on vous presse encore sur le jansénisme, disait-il à la fin de sa lettre, dites que vous croyez qu'il m'est si injurieux que l'on témoigne seulement le moindre doute sur mon sujet, que vous n'avez pas osé m'en écrire de peur de m'aigrir trop l'esprit en me faisant voir que l'on joint au mépris que l'on a pour moi des doutes ridicules. »

Le coadjuteur avait remis à l'abbé Charrier, avant son départ pour Rome, un certain nombre de blancs-seings, afin qu'il pût les remplir en cas d'urgente nécessité. Pressé vivement par l'abbé d'écrire au pape une lettre de sa main afin de se disculper du soupçon de jansénisme, le coadjuteur lui répondit d'un ton plaisant et dégagé : « Je n'écris pas par cette voie au pape, parce qu'il est trois heures du matin et que je n'écris tout à fait si vite en italien qu'en français, et que de plus vous êtes un rêveur de me demander des lettres, puisque vous avez des blancs-signés de quoi en faire de plus éloquentes que moi, vous qui êtes tout frais émoulu et véritablement *Fiorentino* (1). » L'abbé, tout glorieux de cet éloge et pour le justifier de son mieux, tourna une lettre de sa façon contre le jansénisme et la présenta sous la signature du coadjuteur à Monsignor Chigi, afin de calmer ses inquiétudes et dissiper ses soupçons. La lettre était conçue en termes équivoques afin qu'au besoin le coadjuteur la pût désavouer. Mis en verve et en belle humeur par ce tour à l'italienne, le coadjuteur répondit à l'abbé : « Je savais déjà ce que vous aviez fait en votre dernière entrevue du pape, et tout l'entretien que vous avez eu avec M. Chigi sur le jansénisme, et comme quoi, pour l'amuser, vous aviez fait une fausse lettre que j'approuve fort. Ce n'est pas, poursuivait-il d'un ton plus grave, que je ne fusse dès lors bien surpris du caprice de ces messieurs et

(1) 25 novembre 1651.

de leur sotte conduite à mon égard. Vous pouvez croire que je le dois être encore bien davantage après ce que vous me mandez par votre dernière. Je ne suis pas résolu d'envoyer cette prétendue déclaration (contre le jansénisme) que vous me demandez et c'est la raison pour laquelle je ne vous ai pas dépêché d'exprès. Premièrement je doute fort que cette pensée de M. Chigi soit véritablement celle du pape, qui semble, comme vous m'en parlez, se soucier peu de ces sortes de choses. En second lieu, vous n'avez point de lumières de cette congrégation de cardinaux qui peut vous être adroitement supposée sous quelque autre dessein. Peut-être que ce M. Chigi cherche dans toutes ces difficultés de l'argent aussi bien que des bagues; prenez-y garde adroitement. Mais au fond, quand j'aurais donné cette déclaration, mon affaire ne serait pas assurée pour cela, et ces fripons chercheraient encore quelque autre raison toute nouvelle pour me chicaner. Vous-même ne croyez pas que cela puisse empêcher la promotion. Quoi qu'il en soit, quand j'en devrais être assurément cardinal, je ne veux pas qu'il paraisse dans le monde que j'aie acheté cette dignité par la vente de ma liberté et de mon honneur, qui se trouverait étrangement blessé par ce procédé. Je doute fort que vous puissiez, en cas que l'on me manquât de parole, retirer de M. Chigi ce que vous lui auriez donné, et je ne veux point mettre sa bonne foi à cette épreuve. Tout ce que je puis faire sur ce sujet est de m'en tenir à la lettre que vous lui avez donnée. Je vous en écris encore (une) de ma main et vous verrez, dans les termes qu'elle est conçue, si vous vous en devez servir et quel effet elle pourra faire en la montrant dans le monde. »

Le coadjuteur passait ensuite à des insinuations menaçantes : « Cependant, et quelque parti que vous preniez là-dessus, vous pouvez représenter à ces messieurs, outre toutes les choses que je vous ai déjà dit là-dessus, qu'il est (de l'intérêt) de la cour de Rome de ne pas allumer en France un feu qui s'éteindrait difficilement et qui pourrait même à la fin embraser plus dangereusement la cour de Rome; que ce serait le moyen de réveiller les esprits qui dorment dans une paix chrétienne et fort soumise, et qui, se voyant si puissamment contredits par un acte de cette qualité, ne pourraient plus jamais se soumettre à la décision que je leur dois donner quelque jour, et qui, petit à petit, pourraient même se retirer de l'obéissance de l'église. Je ne doute pas que vous n'enrichissiez fort cette affaire, et que votre esprit et votre zèle ne vous fournissent mille autres belles raisons. Quand je vous aurais dépêché, cela aurait été inutile parce que, votre lettre n'étant arrivée que fort tard, avant que l'on eût été à vous, le temps que vous nous marquez pour la promotion aurait été déjà passé et ainsi ç'aurait été inutilement. Car, si elle ne se fait pas dans ces premiers quatre-

temps, il n'y a plus rien à espérer et faut songer à prendre d'autres mesures. »

Au fond, le coadjuteur ne croyait pas que ces soupçons de jansénisme articulés contre lui fussent bien sérieux; il supposait qu'on ne les avait lancés en avant que pour retarder la promotion. Il exprimait ainsi à l'abbé Charrier son opinion sur ce point: « Mon sens est que, sur cet article du jansénisme, ces messieurs n'en sont guère embarrassés dans le fond, mais que, se voyant si vivement pressés et n'ayant pas de bonne raison à vous opposer, ils ont voulu se donner encore ce prétexte pour gagner du temps. C'est pourquoi, quand j'aurais voulu faire cette déclaration et que j'eusse pu vous l'envoyer assez tôt, ce n'aurait pas été encore besogne faite. Quoi qu'il en arrive, consolez-vous aussi bien que moi, car je vous assure que vous serez vengé de toutes vos peines. Je n'ai pas eu le temps, depuis votre dépêche, de prendre des lettres de son altesse, et puis aussi bien elles seraient inutiles. J'ai seulement envoyé Fromont (1) à M. le nonce, qui lui doit chanter sa gamme. Je le verrai aussi demain sur tout ce que vous m'avez dit (2). L'on vous envoie les bagues que vous avez demandées pour M. Chigi (3)... »

Cette lettre pleine de hauteur, de souplesse et d'éloquence nous montre Retz à la fois dans les plus secrets replis de son âme et dans tout son éclat d'écrivain. Si on lui refuse le chapeau, il se mettra à la tête des jansénistes et propagera un schisme qui gagnera comme une flamme la cour de Rome. A la pensée que la pourpre va lui échapper au moment même où il s'est cru sur le point de la saisir, il n'a plus la force de maîtriser sa colère; il éclate avec la dernière imprudence dans son entourage. Ses moindres paroles sont avidement recueillies par les espions de Mazarin et aussitôt divulguées. « Ce fut alors, dit un pamphlétaire aux gages de la cour, qu'en présence de plusieurs personnes, qui en frissonnèrent d'horreur, il prononça ces paroles détestables : « Si je ne puis fléchir les dieux d'en haut, je me résous d'employer à mon secours les divinités de l'enfer :

Flectere si nequeo superos, Acheronta movebo. »

N'est-ce pas là, dans sa grandeur effrayante et satanique, le Retz peint si vigoureusement par Bossuet, et, en présence de cette lettre et de celles qui vont suivre, sera-t-il permis de dire que le portrait est exagéré? « Cet homme,... dit Bossuet, si redoutable à l'état,... ce ferme génie que nous avons vu, en ébranlant l'univers, s'attirer une dignité qu'à la fin il voulut quitter *comme trop chèrement ache-*

(1) Le secrétaire des commandemens du duc d'Orléans.
(2) C'est-à-dire sur la question du jansénisme.
(3) Paris, le 9 février 1652.

tée... Mais pendant qu'il voulait acquérir ce qu'il devait un jour mépriser, il remua tout par de secrets et puissans ressorts (1). » Ces ressorts, nous les mettons complétement à nu pour la première fois en publiant les lettres les plus saillantes de Retz. Ce n'est pas seulement au point de vue de l'histoire qu'une telle révélation est pleine d'intérêt; elle ne l'est pas moins au point de vue littéraire. Il serait impossible de trouver à cette date un prosateur tel que Retz se révèle dans ces lettres, écrites cinq ans avant *les Provinciales*. C'est là une circonstance à noter, et qui le placera infailliblement parmi les initiateurs et les précurseurs de notre grande prose. Tout ce qui caractérise un écrivain de premier ordre se trouve dans ces lettres : l'originalité, l'esprit, l'élégance, le choix des expressions, la clarté, la vie, le souffle, l'éloquence. Nous attirons surtout l'attention du lecteur sur les deux lettres qui vont suivre. Dans la première, d'une non moins grande hauteur que la précédente, mais d'un ton plus radouci, le coadjuteur donnait à l'abbé, de la part du duc d'Orléans, l'ordre de rentrer en France. En même temps, il lui recommandait de déclarer à monsignor Chigi qu'une des raisons qui l'obligeaient de le rappeler, c'était la déclaration qu'on lui demandait contre le jansénisme, qui l'avait encore plus blessé dans la forme qu'au fond.

« Je vous envoie une lettre de M. le duc d'Orléans, écrivait-il à l'abbé, le 16 février, par laquelle il vous commande de revenir en France aussitôt que vous l'aurez reçue. J'ai cru qu'il était à propos de vous faire donner cet ordre parce que je vous avoue que je ne puis plus souffrir la qualité de prétendant qui me fait tort en ce pays, et qui, je crois, ne m'est pas fort utile à Rome. Je ne crois pas que ma nomination soit révoquée, et je ne crois pas que la cour l'ose faire, mais avec tout cela je vois si peu de certitude dans les résolutions de la cour de Rome, que je ne crois pas qu'il soit à propos que vous y demeuriez plus longtemps. Votre retour fera à mon sens un grand éclat qui m'est bon pour Paris et qui n'est pas dangereux pour la cour de Rome, puisque je m'imagine que, si le pape faisait une promotion après votre départ, ma nomination n'étant pas révoquée, il ne laisserait pas de me faire cardinal. Je vous prie donc de faire vos adieux quand vous aurez reçu cette dépêche, à moins que vous voyiez certitude ou grande apparence de promotion dans le carême, devant lequel temps aussi bien vous auriez, à mon sens, peine à sortir de Rome, quand même vous seriez assuré qu'il n'y aurait pas de promotion. J'ai fait faire la lettre de M. le duc d'Orléans un peu sèche, et il écrit comme étant mal satisfait du peu d'égards que l'on a eu à ses prières. Vous parlerez, s'il vous

(1) Oraison funèbre de Michel Le Tellier.

plaît, dans les mêmes termes, et vous direz en public que, ne voyant nulle certitude à la promotion, je n'ai pas voulu continuer à exposer le nom de son altesse royale et m'exposer moi-même à des refus continuels; que, bien que le cardinalat soit au-dessus de mon mérite, une prétention trop longue, trop basse et trop affectée est au-dessous de ma conduite ordinaire, de ma dignité et de la considération que la conjoncture des affaires m'a acquis dans le monde; que je ne me plains pas des longueurs de la cour de Rome, mais que je ne suis pas obligé de m'en payer; que, si ma nomination n'est pas révoquée, faudra bien que le pape, faisant une promotion, me fasse cardinal; que, si je ne le suis pas par les accidens qui peuvent arriver, au moins, vous ayant fait revenir, je n'aurai pas passé pour une dupe que l'on aura amusé.

« Vous parlerez comme cela en public, avec beaucoup de douceur, de respect et de modération pour le pape, mais avec une manière de fierté que vous ferez plutôt entendre que vous ne l'expliquerez. Vous direz en particulier et par manière de confidence affectée à ceux que vous traiterez d'amis particuliers, que je ne puis croire que l'on ne me joue, et qu'après m'avoir prêché, trois ans durant, comme a fait le cardinal Panzirole par plusieurs lettres que j'ai, écrites de sa main, de me faire nommer cardinal, il ne serait pas possible que l'on n'eût fait la promotion et qu'on m'eût exposé, dans l'état où sont les affaires de France, à tous les changemens qui y peuvent arriver, si l'on eût eu le moins du monde de bonté pour moi, et vous ferez connaître à quel point j'élève ma réputation en France, en faisant ce que je fais présentement.

« Vous direz aussi, je vous prie, à M. Chigi, qu'une des raisons qui m'a obligé est la déclaration que l'on m'a demandée sur le jansénisme, qui m'a étrangement blessé, non pas sur le fond de la chose à laquelle vous lui direz, comme de vous-même, que je ne suis nullement attaché, mais par la forme qui m'est injurieuse. Vous lui ferez voir la lettre que je vous écris sur ce sujet (la lettre suivante), et puis vous lui direz en confidence que vous voyez, par la dépêche que je vous ai fait, que je suis persuadé que la cour de Rome n'a nulle intention de me faire cardinal, et que, comme elle appréhende mon ressentiment pour lequel je me puis servir du jansénisme, l'on me veut désarmer de ce moyen qui me peut rendre considérable, et que je suis persuadé que c'est par cette seule raison que l'on m'a demandé la déclaration; et vous marquerez toujours au M. Chigi que, dans le fond, je n'ai nul attachement à toutes ces matières, auxquelles, en votre particulier, vous vous montrerez très contraire et par conséquent très affligé que, par l'affront que je reçois, l'on me jette tout à fait dans la nécessité, pour ne pas tomber dans le mépris, de ne me pas brouiller avec des

gens qui n'ont pas les sentimens si soumis. Mon sens est que vous parliez au pape, en prenant congé de lui, avec tout le respect possible, mais avec autant de froideur que l'on en peut avoir avec un homme de cette sorte, c'est-à-dire avec autant qu'il en faut pour lui faire connaître que l'on voit de quelle manière on est traité, sans ajouter celle qui le pourrait aigrir tout à fait, ce qui ne serait pas politique, puisqu'il ne faut jamais ôter le retour à personne. Vous lui direz donc de la part de M. le duc d'Orléans, conformément à la lettre que vous en avez reçu, que vous ne croyez pas que ses instances lui soient agréables, puisqu'il ne lui a pas seulement fait encore réponse sur ce sujet par aucun bref, et vous lui direz de la mienne que je vous ai prié d'assurer sa sainteté que si, dans les affaires présentes de la France, je jouais le personnage tout simple d'un particulier, j'aurais attendu avec beaucoup de patience les effets de la bonne volonté qu'il m'a témoigné, mais que la fortune m'ayant mis en état que tous mes pas sont considérés dans les conjonctures présentes, et ma nomination sans effet ayant déjà porté préjudice à ma considération, je me sens obligé de laisser l'événement de la chose à la simple nomination du roi, sans paraître plus longtemps solliciteur de cette affaire. S'il vous parle du jansénisme, vous répondrez dans les termes avec lesquels j'ai écrit la lettre que je vous envoie sur ce sujet (la lettre qui suit), dont il n'est pas bon, à mon sens, que vous donniez des copies, mais que vous pouvez pourtant faire lire à beaucoup de gens. Faites paraître surtout à M. Chigi et faites-le entendre sous main au pape que vous voyez bien que je refuse cette déclaration, moins sur la matière que parce que je la considère comme un piége que l'on me veut tendre pour me désarmer.

« Témoignez à M. l'ambassadeur que vous voyez par ma dépêche que je ne crains pas de révocation et que toutes les bontés qu'il m'a témoigné sont un des motifs qui m'obligent autant à vous rappeler, parce que je suis persuadé qu'il me rendra tous les bons offices imaginables en votre absence comme en votre présence.

« Je suis si pressé par cet ordinaire que je n'écris à personne qu'à vous, et que je remets au prochain à vous envoyer des lettres que je veux écrire à M. l'ambassadeur, au duc de Bracciano et une à tous les autres qui m'ont rendu office à Rome, par lesquelles je leur veux rendre grâces des obligations que je leur ai. Vous leur direz, s'il vous plaît, en attendant, que vous les devez recevoir par un courrier extraordinaire que vous attendez de jour en jour.

« Affectez de faire paraître que je suis mieux que jamais dans l'esprit de M. le duc d'Orléans, ce qui est vrai en effet, et, par une adresse digne du pays où vous êtes, faites voir à Chigi et autres gens, comme je vous l'ai déjà dit, que le refus de la décla-

ration vient de ma politique, et aux autres, qui n'ont pas de part aux affaires, faites leur connaître que les raisons qui sont dans ma lettre (la lettre suivante) sont les véritables causes de ma résolution... »

La lettre que nous venons de citer était accompagnée d'une autre lettre d'une habileté extraordinaire et que l'on pouvait interpréter à volonté pour ou contre le jansénisme, tant le coadjuteur avait pris de précautions oratoires pour esquiver une réponse nette et précise. Il se défendait de donner une déclaration contre le jansénisme, en prenant le ton d'un chrétien froissé dans sa dignité et blessé dans son honneur et sa foi d'un soupçon si peu mérité, d'une demande si injurieuse. En même temps, pour se faire bien venir de ses amis les jansénistes, il donnait à entendre que, s'il avait au fond embrassé la doctrine du jansénisme, il devrait plutôt souffrir le martyre que de renier les convictions de sa conscience. Puis, après les plus vives et les plus éloquentes protestations de son dévoûment au saint-siége, il insinuait à mots couverts que Rome aurait peut-être à se repentir de ne pas lui avoir donné le chapeau. Retz considérait cette lettre comme le chef-d'œuvre de sa plume, il en rechercha vainement la minute pour la publier dans ses *Mémoires*. Il y exprime en même temps le plus profond repentir de l'avoir écrite. « Je ne puis m'empêcher en cet endroit, dit-il, de rendre hommage à la vérité, et de faire justice à mon imprudence qui faillit à me faire perdre le chapeau. Je m'imaginai, et très mal à propos, qu'il n'était pas de la dignité du poste où j'étais de l'attendre, et que ce petit délai de trois ou quatre mois que Rome fut obligée de prendre pour régler une promotion de seize sujets (1) n'était pas conforme aux paroles qu'elle m'avait données, ni aux recherches qu'elle m'avait faites. Je me fâchai et j'écrivis une lettre ostensive à l'abbé Charrier, sur un ton qui n'était assurément ni du bon sens ni de la bienséance. C'est la pièce la plus passable pour le style de toutes celles que j'aie jamais faites. Je l'ai recherchée pour l'insérer ici, et je ne l'ai pu retrouver. La sagesse de l'abbé Charrier, qui la supprima à Rome, fit qu'elle me donna de l'honneur par l'événement, parce que tout ce qui est haut et audacieux est toujours justifié, et même consacré par le succès. Il ne m'empêcha pas d'en avoir une véritable honte; je la conserve encore, et il me semble que je répare en quelque façon ma faute en la publiant. »

Plus heureux que Retz, nous avons découvert une ancienne copie de cette lettre dans un volumineux recueil de pièces imprimées et manuscrites, relatives au cardinal, qu'a bien voulu nous réserver le savant bibliophile M. L. Potier. Retz avait défendu à l'abbé de lais-

(1) La promotion dans laquelle Retz figurait ne comprenait que dix cardinaux.

ser copier cette lettre, mais, moins prudent que celui-ci, qui la supprima (1), il la montra à Paris, avant de l'expédier, à ses amis les jansénistes, comme un glorieux trophée, comme une preuve de grandeur d'âme. Dans ses lettres à l'abbé Charrier, le coadjuteur lui affirmait qu'il n'en avait pas laissé prendre de copie, mais ses amis de Port-Royal, plus zélés en cela qu'infidèles, se hâtèrent de lui désobéir. Nous savons qu'une copie de la lettre circulait à l'hôtel de Liancourt, et Sainte-Beuve, de son côté, en a trouvé une autre copie dans les papiers du docteur des Lions. Quoi qu'il en soit, voici cette fameuse lettre, qui imprime autant de honte à la mémoire de Retz, qu'elle fait honneur à la finesse du diplomate et au talent de l'écrivain (2).

« J'ai été surpris, monsieur, à un point qui n'est pas imaginable de la proposition que j'ai vue dans votre lettre et j'avoue que, si je ne l'avais apprise par une personne à qui je me fie autant qu'à moi-même, j'aurais douté que l'on eût été capable de la faire. Je suis bien aise de vous faire savoir sur ce sujet mes sentimens; je vous prie de les faire connaître avec soin aux personnes qui vous ont entretenu sur cette matière pour les moindres desquelles j'ai trop de respect pour ne pas souhaiter avec passion qu'elles soient entièrement satisfaites de ma conduite. J'ai fait voir par toutes mes actions le respect que j'ai toujours eu pour le saint-siége; je n'ai jamais manqué d'occasions de le témoigner d'une manière qui ne pût laisser aucun doute dans les esprits qui ne sont point passionnés. Il y a eu même des rencontres, dans le peu de temps que M. de Paris m'a laissé pour faire sa fonction, qui m'ont donné lieu de faire connaître à toute la France l'aversion que j'ai des brouilleries et des divisions que la chaleur des esprits, sur la matière de la grâce, peut produire dans l'église. J'ai fait des mandemens publiés et imprimés sur ce sujet; j'ai interdit des prédicateurs pour ne les avoir pas observés assez ponctuellement; j'ai contenu les esprits dans une paix douce et chrétienne; je me suis porté avec ardeur à tous les moyens que j'ai cru capables de conserver la tranquillité dans l'église; enfin, je n'ai oublié que le zèle ridicule et ignorant qui, sous prétexte de vouloir la paix, cause la guerre, qui est indigne des lumières d'un véritable évêque, et qui aurait sans doute produit un effet bien contraire à la paix des concitoyens, dans une ville aussi savante que Paris et dans une faculté aussi éclairée que la Sorbonne. Je me re-

(1) Ce qui prouve que l'abbé Charrier jeta scrupuleusement au feu l'original, c'est que nous ne l'avons pas retrouvé parmi les autres lettres de Retz adressées à cet abbé.

(2) Guy Joly, dans ses Mémoires, composés vers 1665, dit que cette lettre était en latin et qu'elle no fut pas envoyée à l'abbé Charrier; mais, après un si long intervalle, il ne se souvenait pas bien de ce qui s'était passé. Nous aurons la preuve que la lettre fut expédiée à l'abbé par un passage d'une lettre postérieure.

proche à moi-même d'écrire tant de paroles sur cette matière, après tant d'actions qui doivent rendre ce discours fort superflu. Je ne suis ni de condition ni d'humeur à me justifier, lorsque je ne suis point accusé dans les formes, et mon caractère m'apprend à mépriser toutes les lâches impostures qui seraient capables de le déshonorer en ma personne, si elles étaient capables de m'obliger seulement d'y faire la moindre réflexion. Il n'y a rien qui doive être si cher à un prélat et qu'il soit obligé de conserver avec plus de respect que l'obéissance qu'il doit au saint-siége. Mais, par cette même raison, il n'y a rien de si injurieux que de le soupçonner de manquer au devoir, sur des calomnies qui n'ont pas seulement des apparences pour fondement. J'ai sucé avec le lait la vénération que l'on doit avoir pour le chef de l'église. Mes oncle et grand oncle (1) y ont été encore moins attachés par leur pourpre que par leurs services tous positifs et tous particuliers. J'ai marché sur leurs pas; j'en ai fait profession ouverte, et je puis dire, sans vanité, que dans la plus docte école du monde (2) j'ai fait éclater à vingt-trois ans si clairement mes pensées sur ce sujet, que je ne conçois pas qu'il y ait encore des esprits capables de ces sortes d'ombrages, si mal fondés et si peu apparens. C'est dans cette source où j'ai puisé ce respect pour le saint-siége, que j'ai protesté à mon sacre et dans lequel je veux vivre et mourir. Je ne l'ai jamais, grâces à Dieu, blessé par un mouvement du plus intérieur de mon cœur, et il ne serait pas juste que, par une complaisance basse et servile, je fisse voir une cicatrice où il n'y eut jamais de plaie, et que je reconnusse moi-même avec honte que l'on a eu raison de soupçonner, en reconnaissant pour raisonnable la proposition que l'on me fait de me justifier. Je l'ai consulté en moi-même; je l'ai discuté avec des personnes remplies de doctrine et de piété; je l'ai pesé au poids du sanctuaire, et je proteste devant Dieu qu'après un examen profond et sérieux, exempt de toute sorte de préjugés, je trouve que je manquerais à toutes les règles du christianisme, si je ne suivais dans ce rencontre les premiers mouvemens de mon âme, qui, à l'ouverture de cette proposition, s'est sentie troublée par ces nobles impatiences que les Pères ont appelé *de saintes indignations*. Elles ont quelquefois porté les grands hommes à défendre leur honneur et devant les monarques et devant les empereurs avec une hardiesse digne de leur profession, et qui passait même, aux yeux du monde, pour un mouvement de fierté et d'orgueil. Mes défauts et les imperfections de ma personne me défendent assez de ces inconvéniens, mais,

(1) Pierre, cardinal de Gondi, et Henri de Gondi, cardinal de Retz, tous deux évêques de Paris.

(2) Le collége de la Sapience à Rome, ou la Sorbonne, qui rivalisaient pour le haut enseignement de la théologie. Paul de Gondi avait fait ses études dans ces deux écoles.

par la grâce de Dieu, ils ne m'ont pas ôté de la mémoire que j'ai succédé à l'honneur de leur ministère, que je me suis obligé d'être dans leurs maximes. Que si j'étais dans les sentimens de ceux que l'on appelle jansénistes, je devrais plutôt mourir dans le martyre que de corrompre par des considérations temporelles le témoignage de ma conscience. Que si j'étais contraire à leur opinion, je ne devrais pas pour cela trahir l'honneur de mon caractère qui m'apprend à ne le pas soumettre à des soupçons frivoles qui l'avilissent, et qu'en quelque manière que ce soit, je suis obligé par toutes sortes de devoirs de me conserver en état de répondre à la vocation du ciel, qui, apparemment, ne m'a constitué dans la capitale de la France et la plus grande ville du monde, que pour y assoupir un jour les divisions que cette multitude de savans, préoccupés de tous les deux partis, peut y faire appréhender avec beaucoup de fondement. Si javais été dans la plénitude de la fonction, il y a longtemps que, sous l'autorité du saint-siége, j'aurais décidé ces questions, et ce même esprit, qui est celui du repos et de la tranquillité de l'église, qui m'y aurait porté si j'eusse été en état, m'a obligé de ne point faire de pas en cette matière que ceux qui ont été absolument nécessaires pour empêcher la division... »

Il était impossible de se tirer plus habilement d'un pas si difficile, d'user de ménagemens plus adroits à l'égard des jansénistes et de la cour de Rome. Retz excellait à prendre ce ton de conviction et d'innocence dont il était le premier à se moquer en secret, devant ses plus intimes confidens, et qui fait un si étrange contraste avec le cynisme de ses autres lettres à l'abbé Charrier.

« Cet esprit de paix, ajoutait-il, m'a obligé à rester dans ma condition présente et à ne pas « mêler ma voix, encore faible et presque impuissante, dans ces bruits tumultuaires et confus, qui diminuent toujours... de la créance que l'on doit prendre en un juge, mais qui l'étoufferaient pour jamais en l'occasion qui se présente aujourd'hui, dans laquelle il y aurait beaucoup d'apparence que les sentimens que je déclarerais me seraient plutôt dictés ou par mon ressentiment, ou par mon ambition que par ma conscience.

« Voilà, mon cher abbé, poursuivait le coadjuteur, la raison qui m'empêche de donner la déclaration qu'on me demande, et, à vous parler franchement, je ne puis croire que la proposition en vienne de sa sainteté. Elle m'a témoigné jusques ici trop de bonté pour me vouloir obliger à des choses qui blessent mon honneur, et toutes ces marques de bienveillance qu'elle m'a données depuis quatre ans, en souhaitant ma nomination, me persuadent qu'elle n'a jamais douté de la sincérité de mes sentimens.

« Dites, je vous prie, à ceux qui ne me font pas la même justice

que j'ai beaucoup de respect pour le chapeau, mais que j'ai assez de modération pour ne pas le souhaiter par toutes voies, pour m'en consoler avec beaucoup de facilité et pour me résoudre aisément à vivre en archevêque de Paris, qui est au moins une condition assez douce et dans laquelle je pourrai peut-être faire connaître, plus d'une fois l'année, le respect que j'ai pour le saint-siége, et que le cardinalat, en la personne d'un archevêque de Paris, ne serait pas contraire aux intérêts de Rome. Je ne fais pas de doute que l'on ne soit surpris, au lieu où vous êtes, de la résolution que je prends en ce rencontre. Ils s'en étonneront moins assurément quand vous leur ferez savoir que j'ai, une fois en ma vie, refusé la nomination dans une occasion où je la pouvais prendre avec honneur, mais que je n'étais pas persuadé que je pusse tout à fait satisfaire à la bienséance, qui fut à la prison de MM. les princes; quand vous ferez entendre que je n'ai jamais tiré aucun avantage des troubles et des mouvemens de France, dans lesquels la providence de Dieu m'a fait tenir une place assez considérable pour avoir eu besoin de modération, pour me défendre de recevoir des biens et des grandeurs. Je m'imagine que, quand l'on connaîtra à Rome mes inclinations et mes maximes, l'on ne prétendra pas de m'obliger à des bassesses indignes de mes premières actions. » Il faut que Retz ait eu une bien grande confiance dans la crédulité de la cour de Rome pour qu'il ait osé lui tenir un langage qui jurait si impudemment avec sa conduite.

« Parlez, mon cher abbé, en ces termes, disait-il en finissant, avec toute la force, toute la liberté et le désintéressement dont vous savez que je suis capable, mais avec toute la douceur et la modération que ma profession m'ordonne. Vous verrez que ce que je vous écris est encore plus véritable dans mon cœur que dans cette lettre; vous le verrez, dis-je, par l'ordre de son altesse royale que je vous envoie pour votre retour, et que je n'ai obtenu qu'avec beaucoup de difficulté et après des instances très pressantes. Ne répondez aux indifférens qui auront de la curiosité sur ce sujet qu'en leur montrant l'ordre que vous avez de vous en revenir en diligence, et dites à mes amis que, bien que je sois très persuadé que le cardinalat est infiniment au-dessus de mon mérite, je ne le suis pas moins qu'une prétention, traversée par des doutes injurieux, est fort au-dessous de ma conduite et de ma dignité (16 février 1652). »

Le coadjuteur ayant été promu au cardinalat dans le consistoire du 19 février, et la lettre ci-dessus ayant été expédiée le 16, il est manifeste que l'abbé Charrier ne put en faire usage à temps. Ce n'est pas trop présumer non plus de sa prudence et de sa sagesse que de croire qu'il se garda bien de la montrer après coup. C'est

donc à tort que le cardinal de Retz a supposé dans ses *Mémoires* que son confident la fit voir à Rome et qu'elle y produisit un grand effet. Après plus de vingt ans, lorsqu'il rédigeait ses *Mémoires*, il ne se rendait pas compte que la date de cette lettre, écrite trois jours seulement avant sa promotion, excluait la possibilité qu'elle eût pu arriver à Rome en temps opportun. Pendant qu'il remuait ainsi ciel et terre pour conquérir le chapeau, il semait le bruit parmi les jansénistes qu'il ne faisait aucune démarche pour l'obtenir. Il soutenait même qu'il avait écrit à Rome « une lettre de mépris, mais si adroite, qu'il leur faisait bien voir qu'en ne le faisant pas cardinal ils n'y gagneraient pas (1). »

A quelques jours de là, dans la lettre qui suivait, il quittait ces hauteurs et, faisant trêve d'éloquence, il reprenait sa liberté d'allure et son cynisme de langage, trop souvent digne du cardinal Dubois.

« J'ai été si occupé toute cette journée, lui écrivait-il le 23 février, et il est si tard que je ne puis vous envoyer encore par cet ordinaire les lettres de complimens que je vous avais promis par ma dernière. Vous les aurez par le premier ordinaire, ce qui sera, je m'imagine, assez à temps, puisque, selon les apparences, vous serez encore à Rome. Je ne doute point que vous n'ayez approuvé la résolution que j'ai pris sur votre retour. Il n'est pas possible que vous ne voyiez présentement clair à la promotion, et si elle ne se fait pas ce carême, je crois qu'elle (n'est) pas à espérer de longtemps. C'est à vous qui êtes sur les lieux à juger de la chose. Si elle est tout à fait éloignée, votre séjour serait à mon sens inutile et honteux; si elle est proche, vous saurez bien vous ménager et vous faire prier de demeurer et faire toutes les coionneries nécessaires.

« J'ai vu par votre dernière lettre que l'on ne me demande plus à Rome de déclaration pour le jansénisme. Vous userez de la lettre que je vous ai envoyée sur ce sujet en la manière qui vous semblera le plus à propos. Il est bon, à mon sens, de ne la pas faire éclater tant que les remèdes forts et extraordinaires ne seront pas nécessaires. Surtout n'en donnez pas de copie; je n'en ai donné aucune à Paris, quoique je l'aie montrée à beaucoup de gens. Prenez garde que, comme on a vu ici la lettre, qu'il n'y ait des gens qui mandent que l'on vous a envoyé une déclaration expresse en faveur du jansénisme. Ayez, s'il vous plaît, les yeux ouverts là-dessus et voyez ce qu'il sera à propos de faire, car plutôt que de laisser croire cela, il vaudrait mieux la montrer. Enfin, sur toute

(1) *Journaux manuscrits du docteur des Lions*, solitaire de Port-Royal. (Communication de Sainte-Beuve).

cette affaire, mon sentiment est que vous disiez ouvertement que vous avez ordre de revenir en France, que vous ne partirez pourtant qu'à Pâques, et que vous le fassiez en effet, à moins que de voir une certitude à la promotion très proche, et encore, si cela est, que vous prétextiez la prolongation de votre séjour de quelque chose fort solide; que vous quittiez Rome, quand vous le ferez, avec fierté, mais pourtant d'une manière qui soit plus capable de hâter les affaires que de les rompre, et qui fasse voir que vous ne doutez en façon du monde de ma nomination, mais que vous appréhendez que la conjoncture des affaires ne me permette pas de prendre assez de patience en moi-même pour l'attendre et pour ne me pas porter à des choses qui y peuvent être contraires. Et, sur ce sujet, vous répéterez, s'il vous plaît, tout ce que je vous ai tant de fois mandé sur ce que je serais peut-être obligé de faire contre le cardinalat, et, en ce cas, je crois qu'il sera à propos de laisser voir ma lettre. Je (m'en) remets à vous. Je vous mande par cet ordinaire, encore plus certainement que par tous les autres, que je suis assuré que ma nomination ne sera pas révoquée, et soyez tout à fait en repos de ce côté-là. C'est ce qui fait que je vous prie de laisser les affaires, au cas que vous quittiez Rome, au meilleur état que vous pourrez, afin que, s'il se peut, elles réussissent d'elles-mêmes, comme il sera difficile que cela ne soit pas, ma nomination subsistant toujours. Établissez si bien vos intelligences en partant que vous puissiez être ponctuellement averti de ce qui se passera à la cour de Rome. Si vous faites voir la lettre que je vous ai envoyée sur le jansénisme, ajoutez, je vous supplie, au lieu où il y a *me seraient plutôt dictées par mon ambition : — par mon ressentiment ou par mon ambition.* »

« Je me remets à vous entièrement d'ajouter ou diminuer ce que vous jugerez à propos à la conduite que je vous prie de tenir. Vous êtes sur les lieux et je suis assuré que mes intérêts vous sont plus chers qu'à moi-même. Je laisse tout à votre disposition, et je tiendrai pour bon tout ce que vous résoudrez et tout ce que vous ferez... »

Le pape Innocent X, ou plutôt son secrétaire d'état, Fabio Chigi, ne paraît pas avoir insisté pour obtenir du coadjuteur, avant sa promotion, une déclaration en règle contre le jansénisme. Guy Joly, alors secrétaire de Retz et chargé précisément de mettre en chiffres sa correspondance avec l'abbé Charrier, dit dans ses *Mémoires* que « le pape se résolut tout d'un coup d'avancer la promotion, après avoir tiré un écrit de l'abbé Charrier, par lequel il s'engageait d'en tirer un du coadjuteur tel qu'il le désirait. »

R. Chantelauze.

UNE RÉVOCATION

A L'UNIVERSITÉ DE BERLIN

Il vient de se passer à Berlin un incident qui a causé dans la ville et dans les faubourgs le plus vif émoi et tenu en suspens l'attention de l'Allemagne tout entière. Cet incident, ou, pour mieux dire, cet événement a donné lieu à de violens débats dans la presse, à des adresses, à des protestations, à des répliques, à des dupliques et à des assemblées populaires fort orageuses, dans lesquelles on a vu la jeunesse qui se voue aux carrières libérales fraterniser avec les coryphées du parti socialiste. Le motif de cette effervescence n'était point une question de politique intérieure ou étrangère, ni la guerre d'Orient, ni un nouvel impôt sur le tabac, ni le *Culturkampf,* ni quelque télégramme à sensation parti de Varzin. Il s'agissait tout simplement de la révocation d'un *privatdocent* à l'université de Berlin, révocation demandée par la faculté de philosophie, prononcée par le ministre de l'instruction publique, M. Falk. On pensera peut-être que c'était faire beaucoup de bruit pour peu de chose. Il serait facile de répondre que les petites choses ont leur importance, qu'il n'y a pas de petites questions, que les libertés sont le gage de la liberté, et que toute atteinte portée à un droit particulier peut être considérée comme un danger public et comme une affaire d'état. Dans le discours qu'il a prononcé à Tulle, M. Brunet a parlé avec un superbe mépris « de ces agitateurs qui, à l'affût de procédés nouveaux, cherchent à troubler la France par je ne sais quel appareil de chicane et de procédure ; » il ajoutait : — « La France leur dira qu'elle n'a que faire de leurs querelles de procureurs. » Il faut plaindre les pays où les particuliers, soit nonchalance, soit pusillanimité, font bon marché de leurs droits et ne sont pas prêts à les défendre *unguibus et rostro.* Un peuple qui n'a pas l'esprit de procédure et qui ne fait jamais à son gouvernement des querelles de procureur ne sera jamais un peuple

libre. Mais il arrive quelquefois que les procureurs se trompent ou qu'ils ne sont pas de bonne foi; en ce cas on fait bien de leur tenir tête, et, dans l'affaire dont nous parlons, il est permis de se demander si les agitateurs socialistes de Berlin ont eu raison de tant crier, ou s'ils n'ont tant crié que parce qu'ils n'étaient pas bien sûrs d'avoir raison.

Parmi les libertés les plus chères à l'Allemagne, il faut compter après la liberté de conscience les immunités et les franchises universitaires. Les universités allemandes sont des arènes ouvertes à toutes les opinions, à toutes les doctrines, appelées à s'y rencontrer et à s'y combattre comme en champ-clos. Nos voisins ont compris depuis longtemps que la discussion libre et publique est nécessaire au progrès de l'esprit humain dans toutes les branches de la science, et qu'une université est un endroit où il doit être permis de tout discuter. Cette liberté d'universelle discussion a été garantie par l'excellente institution des *privatdocenten,* que la France paraissait désireuse de s'approprier; mais elle a aujourd'hui d'autres soucis en tête, de bien autres affaires sur les bras. Le *privatdocent* est un docteur à qui l'université accorde la *venia docendi,* c'est-à-dire le droit d'entrer chez elle pour y donner des leçons dans une salle qui lui appartient, en le laissant entièrement maître d'en régler comme il l'entend la matière et la méthode. C'est le plus souvent par le canal du *privatdocent* que les idées du jour, les théories nouvelles, encore contestées, réussissent à pénétrer dans l'enceinte vénérable consacrée par l'état à l'enseignement supérieur. L'*alma mater* autorise ces francs-tireurs de la science à faire campagne à côté de l'armée régulière; ils se battent à leurs risques et périls, et ne sont payés que par leurs soldats. Le *privatdocent* a chance de devenir un jour professeur extraordinaire ou ordinaire; en attendant, il ne reçoit d'autres appointemens que les droits d'entrée acquittés par ses auditeurs. Pour peu qu'il ait du mérite, du savoir, et qu'il y joigne quelque talent de parole, son auditoire grossit d'année en année, et il ne tient qu'à ce surnuméraire de faire le vide autour de la chaire des professeurs en titre, s'il en est parmi eux qui aient dû leur nomination à la faveur ou qui négligent de rajeunir à propos leurs idées et leurs cahiers. Le 31 mai 1865, le professeur Virchow déclarait dans une séance de la chambre des députés de Prusse que les *privatdocenten* sont les vrais représentans de la liberté scientifique, et qu'elle serait en péril le jour où l'on toucherait à leurs franchises.

A la vérité, ces représentans de la science indépendante dépendent en principe du bon plaisir de la faculté dans laquelle ils enseignent. En vertu de l'article 52 de ses statuts, la faculté de philosophie de Berlin a le droit d'adresser par l'entremise de son doyen un avertissement ou une remontrance au *privatdocent* qui se rend coupable d'une inconvenance vénielle, *bei leichteren Anstössigkeiten*, et, en cas de récidive ou

d'aggravation du délit, elle peut poursuivre sa révocation auprès du ministre et retirer ainsi sa patente au délinquant. Qu'est-ce qu'une inconvenance dans le langage universitaire? Ce genre de délit est un peu vague, et n'est pas susceptible d'une définition bien rigoureuse. Comme il va de soi, le *privatdocent* est tenu à des égards envers le corps savant dans lequel il figure à titre de membre adjoint; mais l'*alma mater* n'est pas trop exigeante, elle se contente de la simple politesse, et encore les coups d'épingle sont-ils permis, l'inconvenance ne commence qu'aux coups de poing. Les traditions libérales en matière d'enseignement supérieur sont si bien établies chez nos voisins que les révocations sont rares et qu'elles n'ont jamais lieu pour bannir de l'enceinte universitaire des opinions hétéroclites ou des doctrines jugées dangereuses. Le plus souvent, elles sont occasionnées par ce que Bayle appelait « des entre-mangeries professorales, » car les docteurs et les professeurs s'entre-mangent en tout pays, mais en Allemagne un peu plus qu'ailleurs. En 1865, un *privatdocent* à l'université de Bonn, le docteur Merz, fut révoqué pour cause d'injures adressées au professeur Jahn, et ce fut précisément à ce propos que M. Virchow se crut obligé de signaler à la chambre des députés tout ce qu'il y avait de délicat et de périlleux dans une mesure de ce genre. La nouvelle révocation qui vient d'être prononcée à Berlin ne paraît pas avoir excité chez M. Virchow et ses coreligionnaires du parti du progrès le même déplaisir et les mêmes scrupules. Ni la presse progressiste, si puissante à Berlin, ni les journaux du parti national-libéral, n'ont plaidé chaleureusement la cause de la victime; elle n'a trouvé de sympathies que parmi la jeunesse, les ouvriers et les socialistes. En frappant le docteur Dühring, M. Falk a-t-il commis, ainsi qu'on l'en accuse, un véritable attentat contre la liberté de l'esprit et de la science? Il est permis d'en douter, et nous souhaitons que l'université de France n'ait jamais de grands-maîtres plus durs ni plus intolérans que l'autocrate dont les rigueurs sont dénoncées par les socialistes prussiens à la vindicte publique et à l'indignation de tout l'univers.

Pendant bien des années, plusieurs fois chaque semaine, on a vu arriver dans l'une des salles de l'université de Berlin un aveugle conduit par un enfant; cet aveugle y venait professer la philosophie et l'économie politique. On l'admirait pour sa vie austère, retirée, laborieuse, pour le courage avec lequel il luttait contre la plus cruelle des infirmités et s'appliquait à tirer de son cerveau plus de parti que ne font bien des hommes qui ont leurs deux yeux. On l'admirait aussi pour sa prodigieuse mémoire, qui le rendait capable de réciter des kyrielles de chiffres sans commettre la moindre erreur, pour la facilité et l'abondance de sa parole, pour la vigueur peu commune de sa pensée, pour l'étendue de ses connaissances et pour sa compétence universelle, dont

il s'était fait une spécialité. M. Dühring, de qui nous parlons, n'est pas seulement un docteur enseignant ; il est l'auteur de nombreux ouvrages dont plusieurs ont fait sensation. Pour ne citer que les principaux, il a publié une histoire des principes généraux de la mécanique, couronnée par l'université de Gœttingue; il a publié encore une histoire critique de la philosophie, et une histoire non moins critique de l'économie politique et du socialisme (1). On remarque dans tous ces livres une grande lecture, des vues ingénieuses, une dialectique serrée, hardie, qui se fraie son chemin au travers de tous les fourrés; — à vrai dire, elle y cueille plus d'épines que de fleurs. Le style a de la force, mais il manque d'agrément ; il est pénible, touffu, tendu, rugueux, abondant en néologismes, bondé d'épithètes, bourré d'incidentes. A l'ordinaire, M. Dühring commence heureusement sa phrase, mais il a beaucoup de peine à la finir, tant il y met de choses; elle est toujours pleine jusqu'à éclater.

M. Dühring avait été distingué du monde savant; toutefois il y avait rencontré quelques malveillans qui prétendaient que son universelle compétence n'était qu'un dilettantisme universel. En revanche, il a été fêté plus que personne par le public universitaire; il était devenu l'idole d'une partie considérable de la jeunesse de Berlin. Ses nombreux admirateurs se découvraient en prononçant son nom, et leur enthousiasme tenait du fanatisme. Il avait ses séides, qui le considéraient comme leur directeur de conscience, comme un oracle infaillible, et répétaient ses sentences en s'écriant : *Ipse dixit!* Quand d'aventure un étranger, poussé par une curiosité téméraire, assistait à une de ses leçons sans avoir l'air de se douter qu'il venait de pénétrer dans un temple, les habitués de l'endroit lui jetaient des regards obliques en fronçant le sourcil et faisaient à l'intrus le même accueil que les vrais croyans à un giaour qui a oublié de se déchausser avant de s'introduire dans une mosquée; la présence de cet indiscret les gênait, on trouvait mauvais qu'il se permît de prendre part aux saints mystères sans avoir la vocation et sans être en état de grâce. Peut-être M. Dühring a-t-il dû sa popularité moins à son mérite, qui est incontestable, qu'à certains défauts de son caractère, qui ne le sont pas moins. Le principal est qu'il a le ton décisif et tranchant, l'esprit dédaigneux et hautain. Il appartient à la race des superbes.

Certaines gens, a-t-on dit, louent deux sortes de personnes, les morts et eux-mêmes, et jamais leurs contemporains, excepté le maître de la maison. M. Dühring ne loue guère ses contemporains, mais il faut lui rendre cette justice qu'il ne loue pas davantage le maître de la maison

(1) *Kritische Geschichte der allgemeinen Principien der Mechanik,* zweite vermehrte Auflage, Leipzig 1877. — *Kritische Geschichte der Philosophie,* zweite Auflage, Berlin, 1873. — *Kritische Geschichte der Nationalökonomie und des Socialismus,* zweite Auflage, Berlin, 1875.

et qu'il n'est pas indulgent pour les morts. Il a déclaré dans un de ses écrits que, de compte fait, l'humanité a produit durant le cours des siècles tout au plus deux douzaines « de natures vraiment créatrices du premier rang, *wahrhaft schaffender Naturen ersten Ranges,* » et il traite du haut en bas les natures qui ne sont ni créatrices ni du premier rang. Il a bientôt fait de signifier aux vivans ou aux morts qu'il cite à son tribunal qu'ils sont « des esprits inférieurs, des esprits subalternes, ou des capacités de second ordre, ou des hommes d'un mérite discutable, *fragliche Männer.* » Encore n'a-t-il pas toujours pour les génies créateurs tous les ménagemens désirables. On s'est plaint que, racontant l'histoire de la mécanique, il avait été fort dédaigneux pour Archimède, très sévère pour Descartes. Dans son histoire de la philosophie, il emploie trente pages à démontrer qu'Aristote n'était qu'un faiseur d'inventaires et en somme un esprit assez médiocre, un assez pauvre sire, singulièrement surfait par l'admiration superstitieuse des siècles. Il consacre le même nombre de pages à constater que Leibniz était « un virtuose sans génie, un simple talent sans puissance créatrice, un philosophe d'occasion et de circonstance, « plagiaire de Newton, à qui il a volé la découverte du calcul infinitésimal, plagiaire de Giordano Bruno, dont il s'est approprié clandestinement la théorie des monades en la gâtant, au surplus intrigant de la pire espèce, qui faisait consister la philosophie dans l'art d'attraper des pensions et des titres, et, pour le trancher net, un pleutre malhonnête, qu'on ne saurait nommer en bonne compagnie sans s'excuser de la liberté grande. M. Dühring a plus d'égards pour Kant; il lui sait gré d'avoir découvert que le temps et l'espace ne sont que des formes de notre esprit; mais il l'accuse d'avoir compromis sa gloire par des équivoques regrettables et par des hypothèses mystiques. Il professe également quelque respect pour Schopenhauer, « le philosophe le plus sérieux de notre siècle, » et il le loue « d'avoir signalé avec autant de profondeur de sentiment que de pénétration d'esprit le caractère méduséen de la vie et les côtés corrompus de l'institution du monde; » il ne laisse pas de lui reprocher d'avoir donné, lui aussi, dans le mysticisme. Quant à M. Édouard de Hartmann, disciple de Schopenhauer, il l'accable des injures les plus grossières, et il déclare que la philosophie de l'inconscient ne mérite de figurer que dans l'histoire de la réclame. M. Hartmann peut se consoler; de plus grands que lui n'ont pas trouvé grâce devant ce terrible juge. Fichte n'est pour lui qu'un halluciné, Schelling un charlatan, Hegel le grand-prêtre de l'absurde et le roi des mystificateurs, et il estime que ces trois *philosophâtres* ne sont comparables « qu'aux plus faibles épigones de l'époque alexandrine. » Comme on le voit, bien que l'Allemagne, à son avis, soit avec la Grèce la terre classique de la philosophie, il n'admet pas qu'elle ait produit plus de deux philosophes

dignes de ce nom. A la vérité, il insinue qu'il y en a un troisième. Comment se nomme-t-il? Cherchez, bonnes gens, et vous trouverez; M. Dühring vous y aidera en vous mettant obligeamment sur la voie.

Tout le monde a ouï parler du noble Pococurante, sénateur vénitien, lequel faisait profession de mépriser ce que le vulgaire respecte; Homère lui causait le plus mortel ennui, Virgile lui paraissait insipide, Milton lui semblait aussi grossier qu'extravagant, et il se plaignait que Raphaël avait ignoré l'art d'arrondir une figure et de faire des draperies qui ressemblassent à des étoffes. Il y a en Allemagne beaucoup de Pococurante, et ils y sont fort admirés de la jeunesse, car il n'est pas de pays où l'on acquière plus de crédit par l'affectation du dédain et de l'universel dégoût. Les dégoûtés allemands sont des hommes redoutables : ils font table rase de toutes les réputations établies, et la critique est entre leurs mains une sorte de guillotine sèche; tout le monde y passe, les natures créatrices de premier rang aussi bien que les virtuoses et que les talens subalternes. Ne leur demandez pas du reste de vous donner leurs raisons; ils se plaisent aux exécutions sommaires, trois mots tombés de leurs lèvres suffisent pour démolir un grand homme ou pour anéantir un système. Eux-mêmes, cela va sans dire, ont leur propre doctrine où vous trouverez, si vous parvenez à la comprendre, le dernier mot de toutes choses, la solution de tous les problèmes, le fin du fin; mais ils s'en expliquent sobrement et à bâtons rompus, peut-être parce qu'une idée inexplicable est difficile à expliquer, peut-être aussi parce qu'ils savent l'effet imposant que produisent sur leur public le vague de leurs formules et les profondeurs béantes de leur silence. Les dégoûtés allemands ont découvert depuis longtemps que pour passer à l'état de grand homme il faut joindre le mystère au mépris et le mépris au mystère. L'honnête Candide respectait Homère et il aimait un peu Milton; aussi était-il offusqué des discours de Pococurante, et cependant il l'admirait beaucoup. « Quel homme supérieur, disait-il entre ses dents; quel grand génie! Rien ne peut lui plaire, et il est au-dessus de tout. » A quoi Martin répliquait que les meilleurs estomacs ne sont pas ceux qui rebutent tous les alimens.

Le sénateur vénitien qu'admirait Candide ne cherchait à gagner personne à son sentiment; peu lui importait qu'on pensât autrement que lui. Il n'en va pas ainsi de M. Dühring; il y a en lui du missionnaire, il considère le mépris comme un apostolat. C'est qu'il n'est pas un simple Pococurante, revenu de tout et se consolant de ses déceptions par un haussement d'épaules; il entre dans ses dégoûts de la haine, du ressentiment contre les hommes, et il a des colères rouges qu'il s'efforce de communiquer à ses auditeurs comme à ses lecteurs. N'a-t-il pas sujet d'en vouloir à l'humanité? Il ne cherche pas à nous dissimuler la cause de son chagrin, il est resté près de quinze ans *privatdocent*, et aujour-

d'hui encore il n'a aucune chance d'être jamais nommé professeur ordinaire ou même extraordinaire. — « Je crois avoir prouvé, nous dit-il en substance, tout ce que peut faire un homme sans fortune, qui, ne recevant aucun secours de l'état, n'a pas d'autres ressources que lui-même et que son courage. J'ai donné un exemple de travail et de patience unique peut-être dans l'histoire récente des universités. Ce que je vaux comme écrivain, le public le sait, en Allemagne et hors d'Allemagne, et les professeurs le savent aussi, car ils se procurent et lisent en secret mes ouvrages, se gardant bien de révéler par aucune citation l'étude assidue qu'ils en font pour subvenir à l'indigence de leurs pensées et à la paresse de leur esprit. Malgré tout cela, je ne suis rien et ne serai jamais rien. » M. Dühring se considère comme la victime d'un complot ourdi par des capacités de second ou de troisième rang contre une véritable grandeur scientifique, *eine echte Grösse der Wissenschaft,* qui leur donnait des ombrages. Dieu nous garde de dire le contraire, mais il est un point qui pour nous fait question. Devons-nous admettre que M. Dühring est devenu atrabilaire parce qu'il n'a pas été nommé professeur, ou croirons-nous que, s'il n'a pas été nommé professeur, il doit s'en prendre aux emportemens de sa bile et aux aigreurs de sa plume?

Notre tempérament influe sur notre destinée, et à son tour notre destinée agit sur notre humeur. M. Dühring est né armé en guerre, un fleuret à la main, comme les guêpes naissent avec un dard. La nature l'avait condamné à se faire beaucoup d'ennemis, car il était dans son caractère de détester beaucoup de choses et beaucoup de gens, et en particulier de vouloir beaucoup de mal à tous les esprits pondérés, à tous ceux qui, satisfaits de leur sort, en infèrent que le monde est une bonne institution. L'optimisme est à son avis la philosophie des habiles, dont la fortune s'est faite par des moyens peu avouables, et il estime que les esprits modérés sont des esprits médiocres, se complaisant dans leur médiocrité. Voilà ses raisons doctrinales pour condamner Leibniz et l'inventeur de la logique; mais il a d'autres raisons toutes personnelles pour en vouloir à Aristote, qui en conscience s'est mal conduit à son égard. Berlin possède un Athénée pour les jeunes filles, appelé le Victoria-Lyceum. L'habile directrice anglaise de cet important établissement, miss Archer, avait eu la bonne pensée d'inviter M. Dühring à faire des conférences devant la jeunesse confiée à ses soins. Ces conférences ne pouvaient manquer de devenir un objet de *great attraction.* Malheureusement miss Archer s'est vue dans la cruelle nécessité de congédier un jour M. Dühring; on se plaignait que son enseignement fût dangereux. Depuis longtemps il soupçonnait une des dames patronnesses du lycée, Mme Bonitz, de travailler sourdement contre lui; or Mme Bonitz est la femme d'un professeur d'aristotélisme à l'université

de Berlin, et M. Dühring, qui en sa qualité de philosophe a l'habitude de remonter aux causes premières, n'a pas hésité à rendre Aristote responsable de sa disgrâce. Avoir contre soi Aristote et les femmes, c'en est trop. M. Dühring déteste cordialement les talens subalternes, les médiocrités, les nullités, les fabricans de manuels, les compilateurs, les pédans, les scholarques, les philosophâtres et toute l'engeance des petits professeurs, *die Professörchen;* mais il est quelque chose qu'il déteste encore plus qu'un professeur, c'est une femme de professeur. Il est persuadé que ces furies ont toutes tramé sa perte et qu'elles s'occupent assidûment à écrire contre lui des articles dans les journaux de Berlin. Ce n'est pas seulement Mme Bonitz qui s'est appliquée à l'évincer du Victoria-Lyceum; il a rencontré une persécutrice plus dangereuse encore dans la femme d'un illustre physicien, dans Mme Anna Helmholtz, qu'il s'obstine à appeler Augusta, sans doute parce qu'il lui plaît de grandir son ennemie en lui prêtant un nom impérial. Pour se venger, il a accusé M. Helmholtz d'avoir dérobé au docteur Robert Mayer de Heilbronn sa découverte de l'équivalent mécanique de la chaleur. C'est un spectacle mélancolique que celui d'une intelligence distinguée que la passion fourvoie et qui, s'enfermant dans une solitude chagrine et sauvage, s'y abandonne à de sombres chimères. Rabelais se défiait « des gens, nourris dedans un baril, qui onques ne regardèrent que par un trou. » Les gens nourris dans un baril bâtissent des doctrines échafaudées sur des commérages : grattez le philosophe, et vous ne trouverez au fond de son système qu'un Allemand de mauvaise humeur. Les gens nourris dans un baril en arrivent à se persuader que l'histoire universelle se résume dans leur aventure, et ils font leurs confidences intimes à tout l'univers, ils le sommeraient au besoin par voie d'huissier de s'intéresser aux tribulations d'un docteur persécuté par Aristote et par Mme Helmholtz.

Quand on n'est pas content de son sort et qu'on a le goût d'en raisonner, la seule alternative est de devenir ou pessimiste ou socialiste. Le docteur Dühring a pris le parti de se faire socialiste; c'est ce qui l'a sauvé du pessimisme. Bien qu'il soit convaincu, comme Schopenhauer, que le monde est une fâcheuse institution, il croit qu'à la rigueur il est possible de l'améliorer. La tâche n'est pas petite; il faut refaire la société de fond en comble. Quels procédés notre docteur se propose-t-il d'employer à cet effet? Si nous en jugeons par quelques passages de ses livres, les palliatifs lui agréent peu; il n'a foi que dans les grands moyens. Ce qui nous donne beaucoup à penser, c'est l'hommage rendu par lui « à l'incomparable grandeur de Jean-Paul Marat, ce disciple le plus remarquable de Rousseau, que les pseudo-historiens de la contre-révolution européenne, et nommément ceux de l'espèce girondine, ont si bassement défiguré. » Ce qui ne nous donne pas moins à

penser, c'est qu'ailleurs il a célébré l'avénement de la commune en 1871 « comme la plus grande action qu'ait accomplie le XIXe siècle dans l'intérêt de la civilisation, comme une nouvelle ère de la conscience politique et sociale. » A la vérité, il accompagne de quelques réserves les éloges qu'il prodigue aux hommes de la commune. Bien qu'il les remercie « d'avoir fait entendre pour la première fois à l'Europe le langage de la nature et du bon sens, et d'avoir purifié par un souffle rafraîchissant l'atmosphère marécageuse où nous vivons, » il les accuse d'un peu de mollesse, d'un excès de scrupules; il leur reproche leur douceur humanitaire, leur sensibilité romanesque, qui ne leur a pas permis d'exercer dans toute sa rigueur la justice du peuple (1). M. Dühring ne prend pas les gens par trahison ni par surprise; la bourgeoisie berlinoise est avertie, elle sait ce qui l'attend si jamais il devient son maître. Au surplus, les intentions du docteur sont excellentes; s'il a du goût pour les moyens énergiques, il ne les emploiera jamais qu'à bonne fin : son but est d'établir dans le monde « la socialité universelle ou la société socialitaire, *die socialitäre Gesellschaft.* » Que sera précisément la société socialitaire de M. Dühring? Nous en avons une idée aussi confuse que de son système de philosophie. Cependant nous avons cru comprendre que sous le règne de la socialité universelle, tous les abus disparaîtront, que le mariage ne sera plus une tyrannie, que les impôts ne gêneront plus personne, que le salariat sera aboli, que tout le monde aura sa poule au pot; qu'enfin tout ira bien parce qu'il n'y aura plus de professeurs et que, si par hasard il en restait quelques-uns, on leur interdirait de prendre femme. Dans la société socialitaire, les grandeurs scientifiques de premier ordre n'auront plus rien à craindre, ni d'Aristote, ni de Mme Helmholtz.

Les idées très avancées de M. Dühring ont peut-être été cause qu'il n'a pas été nommé professeur; mais ce n'est pas pour un délit d'opinion que la *venia docendi* lui a été retirée. Ses principes économiques et autres n'ont point été mis à sa charge dans les plaintes adressées par la faculté au ministre, ni dans les considérans par lesquels M. Falk a motivé son arrêté de révocation. M. Dühring serait aujourd'hui encore *privatdocent*, s'il ne s'était avisé d'écrire une brochure où, sous prétexte de réformer l'éducation des femmes, il s'est livré à de virulentes attaques contre l'enseignement universitaire. Cette malencontreuse brochure a déchaîné l'orage; elle était grosse d'une catastrophe. Un *privatdocent* qui décrie la maison dans laquelle il enseigne, et qui en réclame à cor et à cri la démolition! Ce procédé a paru incongru; on a jugé que c'était là une de ces inconvenances prévues par l'article 52 des statuts. Dans son libelle, M. Dühring passe en revue toutes les matières

(1) *Kritische Geschichte der Nationalökonomie*, p. 233 et 577-586.

enseignées dans l'université, et il déclare que ce sont pour la plupart des viandes à la fois creuses et indigestes. Selon lui, la seule utilité de la faculté de philosophie, laquelle comprend les sciences et les lettres, est de fabriquer au prix courant des professeurs pour les gymnases. Qu'on abolisse les gymnases, et on pourra sans inconvénient supprimer les facultés de philosophie. Et quand on abolirait les gymnases, où serait le mal? Qu'enseigne-t-on dans ces fameux gymnases? De pures fadaises. La logique a été inventée par Aristote; c'est tout dire. Et le latin, à quoi sert-il? La littérature grecque a quelque mérite, mais elle a été trop vantée; parmi ses titres de gloire figurent les misérables farces d'Aristophane, qui, vingt-trois siècles d'avance, s'est permis de décocher des lardons à l'inventeur de la socialité universelle. Ce que les Grecs ont fait de mieux, ce sont leurs statues, lesquelles par bonheur ne parlent pas grec. La philologie tout entière n'est qu'une anatomie de cadavres. Quant aux langues modernes, il est bon d'apprendre à les parler; mais il faut bien se garder d'en faire une étude littéraire : qui nous délivrera de la poupée du bel esprit, *von der schöngeistigen Puppe?* L'histoire, telle qu'on l'enseigne, « n'est qu'un long récit de chamailleries et un recueil de mensonges inventés à la gloire des princes. » Les mathématiques elles-mêmes gagneraient beaucoup à être débarrassées de tout le vain fatras dont on les encombre; si on les ramenait à ce qu'elles ont de vraiment utile, on les réduirait à peu de chose. La chimie, les sciences naturelles, demandent aussi à être vigoureusement émondées; elles s'en trouveraient bien, de même qu'on rendrait service au droit en supprimant la fastidieuse étude des Pandectes, et à la médecine en la simplifiant assez pour qu'on pût l'apprendre en deux ans (1). O docteur, si savant que vous soyez dans l'histoire des découvertes des autres, ne seriez-vous point un barbare? Que faut-il entendre par un barbare? Un homme qui méprise ce qui ne sert à rien et qui est incapable de sentir l'utilité de l'inutile. Il est impossible de faire comprendre à certains peuples l'utilité de l'engrais; par lui-même il ne produit rien, ne sert de rien, à cela près qu'il réchauffe et nourrit la terre. O docteur aussi insociable que socialitaire, dans la société de vos rêves les moissons seront maigres, faute d'engrais.

Jamais le vocabulaire de M. Dühring n'est plus riche, jamais sa phrase n'est plus touffue que lorsqu'il fait leur procès aux gens et aux choses qu'il n'aime pas. Que penserions-nous des universités allemandes, si nous croyions seulement le quart de ce qu'il en dit? Il les représente tour à tour comme des foyers de pédanterie et d'obscurantisme, comme des boutiques où l'on ne vend que des marchandises fripées ou ava-

(1) *Der Weg zur höheren Berufsbildung der Frauen und die Lehrweise der Universitäten,* Leipzig, 1877, chapitres 4, 5 et 6.

riées, des articles de rebut et des chinoiseries ridicules, comme de véritables Marais Pontins, dont la pestilence corrompt l'air à dix lieues à la ronde, enfin comme des cavernes où se commettent d'abominables méfaits. Qu'est-ce qu'un professeur allemand, ordinaire ou même extraordinaire? Un vrai mandarin chinois, qui prend le plus grand soin de sa tresse et qui enseigne à la jeunesse moyennant finance l'art de faire pousser la sienne, car c'est à la longueur de sa cadenette que se mesure le mérite d'un homme. A la vérité, quelques-uns de ces mandarins furent jeunes autrefois, et ils eurent jadis quelque mérite et quelque savoir, mais depuis longtemps l'horloge s'est arrêtée, et ils ont décidé qu'il ne s'est rien passé dans le monde depuis le jour où ils ont cessé de penser. La science réside tout entière dans le cahier jauni qu'ils griffonnèrent il y a vingt ans et que chaque année ils relisent d'une voix plus nasillante et plus chevrotante. Malheur à qui ne se contente pas de ces vieux galons, de cette vieille défroque! Malheur surtout à qui s'en moque! L'insolent encourra les ressentimens du mandarin, dont les rancunes sont implacables; s'il vous paraît débonnaire ou sentimental, ne vous y fiez pas, c'est un faux bonhomme. Ajoutez que d'habitude il est marié, qu'ayant une femme, il lui arrive quelquefois d'avoir un fils, et qu'il cherche à le placer. S'il n'a pas de fils, il a un gendre; s'il n'a pas de gendre, il a un neveu; bref il a toujours quelqu'un des siens à pousser dans la première chaire vacante, et c'est ainsi que se recrute le personnel universitaire. Que si le mandarin n'a ni fils, ni gendre, ni neveu, ni cousin pauvre, il tâche d'avoir pour collègue quelque médiocrité bien avérée, quelque nullité patentée, qui ne lui donne aucun ombrage. Il l'ira chercher à Gœttingue, à Giessen, et, s'il le faut, jusque dans les entrailles de la terre, bien qu'il soit rarement besoin d'aller si loin pour la trouver. Le plus souvent il l'a sous la main; c'est quelque bon jeune homme, qui a été son disciple ou son *famulus* et qui, instruit de bonne heure dans les usages du monde et dans l'art de faire son chemin, s'est ménagé la bienveillance du patron par ses bons offices, par ses attentions serviles, par son humilité confite en dévotion. Le mandarin est le plus intéressé des hommes; il est toujours attentif à grossir son casuel en écartant toute concurrence incommode, et sa grande préoccupation est de se procurer des auditeurs payans; s'il ne tenait qu'à lui, il les ferait racoler par les gendarmes. M. Dühring nous a raconté dans un de ses livres toutes les rubriques, tous les petits artifices par lesquels les professeurs d'économie politique travaillent à recruter des étudians; leurs peines ne sont pas toujours récompensées. Il y en a deux à Marbourg, et entre eux deux ils n'ont qu'un auditeur; ne pouvant le partager, ils se le repassent à tour de rôle, l'un s'en allant en voyage, pendant que l'autre fait son cours. Bon an, mal an, leurs leçons coûtent au peuple de dix à vingt thalers pièce,

nous dit M. Dühring, qui est fort sur le calcul, et les leçons qui ne se font pas ne sont pas moins chères que les autres. Nous admettons sans difficulté que la faculté de philosophie de Marbourg a ses mystères et que tout n'est pas pour le mieux dans la meilleure des Allemagnes possibles. Nous accordons sans nous faire prier qu'il n'est pas nécessaire de passer une vie d'homme dans les vallées et dans les plaines qui s'étendent des bords de l'Isar jusqu'aux rivages de la Baltique pour y découvrir des capacités de troisième ordre, des cadenettes, des cahiers un peu jaunes, de bons jeunes gens très habiles à se pousser par l'intrigue, des bonhomies matoises et des marchands d'orviétan. Il n'en est pas moins vrai que les universités allemandes ont rendu et rendent encore à la science de précieux et d'éclatans services, qu'il serait aussi dangereux qu'injuste de méconnaître. M. Dühring est un homme de grand mérite, mais ses almanachs nous sont suspects; son imagination malade creuse dans le noir et quelquefois travaille dans le faux.

Nombre de philosophes ont essuyé des tracasseries, des traverses ou de cruelles persécutions, et ont eu beaucoup à souffrir de la haine de leurs ennemis. Ce qui est particulier à M. Dühring, c'est que son pire ennemi est lui-même; le docteur Dühring lui a fait plus de mal que ne lui en fera jamais Mme Helmholtz avec la collaboration d'Aristote. Après tout, de quoi se plaint-il? On lui a fermé les portes de l'université de Berlin. Ne se devait-il pas à lui-même d'en sortir? pouvait-il rester dans cette boutique ou dans cette caverne? pouvait-il se souffrir plus longtemps dans la compagnie des mandarins? Il était allé au-devant de sa disgrâce, on le soupçonne de l'avoir cherchée; quoi qu'il en soit, elle a été adoucie par d'agréables consolations : elle a fait beaucoup de bruit, et le bruit console de bien des choses. Le *privatdocent* révoqué a reçu de la jeunesse des universités allemandes d'éloquentes adresses, couvertes de signatures. Une assemblée de 3,000 personnes a vivement applaudi un orateur qui instituait un parallèle en règle entre le docteur Dühring et Giordano Bruno; dans la même soirée, une réunion socialiste lui tressait des couronnes et le mettait au rang des plus glorieux martyrs de la vérité. Dans ces comices orageux, il a été décidé que la science étant persécutée, il fallait lui ouvrir un asile en créant au plus tôt une sorte d'université libre. Cette résolution n'a pas été chaudement approuvée par M. Dühring. Professeurs de l'état, professeurs libres, il met tout ce monde dans le même sac, et il n'attend rien de bon de l'enseignement méthodique et régulier. Il ne croit qu'aux livres et aux conférences; il fera des conférences et des livres, et, ce qui n'est pas moins certain, avant peu il siégera dans le *Reichstag*.

Cette aventure, l'agitation qu'elle a produite, les incidens qui s'y sont mêlés, ont causé une fâcheuse impression aux libéraux comme aux conservateurs prussiens. Ils ont vu avec chagrin la jeunesse universi-

taire céder à de regrettables entraînemens et s'insurger contre ses maîtres; on n'entend pas qu'elle aille à Canossa, mais on ne veut pas non plus qu'elle se retire sur le mont Aventin. Que la jeunesse soit jeune, le mal n'est pas grand; on lui pardonne bien des folies. Il lui sied de prendre parti pour toutes les victimes et de se créer des idoles; elle en reviendra. Encore faut-il joindre à l'enthousiasme un peu de discernement. Autrefois la jeunesse allemande choisissait mieux ses idoles; ce n'étaient pas des dieux de rencontre, elles étaient avenantes et faisaient dans le monde une grande figure. Que voulez-vous? il faut se contenter de ce qu'on a, et depuis quelque temps la taille des dieux a beaucoup diminué. On s'est affligé aussi du rôle considérable que le socialisme a joué dans cette affaire et de l'influence croissante qu'il exerce à Berlin, comme il l'avait déjà prouvé dans les dernières élections. Naguère encore Berlin était la capitale du progressisme allemand, il y régnait en maître; un rival lui est né, qui se remue beaucoup pour le déposséder. On ne peut s'empêcher de se souvenir à ce propos que jadis M. de Bismarck s'est amusé à nouer des intelligences avec certains meneurs du parti socialiste, dans le dessein de faire pièce à la bourgeoisie libérale. Cette sorte de jeu a toujours des conséquences; nous ne savons ce que le chancelier de l'empire a pensé de l'incident Dühring. Au demeurant, il y aura des utopistes jusqu'à la consommation des siècles, car l'utopie répond à d'indestructibles instincts de la nature humaine; mais quand elle devient subversive, menaçante et dangereuse, la société se sent malade et doit s'en prendre à elle-même. Les scandales qui se produisent dans les hautes classes et certains brigandages de bourse fournissent au socialisme brutal de puissans moyens de propagande. Quelquefois aussi les hommes d'état travaillent pour lui : rien n'est plus propre à avancer ses affaires que les exemples donnés par un gouvernement dont la politique plus hardie que scrupuleuse n'enseigne pas aux peuples le respect des droits acquis, et les accoutume à croire que la force est toujours admirable, que le succès a toujours raison. L'Allemagne n'a-t-elle rien à se reprocher? L'Allemagne a-t-elle la conscience et les mains nettes?

G. Valbert.

CHRONIQUE DE LA QUINZAINE

31 août 1877.

S'il n'y avait point en jeu tant d'intérêts supérieurs, s'il ne s'agissait pas de la France, de sa sécurité, de son honneur et de son crédit dans le monde, si tout ce qui se passe depuis quelques semaines ne pouvait pas avoir en fin de compte de périlleuses conséquences, le spectacle que nous avons sous les yeux, sans être bien nouveau, ne laisserait pas d'avoir ses côtés amusans. Une fois de plus nous assistons à cette éternelle représentation de l'esprit de parti avec ses forfanteries, ses puérilités, ses aveuglemens et ses artifices.

L'esprit de parti est dans tous les camps, nous n'en disconvenons pas : sous quelque drapeau qu'il s'abrite, il a cela de particulier qu'il ne voit que ce qui lui plaît et que sur toute chose il a son thème tracé d'avance. Si le chef de l'état part pour la Normandie, c'est convenu, les bulletins sont tout prêts avant que le cortége officiel soit en route : réception spontanée et enthousiaste, disent les uns, réception silencieuse et froide, assurent les autres! Là où ceux-ci n'ont entendu que des acclamations pour « le maréchal, » ceux-là n'ont distingué que des acclamations pour la république, et ce qui s'est passé pour l'excursion présidentielle à Cherbourg va recommencer sans doute à l'occasion du prochain voyage de M. le maréchal de Mac-Mahon à Bordeaux. S'il s'agit des élections, de ces élections au terme encore inconnu, il n'est point nécessaire d'attendre le scrutin, chacun est sûr de son fait : — les 363 reviendront au nombre de 400, dit-on au camp républicain! Non, reprend l'optimisme des coalisés conservateurs, le gouvernement a la certitude d'enlever la majorité, de conquérir tout au moins cent nominations de plus qu'aux dernières élections! On continue ainsi à tout propos, et même hors de propos, les uns renouvelant sans cesse le procès du 16 mai, les autres guerroyant contre tous les républicains, qu'ils appellent des radicaux. Le respect de la vérité et du pays devient ce qu'il peut dans cet imbroglio où l'esprit de parti se donne libre carrière.

Et quand on songe que cette épreuve dure depuis plus de trois mois déjà sans que le terme en soit encore fixé, on finit par se demander sérieusement à quoi servent ces délais indéfinis et inexpliqués. On se demande jusqu'à quel point le gouvernement lui-même est intéressé à prolonger cette période ingrate, où l'opinion, livrée aux entreprises des partis, fatiguée de contradictions et de jactances, est réduite à se débattre dans l'incertitude en consultant chaque matin vainement les augures.

Lorsqu'une crise comme celle qui ébranle aujourd'hui la France, qui touche au plus profond de sa vie intérieure, s'est malheureusement déclarée, la sagesse, peut-être même l'habileté, est de ne pas jouer indéfiniment avec le feu, d'aller franchement et sans hésiter à une solution. Le 16 mai a été fait, M. le président de la république est allé jusqu'au bout de son droit, il ne l'a pas dépassé, si l'on veut. La chambre des députés a été dissoute avec le concours du sénat, c'est encore un acte légal. Une situation nouvelle a été créée sous l'inspiration d'une politique qui s'est ouvertement proposé de redresser ou de modifier la direction des affaires de la France en demandant au pays la sanction souveraine de ces graves résolutions du pouvoir exécutif. Soit, tout cela a été fait, la situation existe. Aujourd'hui évidemment il n'y a plus qu'à en finir sans se retrancher dans des temporisations inutiles, le mieux est de se hâter vers le seul dénoûment rationnel et honorable. C'est une nécessité pour la marche régulière des institutions qui restent, pour ainsi dire, en suspens. C'est une nécessité morale, politique, de premier ordre, de ne pas laisser indéfiniment les intérêts en souffrance, les esprits livrés à l'incertitude, le pays placé entre toutes les excitations, les captations et les craintes d'un péril insaisissable. Parlons franchement : le ministère lui-même, à son propre point de vue, pour ses propres chances de succès, était peut-être plus intéressé que tout le monde à se hâter de faire honneur à cette pressante nécessité de la situation qu'il a créée. C'est l'avis de bien des hommes ayant l'expérience de l'administration et du suffrage universel, que le gouvernement aurait eu tout avantage à ne pas retarder les élections, à conduire vivement la crise dont il avait pris la responsabilité, à garder jusqu'au bout devant l'opinion cette autorité que donne si aisément au pouvoir exécutif une initiative vigoureuse et prompte. Il aurait peut-être réussi dans les six premières semaines! Que peut-il gagner au contraire à se donner toutes les allures d'un pouvoir qui délibère sans cesse et qui tergiverse, à paraître reculer ou à s'agiter sur place après avoir marché si vite, à épuiser les subterfuges et les délais? C'est un ami de la jeunesse de M. le président du conseil, c'est cet observateur sceptique, X. Doudan, qui, dans une de ces lettres nouvelles qu'on vient de publier ces jours derniers, dit, non sans une certaine ironie : « Le temps bien employé permet de faire bien des fautes. » Le discret ami de M. le duc de Broglie parlait

ainsi à propos de l'empereur Napoléon III et de ses atermoiemens. Tout ce que le gouvernement du 16 mai a peut-être gagné avec le temps qu'il s'est donné et qu'il emploie si bien, lui aussi, c'est d'avoir l'occasion et la tentation de « bien des fautes » qu'il aurait pu s'épargner, qui ne conspirent point absolument en sa faveur.

Le ministère, en allant jusqu'à la dernière limite des délais constitutionnels et même au-delà, a cru sans doute déconcerter ou lasser ses adversaires et s'assurer à lui-même les moyens de mieux préparer sa victoire par les remaniemens administratifs, par une sorte de mobilisation de tout un personnel de combat, par l'action intense et multiple du gouvernement. Il a pensé qu'à prendre quelques mois il n'y avait qu'avantage et que le temps, selon le mot anglais, était de la « monnaie » électorale à son profit. Il n'a pas calculé que cette temporisation pouvait être aussi un piége pour lui, ne fût-ce que par les fautes qu'il se donnait le loisir de commettre, par lui-même ou par ses agens. Il ne s'est pas aperçu qu'en entrant aussitôt, comme il l'a fait, dans une voie de poursuites judiciaires et de tracasseries administratives à tout propos il risquait d'exciter l'opinion sans la dominer et de se laisser entraîner à des excès de répression ou de tomber dans la puérilité. Le ministère n'a pas vu enfin que par un ajournement mal combiné il suspendait tout, il compliquait et aggravait tout, il allait gratuitement au-devant de ces irrégularités et de ces difficultés inextricables dont la dernière session des conseils-généraux est un des plus singuliers exemples. Voilà un des résultats, et il est certes des plus curieux. Tout s'est passé, bien entendu, aussi pacifiquement que possible, sauf quelques vivacités de langage entre les préfets et quelques têtes chaudes des 363 qui sont dans les assemblées de départemens; de tout cela, il ne reste qu'un incident qu'on peut bien appeler un modèle de gâchis politique et administratif, qui peint malheureusement notre situation.

Qu'est-il arrivé en effet? C'est au lendemain du 15 août que les conseils-généraux se réunissent de droit, et ils se sont réunis cette année comme ils se rassemblent toujours. Seulement pour cette fois le principal objet de délibération manquait : le dernier parlement n'a pas voté pour 1878 les contributions directes que les assemblées départementales sont chargées de répartir dans leur session du mois d'août. C'est la faute de la chambre des députés, qui n'a pas voulu voter cette partie du budget, s'écrient les amis du ministère et quelques préfets trop zélés qui semblent lier la dissolution à ce refus! Cette malheureuse chambre, dans sa courte existence, n'a point été assurément exempte de fautes; il n'est pas moins vrai qu'on fait ici peser sur elle une équivoque. Ce n'est nullement parce qu'elle a refusé le budget qu'elle a été dissoute. Lorsque la proposition des contributions directes a été soumise à la sanction parlementaire, la dissolution, inspirée et

motivée par des raisons bien différentes, était déjà décidée, et la chambre des députés n'était plus qu'une sorte de pouvoir en interdit, menacé d'un instant à l'autre de mort violente. La guerre était déclarée, et M. le président du conseil, M. le ministre de l'intérieur, interprètes de M. le président de la république, avaient signifié son congé à cette chambre dans des termes tels qu'ils n'avaient plus rien à lui demander. Il n'y avait plus rien à dire; mais lors même que les contributions directes auraient été votées, toutes les complications n'auraient pas disparu. Il restait et il reste encore une difficulté qui n'est pas moins sérieuse, qui touche à la composition même des assemblées départementales. Le fait est que légalement une moitié des conseils-généraux est en ce moment soumise à une réélection. Jusqu'ici on avait cru, et des hommes considérables comme M. Dufaure ont pensé ainsi, que, pour rester dans la loi, cette réélection aurait dû précéder la réunion récente. Le gouvernement, choisissant une interprétation plus conforme à sa politique générale, à ses intérêts de circonstance, a cru pouvoir ajourner le renouvellement partiel des assemblées locales à une date qui n'est point encore fixée, qui ne peut cependant dépasser le mois d'octobre. Dans tous les cas, la question restait douteuse, — et voilà des conseils-généraux se réunissant dans des conditions telles qu'ils ne peuvent répartir les impôts, que les pouvoirs d'une moitié des conseillers sont expirés ou contestés, sans qu'il y ait un parlement pour régulariser ce chaos, pour remettre un peu d'ordre dans cette incohérence!

C'est en vérité une session étrange à laquelle on n'a pas pu jusqu'ici donner un nom légal. Était-elle ordinaire ou extraordinaire? M. le ministre de l'intérieur, qui ne craint pas de prendre des libertés avec la loi, a dit lestement dans une circulaire que c'était une « sorte » de session extraordinaire. Il y a un département où un homme de ressource a prétendu que la réunion était « à la fois ordinaire et extraordinaire. » Quelques préfets ont hoché la tête et sont convenus que la question était obscure, que la session, sans être ni extraordinaire, ni ordinaire, pouvait avoir un caractère « anormal, exceptionnel. » Presque partout il y a eu des protestations, des réserves, des doutes sur la légalité ou la convenance de la reconstitution annuelle des bureaux, et M. le duc d'Aumale lui-même, dans l'Oise, s'est empressé de déclarer qu'il ne conserverait la présidence que jusqu'à la session prochaine qui suivra ce renouvellement partiel, qu'on élude jusqu'ici, auquel il faudra bien arriver. Ce qu'il y a de plus clair, c'est que les conseils-généraux n'ont pas pu remplir leur mission, qu'une institution utile, essentielle, se trouve presque en suspens pour cause de crise politique, et qu'on se laisse conduire à cette alternative d'accumuler les élections de diverse nature en quelques jours ou de se mettre complétement en dehors de la loi. Il ne faut évidemment rien exagérer, ni la gravité de certains incidens locaux, ni l'importance de certaines irrégularités du moment.

Qu'on se rende bien compte cependant de ce qu'il y a dans ces faits, de ce qui peut résulter des combinaisons ministérielles, de ces retards plus ou moins calculés qui réagissent de proche en proche sur la marche des affaires publiques.

Déjà dès aujourd'hui le choix de la date des élections législatives pèse sur les élections départementales. Si le scrutin pour la chambre des députés ne s'ouvre décidément qu'au 14 octobre, le vote ne pourra être complété par les ballottages inévitables que quelques jours plus tard. Le parlement ne pourra se retrouver à Versailles qu'au commencement de novembre. La vérification des pouvoirs, d'après le caractère vraisemblable de la lutte qui va s'engager, sera sans doute laborieuse. Ce n'est pas avant le mois de décembre, et il faudra de la bonne volonté, qu'une chambre nouvelle, à peine constituée, pourra se mettre sérieusement à examiner, à préparer, à discuter tout un budget. Après la chambre, le sénat aura encore à faire son œuvre. D'ici là, il aura fallu procéder au renouvellement des conseils-généraux, et les assemblées départementales devront être réunies à leur tour pour répartir les contributions votées par le parlement. Si on est arrivé au bout avant la fin de l'année, ce sera vraiment heureux, et remarquez bien que nous ne faisons la part ni des contre-temps ni des crises possibles, ni de l'imprévu qui sortira peut-être des élections, qui pourrait modifier les conditions ou les rapports des pouvoirs publics! Ces inconvéniens et ces troubles n'ont évidemment qu'une origine, le système d'atermoiement auquel le ministère a cru devoir demander un gage de succès. Rien de semblable ne serait arrivé si dès le lendemain de la dissolution, au lieu de paraître chercher toujours des combinaisons évasives et quelque nouveau délai, le gouvernement avait procédé sans détour, résolûment, faisant les élections départementales à l'heure voulue, hâtant le plus possible les élections législatives. Les pouvoirs publics reconstitués et remis en présence auraient eu ainsi trois mois pour reprendre leur équilibre dans la situation nouvelle créée par le scrutin et pour expédier les affaires les plus pressantes du pays avant la fin de l'année. Le ministère aurait épargné aux institutions, à l'opinion, aux intérêts, la prolongation inutile d'une crise qu'il restait parfaitement libre de représenter comme nécessaire, mais que dans tous les cas il aurait eu le mérite d'atténuer en l'abrégeant, et il aurait évité pour lui-même le danger de ces confusions où il finit par se perdre.

Il aurait évité bien d'autres fautes, il n'aurait pas eu le temps de s'engager dans cette voie de répression où, après avoir poursuivi des journaux plus ou moins hostiles et d'obscurs colporteurs, il en vient à livrer M. Gambetta lui-même aux sévérités de la justice correctionnelle. Voilà déjà quinze jours que M. Gambetta, dans une réunion privée, à Lille, a prononcé un de ces discours retentissans où il expose à sa manière, avec un mélange de passion et de calcul, de déclamation et d'ha-

bileté, la situation du pays. Le discours de Lille n'est après tout que la continuation des derniers discours de M. Gambetta dans la chambre dissoute. Il peut être véhément, hardi contre le 16 mai, contre la politique qui règne depuis trois mois; au premier abord, malgré quelques audaces et quelques impétuosités tribunitiennes, il ne semblait certainement pas de nature à tomber sous le coup de la répression correctionnelle. C'était, à ce qu'il paraît, une erreur, le ministère a jugé qu'il y avait là un défi à relever. Si en effet dans les paroles de M. Gambetta il y a un délit caractérisé contre M. le président de la république, contre les ministres, c'est maintenant à la justice de le dire. Il n'est pas moins vrai que, si ce délit, susceptible d'être saisi judiciairement, existe, il est assez étrange qu'il n'ait pas frappé dès le premier instant le parquet de la ville où le discours a été prononcé, il est étonnant que pour le découvrir il ait fallu attendre quinze jours, multiplier les consultations et les délibérations. Les ministres étaient dispersés, dit-on, ils ont dû revenir à Paris avant qu'une résolution définitive ait pu être prise. S'il y a un délit précis, qualifié par la loi, si c'est une simple affaire de justice, l'absence de quelques ministres ne pouvait rien empêcher, elle ne pouvait surtout entraver l'action de la magistrature. Si c'est un procès politique, une sorte de mise en cause d'un adversaire de parlement, d'un homme qui représente une opinion, un parti, il est fort à craindre que le ministère n'ait été mal inspiré, que, malgré toutes ses réflexions, il n'ait cédé à un mouvement d'impatiente irritation, et que l'acte auquel il s'est décidé après quinze jours ne soit plus compromettant qu'efficace.

A quoi peut en effet conduire cette poursuite? Quelles peuvent en être les conséquences, et quel profit s'en promet le gouvernement? Le ministère n'empêchera plus le retentissement des paroles prononcées à Lille : le discours de M. Gambetta a été publié partout, il a fait le tour des journaux de la France, l'effet politique est produit. Le cabinet ne compte pas non plus apparemment fermer à l'orateur de Lille les portes de la chambre par une condamnation judiciaire : M. Gambetta a désormais sa place dans le parlement, il s'y retrouvera deux fois plutôt qu'une. Il peut avoir ses violences de tempérament et mettre dans son langage une certaine âpreté; la meilleure manière de réfuter ses discours et de combattre ses programmes n'est pas de les faire condamner judiciairement ou de les supprimer. C'est une vaine entreprise, et en choisissant M. Gambetta pour le traduire devant la justice, on ne fait que rehausser son importance, accroître peut-être sa popularité, servir son ambition. Il apparaîtra toujours moins comme un accusé que comme un adversaire. En croyant en imposer par une démonstration d'autorité, on n'aura réussi qu'à porter devant un tribunal le conflit de deux politiques, et dans de tels conflits, c'est le pays qui est le vrai tribunal, la vraie juridiction. C'est la fatalité de ces procès politiques : ils dépassent

le cercle d'un prétoire, ils sont l'embarras des juges et des gouvernemens encore plus que du prévenu. S'il y a une condamnation, elle sera respectée comme tout ce qui vient de la justice, elle n'aura rien décidé, elle laissera du moins intacte la seule question sérieuse. S'il y a un acquittement, on aura doublé le retentissement et la portée du discours poursuivi, c'est le gouvernement qui se trouve atteint, désavoué dans sa tentative, convaincu d'avoir recherché une répression complaisante. Si entre l'acquittement complet et une condamnation rigoureuse il n'y a qu'une peine légère, un minimum de sévérité, ce n'est qu'une vaine satisfaction, une manière de sauver l'amour-propre. De toute façon, le gouvernement risque de s'être assez mal embarqué en engageant ce procès contre un homme qui a pu parler en adversaire, même en adversaire passionné, non en factieux évident et avéré. Qu'est-ce donc lorsqu'il s'agit de cette multitude de poursuites organisées de toutes parts contre des journaux, contre des manifestations souvent sans importance, de cette guerre de broussailles à laquelle on se livre contre tout ce qui est suspect, de ce réseau de répression judiciaire ou administrative tendu sur le pays entier? Tous ces actes faciles à éviter, presque toujours inutiles ou inefficaces, qui ne sont que de l'autorité et du temps perdus, ces actes n'ont d'autre résultat que d'imprimer à l'action du gouvernement le sceau d'une politique impatiente qui fait trop ou trop peu, qui inquiète sans intimider, qui semble livrée à des inspirations contradictoires, et ne réussit pas toujours à se fixer, à se préciser dans sa marche.

S'il n'y avait aujourd'hui en France que M. Gambetta, s'il n'y avait dans l'opposition que des radicaux, le ministère pourrait peut-être se faire illusion et se promettre quelque succès d'un coup frappé à propos; mais il sait bien que l'orateur de Lille, quelle que soit sa position parlementaire, n'est pas tout, que parmi ceux qui ont considéré, qui considèrent encore le 16 mai comme un danger, il y a autre chose que des radicaux, il y a cette masse d'opinion sensée, pratique, prudente, qui répugne aux aventures de réaction aussi bien qu'aux aventures révolutionnaires. Lorsque tout récemment M. Thiers, en témoignant sa confiance dans l'issue des élections, rappelait avec une prévoyante insistance ce qu'il a toujours dit sur la nécessité de maintenir la république dans les voies conservatrices, il ne parlait point assurément en radical, il exprimait cette opinion moyenne, ce sentiment assez général que le gouvernement rencontre devant lui.

Depuis quelques semaines, les discours se sont succédé ailleurs qu'à Lille. L'ancien ministre de l'instruction publique, M. Waddington, M. de Saint-Vallier, assistant à un banquet dans le département de l'Aisne, ont parlé des affaires intérieures et extérieures de la France, de la crise du 16 mai, de la nécessité des garanties libérales et parlementaires dans la république constitutionnelle. M. de Marcère, M. Christophle, ont saisi

l'occasion d'une réunion agricole dans l'Orne pour renouveler l'exposé de la politique du centre gauche. Ces jours derniers, M. Léon Renault a parlé à Brunoy avec autant de raison que d'esprit, avec autant de mesure que de fermeté ; il a précisé d'un trait vif et sûr le vrai programme des constitutionnels libéraux et conservateurs. Tous ces discours, très décidés contre le 16 mai, répondent justement à cette masse d'opinion modérée qui est une force dans le pays, qui ne demande que la sécurité et la paix à l'abri d'institutions respectées, qui reste pour le gouvernement dans les luttes prochaines un antagoniste autrement redoutable qu'un radicalisme déclamateur et bruyant.

Le ministère ne l'ignore pas, il sait bien où est le danger pour lui ; il se compose d'hommes assez habiles pour démêler les courans publics, et, tout en cédant à des entraînemens de répression qui ne le servent guère, il semble depuis quelque temps vouloir pallier ses actes par des paroles, s'étudier à dissiper les craintes, à multiplier les déclarations plus ou moins rassurantes. Que lui demande-t-on? Il n'a d'autre souci que de défendre le régime établi contre le radicalisme! Il est le gardien de la loi, de l'intégrité constitutionnelle! Le ministre de l'instruction publique, M. Brunet, est allé tout exprès dans son pays, à Tulle, pour témoigner de sa bonne volonté en faveur de la constitution et de la république dans un banquet où il a reçu des petits vers et où la verve locale l'a placé au nombre des illustrations de la Corrèze, à la suite du cardinal Dubois! Le ministre de l'intérieur lui-même, M. de Fourtou, dans ses tournées en Périgord, fait des discours pour désavouer toute inclination cléricale, pour proclamer son dévoûment aux principes de liberté et d'égalité de 1789! Il y a des amis du ministère occupés chaque jour à chapitrer le centre gauche, à lui persuader qu'il est en mauvaise compagnie et lui offrant un généreux pardon, à la condition, bien entendu, que le centre gauche rentre au bercail et fasse amende honorable devant le 16 mai. Que le ministère se sente par momens sur une pente dangereuse, qu'il éprouve le besoin de se retenir, de rechercher des appuis moins compromettans que ceux qu'il a, et de renouveler ou d'étendre ses alliances, c'est possible; son langage se ressent de ces perplexités ou de ces velléités, il prend parfois un accent presque encourageant.

Le fait est qu'en certains momens, à entendre des deux côtés, dans des camps opposés, tous ces discours où l'on parle de la loi, de la constitution, de la république, on serait tenté de croire qu'il n'y a que de légères différences, que tous les rapprochemens sont possibles entre certains groupes des vainqueurs et des vaincus du 16 mai. Comment se fait-il cependant que le ministère ait si peu de chances de réussir, et que la séparation soit, pour le moment du moins, à peu près irréparable? C'est que les mots et les choses ne sont pas d'accord, c'est que malheureusement le ministère est emporté par un mouvement dont il a cru pouvoir rester le maître et qui le domine ou le paralyse. Il est pour

ainsi dire enchaîné à des alliés auxquels il doit des gages, sans lesquels il ne peut rien et qui ne donnent sûrement pas leur concours dans l'intérêt de la république conservatrice ou non conservatrice. Le cabinet ne veut pas être l'instrument des casse-cou de partis, ce n'est pas son intention, nous le croyons, et le voilà aussitôt obligé de livrer l'administration aux serviteurs les plus emportés des systèmes de compression. Le nom de républicain devient sous la république un titre de suspicion et d'exclusion pour des fonctionnaires. Des hommes comme M. Feray, maire depuis trente ans, ne peuvent trouver grâce devant l'orthodoxie de M. le ministre de l'intérieur, et après M. Feray on ne peut pas même souffrir, dans une modeste mairie d'un village de l'Ardèche, un homme des plus respectés, vice-président du sénat, M. le comte Rampon, qui se rattache par ses souvenirs à la monarchie de juillet. Le ministère ne veut pas qu'on le soupçonne de préméditation d'illégalité, et il laisse se produire autour de lui toutes les manifestations conspiratrices, toutes les excitations, tous les appels aux coups d'état, au régime militaire; en sévissant, il craindrait de frapper des amis. Il parle de l'intégrité constitutionnelle, et à chaque instant il semble séparer de l'ensemble des institutions le pouvoir personnel du chef de l'état; il a l'air de ne voir dans l'organisation publique de la France que l'autorité de M. le maréchal de Mac-Mahon, à qui tout doit être subordonné. Quelle est aujourd'hui la situation réelle? Des élections vont être faites après une dissolution de la chambre et un changement complet de politique : c'est dire que le pays pris pour arbitre est appelé à ratifier ou à rectifier dans sa liberté l'acte du 16 mai. Au nom du gouvernement cependant, autour de lui et jusque dans ses publications officielles, on commence par menacer le pays dans l'indépendance de son vote; on lui répète sans cesse qu'il n'a pas le choix, que, s'il veut éviter une crise perpétuelle, il doit se soumettre, que, s'il renvoie l'ancienne majorité, il y aura encore une dissolution, que M. le maréchal de Mac-Mahon restera quand même avec les hommes qui se sont dévoués à sa politique, — et comme les subordonnés se font volontiers la caricature de leurs chefs, il y a jusqu'à des sous-préfets qui ont promis à leurs administrés de rester avec eux jusqu'en 1880! Le ministère tient à faire respecter M. le maréchal de Mac-Mahon, il le doit, nous ne demandons pas mieux; mais lorsqu'il semble d'avance ne tenir compte de rien, ni du vote du pays, ni du rôle constitutionnel des chambres, n'est-ce pas lui qui compromet le chef de l'état en lui créant une situation impossible, en provoquant cette alternative de soumission ou de démission qu'il juge coupable, qui n'est cependant qu'une réponse à cette autre alternative de la démission ou de la soumission du pays? Et voilà justement tout ce qui fait le malentendu entre les libéraux constitutionnels et les partisans à outrance du 16 mai. Il n'y a maintenant que les élections pour trancher ou, ce qui vaut mieux, pour pacifier ce différend.

Suivons donc cette carrière laborieuse et agitée où au-dessus des conflits intéressés des partis il y a toujours la France. Depuis qu'elle s'est rouverte pour nous dans des conditions si douloureuses, il y a déjà sept ans, bien des hommes qui étaient l'honneur du pays sont tombés; avant que nous soyons au bout, bien d'autres hommes tomberont encore en chemin; mais il y a une mélancolie particulière dans la disparition de ceux que vient frapper en plein éclat une mort prématurée. C'est la destinée de M. Ernest Duvergier de Hauranne, qui meurt à trente-quatre ans. Lorsque dès son entrée dans la vie il allait promener sa jeunesse sérieuse aux États-Unis, au milieu du déploiement exubérant des institutions les plus libres du monde, il en revenait avec une série d'études que la *Revue* s'empressait de publier, et où ce qui frappait le plus c'était la maturité précoce chez cet observateur de vingt ans. Lorsque les malheurs de 1870 ont éclaté, M. Ernest Duvergier de Hauranne a été patriotiquement un soldat et un soldat dévoué, qui a fait courageusement son devoir à l'armée de la Loire. Lorsqu'il est entré dans l'assemblée de 1871, il a été de ceux qui, à défaut de la monarchie constitutionnelle, se sont ralliés à la seule chose possible, à l'expérience sincère de la république conservatrice. Les jours lui ont manqué pour remplir son destin. Il meurt, laissant la génération dont il était à une œuvre faite plus que jamais pour absorber son intelligence et son patriotisme.

C'est une question de savoir si, avant que les élections soient accomplies en France, avant que nos affaires intérieures aient repris leur cours régulier, les complications de l'Orient auront eu le temps de s'aggraver ou de se simplifier. Toujours est-il que cette guerre orientale est pleine de surprises et d'imprévu; elle est surtout une déception pour la Russie, qui, après s'être élancée avec une imprudente témérité, se trouve réduite aujourd'hui à une pénible et dangereuse défensive en Bulgarie comme en Asie. Entre les Balkans et le Danube particulièrement, la lutte a pris depuis quelques jours un caractère singulier d'acharnement. Les passages des Balkans à demi abandonnés par les Russes, mais partiellement défendus encore par eux, attaqués d'un autre côté par les Turcs, par l'armée de Suleyman-Pacha, ces passages sont disputés par les deux adversaires avec une égale intrépidité, au prix de torrens de sang. Les Russes tiennent encore au col de Chipka, mais ils semblent gravement menacés s'ils ne sont pas secourus. Évidemment la Russie a commis et expie en ce moment une désastreuse méprise. Elle s'est trompée sur les facilités de cette guerre, sur les conditions de la campagne, sur la direction de ses opérations, et elle s'est trompée sur tout cela parce qu'elle a commis une autre méprise, parce qu'elle n'a pas tenu assez compte des ressources militaires des Turcs, qui se sont trouvés capables de se faire respecter, même de gagner des victoires. Aujourd'hui tout est presque à recommencer. La Russie a, pour ainsi dire,

à se ressaisir elle-même, à se concentrer de nouveau, à appeler de nombreux et puissans renforts, et après cela c'est une campagne à reprendre en face des trois armées turques que Méhémet-Ali, Osman-Pacha et Suleyman-Pacha conduisent en chefs habiles. Aux affaires militaires va-t-il s'ajouter d'ici à peu des complications diplomatiques? C'est là une autre question. Pour le moment, une bataille peut décider du sort de la campagne pour cette année dans la vallée du Danube.

CH. DE MAZADE.

UN EXPLORATEUR FRANÇAIS.

L'Afrique équatoriale : Pahouins, Okanda, Osyeba, par le marquis V. de Compiègne; 2 vol. avec cartes. Plon.

L'Angleterre n'a pas seule le privilége de compter parmi ses enfans des hommes au cœur ardent qui se plaisent à porter au bout du monde le génie de leur race et à étendre ainsi l'influence de la patrie. La France est aussi le pays des aventuriers héroïques; elle en fait naître à tous les momens de son histoire. Ils abondent au moyen âge; la féodalité est leur règne. On les retrouve à la renaissance, dans les guerres de religion; ils se taillent des gouvernemens, voire des principautés. Sous Louis XIV, ils couvrent les ponts des corsaires qui désolent le commerce britannique et portent haut sur les mers le pavillon de la France. De leurs mains vigoureuses, ils fondent les colonies. Aujourd'hui ils n'ont plus l'ambition du temporel; ils ont d'autres visées, plus hautes. La révolution des idées les a gagnés : ils se tournent vers la science. Les explorations des régions lointaines, inconnues, voilà ce qui les attire et les tente. Au service de cette conquête, ils mettent le même feu, sans s'inquiéter plus qu'autrefois de la récompense.

Victor de Compiègne fut bien un descendant de cette race d'hommes, ennemie du repos, à qui il faut des émotions poignantes, sans cesse renouvelées, pour qui l'action est un besoin impérieux, vital. Le cadre étroit de la vie ordinaire gênait l'expansion de cette nature de feu; le désert, les forêts vierges, les pays inconnus, la poésie du danger, étaient autant d'alimens nécessaires à sa fougue. Aussi la jeunesse de Compiègne se lassa-t-elle vite des séductions de Paris. Il avait soif du nouveau, et en 1870 il partait pour l'Amérique, peut-être à l'aventure, sans plan suffisamment préparé, mais avec l'idée arrêtée d'être utile à la science et au pays. C'était là le secret mobile de sa détermination. Faire des découvertes scientifiques, explorer des fleuves au cours mal connu, en fixer les sources, c'était son rêve.

Au fond il allait, dans ce premier voyage, apprendre à supporter la misère et faire l'apprentissage de ce métier d'explorateur, pénible entre

tous. Lui, l'homme habitué aux raffinemens du luxe le plus délicat, il se trouvait pendant de longs jours perdu dans les marais de la Floride, sans linge, dévoré de vermine, avec la fièvre, réduit à vivre dans la société de trappeurs âpres, farouches. On le rançonnait sans pitié. Il défendait sa bourse avec fureur et faisait capituler ses bourreaux à force de volonté, d'entêtement. A peine remis, il reprenait la campagne, cherchant à pénétrer jusqu'aux sources mal connues du fleuve Saint-Jean.

Il échouait devant les difficultés topographiques, devant les lianes qui formaient comme un mur impénétrable à sa poitrine ; il échouait surtout par le manque d'argent, par le défaut de vivres qui en était la conséquence. Il faut lire ce récit émouvant des déceptions de Compiègne dans son livre *Voyages, chasses et guerres.* Ces pages sont comme la photographie des élans et des misères de notre héros. Elles le peignent en entier ; elles montrent, dans sa vraie lumière, cette figure si française dans sa gaîté résolue. Il garde toujours l'espoir, peut-être parce qu'il ne perd jamais la décision. Il a la grande qualité nécessaire à ceux qui vont vivre au milieu des farouches : la douceur, la patience fortifiée d'une énergie implacable. Il sait parler aux natures primitives, trouver le chemin de leur cœur, il sait au besoin les faire trembler. Il a les grâces du diplomate et la forte main du soldat.

Son début dans la vie d'explorateur n'avait point été heureux. A la fin de son entreprise, il se trouvait dans l'isolement d'une petite ville d'Amérique, sans argent, sans ses bagages, restés au loin par suite d'un accident. Il n'avait pour toit que la belle étoile et pour lit que le pavé ; mais il ne se décourageait pas, quand tout à coup la fortune venait à lui sous les traits d'un *Yankee* qui se mettait à sa disposition et lui rendait ses bagages. Il apprenait en même temps la déclaration de guerre de la France à la Prusse et oubliait ses rêves pour ne plus penser qu'au pays.

De retour en France, il s'engageait comme soldat dans un régiment de ligne, et le destin le conduisait à Sedan. Il y faisait héroïquement son devoir toute la journée. Dans les dernières convulsions de la bataille, au milieu de la fumée, sous les obus, il marchait au hasard dans la plaine, aux côtés de son capitaine, désespéré comme lui. Ils ne pouvaient plus rien rallier autour d'eux; tout fuyait. Ils cherchaient la mort ; elle ne voulut point d'eux.

Il emportait de cette agonie de l'armée le dégoût de la vie, le mépris des choses de la terre et comme une révolte intérieure, âpre et sombre, qui allait lui donner de la force pour accomplir la triste marche vers la captivité. On allait par colonnes et par étapes vers la terre allemande. Au milieu des soldats de toutes les armes, que des uhlans poussaient comme un troupeau, il se traînait, affaibli, épuisé par la dyssenterie, qui abat les plus forts. La force d'âme ne l'abandonnait pas ou plutôt c'était le désespoir qui lui donnait des forces. Il allait jusqu'au bout, au

milieu des misères et des hontes, et ne tombait qu'en arrivant à Wesel. A peine remis, la paix faite, il reprenait le fusil et entrait dans Paris avec l'armée de Versailles. Il avait assisté aux horribles scènes de la commune. La vie lui devenait lourde. Paris lui pesait. Il songea à ses rêves d'autrefois et résolut de partir.

Les terres inconnues de l'Afrique offraient à l'activité de Compiègne un champ digne de celle-ci. Les Anglais et les Allemands s'épuisaient en expéditions ruineuses. Rivaliser avec des explorateurs subventionnés par des gouvernemens n'était-ce point une œuvre tentante? Le faire sans aide, sans autre appui que la volonté et la foi, n'était-ce point grandiose? n'était-ce pas affirmer aux yeux de l'Europe la vitalité de la France? Compiègne le sentit et proposa à son ami Marche, aussi énergique que lui, d'entreprendre la campagne de l'Ogooué. Ils furent tout de suite d'accord.

Ni l'un ni l'autre n'avait de ressources privées ou publiques pour accomplir cette grande entreprise; ils s'engagèrent à fournir aux collections zoologiques les produits de leur chasse. Ce fut l'industrie privée qui fut leur nourrice. Un ancien explorateur, naturaliste distingué, M. A. Bouvier, leur fit les avances d'argent nécessaires.

Victor de Compiègne avait, avec cette intuition qui est la qualité la plus précieuse du voyageur, deviné que l'Ogooué, ce grand fleuve qui vient se jeter dans l'Atlantique entre l'équateur et le premier degré de latitude sud, était la meilleure voie ouverte à l'exploration pour pénétrer au centre de l'Afrique. Il voulait remonter le fleuve inconnu le plus loin possible, jusqu'au point où un obstacle invincible le rejetterait en arrière. On ne pouvait choisir un meilleur théâtre d'opération.

Compiègne et Marche quittaient la France en 1872; ils allaient tout droit au Gabon, dont Compiègne voulait faire, avec raison, la base d'opération de toute sa campagne. La petite colonie offrait à nos explorateurs de précieuses ressources. A l'abri de l'influence française, on pouvait y recruter paisiblement le personnel de la caravane; on était sûr d'y trouver des moyens de transport suffisans pour pénétrer dans l'intérieur, — et ce qui était le plus important, — des guides au courant de la puissance française et par cela même fidèles. On allait enfin pouvoir se familiariser avec les nègres, se mettre au courant de leurs usages, de leurs croyances, de leurs langues.

Pendant de longs mois, Compiègne et Marche parcouraient dans tous les sens les régions habitées par les Gabonais et les Pahouins, recueillant sur les mœurs et les superstitions indigènes les détails les plus curieux, enrichissant leurs collections des animaux les plus rares. Ils n'avaient point avec les nègres de difficultés sérieuses. Les rois africains, ces mannequins grotesques, accueillaient avec enthousiasme les deux blancs toujours munis de bouteilles de rhum et d'habits galonnés qu'ils distribuaient généreusement aux majestés noires et à leurs courtisans

dont l'ambition cuisante est de passer pour *un grand monde* aux yeux de leurs compatriotes. Malheureusement pour les deux voyageurs, la fièvre les clouait bientôt à l'hôpital. Elle ne les quitta plus, ne leur laissant que quelques rares momens de trêve. Tous les préparatifs de l'expédition étant faits, ils profitèrent d'un de ces répits pour se jeter dans une pirogue et commencer la remonte du grand fleuve l'Ogooué, qui sort sans doute des grands lacs découverts à l'Orient par Livingstone.

Ce qu'ils eurent à souffrir dans leur longue et périlleuse exploration est incroyable. Ce fut une navigation pénible dont les dangers et les difficultés étaient encore augmentés par l'indiscipline et les révoltes constantes des nègres qui les accompagnaient. Quand elles cessaient, c'était la fièvre qui rejetait Compiègne et Marche, brisés et grelottans, au fond de leur canot. Il fallait lutter contre la maladie, contre le fleuve, contre l'impéritie des rameurs; il fallait sans cesse veiller sur les écueils, empêcher les fausses manœuvres, qui auraient noyé les armes, les collections si précieuses, le prix du voyage; il fallait négocier avec les riverains pour obtenir le passage et les vivres, il fallait traverser des tribus anthropophages, il fallait perdre des journées à faire l'aimable ou à se faire craindre. Il fallait chasser; l'obligation était d'enrichir les collections, de tuer des merles métalliques, gibier rare et cher, qui orne le chapeau des élégantes. Et ces travaux si divers et si durs devaient être accomplis à la fois par deux hommes qui se débattaient sous les étreintes de la maladie!

Et ils avançaient toujours vers l'Orient, traversant des contrées où l'homme blanc n'avait jamais paru, où le nom d'Européen était presque ignoré, au milieu de peuplades sauvages qui, pour étouffer les hardis explorateurs, n'avaient qu'à se serrer autour d'eux. L'énergie de Marche et de Compiègne venait à bout de tout, et tous deux pouvaient espérer le succès, lorsqu'ils virent tout à coup, après de longs jours de navigation sur l'Ogooué, après avoir passé les rapides, les rives du fleuve se garnir d'ennemis. C'étaient les Osyéba, tribu anthropophage et essentiellement guerrière. A la suite d'une lutte dans laquelle succombait un grand nombre de leurs auxiliaires, Marche et Compiègne lâchaient pied. Il fallait regagner le Gabon; c'était dur d'abandonner ainsi l'entreprise, mais il n'y avait pas d'autre issue. On redescendait le fleuve tristement, en butte aux attaques incessantes des Osyéba, qu'on repoussait difficilement; on craignit même un moment de ne jamais revoir la station française, tant la désertion était fréquente, tant les mutineries étaient redoutables. Les deux voyageurs rentraient cependant au Gabon, épuisés, n'ayant plus que le souffle. Ils étaient pieds nus depuis six mois, et leurs jambes, pleines de trous, ne les soutenaient plus. La fièvre et les vomissemens ne leur laissaient point de relâche; mais ils revenaient avec la gloire de découvertes d'une importance capitale, et les jalons d'une expédition nouvelle à accomplir.

De retour à Paris, Compiègne publiait bientôt les résultats de son voyage. On accueillait ces récits avec le plus sympathique intérêt, et il devenait l'objet des distinctions les plus flatteuses. La Société de géographie lui accordait une médaille d'honneur. Compiègne prenait une part importante aux travaux du congrès des sciences géographiques, qui se réunissait en 1875. Il y acquérait une autorité réelle. Sur les conseils du jeune voyageur, la Société de géographie proposait au gouvernement de favoriser une nouvelle expédition, chargée de la découverte des sources de l'Ogooué. On l'organisait bientôt; on en confiait la direction à MM. de Brazza et Marche. Compiègne se voyait contraint de rester; sa santé était complétement ruinée. La fièvre le minait, il allait se reposer, disait-il; mais pour ces natures-là, le repos consiste à agir encore. Il caressait un rêve qui, avec de l'énergie et de la persistance, pouvait devenir une réalité. C'était de partir de l'Égypte, de traverser l'Afrique équatoriale et de retrouver MM. Brazza et Marche vers les sources de l'Ogooué, au centre de la mystérieuse terre. Le plan était gigantesque, il pouvait réussir. C'est alors qu'on offrait à l'ardent Compiègne le poste de secrétaire-général de la Société de géographie du Caire. Il acceptait avec enthousiasme ces fonctions, qui allaient lui donner les moyens d'accomplir la grande entreprise, et, d'accord avec Schweinfurth, il posait bientôt les bases de cette entreprise importante.

Il donnait aux préparatifs de l'expédition une impulsion vigoureuse. L'Afrique équatoriale allait être ouverte, grâce aux efforts d'un Français. Le rêve allait se réaliser. Non! c'était la mort qui venait. Compiègne tombait tué en duel au Caire par un Allemand. Compiègne, qui avait juré de ne plus se battre, n'avait pas pu refuser le combat. On avait placé à trente pas l'un de l'autre les deux adversaires, armés de pistolets d'arçon, Au commandement des témoins, une seule détonation se faisait entendre. Compiègne, fidèle à son serment, n'avait pas tiré! Il s'affaissait en criant comme dans un assaut: «Touché!» Quatre jours après, le 28 février, il expirait. Comme ceux que le ciel favorise, il mourait jeune, à trente ans. Il mourait sans faiblesse (sa foi était robuste); il y avait longtemps qu'il connaissait le charme de la mort.

TIBULLE HAMONT.

Le Mont-Blanc, par M. Charles Durier. Paris 1877. Sandoz et Fischbacher.

Dès la plus haute antiquité, les montagnes ont produit sur l'homme une vive impression. Pour ses yeux comme pour son esprit, elles marquaient la limite où le monde terrestre semble se confondre avec cet *au-delà* qui est plein d'immenses perspectives et de mystérieux horizons. Les peuples primitifs attribuèrent aux montagnes ce caractère

poétique ou sacré qui est resté attaché aux noms du Parnasse et de l'Olympe, du Sinaï et du Carmel. Longtemps elles conservèrent ce caractère, longtemps elles inspirèrent ce sentiment de vénération mêlée d'effroi dont l'expression se retrouve dans les poésies des races celtiques et slaves.

Le Mont-Blanc n'appartient pas à cet âge héroïque; c'est une montagne de notre temps. Jusqu'au milieu du siècle dernier, les sites qu'il renferme furent peu connus, peu explorés des voyageurs. La découverte du Mont-Blanc, — c'en fut une véritable, — ne commença guère qu'à l'époque même où la science, en expliquant les divers phénomènes des montagnes, en révélant les secrets de leur origine et les lois de leur formation, allait mettre fin à d'antiques erreurs. Ces premières explorations scientifiques du Mont-Blanc coïncidèrent avec le réveil de ce sentiment de la nature que, depuis le milieu du moyen âge, on avait pour ainsi dire désappris, et que Jean-Jacques Rousseau eut l'honneur de ressusciter sous une forme nouvelle. En même temps qu'un vaste champ d'expériences pour la science moderne, le Mont-Blanc devint pour les voyageurs, amis de la nature, chaque jour plus nombreux, une source inépuisable d'émotions vivifiantes.

M. Durier a écrit à la fois l'histoire scientifique et l'histoire pittoresque de la grande montagne moderne. Il en a raconté tous les phénomènes, décrit tous les aspects, si saisissans et si divers. Il a bien réussi à faire comprendre pourquoi, parmi tant de montagnes remarquables par la beauté de leurs sites, il n'en est pas de plus célèbres que les Alpes, « cet autel commun de l'Europe, » comme les appelle Michelet, ni de vallée plus fréquentée que la vallée de Chamonix, couchée au pied du Mont-Blanc, dont Jean-Jacques Rousseau et Lamartine, Hugo et Byron, Nodier et Théophile Gautier, ont dans des pages admirables dépeint la majesté sublime.

La vallée de Chamonix, dont les premiers habitans étaient d'origine celtique, comme l'attestent de nombreuses médailles, des inscriptions et des traditions locales, fut longtemps soumise à la domination romaine. On y pénétrait alors par deux routes encore suivies aujourd'hui des voyageurs, — le défilé de Servoz et la Forclaz de Prarion; — l'inscription romaine dite de la Forclaz, qui remonte à l'an 74, au cinquième tribunat de Vespasien, en fait foi : on sait aussi qu'une voie militaire romaine pénétrait jusqu'au fond de la vallée d'Aoste.

En 1096, les bénédictins de l'abbaye piémontaise de Cluse fondèrent dans la vallée de Chamonix un prieuré qui, vers la fin du XIIIe siècle, passa sous la dépendance du chapitre de Sallanches et envoya des députés aux états de Faucigny. Au moyen âge, le prieuré prit de l'importance à la suite de la cession faite au nouvel établissement religieux par Aymon, comte de Genève, de toute l'étendue du pays comprise

entre le torrent de la Diosaz, le Mont-Blanc et le col de Balme. Dès le milieu du xve siècle, les évêques de Genève le visitèrent quelquefois; le plus célèbre d'entre eux, François de Sales, y séjourna plusieurs jours en 1606. Quelques souvenirs sont aussi restés du passage d'Henri IV, qui à deux reprises, dans la guerre qu'il fit à la Savoie, pénétra sous le *Col du Bonhomme*.

Cependant la vallée de Chamonix était demeurée presque inconnue aux populations du lac Léman, et les premiers voyageurs qui la tirèrent de son obscurité en 1741 furent Richard Pococke et Windham. Les deux Anglais, partis de Genève avec une petite troupe armée et équipée comme pour une véritable expédition, car les plus terribles histoires avaient cours sur « la Mont-Maudite » et la barbarie de ses habitans, arrivèrent sans encombre aux *Glacières*. A leur grand étonnement, ils y trouvèrent une population paisible, policée, qui excellait déjà dans la fabrication du beurre et du fromage, et dont l'industrie s'était d'autant plus librement développée qu'elle n'avait pas eu à souffrir des grands mouvemens politiques et religieux qui venaient expirer au seuil de la vallée. La relation de ce voyage eut un grand retentissement, et dissipa les craintes qu'inspirait le Mont-Blanc. A partir de ce jour, quelques voyageurs osèrent s'aventurer dans la vallée de Chamonix; pourtant ce ne fut guère que vers le commencement de ce siècle que la Suisse devint populaire, quand les travaux de Saussure et les descriptions de Bourrit, l'*historien des Alpes*, l'eurent mieux fait connaître, et que Rousseau, puis Goethe, qui la visita en 1779, eurent mis en lumière ses incomparables beautés. Mais le premier qui posa le pied sur la cime du Mont-Blanc, en 1786, fut le fameux Jacques Balmat, qui devait parcourir jusqu'à l'âge de soixante-douze ans les montagnes où il trouva la mort. Lorsque H.-B. de Saussure apprit cette heureuse expédition, il demanda aussitôt à Jacques Balmat de lui servir de guide. Après plusieurs tentatives vaines, il toucha enfin l'année suivante (1787) le but si longtemps désiré et atteignit le point le plus élevé de la neige qui couronne la cime. Il y passa quatre heures qu'il employa à faire diverses observations. M. Charles Durier raconte ensuite en détail la plupart des ascensions scientifiques qui ont eu lieu depuis de Saussure; parmi les plus importantes, il faut citer tout d'abord celle, accomplie le 31 juillet 1843 par MM. Charles Martins, Auguste Bravais et Lepileur, dont M. Martins a relaté ici même les résultats si intéressans pour la géologie, la météorologie, la botanique, etc., celles de M. Tyndall, de M. Hodgkinson en 1866, de M. Soret en 1867, enfin en 1875 de M. J. Violle. L'ouvrage de M. Charles Durier contient l'exposé de toutes ces recherches ainsi que des observations faites jusqu'ici sur la flore du Mont-Blanc, sur la condition de la vie animale dans les hautes régions, sur les différens terrains que les géologues ont rencontrés dans ces montagnes, sur le travail d'érosion des eaux et des neiges, sur les glaciers.

A côté de ces explorations scientifiques, il y eut d'autres ascensions qui ne se distinguent que par une véritable originalité : de ce nombre sont celles de miss Brevoort et de Marie Couttet, qui, en arrivant au sommet, burent du champagne et dansèrent un quadrille, de Mlle d'Angeville, qui, ne trouvant pas qu'elle était encore assez haut, se fit porter par ses guides au-dessus de leur tête, enfin de miss Stratton, qui, dans l'hiver de 1875, passa quatre jours sur les glaciers par un froid de — 24 degrés. Dans ce genre fantaisiste, ce sont surtout des femmes qui l'ont emporté.

Le Mont-Blanc a aussi ses hardis pionniers qui ont gravi les hautes cimes sans autre ambition que d'ouvrir une route nouvelle. Sur toutes les routes du Mont-Blanc, dont les plus praticables sont celles de Chamonix, de Saint-Gervais et de Courmayeur, qui ont été le théâtre de tant d'actes de courage et de dévoûment, l'ouvrage de M. Durier, accompagné de cartes et orné des plus belles vues de la montagne, renferme les renseignemens les plus précis. Malgré les accidens, le nombre des ascensions ne fait que s'accroître, et, grâce à l'impulsion donnée par les clubs alpins, il est à croire qu'il ira toujours en augmentant, parce qu'en même temps qu'un plaisir intellectuel l'ascension procure une sorte de volupté physique, parce qu'elle est la source de pures et de nobles émotions, et qu'il semble, comme l'a dit Rousseau, « qu'en s'élevant au-dessus du séjour des hommes on y laisse les sentimens bas et terrestres. »

Quand une fois on a contemplé les montagnes dans leur haute et pleine majesté, et qu'on a vu leurs masses imposantes de rochers où se joue la lumière qui semble les animer, les contrastes puissans qu'elles offrent avec leurs forêts de sapins aux nuances sombres, leurs cascades et leurs torrens, depuis les cimes glacées et mornes jusqu'aux régions chaudes et animées de la base, — ces vallées, « dont chacune présente, souvent dans l'espace le plus borné, une espèce d'univers à part », on ne peut oublier ce spectacle. Le livre de M. Charles Durier, écrit avec un sincère enthousiasme et beaucoup de charme, donnera à ceux qui ne connaissent pas les Alpes le désir de les voir ; ceux qui les ont admirées y retrouveront quelques-unes des émotions qu'ils ont ressenties.

J. BERTRAND.

Le directeur-gérant, C. BULOZ.

LA

LÉGISLATION CRIMINELLE

SOUS L'ANCIEN RÉGIME

I.

LA PROCÉDURE.

Si la supériorité morale de notre société moderne sur celle d'autrefois peut sembler contestable, alors que l'on considère seulement le caractère et les actes des individus, elle apparaît clairement quand on compare la législation pénale et la procédure criminelle de notre siècle à celles de l'ancien régime. En suivant la marche des institutions ayant eu pour but de protéger la vie, l'honneur et les biens de chacun, on ne constate pas, il faut le reconnaître, un développement constant et régulier du sentiment d'humanité, de la notion que tous les membres de la société possèdent un égal droit à être protégés. Les lois ne se sont point graduellement défaites de la cruauté dont elles furent empreintes aux temps barbares : il y a eu de fréquens retours aux vieux erremens; au lieu d'être en progrès, la législation pénale a parfois rétrogradé. L'influence des institutions politiques, des luttes intestines, des passions religieuses, s'y est fait fréquemment sentir et a obscurci momentanément des principes d'équité qui tendaient auparavant à se faire jour; mais le sens moral, le véritable esprit de justice, triomphèrent à la fin. Les grands principes sur lesquels doivent reposer

la poursuite et la répression des délits et des crimes ont été définitivement établis au siècle dernier, et nous en étendons aujourd'hui l'application. La philosophie du XVIIIe siècle, par la revendication énergique qu'elle a faite du droit naturel, a continué l'œuvre d'amélioration de la législation pénale commencée par le christianisme, de même que celui-ci avait continué, en la sanctifiant, l'œuvre commencée par la philosophie antique. Toutefois l'action de la philosophie n'a pas été absolument la même que celle de la religion; les philosophes ont éclairé les intelligences sur nos devoirs envers nos semblables; l'Évangile a touché les cœurs et fait passer dans les mœurs, sous le nom de charité, une pitié pour autrui qui ne se rencontrait auparavant que dans quelques âmes d'élite. L'une et l'autre action ont concouru à faire pénétrer dans les lois des dispositions destinées à protéger l'innocence et à refréner la vindicte individuelle; puis de l'étude du droit ainsi constitué sont sortis des principes qu'ont appliqués les législateurs. C'est de la sorte que la justice est devenue l'expression la plus haute et le fondement principal de l'ordre matériel, l'auxiliaire le plus vigilant de la discipline morale. Elle s'est dépouillée de ses rigueurs inexorables et de ses implacables vengeances, pour ne plus être que l'application impartiale des règles imposées à tous et la sanction de l'accomplissement de devoirs dont nul ne saurait s'affranchir. Elle a multiplié les garanties pour les accusés, et simplifié, en les adoucissant, les pratiques employées pour atteindre et frapper le criminel. Au lieu de dépendre du caprice ou de la colère d'un prince, d'un souverain, avec la volonté duquel elle se confondait, au lieu d'être l'effroi du pauvre et le complice du puissant, elle s'est élevée par degré à la hauteur d'une institution qui plane au-dessus des gouvernans, qui a l'équité pour but et la recherche du vrai coupable comme moyens. S'il lui reste encore à effacer les derniers vestiges de ces usages barbares dont elle s'est lentement dépouillée, elle est au moins pure de toutes les horreurs qui, pendant des siècles, ternirent son auguste ministère. Elle procède actuellement au grand jour, elle rend pour ainsi dire chacun juge de ses procédés et de ses arrêts, en montrant du doigt la loi qu'elle applique et donnant les motifs de l'interprétation qu'elle en fait. Au milieu des secousses qui ébranlent de temps à autre le corps social et compromettent les progrès accomplis, elle demeure le plus ferme appui de l'ordre menacé, le plus solide rempart contre les excès du pouvoir, contre les violences des factions, le plus sûr refuge de l'innocence opprimée.

Afin de faire saisir à tous le bienfait des institutions judiciaires modernes, j'entreprends de peindre dans leurs traits généraux la procédure et la pénalité de l'ancien régime. L'histoire de la juris-

prudence criminelle a fait depuis un tiers de siècle, tant en France qu'en Allemagne, l'objet de recherches approfondies et d'études comparatives intéressantes. J'aurai recours à ces divers travaux, entre lesquels je dois surtout citer les ouvrages de M. Albert Du Boys et le livre de M. Jules Loiseleur. J'ajouterai aux nombreux renseignemens que j'y ai puisés les résultats de quelques-unes de mes investigations personnelles, soit dans nos anciens auteurs, soit dans les archives de nos vieilles cours de justice. Le tableau que j'essaierai de composer ainsi ne montrera pas seulement comment nos ancêtres entendaient la protection et la défense de la vie et des biens des citoyens; il donnera la mesure du sens moral dans l'ancienne société, de la façon dont on y comprenait les droits du gouvernement, et mettra en relief la situation respective des diverses classes qui composaient jadis le corps social.

I.

Les nations de l'Europe, que les Romains appelaient barbares, avaient chacune à l'époque qui marque l'avénement du moyen âge leurs coutumes particulières en matière de justice criminelle; mais il existait entre les modes de procédure et les règles de pénalité que la tradition consacrait chez elles bien des traits communs. Plus il y avait d'affinité de race et d'origine entre ces nations respectives, plus leurs lois pénales présentaient d'analogie. L'influence qu'exercèrent sur ces législations le droit canon et le droit romain eut pour effet de les rapprocher encore davantage; elles s'uniformisèrent sur certains points. La majeure partie des peuples de l'Europe finit, au sortir du moyen âge, par avoir une législation criminelle fondée sur les mêmes principes et pénétrée du même esprit. La similitude du système pénal dans les pays qui étaient à cette époque les plus avancés s'explique facilement par la similitude de leur état social. Les lois pénales sont dans une dépendance inévitable de l'organisation politique et des lois civiles. Le régime féodal ayant prévalu dans toute l'Europe, il en résulta que les institutions judiciaires y prirent presque partout la même physionomie; puis, quand la monarchie absolue tendit à se substituer à la féodalité, elle s'appuya pour l'affaiblir sur la législation des empereurs romains. Le pouvoir séculier, en vue de restreindre l'intervention de l'église dont la juridiction s'était étendue avec la puissance morale, en vue de détruire ou de limiter la juridiction des seigneurs, fit appel aux doctrines des jurisconsultes de l'antiquité, et l'influence du droit romain, qui n'avait jamais entièrement cessé dans certaines contrées de l'Europe, même en plein règne des lois barbares, aida

beaucoup au rapprochement des législations. Mais les différens pays ne s'avancèrent point d'un pas égal dans la voie des modifications et des transformations que leurs lois pénales devaient subir.

Comme les peuples ne se dégagèrent pas simultanément des liens de la féodalité, comme chez eux le passage de l'ancien ordre de choses au nouveau s'opérait différemment, le système originel de pénalité et de procédure criminelle subsista plus ou moins longtemps dans telle ou telle application, suivant le génie particulier de la nation, suivant les circonstances qu'elle traversait, suivant son attachement plus ou moins grand à ses antiques coutumes. S'il s'établit entre les jurisconsultes de toute l'Europe un échange d'interprétations et de doctrines d'où sortit un ensemble de principes ayant eu sur la législation criminelle une action puissante, les habitudes et les traditions opposèrent à cette influence une résistance avec laquelle les gouvernemens durent compter, en sorte que bien souvent l'enseignement des jurisconsultes fut fort en avant de la pratique des tribunaux. Les préceptes de l'église, comme les ordonnances des souverains, vinrent se briser contre de vieilles coutumes et des préjugés obstinés. Le progrès fut donc pendant longtemps singulièrement ralenti, ici par les habitudes du vulgaire, là par les idées du législateur qui aggravait la sévérité de la loi dans la pensée d'affermir ainsi l'ordre et l'autorité du magistrat. Il resta, dans une grande partie de l'Europe et dans notre patrie en particulier, un fonds de dureté et d'injustice en matière de législation criminelle qui contrastait avec les enseignemens de la religion et l'empire absolu qu'elle semblait partout exercer. La société, toute chrétienne qu'elle fût, n'était pas parvenue avant la révolution française à se débarrasser de certaines pratiques judiciaires iniques ou féroces. On s'étonne de trouver au sein de mœurs si élégantes et si policées, d'une culture déjà si avancée, un reste de barbarie qui persistait tantôt dans les sentimens et les idées, quand il n'était plus dans les lois, tantôt dans les lois, quand il n'était plus dans les mœurs et les idées.

Le propre de la barbarie, c'est la prédominance de la force brutale; non-seulement elle y prime le droit, mais elle le constitue, car le droit chez les peuples tout à fait barbares est en raison de la puissance matérielle dont chaque individu dispose. S'agit-il de décider entre deux parties adverses qui ne peuvent s'entendre, c'est à la force qu'on recourt; on se déclare la guerre, on se provoque dans un combat singulier. Chez les barbares, le puissant écrase le faible; tout est à l'avantage du premier, et le droit se fait peu à peu à son profit. L'esclave est à la merci du maître; la femme n'est pas protégée contre les sévices de son époux; le pauvre est victime

des violences du riche, qui peut acheter la force et s'en servir contre ceux qu'il veut opprimer. Un tel régime tend à reparaître dès que la société se dissout et retourne vers son point de départ. C'est ce qui se passa dans la plupart des contrées de l'Europe, dans notre France, quand l'envahissement des populations germaniques, que n'avait point encore civilisées l'influence latine, inocula des habitudes de barbarie à la société occidentale, caduque héritière de la tradition romaine. La désorganisation de l'ancien état de choses eut lieu rapidement, et il finit par ne subsister presque rien des institutions fondées par la Rome impériale. L'Europe occidentale se trouva couverte d'une multitude de seigneuries qui dans leurs relations mutuelles vivaient véritablement à l'état barbare. L'autorité royale et suprême, graduellement affaiblie, fut en France, pour un temps, presque totalement annulée, et le roi, réduit à son seul domaine, n'eut plus guère de puissance sur ses barons. Ceux-ci étaient devenus pour la population autant de maîtres qui se partageaient le royaume, car la propriété s'était confondue avec la souveraineté, et la délégation du pouvoir royal avec la possession héréditaire de l'autorité. En dehors de certaines obligations féodales, auxquelles il réussissait souvent à se soustraire, le seigneur ne reconnut guère d'autre droit que son épée; il était toujours prêt à s'en servir contre ceux qui s'opposaient à ses exactions ou à ses convoitises, qui lui disputaient la tyrannie qu'il exerçait lui-même. Ce n'était qu'après avoir pressenti ou constaté son infériorité que le seigneur se soumettait, dans les contestations qu'il avait avec ses voisins, au jugement de ses pairs: il n'en reconnaissait ainsi la décision que lorsqu'il s'y voyait obligé par ceux qui avaient intérêt à limiter ses usurpations; il subissait alors plutôt qu'il n'acceptait la sentence d'un tribunal présidé par le chef militaire et politique dont il relevait, composé de seigneurs ses égaux, liés à ce suzerain par de semblables obligations. C'était le reste d'une organisation judiciaire qui avait ses racines dans la vieille Germanie et qui, apportée chez nous par les Francs, remplaça le système judiciaire romain. Au temps des Mérovingiens, chaque Franc était jugé par un certain nombre de ses concitoyens réunis sous la présidence du comte, du centenier, c'est-à-dire de l'officier du roi. C'était une sorte de jury dont les membres, choisis à raison de leur prudence ou de leur crédit, s'appelaient *rachimbourgs;* il prononçait sur toute espèce de contestation, en matière civile comme en matière criminelle. Sous les Carlovingiens, les *scabins* ou échevins prirent la place des rachimbourgs : ce ne furent plus des hommes seulement réunis pour prononcer sur une contestation, mais des juges permanens envoyés par l'empereur ou désignés par son représentant;

en certaines contrées, ils continuèrent pendant un laps de temps de siéger à côté des rachimbourgs. Il y avait là le germe d'une justice royale et applicable à tous les sujets, telle qu'elle devait apparaître six ou sept siècles plus tard; mais l'affaiblissement de la royauté, l'extension de la féodalité, obligèrent de revenir au mode de justice adopté sous les premiers rois francs : le monarque ne pouvant plus imposer aux parties ses scabins, celles-ci prirent pour juges de leurs querelles, de leurs contestations, les hommes de leur condition; les pairs jouèrent le même rôle que les rachimbourgs sous la première race. Les barons, les vassaux se réunirent sous la présidence du seigneur suzerain ou de l'officier qui le représentait pour prononcer sur les procès. Le seigneur s'entoura des hommes de fief pour rendre justice aux hommes libres de sa terre, et les bourgeois ou habitans des villes constituèrent des juridictions municipales fondées sur le même principe.

C'était devant un tel tribunal que l'offensé, que la famille du lésé ou de la victime venait porter son accusation. Le crime ou le délit ne se distinguait pas de toute autre espèce de tort fait à autrui : celui auquel il avait porté préjudice en demandait la réparation, et le tribunal, appliquant les principes consacrés par la coutume, rendait la sentence; mais une telle justice laissa subsister le droit du plus fort, auquel on revenait bien souvent quand les parties, assez puissantes pour s'affranchir de l'autorité du magistrat, n'acceptaient pas un tel jury, quand elles se croyaient en mesure de vider elles-mêmes leur querelle. Entre cette foule de maîtres qui se partageaient notre sol et dont la subordination fut loin d'être toujours clairement établie, les contestations, les revendications se faisaient sans cesse les armes à la main, surtout quand la suzeraineté était incertaine ou déniée. Lorsque le tribunal lui-même, accepté par les parties, ne se trouvait pas en état de prononcer, il laissait celles-ci recourir au combat et se bornait à proclamer le fondé du droit du vainqueur. Déjà sous la seconde race, c'est ainsi qu'on prononçait en matière d'accusations de lèse-majesté. Les guerres privées, les luttes d'homme à homme, qui avaient existé chez les anciens Germains comme chez tous les barbares et qui n'avaient point totalement disparu sous le régime que les Francs, maîtres de notre sol, se donnèrent à l'instar des Latins, redevinrent, avec la féodalité, habituelles entre barons, entre chevaliers. Chacun était enclin à venger au péril de sa vie sa propre injure ou celle des siens. L'antique coutume germanique en faisait un devoir, et l'on se conformait encore à cette idée. Poursuivre un crime, un délit, c'était venger les siens ou se venger soi-même, et la notion du droit répressif de la société, de l'état, sur les individus n'apparaissait que lorsqu'il s'a-

gissait d'un crime portant atteinte à tous, comme une lâcheté, une trahison ou de quelque acte infâme pouvant déshonorer la nation tout entière.

Ainsi le châtiment du crime n'apparaissait le plus souvent que comme une satisfaction à donner à celui que ce crime avait atteint. Il convenait de lui accorder une réparation, car, s'il ne l'obtenait pas, il userait de tous les moyens pour assouvir sa vengeance. Suivant l'ancien droit germanique, les parens de celui qui avait été victime d'un meurtre étaient strictement tenus d'en poursuivre la vengeance sous peine de perdre leur titre d'héritiers et d'être voués à l'infamie. Ces vengeances remplissaient la société d'attentats et de luttes, et souvent c'était un second crime qui en châtiait un premier. Les coutumes des nations germaniques, même après qu'elles se furent régularisées et modifiées en s'inspirant d'une notion plus exacte de l'équité, gardèrent de nombreuses traces de cet état de choses; seulement aux procédés brutaux pour obtenir vengeance furent substituées des formalités qui limitaient le droit de vindicte, tarifaient les dommages à payer pour l'offense, et arrivaient ainsi à remplacer des représailles arbitraires par une pénalité précise et fixe, mais dont le caractère demeurait encore souvent fort barbare. Quand, dans l'incertitude du droit, de la culpabilité, les hommes qui composaient la cour de justice ne laissaient pas les parties s'en remettre au sort des armes et donner des gages de bataille, ils demandaient au ciel de prononcer, c'est-à-dire qu'ils recouraient à quelque pratique superstitieuse par laquelle ils s'imaginaient obtenir la manifestation de la volonté divine, la déclaration de la vérité. On employait, pour découvrir le coupable ou celui dont on devait rejeter la demande, les ordalies, autrement dit les épreuves judiciaires, procédé qui se retrouve chez une foule de populations sauvages et ignorantes, et qui dispensait le juge d'une instruction criminelle. Les Francs et les nations issues de la même souche qu'eux se servaient des ordalies avant leur conversion au christianisme, et la religion nouvelle n'eut sur ce point d'autre effet que de substituer un procédé d'épreuves à un autre, une superstition empreinte des nouvelles croyances à la superstition qui avait originairement suggéré un tel moyen. Les épreuves judiciaires des temps païens devinrent le *jugement de Dieu* et la croix remplaça de vieux symboles.

La justice criminelle était donc singulièrement imparfaite durant la première période du moyen âge, et, entre nobles, elle se réduisait à tout instant au *droit du poing*, comme disaient jadis les Allemands. Alors même que les seigneurs n'abandonnaient pas la décision du litige au sort des armes et qu'au lieu de remettre à la

cour de justice les gages de bataille, ils acceptaient la sentence de leurs pairs, ils ne renonçaient pas pour cela tout à fait à user de la force. Le procès n'était guère à leurs yeux qu'une transaction, et la cour qu'une assemblée d'arbitres. S'ils s'en remettaient à la décision de cette cour, c'est qu'ils redoutaient dans la lutte armée un dommage plus grand que celui que leur pouvait apporter une condamnation; mais si la sentence paraissait inique à celui qu'elle frappait, c'est-à-dire si la partie n'obtenait pas ce qu'elle avait espéré, elle pouvait, comme on disait, *fausser jugement*, à savoir provoquer le juge qui l'avait condamnée, en l'accusant d'avoir sciemment rendu un jugement inique et menti à sa conscience. Un duel avait lieu, et, si le juge y succombait, sa sentence était annulée et la cause portée devant le tribunal du seigneur immédiatement supérieur. A la barre de la cour où le seigneur était appelé et avait consenti à comparaître, la violence intervenait aussi. Dans le débat public ou *cohue judiciaire*, chaque juge était requis de dire son avis à haute voix, et il se voyait ainsi exposé aux menaces et aux provocations de celui contre lequel il se prononçait, parfois contraint de soutenir son opinion les armes à la main. L'avocat ou *avant-parlier* était lui-même en danger d'être pris à partie par l'adversaire de son client, qui se prétendait offensé des paroles qu'il avait fait entendre. Les barons, les nobles, tous ceux qui menaient la vie guerrière et étaient revêtus à ce titre d'une certaine autorité, qui avaient l'habitude de commander et qui abusaient aisément de leur force, ne se soumettaient donc que difficilement à la juridiction de la cour féodale, à celle de l'officier qui représentait le suzerain. Les crimes, les délits commis par eux échappaient sans cesse à la répression. Cette répression n'avait d'efficacité sérieuse que lorsque le coupable était un simple homme libre, un bourgeois, un manant, un vilain, un serf. Qui n'avait pas le privilége de porter l'écu et l'épée trouvait des juges forts et qui lui faisaient dure justice. Dans les villes, avant que les franchises municipales consenties par le seigneur autorisassent les bourgeois à se choisir eux-mêmes des magistrats, le seigneur ou son délégué, assisté d'un certain nombre d'habitans, prononçait sur les causes criminelles comme sur les contestations civiles. L'officier du seigneur, prévôt, bayle, bailli, car son nom varia suivant les lieux, était un juge qui appliquait la coutume et devait, pour ce motif, se faire assister d'un certain nombre de prud'hommes ou de gens *suffisans*, comme on disait jadis. Le temps avait donné naissance dans chaque province à une jurisprudence traditionnelle particulière qui s'était modifiée çà et là, mais qui gardait plus ou moins l'empreinte de la vieille pénalité barbare. Si des peines

corporelles et parfois de fort cruelles étaient prononcées pour de grands crimes, c'étaient plus ordinairement des amendes que le magistrat, entouré de ses conseillers, édictait contre le coupable, c'est-à-dire le perdant, et l'on retrouvait là la trace du *wehrgeld*, des compositions de l'ancien droit germanique; mais, à la différence de ce qui s'était dans le principe pratiqué, l'amende, au lieu d'être surtout destinée à indemniser la victime, l'offensé ou les siens, revenait presque tout entière au seigneur et à son représentant. La justice prenait ainsi un caractère purement fiscal, et les nobles en réclamaient l'exercice, spécialement en vue des profits qu'elle rapportait. Le seigneur et son préposé (prévôt, bayle, bailli, etc.) avaient intérêt à condamner le plus possible. Les causes criminelles, comme les causes civiles, devenaient un nouveau moyen d'exaction, et l'abus en arriva à ce point que le roi dut interdire aux prévôts qui affermaient les amendes de connaître des affaires de nature à donner lieu à ce genre de condamnation. Les causes criminelles les plus importantes furent directement renvoyées aux sénéchaux, qui représentaient, suivant la nature du domaine, la couronne ou le grand feudataire, tenaient la cour féodale, le tribunal suprême, et c'est à eux en bien des provinces qu'il appartint de taxer les amendes. Dans le domaine royal, les grands baillis remplirent, à dater de la fin du XIIIe siècle, des fonctions analogues; ils protégèrent le sujet, le vassal, molesté dans ses droits contre l'arbitraire du baron, et appelèrent souvent à leur tribunal le seigneur accusé d'un crime, quand celui-ci n'était pas de ces feudataires importans relevant directement du roi, justiciables seulement de la cour des pairs, devenue ensuite le parlement (1). Quant aux vilains, aux manans, aux roturiers, ils avaient pour juges de leurs délits et de leurs crimes le prévôt, officier de police du seigneur, qui prononçait dans la plupart des contestations entre gens de sa prévôté, qui jugeait les délits et les crimes dont avait eu à souffrir quelque sujet de son maître. Plus l'homme était bas placé sur l'échelle sociale, moins il était protégé contre l'arbitre du juge, moins la présence des assesseurs ou jurés dont le juge devait s'entourer offrait pour lui de garantie, plus ses simples méfaits couraient risque d'être confondus avec des crimes et punis comme tels. Au contraire, les gens puissans, les nobles, pour échapper à la condamnation qu'ils avaient pu encourir, composaient avec la victime, payaient le juge, et cet abus était encore au milieu du XIVe siècle l'objet des réclamations des états-généraux. On voyait donc sans

(1) Voyez, dans la *Revue* du 15 octobre 1873, l'étude intitulée : *l'Administration française avant la révolution de 1789. — Les Origines de l'administration royale.*

cesse reparaître dans la pratique le principe du droit barbare, qui ne promettait pour ainsi dire l'équité qu'aux seuls hommes libres, et laissait l'esclave sous le bon plaisir du maître. Le serf était entièrement livré à l'omnipotence de son seigneur; il n'avait aucun recours légal contre l'injustice, l'excès de rigueur du juge, et son unique espoir était dans la miséricorde de celui-ci. Les mœurs seules pouvaient tempérer et tempéraient effectivement la sévérité du châtiment qui pouvait lui être appliqué; il y avait aussi l'intérêt du seigneur, il ne devait pas frapper trop facilement ceux qui cultivaient ses terres et étaient pour lui, par leur travail, une source de profits. Les prélats, les abbés, les moines se montraient plus humains envers leurs serfs que les seigneurs laïques, n'oubliant pas que ces serfs étaient, comme les autres hommes, des créatures de Dieu. Tout en appartenant à la féodalité par leurs biens, les seigneurs ecclésiastiques n'en demeuraient pas moins membres de l'église, et ils devaient à ce titre se conformer à ses canons. Celle-ci, dans les condamnations qu'elle prononçait, avait toujours en vue de corriger le pécheur, et une telle préoccupation adoucissait la rigueur de ses sentences.

Le vilain, qui prit peu à peu la place du serf, quand il n'était pas de ceux que des franchises octroyées par le seigneur assimilaient presque à un bourgeois, ne se trouvait guère dans une condition meilleure que l'avait été l'esclave de la glèbe. Le seigneur, représenté par son délégué, son prévôt ou son juge, prononçait-il sur quelque accusation dirigée contre le vilain, il ne devait compte de sa sentence qu'à Dieu. Se rendait-il coupable de quelque iniquité, il mettait sans doute son âme en danger, mais voilà tout; ainsi nous le dit, dans son livre intitulé : *le Conseil*, Pierre de Fontaines, l'un des plus grands juristes du XIIIe siècle. Le vilain condamné par le juge de son seigneur n'avait pas le droit de *fausser* ce jugement, à moins qu'une charte spéciale ne lui eût accordé un tel privilége; il ne retrouvait quelque garantie que lorsqu'il avait pour adversaire un chevalier dont il n'était ni l'homme ni le vassal. Il pouvait alors réclamer le combat singulier, mais l'avantage des armes était, dans le duel qui devait avoir lieu, tout au chevalier, car celui-ci avait le droit de combattre à cheval, tandis que le vilain n'était autorisé qu'à combattre à pied et ne devait point recourir à l'emploi des armes qu'il appartenait aux seuls nobles de porter. Aussi, afin de faire cesser cette criante inégalité, permettait-on aux parties de commettre à leur place des champions ou, comme on disait, des avoués, ainsi que cela était le cas lorsque l'âge, la complexion, les infirmités, le sexe, créaient entre les deux parties une inégalité manifeste.

L'extension de la justice royale, qui agrandissait incessamment son ressort, l'accroissement de l'autorité des baillis, qui enlevait au seigneur coupable de sévices envers son serf le jugement de celui-ci par l'application du principe que le seigneur suzerain peut retenir la cause que soutient le vassal par haine contre son homme, l'autorité de plus en plus respectée des prévôts royaux, qui reçurent les plaintes des serfs contre leur seigneur et réciproquement, enlevèrent aux cours de justice des barons la connaissance d'un grand nombre de crimes. Le principe de l'appel au bailli royal, à la cour du roi, même de la sentence du duc ou du comte, et l'intervention constante des magistrats de la couronne dans les litiges entre seigneurs firent pénétrer dans la procédure et la pénalité des justices seigneuriales les usages que les juristes qui se trouvaient dans le conseil du roi, ou que celui-ci choisissait pour ses baillis, avaient introduits. Plus instruits, plus vigilans, les magistrats et officiers de judicature du roi firent peu à peu par leurs sentences jurisprudence et autorité; les juridictions royales donnèrent comme le ton en matière criminelle aux juridictions seigneuriales que l'institution des *cas royaux* avait dépouillées d'une partie de leur compétence. Les tribunaux seigneuriaux durent moins chercher à connaître des causes qui n'étaient plus pour le seigneur une égale source de profits, et la prévention donnée, dans une foule de cas, aux juges du roi fit affluer devant eux les causes criminelles. La multiplication de ces causes, la science approfondie des coutumes et des ordonnances qu'exigeait l'instruction des affaires, eurent pour conséquence de faire substituer graduellement aux pairs, aux hommes de fief, aux jugeurs, à ces véritables jurés dont le seigneur ou son préposé prenait originairement l'avis, des hommes de loi, assesseurs ordinaires du juge et dont celui-ci eut la désignation ou que le seigneur choisissait lui-même, souvent moyennant finance à lui payée. Le jugement par les pairs tomba en désuétude ou se réduisit à une fiction, comme ce fut le cas dans le parlement, dans la haute cour ou conseil souverain qui prit en divers comtés et duchés la place de la cour féodale, du tribunal du sénéchal. Le jury ne subsista que dans les contrées où, comme en Angleterre, on eut soin de distinguer, dans la sentence à rendre, la question de fait, sur laquelle tout homme pouvait prononcer, de celle de droit, qui était réservée au juge. Dans la plus grande partie de l'Europe continentale et surtout en France, le jugement des causes criminelles par des magistrats permanens, représentans du roi ou du seigneur, prévalut sur cet antique arbitrage des égaux réunis sous la présidence du chef hiérarchique. Alors, au lieu de la coutume traditionnelle ayant généralement son point de départ dans les institutions germaniques,

au lieu d'un système pénal qui en était emprunté, on adopta une jurisprudence née de la combinaison de ces coutumes avec les préceptes du droit romain impérial, introduits par les juristes dont les plus célèbres florissaient aux écoles d'Orléans, de Toulouse et de Montpellier, avec certaines pratiques du droit canonique que les clercs, les prélats, appelés souvent dans les cours et les conseils, avaient apportées.

La jurisprudence criminelle ne fut certes pas uniforme dans toutes les parties du royaume, mais elle s'offrit au XIVe et au XVe siècle avec un caractère assez différent de ce qu'elle était sous les deux premières races et sous les premiers Capétiens. Tout en conservant pour chaque province un cachet propre, elle tendit à s'uniformiser : partout on y vit prévaloir le principe de la défense de l'état et de la protection de la société sur celui de la vindicte personnelle, de la poursuite dirigée contre le crime uniquement au profit de l'offensé, de la victime, de ses héritiers ou de ses ayans cause; mais, comme la transformation de la législation criminelle fut graduelle, on retrouva pendant longtemps et sur bien des points jusqu'à la fin de l'ancienne monarchie des traces du régime féodal et même des lois barbares.

La royauté s'efforçait d'imposer sa justice directe à tous les habitans du royaume; elle ne donnait pas pour cela à ceux-ci égalité de juridiction et de pénalité. L'ancien principe que chacun doit être jugé par ses pairs aboutit, quand le jugement par les pairs eut disparu, à faire comparaître les prévenus par-devant des tribunaux différant suivant leur condition respective. Le noble, le gentilhomme continua de ne pas relever de la juridiction du prévôt; les hommes de la suite du roi eurent leur prévôté particulière et spéciale : la prévôté de l'Hôtel; le clerc releva des tribunaux ecclésiastiques.

Au temps des barbares et sous le gouvernement des Francs, le châtiment avait varié suivant le rang du coupable : cette inégalité persista; mais au lieu de la pénalité soit par rachat du sang, soit par le talion, soit par quelque supplice symbolique, les juges mesurèrent la peine, demeurée toujours sévère et même cruelle, à la gravité du délit social et à la condition du coupable. En même temps, la procédure criminelle subit des changemens notables. En vue d'arriver à une constatation plus exacte du crime, d'assurer une répression plus efficace, le juge s'entoura d'une multitude de formalités et de règles ignorées à l'époque purement féodale, alors que les jugemens étaient plus expéditifs, qu'il n'y avait pas toute une armée d'hommes de loi au service des tribunaux. On ajouta aux élémens d'information fournis auparavant presque uniquement

par des dépositions orales, une foule d'autres témoignages, soit écrits, soit matériels, recherchés avec soin. On institua des contrôles de ces preuves les unes par les autres; on renonça à l'emploi des ordalies, du duel judiciaire, on abolit les faussemens de jugement, et l'on réserva au discernement du juge la décision qu'auparavant on demandait à la force physique, au hasard de l'épreuve judiciaire.

Mais cette transformation de la pénalité et de la procédure ne donna pas naissance à un corps de législation criminelle qui répondît réellement aux conditions que nous exigeons aujourd'hui. L'évolution que subirent les institutions du droit criminel en France et dans plusieurs des contrées voisines ne constitua pas un progrès régulier et continu. Un tel progrès ne saurait en effet s'accomplir qu'aux conditions que voici : l'introduction d'un mode de procédure de plus en plus propre à assurer la constatation du coupable et de la vraie nature de son acte, le choix et la fixation de peines graduées sur la gravité des délits et des crimes portant atteinte à l'ordre et à la sécurité de la société. Ces peines doivent atteindre un triple but. Il faut d'abord qu'elles soient suffisantes pour effrayer quiconque serait tenté de commettre le délit ou le crime en vue duquel elles sont édictées, et qu'elles puissent ainsi retenir le plus grand nombre sur la pente du mal. Ensuite leur sévérité doit être une juste satisfaction donnée au sentiment de la vindicte publique, car le principe de la responsabilité individuelle veut que quiconque porte préjudice à autrui en subisse le châtiment. Enfin cette peine doit être propre à provoquer le repentir chez le coupable, en sorte que son caractère exemplaire ne saurait être séparé de son caractère correctif; mais, dans la poursuite de ces divers buts, il importe que le législateur ne se départisse pas de ces habitudes de modération et de retenue dans la sévérité même que nous impose l'humanité. C'est là une condition de toute vraie civilisation morale, et l'observation en est d'autant plus nécessaire que c'est en inculquant ces habitudes dans les âmes qu'on dispose celles-ci à faire le bien, qu'on les fortifie contre les mauvais penchans dont l'effet est précisément d'engendrer les crimes et d'amener les désordres que la loi pénale a pour objet de réprimer.

La législation criminelle de l'ancienne monarchie, au lieu de tenir un égal compte de ces diverses exigences, ne s'attacha qu'à quelques-unes d'entre elles. Préoccupée avant tout d'assurer la répression et faisant bon marché de l'existence et de la liberté des individus, ne s'apitoyant guère sur l'humaine souffrance, elle emprunta aux lois romaines, aux coutumes des populations germaniques, la sévérité outrée des châtimens, l'atrocité des supplices; elle

garda, sous une forme plus ou moins déguisée, la peine du talion, de la mutilation, et ces châtimens symboliques usités par les barbares; elle se montra plus inflexible et plus acerbe quand le coupable était d'une condition plus infime, parce qu'elle estimait indispensable, pour maintenir l'ordre et la discipline dans la hiérarchie sociale, d'user de plus de sévérité envers ceux qui ont moins d'intérêt à les respecter. La législation criminelle d'autrefois employa à l'égard du prévenu tous les moyens de nature à lui faire avouer le crime, à lui ôter les échappatoires. Comme les mœurs demeuraient encore, surtout pour les relations entre classes différentes, brutales et sanguinaires, elle ne sentait pas la nécessité de cette modération, de cette retenue dans le châtiment, qui ne fut comprise qu'après que le sentiment d'humanité eut pénétré dans les cœurs et pris sa place dans la raison humaine. La vindicte publique, c'était pour elle non pas seulement la juste et ferme demande d'un châtiment exemplaire, c'était une colère furibonde, une soif de sang et de tourmens. L'idée d'améliorer, d'amender le coupable par la peine ne se faisait guère jour. Comment la législation criminelle, qui ne voyait dans le coupable qu'un monstre dont il fallait purger la société, se serait-elle préoccupée de son amélioration morale? L'espoir même laissé au coupable qu'on s'intéresserait à son sort n'aurait-il pas pu, dans l'opinion du législateur, affaiblir l'effroi que devait entraîner le châtiment? Alors qu'on refusait même au criminel, près d'être conduit à l'échafaud, un confesseur, comme cela se pratiqua jusqu'en 1396, afin d'ajouter chez lui aux terreurs du supplice celles de la damnation, aurait-on pu songer à en faire un honnête homme? Qu'importait l'état moral de ce criminel à un régime qui le plus souvent le condamnait à mort ou à une servitude quasi perpétuelle? Aussi, réduit à un affreux désespoir, le malfaiteur n'avait-il plus qu'à maudire ses juges; il s'absolvait lui-même à ses propres yeux par la pensée qu'il était en face d'ennemis voués à sa perte et jeté dans une société à l'égard de laquelle il était en état de défense légitime.

L'église portait un autre esprit dans ses pénalités : elle avait horreur du sang et remettait au bras séculier l'exécution qu'elle n'osait faire; elle recommandait que la peine fût appliquée dans un esprit de charité et non d'animosité; elle cherchait l'amendement du coupable, parce qu'elle était plus préoccupée de l'observation de la loi morale et religieuse que des exigences de l'ordre politique, des âmes que des corps. Aussi avait-elle réservé toutes ses rigueurs pour les attentats contre la foi et contre les mœurs. Les premiers empereurs chrétiens, conformément à ses enseignemens, édictèrent contre de tels attentats des peines souvent plus sévères que contre

les crimes et les délits les plus graves qui ne touchaient pas à la religion. L'union de l'église et de l'état eut pour effet de laisser subsister côte à côte les deux systèmes de pénalité, et la législation de la société civile concourut avec la législation religieuse à assurer l'observation de l'ordre moral. Toutefois, au lieu de puiser dans les traditions ecclésiastiques ce principe de charité qui adoucissait la rigueur de la condamnation, la législation que le régime monarchique fit prévaloir leur emprunta la sévérité déployée à l'égard des infracteurs de la loi morale et religieuse, et elle grossit ainsi la pénalité qu'elle tenait de la loi romaine de celle que lui fournit l'église. C'est également dans le droit canon que la nouvelle législation criminelle alla chercher l'usage de ces poursuites habilement conduites, de ces investigations secrètes faites à l'insu de l'accusé et destinées à réunir contre lui un faisceau de preuves dont il se trouvait accablé. Si par ces emprunts la justice arrivait à un procédé plus efficace pour découvrir le coupable, elle était en revanche exposée davantage à condamner l'innocent, qui pouvait, dans les piéges que lui tendait l'instruction criminelle, se prendre comme le coupable. Si cette nouvelle législation avait retenu quelques-unes des peines et des modes de châtimens établis par les coutumes germaniques et féodales, elle n'avait pas pour cela conservé les garanties que les mêmes coutumes accordaient à l'accusé quand il était de la classe des hommes libres. Celui-là au moins n'avait pas à redouter une longue détention préventive; il avait le droit de produire ses témoins comme il l'entendait, et, dans le champ-clos, il pouvait au péril de sa vie défendre son innocence contre l'accusateur qui l'avait mise en suspicion.

Bref, la législation criminelle de l'ancienne monarchie semblait avoir demandé à toutes celles qui l'avaient précédée le contingent qu'elles pouvaient lui fournir de rigueurs envers l'accusé. Elle devint ainsi de plus en plus armée contre le délit et le crime, plus impitoyable à quiconque était tombé entre les mains de la justice. Cependant au XVIe et au XVIIe siècle, un retour à des principes moins absolus et moins exclusifs apporta à la législation criminelle de réelles améliorations. Si l'on ne songeait point encore à déclarer tous les Français égaux devant la loi, on commençait au moins, pour certains crimes, à appliquer aux coupables des peines identiques, bien qu'ils fussent de condition différente; l'on traduisit souvent devant les mêmes tribunaux des individus regardés auparavant comme justiciables, en raison de leur rang dans la société, de juridictions différentes; l'on restreignit le privilége d'une justice spéciale que réclamaient les officiers de la couronne; le clerc ne releva plus de la seule juridiction ecclésiastique pour les crimes qui lui étaient

imputés; le gentilhomme comparut dans certains cas à la même barre où le plus infime roturier était jugé. Les cours séculières étendirent leur ressort à nombre d'affaires criminelles dont connaissaient d'abord les tribunaux ecclésiastiques, et l'on finit par ne plus laisser aux officialités que le droit de prononcer des peines canoniques. En même temps, la législation criminelle se relâchait journellement de la cruauté qu'elle avait apportée dans l'emploi de la torture et le choix des supplices.

Cette dernière phase de l'ancienne législation criminelle prépara l'avénement du système de procédure et de pénalités dont nous devons le bienfait à la révolution de 1789. Le travail qui s'était fait dans les esprits appelait la réforme que le long temps qu'on l'avait attendue rendit plus radicale.

Ces traits généraux par lesquels je viens de résumer les vicissitudes de notre ancien droit criminel demandent, pour être bien saisis, qu'on les développe chacun séparément. Il me faut donc maintenant montrer comment s'étaient formées les parties constitutives de cette législation, les assises principales sur lesquelles elle reposait. Je traiterai : 1° de la procédure, c'est-à-dire de la manière d'informer sur le délit ou le crime et de la façon d'en agir avec le prévenu; 2° de la pénalité, c'est-à-dire de l'estimation de la gravité du crime et du délit dans son rapport avec le châtiment; 3° de la nature et du mode de ces châtimens mêmes.

II.

En France, originairement comme partout où prévalut la tradition barbare, la procédure criminelle ne se distinguait pas de la procédure civile; elles étaient fondées l'une et l'autre sur le même principe. Au civil, comme au criminel, se trouvaient deux parties en présence : l'une qui réclamait contre un dommage et en poursuivait la réparation, l'autre qui avait à se défendre contre cette réclamation. Le seigneur ou le juge qu'il avait préposé, ayant devant lui les deux parties, examinait les faits de la cause, interrogeait le demandeur et le défendeur, entendait les témoins, ensuite les raisons que l'une et l'autre partie alléguaient ou faisaient alléguer par leurs conseils et défenseurs; puis, après avoir pris l'avis des hommes libres dont il était assisté, le juge prononçait la sentence ou remettait la décision au duel, à l'épreuve judiciaire. Tout se passait, comme on dirait aujourd'hui, à l'audience, une fois que les premières formalités d'ajournement avaient été remplies. L'extension des moyens de preuve, les nombreux procédés de vérification et de contrôle que permettait une police plus intelligente, plus

active et mieux ordonnée, la possibilité d'une foule de recherches auparavant impraticables, firent adopter, pour l'instruction et le jugement des affaires criminelles, de nouvelles pratiques qui éloignèrent de plus en plus la procédure criminelle de la procédure civile. Ces procédures se séparèrent ainsi graduellement par la force des choses. Des exceptions s'introduisant, quand il s'agissait d'affaires criminelles, à la marche adoptée pour les procès, dans la procédure criminelle l'exception devint le cas habituel; ce qu'on appela au criminel *la procédure extraordinaire* fut en réalité, malgré ce nom, la procédure usuelle et normale. Une des conséquences les plus importantes de la distinction qui se fit entre le civil et le criminel fut d'enlever à la peine du crime commis envers un individu le caractère d'une satisfaction personnelle donnée à la victime ou à ses ayans cause. Le châtiment apparut de plus en plus comme une punition infligée par la société au coupable, le procès criminel comme la recherche de l'auteur du crime opérée dans l'intérêt public. Tant que la poursuite ne se faisait qu'à la diligence et sur l'accusation de l'offensé ou de ses ayans droit, pour leur compte, tant que le châtiment représentait en réalité ce que nous appelons les dommages et intérêts, on était en présence de deux parties qui couraient l'une et l'autre le danger d'être condamnées; celle qui succombait, que ce fût l'accusé ou que ce fût l'accusateur, devait subir la peine établie par la coutume. L'accusation était-elle mal fondée, le châtiment par la loi du talion retombait sur le demandeur. Les choses se passaient encore souvent de la sorte vers la fin du XIIIe siècle, comme nous le montre un ouvrage célèbre composé à cette époque et qui est connu sous le nom d'*Établissemens de Saint-Louis*, quoique, ainsi que l'a récemment démontré par ses savantes recherches M. Paul Viollet, le saint roi n'en ait été en aucune façon l'auteur. Un tel système ne pouvait manquer de retenir bien des velléités d'accusation. On ne se risquait guère à traduire quelqu'un devant le juge que lorsqu'on avait à produire des preuves irréfragables, ou, si l'on recourait au combat en champ-clos, que lorsqu'on se sentait assez fort et de la vérité et de son poignet ou de celui de son champion, pour accabler son adversaire. Bien des coupables avaient donc chance de demeurer impunis. La nécessité se fit sentir de donner au magistrat, dans la répression du crime, une initiative qui ne lui appartenait pas d'abord, de le charger de poursuivre le crime avéré et dont cependant aucun de ceux qui avaient qualité pour le faire ne demandait réparation. Déjà, quand il n'y avait pas d'héritier ou d'ayans cause de la victime, de l'offensé, le seigneur qui personnifiait la société devait se charger de la poursuite, c'est-à-dire que son magistrat devait instrumenter.

Si l'homme qui a été occis, dit un ouvrage de jurisprudence célèbre du XIIIe siècle, le *Livre de justice et de plet*, a un enfant ou de proches parens et que ceux-ci n'osent poursuivre le meurtrier, la demande leur appartenant, le seigneur ne peut se substituer à eux; mais, si l'homme qui a été tué n'a ni parens ni amis qui le puissent venger, le roi peut se faire demandeur et réclamer une peine contre l'accusé selon ce qu'il apprendra, faire procéder à sa condamnation corporelle. C'était là un premier pas, une première intervention au nom de l'intérêt public de l'autorité judiciaire en matière de crime privé. On alla bientôt plus loin, et le juge dut agir d'office, alors même que les intéressés, par négligence, ignorance ou peur, n'élevaient pas la voix contre celui que l'opinion accusait du crime commis. Mais comme il ne poursuivait qu'à défaut des intéressés, il dut d'ordinaire, quand un homme avait été arrêté sous le soupçon d'un crime, faire préalablement annoncer la chose à plusieurs reprises et à plusieurs jours d'intervalle par un *cri public*, et c'était seulement si nulle partie ne se présentait pour soutenir l'accusation qu'il agissait d'office, en vertu du principe qu'un crime notoire ne doit point rester impuni, principe qu'on voit déjà apparaître aux temps barbares. Le juge se trouva donc dans l'obligation d'agir comme l'auraient fait la victime ou ses représentans, mais il ne pouvait naturellement, un tel système étant adopté, être exposé à la peine qui menaçait le demandeur, si celui-ci était débouté dans sa poursuite et si le défendeur établissait son innocence ou son droit, hors, bien entendu, le cas d'injustice exorbitante ou de calomnie manifeste. Ce n'était pas en effet dans son intérêt personnel, mais dans l'intérêt public, que le juge se portait accusateur; on eût paralysé son action en le rendant responsable de son erreur. D'ailleurs pour les crimes et les méfaits contre lesquels il agit d'abord d'office, il y avait presque toujours flagrant délit ou preuves incontestables; c'était à titre de gardien de la sûreté publique que l'officier de judicature du roi ou du seigneur faisait arrêter l'accusé et le jugeait. Le roi chargea ses prévôts et ses baillis de sévir contre les malfaiteurs, contre les larrons de profession. Ces magistrats ne pouvaient dès lors être astreints aux formes de procédure qu'impliquait l'accusation d'un particulier contre celui qu'il présumait coupable du crime ou du délit dont lui ou les siens avaient été victimes. La notoriété d'un méfait, d'un attentat, devint ainsi pour le juge un motif légitime et suffisant d'agir personnellement contre l'incriminé, sans attendre que quelqu'un, en vertu de son droit, se portât accusateur. De même dans l'ancienne Rome, quand aucun accusateur ne provoquait d'information contre un crime devenu manifeste, cette information était or-

donnée par un sénatus-consulte qui nommait la commission judiciaire chargée d'en connaître (*judices quæstionis*). En certaines provinces, la coutume autorisa de bonne heure cette intervention du juge; tel a été, suivant divers auteurs, en Normandie le sens de cette clameur de haro, qui reçut ensuite des acceptions diverses; elle n'était dans le principe que cette notoriété du crime ou de l'injustice criant réparation et autorisant le magistrat à agir.

Ainsi se créa la police judiciaire et prit naissance le mode d'instruction criminelle qui en fut la conséquence. Le prévôt et même le sergent eurent le droit d'arrêter, mais ils durent dénoncer le cas d'arrestation au bailli, c'est-à-dire au magistrat d'un degré supérieur auquel il appartenait de procéder. L'intervention du prévôt et des autres officiers de police judiciaire devint de plus en plus fréquente; des criminels pris en flagrant délit, accusés de troubler l'ordre public, de s'être rendus coupables d'attentats, d'énormes méfaits, elle s'étendit aux auteurs présumés de crimes et de délits qui n'avaient point eu à beaucoup près les mêmes conséquences graves, le même retentissement, et les procès auxquels ces arrestations donnaient lieu par la traduction des prévenus devant le juge criminel étaient conduits, non plus d'après le mode de procédure civile, mais suivant un mode exceptionnel, autrement dit extraordinaire. Toutefois les intéressés, la victime ou ses parens, ses ayans cause, gardaient toujours leur droit d'agir et de se porter accusateurs, et l'ancien système n'en subsistait pas moins à côté du nouveau. Ainsi que le remarque judicieusement M. Jules Loiseleur, il a continué pendant des siècles de faire le fond de la procédure chez presque tous les peuples européens; on le retrouve en Espagne, dans les *Siete partidas* d'Alphonse le Sage, en Allemagne, dans le code de Charles-Quint, et de nombreux édits de nos rois, depuis l'ordonnance de Charles VII, que l'éminent jurisconsulte Henrion de Pansey qualifie de premier code de procédure qu'ait eu la France, jusqu'à la grande ordonnance criminelle d'août 1670, en reconnaissent encore le principe. Mais l'accusation ne se présenta plus en France, à dater de l'époque où l'intervention du magistrat devint habituelle, sous sa forme directe et primitive; la dénonciation en prit la place.

C'était une autre façon de procéder dans l'accusation, dont l'église avait fourni le modèle dans ses propres tribunaux. L'accusateur s'exposait franchement à la riposte et à la haine de l'accusé; le dénonciateur se mettait à l'abri du ressentiment et de la vengeance en laissant au juge le soin d'apprécier au préalable la valeur de cette accusation plus timide. L'emploi de la dénonciation fut admis par le tribunal de l'inquisition dès son institution dans le

midi de la France pour la poursuite des crimes d'hérésie et de magie, et de l'inquisition, des tribunaux ecclésiastiques, un tel usage passa bientôt en cour laie. On peut, écrit au XIIIe siècle Ph. de Beaumanoir dans son livre célèbre sur les *Coutumes de Beauvoisis*, au lieu de se porter accusateur, se borner à dénoncer le fait incriminé au magistrat qui agit alors comme il l'aurait fait, s'il y avait notoriété publique. Un tel système était sujet à un inconvénient inverse de celui qu'offrait le système auquel il tendait à se substituer. Les dénonciations se firent légèrement, elles furent parfois inspirées par la rancune et la haine; elles se multiplièrent tellement qu'elles menacèrent la sécurité de tous. Les délateurs devinrent, comme ils l'avaient été au Ier siècle de la Rome impériale, un fléau public; aussi dut-on prendre des mesures pour arrêter cet abus. Une ordonnance de 1303, relative à la juridiction municipale de Toulouse, prescrit que chaque dénonciateur donne son nom et déclare qu'il sera puni par le tribunal s'il est trouvé calomniateur. Une autre ordonnance de la même année, et rendue pour la même ville, dispose que les juges doivent eux-mêmes dédommagement à l'inculpé quand après son arrestation il a été prouvé que les soupçons invoqués contre lui ne reposaient sur aucun fondement. En divers pays, on astreignit le dénonciateur à fournir caution et à prêter le serment *de calumnia*, que l'on trouve déjà mentionné dès la fin du XIIIe siècle et que relate une ordonnance de 1338; mais ces garanties exigées retinrent souvent les dénonciateurs, et, dans l'intérêt de la répression, le magistrat finit par admettre qu'une simple plainte à lui adressée ne serait pas considérée comme une dénonciation. Désormais les individus lésés se contentèrent d'être *plaignans*, et c'est ce qui fit tomber en désuétude les précautions prises contre les dénonciateurs, ainsi que les pénalités éventuelles édictées contre eux. Au XVIe siècle prévalut tout à fait le principe que la poursuite et la punition des crimes ne doivent plus être laissées à l'arbitraire des particuliers, qu'il est du devoir du juge d'informer quand un délit ou un crime vient à être commis et qu'il ne doit point attendre qu'il en soit requis par les parties civiles et intéressées, comme le disent les ordonnances de 1536, de 1560 et de 1579.

La justice criminelle perdait donc peu à peu son caractère de vindicte personnelle pour en revêtir un plus pur et plus élevé, mais elle garda encore, même dans les juridictions royales, à certains égards le caractère fiscal qu'elle offrait au temps de la féodalité. Le juge condamnait à des amendes; la cour de justice pouvait prononcer la confiscation des biens pour certains cas, et tout cela grossissait les revenus du domaine royal; aussi le roi avait-il un intérêt particulier à ce que les coupables dont la condamnation devait en-

richir son trésor n'échappassent pas, à ce qu'aucun préjudice ne fût porté dans la cour à ses droits et à ses revenus. Il eut donc son mandataire, son procureur ou son avocat, qui n'était dans le principe, comme on le voit encore sous Philippe le Bel, que l'agent du roi poursuivant ou défendant en son nom en matière civile. L'ordonnance de 1303 enjoint même à ces procureurs du roi de prêter serment *de calumnia*, comme les autres plaideurs, toutes les fois qu'ils intenteraient une action, et leur défend de se mêler des causes des particuliers. Chaque bailliage, chaque siége de prévôté importante et même chaque juridiction ecclésiastique eut son procureur du roi : il poursuivait les usurpateurs du domaine ou des autres droits du roi, il devait assister à l'instruction et aux jugemens des causes où le roi était intéressé, et dans ce cas un avocat lui prêtait son ministère. Il dut dès lors intenter des procès criminels dans les *cas royaux*, tels par exemple que violation de la paix publique, trahison, rapt, etc., et agir concurremment avec les prévôts et les baillis, qui commençaient à avoir la police des crimes privés. C'est ainsi que les procureurs du roi devinrent le point de départ d'une nouvelle magistrature, — ce qu'on appela le ministère public; elle donna à la poursuite et à l'instruction criminelle bien plus de force et de célérité. Le procureur du roi arriva à être le coopérateur du juge, le promoteur de l'enquête et l'accusateur public, de simple procureur fiscal du roi qu'il était tout d'abord dans les juridictions royales, car chaque juridiction seigneuriale avait son procureur fiscal chargé de défendre les droits du seigneur. L'intérêt social se greffa pour ainsi dire sur l'intérêt fiscal, et le procureur du roi, après avoir été uniquement chargé des *cas royaux*, finit par intervenir dans l'instruction de toute espèce d'attentats et de crimes, en conservant cependant sa mission de fiscalité. Une ordonnance du 5 décembre 1540 prescrit que tous les avocats et procureurs du roi tiennent un registre des matières criminelles pour en *poursuivre la vuidange aux jours assignés, afin que par l'intelligence des parties privées les délits n'en demeurent impunis et ne soyons privez de ce que nous doibt estre acquis par le moyen desdits delicts*. Le juge et le ministère public concoururent ainsi à la poursuite du criminel, et c'est cette double intervention qui constitua plus particulièrement ce qu'on entendait dans l'ancien régime sous le nom de *procédure extraordinaire*, attribuée d'abord à la procédure inquisitoriale avec toutes ses conséquences. Quand la réparation d'un dommage n'était poursuivie que devant les tribunaux civils et que le demandeur privé restait partie principale, le ministère public n'était alors que partie jointe, et c'est cette procédure qu'au siècle dernier on appelait *ordinaire*. Dans la procédure extraordinaire au contraire, la pénalité était réclamée par le minis-

tère public, qui se portait partie principale, en sorte que l'action se poursuivait même sans l'assistance de la partie lésée; celle-ci voulait-elle réclamer des dommages-intérêts, elle pouvait devenir partie jointe dans l'instance criminelle, auquel cas elle n'avait qu'une action civile et purement fiscale, ce qui lui valut le nom de partie civile.

Qu'on se reporte au point de départ de la procédure criminelle, et l'on reconnaîtra combien étaient profonds les changemens qui s'étaient opérés. Les *cohues judiciaires* où l'instruction criminelle se faisait, comme je l'ai dit, oralement, devant tous, avaient pour base et comme moyens principaux et presque exclusifs l'audition des témoins. Les témoignages déposés à la barre du tribunal après serment étaient naturellement l'élément essentiel de conviction, à une époque où les preuves par écrit étaient peu nombreuses, puisqu'en ces temps d'ignorance tant de gens ne savaient pas lire, et que même dans les cours féodales, aux assises seigneuriales, les hommes assistant le juge devaient être souvent illettrés. Ces témoignages oraux, qui jouaient un si grand rôle, on les compta d'abord plus qu'on ne les pesa. C'est ce que montre l'usage aux temps barbares des *compurgatores* ou *conjuratores*, qui venaient attester devant le tribunal l'innocence de l'accusé, en contradiction avec les accusateurs; leur nombre annulait en quelque sorte les témoignages contraires, bien qu'ils pussent être des parens ou des amis de l'inculpé. Ils se portaient en réalité à son aide, ainsi que le rappelle le nom d'*aideurs*, que leur donnait le vieux droit normand : c'était là ce qu'ils se proposaient, non pas de témoigner de la vérité.

L'église, dont la procédure ne pouvait manquer d'exercer une notable influence sur la justice criminelle laïque, s'était attachée de bonne heure à introduire dans ses tribunaux une appréciation intelligente et critique des preuves testimoniales. Dans les *cours de chrétienté*, qu'on appela plus tard *officialités*, tout en s'inspirant à certains égards du droit romain, elle adopta des principes différens et que lui suggérait la mission morale qu'elle s'était donnée. Au lieu d'appliquer des axiomes juridiques et de tenir compte avant tout d'un droit abstrait, elle s'efforça de faire la part des faiblesses de l'humanité. Les témoins n'eurent donc point aux yeux de l'église une égale valeur; elle pesa les dépositions, elle examina les circonstances dans lesquelles elles se produisaient, et, pour éclairer son jugement, elle fit appel à divers indices, à diverses sources d'information que les tribunaux séculiers négligeaient. Chose remarquable et qui mérite d'être ici notée, tandis que le juge laïque se hâtait de recourir au *jugement de Dieu*, dès que le coupable se cachait à ses yeux, le juge ecclésiastique poussait avec persévérance la recherche de la vérité par des voies rationnelles. L'église

avait rejeté dans sa procédure l'usage des *compurgatores*; si tout d'abord elle ne condamna pas absolument les ordalies, elle y recourut peu et s'empressa d'abandonner ce procédé superstitieux, auquel le peuple demeurait attaché, pour n'accepter que le jugement du bon sens et de la raison. Ce qui contribuait sans doute à la faire agir ainsi, c'est qu'elle avait dans son discernement et ses lumières une confiance que le pouvoir laïque n'avait point encore. Sa mission, elle la regardait comme divine, et son jugement continuait d'être le jugement de Dieu. Mais cette haute autorité, cette sorte d'infaillibilité de l'église faisait d'autre part à l'accusé une position plus dépendante et plus humble que celle qu'il avait devant un tribunal composé de ses pairs et où, comme je le disais précédemment, il était plutôt en face d'arbitres que de juges. En comparaissant devant la juridiction ecclésiastique, l'inculpé n'était plus un simple défendeur soutenant son droit; c'était un prévenu dont le juge devait certes ne pas méconnaître l'innocence, si elle venait à être établie, mais dont aussi, par une enquête attentive et minutieuse, *inquisitio*, il avait le droit de rechercher tous les actes, contre lequel il pouvait employer tous les moyens d'information. Par les mesures qu'elle entraînait, cette enquête ou inquisition mettait en fait l'accusé sous le coup d'une présomption de culpabilité. Le prévenu était soumis à une série d'épreuves qui l'enlaçaient, pour ainsi parler, de toutes parts, dont il ne lui était pas permis de surveiller la marche et de combattre les effets par un contre-système de défense. Ce n'étaient pas seulement des témoignages oraux qui venaient déposer contre lui et qu'il pouvait contredire, c'étaient des aveux, des dénonciations secrètes que l'enquête appelait et dont l'accusé était dans l'impuissance de neutraliser par avance les conséquences. Les témoins cessèrent ainsi d'être entendus publiquement devant le tribunal ecclésiastique; on se borna à les faire jurer en présence des parties, et l'on reçut en secret leurs dépositions, qui furent consignées par écrit, car, comme ici c'étaient des clercs, c'est-à-dire des gens lettrés, et non des officiers souvent ignorans et grossiers qui siégeaient, les documens écrits jouèrent un plus grand rôle, et ces documens ne furent que plus dangereux pour l'accusé : *verba volant, scripta manent*. Si l'inculpé avait des récusations ou, comme on disait jadis, des reproches à exercer, c'était seulement au moment où les témoins juraient de dire la vérité qu'il le pouvait faire. Cette façon de procéder, que devaient préconiser les clercs, qui commencèrent à figurer dans les cours laies quand celles-ci devinrent permanentes et eurent des juges proprement dits au lieu de jurés, fut adoptée en diverses circonstances par les juges du roi et des seigneurs, et, ainsi que l'a remarqué Montesquieu, elle s'établit peu à peu; mais ils n'osèrent pas tout d'abord l'imposer de

force à l'accusé, et ils n'appliquaient l'enquête que lorsque celui-ci y avait consenti. L'enquête était trop défavorable à la défense pour que les prévenus l'acceptassent généralement, et il n'était pas rare de les voir se refuser à s'y soumettre. Les nobles surtout réclamaient contre une pratique qui portait atteinte à leurs priviléges et les mettait sur le même pied que les vilains; en certaines provinces, l'Artois par exemple, ils réussirent à se soustraire complétement au nouveau mode de procédure. Convaincu de son utilité, le magistrat ne se fit pas scrupule de recourir à la contrainte pour arracher le consentement de l'accusé, et nous voyons par Beaumanoir que, pour y parvenir, il peut retenir quelquefois le prévenu en étroite prison, surtout si *malvaise renommée labore* (*travaille*) *contre lui*. Le célèbre légiste du XIIIe siècle pose même en principe que le magistrat peut enquérir quand même la partie ne voudrait pas se mettre en enquête.

Voilà comment la procédure secrète qui existait dans les tribunaux ecclésiastiques de droit commun et que les jurisconsultes de la célèbre école de Bologne avaient recommandée comme une tradition du droit romain, imités en cela par les professeurs d'autres universités, pénétra de plus en plus dans les cours laies. Toutefois, sauf pour certaines causes d'un caractère exceptionnel, l'enquête ou inquisition n'eut pas dans ces cours la rigueur qu'elle offrait généralement dans les tribunaux ecclésiastiques et qu'elle prit surtout dans cette juridiction spéciale qui fut par excellence le tribunal de l'enquête rigoureuse et que pour ce motif l'on a appelée *inquisition*. La préoccupation excessive qu'eut l'église d'exterminer l'hérésie dont le progrès mettait en péril sa propre existence l'amena à s'éloigner, quand il s'agissait d'instruire le procès de ceux qui en étaient accusés, des règles d'équité et des habitudes de douceur qu'en d'autres cas elle avait fait prévaloir. Ainsi le droit canon voulait que les témoins à charge fussent contrôlés avec l'accusé, auquel les noms des témoins et des dénonciateurs devaient être communiqués; c'est ce que décida notamment le quatrième concile de Latran. Le tribunal du saint-office fut dispensé de ces sages et justes formalités. Le pape Boniface VIII rendit un décret qui autorisait à ne communiquer qu'à l'évêque les noms des témoins, si, à raison de la puissance de la personne contre laquelle il était fait information, les enquêteurs estimaient qu'il y eût pour les déposans danger à être connus. C'était ouvrir la porte au plus funeste arbitraire. Les tribunaux laïques reculèrent en France devant un pareil moyen. Tout en adoptant, comme un grand nombre de contrées de l'Europe, comme le faisaient l'Allemagne et l'Italie, la procédure secrète, la magistrature française ne voulut pas autant dépouiller l'accusé de ses moyens de défense que le faisait l'inquisition; la

seule adoption du système inquisitorial n'en ruina pas moins l'ancien mode de procédure. Ce ne fut plus dans les droits laissés à l'accusé, mais dans les pratiques imposées aux cours qu'on chercha des garanties en faveur de l'innocence. Le juge dut agir de concert avec le ministère public. Des règles lui furent tracées pour examiner la cause portée à son tribunal. Ce fut une longue affaire qui se composa d'une série d'actes devant se succéder dans un certain ordre qu'il n'était pas permis d'intervertir, car ils étaient regardés comme la garantie d'une bonne justice et conséquemment de l'innocence.

III.

La procédure se composa de deux informations, l'information générale et l'information spéciale. Par la première était établi ce qu'on appelle le corps du délit : le juge dirigeait une foule de recherches; ses agens ou ses préposés fouillaient le domicile de l'accusé, se rendaient sur les lieux où le crime avait été commis, recueillaient les dires de tous ceux qui pouvaient en avoir eu connaissance. C'étaient d'ordinaire des officiers de justice subalterne, tels que greffiers, sergens et huissiers, qu'on chargeait d'une pareille besogne. On s'aperçut bientôt des inconvéniens de confier une mission si grave à des hommes dont la moralité laissait jadis beaucoup à désirer, qui abusaient souvent de leur autorité, extorquaient de l'argent et menaçaient de charger ceux qui ne leur en donnaient pas. Sous Philippe le Bel, le peuple de Paris se plaignait des innombrables exactions des sergens du Châtelet, et le roi dut y porter remède par son ordonnance de 1309. La nécessité de contrôler les rapports de ces officiers apparut clairement; c'est ce qui donna lieu à ce qu'on appela le récolement des témoins, qui devait être fait séparément par le juge même lors de l'instruction définitive. C'était là assurément une garantie, mais, hélas! elle devint en certains cas illusoire. Les documens du temps montrent qu'elle venait parfois se briser contre les préventions du juge, qui, confiant dans ceux qu'il avait commis, n'entendait pas que les témoins appelés à nouveau contredissent ce que ceux-ci lui avaient rapporté. On voit de temps à autre le juge, lors du récolement, interpeller vivement les témoins qui ne lui disent pas tout ce que l'officier de justice inférieur leur avait fait dire : il va jusqu'à les menacer; tout au moins il les intimide, et, au lieu de corriger un procès-verbal infidèle, il ne fait que confirmer des inexactitudes, peut-être même des mensonges. La confrontation de l'accusé avec les témoins fut un progrès qui rendit à celui-ci une garantie dont l'audition secrète, admise d'abord par l'enquête, l'avait privé. Alors du moins le prévenu put savoir autre

chose sur les dépositions que le nom des témoins et produire ses reproches en présence d'articulations déterminées. L'ordonnance de 1539 que rédigea Guillaume Poyet avait refusé à l'accusé ce droit légitime. Quand le fameux chancelier eut été mis en jugement, il réclama vainement le droit de récusation des témoins, qu'on lui refusait; il s'indignait d'une telle rigueur, mais la cour lui répondit en justifiant son refus par cette raison accablante que la loi était son ouvrage (*patere legem quam tuleris*). Cette même ordonnance de 1539 défendait, par une autre iniquité, de récoler les témoins à décharge. La disposition fut abolie par la grande ordonnance de 1670, qui introduisit dans la procédure criminelle de salutaires réformes.

Quand il y avait plusieurs accusés, ils étaient confrontés les uns avec les autres; c'est ce qu'on appelait l'*affrontation*. L'accusé fut admis aussi, lorsqu'il y avait des faits justificatifs à produire, à les proposer par une requête qu'il présentait à la fin des récolemens et de la confrontation. C'est alors qu'il pouvait faire valoir un alibi, alléguer le cas de légitime défense, de folie même; mais, chose bizarre, la preuve de ces faits était, comme le remarque M. A. Du Boys, renvoyée à la fin de la procédure, tandis qu'on aurait dû les examiner au début du procès. Je ne dois pas passer sous silence un moyen d'instruction tout à fait spécial, habituellement réservé pour les crimes de lèse-majesté, de sacrilége et d'hérésie. C'était ce qu'on appelait les *monitoires*. L'usage en avait été introduit par l'église, et il porte bien l'empreinte de sa manière de procéder pour la recherche du coupable. Le monitoire devait être ordonné ou au moins autorisé par l'officialité du diocèse; il consistait en un avertissement donné en chaire, à la messe paroissiale, par chaque curé à tous les assistans, de venir lui communiquer ce qu'ils savaient du crime commis, lequel était spécifié dans le libellé du monitoire, mais sans mention de la personne qui pouvait être l'objet de soupçons. Le curé transmettait ensuite sous son sceau aux juges enquêteurs les renseignemens ainsi obtenus.

Arracher au prévenu un aveu, en même temps qu'on l'accablait du poids de témoignages cherchés de tous côtés contre lui, telle était la façon de procéder; aussi est-il dit dans les ordonnances que l'accusé interrogé en secret doit répondre sans délai de sa propre bouche. Avant de l'entendre, le juge lui imposait de prêter serment de dire toute la vérité, l'assimilant ainsi, en sa propre cause, aux témoins également tenus à jurer, tant à la première audition qu'au récolement. Cette prescription fut maintenue dans l'ordonnance de 1670 : aux conférences qui en préparèrent la rédaction, le président de Lamoignon combattit vainement une telle disposition, qui plaçait le coupable entre le parjure et un aveu dont il

devenait victime. Colbert et les juristes du conseil du roi firent conserver cette formalité, quoiqu'elle ne fût pas devenue moins illusoire que celle du serment qu'on avait jadis exigé des avocats de ne défendre que des causes loyales. Si le serment de l'accusé de dire la vérité eût été sérieux, il y aurait eu là une iniquité, mais alors on tenait une telle prescription pour légitime, parce que tout paraissait permis pour atteindre le coupable. Le magistrat ne semblait jamais trop armé pour frapper le crime ou le délit, et, dans la crainte d'en laisser échapper l'auteur, on l'autorisait à agir de façon à l'exposer soit à sacrifier un innocent, soit à attribuer à un coupable un acte plus condamnable que celui qu'il avait commis. On transformait en preuves ce qui n'était que de simples indices, et la conviction anticipée du juge était souvent même regardée comme une preuve, car on rencontre au XVIe et au XVIIe siècle des condamnations qui reposaient, l'arrêt en fait foi et le déclare, sur de simples présomptions. Il a suffi parfois, pour se voir déclarer coupable, d'être véhémentement soupçonné! La préoccupation du juge d'avoir à punir, que Racine nous dépeint dans le spirituel persiflage de sa comédie des *Plaideurs*, lui donnait une dureté que constatait Oudart, l'un des rédacteurs de notre code d'instruction criminelle. La conviction de la culpabilité du prévenu, le juge la cherchait dans l'enquête spéciale qui suivait l'enquête générale, dont l'interrogatoire par lui fait était la base et comme le pivot, car il roulait sur les faits à la charge de l'accusé. A dater du XVIe siècle, la loi pressa de plus en plus le moment où cet interrogatoire devait avoir lieu, et finalement l'ordonnance de 1670 en prescrivit l'accomplissement dans les vingt-quatre heures, après ce qu'on appelait le *premier décret*, c'est-à-dire celui qui renvoyait l'inculpé définitivement devant le juge. L'importance de cet interrogatoire explique le soin que l'on mettait à ce que toutes les questions dont dépendait l'éclaircissement de l'affaire fussent adressées à l'accusé. Le juge n'intervenait pas seul; le procureur du roi, auquel avaient été communiqués préalablement les actes de l'information, qui communiquait à son tour ses conclusions au juge, avait, comme la partie civile, droit d'indiquer à celui-ci les points sur lesquels il désirait des réponses de l'accusé, et les procès-verbaux des interrogatoires dont lecture avait été donnée à l'accusé leur étaient communiqués.

L'enquête par laquelle s'ouvrait le procès criminel avait pour objet de permettre au juge d'apprécier la nature et la gravité du délit ou du crime. Celui-ci pouvait alors rendre ce qu'on appelait un *règlement à l'extraordinaire* ou un *règlement à l'ordinaire*, selon que le délit ou le crime lui paraissait de nature ou non à entraîner une peine afflictive ou infamante, à être conséquemment du ressort de

la juridiction criminelle ou de la juridiction civile. Procéder ainsi, c'est-à-dire constater le crime avant de s'en prendre au criminel lui-même, suivant la méthode adoptée par le droit canonique, c'était placer l'accusé dans la position la plus défavorable. Le juge ou plutôt les juges, car le jugement qui prononçait le *règlement à l'extraordinaire* devait être rendu par plusieurs (trois juges quand il était à charge d'appel, sept quand il était en dernier ressort), décidaient d'un fait pouvant entraîner, pour l'accusé, les conséquences les plus graves sans que celui-ci pût produire convenablement ses moyens de défense. Durant cette enquête, il n'avait pas été à même de s'entendre avec un défenseur, avec un conseil, un avocat, pour combattre les motifs qui devaient le faire ranger parmi les coupables exposés à subir les peines les plus redoutables. Il était alors livré à ses seules inspirations, et le trouble, la peur auxquels il était d'ordinaire en proie pouvaient fournir contre lui de fausses apparences. Tout au plus le juge tolérait-il, s'il ne s'agissait pas d'un grand crime, que le prévenu reçût un conseil dans sa prison ; mais l'ordonnance de 1670 refusa cette faveur aux accusés de crimes capitaux. Il semblait que plus l'accusation avait de gravité, moins on accordait de garanties à l'accusé.

Le cercle de fer dont l'entourait en quelque sorte la série d'interrogatoires qu'il avait subis allait, comme le dit judicieusement M. A. Du Boys, en se resserrant de plus en plus, et quand enfin, lors de la procédure finale, l'accusé comparaissait devant le tribunal, il y était déjà traité comme un criminel et se trouvait en face de gens aux trois quarts persuadés de sa culpabilité, et souvent même parmi eux était celui qui avait fait l'instruction. On accorda, il est vrai, à l'accusé le droit de récusation, mais ces récusations devaient être légalement motivées, et elles étaient rarement admises par le tribunal. Le procès criminel avait toujours un certain caractère de huis-clos, car nulle personne étrangère à l'affaire ne devait s'introduire dans l'enceinte judiciaire. On se relâcha pourtant au XVIIIe siècle de l'observation de cette prescription. L'accusé était amené comme un coupable et soumis comme tel à un traitement aussi dur qu'humiliant. Était-il prévenu d'un crime entraînant une peine afflictive, il était mis sur la sellette, siége de bois qui, par son incommodité, la gêne, la souffrance même qu'il causait, était déjà presque un supplice. Cependant, en présence du redoutable tribunal, l'accusé n'avait pas perdu tout espoir. S'il n'avait pas encore présenté de requête, il pouvait alléguer des faits justificatifs et demander la production de pièces nouvelles. Les juges gardaient toutefois la faculté de rejeter les moyens qui ne leur paraissaient pas pertinens, et il n'y avait d'enquête que sur les pièces ou les faits désignés dans la sentence interlocutoire. L'accusé

devait énumérer ses moyens de preuves tout de suite, une fois pour toutes et toutes ensemble; l'omission entraînait une *forclusion*, et son principal moyen de repousser les conclusions produites par le ministère public et par la partie civile était la requête d'atténuation, qui n'arrivait que lorsque les juges devaient avoir une opinion déjà arrêtée. Si après les différentes phases de l'instruction, après la requête d'atténuation, au lieu de preuves certaines et péremptoires, il ne se dégageait contre l'accusé que des indices graves, si l'on n'avait pu rien *gagner sur lui*, suivant l'expression de l'ordonnance de 1539, qui devint en quelque sorte de style, on recourait à la torture, à cette façon d'interroger qui paraissait alors si naturelle qu'on la désigna simplement dans le langage usuel sous le nom de *question judiciaire*.

L'emploi des tourmens pour arracher aux accusés des aveux est l'un des legs les plus détestables que l'antiquité ait faits au moyen âge; mais la législation criminelle de nos pères renchérit en rigueur et en cruauté, ici comme ailleurs, sur celle des anciens. En Grèce, à Rome, ce n'étaient guère que les esclaves qu'on mettait à la question, et ce qu'il y avait de plus odieux, c'est que, lors même que l'esclave n'était pas accusé du crime dont le soupçon se portait sur son maître, c'était lui qui endurait la torture afin qu'il déclarât ce qu'il savait. Le citoyen romain avait le privilége de ne pouvoir être soumis à ce mode inhumain d'interrogation; mais sous les empereurs, dont la personne se plaçait en tout et pour tout au-dessus de la loi commune, le seul soupçon d'avoir conspiré contre leur vie ou leur autorité exposait à être mis à la question, et à dater de l'époque impériale, l'emploi de la torture put être ordonné contre toute catégorie de citoyens quand il s'agissait du crime de lèse-majesté. Sauf chez les Wisigoths, la torture chez les populations d'origine germanique n'était pas appliquée aux hommes libres. Les formes de leur procédure ne se prêtaient guère au reste à l'emploi d'un tel moyen, et on n'y recourut qu'exceptionnellement sous les rois francs; l'usage semble en être devenu plus fréquent à partir des premiers Capétiens, et l'église ne craignit pas d'y recourir dans ses poursuites contre les hérétiques albigeois. Saint Louis, par une ordonnance de 1254, décréta que les personnes de bonne renommée, quand même elles seraient pauvres, ne pourraient être *géhennées* sur la déposition d'un seul témoin.

A dater du XIVe siècle, l'emploi de la question devint plus habituel, et on l'administra bientôt sans réserve, mais on n'osa pas tout d'abord prêter à des aveux ainsi obtenus une entière confiance. L'ordonnance de mai 1315 veut que l'accusé ait persévéré dans sa confession un temps suffisant après la géhenne pour que

cette confession fasse foi. Les magistrats, en introduisant dans toutes les causes criminelles l'emploi de la question, subissaient l'influence de la législation romaine, sous les empereurs, dont ils poursuivaient l'application de plus en plus étendue par opposition au droit canonique que l'église avait auparavant fait prévaloir. Dans leur doctrine, la torture n'était point une peine, c'était seulement un mode de procédure plus énergique; quand les deux procédures, la criminelle et la civile, se confondaient encore, on avait été jusqu'à l'employer pour l'instruction des procès purement civils. Tel était en effet le principe du droit romain : *la torture ne doit pas être une peine*, disait l'empereur Hadrien, que révoltaient les raffinemens de cruauté qu'on y apportait déjà de son temps, *c'est uniquement un moyen d'instruction.* Ce déplorable moyen fut trouvé si efficace pour faire parler le prévenu que l'usage s'en généralisa, au moins à partir du XIVe siècle, et qu'on le rencontre dans toutes les législations criminelles de l'Europe. Il n'y a d'exception à faire que pour l'Angleterre; au XVe et au XVIe siècle, la volonté royale ordonna quelquefois sans doute en ce pays qu'on recourût à la torture, mais la loi n'en consacra jamais l'emploi, et les légistes anglais la repoussèrent toujours. Si l'usage de la question était général, le mode suivant lequel elle était administrée variait beaucoup. On trouve un grand nombre de procédés décrits dans les ouvrages spéciaux de Paul Grillandus et d'Augeras. Chaque contrée, presque chaque tribunal avait le sien; par exemple, le parlement de Paris procédait autrement que le parlement de Bretagne et que celui de Toulouse; mais il y avait des genres de tortures plus habituels que d'autres. Dans le ressort du parlement de Bretagne on pratiquait la question par le feu, fort employée au XVe siècle, et dans laquelle on approchait graduellement d'un brasier les jambes nues du patient attaché sur une chaise de fer; à Autun, on versait de l'huile bouillante sur les pieds; au parlement de Besançon, on recourait à l'estrapade : ce supplice consistait à hisser le patient, les mains liées, au haut du poteau et à le laisser retomber à terre avec une telle force qu'on risquait de lui briser les jambes. L'estrapade fut toutefois généralement abandonnée comme mode de torture au XVIIe siècle, mais elle demeura jusqu'à la révolution française un genre de punition infligée dans l'armée. Plusieurs tribunaux faisaient serrer dans un étau les pouces de l'homme condamné à la question. Dans le ressort du parlement de Paris, on employa concurremment la question à l'eau, consistant à verser dans le gosier du patient, par un cornet ou entonnoir, un certain nombre de pots d'eau, et la question aux brodequins, qui se donnait en plaçant le patient sur un siége de bois, les bras attachés à deux grosses boucles de fer scellées au mur et lui ser-

rant fortement les jambes dans des espèces de boîtes dont on rétrécissait graduellement la capacité en y faisant entrer des coins à coups de maillet. Pour des criminels jugés indignes de pitié, pour ceux surtout qui étaient accusés de régicide, on était autorisé à recourir à des tortures plus atroces encore. En Italie, on usait d'un autre procédé : on empêchait le patient de dormir; en Allemagne, on le soumettait au tourment de la soif; en Suède, pour les accusations de grands crimes, on plongeait le prévenu dans un tonneau plein de matières fécales!

On pouvait sans doute apporter plus ou moins de ménagemens dans les tourmens infligés, et les progrès de l'humanité en cette partie de la procédure consistèrent à ne pas pousser jusqu'au bout la cruelle épreuve, à ne pas se poser la solution du problème qu'au XVIe siècle le bourreau semblait avoir à résoudre, à savoir faire souffrir le plus possible le patient sans donner la mort. Près du malheureux fut placé un médecin qui lui tâtait le pouls, l'examinait et arrêtait les exécuteurs quand il croyait que l'épreuve compromettait la vie. Les procès-verbaux de torture du parlement de Paris que j'ai consultés me donnent à penser qu'au moins, au siècle dernier, les médecins auxquels incombait cette triste mission n'attendaient pas toujours que la vie de l'accusé fût menacée pour mettre fin au supplice. Tout d'ailleurs était livré à l'arbitraire des juges qui, d'après ce que note déjà Boutillier dans sa *Somme rurale*, pouvaient faire appliquer le prévenu jusqu'à cinq fois à la torture, s'ils l'estimaient nécessaire. L'arrêt qui prononçait le recours à la question dépendait purement de la cour, qui ne la devait toutefois ordonner qu'en présence d'indices très graves de culpabilité et à la majorité d'un certain nombre de voix; mais, quant aux circonstances où elle était appliquée, les usages varièrent suivant les temps et les lieux. Nos anciennes ordonnances permettaient d'appliquer l'accusé à la question autant de fois qu'on découvrait de nouveaux indices; on en usait de même en Allemagne. En diverses villes de Flandres, au XVe siècle, quand il s'élevait contre l'accusé plusieurs témoignages, on renouvelait indéfiniment la question jusqu'à ce que l'aveu fût obtenu.

Nos tribunaux distinguèrent en France dans la pratique deux genres de question, la question ordinaire et la question extraordinaire, où l'on renchérissait sur les tourmens qui avaient été infligés dans l'ordinaire; mais la législation ne précisa guère les cas où les juges devaient s'arrêter à la question ordinaire et ceux où ils pouvaient passer à l'emploi de l'extraordinaire, laquelle le plus habituellement était constituée non pas par un mode de tourmens nouveau, mais par la réitération de celui auquel on avait eu recours, réitération qui devenait en réalité un supplice nouveau, à raison de son intensité. Ainsi dans la question par l'eau on doublait le nombre de pintes

à avaler, dans celle des brodequins celui des coins introduits. L'usage prévalut de ne point séparer dans l'arrêt qui prononçait l'emploi de la question l'ordinaire de l'extraordinaire. L'esprit d'uniformité et de règle autant peut-être qu'un sentiment d'humanité fit interdire en France d'user devant un tribunal d'un autre mode de question que celui qui était établi pour son ressort.

Tels étaient les procédés par lesquels on arrachait des réponses à un malheureux qui avait rarement assez d'énergie pour ne pas confesser le faux comme le vrai dans les angoisses de la douleur. L'ordonnance de 1670, réglant ce qui se pratiquait déjà, veut que le prévenu soit interrogé trois fois, avant, pendant et après la question. Le dernier interrogatoire s'appelait *interrogatoire sur le matelas*, du nom du matelas où l'on étendait le patient après l'horrible traitement qui lui avait été infligé. Par un monstrueux abus des mots, quand, pour échapper à la douleur, le prévenu promettait des aveux si on voulait faire cesser le supplice, le procès-verbal déclarait généralement, ainsi qu'en font foi les registres du Châtelet, que les réponses données par l'accusé étaient faites *sans force ni contrainte*, quoique visiblement ce fût la préoccupation d'échapper à la souffrance qui avait amené la promesse des aveux, et ces aveux, il lui arrivait souvent de les rétracter ensuite. L'on voit en plus d'un procès-verbal poser à l'accusé cette naïve question : Pourquoi avez-vous confessé ce que vous déniez maintenant? Et l'accusé de répondre : Parce que je souffrais! Que, dans les derniers temps de l'ancien régime, on ne mît à la torture que les accusés sur lesquels pesaient déjà les présomptions les plus graves, cela est incontestable; mais on n'en risquait pas moins de tirer de l'innocent des aveux imaginaires, surtout d'arracher du prévenu des réponses qui pouvaient aggraver outre mesure sa culpabilité. C'était si bien par la terreur qu'on entendait agir sur l'esprit de l'accusé, que lors même que celui-ci, par son âge, la débilité de sa complexion, ses infirmités, avait paru ne pouvoir être soumis à la torture, on ne l'en faisait pas moins passer par la chambre de la question; on étalait devant lui les terribles instrumens, afin que la crainte du tourment lui arrachât des aveux. Ce mode d'instruction avait de plus l'épouvantable inconvénient d'exposer à la mort ou à être à tout jamais estropiés des prévenus qui ne devaient pas être condamnés à la peine capitale. Bien que, au moins depuis le XVe siècle, le législateur eût prescrit de ne pas briser les membres au patient, les exemples de tels accidens n'ont pas été rares. Barthole, célèbre jurisconsulte italien, qui vécut dans la première moitié du XIVe siècle et fut longtemps une autorité pour l'école, s'était montré dans l'exercice de ses fonctions judiciaires d'une dureté, d'une inhumanité excessives; il raconte lui-même que, se

fiant trop aux apparences de santé robuste d'un accusé contre lequel il avait informé d'office comme juge, il lui arriva de le mettre à la torture sans ménagement et d'avoir été ainsi la cause de sa mort presque subite.

L'intérêt du gouvernement eut parfois plus d'efficacité pour empêcher ces excès que la pitié. Sous Louis XIV, comme on avait besoin de galériens, on recommandait aux juges de ne pas soumettre à un traitement trop rigoureux le prévenu d'un crime pouvant n'entraîner que la condamnation aux travaux forcés. Bien des accusés furent dispensés de la question, ou elle ne leur fut appliquée que d'une manière légère; mais la faculté laissée aux juges de prolonger la durée d'une épreuve qui, même aux derniers temps de son usage, durait dans nos tribunaux une grande heure pour des accusations de crimes simples, donnait toujours à des magistrats sans entrailles la possibilité de déployer leur cruauté!

Quelques criminalistes contribuèrent, par leurs justes réclamations, à arrêter ces abus. Baldus, plus humain que son maître Barthole, ne craint pas de réclamer l'application du célèbre rescrit de Constantin contre le maître qui tue son esclave ou le juge qui lacère les chairs de l'accusé pour le contraindre à avouer, et il veut que, si celui-ci meurt pendant la torture, le juge soit décapité comme coupable d'homicide volontaire. Damhouder, célèbre criminaliste néerlandais du XVIe siècle, se borne à proposer un mode moins rigoureux pour administrer la question; il recommande la flagellation, qui n'exposait pas autant le patient à perdre la santé et même la vie que le chevalet et la constriction à l'aide de cordes, adoptés dans son pays. Frédéric Spée, légiste allemand du commencement du XVIIe siècle, qui entra dans la compagnie de Jésus, se prononça plus catégoriquement contre l'emploi de la torture : il y voit un péril permanent et redoutable pour l'innocence; selon lui, cette horrible pratique avait fait croire en Allemagne à l'existence de crimes atroces et purement imaginaires. Telle était cependant la force du préjugé en faveur de la question que l'usage s'en perpétua chez nous et ailleurs jusqu'au siècle dernier. Dans les conférences qui préparèrent l'ordonnance de 1670 et dont j'ai déjà parlé, bien que combattu par quelques magistrats éminens, le maintien de la question eut gain de cause. Si la torture avait trouvé un adversaire éloquent dans le président de Lamoignon, elle fut défendue avec obstination par l'oncle de Colbert, le vieux praticien Pussort, qui n'avait pas le cœur tendre. Il reconnaissait pourtant qu'elle était un rouage inutile, mais il entendait respecter le préjugé qui en voulait le maintien. On ne se borna même pas à consacrer par l'ordonnance criminelle l'emploi de cette pratique barbare, on aggrava

encore la position de celui contre lequel elle était employée. En vertu de l'ordonnance de 1539, si l'accusé n'avouait pas dans la question, il devait être absous; l'ordonnance de 1670 autorisa le juge à décider par avance qu'alors même que la question n'amènerait pas d'aveu, les preuves antérieurement acquises subsisteraient en leur entier, et que, malgré la persistance de ses dénégations, l'accusé pourrait être condamné à toute espèce de peines afflictives et infamantes, la mort exceptée. Si l'on maintenait par la loi cet atroce procédé, on éprouvait cependant une sorte de honte à l'employer. On ne reculait pas encore devant ces moyens cruels, mais on avait la pudeur de ne les pas décrire. Lors des conférences que je viens de rappeler, le président de Lamoignon ayant demandé que le mode de torture fût établi d'une manière uniforme dans tout le royaume, Pussort s'y opposa en alléguant qu'il *serait indécent de réglementer la question et de la décrire minutieusement dans la loi.*

Le progrès de l'humanité se réduisit à rendre le plaignant responsable des conséquences graves que l'emploi de la torture aurait eues pour le prévenu reconnu ensuite innocent; il pouvait, dans ce cas, être condamné à payer des dommages et intérêts à celui qui avait été victime de sa dénonciation imprudente. Étienne Pasquier, dans ses *Recherches de la France*, nous a raconté l'histoire d'un malheureux forgeron qui mourut des suites de la torture qui lui avait été infligée, parce qu'il était soupçonné d'un assassinat commis avec un marteau que le meurtrier avait dérobé chez lui. L'infortuné fut tellement estropié que, rendu à la liberté, il ne put jamais reprendre son état et qu'il mourut de misère. Plus tard, le coupable ayant été découvert et condamné, on préleva sur sa succession des dommages et intérêts pour la veuve du forgeron. Des faits de ce genre ne se produisaient plus, il est vrai, un siècle plus tard : la question aux brodequins n'était plus appliquée qu'à des criminels dont la culpabilité était manifeste, et on l'employait surtout en vue d'obtenir des détails sur les circonstances du crime; il fut interdit d'y soumettre deux fois l'accusé pour le même fait.

Enfin la cause de l'humanité, qui avait été éloquemment plaidée par la philosophie du XVIIIe siècle et notamment par le célèbre Beccaria, triompha dans la législation nouvelle. Louis XVI, par sa déclaration du 24 août 1780, abolit la question. Mais ce n'était que la question dite *préparatoire;* il en était une autre dite *préalable* ou *définitive*, qu'on prononçait contre les condamnés à mort afin d'obtenir d'eux la révélation de leurs complices ou les aveux qu'ils pouvaient encore s'être refusés à faire : celle-là fut maintenue; les criminalistes d'alors y tenaient. « On ne peut douter, écrivait un auteur qui faisait au siècle dernier autorité, Jousse, que la question

préalable ne soit très utile et qu'on n'en tire un grand bien pour la société civile. Toutes les raisons apportées contre l'usage de la question préparatoire cessent ici d'avoir lieu, puisque l'accusé, étant condamné à mort, n'a aucun motif pour cacher la vérité, et que d'ailleurs il n'y a pas grand ménagement à garder à l'égard d'un corps confisqué et qui va être exécuté. » Jousse se trompait. Le coupable, même condamné à mort, gardait encore quelque espoir de salut, tant l'espérance tient à notre nature, et, dans cette pensée, il persistait à nier. C'était seulement au pied de l'échafaud que son espoir l'abandonnait; alors seulement il demandait à faire les aveux que la question ne lui avait point arrachés; il parvenait ainsi à prolonger son existence de quelques heures, comme on voit que cela se passait fréquemment à la place de Grève : le criminel, prêt à être exécuté, était conduit à l'Hôtel de Ville pour qu'il pût parler devant le juge, et y passait souvent la nuit. La question préalable fut maintenue jusqu'en 1788, quoiqu'elle blessât profondément le sentiment d'humanité. C'était en effet la plus cruelle; car, comme vient de le dire Jousse, on ne gardait aucun ménagement envers un malheureux qui allait être supplicié. On voulait lui arracher des révélations à tout prix. Les docteurs en Sorbonne, à ce que nous apprend Mathieu Marais, en vinrent jusqu'à refuser l'absolution au condamné qui, avant de mourir, n'avouait pas ses complices; les capucins se montrèrent moins exigeans. La question préalable ne fut même supprimée tout d'abord qu'à titre d'essai, et c'est l'assemblée nationale qui effaça ce dernier vestige d'une pratique révoltante adoptée pendant si longtemps.

Les nouveaux principes admis pour l'appel des sentences criminelles dans l'ordonnance de 1670 étaient venus au moins modérer l'application de la question. Cette ordonnance avait substitué deux degrés de juridiction aux trois admis auparavant. L'appel du jugement portant des peines afflictives et infamantes dut toujours être porté en parlement, tandis que pour de simples délits les condamnés avaient l'option entre cette haute cour et le bailliage ou le présidial. Cet appel fut obligatoire et forcé pour la question comme pour tous les jugemens préparatoires dits *d'avant faire droit* des cas les plus graves, et lors même que l'inculpé avait acquiescé à la sentence qui le condamnait à la torture, le principe des deux degrés de juridiction n'en subsistait pas moins. Telle était la doctrine qu'au XVIIe siècle fit prévaloir, dans l'intérêt de l'accusé, l'avocat général Talon. Il en résulta qu'en fait la torture ne put désormais être ordonnée et appliquée sur une simple sentence du premier juge. Le ministère public à défaut de l'accusé appelait toujours de cette sentence. Ce fut donc alors seulement, avec l'assentiment du parlement, que la question fut employée, c'est-à-dire par arrêt

d'une cour dont les lumières présentaient plus de garanties que le tribunal d'un simple lieutenant criminel de bailliage ou qu'un présidial. On restreignit ainsi notablement l'usage de la torture. Or restreindre l'application d'une peine, en limiter extrêmement l'emploi, c'est en définitive en préparer l'abolition. La torture tendait de la sorte à n'être plus prononcée, comme est aujourd'hui la peine de mort, que dans des cas exceptionnels, et le plus souvent, à la fin du XVIIIe siècle, on ne recourait pas à la question préparatoire, on n'usait que de la question préalable. C'est qu'on avait suffisamment expérimenté la cruelle inutilité de ce mode de procédure, qu'on en sentait tous les funestes inconvéniens. Entre ces inconvéniens, il en est un que les magistrats ne s'avouaient pas généralement, mais qui n'en était pas moins des plus fâcheux. L'emploi des tourmens comme moyen d'instruction criminelle faisait en quelque sorte du juge-commissaire le coopérateur du bourreau; il endurcissait son cœur, il le rendait inaccessible à la pitié, il l'habituait à l'idée que le criminel est un être qu'il est permis de faire souffrir à plaisir pour servir d'exemple aux autres. Aussi voyons-nous même de vertueux magistrats rester impassibles devant les angoisses et les cris d'un infortuné qui lutte contre la douleur afin de ne pas se dénoncer ou de ne pas dénoncer ses complices. Quand on appliqua à la question Damiens, l'assassin de Louis XV, on vit le duc d'Ayen, capitaine des gardes-du-corps du roi, et le garde des sceaux Machault prendre un féroce plaisir à faire martyriser le criminel. Celui-ci s'en plaignit ensuite avec une indignation faite pour le relever aux yeux des cœurs généreux, lors de ce qu'on appelait le *reproche des témoins*, ainsi qu'en fait foi une des pièces du procès. La question était le couronnement naturel d'une procédure où tout avait été conçu pour épouvanter le prévenu, où presque rien n'avait été prévu pour le protéger contre les erreurs et les préjugés du juge. Constituée comme elle le fut jusqu'au milieu du XVIIe siècle, la justice criminelle était plus un effroi pour ceux qui s'en approchaient qu'une protection pour la société. Ce redoutable appareil de formalités et de moyens employés pour convaincre le coupable assurait-il plus la défense de l'ordre et de la sécurité publique que les mesures plus discrètes et moins acerbes qui y ont été substituées? Le malfaiteur, averti qu'une fois arrêté et traduit devant le tribunal, il ne rencontrerait aucune indulgence, aucune possibilité de se soustraire à la rigueur d'une sentence inexorable, était-il plus retenu qu'il ne l'est de nos jours? Le grand nombre de condamnations prononcées par nos anciennes cours de justice, la mention que font les documens authentiques d'une multitude de crimes, donnent lieu d'en douter. Les lettres de rémission et de grâce de nos rois, dont on conserve une précieuse collection

et qui remontent par delà le xve siècle, relatent les actes criminels les plus variés et attestent la constante impuissance de la justice à arrêter ceux que des instincts brutaux ou pervers, que des convoitises désordonnées poussent à attenter à la vie, à l'honneur et aux biens de leurs semblables, et ces témoignages ne nous fournissent qu'une statistique encore très incomplète de la criminalité dans l'ancienne société, car en des temps de publicité fort réduite que de crimes et de délits jugés et punis par les magistrats inférieurs ont passé inaperçus! On retrouve dans ceux que l'histoire a enregistrés ou que mentionnent nos archives judiciaires toutes les formes de la criminalité actuelle; seulement, à raison de la différence existant entre les mœurs d'autrefois et celles de notre société, certaines catégories de crimes étaient plus fréquentes qu'aujourd'hui, et d'autres l'étaient moins. Mais l'ensemble de tous ces crimes démontre la présence d'une masse effrayante de malfaiteurs et de gens sans moralité et sans probité qui bravaient la justice, qui se jouaient des menaces d'une procédure en apparence solidement armée contre eux. C'est que, il faut le reconnaître, si la loi était efficace contre le faible, elle était trop souvent impuissante vis-à-vis du fort, et celui-ci se flattait toujours que le châtiment ne pourrait l'atteindre. L'énormité même des attentats lui paraissait un moyen de réduire la justice au silence : aussi rencontre-t-on durant cette époque de procédure si terrible, de pénalité si redoutable, des forfaits dont les équivalens ne se voient plus de nos jours. Ai-je besoin de citer le fameux Gilles de Retz et Pierre de Hagenbach, gouverneur de la Haute-Alsace pour Charles le Téméraire, deux monstrueux spécimens qui donnent une idée de ce que la scélératesse a pu produire au xve siècle? Dans les faits imputés à l'exécrable maréchal de Charles VII et à ses infâmes complices, faits qu'ils confessèrent eux-mêmes, on ne sait ce qui l'emporte de la férocité ou de la dépravation; l'énoncé seul de tels faits est si épouvantable qu'on n'a osé publier cette affreuse procédure où l'officialité, qui concourut avec la justice séculière à poursuivre les coupables, prit une initiative qui l'honore. S'il fut moins sanguinaire en ses débauches, le maître d'hôtel et lieutenant du duc de Bourgogne ne le cède point à Gilles de Retz en fait de meurtres et d'inventions homicides; les cruautés les plus abominables qui ont déshonoré la mission de quelques-uns des proconsuls de la terreur demeurent encore fort au-dessous de celles du seigneur alsacien. Qu'on feuillette les registres des grands jours de ces assises extraordinaires qu'allaient de temps en temps, aux xve, xvie et xviie siècles, tenir les parlemens en diverses villes de leur ressort pour y accélérer l'expédition des affaires et donner l'exemple d'actes

de rigueur contre des crimes et des désordres devenus menaçans, et l'on retrouvera par le menu les attentats qui sont réunis dans l'existence de ces deux grands criminels. La procédure avait donc beau se déclarer inexorable, elle trouvait toujours des gens qui s'en riaient, que ce fussent des seigneurs revêtus de quelque charge ou des aventuriers dont l'audace faisait la force, et plus la police gagnait en vigilance et en sagacité, plus les criminels s'ingéniaient en inventions pour s'y soustraire et en scélératesse pour faire disparaître tout ce qui pouvait les trahir.

Voilà comment l'extrême rigueur de l'ancienne magistrature dans la procédure criminelle, au lieu de refréner le crime, ne fit parfois que le susciter. La grandeur du péril est d'ailleurs pour certains hommes un attrait à s'y exposer; ils trouvent une jouissance particulière à courir des hasards où ils ont l'espoir de faire quelque gros profit : c'est l'histoire du joueur. Bien des malfaiteurs du temps passé furent de ces gens-là : leur vie de crimes était pour eux une source d'émotions fortes qu'ils aimaient, comme le soudard aimait la guerre; ils prenaient plaisir à braver les menaces de la loi, et plus ces menaces étaient terribles, plus ils mettaient de gloriole à les mépriser pour satisfaire des penchans sanguinaires ou dépravés. Aussi voyons-nous au XVIe et au XVIIe siècle, en dépit des sévérités outrées de la législation criminelle, les larrons pulluler sur les routes, les brigands remplir les forêts, les vols incessamment dénoncés, des actes de vengeance sans nombre mentionnés, les gens de finance commettre d'insolentes concussions, et les hommes de guerre des violences et des rapines indéfinies. Le vagabondage était une pépinière inépuisable de malfaiteurs, et la corruption des mœurs se cachait souvent sous les dehors d'une dévotion qui n'était que superstition ou hypocrisie. En somme, la société fut sous l'ancien régime aussi gangrenée et plus exposée aux entreprises criminelles qu'elle l'est de nos jours, malgré les soins que le législateur mettait à la protéger. Le genre de défense qu'il avait imaginé peut être comparé à ces remparts et à ces tours qui environnaient alors presque toutes les villes : on eût pu croire que de telles fortifications mettaient les habitans plus à l'abri des attaques et des coups de main; elles avaient pour effet d'entretenir des habitudes de guerre qui multipliaient les périls pour la sécurité de ces mêmes habitans, et sous un régime mieux ordonné nous sommes aujourd'hui plus à couvert et moins inquiets dans nos villes démantelées et ouvertes que l'étaient les bourgeois du moyen âge derrière leurs murs et entourés de leurs fossés.

ALFRED MAURY.

CARMÈLE

HISTOIRE DE BRIGANDS

Arnaud est le plus grand de nos amis : il mesure en hauteur deux bons mètres. Méry, qui le vit un jour à Marseille, fit sur lui un vers autrefois célèbre :

Il se baisse et ramasse un oiseau dans les airs.

Il avait crû si vite, était si maigre à vingt ans, se tenait si mal, voûtant le dos, pliant les genoux, traînant le pied, que nous l'envoyâmes en Italie. Il avait alors une tête fine et longue, des cheveux couleur d'auréole, des yeux bleu de ciel qui regardaient toujours en l'air. Il était élégiaque et plein d'illusions, rêvait une Béatrix et refaisait les vers de Lamartine. Quand il nous revint quelques années après, c'était un robuste gaillard à barbe forte et drue : il venait de traverser à pied toute la péninsule, était monté le premier par Courmayeur au sommet du Mont-Blanc, seulement ne s'en était pas vanté dans les gazettes. Depuis lors, Arnaud, qui n'a ni maison ni famille, voyage toute l'année, passant volontiers l'été dans le midi, l'hiver dans le nord; il aime à voir, nous dit-il, chaque saison chez elle. Il ne regarde plus par-dessus nos têtes, mais il lance sur nous, en fronçant un peu le sourcil, un coup d'œil vif et prompt qui nous perce à jour. Comme nous tous, il a perdu ses illusions, mais il est trop sage pour les regretter. Il a pris le parti de se résigner aux choses et de ne pas mépriser les gens. Il se porte trop bien et n'est pas assez fier de soi pour tomber dans le pessimisme.

Nous causions de lui, sur les Roches, assis au bord d'un ravin creusé par l'effondrement d'une moraine et formant comme un glacier de sable tout bossué, tourmenté, crevassé, hérissé d'ai-

guilles et de mamelons. Tout à coup nous le vîmes apparaître en bas du ravin : il arrivait d'Italie, avait laissé ses effets à la station de *La Plaine*, et venait à nous par les Roches parce que c'était le plus court et le plus dur. Nous le saluâmes d'une énergique acclamation, mais Laurent seul descendit à sa rencontre : Laurent est un petit drôle, âgé de dix ans à peine, qui ne craint ni de se casser le cou ni de questionner les gens. Dès qu'il eut abordé Arnaud, il lui demanda sans autre préambule :

— Est-ce vrai, monsieur, que vous avez été brigand?

— Oui, mon garçon.

— Contez-moi ça, je vous en prie.

— Tout à l'heure, répondit Arnaud, qui assit l'enfant sur son épaule et le remonta sans plus d'effort que s'il eût marché sur l'asphalte du boulevard.

Après déjeuner, Arnaud tint sa promesse, mais Laurent ne le trouva pas amusant du tout et s'endormit profondément; soit dit pour avertir le lecteur que ce récit n'est pas pour les enfans, encore moins pour les jeunes filles.

I.

Quatre années d'Italie, nous dit Arnaud, m'avaient rendu la santé : j'étais à Rome entre 1860 et 1865, au printemps; vous me permettrez de ne pas préciser les dates. J'y voyais des cardinaux, d'anciens officiers de Lamoricière et quelques gentilshommes siciliens, tous gens de loisir et de plaisir, mais dévots et légitimistes. J'entrai dans leurs idées et ne pus en sortir que longtemps après, étant alors à l'âge où l'on est absolu parce que l'on est borné; j'aimais d'ailleurs les vaincus et les duchesses. Je cherchais des émotions et je brûlais de m'illustrer par des exploits dans un costume pittoresque. J'avais fait la connaissance d'un Belge et d'un Allemand qui avaient quitté leur pays pour aller reconquérir le royaume des Deux-Siciles. Le premier était un jeune homme convaincu, très amoureux et qui passait de longues heures à l'écart, les yeux fixés sur une mèche de cheveux blonds; l'autre portait quatre décorations et faisait imprimer des proclamations royalistes. Ils me présentèrent à un comité de prélats et d'officiers supérieurs qui siégeait derrière une longue table, sous la présidence d'un général. Ces personnages, à mon entrée, continuèrent leur conversation : ils se disputaient sur l'opéra de la veille. Au bout d'un quart d'heure, le général, aigri par la discussion, tourna le dos à l'archevêque et nous demanda ce que nous voulions. Je fus présenté comme un volontaire français qui désirait rétablir François II sur le trône de Naples; le

général fit une grimace et nous déclara que le comité n'avait plus d'argent. — Je n'en demande pas, leur dis-je fièrement, j'en apporte.

Aussitôt le visage du guerrier s'illumina, tous ses traits tirés en bas se relevèrent, sa moustache baissée en ogive se retroussa gaîment comme la toiture d'un pavillon chinois. Il me conféra sur-le-champ un brevet de major et allégea d'un millier de francs mon viatique. Cet argent, dont il me donna quittance, était remboursable, intérêt et capital, après la restauration de François II.

Sur quoi chacun partit de son côté pour aller servir le trône et l'autel : le Belge avec sa mèche de cheveux, l'Allemand avec ses proclamations et sa brochette.

J'appris qu'un chef espagnol, ancien carliste, campait à la frontière avec une armée; je me rendis auprès de lui, muni de mon brevet de major. Je le trouvai seul dans une maison de campagne; c'était un samedi soir, l'armée en congé s'éparpillait dans les cabarets des hameaux voisins. J'appris plus tard qu'elle se composait de deux cent cinquante hommes, presque tous officiers supérieurs. Les soldats, très peu nombreux, ne servaient qu'à cirer les bottes. L'Espagnol me reçut assez mal, à cause de mon brevet : il n'avait pas de bataillon à m'offrir. Je me déclarai prêt à suivre comme simple soldat la première expédition; il me répondit avec un peu d'embarras qu'il en serait bien aise. Il était en train de faire sonder une petite rivière qui sépare les états pontificaux du royaume des Deux-Siciles. L'opération durait depuis plusieurs mois, et l'expédition n'avait garde de commencer. L'armée n'y croyait plus, fumait des cigares et jouait aux cartes. C'est ce que j'appris d'un capucin qui m'aborda sans façon au moment où je venais de quitter l'Espagnol.

— Vous ne me reconnaissez pas, me dit-il, j'ai été domestique de place à Naples; je vous ai conduit, il y a quatre ans, au Vésuve et à Pompéi.

— Piriquacchio! m'écriai-je.

— Lui-même. J'étais dejà dans les ordres et je m'habillais en cicérone par simple curiosité : je voulais voir si les étrangers étaient faits comme nous. Vous m'avez plu parce que vous admiriez sincèrement sans consulter le *Guide des voyageurs*. Vous étiez alors malade, et je vous prédis que vous guéririez en allant à pied, chaque matin, boire de l'eau fraîche à la fontaine de Mergelline. Vous avez suivi mon conseil et vous vous en êtes bien trouvé. Venez maintenant avec moi au cabaret : il y a *de la chasse* (du gibier) et du vin d'Orvieto dont vous me direz des nouvelles.

Je suivis l'ancien cicérone Piriquacchio, en religion padre Giacinto.

C'était un bel homme de trente ans, à longue barbe proprement tonsuré, haut en couleur, ayant l'œil d'un juge d'instruction, mais la bouche allègre et cordiale. Il ne m'avait pas trompé : la chasse et le vin me parurent excellens.

— Vous voulez donc, me dit-il, guerroyer contre le Piémont. C'est une idée comme une autre; je ne veux pas vous en détourner, parce que toute expérience est bonne, et que les fatigues, les dangers font du bien. Vous n'avez ni femme, ni mère, ni sœur, allez donc, et Dieu vous garde! Je ne discute jamais sur les drapeaux : la vie m'a prouvé que les opinions de chacun sont des manières de se tromper qui lui sont propres; seulement, si vous voulez faire la guerre, ne restez pas ici. L'Espagnol ne sonderait pas tant la rivière s'il avait la moindre envie de la traverser : vous risqueriez de demeurer l'année entière en cet endroit les bras croisés, exposé à tous les ennuis, à tous les périls d'une oisiveté malsaine. Croyez-moi donc, passez la frontière et rejoignez l'une des *comitives* (bande de partisans) qui tiennent la campagne. Je vous conduirai moi-même, et nous partirons demain soir, si vous voulez. Je vous présenterai à un chef de mes amis, bon garçon s'il en fut, bien qu'un peu trop épris d'une petite fille nommée Carmèle, qui lui fera passer de mauvais momens. Vous aurez des émotions et du plaisir, vous verrez des choses qui vous paraîtront nouvelles, et le bon air de la montagne, pleinement respiré, vous donnera de la santé pour cent ans; seulement ne prenez pas trop garde à Carmèle.

J'ai résumé le très long discours de padre Giacinto, qui parlait volontiers et qui parsemait ses propos de réflexions morales. Je me gardai bien de l'interrompre, car il m'apprenait beaucoup de choses et il avait quantité de théories qui me donnaient à penser; mais tout à coup l'horloge du village voisin lui coupa la parole : elle annonça par je ne sais quel carillon qu'elle allait sonner minuit. Aussitôt le capucin se mit à manger et à boire avec une avidité qui me fit peur; j'essayai en vain de ralentir la fougue impétueuse de ses mandibules. Il me fit signe de me taire, ou plutôt de ne pas le forcer à parler. Minuit sonna, et il s'arrêta net, la bouche ouverte et la fourchette en l'air,

— Nous voici à dimanche, murmura-t-il, je dois dire la messe, et il faut que je la dise à jeun, c'est la règle.

Nous partîmes le soir et nous traversâmes à pied sec la rivière que l'Espagnol était en train de faire sonder : je n'y vis pas une goutte d'eau. Le voyage, jusqu'au matin, fut une partie de plaisir : nous suivions des sentiers montueux par un temps frais et une claire nuit d'étoiles. Au lever du soleil, nous atteignîmes une grande route; une croix y était plantée : padre Giacinto s'arrêta devant cette croix pour faire ses dévotions. Je ne voulus pas le

déranger; je continuai à marcher lentement, puis je tournai à gauche, car la route faisait un coude, et, arrivé sur un très beau pont qui enjambait une rigole, je déployai ma carte sur le parapet pour voir où nous étions. Je fus distrait de cette opération par un cliquetis de fusils; des gardes nationaux, rangés aux deux extrémités du pont, me couchaient en joue, et leur officier me criait : « Face contre terre! » Je me crus perdu. J'étais habillé en brigand d'opéra, j'avais un revolver à la ceinture et une carabine sur l'épaule, je me trouvais seul avec un moine probablement suspect, dans un pays soumis au roi de Piémont, et je portais sur moi mon brevet de major au service du roi de Naples. J'eus alors ce qu'on appelle en rhétorique l'héroïsme du désespoir, je croisai les bras et je criai : Feu! L'idée ne me vint qu'après que mon héroïsme ne courait pas un grand danger. Les gardes nationaux n'auraient pu obéir à mon commandement qu'en tirant les uns sur les autres. Le capucin, qui avait fini ses dévotions, se précipita sur nous en agitant ses deux bras et en criant de toute sa force :

— Arrêtez, malheureux, ce gentilhomme est avec moi!

— Padre Giacinto! — acclamèrent les citoyens armés, et, tous, relevant leurs fusils, s'empressèrent autour du moine, baisant ses mains, ses manches ou les pans de son froc; puis leur officier s'approcha de moi et se confondit en excuses que je ne compris guère, car il essayait de me les adresser en français. J'entendis mieux sa gesticulation : il me lançait des baisers en se courbant jusqu'à terre. Ces braves gens voulurent nous conduire à une bourgade où ils nous forcèrent à manger avec eux des pâtes bouillies, sans beurre et sans fromage : c'était bien mauvais, mais offert de si bon cœur!

— Ces gardes nationaux, me dit padre Giacinto quand ils nous eurent quittés, sont de fort honnêtes gens; si vous avez jamais à les combattre, ne tirez pas sur eux, vous me feriez beaucoup de peine. Ils me sont fort attachés parce que je les guéris avec des herbes dont j'ai le secret; je leur apporte des cigares pontificaux et je leur donne des numéros pour la loterie. Je suis l'ami de tout le monde, et il ne faut pas trop vous en étonner, la vie m'a donné de l'indulgence. Vous autres gens du nord, vous avez des lignes de conduite invariables, vous devez cet avantage à vos études classiques et à vos repas réguliers; mais dans la montagne, où les gens sont incultes et mal nourris, il faut transiger avec la nature. Pour eux, le vol n'est pas toujours une mauvaise action, l'assassinat n'est souvent qu'un geste. Quelques-uns d'entre eux, qui vivent là-haut tout seuls des saisons entières, avec leurs chèvres, n'ont plus rien d'humain; on ne peut les tenir que par la peur de l'enfer, en attendant qu'on puisse les mener par une bonne cuisine.

C'était là une des théories préférées du capucin : il ne possédait que deux livres qui ne le quittaient jamais : le premier était le Nouveau-Testament, l'autre était le *Parfait cuisinier*, traduit en italien, et enrichi par lui de notes et de commentaires.

— Le *Parfait cuisinier*, me disait-il, est un admirable instrument de civilisation ; c'est le premier ouvrage qu'on devrait placer dans les mains des sauvages. Ils cesseraient de se manger entre eux dès qu'ils auraient compris que la viande humaine a mauvais goût. Quant au Nouveau-Testament, j'y trouve cette grande vérité, qu'il n'existe à proprement parler ni bonnes, ni mauvaises actions : tout dépend de la charité qu'on y met ; le grand point c'est de craindre Dieu et d'aimer les hommes. Par ces raisons, je ne méprise pas trop les voleurs, car il peut y avoir de bons larrons, ni même ceux qui coupent les oreilles à leur prochain, comme fit saint Pierre à Malchus. La cuisine et la religion, voilà les deux vrais moyens de civiliser ce beau pays. C'est pourquoi je me défie un peu des Piémontais : ils molestent les prêtres et ils mangent de la polente.

En devisant ainsi, nous marchions, nous montions toujours, et nous arrivâmes vers minuit devant une maison isolée sur la montagne. D'un coup de pied, padre Giacinto ouvrit la porte et, marchant devant lui sans tâtonner dans un couloir obscur, il gagna un escalier, monta un étage, et me conduisit par la main jusqu'à une fenêtre qu'il se hâta d'ouvrir. Une lanterne était posée à terre dans un coin de la chambre ; dès qu'il l'eut allumée, il la tendit hors de la fenêtre et la promena de haut en bas, de gauche à droite, comme s'il faisait le signe de la croix ; puis il se mit à marcher à reculons en tenant toujours devant lui la lanterne ; quelques minutes après, un feu s'alluma sur la montagne et descendit vers nous.

— Ce sont eux, dit le capucin, ils viennent ; en attendant, car ils ne seront pas ici avant une heure, je vous dois quelques éclaircissemens. Le chef de bande que vous allez voir est nommé Trombaldi par les Piémontais, Trombardo par les Romains et Trummardu par les Siciliens ; moi, je prononce son nom à la romaine. C'est un très bon diable quand il est de bonne humeur, il a un brevet de capitaine, il dépendait autrefois de Chiavone, qui dépendait de l'Espagnol, mais, depuis que l'Espagnol a fait fusiller Chiavone, qui ne voulait pas lui obéir, Trombardo ne dépend plus de personne, il travaille pour son propre compte et prend sa mission au sérieux. Voilà pourquoi je vous adresse à lui, c'est le dernier bourbonien qui tienne encore la campagne. Sa mère avait été ruinée sous l'ancien régime par un usurier qui lui prêtait de temps à autre un écu et lui demandait cinq sous d'intérêt par semaine. Quand il n'y eut

plus rien dans la maison, Trombardo, qui était devenu grand, poignarda l'usurier et se laissa prendre. On lui fit son procès et on le mit aux galères. Il en sortit par la porte ouverte au moment où Garibaldi prit le royaume à la course, en chassant devant lui le roi, l'armée, les gendarmes, les sbires et les geôliers. Trombardo avait les usuriers et tous les bourgeois en horreur. Il les appelait les *galantuomini*, les messieurs, et ce mot de *galantuomini* était pour lui la pire injure qu'on pût adresser aux scélérats de la pire espèce. Il se fit garibaldien, parce qu'il se figurait que le héros populaire était venu guerroyer contre les riches et donner du pain aux pauvres gens. Il prit donc la tunique rouge et se battit devant Capoue en homme de cœur. Au combat du Volturne, il gagna le grade de capitaine, j'y étais moi-même et je vous assure qu'il ne l'a pas volé. Garibaldi parti, Trombardo espérait entrer dans l'armée régulière et conserver son grade; on examina ses antécédens, et on voulut le mettre en prison. Le roi de Piémont venait d'arriver, le *re galantuomo*, comme on l'appelait. — Je comprends, dit Trombardo, le *re galantuomo*, le roi monsieur, le roi des messieurs! — Il glissa entre les mains de la police et s'enfuit à Rome, où on le refit capitaine; depuis lors il court la montagne avec douze lurons qui ne l'ont jamais quitté : sa bande grossit parfois, surtout au printemps, grâce aux dilettanti qui exercent le métier à leurs heures. Il a eu sous ses ordres plus de deux cents combattans; c'est alors qu'il a fait son grand coup : il s'est emparé d'une petite ville, en a destitué le sous-préfet et m'a nommé à la place de ce fonctionnaire. Par bonheur j'étais loin de là, et cette imprudence ne m'a point compromis; puis il supprima tous les écussons de Savoie, auxquels il substitua des fleurs de lis, il rançonna les *galantuomini* bourboniens ou libéraux qu'il put atteindre, et se rendit en procession à l'église, où il se fit chanter un *Te Deum*. Le lendemain, il lança un décret donnant quittance aux débiteurs des sommes qu'ils avaient reçues et imposant aux créanciers la restitution des intérêts déjà payés. Pendant trois jours, il resta maître de la ville; les troupes, qui étaient à deux heures de là, ne furent averties que le quatrième jour, non par les autorités destituées qui s'étaient cachées dans leurs caves, mais par un créancier lésé qui préférait son argent à sa peau. Les bersagliers accoururent, mais Trombardo, qu'on avait prévenu à temps, ne crut pas devoir les attendre, et regagna la montagne, emmenant une jeune fille qui s'était donnée à lui par admiration. On supprima les fleurs de lis, on leur substitua les croix de Savoie, les autorités sortirent de leurs caves et se remirent sur leurs siéges, et quand les bersagliers arrivèrent, la population qui venait de crier : Vive François II! cria : Vive Victor-Emmanuel! Il n'y eut qu'une victime de

cette équipée, le pauvre curé qui avait chanté le *Te Deum*. On le mit en prison et l'on eut grand tort; il n'avait pas d'opinion, et on lui en a fait une. Si on l'avait prié de chanter un nouveau *Te Deum* en l'honneur des bersagliers, il s'y serait prêté de grand cœur. — Vous connaissez maintenant les hauts faits de Trombardo. Parlez-lui avec beaucoup de révérence : on le mène par l'oreille en le flattant un peu; gardez-vous bien surtout de faire sonner trop haut votre grade de major. Si le capitaine a un instant l'idée que vous voulez prendre son commandement, vous aurez peut-être à passer un mauvais quart d'heure. Dernière recommandation : vous autres Français, vous êtes habitués à conter fleurette aux filles; n'en faites rien dans le monde où vous allez entrer. Trombardo est amoureux comme une carpe et jaloux comme un Turc : si vous vous avisiez de regarder Carmèle de trop près, il est homme à vous casser la tête. Tenez-vous le pour dit.

Les gens de la montagne arrivèrent bizarrement vêtus de costumes bariolés. Il y avait des chapeaux pointus, des képis, des plumes de coq, des tuniques rouges, des capotes militaires, des vestes de paysans, des culottes de peau, des pantalons à la hussarde, des guêtres, des bottes à l'écuyère, des sandales antiques, attachées par des courroies : à la lueur de notre lanterne posée à terre, j'aperçus même quelques pieds nus. Le chef baisa la main de Giacinto, les autres, comme avaient fait les gardes nationaux, baisèrent les manches, les pans du froc et le capuchon. Le moine, au milieu de cette bande, distribuait des bénédictions à droite et à gauche :

— *Priammo, figlioli* (prions, enfans), dit-il.

Tous tombèrent à genoux; Giacinto, levant les yeux au ciel, prononça une oraison que je compris, bien qu'elle fût dite en patois : aussi la trouvai-je fort belle. L'oraison terminée, il prit le chef à l'écart et lui parla bas pendant plus d'un quart d'heure en tournant plusieurs fois les yeux de mon côté. Je compris qu'il s'agissait de moi et je pris un air détaché. Les montagnards me regardaient les uns avec respect, les autres en goguenardant sur ma haute taille.

— *Che pezzo d'uomo!* Quel beau morceau d'homme!

— On a dû l'arroser à temps! Et de rire.

— *Zitti* (silence)! gronda Trombardo. — Tout le monde se tut, et l'on se remit bientôt en marche. Avant de me laisser dans les mains des montagnards, Giacinto voulut faire encore quelques pas avec moi.

— Vous le voyez, dit-il, j'ai des amis très divers. « Entre partout et ne t'enferme nulle part, » a dit un sage, c'est le vrai moyen d'étudier la bête humaine et de lui faire un peu de bien. En m'insinuant ainsi dans tous les camps, je peux rendre des services, je

préviens surtout l'effusion du sang. J'ai empêché jusqu'ici toute rencontre entre la garde nationale et les montagnards; j'effraie l'Espagnol, qui ne franchira jamais la frontière, et je réduis la guerre civile à l'agression de quelques diligences et au pillage de quelques maisons, ce qui n'est pas un grand mal. Vous voyez l'homme qui marche devant moi? Il n'a pas commis un seul meurtre depuis qu'il est chef de bande. Vous avez vu que je le tiens par la religion; s'il pouvait aimer la bonne chère, il deviendrait le plus doux des hommes. Le jeune gars qui marche à côté de lui en chapeau hongrois et en veste de velours est sa Carmèle. Je les entends, j'ai bonne oreille : ils sont fort gais, elle se moque de vous. Elle vous compare au grand mât d'un vaisseau, au campanile d'une église. Elle affirme que, lorsque vous rentrez chez vous, vous devez laisser vos jambes à la porte parce que vous ne pourriez coucher tout entier dans un lit. — Enfin il te plaît? lui demande Trombardo. — Pouah! répond-elle, *non o vurria manco pe pulece.* (Je ne voudrais de lui, pas même pour puce). — Tout cela me paraît assez bon. Carmèle est une fine mouche; elle veut rassurer le pauvre homme, qu'elle mène par le nez. Il paraît très content, vous n'avez donc, pour le moment, rien à craindre de sa jalousie. Mais prenez garde! Si vous aviez le malheur d'aimer cette Carmèle!...

Sur quoi Giacinto héla le chef, qui revint sur ses pas avec toute la bande. Nouveaux baisemens de mains et de robe, nouvelles bénédictions distribuées aux montagnards, nouvel échange de salamalecs et de paroles bien senties; puis le capucin me serra dans ses bras et s'en alla seul.

II.

Trombardo me traita bien, et je lui marquais beaucoup de déférence. Il parlait une langue composite où le patois tâchait de se déguiser en bon italien et n'y parvenait guère. Cependant au bout de quelques heures j'étais arrivé à comprendre à peu près ce jargon et à m'en servir pour mes petits besoins personnels. Le capitaine passait pour un homme supérieur, et sa *comitive* était organisée militairement : elle avait un lieutenant, un sous-lieutenant, des sergens et des caporaux. Les soldats étaient en très petit nombre, quatre ou cinq tout au plus.

Chemin faisant, Trombardo me raconta ses exploits et commença par celui que je connaissais déjà, l'agression de la petite ville. Je fis semblant de l'ignorer et je m'extasiai convenablement; puis il me décrivit sa forteresse : il appelait ainsi une caverne où l'on entrait à plat ventre par une étroite ouverture, et qu'une grosse pierre,

en cas de besoin, pouvait fermer hermétiquement. Ce souterrain avait autrefois servi de refuge aux compagnons de fra Diavolo.

— Je suis, me dit Trombardo, le propre neveu d'un de ces compagnons, qui fut le dernier survivant de la bande. C'est lui qui m'a montré la caverne, que les gens du pays ne connaissent pas. Un jour, le commandant piémontais de la zone voulut en finir avec nous. Il organisa une expédition formidable; 15,000 hommes entre gardes nationaux et soldats, partant de différens côtés, devaient attaquer la montagne. Je m'enfermai dans le souterrain avec mes gens et je roulai la pierre à l'entrée. Les 15,000 hommes se rejoignirent sur le sommet : ils n'avaient trouvé personne; ils télégraphièrent à Turin que la bande avait disparu. Depuis lors on me croit en Calabre, et on me laisse tranquille. Il n'y a que Trombardo pour dérouter Victor-Emmanuel!

C'est ainsi que le chef me racontait ses hauts faits. Je sus plus tard que, grâce à Carmèle, il était devenu prudent et ne risquait plus sa peau; il n'avait plus fait la guerre de partisans. La jeune fille, qui n'entendait rien à la politique, le poussait aux expéditions lucratives. Elle avait appris qu'un joaillier campanien allait à Naples chaque automne pour renouveler sa provision de bijoux. Le marchand quittait le chemin de fer, je ne sais plus à quelle station et se rendait en voiturin à la petite ville où il exerçait son commerce. — Tu devrais bien me rapporter son bagage, dit un jour la petite Carmèle à Trombardo. — Il se mit d'abord en colère, déclarant qu'il n'était pas un voleur; je ne sais ce qu'elle fit pour le convaincre, je sais seulement qu'avant l'hiver elle eut la malle du joaillier. Trombardo ne racontait pas volontiers cette aventure, il tâchait même de s'en justifier en alléguant que l'orfévre était vendu au roi de Piémont. D'ailleurs il ne lui avait fait aucun mal, il s'était contenté de l'attacher à un arbre. Cette aventure, vous le verrez tout à l'heure, n'est pas indifférente à mon récit.

Nous arrivâmes au petit jour dans le souterrain : c'était un endroit fort habitable. Le sous-lieutenant, maçon de son métier, y avait pratiqué des cloisons badigeonnées par le premier sergent, qui était peintre. Sur un fond jaune d'ocre, cet artiste avait peint des feuillages trop verts, des oiseaux trop bleus et des amours trop rouges; il eût fallu bien du temps pour apaiser cette criaillerie de couleurs. Le jour et l'air venaient d'en haut par des crevasses qui fendaient les roches. Je fus forcé de croire aux cavernes et même aux cavernes meublées, malgré l'abus qu'en ont fait les romans; mais je n'aperçus pas ces merveilles à première vue. Accablé de fatigue, j'avais passé comme j'avais pu par l'ouverture et je m'étais endormi tout habillé sur un lit de camp sans dire bonsoir à mes

voisins. Quand je me réveillai, douze heures après, la bande avait dîné et faisait la sieste. Seule, Carmèle était éveillée, debout devant moi, et me regardait. Je l'avais à peine entrevue la nuit précédente : il faisait sombre, et je tombais de sommeil. Quand je m'éveillai sous son regard, elle me parut petite et laide. Le front était bas et plat, les yeux battus, le nez vulgaire, les lèvres épaisses, et quelles oreilles, bon Dieu! Mais ce qui me chagrina le plus, ce fut la bijouterie qui lui couvrait tout le corps, les grandes oreilles allongées, aggravées par des rosaces de perles, le front amoindri par un diadème, le cou surchargé d'une longue chaîne qui en faisait sept ou huit fois le tour, et là-dessous des broches, des agrafes, des boucles, des bracelets, des bagues à tous les doigts, à toutes les phalanges! La valise entière de l'orfévre avait ruisselé sur ce petit diable noir.

— As-tu faim? me demanda-t-elle de sa voix la plus douce. — Ce tutoiement latin est resté chez les paysans de la Campanie et du Latium.

— Je voudrais d'abord un peu d'eau, lui répondis-je. — Elle alla chercher une amphore à deux anses et la pencha vers mes lèvres.

— Non, repris-je, de l'eau pour me laver.

Elle ne me comprit pas. Je me souvins alors qu'en entrant à l'aube j'avais entendu derrière moi le bruit d'une eau courante. Je sortis péniblement avec mon havre-sac par l'étroite ouverture de la caverne en me demandant comment le lit où je venais de dormir avait pu passer par là. Je me trouvai alors sur une espèce de plate-forme où l'on pouvait faire une vingtaine de pas sans descendre et sans monter : figurez-vous une scène antique avec un amphithéâtre de rochers et adossée à la forêt qui lui servait de décor. On pouvait s'y coucher sur l'herbe, à l'ombre, au bord d'une source qui courait gaîment et dégringolait un peu plus loin dans la vallée. C'était le salon et le réfectoire de mes nouveaux amis. J'ôtai ma veste et je tirai de mon sac un petit nécessaire de voyage : quelques minutes après la source portait au Liris un tribut inaccoutumé d'eau de savon. Carmèle me regardait de loin avec stupéfaction : j'ai su depuis qu'elle n'avait jamais assisté à un pareil spectacle. Ce qui l'étonna le plus, ce fut la toilette de mes mains. Elle n'y put tenir et vint voir de près ce que je faisais. Le résultat obtenu la fit tomber en extase; puis elle regarda ses mains et devint rouge de honte. Elle courut à la caverne et s'y glissa comme une fouine; un moment après, elle en ressortit sans bagues, ni bracelets, ni broches, ni collier, elle plongea sa tête et ses bras nus dans le ruisseau en faisant ce que j'avais fait avec de petits bruits enfantins et des frissons de bien-être. Quand elle sortit de là, ses cheveux dans les yeux,

riant de ses belles lèvres gourmandes et de ses trente-deux dents qui valaient dix fois ses bijoux, elle était vraiment jolie.

— Brava! m'écriai-je.

Elle devint couleur de cerise, et deux coups de feu partirent de ses beaux yeux noirs tout grands ouverts.

— Carmèle! dit une voix qui venait de l'intérieur du souterrain.

Elle bondit alors sur les roches.

— Carmèle! reprit la grosse voix qui devenait grondeuse. — La jeune fille disparut comme dans une trappe.

— Carmèle! répéta la même voix avec un hurlement de bête fauve, et au même instant, à l'ouverture de la caverne, se montra la tête frémissante de Trombardo. Ses yeux étaient rouges, ses paupières battaient, ses dents grinçaient.

— *Che robb'è?* Qu'y a-t-il? dit une voix fraîche et riante qui vibrait, c'est le mot, au fond de la grotte.

Carmèle y était rentrée par une fente supérieure de la roche. Je n'aurais pas cru qu'une couleuvre y eût pu passer. La tête de Trombardo disparut, et je n'entendis plus que des éclats de rire.

Cette première alerte fut pour moi une leçon. J'évitai Carmèle autant que je pus le faire, et je ne lui adressai jamais la parole. Dans ma candeur, j'avais pris le meilleur moyen de l'attirer à moi. La femme est toujours la même. On a beau coucher dans les bois et mener une vie de sanglier, il y a des curiosités qui s'éveillent, s'exaltent, s'obstinent, tournent en manie, prennent la ténacité d'une idée fixe; c'est là, je crois, ce qu'on appelle l'amour. On n'y échappe point, quand on n'a autre chose à faire que de s'y livrer : or nous étions fort inoccupés sur la montagne. Carmèle courait après moi, je dois le dire en rougissant. C'était évidemment ma haute taille qui lui avait gagné le cœur. Elle était petite et avait l'air, en me regardant, de contempler les étoiles. Je me sentais médiocrement flatté d'un avantage que m'aurait disputé le premier tambour-major venu. — Or je ne pense pas qu'un homme puisse aimer une femme qui ne le rende pas un peu fier : fier d'elle, cela s'entend, mais avant tout de lui-même. Ajoutons qu'il y avait péril en la demeure, je craignais le stylet de Trombardo! J'employai donc toute ma diplomatie à n'être jamais seul, et je fis amitié avec mes camarades. Ce n'étaient pas de méchantes gens, mais tous avaient eu un *malheur* dans leur vie, une disgrâce; c'est ainsi qu'ils appelaient un meurtre; en France, nous disons une affaire, et nous n'en avons guère plus de remords.

Le lieutenant avait été *zampognaro* en sa première jeunesse; il soufflait alors dans sa cornemuse devant les madones et sous les fenêtres des gens dévots. Un sbire qui n'aimait pas la musique

voulut un soir le déranger dans cette occupation; peut-être avait-il vu à la fenêtre une tête qui lui était chère. Il s'ensuivit un duel au couteau, le sbire tomba mort, et le *zampognaro* s'enfuit à Rome, où il laissa pousser sa barbe et courut les ateliers; son portrait figure sous vingt noms de saints différens dans des églises de France et d'Allemagne. En 1860, à la faveur de la révolution, il avait cru pouvoir rentrer dans son pays, mais reconnu et dénoncé par la famille du sbire, il se jeta dans la montagne. C'était un homme de courage et très fort au poignard; à côté de cela, mélancolique et dévot : il avait gardé sa cornemuse et donnait chaque soir une sérénade à la madone.

Le sous-lieutenant, ancien maçon, avait eu le malheur de jeter sa truelle à la tête d'un syndic et de l'atteindre à la tempe. Voici à quelle occasion : c'était au moment de la conscription ; le syndic, étant médecin, avait toute sorte de moyens d'exempter les gens du service. Il leur prêtait toutes les maladies imaginables, il leur en donnait quelquefois de très réelles et les couvrait de plaies qui faisaient pitié au conseil de révision. A d'autres, qui étaient de robustes gaillards et ne voulaient pas se laisser balafrer, il délivrait des passeports pour la campagne romaine. Mais il ne faisait rien pour rien, car il avait femme et enfans et se devait à sa famille. Un jour, la mère du jeune maçon vint le voir en lui apportant un panier d'œufs et un sac de blé. — Je suis une pauvre femme, lui disait-elle, et serais à jeun tous les jours sans le travail de mon fils Gaëtan; empêche-le d'être soldat, et que la madone et saint François te donnent cent ans de vie.

— Moi? fit le syndic, me sacrifier pour si peu! J'ai trois enfans et quatre filles (il ne comptait pas ses filles pour des enfans), et tu ne leur apportes pas du pain pour huit jours.

La pauvre femme s'en retourna chez elle et mit en gage sa marmite, son linge, même son collier; elle convertit tout cela en boisson et en comestibles, café, rosolio, vin muscat, jus de sureau parfumé d'anis, figues fraîches et figues sèches, *mustaccioli* de premier choix, un coq et six poules, un fromage parmesan, un quintal de vermicelles et de lasagnes.

— Ce n'est guère! fit le syndic avec une grimace de mépris; cependant je veux bien m'en contenter, car je suis bon diable : ton fils ne sera pas soldat.

Figurez-vous la joie de la pauvre mère! Elle ne possédait plus que ce qu'elle avait sur elle, et quand une lessive devenait indispensable, elle attendait au lit qu'une voisine eût savonné son linge et l'eût séché au soleil; mais Gaëtan lui restait, et la vie était bonne encore. Cependant Gaëtan reçut un beau jour un chiffon de papier

qui l'appelait sous les armes. Il courut chez le syndic et ne le trouva pas; il y retourna le lendemain, porte close. Il frappa si fort et si longtemps que la femme du syndic vint lui ouvrir. Gaëtan lui fit sa réclamation; mais la brave dame, qui n'avait pas étudié le droit, n'y parut rien comprendre. Elle haussa les épaules, étendit les bras et avança la lèvre inférieure en disant :

— Est-ce que je sais, moi, toutes les *embrouilles* que fait mon mari?

— J'ai compris, fit Gaëtan, qui alla s'asseoir au fond d'un café, juste en face de la mairie.

Il y resta quatre heures et n'y but qu'un verre d'eau, en attendant que le syndic voulût bien rentrer chez lui. Le syndic ne rentra pas, mais se mit le soir à la fenêtre; il n'avait donc pas quitté la maison. Ce fut alors qu'il reçut une truelle à la tempe. Le maître du café ouvrit à Gaëtan une porte de derrière qui donnait dans les champs; une heure après, le fugitif était sur la montagne. Il faisait tous les mois une visite à sa mère et lui portait de l'argent. Les voisins feignaient de ne pas le voir.

Celui qui avait dans la bande le grade de premier sergent était artiste peintre. On l'appelait Tartaglia, mais c'était un nom de théâtre, car il avait appartenu à une troupe ambulante en qualité de premier bouffe et de décorateur.

Un jour, il badigeonnait une salle de couvent qui servait de fumoir et de belvédère aux moines. Deux grandes fenêtres ouvertes sur un ravin, dont elles dominaient le bord opposé, regardaient la mer, et, par les temps très clairs, apercevaient la pointe de Misène et le cône bleu du Vésuve; en même temps, elles entretenaient un courant d'air qui chassait la fumée du tabac. En face de la porte, l'artiste eut l'idée de peindre en trompe-l'œil un brigand armé de pied en cap et couchant en joue le visiteur qui entrerait dans le pavillon. Cette idée parut du meilleur goût au portier, qui montrait le couvent; il comptait produire sur les étrangers un amusant effet de terreur. Tartaglia se mit donc à l'œuvre; mais il avait toujours à ses côtés un moine sec, long, très pâle, avec des taches jaunes dans le blanc de l'œil, un nez de corbin et des lunettes vertes. Ce personnage donnait des conseils, trouvait le chapeau trop clair, l'habit trop foncé, le fusil trop court, le bras trop raide, la main trop molle, le genou trop pointu, le raccourci fautif, une jambe plus longue que l'autre. C'était agaçant pour un peintre à fresque qui devait réussir du premier coup. Tartaglia reçut fort bien les premiers conseils et tâcha de les suivre; mais il vit bientôt que le moine n'y entendait rien et que c'était de plus un *jettatore*. Non-seulement tous les avis de cet homme étaient ineptes, mais en-

core à chaque mot qu'il disait, la brosse faisait des soubresauts, déviait à droite ou à gauche, écumait et bavait comme si elle était en fureur. Tartaglia devint impatient; bientôt enragé, il pria le moine de le laisser tranquille; mais le moine étant tenace et bilieux, riposta aigrement. Le peintre s'emporta : le moine se mit à ricaner et à montrer ses dents jaunes. Alors Tartaglia se sentit envahi par le mauvais œil; il jeta par la fenêtre tous ses pinceaux, le balai qui lui servait à peindre le ciel, le démêloir avec lequel il hachait les cheveux ou les broussailles, l'échelle, une table, quatre chaises, qui meublaient le belvédère, et le moine, continuant à ricaner, alla rejoindre au fond du ravin tous les débris du déménagement. La porte étant fermée et les fenêtres ouvertes, cela se fit avec si peu de bruit que des moines qui jouaient aux boules à trente pas de là, sur une terrasse, ne se doutèrent de rien. Tartaglia, soulagé par son acte énergique, alla droit à eux les mains dans ses poches, mais non sans avancer l'index et le petit doigt en tenant pliés les doigts du milieu et le pouce, car tous les moines sont plus ou moins *jettatore*. Il s'arrêta un instant pour admirer le coup d'un joueur qui piquait une boule en retroussant sa soutane et en montrant ses jambes nues; puis il s'en alla tranquillement après avoir annoncé qu'il reviendrait le lendemain. Depuis lors il avait vécu sur la montagne.

Tous les autres bandits étaient victimes de disgrâces pareilles, et pour ces motifs soutenaient avec Trombardo la cause du trône et de l'autel.

Les jours, les semaines s'écoulaient, et nous restions parfaitement tranquilles. Nous avions des vivres et la faim ne nous chassait pas hors du bois; les *manutengoli*, ceux qui nous tenaient la main ou qui nous prêtaient main-forte, au dire des libéraux, nous fournissaient amplement de vin, de pain, de pâtes et de viande. Je crus d'abord que c'étaient des bourboniens qui voulaient se relever par nos armes, mais j'appris bientôt que c'étaient des propriétaires cauteleux qui avaient peur de nous. Ils nous payaient en victuailles et en argent une sorte de tribut qui sauvait leurs biens du pillage et de l'incendie. Nous n'égorgions pas le bétail et nous ne brûlions pas le blé de ces braves gens. Ils risquaient bien quelque chose en nous aidant de leur bourse, et les autorités civiles et militaires du Piémont trouvaient cela fort mauvais; mais que pouvaient-ils redouter des autorités civiles et militaires? Tout au plus quelques mois de prison, tandis que, s'ils se tournaient contre nous, ils compromettaient d'abord la peau de leurs moutons, puis la leur, et ils y tenaient. Par la même raison, les bergers étaient des nôtres, et ne nous dénonçaient jamais aux soldats et aux gardes nationaux. Quand

on leur demandait : « Y a-t-il ici des brigands? » ils prenaient leur air le plus bête et ne comprenaient pas la question. Quel danger couraient-ils à se taire? Mais si nous leur demandions : « Avez-vous vu les Piémontais? » ils se hâtaient de répondre, sachant bien que, s'ils faisaient semblant d'avoir la cervelle bouchée, un des nôtres y ferait des trous avec son revolver. Notre complice en haut et en bas était donc la peur. C'est la peur, a dit Garibaldi, qui gouverne le monde.

Cependant je commençais à m'ennuyer très sérieusement. J'avais fait le tour de tous mes compagnons, gens peu compliqués et taillés à l'emporte-pièce; ils passaient leur vie à dormir et à jouer aux cartes. Celui qui perdait tirait quelquefois le couteau, mais Trombardo, qui avait du flair, accourait aussitôt et lançait un : ohé! qui rengainait les lames. Cet homme était bien le maître, malgré ses petites vanités qui n'échappaient point à ses sujets; on se moquait de lui quand il tournait le dos, mais on baissait le front quand il se montrait de face. Il portait la tête haute et la relevait obliquement avec un air impérieux qui imposait aux plus fiers. Quand il abaissait sur ses yeux la touffe épaisse et noire de ses sourcils, il faisait peur aux plus braves. On le savait courageux et fort avisé dans le péril; jamais il ne perdait la tête, on l'avait vu plusieurs fois glisser comme une anguille entre les mains des gardes nationaux. C'étaient là ses beaux côtés, mais il ne fallait pas lui en demander davantage. Il ne savait pas lire; le lettré de la bande était le peintre, qui entendait aussi peu l'orthographe que le clair-obscur. Quand on amenait devant Trombardo une question de littérature, de géographie, d'histoire naturelle, il opinait du menton sans compromettre sa dignité. Avec sa moustache noire et ses favoris en côtelettes, il eût fait un excellent suisse d'hôtel : j'aurais voulu lui mettre à la main une hallebarde; mais il était indifférent aux choses de l'esprit, et l'infini ne le tourmentait pas.

Un beau jour, une douzaine de *manutengoli* furent arrêtés : il en résulta pour nous un commencement de disette. Je vis bientôt dans la bande un va-et-vient qui annonçait une prochaine expédition; le capitaine braquait sa longue-vue sur les endroits habités et défendus, et les soldats nettoyaient les armes. Je demandai à Trombardo où l'on allait et si j'en serais; il secoua la tête et mit un doigt sur son front, ce qui voulait dire : j'ai mon idée. Quelle idée avait-il donc, et pourquoi devais-je rester là-haut? Dans la nuit survinrent quelques amateurs, de ceux qui en cas de besoin grossissaient les bandes : avec eux, des brigands d'occasion, laboureurs ou bergers de l'aube à la brune; la nuit venue, ils prennent un fusil caché dans un sillon et vont se tapir dans les fossés qui bordent la route.

Passe un voyageur, un gros paysan attardé, ils lui sautent à la gorge et le terrassent; si l'homme crie, ils l'étourdissent d'un coup de crosse; s'il se débat, ils le tuent à bout portant d'un coup de feu. Sur quoi ils vont se coucher en rapportant chez eux l'argent ou l'or du *viandante* : ce qu'ils appellent *or*, ce sont les anneaux ou les boucles d'oreilles que portent volontiers les paysans pour se faire beaux ou pour se préserver des maux d'yeux. Le lendemain matin, le laboureur a de nouveau caché son fusil, et s'est remis à la charrue. Quand il est sans travail, après la moisson ou après la vendange, il rejoint les bandes; on le convoque de temps à autre pour un mauvais coup, on le prend alors à la journée. Quant au berger qui vit seul sur les cimes, ce pauvre diable affamé, hagard, agile, maigre comme ses chèvres, n'ayant aucune idée du bien et du mal, ne voit dans une chasse à l'homme qu'une partie de plaisir. Tant pis si on le tue : que vaut sa vie ! Il la donnerait dix fois pour un morceau de vrai pain.

Toute la bande partit pour cette expédition mystérieuse : il ne resta sur la montagne que le capitaine, le peintre, Carmèle et moi. Aux premières lueurs de l'aube, Trombardo monta sur la cime avec Tartaglia, sa longue-vue à la main. Il voulait suivre les mouvemens de ses hommes et voir si des troupes sortaient de la ville et des villages pour les molester : en ce cas, il devait allumer un grand feu d'herbes sèches. L'épaisse fumée eût donné l'alarme, et la bande serait rentrée dans les bois.

Quand je me réveillai un peu tard, mes yeux à peine ouverts eurent un éblouissement; Carmèle était accroupie au pied de mon lit, les coudes sur ses genoux, le visage dans ses mains, sous un rayon de soleil qui jaillit tout à coup d'en haut comme un éclair d'or. Ses mains, très nettes, avaient pâli, les doigts s'étaient effilés et se terminaient en pointes. Elle ne portait pas de bagues. J'avais dans mon album une ébauche au crayon dessinée à la hâte dans le palais Barberini, une tête de femme artistement drapée dans un linge blanc. Carmèle s'était arrangé une coiffure exactement pareille : elle avait donc fouillé mon havre-sac. Avait-elle deviné que ses oreilles d'esclave me déplaisaient? Le fait est que dans cette attitude elle était charmante. Mais j'eus à peine le temps de l'admirer, car il me vint une idée sinistre, je vis se dresser dans mon imagination la face truculente de Trombardo. Je me mis brusquement sur mon séant et je fouillai des yeux la caverne. Carmèle releva la tête et me dit avec une agacerie un peu sauvage :

— Ils sont là-haut, nous sommes seuls.

Lorsqu'un enfant avise une belle pêche dans le verger du voisin, sa première envie est de la cueillir, mais il s'arrête en pensant au garde champêtre; il ne franchit donc pas la haie et se console en

faisant la réflexion suivante : — J'ai été bien sage; cette pêche après tout n'était pas à moi. — La vertu n'est pas autre chose. Par ces motifs, je dis tranquillement à Carmèle :

— Permettez-moi de m'habiller.

Elle s'élança dehors, et, à peine vêtu, je me hâtai de la suivre, ayant par la tête une assez bizarre émotion où se mêlait beaucoup de honte et d'amertume, une sorte de remords fait de scrupules qui n'avaient rien de commun avec le sens moral. Carmèle sanglotait en se roulant sur les pierres. Je m'approchai d'elle et je tâchai de la relever, mais elle s'échappa de mes bras avec une sorte de rugissement, et de ses pieds nus, qui se cramponnaient aux pierres comme des mains, elle escalada un rocher où un chamois n'aurait pu la suivre, puis elle fit un grand bond, et ses pieds nus, sa jupe rouge, son corsage blanc, ses cheveux noirs tout défaits et ruisselant autour d'elle disparurent en un clin d'œil. Je tournai le rocher pour courir à son secours, mais Trombardo, qui du sommet de la montagne avait vu la chute, était déjà près de la pauvre fille et la tenait sur ses genoux. Il la palpait comme eût fait un chirurgien, car il s'entendait aux blessures, il savait les panser et avait le secret des prières qu'il faut marmotter pour les guérir.

— C'est *chose de rien!* me dit-il en me voyant venir, il n'y a ni fracture ni contusion, à peine quelques écorchures qui passeront demain. C'est votre faute aussi, reprit-il avec une brusquerie qui me coupa le souffle, pourquoi la laissez-vous courir toute seule dans les roches? Quand je ne suis pas là, major, c'est vous qui devez commander.

III.

Le lendemain vers midi, toute la bande revint au bercail en ramenant deux captifs, l'un déjà vieux et à demi mort qu'on portait sur une sorte de brancard, l'autre tout jeune et marchant à peine, poussé par les uns, tiré par les autres, exténué de fatigue et se laissant aller à droite et à gauche comme s'il ne pouvait plus se tenir sur ses pieds. Il était pâle et avait les yeux fermés; on lui délia les bras, et il tomba tout de son long profondément endormi sur la mousse. On l'avait arrêté la veille dans une diligence qui partait de X... et qui rejoignait une station de chemin de fer. Depuis lors il avait marché quinze heures dans des bottines vernies, très minces, faites pour les tapis des salons. Les semelles étaient trouées, le pantalon blanc maculé de taches rouges, la cravate chiffonnée attestait qu'on avait pris l'enfant à la gorge. Son chapeau coiffait très mal un des paysans qui l'avaient amené. Un de ses doigts était écorché par l'effort qu'on avait fait pour lui arracher une bague.

Étendu sur l'herbe et blanc comme le marbre, il avait une tête d'Adonis encadrée de cheveux blonds et bouclés qui auraient fait la joie d'un peintre ou d'un sculpteur.

— *Che bella cosa!* s'écria Tartaglia, qui n'était qu'un manœuvre, mais qui avait l'œil juste et un très vif sentiment du beau.

— *Povero giovane* (pauvre jeune homme)! soupira Carmèle. — En parlant ainsi, c'était moi qu'elle regardait. Elle pensait me rendre jaloux, mais l'effet fut produit sur le capitaine, qui cacha ses yeux dans ses sourcils et serra sa lèvre inférieure entre ses dents.

Le jeune homme se nommait Angelo; son père, ancien magistrat, était celui qui avait fait condamner Trombardo à vingt ans de fers après le meurtre de l'usurier. Le juge Paglietta (je change naturellement son nom) était arrivé à la magistrature par son habileté d'avocat. Plusieurs de ses bons tours sont restés célèbres dans le pays, je vous en cite un entre mille.

Un jour, un étranger qui allait quitter Naples fut arrêté sur le bateau à vapeur où il venait de monter. Un prétendu créancier réclamait de lui la restitution d'une forte somme d'argent qu'il affirmait lui avoir prêtée. Il présentait un reçu en règle et six témoins qui avaient vu de leurs propres yeux l'étranger recevoir l'argent. Le malheureux fut forcé de redescendre au port; il courut chez son consul, qui lui dit en souriant :

— Mauvaise affaire! il n'y a qu'un moyen de vous en tirer : adressez-vous à l'avocat Paglietta.

Ainsi fit-il, mais l'avocat s'écria dès qu'il l'eut écouté :

— Vous tombez mal : c'est moi qui dois plaider pour votre adversaire.

— Mais mon adversaire est un filou!

— Je le sais bien.

— Et un faussaire!

— C'est probable, mais il ne faut pas lui intenter un procès criminel. Il est locataire du magistrat qui vous jugerait, et qui vous donnerait tort, ne voulant pas l'envoyer aux galères : le troisième étage de sa maison, qui menace ruine, risquerait d'être inhabité pendant dix ans.

— Il faut donc que je perde les dix mille ducats qu'il me demande?

— Vous n'en perdrez que trois cents si vous voulez vous fier à moi.

— Vous plaiderez contre votre client?

— Laissez-moi faire.

Vint le jour du procès : le créancier produisit le faux reçu et les six témoins qui jurèrent sur la croix que les dix mille ducats avaient été déboursés devant eux; mais aussitôt après parurent douze au-

tres témoins qui jurèrent sur la même croix que devant eux la somme avait été remboursée. Et l'avocat de l'étranger (un compère de Paglietta) montra le reçu du créancier, qui fut condamné aux dépens. Paglietta devint substitut du procureur royal dans un tribunal de province, il s'y fit beaucoup d'honneur et fut nommé chevalier de Saint-Grégoire et de Saint-Ferdinand. Quand vinrent les Piémontais, il changea de saints et passa vivement à Maurice et à Lazare. Il était millionnaire, et ses millions gisaient au soleil dans la Terre de Labour.

Ayant ainsi assuré son avenir, Paglietta voulut faire de son fils un honnête homme : les pères, en général, n'aiment pas que leurs enfans suivent leur métier. Angelo fut nourri de Plutarque et des moralistes latins. A seize ans, il parlait cinq langues vivantes et il entendait le grec; à dix-sept ans, il lut, tout seul, tout Hegel et commença le sanscrit; à dix-huit ans, il publia une réfutation de Schopenhauer. Cette voracité lui donna une indigestion de savoir, mais le sauva des femmes, qui l'auraient trop aimé dans un pays où les blonds sont rares. Son père le chérissait et n'avait jamais chéri que lui au monde. Trombardo le savait bien et avait pris le bon moyen de se venger. Les *ricatti*, c'est le mot consacré, ne réussissent pas toujours. A ce jeu plein de hasards, il faut être sûr de son fait; on n'enlève pas le premier venu, il n'en vaudrait pas la peine. Les montagnards n'en veulent qu'aux riches, et celui qu'ils emmènent a été surveillé par eux de longue main. Ils ont épié tous ses pas, ils savent ses projets et ses affaires, à quelle heure il doit passer à travers la partie boisée de la route. Ils avaient, de mon temps, à leurs gages des postillons qui les appelaient de loin en faisant claquer leur fouet. S'ils le faisaient claquer sept fois, c'est que la proie attendue était dans la diligence; les assaillans sortaient alors de l'embuscade et se plaçaient devant les chevaux pour éviter les accidens. Alors éclatait le cri connu : « Tous dehors et face contre terre! »

C'est ainsi qu'on avait enlevé le pauvre Angelo, qui avec un vieux serviteur se rendait à Naples, où il comptait étudier en même temps la médecine et le droit. On les avait amenés tous les deux, laissant de côté les autres voyageurs, fort étonnés d'en être quittes à si bon compte. Je crois bien que les amateurs qui suivaient la bande enlevèrent aussi quelques valises, une au moins pour le petit diable noir; mais le chef prohibait le meurtre et le vol, sauf en cas de besoin. C'était aussi l'avis du paladin Renaud :

Disse Rinaldo che non è vergogna
Rubare e assassinar quando bisogna.

L'expédition étant terminée, Trombardo congédia les volontaires;

on nommait ainsi les amateurs. Il envoya de plus un émissaire à padre Giacinto, le chargeant de régler la rançon. A cet effet, il dicta une lettre à Tartaglia, qui lui servait de secrétaire et à qui je servais de confident. Cet artiste manqué m'apprit bien des choses. Trombardo demandait au juge deux cent mille francs en or, plus une montre de Genève à répétition et à remontoir, une longue-vue dont il désignait la longueur et la valeur et qui se trouvait à Naples chez l'opticien bavarois de la rue de Tolède, enfin un fusil Chassepot, un revolver Lefaucheux, une brosse à ongles et un miroir. Ces deux derniers objets figuraient en *post-scriptum*, Carmèle étant entrée dans la caverne au moment où l'on allait fermer la lettre. Elle revint aussitôt apportant du pain et du vin au bel enfant, qui venait de se réveiller, puis elle courut dans le bois, où elle alla lui cueillir des fraises.

— Êtes-vous mieux? demandai-je au prisonnier, qui promenait en tous sens de beaux yeux très doux et pleins de larmes.

— Où suis-je donc? me demanda-t-il en français, car mon accent lui avait déjà désigné mon pays.

— Vous êtes chez des gens qui, je vous le promets, ne vous feront aucun mal.

— Et Dominique?

L'enfant cherchait son vieux serviteur, qui n'avait pas encore repris connaissance. Il voulut se lever « pour le revoir, dit-il, avant qu'on l'enterre, » mais ses pieds gonflés et saignans ne le portaient plus. Il retomba aussitôt avec un cri de douleur. Je pris mon couteau et je coupai les boutons de ses bottines.

— Merci, me dit-il, vous êtes bon. Mais Dominique?

J'allai auprès du vieillard, qui avait les yeux entr'ouverts et respirait faiblement.

— Me voyez-vous? lui demandai-je.

Il baissa le menton sur sa poitrine.

— Pouvez-vous marcher?

Il fit un signe négatif.

— Voulez-vous boire?

Il me regarda plus fixement avec un air de défiance. Je pris alors ma gourde, qui contenait encore un peu d'eau-de-vie. Je mis le goulot à la bouche de Dominique et j'eus la joie, au bout d'un instant, de voir ses yeux rallumés.

— Il est sauvé! criai-je alors au jeune homme.

— Viens, lui dit-il, *Mineco mio*, moi je ne peux pas me lever.

Le vieux homme, qui était sans blessure, fit quelques pas, appuyé sur mon bras et sur un pieu que je lui mis à la main. Il s'assit près de son maître, et je les laissai ensemble.

Carmèle revint avec ses fraises et courut les offrir à l'enfant en me regardant du coin de l'œil.

— *Magna, poveriello mio* (mange, mon pauvre petit), lui disait-elle avec une câlinerie soulignée.

— Au vieux d'abord, dit Angelo.

Dominique mangea de bon appétit et parut bientôt réconforté. Pendant ce temps, Carmèle ne cessait d'aller et de venir avec un zèle turbulent qui attirait l'attention. Elle prit tout ce qu'elle put trouver sous ses mains : un sac de farine, une botte de foin, mon havre-sac, et en fit un dossier derrière le jeune homme; après quoi elle courut à la source et elle en revint avec un bassin d'eau fraîche. Agenouillée dans l'herbe, elle se mit à laver et à panser les pieds d'Angelo, qu'elle réchauffait de son haleine; ses cheveux dénoués, — ils se dénouaient toujours, — ruisselaient autour d'elle sur le gazon. Tartaglia, qui en ce moment, suivi de Trombardo, sortait de la caverne, leva ses deux bras comme des points d'admiration, puis s'écria en me montrant le tableau :

— Marie-Magdeleine! quel péché que ce gars soit si jeune! Il ressemblerait à Jésus, le plus beau des dieux!

Mais Trombardo n'aimait pas la peinture, encore moins les tableaux vivans; aussi hurla-t-il ce fameux *ohé!* qui faisait trembler toute la bande. Carmèle se releva d'un bond et le regarda en face en disant : — *Che d' è?* (Qu'est-ce?)

Elle brava l'œil flamboyant du maître avec un si grand air d'audace et de fierté que Tartaglia s'écria :

— Superbe!

— *Va bene*, grommela le chef en baissant la tête, — et Carmèle passa devant lui sans le quitter des yeux, puis sauta sur un rocher pour le regarder de plus haut. Alors, croisant les bras, elle se mit à chanter une chanson qui courait le monde et qui était parvenue jusque sur la montagne :

La nuit les autres dorment,
Mais moi comment dormir?
Pensant à lui que j'aime,
Mon cœur se sent mourir.
J'entends sonner les heures,
Et une, et deux et trois.
Je t'ai donné ma vie,
Et tu n'as rien pour moi.

Trombardo avait baissé la tête, mais il bouda jusqu'au soir et brusqua tout le monde, surtout le pauvre Angelo, qu'il sépara de Dominique et qu'il envoya dans le souterrain avec défense d'en sortir. Il alluma une pipe qu'il laissa éteindre dix fois, et il finit par la

jeter sur une pierre qui la cassa en trois morceaux. Cette vengeance ne lui suffisant pas, il donna de grands coups de talon sur ces pauvres morceaux de terre cuite. Il ne cessa de marcher pendant quatre ou cinq heures sur un espace de cinq à six mètres en repoussant du pied tout ce qui se trouvait sur son chemin. La botte de foin, le sac de farine, eurent fort à souffrir de cette bourrasque intérieure. Je courus relever mon havre-sac avant qu'il fût lancé comme une paume par-dessus la forêt. Enfin le capitaine alla se coucher sans souper et sans dire bonsoir à personne; alors toute la bande, qui n'avait pas soufflé mot pendant cette promenade furibonde, se dérida sous cape en poussant un long petit rire qui ressemblait à un chuchotement. Je profitai du moment pour aller dire un mot à Carmèle, qui était assise sur son rocher, les jambes pendantes et les bras en l'air, faisant claquer ses doigts comme des castagnettes et tâchant d'imiter avec sa voix la sonnerie et le battement du tambourin. Je lui fis observer que par son imprudence elle compromettait non-seulement elle-même, mais surtout le jeune prisonnier, qu'elle l'exposait à tous les mauvais traitemens, à la mort peut-être. Pendant ce discours, elle précipita le mouvement et le bruit de sa tarentelle. Quand j'eus fini, elle s'interrompit brusquement et me dit d'une voix rauque en frottant ses dents avec son index :

— Tu es jaloux! *Arraggia* (enrage)!

La nuit, dit-on, porte conseil. Le lendemain matin, Trombardo eut une idée lumineuse; il me dit :

— Prenez avec vous ce jeune homme et ne le quittez pas; éloignez-le d'ici le plus possible, vous pourrez le promener dans le bois du matin au soir, seulement ne le laissez pas évader, vous répondez de lui sur votre tête.

Je fus ravi de cet office et je passai de bonnes journées avec l'aimable enfant. Il était très naïf et plein d'illusions, malgré sa science; il ne croyait ni à Dieu ni à diable et me prouvait en termes traduits de l'allemand que Jésus-Christ n'avait pas existé. Il paraissait tenir infiniment à cette idée et il y revenait avec une insistance qui m'amusait. J'ai toujours aimé les idées fixes. En revanche il croyait pleinement à l'Italie et aux Italiens, il adorait Garibaldi, Mazzini, le roi de Piémont et le comte de Cavour. Alfieri, à son avis, était le premier des tragiques, Goldoni le premier des comiques, Manzoni le premier des romanciers, Leopardi le premier des élégiaques; il n'avait rien vu dans Hegel qui ne fût dans Gioberti. A son avis, les Français étaient légers et superficiels; il faisait une exception en faveur de Proudhon et d'Auguste Comte; il estimait aussi Paul de Kock, dont les romans lui paraissaient bien écrits. Il n'avait pas lu Molière parce qu'il le trouvait triste; il attribuait au

Genevois Töpffer le *Lépreux de la cité d'Aoste*, ayant trouvé ce renseignement dans les Voyages de Mme Fanny Lewald. Comme il n'avait jamais quitté la Terre de Labour, il ne connaissait ni les hommes ni les femmes, ni les grandes passions, ni les petites, ni les luttes de la vie, ni aucune des choses qu'il faut écarter ou esquiver pour faire son chemin. A Naples, où on l'envoyait, il eût couru plus de dangers que sur la montagne. Avec cela une âme charmante et une insouciance qui me stupéfiait, moi qui n'étais pas encore guéri de l'étonnement. Il n'avait pas l'air de se douter que sa vie fût en péril et ne m'adressait aucune question sur les habitans de la caverne. Il lui suffisait de savoir que c'étaient des brigands et qu'ils l'avaient pris pour le rançonner. Il ne semblait appréhender que l'inquiétude de son père :

— Je suis sûr qu'il est *en pensée*, me disait-il dans son français traduit de l'italien.

Il avait senti sur ses pieds les cheveux de Carmèle sans éprouver la moindre émotion, il la prenait pour une servante de la maison cherchant à gagner une *bonne main* convenable. Je lui offris mon fusil pour chasser dans le bois, il me répondit que la détonation des armes à feu lui faisait peur. Son plus grand souci était sa malle pleine de livres et de manuscrits. Avait-elle été volée pendant l'agression de la diligence? La retrouverait-il à Naples? Il ne me demanda que des livres : il n'y en avait pas un seul au logis. Tartaglia lui-même ne possédait que les quarante premières pages d'une grammaire qui ne lui avait jamais servi. Je trouvai au fond de mon sac *la Mare au Diable* de George Sand, écrivain français dont Angelo ne connaissait que le nom, ses critiques allemands lui ayant dit que les œuvres de cette dame étaient insignifiantes et immorales. La tête d'Angelo ressemblait à une bibliothèque de volumes dépareillés; il y en avait beaucoup, beaucoup trop, et il en manquait une centaine, justement les meilleurs. C'est ce qui arrive aux malheureux qui s'instruisent tout seuls. Angelo lut cinq ou six fois *la Mare au Diable* avec un intérêt croissant; à la septième lecture, il me déclara que c'était beau comme *les Géorgiques*. Il en pleurait d'admiration. Oh! les bonnes larmes! meilleures encore que celles de la pitié.

Je voulais cependant sauver ce pauvre garçon, qui risquait de finir très mal en notre compagnie. Trombardo n'aimait pas le sang, mais il exécrait le nom de Paglietta, et, quoi qu'on puisse dire contre les Italiens du midi, on ne leur reprochera jamais de laisser mourir en paix leurs vieilles haines. De plus, le capitaine était jaloux, et Carmèle se faisait un malin plaisir d'irriter cette passion. La rançon demandée n'arrivait pas, et les bandits d'alors avaient une étrange façon de hâter le paiement de leurs créances : ils coupaient une

oreille à leur prisonnier et l'envoyaient sous enveloppe aux parens. La somme exigée était énorme, et si le vieux juge aimait son fils, il passait pour aimer aussi les pièces d'or. Je fis donc entendre à mon philosophe qu'il ferait fort bien de s'évader à la première occasion. En le conduisant jusqu'à la lisière du bois, je lui montrai un sentier très raide et raboteux, un lit de cascade qui dégringolait tout droit jusqu'au bas de la montagne et de là courait à travers champs jusqu'à un point blanc fumant à l'horizon. Ce point blanc était un poste de carabiniers piémontais qui, mal informés par les paysans, nous croyaient dans les Calabres. Angelo se fit un abat-jour de sa main droite et devint songeur ; j'insistai très fort et je finis par gagner ma cause en lui parlant de son père et de ses livres. Il me promit qu'il s'évaderait, et j'eus le cœur soulagé d'un grand poids.

Mais il fallait d'abord éloigner la bande, car la fuite était impossible sous l'œil toujours ouvert de Trombardo. Je priai donc le capitaine de venir se promener avec moi dans le bois, et pendant qu'Angelo, assis au pied d'un hêtre, lisait pour la huitième fois *la Mare au Diable*, j'emmenai le maître et je lui fis à peu près ce discours :

— Mon capitaine, les choses ne vont pas bien pour nous. L'argent ne vient pas, et les vivres manquent, il faut donc nous mettre en campagne. Votre roi compte d'ailleurs sur vous, et vos hommes commencent à se rouiller. J'ai remarqué de plus que Carmèle s'ennuie ; or vous n'ignorez pas, vous qui savez si bien les choses, qu'une femme ne doit jamais s'ennuyer.

— Vous avez raison, dit le capitaine,

— Il faut donc bouger, et j'ai une idée que je veux soumettre à votre sapience. Il y a sur la frontière un Espagnol qui reçoit beaucoup d'argent de Rome et qui perd son temps à sonder le Liris. Une très belle action, à mon sens, serait d'aller le rejoindre et d'enlever sa bande, que nous emmènerions avec nous. Il resterait seul et nous trouverions là deux ou trois cents hommes, des royalistes et non des voleurs, qui ne demandent qu'à combattre. Avec ces forces, qui sait? nous pourrions désarmer vingt villages et prendre Sora, dont tous les habitans sont pour nous. Le roi le saurait et vous nommerait sans doute, à la place de l'Espagnol, généralissime de ses armées. En même temps, nous emmènerions Carmèle, qui s'ennuie, et qui fait très galamment le coup de feu.

— Et les prisonniers? demanda le capitaine.

— Les prisonniers? Il suffit de deux hommes sûrs pour les empêcher de lever la jambe. Celui-ci, regardez-le donc, est un bambin qu'on ferait tomber avec une chiquenaude, l'autre, une vieille flamme qu'on éteindrait en soufflant dessus. Laissez auprès d'eux le sous-lieutenant, par exemple, et Fiascone, qui sont de rudes lu-

rons, et partons nous deux, avec tous les autres; mais surtout emmenons Carmèle...

— *Non dubitate* (n'ayez crainte), me répondit Trombardo, qui était un homme de décision.

J'avais indiqué pour la garde des captifs le caporal Fiascone et l'ancien maçon, parce qu'ils étaient les deux plus gros buveurs de la bande. Ils se mettaient à boire toutes les nuits dès que le maître avait fermé l'œil, et cela durait jusqu'au moment où le caporal entonnait le grand air de *Lucie* en joignant les mains, en levant les bras au ciel et en traînant le pied, comme font les chanteurs d'opéra. Le sous-lieutenant écoutait et fondait en larmes. Ils tombaient endormis l'un près de l'autre, à la belle étoile, et se réveillaient les premiers, au petit jour. Ils faisaient alors disparaître les instrumens de leurs libations et allaient se recoucher. Trombardo, fort mal informé, comme tous ceux qui commandent, n'en savait rien.

Nous rejoignîmes Angelo, qui me dit en soupirant :

— Quel péché que ce ne soit pas écrit en italien! — Il ne pensait qu'à *la Mare au Diable.*

En approchant de notre habitation, nous vîmes de loin une femme qui se pavanait sous une gerbe de cheveux blonds et dans une robe bouffante entourée de plusieurs cercles de volans. On eût dit un échafaudage préparé pour un feu d'artifice. Elle nous tournait le dos, et, quand nous fûmes à quelques pas d'elle, se retourna brusquement. C'était Carmèle! Je partis d'un grand éclat de rire, et Angelo ne prit point garde à elle. La pauvre fille avait manqué son effet en s'affublant des dépouilles d'une provinciale. Cette mascarade ne fit impression que sur Trombardo, qui leva la crosse de son fusil. Cette fois Carmèle fit un saut en arrière, et, s'embarrassant dans ses jupes, tomba sur ses genoux. Le capitaine, désarmé, se tourna vers moi, et me dit tout bas :

— N'est-ce pas qu'elle ressemble à une grande dame?

Cet incident décida notre départ, qui eut lieu la nuit même. Angelo me mouilla les joues en me disant adieu; mais en même temps il me serrait la main avec énergie en chuchotant à mon oreille : — Au revoir!

— Pas ici, répondis-je.

Le capitaine cria : — En marche! — et nous partîmes un à un, parce que les chemins étaient mauvais.

IV.

Carmèle, habillée en garçon, le sac au dos, la carabine sur l'épaule, paraissait de bonne humeur. Elle allait pieds nus, car les

souliers la gênaient; elle sautait sur les cailloux avec une agilité de chevreuil, elle courait devant et faisait de grands bonds là où nous descendions prudemment pour éviter le précipice. Elle s'obstinait à marcher tout au bord, comme les mulets, et de loin en loin faisait semblant de glisser pour nous effrayer. Trombardo lui criait :

— Prends garde!

A un certain endroit, le ravin se resserrait en gorge, et une branche de chêne étendue à plus de cent pieds au-dessus du torrent allait d'une roche à l'autre. On eût dit à cette heure l'aile éployée d'un gigantesque oiseau noir.

— Si nous passions là-haut! dit Carmèle; ce serait plus court, et nous gagnerions deux heures.

— Tu es folle! cria Trombardo. Veux-tu bien redescendre!

Mais elle était déjà sur la branche, et, debout, la tête haute, elle franchit ce pont mouvant jusqu'à l'autre bord. Nous la regardions en retenant notre souffle, car il nous semblait que la moindre brise dût la faire trébucher. Quand elle eut touché terre :

— Bannière de Naples! s'écria-t-elle. — C'était son cri de triomphe, et elle ajouta :

— Si vous avez peur, je vais revenir.

Il fallut bien faire ce qu'elle avait fait, nous les hommes. Trombardo, le premier, puis un à un tous les autres, passèrent à califourchon sur la branche; j'eus l'idée, moi qui fermais la marche, de passer debout à l'exemple de Carmèle. Je devais bien faire dans le paysage avec ma haute taille, mais je glissai au troisième pas et,... rassurez-vous, je tombai à cheval. Mes compagnons, marchant sans se retourner, s'étaient engagés déjà dans un bois quand j'eus gagné l'autre bord. Cependant une voix caressante me dit tout bas :

— T'es-tu fait mal?

Carmèle se glissa, je ne sais comment, dans mon bras gauche et appuya ma main sur son cœur, qui battait fort. Nous marchâmes ainsi un instant quand tonna la grosse voix du capitaine.

— Où est la petite?

Elle se jeta à gauche et disparut dans le fourré. Trombardo s'était arrêté et avait un à un arrêté ceux qui le suivaient : quand j'arrivai le dernier, toute la bande était là. Le chef parlait en haletant et bégayait presque.

— Avez-vous vu Carmèle? me demanda-t-il.

— N'était-elle pas devant? demandai-je avec l'idée qu'en répondant ainsi j'esquivais un mensonge.

— Crions ensemble, reprit le capitaine avec une angoisse croissante, une, deux, trois : Carmèle!

— Coucou! répondit une voix tombant du haut d'un châtaignier.

— Quelle fille ! dit le capitaine avec une voix fâchée, et, me passant un bras autour du cou, il chuchota gaîment :

— Pour moi, je suis las de ses frasques, et je vous la donnerais volontiers, si vous la vouliez. C'est dommage qu'elle vous déteste.

Le temps fraîchit, le ciel pâlit. Nous étions tous fatigués et blafards.

— Dormons ici, dit le maître.

Il fut ponctuellement obéi, je vous en réponds. Chacun se coucha comme il put, où il était, excepté le veilleur, qui faisait le guet perché sur un arbre. Quand je me réveillai, ma montre marquait midi, le capitaine dormait à quelques pas de moi, Carmèle entre nous deux, la tête appuyée sur ma poitrine. Je regardai un instant ce visage un peu dur et brusque, mais adouci par le sommeil, qui lui allait bien. Les longs cils frémissaient légèrement, la bouche souriait, les cheveux débordaient de la résille qui ne pouvait les contenir, le corps pelotonné semblait dire : — On est bien comme cela. — J'oubliai pourtant qu'elle était une femme ou plutôt, soyons franc, je me reprochai de ne pas l'oublier. L'habit qu'elle portait me donnait de l'humeur contre elle et aussi contre moi. Je me dérobai doucement en glissant sous sa tête un manteau roulé qui se trouvait sous ma main; puis je m'enfonçai dans le bois et j'allai me recoucher cent pas plus loin.

Je fus réveillé par un coup de feu. Mes compagnons fuyaient à toutes jambes; derrière eux couraient deux bersagliers, le fusil à la main, la baïonnette en avant. Je n'y compris rien d'abord : à quel propos cette fuite éperdue? Les bandits étaient onze contre deux. Je remarquai pourtant que l'un des bersagliers se retournait de temps en temps et soufflait dans sa trompette, et cela faisait un hennissement qui se prolongeait loin dans la forêt. Peut-être appelait-il du secours, mais j'avais beau battre du regard tout le bois, braquer ma lunette en tous sens, je ne voyais venir personne. Cependant les deux petits soldats couraient toujours, leurs plumes de coq flottant derrière eux, et ce hennissement qui nous revenait de loin en loin leur donnait je ne sais quoi d'allègre et de martial.

J'avais deux balles dans ma carabine et six cartouches dans mon revolver; j'aurais pu sans peine abattre ces deux ennemis qui me tournaient le dos : je n'en eus pas même l'idée. Bien plus, je leur souhaitais bonne chance. Parlez-moi donc après cela de ce qu'on appelle nos convictions.

Les deux petits hommes furent vaincus à la course : les montagnards prirent le plus dur et gagnèrent du terrain en rampant sur des roches où on ne pouvait plus courir; puis ils disparurent tout à fait au bord d'un précipice. Pendant ce temps, Tartaglia était des-

cendu de l'arbre où il avait fait le guet; il s'y était endormi avant l'arrivée des bersagliers et n'avait pu donner l'alarme. Il vint à moi, criant comme un aigle et se rongeant les poings.

— Surpris! disait-il, battus par deux hommes, car ils n'étaient que deux! Carmèle, qui ne craint rien, sauf les bersagliers, s'est sauvée la première, Trombardo derrière elle, tous les autres derrière lui. Nous sommes perdus, ruinés!.. Sauvés! continua-t-il en changeant de ton lorsqu'il eut regagné la clairière qui nous avait servi de dortoir. — La bande y avait tout laissé, même les vivres. Tartaglia fit une cabriole, s'assit à terre, et me dit en riant : — Déjeûnons.

Nous fîmes alors un bon repas sur l'herbe. Revinrent les bersagliers, échangeant entre eux en patois de Piémont des phrases courtes où dominait le mot de *sacrament*. Ils arrivèrent tout à coup, comme ils étaient venus le matin; nous étions trop occupés pour entendre leurs pas dans les feuilles. Quand ils furent sur nous, je regardai Tartaglia, qui devait être fort effrayé. Point du tout! Il se leva le plus galamment du monde : — *Volete favorire?* Vous plaît-il de vous mettre à table?

— De tout cœur, dit l'un des soldats; mais l'autre plus avisé, celui qui tenait la trompette, promenait autour de lui des yeux défians. Tartaglia s'en aperçut et, prévenant ses questions, lui dit le plus naturellement du monde :

— Vos seigneuries arrivent à propos et nous ont rendu le plus signalé service; nous étions prisonniers de ces infâmes brigands que vous avez héroïquement chassés : monsieur est un major français chargé par l'empereur Napoléon d'une mission confidentielle. Il doit examiner le brigandage sur les lieux et en rendre compte à son gouvernement; moi je suis artiste peintre. Mais mangez donc!

Toutes ces paroles coulaient si aisément que les bersagliers s'assirent.

— Voici du fromage un peu sec et du pain un peu dur, continua Tartaglia; que voulez-vous? à la guerre comme à la guerre! Mais le vin est bon, il faut boire à la santé de Victor-Emmanuel, roi d'Italie, à sa vaillante armée! Au corps intrépide des bersagliers! Humez le piot, camarades! Voici le plus beau jour de ma vie, je danse comme un poisson qui aurait sauté vivant de la poêle dans la mer. Figurez-vous que cette nuit nous marchions tranquillement là-bas sur le chemin; nous voulions passer la montagne et gagner les Abruzzes. Ces assassins sont tombés sur nous, et après nous avoir battus, dépouillés, garrottés, ils allaient nous traîner dans leur tanière. Nous vous devons la vie. Mais buvez donc! Mes amis, à vos bien-aimées! Voilà un exploit qui vous vaudra la médaille militaire. Deux contre cent! car ils étaient cent! Vous ne les avez pas tous vus. On mettra cela dans toutes les gazettes. Il n'y a rien de plus

beau dans l'histoire romaine. Allons! frères, encore un coup. Vive l'Italie! Vive le Piémont! Mort aux brigands et au roi Bomba!

Le projet de Tartaglia était bien simple : il voulait, me dit-il plus tard, griser les bersagliers, les endormir, les tuer ensuite, les débarrasser de leurs habits et de leurs fusils, ramasser les armes et les bagages de ses compagnons et emporter tout cela sur la montagne. Et comme je lui fis observer qu'il se serait conduit lâchement, il me répondit :

— Major de mon cœur, la guerre n'est pas un échange de confitures.

Qu'un grand empire endorme son voisin en le cajolant, puis fonde sur lui à l'improviste, le roue de coups, lui vole sa montre et son argent et lui coupe un membre, on criera gloire et victoire! Que Tartaglia en fasse autant : meurtre et trahison. Ce n'est pas juste.

Par bonheur, le brigand n'eut pas le temps de se comporter comme un grand empire. Survinrent de nouveaux bersagliers qui venaient chercher leurs deux camarades. Alors seulement nous apprîmes que ces derniers, chargés de porter un ordre d'un poste à l'autre, étaient entrés dans le bois pour marcher à l'ombre et s'y étaient égarés. En nous voyant boire avec eux fraternellement, on ne conçut pas le moindre soupçon sur notre compte. L'histoire que fit Tartaglia parut tout à fait plausible, et le lieutenant qui commandait la petite troupe admira très fort la belle conduite des deux bersagliers. Cependant, leur dit-il, vous avez eu grand tort d'entrer dans le bois malgré l'itinéraire. Je demanderai pour vous la médaille, mais vous passerez d'abord quinze jours en prison.

Voilà comment les armes et les bagages des bandits furent enlevés par les Piémontais. On fit un magnifique rapport sur cette affaire : on y mit cent brigands; Tartaglia les avait vus.

— Mais qui commandait la bande? demanda-t-on à cet homme bien informé.

— Caruso en personne.

— Caruso? dit l'officier, je le croyais à Bénévent.

— Il était ici ce matin, affirma Tartaglia, aussi vrai que Trombardo est dans les Calabres.

Le lendemain, l'agence Stefani annonçait à l'agence Havas que Caruso, le fameux chef de brigands, serré de près par le colonel Pallavicino, s'était jeté dans la Terre de Labour avec plus de cent hommes afin d'aller se mettre à l'abri dans les états pontificaux; mais que, surpris par deux bersagliers de tel régiment, tel bataillon, telle compagnie, il avait pris la fuite avec tous ses hommes, en laissant derrière lui ses bagages, ses armes et ses munitions (Officiel).

Le lieutenant était petit, mais bien fait, très éveillé, les yeux

fringans, la moustache en croc, le nez en l'air, alerte jeune homme, crâne et gai comme sa plume de coq. Chemin faisant, il me raconta sa biographie en m'invitant à tirer un peu de fumée d'un végétal inconnu dont les feuilles noires et humides, roulées en cigares, portaient le nom de Cavour. Quand il me quitta au prochain village, il me donna sa photographie et me fit délivrer un port d'armes où j'étais désigné comme aide-de-camp de Napoléon III. J'offris quelques louis aux bersagliers qui pensaient m'avoir délivré des brigands : ces braves gens ne voulurent point accepter mes pièces jaunes.

— Donnez-les-moi, dit Tartaglia, qui les mit sans façon dans son gousset.

Sur quoi le peintre me souhaita un bon voyage : avant de regagner la montagne, il voulait, me dit-il, aller revoir le musée de Naples.

Quant à moi, je pris la diligence de X..., car de tous les êtres que j'avais rencontrés dans cette campagne, un seul m'avait pleinement gagné le cœur, le petit Angelo. Avait-il pu s'évader? Était-il chez son père ou à Naples? Je craignais pour lui les plus grands dangers. Trombardo battu, mis en fuite, dépouillé de ses armes, humilié de toutes manières, avait dû rentrer furieux dans son trou. Quand les forts ont reçu des coups, ils les rendent aux faibles. J'entrai donc plein d'angoisses dans la maison du vieux Paglietta. Je trouvai un homme au désespoir, son fils était encore au pouvoir des brigands.

— Je vous connais, me dit-il, Angelo m'écrivait tous les jours avant le retour de Trombardo. Il allait porter ses lettres dans le creux d'un rocher, où un facteur que je paie à raison de trente-cinq sous par jour montait les prendre. Vous aviez donné au garçon un bon conseil : rien n'était plus facile que de s'échapper. La nuit où vous êtes parti, ses deux gardiens étaient ivres morts. Il eût suffi de deux balles pour les tuer; mais l'imbécile n'a pas voulu commettre un meurtre. Il eût pu s'en passer du reste et gagner le premier village avant que les deux coupe-jarrets eussent cuvé leur vin; mais il avait avec lui le vieux Dominique, un être usé, cassé, vermoulu, qui ne se tient plus sur ses jambes, et qui n'aurait pu dévaler dans la plaine sans laisser ses os sur les cailloux. L'enfant n'a pas voulu abandonner le vieux Dominique ; il sacrifie son père à son serviteur. Comment trouvez-vous cela? c'est le renversement de toutes les lois morales. Ils m'ont demandé, pour me le rendre, deux cent mille francs en or, une montre de Genève, une montre à remontoir, monsieur! J'ai dû la faire acheter à Naples. Je la leur ai envoyée avec une longue-vue, un revolver, un miroir, une brosse à ongles. Ils n'en finissaient pas avec leurs prétentions; mais les

deux cent mille francs en or, où les prendre? Trouve-t-on cela sous le pas d'un cheval? Je leur ai demandé du temps, je leur ai offert vingt mille francs, quarante, cinquante, du cinq pour cent italien, des obligations de la ville de Naples et même de l'emprunt turc; c'est le fonds de placement que conseillent les curés. Peines perdues, c'est de l'or qu'il leur faut. Dix mille napoléons, monsieur! Bien plus, Trombardo ayant perdu tout son attirail de campagne, c'est moi qui dois le remplacer; il lui faut des fusils, des sacs, des manteaux, des vêtemens, des vivres. Et j'ai à mon service tout un régiment qui pourrait aller traquer les bêtes fauves! Un colonel est venu me l'offrir, car cet enlèvement a fait du bruit, tous les journaux en ont parlé, même en France... Le colonel est donc venu me demander où était mon fils; j'ai dû répondre que je n'en savais rien : bien plus, j'ai dû dérouter la police et l'armée. Il y a peut-être dix mille fusils, entre gardes nationaux et soldats, qui battent les forêts de la Basilicate et des Calabres pour chercher la proie qui est là-haut, tout près de nous. Trombardo m'a fait dire qu'au premier mouvement des troupes se dirigeant vers la montagne, Angelo tomberait mort. Vous comprenez ma situation, monsieur, elle est tragique. Dix mille pièces de vingt francs à trouver d'ici à ce soir, car le délai va expirer! Si Trombardo ne les a pas demain avant minuit, en joue, feu! Malheureux père!

Je tâchai de consoler le digne homme en lui offrant mes services, mais il n'avait pas besoin de moi. Les dix mille pièces de vingt francs étaient dans son coffre-fort, les armes et les provisions dans sa cave. Il n'avait même pas besoin qu'un messager sûr portât la rançon sur la montagne; padre Giacinto, qui avait dirigé toutes les négociations, s'en était chargé.

— Je puis au moins faire ceci pour vous, dis-je au pauvre riche, je vais prendre les devans et annoncer à Trombardo que son argent est prêt et qu'il le recevra à l'heure dite. Je pourrai ainsi le calmer et rassurer votre fils.

— Vous ferez bien, dit le vieux Paglietta, qui ne m'offrit pas à dîner.

Je pris un voiturin et j'arrivai le soir au pied de la montagne. Une ou deux patrouilles m'avaient bien arrêté en chemin, mais à la vue de mon port d'armes les carabiniers se mettaient en ligne et me livraient passage en portant la main au chapeau.

J'arrivai assez tard devant la tanière de Trombardo, à l'heure de la sieste. Tout le monde dormait, et les reliefs du repas montraient que la bande avait fait maigre chère; elle en était réduite aux grains de maïs. Je regardai de loin mes anciens compagnons couchés sur les pierres ou sur la mousse : ils étaient pâles, sans armes, et paraissaient exténués; il me vint, je l'avoue, une idée féroce;

j'avais deux balles dans ma carabine, toujours les mêmes, et six cartouches dans mon revolver ; ce qui me retint, ce fut sans doute le respect du sixième commandement, mais aussi une réflexion qui me vint tout à coup à l'esprit : Pourquoi faire? les deux prisonniers n'étaient pas là. J'appris plus tard qu'on les tenait depuis quelques jours au fond du souterrain. Chacun d'eux était attaché à un brigand qui ne pouvait le quitter et qui était ainsi forcé de faire bonne garde. C'étaient les simples soldats qu'on employait à cet office; il leur était enjoint de ne jamais dormir que la tête appuyée sur la poitrine des prisonniers.

Je m'assis donc tranquillement, après avoir posé au pied d'un arbre mes armes et mon havre-sac, dont je me fis un oreiller; je voulais respecter le sommeil de ces pauvres diables. Ils se gardèrent bien de respecter le mien : je fus réveillé en sursaut par un poing qui me serrait la gorge; en un clin d'œil j'étais saisi, garrotté, poussé contre l'arbre, attaché au tronc, tous étaient sur moi me bousculant à qui mieux mieux, m'accablant d'injures. Le lieutenant prit ma carabine et Trombardo s'empara de mon revolver; puis le terrible chef jeta sur moi un regard plein de menaces. Que lui avais-je donc fait? J'avais vu sa honte et sa fuite. Je pensai que les premières idées, même les plus féroces, ont souvent du bon.

— Tu nous as trahis, criait Trombardo d'une voix tonnante; tu nous as quittés pendant la nuit, tu es allé chercher les bersagliers, tu es parti avec eux emportant nos armes, on t'a vu parmi eux sur la grande route, tu vas payer le prix de ta trahison. Réunissons-nous en conseil de guerre !

Il s'assit alors sur un quartier de roche, et ses hommes se rangèrent selon leur grade autour de lui : je m'attendais à un jugement sommaire. Carmèle, assise à terre, le menton sur ses poings fermés, me regardait fixement... Un bruit de trompette, le joyeux hennissement des bersagliers retentit au fond du bois, et tous mes juges disparurent dans la caverne. La pierre qui servait à la fermer fut roulée de l'intérieur dans l'ouverture, et il eût fallu l'œil de Dieu pour soupçonner qu'une quinzaine de vivans étaient enfouis sous ce rocher.

Le hennissement se rapprocha, puis je vis apparaître au haut de la montée une tête bien connue. C'était Tartaglia qui rentrait au logis; il rapportait une trompette qu'il avait volée aux bersagliers en les quittant, car il n'aimait pas à revenir les mains vides. En me voyant attaché à l'arbre, il leva les deux mains au ciel.

— Mon pauvre Tartaglia, lui dis-je quand il fut près de moi, il est écrit que tu dois me sauver la vie; détache-moi vite et partons, car il ne fait bon ici ni pour toi ni pour moi.

Pendant qu'il me détachait, je lui racontai ce qui venait d'arriver; ce récit ne lui arracha qu'une exclamation : « Oh ! les femmes ! »

Quand j'eus les bras et les jambes libres, je repris mes armes, que les brigands avaient laissées derrière eux, puis je dis à Tartaglia :

— Viens-t'en vite.

— Restons au contraire, répondit le bon larron, qui ne manquait pas de cœur.

— Mais ils sont onze encore !

— *Nun ve n'incaricate !* (n'en ayez nul souci !) reprit-il avec une moue de dédain. Trombardo était un lion : Carmèle a fait de lui un lièvre.

Sur quoi il donna un grand coup de pied à la pierre qui fermait l'ouverture et qui alla rouler dans le souterrain, puis il dit à ceux qui étaient dedans : *Amici !* (amis) ! Mais personne n'osa sortir. Il entra donc et demeura plus d'une heure sans revenir : il défendait sa cause et la mienne. Pour lui-même, il n'avait qu'un mot à dire : Je reviens et j'apporte une trompette; mais pour moi le plaidoyer devait être plus malaisé; Carmèle était entrée dans la discussion et amenait des charges très graves :

— Il dormait près de nous dans le bois, disait-elle, pourquoi nous a-t-il quittés ? Pourquoi ne nous a-t-il pas soutenus ? S'il revient, c'est pour nous trahir encore.

— Eh bien ! puisqu'il faut tout vous dire, balbutia Tartaglia, qui avait été premier bouffe, apprenez que ce garçon est fou de Carmèle, et que ce jour-là, dans le bois, si près d'elle, il souffrait trop. Il n'a pas même essayé de faire une mauvaise action ; sachant d'ailleurs qu'il y eût perdu ses peines.

— Si c'est ainsi !... dit Trombardo.

Et Carmèle, également adoucie, cria gaîment :

— *Ha ditto ca mo veneva !* — locution du pays qui veut dire en français : Attendez-moi sous l'orme.

J'entendis tout cela de l'ouverture où j'avais mis l'oreille, ayant quelques inquiétudes au sujet de Tartaglia, qui ne revenait point.

Trombardo sortit de la grotte radieux et goguenard; il m'aborda cordialement, me fit des excuses et commanda aux autres d'en faire autant. Les autres s'y prêtèrent de bonne grâce, mais je voyais dans leurs yeux qu'ils se moquaient de moi. Carmèle, plus franche, me montrait ses trente-deux dents et me narguait en me jetant au nez des noms de légumes. Trombardo, moitié grondant, moitié riant, lui ordonna de me respecter.

— Il ne comprend pas, dit-elle, et il n'a jamais compris.

Elle s'enfuit sur les roches.

Alors seulement je pus demander des nouvelles d'Angelo. Trombardo reprit son air sévère :

— Le père est un traître et un ladre ! me dit-il ; si l'argent n'est pas ici à minuit, l'enfant mourra.

— Leur rançon viendra, répondis-je; l'or est prêt, je l'ai vu.

— Et les vivres? demanda le lieutenant, car nous mourons de faim.

— Les vivres aussi, les armes et tout.

— Nous verrons bien! grommela le maître, qui se remit à marcher avec agitation, comme il faisait d'habitude aux heures mauvaises. Je lui demandai si je ne pourrais pas voir les prisonniers. Il me répondit un non très sec et me tourna le dos en haussant les épaules.

— Il y a de l'orage dans l'air, prédit Tartaglia.

Je crus que l'artiste parlait au figuré, car le temps était superbe. En montant un peu, nous pouvions voir la mer par-dessus la forêt : le soleil en y tombant y mit le feu, l'incendie gagna le ciel et tout l'horizon devint rouge.

— Splendide! s'écria Tartaglia, mais il y a du noir derrière nous.

Je regardai la cime, qui brillait comme une topaze : il n'y avait pas un nuage au firmament. Un quart d'heure après, un gros vent d'est roulait au-dessus de nous comme des tourbillons de fumée noire, et, avant que tombât une goutte de pluie, un coup de feu partit sur nos têtes et alla casser un arbre à cent pas de nous. Le vent, comme une grande houle, s'abattit sur la pente et courba la forêt, qu'il parut déraciner. Pendant vingt minutes, ce fut un seul éclair, un seul tonnerre, une flamme grondante où, à chaque instant, avec des bruits plus secs et des lueurs plus vives, jaillissant d'en haut en ligne oblique et brisée, des fusées blanches craquaient. Nous avions tout à la fois la pluie, la grêle, la foudre, des rafales, des avalanches d'eau et de vent, l'inondation, l'incendie, un fracas d'éruption et d'effondrement, un tumulte d'horreurs!

— *Stupendo* (sublime)! exclamait Tartaglia ivre d'enthousiasme.

— Quel temps de chien! pensai-je; padre Giacinto ne viendra pas.

L'orage fondit sur la plaine, mais mon angoisse s'accrut de moment en moment. Adossé à un rocher qui me tenait à l'abri du vent, je regardais ma montre à chaque éclair. Trombardo, qui se promenait toujours, faisait sonner la sienne. Les minutes fuyaient avec une vélocité sinistre. Je plongeais mes yeux dans la plaine et n'y pouvais découvrir qu'un abîme tout noir.

— Ne vois-tu rien? demandais-je à Tartaglia.

— Je ne vois rien, me répondit-il en allumant sa pipe.

Enfin Trombardo remit la montre à son oreille et compta jusqu'à douze.

— Allons! nous y sommes, déclama-t-il en prenant sa voix de grand justicier; amenez les prisonniers et allumez les torches.

— Pardon, capitaine, vous avancez! m'écriai-je aussi haut que je pus, car j'avais le cœur serré.

— Comment, j'avance?

— Il n'est que onze heures trente-cinq.

— Vous allez mal, ma montre est de Genève.

— La mienne aussi.

— C'est une répétition à remontoir.

— C'est un chronomètre à ancre.

— Le vieux ladre m'a donc volé, cria-t-il, tant pis pour lui! Si je vais mal, c'est sa faute. Allons! les torches et les prisonniers.

— Pas encore! pas encore! je vous en conjure! et je m'élançai devant la caverne.

— Ah! major, pas d'insubordination, sans quoi vous serez jugé le premier.

— Eh bien! soit. Venez me prendre! Et je saisis mon revolver.

Les torches étaient allumées et donnaient à la scène un éclairage dramatique. Je ne tirai pas cependant, espérant effrayer Trombardo, mais il ne craignait que les bersagliers. Avant que j'eusse achevé ma phrase, mes deux poignets étaient serrés dans ses deux poings et ses ongles entraient dans ma peau.

— *Che robb' è?* (qu'y-a-t-il?) demanda Carmèle, qui intervint à propos, car j'allais crier de douleur devant tout le monde. Trombardo ne me lâcha point, mais desserra un peu l'étau. La question fut soumise à la jeune fille, et je frémissais d'anxiété en pensant que la vie de deux hommes, de trois peut-être, allait dépendre du caprice d'une enfant.

V.

Carmèle se mit à réfléchir pour la première fois de sa vie. Y mit-elle de la malice pour me faire un peu souffrir? Je ne sais, je n'ai jamais rien compris aux femmes. Elle demeura pensive pendant quelques minutes qui me parurent des siècles. Elle se tenait debout, le front penché, les bras croisés; enfin elle releva la tête et allait prononcer l'arrêt de vie ou de mort quand Tartaglia se mit à souffler dans sa trompette. Tous les yeux se tournèrent de son côté; je crois même qu'un ou deux brigands se jetèrent la tête en avant dans la caverne.

— Une lumière là-bas, dans la maison! cria-t-il, une lumière qui recule! C'est padre Giacinto qui apporte à manger et nous ordonne de descendre. Allons tous! — et il partit le premier.

Tous les autres coururent après lui, pêle-mêle, en dépit de Trombardo, qui jetait des ordres au vent. Ventre affamé n'a pas d'oreilles. Carmèle était partie la seconde, Trombardo s'élança pour la rejoindre, et je restai seul sur la plate-forme pendant que les torches et les hommes dégringolaient par la forêt. On n'avait oublié que

les prisonniers : j'allai les délier dans la fosse où ils se croyaient enterrés vivans. Ils étaient si faibles, amortis par l'abstinence, que, si je n'avais pas eu de l'eau-de-vie dans ma gourde et quelques tranches de viande salée dans mon sac, ils n'auraient pu sortir du souterrain.

— Que ferons-nous maintenant, demandais-je; vous sentez-vous assez de force pour vous évader?

— Moi, oui, dit Angelo, mais Dominique?

Il fut donc résolu que nous irions à la maison abandonnée où padre Giacinto nous attendait. C'était nous remettre dans la gueule du loup, mais les brigands étaient gens de parole. La rançon une fois reçue, ils ne retenaient jamais les prisonniers. Quand nous arrivâmes à cette maison où le moine m'avait présenté à Trombardo, la bande, assise en rond autour de la lanterne, dévorait à belles dents tout ce qu'elle trouvait sous sa main.

On avait vidé sur le sol tous les sacs qui contenaient des vivres. A notre arrivée, on ne se dérangea pas même pour nous faire place et l'on ne se retourna pas pour nous dire bonjour. Le lieutenant avait un poulet entier dans sa bouche, Fiascone et le sous-lieutenant commençaient à fléchir l'un vers l'autre; Giacinto faisait un discours à Trombardo, qui l'écoutait en mangeant. Je m'assis avec Angelo dans un coin de la chambre, et Carmèle alla s'accroupir de l'autre côté du bel enfant. Elle l'accabla de prévenances et lui adressait les mots les plus caressans : mon bien, mon âme, Angelo de mon cœur! Elle lui servait des morceaux de choix et, pour lui donner à boire, elle m'emprunta le gobelet de ma gourde. Trombardo était trop occupé à manger pour voir ce manége : il y avait d'ailleurs quatre ou cinq robustes gaillards assis entre lui et les deux enfans.

La faim apaisée, les fronts se déridèrent, les joues s'épanouirent, les langues dégelèrent, et toute la bande se mit en gaîté. Padre Giacinto, qui était venu s'asseoir auprès de moi, me dit avec conviction : — Voyez les bons effets de la table! En entrant ici c'étaient des bêtes fauves; maintenant ce sont des hommes charmans.

Un quart d'heure après, le tapage était devenu effroyable. Les uns riaient à gorge déployée, d'autres lançaient de gros jurons, le lieutenant paraissait plongé dans une méditation extatique, Fiascone, la tête renversée en arrière et les deux bras levés au plafond, chantait : *O bell' alma innamorata!* Le sous-lieutenant pleurait à chaudes larmes; deux caporaux, se jetant dans les bras l'un de l'autre, se juraient amitié à la vie et à la mort; Tartaglia charbonnait sur un mur des scènes mythologiques, et Trombardo, couché tout de son long, s'efforçait de tirer des sons d'un revolver dans

lequel il soufflait comme dans un flageolet. Tout cela finit par m'ennuyer, et j'allai dormir dans une autre chambre.

La montagne me donna une fête à mon réveil. Rien de plus jeune et de plus fraîchement gai qu'une matinée après l'orage. Les arbres étaient rajeunis de trois mois, les feuilles repeintes à neuf, les oiseaux sonnaient des fanfares, le soleil se roulait dans le vert avec une joie d'enfant. Je croyais tout le monde endormi : je me trompais; je vis Carmèle et Angelo déboucher tout à coup d'un sentier perdu. Elle riait comme une folle, et lui était rouge comme une fraise.

— Eh bien! petit, lui dis-je en l'abordant, voici une bonne journée. Tu es libre, nous allons partir, et tu verras ton père dès ce soir.

Il me répondit en balbutiant qu'il avait changé d'idée et voulait rester avec les brigands.

— Pourquoi faire, bon Dieu?

— Pour épouser Carmèle.

— Tu es fou! m'écriai-je.

Mais lui, en relevant la tête :

— C'est irrévocablement décidé.

Padre Giacinto sortit alors de la maison, la tête joviale et reposée. Je courus vers cet homme de ressource et je lui appris la résolution d'Angelo. Il n'en parut point étonné, car il persistait à croire que la montagne valait bien la plaine et qu'entre Carmèle et une femme du monde il n'y avait qu'une différence d'alimentation.

— Cependant, avoua-t-il, Angelo ne doit pas rester avec ces gens; il n'a pas la poitrine assez forte. Nous allons donc chercher autre chose.

Et trouvant tout à coup son idée, il alla droit à Carmèle, qui se tenait à distance et nous regardait avec des yeux étincelans. Je ne sais trop ce qu'il lui dit, je sais seulement qu'une heure après Giacinto, Dominique, Angelo et moi, montés sur des mulets qu'on avait amenés pour nous, nous étions déjà sur la grande route. Carmèle courait derrière en habit de muletier. Les brigands endormis ne nous avaient pas entendus partir. Tout le long de la route, Angelo ne fit que répéter en se lamentant :

— Mon père ne voudra jamais! Pourquoi ne m'avez-vous pas laissé sur la montagne? S'il refuse, j'y retournerai avec elle, ou bien je la tue et je me tue après.

— Oui, mon cœur, répondait Carmèle, qui sautait en croupe de loin en loin derrière le vieux Dominique.

Giacinto me dit en me la montrant :

— Notez une chose, elle ne saute jamais sur le mulet d'Angelo. Lorsque j'étais domestique de place à Naples, je conduisis un jour à

Pompéi un couple de jeunes mariés. C'étaient des Allemands : nous voyagions en seconde classe; ils ne cessèrent de s'embrasser dans le wagon, nos compagnons de voiture en étaient scandalisés. Ils s'embrassèrent encore dans la basilique, dans le temple de Jupiter et même dans la rue des Tombeaux, ce qui était un sacrilége. Jamais Carmèle, je le parie, ne s'est permis devant vous la moindre familiarité avec le chef des brigands.

— C'est vrai, lui répondis-je.

— Vous le voyez, il n'y a de bonnes mœurs que dans le midi.

Il vint une idée au vieux Dominique :

— Si nous introduisions Carmèle au logis dans ses habits d'homme sans en rien dire au seigneur patron? Il y a tant de domestiques, petits et grands, dans nos maisons qu'une bouche de plus ne compte pas.

Mais Angelo s'était opposé de toute son énergie à cette profanation. — Carmèle, avait-il dit, doit être ma femme, je ne la laisserai pas un seul jour dans l'antichambre. Si l'un de nous deux doit servir l'autre, c'est moi!

Le vieux Paglietta nous reçut avec plaisir et embrassa son fils très tendrement, mais, lorsqu'il apprit que nous étions partis pendant le sommeil des brigands, il poussa un cri d'indignation :

— Et vous n'avez pas rapporté l'argent? Vous êtes des imbéciles !

— Il faut de la probité en ce monde, répondit Giacinto.

Vint enfin le grand moment : il fallut présenter Carmèle. Le capucin se chargea de la négociation. Il prit le juge à part et l'emmena en nous tournant le dos jusqu'à la cinquième des antichambres qui précédaient le salon. Les deux hommes se retournèrent alors et revinrent. Giacinto gesticulait frénétiquement, et le vieux juge tenait tout son nez, qui était très grand, dans l'une de ses mains : c'était bon signe. Il faisait ce geste quand il avait envie de rire.

— C'est bien, dit-il à son fils, aussitôt qu'il nous eut rejoints ; je ne dis pas non. Cette jeune personne, ajouta-t-il en montrant Carmèle toujours habillée en muletier et en lui donnant un petit soufflet paternel, me paraît tout à fait convenable. Seulement, mon garçon, tu es trop jeune pour te marier. Tu vas aller à Naples et tu finiras tes études. Pendant ce temps, je garderai ici ta fiancée, à qui je ferai apprendre les choses essentielles : un peu de musique et d'alphabet. Vous vous reverrez dans un an; d'ici là, sois sage et deviens un homme.

Angelo aurait bien voulu protester et résister, mais Giacinto lui fit comprendre par de longs raisonnemens que son père était un vieillard d'humeur facile et qui lui avait fait d'assez fortes concessions. Nous partîmes donc pour Naples, Dominique, Angelo et moi.

Les adieux furent très tendres. Depuis le commencement jusqu'à la fin du voyage le pauvre garçon ne fit guère que pleurer. En descendant à l'hôtel de Rome, il demanda de l'encre et du papier et il écrivit à Carmèle qui ne savait pas lire une lettre de dix pages. Il recommença le lendemain, et huit jours durant ne cessa d'écrire que pour venir me voir et me parler d'elle, pendant que je buvais du café à la neige en regardant le Vésuve et la mer. Je l'engageai à suivre des cours de droit. Il me répondit en vers allemands qu'il avait tout étudié, même, horreur! la théologie et qu'il en savait juste aussi long qu'avant. Pour le distraire, un beau soir, j'entrai avec lui dans une étuve où des milliers de braves gens, assis dans des stalles de parterre ou dans des loges, prenaient ensemble un interminable bain de chaleur. Un rideau se leva et il se répandit dans la salle une bouffée d'air assez frais. Sur quoi, des personnages que je ne connaissais pas entrèrent en scène et se mirent à causer de leurs affaires. Pendant ce divertissement, je m'essuyais le front et je m'éventais avec mon chapeau. En revanche, Angelo s'intéressait beaucoup à la pièce. La scène était à Gênes, et un rôle de soubrette était joué par une fillette très brune, embobelinée dans un voile blanc. Je trouvai qu'elle ressemblait à une mouche tombée dans du lait; mais Angelo, qui ne la quitta pas des yeux, m'affirma qu'elle ressemblait à Carmèle. Il s'échappa pendant un entr'acte, et je ne le revis qu'un mois après; il portait une fleur à sa boutonnière et le chapeau un peu sur l'oreille. Il venait me demander de l'argent et m'offrir à souper au cabaret de Frisi en joyeuse compagnie. Le cabaret de Frisi, où l'on dîne sur une terrasse au bord de la mer, entre des écueils pittoresques, m'aurait séduit, mais la joyeuse compagnie me parut suspecte. Angelo fut piqué de mon refus, et le lendemain alla s'installer dans une autre auberge. Je ne devais plus le revoir, et il ne m'a pas rendu mon argent.

Je rencontrai un jour Dominique et je lui demandai des nouvelles de son maître. Il me répondit qu'il ne savait où le prendre et qu'après bien des efforts inutiles il s'était décidé à le surveiller de loin.

— Et Carmèle? demandai-je au vieux bonhomme.

— Ah! vous ne savez pas? répondit-il en riant de toute sa force. Le jour où nous sommes partis, le seigneur Paglietta, mon patron, l'a fait lier de cordes et jeter au fond d'une cave. Puis il a écrit à Trombardo qu'il la lui rendrait contre la restitution de tout ce qu'il lui avait envoyé : l'argent, les armes et le reste, même la brosse à ongles et le miroir. Le brigand s'est débattu longtemps comme un diable, mais il a fini par céder. Que voulez-vous, il était affolé de cette fille.

Quelques jours après cette rencontre, je quittai l'ancien royaume

de Naples, où j'avais beaucoup appris. De ma campagne en faveur du trône et de l'autel, je rapportai ma carabine et mon revolver : les deux balles et les six cartouches y sont encore.

Mon histoire finirait là, mes amis, si je n'arrivais pas d'Italie. Je me trouvais, il y a quinze jours, dans l'une des cent villes de ce beau pays. Le syndic, que je connais, m'avait parlé d'un hospice d'aliénés récemment ouvert dans cette ville et dirigé gratis par un ancien moine, à la fois philosophe et philanthrope, qui prétendait guérir les malades en leur donnant de bons dîners. A ce portrait, je reconnus padre Giacinto, qui était en effet le directeur de l'hospice. Il me reçut à bras ouverts et m'apprit ce qu'étaient devenus mes amis d'il y a quinze ans.

« Trombardo, me dit-il, a continué quelque temps, pour se refaire, la campagne en faveur du pape et de François II. Quand il a eu trois ou quatre cent mille francs en or dans un trou connu de lui seul, il a congédié sa bande, coupé sa moustache et ouvert un hôtel somptueux, je ne vous dirai pas où. Les plaisans prétendent qu'il n'a pas changé de métier et qu'il détrousse toujours les voyageurs. Tartaglia fait maintenant des tableaux d'églises. Le reste de la bande a mal fini, les uns fusillés, les autres aux galères; le sous-lieutenant et Fiascone sont devenus fous, mais j'ai l'espoir de les guérir. Le vieux Paglietta a été frappé d'apoplexie en recevant des créanciers de son fils un mémoire collectif de deux cent mille francs : vous voyez que cet argent a voyagé. Angelo s'est rangé depuis qu'il a dévoré l'héritage de son père, il déchiffre maintenant des inscriptions pour les antiquaires allemands, qui le paient mal.

« Carmèle est depuis dix ans la femme légitime de Trombardo. En quittant la montagne et en changeant de vie, elle prit une sorte de typhus qui lui a fait perdre la mémoire. Elle est aujourd'hui dans de bons sentimens : on l'a vue à Lourdes. Quant à moi, je continue mes expériences sur le genre humain. J'ai passé ma vie à chercher quelque diversité entre les hommes, je n'en ai jamais trouvé. Je suis arrivé à cette conviction qu'il n'en existe pas. Seulement j'ai voulu être de bonne foi dans ma conviction, ce qui n'arrive pas à tout le monde. J'ai donc réuni dans cette maison des aliénés, qu'on dit si différens des autres; mais plus je les étudie, plus je vois qu'ils nous ressemblent, ils ont nos appétits, nos passions, nos idées fixes : ils les montrent seulement avec une franchise que nous n'avons plus. Aussi, mon ami, ne soyons pas trop fiers de notre sagesse. Mais c'est assez prêché, mettons-nous à table. L'essentiel est de craindre Dieu, d'aimer les hommes et de se bien nourrir. »

MARC-MONNIER.

LA PROPRIÉTÉ

PENDANT LA RÉVOLUTION FRANÇAISE

La révolution de 1789 a été, à n'en pas douter, une révolution sociale : a-t-elle été aussi une révolution socialiste? Pour résoudre cette question, il faudrait s'entendre sur le sens du mot socialisme, et il faut avouer que, s'il est facile de réfuter le socialisme, il n'est pas aussi facile de le définir. On désigne généralement par là une doctrine qui porte atteinte au principe de la propriété individuelle. Cependant toute modification au régime de la propriété doit-elle par là même être appelée une mesure socialiste? Nul doute qu'à toutes les époques de l'histoire on n'ait plus ou moins modifié le régime de la propriété; les diverses lois successorales dans les différens pays en sont une preuve suffisante : toutes ces modifications seront-elles à la charge ou à l'honneur du socialisme? Bien loin de le compromettre par là, on lui donnerait au contraire une généalogie et une tradition dont il n'a pas besoin. Il faut donc restreindre le socialisme, si on ne veut pas tout confondre, à la conception d'un ordre nouveau et purement chimérique de distribution des richesses, qui les mettrait à portée de tous par l'autorité de la loi. Sans nous perdre dans des définitions abstraites, si difficiles à délimiter avec précision, contentons-nous, pour ce qui concerne la révolution, d'avancer les deux propositions suivantes, qui suffisent à l'absoudre de toute compromission avec les idées socialistes modernes : la première, c'est que dans ses réformes la révolution s'est appuyée sur un principe généralement admis jusqu'alors par tous les gouvernemens, tous les publicistes, tous les jurisconsultes, à savoir, le droit de régler la propriété par la loi. En second lieu, la conséquence de ces réformes a été un établissement plus

solide que jamais du droit et du fait de la propriété individuelle. Bien loin que la révolution française puisse être considérée comme ayant, dans ses grandes réformes, violé le principe de la propriété, c'est à elle au contraire que l'on doit la confirmation la plus ferme de ce principe comme inviolable et sacré : c'est là surtout qu'est notre plus sûre garantie contre les chimères du socialisme. Ce n'est donc pas, comme on fait d'ordinaire, l'expérience des siècles qu'il faut invoquer contre ces chimères : elle ne leur serait au contraire que trop favorable, car l'ancien régime n'est que l'histoire des usurpations constantes du pouvoir contre la propriété, et ce que la révolution a fait dans ce sens lui vient de l'ancien régime. Ce qui lui est propre au contraire est ce qui nous défend le mieux et le plus sûrement contre les utopies spoliatrices; ce sont les principes mêmes de 89 : c'est à ces principes que nous devons les fortes attaches de notre société au droit de propriété individuelle. Ceux qui, pour détruire le socialisme, veulent réagir contre la révolution ne font que porter l'eau à la rivière, en faisant du socialisme à rebours. L'arme la plus forte contre le socialisme, c'est la propriété individuelle. Or nulle part, dans aucun temps ni dans aucun pays, elle n'a été plus fermement revendiquée et plus fortement garantie que par la révolution.

Nous voudrions nous rendre compte de la conception que la révolution française s'est faite de la propriété, surtout dans l'assemblée constituante, qui seule en ces matières a laissé quelque chose de stable et de persistant. Il ne faut pas confondre les mesures révolutionnaires avec les institutions de la révolution : les unes sont des actes transitoires, les autres des lois fondamentales ; ce sont ces lois seules qui constituent ce que l'on peut appeler l'esprit de la révolution. N'étant pas jurisconsulte, nous n'avons pas la prétention de faire l'histoire de la législation civile pendant cette période : nous renvoyons sur ce point aux ouvrages spéciaux. Ce que nous voulons surtout étudier, ce sont les principes qui ont guidé les législateurs; c'est leur philosophie de la propriété.

La révolution française a touché à la propriété dans trois circonstances mémorables. Elle a touché à la propriété individuelle par l'abolition des droits féodaux, — à la propriété dans la famille par les lois successorales, — enfin à la propriété de corporation par l'aliénation des biens ecclésiastiques. Quels ont été, dans ces trois grandes circonstances, les principes invoqués de part et d'autre par les partisans ou les adversaires de ces grandes mesures?

I.

Tout le monde sait que la révolution de 1789 a aboli les droits féodaux; mais qu'était-ce que les droits féodaux? C'est une remarque profonde de Tocqueville que, séparés de l'ancien régime par un siècle à peine, nous n'en avons cependant que la plus confuse idée. Nous savons encore assez bien ce qu'étaient certaines institutions politiques, états-généraux ou provinciaux, parlemens, lits de justice, assemblées des notables, etc; mais tout ce qui concerne l'ordre social proprement dit, les rapports qui existaient entre les classes, le bien-être ou le malaise des populations, les abus, réels ou non, imputés au passé, le train quotidien de la vie, tout cela est pour nous couvert d'un voile. La sagacité de Tocqueville avait bien démêlé que c'était cette ignorance qui rendait jusqu'ici nos jugemens sur la révolution si arbitraires et si contraires, et il avait commencé à élucider cette question dans son beau livre sur l'*Ancien régime et la révolution.* Il ne nous appartient pas de nous enfoncer dans cette étude, qui regarde particulièrement les historiens : ce que nous avons surtout à rechercher, c'est la théorie juridique qui s'était formée avec le temps, et par une pratique continue, sur les droits féodaux, théorie qui a été la règle de l'assemblée constituante en cette matière; ce sont les principes qui l'ont guidée et dirigée, principes qui étaient alors, il faut le dire, acceptés d'un commun accord, car, si l'on discutait sur les détails, la nuit du 4 août nous apprend qu'on était presque unanime sur les principes. Or, pour nous rendre compte de ces principes, nous avons à notre disposition un document inestimable, et qui n'a peut-être pas été suffisamment utilisé : ce sont les *Rapports* de Merlin de Douai à l'assemblée constituante ou plutôt au comité de féodalité. Ces rapports, faits avec une autorité magistrale et une grande largeur d'esprit, contiennent, sous la forme la plus claire, la théorie la plus savante de la féodalité; cette théorie au reste n'est pas exclusivement propre à Merlin : c'est le résumé de tous les travaux des juristes depuis des siècles. Les historiens trouveront peut-être à redire à ces théories; mais elles n'en sont pas moins elles-mêmes des faits historiques importans, car c'est au nom de ces conceptions juridiques que les tribunaux jugeaient tous les jours dans les affaires civiles; c'est au nom de ces conceptions que l'une des plus grandes et des plus fécondes mesures de la révolution a été décrétée (1).

(1) Sur l'abolition des droits féodaux, voir aussi le savant ouvrage de M. Henri Doniol sur *la Révolution française et la féodalité.* Paris 1875.

Toute la théorie de la constituante en matière de droits féodaux repose sur la distinction des droits rachetables et des droits non rachetables. En quoi consiste cette distinction? Quel en est le fondement? Que doit-elle représenter pour nous?

Suivant Merlin, le terme de *droits féodaux* ne doit signifier rigoureusement que les droits qui sont nés du contrat de fief ou d'inféodation : nous expliquerons plus tard le caractère propre de ce contrat; mais dans l'usage ce terme avait fini par s'étendre à tous les droits, quels qu'ils fussent, qui se trouvaient ordinairement réunis entre les mains des seigneurs, et dont l'ensemble composait ce que les feudistes appelaient le *complexum feudale*. C'est ainsi que, suivant Merlin, les rentes seigneuriales, les droits de champart, les corvées, les banalités, même les tailles seigneuriales, n'étaient pas à proprement parler des droits féodaux, mais en avaient pris le nom par leur mélange avec ces droits. Comment se reconnaître au milieu de cette complexité? C'est cependant ce qu'il faut essayer de faire, si l'on veut comprendre le principe du rachat et du non-rachat appliqué à tant de droits différens. Merlin est l'autorité décisive en ces matières, car ce sont ses vues, ses théories, qui ont été adoptées et mises à exécution par la constituante : il méritait d'ailleurs cette autorité par sa science profonde, son expérience juridique et la haute lucidité de son esprit.

Lorsque l'on décompose le *complexum feudale*, on y rencontre, selon Merlin, divers élémens, et en premier lieu un certain nombre de droits sur l'origine historique desquels on n'est pas d'accord, mais qui avaient pour caractère d'être représentatifs des droits de souveraineté. On sait qu'au moyen âge la souveraineté a suivi la propriété, et réciproquement. Le seigneur était à la fois souverain et suzerain. Son titre de propriétaire lui conférait tout ou partie de la puissance publique. Réciproquement, le souverain, le roi par exemple, était en même temps propriétaire et souverain. De cette confusion étaient nés une multitude de droits qui lui avaient survécu. Depuis longtemps, la puissance publique s'était concentrée entre les mains du roi : le seigneur ne possédait plus que les moindres priviléges de l'autorité publique; un grand nombre de droits qui primitivement avaient le caractère de contributions publiques s'étaient transformés en revenus privés. Ces droits représentatifs de la souveraineté étaient appelés *droits de justice*, et la souveraineté féodale s'appelait *la justice*. De là cet aphorisme : la justice suit le fief, mais sans se confondre avec lui. Les justices seigneuriales ne comprenaient pas seulement les droits de juridiction et les tribunaux, mais tous les droits pécuniaires et autres qui dérivaient de la souveraineté, laquelle était devenue une fiction ou

un abus, depuis que l'autorité de l'état s'était substituée partout à l'autorité féodale. Voici quels étaient les principaux de ces droits : la *confiscation* des biens des condamnés à mort : c'est ce qu'on appelait les fruits de haute justice, — le droit sur les poids et mesures, — le droit de *déshérence*, ou droit de succéder en cas de défaut d'héritier, — droit d'*épaves* et de *varech* ou droit de recueillir les objets jetés par la mer en cas de naufrage et en général de tout objet perdu, — droit d'*aubaine*, droit de recueillir la succession de tout étranger mort sur les domaines du seigneur, — droit de *bâtardise*, même droit à l'égard des bâtards, — droit de *minage* (1), droit sur les ventes, représentant, suivant les uns, le rachat de l'interdiction des ventes, suivant les autres, la peine que prend le seigneur de faire des règlemens de police, — droit d'*afforage*, de *gambage*, etc., droit sur les boissons débitées dans les cabarets, en retour de la police des officiers seigneuriaux, — propriété des chemins publics non royaux, et des rivières non navigables, — enfin droit de *pêche* et droit de *chasse*.

Tous ces droits, quelle qu'en ait pu être la justice à l'origine, représentaient un état de choses qui n'existait plus depuis longtemps, celui où le seigneur féodal avait tous les attributs et les charges de la souveraineté ; mais depuis plusieurs siècles ces attributs et ces charges étaient passés peu à peu des seigneurs à la puissance publique, qui, elle-même, faisait payer sa protection au peuple par des impôts que les nobles n'acquittaient pas : le peuple continuait donc à payer aux seigneurs des services que ceux-ci ne rendaient plus, et payait en même temps à la royauté les mêmes services dont les seigneurs de leur côté profitaient sans les payer. On voit que d'injustices accumulées pesaient sur la tête des travailleurs, et combien il était équitable que cette première classe de droits fût abolie sans indemnité : c'était déjà beaucoup de ne pas intenter une action en restitution contre des droits levés depuis si longtemps d'une manière illégitime.

Une seconde classe de droits, encore improprement appelés droits féodaux, étaient les droits de *mainmorte*, à savoir la servitude personnelle, et tous les droits représentatifs de la servitude. On sait qu'en effet, à côté des rapports du vassal et du seigneur, il y avait celui du serf et des hommes libres. Le servage, atténuation plus ou moins grave de l'esclavage, était cependant encore une forme de l'esclavage. Le servage lui-même s'était atténué et modifié avec le temps ; mais il n'était pas encore entièrement supprimé en 1789, et d'ailleurs, là même où il avait été aboli, c'était au prix de certaines redevances

(1) Merlin cite douze noms différens donnés à ce droit.

personnelles ou pécuniaires que condamnait l'illégitimité de leur origine, car l'assemblée constituante ne pouvait pas admettre, et avec raison, que la liberté personnelle pût être l'objet d'un contrat. On comprend donc que ces sortes de droits dussent être abolis sans rachat parce qu'ils représentaient des droits inaliénables qui n'avaient jamais pu être ni achetés, ni vendus.

Mais si l'on était d'accord sur le principe, l'application présentait de graves difficultés, car il s'agissait de décider, entre les innombrables droits dont les citoyens étaient accablés, quels étaient ceux qui représentaient la servitude primitive, et même si, dans ce cas, il y avait toujours lieu d'abolir sans rachat, car, disait Merlin, le mainmortable doit-il se trouver dans une situation meilleure que le censitaire? Le fait de dériver primitivement de la servitude doit-il nous faire acquérir une terre sans condition, tandis que le censitaire sera obligé de la racheter? N'y avait-il pas aussi des cas où les droits de mainmorte s'étaient transformés avec le temps en censives? Abolir toutes ces redevances sans indemnité, n'était-ce pas être juste avec injustice? On voit combien de distinctions délicates et difficiles les juristes de la constituante eurent à considérer dans cette grande œuvre de la liquidation de la féodalité. Merlin reconnaît qu'il était presque impossible d'arriver à la perfection dans une œuvre aussi compliquée : mais il ne faut pas, disait-il, que « le désespoir du mieux empêche le bien. »

Voici quels étaient les principaux droits auxquels Merlin, avec la plupart des feudistes, attribuait une origine servile ou quasi servile : les *tailles seigneuriales* (distinctes de la taille royale), appelées aussi *aides aux quatre cas ;* ce sont les droits payés par les vassaux dans les quatre circonstances suivantes : lorsque le seigneur est armé chevalier; lors du mariage de sa fille aînée; lorsqu'il est fait prisonnier; lorsqu'il fait un voyage d'outre-mer. A ces quatre cas s'étaient ajoutés, comme de juste, bien des cas complémentaires : noces du seigneur, couches de sa femme, acquisition de terre, etc. Ces sortes de droits doivent-ils être considérés comme serviles? C'était une question débattue entre les juristes. On en distinguait de deux espèces: les tailles payées par les vassaux possesseurs de terres, et les tailles payées par les habitans du territoire sans possession de fonds. Les premières se rattachaient aux droits de justice, les secondes aux droits serviles : dans les deux cas, abolition sans rachat. Venaient ensuite : le droit de *forage*, appelé aussi droit de *monéage*, droit payé aux seigneurs pour racheter leur prétendu droit d'altérer les monnaies; quoique Merlin compte cette taxe parmi les droits serviles, elle paraîtrait plutôt se rapporter aux droits de justice, — les droits de *guet* et de *garde*, prestation personnelle qui

tombait d'elle-même avec les droits pécuniaires qui la représentaient, — le droit de *pulvérage*, droit sur la poussière, etc.

Les principaux de ces droits considérés comme serviles ou quasi serviles étaient les *banalités* et les *corvées*. Les corvées étaient, on le sait, des prestations de travail gratuites que le vassal devait au seigneur pour l'entretien des routes. Les banalités consistaient dans l'usage obligatoire du moulin, du four, du pressoir seigneurial, avec interdiction de construire des moulins, des fours et des pressoirs. Mais ici de graves difficultés s'élevaient encore. Toutes les corvées, toutes les banalités devaient-elles, sans exception, être abolies sans rachat? Beaucoup le disaient; Merlin était d'un avis contraire. Il fallait distinguer d'abord, selon lui, entre les banalités *réelles* et les banalités *personnelles*. Pour distinguer les droits réels des droits personnels, il faut considérer, non la substance de la chose, ni la nature de la personne, mais la cause de l'obligation. Peu importe que l'on paie en argent ou en travail, si le prix représente une concession de fonds; dans ce cas, les banalités et les corvées sont de véritables propriétés pour les seigneurs, et doivent être rachetées. Quant aux banalités et corvées personnelles, il y a encore lieu à distinction : ou elles ont été extorquées par la force, ou elles sont le résultat de contrats librement consentis. Dans le premier cas, l'abolition est de droit. Dans le second cas, nouvelle distinction : ou bien le contrat a pour objet le rachat du servage, et dans ce cas l'abolition aura lieu sans indemnité; ou bien les banalités sont de véritables conventions, et ont été établies par le seigneur dans l'intérêt des habitans moyennant un droit de péage : un tel contrat n'a rien de contraire à la liberté naturelle. En conséquence, Merlin proposait le rachat des banalités réelles et conventionnelles. Mais comment les reconnaître? La règle proposée était celle-ci : il faut partir du principe que la banalité (à part toute convention) est une servitude personnelle. C'est ce qui est en effet établi par une multitude de chartes d'affranchissement. Ce principe général posé, c'est au seigneur à faire la preuve des exceptions : toute banalité de laquelle on n'aura pas prouvé qu'elle est le prix d'une concession de fonds sera abolie sans rachat.

Ainsi, ni la justice, ni la mainmorte ne constituait à proprement parler la féodalité; aucun de ces droits n'était rigoureusement au nombre des droits féodaux. Qu'étaient-ce donc que les droits féodaux?

Les droits féodaux reposaient exclusivement sur le contrat de fief ou inféodation, lequel était censé avoir toujours été à l'origine une concession libre de fonds, faite en retour de certains services. Ces concessions étaient de deux sortes : ou bien la terre avait été donnée

à charge de service militaire, et c'était alors ce que l'on appelait un *fief*, ou bien à charge de culture et moyennant une redevance annuelle, et c'est ce qu'on appelait une *censive*. Les fiefs et les censives constituaient encore les terres nobles et les terres roturières. Les premières étaient occupées par des vassaux; les secondes par des censitaires, qui n'étaient guère autre chose que des fermiers. Cette troisième classe de droits, ainsi définie, constituait vraiment une propriété, et jamais l'assemblée constituante n'a eu la pensée d'y porter atteinte. Ce sont ces droits qu'elle avait déclarés rachetables dans la fameuse nuit du 4 août, et si réellement ils ont disparu dans la tourmente sans avoir été rachetés, ce n'est pas la faute de la constituante, mais des assemblées qui ont suivi. Cependant, même dans les droits féodaux proprement dits, et déclarés rachetables, il y avait encore une distinction à faire entre les droits utiles et les droits honorifiques, les premiers consistant en argent, les autres en actes de dépendance et de subordination. La constituante, en maintenant les premiers à titre de rachetables, crut devoir supprimer les seconds sans rachat, car d'une part ils ne représentaient pas une propriété, de l'autre ils étaient contraires au principe de l'égalité des citoyens que l'on voulait établir. C'est ainsi qu'était abolie la *foi-hommage*, car là où il n'y a plus de seigneur il n'y a plus d'hommage. De cette nature étaient encore certains droits frivoles, tels que l'obligation, dans certains pays, de danser devant le seigneur, de faire un certain nombre de sauts certains jours de l'année, de porter le dais aux processions etc. : c'était là la comédie du régime féodal, et nous n'avons pas à rechercher si le fameux *droit du seigneur* en faisait partie; Merlin n'en parle pas. Mais il y avait des droits d'une bien autre importance, qui n'étaient pas des droits pécuniaires, et qui tenaient à l'essence morale de la seigneurie, droits dont l'abolition constituait toute une révolution sociale. Tels étaient les droits d'*aînesse* et de *masculinité*, suivant lesquels le fief devait passer de mâle en mâle par droit de primogéniture. Ces deux droits, qui n'avaient pas leur origine dans le droit ancien, tenaient essentiellement au régime féodal. Le fief, garant du service militaire pour le seigneur, d'une part ne devait pas être partagé, ni de l'autre tomber en quenouille. Il était naturel qu'il passât aux aînés et aux mâles. Or, du moment que le régime féodal était aboli, que le fief n'existait plus, que la distinction des terres nobles et des terres roturières disparaissait, ces deux principes n'avaient plus de raison d'être. Toutes les terres étant égales, le droit successoral devait être le même pour toutes. On voit comment l'abolition du régime féodal dut conduire la constituante à toucher aux lois de succession. L'abolition de ces deux droits était si bien une consé-

quence de la destruction de la féodalité que plus tard, lors du grand débat sur le principe de l'égalité des partages, nul ne vint les défendre. Le parti aristocratique alors, comme aujourd'hui encore, se borna à réclamer la liberté de tester. D'autres suppressions durent suivre du même principe, et quelques-unes de la plus haute importance au point de vue du droit civil : par exemple, l'abolition du *retrait féodal* ou *censuel* et du *retrait lignager;* ces deux droits, qui consistaient dans la faculté de rachat à perpétuité des terres vendues, étaient au nombre des servitudes qui pesaient le plus sur la propriété. De plus, les rentes féodales devenant rentes foncières et les seigneurs étant changés en simples créanciers, se trouvait rétabli par là même le droit de prescription, que le régime féodal interdisait entre le seigneur et le vassal; de même enfin la *saisie féodale* était supprimée, et cédait la place à un simple droit d'action civile contre un débiteur.

Ainsi trois sortes de droits étaient abolis sans rachat : les droits honorifiques, les droits serviles et les droits justiciers; restaient les droits fonciers, fiefs ou censives, présumés représentatifs d'une concession de fonds; pour ceux-là, l'assemblée constituante décrétait en premier lieu qu'ils ne devaient être supprimés que contre rachat, et de plus qu'ils devaient continuer à être acquittés jusqu'à rachat effectif. Toute sa théorie sur la propriété féodale se résume dans cette déclaration : « L'assemblée constituante a rempli, par l'abolition du régime féodal, une des plus grandes missions dont l'avait chargée la volonté souveraine de la nation française; mais ni la nation ni ses représentans n'ont eu la pensée d'enfreindre par là les droits sacrés de la propriété. Aussi, en même temps qu'elle a reconnu avec le plus grand éclat qu'un homme n'a jamais pu devenir propriétaire d'un autre homme, l'assemblée nationale a maintenu de la manière la plus précise tous les droits et devoirs utiles auxquels des concessions de fonds avaient donné l'être, et elle a seulement permis de les racheter. » Merlin, le grand initiateur et organisateur de tout ce système, le résumait en ces mots significatifs : « Les fiefs ont cessé d'être, et sont devenus de véritables alleux. »

L'œuvre de la constituante avait donc été une œuvre de haute et rigoureuse justice. Peut-être, dans les qualifications de tel ou tel droit particulier, y avait-il lieu à débat; mais le principe de cette liquidation était juste et avait été accepté par les intéressés dans la nuit du 4 août. Abolition du système féodal, respect de la propriété particulière : tels étaient les deux principes de la réforme. Il pouvait y avoir eu des erreurs partielles, l'œuvre en elle-même était inattaquable. Une société ne peut pas rester éternellement

sous le joug d'institutions qui ont perdu leur raison d'être. Les lois de l'histoire ont leur prix, mais elles ne peuvent prévaloir à tout jamais contre les changemens nécessaires et les progrès naturels des sociétés humaines.

Malheureusement la réforme équitable décrétée par l'assemblée constituante, avec les sages garanties qui lui servaient de contrepoids, ne fut pas exécutée. Les distinctions savantes, consacrées par les jurisconsultes, furent trouvées subtiles par un peuple exaspéré, exalté et trop enivré de sa force pour se souvenir toujours de la justice. L'horreur contre la féodalité était telle que l'on ne pouvait croire qu'il y eût quelque chose de fondé dans ses prétentions. Partout le peuple refusa de payer et de racheter, et la législation révolutionnaire lui donna raison. Il faut donc reconnaître que, partie du sentiment de l'équité, la révolution s'est laissé entraîner à la confiscation.

Cependant, si c'est là une vérité qu'il est impossible de contester, certaines considérations peuvent être mises en avant, je ne dis pas pour justifier, mais pour atténuer les torts de la révolution en cette circonstance. Je ne parle pas des abus du pouvoir féodal, abus qui duraient depuis tant de siècles et qui avaient fini par tellement irriter les peuples que ceux-ci étaient devenus incapables de distinguer le juste et l'injuste en cette affaire; mais d'autres considérations peuvent encore être invoquées pour expliquer ces graves événemens.

L'assemblée constituante partait de cette idée que tout ce qui dans le régime féodal n'était ni droit honorifique, ni droit servile, ni droit justicier, devait être un droit foncier représentant une concession primitive de fonds. Or l'histoire nous apprend que tous les fiefs ou bénéfices n'ont pas toujours été à l'origine des concessions gratuites et libres, que beaucoup ont été des alleux transformés par la force des choses en fiefs. Qu'était devenue l'ancienne propriété allodiale et libre? Elle avait été absorbée par le régime féodal dans lequel il fallait absolument trouver place pour obtenir sécurité et garantie : partout les petits alleux avaient disparu. Sans doute, la protection obtenue avait le droit de se faire payer; mais, cette protection ayant cessé depuis longtemps, la rente devait-elle être éternelle? Un alleu devait-il être tenu à se racheter comme un fief ou une censive? Dans l'impossibilité où l'on était de remonter à l'origine des concessions bénéficiaires, fallait-il les supposer partout comme la constituante, ou nulle part comme la convention? La propriété féodale était d'une nature spéciale, aussi bien politique que sociale. Il y avait là des complications qui rendaient bien difficile toute solution, et tout au moins est-il permis de dire que parmi les

biens qui furent ainsi affranchis d'un coup, un grand nombre avaient subi plutôt que reçu la protection féodale.

Une seconde considération, c'est que le système féodal formait un tel enchevêtrement que presque tout le monde était à la fois seigneur et vassal. Tout le monde payait ou recevait des rentes féodales. Il s'ensuit que beaucoup de ceux qui étaient dépouillés comme seigneurs se retrouvaient libérés comme vassaux. Sauf les classes populaires, qui gagnaient sans perdre, et la couronne, dernier terme de l'arbre féodal, qui perdait sans rien gagner, tout le monde gagnait et perdait à la fois; cela est si vrai que l'un des plans proposés au comité de féodalité, et que Merlin et Tronchet ont discuté très sérieusement, proposait précisément que la couronne accordât l'affranchissement aux grands vassaux, à la condition pour ceux-ci d'affranchir leurs propres vassaux et ainsi de suite. L'auteur de ce système disait « que le mieux est l'ennemi du bien. » Le mieux étant une liquidation de détail presque impossible, le bien était un affranchissement général sans distinction. Tronchet fit un rapport sur ce système et le fit rejeter comme consacrant trop d'inégalités; mais il ne le considère pas comme indigne de discussion, et ce fut en définitive celui que la force des choses a fait triompher.

En troisième lieu, l'abolition définitive des droits féodaux n'a été après tout que le dernier acte d'une révolution qui durait depuis des siècles, et qui tendait toujours à faire passer la propriété du seigneur au vassal. Le premier acte en avait été l'hérédité des bénéfices, consacrée par les traités d'Andelot et de Quercy. A partir de ce moment, le fief, au lieu d'être une concession provisoire et aléatoire, était devenu une propriété. Sans doute, cette hérédité des bénéfices avait été à l'origine une usurpation sur l'autorité royale et sur le droit des seigneurs; mais c'était précisément cette usurpation qui avait constitué le régime féodal, et ceux-là qui se fondaient sur ce régime n'avaient guère le droit de désavouer une usurpation qui était le fondement de leur propre droit. Or le même droit qui avait fait passer les terres de la condition viagère à l'état de propriété héréditaire pouvait évidemment transformer le fief en alleu, et c'est ce qu'a fait la révolution. En un mot, si la possession de fait avait pu conquérir l'hérédité, la possession héréditaire avait pu conquérir la propriété complète.

Pour bien comprendre l'essence de cette révolution, il faut se rappeler que ce qui constituait essentiellement la propriété féodale, c'était d'avoir deux maîtres : le seigneur et le vassal. Ce serait se faire une idée très fausse de ce contrat que l'on appelle contrat de fief que d'y voir une sorte de fermage perpétuel. Le fermier n'est

à aucun degré et à aucun titre propriétaire du sol qu'il exploite; il ne l'est que de ses capitaux. Quant à la terre, c'est un instrument qu'il utilise et dont il paie l'usage. A la vérité, si on se représentait une ferme louée à perpétuité et héréditaire, pouvant être librement aliénée par le fermier sans le consentement du propriétaire, on aurait quelque chose d'analogue à la propriété féodale, ou du moins censitaire; mais il s'y joignait toujours une idée de dépendance personnelle. D'ailleurs, là où il y aurait des fermes perpétuelles, on verrait bientôt se reproduire le même phénomène qu'a vu la féodalité. Le fermier finirait par se considérer comme le vrai et seul propriétaire, et avec le temps il finirait par exclure le maître. C'est ce que nous apprend l'histoire de la propriété féodale. On y distinguait deux domaines : le domaine direct et le domaine utile; le premier appartenait au seigneur, le second au vassal. A l'origine, c'est le premier qui était le vrai propriétaire; mais peu à peu, dans la pratique et dans la théorie, on voit le fief se transformer insensiblement. Du temps de Dumoulin, c'est encore une servitude, *servitus quædam*. Au XVIIIe siècle, c'est devenu « une propriété successive et héréditaire. » Le vassal jouit *jure suo*, *jure proprietatis et perpetuo*. Telle était la théorie des juristes. Il est facile de comprendre comment, franchissant une dernière barrière, cette propriété partagée et encore dépendante s'est déclarée la seule et vraie propriété.

Plus on étudie les faits, plus on se convainc de la vérité de cette pensée de Tocqueville : « La révolution n'a pas créé la petite propriété; elle l'a libérée. » L'opinion vulgaire consiste à se représenter tous les citoyens avant 89 comme des serfs qui seraient devenus tout à coup des hommes libres et des propriétaires. Rien de semblable. Si les Français eussent été des serfs en 1789, ils n'auraient pas fait de révolution. Il n'y a pas d'exemple dans le monde de révolutions opérées par les serfs; c'est parce que les paysans étaient devenus propriétaires de fait qu'ils ne pouvaient plus supporter des maîtres. Comment croire que la terre qui a appartenu à mon père, qui appartiendra à mes enfans, que je nourris de mon travail, qui n'a jamais vu son maître, puisse être tenue de payer un droit à quelqu'un que je ne connais pas, en vertu d'une concession qui aurait eu lieu il y a mille ans et dont on n'a jamais vu les titres? Mais surtout, si l'on réfléchit que sur un bien féodal il y avait huit ou dix preneurs différens, on comprend l'irritation profonde qu'éprouvait le détenteur. Il se demandait, en rongeant le frein, « pourquoi chaque propriétaire d'un fonds, si borné qu'il fût, n'en avait pas toute la propriété, et s'il n'était pas possible de simplifier la possession, de façon qu'un seul héritage n'eût pas une multitude

de maîtres qui semblaient se relayer pour affliger celui qui le cultivait (1). »

Ajoutons une dernière considération. Nous avons vu que dans toute propriété féodale il y avait deux domaines : le domaine direct et le domaine utile. Le premier se nommait simplement *la directe*. Les théoriciens du droit féodal avaient fini par poser en principe que tout domaine devait avoir une directe; de là cet axiome : « pas de terre sans seigneur. » Tous les vassaux, à quelque degré qu'ils fussent placés, devaient donc finir par relever tous d'un seul maître, à savoir le roi. C'était la théorie de la *directe universelle*, que les jurisconsultes, plus ou moins imbus des idées romaines, avaient fait prévaloir, de manière à tirer du système féodal lui-même la consécration du pouvoir monarchique. C'était là sans doute une fiction; mais tout était fiction dans le droit féodal. Ce droit s'était formé peu à peu et par une série d'usurpations dans un temps où il n'y avait ni pouvoirs publics, ni lois écrites, ni aucun principe juridique.

Ce régime une fois formé, les juristes avaient cherché à lui donner un état légal, et ils avaient fini par régulariser et soumettre à une sorte de droit ce qui n'avait été que le résultat du hasard des faits. Ce ne pouvait être qu'à l'aide de fictions; mais ces fictions elles-mêmes étaient devenues des faits : elles servaient de règles à la vie civile et quotidienne de la féodalité. Quand le système politique avait changé, il avait fallu accommoder le régime des fiefs au nouveau système. De là la théorie de la directe universelle, laquelle même n'était pas historiquement tout à fait fausse, puisqu'à l'origine le roi barbare s'était cru le légitime propriétaire de tout le pays conquis, et que c'était lui qui, par des distributions de terres, avait jeté les premières bases du régime féodal. Or, cette théorie une fois admise, on pouvait se demander si le souverain, en renonçant lui-même à sa directe universelle, n'était pas autorisé à supprimer par là même toutes les directes, ne laissant subsister partout que le domaine utile. La rançon de ce droit extrême était l'affranchissement absolu de la terre. La convention, usant du droit de Louis XIV, n'en usait qu'une dernière fois pour l'abolir, car en supprimant toutes les directes elle supprimait la sienne propre. L'abus était monarchique et était conforme à la théorie monarchique; mais cet abus se détruisait lui-même et ne servait qu'à établir un régime de liberté. S'il y avait là du socialisme, il venait de la tradition monarchique; mais en invoquant le droit du socialisme monarchique, la convention coupait court à tout socialisme

(1) Boncerf, *Essai sur les droits féodaux.*

en établissant à jamais la propriété franche de toute espèce de droit.

C'est ce que n'ont pas compris les apologistes peu éclairés de la convention. Ils n'ont pas vu que ce qu'elle a eu de socialiste lui est venu de l'ancien régime monarchique et des vieilles traditions romaines. Comme Tocqueville l'a déjà dit, le maximum, la loi des suspects, le papier-monnaie, tout ce qu'on appelle les lois révolutionnaires, étaient les opérations habituelles de l'ancien régime. La révolution s'en est servie, mais elle ne les a pas établies. De même, pourrait-on dire, la convention a détruit la féodalité sociale par les mêmes principes et les mêmes moyens que la royauté avait détruit la féodalité politique, c'est-à-dire au nom de la souveraineté de l'état, seul propriétaire, suivant Louis XIV, comme il était le seul souverain.

Néanmoins, quelque raison que l'on puisse donner pour atténuer et expliquer les mesures de la révolution à l'égard de la féodalité, il n'en est pas moins vrai qu'il eût été plus équitable et d'une politique plus sage de transiger que de confisquer. Si l'on eût pu racheter les droits féodaux, moitié par les particuliers, moitié par les communes ou par l'état, en supposant qu'une telle opération financière eût été possible, la révolution eût peut-être suivi un autre cours. Les seigneurs, au lieu de perdre à la révolution, y eussent peut-être gagné, et ils y eussent été attachés par leurs avantages mêmes, car il ne faut pas oublier que, par beaucoup de causes, la noblesse, aussi bien que le clergé, avait aussi des raisons de désirer la révolution.

Malheureusement d'aussi grandes opérations, pour être accomplies d'une manière paisible et régulière, demandent des institutions puissantes, vivaces, respectées. L'abolition du servage en Russie est le modèle d'une grande révolution sociale accomplie sans désordre; mais il y avait là une autorité solidement établie et unanimement acceptée. De même en France le gouvernement de Louis XIV (si les idées de ce temps l'eussent permis ou exigé) eût été seul capable de mener à bout une aussi vaste liquidation que celle de la propriété féodale, et si cette opération a eu lieu en Angleterre de nos jours (1), c'est encore par la même raison : c'est qu'il y avait de fortes institutions et un régime légal bien défini. Mais dans une crise où tout était à refaire, comment se serait-il trouvé assez de calme, assez de patience, assez de prévoyance, pour donner le pas à la raison sur la passion, pour faire transiger des préventions exagérées, pour comprendre qu'il y avait une partie de

(1) Sur cette opération compliquée, voyez Henri Doniol, *la Révolution française et la féodalité*, l. III, p. 265 et suiv.

droit dans la vieille injustice féodale, et que même sans droit, la possession de fait est encore quelque chose de respectable! Il est bien à regretter sans doute que des raisons si sages n'aient pas pu être comprises, et que le peuple de 1789 n'ait pas eu l'expérience des vieux politiques. Malheureusement il est des temps où les difficultés ne peuvent plus être dénouées, et ne peuvent plus être que tranchées, et c'est précisément ce qu'on appelle des révolutions.

Quoi qu'il en soit des mesures qui ont amené l'état de choses où nous vivons, ce qui ne peut être douteux pour personne, c'est la supériorité de l'état actuel sur l'état passé. Il faut avoir devant les yeux l'artificiel et gothique échafaudage de ces droits féodaux entés les uns sur les autres, cette hiérarchie de propriétaires enchaînés et étagés, pour bien comprendre la portée et les bienfaits de cet article de notre code civil, qui n'a l'air de rien, et qui est le produit le plus net de la révolution française : « les particuliers ont la libre disposition des biens qui leur appartiennent. » Une révolution dont la principale conquête a été la libre propriété n'a rien à craindre des entreprises soi-disant avancées et au fond absolument rétrogrades contre la propriété.

II.

La révolution ne s'est pas contentée de toucher aux revenus des propriétaires par l'abolition des droits féodaux; elle s'est approprié les fonds par la confiscation des biens d'émigrés et par l'aliénation des biens ecclésiastiques. Ces deux mesures sont d'une nature très différente, et nous n'avons à insister que sur la seconde, qui seule se rattache à la question de la propriété. En effet, la confiscation était une loi de l'ancien régime : c'était un droit qui appartenait au souverain. Elle a été abolie plus tard sous l'influence même des principes généreux de la révolution; mais, dans les premiers temps, elle a été pour la révolution une arme de guerre. C'est une mesure de combat qui ne constitue pas un principe, et que nous n'avons pas par conséquent à apprécier. D'ailleurs la question des émigrés a été liquidée par l'indemnité du milliard. La confiscation de leurs biens n'est donc plus qu'un incident historique, et non un acte de révolution sociale. Il n'en est pas de même de la vente des biens du clergé. La révolution a eu dans cette question une véritable théorie; cette théorie a consacré un changement dont les conséquences durent encore, à savoir la transformation d'un clergé propriétaire en un clergé salarié. Quelle a été cette théorie? C'est ce que nous avons à étudier.

N'oublions pas que primitivement la vente des biens ecclésiasti-

ques n'a été qu'une mesure financière. L'origine de la révolution était le déficit. « La banqueroute est à nos portes, » disait Mirabeau. Pour payer les créanciers du trésor, l'assemblée constituante imagina d'aliéner ou de transformer la propriété ecclésiastique. Nous n'avons pas à apprécier la valeur de cette opération, sur laquelle nous sommes incompétent; mais cette question d'utilité publique soulevait en même temps une question de droit : nul ne peut vendre la chose d'autrui. Si les biens du clergé lui appartenaient en propre, comment l'état aurait-il pu les vendre, même avec indemnité pour les bénéficiaires, même en transformant une propriété de fonds en un salaire perpétuel? Ainsi la question de propriété était engagée dans le débat, et ce qui rendait ce débat plus compliqué, c'est qu'il s'agissait ici non pas d'individus, mais de corporations. Jusqu'à quel point, dans quelle mesure la propriété corporative est-elle légitime? Tel était le débat engagé. Il l'avait été déjà, on le sait, à l'époque de la réformation, lors de la sécularisation des biens ecclésiastiques. La révolution, comme la réforme, dut rencontrer ce problème : elle le trancha sans hésiter. Il n'y a plus aujourd'hui à revenir sur les résultats; mais il est du plus haut intérêt d'étudier les raisons invoquées de part et d'autre pour bien comprendre la philosophie de la question.

On ne saurait négliger, en abordant cette étude, de relire un écrit de Turgot, publié dans l'*Encyclopédie*, et qui eut l'influence la plus décisive sur la résolution de l'assemblée constituante : c'est l'article *Fondations*. On sait de quelle autorité jouissait Turgot parmi les membres de la constituante. Il avait essayé de faire la révolution pacifiquement : il avait échoué. C'étaient ses idées qui avaient triomphé dans l'établissement du nouveau régime industriel, dans l'abolition du régime féodal (1); ce sont encore ses idées qui triomphèrent dans la question ecclésiastique. Ce n'est donc pas Mirabeau, ce n'est pas Talleyrand qui ont frappé la propriété ecclésiastique : c'est le sage Turgot, l'apôtre de la liberté, de la tolérance, du droit de propriété. Il n'hésitait pas à refuser ce droit aux corporations : « Les citoyens, disait-il, ont des droits sacrés » que la société doit respecter parce qu'ils existent « indépendamment d'elle, » et qu'ils en sont « les élémens » nécessaires. Mais « les corps n'existent pas par eux-mêmes ni pour eux; » ils n'existent que « pour la société, » et ils doivent cesser d'exister « lorsqu'ils ont cessé d'être utiles. » Turgot ne se laissait pas troubler davantage par ce que l'on appelle « l'intention des fondateurs. » Il niait que « des particuliers ignorans et

(1) On sait que Boncerf était un ami de Turgot et en exprimait les idées dans son livre sur *les Droits féodaux*, brûlé par le parlement de Paris.

bornés » eussent le droit « d'enchaîner à jamais à leurs volontés capricieuses les générations qui n'existaient pas encore. » Il remarquait que le temps peut rendre une fondation inutile et même nuisible. « Les guerres de Palestine ont donné naissance à des fondations qui n'ont plus de raison d'être. L'Europe est couverte de maladreries, et il n'y a plus de lèpre. » De plus, le « zèle ne se communique pas de siècle en siècle. » Il arrive même que certaines fondations disparaissent avec le temps par suite de la diminution de l'argent : il n'y aurait pas de mal si la fondation n'était que supprimée; mais « on diminuera les lits des malades et l'on se contentera de pourvoir à l'entretien des chapelains. » Enfin il concluait cette savante et profonde discussion par cette phrase magnifique, que Mirabeau ne s'est pas fait scrupule de s'approprier dans son discours : « Si tous les hommes qui ont vécu avaient eu un tombeau et qu'il ne restât plus de terres pour cultiver, il faudrait bien détruire ces monumens inutiles et *secouer la cendre des morts pour nourrir les vivans.* »

Ce fut le 10 octobre 1789 que l'évêque d'Autun, Talleyrand, fit son rapport sur la propriété ecclésiastique. Ce discours, tout politique, est bien plus consacré à démontrer l'utilité et l'opportunité de la mesure qu'à en prouver la justice. Il commençait par établir que « les grandes nécessités exigent de grands moyens. » Il s'adressait au dévoûment du clergé, qui avait déjà consenti avec générosité à l'abandon des dîmes. L'abolition des dîmes avait elle-même pour conséquence une vaste opération sur les fonds, car il fallait compenser la perte des dîmes par les revenus des biens-fonds. Maintenant l'état a-t-il le droit de toucher aux fonds? Ici Talleyrand faisait certaines distinctions qu'il faut avoir devant les yeux pour bien comprendre cette question complexe. Il y a trois cas distincts : les biens des communautés (couvens, confréries, etc.), — les fondations devenues sans objet, — et enfin les bénéfices consacrés au soulagement des pauvres et à l'entretien du culte. Sur le premier point, Talleyrand soutenait que, sans avoir le droit de détruire le clergé, la nation peut supprimer certaines agrégations particulières; or, disait-il un peu hardiment, « ce droit sur leur existence entraîne un droit sur leurs biens. » Sur le second point, il affirmait comme évident, ainsi que l'avait fait Turgot, que la nation a le droit de supprimer les bénéfices sans fonction et de faire tourner au profit de l'intérêt public le produit des biens vacans. Enfin, sur le troisième point, le plus délicat et le plus essentiel, il disait que dans tous les actes de donation la part des bénéficiaires n'est jamais désignée que par ces termes : « ce qui est nécessaire à une honnête subsistance. » L'état, en assurant l'honnête subsistance des bénéfi-

ciaires, ne leur porte donc aucun préjudice. Restent l'intérêt des pauvres et l'intérêt du culte; mais, si la nation s'en charge, elle aura le droit de toucher au fonds, « au moins en cas de calamité générale, » et Talleyrand affirmait, ce qui n'était guère douteux, que l'on se trouvait en tel cas. En conséquence, il proposait de s'approprier les biens des communautés en assurant à chaque religieux les moyens de subsister; en second lieu, de s'attribuer les revenus des bénéfices sans fonction ; enfin de mettre la main sur le reste des fonds, en assurant d'une part une subsistance honnête aux bénéficiers, et de l'autre en se chargeant du soin des pauvres et de l'entretien du culte.

Quelle était la valeur économique de ce système? Avait-il l'efficacité financière que se proposaient ses auteurs? Des juges habiles et très compétens, M. de Lavergne, par exemple, en ont douté. Au point de vue politique, des doutes plus graves encore se sont élevés. En s'imposant le salaire du clergé, a-t-on dit, la nation ne s'est-elle pas imposé pour l'avenir de grands embarras? N'a-t-elle pas créé par là un entrelacement des affaires ecclésiastiques et des affaires politiques qu'il sera bien difficile de débrouiller? En croyant fonder un clergé national et libéral, n'a-t-on pas créé précisément un clergé ultramontain? N'aurait-il pas été plus sage et en définitive plus favorable à la cause de la révolution d'opérer dès lors la séparation de l'église et de l'état, en laissant au clergé tout ou partie de ses propriétés? Ne l'aurait-on pas par là attaché aux nouvelles institutions, au lieu d'en faire un implacable ennemi? Ces doutes sont certainement légitimes; cependant n'est-il pas arbitraire de supposer que le clergé, s'il fût resté propriétaire libre, ne serait pas devenu ultramontain et se fût rallié à la cause de la révolution? Le seul fait de la sécularisation de l'état suffisait pour rendre le clergé hostile, lors même que l'on n'eût touché en rien, ce qui était impossible, à ses priviléges. La question revient donc toujours : lequel est le plus redoutable pour l'état d'un clergé propriétaire ou d'un clergé salarié? Or je ne crois pas qu'aucun esprit vraiment politique puisse hésiter sur ce point. Mais laissons de côté la question politique pour revenir à la question sociale, celle du droit de propriété. Cette question fut abordée et traitée avec une grande force de pensée et de logique par Thouret, Tronchet, Mirabeau, d'une part, et de l'autre par Malouet et l'abbé Maury. Résumons cette mémorable discussion.

Thouret s'attacha surtout dans son discours à développer la pensée de Turgot. Il soutenait que la propriété doit être individuelle et non collective. Les individus, disait-il, existent avant la loi; les corps n'existent que par la loi. Là était le nœud de la question. Est-

il vrai que les corporations n'existent que par la loi? L'expression est sans doute excessive; mais ce qui paraît évident, c'est qu'une corporation qui serait indépendante de l'état deviendrait elle-même un état ; or il ne peut y avoir deux états l'un dans l'autre. Ainsi, sans soutenir que les corps n'existent que par la loi, on peut soutenir qu'ils n'existent que sous la surveillance de la loi. Thouret, avec les autres jurisconsultes de la constituante, allait très loin dans ce sens : « La destruction d'un corps, disait-il, n'est pas un homicide. » Il dénonçait les maux qui résultent de la propriété de mainmorte, qui, une fois enlevée à la circulation, n'y rentre plus. « Il faut, disait-il, des *propriétaires réels* », et les communautés ne sont que des propriétaires « factices, » toujours « mineurs, » et ne pouvant toucher qu'à l'usufruit. Ils sont « les ennemis des biens-fonds. »

Ce discours posait vigoureusement la question, mais sans développemens : du moins il nous a été transmis très abrégé. C'est à Mirabeau qu'il était réservé d'exposer la question sous toutes ses faces, avec une abondance de raisons et d'argumens d'un intérêt puissant, mais souvent sophistiques. Il fit sur ce sujet deux discours dont le second ne fut pas prononcé, mais que nous possédons tous les deux. Dans le premier de ces discours, Mirabeau distinguait trois espèces de fondations : celles qui avaient été créées par les rois, celles qui étaient l'ouvrage des corps, et enfin celles des simples particuliers. Pour les premières, elles n'ont dû être faites qu'au nom de la nation : les rois ne sont que les organes des peuples, et les peuples sont les héritiers des rois. Il est évident que ces dotations royales ne pouvaient avoir pour but qu'un service public, car les rois n'avaient pas le droit d'aliéner le territoire dans un intérêt purement privé; même ces aliénations n'ont jamais pu être absolues, le domaine étant essentiellement inaliénable : puisque la nation peut reprendre les domaines de la couronne, pourquoi ne reprendrait-elle pas ceux du clergé? Voilà donc une première classe de fondations où le droit de la couronne ne fait pas question ; or, suivant Mirabeau, c'étaient les plus nombreuses. Quant à la seconde classe, à savoir celles qui ont été fondées par les corps, Mirabeau présentait un argument spécieux et assez hasardé. Il prétendait que, la dépense du culte et la bienfaisance publique étant le droit et le devoir de l'état, les corps qui avaient créé des fondations n'avaient fait autre chose que payer leur portion de la dépense commune, et « acquitter leur contingent d'une dette nationale. » Leur piété avait « devancé » l'œuvre de la nation, mais n'avait pu priver celle-ci de son droit; par ces raisons, Mirabeau concluait que l'état pouvait sans scrupule s'approprier ces sortes de

fondations. Restaient celles des particuliers : ici la question était bien plus délicate, et Mirabeau n'arrivait à son but qu'à l'aide de principes, rejetés aujourd'hui par tous les esprits libéraux et que l'on appellerait socialistes, si ces principes n'avaient été ceux de l'ancien régime tout entier, ceux de la royauté et des juristes, à savoir que c'est l'état qui fonde seul la propriété. Qu'est-ce que le droit de propriété? disait Mirabeau. « C'est ce droit que *tous ont donné à un seul* de posséder *exclusivement* une chose à laquelle tous, dans l'état naturel, *avaient un droit égal* : c'est un bien acquis *en vertu des lois.* » Il insistait en disant : « C'est la loi seule qui constitue la propriété. Il n'y a que la volonté publique qui puisse opérer la renonciation de tous et donner un titre connu, un garant à la puissance d'un seul. »

En dehors de la loi, il n'y a donc qu'une possession physique, matérielle; mais il n'y a pas de propriété civile. Or il n'existe pas de loi qui ait constitué le clergé propriétaire. De là deux conséquences : la première, c'est que les fondateurs des donations ont dû prévoir la possibilité d'une destruction du clergé comme corps; la seconde, que le clergé a dû lui-même prévoir cette possibilité. Ils n'ont donc pu, les uns donner, les autres recevoir, que sous la réserve d'une reprise possible par la nation. Si l'on n'admettait pas ces principes, les décrets sur les priviléges et les droits féodaux seraient infirmés, disait Mirabeau, car c'étaient des propriétés au même titre que les fondations. C'était là, à ce qu'il nous semble, aller beaucoup trop loin et confondre des questions distinctes. En abolissant les droits féodaux, au contraire, les jurisconsultes avaient essayé de faire une distinction nette entre ce qui était propriété et ce qui ne l'était pas; ils ne s'étaient pas appuyés sur ce principe abstrait et glissant, à savoir que la propriété civile n'existe que par la loi : ils avaient simplement nié que les droits représentatifs de la souveraineté ou de la servitude fussent des propriétés. Ce n'était donc pas appliquer les mêmes principes que de partir du droit absolu de l'état, qui serait par là autorisé à réviser et par suite à supprimer toute propriété quelle qu'elle fût. Mirabeau se rapprochait de la question en disant que l'état avait le droit de reconnaître le clergé comme *corps* ou comme *ordre*, quoiqu'ici encore on puisse dire que ces deux conceptions ne sont pas identiques, car les ordres ont rapport à l'organisation politique, les corps à l'organisation sociale. Enfin, arrivant au vrai nœud du problème, il disait que le clergé, bien loin d'être propriétaire, n'était pas même usufruitier, car il ne pouvait pas consommer les fruits. Il n'était que « dispensateur. »

On remarquera dans la dernière partie de ce discours combien

la révolution était encore loin de se rendre compte de son vrai principe en matière de religion, à savoir le principe de la sécularisation de l'état. Mirabeau s'appuyait au contraire sur la confusion des puissances. Il substituait l'état à l'église, au lieu de distinguer l'un de l'autre. L'état ayant, disait-il, la nomination des bénéfices, comment contester son droit de propriété? Il prétendait que les églises et les autels appartenaient à l'état au même titre que les vaisseaux et les casernes. Jamais l'armée ne s'est partagé les territoires conquis. Il ajoutait que « les pauvres eux-mêmes appartenaient à l'état, » et, remarquant que toutes les classes de la société fournissaient des membres au sacerdoce, il concluait que ce qui appartenait au clergé, appartenait à tous. Il invoquait encore un argument passablement sophistique en disant que, si le clergé n'avait pas de revenus, l'état serait obligé d'y suppléer : « Or un bien qui ne nous sert qu'à payer nos dettes est à nous. » En conséquence, toute nation est seule et véritable propriétaire des biens de son clergé.

Cette proposition, qui servait de conclusion au premier discours, est le début du second, celui que Mirabeau n'a pas prononcé. Mais il y abordait bientôt un point nouveau et délicat qui n'avait pas encore été touché : que faire de ces biens enlevés au clergé? à qui appartiennent-ils réellement? à qui doivent-ils revenir? C'était là le nœud de la question, car, de ce que tel bien n'est pas à moi, s'ensuit-il qu'il soit à vous? L'état prétendait que les biens en question, n'appartenant pas au clergé, devaient lui appartenir à lui-même. Une telle conclusion n'était pas contenue dans les prémisses. Il fallait la démontrer : c'est ce que Mirabeau essaie de faire dans son second discours. Il semble d'abord que les biens devaient revenir aux fondateurs : ce n'est qu'à défaut de ceux-ci que l'état peut les réclamer comme héritage vacant; mais Mirabeau affirmait que ces biens avaient été donnés à titre irrévocable, sans clause de réversibilité. Ils ont été affectés à un service, c'est à ce service qu'ils appartiennent, et par conséquent à ceux qui ont la charge de ce service, c'est-à-dire à la nation. Dira-t-on que ces biens, cessant d'appartenir au clergé comme corps, doivent revenir aux individus qui composent ce corps? Ce serait une grave erreur; jamais les individus ecclésiastiques n'ont été, à titre d'individus, propriétaires des biens qu'ils administraient; c'est le corps abstrait du clergé et non la collection des individus qui avait la jouissance, c'est cette personne abstraite qui ne peut exister que par la loi, et qui peut être détruite par elle. Or, une fois cette personne détruite, les individus qui la composaient ne peuvent en hériter, car ce n'est pas à eux que la donation a été faite. Les biens, ne pouvant aller n aux fondateurs ni aux membres individuels du clergé, ne peuvent

que faire retour à l'état, seul en mesure de se substituer à la personnalité morale du clergé pour satisfaire au service que les fondations avaient pour but d'assurer, à savoir l'éducation, l'assistance des pauvres et l'entretien du culte.

Nous venons d'analyser les principaux discours prononcés dans l'assemblée constituante en faveur de l'aliénation des biens du clergé; résumons maintenant les discours contraires. Les principaux orateurs en ce sens furent Malouet et l'abbé Maury. Ces discours sont la contre-partie des précédens. Le discours de Malouet a la même gravité, la même solidité que celui de Thouret; les discours de l'abbé Maury paraissent presque aussi pressans, presque aussi habiles, que ceux de Mirabeau, et souvent aussi, comme ceux-ci, ils ont un côté sophistique.

Malouet se place à un point de vue nouveau. Il ne s'agit pas pour lui de propriété, mais de « possession. » Dans le fait, la propriété ecclésiastique appartient collectivement au culte et aux pauvres; mais ce qui appartient au bénéficiaire, c'est la possession. Le clergé ne réclame pas le droit d'aliéner; mais le droit de disposer est aussi une propriété. On invoque pour prouver le droit de l'état l'édit de 1749 qui restreignait les fondations ecclésiastiques; mais « l'incapacité d'acquérir n'est pas celle de posséder. » On fait valoir la destruction du clergé, comme ordre politique; mais les dotations n'ont pas été faites au clergé comme ordre politique; elles sont pour la plupart des dotations distinctes pour certains services déterminés; or ces services n'ont pas disparu, et c'est aux ministres du culte que les fondateurs ont voulu en confier le soin. On invoque des argumens contradictoires : tantôt on dit que le clergé comme corps n'a pas le droit de posséder; tantôt qu'il ne doit plus posséder parce qu'il n'est plus un corps. La possession est un fait; à ce titre elle est sous la sauvegarde de la nation, comme les autres propriétés. Dans un mouvement de touchante éloquence, Malouet demandait s'il était généreux, après avoir adjuré au nom du Dieu de paix les membres du clergé à se réunir au tiers, de les renvoyer dépouillés de leurs biens par un décret auquel ils n'auraient pas consenti. Il ajoutait que l'opération proposée dépassait les pouvoirs de l'assemblée nationale et qu'il ne croyait pas qu'une telle mesure fût approuvée par la majorité des citoyens. Il ne se refusait pas à quelques mesures nécessaires : dédoubler les riches bénéfices accumulés sur une seule tête, supprimer les abbayes à mesure des vacances, réduire le nombre des évêchés, des monastères, etc.; mais l'aliénation générale lui paraissait à la fois injuste et inutile.

L'abbé Maury, comme Malouet, invoquait contre la mesure proposée le silence des cahiers. On sait que les états-généraux avaient été nommés sous l'empire du mandat impératif. Or dans aucun

cahier on n'avait demandé ni prévu la vente des biens ecclésiastiques. Maury avouait cependant que « des besoins imprévus ont pu exiger un regard momentané sur le trésor public; » singulière assertion, on l'avouera, car on sait assez que c'était le déficit des finances qui avait contraint le gouvernement à convoquer la nation. Passant à la question en elle-même, l'orateur de la droite trouvait qu'il y avait un défaut de logique à trancher l'existence politique du clergé avant d'avoir décidé la religion de l'état; c'était en outre, disait encore Maury, une contradiction de présenter la dette de l'état comme une propriété sacrée, et en même temps de sacrifier la propriété du clergé. Au fond, que veut-on? Remplacer les capitalistes par les bénéficiers, et réciproquement. En quoi l'intérêt des uns est-il supérieur à l'intérêt des autres? Que l'on n'oublie pas les services rendus par les ordres religieux, par l'église. Est-il juste, est-il rationnel de décider de l'existence d'un corps par une loi de finance?

Il y avait beaucoup de vérité dans quelques-unes de ces observations; mais l'esprit faux de l'abbé Maury l'entraînait bientôt hors du bon sens et de l'intérêt même de sa cause, car au lieu de défendre les cliens dont il était l'interprète légitime, il s'avisait de récriminer contre les créanciers de l'état, qui rendaient une telle opération nécessaire. Il déclamait contre la bourse et contre les juifs. Il se plaignait que « pour enrichir des spéculateurs » (c'est ainsi qu'il appelait l'acte de payer ses dettes) on dépouillât le clergé de ses biens héréditaires. Ces plaintes contre les spéculateurs allaient jusqu'à des invectives, où l'on croirait entendre la voix des démagogues de 93. Il dénonçait ce qu'il appelait « le portefeuille, » d'où, disait-il, « dégouttent les sueurs, les larmes et le sang du peuple. » Persistant à faire porter le débat sur cette comparaison imprudente entre les créanciers et le clergé, il disait : « Choisissez entre ces *sangsues* et nous. » Il dénonçait le crédit public comme « une vaste calamité et le plus terrible fléau. » En entendant de telles erreurs, de telles déclamations de la part des classes dites les plus éclairées de la société, comment s'étonner que les révolutionnaires, organes des passions populaires, aient commis tant de monstruosités économiques? On voit aussi que les accusations vagues, les soupçons contre la richesse et le capital ne sont pas venus toujours ni d'abord du côté gauche. Enfin, ce qui témoigne de la confusion des idées à cette époque, c'est que le triste Marat, dans son journal l'*Ami du peuple*, soutenait le même thème que l'abbé Maury, et comme lui accusait l'assemblée, en prenant les biens du clergé, de ravir le bien des pauvres.

Maury était plus heureusement inspiré lorsqu'il essayait de montrer la connexion de toutes les propriétés. « Les nôtres, disait-

il éloquemment, garantissent les vôtres; nous sommes attaqués aujourd'hui, vous le serez demain. » Pour prouver le droit de propriété du clergé, il disait que « le clergé n'avait usurpé la possession de personne. » Ces biens sont à nous « parce que nous les avons acquis ou qu'on nous les a donnés. » L'édit même de 1749 que l'on invoque, et qui interdisait de nouvelles acquisitions, avait consacré par là même celles qui avaient été faites antérieurement. Ces biens n'ont pas été donnés au clergé en général, mais à telle église, à telle abbaye. Ils n'ont pas été donnés par la nation, il n'y a pas de raison pour qu'ils reviennent à la nation. D'ailleurs comment pourrait-on remonter à cette institution primitive? Ne serait-ce pas encourager « toutes les insurrections de la loi agraire? » Invoquant le même principe et l'appliquant à toutes les propriétés, le peuple demandera à entrer en partage de tous les biens. « Il dira aussi qu'il est la nation. » Les rois n'ont pas donné la vingtième partie de ces biens; mais, eussent-ils tout donné, ils ont donné « à titre irrévocable. » Les bénéfices militaires seraient aussi menacés que les bénéfices ecclésiastiques, et les biens de la noblesse n'auraient pas plus de sécurité que ceux du clergé. Un seigneur de village pourrait-il payer ses dettes avec le produit de la cure dotée par lui? D'ailleurs, suivant Maury, l'opération financière est chimérique; l'administration absorbe les revenus : on l'a bien vu lors de la suppression des jésuites. Maury combattait encore l'idée d'un salaire ecclésiastique, qu'il considérait comme « avilissant. » Il prétendait que l'avidité mettrait ces fonctions au « rabais, » prédiction que l'avenir n'a nullement réalisée. Il donnait une singulière raison en faveur de la charité par le clergé, c'est que l'aumône rend le peuple docile : « Comment le contenir, demandait-il, si l'on n'a pas la faculté de l'assister? » La charité ecclésiastique tient lieu d'un impôt immense; elle est une garantie contre le brigandage : « Qui osera voyager dans les campagnes, si l'aumône ne forme pas une sorte d'assurance patriotique? » Enfin, développant le mot célèbre de Sieyès : « ils veulent être libres et ne savent pas être justes, » Maury terminait en disant : « Vous voulez être libres; or sans propriété point de liberté. La liberté même n'est que la première des propriétés. »

Ce premier discours de l'abbé Maury, plus spécieux que solide, rempli d'idées fausses et bizarres, mettait cependant le doigt sur l'un des points vifs du problème : pouvait-on toucher à la propriété du clergé sans ébranler le principe de la propriété en général? Mais l'orateur ne voyait pas ou ne voulait pas voir que la question était plus resserrée, et qu'il s'agissait précisément de savoir si les biens du clergé étaient une propriété. Il ne touchait même pas au point délicat, à savoir si une abstraction peut posséder, si le clergé est un

propriétaire réel. Thouret, nous l'avons vu, porta le débat sur ce terrain, et ce fut pour lui répondre que Maury prononça son second discours.

Suivant Maury, la distinction entre les individus et les corps est une inutilité. L'individu serait, dit-on, antérieur à la loi et existerait par lui-même, tandis que les corps n'existent que par la loi. C'est là une chimère; le droit de propriété, pour les individus aussi bien que pour les corps, n'existe que par la loi : concession grave qui n'esquivait la thèse de Thouret que pour tomber dans celle de Mirabeau, car, si la loi a fait la propriété, elle peut la défaire, et ce que l'on demandait précisément, c'était de faire une loi nouvelle qui eût abrogé la loi antérieure. On avait dit que détruire un corps n'est pas un homicide; Maury répond que l'existence est la vie morale des corps : la leur ôter, c'est être homicide. La propriété du clergé est antérieure à la royauté elle-même. « Nous possédions nos biens avant Clovis. » Les formalités auxquelles cette propriété est assujettie ne prouvent rien contre elle, car toutes les propriétés, quelles qu'elles soient, subissent des formalités semblables. Quel droit invoquera-t-on contre nous ? Est-ce le droit d'épaves, ou le droit de confiscation ? On a consacré la propriété des fiefs : et cependant ce sont aussi à l'origine les donations des rois.

D'autres orateurs prirent encore part au débat; Barnave, Chapelier, Dupont de Nemours, Montlosier. Ce sont toujours à peu près les mêmes argumens : quelques-uns cependant sont à remarquer. Montlosier, par exemple, soutenait que les vrais propriétaires n'étaient ni le clergé, ni l'état, mais « les institutions auxquelles les biens avaient été donnés. » Il reconnaissait que l'état a le droit de disposer de ces biens, non par droit de propriété, mais par droit de souveraineté. » Un membre du clergé, l'abbé Dillon, parlant contre son ordre, disait : « Il ne faut pas considérer si nous sommes propriétaires, mais que notre devoir serait de renoncer à cette propriété quand même elle serait établie. » Un autre membre du clergé affirmait que « l'acte fondamental du propriétaire, c'est la possession, » et faisait observer que le clergé avait toujours été appelé dans toutes les assemblées nationales à titre de propriétaire. Barnave, Chapelier, Tronchet, montraient que les traits caractéristiques du propriétaire, à savoir le droit d'aliéner, le droit d'user et d'abuser, le droit de consommer les fruits, faisaient ici défaut. « Comment serait-il propriétaire, n'étant pas même usufruitier ? » L'abbé Grégoire, ouvrant un avis mixte, et soutenant que la propriété de ces biens n'appartient pas plus à l'état qu'au clergé, demandait que les biens revinssent aux familles des donateurs ou aux provinces. Enfin un député inconnu, Chasset, donnait un argument naïf et inattendu, qui était néanmoins le vrai mot de la situation :

« Les biens du clergé, disait-il, appartiennent aux pauvres. Or l'état est pauvre. Donc ils appartiennent à l'état. »

Telle fut cette discussion mémorable, l'une des plus savantes et les plus profondes qui aient été consacrées à cette question si souvent controversée. Il faut reconnaître que dans cette circonstance, comme dans la plupart des affaires humaines, les raisons philosophiques ont été peu de chose dans la décision : l'intérêt politique et la force des partis ont fait pencher la balance. Cependant, pour le philosophe qui étudie les choses non pas au point de vue de l'histoire et des faits, mais au point de vue du droit et de la justice, rien de plus intéressant que ce plaidoyer des esprits les plus éclairés dans le siècle le plus éclairé qu'on eût jamais vu. Jamais l'esprit humain n'avait creusé avec autant de force et de hardiesse jusqu'aux racines des institutions humaines; jamais une société n'avait aussi largement exploré le domaine du droit et de la justice. On trouvera peut-être, comme l'abbé Maury, que c'était là bien de la métaphysique pour une question toute politique; mais l'on peut répondre avec Mirabeau que, « lorsque l'objet d'une discussion est métaphysique, il faut bien l'être soi-même, ou se trouver hors de son sujet. »

La vérité est que ce problème était un problème de métaphysique, et plus encore que ne le croyait Mirabeau, car c'était au fond le problème des réalistes et des nominaux. Quelle était la doctrine soutenue par les partisans du clergé? C'est que le clergé, comme corps, est propriétaire. Mais que faut-il entendre par là? Un corps est-il simplement une collection d'individus? Est-ce à titre de tout collectif que le clergé possédait? Non sans doute, car c'eût été admettre que chaque individu avait droit, en tant qu'individu, à sa quote-part de la propriété du tout : or c'est ce que personne ne soutenait. Personne en effet ne pensait qu'en cas de dissolution de la société ecclésiastique, la propriété commune dût être partagée entre les associés : personne des membres du clergé ne se prétendait individuellement co-propriétaire du tout. C'était le clergé en général, en tant qu'unité abstraite, en tant que personne morale, et non en tant que collection, qui réclamait l droit de propriété. Or, comme ce qui n'existe pas ne peut pas être propriétaire, c'était donc admettre la réalité des êtres généraux, et, selon l'expression scolastique des universaux, que de soutenir la propriété indivise, incommutable des biens ecclésiastiques. Voilà ce qu'impliquait la thèse du côté droit; il reconnaissait implicitement l'existence d'une substance abstraite et générale, appelée clergé, dont les ecclésiastiques n'étaient que les modifications transitoires et individuelles.

Les adversaires des biens ecclésiastiques soutenaient au contraire comme Aristote que l'individu est la seule substance et que par conséquent il est le seul propriétaire réel. Les hommes seuls

peuvent être propriétaires, et les seuls hommes que nous connaissions sont les individus. Hors de la propriété individuelle, il n'y a que convention et fiction légale, parce que hors de l'individu il n'y a qu'abstraction. Cette théorie n'était nullement exclusive, comme on pourrait le croire, du droit d'association, car les individus peuvent se réunir et former un tout par leur réunion; mais alors ce n'est qu'une collection d'individus et non une substance abstraite différente de chacun d'eux, et dans laquelle ils seraient absorbés. Dans ces associations, chaque associé est propriétaire pour sa propre part, et reçoit un dividende en proportion de sa mise; c'est ce qui a lieu par exemple dans les sociétés par actions : ce n'est, à vrai dire, qu'une extension de la propriété individuelle; il y a là encore des propriétaires réels. Il n'en est pas de même lorsque la corporation est considérée comme un tout indivis dont les individus ne sont plus membres, mais sujets : on ne peut alors trouver la substance à laquelle appartient la propriété; cette substance n'est qu'une abstraction. Or la société ne peut traiter avec des abstractions : si elle consent à les considérer comme des personnes, c'est une fiction légale qui n'a de valeur qu'autant que l'état n'y voit pas d'inconvéniens, et sur laquelle il est toujours permis de revenir.

Pour bien comprendre cette théorie, il faut creuser plus avant et remonter jusqu'à la logique. On y distingue deux espèces de tout : le tout collectif et le tout général, et de là deux espèces d'idées, l'idée collective et l'idée générale. Autre chose est un tout collectif, une armée par exemple; autre chose un tout général, le soldat, l'homme. Une armée est un composé de substances réelles : c'est une somme d'individus; le soldat, au contraire, est une abstraction, l'homme est une abstraction. De même, le clergé, en tant que composé de prêtres, est une substance réelle, puisqu'il se ramène à des substances réelles; mais le clergé en soi, indépendamment des membres qui le composent, n'est qu'une abstraction. Or, c'était le clergé en soi qui était considéré comme propriétaire, et non la collection des ecclésiastiques : autrement, chacun aurait eu sa part, et aurait pu la retirer s'il l'eût voulu, ce que personne ne croyait ni ne soutenait. Il fallait donc croire à la réalité du clergé en soi, autrement on aurait soutenu le droit d'un être qui n'existait pas. Ainsi les défenseurs du clergé étaient, dans cette circonstance, sans s'en douter le moins du monde, inspirés par les principes du réalisme scolastique.

Si l'on pénètre plus avant dans cette sphère, on verra que l'abstraction allait beaucoup plus loin encore et supposait un raffinement de métaphysique qui ne peut se justifier qu'au point de vue de la spéculation la plus hardie. En effet, le clergé même, en tant que personne morale et substance abstraite, eût-on fait la part la

plus large au réalisme de Guillaume de Champeaux, n'était pas encore le vrai propriétaire : il n'était réellement qu'administrateur. Les adversaires étaient irréfutables quand ils avançaient que le caractère distinctif de la propriété faisait ici défaut : le clergé n'avait pas le droit d'user et d'abuser; il était si peu propriétaire qu'il n'était pas même usufruitier, car il ne pouvait pas consommer les fruits. Il n'était pas plus propriétaire de ses fonds que l'état ne l'est du budget. En réalité, son rôle se bornait à celui d'un exécuteur testamentaire dont les services sont évalués et rémunérés par une part sur la succession, sans qu'il soit pour cela héritier. Où donc était alors le vrai propriétaire? Les fondations avaient deux buts : l'entretien du culte et le soulagement des pauvres. Considérons d'abord ceux-ci : seraient-ce les pauvres qui seraient, comme le disait Malouet, les propriétaires cherchés? Ici au moins nous aurions des propriétaires réels. Il eût fallu alors transférer la propriété aux pauvres et la leur donner au moins à titre d'usufruit (car il fallait réserver les droits des pauvres futurs). Or personne n'eût admis une telle conséquence, et elle était évidemment en dehors des prévisions des donateurs. Je vous donne de l'argent pour le distribuer aux pauvres : les pauvres n'en deviennent pas par là propriétaires; ils n'ont même aucun droit légal de réclamer cet argent. Entre mille raisons, la plus frappante, c'est que les pauvres ne constituent pas une classe sociale reconnue, déterminée; si je n'admets pas la réalité de l'être abstrait appelé clergé, à plus forte raison nierai-je celle de cet être abstrait appelé les pauvres. Si nous considérons maintenant l'autre objet des donations, à savoir l'entretien du culte, nous trouverons qu'il se ramène à deux points : le matériel et le personnel ecclésiastique. Or, pour ce qui est du matériel, il n'est personne qui soutienne qu'une donation puisse être faite à des objets matériels. Les pierres d'un temple ne peuvent être propriétaires. Les *choses* sont l'objet et non le sujet de la propriété. Restent les personnes ecclésiastiques. Nous retrouvons ici le clergé à un autre point de vue que tout à l'heure. Il reçoit d'abord des donateurs le tout en qualité de biens à administrer; puis il s'attribue à lui-même une partie du tout, en tant que subsistance honnête; mais ni à l'un ni à l'autre de ces points de vue il n'est propriétaire dans le sens strict, car d'une part il n'est qu'administrateur, et de l'autre il n'est que subventionné. Il reçoit sa part comme les pauvres reçoivent la leur; il n'a donc pas plus droit que les pauvres eux-mêmes à s'approprier le fonds; il n'est pas même propriétaire de la part des fruits qu'il reçoit, car c'est un salaire et non un usufruit.

Ainsi, de quelque côté qu'on se tourne, on ne trouve pas de propriétaires réels, de substances ayant un titre effectif à la pro-

priété. C'est qu'en réalité les dons des fondateurs n'ont été attribués à personne en particulier; ils ont été confiés à un corps, comme fidéicommis, pour la réalisation d'une idée. Si l'on voulait parler rigoureusement, on dirait que c'est cette *idée* qui est propriétaire. Les biens n'appartiennent ni à l'état, ni au clergé, ni aux pauvres; ils appartiennent à « l'entretien » du culte et au « soulagement » des pauvres. Ce sont ces deux objets purement idéaux qui, seuls, ont le droit de réclamer ces biens comme leur appartenant; or ce ne sont pas là deux substances, ce sont deux idées. Hegel triompherait ici, et prouverait par là combien il est vrai que l'idée est la seule réalité, car on ne peut pas trouver de propriétaire, et cependant il y a une propriété. Cette propriété n'appartient à aucune substance, pas même à une substance universelle appelée clergé; elle appartient à une abstraction, à savoir que le culte doit subsister et être entretenu, et que les pauvres doivent être soulagés. Les vrais propriétaires, dans cette supposition, ce seraient les idées de Platon, qui ne seraient même plus des substances, mais des essences, des rapports, des attributs, voir des négations, car on pourrait concevoir des fondations « nihilistes » aussi bien que des fondations religieuses ou de bienfaisance.

On voit à quelle profondeur de métaphysique il faudrait pénétrer pour trouver le fondement de la propriété ecclésiastique. Descendant de ces hauteurs, nous demanderons maintenant si la loi peut connaître de pareils contractans dans la société. Peut-elle être liée par une idée pure, négocier avec elle, la soumettre aux tribunaux, en un mot, la faire entrer dans le code concret qui constitue une société civile? La loi ne peut traiter qu'avec des hommes, elle ne peut faire de conventions que pour des hommes. Les choses ne peuvent être appropriées que par des personnes. La révolution française, en combattant et en abolissant la propriété de mainmorte, travaillait en faveur de la propriété individuelle. Tel est le sens de la lutte contre les biens de corporation aussi bien que contre les droits féodaux. Faire que les biens passent des individus aux individus, et ne s'immobilisent pas d'une manière impersonnelle, voilà ce qu'elle a voulu, et cette entreprise est exactement le contraire du communisme. Qu'elle ait agi en cette circonstance avec prudence et modération, qu'elle ait suffisamment tenu compte des droits du passé, des faits acquis, des antiques précédens, on ne le soutiendra pas, et c'est en cela qu'elle est une révolution; mais que la direction philosophique de ses travaux ait été dans le sens de la propriété et non dans le sens du communisme, c'est ce qui résulte manifestement des considérations précédentes, — car, s'il y a une doctrine qui conduise droit au communisme, c'est précisément la théorie de la mainmorte. Une propriété qui n'est jamais à per-

sonne en particulier et qui passe de main en main au service des pauvres, c'est l'idéal communiste lui-même. Au fond, la propriété de mainmorte c'est la non-propriété. La révolution, en la supprimant, ou du moins en la soumettant à la loi, a refoulé un communisme séculaire, bien loin de travailler à un communisme nouveau.

N'oublions pas du reste qu'il y avait encore dans cette question un autre principe engagé et que nous allons retrouver dans une autre discussion, à savoir le droit des fondateurs, en d'autres termes le droit de disposer ou la liberté de tester. Nous touchons ici à la propriété dans la famille.

III.

Ce ne fut pas par hasard ni arbitrairement et par un désir exagéré de réformes que la constituante fut réduite à s'occuper des lois successorales. On ne peut ici lui faire le reproche qui lui a été souvent adressé d'avoir voulu construire une société *a priori* pour satisfaire un besoin d'idéal philosophique. Ce n'est pas ainsi que les choses se sont passées. La constituante est partie d'une nécessité qui s'imposait d'elle-même aux nouveaux législateurs, à savoir l'abolition du régime féodal. Ce régime gothique, issu de la société du moyen âge, était devenu en désaccord avec tous les faits sociaux. Comment un régime réel de l'anarchie et de l'état de guerre eût-il pu convenir à une société laborieuse, industrieuse, commerçante, pacifique, lettrée? Un ordre social tout nouveau s'était formé peu à peu par le progrès naturel de la civilisation. Les institutions féodales subsistant encore étaient devenues, pour la société vraie et toute neuve qui s'était développée en dehors d'elles et au-dessous d'elles, des entraves intolérables. Il fallait s'en débarrasser. La révolution le fit, comme nous l'avons vu; mais ce grand changement en appelait d'autres. En supprimant les formes de la société du moyen âge, il fallait les remplacer, et des questions nouvelles se posaient nécessairement. Parmi les droits liés à la féodalité, deux droits essentiels qui touchaient à la constitution de la famille, le droit d'aînesse et le droit de masculinité, avaient été abolis. Ces deux droits abolis, quels principes régleraient la succession des biens dans la famille? Deux systèmes étaient en présence : l'un qui régnait dans les pays de droit écrit, c'est-à-dire soumis au droit romain, à savoir la liberté de tester, le droit du père de famille; l'autre qui régnait dans les pays de droit coutumier et se cumulait avec le droit d'aînesse, à savoir le principe du partage égal, — car il ne faut pas oublier que le principe du partage égal n'est nul-

lement une invention spéculative de la révolution, une institution *a priori*, c'est une loi historique qui préexistait depuis des siècles et qu'il s'agissait tout simplement de généraliser en excluant les majorats et les priviléges héréditaires, et, ce qui était une conséquence nécessaire, en limitant le pouvoir paternel. Nos lois successorales ne sont donc pas nées, encore une fois, de l'arbitraire des législateurs, de la théorie des philosophes, d'un besoin systématique et spéculatif; elles ont été la conséquence logique et nécessaire des faits. Ceux qui interprètent la révolution autrement sont dupes de l'apparence et de la forme extérieure : c'est la forme au XVIIIe siècle qui est abstraite et théorique, c'était un des besoins du temps de généraliser et de réduire en principes et en maximes les nécessités sociales que la suite du temps avait amenées. Prenez la déclaration des droits qu'on a tant accusée d'être une théorie métaphysique, vous verrez qu'il n'est pas une de ces maximes abstraites qui soit autre chose que la pure et simple expression des faits sociaux, amenés par le progrès inévitable de la civilisation. Que l'on ait donné à ces faits une expression trop tranchante et trop absolue, cela est possible, quoique cela même eût sa raison; mais encore une fois, c'est là une affaire de forme plus que de fond. Ce que nous disons ici est particulièrement vrai des lois successorales actuelles, dont la solidité inébranlable vient précisément de ce qu'elles ont été non-seulement l'expression du droit et de la justice, mais encore la conséquence inévitable de l'histoire et du passé.

L'assemblée constituante eut donc à décider entre les deux systèmes déjà signalés : d'une part la liberté de tester, recommandée par la tradition romaine, et à laquelle se rattachait le parti aristocratique, qui y voyait un moyen de reconquérir ses priviléges; de l'autre le système du partage égal, soutenu par les défenseurs de la révolution. La liberté de tester était défendue par Cazales, et combattue par Mirabeau et par Robespierre : le système intermédiaire qui a prévalu eut pour défenseurs Tronchet, et plus tard, au conseil d'état, Portalis.

Nous ne fatiguerons pas le lecteur par l'analyse de ces discours, qui sont très connus et que l'on peut trouver facilement; contentons-nous de dégager du débat, comme nous l'avons fait pour la question précédente, les principes philosophiques en présence : de part et d'autre en effet il y a un droit à invoquer, et la conciliation de ces deux droits est un des problèmes les plus graves que le législateur ait à résoudre.

D'une part, il semble bien que le droit de disposer soit la conséquence légitime et logique du droit de propriété. Qu'est-ce qu'avoir une chose en propre, que devient le droit de s'en servir, le

droit d'user et d'abuser, c'est-à-dire d'utiliser et de consommer, si l'on ne peut en faire l'usage que l'on désire, et la transmettre à qui l'on veut, particulièrement aux objets de nos affections? Or, si je puis, comme il est évident, user de ce droit pour le présent, par vente, prêt ou donation, comment ne le pourrais-je pas pour l'avenir? Si ma volonté actuelle ne prévaut pas après ma mort, nulle volonté d'avenir n'est possible, car qui me prouve que je ne mourrai pas demain, aujourd'hui, tout à l'heure? Si l'on veut distinguer entre disposer en cas de vie et disposer en cas de mort, cette distinction est insignifiante : comme le disait Portalis, c'est quand on est vivant qu'on dispose. Il est inutile d'invoquer ici, comme le croyait Leibniz, le dogme de l'immortalité de l'âme, car ce n'est pas le mort qui reste propriétaire, puisqu'il s'agit de transmettre : ce droit ne peut se tirer que de la vie et non de la mort. D'ailleurs quoi de moins rationnel que de supposer l'âme, après la mort et dans un autre monde, stipulant pour celui-ci? Il n'y a pas de législateur, si croyant qu'il soit, qui consentirait à traiter avec des morts, fussent-ils en paradis, à plus forte raison en enfer.

En second lieu, il faut bien admettre que les premiers venus ont sur la terre un certain droit de priorité qui naît de la nature des choses, et ce droit est bien compensé d'ailleurs, et au-delà, par la somme d'épreuves que les premiers ont eu à subir, et qui nous sont épargnées. Il faut qu'il y ait des premiers : c'est là une sorte d'avantage; mais on n'y peut rien faire. Il faut en prendre son parti. Il en est de même, et plus encore, dans l'ordre littéraire et poétique. Les grands poètes grecs, Homère et Sophocle, ont pris le dessus du panier et ne nous ont laissé que les scories. Newton a découvert le système du monde, on ne peut le découvrir après lui. « Leurs écrits sont des vols qu'ils nous ont faits d'avance, » dit l'auteur de *la Métromanie*. Il y a donc dans les lettres, dans les arts, dans les sciences, un droit de premier occupant. Il en est de même des premiers propriétaires. Ils ont occupé avant nous, et ce n'est pas seulement, suivant la comparaison de Cicéron, comme au théâtre, où les premiers arrivés prennent les places inoccupées, car les premiers hommes n'ont pas été des spectateurs oisifs; ils ont défriché la terre. Nous n'avons pas à examiner si ce sont bien ceux qui ont cultivé qui sont devenus les vrais propriétaires, car on ne peut réviser ces possessions dont les titres manquent : il faut donc concéder un droit acquis, sans lequel rien ne serait ni fixe, ni garanti. La conclusion est que le droit du premier occupant est indubitable, qu'il implique le droit de disposer, et que toute restriction à ce droit est une restriction au droit de propriété.

Considérons maintenant la question à un autre point de vue. Ce

droit, ce privilége du premier occupant, si légitime qu'on le suppose, et si large qu'on le reconnaisse, peut-il aller jusqu'à exclure à tout jamais tous ceux qui doivent venir ensuite? Le droit de propriété chez les uns doit-il prescrire à jamais le droit à la propriété chez les autres? Il ne s'agit pas évidemment d'un prétendu droit de partage sur ce qu'on n'aurait pas gagné, ni d'une action qu'on pourrait intenter à la société pour avoir sa part; mais il s'agit du droit de devenir propriétaire par son travail comme ceux qui nous ont précédés : ce droit ne saurait être prescrit. Cependant, si l'on admet la liberté de disposer illimitée, ne voit-on pas que, soit par les majorats et les substitutions, soit par les fondations avec leur faculté d'accumulation, il pourrait venir un temps où le sol tout entier, avec tout ce qu'il produit, deviendrait la possession exclusive de certaines corporations ou de quelques familles privilégiées? L'exclusion du sol à tout jamais des familles nouvelles serait la conséquence inévitable de cet état de choses. Celles-ci ne pourraient trouver leur subsistance qu'en se mettant au service des autres : les uns jouiraient, et les autres travailleraient. De là le régime des castes, l'esclavage, le servage, la plèbe et toutes les grandes révolutions de l'histoire. On sait d'ailleurs quels sont les inconvéniens économiques des biens de mainmorte et des terres inaliénables.

Que ce péril ne soit nullement chimérique, c'est ce qui est suffisamment prouvé par les précautions que l'ancien régime lui-même avait prises pour s'en préserver, — car c'est l'ancien régime qui, par l'ordonnance de 1666 et celle de 1749, avait interdit aux établissemens religieux d'acquérir sans autorisation; c'est l'ancien régime qui, par l'ordonnance de 1566, a interdit les substitutions indéfinies, et les a réduites à deux degrés. A la vérité, on pourrait croire qu'aujourd'hui, grâce au développement de la richesse mobilière, l'exclusion de la richesse territoriale aurait moins d'inconvéniens qu'autrefois : on peut être aujourd'hui millionnaire sans posséder un pouce de terre. Mais la richesse mobilière elle-même a son fonds dans la richesse territoriale. Sans dire, comme les physiocrates, que la terre soit la seule richesse, elle est au moins l'instrument de toute richesse. Les mines, les chemins de fer, toutes les industries reposent sur le sol. Si celui-ci devenait le monopole de quelques grandes familles ou de quelques corporations, l'industrie redeviendrait la vassale des propriétaires du sol, et serait complétement paralysée; la richesse mobilière ne se développerait pas, ou s'éteindrait rapidement. Enfin la propriété de la terre a toujours eu un charme particulier pour celui qui cultive, et qui sans aucun espoir d'arriver à cette propriété serait bientôt réduit à l'état de serf et de mainmortable.

Dira-t-on qu'ouvrir en principe la propriété à tous, tandis qu'en fait si peu peuvent y atteindre, c'est faire plus de mal que de bien? N'est-ce pas là une sorte d'ironie de la loi? Les réformateurs haineux ne se sont pas fait faute de mettre en relief cette ironie. Nous répondrons : Il importe peu qu'on interprète mal un principe de justice, ce n'est pas une raison pour que le législateur pratique sciemment l'injustice. De ce que tous ne peuvent pas arriver à la propriété, ce qui dépend des conditions économiques qui ne sont pas en la puissance de la société, ce n'est pas une raison pour que ceux qui peuvent y arriver par le travail en soient exclus par la volonté de leurs prédécesseurs.

Tels sont donc les deux droits en présence : d'une part le droit de la propriété acquise, de l'autre le libre accès à la propriété. La révolution, préoccupée surtout des abus du droit de premier occupant, a cherché à le restreindre par la limitation du droit de tester. Les raisons qui ont déterminé alors les législateurs ont-elles encore aujourd'hui la même valeur? y a-t-il lieu de reprendre cette question et de restituer à la liberté testamentaire une plus large part? Quelques-uns le croient; mais nous ne voulons pas entrer dans ce débat. Nous ne jugeons pas la question au fond, nous la considérons seulement au point de vue historique. La révolution était-elle fondée à avoir de pareilles craintes? Oui, sans doute, puisque l'ancien régime les avait eues lui-même, lui-même avait été préoccupé des abus du droit de disposer et avait cherché à le restreindre.

Le droit de la révolution est donc incontestable. Elle avait avant tout pour objet de combattre la propriété immobile et privilégiée : le droit illimité de tester n'était au fond que le droit d'interdire la propriété à tous au profit de quelques-uns. De là l'opposition de la révolution à cette prétendue liberté; mais le droit d'aînesse et de substitution étant aboli d'une part, de l'autre le droit absolu de tester étant écarté, il ne restait plus que le vieux système coutumier, appliqué jusque-là aux biens de roture, à savoir le partage égal, avec un droit de réserve pour le père de famille. Quant à la quotité de la réserve, ce n'est plus qu'une question technique et pratique, où la lutte des deux principes se retrouve sans doute encore, mais avec beaucoup moins de gravité.

Au reste l'expérience a prouvé que dans cette circonstance le législateur n'a pas dépassé la mesure fixée par les mœurs, par les intérêts, par les sentimens de la nation. En fait, l'immense majorité des citoyens n'use même pas des droits que la loi leur laisse; l'autorité paternelle, dont on demande sans cesse l'extension, ne profite même pas dans la plupart des cas de la faculté de réserve qui lui est laissée. Ces mœurs se sont répandues jusque dans les classes

aristocratiques, et l'on vit, sous M. de Villèle, un membre de la noblesse refuser d'être pair de France à la condition de constituer un majorat pour son fils aîné : tant il est vrai, comme l'a dit M. de Tocqueville, que les classes aristocratiques elles-mêmes ont été gagnées par la douceur de mœurs de la famille démocratique.

En résumé, nous pouvons dire que l'abolition du régime féodal et l'abolition des priviléges en matière de succession ont eu pour double conséquence d'établir d'une part la liberté de la propriété, de l'autre le libre accès à la propriété. Si à ces deux réformes nous ajoutons l'abolition des jurandes et des maîtrises, et la consécration du principe de Turgot, à savoir « que le travail est la première et la plus sacrée des propriétés, » si nous considérons que la constituante a également consacré la propriété industrielle par l'établissement des brevets d'invention, qu'elle a posé la première base de la propriété intellectuelle et littéraire, que par le principe de la liberté de la presse, elle a ouvert la carrière à une nouvelle sorte de propriété, on peut affirmer sans réserve que la résultante générale des principes de la révolution a été l'affranchissement et l'extension de la propriété. Le mouvement général de la révolution est donc dans le sens de la propriété individuelle et non de la propriété commune. Quand on parle de l'expropriation pour cause d'utilité publique comme d'une atteinte à la propriété dont la révolution serait responsable, on oublie que ce droit existait déjà dans l'ancien régime; mais, ce qui n'existait pas, c'était la garantie d'une indemnité préalable fixée par les tribunaux, ce qui est encore en faveur de la propriété. Il résulte de tous ces faits que la société de 89 est celle où le principe de la propriété a été le plus solidement établi dans le monde, et où les droits de chacun ont été garantis avec le plus d'équité. C'est dans les principes mêmes de la révolution que l'on trouvera le point d'appui le plus solide contre les rêveries socialistes, si de telles rêveries existent encore; ces rêveries ne sont que des réminiscences d'ancien régime : *omnia sunt regis*, tel était le principe de la monarchie absolue, tel est le principe du communisme, la nation ayant succédé au roi. La révolution, en supprimant la mainmorte des corporations et la directe universelle de la royauté, a rendu à tout jamais impossible l'établissement d'une société communiste.

PAUL JANET.

LE

CARDINAL DE RETZ

ET

L'AFFAIRE DU CHAPEAU

IV[1].

RETOUR DE MAZARIN. — HABILES MANŒUVRES DE RETZ. — LA PROMOTION AU CARDINALAT.

I.

Cependant le cardinal Mazarin, à la tête de sa petite armée et entouré de ses fidèles amis les maréchaux de La Ferté-Senneterre et d'Hocquincourt, le duc de Noailles et le comte de Broglio, s'avançait à petites journées, non dans l'attitude d'un homme dont la tête avait été mise à prix, mais en triomphateur. Le 3 janvier, il était à Épernay; le 6, à Arcis-sur-Aube; le 9, à Pont-sur-Yonne; le 16, à Châteaurenard; le 18, à Gien; le 22, à Vierzon. Des deux conseillers qui avaient été envoyés par le parlement pour s'opposer à sa marche, l'un avait été pris, l'autre mis en fuite. De là grande rumeur au sein de cette compagnie : on y réclame à grands cris le prisonnier, on y renouvelle les défenses de contrevenir aux déclarations contre le cardinal; on y suspend tous les arrêts contre M. le prince; on déclare le maréchal d'Hocquincourt responsable, lui et sa postérité, de ce qui pourra arriver au conseiller arrêté; enfin on

(1) Voyez la *Revue* du 15 juillet, du 1er et du 15 août et du 1er septembre.

envoie une députation au roi. Le jeune monarque la reçut d'un air sévère; il blâma énergiquement l'arrêt par lequel la tête d'un cardinal avait été mise à prix (1). « Mes officiers ignoraient alors, dit-il, que le cardinal Mazarin revenait en France avec des troupes par notre ordre exprès; maintenant que je leur en fais part, je m'assure de n'être plus troublé par eux dans l'exécution de mes desseins pour remettre le royaume en paix. » Et, sur cette ferme réponse, il avait congédié les députés. Le parlement n'en tint compte, et, le 25 janvier, il ordonna de nouvelles remontrances par écrit et une nouvelle publication des arrêts rendus contre Mazarin, avec invitation aux autres parlemens de se joindre à celui de Paris. Les parlemens de Rouen et de Toulouse n'avaient pas attendu cet appel pour se déclarer hautement contre Mazarin. Le cardinal, sans se soucier le moins du monde des arrêts de tous ces légistes, qui n'osaient les appuyer par des levées de troupes et qui avaient même défendu que l'on perçût des impôts extraordinaires à cet effet, poursuivait tranquillement sa marche. Le 30 janvier, il arrivait à Poitiers, où résidait la cour, dans le carrosse du roi, qui était allé l'attendre à une lieue de la ville. On peut juger de la joie de la reine à la vue de l'homme qui avait rendu à la royauté et à la France de si grands services et dont le triomphe paraissait désormais certain.

Pendant son itinéraire, Mazarin n'avait cessé d'écrire fréquemment à la princesse palatine, à l'abbé Fouquet ainsi qu'à Pennacors et à Noirmoutier, les amis du coadjuteur, afin que le prélat ne se laissât pas entraîner à quelque parti extrême, tel que sa réunion avec M. le prince, ce que le cardinal redoutait par-dessus tout. Le 1er de l'an 1652, il avait dépêché un envoyé à la princesse palatine et au coadjuteur. Le messager était porteur d'une lettre pour la princesse dans laquelle Mazarin lui jurait qu'il se fiait entièrement à elle et à son ami, disant qu'il les croyait gens d'honneur et que leur intérêt voulait qu'ils fussent bien ensemble et indissolublement unis... « Bien que le coadjuteur se conduise mal, ajoutait-il, et qu'il me témoigne en toutes ses actions sa mauvaise volonté, je suis persuadé que, dans son intérêt, il fera quelque coup à mon avantage, étant impossible qu'il porte jamais Monsieur à la dernière union avec M. le prince, car, en ce cas, il serait perdu avec la princesse palatine, les princes étant leurs ennemis irréconciliables... Je suis ravi de ce que Mme la palatine m'a mandé à l'égard du coadjuteur... Par la confiance que je prends en lui, il voit bien si j'ai aucune réserve et si rien est capable de me faire douter de son amitié, nonobstant

(1) Le 29 décembre, le roi avait fait casser cet arrêt du parlement par un arrêt de son conseil.

tout ce qu'on me mande au contraire, parce qu'on se fonde sur les apparences... » — « Malgré tout ce que l'on me mande que fait le coadjuteur contre moi, écrivait-il d'Épernay le 3 janvier à un de ses confidens, je le crois de mes amis, et qu'il a toutes les bonnes intentions pour moi que je puis souhaiter... Il est vrai qu'il y a deux puissantes raisons qui l'obligent à cela, qui sont la parole qu'il en a donnée à la reine et son intérêt, lequel plus que jamais se rencontre avec le mien (1)... »

« ... Il faut, écrivait-il de Pont-sur-Yonne à l'abbé Fouquet le 11 janvier, que M. le coadjuteur prenne ses résolutions pour de bonne heure, et il me semble qu'ayant le roi de son côté, étant assuré que j'entreprendrai tout hardiment pour l'appuyer avec la quantité d'amis que lui et Mme de Chevreuse ont, et agissant de concert avec le prévôt des marchands, qui a bonne intention, et avec M. le maréchal de l'Hospital (gouverneur de Paris), qui est fort zélé pour le service du roi, il se peut mettre en état de rompre aisément toutes les mesures de son altesse royale... (c'est-à-dire les résultats de sa liaison avec M. le prince). » Le 16 janvier, il écrivait de Châteaurenard à ce même abbé : « ... Le coadjuteur doit être en repos pour le secret, car je suis persuadé, aussi bien que lui, que ce serait le mettre dans l'impuissance de servir, si on en usait autrement et qu'on découvrît notre intelligence... » Le 18, il mandait au même, de Gien, que M. le prince lui avait fait proposer un accommodement et qu'il lui avait fait réponse qu'il se soumettrait aveuglément aux ordres du roi. Il ordonnait à l'abbé Fouquet d'en prévenir le coadjuteur et Mme de Chevreuse, afin de leur prouver jusqu'à la fin qu'il voulait entretenir avec eux une correspondance sincère.

Afin de ne donner aucun soupçon au coadjuteur des instructions secrètes qu'il avait envoyées contre lui à l'ambassadeur de France à Rome, Mazarin s'efforçait de plus en plus de lui persuader qu'il avait toujours en lui une pleine et entière confiance. Dans l'espoir d'endormir cet esprit si alerte, il écrivait lettres sur lettres à son parent, M. de Pennacors : « ... Rien n'est capable de me faire concevoir la moindre méfiance de la personne de M. le coadjuteur, lui mandait-il de Vierzon le 22 janvier, après les choses que la princesse palatine m'a mandées et celles que vous et M. l'abbé Fouquet m'avez dites de sa part. On a beau m'écrire, comme on fait continuellement, qu'il est accommodé avec M. de Chavigny, tantôt qu'il l'est avec M. de Beaufort, et qu'il a donné les mains à sa réconciliation avec M. le prince, et enfin qu'il est le principal instrument de tout ce que M. le duc d'Orléans fait contre moi, je vous proteste que je lis

(1) *Archives des affaires étrangères;* France. Lettres de Mazarin, t. XXIX.

tous ces avis comme je pourrais faire des romans, et je me tiens plus assuré et plus persuadé que jamais de son amitié, et qu'il ne perd aucune occasion de s'employer adroitement à mon avantage... » De son côté, le coadjuteur, pour entrer dans le jeu du cardinal, lui envoyait par Pennacors mille protestations de dévoûment et d'amitié (1). « La reine, écrivait Mazarin à M. de Pennacors le 10 février, a été très aise de ce que vous me marquez des sentimens et de la conduite de M. le coadjuteur. Ce n'est pas que sa majesté en doutât, puisque son honneur et son intérêt se rencontrent également à tenir la parole qu'il a donnée. Il se peut assurer que, de quelque malice que l'on se serve, *on ne fera pas concevoir d'autres sentimens à sa majesté, et que, de son côté, elle demeure ferme pour l'exécution de ce qu'elle lui a promis, et à conserver une affection très particulière pour lui et ses intérêts...* » Il s'agissait évidemment du chapeau du coadjuteur, et nous savons à quoi nous en tenir sur la sincérité de Mazarin. « S'il y a quelque chose d'importance, ajoutait celui-ci, et que M. le coadjuteur veuille faire savoir par une personne de la dernière confiance, je crois que vous voudrez bien en ce cas prendre la peine de faire le voyage (2). »

Au fond, les sentimens de Mazarin pour le coadjuteur n'avaient jamais cessé d'être ceux d'un implacable ennemi. Le même jour, il s'ouvrait sur la conduite de celui-ci avec la plus entière confiance au marquis de Noirmoutier, lieutenant-général et gouverneur du Mont-Olympe, qui y résidait en ce moment et qui avait trahi secrètement la cause du coadjuteur. Il se plaignait amèrement à Noirmoutier des manœuvres secrètes du prélat, ajoutant « qu'il n'en avait été nullement surpris et que, depuis longtemps, il n'en attendait pas autre chose. »

A l'arrivée de Mazarin à Poitiers, Turenne et le duc de Bouillon vinrent lui offrir leur épée, et le marquis de Châteauneuf, chef du conseil, se retira fort dignement. Les armées du roi étaient partout victorieuses. M. le prince, obligé de céder aux forces supérieures du comte d'Harcourt, avait été contraint d'abandonner la Saintonge et de se replier sur la Guyenne pour y continuer la lutte. Une révolte qui venait d'éclater en Anjou et qui avait à sa tête le gouverneur de la province, le duc de Rohan-Chabot, avait été étouffée en moins d'un mois par le maréchal d'Hocquincourt, qui était entré dans Angers après trois semaines de siége (3).

Quelle était pendant ce temps la situation de Paris? Le coadjuteur y avait rêvé, un peu trop tard pour que cette combinaison eût

(1) Mazarin à Pennacors, Poitiers, 2 février 1652. *Archives du minist. des affaires étrang.* Lettres de Mazarin, t. XXX.

(2) *Archives du minist. des aff. étrang.;* France. Lettres de Mazarin, t. XXX.

(3) Mémoires de Turenne.

chance de succès, la formation d'un tiers-parti armé, destiné à tenir à la fois en échec Condé et Mazarin et à les exclure l'un et l'autre de la direction des affaires. Il avait fait proposer au parlement de s'unir avec le duc d'Orléans, et le parlement, tremblant de crainte, avait rejeté cette proposition. Ainsi dès le début le tiers-parti recevait un coup mortel. Le parlement avait lancé contre Mazarin des arrêts terribles, et il avait reculé à la seule pensée de les faire exécuter à main armée. Il en avait naïvement confié l'exécution à l'autorité royale. Il n'avait pris aucune mesure ni pour l'attaque ni pour la défense. Seul, le duc d'Orléans, secrètement poussé par le coadjuteur, avait eu quelque velléité de s'opposer par la force à la marche du cardinal. Il avait retiré de l'armée du maréchal d'Aumont ses régimens de la province de Languedoc, dont il était gouverneur, et leur avait adjoint les régimens qui portaient son nom et celui de son fils. Il envoya ces troupes près de la ville d'Orléans, dans laquelle sa fille, la grande Mademoiselle, devait bientôt pénétrer par surprise et qu'elle sut rallier au parti des princes.

Le 24 janvier, il signa avec M. le prince un traité d'alliance. Le coadjuteur n'y était pas compris, mais il était formellement stipulé que le duc le prenait sous sa protection et se réservait le droit de maintenir avec lui une étroite union. Cet article pouvait faire présager une réconciliation, à un moment donné, entre M. le prince et le coadjuteur, et Mazarin, qui avait eu vent du traité, vivait dans une crainte mortelle d'une telle collusion. Sur ces entrefaites, le parlement reçut une lettre du roi, qui contenait un blâme indirect de la conduite du duc d'Orléans (15 février). Le roi se plaignait de ce que « de mauvais esprits » s'étaient servis du nom de son oncle pour faciliter l'entrée en France des Espagnols, réclamée par le duc de Nemours. Le coadjuteur ne manqua pas d'en ressentir le contre-coup et de se voir à deux doigts d'une révocation. Fort heureusement pour lui, la princesse Anne de Gonzague, qui s'était rendue auprès de la reine à Poitiers, défendit ses intérêts avec tant de zèle et d'habileté qu'elle parvint à détourner l'orage.

Dès que la nouvelle du projet formé par Mazarin de rentrer en France avait pris quelque consistance, le coadjuteur, comme nous l'avons dit, avait sur-le-champ expédié à Rome un courrier extraordinaire pour engager l'abbé Charrier à l'apprendre au pape, afin de hâter sa promotion. Il craignait à chaque instant que sa nomination fût révoquée et il faisait jouer tous les ressorts pour suspendre le coup fatal et pour mettre fin aux lenteurs du pape. Il ne doutait pas que la nouvelle de la rentrée en France du cardinal ne produisît à Rome le plus grand effet, et il donnait à l'abbé des instructions détaillées sur la conduite qu'il avait à tenir.

II.

Retz suivait d'un œil attentif et anxieux la marche du cardinal et la lutte engagée entre M. le prince et les troupes du roi. Ce qu'il redoutait le plus, c'était un accommodement entre Condé et Mazarin, qui eût été le signal instantané de sa révocation. Les lettres qu'il écrivait coup sur coup à Charrier et dans lesquelles il lui faisait part de ses impressions sont d'un bien plus grand intérêt que ses *Mémoires* sur le même chapitre, puisqu'elles sont écrites au jour le jour et en toute sincérité. Le coadjuteur, se croyant à l'abri derrière un chiffre des plus compliqués et s'adressant à un ami à toute épreuve, ne lui déguise absolument rien et se livre avec le plus complet abandon. Il s'ouvre à lui de ses pensées les plus secrètes, de ses projets, de sa conduite à l'égard de Mazarin, et, chemin faisant, il lui raconte tout ce qui se passe à la cour, dans le camp des princes, au sein du parlement et au Luxembourg. De tels documens éclairent d'un jour définitif cette époque assez obscure de l'histoire de la fronde.

Le 18 décembre, Retz dépêcha un nouveau courrier extraordinaire à l'abbé Charrier pour lui annoncer la grande nouvelle du retour de Mazarin et pour le prier d'en tirer le meilleur parti possible. « Comme je ne vous avais pas déterminé (par le dernier extraordinaire que je vous dépêchai, lui disait-il, et qui vous porta les lettres de son altesse, sur les bruits qui couraient dès lors du retour du cardinal Mazarin), — la conduite que vous deviez précisément tenir sur ce sujet, et qu'ainsi vous n'avez peut-être pas encore hasardé ce dernier remède, à présent que l'on ne doute quasi plus des pensées qu'il a de revenir, que l'on ne dispute presque pas que du temps, et que l'on s'imagine même avec beaucoup d'apparence quelque raccommodement de sa part avec M. le prince, j'ai cru qu'il était temps de faire auprès du pape un dernier effort pour prévenir, s'il se peut, la révocation que je prévois. C'est pourquoi je vous dépêche cet exprès, qui vous rendra trois lettres de son altesse royale, l'une au pape, l'autre à M. le cardinal Pamfili et la troisième à vous, dans laquelle vous verrez à peu près ce que contiennent les deux autres. Quand bien même vous vous seriez déjà servi des premières que je vous ai envoyées sur ce sujet, ne laissez pas encore d'agir de la même manière, en vertu de celles-ci, par l'exposition que vous ferez au pape, incontinent après les avoir reçues, des ordres que Monsieur vous donne aux termes de celle qu'il vous écrit, que vous pourrez même lui faire voir et au cardinal Pamfili, sans pourtant les en rendre maîtres. Vous ferez aussi insensiblement glisser dans le discours quelque espèce de ressenti-

ment de la part de son altesse royale sur les longueurs dont on a usé en une affaire qu'il passionnait (1) si fort pour le bien général de la France, et dont les délais et les remises ont donné temps au cardinal Mazarin de songer au retour et peut-être les biais de traverser ma nomination, qu'il a toujours considérée comme un obstacle et un empêchement formel à tous ses desseins. Vous fortifierez cet endroit des avis que vous donnent ceux qui sont auprès de Monsieur, de la pensée en laquelle vous direz qu'il est de vous rappeler en France, en cas que le pape ne fût pas en état de faire promptement la promotion, son altesse royale ne voulant pas que les sollicitations qu'il fait à Rome pour mes intérêts paraissent dans le public contredites par un ordre et une révocation de la cour qui pourrait faire croire que le cardinal Mazarin est ici plus puissant que lui. Voilà pour ce qui regarde M. le duc d'Orléans.

« Quant à moi, vous direz que je ne me suis engagé dans la poursuite du chapeau qu'après les assurances que sa sainteté m'a fait donner plusieurs fois de considérer promptement mes intérêts quand j'aurais la nomination de la cour; que je n'ai poursuivi ce dessein et n'en ai souhaité l'exécution que pour servir le saint-siége et me fortifier contre le cardinal Mazarin; que, le temps ayant rallumé dans l'esprit dudit cardinal l'espérance du retour et lui ayant donné le pouvoir de s'opposer à mes prétentions, je ne lairrai (laisserai) pas de rechercher, en qualité d'archevêque de Paris, toutes les occasions de servir l'église et le pape, et particulièrement dans les états-généraux, comme un des principaux députés du clergé.

« Essayez aussi de faire peur de la réunion de M. le prince avec le cardinal Mazarin, qui tous deux ensemble formeront, avec les troupes du roi, un puissant parti contre lequel j'aurais eu plus de subsistance avec le chapeau.

« Enfin voyez, par la connaissance que vous avez de l'humeur de ceux avec qui vous avez à traiter et de l'intrigue du pays, ce que vous devez ajouter ou diminuer en tout ce que je vous dis, dont je me rapporte entièrement à vous, sachant bien que, sur le plan que je vous trace, vous n'oublierez rien de ce qu'il faut pour mes intérêts. Soyez seulement averti que, pour des raisons que vous devinez assez, le secret de tout ceci doit demeurer entre le pape, le cardinal Pamfili et vous... Sans ce maudit retour du cardinal Mazarin, M. le prince était confondu; il ne le sera peut-être pas moins étant d'accord avec lui... Ce que je vous ai dit de témoigner au pape sur mon sujet vous marque assez que je ne suis pas content. Vous lui devez dire adroitement et lui faire voir que je puis avoir des occasions de m'en ressentir... Quoique je vous mande de faire peur à

(1) Il faudrait lire : qui le passionnait si fort.

Rome de votre retour, c'est seulement un moyen dont vous devez vous servir pour avancer vos affaires, sans pourtant en rien faire que je ne vous le mande. »

« M. le prince est en si mauvais état que l'on appréhende qu'il ne s'accommode avec le Mazarin. Ce n'est pas que mon sentiment soit tel, et je crois avoir des lumières contraires à cela, mais, si vous le jugez à propos, je m'imagine qu'il pourrait être bon d'en inspirer quelque pensée au pape et de lui faire voir, si cela arrivait, dans la résolution où je suis de ne pas consentir à son retour, que ce changement pourrait troubler ma nomination, ce que je ne doute point qui ne lui fût désagréable, et par la bonté qu'il me témoigne et par la douleur qu'il aurait d'avoir contribué par sa longueur à la révocation d'une chose que je n'ai particulièrement acceptée que sur les paroles que le pape m'a donné, depuis deux ans, par Panzirole, de la souhaiter avec ardeur; et il est vrai qu'il en a si hautement publié son désir et à tant de gens que l'on commence à s'étonner fort ici comme la chose n'est pas encore faite... »

La menace du retour de Mazarin, tel était donc le puissant ressort qu'à un moment donné l'abbé Charrier était invité à faire jouer pour forcer le pape dans ses derniers retranchemens et lui arracher la promotion.« J'ai reçu la vôtre du 11e du passé, lui écrivait le coadjuteur le 5 janvier 1652, qui a un peu diminué les mauvaises pensées que votre courrier du 13e m'avait donné du succès de mon affaire. Je vois bien que vous n'aviez pas mis encore en jeu le retour du Mazarin, et je ne doute point que vous ne vous en soyez servi présentement que vous avez reçu mes derniers ordres là-dessus, avec les lettres de son altesse royale. Si cela avec les avis que vous avez eus à Rome de l'entrée du Mazarin en France ne font leur effet, j'espère peu de chose à l'avenir, quoique vous paraissiez, par votre dernière, croire que la promotion se fera après les Rois.

« Les affaires sont en France dans une incertitude et une confusion à laquelle on ne peut quasi rien connaître. A l'égard de M. le prince, il était perdu sans réserve, si ce maudit homme n'eût pas entrepris de revenir, et c'est ce qui fait croire à beaucoup qu'il faut nécessairement qu'il y ait quelque réunion entre les princes et Mazarin. Je n'en crois rien, parce que, si cela était, ma nomination aurait été indubitablement révoquée, ce que je ne puis croire, n'en ayant eu aucun avis de vous et ne jugeant pas aussi, par les lumières que je puis avoir à la cour, que cela puisse arriver si promptement, quelque pas que je fasse contre le Mazarin, ayant assez bien pris mes mesures sur ce sujet. Je pourrais pourtant m'y tromper, et puis tout change en un moment. A l'égard de M. le duc d'Orléans, j'y suis autant bien que jamais; je ne m'y fie pas trop, vous connaissez l'homme.

« Pour Paris, je n'y remarque pas toute la chaleur qui y était autrefois en pareilles occasions. On y crie assez contre le Mazarin et la reine, mais on n'y fait rien de plus. Vous verrez par l'arrêt imprimé que je vous envoie ce qui a été fait au parlement contre le cardinal (1). Depuis lequel temps on s'est encore assemblé une fois et l'on a ordonné que les autres parlemens seraient invités de donner pareil arrêt. M. le duc d'Orléans fit entendre à la compagnie qu'il serait à propos de prendre garde que ceux qui étaient saisis des deniers publics ne les emportassent à la cour, mais ces messieurs n'y voulurent pas mordre. Je n'opinai pas à cet arrêt plus qu'au premier. »

Comme on le voit, le coadjuteur refusait de prendre part aux arrêts contre Mazarin par un avis ou par un vote; mais il ne négligeait rien secrètement pour pousser le parlement aux mesures les plus extrêmes contre lui. « Le Mazarin, poursuivait-il, a déjà fait six journées de marche en France; il était avant-hier à Épernay. Il est entré avec quatre ou cinq mille hommes de cavalerie ou infanterie, qui marchent avec quatre pièces de canon. M. le prince a repassé la Charente avec ses troupes, et l'on croit, s'il n'est pas d'accord, qu'il y aura peut-être combat.

« Je ne sais si je vous ai mandé ce qui s'est passé entre M. le nonce et moi en présence de M. l'évêque de Châlons (2), il y a déjà quinze jours. Je lui dis, en parlant des longueurs du pape, que, si je n'étais pas homme pour mériter d'être cardinal sur une première nomination, j'étais peut-être trop glorieux pour y prétendre pour une seconde. A quoi M. de Châlons ajouta qu'il était vrai, et que, sans ma considération, le clergé de France aurait bien fait connaître au pape qu'il est peu satisfait du mépris qu'il leur témoigne depuis si longtemps. Cela étonna fort le bonhomme. Je ne doute pas qu'il n'en ait écrit, et pourtant j'estime que cela ne fera pas mauvais effet. Tenez pourtant le secret à cet égard.

« Témoignez toujours que vous appréhendez une révocation, tant parce que je me suis fort emporté contre le Mazarin, qu'à cause que l'on soupçonne qu'il soit raccommodé avec M. le prince. Vous pouvez aussi parler hautement sous le nom de M. le duc d'Orléans et au mien. Ce n'est pas, entre vous et moi, que je croie que ma nomination soit sitôt révoquée, mais il est pourtant bon que vous agissiez de la façon que je vous dis.

« Caressez toujours bien M. Chigi, et ne laissez pas aussi échapper les occasions que vous avez de profiter de votre négociation avec la princesse de Rossano; n'y épargnez rien... »

(1) Arrêt du parlement contre Mazarin et ses adhérens du 13 décembre 1651.

(2) Félix Vialart de Herse, évêque de Châlons depuis le 6 juillet 1642. Il était un des plus intimes amis de Retz, quoiqu'ils fussent de mœurs fort différentes.

Dans la lettre suivante, du 19 janvier, le coadjuteur engageait l'abbé Charrier à faire en sorte que le pape ne pût se douter qu'il existait un traité secret entre lui, Paul de Gondi, et Mazarin, ce qui eût infailliblement empêché le pontife de lui donner le chapeau.

« ... Il court ici un bruit que le pape fera une promotion pour ses créatures sans en faire pour les couronnes; à quoi je ne vois point d'apparence. Je suis comme persuadé que ma nomination ne sera pas sitôt révoquée. Vous savez ce que je vous ai mandé sur cela par ma précédente, et comme vous devez parler là-dessus. Surtout prenez garde de ne pas faire paraître que j'aie quelque intelligence avec le Mazarin, car en vérité cela n'est pas, tâchant seulement de me ménager tout doucement...

« Je vois bien que la négociation prétendue de M. le nonce, que vous m'aviez annoncée par votre courrier exprès, est une malice du pape pour vous amuser, le nonce ne m'en ayant encore rien dit.

« L'entrée du Mazarin en France a fait ici de nouvelles affaires. M. le duc d'Orléans semble tourner du côté de M. le prince et se vouloir présentement unir avec lui; mais c'est avec tant de contrainte que je crois que cette union durera peu, ou qu'elle ne produira pas grand'chose. Quant à moi, je périrai plutôt que de me raccommoder avec ce traître. Pour cela, je n'en suis pas moins bien avec Monsieur; au contraire, je vous assure que j'y suis toujours au meilleur état du monde, et qu'il m'a considéré comme celui qui doit empêcher M. le prince, duquel il se défie fort, de lui mettre le pied sur la gorge. Le Mazarin a passé à Gien la rivière de Loire, où deux jours auparavant l'on avait refusé l'entrée aux troupes de Monsieur, quoique le gouverneur lui eût répondu de la ville.

« Monsieur est prêt de former un conseil chez lui sur les affaires présentes; il ne tient qu'à moi d'y entrer. Je ne sais si je le dois faire; ce n'est pas que je craigne de m'expliquer contre le Mazarin. Je le fais tous les jours dans le public, mais par d'autres raisons et particulièrement parce que je vois que les affaires ne peuvent pas aller assez loin par les biais que l'on y veut prendre, et ainsi je crains d'attirer sur moi les dégoûts des peuples qui peut-être me donneraient le tort des mauvais événemens. Je prendrai là-dessus mes résolutions dans peu. M. de Chavigny sera de ce conseil, et ainsi obligé de paraître publiquement contre la cour, ce qui ne lui est pas fort avantageux. Je lui ai fait donner cette botte. »

Chemin faisant, le coadjuteur racontait à l'abbé les nouvelles du jour : « M. de Nemours (1) arriva ici hier au soir; il a vu ce matin Monsieur, et doit partir après-demain pour aller commander quelques troupes des princes qui sont sur la frontière; il a pensé être

(1) Charles-Amédée de Savoie, duc de Nemours.

pris en venant ici. M. de Sillery, qui était avec lui, a été plus malheureux, ayant été arrêté. Bougy, maréchal de camp dans l'armée de M. le comte d'Harcourt, a enlevé deux des quartiers de M. le prince, où l'on dit qu'il y avait bien 600 chevaux. Il y a près de 300 prisonniers : les régimens qui ont été défaits sont Enghien, Conti, Favas, Duras et La Force.

« Le cardinal n'a pas voulu rendre M. Bitault (1); sur quoi le parlement a ordonné que l'on y renverrait une seconde fois, et que l'on signifierait à M. d'Hocquincourt qu'il en demeurerait responsable lui et toute sa postérité. Paris au surplus est autant paisible que jamais. Quand l'ambassadeur vous parlera de moi sur toutes ces affaires ici, témoignez-lui que, par tout ce que vous pouvez juger de mes dépêches, vous me croyez beaucoup d'aigreur contre M. le prince, et faites-lui entendre, sans lui dire et sans qu'il puisse prendre aucun avantage dans le monde, que vous voyez bien que par cette raison ma conduite me tient en grande faveur à la cour de France et dans le public. Faites voir dans (l'entourage du pape) que je suis tout à fait emporté contre le Mazarin. »

Dans la lettre suivante, en date du 26 janvier, le coadjuteur donnait à l'abbé des nouvelles fort importantes relatives à Condé et à Mazarin : « Nous n'avons point eu de vos nouvelles, lui disait-il, par cet ordinaire, le courrier n'étant pas encore arrivé, quoique nous soyons à la fin de la semaine. J'ai toujours impatience de vous faire savoir des miennes parce que je suis assuré que, dans le chagrin où vous êtes de mes intérêts, elles vous servent de consolation ; je sais qu'ils vous touchent plus que moi-même. Si elles vont bien, elles vous donneront pour le moins autant de joie ; si elles vont mal, je vous conjure de ne vous en inquiéter pas plus que moi qui ne suis pas, comme vous savez, fort touché de la fortune, et à qui je vous (assure) que les événemens sont fort indifférens. Je crois, selon les apparences, que celui de mon affaire ne sera pas mauvais, puisque je ne vois pas qu'il y ait de révocation par la raison que je vous ai dit, au moins les nouvelles que vous allez voir dans cette lettre vous marqueront suffisamment que ce n'est pas par la considération de M. le prince qu'elle peut être traversée.

« Je crois vous avoir déjà mandé l'enlèvement de deux quartiers de l'armée de M. le prince par Bougy, maréchal de camp dans l'armée de M. le comte d'Harcourt. Depuis lequel temps M. le prince s'étant voulu retirer et ayant mis dans Barbésieux et dans Pons quelques-unes de ses troupes pour menacer M. le comte d'Harcourt, il a toujours continué dans le premier dessein de sa retraite,

(1) L'un des deux conseillers au parlement qui avaient été envoyés par cette compagnie pour s'opposer à la marche du cardinal Mazarin, et que les troupes de celui-ci avaient arrêtés.

dans laquelle M. le comte d'Harcourt lui étant tombé sur les bras, une partie de son armée a été taillée en pièces, ayant perdu 1,800 chevaux et plus de 1,200 hommes de pied, même toutes les places dans lesquelles il avait laissé des troupes. L'on l'a suivi jusques à Bourg, où l'on tient qu'il s'est embarqué pour Bordeaux. On ne sait pas s'il y aura été reçu. En tout cas, l'armée de M. le comte d'Harcourt, qui est à présent très forte, ne manquera pas de l'y suivre, et ainsi l'on croit qu'il y a peu de ressource, les troupes qui ont été amenées par le cardinal ayant ordre d'aller joindre Saint-Luc, qui est dans la Haute-Guyenne pour prendre toutes ensemble Bordeaux par l'autre côté, en cas qu'ils s'obstinent à vouloir défendre M. le prince.

« Cependant le cardinal avance fort à la cour. On tient qu'il y doit arriver dans deux ou trois jours. Les députés du parlement de Paris en sont revenus cette semaine. L'on a opiné au parlement sur la réponse qui leur a été faite par le roi, qui leur a dit qu'il voulait croire que, lorsque le parlement avait donné ses arrêts contre le cardinal, il n'avait pas su que ce fût sa volonté qu'il revînt avec les troupes levées par lui pour le service de sa majesté. Sur quoi la compagnie ayant délibéré, on a arrêté que très humbles remontrances seraient faites au roi par écrit, et cependant que tous les arrêts contre le cardinal seraient exécutés, de quoi il serait donné avis aux autres parlemens. Quant à l'argent et aux troupes, ces messieurs s'en rapportent à son altesse, sans vouloir même donner d'arrêt pour cela. »

Ce que dit le coadjuteur du traité secret de M. le prince avec le duc d'Orléans n'est pas moins digne d'intérêt. A en juger par sa correspondance avec Charrier, Retz n'était nullement disposé à s'accommoder alors avec M. le prince, comme l'ont prétendu quelques historiens.

« M. de Nemours, mandait-il à l'abbé, est en cette ville depuis cinq ou six jours; il s'en va commander un corps sur la frontière de Champagne que l'on dit être composé du reste des troupes de Tavannes et d'autres que les Espagnols lui ont donné. Le comte de Fiesque est aussi arrivé depuis trois jours, qui a apporté à son altesse un traité de la part de M. le prince pour leur union. D'abord Monsieur y a fait une grande résistance, les amis de M. le prince voulant l'obliger d'entrer dans le traité d'Espagne, ce qu'il n'a point voulu faire, quoi qu'ils lui en aient pu dire, et ainsi il a fallu ôter cette clause, après quoi son altesse a signé ce traité portant seulement une union contre le cardinal, renonçant au surplus à toute sorte d'intérêts particuliers et à toutes alliances avec les étrangers. M. de Chavigny a eu ordre d'aller à la cour tenir sa place de ministre; on dit qu'il n'y obéira pas, non plus que M. de Longueil,

auquel la reine a commandé par une lettre de sa main d'aller faire sa charge de chancelier. L'un et l'autre accusent le coadjuteur de leur avoir fait jouer cette pièce; il en est pourtant fort innocent.

« Si la promotion n'était pas faite avant la seconde semaine de carême, faites toujours mine de vous en revenir, et pourtant n'en faites rien que vous ne voyez encore un ordre plus précis de moi. Entre-ci et ce temps-là je prendrai mes dernières résolutions. »

Dans la lettre qui suit, le coadjuteur témoignait à l'abbé son découragement sur l'issue de son affaire, qu'il tenait encore plus compromise à Rome qu'à la cour de France. Il l'engageait pourtant à rester à Rome, tout en feignant chaque jour d'être sur son départ. Enfin, il déclarait à l'abbé qu'il avait nettement refusé au duc d'Orléans de se réconcilier avec M. le prince et qu'en même temps il se prononçait hautement contre lui et contre Mazarin.

« J'ai reçu cette semaine deux de vos lettres des 1er et 8e du passé, par lesquelles vous diminuez un peu les espérances que vous m'aviez donné d'une prompte promotion. Je m'attendais bien à ce que vous m'en mandez, et pourtant je n'en conçois aucune inquiétude plus grande que celle que j'ai de la longueur de vos peines et de vos fatigues. Je suis résolu de les terminer bientôt, et, quoi qu'il arrive, de vous décharger d'une sollicitation si pénible et si importune. Tôt ou plus tard, vous ne serez plus à Rome que jusques aux Quatre-Temps, et cependant je vous prie, pour l'amour de moi, de prendre patience et d'attendre de mes nouvelles sur votre retour, que vous devez toujours faire appréhender, conformément à tout ce que je vous ai mandé ci-devant. . . . . .
Du surplus, il me semble que je n'ai rien à ajouter à tout ce que je vous ai écrit pour la conduite de mon affaire, que je tiens plus mal en la cour de Rome qu'en celle-ci, ne croyant pas que ma nomination soit sitôt révoquée, au moins selon les apparences, et de la manière dont je me gouverne.

« Je suis toujours fort bien auprès de M. le duc d'Orléans, lequel est présentement ami de M. le prince, mais à des conditions qui produiront peu de chose ou qui lui donneront bientôt sujet de s'en dégager. Il m'a fort pressé de me raccommoder avec M. le prince, sur les instances qui lui ont été faites par les gens qui sont ici; mais, après avoir témoigné quelque résistance, il m'a donné un peu de relâche. Quoi qu'il en puisse arriver, je ne puis jamais prendre ce parti, et je veux faire voir à M. le duc d'Orléans qu'il est du bien de son service que j'en use de la sorte.

« Nous sommes assez en repos à Paris; jusques à présent les affaires ne s'y disposent pas, à mon sens, à la guerre, si ce n'est que M. le prince y voulût venir, encore lui pourrait-il bien arriver

la même chose que cet été (1). Le parlement s'assemble quelquefois, mais il ne fait pas grand'chose. M. de Rohan s'est déclaré dans Angers contre la cour. Vous savez que c'est un homme de grand mérite et qui a beaucoup de crédit. On traite d'un raccommodement entre (M. de Chavigny) et moi; cela doit être fort secret et, si je m'y résous, ce n'est que pour le détacher de M. le prince, et parce que cela peut faire impression sur M. le duc d'Orléans..... Je me déclare ouvertement dans Paris contre le Mazarin et contre M. le prince... »

Le 9 février, le coadjuteur, tout en donnant à l'abbé des nouvelles du théâtre de la guerre, lui annonçait que sa nomination au cardinalat ne serait pas révoquée tant qu'il ne serait pas réconcilié avec Condé; elle ne tenait plus en effet qu'à cet unique fil, et il est plus que probable que Mazarin préféra voir Retz cardinal que raccommodé avec M. le prince.

« ... Je suis toujours fort bien avec M. le duc d'Orléans, disait le coadjuteur à Charrier. Les gens de M. le prince l'ont fort pressé de faire mon accommodement avec M. le prince; mais n'ayant pas voulu, il n'en vit pas plus mal avec moi, et leur a nettement déclaré que, nonobstant cela, il ne romprait jamais avec moi, quoiqu'ils l'en importunassent fort.

« M. de Châteauneuf a quitté fort honorablement la cour à l'arrivée du cardinal, et vous pouvez en ce rencontre faire voir que tous ceux qui sont accusés d'être mazarins ne le sont pourtant pas. Au surplus, il ne se passe rien ici de nouveau, tout y est assez calme. L'on a détourné, par un arrêt du conseil, les rentes de l'Hôtel de Ville; mais le parlement a fait défense de l'exécuter, et a rendu tous les ordonnateurs responsables de ce divertissement... Je ne crois pas, comme je vous l'ai déjà dit, que la nomination soit sitôt révoquée, au moins tant que je ne serai pas d'accord avec M. le prince. On n'a point de nouvelles de l'armée de M. le prince; les troupes de Monsieur sont ensemble auprès d'Orléans, et à la fin M. de Beaufort est parti pour les aller commander. On dit que Tavannes et M. de Nemours viennent avec quelques autres troupes et des Espagnols pour les joindre. J'ai peur qu'ils ne puissent pas aller jusques-là... »

Pendant ce temps, que se passait-il à Rome? Le bailli de Valençay, toujours retiré sous sa tente, s'obstinait fort maladroitement à ne pas se rendre aux audiences du pape, et l'abbé Charrier mettait cette brouille à profit pour voir souvent le pontife et pour lui faire peur du retour de Mazarin. Il lui représentait que ses bonnes in-

(1) Le coadjuteur voulait dire par là qu'il pourrait bien une seconde fois forcer M. le prince à quitter Paris.

tentions pour le coadjuteur allaient devenir inutiles, si le cardinal redevenait maître des affaires, à moins que ses mauvais desseins contre ce prélat ne fussent prévenus par une prompte promotion. Il lui glissa en même temps qu'il avait reçu avis que la révocation de la nomination du coadjuteur était en chemin (1). A cette nouvelle, le pontife comprit qu'il n'y avait plus de temps à perdre et se promit bien de ne pas se laisser surprendre. Le bailli, de son côté, ne se dissimulait pas que, si quelque chose devait précipiter la promotion, c'était la nouvelle du retour de Mazarin en France. Le pape, écrivait-il à Brienne, n'aura pas de plus grande envie, pour s'opposer à la puissance de M. le cardinal, que « de lui donner en tête M. le coadjuteur et d'affermir le crédit de celui-ci pour énerver celui du premier. » Dans l'ignorance la plus complète des secrètes intentions du pape, le bailli ajoutait qu'il ne croyait pas que la promotion eût lieu prochainement, et, jusqu'au bout, il fut entretenu dans cette illusion par le silence impénétrable d'Innocent X, qui ne doutait pas que la moindre indiscrétion de sa part ne dût porter un coup fatal à la nomination du coadjuteur. Cependant le bailli, qui cherchait sans cesse de nouveaux prétextes pour éviter les audiences du pape, n'avait pas même jugé à propos de faire au pontife, le jour de l'an, une simple visite de pure bienséance. Le bruit courait dans Rome que la véritable cause de sa retraite et de son abstention était qu'il voulait éviter d'entretenir le pape de la promotion du coadjuteur. Ce bruit n'était peut-être pas sans fondement. Que l'on se figure en effet l'étrange embarras du bailli s'il avait été obligé de prier le pape de retarder la promotion, lui qui, jusque-là, l'avait pressé si vivement de la hâter. Il n'ignorait pas d'ailleurs qu'il eût suffi qu'il formât une telle demande pour que le pontife précipitât le dénoûment en faveur de Paul de Gondi. Le sieur Gueffier, agent en sous-ordre des affaires de France à Rome depuis l'année 1601, et qui faisait les intérims de l'ambassade lorsqu'il n'y avait pas d'ambassadeur, croyait que le bruit qui courait dans Rome était fondé. Quant à l'abbé Charrier, il ne paraissait pas y croire et témoignait une confiance aveugle dans la bonne foi du bailli (2). Gueffier, malgré toutes les sources d'informations où il pouvait puiser, était aussi mal renseigné que l'ambassadeur sur les véritables dispositions du pape à l'égard du coadjuteur. Loin de penser que le pontife lui fût favorable, il le supposait fort éloigné de lui accorder le chapeau. On a donné de nouvelles informations au pape de l'esprit du coadjuteur, écrivait-il à Brienne le 8 janvier. On

(1) Mémoires de Guy Joly.

(2) *Bibl. nat.*, Colbert, 361, V^c, T. VI. Lettre du bailli de Valençay à Brienne.

lui a « mandé de France que, ce prélat étant trop vif et remuant, sa sainteté le devra plus appréhender qu'on n'avait fait du cardinal de Richelieu, si, étant fait cardinal, il entrait au maniement des affaires de France, comme l'on dit que cela serait assurément, ces mauvaises affaires-là n'aidant pas à sa promotion. »

Gueffier, qui par ses longs services s'était acquis le droit de tout dire impunément au ministre des affaires étrangères, ne se gênait pas pour blâmer la conduite de l'ambassadeur et pour dire à Brienne que, s'il le rappelait, cela ferait un sensible plaisir au pape. Comme si le bailli eût pris à plaisir d'irriter de plus en plus Innocent X contre lui, il invitait ouvertement à dîner le père du cardinal Mazarin, et à toute occasion il laissait éclater sa mauvaise humeur contre le pontife.

« Je continue toujours à m'abstenir d'aller à l'audience, écrivait-il à Brienne le 29 janvier, croyant qu'il y va de la réputation du roi que j'aille caresser un pape qui, opiniâtrément, persiste à vouloir décrier l'autorité et le parti de sa majesté avec une injustice si manifeste... J'attends toujours les ordres et volontés de sa majesté, et vos commandemens avant que d'en venir à quelque marque de plus grande rupture (1)... » Dans cette même lettre, il prétendait que le retard de la promotion était causé par le procès du sous-dataire Mascambruni, que l'on instruisait en ce moment même, et qui fut condamné deux mois après à être décapité. Quoi qu'il en soit, le bailli était fort mal renseigné sur les véritables intentions du pape à l'égard du coadjuteur. Peu de jours avant que celui-ci fût nommé cardinal, il soutenait à Brienne qu'Innocent X ne se souciait nullement de lui donner la pourpre. Il constatait enfin que le pape était fort mécontent du retour du cardinal Mazarin, qu'il tenait pour très assuré.

Cependant le comte de Brienne, surpris de l'interruption des visites de l'ambassadeur à Innocent X, lui avait demandé des explications. Le bailli lui répondit que tous les jours d'audience il avait eu soin de se faire excuser auprès du pape sous prétexte qu'il n'avait rien d'important à lui communiquer. « Vous voyez par là, ajoutait-il, que je n'ai marqué aucune rupture, mais seulement voulu faire connaître que nous savons rendre indifférence pour indifférence... Si votre dépêche suivante requiert que je retourne à mes audiences, je le ferai sans difficulté aucune et comme si de rien n'était (2). » En attendant, il conseillait à Brienne de secouer la bile au pape dans ses dépêches « en remuant la piscine de l'affaire Mascambruni, » et par là « de le remplir de frayeur, » afin de couper

(1) *Archives du minist. des affaires étrang.;* Rome, t. CXX.
(2) 5 février 1652.

court à ses propos contre le roi et la reine. Mais, si le bailli ne pouvait se flatter d'avoir apporté jusque-là le moindre obstacle à la promotion du coadjuteur, il croyait pouvoir du moins se vanter d'avoir gagné la pleine et entière confiance de son mandataire. « Pour le regard de la promotion future de M. le coadjuteur de Paris, écrivait-il à Brienne, et ma bonne intelligence avec l'abbé Charrier, vous avez été servi ponctuellement selon vos désirs et les intentions de sa majesté et de son conseil, à point nommé. Il suffit de vous dire cela pour répondre à ce que vous m'en mandez dans votre dépêche, et ledit sieur abbé est content de moi et de mes œuvres au dernier point, au moins en ce qui touche l'affaire qu'il sollicite ici... Je vous prie, ajoutait l'ambassadeur, à qui l'on n'avait pas envoyé jusque-là une obole de France et qui était à bout de ressources, je vous prie de ne pas oublier... de faire entendre raison à M. le marquis de la Vieuville (le surintendant des finances) pour le paiement de mes appointemens, autrement je vais à une banqueroute toute franche. »

Quinze jours avant la promotion, l'abbé Charrier ne savait pas plus que l'ambassadeur à quoi s'en tenir. A ce moment encore l'accusation de jansénisme soulevée contre le coadjuteur n'était pas encore vidée, et Innocent, « avec son adresse ordinaire, » disait que le seul motif du retard qu'il mettait à la promotion venait de la crainte où il était de faire entrer dans le sacré-collége un personnage imbu d'opinions si contraires à l'autorité du saint-siége. Pendant quelques jours, l'abbé Charrier ne put être admis aux pieds du pape, « ce qui le réduisit dans les dernières afflictions. » Le bailli semblait faire de son mieux pour le consoler, et comme l'abbé fut enfin reçu au Vatican, grâce à certaines indications que lui avait données l'ambassadeur, il vint le remercier « *tout joyeux, sans masque et sans fard* (1). » L'ambassadeur fit mieux; afin de n'inspirer aucun soupçon à l'abbé, il le mit en relation avec monsignor Chigi, qu'il avait intimement connu à Malte et avec lequel il avait conservé une étroite liaison. Charrier, que le père Rapin donne avec raison pour un « *homme habile, ardent et dévoué au service du cardinal de Retz,* » s'entremit de son mieux auprès de monsignor Chigi pour dissiper ses derniers soupçons sur le prétendu jansénisme du coadjuteur. Sous prétexte de faire une cour assidue au bailli de Valençay, mais en réalité pour surveiller ses moindres démarches, il le voyait journellement, il avait avec lui des conférences de trois ou quatre heures, « il était incessamment avec lui dans les prome-

(1) Le bailli de Valençay à Brienne, 18 mars 1652. *Archives du minist. des affaires étrang.;* Rome, t. CXX.

nades et divertissemens du carnaval (1); » il feignait de lui confier de très grands secrets, mais ce qui est certain, c'est qu'il était loin de lui témoigner la confiance abandonnée que lui prête le bailli dans ses lettres. Tout en croyant à sa bonne foi, l'abbé ne lui livra jamais aucun de ses secrets.

On était presque à la veille de la promotion, et le pape avait si bien pris ses mesures, que le bailli de Valençay ne se doutait nullement qu'elle dût être si prochaine. Pendant qu'on le tenait ainsi dans la plus complète ignorance, afin de le surprendre dans le cas où il aurait en main la révocation du coadjuteur, lui se glorifiait d'avoir constamment dupé l'abbé Charrier sur les véritables intentions de la cour. « Pour ce qui est de la promotion, écrivait-il à Brienne (12 février), je me suis jusques à cette heure gouverné très ponctuellement suivant vos ordres et les volontés du roi, et le sieur abbé Charrier est, et avec justice, plus que très satisfait de mon procédé et vit avec la dernière confiance avec moi, me donnant part de tout ce qu'il sait et fait. Il a reconnu que leurs majestés ont voulu, jusques à cette heure et de la bonne façon, la promotion de M. le coadjuteur. Et il est si bien persuadé de cela, que, quand toute la terre s'assemblerait pour lui persuader le contraire, l'on n'en pourrait venir à bout, parce que voulant même, et par raison d'état et contre son sens, faire plainte de la cour ou de moi, en mettant papiers sur table, je lui marquerais si précisément les chasses de nos diligences mutuelles, de mes avis et conseils, qu'il faudrait qu'il en vînt à la confession de la netteté de mes déportemens et négociations. Et en cela, disait le bailli, qui faisait intervenir la Providence où certes elle n'avait que faire, j'ai reconnu une grâce particulière de Dieu, qui a voulu que la cour fût contente par le délai de cette promotion, pour tirer des services de M. le coadjuteur avant que de lui en donner la récompense, sans qu'il y ait paru qu'une très grande chaleur de mon côté pour satisfaire à deux commandemens précis d'y travailler incessamment. »

Le bailli ajoutait dans une autre lettre qu'il ne croyait pas que la promotion eût lieu pendant le carême. « Il est vrai, poursuit-il, que l'humeur du pape est telle que l'on ne peut jamais donner de jugemens assurés sur ses résolutions et d'autant que toute la parenté la souhaite d'un côté, pourvu que chacun des neveux et nièces y fasse entrer son homme, et la craint, de peur de ne pas obtenir sa demande. »

L'ambassadeur, qui, en cessant de se rendre aux audiences du Vatican, s'était trouvé dans l'impossibilité d'exécuter les ordres de la

(1) Lettre du bailli à Brienne du 18 mars 1652.

cour, afin de retarder la promotion du coadjuteur, en était réduit à faire l'aveu de son impuissance.

« Je n'ai, écrivait-il à Brienne, d'autre voie de rallonger ou raccourcir cet office (de la promotion) qu'en donnant sous main de la jalousie ou de l'espoir à la princesse de Rossano sur ses désirs pour l'abbé Aldobrandini, n'étant pas assez d'intelligence avec le saint-père... pour lui faire avancer ou retarder la promotion, et ainsi il faut que j'assiége cette place avec la sape, ne la pouvant emporter d'assaut et à force d'armes... » L'action du bailli, comme on peut en juger, était loin de répondre à des expressions si pompeuses.

Cependant Jean-Baptiste de Gondi, bailli de Pise, premier ministre de Ferdinand II de Médicis, grand-duc de Toscane, pressait vivement ce prince de favoriser l'affaire de son parent le coadjuteur. Le grand-duc, qui était fort ami du roi d'Espagne et de son premier ministre, don Luis de Haro, les intéressa si vivement au succès de la promotion du factieux prélat, dont le rôle turbulent leur était si utile dans Paris, qu'ils s'entremirent l'un et l'autre avec chaleur auprès du pape et qu'ils dépensèrent jusqu'à 70,000 pistoles pour la faire réussir (1). Le pape d'ailleurs y trouvait trop bien son compte pour ne pas se rendre enfin à leurs pressantes sollicitations.

On était arrivé au 19 février, c'est-à-dire au jour même que la promotion eut lieu, et le bailli en était encore à ignorer ce qui allait se passer. A cette date, il avait reçu l'ordre de Brienne de reprendre ses visites au Vatican et il lui répondait ce jour-là même, *19 février* (ne perdons pas de vue cette date), qu'il se disposait à lui obéir et à demander audience *pour le vendredi prochain.* La lettre du bailli était à moitié écrite, lorsque tout à coup lui arriva la nouvelle que le pape, le matin même, avait promu dix cardinaux, parmi lesquels le coadjuteur. Voici en quels termes il annonçait à Brienne cet événement, qui devait être si désagréable à Mazarin :

« La promotion s'est faite ce matin de douze sujets au cardinalat dont dix ont été déclarés dans le consistoire, et deux réservés *in pectore.* Elle fut résolue hier matin, après l'arrivée du courrier de Lyon, et tout le monde tombe d'accord, ajoute le bailli qui nous fait toucher du doigt la vraie cause de la décision d'Innocent X, que le pape s'y est porté, *crainte qu'il ne vînt un changement de la nomination de France, prétendant sa sainteté donner un homme en tête à M. le cardinal Mazarin pour lui disputer la prééminence dans le ministère.* Et si leurs majestés ne sont inclinées à cette nouvelle

(1) Ce que dit le bailli de Valençay, dans sa correspondance, sur l'action secrète des Espagnols dans cette affaire, paraît d'autant plus vraisemblable que nous savons par les lettres de Retz à l'abbé Charrier toutes les négociations du prélat auprès du bailli de Gondi.

éminence, le pape espère fortifier par la pourpre la faction de M. le duc d'Orléans et celle de MM. les princes et du duc de Lorraine, que le palais ecclésiastique tient pour très unis, avec dessein d'abaisser l'autorité royale sous prétexte de l'éloignement de M. le cardinal Mazarin (1). »

Le même jour, le sieur Gueffier écrivait à Brienne : « Il semble que M. l'abbé Charrier, se doutant que M. le coadjuteur n'y entrera pas (dans la promotion), ne fait plus qu'attendre l'ordre de s'en retourner. » Gueffier était aussi ignorant que le bailli de ce qui venait de se passer ce jour-là même dans le consistoire. A quelques jours de là, il informait Brienne (26 février) que le pape ne s'était hâté de faire la promotion que dans la crainte que la nomination du coadjuteur fût révoquée. « La plus commune opinion, lui disait-il, est que, sur quelque avis que sa sainteté avait eu qu'il lui pourrait bientôt venir une révocation de cette nomination-là, elle l'avait voulu prévenir pour accomplir le désir qu'elle avait de faire ce seigneur cardinal... Vous saurez au reste, ajoutait-il, que la promotion de M. le coadjuteur ayant obligé M. l'ambassadeur d'en aller remercier le pape, l'on espère qu'elle produira le rétablissement de ses audiences, nonobstant tant de dégoûts survenus entre lui et sa sainteté... » L'ambassadeur ajoutait de son côté que plusieurs des cardinaux promus ce jour-là (2) disaient hautement qu'ils en avaient obligation au coadjuteur de Paris, au moins pour une anticipation de quelques jours. Enfin le bailli annonçait à Brienne qu'il verrait le pape *le lendemain matin*, « laquelle audience, ajoutait-il, m'a été accordée avec une civilité extraordinaire. »

Écoutons maintenant le récit de Guy Joly, conté d'une manière si spirituelle : « Le pape dit-il, se résolut tout d'un coup (dans la crainte que la nomination du coadjuteur ne fût révoquée) d'avancer la promotion, après avoir tiré un écrit de M. l'abbé Charrier, par lequel il s'engageait d'en tirer un du coadjuteur, tel qu'il le désirait. Cette résolution, quoique fort secrète, ne laissa pas de pénétrer aux oreilles du bailli de Valençay, qui, ayant ordre de révoquer la nomination en cas de besoin, envoya aussitôt demander audience le dimanche au soir pour le lundi matin. L'audience lui ayant été accordée sans aucune difficulté, il crut qu'il n'y avait encore rien à craindre. Cependant le pape, qui se doutait bien de son dessein, envoya intimer le consistoire à petit bruit, le lundi matin 18 fé-

(1) *Archives du minist. des affaires étrangères;* Rome, t. CXX.

(2) C'étaient, outre le coadjuteur, Santa-Croce, archevêque de Séville, Ottoboni, Fabio Chigi, Conrado, Baccio Aldobrandini, Lomellini, Omodei, et le landgrave de Darmstadt, de l'ordre de Malte, lequel menait une vie pour le moins aussi licencieuse que celle du coadjuteur.

vrier (1) 1652, de fort bonne heure, et, l'ayant commencé par la promotion, il attendit tranquillement la visite de l'ambassadeur, qui envoya s'excuser voyant que le coup était manqué. Cela dut le toucher d'autant plus sensiblement que le dimanche au soir il avait reçu par un courrier extraordinaire non-seulement la révocation en forme, mais aussi une nomination en sa faveur... »

Ce récit est des plus piquans, malheureusement il ne contient pas un mot de vrai. Nous savons en effet que l'ambassadeur n'avait pas entre les mains la révocation de Retz; sa lettre nous apprend de plus que le 19 février il ne se douta nullement, pendant une partie de la journée, que la promotion avait eu lieu le matin même et qu'il ne demanda une audience au pape que pour *le lendemain.* Guy Joly se trompe encore en disant que la promotion eut lieu le 18; enfin il ne s'est pas moins abusé en avançant que le bailli avait reçu la veille sa propre nomination au cardinalat. La lettre de l'ambassadeur du 19 février détruit donc de fond en comble le charmant récit de Guy Joly. Retz d'ailleurs dit formellement dans ses *Mémoires* que le bailli « ne fut averti de la promotion qu'après qu'elle fut faite; » mais il ajoute que le pape Innocent lui dit savoir de science certaine que l'ambassadeur avait en main l'acte de sa révocation *et que l'abbé Charrier lui dépêcha deux courriers pour lui donner le même avis.* Il a inventé cette dernière circonstance dans l'intérêt de son apologie; il n'en est nullement question dans ses lettres à l'abbé Charrier. Retz y dit au contraire, jusqu'à la fin de sa correspondance, qu'il est certain que sa nomination ne sera pas révoquée. Ces points essentiels tirés au clair, reprenons le fil de notre récit.

Le jour même de la promotion, l'abbé Charrier et le grand-duc de Toscane expédièrent, chacun de son côté, un courrier extraordinaire au coadjuteur pour lui apprendre cette nouvelle, et le bailli de Valençay la fit savoir à Brienne par deux voies différentes. Le courrier du grand-duc devança celui de l'abbé Charrier. Le coadjuteur prit aussitôt le nom de cardinal de Retz qu'avait déjà porté un de ses grands oncles, évêque de Paris. Il envoya annoncer cette nouvelle « à tous ses amis, qui en témoignèrent une joie extrême, à la réserve de Mme et de Mlle de Chevreuse, qui en parurent peu touchées, attendu qu'elles avaient enfin découvert les intrigues de ce prélat avec la princesse palatine (2). » Cette nouvelle causa autant de déplaisir à Condé et à Mazarin que de satisfaction au coadjuteur et à ses amis. En homme qui savait se contenir, Mazarin expédia Champfleury, capitaine de ses gardes, à la reine pour la conjurer d'en faire paraître de la joie.

(1) Lisez le 19.

(2) Mémoires de Guy Joly.

III.

Voici en quels termes pompeux et élogieux la *Gazette* annonçait aux Parisiens la promotion de Retz dans son numéro du 2 mars 1652 : « Avant-hier fut ici apportée l'heureuse nouvelle de la promotion, faite par sa sainteté, du coadjuteur de Paris au cardinalat, laquelle a répandu une joie incroyable dans le cœur de tous les gens de bien, qui ne pouvaient croire les grandes vertus de ce docte prélat assez dignement honorées que par la pourpre, puisque, à les regarder avec les yeux de la plus sévère censure, on n'en saurait faire autre jugement, sinon qu'il ne les possédait que comme autant d'illustres degrés par lesquels il devait monter à cette sublime dignité de l'église. »

Pendant que Mazarin prodiguait au coadjuteur les marques publiques d'une satisfaction qu'il était si loin d'éprouver, il donnait l'ordre à Brienne de témoigner au bailli tout son mécontentement pour ne s'être pas conformé aux instructions qui lui enjoignaient d'entraver par tous les moyens la promotion. Brienne s'empressa d'administrer au bailli une verte réprimande et de lui demander en même temps si les nombreux courriers que le coadjuteur avait expédiés à Rome n'avaient pas eu pour but de lier quelque union secrète du prélat avec le pape contre les intérêts du cardinal Mazarin et le service du roi de France.

Voici comment le bailli se disculpait sur le premier chef dans une lettre qu'il adressait à Mazarin le 1er avril suivant :

« ... Le point le plus considérable de la dépêche de M. le comte de Brienne est touchant ce que je devais faire pour le retardement ou la presse de la promotion de M. le cardinal de Retz,... et, quoique la conclusion de cette affaire me pût dispenser d'en parler, je dirai néanmoins à votre éminence, pour sa satisfaction, que, quand elle s'est faite, il n'était plus en mon pouvoir de la retarder et que toutes les voies d'y mettre obstacle m'avaient manqué. » Il ajoutait que, la princesse de Rossano ayant été assurée que son cousin Aldobrandini entrerait dans la promotion, rien n'eût été capable de la faire consentir à un ajournement, et que, monsignor Chigi ayant reçu pour lui-même une promesse semblable, c'eût été aussi perdre son temps que de le prier d'en retarder l'exécution... « L'Espagne, disait enfin le bailli, ayant eu si peu d'avantage en cette promotion, je n'avais plus aucun prétexte d'en procurer le retardement, à moins que de déclarer ouvertement que le roi ne voulait point le coadjuteur, et, pour ce, il fallait s'adresser directement au pape *et en avoir un ordre exprès de sa majesté!* » Ce passage prouve avec la dernière évidence que le bailli avait seulement reçu l'ordre de retar-

der la promotion du coadjuteur et qu'il n'avait en main aucun acte de révocation, ainsi que l'a supposé le cardinal de Retz dans l'intérêt de sa justification. « Je me suis conduit en cette affaire, disait le bailli en terminant sa lettre, en sorte que M. le cardinal de Retz n'a pu reconnaître dans mon procédé qu'un désir très ardent de leurs majestés et de votre éminence pour sa promotion. L'abbé Charrier en a parlé partout en cette sorte, et M. le cardinal de Retz m'a écrit une lettre de sa main par laquelle il me témoigne de grands ressentimens d'obligation. J'avoue que, s'il manquait après cela à ce qu'il doit, j'ai en main de quoi le convaincre de la plus haute ingratitude du monde (1). » Le même jour, le bailli donnait à Brienne les mêmes explications qu'à Mazarin, et il ajoutait des détails caractéristiques qui ne sont pas sans intérêt, puisqu'ils nous font connaître quelles étaient alors les véritables dispositions de Retz à l'égard de l'ambassadeur. Le bailli, en trompant l'abbé Charrier, avait du même coup donné le change au coadjuteur sur les véritables dispositions de la cour de France envers lui et sur les instructions secrètes qu'il avait reçues d'elle. Le cardinal de Retz avait d'abord été si pleinement convaincu de la bonne foi du bailli à son égard et en même temps de son zèle, qu'à deux reprises il lui avait écrit pour le remercier. Retz se garde bien de nous dire cela dans ses *Mémoires*, car il lui eût été trop pénible d'avouer qu'il avait été dupe d'un homme d'un esprit si peu délié. Le cardinal de Retz, poursuit l'ambassadeur, a reconnu la sincérité de mes diligences pour hâter sa promotion. « C'est ce que cette éminence m'a fort ouvertement déclaré par une lettre qu'elle m'a écrit de sa main, avant même que d'avoir reçu celle que je lui ai écrite en conjouissance de son cardinalat... L'abbé Charrier dit hautement que M. le cardinal de Retz ne pourrait jamais se laver de la tache d'une ingratitude sans pareille, s'il ne sacrifiait vie et fortune pour le service de leurs majestés et de MM. les ministres et n'avait des reconnaissances fort pressantes de la sincérité avec laquelle j'ai conduit et porté la sollicitation de son bonnet (2). » Mais, soit que Retz eût depuis lors acquis la preuve du tour qu'avait pensé lui jouer Mazarin, soit qu'il en eût un véhément soupçon, il ne tarda pas à tenir à Paris un tout autre langage.

A l'égard des courriers extraordinaires que le coadjuteur avait envoyés à Rome, le bailli donnait à Mazarin et au comte de Brienne des explications dont ils durent se contenter, faute de mieux. Suivant le bailli, ces courriers n'avaient été expédiés par le coadju-

(1) Le bailli de Valençay à Mazarin. *Archives du ministère des affaires étrangères*, Rome, t. CXX.

(2) Le bailli de Valençay à Brienne. Rome, 1er avril 1652. *Archives du minist. des affaires étrangères;* Rome, t. CXX.

teur que pour son affaire du chapeau et non dans l'intention d'ourdir quelque trame contre le roi ou le cardinal Mazarin. Il tenait, disait-il, de la princesse de Rossano que deux de ces courriers n'avaient été envoyés que pour dissiper certaines accusations de jansénisme contre le coadjuteur, semées dans Rome par quelques jésuites. « Le pape, ajoutait-il, avait feint d'en prendre de l'ombrage pour avoir lieu de différer la promotion; mais le cardinal s'était tout à fait purgé de ces soupçons en abjurant, à ce qu'on prétend, le jansénisme par lettres expresses qu'il en avait écrites au pape (1)... »

A quelques jours de là, le bailli se vit dans la dure obligation d'aller remercier le pape de la promotion du coadjuteur, et le pontife ne put contenir devant lui le mécontentement profond qu'il éprouvait du retour de Mazarin.

Tous les documens inédits que nous venons de produire prouvent donc jusqu'à l'évidence que le pape ne hâta la promotion des nouveaux cardinaux que dans la crainte de voir révoquer la nomination de Retz et dans l'espoir d'opposer à Mazarin un adversaire que la pourpre semblait devoir rendre inviolable. Personne dans Rome n'eut de doutes sur ce point. Le bruit y était partout accrédité que la promotion ne s'était faite que contrairement aux intentions de Mazarin et de la cour de France. Le bailli faisait de vains efforts pour donner le change à l'opinion.

Les mêmes bruits, avec des variantes, étaient répandus à Paris et même à la cour par les personnes les plus considérables. Est-il donc surprenant que le coadjuteur, au premier moment, les ait exploités à son profit? Un des témoignages les plus importans est celui de la duchesse de Nemours, bien qu'elle mêle à son récit quelques circonstances fort inexactes : « On n'avait nommé, dit-elle, le coadjuteur au cardinalat que pour le tromper; aussi ne fit-on pas grand scrupule d'envoyer quelque temps après un courrier pour révoquer la nomination; pendant lequel temps le bailli de Gondi, averti par un autre courrier du coadjuteur, amusa celui de la cour et le retarda, sur le prétexte de le bien régaler. Pendant ces momens, il dépêcha en diligence vers le pape Innocent X, dont il connaissait la haine pour le cardinal Mazarin, et il manda à ce pontife que, s'il voulait faire le coadjuteur cardinal, il n'avait plus de temps à perdre, parce qu'il y avait un courrier à Florence qui allait à Rome pour y révoquer sa nomination. Le pape, qui considérait le coadjuteur plus comme un ennemi de Mazarin que par aucune autre raison, se hâta de lui donner le chapeau avant qu'on pût croire qu'il

(1) Le bailli de Valençay à Mazarin et à Brienne, 18 mars 1652.

eût reçu des lettres du roi qui en nommait un autre, lequel était l'abbé de La Rivière, et ce fut de cette façon qu'il fit le coadjuteur cardinal : ce qui surprit et fâcha extrêmement la cour. » On voit par ce récit de Mme de Nemours que l'envoi à Rome d'un courrier porteur de la révocation du coadjuteur ne faisait pas à la cour l'ombre d'un doute. Rien pourtant n'était moins exact, ainsi que le prouve la correspondance du bailli de Valençay. Retz mettait à profit ces bruits si bien accrédités pour soutenir que la cour avait signé sa révocation et l'avait envoyée au bailli. Nous ne relevons pas les autres erreurs secondaires de la duchesse de Nemours; elles ne sauraient échapper à la sagacité du lecteur, comme, par exemple, la substitution de La Rivière au coadjuteur pour la nomination au cardinalat.

Cependant Brienne et Mazarin ne s'étaient pas bornés à adresser au bailli une simple lettre de reproche pour n'avoir pas suscité des obstacles à la promotion du coadjuteur. Brienne, par l'ordre du cardinal, revint plusieurs fois à la charge en lui témoignant toute la mauvaise humeur de Mazarin et de la cour. Le bailli, impatienté de cette persistance à faire peser sur sa tête une responsabilité dont il se croyait pleinement dégagé, répondait à Brienne le 8 avril : « ...Mes précédentes vous ont assez expliqué que la promotion ne se pouvait plus retarder. Celle de cette éminence (le cardinal de Retz) a été sollicitée par moi directement ou indirectement, en sorte qu'elle et son agent, l'abbé Charrier, ne peuvent jamais nier qu'elle n'ait des obligations infinies de cette grâce au roi, à la reine, au ministère, même à moi,... et vous verrez mondit sieur le cardinal de Retz en parler infailliblement en ces termes, ce qui fait que je ne m'étends plus davantage en ce discours qui ne pourrait aller plus outre sans me porter à des répétitions de choses dont je vous ai déjà informé... »

Cependant le coadjuteur, informé du bruit qui courait dans Rome et même dans le palais apostolique, qu'il avait été nommé cardinal malgré la cour et Mazarin, se fondait sur ce bruit, qu'il soutenait être la vérité même, pour justifier ses manœuvres hostiles et se faire une arme de ce nouveau grief contre Mazarin. Les plaintes qu'il faisait entendre contre la mauvaise foi du ministre et celle de la cour à son égard étaient parvenues jusqu'à Rome. Le bailli, qui croyait avec d'autant plus de raison s'être rendu impénétrable que, par le fait, il s'était abstenu d'aller au Vatican, pour n'avoir point à s'expliquer, écrivait à Brienne, le 22 avril, ces quelques lignes destinées évidemment à être montrées à Paris :

« ... Je puis toujours prouver, sans appréhension de réplique, à cette éminence qu'elle a l'entière obligation de son cardinalat au

roi et aux ministres qui sont dans le gouvernement présent, et l'abbé Charrier, son envoyé, me peut servir de bon témoin. Je ne crois pas que ce cardinal veuille venir à la dispute. Il est trop homme d'honneur. Cela arrivant, il y demeurerait avec honte et rougeur, et, s'il en était besoin, vous pouvez hardiment donner parole que votre substitut, l'ambassadeur, a de quoi soutenir cette thèse. »

Cependant Retz affirmait à tout venant et proclamait bien haut, ainsi que tous ses amis, entre autres Caumartin, qu'il ne devait le chapeau qu'au seul duc d'Orléans et non à la cour (1). Afin de contenir le nouveau cardinal dans les bornes du devoir, le jeune roi, en lui adressant une lettre de félicitation, lui rappela que c'était à lui seul qu'il devait sa nouvelle dignité. « ... Je ne pouvais favoriser de ma protection, lui disait-il, un sujet qui fût plus capable et plus digne de la mériter, et je suis assuré que vous embrasserez avec chaleur ce qui est de mon service et de ma satisfaction en tout ce que vous pourrez. Dans ces assurances et y prenant confiance, je vous dirai que les occasions sont telles que vous me pourrez donner des marques de votre fidélité et de votre affection, et je m'assure que vous me fournirez des preuves de la gratitude que vous devez avoir pour moi (2). »

Le comte de Brienne, de son côté, tout en félicitant le prélat de sa promotion, ne manquait pas de lui rappeler qu'il ne devait cette grâce qu'au roi seul. « La joie que je sens extrêmement, lui écrivait-il le 6 mars de Saumur, est d'autant mieux fondée que j'ai sujet de croire que, comme vous n'êtes redevable de cette dignité qu'à la seule bonté de sa majesté, elle vous sera plus chère alors. Les bienfaits à l'égard de ceux qui les reçoivent leur font cette douce nécessité de ne pouvoir plus disposer de leur liberté ni de leur affection, parce qu'elles se trouvent engagées à celui qui les a procurés et conférés... (3). »

Malgré des avertissemens partis de si haut, Retz s'enfonçait de plus en plus dans les cabales. Ce qui peut paraître incroyable de la part d'un esprit si merveilleusement doué et si pénétrant, c'est que, après la majorité du roi, qui mettait fin à l'autorité du duc d'Orléans, en tant que lieutenant-général du royaume, après le départ de la cour de Paris, qui la délivrait de l'oppression de la fronde, après la rentrée triomphante de Mazarin en France, enfin après les victoires du roi sur Condé, il ait osé continuer la lutte

(1) M. de Sainctot, maître des cérémonies, à Michel Le Tellier, 2 mars 1652. *Bibl. nat.*, ms. fr. 4232.

(2) *Bibl. nat.*, Gaignères, ms. 513.

(3) *Bibl. nat.*, Gaignères, ms. 113.

sans aucune chance de succès et même rêver encore le ministère au lieu et place de son rival. Il nous dit bien dans ses *Mémoires* qu'il ne se faisait plus illusion sur l'issue finale et qu'il ne combattit jusqu'à la fin que par point d'honneur. Et toutefois qui peut le savoir? qui sait si l'éclat de la pourpre ne l'éblouit pas, à un certain moment, au point de lui dérober le véritable aspect des choses? Le bruit qu'il serait bientôt premier ministre était colporté en tous lieux par ses amis. « Votre nouvelle dignité, lui écrivait Scarron pour le féliciter de son chapeau, sera bientôt soutenue de tout ce qui lui manque pour faire voir à toute la terre que la main qui a fait les cardinaux d'Amboise et de Richelieu n'avait pas encore montré tout ce qu'elle savait faire. J'espère que nous en aurons bientôt le plaisir... (1). »

Retz avoue, il est vrai, dans ses *Mémoires*, avec la plus entière bonne foi, que la fronde fut perdue par le départ de la cour, et qu'il n'eut pas, dans le moment, la prévision des conséquences qui devaient en résulter pour lui et ses amis. La vérité est qu'il était dans une situation dont il ne pouvait sortir avec honneur que d'une seule façon, c'est-à-dire en continuant la lutte avec Mazarin, quelque issue qu'elle dût avoir.

Les explications qu'il donne sur la conduite qu'il tint jusqu'au moment où il fut enfin en possession du chapeau sont fort ingénieuses. « Quelle conduite, dit-il, pouvais-je prendre en mon particulier, qui pût être sage et judicieuse? Il fallait nécessairement ou que je servisse la reine selon son désir pour le retour du cardinal, ou que je m'y opposasse avec Monsieur, ou que je m'engageasse entre les deux. Il fallait de plus ou que je m'accommodasse avec M. le prince, ou que je demeurasse brouillé avec lui. Et quelle sûreté pouvais-je trouver dans tous ces partis? Ma déclaration pour la reine m'eût perdu, non-seulement dans le parlement, mais dans le peuple et dans l'esprit de Monsieur; *sur quoi je n'aurais eu pour garantie que la bonne foi du Mazarin.* Ma déclaration pour Monsieur devait, selon toutes les règles du monde, m'attirer un quart d'heure après la révocation de ma nomination au cardinalat. Pouvais-je rester en rupture avec M. le prince, dans le temps que Monsieur ferait la guerre au roi conjointement avec lui? *Pouvais-je me raccommoder avec M. le prince au moment que la reine me déclarait qu'elle ne se résolvait à me laisser la nomination que sur la parole que je lui donnais que je ne me raccommoderais pas? Le séjour du roi à Paris*, ajoute Retz qui nous fait toucher du doigt le nœud de la question, *eût tenu la reine dans des égards qui eussent*

(1) *Dernières œuvres de Scarron*, 1752.

levé beaucoup de ces inconvéniens et qui eussent adouci les autres. Nous contribuâmes à son éloignement, au lieu d'y mettre les obstacles presque imperceptibles qui étaient dans nos mains; il en arriva ce qui arrive toujours à ceux qui manquent à ces momens qui sont capitaux et décisifs dans les affaires. Comme nous ne voyions plus de bon parti à prendre, nous prîmes tous à notre mode ce qui nous parut le moins mauvais dans chacun, ce qui produit toujours deux mauvais effets, dont l'un est que ce composé, pour ainsi dire, d'esprit et de vues est toujours confus et brouillé; l'autre qu'il n'y a jamais que la pure fortune qui le démêle... »

Voilà un admirable exposé des difficultés inextricables dans lesquelles Retz se trouvait enlacé. Comme un joueur acharné à la poursuite de la fortune opiniâtrément contraire, et qui, jusqu'à la fin, espère rétablir son jeu, il ne cessa de compter sur le chapitre des accidens et de l'imprévu, tout en se rendant fort bien compte de l'état désespéré de ses affaires. Après avoir été si longtemps maître de Paris, après avoir tenu, pour ainsi dire, dans sa main le duc d'Orléans et le parlement, fait emprisonner Condé et l'avoir ensuite contraint à fuir de Paris; après avoir fait exiler Mazarin et mettre sa tête à prix, il lui sembla trop dur d'être confondu dans la foule des courtisans et de devenir l'humble satellite de l'astre auquel il avait fait subir une si longue éclipse. Plutôt que de se soumettre à une telle humiliation, il préféra continuer la lutte, dût-il, comme Catilina, périr les armes à la main.

Ne pouvant donc se résigner à un accommodement avec Mazarin, non plus qu'avec M. le prince, dont les hauteurs ne lui étaient pas moins insupportables, il ne vit d'autre ressource, pour prolonger les derniers momens de la fronde expirante, que dans la formation d'un tiers-parti. Ce parti, qui aurait eu pour chef le duc d'Orléans et pour premier ministre, cela va sans dire, le coadjuteur, aurait été composé, d'après le plan de Retz, « des parlemens et des grandes villes du royaume. » Il aurait été « *indépendant et même séparé, par profession publique, des étrangers et de M. le prince même, sous prétexte de son union avec eux* (1). » Le but essentiel du tiers-parti devait être d'expulser Mazarin et de le tenir à tout jamais banni des affaires. Pour atteindre ce but, il fallait sans scrupule s'armer et faire la guerre, mais sans la moindre alliance avec les étrangers. En conséquence, il fallait sans retard lever des troupes et de l'argent. Suivant l'opinion de Retz, le projet devait être appuyé avec chaleur par le parlement, l'Hôtel de Ville et le peuple de Paris. Pour que Monsieur fût chef d'un grand parti, il lui suffi-

(1) Mémoires du cardinal de Retz.

sait de se prononcer. Malheureusement Monsieur, sans cesse tremblant de peur, avait horreur de l'action. Le parti, toujours d'après Retz, aurait eu cet avantage d'être purgé à la fois de mazarinisme et de toute alliance espagnole, et son premier acte aurait été de se rallier à la cour. Si le plan se fût réalisé, Retz, revêtu de la pourpre, se voyait déjà premier ministre du gouvernement nouveau.

Il avait été promu cardinal au mois de février, et ce ne fut pourtant qu'au mois de septembre qu'il se décida enfin à se rendre à Compiègne pour y recevoir son bonnet rouge des mains du roi. Il espérait y nouer quelques intrigues pour favoriser la rentrée du duc d'Orléans dans le conseil. Il partit de Paris le 9, dans le plus magnifique appareil, avec une escorte de deux cents gentilshommes, une compagnie des gardes de Monsieur et vingt-huit carosses à six chevaux, contenant les curés de Paris, les députés du chapitre et ceux des congrégations religieuses de Saint-Victor, de Sainte-Geneviève, de Saint-Germain-des-Prés et de Saint-Martin-des-Champs, sans compter les autres (1). Le lendemain, il fut admis en présence du jeune roi, qui lui remit le bonnet de sa main. A partir de ce moment, l'ambitieux prélat devenait l'un des deux premiers personnages du royaume après le roi, les cardinaux ayant le pas, à la cour de France, sur les premiers princes du sang. Il prononça devant le jeune monarque une harangue dans laquelle il traçait un tableau lamentable des misères publiques, et l'exhortait à rentrer dans sa bonne ville de Paris, en imitant la clémence de son aïeul Henri IV. Le roi lui répondit en termes vagues, sans vouloir s'engager à rien, mais avec beaucoup de bienveillance pour les Parisiens. Le nouveau cardinal profita de son séjour à Compiègne pour tâcher de se rendre nécessaire. Il vit la reine, il vit les secrétaires d'état Servien et Le Tellier, en l'absence de Mazarin. Il leur jura que Monsieur romprait avec M. le prince et mettrait bas les armes, si on lui donnait une part importante dans la direction des affaires. On devine aisément où tendait cette proposition dans la pensée de Retz. Il se flattait du même coup de diriger tout le conseil par l'ascendant qu'y prendrait ce prince; mais Mazarin était trop défiant et trop clairvoyant pour n'avoir pas prévu à quoi tendaient les manœuvres du coadjuteur. Trois jours avant l'arrivée de celui-ci à Compiègne, il avait écrit à Nicolas Fouquet, procureur-général au parlement de Paris et l'un de ses agens les plus dévoués, une lettre qui prouve qu'il voulait dès lors en finir à tout prix avec le turbulent prélat.

« Je vous conjure, lui disait-il, de vous appliquer à rompre par

(1) *Journal* inédit de Dubuisson-Aubenay, 9 septembre 1652.

toute sorte de voies les desseins du cardinal de Retz, et de croire comme un article de foi que, nonobstant toutes les belles choses qu'il fera, et les protestations de sa passion au service de la reine, et de vouloir me servir sincèrement, il n'a rien de bon dans l'âme, ni pour l'état, ni pour la reine, ni pour moi. Il faut donc bien garder les dehors et empêcher qu'il ne s'introduise à la cour et ne puisse jouer le personnage de serviteur du roi bien intentionné, car il est incapable de l'être jamais en effet. Vous n'aurez pas grand'peine avec la reine sur ce sujet, car elle le connaît trop bien pour s'y fier jamais (1)... »

De ce voyage, sur lequel il avait fondé de si grandes espérances, Retz ne rapporta donc que de vaines paroles. On n'avait tenu aucun compte de ses ouvertures. Ainsi tous ses beaux projets s'en allèrent en fumée, et pendant quelques mois, suivant son expression, il fut obligé « de brousser à l'aveugle. » Pendant qu'il s'épuisait en vains efforts, une immense lassitude régnait dans Paris; la fronde était usée et les frondeurs tombés dans le dernier discrédit; la bourgeoisie et le peuple n'aspiraient plus qu'au repos. Les criminels massacres de l'Hôtel de Ville, ordonnés, selon toute apparence, par M. le prince, qui voulait dominer Paris par la terreur, y avaient produit un effet tout contraire. Au premier moment de stupeur et d'épouvante avait succédé une indignation générale.

Les plus notables bourgeois de Paris se réunirent au Palais-Royal; rompant la paille placée à leur chapeau, signe de ralliement de la fronde, ils la remplacèrent par des morceaux de papier et demandèrent à grands cris que le roi rentrât dans sa bonne ville de Paris, malgré l'opposition du prince de Condé et du duc d'Orléans. « La paille est rompue, s'écrièrent-ils, point de princes; vive le roi, notre seul souverain! (2) »

Retz essaya de se mettre à la tête du mouvement, mais à l'instigation de l'abbé Fouquet, qui avait secrètement travaillé les bourgeois, il fut repoussé par *les têtes de papier*. Pour se venger de ce mécompte, il a prétendu dans ses *Mémoires* que ceux qui prirent du papier, le 24 septembre (1652), furent « hués comme on hue les masques. » Ainsi éconduit par la cour et renié par les anciens frondeurs, il courut s'enfermer dans son archevêché, qu'il transforma en place de guerre. Il le bourra du haut en bas de mousquets, de poudre et de grenades, il l'emplit d'hommes de main et d'exécution, et se mit en état de défense, bien résolu à y soutenir un siége en

(1) 6 septembre 1652.

(2) *Journal* de Dubuisson-Aubenay, 24 sept.; Mémoires de Mademoiselle de Montpensier, du père Berthod, de Retz, de Guy Joly, etc., et Chéruel, *Journal général de l'instruction publique*, 16 nov. 1861.

règle si l'on faisait mine de vouloir s'emparer de sa personne. Autant il en fit dans l'église de Notre-Dame, dont les tours regorgèrent bientôt d'armes et de munitions. Il espérait aussi que l'on y regarderait à deux fois avant de porter la main sur un prince de l'église, que la pourpre rendait en quelque sorte inviolable; mais il s'était trompé dans ce calcul comme sur bien d'autres. Mazarin n'était pas homme à se laisser tenir en échec pour si peu. Lui qui disait souvent, lorsqu'il avait à se plaindre du pape, « qu'il saurait bien détromper les Français du fantôme de Rome, » comment eût-il respecté un lambeau de pourpre? Avant de faire son entrée à Paris, il adressa à la reine un mémoire secret dans lequel il lui conseillait de faire arrêter son incorrigible ennemi. En même temps, il la priait de jeter au feu son mémoire, afin de s'épargner l'odieux d'avoir, lui cardinal, fait porter la main sur un autre cardinal. Mais la reine ne crut pas devoir se rendre à ce dernier conseil de son favori; le curieux mémoire, conservé par elle, fait aujourd'hui partie des manuscrits de la Bibliothèque nationale. A partir du signal donné par Mazarin, le jeune roi n'hésita plus; il donna l'ordre à Pradelle, capitaine de ses gardes, — l'ordre écrit et signé de sa main, — de s'emparer du cardinal de Retz, mort ou vif. Le prélat, dans un moment d'oubli, commit l'imprudence de quitter sa forteresse, où nul n'aurait songé, par un dernier reste de respect pour le caractère sacré et la dignité dont il était revêtu, à l'attaquer à main armée. Malgré les avertissemens de ses amis, il se rendit seul au Louvre, le 19 décembre 1652, pour y saluer la reine mère et le jeune roi. On sait comment il y fut arrêté et conduit à Vincennes, sans que le peuple, dont il avait été si longtemps l'idole, tentât le moindre effort pour sa délivrance. Celui qu'il avait fait exiler deux fois le gardait maintenant dans un château-fort, bien résolu, non-seulement à ne pas tenir la parole qu'il lui avait si dérisoirement donnée de partager avec lui le ministère, mais à prendre si bien ses mesures qu'il ne pût jamais être son successeur.

Mazarin se réconcilia tôt où tard avec tous ses ennemis, hors avec celui qu'il considérait comme le plus dangereux de tous. Une prison de près de deux ans, huit années d'exil, une fin obscure, tel devait donc être le résultat final de tant d'efforts, de courage, d'habiles manœuvres où Retz avait épuisé tout ce que peut inventer le génie de l'intrigue. L'unique fruit qu'il retira de cette longue lutte, qui avait duré plus de trois ans, ce fut la pourpre. Nous savons comment il l'obtint à force de ruse, de persévérance, d'audace et d'habileté. Il força la cour, malgré elle, à signer sa nomination; il empêcha la reine et Mazarin de la révoquer, en servant indirectement leur cause par sa lutte ardente avec le grand Condé, en les tenant sans

cesse en haleine par la peur de sa réconciliation avec ce prince, ce qui eût remis le feu aux quatre coins du royaume. Enfin il ne négligea rien pour hâter sa promotion, par l'envoi de plusieurs courriers extraordinaires, afin d'imprimer au pape une terreur panique par la nouvelle du retour en France du cardinal-ministre (1). Ce résultat, il faut l'avouer, était bien mince pour un homme d'un si merveilleux esprit. S'il n'avait eu en vue qu'un chapeau, comme il le prétend, se fût-il donc donné tant de mal? Quoi qu'il en ait dit, le chapeau n'était pour lui qu'un moyen, qu'un degré pour monter encore plus haut. Ce qu'il rêvait, bien qu'il ait soutenu constamment le contraire, c'était l'héritage de Mazarin. Ce fut le but secret qu'il poursuivit sans paix ni trêve à travers les intrigues, les conspirations et la guerre civile.

On sait comment cet ambitieux dessein fut déjoué par un coup de maître du rusé cardinal. Avec une habileté sans pareille, Mazarin sut profiter de l'ivresse et de l'éblouissement où fut plongé le coadjuteur par sa nomination au cardinalat pour enlever sur-le-champ à sa domination et à celle du duc d'Orléans le jeune roi et Anne d'Autriche. Du jour où la reine quitta Paris, Mazarin fut sauvé et le coadjuteur perdu sans ressource. L'un reconquit son ministère; l'autre ne gagna qu'un chapeau de cardinal et une prison. Ainsi fut réalisée la prédiction de Retz à Gaston, l'oncle du roi : « Vous serez, monseigneur, fils de France à Blois; moi, je serai cardinal à Vincennes. »

(1) L'extrême habileté mise en œuvre par Retz pour conquérir le chapeau n'a point échappé à Victor Cousin. « Mazarin, dit-il, faisait écrire officiellement à Rome, par le secrétaire d'état Brienne, pour le chapeau de Retz; mais d'autres dépêches plus confidentielles avertissaient de ne se point presser, et si Retz a été nommé cardinal, il le doit par-dessus tout à lui-même, d'abord à ses heureuses manœuvres au Palais-Royal et auprès de la reine, ensuite à son admirable activité, à ses puissantes intrigues auprès du saint-siége et aux énormes dépenses qu'il sut faire pour séduire et entraîner la cour de Rome. » (*Madame de Longueville pendant la fronde.*)

R. Chantelauze.

JACQUES DE TRÉVANNES

DERNIÈRE PARTIE (1).

XII.

Aurore s'installa chez Reine avec cette joie profonde qu'on savoure d'autant mieux qu'on a pu la croire un instant troublée. Jacques allait passer un mois à Schaffhouse pour organiser définitivement ses travaux, après quoi il la rejoindrait à Paris, où l'appelait le soin de former une nouvelle société pour l'extension de l'entreprise.

En tiers dans le bonheur de son amie, Mme Berthoret accueillit Aurore avec son effusion accoutumée. Confidente de ce secret bien caché, elle n'avait jamais eu un doute sur l'issue heureuse que promettait l'avenir. Le caractère de Jacques suffisait à répondre de sa constance, et la résolution qu'il avait si virilement prise de vivre de son travail n'était pas de celles sur lesquelles un homme énergique revient par découragement ou par faiblesse.

Pour tout l'hiver à l'hôtel Berthoret, Aurore se trouva forcément mêlée aux réceptions de Reine et à son train libre et animé. Insensiblement elle s'étudiait, pour Jacques, à ces élégances qu'elle avait jusque-là dédaignées. Elle se rappelait les Glycines et les recherches de coquetterie de Geneviève. « On est jolie quand on le veut, » a dit une femme d'esprit. La volonté d'Aurore n'avait pas à accomplir un bien difficile prodige. Richard était fort assidu à ces soirées de Reine. A la timidité rêveuse du spahi, la fine mondaine eut bientôt deviné un amoureux; elle en riait avec Aurore, qui se tourmentait toujours un peu de cette cour importune.

Si longs que fussent les jours d'attente, au milieu de ce monde

(1) Voyez la *Revue* du 15 août et du 1er septembre.

dont elle subissait l'entrain vide et uniforme, au spectacle de ces plaisirs si futiles, Aurore se sentait fière des pensées qui remplissaient son âme. Au contact des inutiles désœuvrés qui peuplent les salons, elle songeait à Jacques; à côté de leur petitesse, il lui semblait plus grand. Elle comparait l'éclatant bonheur qu'elle possédait en elle aux mesquines satisfactions des autres femmes. Avec Richard, elle parlait des Glycines, d'Ursule, de Geneviève, l'interrogeant avec une insatiable curiosité dont elle ne pouvait se défendre. Il lui répétait fidèlement ce qu'il savait. Dans sa quiétude, elle se complaisait à écouter ces vaines espérances, comme si elles eussent rendu plus ardentes sa croyance et sa foi.

Enfin une lettre de Jacques annonça son arrivée. Lorsqu'il accourut à l'hôtel Berthoret, Reine dut intervenir et mêler sa raison à l'extase des amoureux. Témoin ravi de leurs épanchemens, elle y apportait sa gaîté franche, et les estimait déjà comme mariés. Elle ferma sa porte, et la soirée se passa en projets... Jacques consultait Aurore, qui, tout naturellement, prenait les décisions. A Paris pour une partie de l'hiver, affranchis, libres d'eux-mêmes, ils se verraient chaque jour et atteindraient ainsi l'époque fixée pour leur mariage, sans alarmes, sans séparation, sans troubles. Ce point capital réglé, il parla de ses affaires; le rendement de la mine dépassait tous les calculs : il était déjà sur la piste de nouveaux gisemens.

M. de Rioux fit fête à son ancien ami du Roc. A demi dans la confidence, quoiqu'il se gardât d'en rien montrer, il perçait dans ses façons avec Jacques une sorte de sympathie marquée comme un reflet de son affection presque paternelle pour Aurore.

Jacques retrouva Richard sans que le moindre changement pût dénoncer entre eux une altération de leur amitié. Il rencontra aussi chez Reine quelques amies de sa femme. L'une d'elles s'étant un soir informée de Geneviève :

— Mme de Trévannes est en Suisse chez mon père, répondit-il.

Ces mots furent dits d'un ton si dégagé qu'Aurore lui serra vivement la main. Le passé n'était plus.

Décidé à ne pas retourner à l'hôtel Fourchamp, Jacques avait eu cette bonne fortune qu'un jeune ingénieur de ses amis, s'absentant pour un long voyage, lui avait offert son logis. Un matin, Reine proposa à Aurore d'aller, en curieuses, surveiller leur *solitaire;* ce serait une réminiscence de la surprise qu'elles lui avaient déjà faite au Roc. Elles partirent gaîment.

La rue d'Assas est une rue tranquille et déserte. Jacques occupait là le second étage d'une maison donnant sur le jardin du Luxembourg. Les deux femmes montèrent prestement l'escalier et sonnèrent à sa porte sans hésiter. Il ouvrit lui-même. Son air étonné provoqua un double éclat de rire.

— Eh bien! oui!.. c'est nous!.. dit Reine; mais, cette fois, inutile de nous excuser... On a bien le droit de venir chez son mari...

L'appartement était meublé avec un soin particulier; le cabinet de travail surtout était charmant. Une terrasse ouverte sur les grands arbres formait serre au moyen d'un vitrage caché sous les arbustes et les fleurs. Jacques leur cueillit un bouquet pendant qu'elles furetaient dans les livres et les manuscrits étalés sur la large table qui semblait avoir tous les honneurs de la pièce.

Quelques jours plus tard, Aurore renouvela seule cette gentille équipée; peu à peu elle s'accoutuma à rapprocher ses visites; bientôt elle apporta sa tapisserie. Ce fut le commencement d'une existence presque idéale. Chaque matin, Aurore accourait mystérieusement voilée; ils s'installaient, lui à ses plans de machines, elle à son métier. Ils déjeunaient ensemble, en garçons, et ne se quittaient qu'au soir, regrettant la marche rapide de la pendule et aspirant déjà au lendemain. Par instans, oublieux de leur tâche, ils s'arrêtaient pour discourir. Il lui racontait ces étonnans problèmes que l'intelligence humaine a résolus avec cette patience sublime qui compte par siècles, et, au milieu de ces graves questions qui touchaient souvent aux hauteurs d'une philosophie transcendantale, il s'interrompait pour piquer une fleur dans ses cheveux. Il y avait surtout pour eux de joyeuses échappées dont ils usaient avec une gaîté d'écoliers, profitant de la solitude du Luxembourg qu'Aurore appelait « leur parc, » ou bien courant la ville en voiture. Parfois aussi, et c'étaient de grandes fêtes, il l'accompagnait à l'Opéra dans la loge de Reine. Dominés, vaincus par cet amour plus fort que leur raison, ils allèrent même jusqu'à des commencemens d'imprudences. Un jour, chez Reine, M. de Rioux avertit Aurore à l'écart.

— Prenez garde, mon enfant, lui dit-il, il est bien d'aimer, mais il ne faut pas trop le laisser voir! — Vous êtes deux fous!

XIII.

Ils vivaient ainsi depuis trois mois quand une lettre des Glycines annonça à Jacques la délivrance de Geneviève. Il avait un fils. Ursule terminait en lui recommandant d'accourir. Il répondit que, retenu à Paris, il lui était impossible de s'en absenter. Aurore respira. Cette nouvelle était le terme de leur épreuve; quelques semaines encore, et Jacques serait libre. Mais un incident vint tout à coup leur dénoncer un danger qu'ils oubliaient trop.

Confians dans les précautions dont ils s'entouraient, ils se hasardaient parfois à quelque théâtre, bien cachés au fond d'une baignoire. Un soir qu'ils s'échappaient hâtivement à la fin du spec-

tacle, ils se croisèrent sous le péristyle avec Richard. Le spahi, surpris de les rencontrer ainsi, eut un mouvement d'hésitation à les saluer, mais on était trop près pour s'éviter.

— Tiens! c'est toi!.. dit vivement Jacques, Mme Berthoret, un peu souffrante, nous a laissés, en me chargeant de lui ramener Mme de Ploëven.

— La pièce est intéressante, ajouta Aurore; je n'ai pu m'en arracher avant le dénoûment.

La foule sortait. Ces paroles échangées, ils se quittèrent sur une poignée de main.

Le lendemain, à la réception de Reine, Aurore causait avec Jacques, lorsqu'il lui parut que Richard l'observait avec une attention inquiète. Une tristesse inaccoutumée se lisait sur son visage, comme si quelque douleur secrète l'eût oppressé. Elle crut saisir dans son regard l'éveil d'un soupçon, d'une jalousie peut-être; elle eut peur. La soirée se passait pourtant sans que rien justifiât ses craintes, lorsque, au moment de partir, Richard s'approcha d'elle.

— J'aurais une grâce à vous demander, madame, lui dit-il, voulez-vous être bonne et me l'accorder?

— Mon Dieu! vous m'effrayez, répondit-elle en riant pour dissimuler son embarras; à votre air grave, on dirait qu'il est arrivé quelque malheur.

— Non, reprit-il, mais j'ai besoin de courage pour vous demander la faveur que j'ose solliciter de vous.

— Alors présentez-moi vite votre requête, vous aurez moins longtemps à trembler.

— Je voudrais vous prier de m'accorder demain un moment d'entretien...

— Un entretien!.. mais vous m'effrayez encore davantage.

— Sérieusement, il s'agit d'une bonne action digne de vous et de votre cœur... Me refuserez-vous?

Aurore comprit qu'elle s'était vainement émue. Richard allait sans doute lui parler des espérances qu'elle avait déjà depuis longtemps pressenties dans sa conduite auprès d'elle. Elle se résolut à en finir avec ces poursuites inutiles, et lui assigna une heure à laquelle elle le recevrait. Le jour suivant, Richard arriva à l'hôtel Berthoret; Reine était avec Aurore lorsqu'un domestique l'annonça dans le boudoir où elle l'attendait.

— Tiens-toi bien! dit Reine en plaisantant, voici l'ennemi!.. Prépare-toi à une déclaration.

L'entrée de Richard interrompit la réponse d'Aurore. Il fit un mouvement en apercevant Mme Berthoret.

— Je sais que c'est un rendez-vous, dit-elle en se levant, je ne suis restée que pour vous faire ma révérence, et je vous laisse.

Elle lui tendit la main et, désignant le fauteuil qu'elle quittait auprès de son amie, elle sortit.

— Vous m'apportez votre bonne action?.. dit Aurore à Richard d'un air moins dégagé qu'elle n'eût voulu.

— Oui, madame, répondit-il, une bonne action et un complot!

— Un complot maintenant!

— Oh! un complot d'ordre pacifique et d'intentions pieuses, reprit-il en riant, attrayant même pour l'imagination d'une femme comme vous... si vous consentiez à en prendre la direction!..

— Vos précautions oratoires sont trop louangeuses, votre cause doit être détestable.

— En aucune façon, et le succès en serait certain.

— De quoi s'agit-il enfin?

— Il s'agit d'une pauvre âme en peine à qui vous pouvez peut-être rendre son paradis perdu; il s'agit de ma sœur.

Aurore tressaillit.

— Mme de Trévannes? balbutia-t-elle.

— Oui, reprit-il en fixant ses yeux sur les siens. Je viens vous parler de ma pauvre Geneviève. Vous connaissez la désolante situation de ce ménage, que deux êtres comme elle et comme Jacques devaient faire si heureux. Ma maudite tante, que Dieu bénisse, aujourd'hui que nous en sommes débarrassés, a jeté entre eux ses mauvaises influences. Notre complot a pour but de les réconcilier.

Aurore avait eu le temps de se dominer.

— Mais je ne comprends guère, répondit-elle, en quoi, dans des circonstances aussi délicates, mon intervention vous serait utile, en supposant même qu'elle ne fût point indiscrète.

— Oh! elle serait très précieuse, je vous le jure, répliqua-t-il vivement. Jacques a pour vous, comme nous tous, une admiration que votre sens droit justifie. Nous n'avons point été sans remarquer aux Glycines l'heureuse influence que vous avez sur lui. Votre intimité avec Ursule, et ce séjour de quelques semaines dans la famille, vous ont révélé le secret d'une situation que le monde ignore et dans laquelle votre intervention ne pourrait plus être indiscrète. Jacques est votre ami. Quoi de plus naturel que Geneviève se confie à vous et vous demande par moi votre aide?

Aurore se sentit pâlir; mais elle devinait trop que son amour était menacé pour ne point surmonter son trouble. Maîtrisant ses scrupules, elle voulut pénétrer les projets ourdis à l'insu de Jacques pour les déjouer et défendre sa vie.

— Vous et madame votre sœur, vous m'accordez sur M. de Trévannes une influence que je ne me crois guère, reprit-elle; mais supposons que je l'aie, je ne pense pas qu'un esprit ferme comme le sien se plie facilement à des avis dans une circonstance aussi

particulièrement grave, alors surtout qu'il s'agit du bonheur de Mme de Trévannes autant que du soin de sa propre dignité; sa fierté d'ailleurs a subi, vous ne l'ignorez pas, une atteinte que peut-être il ne saurait facilement oublier. Un ménage désuni, sans doute, peut vivre sur une trêve et cacher, par convenance, des dissentimens cruels ou des désillusions sur lesquelles il n'est plus de retour; pourtant c'est chose ardue, vous en conviendrez, pour une femme de mon âge, que de prendre la responsabilité du conseil en un pareil débat. Mme de Trévannes enfin a vingt ans, et, quelle que soit sa soumission présente à un acte de raison que vous, son frère, vous devez réclamer d'elle, il est possible que là où vous espérez sauvegarder son avenir, elle ne trouve plus tard que le désenchantement et le regret.

— Mais ils auront un enfant, dit Richard en l'interrompant. Un enfant! ce lien qui tient à leur chair. Mais elle l'aime! elle l'adore! Et, prête à implorer son pardon aux genoux de Jacques, à lui demander grâce pour une injure stupide que la malheureuse n'avait même pas conçue, elle accepte l'existence qu'il lui imposera, fût-ce le partage de sa vie de travail et de sa pauvreté.

— Elle l'aime!.. s'écria Aurore. Elle!..

— Oui, elle! reprit Richard, malgré ses froideurs passées, malgré ses duretés... Que voulez-vous?.. Abandonnée aux influences d'une vieille folle qui avait exalté son orgueil et presque perverti son âme, on ne lui avait enseigné que les vanités de la vie. Ces éducations-là sont fatales. Mais Jacques ne serait-il pas touché de cet amour naissant avec le devoir sévère de la maternité? Oserait-il douter d'elle, humble, repentante, convertie?

Aurore était accablée de cette révélation foudroyante : Jacques aimé par Geneviève! La jalousie la poignait au cœur; elle voulut se débattre, étouffer toute pitié.

— M. de Trévannes admettra difficilement, j'en ai peur, cette conversion tardive, dit-elle durement.

— Hélas! c'est pour cela que ma pauvre sœur fait appel à votre aide, reprit Richard. — Qui sait? Une parole de vous la sauverait... et, dans sa situation désespérée, l'idée lui est venue de vous intéresser à sa cause. Vous avez trop de prudence enfin pour agir à la légère, et vous êtes aussi trop sincèrement l'amie de Jacques pour l'exposer à commettre une inutile dureté. Écoutez, jugez vous-même entre eux. Je vous ai apporté les lettres de Geneviève pleines de ses larmes, palpitantes de ses angoisses. Les voici : je vous les confie, et, lorsque vous aurez lu, vous déciderez si vous devez les montrer à ce mari qu'elle aime, et nous prêter votre appui.

Un émoi si cruel étreignait Aurore qu'elle eut peine à répondre. Effrayée, dans sa droiture, de l'hypocrisie de son rôle, elle hésitait

à formuler le refus brutal qui était sur ses lèvres. Ces lettres, qui contenaient les cris du cœur de Geneviève, l'attiraient; elle voulut sonder cette douleur qui menaçait ses espérances.

— Laissez-moi ces lettres..., dit-elle.

— Ah! nous sommes sauvés, s'écria Richard, je savais bien qu'elle pouvait compter sur vous.

Richard sorti, Aurore courut à sa chambre, la tête en feu, elle lut avidement.

« Les Glycines...

« Jacques est parti pour Schaffhouse, mon frère aimé; la maison est toute vide. Tu ne saurais croire combien les soirées sont longues; je me surprends parfois les yeux sur la porte, comme s'il allait entrer. Je ne m'ennuie pas, je suis triste; je pense, je réfléchis. D'où cette souffrance? Le départ de Jacques change-t-il quelque chose à ma vie? En venant aux Glycines, n'avais-je pas accepté mon malheur? Pourquoi ces tristesses alors? C'est que je m'aperçois, Richard, que j'ai vécu jusqu'à présent comme une folle. Est-il bien possible que j'aie été sa femme et que je l'aie ainsi méconnu? Oh! oui! je l'aime! je l'aime de toute mon âme! je l'aime à mourir de mon abandon. Maintenant que tu es loin, je n'ai même plus cet espoir dont tu réussissais à me leurrer. Je sais qu'Ursule est bonne et qu'elle me console; je sais que tu es le meilleur des frères et que tu essaieras tout pour me sauver. Tu me le rendras, dis-tu? — Ah! soutiens-moi, dans ces horribles tourmens qui me tuent. Écris-moi souvent, bien souvent; il faut que tes lettres remplacent ces bonnes causeries où j'en arrivais à partager ta confiance. Hélas! n'ai-je pas rebuté son affection, et aujourd'hui qu'il est perdu pour moi, ai-je le droit de me plaindre?..

« Ah! je voudrais te croire quand tu m'assures que tu réponds de tout; je te laisse faire, mais puis-je m'empêcher de trembler?.. Il me semble parfois que cet ange qui va naître m'apportera un double bonheur. Si, à cause de lui, son père allait me revenir? mais n'est-ce pas là un rêve, et l'avenir me réserve-t-il autre chose qu'une solitude, encore attristée par mes regrets? »

« Les Glycines...

« On a reçu une lettre de lui, hier. M. de Trévannes nous l'a lue tout haut, et j'ai compris qu'il était un peu embarrassé de n'y pas trouver un souvenir de moi... Je ne sais si Ursule a déjà influencé son oncle, ou s'il me devine, mais il me témoigne une sollicitude plus affectueuse encore que celle des premiers temps... Hélas! rien, pas un mot! Tu vois bien, Richard, que je ne suis plus rien dans sa vie. En effet, pour *lui*, ne suis-je pas toujours la Geneviève d'autrefois, la folle, l'orgueilleuse, l'ingrate créature qui l'a si indignement

offensé? Pourtant, je me suis faite bien humble, pendant les quelques jours que je l'ai vu ici! L'aura-t-il seulement remarqué? Il y a des heures où je m'accuse d'avoir été trop timide... qui sait?.. j'aurais dû lui parler peut-être, le supplier au nom de notre enfant, lui montrer ce que cet enfant m'avait faite! lui révéler enfin que je l'aime... Mais non, je n'aurais jamais osé... Il ne m'aurait pas cru, je n'aurais pas su le convaincre... J'ai tué son affection, c'est fini... bien fini... »

« Les Glycines...

« Eh! grand Dieu! oui, je me soumets à tout, mon frère chéri, même à croire en ta raison, en cette sagesse toute neuve qui te point tout à coup, m'écris-tu, avec cette dent qui te perce et te cause des rages. J'ai ri de ta bonne lettre... et puis, j'en ai pleuré (encore, dis-tu?) Ne gronde pas : j'ai pleuré cette fois de vraies larmes de joie en voyant combien tu m'aimes... Et puis, comment ne pas espérer, après tout ce que tu me dis? Oui, je comprends qu'il faut qu'il travaille, qu'il donne à son esprit cet essor que, comme une sotte, je ne rougissais pas d'entraver par mes folies, quand j'aurais dû frémir d'orgueil à la pensée que j'étais sa femme. Oui, je veux qu'il soit libre et maître de sa vie, de la mienne, voulût-il nous vouer tous à son œuvre, âme et cœur, corps et biens. Mais, mon Dieu! que suis-je, hélas? Et que peut-il encore attendre de moi? — Non, non, ne fronce pas le sourcil, je me tais!.. Pourtant tu dois bien imaginer que je tremble encore un peu.

« Toi, qui me prêchais tant autrefois de l'aimer, si tu savais comme j'y suis venue!.. Croirais-tu que je me sens jalouse en relisant tes lettres d'Afrique? oui, jalouse d'y trouver tant d'affection, tant de dévoûment pour lui!.. Ton admiration, ta foi en sa bonté si droite... Tout cela me paraît un vol, je voudrais être seule à le comprendre, à le connaître, à le chérir; hélas! est-il encore temps? Pauvre cher martyr! l'ai-je assez découragé, méconnu, rebuté! Richard, faut-il te dire pourquoi j'espère?.. C'est parce que mon amour m'est venu par mon enfant. Tu ne sais pas comme ces chères souffrances font tressaillir l'âme, et la chair, et les fibres de notre cœur. Il y a dans ce mystère divin comme un éveil de nous-mêmes; il semble que nous n'existons que du jour où cette double vie a palpité en nous; c'est seulement mères que nous sommes femmes. Les mouvemens de ce petit être nous rappellent à toute heure celui qui nous l'a donné, et bientôt nous les associons à deux dans notre pensée. — Je suis tes conseils, jusqu'au grand jour où je pourrai implorer mon pardon, mon enfant dans mes bras. Je ne sais donc de lui que ce que m'en dit Ursule ou ce que tu m'en dis : juge si tes lettres sont les bienvenues!..

« Je me suis fait donner un plan de Paris par M. de Trévannes pour voir la rue d'Assas et le Luxembourg... Tout mon cœur est là... Bon! un coup de pied!.. C'est son fils qui espère avec moi... Pauvre ange, je lui devrai mon bonheur... Voyons! dis-le, toi... Est-ce que Dieu n'a pas accompli un miracle?.. La grâce m'a touché, et ma vie insensée me paraît à cette heure comme un mauvais rêve...

« Dis-moi bien tout ce qu'il fait. J'ai été si heureuse d'apprendre que tu le rencontres chez Mme Berthoret. Vas-y souvent. Il t'aime, veille sur lui. A-t-il tout ce qu'il lui faut dans son appartement de garçon? Parle-lui un peu de moi, si tu l'oses; mais avec prudence; prends bien garde de l'effaroucher avant l'heure décisive... Mon Dieu! s'il allait encore douter ce jour-là... Mais nous serons deux... Oui, trésor de mon âme, tu fléchiras ton père... Richard, je suis folle, mais je t'aime bien. Et toi, que j'ai l'air d'oublier dans mon bavardage d'égoïste! Tu me sembles presque timide, ce qui tend à prouver, mon frère, que tu pourrais bien être touché à ton tour... »

« Je rouvre ma lettre!.. Sais-tu ce qui m'arrive?.. Je tenais mon cachet, Ursule entre... — Une lettre de Jacques! — Nous palpitons tous deux, mère et fils, et elle me lit ces mots : *Merci des bonnes nouvelles que tu m'envoies sur la santé de Geneviève.* Ces lignes y étaient! Je les ai lues de mes yeux! — Ah! qu'il est bon d'espérer! »

A mesure qu'elle avait avancé dans sa lecture, Aurore avait senti grandir ses terreurs : l'amour de Geneviève n'était plus une chimère; c'était une réalité écrasante, elle aussi, elle était jalouse qu'une autre l'aimât. Le front dans sa main, les yeux sur ces pages si palpitantes de passion, elle tremblait à cette pensée qu'elle avait une rivale!

« Les Glycines...

« Trois fois qu'il écrit à Ursule sans parler de moi, et voilà mes papillons noirs qui me reprennent... Viens à mon aide, mon frère, je n'ai que toi... Rassure-moi, je veux croire! Je veux espérer. Je me sens si seule loin de lui!.. Parfois, il me prend des envies de partir, de courir rue d'Assas... Je voudrais l'apercevoir, ne fût-ce qu'une fois, entrer ou sortir. Chacune de tes lettres me relève, et puis, je retombe dans mes tristesses... Si vous vous trompiez tous? N'a-t-il pas le droit de me haïr? Peut-il oublier?.. Ai-je d'ailleurs le temps de le convaincre?

« Comment! Richard, tu as souvent visité son nid?.. Tu me dis que c'est très gentil, en deux lignes, et puis c'est tout! — Voyons, si, un jour qu'il ne serait pas là, tu faisais apporter quelques jolies fleurs de la serre; peut-être pourrais-tu avouer, s'il était bien dis-

posé, que c'est une idée de moi... Oh! tu sais,.. si tu le juges possible... »

« Les Glycines...

« Le médecin lève enfin la consigne, Richard, il me permet quelques lignes. Mon baby est près de moi, sur un oreiller, — je n'ai qu'à me pencher pour l'embrasser. — Comme il lui ressemble! son fils! Serait-il possible qu'il ne s'attendrît pas en le voyant?.. Cher mignon, il dort. Les jolies petites lèvres roses, et le beau front blanc! on dirait qu'il songe en dormant. Ces petits anges gardent peut-être quelque chose de leur patrie céleste; mais que les mères sont bavardes! Je me fatigue à parler de mon fils, et j'ai pourtant une grande chose à te dire : une belle et bonne idée qu'Ursule m'a soufflée, à propos de Mme de Ploëven. Elle a une grande influence sur Jacques. Si tu l'intéressais à moi, ses conseils seraient d'un grand poids. . . . . »

Lorsqu'elle eut achevé, Aurore demeura stupéfiée. Des larmes amères coulaient silencieusement sur ses joues, et un instant, ses idées se confondirent au point de ne lui laisser qu'une perception : celle d'une souffrance aiguë. Elle regardait d'un œil atone ces lettres éparses, dont s'échappait un parfum léger qui lui semblait le souffle de Geneviève; lettres d'amour que Jacques devait lire. Pourquoi les ignorerait-il? Richard pouvait-il manquer de les lui montrer?.. A cette idée, une horrible jalousie la mordit au cœur. Comme elle l'aimait! Déjà il lui paraissait que Jacques lui appartenait moins; elle pressentait sourdement que cette intervention qu'on réclamait d'elle n'était que le commencement d'une lutte acharnée. Richard l'avait dit : Geneviève implorerait son pardon, un enfant dans ses bras. A ce souvenir, Aurore sentait comme une vague rougeur lui monter au front, en comparant ses droits à ceux de la mère et de l'épouse. — S'il allait hésiter entre ses devoirs de père et ses devoirs d'amant?

Accablée, l'œil fixe, elle songeait à cet appel de sa rivale sollicitant son aide et lui confiant ses douleurs. Tout à coup, un soupçon affreux surgit dans son esprit. Si Richard savait tout, s'il avait surpris la vérité sur ses relations avec Jacques, s'il n'avait tenté cette démarche que pour émouvoir sa pitié, si cette confidence enfin n'était qu'un moyen d'engager sa loyauté en la forçant de s'immoler elle-même à l'amour de Geneviève? Richard l'aimait; plus d'une fois déjà, elle avait tremblé pour son secret, sous ces regards qui semblaient épier ses pensées. Le cœur n'a-t-il pas de ces divinations étranges? Elle se rappela mille incidens oubliés, dont sa sécurité folle ne s'était point alarmée; sa rencontre avec lui au bras de Jacques n'avait-elle pas tout trahi? — Pourquoi d'ailleurs toutes ces

révélations, sinon pour l'avertir que Geneviève n'abandonnait point ses droits, qu'elle entendait les poursuivre, et qu'il la défendrait? N'était-elle pas une étrangère pour eux, et le franc parler qu'il avait avec Jacques avait-il besoin d'un appui?.. Il fallait pourtant qu'elle se décidât. Son premier mouvement fut de renvoyer ces lettres, en refusant nettement, du haut de son orgueil, un rôle hypocrite. Mais alors, ne courait-elle pas ce danger que Richard ne révélât tout lui-même à Jacques?.. Après une lutte terrible, l'amour l'emporta; elle mentirait à tous, et Jacques ignorerait tout.

Le lendemain, elle se fit un front d'airain pour recevoir Richard.

— J'ai lu, lui dit-elle le sourire aux lèvres, je suis touchée, convaincue, gagnée; j'emploierai tous mes efforts à la réussite de notre complot.

Richard eut un cri de joie et la remercia avec transports.

— Pourtant, poursuivit-elle en assurant sa voix, dites à Mme de Trévannes qu'elle veuille bien m'accorder un peu de temps.

— Le temps qu'il vous plaira! interrompit Richard, nous nous en rapportons à votre tact, à votre raison, à votre cœur.

A la façon dont Richard prononça ces paroles, au regard qu'il jeta sur elle, Aurore se dit qu'il savait tout. Il la laissa sous cette certitude accablante qu'il l'avait depuis longtemps devinée, se réservant d'intervenir à l'heure propice. Bien que rassurée par la loyauté de Jacques, elle découvrait là un péril. Convaincue que nul obstacle ne pourrait survenir dans l'accomplissement de ce divorce qui devait le rendre libre, elle avait mis en lui sa foi d'amante et d'épouse, oubliant même ces premiers effrois de sa chute qui l'avaient tant fait souffrir. Leurrée par son rêve et dévorée par une passion qui la tenait comme en délire, elle s'était livrée sans retour à cet étrange roman de sa vie qui lui apparaissait maintenant dans toute sa réalité saisissante. En dépit de ces compromis que nous trouvons tous pour pallier nos propres fautes, elle se voyait enfin ce qu'elle était devenue : elle avait un amant!

Pendant deux jours, hésitante et troublée, elle n'osa confesser à Jacques la démarche de Richard. Il avait pourtant remarqué son air soucieux; mais à ses demandes inquiètes, elle évitait de répondre.

— Qu'avez-vous? lui dit-il un soir, en serrant ses mains avec cette douce autorité dont elle subissait l'irrésistible ascendant.

— Jacques!.. murmura-t-elle d'une voix brisée, j'ai peur!..

— Peur!.. répéta-t-il avec une surprise profonde.

Pressée par lui, elle avoua les espérances de Richard, d'Ursule et de Geneviève, et jusqu'à l'aide qu'on avait implorée d'elle.

— Si on vous suppliait de m'abandonner?.. s'écria-t-elle dans l'exaltation de ses terreurs.

— Enfant !.. répliqua-t-il avec un accent de tendre reproche, ne savez-vous pas bien que je suis à vous, et que nulle influence au monde ne pourrait me détacher?

— Si Geneviève elle-même... enfin, si elle vous aimait? poursuivit-elle, épouvantée de ce mot.

— Enfant!.. répéta-t-il, ne savez-vous pas qu'il est trop tard, et faut-il vous rappeler que je vous aime?

Mais les chimères du cœur l'emportent toujours sur la sagesse du raisonnement. Aurore songeait à se défendre; elle pressentait d'instinct qu'une terrible lutte était engagée.

Richard revint bientôt à l'hôtel Berthoret.

— Eh bien?.. avez-vous parlé?.. demanda-t-il à Aurore.

— Oui, répondit-elle d'un accent étrange, je n'ai pu hasarder qu'un exorde timide...

— Qu'importe? C'est toujours une première attaque, répliqua-t-il avec son sourire confiant.

XIV.

Un matin, Jacques apprit à Aurore que son père arrivait à Paris, le soir même, avec Ursule et Geneviève. La journée fut triste : Aurore était agitée par d'invincibles appréhensions. — L'heure venue, comme il partait pour aller à la gare au-devant de M. de Trévannes, elle ne put retenir ses larmes.

— Allons! ma trembleuse adorée, dit-il, notre avenir est maintenant au-dessus de ces puériles craintes. — A demain, ajouta-t-il du ton joyeux de chaque jour.

Malgré ces assurances, la pauvre Aurore passa toute une nuit d'insomnie et de fièvre. Le lendemain, elle accourut chez Jacques. Il était déjà sorti.

Le Luxembourg était désert, enveloppé de brouillard. Paris est une vilaine ville pour ceux qui souffrent; il semble que son horizon de toits oppresse plus cruellement le cœur désolé, la douleur veut de l'espace pour s'exhaler, de la solitude pour gémir; dans ce mouvement et ce bruit de la grande cité indifférente et affairée, on se sent oublié, rejeté, condamné. — Aurore attendait, et chaque minute de cette attente anxieuse s'écoulait lourdement. Où était-il? — Chez sa femme, sans doute. — Et des larmes mouillaient ses yeux, à cette pensée qu'elle en arrivait à le soupçonner injustement. Elle seule manquait de courage et de raison, et, comme un enfant, elle cherchait à se convaincre elle-même au milieu de ces objets familiers qui, tous, gardaient l'empreinte de son bonheur. Chères fleurs dont le timide parfum remplissait la chambre d'une odeur de printemps! Elle enfouissait son front brûlant dans leurs

gerbes pressées, comme pour confier ses tourmens à ces témoins muets de ses félicités. Sous l'impression de ce renouveau, son esprit se reportait vers Kérouac. Hélas! quels rêves et quels retours!.. Mais non, Jacques ne pouvait faiblir. N'était-elle pas une partie de lui-même, aussi nécessaire à sa haute intelligence qu'à son âme? N'est-il pas des liens indissolubles au-dessus de toutes les atteintes, et le leur, maintenant, se pouvait-il briser?

Enfin, au bruit de pas dans l'antichambre, elle bondit vers la porte.

— Jacques!.. cria-t-elle.

Elle l'étreignit avec une telle tendresse qu'il eût semblé qu'elle l'avait cru perdu. Aux premiers mots, elle comprit la folie de ses pressentimens.

— Quoi! toujours ces craintes insensées? dit-il en souriant. Ma pauvre chère femme! tu es folle?

— Non, non, je crois, répondit-elle vivement, mais ne me cache rien, je veux tout savoir.

Il lui raconta alors minutieusement tous les incidens de cette étrange visite chez lui, sans lui taire le trouble qu'il en avait ressenti, malgré ses résolutions stoïques, à la vue de son fils dans les bras d'Ursule.

— Et *elle?*.. demanda Aurore anxieuse.

— Nous nous sommes tendu la main comme des gens qui s'estiment, répliqua-t-il surpris de sa question. N'es-tu pas encore rassurée sur ce passé comme sur l'avenir?.. Eh bien! elle est à Paris, voilà tout!

— Mais ton père?

— Nous n'avons pu causer hier soir, c'est pourquoi ce matin je suis sorti pour avoir un entretien avec lui.

— Et qu'a-t-il dit?

— Rien qui doive nous inquiéter. Ainsi qu'il était naturel de le prévoir de sa droite raison, il m'a laissé entendre que, pour notre enfant, il serait heureux d'une réconciliation, sans cependant insister devant ma volonté. Dans une quinzaine de jours, il repart. Il est convenu qu'il se chargera des démarches à Genève.

Le calme de Jacques avait dissipé toutes les alarmes de ce retour imprévu. Quand il aime, le cœur se reprend si vite à l'espérance. Comment douter encore devant ces preuves d'une rupture accomplie, ne fût-ce que par cette séparation de fait, résultant déjà d'une situation consentie? Jacques gardait son logis rue d'Assas; Geneviève habitait son hôtel. Toute vie commune cessait entre les époux. N'était-ce point là le premier acte décisif et ostensible d'une résolution que le monde allait connaître?

Comme elle revenait à l'hôtel Berthoret, Mme de Ploëven trouva

Ursule et Geneviève qui l'attendaient : Ursule l'embrassa avec effusion. Geneviève, un peu plus timide, lui tendit spontanément la main avec un regard de reconnaissance. Pour couvrir son embarras, Aurore feignit l'étonnement de les voir à Paris.

— Voilà comme je sais surprendre les gens que j'aime ! dit Ursule à Aurore. Arrivée d'hier, je n'ai point tardé d'un jour.

— C'est en effet une bonne surprise, répondit Aurore en se faisant une contenance, et Mme de Trévannes y ajoute une grâce. Je ne comptais point sitôt sur cette heureuse aubaine...

— Une lettre de Richard nous a décidées, reprit la cousine. Il nous a dit combien vous êtes bonne, et quel espoir notre pauvre Geneviève trouverait auprès de vous. Regardez ses pauvres yeux rougis; aussi, ce matin, en fille de tête, j'ai arrangé notre visite, au risque de ne pas vous rencontrer.

— Chère Ursule! répondit Aurore avec gêne, vous vous illusionnez, j'en ai peur, sur une influence dont Mme de Trévannes n'a sans doute pas besoin...

— Hélas! soupira Geneviève.

— Bon! nous sommes trois contre Jacques, s'écria Ursule. Il faudra bien qu'il cède.

La franchise de la bonne Ursule abordait si nettement le sujet douloureux dont Aurore eût voulu fuir la confidence, qu'il eût été impossible de ne pas croire sincères les élans de sa gratitude et de celle de Geneviève. Mal à l'aise, humiliée d'une duplicité dont sa droiture se révoltait, Aurore tremblait de se trahir; mais, entraînée dans les étranges péripéties de cette lutte pour son amour et pour sa vie, elle s'endurcit contre le remords d'une action déloyale. Le bonheur même de Jacques n'était-il pas le prix de cette immolation de son orgueil? Entre sa conscience et ses terreurs, elle n'hésita plus, et, résolue à se garder de toute pitié, elle interrogea. — Dès les premiers mots, elle comprit que des dangers imprévus la menaçaient. Bien qu'aucune tentative n'eût été essayée pour faire renoncer Jacques à son logis séparé, M. de Trévannes, gagné à la cause de Geneviève, n'était venu à Paris que pour appuyer la sollicitation d'un rapprochement. Le sursis qu'il avait déjà obtenu de son fils n'avait pour objet que de le ramener par une pente insensible à tout oublier. La vue de son enfant et la réelle abnégation de Geneviève, prête à obéir à toutes ses volontés, ne le désarmeraient-elles pas? Ne serait-il pas touché de cette passion timide?

En écoutant des espérances que la bonne Ursule traitait comme des certitudes, Aurore sentait sourdre en elle un sentiment d'effroi. L'amour de Geneviève se révélait à ses yeux dans la moindre parole, dans le son de sa voix. Et sous la douleur confiante de cette rivale qui sollicitait imprudemment son appui, elle devinait l'éner-

gique résolution de la femme qui se sait épouse et mère et veut défendre une cause sacrée.

Aurore resta presque affolée d'épouvante après cette visite de Geneviève et d'Ursule. Rougissant au souvenir de sa pureté d'autrefois, elle comparait ses droits à ceux de cette délaissée qui revendiquait un bonheur légitime. Pourrait-elle lutter, elle, dont l'amour coupable l'avait fait déchoir peut-être aux yeux de son amant? — Anxieuse maintenant auprès de Jacques, elle l'observait, tremblante de le trouver changé. Interprétant ses sorties, suspectant jusqu'à ses préoccupations d'affaires, elle n'osait l'interroger franchement, mais froide, brusque, irritée, elle s'en prenait à tout de son propre désespoir.

Quelques jours plus tard, Aurore fut tout naturellement invitée, avec Mme Berthoret, à l'hôtel Fourchamp. Il lui fallut encore accepter ce supplice.

— Sois calme,... dit Reine comme la voiture s'arrêtait devant le perron.

— Ne suis-je pas l'amie?.. répondit Aurore avec une ironie poignante.

Dans ces jardins du vieux faubourg, les premières journées de printemps ont cet éclat voilé, attiédi, mystérieux des bois. Les arbres s'y sont développés alors que les bâtisses ne les empêchaient pas de respirer à l'aise, et dans leur feuillage touffu les oiseaux chantent sans s'effaroucher des bruits lointains.

Toute la famille était rassemblée sur une large terrasse. Geneviève et Ursule se précipitèrent au-devant des visiteuses. M. de Trévannes les complimenta, tout charmé de les revoir à Paris. Richard les salua avec cette gentille familiarité qui s'était établie à l'hôtel Berthoret. Seul, Jacques put s'apercevoir que la main d'Aurore tremblait dans la sienne et que ses lèvres, un peu serrées, faisaient effort pour lui répondre.

Un instant après, Ursule disparut avec un petit sourire de mystère. Bientôt une belle nourrice rentrait avec elle, l'enfant dans ses bras. — Aurore avait subitement pâli. Geneviève prit le baby, et, avec mille précautions gracieusement inexpérimentées, elle arrangea les plis de la longue robe, secoua les dentelles, redressa la ceinture, après quoi elle vint le poser sur les genoux de Mme de Ploëven.

— Voilà notre chéri, dit-elle.

— Monsieur, dit Reine en riant pour laisser à Aurore le temps de se remettre, je vous embrasse de tout mon cœur. Plus tard, si vous me le rendez, je serai une très vieille femme et je pourrai vous nouer votre cravate sans me compromettre.

A son tour, Aurore posa ses lèvres froides sur le front de l'enfant. Quand elle releva la tête, il lui parut que Richard la regardait étrangement. On descendit au jardin. Ursule avait entraîné Reine; Geneviève marchait auprès d'Aurore, qui machinalement la félicita sur son fils.

— Hélas! le bonheur était si facile, dit-elle tout à coup avec un soupir, en tournant les yeux vers Jacques.

— Vous *l'aimez* donc bien?.. demanda Aurore d'une voix âpre.

Le visage de Geneviève s'empourpra. Un peu hésitante, elle se rapprocha.

— Enfin... que pensez-vous? demanda-t-elle.

— Qu'il est peut-être trop tard,... répondit Aurore durement.

On dîna toutes portes ouvertes.

— Laissons entrer l'été, s'écria Ursule.

Le repas terminé, on s'installa sur la terrasse. L'air du soir arrivait chargé de parfums. Debout, Mme de Trévannes servit elle-même le café. Sa silhouette élégante se détachait sur le cadre de verdure; la lumière de la lampe dorait ses nattes blondes; Aurore la contemplait et, le cœur ulcéré, elle se demandait si l'amour de Jacques résisterait à tant de séductions. Mûri par la passion, son regard bleu avait maintenant de ces douces lueurs qui appartiennent à ces yeux de pervenche, son front se penchait légèrement sous le poids de pensées plus graves; il s'exhalait de toute sa personne une inexprimable grâce, comme le parfum délicat d'une fleur de serre. La souplesse de la taille, la ligne fine et ondoyante des épaules que laissait deviner la transparence de l'étoffe, un charme de geste enfin à la fois timide et assuré, tout cela frappait Aurore pour la première fois.

— Il faudra bien qu'il se rende! lui dit Ursule en montrant Jacques, comme si elle eût deviné sa pensée.

Aurore ne put se défendre de rougir, mais la bonne cousine n'était point si subtile, et à cet instant, la nourrice revenant avec le baby, elle se mit tout à coup à parler de l'entrain que son neveu allait apporter aux Glycines. « Elle avait toujours rêvé de jolis petits souliers roses piétinant les grandes pelouses. » M. de Trévannes opinait du sourire. On devinait que ces images d'avenir avaient pour but d'annuler le passé.

— Allons! dites-nous bonsoir, Jacques II, s'écria Ursule, et on vous tiendra quitte jusqu'à demain.

Geneviève lui présenta le baby en le serrant contre elle avec cette jeune passion maternelle si prodigue pour le premier né; puis, indécise, elle regarda son mari.

— Osez donc, murmura Ursule en la poussant.

Hésitante, craintive, avec un embarras charmant, Mme de Tré-

vannes leva l'enfant à la hauteur des lèvres de Jacques. Il se pencha et mit un baiser sur son front.

Aurore sortit de l'hôtel Fourchamp la tête perdue. En vain Reine essayait de calmer la pauvre exaltée en lui rappelant la fermeté de Jacques, elle s'abandonnait à un amer découragement, comme si ses espérances se fussent écroulées devant une réalité terrible, sur laquelle elle s'était abusée jusque-là.

XV.

Bien que l'arrivée de Geneviève n'eût rien changé au train accoutumé d'Aurore et de Jacques, il ne leur fut bientôt plus possible de se faire illusion sur la nécessité d'une action décisive. Sans oser se confier leurs pensées inquiètes, ils comprenaient tous deux qu'ils souffraient. — La soirée qu'Aurore avait passée à l'hôtel Fourchamp l'avait terrifiée : Geneviève prête à tout pour reconquérir son mari; M. de Trévannes, imposant sa volonté paternelle. L'amant ne faiblirait-il pas devant ce devoir étroit qu'on lui prescrirait comme un sacrifice au respect de son nom, au repos de tous les siens? — De son côté, Jacques n'avait pas tardé à pressentir que son père désirait un rapprochement pour lequel il semblait déjà faire appel à sa raison, et, bien que sa détermination fût inébranlable, il s'effrayait d'entrer en lutte ouverte avec cette autorité dont leur mutuelle tendresse était le gage. Impuissante à dissimuler ses effrois, Aurore s'abandonnait à des imprudences où la jetait sa jalousie, et leur bonheur était plein d'agitations cruelles. Les visites de Jacques chez sa femme étaient pour elle un sujet d'épouvantes qu'elle ne savait plus lui cacher. A quoi bon ces ménagemens, ces réserves qui retardaient la séparation résolue? Le tribut payé aux convenances du monde ne l'avait-il point dégagé envers le frère de Geneviève? Elle en arriva un jour à des reproches, à des soupçons injustes. Jacques la calmait avec sa patiente et inaltérable tendresse. Pourquoi le torturer par ces doutes offensans? Ne lui avait-il pas donné toutes les preuves qui pouvaient la rassurer à la fois et sur son énergie et sur son cœur? Elle lui demandait alors pardon avec des transports de regrets; mais lorsqu'elle était loin de lui, ses alarmes l'assaillaient. La jalousie semble grandir de nos efforts pour la combattre. Elle voulait se défendre, arracher Jacques à tous les siens. Endurcie dans ce rôle odieux dont elle ne sentait plus l'humiliation, elle leurrait Ursule et Geneviève pour surprendre leurs pensées. Un sourire de sa rivale la plongeait dans des perplexités horribles : était-ce un nouvel espoir, quelque concession obtenue de Jacques? Mais de cette intimité odieuse, il résultait forcément des rencontres où elle voyait ensemble les deux époux. C'étaient alors des

irritations sourdes et de sombres dépits. Un soir, chez Reine, comme Ursule avait attiré Jacques auprès de Geneviève, dans un mouvement de colère farouche, elle se rapprocha et lui défendit de parler à sa femme. Il fut obligé de la rappeler tout bas à la prudence.

— Que m'importe? dit-elle, pâle de rage, je suis lasse de feindre.

Ils en étaient là de leur vie troublée, lorsqu'un incident grave vint porter le dernier coup aux angoisses d'Aurore. Au moment même où Jacques touchait à la réussite de l'affaire considérable qu'il traitait à Paris, l'annonce du désastre financier d'une maison de Londres, intéressée dans les mines de Schaffhouse, fondit sur lui. Bien qu'il n'y eût là qu'un embarras commercial qui ne pouvait compromettre ni le crédit, ni les espérances sérieuses de la compagnie qu'il représentait, Jacques se voyait surpris, en plein succès, par la nécessité de trouver immédiatement les ressources qui lui manquaient pour ne point interrompre de récentes exploitations commencées. Il eut bientôt paré aux premières difficultés pressantes, en attendant le résultat de négociations engagées par lui avec des banquiers de Paris. Quoi qu'il en fût, l'alerte avait été assez vive pour qu'il l'eût confiée à son père, et M. de Trévannes l'interrogea un jour avec inquiétude en présence d'Ursule et de Geneviève.

Le lendemain, comme Jacques était chez lui, son valet de chambre lui annonça une dame qui n'avait pas dit son nom. Il alla au salon; la dame souleva son voile : c'était Geneviève.

— Quoi! vous ici? dit-il.

Elle était si émue qu'elle eut peine à répondre.

— Je vous demande pardon d'être venue, dit-elle enfin, j'ai cru que vous ne m'en voudriez pas... de vous déranger peut-être...

Jacques protesta, et, s'inclinant, il la fit entrer dans son cabinet de travail, lui avança un fauteuil, et reprenant sa place à son bureau :

— Je vous écoute, dit-il.

Il y eut encore un moment de silence. Geneviève s'efforçait de maîtriser son trouble.

— Je vais vous dire, reprit-elle en tâchant d'assurer sa voix, j'ai pensé que, quoi qu'il arrive, une femme pouvait rester l'amie de son mari. Entre nous, il y a un lien qu'aucune volonté ne peut briser : c'est notre enfant! Si enfin quelque malheur me survenait, je vous appellerais, moi, comptant sur cet intérêt qu'il est si naturel que nous conservions l'un pour l'autre.

Tout en parlant, elle baissait les yeux; les larmes lui montaient à la gorge.

— Je vous remercie, dit Jacques, de ne point douter de moi dans l'avenir, et croyez, ma chère Geneviève, que cet intérêt dont notre enfant est le gage vous sera toujours sincèrement acquis, si vous

aviez jamais besoin d'y faire appel. Confiez-vous donc à moi sans crainte comme à un ami.

— Mon Dieu, c'est à peine si j'ose continuer, reprit-elle en levant sur lui ses yeux mouillés de larmes; j'ai si peur de vous blesser par une parole maladroite. Si vous saviez combien je voudrais vous inspirer un peu de confiance. Je sais bien qu'autrefois;... mais j'ai tant changé depuis... Enfin, si vous étiez bien sûr d'un ami... si vous pouviez lui donner un grand bonheur en lui permettant de partager vos soucis, dites, refuseriez-vous absolument de les lui laisser deviner? — Eh bien! je vous en conjure, ajouta-t-elle d'un ton si tendrement humble qu'il se sentit ému, laissez-moi être cet ami?..

Jacques la regardait, de plus en plus étonné.

— En vérité, répondit-il, je vous assure, ma chère Geneviève, que je ne connais aucune cause à l'inquiétude où je vous vois.

— Oh! je sais tout, reprit-elle vivement; hier, devant moi, votre père a parlé de vos ennuis. J'ai interrogé Ursule; elle m'a tout dit des préoccupations graves qui vous sont survenues, et qui mettent en péril le succès de votre œuvre. — Jacques, quels que soient mes torts, je suis votre femme, je porte votre nom. Je serais si heureuse si vous vouliez vous en souvenir, ne fût-ce que pour votre enfant. Ma fortune n'est-elle pas à lui? n'est-elle pas la vôtre aussi?..

— Que dites-vous? répliqua Jacques.

— Oh! pardon, s'écria-t-elle, vous vous trouvez en face de difficultés dont vous sortirez aisément, je le sais bien; mais j'ai voulu devancer tous ceux qui viendront à vous : c'est mon droit, c'est aussi mon devoir!.. Je serais si heureuse si vous me permettiez de racheter un peu de ce passé d'erreurs où je vous ai tant fait souffrir...

Jacques, touché, malgré la réserve qu'il était résolu d'affecter, ne put se défendre d'un embarras cruel.

— Vous acceptez? dit-elle.

— Non, je vous remercie, répondit-il. Vous vous êtes exagéré les conséquences d'une affaire qui n'est qu'un simple retard de quelques jours; mais soyez assurée du moins que je vous garderai une profonde reconnaissance de cette démarche.

— Oh! Jacques! dit-elle, de la reconnaissance! de vous, à moi!

— Dans notre situation, ma chère Geneviève, tout ce qui accroîtra notre estime l'un pour l'autre ne saurait être sans prix. Nous nous sommes trompés sur des conditions de bonheur que nous ne devions point rencontrer. La faute en est peut-être à mon orgueil, plus qu'à ces torts que vous voulez bien aussi vous reprocher. Mais s'il est des devoirs de dignité qu'un homme ne peut jamais méconnaître, ou d'irréparables désaccords sur lesquels on ne revient

plus, croyez cependant que je conserverai pour vous les sentimens d'un ami. La loi qui nous a liés nous rendra libres, sans porter atteinte à notre considération commune; vous êtes jeune, vous vous referez un avenir, une existence plus conforme à vos goûts, et que je n'eusse pas su vous donner...

En l'écoutant, Geneviève sentait douloureusement s'écrouler ses espérances. Ce langage si net, cette voix si sûre, jusqu'à ce ton si affectueusement dégagé, affirmaient une résolution précise. Comme elle se détournait pour cacher sa détresse, tout à coup son regard se posa sur un petit guéridon rangé au coin de la cheminée : elle vit une tapisserie à demi ployée; à côté, un panier à ouvrage, rempli de laines... Elle éprouva une horrible douleur : une femme était entre elle et lui,... elle comprit qu'elle était perdue. — Par une intuition singulière, Jacques avait suivi la direction de ses yeux. Au tressaillement qui la secoua tout entière, il devina. Quand elle retourna la tête vers lui, des larmes coulaient sur ses joues. Il y eut entre eux un silence. Ému de pitié, il lui tendit la main; elle la prit avec la résignation d'un cœur brisé.

— Adieu!.. murmura-t-elle en se levant.

Inconsciente, anéantie, dès qu'elle se trouva seule, elle éclata en sanglots. Elle descendit les marches, se retenant à la rampe, tremblant de ne pouvoir regagner sa voiture. Comme elle franchissait le seuil de la rue, une femme arrivait : c'était Aurore. Aussi rapide que l'éclair, leur regard se croisa. Geneviève poursuivit sa route; haletante, folle, Aurore entra chez Jacques.

— Elle sort d'ici?.. lui dit-elle avec une âpre violence.

— Elle vous a vue?

— Pourquoi est-elle venue?

Jacques fut longtemps à la calmer. Il raconta la démarche de Geneviève. Il avait profité de cet entretien pour déclarer nettement sa décision. Désormais elle savait que tout retour était impossible.

XVI.

Cependant les Trévannes étaient trop en vue pour que la situation singulière créée par le retour de Geneviève pût rester longtemps un mystère. Le train de l'hôtel Fourchamp était de ceux qui marquaient, et, bien que l'on sût que Mme de Trévannes n'avait pas repris ses jours, il lui était difficile pourtant d'éviter les relations intimes et les visites de convenance. A de certaines froideurs qui dénoncent les ménages désunis, on eut bientôt formé des conjectures. En constatant que, malgré les quelques apparitions de Jacques auprès de sa femme, ils n'habitaient plus le même toit, on conclut

à une de ces séparations consenties dont notre monde offre tant d'exemples et qui semblent un état défini dans nos étranges lois. Pour les uns, la subite conversion de Geneviève, sa retraite absolue, furent interprétées comme une expiation volontaire de quelque faute ignorée; pour d'autres, elle était la victime de Jacques.

Mais il est peu de situations troubles dont la curiosité en éveil ne pénètre enfin le secret. Les relations de Jacques et d'Aurore s'étaient plus d'une fois trahies. On saisit des regards, on épia leur contenance, et jusqu'à ces réserves affectées sous lesquelles ils croyaient abriter leur secret. Un jour vint où, si cachées qu'elles pussent être, on parla des échappées d'Aurore à la rue d'Assas et de quelques rendez-vous surpris. Pourtant la dignité réelle et la réputation de vertu acquise pour tous de l'austère Bretonne se conciliaient trop mal avec de tels bruits pour qu'on admît une semblable chute. Les liens d'affection qu'on lui voyait avec Geneviève ne la défendaient-ils pas d'ailleurs contre une accusation perfide dont sa nature droite eût seule fait repousser le soupçon?

Dans ce roman si plein de mystères, Aurore, en proie à des agitations folles qu'elle ne savait plus maîtriser, s'abandonnait à des audaces devant lesquelles il ne fut plus possible de douter. Les propos du monde n'épargnèrent bientôt plus les amans, et M. de Rioux en avait plusieurs fois averti Reine lorsque survint cette rencontre qui mit Aurore en présence de Geneviève à la porte de Jacques. Bien qu'elle pût facilement abuser la crédule jeune femme, Aurore s'effraya pourtant des conséquences de ce hasard. Elle espéra qu'elle n'avait point été reconnue. Pourquoi Geneviève en effet ne lui eût-elle point parlé? Elle s'était presque convaincue de la puérilité de ses craintes lorsque le lendemain Richard reparut à l'hôtel Berthoret. Tout en pressentant quelque fâcheux incident, elle le reçut avec une tranquillité parfaite et feignant de tout ignorer.

— Eh bien! dit-elle d'un ton de gaîté assez naturelle, avez-vous quelques bonnes nouvelles à m'apprendre?

— Mauvaises, très mauvaises, répondit-il, je vous prie d'accourir au plus tôt chez ma sœur. Elle demande à vous voir, et elle est hors d'état de venir vous trouver.

— Mais que désire-t-elle de moi? reprit Aurore en rougissant.

Richard lui raconta alors que Geneviève était sortie seule la veille, et qu'elle était rentrée dans un état de fièvre inexplicable. Où était-elle allée? Elle refusait de répondre à leurs questions.

— Sans doute elle vous dira tout à vous, ajouta-t-il.

En levant les yeux sur lui, Aurore rencontra son regard; elle crut y saisir un éclair de mépris. Indignée de feindre plus longtemps, elle prit une résolution soudaine et dit froidement :

— Retournez auprès d'elle, j'y serai en même temps que vous...

Richard parti, elle sonna sa femme de chambre et s'habilla à la hâte... Que lui voulait Geneviève? Sans doute elle savait tout. Que lui importait? Un aveu lui coûterait moins que cette dissimulation horrible qui lui pesait comme une lâcheté. — En arrivant à l'hôtel Fourchamp, elle avait recouvré sa fermeté. Pour la première fois, elle y entrait le front haut. Lasse à la fin de mensonges et d'humiliantes hypocrisies, elle respirait. Ursule l'attendait les yeux rougis, le visage triste.

— Ah! Dieu soit loué! vous voilà!

Et lui faisant traverser les salons, elle la conduisit à l'appartement de Mme de Trévannes. Là, entr'ouvrant doucement la porte de la chambre à coucher :

— Geneviève, dit-elle, c'est Mme de Ploëven.

Puis, laissant Aurore, elle se retira.

Couchée sur une chaise longue, Geneviève était blanche comme la batiste de l'oreiller sur lequel elle appuyait sa tête. Sans lui tendre la main, elle indiqua à Mme de Ploëven un siége préparé près d'elle. Aurore fut effrayée de l'altération de ses traits.

— Je vous rends grâce, madame, d'être venue, dit Geneviève, car je n'eusse jamais pu me rendre auprès de vous.

A ce ton glacial, Aurore devina l'exorde d'un entretien suprême. Réduite à accepter la lutte, elle ne recula point.

— Je vous écoute, répondit-elle.

— Hier, reprit amèrement Geneviève, dans un mouvement de confiance imprudente, j'étais allée chez mon mari, espérant le sauver d'un malheur que je croyais menaçant pour lui. Je vous ai vue entrer comme je sortais. J'ai tout compris.

Aurore s'était redressée. Hautaine, impitoyable, elle s'apprêtait à répliquer.

— Jacques me sacrifie parce qu'il vous aime, continua Geneviève en mettant dans ces mots comme un sanglant reproche de son amitié si longtemps abusée, — et, aujourd'hui que je sais tout, je vous supplie encore comme autrefois...

— Que voulez-vous de moi? demanda Aurore d'une voix brève.

— Mon mari! dit Geneviève, le père de mon enfant!.. Vous le voyez, continua-t-elle, je ne vous accuse pas, je vous implore. Si l'amour a des joies, le devoir a le bonheur pour récompense.

— De quel bonheur parlez-vous? reprit froidement Aurore, du vôtre ou de celui de Jacques? Vous le teniez dans vos mains, qu'en avez-vous fait?

Geneviève tressaillit de douleur.

— Hélas! j'expie! dit-elle.

— Vous expiez! Eh bien! moi, je l'aime et je me dévoue! Je l'ai

recueilli quand vous l'avez repoussé, j'ai guéri les blessures que vous aviez faites; je l'ai consolé, je l'ai relevé! Sans moi, où serait-il à cette heure? Dans quel pays du monde cacherait-il ses découragemens? Aujourd'hui il a reconquis son énergie et son cœur. Il vit et il est heureux de vivre.

— Ah! vous êtes impitoyable! dit Geneviève accablée. Oui, quels que soient les déchiremens de mon âme, je sais que je vous dois la vie peut-être. Encore une fois, je ne vous accuse pas, je ne lutte pas contre vous. Vous êtes aimée. — Aimée! répéta-t-elle avec un sanglot étouffé.

Elle s'arrêta un instant comme suffoquée par son émotion. Aurore demeura impassible, glacée.

— Mon Dieu! j'espérais pourtant vous convaincre et vous attendrir, reprit Geneviève désespérée. Il est mon mari, et il n'est pas de ceux qui peuvent rompre sans regret avec toutes leurs croyances. Quand il nous aura quittés, son enfant et moi, il songera peut-être à ces deux destinées qu'il aura sacrifiées. Mon fils est innocent, ses droits à lui sont sacrés, son père lui appartient; eh bien! si je vous suppliais?..

Elle prononça cet appel désolé les mains jointes. Aurore se raidit contre son émotion.

— Il est trop tard, répondit-elle. Si vous l'aimez assez pour m'implorer au nom de votre avenir, je l'aime assez, moi, pour ne songer qu'à son bonheur, qui m'est plus cher que le mien. Je l'aime assez pour renoncer à lui, résignée au sacrifice de moi-même, dussé-je gémir et le pleurer jusqu'à mon dernier jour. S'il vous aimait, je le pousserais dans vos bras. — Mais que me parlez-vous de vos douleurs, de vos regrets? Lui rendrez-vous la foi perdue, son orgueil humilié par la plus cruelle injure?

Frappée au cœur, Geneviève laissa échapper un cri de lionne blessée, et, dans l'étrange débat de ces deux femmes aimantes, il y eut presque un oubli de leur rang, de leur éducation, de leur fierté. Aurore s'arrêta, interdite à la vue du changement soudain de Geneviève. Ce n'était plus la suppliante qui l'avait implorée sans oser mêler un blâme à sa prière. Une sombre résolution se lisait maintenant sur son front; ses larmes avaient séché. Les yeux sur sa rivale, elle lui jeta ces mots d'un ton bref et hautain :

— Et si je me défends?

Sur cette parole de défi, Aurore se leva. Elles se regardèrent, Geneviève, soulevée sur ses oreillers, toujours pâle, le visage animé par la fièvre; deux taches rouges avaient subitement monté à ses joues.

— Eh bien! reprit Aurore la voix vibrante, défendez-vous! Portez à Jacques votre repentir tardif : il décidera.

Aurore revint chez Reine dans une exaltation effrayante. Mme Berthoret pressentit quelque événement grave.

— Mon Dieu! qu'as-tu? s'écria-t-elle.

— Rien; je me suis dégagée d'un rôle odieux, voilà tout.

Reine ne put l'interroger. A ce moment, on annonçait M. de Rioux.

Elles devaient passer la soirée chez la comtesse de C...; le baron s'était offert la veille à les accompagner.

— J'accours prendre vos ordres, dit-il.

— Venez de bonne heure, répondit Aurore, M. de Trévannes sera des nôtres.

La comtesse de C... était cette vieille amie dont l'intervention affectueuse avait aidé au mariage de Geneviève. Instruite en confidence des tristes résultats de cette union, elle avait hautement approuvé Jacques, à l'heure d'une séparation que sa dignité lui commandait comme l'unique recours d'une situation perdue, et lorsque, plus tard, les propos du monde avaient commenté la mésintelligence des époux, elle avait vertement soutenu le mari dans son entourage, ne permettant point qu'on l'accusât; mais autour du fauteuil de la douairière, qui portait en femme de tête sa spirituelle vieillesse, les médisances allaient leur train. Le bruit des relations d'Aurore et de Jacques arriva enfin jusqu'à elle, bruit qu'elle repoussa d'abord comme une calomnie. Mme de Ploëven était l'amie de Geneviève : quoi de plus naturel qu'une franche amitié qu'avait resserrée le séjour d'Aurore en Suisse? Pourtant la comtesse dut écouter bientôt des accusations plus précises et jusqu'à un concours de preuves qu'il n'était plus possible de voiler. Elle observa de plus près, et sa vieille expérience, habituée à sonder les mystères mondains, ne s'y trompa plus. Sa conviction était faite lorsque son ami, M. de Trévannes, ramena Geneviève des Glycines. La conversion de la jeune femme, la naissance d'un enfant, l'avaient bientôt conduite à partager avec toute la famille les espérances d'un pardon.

Ce soir-là, elle attendait le père de Jacques, qui l'avait avertie par un mot que, partant le lendemain, il viendrait lui dire adieu. Il ajoutait que son séjour à Paris n'avait point entraîné l'heureux résultat qu'ils avaient tous souhaité. Ce post-scriptum avait singulièrement affecté la comtesse. Quand M. de Trévannes se présenta, il y avait déjà foule dans les salons. Il était seul. Geneviève, souffrante, se faisait excuser, ainsi qu'Ursule, restée près d'elle. Presqu'au même instant Aurore entrait avec Reine et M. de Rioux, Jacques sur leurs pas.

En les apercevant, la comtesse eut un mouvement de colère et fronça le sourcil. Reine, au bras du baron, s'avançait la première. La comtesse lui tendit la main en souriant.

— Vous êtes mille fois charmante, lui dit-elle, et il est aimable de vous souvenir d'une vieille femme comme moi! mais vous savez que vous êtes, *vous*, toujours la bienvenue.

Et en disant ces mots, affectant de ne point remarquer Aurore, elle se retourna vers sa voisine en reprenant sa causerie interrompue.

Il y eut tant d'impertinence dans cet oubli volontaire, une intention si nette de formuler une offense, qu'Aurore pâlit. Interdite, effarée, humiliée du silence subit des témoins de cette scène, elle chancela sous le coup. Le baron avait fait un geste de stupeur. Observant Aurore, prête à défaillir, il s'approcha vivement, prit son bras et l'entraîna. Jacques, arrêté à quelques pas, n'avait rien saisi de cet incident rapide. En les voyant sortir, il les rejoignit.

— Ne nous suivez pas, lui dit vivement le baron, et restez, au nom du ciel!.. Mme de Ploëven est souffrante, je la reconduis.

Aurore passa une nuit affreuse. Le lendemain matin, elle accourut chez Jacques. Il avait tout appris par Reine.

— Ah! ils nous paieront cher cet affront! dit-il.

Mais il fallait se soustraire aux suites inévitables d'un tel éclat. Ils convinrent qu'elle partirait pour Kérouac, où elle attendrait le jour prochain de leur union. Quant à lui, il allait proclamer hautement sa volonté, en engageant l'instance du divorce.

A ce moment, le valet de chambre annonça M. de Trévannes.

— Votre père!.. dit Aurore avec effroi.

— Eh bien! voilà justement l'occasion d'un entretien décisif. — Partez vite par ma chambre, pendant que je vais le retrouver au salon. — Dans une heure je vous rejoins chez Reine.

Et, la conduisant en hâte vers la porte, il calma ses terreurs dans un dernier baiser. La portière retombée, Jacques alla au-devant de son père et le fit entrer dans son cabinet.

— Mon ami, dit M. de Trévannes en s'asseyant, nous avons à causer de choses graves. Notre affection n'a pas besoin de détours, et si la question que j'ai à traiter avec toi est de celles qui sont généralement délicates de la part d'un père, il y a, je l'espère, entre nous assez de confiance pour que je puisse l'aborder.

A ce début, Jacques devina l'exorde d'une explication qu'il souhaitait.

— Ma vie vous est ouverte comme mon cœur, répliqua-t-il en tendant sa main que prit M. de Trévannes. Interrogez donc, cher père, le fils aussi bien que l'ami.

— Bien, merci! Je n'avais pas douté de toi.

— Je vous écoute, ajouta Jacques, prêt à vous répondre en toute sincérité.

M. de Trévannes parut hésiter un instant; enfin il continua.

— Mon cher enfant, je sais trop la vie, tu ne l'ignores pas, pour ne point comprendre le peu de fonds qu'il faut faire sur les propos du monde et sur ses calomnies. Je t'avoue même que ce n'est pas sans un embarras extrême que je me vois contraint de prononcer ici le nom d'une personne que son caractère semblerait devoir défendre contre tout soupçon. — Je veux parler de Mme de Ploëven.

— Mme de Ploëven! dit Jacques, effrayé d'entendre son père aborder ce sujet.

— Oui, reprit M. de Trévannes, en le regardant dans les yeux, il s'agit de Mme de Ploëven. On dit cette chose extraordinaire : qu'elle est ta maîtresse. — Est-ce vrai?

— Non, non, mon père, s'écria vivement Jacques, vous, du moins, n'employez pas ce mot qui serait une injure à l'attachement qui nous lie! Je l'aime : elle est ma femme. Et je n'attends que le divorce qui me rendra libre pour lui donner mon nom.

— Pour lui donner ton nom? répéta M. de Trévannes, surpris.

— Oh! pardonnez-moi ce langage, et ne m'accusez pas d'avoir gardé pour vous ce secret, qui était aussi le sien; mais moi aussi, j'ai votre cœur, et je n'ai point douté de votre indulgence pour ce bonheur qui m'a sauvé en des heures cruelles où je ne songeais même plus à disputer mon avenir perdu. J'allais partir, découragé, vaincu par un chagrin dont je vous cachais l'amertume. Mme de Ploëven m'a aimé, et son amour m'a rattaché à l'espoir, à la volonté de vivre. Elle m'a rendu mon énergie, elle m'a rendu le courage et la foi. Ah! vous qui la connaissez, vous avez deviné sa raison, sa vertu plus haute que ces misérables jugemens du monde qui ne peuvent l'atteindre. Eh bien! oui! confiante en mon honneur et ma femme devant Dieu, elle a partagé mes soucis et mes joies, me soutenant, s'associant tout entière à mon but. Quand vous êtes arrivé, il y a un instant, elle était là, me consolant de l'offense qu'hier elle a subie pour moi, fière de son sacrifice et ne regrettant rien... Vous avez compris maintenant, mon père, le lien qui nous unit.

Au souffle de cette passion, M. de Trévannes semblait atterré.

— Ainsi, reprit-il, lorsqu'il y a six mois Mme de Ploëven vint aux Glycines, tu étais son amant?

— Pardonnez-moi, mon père, dit Jacques en rougissant malgré lui, des circonstances imprévues avaient seules amené une rencontre que nous eussions certainement voulu éviter; mais à ce moment, je vous le jure, mes relations avec Mme de Ploëven étaient celles d'un fiancé.

— Je t'écoute, mon cher ami, poursuivit M. de Trévannes, et je t'avoue que je cherche à te retrouver dans ce langage. Je n'ai jamais été rigoriste, tu le sais; mais, quelque nom que tu donnes à

votre liaison, le monde appelle Mme de Ploëven ta maîtresse. — J'en suis fâché pour elle et pour toi.

— Ne suis-je pas déjà libre par une séparation que le divorce va confirmer bientôt?

— Mon ami, reprit M. de Trévannes, c'est précisément de ton divorce que, au moment de partir, je tiens à causer avec toi.

— Mais vous l'avez approuvé, mon père, comme l'unique recours que l'estime de nous-mêmes m'imposait. Vous ne me conseilleriez pas, je présume, de reprendre ce rôle de mari vendu que l'on m'a jeté un jour à la face, et qui n'est pas plus dans votre goût que dans le mien.

— Non, certes! dit M. de Trévannes, seulement il est un cas que nous n'avions pas prévu : c'est celui où ta femme, devenue mère, reconnaissant ses fautes, et sollicitant son pardon, t'aimerait assez pour renoncer à sa fortune, à son monde, à son luxe, et te demanderait à vivre de ta vie.

— Ce renoncement serait admirable, répliqua Jacques d'un ton amer. Par malheur, en le supposant sincère, il est trop tard, mon père!.. Notre nom n'est plus à vendre, même au prix de cette affection toute neuve dont Mme de Trévannes veut bien m'honorer. Quant à ma vie, dont elle consent à solliciter le partage, elle est à cette heure engagée.

— Engagée? s'écria M. de Trévannes, allons donc! on n'épouse pas sa maîtresse.

— Pardonnez-moi, mon père. Mon honneur répond aujourd'hui d'une promesse que je n'ai plus le droit d'annuler.

— Ton honneur, mon cher ami, reprit froidement M. de Trévannes, n'est pas, que je sache, séparé du mien, et tu me permettras, je le suppose, d'y veiller comme toi. Le jour où ta dignité te faisait un devoir de sortir d'une situation déchue, je n'ai point hésité devant une résolution dont le scandale ne pouvait retomber sur nous. Aujourd'hui nous n'en sommes plus là. Tu as un enfant; ta femme a donné des gages de son repentir en se soumettant avec joie à tout ce que tu voudrais exiger d'elle. Elle a donc mérité son pardon, et, si tu le lui refuses, ton divorce n'aurait plus pour cause que ta volonté d'épouser ta maîtresse. Et c'est, je pense, ce que tu ne feras pas lorsque tu auras réfléchi que je serais forcé, en ce cas, de me séparer de toi.

— Que dites-vous? s'écria Jacques; vous, mon père, vous séparer de moi?

— Ah! répondit M. de Trévannes, il m'en coûte, je te jure, de prononcer de telles paroles. Nous sommes à une de ces heures où il faut tout nous dire. Je comprends que tu aimes et que je te fais

souffrir; mais au-dessus de la passion il est des devoirs qu'on ne déserte pas, dût le cœur se briser. Entre ta femme et toi, il y a désormais ton fils; si tu les abandonnes, moi, je leur reste. Je les emmène aux Glycines, où Geneviève demande à vivre auprès de moi. J'y ai consenti. Nous partons demain.

— Ainsi, continua Jacques, après m'avoir infligé l'insulte, Mme de Trévannes prétend encore à des droits?

— Non, non, juge-la de plus haut! répliqua vivement M. de Trévannes. Elle t'aime assez, elle, pour se sacrifier; elle sait tout, ta passion folle pour Mme de Ploëven, que seule encore peut-être elle estime digne de toi. Et pour n'être pas un obstacle à ton bonheur, elle consent à ce divorce qui te rend libre.

— Quoi! s'écria Jacques, elle vous a dit?..

— Je t'apporte sa parole, poursuivit simplement M. de Trévannes. C'est à toi de décider maintenant dans ton cœur et dans ta raison de notre avenir à tous.

Jacques pâlit, effrayé de ce qu'il allait répondre.

— Ma décision est prise, mon père, répliqua-t-il enfin. Je vous en supplie, n'accusez pas ma tendresse; mais je ne puis plus obéir qu'à ce sentiment de l'honneur que vous avez mis en moi. Ce ne serait qu'au prix d'une déloyauté infâme que j'accomplirais ce sacrifice que vous réclamez.

— C'est ton dernier mot?

— Le dernier, balbutia Jacques.

— Alors, ajouta tristement M. de Trévannes, donnons-nous la main et : adieu!

Sur cette conclusion, il se leva. Jacques le regarda, éperdu; puis, le saisissant dans ses bras :

— Mais, père, s'écria-t-il, c'est impossible! Nous ne pouvons nous quitter ainsi!

— Nous ne suivons plus la même route, répondit M. de Trévannes : tu obéis à ce que tu crois ton devoir; moi, je remplis le mien.

Il est des situations étranges où la réalité du fait brutal ne laisse rien debout des sophismes de la passion, où la logique extrême du sentiment le plus vrai s'annule devant la fatalité de la vie. La conscience a de ces heures troubles où la notion du devoir s'obscurcit. Jacques aimait et, dans ce conflit de son amour et de sa raison, le désordre de ses sens étouffait toute pitié pour Geneviève. Après cet adieu qui le séparait à jamais de son père, il demeura accablé, comme si quelque fibre de son cœur se fût brisée en lui. Mais pouvait-il hésiter devant cet engagement sacré dont il devait compte à Aurore, à ce dévoûment sans bornes qui lui avait tout immolé?

Quoi! pour des regrets tardifs effaçant mal le souvenir de la plus cruelle injure, il renierait son honneur et son âme et sa foi? Il songea bientôt qu'elle souffrait aussi sans doute et qu'elle attendait, anxieuse, le résultat de cette entrevue qui allait fixer leur destinée. Il partit en hâte pour courir la retrouver. Cette fois du moins, hélas! il lui annoncerait que tout était décidé sans retour. Elle ignorerait à quel prix. Six semaines ou deux mois suffiraient aux formalités du divorce. Il la rejoindrait alors à Kérouac, libre de lui donner son nom.

Dans les résolutions suprêmes, les âmes fortement trempées ont d'autant plus de ressort que le sacrifice est plus grand. En arrivant chez Reine, Jacques avait dompté sa douleur. Il fallait qu'Aurore le vît tout au bonheur de l'heureuse nouvelle. Familier de l'hôtel, il entra. Un valet de pied parut sous le péristyle et lui ouvrit la porte du salon. Mme Berthoret y était seule.

— Ah! c'est vous! dit-elle, à cette heure? Qu'avez-vous donc fait de ma pauvre Aurore?

— Aurore? répondit Jacques surpris; mais elle doit être depuis longtemps ici, je pense. Il y a deux heures qu'elle m'a quitté.

— Elle n'est point revenue. Je sors de chez elle.

— Ce retard est singulier, reprit-il soucieux.

— Bon! voilà bien les amoureux! dit Reine avec un triste sourire; attendez-la! Elle se sera arrêtée à l'église...

Quoiqu'il n'y eût aucun sujet d'inquiétude dans cette explication toute naturelle, Jacques ne put se défendre d'un secret effroi. Mme Berthoret le railla d'abord de ses alarmes; mais, lorsqu'il lui eut tout révélé, elle s'étonna comme lui de cette absence. Trois heures s'étaient écoulées depuis son départ de la rue d'Assas. Comment imaginer qu'elle ne fût point encore de retour?

— Elle ne peut être que chez vous, reprit tout à coup Reine. Dans le trouble, vous vous serez mal concertés. Ma voiture est attelée, prenez-la et courez.

Ranimé par cet espoir, Jacques s'élança comme un fou. En moins d'un quart d'heure, il était chez lui.

— Madame est là, n'est-ce pas? demanda-t-il à son domestique.

— Madame? Mais non, monsieur, répondit François.

— Elle n'est pas rentrée? — Vous en êtes sûr? Elle n'a rien fait dire pour moi depuis que j'ai quitté la maison?..

— Mais, reprit François étonné, madame était encore ici quand monsieur est sorti.

— Comment! elle était ici? s'écria Jacques. Elle est partie comme mon père arrivait. Vous ne vous en souvenez donc pas?

— Mais pas du tout, monsieur, dit le valet, madame était restée dans la chambre de monsieur.

— Elle n'était pas partie?

— Non, et j'ai été bien surpris d'y retrouver madame presque évanouie après le départ de monsieur. Elle s'est remise et m'a enfin donné l'ordre de lui faire avancer une voiture.

Jacques eut un horrible soupçon. De sa chambre, attenante à son cabinet où il avait reçu son père, on pouvait tout entendre.

En proie à une terreur folle, il revint chez Reine espérant qu'Aurore y serait enfin de retour. A l'hôtel, on lui apprit que Mme Berthoret était sortie en hâte, réclamée par une lettre. Elle avait laissé ce billet pour lui : « Ne vous inquiétez plus; je cours la rejoindre. Attendez-nous. »

En lisant ces quelques lignes, Jacques ressentit une douleur aiguë. Un pressentiment sinistre assaillit sa pensée. Il se rappela tout à coup ce jour d'angoisse où elle s'était enfuie du Roc...

Il est des heures de détresse qui ressemblent aux affres de l'agonie. La nuit venue, il attendait toujours, palpitant, éperdu. Enfin le roulement d'une voiture se fit entendre sous la voûte de l'hôtel. Presque en délire, il se précipita à travers l'antichambre. Il aperçut Reine. Elle était seule; il devina un malheur. Sans prononcer un mot, elle l'entraîna au salon.

— Vous l'avez vue? dit-il, la pâleur au front.

— Oui, répondit-elle, je l'ai vue.

Sans oser parler, il l'interrogea du regard.

— Jacques, reprit-elle en saisissant sa main, il nous faut à tous deux du courage.

— Où est-elle? s'écria-t-il, où l'avez-vous laissée?..

— Elle était chez M. de Rioux, et maintenant... elle est partie...

— Partie?

— Jacques, au nom du ciel! reprit vivement Reine, laissez-moi tout vous dire...

— Ah! achevez donc! Elle est perdue pour moi, n'est-ce pas?

— Elle m'a confié pour vous une lettre, Jacques; seulement j'aurais voulu vous voir plus calme...

— Mais vous me tuez! s'écria-t-il au milieu d'un sanglot. Par grâce, ayez pitié de moi!..

— Eh bien! la voici. Elle m'a demandé de rester près de vous pendant que vous la liriez...

Elle lui présenta un papier dans une enveloppe ouverte. Il lut avidement :

« Jacques, mon bien-aimé, je t'écris à genoux, te suppliant d'a-

voir du courage... Mon pauvre cœur est si brisé!.. Je tremble pour toi, à l'heure où tu recevras ces lignes que je trace à travers mes pleurs... Notre bonheur était trop grand. Dieu le frappe. Jacques, pardonne-moi. Je sais tout. J'ai voulu assister à ce débat suprême où ton père allait décider de nous, et j'ai tout entendu : ma condamnation, ma honte, et son mépris de ce que je prenais pour une immolation sublime à notre amour béni. J'ai sondé la profondeur de l'abîme, et, dans le vertige de mes terreurs, j'ai entrevu l'avenir que te préparait ma chute... Pauvre ami, comme tu m'as défendue!... Ah! je t'aime, je t'aime!.. Mais, n'est-ce pas? dis, je ne serais plus digne de toi si j'acceptais le sacrifice impie de cette piété filiale dont ton cœur est si plein, si j'acceptais d'exposer ton honneur au blâme d'un monde qui me jugerait sans pitié? Hélas! mes yeux sont ouverts, le voile est déchiré, ta pauvre idole est brisée... Jacques, il est au-dessus de notre amour même d'éternelles vérités que deux âmes comme les nôtres ne sauraient méconnaître sans crime. Nous croyant libres de nous aimer, nous avons pu nous abandonner à ce rêve d'un amour permis. Dieu nous jugeait seul. Il lisait dans nos cœurs... Mais le réveil est venu, l'horrible réalité nous accable. Tu as un père, un enfant. Leur souvenir se dresserait entre nous comme l'humiliant oubli des plus saintes tendresses. Tu me maudirais un jour de t'avoir tant coûté...

« Jacques, mon bien-aimé, nous avons fait un rêve; mais je t'aime trop pour n'avoir pas élevé mon cœur jusqu'au tien. Nous ne serions plus dignes l'un de l'autre, si nous manquions de courage. J'ai entendu tout ce que ton père a dit de *ta maîtresse*. Dans l'estime qu'il avait de moi, je suis tombée de si haut que rien ne peut plus me relever de ma déchéance. Ah! comme je me suis sentie écrasée sous cette inexorable loi du devoir qu'il te rappelait!.. Tu as une femme, un enfant. Je ne pourrais être à toi qu'au prix d'un abaissement dont souffrirait mon âme. Chassée de la maison de ton père, je ne serais pour lui qu'un souvenir maudit... Jacques, je ne vivrais pas; cette pensée me tuerait. Notre amour est si grand que je ne le sais concevoir sans la pureté de nos consciences, de notre orgueil et de notre foi. Déshéritée de l'estime du monde, je t'entraînerais dans ma chute. *On n'épouse pas sa maîtresse*... cette flétrissure que m'a jetée ton père ne peut plus s'effacer entre nous. Elle me brûle et m'a marquée au front. Je n'oserais plus interroger ton regard sans songer que tu vois ce stigmate. Je mourrais de me sentir avilie... Jacques, nous avons fait un rêve... Le destin est plus fort que nous!

« Et maintenant, mon bien-aimé, écoute-moi. Je t'ai livré mon âme, qui t'appartient comme tout ce que je t'ai donné de mon être.

Je sais quel désespoir va te frapper quand tu liras cette lettre, et mon cœur se déchire à cette pensée. Eh bien! si tu manques de courage, ordonne-moi de revenir, et je t'obéirai. Je t'aime assez pour tout souffrir, même si tu veux ma vie, fût-elle brisée. Je ne te disputerai pas ce qui me reste d'honneur et de vertu. Ne pouvant plus être ta femme, je m'ensevelirai dans ma honte et je languirai près de toi jusqu'à ce que j'en meure...

« Hélas! je te fais bien du mal, n'est-ce pas?.. Et moi, mes larmes m'aveuglent, je ne vois plus ce que je t'écris, je songe à ta douleur... Ah! je t'en supplie, ne me plains pas! Ne pense qu'à toi; je ne veux pas que tu souffres... Je t'aime, je t'aime! et je te bénis, quoi que tu m'ordonnes; mais, si tu me prends en pitié, laisse-moi expier ma triste erreur. Jacques, il y a un Dieu au-dessus de nous. Il nous consolera si nous savons être forts.

« Maintenant, ami, décide de nous. Vivante ou morte, je t'appartiens, même au fond de l'asile où je vais chercher l'oubli. Reine te dira où je suis. A quelque jour, à quelque heure que ce soit, si tu ne peux plus vivre, rappelle-moi, et, jusqu'au salut de mon âme, je t'abandonnerai tout... Adieu!... »

XVII.

Il est des natures stoïques qui reçoivent la mort debout, et dont le calme dans la douleur est mille fois plus effrayant que la plainte des lâches. Jacques, la lecture de cette lettre achevée, demeura un instant muet, immobile, comme s'il eût tendu toutes les forces de son âme à raffermir sa raison qui vacillait. Il était devenu très pâle. L'œil aride, il regardait ce mot : adieu, si déchirant. Reine prit doucement sa main.

— Mon ami, murmura-t-elle à travers ses larmes, elle vous conjure par moi d'avoir du courage.

— Où est-elle? demanda-t-il.

— Elle est partie pour Nantes. Elle compte se retirer là chez les Ursulines, si vous lui permettez d'y oublier son malheur.

— Elle est désespérée, n'est-ce pas?

— Jacques, reprit Reine après un silence, je devine le combat qui se livre en votre cœur. Je sais tout de ce désastre qui vous frappe tous deux; je viens d'entendre le cri de son désespoir. Je vous le jure, si vous ne pouvez supporter votre peine, elle est prête à revenir près de vous, si vous l'ordonnez... Mais au nom de l'amitié de sœur que j'ai pour elle et pour vous, je vous supplie d'attendre trois jours avant de prendre une résolution.

— Je vous obéirai, dit-il.

Aussitôt que Jacques fut parti, Mme Berthoret, effrayée de sa résignation sombre, se rendit en toute hâte à l'hôtel Fourchamp. M. de Trévannes y était encore. Dans un entretien confidentiel, elle lui raconta tout, redoutant une détermination folle. Sans perdre une minute, et renonçant à tout départ, M. de Trévannes alla chez son fils. Il le trouva en proie à une si horrible fièvre qu'il n'osa le quitter. Le lendemain, Jacques était dans un état alarmant. Le médecin, appelé, déclara les symptômes d'une méningite aiguë. Un affreux délire s'était emparé de lui, et, lorsqu'Ursule et Geneviève accoururent à son chevet, il ne les reconnut pas. Le nom d'Aurore sur ses lèvres, on eût dit qu'il se débattait dans un épouvantable rêve.

Pendant un mois, on trembla pour sa vie. Ursule et Geneviève, installée rue d'Assas, jour par jour, nuit par nuit, luttèrent contre la mort qui, à chaque crise, semblait vouloir le saisir et l'arracher à leur tendresse. Un soir enfin, le délire céda. Il reconnut son père, et il s'endormit.

— Il est sauvé! dit le médecin, qui n'ignorait rien de leur secrète douleur. Il est sauvé, si vous savez le défendre contre une nouvelle secousse de l'âme.

Au matin se confirmèrent les espérances. A son réveil, Jacques tendit la main à son père et à sa cousine. Ils comprirent que, dans sa pensée, il s'était déjà rendu compte des soins qu'il leur avait coûtés. Son regard parcourut la chambre : un amer sourire de tristesse erra sur ses lèvres comme au souvenir de son bonheur perdu... A ce moment, il aperçut le bas de la robe de Geneviève, qui, n'osant se montrer, dissimulait sa présence sous un rideau tremblant.

— Pauvre Geneviève! dit-il, et vous aussi, vous avez bien souffert!

A ce mot, Geneviève ne put retenir un cri, et, s'élançant vers Jacques, elle vint tomber à genoux devant son chevet. En la voyant si pâle, il se sentit ému.

— Merci à vous aussi, dit-il en posant une de ses mains amaigries sur sa tête courbée, comme si ce geste eût été le signe du pardon.

Mais la convalescence devait être longue. Au bout de huit jours, le médecin prescrivit un séjour de quelques mois aux Glycines, où l'air natal achèverait la guérison. La veille du départ, M. de Trévannes, sur la prière de son fils, fit appeler Reine. Mme Berthoret apprit à Jacques qu'Aurore, retirée aux Ursulines, avait tout ignoré du danger qu'il avait couru. Confiante dans le cœur de celui qu'elle avait tant aimé, elle espérait l'oubli et le bénissait de lui avoir permis son expiation.

— Hélas! j'obéirai, dit-il, mais que Dieu nous aide!

Six mois plus tard, Jacques et Geneviève quittaient les Glycines pour s'installer dans une villa voisine qu'il avait achetée. Après tant d'orages, si le bonheur n'y entrait point encore sur leurs pas, ils avaient du moins recouvré cette paix que le temps apporte à toute douleur humaine. Malgré les rappels navrans du passé, l'enfant devenait le lien sacré de ces deux êtres si dignes de se comprendre et de s'aimer. La pauvre Geneviève, attentive à la pensée de Jacques et devinant qu'un triste souvenir était toujours entre eux, cachait bien souvent ses larmes; mais il semblait si résigné et lui témoignait tant de bonté sereine qu'elle se reprenait à l'espoir. Tout à son travail d'ailleurs, épris de son œuvre dont la réussite désormais assurée couronnait ses efforts, il menait cette vie occupée qui distrait toute souffrance. De moitié dans ses rêves et sérieuse, et guérie de ses vanités d'autrefois, elle le soutenait dans ses luttes avec la fière volonté d'une amie.

Une année s'écoula. Richard revint d'Afrique pour s'installer un mois chez eux. Jacques l'accueillit avec un sourire et Geneviève était presque heureuse. Le spahi savait déjà que le temps accomplissait son œuvre, et que regrets et tristesses tombaient peu à peu dans l'oubli.

Un jour, comme Jacques était à Schaffhouse pour une semaine, une lettre de Bretagne arriva. Elle était à l'adresse de Geneviève. Elle l'ouvrit en tremblant. Aux premiers mots, elle pâlit en lisant ce qui suit :

« Madame,

« C'est avec une profonde douleur que j'accomplis auprès de vous un devoir, en vous transmettant ce dernier vœu de Mme Aurore de Ploëven, morte, il y a trois jours, au couvent des Ursulines de Nantes. Elle s'est repentie : priez pour elle!

« Michot, curé de Kérouac. »

A ce court billet était jointe cette autre lettre :

« Geneviève, vous avez souffert par moi. Quand vous lirez ces lignes, j'aurai expié ma faute, et Dieu aura exaucé mes ardentes prières en me délivrant de mes douleurs. Ne me plaignez pas et soyez heureuse. Je ne suis plus entre vous. Pardonnez à Jacques et dites-lui que ma dernière pensée a été d'implorer Dieu pour qu'il vous aime. — Adieu...

« Aurore. »

UNE

MISSION ARCHÉOLOGIQUE

AUX RUINES KHMERS

La Cochinchine française comprend, on le sait, les six provinces les plus méridionales de l'empire d'Annam; c'est une région fertile, coupée de rivières et de marais, qui équivaut comme superficie à la dixième partie de la France, et dont la population atteint le chiffre de 2 millions d'âmes. Dernier reste de l'ancien royaume khmer, le petit état du Cambodge, qui limite à l'ouest la Cochinchine, présente une étendue un peu plus considérable avec une population moitié moindre, car plusieurs districts de son territoire sont inhabités. Ces deux pays forment aujourd'hui l'ensemble de nos possessions dans cette contrée extrême de l'Asie; ils occupent la pointe sud-est de l'Indo-Chine et embrassent tout le delta terminal du Mékong, qui, sorti des plateaux neigeux du Thibet, a déjà fourni une course de plus de 800 lieues quand il entre sur notre territoire pour s'y jeter dans la mer par de nombreuses embouchures. Notre regretté compagnon Louis de Carné a raconté ici même les péripéties émouvantes du long voyage d'exploration entrepris en 1866 dans ces mystérieuses régions de l'Indo-Chine centrale, arrosées par le grand fleuve. Cette mission, dont j'avais l'honneur de faire partie sous les ordres du commandant de Lagrée, n'eut pas seulement pour résultats de faire connaître les contrées limitrophes de notre colonie et de résoudre le problème géographique du cours du Mékong, elle recueillit aussi des données précieuses sur un autre grand cours d'eau, le Song-koï, et en retrouvant dans ce fleuve les traces d'un courant commercial important entre la Chine méridionale et les ports du littoral, elle

démontra de prime abord la possibilité de l'utiliser, au moins dans une certaine mesure, pour la navigation européenne. — L'exploration de l'Indo-Chine devait donc avoir pour conséquence la reconnaissance complète de la grande artère fluviale du Tonkin, appelée à fournir la voie vainement cherchée par le Mékong, et, si la mort ne fût pas venue frapper le commandant de Lagrée au terme de sa première entreprise, il n'eût cédé à personne l'accomplissement de cette tâche. Initié à ses projets, je n'avais cessé depuis mon retour en France de rechercher les moyens d'achever l'œuvre qu'il avait glorieusement commencée. Avec l'appui bienveillant du gouverneur de Cochinchine, j'obtins du ministère de la marine l'organisation d'une mission subventionnée par la Société de géographie de Paris et les ministères de l'instruction publique et des affaires étrangères, et, au commencement du mois de mai 1873, je reçus l'ordre de me rendre à Saïgon pour en prendre la direction.

Comme il fallait attendre, avant de gagner les embouchures du Song-koï, le retour de la saison sèche, moins brûlante et plus favorable à l'exploration des cours d'eau qui sillonnent le delta du fleuve et les plaines du bas pays, je fus officiellement autorisé à user du temps qui me restait jusqu'au mois de novembre pour visiter ces anciens monumens khmers dont j'avais eu occasion, lors de mon voyage sur le Mékong, d'admirer les ruines grandioses, disséminées dans les forêts de la vaste presqu'île indo-chinoise.

Chose surprenante, ni les missionnaires, ni les traficans portugais et hollandais qui ont parcouru ces contrées dans les deux derniers siècles, et qui vraisemblablement ont eu connaissance de ces superbes édifices, ne semblent en avoir révélé l'existence à l'Europe. Le naturaliste français Henri Mouhot fit donc, on peut le dire, une véritable découverte lorsqu'en 1861, explorant le royaume de Siam, il rencontra d'abord les ruines khmers de Battambang, et plus tard lorsqu'il visita celles d'Angcor, capitale de l'ancien Cambodge. Deux ans après, ces grandes œuvres d'architecture étaient signalées pour la première fois par la publication posthume du journal de ce voyageur, pages émues où éclate à chaque instant un vif enthousiasme pour « ces Michel-Ange de l'Orient dont le génie conçut et accomplit de telles merveilles. »

Mouhot avait voyagé avec l'appui des sociétés savantes de la Grande-Bretagne; ses découvertes eurent du retentissement à Londres, et deux Anglais, partis comme lui de Bancok, ne tardèrent pas à suivre ses traces. Plus tard, un Allemand érudit, le docteur Bastian, n'hésitait pas, pour visiter les ruines khmers, à prolonger jusque dans l'Indo-Chine méridionale le voyage qu'il accomplissait alors à travers l'Asie. Cet explorateur avait toutefois été précédé à

Angcor par le commandant de Lagrée, qui, déjà représentant de la France au Cambodge, avait profité de son long séjour dans le pays pour se rendre à plusieurs reprises à l'antique cité et en étudier les monumens principaux. Les rares voyageurs conduits dans cette région par la curiosité ou par les hasards de nos luttes militaires n'avaient pas été sans recueillir quelques statuettes ou quelques morceaux de sculpture en souvenir de leur passage; le chef de la mission du Mékong avait lui-même rapporté quelques moulages et des pièces de peu d'importance, qui furent offerts après sa mort à l'exposition permanente des colonies, où ils figurent encore aujourd'hui. Ces échantillons, tout au plus propres à éveiller l'attention, ne pouvaient suffire à donner une idée exacte de l'art khmer; celui-ci, par son ampleur et par sa beauté, méritait mieux que les honneurs d'une simple vitrine où s'entassent dans une confuse promiscuité des collections de toute nature et de toute provenance. Il y avait à créer de ce chef un musée spécial d'antiquités. Réunir les premiers élémens authentiques de ce musée, en visitant les ruines déjà signalées et en fouillant plus avant les régions où l'on était assuré d'en rencontrer d'autres, tel était l'objet de la nouvelle entreprise qu'une subvention généreuse accordée par la direction des beaux-arts allait me permettre de réaliser. Grâce à la sollicitude éclairée du gouverneur de la colonie, les préparatifs furent vite achevés. Au matériel ordinaire de campagne, on ajouta tous les instrumens nécessaires pour dégager les monumens, faire des fouilles, transporter de lourds fardeaux, estamper et mouler les inscriptions et les sculptures; tout cet attirail fut embarqué à bord d'une canonnière et d'une chaloupe à vapeur, montées par 60 hommes d'équipage.

Si cette excursion d'une nature particulière au travers des immenses et marécageuses forêts du Cambodge offrait en soi de vifs attraits, une expérience répétée du redoutable climat indo-chinois et des difficultés de toute sorte où l'on se heurte en ces contrées, surtout pendant la saison des pluies, m'imposait tout d'abord le choix d'un personnel d'élite. Avec un temps limité et des ressources restreintes, le moindre tâtonnement devenait funeste. Aussi la colonne d'exploration fut-elle composée d'officiers et de marins déjà familiers avec les périls et les aventures d'un semblable voyage; tous étaient volontaires. M. Bouillet, ingénieur-hydrographe, M. Ratte, ingénieur civil, M. le docteur Jullien, délégué du Muséum, étaient partis de France avec moi; à notre arrivée à Saïgon, M. le docteur Harmand, médecin de la marine, et M. Faraut, conducteur des ponts et chaussées, furent en outre adjoints à la mission, que rallia plus tard, vers la fin du voyage,

M. Filoz, capitaine d'infanterie de marine. Le gouverneur de la colonie avait fait communiquer d'avance au roi Norodom le plan des opérations que nous allions tenter; dès que ce prince les eut approuvées, nous reçûmes nos dernières instructions avec notre ordre de départ.

I.

Le 23 juillet 1873, à huit heures du matin, la canonnière la *Javeline* et la *Chaloupe n° 5* quittaient le port de Saïgon. Entraînés par le rapide courant du Donnaï, nous modérons d'abord notre vitesse pour passer au milieu des navires et des barques qui encombrent le large fleuve en aval. A notre droite défilent les vastes constructions de l'arsenal, les quais bordés de maisons et les établissemens de la compagnie des messageries maritimes qui se succèdent sur une ligne de plusieurs kilomètres. En arrière s'étagent sur une petite éminence d'importans édifices publics. L'ensemble offre un coup d'œil qui ne manque pas d'une certaine grandeur.

Nous ne tardons pas à dépasser le village annamite du fort du Sud et les derniers navires au mouillage; alors seulement nous pouvons faire route à toute vapeur. A plusieurs reprises encore, grâce aux méandres du fleuve, nous apercevons à travers le feuillage des palmiers les toits des plus hautes maisons de la ville et les mâtures des bâtimens de guerre, puis tout cela s'efface et disparaît dans la brume; nous n'avons plus d'autre horizon que les rives uniformes de la rivière avec sa double bordure de palétuviers.

Pour se rendre de Saïgon à Phnom-Penh, les gros vapeurs de la nouvelle compagnie descendent le Donnaï jusqu'à la mer, puis pénètrent dans le Mékong par l'embouchure supérieure, dont la barre, quoique assez difficile à franchir, offre néanmoins une profondeur d'eau suffisante. Les bâtimens d'un moindre tonnage tels que notre canonnière vont au contraire rejoindre le grand fleuve à la ville de Mytho en suivant l'*arroyo* de la poste. C'est par ce dernier canal que transite tout le commerce des provinces méridionales du Cambodge, du Grand-Lac et du Laos; aussi cette voie, très fréquentée, offre-t-elle un spectacle pittoresque et plein d'animation. En toute saison, des *sampans* annamites, de longues barques cambodgiennes, des jonques chinoises, s'y croisent et s'y enchevêtrent. Un vapeur vient-il à passer, les embarcations se serrent, se heurtent, se lancent dans les palétuviers de la rive ou s'envasent avec des craquemens qu'accompagne un étrange concert de cris en toutes langues. Le long du canal, ce n'est qu'une suite presque ininterrompue d'ha-

bitations à demi cachées dans le feuillage. La végétation est d'une variété et d'une fraîcheur surprenantes; tantôt nous filons entre deux rideaux de grands cocotiers où se mêlent de superbes arbres à fruits, tantôt, dans les parties marécageuses, nous traversons un fouillis de lianes, de palmiers d'eau et de plantes grimpantes d'une diversité infinie. Après vingt-quatre heures environ de cette navigation, nous arrivons à Mytho, au confluent de l'*arroyo* et du Mékong, et de là nous nous dirigeons sur Chaudoc.

Le bras du fleuve sur lequel nous nous engageons ici est d'une largeur extrême; le courant, très rapide au milieu, se ralentit près des bords; aussi rangeons-nous la rive le plus possible. Ce ne sont d'abord, à droite et à gauche, que des bois alternant avec des cultures; on n'aperçoit guère les demeures des indigènes, bien enfouies dans les massifs de verdure, mais on en devine l'existence aux groupes d'enfans qui jouent sur la berge, aux nombreux sentiers qui s'enfoncent en serpentant sous le feuillage. Bientôt les arbres deviennent plus rares et font place à de hautes herbes qui s'étendent à perte de vue : c'est la *plaine des joncs*, vaste marais de plus de 10,000 kilomètres de superficie, d'où émergent seulement de place en place quelques terrains habitables. Dans les premières années de la conquête, ces îlots ont souvent servi de repaires à de redoutables bandes de pirates dont la destruction nous a coûté de durs sacrifices. Là, non loin de la petite ville annamite de Tap-Muoi, on rencontre une première ruine khmer, un ancien temple brahmanique sans doute : « la tour aux cinq compartimens, » ou, en cambodgien : *Preasat Pram Loveng*. Ce sont des débris informes rarement visités par les Européens à cause des légions de moustiques qui pullulent dans le marécage. Cependant, malgré l'état de délabrement de cet édifice, le voyageur qui veut en fouiller les restes à peu près enfouis sous la végétation y rencontre encore des chambranles, des entablemens, des frises couvertes de sculptures délicates, et telle est la puissance de cet art accompli que la vue de quelques pierres marquées de son empreinte suffit, au milieu des vulgarités chinoises qui couvrent le pays, pour faire entrevoir les splendeurs de l'Inde antique.

Chaudoc est sur la limite de la région inondée. Près de cette ville, qu'un canal relie à Hatien, notre unique port sur le golfe de Siam, sont de grands chantiers pour la construction des pirogues, creusées dans les troncs d'arbres provenant des forêts du Cambodge ou du Laos. Il y a dans les environs un certain nombre de monumens khmers, forteresses, temples bouddhiques et brahmaniques, monastères, grottes, dont nous ignorions encore l'existence au moment de notre passage à Chaudoc, mais qu'ont reconnus depuis lors MM. Aymonier et Moura.

Phnom Chiso ou *Iswara* (la montagne de Siva) en est le principal. Il est juché comme un nid d'aigle au sommet d'une colline abrupte; pour y atteindre, il faut gravir un escalier de quatre cents marches taillé dans le roc. Non loin de là se trouve une petite bonzerie habitée par des religieux qui ont installé leur Bouddha au fond du sanctuaire ruiné, et qui, plusieurs fois par jour, viennent faire leurs dévotions et entretenir le feu sacré aux pieds du dieu. Phnom Chiso inspire aux indigènes une terreur superstitieuse : les gens du peuple ne s'y rendent que chargés d'offrandes; quant aux mandarins, ils n'osent en approcher, persuadés qu'ils s'exposeraient à perdre leur place ou même qu'ils courraient fortune de mourir dans l'année. Le roi Norodom s'efforce de combattre cette croyance populaire; dans une récente visite qu'il a faite au monument, il a commandé aux quatre cents mandarins de son escorte de l'accompagner jusqu'au sommet de la colline sainte; comme beaucoup hésitaient, il les a décidés par ce raisonnement sans réplique : — Que craignez-vous? La destitution? Mais ne suis-je pas le seul maître de vos charges. La mort? Ne voyez-vous pas que je m'y expose tout le premier? — Ce qui n'empêche pas que, si, par une fatale coïncidence, Norodom fût venu à mourir dans l'année, bonzes et dévots n'auraient pas manqué de crier au miracle, et la superstition en aurait repris des forces nouvelles.

Au sortir de Chaudoc, nous pénétrons dans le bras méridional du Mékong, moins large que l'autre, mais bordé de rives plus riantes, et bientôt nous dépassons la frontière de Cochinchine et nous entrons dans les eaux cambodgiennes. A partir de ce point, les aspects se modifient graduellement : les berges du fleuve s'élèvent; aux humbles et disgracieuses cases annamites succèdent de véritables villages, composés de spacieuses et sveltes habitations sur pilotis. Chaque hameau possède une pagode, qu'on distingue à ses toits superposés, à son faîte élégamment recourbé sous l'ombrage des palmiers sacrés. Avec le caractère du paysage change aussi le type des habitans. L'œil n'est plus attristé par la vue de ces indigènes de race annamite dont la laideur est encore accentuée par la longue chemise de nuance terne qui leur sert de costume; partout dans la campagne on aperçoit des hommes vigoureux dont le corps bronzé, presque nu, reluit au soleil; des femmes avenantes, bien proportionnées, vêtues parfois à la mode siamoise, d'une courte jupe et d'une écharpe aux couleurs éclatantes.

Enfin une immense nappe d'eau nous apparaît; nous touchons au point où le Mékong coule dans un lit unique de 8 kilomètres de largeur. En même temps, nous discernons de loin, au-dessus d'une forêt de cocotiers, la haute flèche d'un *stoupa* bouddhique; en avant se trouve un temple, autour se groupent d'autres *stoupas*

plus petits; le tout occupe le haut d'un tumulus, *Phnom-Penh*, la montagne pleine, dont la ville située auprès a tiré son nom. Au bas de l'escalier par lequel on accède à cette éminence dorment de grands lions de grès, épaves de quelque édifice de l'antique époque khmer. Parmi les broussailles voisines, une statue repose sur un piédestal : c'est *Nandi*, la divinité qui garde la porte du *Kailaça* ou paradis de Siva, au sommet du mont Mérou, et que l'on représente, au Cambodge comme dans l'Inde, sous la figure d'un homme avec une tête de bœuf. Cette statue, de médiocre valeur, mais presque intacte, n'accuse pas une grande antiquité; elle est faite d'une sorte de stuc obtenu au moyen de chaux, de sable et même d'un peu de sucre mélangés à un mucilage de feuilles provenant d'un arbre de la famille des laurinées : procédé analogue à celui des Hindous et qui se rapproche également de celui qu'employaient les anciens *nayas* du Yucatan dans la construction de leurs monumens.

Depuis dix ans qu'elle est devenue la capitale du Cambodge, le siége de la résidence royale et celui du protectorat français, Phnom-Penh a pris une extension remarquable et présente même déjà un caractère presque européen. Une notable partie des cases en bambous qui formaient la rue principale ont été remplacées par des maisons en briques, construites des deniers de Norodom et louées par lui à ses sujets. Le trafic énorme qui se fait dans cette ville, principalement à l'époque de la pêche sur les lacs, est presque entièrement concentré entre les mains de commerçans originaires des provinces méridionales du Céleste-Empire. Cette espèce de colonie chinoise, qui, unie, pourrait causer de graves embarras au gouvernement, est par bonheur divisée en deux *congrégations* rivales et sans cesse en dispute. Il y a en outre à Phnom-Penh beaucoup d'Annamites, de Malais, de Siamois et quelques Européens. Au milieu d'élémens si divers, la fonction du protectorat français, représenté par un officier habile autant que ferme, M. Moura, est loin d'être une sinécure : il faut d'une part prévenir les conflits, de l'autre réprimer les exactions des mandarins et tenir la bride aux fantaisies parfois despotiques du roi Norodom; il faut enfin guider ce prince, l'empêcher de tomber aux mains du premier aventurier venu, et lui faire comprendre les devoirs en même temps que les avantages de notre civilisation, dont il n'est que trop disposé à s'approprier tout d'abord les vices.

La résidence royale est à elle seule une ville; dans son enceinte logent plusieurs milliers de personnes, toutes attachées au service du roi. Au fond de la première cour, entourée de constructions diverses, telles que salle des gardes, ateliers, écuries, s'élève le palais

européen, tout semblable aux demeures des riches commerçans de Saïgon; par derrière, dans un autre enclos, se trouvent l'habitation indigène, des jardins, des cases : c'est le quartier du harem, interdit aux profanes. Les mandarins en sont les plus empressés pourvoyeurs; ils espèrent, en offrant au roi leurs filles les plus avenantes, s'assurer du crédit près de lui. Les femmes ont du reste la liberté de sortir, et, par un de ces caprices bizarres assez communs chez les monarques d'Orient, tour à tour despotes et paternels, si l'une d'elles désire convoler avec un jeune homme de la ville, le prince, sur la demande des deux amans, renonce volontiers à ses droits et autorise le mariage. En revanche, toute tentative pour s'introduire dans le gynécée est punie avec une extrême sévérité. A mon premier passage au Cambodge, un jeune bonze, en grande faveur à la cour, fut surpris en conversation criminelle avec une des plus jolies femmes de Norodom; celui-ci, selon l'usage, ordonna d'enterrer vifs les deux amans. Le délinquant ne dut sa grâce qu'à l'intervention de la vieille reine-mère, dont la dévotion fort zélée essaie de ranimer au Cambodge l'ancienne ferveur bouddhique en multipliant par tout le pays les monumens religieux. Depuis lors, le beau sexe n'est pas devenu moins fragile; seul, le genre de supplice s'est modifié. Au retour de notre expédition, le roi, étant venu en visite chez le chef du protectorat français, lui demanda comme par hasard dans la conversation quelques détails sur la manière dont on fusillait en Europe. M. Moura, sans y attacher plus d'importance, satisfit sur ce point la curiosité du monarque. Deux heures après, quel ne fut pas notre étonnement d'apprendre que quatre jeunes femmes du harem avaient été passées par les armes à l'européenne. En nous approchant du palais, nous pûmes même voir, — supplément de rite qui n'avait plus rien d'européen, — les têtes suspendues et toutes sanglantes encore de ces malheureuses.

Norodom nous reçut fort bien et promit de faciliter de tout son pouvoir nos recherches archéologiques. Il nous demanda ensuite le secours de nos médecins; il souffrait d'une chute récente, et c'est une croyance au Cambodge qu'un roi infirme ou boiteux n'est plus capable de régner. Il nous avoua en confidence qu'il avait dû consulter d'abord, pour se conformer aux usages superstitieux de ses sujets, les innombrables empiriques, astrologues et devins du pays. Aucun d'eux n'avait pu le guérir; tous s'accordaient pour imputer aux méchans esprits la persistance de son mal. Notre docteur se mit incontinent aux ordres de Norodom. Le cérémonial exigeait que l'auguste malade ne fût palpé que par l'intermédiaire d'une de ses femmes. Heureusement notre praticien réussit à faire comprendre à sa majesté l'insuffisance de ce procédé, et bientôt un examen at-

tentif lui permit de le rassurer entièrement. En sortant du palais, nous trouvâmes à la porte un groupe de bonzes agenouillés et priant pour la guérison du prince; d'autres parcouraient les rues en chantant des cantiques et en psalmodiant des versets sacrés. Des prières publiques avaient été ordonnées dans tout le royaume; autour des pagodes, devant chaque maison étaient dressés de hauts bambous portant des banderoles de toutes couleurs. Près des statues de Bouddha, aux carrefours des chemins, au pied des *stoupas* et jusque dans l'intérieur des habitations chinoises brûlaient des bâtons odoriférans. Le trafic habituel paraissait suspendu, le peuple circulait par les rues en habit de cérémonie; pendant la soirée et fort avant dans la nuit, les rues furent remplies de gens portant des torches ou des lanternes; le bruit du gong et du tam-tam se mêlait de tous côtés aux détonations des pétards, et le ciel ne cessait d'être sillonné par le vol des fusées, dont les crépitations et l'éclat devaient éloigner les mauvais génies acharnés à tourmenter le souverain.

Quelques jours après, notre mission, augmentée des interprètes que M. Moura nous avait procurés et d'un mandarin porteur d'ordres écrits de la main du roi, se mit en route pour la région des lacs. Le soir même, ayant laissé derrière nous les collines d'Udongs (la Superbe), couronnées de pyramides aiguës, et la longue file de cases de Compong-Luong (le rivage royal), ancienne capitale du Cambodge, nous mouillions à Compong-Chenang (le marché des marmites), où les indigènes s'approvisionnent à l'époque de la pêche, et nous y prenions des pilotes pour nous diriger dans le dédale très peu connu des divers cours d'eau que nous allions avoir à parcourir.

Le grand lac de Tonly-Sap et les lacs secondaires qui en sont voisins occupent une large dépression au centre des immenses plaines boisées du Cambodge; ils reçoivent le tribut de nombreuses rivières qui forment tout autour comme les rayons d'un vaste cercle et qui sont reliées entre elles par des arroyos multiples; dans la saison des pluies, toutes les parties basses des forêts sont inondées sur une étendue de 25 kilomètres. C'est à l'extrémité occidentale de la grande nappe lacustre, sur le territoire de Siam, que se trouve Angcor, l'ancienne capitale du pays; aux environs, dans un rayon de 200 à 400 kilomètres, sont disséminés les plus remarquables débris de l'antique civilisation khmer. L'origine de ces monumens est encore obscure. Ce sont des citadelles immenses, de grandes voies de communication, des ponts, des canaux et des réservoirs, puis des palais, des temples, d'énormes pyramides commémoratives. De ces derniers édifices la destination nous est con-

nue quant à l'ensemble; ce qui reste à déterminer d'une manière certaine, c'est l'appropriation des diverses parties qui les composaient. Élégans de formes, riches d'ornemens, superbes d'effet, ces monumens religieux, bâtis d'un seul jet sur un plan unique et issus d'une période relativement courte, surpassent en étendue tous les temples connus, même ceux de l'Égypte, œuvres agglomérées d'un labeur de plusieurs siècles. Par leurs sculptures hiératiques, ils rappellent les constructions de l'Inde; mais ils leur sont supérieurs par leur magnifique ordonnance architecturale. L'art qui les a produits semble avoir été importé en Indo-Chine vers le commencement de notre ère par quelque colonie de brahmanes exilés. Dans ces innombrables sanctuaires, que les nouveau-venus érigèrent aux mille divinités du panthéon indou, Bouddha a de bonne heure figuré à côté de l'*ancêtre* Brahma, de Siva et de Vishnou, dont les avatars sont représentés en bas-reliefs sur les murs de ces antiques édifices; puis, peu à peu, il a pris le pas sur ses rivaux, et a fini par les reléguer à une place équivoque dans la dévotion des Cambodgiens modernes, dont le culte est devenu un bizarre mélange de leurs religions primitives avec les croyances de l'Inde.

Il nous était impossible, vu le peu de temps dont nous disposions, d'explorer tout cet ensemble de grandioses débris; aussi résolûmes-nous de limiter nos recherches à la région la plus riche et de reconnaître particulièrement les centres de ruines qui seraient le plus facilement accessibles à l'aide des canaux et des rivières. Guidés par nos pilotes de Compong-Chenang, nous nous engageons dans un des nombreux arroyos qui serpentent au travers des bancs de vase, des îlots, du fouillis arborescent de la grande forêt en partie inondée. Dès l'abord nous sommes émerveillés de la splendide sauvagerie des aspects. La végétation est d'une puissance extraordinaire; les arbres sont surchargés d'orchidées, de plantes grimpantes retombant en festons jusque dans le courant, qui les entraîne; une multitude de lianes étrangement contournées s'élancent en vibrant d'un fût à l'autre. De place en place, un banian colossal domine fièrement l'immense massif; ailleurs un grand tronc mort élève tristement ses bras décharnés, comme pour protester contre cette exubérance de vie. Rien ne rappelle la présence de l'homme, et pourtant quelle incroyable animation! Des myriades d'oiseaux, pélicans, canards, sarcelles, cormorans, couvrent la surface du lac; diverses variétés de hérons, des aigrettes, des ibis, perchent dans le feuillage ou se cachent au milieu des joncs; des caïmans flottent immobiles sur les eaux, tandis que des troupes de dauphins et d'autres poissons plus gros encore viennent bruyamment respirer à la surface, ou frôlent la carène de notre navire en

luttant de vitesse avec lui. Nous voici déjà bien loin du rivage; nous n'apercevons maintenant, à plusieurs milles de distance, qu'une nappe liquide verdie par la cime des joncs qui émergent d'une profondeur de 10 mètres, et où dérivent, comme de petits îlots mouvans, des troncs d'arbres enchevêtrés avec des lianes et des roseaux. Nous continuons d'avancer à travers des traînées d'arbustes à demi noyés qui, vingt fois, menacent d'obstruer entièrement le passage; bientôt toute issue nous semble définitivement fermée, une ligne de verdure uniforme et continue apparaît devant nous; mais nos pilotes nous indiquent un enfoncement à peine perceptible entre les arbres. Nous atteignons bientôt cette saignée : c'est l'une des embouchures du Stung-Sen, rivière inexplorée que la canonnière doit remonter pour se rapprocher des ruines.

Toujours nul vestige d'habitation; pas une barque, un fleuve sans rivages; deux ou trois bambous dépassant à peine la surface de l'eau, telle est la seule trace visible de ces importantes pêcheries qui, chaque année, pendant la saison sèche, s'établissent aux embouchures de tous les affluens du lac. Nous entrons dans une forêt de *trams*, grands arbres dont l'écorce, détachée en larges écailles, sert à former la toiture des cases des indigènes, et, quelques instans après, nous découvrons le village de Phat-Son-Day. Ce n'est qu'un hameau flottant, exclusivement occupé par des pêcheurs; les habitans de ces parages vivent presque constamment dans leurs barques; ils se contentent d'établir sur la rive, à fleur d'eau, de petits campemens provisoires pour y loger leurs animaux domestiques, et, suivant la crue, ils se transportent aux points qui leur promettent le meilleur butin, errant sans cesse sur ce désert liquide comme les Arabes nomades à travers leur désert de sable. Deux jours de navigation dans cette solitude nous conduisent enfin à un lieu vivant, Compong-Thom, le grand marché, une ancienne ville qui fut détruite par un incendie. Ici le personnel de la mission se sépare momentanément : tandis que M. Bouillet se charge de remonter le cours supérieur de la rivière, nous nous disposons, de notre côté, à gagner la montagne Phnom-Son-Tuc, où l'on nous a signalé des ruines.

Les cases de Compong-Thom sont construites sur un terrain qui dépasse de 2 mètres à peine le niveau de la rivière, et tout alentour, à perte de vue, s'étendent des marais; Phnom-Son-Tuc, au contraire, s'élève au-dessus de cette vaste plaine liquide comme un îlot volcanique sortant de la mer. Installés dans des chars, nous coupons en ligne droite à travers les hautes herbes dans plusieurs pieds d'eau. Les buffles, qui traînent nos véhicules, sont là dans leur élément favori; c'est plaisir de les voir barboter

dans la vase parfois jusqu'à mi-corps, puis, au plus épais du fourré, écarter les joncs avec leurs longues cornes arquées, et, le cou tendu, reniflant avec bruit, comme pour s'exciter à l'effort, se frayer victorieusement un passage. A un endroit, une rivière profonde nous barre le chemin. Que faire? Nos indigènes ne sont pas embarrassés pour si peu. Les hommes s'embarquent sur une pirogue, mais une pirogue si étroite qu'il faut faire des prodiges d'équilibre pour ne point chavirer. Pour les chariots et les buffles, la manœuvre est plus ingénieuse. Après avoir traversé le cours d'eau, les guides, au moyen de lianes, halent d'une rive à l'autre les véhicules, et, du même coup, les bêtes d'attelage, qui, attachées derrière les chars, nagent sans péril à leur suite. Nous sortons enfin du marécage et nous prenons pied sur la terre ferme. C'est une zone étroite, mais fertile et bien cultivée, qui entoure la base du monticule où nous nous rendons. Là le *mé-sroc* ou chef de village vient à notre rencontre avec de nouveaux conducteurs, et alors commence, par un étroit sentier ombreux, l'ascension de la montagne sainte. Malheureusement, au plus fort de l'escalade, nous sommes surpris par une averse diluvienne telle qu'il n'en tombe que dans ces régions, et en un instant notre route se trouve transformée en un véritable torrent. Il nous faut gravir péniblement des blocs de grès glissans, puis nous engager dans un escalier naturel qui contourne une gigantesque muraille de l'autre côté de laquelle se font entendre des tintemens argentins. Tant bien que mal, pourtant, nous arrivons au sommet. Devant nous se dresse une jolie pagode cambodgienne dont les toits recourbés sont garnis de clochettes. C'était le son de ces clochettes agitées par le vent qui avait de loin frappé nos oreilles. La place est déserte; mais les offrandes qui entourent la statue de Bouddha attestent qu'on y vient parfois en pèlerinage. Des chevelures coupées qui baignent dans une sorte d'auge en pierre, remplie d'eau, — peut-être anciennement quelque *phra-bat* ou empreinte sacrée du pied de Sakia-Mouni, — prouvent aussi que maint dévot, désireux de se vouer à la vie contemplative, a choisi ce lieu saint pour y accomplir la cérémonie de la tonsure et y prendre, suivant le rite, la robe jaune des bonzes.

Dès l'abord, la pagode seule avait attiré nos regards, mais nous ne tardons pas à remarquer que les blocs de rocher environnans, tout recouverts de végétation, ont été jadis profondément sculptés. Aux uns on avait donné la forme de pyramides ornées de découpures étagées, d'autres avaient figuré les diverses représentations du Bouddha, debout, assis ou couché. Quelques-unes de ces statues ont plus de 15 mètres de hauteur; certaines d'entre elles sont assez belles d'exécution et remontent visiblement à plusieurs siècles, car

les Cambodgiens ont depuis longtemps désappris l'art de fouiller les dures entrailles de leurs rochers, et les idoles colossales qui occupent aujourd'hui le fond de leurs temples ne sont faites que de briques recouvertes de divers enduits. A l'opposite de la pente que nous avions gravie, le roc était taillé à pic du sommet jusqu'à la base; par places, la paroi verticale était ouvragée de gigantesques effigies. L'une d'elles fixa particulièrement notre attention : elle représentait le Bouddha étendu au fond d'une excavation et dormant la tête appuyée sur des oreillers. Un gros bloc en surplomb l'abritait; des lianes et de grandes plantes au feuillage varié entouraient son corps; on eût dit que le dieu, fatigué, était venu chercher le repos dans l'odorante et fraîche pénombre de quelque grotte mystérieuse. D'autres figurations de la même divinité, les mains jointes ou dans l'attitude de la prédication, environnaient ce grand bas-relief. Plus bas, sur des gradins naturels, dont l'accès nous était impossible, nous vîmes des vestiges de constructions détruites par le temps et la végétation; c'étaient des espèces de hangars recouvrant d'immenses personnages de pierre.

Tandis que nous contemplons un instant, du haut de notre observatoire, le spacieux panorama qui se déroule à nos pieds, un bruissement subit agite le feuillage autour de nous, et une troupe de singes s'avance en gambadant; ce sont des semnopithèques au poil sombre avec une longue queue blanche; à peine avons-nous le temps de les examiner, car, en nous apercevant, ils rentrent aussitôt dans le fourré. Un repas à la mode du pays nous attendait au bas de la montagne dans une de ces cases ouvertes dites *salas*, qu'on improvise comme maisons d'hospitalité pour les étrangers. Sous l'œil ravi des indigènes assis en rond autour de nous, nous faisons honneur au riz, aux salades de bambou et de concombres, ainsi qu'aux oranges et aux bananes; nous ne pouvons toutefois prendre sur nous de goûter le poisson plus que faisandé, les œufs couvés, les vers de bambous et autres mets recherchés qu'on a joints au festin par un surcroît d'attention.

II.

A la nuit tombante, nous étions de retour à Compong-Thom; le lendemain nous regagnions le lac et nous pénétrions dans un autre affluent qui devait nous conduire à Stung, chef-lieu de la province du même nom. A l'entrée de cette nouvelle rivière, la ligne des anciennes pêcheries était marquée par un barrage de troncs d'arbres, au milieu desquels il y avait place suffisante pour le passage de la canonnière. Nous le franchîmes, et nous nous enfonçâmes en pleine

forêt, par 5 mètres d'eau. Nous avions déjà décrit bon nombre de sinuosités à travers les hautes herbes et les bouquets d'arbres, lorsque tout à coup, à notre grande surprise, une large percée s'ouvrit devant nous dans la futaie et nous laissa voir une immense étendue d'eau à l'horizon. Était-ce un mirage, ou cette navigation aux zigzags fantastiques nous avait-elle ramenés à la mer intérieure d'où nous sortions? Il n'en était rien; nous avions atteint un de ces bassins lacustres, encore inexplorés, qui, au rapport des indigènes, existent en assez grand nombre dans la zone basse limitrophe du Tonly-Sap. La *Javeline* s'y engagea d'une allure circonspecte; c'était une nappe ovale de 6 à 7 kilomètres en longueur, bordée de tous côtés par la forêt, et envahie par un vaste ourlet circulaire de grandes herbes très denses. Nous traversâmes la partie libre et nous fîmes prudemment halte à la limite des joncs. Nos pilotes ne pouvant distinguer, à cette distance, l'embouchure de la rivière de Stung, que nous voulions atteindre, des pirogues furent envoyées à la découverte. Tandis qu'installés sur le toit de la canonnière, nous cherchions de notre côté à reconnaître au moyen de nos lorgnettes quelque brèche lointaine dans le massif, des gémissemens étouffés frappèrent nos oreilles. L'auteur de ces lamentations n'était autre que le mandarin dont le roi Norodom avait grossi officiellement notre escorte. Depuis deux jours le pauvre homme, blotti dans un coin obscur avec tout son bagage, une natte, une boîte à bétel et un oreiller, offrait l'image achevée de la mélancolie souffreteuse. Nous avions eu beau l'interroger sur les causes de sa tristesse, il s'était refusé opiniâtrément à parler. Au moment où ses plaintes venaient de distraire notre attention, sa figure présentait une expression singulière; de grosses gouttes de sueur ruisselaient de son front; bientôt il se mit à pousser des cris bizarres et à gesticuler en tremblant de tous ses membres. Impossible néanmoins de lui arracher une syllabe. Nos interprètes affirmaient qu'il était en extase; « c'est son Bouddha qui l'agite, » nous disaient-ils. Or le mandarin en question était d'origine malaise et sectateur de Mahomet. Le docteur assurait de son côté que le malheureux était en proie à un violent accès de fièvre. Ce n'était, par le fait, qu'un violent accès de superstition; nous apprîmes du patient lui-même, lorsqu'il fut un peu plus calme, que dans l'une des nuits précédentes, comme il reposait étendu sur le pont, un matelot en passant lui avait frôlé la tête de son pied nu. Ce grave accident était l'unique cause de sa maladie, et, en vertu du préjugé cambodgien, que toute atteinte à la tête est d'un sinistre présage, notre mandarin ne prévoyait plus pour la suite de son voyage qu'une série de mésaventures. En vain, pour se préserver de tout nouvel attouchement irrévérencieux,

demanda-t-il en grâce qu'il lui fût permis d'établir ses pénates sur le toit du navire; cette précaution ne lui rendit ni le calme, ni la santé, et bientôt il sollicitait l'autorisation de retourner à Phnom-Penh, par la raison qu'une campagne si mal commencée devait aboutir infailliblement pour lui à une fin fâcheuse. Il était difficile de lutter contre une conviction si fermement arrêtée; aussi prîmes-nous le parti de renvoyer notre mandarin, tout en lui exprimant nos regrets de nous priver de ses services.

Quelques heures s'étaient écoulées, et nous ne parvenions toujours pas à trouver l'entrée de la rivière. Par une chance heureuse, surtout à cette époque de l'année, nous découvrîmes enfin une barque indigène naviguant parmi les roseaux. Nos chaloupes eurent vite fait de la rejoindre et de nous l'amener. Elle arrivait directement de Stung et appartenait à un riche négociant chinois de Phnom-Penh, dont le fils se trouvait à bord. Celui-ci était un homme civilisé, avec lequel nous nous entendîmes aisément; il consentit à nous céder un de ses rameurs pour nous servir de pilote jusqu'à la région habitée. Le parcours de la rivière fut pour nos équipages un rude exercice de patience; je ne sais s'il existe au monde un cours d'eau plus sinueux, plus sombre, plus rempli d'obstacles de toute nature. La profondeur ne manquait pas; même le long de la berge, elle était constamment de 5 ou 6 mètres; mais le lit du fleuve était obstrué aux trois quarts par des arbres penchés, des lianes, des arbustes dont les branches étaient couvertes de myriades d'insectes, de fourmis rouges, quelquefois même de serpens qui se laissaient tomber avec les feuilles et les fleurs. Pour peu que la canonnière frôlât au passage un de ces rameaux, le pont était immédiatement jonché de bêtes et de plantes, si bien que nos naturalistes pouvaient, sans plus de dérangement, herboriser à souhait et enrichir leurs collections entomologiques.

Le soir de la deuxième journée, le chenal s'encombra tellement que la *Javeline* dut s'arrêter à l'embouchure d'un affluent, près d'un hameau de quelques cases. Nous la laissâmes à ce mouillage et nous nous embarquâmes, munis de tout notre attirail de campagne, sur la chaloupe à vapeur, afin de remonter jusqu'à la ville.

Les berges, dans cette seconde partie du trajet, s'élèvent successivement; aux broussailles succèdent de grands arbres, figuiers, azélias, bombax, enchevêtrés de lianes énormes aux fruits vénéneux. De chaque bouquet de verdure s'envolent à notre approche des bandes de perruches criardes, de pigeons verts, de rolliers au plumage d'azur; parmi les remous du courant tournoient souvent, étendus sur le dos, d'immenses cadavres de crocodiles, dans la peau coriace desquels s'escriment à grands coups de bec de

gros vautours au cou et aux pattes écarlates. Nous sortons enfin des ombres profondes de cette forêt sauvage, et nous revoyons la lumière et le ciel. En même temps le lit de la rivière s'élargit et se dégage. Voici quelques pirogues qui se hâtent de serrer la rive pour nous livrer le passage; voici plus loin deux barques élégantes conduites par des rameurs en costume de fête; ces dernières se dirigent vers nous et nous accostent : les personnages qu'elles portent sont en effet les envoyés du grand mandarin de Stung chargés de nous souhaiter la bienvenue à notre entrée dans les eaux de la ville.

Stung s'étend de chaque côté du fleuve sur une longueur de près d'une lieue; entre les cases entourées de vastes jardins se trouvent des terrains vagues servant de pâturages. Le port, situé au centre, contenait lors de notre arrivée une trentaine de grandes jonques et beaucoup de pirogues construites par les tribus sauvages de l'intérieur pour être expédiées chaque année en Cochinchine et au Cambodge. Près de là, sur la rive gauche, était établi un campement de soldats avec de l'artillerie, des chars, des buffles, des bœufs et tout un attirail de guerre. Nous fûmes reçus dans une sorte de grand magasin en bambous, encombré d'armes, de vivres, de munitions de toute sorte, par le chef civil et militaire de la province, un grand mandarin du titre de *Thomea Déchu*. Depuis quelques jours déjà il était informé de notre voyage, et il avait eu soin de réunir des guides et de préparer une trentaine de chars à notre entière disposition. Dès le lendemain, laissant la chaloupe sous la garde de l'équipage, nous commençons notre tournée d'explorateurs à travers des marais, des rizières inondées, des prairies entremêlées de taillis, des forêts de pins et d'essences précieuses; parfois des torrens desséchés et aux rives à pic dont le passage nous cause les ennuis d'un débardage pénible et oblige nos buffles à de longs détours. Chaque soir nous campons près d'un cours d'eau ou d'une mare, afin que les bêtes puissent se désaltérer, et nous couchons sur la terre nue, abrités seulement de la rosée par des gourbis en feuillage.

Vers le milieu de la cinquième journée de marche, nous sommes arrêtés par une sorte de chaussée de quelques mètres de hauteur; devant nous se dresse un bouquet de borassus dont les panaches flabelliformes dominent tout aux alentours. Ces grands palmiers, dont les feuilles sont utilisées en manière de papyrus dans les monastères, annoncent toujours dans l'Indo-Chine, comme les dattiers dans le désert, l'approche de lieux habités ou tout au moins le voisinage d'anciens centres de civilisation. Effectivement, la chaussée à laquelle nous venions de nous heurter était une antique voie

khmer; nous touchions aux ruines de Ponteay-Pracang, les dernières qu'aperçut le commandant de Lagrée dans la rapide excursion qu'il fit de ce côté. D'autres ruines considérables aux environs, la tour Prathcol, la pyramide de l'Éléphant Sacré, indiquent qu'il y eut là jadis une ville importante dont l'emplacement devait offrir matière à d'intéressantes recherches. Le village moderne le plus proche ne se compose que de quelques cabanes. La végétation dans tout ce district est tellement épaisse qu'il est impossible de faire un pas sans tailler devant soi dans le fourré, à l'aide du grand couteau cambodgien, lianes, rotins ou fougères. Enfin, au bout de cinq cents pas dans cette forêt quasi vierge, l'horizon s'entrouvre brusquement, et l'on aperçoit, en travers d'une large nappe d'eau aux rives treillissées d'arbustes et de plantes sarmenteuses, un pont massif en partie enfoui que flanquent des rangées fuyantes d'immenses cariatides moitié femmes et moitié oiseaux (*garoudhas*). A l'extrémité de cette chaussée, on distingue une haute muraille, des colonnes et un édifice percé de portes ogivales; çà et là gisent dans l'herbe des pierres brisées, des statues, des corps de lions; hors de l'eau émerge un énorme monstre à neuf têtes, fantastique dragon, cent fois plus terrible et plus menaçant d'aspect que les crocodiles qui peuplent ces solitudes. Nous nous engageons sur la chaussée en suivant un sentier frayé par les bêtes fauves, aujourd'hui les seuls hôtes de ces ruines, et mes compagnons, pour qui ce spectacle est tout nouveau, ne peuvent retenir des cris d'étonnement et d'admiration. Nous nous arrêtons sous la porte principale, magnifique construction à trois entrées surmontées de trois tours et précédées de péristyles; sur les dalles qui couvrent le sol apparaît encore la trace des roues des anciens chars. Nous enjambons par-dessus les éboulis de pierres et nous pénétrons au centre des vastes restes de Ponteay-Pracang. A droite et à gauche sont de petits édifices entre lesquels passait la chaussée, maintenant à peine reconnaissable, que nous continuons de suivre. Elle aboutit à une borne sacrée couverte de figurines alignées comme des soldats. Des racines vagabondes, en pénétrant par d'imperceptibles fissures, ont fait éclater cette curieuse stèle, dont nous recueillîmes plus tard les fragmens. Plus loin, nous trouvons deux grands lions qui se dressent, menaçans, une patte en avant; la seconde patte antérieure manque. Ces lions debout, les seuls que nous ayons rencontrés dans cette attitude durant tout le cours de notre mission, étaient jadis, paraît-il, l'objet d'une vénération particulière, et la légende dit même qu'au temps de la conquête siamoise les armées ennemies se disputèrent avec acharnement la possession des pattes aujourd'hui disparues, car à la prise de ces talismans était attaché le gain as-

suré de la victoire. Continuant à nous frayer un chemin au travers des décombres, nous remarquons successivement des débris de statues bouddhiques, belles encore dans leur affreux état de mutilation, des stèles si finement sculptées que, n'étaient les attributs qui les ornent, on serait tenté de les prendre pour des œuvres de la renaissance italienne; enfin, dans deux édicules moins dégradés que les autres, une quantité de petites trinités brahmano-bouddhiques entassées au milieu de figurines plus grossières et de divers morceaux d'une réelle valeur. La description architecturale de ces monumens ne saurait trouver place au cours de notre récit. L'art khmer présente une telle originalité, il diffère si profondément de tout ce que nous connaissons, qu'il demande à être exposé d'ensemble, avec un développement de notions générales; il nous suffira de dire que l'amas de ruines au milieu duquel nous étions embrassait, y compris plusieurs grands *sras* ou pièces d'eau sacrées, une superficie d'environ 5 kilomètres carrés. Ce n'était rien moins en effet que le squelette d'une de ces fastueuses résidences royales dont était jadis couvert le sol du Cambodge. L'enceinte fortifiée de cette ville renfermait autrefois palais, harem, jardins, dépendances immenses, logemens d'officiers, attirail complet d'une cour d'Orient. A la place d'honneur trônait la divinité. On l'adorait dans un temple central surmonté de neuf hautes tours à étages au pied desquelles s'étalaient de vastes caravansérails pour les pèlerins et des monastères entourés de pièces d'eau et d'arbres sacrés. Autour de la grande *ponteay* ou enceinte fortifiée, se groupaient d'autres constructions, telles que forts, sanctuaires, pagodes, édicules de tout genre, dont les colonnades gisantes et les galeries écroulées représentent, en dehors du massif principal, une zone secondaire de débris.

Comme nous rentrions à notre campement, nous entendîmes le son d'un gong sur lequel on battait un rappel désordonné. Curieux de connaître la cause de ce tapage, nous hâtâmes le pas, et nous vîmes bientôt un rassemblement d'une trentaine de personnes, dont l'attention était trop sérieusement occupée pour qu'elles pussent remarquer l'arrivée de notre troupe. Il s'agissait d'un exorcisme. Au milieu du groupe se tenait la possédée vêtue de blanc, selon la coutume, et ayant en main une sorte de vase en bambou dont elle frappait le sol. C'était l'épreuve décisive, et d'après les mouvemens saccadés de la malade, il parut certain qu'elle était sous l'influence du mauvais esprit. On se mit donc en devoir de la délivrer. Deux bonzes s'avancèrent vers elle et lui présentèrent un tronc de bananier taillé en forme de fleur de lotus, qu'elle prit entre ses bras. Quelques assistans firent brûler des baguettes odo-

riférantes, puis on alluma deux cierges fichés sur de petits tas de terre. Les bonzes entonnèrent alors une psalmodie, sorte d'évocation où ils imploraient l'*arreak* ou mauvais esprit, le priant de déclarer à quelle condition il daignerait laisser en paix sa victime. Cette objurgation terminée, les bonzes firent avancer le mari, qui, à haute voix, interrogea le démon et lui demanda quel remède il devait employer pour obtenir la guérison de sa femme. Le malin esprit était sans doute ce jour-là de bonne humeur, car il répondit par la bouche de l'épouse inspirée que moyennant quelques offrandes à la pagode, des prières et une recette toute conjugale, plus facile à préciser en cambodgien qu'en français, il se tiendrait pour satisfait et signerait la paix. Le mari promit tout; les bonzes prononcèrent les formules sacramentelles, et l'assemblée, sans se départir de sa gravité, entra dans la case des époux pour y prendre part au festin qui allait clore la cérémonie. Quant à nous, un instant après, nous étions de retour à notre *sala*.

Le lendemain, nous allâmes visiter Preasat-Prathcol, ruine hantée par une multitude de singes que notre arrivée mit en fuite. L'intérieur de la tour centrale était vide. En fouillant au milieu de l'entrée principale, nous exhumâmes entre autres objets une statue dont les pieds et les huit bras étaient brisés, mais dont la tête, pleine d'expression et de finesse, était intacte. Peut-être cette image avait-elle été destinée à représenter l'incarnation de Vishnou en Bouddha, dont elle offrait les traits les plus caractéristiques, cheveux bouclés, face souriante, yeux à demi fermés. Nous découvrîmes aussi un géant appuyé sur une massue, sorte de divinité gardienne préposée à la porte du sanctuaire, un lion au repos dans un état de conservation vraiment exceptionnel, et un fragment de balustrade profondément fouillé, portant sur ses deux faces un oiseau *krout* (garoudha ou griffon), entouré de têtes de *nagas* (serpens), emblèmes très fréquens dans les monumens khmers.

Nos guides, qui avaient consenti sans trop de répugnance à nous conduire vers Prathcol, paraissaient moins pressés de s'enfoncer avec nous dans la forêt, le long d'une ancienne chaussée que nous voulions parcourir; ils s'y décidèrent toutefois sur l'injonction formelle du *mé-srok*; mais nous les vîmes tout aussitôt prendre un air soucieux, murmurer des prières, puis retirer de leurs sacs quelques grains de riz, qu'ils jetèrent comme offrandes aux *Neak-Ta* ou « esprits des ancêtres, » dans le premier marais sacré que nous atteignîmes. Ce marais était un immense *sra* redoutable et sauvage, tout couvert de grands nénufars. Dans ses eaux, assurent les gens du pays, vivent des monstres vieux comme le monde, qui dévorent tous les animaux assez imprudens pour oser s'y désal-

térer; les oiseaux eux-mêmes ne volent point impunément au-dessus de cet autre Averne, et, s'ils essaient de le franchir, ils tombent morts avant d'atteindre le bord opposé. Pour nous, nous n'y rencontrâmes que d'énormes crocodiles, qui ne daignèrent pas même se déranger à notre approche, et une troupe de paons qui s'envolèrent en poussant des cris discordans.

Preasat Préa Tomrey, la pyramide du Saint-Éléphant, vers laquelle fut dirigée notre troisième excursion, est l'édifice le plus fameux de toute la contrée. Elle n'a que 20 mètres de côté à la base et 7 mètres environ de hauteur. Huit statues de divinités gardiennes et huit lions, posés au sommet des escaliers, entouraient primitivement la plate-forme; la plupart de ces sculptures gisent aujourd'hui en mauvais état sur le sol ou sur les gradins; une seule est demeurée debout : c'est précisément le *Préa Tomrey*, l'Éléphant Sacré, que les conquérans siamois n'ont sans doute pas osé abattre. Il va sans dire qu'ici et ailleurs l'enlèvement, puis le transport des diverses pièces, très volumineuses, que nous désirions nous approprier, statues, lions, dragons, éléphans, ne s'opérèrent pas sans de grandes difficultés. Fort heureusement, dans le voisinage de notre campement passait un affluent de la rivière de Stung; ce cours d'eau, suffisamment navigable à l'époque des pluies, fut pour nous un précieux auxiliaire. Voici au reste de quelle façon, avec l'aide des nombreux travailleurs que les mandarins avaient fait venir de dix lieues à la ronde, il fut procédé au déménagement de nos trésors archéologiques. L'objet une fois déterré, on commençait par le soulever au moyen de palans fixés aux arbres; on construisait ensuite par-dessous, avec des traverses formées de troncs et de branches d'arbres, des espèces de cadres sur lesquels la masse de pierre était solidement assujettie par des lianes. Nos hommes hissaient ces grands châssis sur leurs épaules et le cortége s'ébranlait lentement à travers la forêt, précédé d'une quinzaine de bûcherons qui frayaient le passage à coups de coutelas et de haches. On arrivait ainsi, non sans peine, au bord du torrent qui, enflé par les orages, se chargeait volontiers du reste de la besogne; encore fallait-il construire préalablement de forts radeaux de bambous pour y établir tout notre attirail, car les petites pirogues du pays, à peine capables de supporter le poids de trois ou quatre hommes, n'eussent pu nous servir de véhicules.

Pendant que M. Bouillet et le docteur Harmand présidaient à ces difficiles opérations, je me remis en route avec M. Ratte pour aller visiter, à 80 kilomètres au nord-ouest de Pracang, un groupe de ruines importantes, celles de Ponteay Ca-Kéo. Nous traversâmes d'abord une région triste, peu accidentée, où croissaient des forêts

assez clair-semées de diptérocarpées. Vers le soir de ce premier jour de marche, il survint une pluie si abondante que bêtes et gens refusaient d'avancer; nous fîmes halte dans un hameau habité par des sauvages de la tribu des Kouys. Nous y trouvâmes un vieillard infirme, qui nous offrit l'hospitalité. Il passait tout son temps à jouer d'une sorte de mandoline à deux cordes, formée d'une moitié de noix de coco, qu'il appuyait sur sa poitrine pour en augmenter la résonnance. L'une des cordes servait de basse; il la faisait vibrer avec le petit doigt de la main droite dont il portait l'ongle très long, tandis qu'avec l'index il produisait sur l'autre corde une succession de sons rapides et variés. D'autres fois, changeant d'instrument, il se mettait à souffler dans un simple bambou couvert d'entrelacs finement sculptés, et en tirait une mélodie à cinq notes qui, se répétant à l'infini, nous rappelait le chant des bateliers du Nil. Près de lui une jeune femme berçait un enfant nu, couché dans une corbeille suspendue à deux troncs de palmier par une double corde en rotin. Les villageois ne tardèrent pas à rentrer de leurs cultures; les buffles furent enfermés dans les parcs, et l'on prit, à la lueur des torches, le repas du soir. Nous nous établîmes ensuite sur nos nattes dans le coin d'une grande salle commune qui servait de dortoir aux jeunes gens du hameau, pendant que les jeunes filles se retiraient dans une autre case.

Le lendemain, dès l'aube, notre troupe avait repris sa marche. Le seul incident de la matinée fut la rencontre d'une caravane indigène portée par cinq éléphans. Du plus loin qu'il l'aperçut, notre éclaireur cria par deux fois : *Mê-top! Mê-top!* pour avertir les arrivans qu'ils allaient croiser un « chef militaire; » c'est le titre qu'on donne par extension à tous les Européens. Aussitôt, comme le chemin était très encaissé, les cornacs de la caravane, pleins de respect pour notre dignité, firent grimper leurs montures sur le talus et se rangèrent en ligne pour nous laisser défiler; puis, au moment où nous passions, deux des indigènes mirent pied à terre, et, suivant l'étiquette cambodgienne, vinrent s'accroupir révérencieusement devant nous. Ces deux hommes assis au milieu du sentier sur leurs talons, au second plan, ces cinq bêtes puissantes dominant de toute leur hauteur les toits de nos chars à bœufs, et profilant leurs masses sombres sur un pan du ciel tout baigné d'azur et de lumière, c'était là, s'il faut parler de couleur locale, un tableau réellement plein d'originalité et de poésie.

Dès que le soleil se fut élevé à l'horizon, nous commençâmes d'être harcelés par d'innombrables légions de taons; pour nous en garantir, il fallut nous voiler le visage, ou même, couchés que nous étions dans les chars, nous envelopper entièrement de notre mous-

tiquaire. Moins patiens que nos conducteurs, qui se contentaient d'écraser silencieusement l'ennemi au fur et à mesure qu'ils sentaient sa piqûre, les bœufs, dévorés jusqu'au sang, entraient de temps en temps dans des accès de rage folle qui se traduisaient par des courses à fond de train contre les arbres, les rochers et les chars voisins. Aussi avions-nous à chaque instant des avaries à réparer; heureusement, les véhicules étant tout en bois, on trouvait sans peine dans la forêt des lianes et des branches assez solides pour subvenir au raccommodage. La seconde halte eut encore lieu dans un village de Kouys; celui-là était en pleine formation et de grands feux, destinés à écarter les bêtes fauves, brûlaient tout autour.

Ponteay Ca-Kéo, la forteresse de l'île de Cristal, est perdue au fond d'une véritable solitude, où les indigènes ne s'aventurent guère qu'en cas de disette pour y cueillir une sorte de racine, semblable au taro, qui croît en abondance parmi les ruines et dont ils font parfois leur unique nourriture. Mangée fraîche, cette racine est un poison; on lui ôte ses propriétés vénéneuses en la faisant macérer dans l'eau pendant quelques jours, coupée en minces tranches. L'usage de cette alimentation grossière démontre assez l'incroyable misère où, par suite de la dernière guerre civile et des exactions des mandarins, est tombée cette malheureuse province. La plupart des habitans aiment mieux vivre en sauvages dans les forêts que de s'imposer un labeur dont le fruit n'est pas pour eux; telle est la pauvreté du pays qu'à peine la monnaie y est-elle connue; les rares familles qui possèdent une barre d'argent (80 francs) la cachent soigneusement et ne s'en dessaisiraient pour rien au monde. Beaucoup d'indigènes n'ont même jamais vu d'argent.

Égarés dans le marécage de ces grandes plaines désertes, nous dûmes, pour retrouver notre route, voyager toute la nuit à la lueur des torches; le matin du troisième jour, nos guides nous montrèrent enfin un monticule couvert de verdure : c'était le monument que nous cherchions. Après en avoir franchi le mur d'enceinte, masqué par les arbres, nous entrâmes dans un champ d'herbes épaisses de 2 mètres de hauteur qui formait la bordure occidentale des ruines. L'espace occupé par celles-ci mesurait environ 800 mètres; l'ensemble comprenait un grand tumulus, une pyramide, de nombreuses tourelles, deux vastes *sras*, bordés de galeries à colonnades, ainsi qu'un massif de trois hautes *préasats* et d'édifices divers. En examinant la tour en briques la plus élevée, nous y remarquâmes un entablement profondément fouillé. On y voyait, dans un encadrement de rinceaux d'acanthe très finement exécutés, un personnage moitié lion et moitié homme, tenant étendu sur ses genoux un corps qu'il s'apprêtait à déchirer de ses griffes. C'était

l'image du quatrième avatar de Vishnou en homme-lion, forme sous laquelle il vainquit le géant Érinien. Vishnou, homme-lion, est fort vénéré dans l'Inde où il a des temples particuliers. On le représente souvent avec un grand nombre de bras, lacérant les entrailles pantelantes d'un cadavre hideux. En reproduisant cette scène hindoue à Ca-Kéo, le sculpteur khmer avait su dépouiller le tableau de son réalisme le plus repoussant et le transformer en un motif d'ornementation fantastique et plein d'élégance.

Notre retour à Pracang, qui se fit dès le surlendemain, fut marqué par une alerte. On découvrit sur notre route la trace toute fraîche d'un de ces éléphans féroces qui rôdent volontiers dans ces forêts et s'attaquent impitoyablement à tout ce qu'ils rencontrent; quelques jours auparavant, ce redoutable pachyderme avait mis en pièces deux malheureux indigènes qui étaient venus chercher des racines au pied de la pyramide, et nos guides ajoutaient même qu'il avait bu le sang de ses victimes. Nous nous expliquâmes ainsi, après coup, l'hésitation assez légitime que nos conducteurs avaient montrée au moment de nous escorter jusqu'à Ca-Kéo. Dans cette partie du Cambodge, plus encore que partout ailleurs, une foule de croyances superstitieuses s'attachent à l'éléphant. L'une d'elles a donné naissance à une coutume singulière et touchante. Il arrive parfois qu'un de ces monstres sauvages, frappé à mort, tombe en s'agenouillant; les Cambodgiens disent alors qu'il a demandé grâce avant de mourir pour tous les éléphans de la contrée; la nouvelle se répand aussitôt de village en village; durant une année entière, les chasseurs suspendent leurs expéditions, et si, avant la période révolue, un autre éléphant sauvage est malencontreusement abattu, la population se croit menacée des plus grands fléaux.

III.

Nous quittons enfin Pracang, et, nous dirigeant vers l'ouest parallèlement à une grande chaussée qui reliait jadis cette cité aux villes voisines, nous gagnons un nouveau centre de ruines appelé « les Cinq-Tours » (*Preasat Pram*). Seul, le crayon de l'artiste pourrait rendre l'effet pittoresque qu'offrent ces beaux débris au milieu de la luxuriante végétation dont ils sont recouverts et tapissés. Des vignes sauvages aux feuilles d'un rouge éclatant serpentent de toutes parts sur les amas de pierres et sur les voûtes écroulées; des lianes innombrables s'y enroulent avec une telle régularité qu'on croirait que la main de l'homme en a dirigé les festonnemens; un fouillis inextricable d'orchidées chargées de leurs fleurs et de fougères multiformes cache entièrement la terre; sur le tout s'étend, comme un dais mystérieux, l'opulente frondaison des ba-

nians, dont les racines grimpantes, à force d'enserrer colonnes et statues, les ont ou renversées ou soulevées du sol. Les figuiers atteignent ici des dimensions prodigieuses; un d'eux, mesuré par nous, présente au tronc 27 mètres de circonférence; ses énormes branches, qui rayonnent horizontalement en tout sens, ont abattu murailles et tours; elles eussent rompu elles-mêmes par leur propre poids sans l'étançonnement des racines aériennes qui en descendent et qui, d'abord minces comme des fils, se solidifient en robustes fûts, faisant ainsi d'un seul arbre une véritable forêt.

Nous rejoignons ensuite la grande chaussée au pont de Ta-Ong. Là encore le fourré est si dense et les rameaux retombent tellement drus jusqu'à la rivière que, sans le bruit des eaux qui se fraient péniblement un passage sous les arches, rien, sur le sentier sombre et profond, ne pourrait faire soupçonner qu'on franchit un torrent. Bientôt après nous arrivons à Beng-Méléa (lac des lotus), où M. Bouillet nous avait précédés avec une partie du personnel de la mission. Les magnifiques constructions de cette localité, déjà signalées en partie par le commandant de Lagrée, se composent d'un édifice central, de forme rectangulaire, qui mesure plus de 200 mètres de côté. Tout autour régnait autrefois une double colonnade, et par-dessus s'élevaient onze grandes tours. Les portes et les galeries étaient décorées de plus de quatre cents frontons richement sculptés, dont dix à peine sont restés en place; encore pas un seul n'est-il intact. Sur l'un d'eux nous avons remarqué une scène de lutte entre des personnages bizarres, sorte de démons nains armés de massues et dont les physionomies ont une expression saisissante; un autre représente un saint porté par un rhinocéros; sur un troisième on voit des *assouras* et des guerriers montés sur des chars qui sont lancés les uns contre les autres et s'entre-choquent dans une furieuse mêlée. Une des sculptures le mieux conservées figure un groupe de dieux, d'hommes et d'animaux prosternés aux pieds d'un personnage posé dans une des attitudes traditionnelles du Bouddha, mais chez lequel nous n'avons pu retrouver aucun des attributs sacrés; peut-être faut-il toutefois reconnaître dans cet ensemble un épisode de la légende du grand anachorète expliquant la loi et subjuguant toutes les créatures par la puissance de sa sainte parole. Autant les restes de statues étaient nombreux à Pracang, autant ils sont rares à Méléa. Nous réussissons à grand'peine à découvrir au milieu des ruines deux ou trois figurines bouddhiques absolument informes. En revanche, l'architecture est de tous points remarquable, et les sculptures d'ornementation sont d'un goût sobre et pur. Malheureusement tel est l'état de délabrement et d'abandon de ce monument qu'il y a presque péril à le visiter, et ce ne fut pas sans de très grandes difficultés

que nous arrivâmes à recueillir parmi ces débris de toutes parts croulans les divers fragmens que nous en avons rapportés.

Parallèlement à cette moisson archéologique nous en opérions une autre d'une nature différente à laquelle ne s'épargnaient pas nos naturalistes. Insectes, reptiles, animaux de toute sorte en faisaient les frais. Pour ne parler que des serpens, il n'y avait pas de jour où notre collection ne s'enrichît de quelque spécimen nouveau. Nous mentionnerons entre autres une espèce de vipère verte, si commune en cette région qu'elle se glissait parfois jusque dans nos bagages, et la nuit, pour se réchauffer, jusque dans les plis des nattes qui nous servaient de couchettes. Une autre sorte de reptile abonde aussi dans ces ruines : c'est un serpent python qui atteint quelquefois des dimensions considérables. Absolument inoffensif à l'égard de l'homme, il pénètre jusque dans les habitations, attiré par le voisinage des basses-cours, qu'il dépeuplerait entièrement si les indigènes n'y mettaient bon ordre.

Une route dallée, garnie d'un double rang de stèles sculptées, relie la chaussée de Méléa à l'antique Tour du siége d'ivoire, *Preasat-Kong-Phluc;* nous poussâmes une reconnaissance de ce côté. Cette tour n'est plus qu'un amas de débris; trois édicules en formaient jadis l'avant-corps; le tout était enfermé dans un mur à créneaux, percé de portes monumentales; mais les eaux ont tellement bouleversé cette massive clôture, que nous pûmes tout au plus en restaurer de l'œil le plan général.

Quand nous rentrâmes à notre campement les indigènes faisaient les préparatifs d'une cérémonie qui est une réminiscence des fêtes de l'Inde brahmanique; nous voulons parler de la cueillette du lotus sacré. Les pirogues circulaient dans les fossés autour du parc de Méléa, qui n'a d'autre enceinte qu'une petite banquette de terre précédée de magnifiques belvédères en terrasses à huit escaliers. Dans de mystérieux réduits de la forêt se trouvent des *sras* à l'eau noire et dormante, que la légende locale représente comme des gouffres sans fond où ont été engloutis d'antiques monumens. Toute l'année, le passant les évite avec terreur; mais, dans ces jours de fête, les bonzes et toute la population s'y rendent processionnellement pour y cueillir les grands nénufars. Nos travaux étant forcément interrompus faute de bras, le *mé-sroc,* un brave homme qui avait réalisé de beaux bénéfices en exécutant à la lettre les bienveillantes prescriptions du roi Norodom à notre égard, et dont la femme et les enfans montraient avec orgueil les cadeaux presque quotidiens que nous leur faisions, nous pria de venir le soir dans sa case prendre notre part des réjouissances publiques. Nous acceptâmes très volontiers l'invitation. Sur le plancher de la grande salle étaient disposés des plateaux contenant des troncs de bananier taillés en

pyramides et couverts de fleurs de nénufars; tout autour étaient étalés des fruits, de la cire, des vêtemens, des parasols, destinés à être offerts le lendemain en présens dans la pagode. Cinq bonzes, assis les jambes croisées, l'éventail en écran devant leurs figures, pour se conformer à la règle disciplinaire qui leur interdit la vue des femmes, récitaient des versets que les assistans répétaient en chœur. Dans la pièce voisine, les jeunes filles préparaient le festin qui devait clore la fête. Bientôt les robes jaunes se retirèrent discrètement. On fit alors circuler de petites coupes pleines d'eau-de-vie de riz, et deux musiciens préludèrent aux réjouissances par un de ces airs vifs et bien rhythmés que les Cambodgiens ont empruntés aux Chinois et qui trouveraient très bien leur place dans un de nos ballets modernes. Un autre virtuose, qui jouait d'une sorte d'orgue formé de longs tuyaux de bambous, fit ensuite entendre une mélodie lente et simple d'où se dégageait ce charme mélancolique particulier à la musique orientale. Puis, après quelques lazzis d'un bel esprit de la bande qui parurent égayer fort l'assemblée, une espèce d'aède raconta les aventures amoureuses du chanteur Ek et de la belle Théau, drame lugubre qui s'accomplit il y a plus d'un siècle sous le règne de Prea-Reem et qui a gardé le privilége de passionner toujours à nouveau un auditoire naïf et prompt à ce genre d'émotion.

Quelques jours après, la mission, obligée de suspendre les fouilles de Méléa, à cause des pluies torrentielles qui avaient inondé le champ de ses explorations, prenait la route de Siem-Reap, pour visiter au passage les ruines de Phnom-Boc. Là, près de trois tours massives, nous attendait une découverte des plus précieuses. Nous venions d'entrer dans un édicule obscur, d'où la lueur de nos torches avait fait envoler des centaines de chauves-souris; celles-ci, établies depuis des siècles peut-être dans ce réduit, y avaient déposé une couche de guano qui remplissait presque entièrement l'intérieur de la galerie. Des débris de cierges ayant attiré notre attention, nous déblayâmes le sol, et bientôt nous vîmes apparaître un morceau de grès d'un grain très fin, sculpté en forme de chignon, une calotte de cheveux tressés, puis une figure, et enfin le reste d'une tête; ces différentes pièces isolées se raccordaient par des surfaces polies. En continuant de fouiller, nous mîmes successivement à découvert une seconde tête fort belle, à quatre faces, et une troisième coiffée d'un casque. L'eau qui affluait en abondance dans l'excavation déjà profonde nous contraignit d'arrêter là nos recherches. Nos indigènes, ne reconnaissant dans aucune de nos trouvailles le saint de leurs sanctuaires et n'y voyant que des images d'*arreaks*, simples génies sans importance, ne firent nulle difficulté de se charger de ce triple fardeau. Quant à nous, nous ne pouvions

nous y méprendre : la tête quadruple était celle de Prohm ou de Brahma; la seconde, en plusieurs morceaux, ayant au milieu du front un œil vertical, ce troisième œil qui lance la flamme, était celle de Siva; la dernière enfin, surmontée du casque, fut reconnue par les lettrés cambodgiens pour une des représentations de Préa Noréai, leur Vishnou. Ces trois têtes, religieusement recueillies et conservées lors de la destruction de l'édifice de Phnom-Boc, appartenaient donc aux grandes divinités brahmaniques, et chacune d'elles avait dû occuper un des trois sanctuaires abrités par les *préasats*.

Notre retour à Siem-Reap ne se fit pas sans difficultés. La crue des eaux ayant emporté les ponts des torrens, nous fûmes contrains à de longs circuits. Épuisés par la fatigue et aussi par la fièvre, conséquence de notre séjour au milieu de ces marécages insalubres, nous nous laissions traîner paresseusement étendus dans nos chars à bœufs, tandis que notre interprète caracolait auprès de nous, monté sur un petit cheval qu'il avait acheté à Pracang et tout entier aux supputations du bénéfice qu'il pourrait faire en le revendant au retour : soudain, au sortir d'un épais massif, un bruit de souffles puissans arrêta court notre équipage; hommes et bêtes demeurèrent glacés d'effroi en apercevant les têtes menaçantes d'une troupe de buffles sauvages qui nous regardaient fixement, tout prêts à fondre sur nous. Nous épaulâmes vite nos fusils; mais déjà les conducteurs s'étaient jetés en bas des chars et avaient détourné les bœufs en les poussant dans les broussailles. En un clin d'œil toute notre caravane disparut au milieu du fourré. L'émotion néanmoins avait été très vive, et dans ce brusque mouvement de retraite quelques dégâts s'étaient produits à nos véhicules. On les répara vite hors de la vue des buffles, sous l'abri hospitalier de la futaie.

On comprend que nous n'étions pas équipés de manière à donner la chasse à ces terribles animaux. Les indigènes ne les attaquent guère de front sans avoir pour auxiliaires des éléphans robustes, et souvent ce périlleux exercice amène mort d'homme. Le roi Norodom aime cependant avec passion cette espèce de sport, et dès qu'on signale des buffles dans les grandes plaines marécageuses des environs de Phnom-Penh, il part en guerre dans tout l'appareil d'un prince asiatique. Nous avons souvenir qu'un jour, nous trouvant chez un mandarin du Laos siamois, possesseur d'éléphans parfaitement dressés, nous eûmes le plaisir d'être convié à une de ces émouvantes battues. Il s'agissait d'attaquer tout un troupeau en rase campagne. La colonne offensive se composait d'une dizaine de chasseurs armés les uns de fusils, les autres de flèches empoisonnées, tous montés sur des éléphans conduits par leurs cornacs. Développés en tirailleurs à une petite distance les uns des autres, et prêts

à nous rapprocher au moindre danger, nous fouillions la plaine, lentement et en silence. Nous rencontrâmes d'abord deux buffles isolés qui s'enfuirent à notre approche. Redoublant de précautions à mesure que le soleil montant sur l'horizon rendait la chaleur plus intense et les émanations plus pénétrantes, nous atteignîmes enfin un marais couvert de hautes herbes où nos énormes montures disparaissaient tout entières. Soudain, un bruit de fortes aspirations fit frissonner nos éléphans. A quinze pas de nous, un troupeau de buffles sommeillait à demi dans une mare vaseuse; leurs muffles et leurs cornes arquées émergeaient seuls au-dessus de l'eau. Surpris à notre aspect, ils se levèrent brusquement : la lutte promettait d'être chaude. Les éléphans de leur côté, en apercevant l'ennemi debout, s'étaient rangés d'eux-mêmes en ligne, serrés les uns contre les autres, immobiles comme une muraille et regardant leurs adversaires. Après un instant d'hésitation, les buffles, faisant rejaillir d'immenses gerbes liquides, se ruèrent contre nous. Toutes les armes partirent à la fois : trois buffles étaient atteints. Tandis que les autres, effrayés, détalaient au galop, les blessés se jetèrent sur les éléphans, et la mêlée s'engagea. Nos gros pachydermes, quoique ayant l'avantage du nombre, n'osaient trop prendre l'offensive et se contentaient de parer le choc avec leurs défenses et leurs trompes. Déjà deux d'entre eux, touchés par les cornes des redoutables bêtes, poussaient des cris déchirans. Nous avions de notre côté prestement rechargé nos fusils et nous saisissions tous les momens favorables pour foudroyer à bout portant les buffles, dont le courage eût mérité vraiment un meilleur succès. Enfin le combat eut l'issue qu'il devait avoir avec un partage de chances à ce point inégal; les bœufs sauvages, frappés à mort, chancelèrent les uns après les autres; à mesure qu'ils tombaient, les éléphans les écrasaient sous leurs pieds, et d'un seul coup de défense leur lacéraient les entrailles. Maîtres du champ de bataille, les chasseurs sautèrent sur leurs victimes et se mirent à les dépecer, ayant grand soin d'extraire les balles qui s'étaient logées dans leurs corps, afin de les faire servir à nouveau dans une autre circonstance.

Le soleil était couché depuis longtemps quand nous arrivâmes à Siem-Reap, où nous franchîmes, en pleine crue, la rivière. Les routes paraissaient sûres, car depuis longtemps on n'avait signalé aucun ravage de bêtes fauves dans la contrée; nous continuâmes d'avancer pendant le reste de la nuit, et au point du jour nous avions rejoint nos compagnons au milieu de la forêt qui occupe aujourd'hui l'emplacement d'Angcor-Tôm, la « grande résidence royale. » Là nous reçûmes la visite du frère du gouverneur de la province. Le jeune mandarin venait avec tout un cortége nous apporter les complimens officiels de bon accueil à notre entrée sur le

territoire de Siam. Il avait fait toilette de cérémonie et sacrifié de son mieux aux grâces européennes. Il portait sur une chemise de coton une veste de soie blanche avec des galons d'argent qui lui remontaient jusqu'aux coudes; un langouti vert, une casquette de marine à bande d'or, un sabre de cavalerie qui le gênait fort, achevaient la gaucherie laborieuse de son costume. Ses jambes et ses pieds étaient nus.

J'ai dit qu'Angcor-la-Grande avait été visitée par Mouhot; après lui, le commandant de Lagrée l'explora plus en détail. Il y reconnut successivement trois édifices de premier ordre, une puissante muraille enfermant un carré d'une lieue de superficie, et les restes de cinq magnifiques portes que précédaient des chaussées avec de gigantesques balustrades, des terrasses, une quantité de tours, de pyramides, de statues. Il existe en outre dans la forêt environnante un grand nombre d'autres ruines dont plusieurs doivent provenir de monumens considérables. Nous étions campés tout près du majestueux temple de Baïon, le plus beau de tous les édifices laissés par les Khmers. Il avait été à peine entrevu jusqu'alors, à cause de l'épaisse végétation qui en défend l'approche; 60 indigènes travaillèrent douze jours durant à pratiquer des abatis et à ouvrir des sentiers pour nous permettre d'en relever le plan. Ce monument est surmonté de cinquante et une tours, chacune ouvragée d'une riche décoration architecturale où figure toujours la quadruple face du dieu Brahma. La masse centrale est une construction unique en son genre, à base légèrement ovale, avec une galerie circulaire de portiques à deux étages et dix campaniles aériens. Nous la fîmes dégager jusqu'au sommet.

L'entourage du monument, les *préasats* intérieures, les soubassemens, sont encombrés d'éboulis de pierres, de débris de voûtes, de fragmens de toute sorte, parmi lesquels nous rencontrons d'admirables sculptures. Pas une tour dont l'agencement n'ait été disjoint par l'effort de la végétation. Les masques humains, déformés, semblent grimacer; quelques-uns pourtant ont conservé leur expression primitive, souriante et placide; mais ce n'est que l'exception, et le jour n'est pas loin où ce temple splendide ne sera plus qu'un informe amas de ruines. La flore capricieuse qui y pénètre de toutes parts a produit en certains endroits des effets singuliers; dans une galerie, des racines de banians, après avoir renversé les piliers, ont pris leur place, et ce sont elles qui étançonnent aujourd'hui la voûte. Le bâtiment principal, dont la chute entraînera la destruction presque entière de l'édifice, est dans un état déplorable. L'ascension ne s'en fait pas sans danger; d'énormes lézardes y bâillent d'un air menaçant; il nous semble à tout moment que d'immenses

agrégations, déjà fort éloignées de la position normale, vont achever de perdre leur équilibre, et que l'anéantissement définitif de ce chef-d'œuvre d'architecture va s'accomplir sous nos yeux, si ce n'est même sur nos têtes.

Les pluies diluviennes, les tempêtes accélèrent encore le travail dévastateur de la végétation. Une nuit, pendant un ouragan terrible qui emportait pièce à pièce la case où nous étions campés, nous entendîmes un grand fracas : le lendemain, à la place d'une tour que nous avions admirée la veille, nous ne trouvâmes plus qu'un semis de pierres. Aussi mettions-nous tous nos soins à recueillir par la photographie, par le dessin, par des mesurages exacts de toutes les parties dont il était possible de reconnaître la forme primitive, les élémens d'une restitution propre à conserver le souvenir de ce beau monument.

Au nord-est de l'enceinte d'Angcor-Thom, un autre temple, celui de Préa-Kane, occupe, y compris un lac sacré qui en dépendait jadis, une surface d'environ 2 kilomètres carrés. Il se compose d'une cinquantaine de tours et de diverses constructions dont plusieurs sont grandioses et d'un bel effet; malheureusement cet ensemble est aussi dans un affreux état de délabrement. Nous découvrîmes toutefois, de chaque côté des ponts jetés sur les douves du parc, des restes nombreux de ces parapets originaux qui consistent en des corps d'énormes dragons soutenus par des files de dieux et de géans *Yak-sa*.

Au sud de Préa-Kane se trouve la pyramide de Ta-Kéo avec ses cinq étages, ses hautes tours et ses étroits édicules. M. Ratte s'y était établi dans une sorte de cellule d'où il rayonnait alentour. Plus loin, nous vîmes encore de grandes entrées triomphales gardées par des animaux étranges, des préasats couvertes de ciselures, véritable dentelle de pierre, de longues murailles revêtues de bas-reliefs, et presque dans chaque centre de ruines une galerie pleine de fragmens dégrossis, de piédestaux, de sculptures ébauchées, qui semblait avoir été l'atelier de travail des nombreux ouvriers préposés jadis à l'entretien de ces édifices. Nous apprîmes en outre par le vieux chef du hameau, qui occupe actuellement un des coins de l'ancienne résidence royale, que nos cases étaient construites sur l'emplacement même du champ de course, près duquel se trouvaient également les parcs des éléphans, des bœufs, des chevaux, ainsi que le grand bassin sacré qui dépendait du palais.

Bien que nous nous fussions soigneusement partagé la besogne, nous ne pouvions suffire à visiter tous les points intéressans qui nous étaient chaque jour signalés. Par une coïncidence fâcheuse, une seconde fête importante, celle des ancêtres ou des morts, qui

se célèbre au Cambodge à la même époque que dans l'Inde, vint encore une fois nous priver momentanément de nos travailleurs indigènes, déjà fort réduits en nombre depuis le commencement du repiquage des rizières. Nous éprouvions aussi des difficultés à nous procurer des vivres, non que le pays en manquât, mais à cause du mauvais vouloir des mandarins. Nous étions loin du temps où Mouhot, avec un pain de savon et deux lithographies coloriées, se conciliait toutes les bonnes grâces du gouverneur de la province. Ce gouverneur était mort, et son fils, qui lui avait succédé, entendait autrement que son père l'art de rançonner les étrangers. Nous devions verser entre ses mains la solde des indigènes qui nous servaient, et comme lui-même s'était constitué notre unique fournisseur de vivres, nous payions toute chose le triple du prix ordinaire. Il nous faisait, à la vérité, mille démonstrations amicales, nous invitait à des festins, nous prodiguait musique, théâtre, ballets et lutteurs; mais chaque réjouissance nous coûtait de nouveaux présens pour lui, pour ses femmes, pour ses amis, et notre provision touchait à sa fin. Le moyen de se mettre en travers de ses fantaisies? Nous connaissions les ordres sévères que le roi de Siam avait donnés à ce jeune mandarin; nous savions qu'un seul mot de lui eût suffi pour faire le vide autour de nous et rendre impossible la continuation de nos travaux. Par surcroît de contrariété, les pluies, interrompues un instant, avaient repris avec une grande intensité; la majeure partie de la forêt était transformée en un marais insalubre, et chaque jour l'état sanitaire de la mission devenait moins satisfaisant. Déjà nous avions dû renvoyer à Phnom-Penh plusieurs malades et notamment M. Ratte, dont un labeur excessif avait mis la vie en danger. Bref, malgré la bonne volonté de notre personnel, soutenue par la verve inépuisable de M. Bouillet et la constante activité du docteur Harmand, il était évident que nous ne pourrions pas impunément nous attarder pendant la saison humide dans ces malsaines régions. Le sort malheureux de Mouhot, du lieutenant Shaunac et de tant d'autres, morts de la fièvre après quelques mois de séjour dans les bois, nous était d'ailleurs un avertissement. C'est pourquoi aux premières atteintes de la maladie, nous avions, en toute prévision, sollicité de M. le vice-amiral Dupré un renfort en hommes et en matériel; un convoi nous fut effectivement expédié sous la conduite de M. Filoz. Cet officier, qui avait eu déjà l'occasion de faire des moulages, et dont l'assistance nous était ainsi d'autant plus précieuse, rejoignit la mission au campement d'Angcor-Vaht. Autour de ce temple superbe, le seul des monumens khmers dont on puisse actuellement embrasser l'ensemble d'un coup d'œil, circule encore comme un souffle de la vie religieuse qui l'animait jadis. Un village et plusieurs monastères sont groupés au

pied du sanctuaire gardé par des bonzes. Aux alentours, on aperçoit de petits monticules qui attestent la stupide superstition des populations modernes; ils sont élevés par les dévots convaincus que quelque Bouddha futur changera en une nuit ces amas de boue en des temples semblables à l'œuvre merveilleuse de l'architecte du ciel. Beaucoup de pèlerins s'y donnent rendez-vous; aussi nos cases recevaient-elles sans cesse de nombreux visiteurs. C'étaient parfois des curieux, le plus souvent aussi des infirmes, des malades qu'aucune pratique de piété ni qu'aucune incantation n'avaient pu guérir, et qui venaient, en désespoir de cause, implorer l'assistance toujours bienveillante des docteurs *falançais*. Quelquefois, parmi les incurables, se trouvaient des espèces de spectres, à la démarche chancelante, au teint terreux, à l'œil morne et cave, dans lesquels il était facile de deviner des fumeurs d'opium : pour ceux-là, la médecine restait impuissante, non moins que les offrandes aux bonzes et les prières à Bouddha.

De la *Pagode royale*, nous nous rendîmes à Siem-Reap avec l'intention de visiter successivement les ruines situées sur les deux rives du cours d'eau, qui de là va se jeter dans le Grand-Lac. Le lendemain de notre arrivée, une barque nous amena un second renfort, envoyé de Phnom-Penh par M. Moura, sous les ordres de M. Aymonier; mais presqu'en même temps une dépêche du gouvernement nous rappelait au plus tôt à Saïgon, où nous devions nous tenir prêts à partir pour le Tonkin. Nous ralliâmes donc la *Javeline* avec tout notre personnel et la plus grande partie de notre bagage d'antiquités, en laissant à MM. Filoz, Aymonnier et Moura le soin de faire suivre les pièces de sculpture qui demeuraient en arrière. Une fois à Saïgon, nous trouvâmes un changement de scène inattendu; de graves événemens venaient de se passer au Tonkin, et, le jour même de notre arrivée, une mission militaire partait pour ce pays, où les troubles politiques rendaient momentanément impossible l'exploration toute pacifique que nous étions chargés d'y accomplir. Moi-même, atteint des fièvres paludéennes, et plus gravement que je ne l'avais cru tant qu'avait duré la période active du voyage, je dus me conformer à la décision du conseil de santé et regagner immédiatement la France pour y rétablir mes forces et y attendre un temps plus propice à l'exécution de mon projet.

Cette courte mission, hérissée de tant d'obstacles, avait eu pour résultat de révéler l'existence de plusieurs édifices considérables et de faire connaître d'intéressantes particularités archéologiques ; il restait toutefois à compléter ces recherches en poussant de nouvelles investigations à l'ouest du Grand-Lac, dans les régions que nous n'avions pu visiter. Ce fut un de nos compagnons de voyage, M. Fa-

raut, dont le concours nous avait été si utile pour mener à bonne fin les difficiles opérations de levés de plans, qui se chargea d'entreprendre cette autre campagne. Parti en barque de Phnom-Penh, il atteignit, après toute sorte de péripéties dramatiques que nous sommes obligé d'omettre ici, la ville de Battambang, chef-lieu de la province du même nom, d'où il explora d'abord les antiquités environnantes, Basset, Ponteay-Chma, Vaht-Ek, etc. Vaht-Ek entre autres a sa légende, que M. Faraut a recueillie au passage. Une ancienne reine de la contrée, amie et protectrice des arts, avait défié le roi de la ville d'Indra (Angcor) d'élever un temple en aussi peu de temps que le feraient ses propres architectes. La gageure acceptée, de chaque côté l'on se mit à l'œuvre, et les travailleurs de rivaliser d'empressement. Un feu allumé sur le sommet de l'édifice devait en annoncer l'achèvement. Quelques pierres manquaient encore au temple de la reine lorsqu'elle aperçut avec effroi une lueur à l'horizon; ses ouvriers perdent courage; ses courriers se rendent à bride abattue auprès du prince : « Quelle est cette lueur? lui demandent-ils. — C'est l'étoile du matin... » Et Vaht-Ek, le temple superbe, ne fut jamais terminé.

M. Faraut voyageait au temps de la sécheresse; dans ces mêmes plaines où quelques mois auparavant nous avions eu de l'eau jusqu'à la ceinture, il était obligé de faire porter à ses éléphans la provision de liquide nécessaire à sa propre consommation. S'enfonçant ensuite vers le nord, sur les plateaux escarpés qui limitent la région des lacs et des marais, il gagna la province de Suren, où il rencontra des groupes de belles *préasats* en briques dans un remarquable état de conservation. Il revint ensuite dans les régions basses. Il vit les débris de Préasat-En et les immenses édifices de Penroe, si profondément enfouis dans les sables que les crêtes de leurs galeries et les sommets de leurs tours pointent seuls au-dessus du sol. Regagnant alors Angcor, il étudia derechef les restes de Leley, de Preacon, de Bacong et découvrit d'autres ruines inconnues. Enfin, quoique épuisé par la fatigue et atteint de la fièvre pour la seconde fois, il voulut visiter Préa-Roup (la Divine statue), monument de premier ordre que nous avions dû laisser de côté lors de notre passage. Le couteau en main, il se fraya péniblement une route dans le fourré, et, après avoir gravi trois étages de constructions, il se trouva sur un superbe soubassement couronné de soixante-douze lions et dominé par une tour dépassant peut-être en hauteur tous les autres édifices du Cambodge. En s'aidant de lianes grimpantes, il parvint à se hisser jusqu'à la cime de cette *préasat*. La perspective qui d'en haut s'offrit à ses yeux était d'une grandeur épique. A ses pieds s'étendait toute cette vaste plaine lacustre, peuplée jadis

de millions d'hommes, aujourd'hui changée en une solitude où s'égrugent lentement et silencieusement les ruines d'une antique capitale et de soixante temples. A travers le voile des forêts, il devinait plutôt qu'il n'apercevait, ici aux reflets mats du soleil sur un sommet de tour, là aux scintillemens argentés d'un bassin d'azur, la place occupée par chacun de ces vénérables édifices, débris toujours plus chancelans d'une civilisation disparue.

D'autres spectacles, différens de ceux qui avaient six mois auparavant frappé nos regards, attendaient au retour M. Faraut. La pêche sur les lacs était alors en pleine activité. Une quantité de hameaux volans couvraient ces mers intérieures aux trois quarts vides. Le jour, les femmes travaillaient à la salaison, tandis que les hommes dormaient; la nuit venue, ces derniers allaient, à la lueur des torches, lancer leurs immenses filets et investir au dépourvu les bancs de poissons. Dans le seul Tonly-Sap, à l'époque de la grande sécheresse, on ne compte pas moins de 50,000 pêcheurs. De barrage en barrage, notre voyageur atteignit enfin Phnom-Penh, d'où il revint à Saïgon, et de là en France pour y rétablir, lui aussi, sa santé gravement ébranlée par tant de fatigues (1).

De cette exploration complémentaire, M. Faraut avait rapporté non-seulement d'intéressantes données sur une quarantaine de monumens dont la moitié étaient inconnus avant lui, mais encore un certain nombre d'estampages. Son butin, augmenté des importans moulages exécutés avec mille peines par M. Filoz, vint s'ajouter heureusement aux richesses dont j'avais chargé la *Javeline*. Toute cette collection, formant un ensemble d'antiquités d'une sérieuse importance, est installée provisoirement au palais de Compiègne par les soins de la direction des beaux-arts, et dès aujourd'hui elle est accessible au public. Telle qu'elle est, elle n'offre encore qu'un point de départ; l'art khmer est loin de s'y trouver contenu tout entier. Les spécimens dont elle se compose sont nécessairement imparfaits et n'embrassent pas tous les genres. On a vu que le temps avait fait défaut à la mission, et souvent, dans le choix des pièces à enlever, nous avions dû considérer encore moins la valeur réelle des objets que les moyens dont nous disposions pour le transport. Les moulages, d'une exécution difficile, malaisés aussi à garantir absolument des intempéries du climat et des chocs du voyage, n'ont pu conserver toute la finesse des originaux; ils étaient d'ailleurs impuissans à reproduire les sculptures profondément fouillées, qui sont les plus délicates et les plus gracieuses.

(1) M. Faraut est retourné de nouveau au Cambodge, où il continue ses explorations dans le dessein de compléter la liste des documens nécessaires pour le travail de restitution des monumens khmers dont nous nous occupons en ce moment.

Pour se faire une idée de ces dernières, il faut étudier attentivement au verre grossissant certaines des vues photographiques qui sont exposées au musée et notamment celle qui représente l'entablement d'une porte d'Angcor-Vaht; on y découvre avec étonnement tout un monde merveilleux de menus personnages encadrés dans une ravissante ornementation. Le petit nombre de statues ou de têtes isolées que nous ont livrées les ruines de Pracang accusent aussi une perfection de travail que les sculpteurs khmers de la grande époque n'ont guère dû surpasser. Nous aurions voulu joindre à ces belles œuvres quelque monument complet d'architecture : nos moyens d'action ne nous l'ont pas permis; mais à mesure que les relations de la France avec le Cambodge deviendront plus étroites, le musée khmer verra s'accroître le nombre et la valeur des pièces qui le composent.

En dehors des richesses qui s'étalent à ciel ouvert et qu'on vient à peine d'entamer, quelles précieuses découvertes ne peut-on pas encore attendre de fouilles habilement dirigées dans les ruines et dans les anciens *sras* desséchés! Pressés par le temps, nous ne pouvions entreprendre de pareilles investigations; mais nous savons que les indigènes, après avoir creusé le sol des villes antiques pendant des siècles, en exhument encore aujourd'hui des monnaies, des bijoux, des statuettes d'or et d'argent, qu'ils ont malheureusement coutume de jeter bien vite au creuset. Certains indices nous font en outre supposer que sous plusieurs monumens, sous le massif central de Baïon entre autres, il existait, comme dans les temples de l'Égypte et de l'Inde, des chambres souterraines, des hypogées dont on retrouvera quelque jour l'entrée et qui ne sont pas sans renfermer maint trésor d'art.

Le Cambodge, quoi qu'il en soit, est entré dès aujourd'hui dans le domaine courant de la science; aux archéologues, aux érudits d'aborder désormais l'étude des matériaux déjà recueillis par les explorateurs; aux savans de déchiffrer la langue oubliée en se prenant aux nombreuses inscriptions qui couvrent les monumens khmers; aux indianistes, aux sinologues de tirer de ces témoignages écrits aussi bien que des annales des peuples voisins, de l'Inde et de la Chine, les révélations importantes qui doivent amener la reconstitution de l'histoire des Khmers et de leur brillante civilisation dans le passé. Ainsi s'élèvera peu à peu pour l'Indo-Chine un édifice scientifique rival de celui que les indianistes anglais créent si patiemment chaque jour pour leur grande colonie d'Asie.

LOUIS DELAPORTE.

L'IMPÉRATRICE MARIE-THÉRÈSE

ET

Mme DE POMPADOUR

Geschichte Maria Theresia's, von Alfred Ritter von Arneth, 8 vol.; 1862-1877.

Il n'est sans doute besoin ni de beaucoup de phrases, ni de grands mots pour recommander la belle *Histoire de Marie-Thérèse* à laquelle M. d'Arneth travaille depuis plus de quinze ans, et c'est l'avoir déjà louée que d'en avoir seulement nommé l'auteur. Peu d'écrivains ont rendu plus de services à l'histoire politique du XVIIIe siècle. Non-seulement en effet M. d'Arneth, — si nous ajoutons à son *Histoire de Marie-Thérèse* son *Histoire du prince Eugène de Savoie,* — se trouve avoir écrit véritablement les annales de l'empire depuis 1700 jusqu'en 1780; mais encore il faut compter ces précieuses correspondances, tirées des archives de la maison d'Autriche, dont la publication ne fait pas moins d'honneur à la libéralité du souverain qui l'a permise que les notes et les éclaircissemens qui les accompagnent en font à la sagacité de l'éditeur, à l'étendue de ses informations et à la sûreté de son érudition d'historien. Ce sont déjà douze volumes (1) de pièces originales et inédites, qui forment la preuve suivie du récit de M. d'Arneth, qui sont

(1) *Marie-Antoinette, Joseph II et Léopold II,* 1 vol. — *Joseph II et Catherine II,* 1 vol. — *Joseph II et Léopold de Toscane,* 2 vol. — *Marie-Thérèse et Joseph II,* 3 vol. — *Beaumarchais et Sonnenfels,* 1 vol. — *Marie-Thérèse et Marie-Antoinette,* 1 vol., dont les pièces les plus importantes ont été jointes depuis à la *Correspondance de Marie-Thérèse avec le comte de Mercy-Argenteau,* 3 vol.

comme les épisodes de ses recherches, ses bonnes fortunes d'archiviste, et dont quelques-unes, — les lecteurs de la *Revue* peuvent s'en souvenir, — n'intéressent pas plus l'histoire de la politique autrichienne que l'histoire de France et l'histoire même des approches de la révolution. — L'œuvre n'a pas fait défaut à la matière, et non moins habile à disposer de tant de ressources que patient à les réunir, c'est un monument digne d'elle que M. d'Arneth aura bientôt achevé d'élever à la grande mémoire de Marie-Thérèse, un monument vraiment digne d'une grande souveraine et d'une grande nation. Il faut avouer que les étrangers ont une autre manière que nous d'écrire leur histoire nationale. On ne les voit pas affecter d'être obstinément rebelles au respect et, sous un faux semblant d'impartialité, rétifs à l'admiration ; mais surtout, ils ne semblent pas croire, — et ils ont raison, — que ce soit déroger à la justice de l'histoire que d'appliquer une autre mesure à ceux qui ont eu charge d'âmes et de peuples, une mesure plus large, plus généreuse qu'à ceux qui n'ont eu qu'eux-mêmes et eux seuls à gouverner dans cette vie. Ils ne cherchent pas d'abord le point faible, ils n'insistent pas sur les petits côtés, ils n'appuient pas sur le ridicule, ils négligent même certains détails qui n'ont en effet rien de commun, ou peu de chose, avec l'histoire : vous diriez qu'ils se soucient médiocrement de savoir que, si Louis XIV paraissait grand, cela tenait à ses souliers dont les talons étaient très hauts, mais qu'en réalité il était d'une taille fort ordinaire. Il leur arrive enfin souvent de compenser les vertus et les vices, les qualités et les défauts, les succès et les revers, et, quand ils racontent l'histoire de Marie-Thérèse ou de Frédéric le Grand, s'ils pèchent par quelque endroit, ce sera plutôt par excès d'admiration ou même d'enthousiasme. En France, nous ne sommes pas assurés que Louis XIV fût un grand roi. Quand nous interrogeons les cartes, il vient même à quelques-uns des doutes sur la valeur des combinaisons stratégiques de Napoléon. Notre mission dans la littérature historique est de dédorer les idoles.

La plupart de nos historiens se sont montrés sévères pour Marie-Thérèse, sévères jusqu'à l'injustice, et quelques-uns même au-delà. J'oserais à peine reproduire les termes dont Michelet vieillissant n'a pas craint de se servir dans les derniers volumes de son *Histoire de France*, pour juger et condamner l'impératrice (1). Il faut espérer que le livre de M. d'Arneth aidera l'avenir à réparer cet excès de sévérité. Marie-Thérèse fut une grande reine, qui voulut et qui sut réunir à toutes les qualités de la femme des qualités viriles d'intelligence et de résolution. Frédéric, mauvais complimenteur s'il en fut, dur aux femmes, cynique en propos comme en actes, mais qui savait juger en

(1) Voyez particulièrement au tome XVI, chap. 18.

roi les choses de la politique et de la guerre, a rendu noblement justice à l'impératrice-reine. « Par ses soins, dit-il dans son *Histoire de la guerre de sept ans,* le militaire acquit dans ce pays un degré de perfection où il n'était jamais parvenu sous les empereurs de la maison d'Autriche, et une femme exécuta des desseins dignes d'un grand homme. » La souveraine est dans l'histoire de son règne, la femme est tout entière dans cette simple phrase, vulgaire peut-être, banale au moins sous une autre plume, touchante et profonde sous la sienne; elle écrit à Marie-Antoinette : « Du dauphin je ne vous dirai rien, vous connaissez ma délicatesse sur ce point : la femme est soumise en tout à son mari, et ne doit avoir aucune occupation que de lui plaire et de faire ses volontés. *Le seul vrai bonheur en ce monde est un heureux mariage; j'en peux parler* (1). » Ces sortes de mots ne s'attendent guère des impératrices ni des reines. Il n'en manque pas d'aussi sincères et de vraiment humains dans la correspondance de Marie-Thérèse.

Ce serait trahir M. d'Arneth que de vouloir analyser ses huit volumes en quelques pages, nous ne l'essaierons donc pas. D'ailleurs il reste encore à l'historien de ce long règne quatre années à parcourir et sans doute un ou deux volumes à publier; mais de ces inépuisables archives dont il a la direction, M. d'Arneth, entre beaucoup d'autres curiosités, a tiré toute une correspondance, inconnue jusqu'à lui, du chancelier Kaunitz et de la marquise de Pompadour. C'est de quoi faire la lumière sur un point obscur de notre propre histoire, et résoudre le problème des prétendus rapports de l'impératrice Marie-Thérèse avec le « ministre en jupons » de Louis XV.

On lit dans presque toutes nos histoires, dans les plus étendues (2) comme dans les abrégés qui servent à l'enseignement de nos colléges, que la fière, « l'austère », la « pudibonde » impératrice, pour entraîner le cabinet de Versailles à signer ce fameux traité de 1756 qui donna pour ainsi dire le signal d'un changement à vue dans l'histoire de la politique française, en effaçant jusqu'au souvenir de l'inimitié deux fois séculaire entre les maisons de France et d'Autriche, aurait écrit de sa main à Mme de Pompadour un billet, devenu célèbre, qui commençait par ces mots : *Ma cousine* et qui finissait par ceux-ci : *Votre bonne amie;* je ne répondrais pas même que quelques-uns n'eussent donné le corps de la lettre. Mais personne encore n'a cité l'original, ni seulement indiqué dans quelle archive on le trouverait. Dirons-nous qu'il serait étonnant que Mme de Pompadour, telle qu'on la connaît, bourgeoise enivrée de la faveur royale, et toute fière de sa honte déclarée comme d'une

(1) *Marie-Thérèse, sa correspondance avec Marie-Antoinette,* t. Ier, par MM. d'Arneth et Geffroy, 6.

(2) Sismondi, Michelet, Henri Martin, Lavallée, Guizot.

victoire de la finance sur la noblesse, n'eût pas fait quelque peu trophée de ce billet? Cependant ni les lettres authentiques de la marquise à Mme de Lutzelbourg, datées de cette époque à peu près, ni les *Mémoires* de Mme du Hausset, sa femme de chambre, ne font la moindre allusion au billet; les archives de Vienne n'en renferment pas trace; nous n'avons pas ouï dire qu'on l'ait retrouvé dans les nôtres. Enfin, dans une lettre originale, Marie-Thérèse elle-même a nié formellement qu'elle eût jamais écrit à la marquise : « Vous vous trompez si vous croyez que nous avons jamais eu de liaisons avec la Pompadour : jamais une lettre, ni que notre ministre ait passé par son canal. Ils ont dû lui faire la cour comme tous les autres, mais jamais aucune intimité. Ce canal ne m'aurait pas convenu (1). » Supposons maintenant que l'impératrice fasse erreur, ce qui serait au moins singulier, la lettre étant de 1763, et Mme de Pompadour n'étant morte et n'ayant cessé de régner qu'au mois d'avril 1764; ou bien admettons qu'elle ait jadis écrit pour satisfaire la raison d'état, qu'elle ait depuis décidé de l'oublier pour réparer l'honneur, et voyons les pièces.

Il est bien certain que jamais, à aucune autre époque de l'histoire, de plus petites causes n'ont produit de plus grands effets qu'au XVIIIe siècle, ni de plus surprenans. Le XVIIIe siècle est entre tous le siècle de l'histoire anecdotique, et depuis ce verre d'eau que la duchesse de Marlborough, en un jour de colère, répandit sur la robe de la reine Anne d'Angleterre jusqu'à cette rencontre d'un Tallien et de Mme de Fontenay d'où sortit la journée du 9 thermidor, c'est un enchaînement de petits motifs qui semblent décider, — au moins quand on ne regarde qu'à la superficie des choses, — les résolutions les plus graves et les aventures les plus audacieuses. Il n'est donc pas indifférent de remarquer que dès longtemps avant qu'il fût question de la guerre de sept ans, je dis au fort de la guerre de la succession d'Autriche, Mme de Pompadour n'étant pas encore « *déclarée* (2), » le roi Louis XV avait déjà des griefs d'amour-propre contre Frédéric. Quand nos historiens racontent cette guerre de la succession d'Autriche, ils n'oublient guère de rappeler un billet que le roi de Prusse écrivit à Louis XV au lendemain de la victoire de Hohenfriedberg : « Je viens, disait-il, d'acquitter la lettre de change que votre majesté avait tirée sur moi à Fontenoy; » pourquoi n'ajoutent-ils pas qu'au lendemain de cette même victoire de Fontenoy,

(1) Cette lettre, tirée des archives de Saxe et publiée pour la première fois en France par M. Depping, se trouve dans le livre de M. Campardon, *Madame de Pompadour et la cour de Louis XV*. Mais M. Depping et M. Campardon n'en ont cité qu'un fragment. M. d'Arneth l'a reproduite et complétée au tome VIII de son *Histoire*, p. 37, 38.

(2) La victoire de Fontenoy est du 11 mai 1745, et Mme de Pompadour ne fut présentée que le 15 septembre de la même année.

le même Frédéric écrivait au même Louis XV que « c'était un événement glorieux pour la personne du roi et pour les avantages de la France, mais que pour les intérêts de la Prusse une bataille gagnée sur les bords du Scamandre ou la prise de Pékin seraient des diversions égales (1)? » Il avait même été plus loin, jusqu'à l'insulte, et quand le ministère français lui avait signalé le Hanovre comme une *bonne capture,* il avait répondu, lui, qui venait de faire main basse sur la Silésie et qui devait un jour dépecer la Pologne, que « de pareilles propositions étaient bonnes pour négocier avec un Mandrin (2) ». On venait précisément de rouer le fameux contrebandier à Valence. On sait d'ailleurs que par deux fois, dans le cours de cette même guerre de la succession d'Autriche, Frédéric avait fait sa paix séparément et faussé sa parole d'alliance et de fidélité. Là-dessus il n'avait plus besoin de diriger ses sarcasmes contre Mme de Pompadour : le mal était fait. L'eût-il réparé s'il avait accueilli les avances de la marquise quand Voltaire se fut chargé de les lui transmettre? C'est une question. Ce qui du moins n'est pas douteux, c'est que, quand le ministère autrichien fut dirigé par Kaunitz et le ministère français exercé par Bernis, l'ambassade occupée par Choiseul à Vienne et par Starhemberg à Paris, il ne fut pas difficile de faire de Louis XV l'ennemi juré du roi de Prusse. Mme de Pompadour put aider à l'alliance, elle ne l'imposa certes pas à Louis XV; elle hâta la décision, elle ne détermina pas la conviction du roi.

Ce fut Kaunitz lui-même qui fit les premiers pas vers la marquise. En 1751, étant alors ambassadeur de l'impératrice à Paris, il écrivait à Vienne : « Si Mme de Pompadour se mêlait des affaires étrangères, elle ne nous rendrait peut-être pas de mauvais offices. » Elle ne s'en mêlait donc pas encore. Et pourquoi s'en mêla-t-elle? Faut-il le dire? Ambition, vanité, gloriole, mais surtout pour défendre contre les intrigues de cour sa *position* menacée par un parti qui n'admettait pas que Jeanne Antoinette Poisson, dame Le Normand d'Étioles, une « espèce », comme on disait, usurpât les priviléges d'alcôve jusqu'alors exclusifs aux Montespan et aux Châteauroux. On avait laissé l'ambassadeur autrichien libre, selon la circonstance, d'adresser les propositions de sa cour soit au prince de Conti, qui dirigeait la correspondance secrète, soit à Mme de Pompadour. Il choisit la favorite, et Kaunitz écrivit à la marquise. Sa première lettre est datée du mois d'août 1755. « Madame,... M. le comte de Starhemberg a des choses de la dernière importance à proposer au roi, et elles sont d'espèce à ne pouvoir être traitées que par le canal de quel-

(1) Nous répétons les plaisanteries de Frédéric sur son propre témoignage, et les deux citations sont tirées de l'*Histoire de la guerre de sept ans.* Je trouve une autre version de la première dans la pièce officielle : *Réponse au mémoire du roi de France.* Gust. Droysen, *Friedrich der Grosse,* II, 480.

(2) Édit. Preuss, t. IV, p. 29.

qu'un que sa majesté très chrétienne honore de son entière confiance et qu'elle assignerait au comte de Starhemberg. Nos propositions, je pense, ne vous donneront pas lieu de regretter la peine que vous aurez prise... » Sans doute Mme de Pompadour répondit à la confiance du chancelier comme il pouvait le désirer, car nous lisons dans une dépêche du mois de janvier 1756 : « J'ai été extrêmement flatté de quelques expressions de la petite lettre de Mme de Pompadour que vous m'avez envoyée en dernier lieu, » et, toujours galant, il ajoute : « Je serais bien aise qu'elle voulût se rappeler la promesse de certain portrait de la plus aimable dame du monde que j'attends avec impatience depuis trois ans. » On n'a pas retrouvé la « petite lettre » de Mme de Pompadour; mais nous en pouvons aisément deviner le contenu. C'étaient sans doute les expressions d'une reconnaissance naïve mêlée d'un peu d'étonnement : la marquise ne s'attendait pas à « cet excès d'honneur, » et elle le laissait voir. Il suffit de comparer les deux lettres de Kaunitz et de noter le changement de ton. La première est d'un diplomate qui commence par tâter le terrain, officielle et froide, comme d'un homme qui ne sait trop la réponse qu'il recevra; la seconde, avec son post-scriptum, est d'un conquérant qui ne doute plus qu'il ait ville gagnée, familière et badine, comme d'un grand seigneur qui vient de retrouver son aplomb et qui laisse, à travers les formules de sa galanterie, percer une pointe de dédain. En effet, la négociation aboutit promptement, et le traité de Versailles est signé le 1er mai 1756. On remarquera que le nom de l'impératrice n'a pas été seulement prononcé. Il apparaît pour la première fois dans la lettre de remercîment que Kaunitz adresse à la favorite : « L'on doit absolument à votre sagesse, madame, ce qui a été fait jusqu'ici entre les deux cours. Je ne dois pas même vous laisser ignorer que leurs majestés impériales vous rendent toute la justice qui vous est due et ont pour vous tous les sentimens que vous pouvez désirer. » Mme de Pompadour s'empresse de répondre : « C'est avec une grande satisfaction, monsieur, que je vous fais mes complimens sur la réussite des traités conclus entre l'impératrice reine et le roi. Je suis sensiblement touchée de la justice que leurs majestés veulent bien me rendre et des bontés dont elles daignent m'honorer. » Évidemment Marie-Thérèse n'a pas écrit, et l'on ne voit guère à quel moment de la négociation le billet de l'impératrice pourrait être placé. Les galanteries de Starhemberg et de Kaunitz ont suffi : Mme de Pompadour est assez payée de ses peines par l'autographe du chancelier. Aussi va-t-elle, de ce jour, se dévouer entièrement à l'alliance, et, pour le malheur des armes françaises, à la direction de la politique joindre la direction de la guerre. Peu s'en faut qu'elle ne veuille tracer des plans de campagne : elle prétend au moins suivre les événemens. « Qui appelez-vous Salomon du nord, grande femme? écrit-elle dans le mois de septembre à Mme de Lutzelbourg, dites

le tyran, et vous aurez raison. Je vous remercie de la petite carte : on m'a dit qu'on trouverait à Strasbourg celle de toute l'Allemagne, pareille à celle que vous m'avez envoyée. Je voudrais fort en avoir trois exemplaires (1). » D'ailleurs il convient peut-être de rappeler ici que l'alliance autrichienne fut accueillie par un applaudissement presque universel. Ce ne fut pas seulement le roi qui se félicita de l'union intime avec Vienne comme de « son ouvrage (2). » Duclos nous raconte que « ce fut une espèce d'ivresse. Chacun s'imagina que l'union des deux premières puissances tiendrait toute l'Europe en respect. On proposa même dans l'Académie de donner pour sujet du prix de poésie le traité entre les deux cours. » Voltaire écrivit au comte d'Argental : « On dit que Marie-Thérèse est actuellement l'idole de Paris et que toute la jeunesse veut s'aller battre pour elle en Bohême (3). » On chantait à Paris, en apprenant la nouvelle de l'invasion de la Saxe et de la victoire de Frédéric à Lowositz :

D'un ton doux et flatteur, mon cousin,
Dire aux gens que l'on pille
Qu'on est leur protecteur, mon cousin,
La tournure est gentille.
Voilà d'un Mandrin l'allure, mon cousin,
Voilà d'un Mandrin l'allure.

Un an plus tard encore, — avant Rosbach, il est vrai, — Starhemberg, revenant de souper à Versailles, « où l'on a bu de bien bon cœur à la santé de sa majesté l'impératrice, » s'exprimait en ces termes : « Il me paraît d'être parmi des compatriotes, et la joie que tout le monde marque est si sincère que je ne puis croire que je suis en pays étranger. » C'est qu'en effet la popularité vraiment européenne de Frédéric ne date que du fort même de cette guerre de sept ans. Quand Voltaire était parti pour Berlin, on vendait une caricature dans les rues de Paris en criant : « Voilà Voltaire! ce fameux Prussien! Le voyez-vous avec son bonnet de peau d'ours pour n'avoir pas froid? A six sols, le fameux Prussien (4)! » Mme de Pompadour put donc croire et se flatter, au bruit des chansons et du cri populaire, qu'en négociant le traité de Versailles, elle avait fait acte de haute politique.

La cour de Vienne cependant ne se contenta pas longtemps du secours de 24,000 hommes stipulé par le premier traité. Dès le mois d'octobre 1756, Kaunitz, ambitieux de couronner son ouvrage, écrivait à la mar-

(1) *Mélanges de la Société des bibliophiles français.* Lettres de Mme de Pompadour.
(2) Boutaric, *Correspondance secrète inédite de Louis XV,* I, 216.
(3) Filon, *l'Ambassade de Choiseul à Vienne,* d'après des documens inédits, 20, 25.
(4) Mme Du Hausset, *Mémoires,* édit. Barrière, 69.

quise pour lui exprimer son espoir « que la France continuerait par ses actions vis-à-vis de l'Autriche à seconder son zèle apostolique » et que, grâce à l'infatigable ardeur de Mme de Pompadour pour les intérêts du roi « vus dans le grand, » on approcherait bientôt « de la consommation du plus grand ouvrage qui fût jamais sorti d'aucun cabinet d'Europe, » et toujours le *post-scriptum* obligé : « Vous ne doutez pas, madame, que ce ne soit avec la plus grande impatience que j'attends ce charmant portrait pour lequel M. de la Tour me fait languir depuis si longtemps (1). » Sur ces entrefaites, l'attentat de Damiens contre Louis XV faillit renverser du même coup le crédit de Mme de Pompadour et brouiller les calculs de l'Autriche. Il y eut un moment d'hésitation; mais Starhemberg s'empressa d'informer le chancelier « que la marquise n'avait été que quatre ou cinq jours sans entendre parler du roi, que dès le cinquième ou sixième il lui avait écrit » et que Louis XV, aussitôt que rassuré sur les suites de son égratignure, était retourné chez Mme de Pompadour « comme à l'ordinaire. » Le renvoi de MM. d'Argenson et de Machault dissipa les alarmes de Kaunitz. L'abbé de Bernis, créature de Mme de Pompadour, devint tout-puissant dans le conseil, et le comte de Stainville, depuis duc de Choiseul, d'une famille qui se partageait depuis déjà plusieurs générations entre le service de l'empire et celui de la France, fut désigné pour l'ambassade de Vienne. Dans l'intervalle, un second traité de Versailles avait été signé le 1er mai 1757, jour anniversaire de la signature du premier. Le chancelier fut chargé par « ordre exprès de leurs majestés impériales » de témoigner au comte de Bernis et au maréchal de Belle-Isle « la grande satisfaction et l'estime particulière » de Marie-Thérèse. Pour Mme de Pompadour, l'impératrice résolut de lui offrir un souvenir (*Andenken*) et fit prier Starhemberg de savoir adroitement ce qui pourrait être le plus agréable à la marquise « d'un présent en argent, d'une tabatière ornée du portrait de sa majesté, d'une boîte de laque, ou bien encore d'un présent en bijoux. » Starhemberg opina pour une écritoire, et Marie-Thérèse voulut choisir elle-même dans sa collection de laques indiennes les pièces les plus belles et les plus rares qui furent envoyées à un bijoutier de Paris, « Durollay et Estienne son neveu, » pour les monter et les garnir d'or et de pierres précieuses. Kaunitz n'avait pas attendu jusque-là pour adresser à Mme de Pompadour ses complimens ordinaires, dans un style cette fois plus grave et plus officiel qu'il ne l'avait encore fait : « Le comte de Starhemberg m'a informé, madame, du plaisir et de la satisfaction que vous aviez témoigné à l'occasion de ce que le roi vient de faire en dernier lieu pour seconder plus puissamment l'impératrice et la cause commune. Il

(1) Toutes les citations dont la source n'est pas indiquée sont empruntées aux pièces inédites données par M. d'Arneth. *Geschichte Maria Theresia's*, t. IV et V.

nous a informé de même jusques ici de l'intérêt que vous aviez témoigné prendre dans toutes les occasions à ce qui nous regarde. Leurs majestés y ont toujours été sensibles et elles le sont à tel point sur cette marque récente d'affection que vous venez de leur donner qu'elles me chargent de vous en témoigner toute leur reconnaissance. » Sur ce ton, rien n'arrête plus le chancelier, le traité devient « un grand, un fameux ouvrage, illustre dans tous les siècles à venir, » et, pour la grandeur de la circonstance, à l'assurance accoutumée de « son respectueux attachement » il croit devoir joindre l'assurance de « sa vénération. » Évidemment il pense avec Bernis que l'amie du roi « ne peut plus scandaliser que les sots et les fripons, qu'il est de notoriété publique que l'amitié depuis cinq ans a pris la place de la galanterie, et qu'enfin c'est une vraie cagoterie que de remonter dans le passé pour noircir l'innocence de la liaison actuelle. (1) »

En effet, à Versailles et dans tous les châteaux le roi a fait murer les portes qui mettaient ses appartemens en communication avec ceux de la marquise. Mme de Pompadour est devenue décidément un personnage politique. A défaut des solennelles flatteries de Kaunitz, si sa vanité eût pu douter encore et que sa tête folle ne fût pas enivrée de l'encens autrichien, ne suffirait-il pas d'ailleurs des démarches que le roi de Prusse, réduit à merci, laisse ou fait tenter auprès d'elle? Le bruit n'a-t-il pas couru que Frédéric paierait volontiers la paix du prix de la principauté de Neufchâtel, donnée en souveraineté à la marquise? N'écrit-il pas à sa sœur, la margrave de Bayreuth, « qu'on pourrait offrir jusqu'à 500,000 écus à la favorite pour la paix, et pousser les offres beaucoup au-delà, si en même temps elle pouvait s'engager à nous procurer quelques avantages (2)? » Et les dépêches de M. de Choiseul, sa première dépêche n'apprend-elle pas au roi « que l'impératrice a témoigné nommément beaucoup d'estime et d'amitié pour Mme de Pompadour (3) ? » Aussi commence-t-elle à prendre dans sa correspondance avec le chancelier un air tout nouveau de pouvoir et de dignité. Elle s'essaie à la grandeur d'âme : ni Rosbach ni Lissa ne l'abattent. « L'événement du 5 de ce mois, — la défaite de Lissa, — en diminuant beaucoup ma joie, — sa joie de la victoire des Autrichiens à Breslau, — n'affaiblit pas mon courage. Toute âme élevée se raidit contre le malheur et n'en est que plus animée à chercher les moyens de le réparer. Telle est ma façon de penser, monsieur le comte, j'espère que vous y reconnaîtrez l'original du portrait que vous recevrez incessamment, et qui vous rappellera ma fidèle et sincère amitié. » Et quelques jours plus tard, le 23 janvier 1758 : « Je ne per-

(1) Ch. Aubertin, *l'Esprit public au* XVIIIe *siècle,* p. 331.
(2) D'Arneth, t. V, 271, 273, et Desnoiresterres, *Voltaire aux Délices,* p. 240.
(3) Filon, *Pièces justificatives,* p. 86.

drai jamais une occasion, monsieur le comte, de vous renouveler les assurances de ma sincère amitié. M. de Lobkowitz vous rendra compte de la continuation des sentimens du roi pour sa majesté impériale. Ils sont fondés sur les vertus des deux monarques et par conséquent seront éternels; mais, monsieur le comte, pour réussir dans nos grands projets, soyons toujours d'accord sur les opérations militaires, sans ce préalable nous périrons l'un et l'autre. » Mais précisément c'était cet accord qu'on ne pouvait pas établir, et l'impératrice s'en plaignait amèrement. « Les Français, disait-elle, sont extrêmes et inconstans en tout; depuis l'autre campagne, ils ont tourné leurs nez vers le Rhin, et il n'y avait plus rien à faire ni à craindre avec eux... Je suis donc du sentiment qu'il faut que nous opérons comme s'il n'y avait plus des Français et ne pas encore gâter plus nos affaires pour eux. » De son côté, l'abbé de Bernis perdait la tête et parlait dans ses dépêches de « mettre la clé sous la porte, » de trancher net et « d'avertir les alliés de faire la paix (1). »

Ce furent encore Mme de Pompadour et Kaunitz qui resserrèrent les liens de l'alliance prête à se relâcher. L'impératrice s'apaisa, l'abbé de Bernis tomba. Choiseul prit en France le ministère des affaires étrangères et, le 30 décembre 1758, signa le troisième traité de Versailles. Kaunitz écrivit à la marquise le 11 janvier 1759 : « L'impératrice est touchée, madame, de l'intérêt que vous continuez à prendre à son union avec le roi. Elle a vu avec plaisir jusqu'ici la constance et la fermeté avec laquelle vous avez toujours été attachée au système établi entre les deux cours, et elle vous en a su le plus grand gré. » Cette lettre accompagnait l'envoi du présent : un pupitre, avec le portrait de l'impératrice, orné de pierres précieuses. M. d'Arneth a retrouvé la facture : le total s'élevait à 78,000 livres à peu près. C'était bien, comme on voit, un présent plutôt *galant que magnifique* (2), et qui rend difficile à croire, comme le voulait d'Argenson, « que l'avarice de la dame eût milité en tout ceci. » Kaunitz, aimable à l'excès, craignit pourtant que sa lettre, si flatteuse, ne comblât pas encore la vanité de la marquise : il lui sembla que le présent eût dû être accompagné d'une lettre autographe de l'impératrice, et il ne cacha pas ses inquiétudes à l'ambassadeur. Mais tout se passa le mieux du monde. Mme de Pompadour ne se plaignit « que de la grande richesse du présent, » et Louis XV chargea Starhemberg « de faire connaître à l'impératrice combien il était personnellement sensible à cette marque d'attention. » La joie déborda dans la réponse de Mme de Pompadour : « Réunissez, monsieur le comte, tous les sentimens que l'élévation et la sensibilité de

(1) Ch. Aubertin, *l'Esprit public au dix-huitième siècle,* 331.

(2) Expression de l'impératrice dans la lettre de démenti que nous avons citée plus haut.

votre âme pourront vous inspirer, vous serez encore bien éloigné de sentir ce qui s'est passé dans la mienne en recevant le portrait de sa majesté impériale. Je suis comblée de cette marque infinie de bonté; mon cœur, accoutumé à compter et à admirer respectueusement les grâces surnaturelles de l'impératrice, n'osait se flatter qu'elle daignât les étendre jusqu'à moi... » Le même courrier portait à Vienne une lettre de la marquise à Marie-Thérèse, ainsi conçue : « Madame, m'est-il permis d'espérer que votre majesté impériale daignera recevoir avec bonté mes très humbles remercîmens et les expressions de la respectueuse reconnaissance dont je suis animée pour l'inestimable portrait qu'elle m'a fait remettre. S'il ne fallait, madame, pour mériter ce don précieux, qu'être pénétrée jusqu'au fond de l'âme de l'admiration pleine d'enthousiasme qu'inspirent les grâces séduisantes et les vertus héroïques de votre majesté, personne sans exception n'en serait plus digne que moi... Vous êtes accoutumée, madame, à voir dans tous ceux qui ont le bonheur de vous approcher les sentimens que j'ai l'honneur de vous exprimer, mais j'espère que votre majesté daignera distinguer les miens et les regarder comme une suite du très profond respect avec lequel je suis, etc. »

Le chancelier fit-il quelques efforts pour arracher à Marie-Thérèse une réponse autographe à ce remercîment? Nous l'ignorons; mais M. d'Arneth affirme ici que les archives impériales n'en ont pas gardé la trace. Le démenti de Marie-Thérèse subsiste donc. Peut-être, à la vérité, trouvera-t-on que l'impératrice force un peu l'expression quand après ces mots, dans la lettre citée : « jamais une lettre, ni que notre ministre ait passé par son canal, » elle ajoute en appuyant : « jamais aucune intimité. Ce canal ne m'aurait pas convenu. » Le ton des lettres de Kaunitz proteste éloquemment, et ce sont certainement des soupers « intimes » que ces soupers de Versailles, où l'on porte de si bon cœur la santé de l'impératrice et, comme on l'a vu plus haut, où Starhemberg, selon ses propres expressions, croit retrouver des compatriotes. Ce n'est là du moins, semble-t-il, ni la froideur ordinaire ni le décorum accoutumé des relations diplomatiques. Il n'est pas douteux non plus que Mme de Pompadour ait été le premier intermédiaire entre les deux cours. Nous serons cependant ici moins sévère que M. d'Arneth pour le langage de Marie-Thérèse. L'impératrice avait ses raisons politiques. Mais, en outre, il nous semble qu'elle ne saurait être responsable des formules de politesse de son chancelier, surtout quand ce chancelier mettait publiquement une part de sa gloire à cacher « la profondeur de ses desseins sous des dehors frivoles. » Et pour Starhemberg, on avouera que de Vienne à Paris il n'était pas facile de régler à l'étiquette l'attitude qu'il devait garder en face d'une femme de qui l'on attendait beaucoup, toute-puissante sur Louis XV, qui faisait et défaisait les ministres,

aimable d'ailleurs sous ses grâces apprêtées, habile à plaire, et qui ne laissait pas échapper une occasion d'accabler l'ambassadeur autrichien de l'éloge de sa souveraine. Il y a une politesse banale qui est le masque transparent de la parfaite indifférence : Mme de Pompadour ne s'en fût pas longtemps accommodée. Ce n'était pas même assez que Starhemberg affectât le ton d'un vulgaire courtisan de la marquise; il y fallait quelque chose de plus, et que dans ses complimens on sentît un hommage à la femme et non pas seulement au crédit de la maîtresse du roi : autrement l'ambassadeur eût mal fait les affaires de sa cour.

En tout cas, il est désormais acquis à l'histoire que Marie-Thérèse n'a pas écrit le fameux billet de 1756, et si quelque sceptique voulait encore douter de la parole de l'impératrice, il n'aurait qu'à relire les lettres de Mme de Pompadour. Avant le présent de 1758, « elle n'aurait jamais osé, nous dit-elle, se flatter que l'impératrice étendît ses grâces jusqu'à elle. » Ce n'est pas là le langage d'une femme honorée depuis plus de deux ans par une fille des Habsbourg des noms de *ma cousine* et de *ma bonne amie*. Son remercîment serait moins humble et l'expression de sa reconnaissance plus contenue, moins étonnée. Les galanteries de Starhemberg d'abord, l'honneur de correspondre directement avec Kaunitz ensuite, un pupitre de laque indienne et le portrait de l'impératrice enfin : telle est l'adroite gradation des faveurs qui payèrent à Mme de Pompadour la part qu'elle fut d'ailleurs tout heureuse et tout aise de prendre à la négociation des trois traités du 1er mai 1756, du 1er mai 1757 et du 30 décembre 1758. Et non-seulement l'impératrice n'accompagna pas d'un billet de sa main l'envoi de 1758, mais Kaunitz ne répondit même pas à la lettre de remercîmens de 1759. Aussi bien pouvait-il désormais s'en fier aux gages donnés par la France, aux rancunes de la marquise contre le roi de Prusse, enfin aux projets ouvertement déclarés de la politique personnelle du roi.

Il resterait peut-être maintenant à toucher quelques mots de cette alliance autrichienne que nos historiens ont reprochée si vivement à Louis XV, comme le plus inopportun et le plus coupable abandon de la politique traditionnelle de Louis XIV, de Mazarin, de Richelieu, d'Henri IV. Bornons-nous à constater que le principe de la politique de Louis XIV et et d'Henri IV n'était pas, comme on semble le dire, dans l'abaissement de la maison d'Autriche, mais bien dans le maintien du système de l'équilibre européen. « Abaisser toute puissance qui tenterait de s'élever au-dessus de la sienne, soit en voulant usurper ses possessions, soit en s'arrogeant une injuste prééminence, soit enfin en cherchant à lui enlever son influence et son crédit dans les affaires générales (1), » tel avait été « l'objet politique de la couronne de France. » La maison d'Autriche

(1) *Mémoire pour servir d'instructions au sieur comte de Stainville,* Filon, p. 79-86.

n'était pas son ennemie *naturelle,* elle était son ennemie *politique.* Il s'agissait de l'abaisser, mais non pas de l'anéantir, et les suites devaient prouver s'il était sage à la France de laisser les Hohenzollern déposséder les Habsbourg de leur antique prépondérance en Allemagne. Or ces suites, on prouverait aisément, par le témoignage de la *Correspondance secrète* et par celui de la *Correspondance de Bernis et de Choiseul,* que Louis XIV les prévoyait et qu'il savait clairement les atteintes qu'en recevrait l'équilibre européen. « Nous serons peut-être longtemps embarrassés, disait-il dès 1757, d'avoir remis entre les mains du roi de Prusse les intérêts et le secret du parti patriotique en Pologne. » La faute fut d'entreprendre la lutte sans avoir ni crédit, ni soldats, « ni généraux, ni ministres, » comme l'avoue l'abbé de Bernis, ministre lui-même, avec une naïve humilité qui désarme. Une plus grande faute fut de s'y acharner. Pourtant, parce que de honteuses défaites ont marqué dans notre histoire chaque année de la guerre de sept ans, ce n'est pas à dire que la pensée de cette guerre fût vraiment impolitique. Une réhabilitation de Louis XV ou de Mme de Pompadour nous importe peu sans doute : mais il nous importe beaucoup que le succès ne devienne pas la mesure du juste et de l'injuste, du politique et de l'impolitique.

Aussi bien n'est-ce pas là de ces questions que l'on puisse discuter et résoudre en passant. Il y faudrait d'ailleurs bien des documens dont les archives d'état n'ont pas encore livré le secret. Le lecteur aura pu voir que le livre de M. d'Arneth en contenait un bon nombre, et juger de leur intérêt par les quelques emprunts que nous y avons faits. On peut dire que, de 1740 à 1776, il n'est pas une période de l'histoire d'Allemagne ni un épisode de l'histoire d'Autriche sur lequel les pièces et le récit de M. d'Arneth ne jettent une même et vive lumière. Notre histoire nationale, elle aussi, en est parfois éclairée d'une manière inattendue ; mais empressons-nous d'ajouter que, quand cette dernière raison ne se joindrait pas à toutes les autres, quiconque lira cette grande *Histoire de Marie-Thérèse,* arrivé au terme de ces huit volumes, ne formera sans doute qu'un souhait, c'est que l'auteur mette bientôt la dernière main à son œuvre, et la termine comme il l'a commencée.

FERDINAND BRUNETIÈRE.

CHRONIQUE DE LA QUINZAINE

14 septembre 1877.

La mort a ses proies illustres et prend quelquefois à l'improviste un rôle cruellement étrange dans la politique. Elle vient de choisir parmi nous une de ces victimes d'élite dont la disparition eût été toujours et est plus que jamais à l'heure présente un événement douloureux. M. Thiers n'est plus de ce monde, dont il a été la lumière, l'honneur et le charme.

Il y a quelques jours à peine, même parmi ceux qui ne pouvaient se défendre d'une secrète et vague inquiétude, personne n'avait l'idée qu'il dût finir sitôt, tant il semblait nécessaire; aujourd'hui il est déjà enseveli, il est entré brusquement dans l'histoire, ayant pour suprême cortége l'émotion religieuse de son pays et les hommages spontanés de l'Europe. L'âge inexorable était là sans doute, les années s'accumulaient sur la tête blanche et fine du glorieux octogénaire; mais il portait si vertement le fardeau, il était si animé, si vivant, il s'intéressait si bien à tout, à la politique, aux arts, aux lettres, à la diplomatie, aux affaires de l'Orient et de l'Europe, surtout aux affaires de la France, qu'il n'y avait pas moyen de croire qu'étant là aujourd'hui il n'y serait pas demain. Il donnait lui-même l'exemple de la confiance, et, loin de se laisser refroidir, il ne songeait qu'à réparer ses forces pour se tenir prêt à tout. Il était allé pendant l'été à Dieppe chercher l'air salubre de la mer. Plus récemment il avait choisi Saint-Germain pour les jours d'automne; il était allé camper et se reposer un instant sur cette terrasse d'où il pouvait contempler Paris dans le lointain, à l'extrémité de l'horizon. C'est là que la mort est venue le surprendre le 3 de ce mois, et, faut-il le dire? la destinée qui l'a si souvent favorisé lui a été propice jusque dans sa dernière heure en lui envoyant cette fin instantanée, à la fois cruelle et tristement bienfaisante. On ne peut imaginer M. Thiers n'étant plus M. Thiers, condamné à traîner une vieillesse affaiblie et inutile, assistant, sans pouvoir s'y mêler, aux crises de son pays. La mort, en le frappant d'un seul coup, en pleine activité, lui a épargné cette épreuve.

Il est tombé comme un vieux combattant, et s'il nous est enlevé, il disparaît du moins ne laissant après lui que le souvenir intact d'un éminent esprit dans tout son éclat, d'une grande existence sans déclin, d'une carrière qui, après s'être confondue pendant soixante ans avec la vie de la France, a pu sembler jusqu'au bout n'être point achevée.

Être soi-même l'ouvrier de sa propre fortune et d'une fortune toujours grandissante dans un siècle où tant de fortunes ont péri; sortir de l'obscurité pour être à trente-cinq ans ministre, avant quarante ans président du conseil, écrire en même temps des œuvres comme l'*Histoire de la révolution française*, comme l'*Histoire du consulat et de l'empire*, se trouver mêlé à toutes les affaires de son pays et de son époque, soit par les luttes de la presse, soit dans les parlemens, soit au pouvoir, devenir enfin au soir de la vie le mandataire presque souverain d'une nation en détresse et un des premiers personnages de l'Europe, c'est la prodigieuse destinée de celui qui vient de disparaître, qui n'a cessé de s'élever par la puissance de l'esprit. C'est là ce que contient cette vie à peine éteinte.

Lorsqu'il y a près de soixante ans, au mois de septembre 1821, M. Thiers arrivait à Paris en pleine restauration, avec un compagnon digne de lui, qui ne l'a jamais quitté depuis, M. Mignet, il n'était qu'un jeune homme qui venait d'obtenir une couronne dans une académie de province pour son spirituel et brillant *éloge* de Vauvenargues. Il n'était rien; mais il avait en lui-même un incomparable ressort, le feu de la jeunesse, des études suffisantes, tous les dons de l'esprit, l'instinct libéral, avec une activité impatiente de se déployer. A peine arrivé à Paris, il entrait en familiarité avec les chefs libéraux, avec Manuel, avec Étienne, qui dirigeait le *Constitutionnel*, il séduisait Laffitte et bien d'autres. Presque aussitôt, avec un collaborateur maintenant oublié, il se mettait à l'*Histoire de la révolution française*, et à la faveur de ces premiers éclats de talent il agrandissait ses relations. Il s'ouvrait les portes d'un monde où il était destiné à briller et il s'instruisait en homme qui avait le goût de tout, qui se sentait fait pour tout, pénétrant dans la diplomatie avec Talleyrand, étudiant les finances avec le baron Louis, parlant de guerre avec le général Foy et Jomini. Différant en cela de la jeunesse de la restauration, qu'il jugeait trop portée à se perdre dans l'analyse des émotions intimes, à cultiver, selon son mot piquant, le genre *impressif*, M. Thiers, lui, aimait les faits; il avait, avec la passion libérale qui dominait tout, le goût de la netteté et de la simplicité, le sens pratique, l'instinct de l'action. C'est lui qui, dans un article supérieur de ce temps sur Gouvion-Saint-Cyr, disait: « L'univers est une vaste action, l'homme est né pour agir. » C'est lui aussi qui disait dès lors à M. de Rémusat, avec qui il nouait une amitié durable : « Nous sommes la jeune garde! » Et Sainte-Beuve a raconté qu'il ne s'étonnait pas du tout un jour que son modeste collaborateur des premiers volumes de

l'*Histoire de la révolution,* Félix Bodin, lui avait dit en l'entendant parler : « Mais savez-vous que vous serez ministre? » Quand on veut embrasser cette merveilleuse destinée, il faut se souvenir que dans ces débuts, qu'on pourrait appeler la période *consulaire* de M. Thiers, tout est déjà en germe, la passion de l'histoire nationale, la vocation du politique, la confiance, le sens pratique des choses, le génie de l'universalité.

Que fallait-il pour que tous ces dons pussent se déployer? C'est par la révolution de 1830 que la prédiction de Félix Bodin s'est réalisée, et à partir de ce moment en effet le jeune journaliste signataire de la protestation contre les ordonnances de Charles X, le jeune historien de la révolution devenu à son tour un des fondateurs d'une monarchie nouvelle, M. Thiers appartient à cette vie de parlement et de pouvoir où il a trouvé, non pas toujours la popularité, mais l'ascendant d'un esprit supérieur et d'une raison persuasive. Dès 1830, il entre, pour n'en plus sortir, dans cette carrière presque indéfinie où pendant cinquante ans il ne cesse de grandir à travers les révolutions, et au bout de laquelle il nous est apparu un jour comme une personnification de notre histoire, comme le survivant de trois ou quatre régimes, de tous les naufrages. De tous ceux avec qui il est parti et dont il a été tour à tour le collègue, l'émule ou l'antagoniste, les uns sont morts avant lui, les autres se sont arrêtés en chemin ou ont cherché le repos dans l'étude, loin des affaires publiques. M. Thiers, lui, a aimé l'action, comme il le disait, il a vécu sur la brèche, quelquefois vaincu, toujours prompt à se relever; il a offert le spectacle d'un homme infatigable, prenant part à tous les événemens de son siècle, passant du gouvernement à l'opposition ou de l'opposition au gouvernement, poursuivant entre deux campagnes politiques ou entre deux disgrâces son œuvre d'historien, et se retrouvant sans effort, avec une autorité croissante, à la hauteur de toutes les entreprises, de toutes les épreuves. C'est la grande vie d'un homme public, qui était fait pour le premier rang, et qui, une fois engagé dans l'action, ne s'est plus jamais désintéressé des affaires de son temps, ni sous la monarchie de 1830, qu'il aimait, ni sous la république de 1848, qu'il n'avait pas appelée, ni sous le second empire, qu'il avait appelé encore moins, quoiqu'il l'eût peut-être aidé à naître en popularisant les gloires napoléoniennes.

Ce que M. Thiers a voulu sous le régime de 1830 est simple et clair. Avec Casimir Perier, avec des hommes comme le duc de Broglie, M. Molé, M. Guizot, il a voulu l'affermissement de cette monarchie nouvelle qu'il servait, dont il a été un des plus éminens ministres, et nul certes ne s'est porté plus intrépidement à sa défense lorsqu'il s'agissait de marcher sur les insurrections républicaines de Paris ou de Lyon; mais cet affermissement qu'il désirait avec une sincérité absolue, il l'a voulu à sa manière, avec ses ambitions d'esprit si l'on veut, dans tous

les cas avec des idées qui ont fini par faire de lui un chef d'opposition redoutable, l'adversaire de quelques-uns de ceux dont il avait été le collègue, surtout du dernier ministère personnifié en M. Guizot. — Ce que M. Thiers a été sous la république de 1848 n'est pas moins évident. Témoin de la chute d'un régime dont il aurait souhaité la durée et d'une explosion d'anarchie qui le désolait en déconcertant un moment toutes ses idées, il a été un des premiers, un des plus énergiques défenseurs de l'ordre social menacé, un des chefs de la réaction conservatrice; mais en saisissant les dangers de la république, surtout de la république telle qu'on l'organisait, il aurait voulu du moins sauver le principe et les garanties parlementaires de cette réaction qui allait bientôt prendre un nom. — Ce que M. Thiers a été sous le dernier empire, après la grande déception de 1848, c'est l'histoire d'hier. Il a été un proscrit de la première heure, avant d'être appelé « l'historien national » dans une harangue impériale; il a été l'insoumis de tous les instans dans sa retraite occupée et féconde, puis dans le corps législatif le juge impitoyable, quoique toujours mesuré, des fautes commises, le censeur pénétrant, sévère, indépendant et malheureusement aussi inutile qu'indépendant. Et ce qu'il y a de caractéristique, c'est qu'à toutes ces époques de sa vie, qui sont des étapes de notre histoire, homme de pouvoir ou chef d'opposition, ami ou adversaire, M. Thiers se plie avec une étonnante flexibilité à tout ce que les circonstances permettent ou imposent, sans abdiquer ses opinions, mais sans faire de la politique en théoricien de l'absolu. Il se préoccupe de ce qui est nécessaire et de ce qui est possible. Au fond, quels que soient les gouvernemens, quelles que soient les situations, il reste ce qu'il est, un parlementaire impénitent, à la fois libéral et conservateur. Il a l'air de jouer des rôles différens, il ne change pas, il ne s'aliène pas, et si dans cette prodigieuse carrière M. Thiers, en dehors de toute position officielle, a pris par degrés une puissance si réelle sur le pays, c'est que malgré tout, plus qu'aucun autre de ses contemporains, il a répondu à des goûts, à des instincts, même si l'on veut à des faiblesses de la France.

L'ascendant de M. Thiers s'expliquerait sans doute par la supériorité de l'esprit, par cet art avec lequel il a su toujours parler au pays de ses intérêts, de ses affaires, de ses finances, de sa diplomatie, de son armée. Il a été le séducteur de la nation comme il l'était si aisément avec ceux qui l'approchaient; mais le charme de l'esprit et de la parole ne suffit pas, même lorsqu'il devient plus profond et plus touchant avec l'âge. La vérité est que M. Thiers n'a été ce qu'il était hier encore que parce qu'il répondait plus que tout autre aux instincts les plus vivaces de la France. On sentait en lui l'enfant de la société moderne, de la société de 1789, et le patriote, l'homme du pays.

Il était né de la révolution française, il le savait, il s'en honorait, il

en avait l'orgueil, et ce qu'il disait il n'y a pas bien des années lorsqu'il s'appelait lui-même un « petit bourgeois, » il avait commencé par le dire dès sa jeunesse lorsqu'il écrivait sur M. de Montlosier. Il aimait la révolution, non certes dans ses crimes et dans la terreur, dont il s'indignait, mais dans l'assemblée constituante, dans le code civil, dans le concordat, dans tout ce qu'elle a produit de conséquences libérales et bienfaisantes. Dès qu'il croyait la voir menacée, ne fût-ce que par un fantôme d'ancien régime, il sentait renaître son vieil instinct; il était avec les ombrages populaires, avec la révolution qu'il voulait d'ailleurs régulière, sagement coordonnée, pacifique, en homme de gouvernement qu'il était, en conservateur résolu jusqu'à employer les armes s'il le fallait. Il n'avait en politique d'autre dogme invariable que la souveraineté nationale mise au monde en 1789, organisée dans des institutions libres, et en cela il vivait certainement de la vie de la France nouvelle; mais ce qu'il y avait chez lui de plus puissant que tout le reste, c'était le sentiment national, la passion de la patrie française. Patriote, il l'était simplement, naïvement; il l'était aussi sans doute avec réflexion, avec une connaissance profonde des traditions et des intérêts de la France, de son rôle dans le monde, il était surtout patriote instinctivement. M. Thiers est peut-être le seul de nos contemporains pour qui ce simple mot « le pays » n'ait pas ressemblé à une abstraction. Pour lui c'était un être vivant, toujours présent, qu'il aimait, non-seulement depuis la révolution, mais dans son passé, dans ses gloires anciennes, dans Vauban et Turenne comme dans Ney et Davout. Lorsqu'il avait écrit l'*Histoire du consulat et de l'empire,* il avait visiblement cédé au charme de tant de grandeurs que la main puissante de Napoléon donnait à la France et que la France devait si cruellement expier. Victorieux ou vaincu, c'était toujours le pays. Sentiment d'un fils reconnaissant de la révolution française et passion patriotique, c'est là tout le secret de l'originalité morale, de la séduisante puissance de ce grand magicien; c'est ce qui a fait qu'au lieu de s'amoindrir dans les révolutions, M. Thiers n'a cessé de s'élever jusqu'à devenir comme un conseiller national écouté et respecté, une sorte de personnage public préparé d'avance pour l'épreuve la plus imprévue et la plus effroyable.

Lorsque M. Thiers, après dix années de silence, entrait dans le corps législatif de l'empire, il avait déjà quelque chose de ce rôle de conseiller supérieur et indépendant. Sa réapparition dans une assemblée était un événement, le signe d'un réveil d'opinion. Pour lui, malgré ses admirations pour Napoléon et quoiqu'il eût été solennellement appelé « l'historien national, » l'empire n'était pas le gouvernement de son choix; mais c'était le gouvernement de la France, il n'avait pas à le contester, il n'avait qu'à l'avertir, en avertissant le pays. Il n'était pas de ceux qui conspirent ou qui font stérilement une guerre systématique, il n'était pas non plus de ceux qui se taisent après avoir reçu un man-

dat pour parler. Replacé par une élection en présence d'une situation déjà menacée de toutes parts, compromise sous des dehors trompeurs, il ne pouvait que signaler les méprises de politique extérieure, le danger des expéditions ruineuses, les témérités aventureuses de l'administration financière et dévoiler la cause profonde du mal. C'est ce qu'il faisait en relevant devant une assemblée, devant l'opinion, le drapeau des « libertés nécessaires. » Sans entrevoir encore la ruine prochaine de l'empire, il ne pouvait se défendre d'un pressentiment inquiet qu'il avait exprimé lorsque, après 1866, il avait dit qu'il n'y avait plus une faute à commettre. Il ne songeait guère à un intérêt de parti, et celui que de vulgaires sycophantes ont représenté depuis comme ayant contrarié les armemens de l'empire ne s'inquiétait que du décousu de l'administration militaire, des illusions qu'on se faisait sur l'organisation de l'armée, sur la solidité de nos forces; il défendait au besoin presque contre le gouvernement le contingent militaire. S'il croyait encore à la puissance française dans un duel avec la Prusse, il voyait le péril d'un conflit mal engagé; jusqu'au bout, il ne cessait de le montrer, et certes, s'il est une journée faite pour illustrer sa mémoire, c'est bien cette journée du 15 juillet 1870 où le gouvernement venait de porter au corps législatif la déclaration de guerre à la Prusse, où M. Thiers, presque seul, tenait tête aux passions frémissantes, s'élevant à une vraie grandeur par la prévoyance, par une sorte d'illumination du patriotisme. Vainement, dans l'impatience de déchaîner la guerre, on lui criait : « Allez à Coblentz!.. — Vous êtes un prophète de malheur!.. Vous faites plus de mal à votre pays que bien des bataillons prussiens!.. » M. Thiers ne se laissait ni troubler ni décourager, il résistait jusqu'à l'épuisement de ses forces, répondant à toutes les clameurs : « Si vous ne comprenez pas que dans ce moment je remplis un devoir, et le plus pénible de ma vie, je vous plains... Quant à moi, je suis tranquille pour ma mémoire, je suis sûr de ce qui lui est réservé pour l'acte auquel je me livre en ce moment; mais pour vous, je suis certain qu'il y aura des jours où vous regretterez votre précipitation... Offensez-moi, insultez-moi, je suis prêt à tout subir pour défendre le sang de mes concitoyens que vous êtes prêts à verser si imprudemment... » C'était le cri du patriotisme alarmé avant l'événement, et par un jeu cruel de la destinée, c'est celui qui parlait ainsi le 15 juillet 1870, c'est celui-là même qui avant deux mois allait être obligé de parcourir l'Europe au nom de la France vaincue, qui six mois plus tard devait être réduit à signer la paix la plus dure pour limiter au moins les malheurs d'une guerre qu'il avait tout fait pour conjurer! C'est l'historien du *Consulat et de l'empire*, l'homme toujours accusé de flatter l'orgueil français, qui avait à signer le démembrement de son pays! Nous nous souvenons de ce jour de février 1871 où, revenu de Versailles au ministère des affaires étrangères et prêt à partir pour Bordeaux, il dévorait

l'amertume de cet acte qui accablait sa vieillesse et qu'une dernière prévoyance de patriotisme l'avait pourtant condamné à subir : toute la tristesse d'une nation malheureuse éclatait sur ce visage baigné de larmes.

Voilà ce que rien ne peut effacer. Ce qu'on ne peut oublier non plus, c'est, le lendemain de la défaite, cette situation tragique où M. Thiers, élevé au pouvoir par l'assemblée de Bordeaux, se trouvait tout à coup, ayant les Prussiens à éloigner ou à contenir, la plus effroyable insurrection à dompter, Paris à reprendre sur des forcénés, des milliards à payer, et tout cela avec une armée dissoute, une administration désorganisée, des partis impatiens, un trésor tari. Le mérite de M. Thiers est d'avoir mis sa foi dans le pays et d'avoir inspiré la confiance autour de lui, d'avoir demandé, presque imposé aux partis une trêve momentanée qui pût permettre de refaire une armée, de réorganiser la France, de préparer la libération du sol. Ce n'était pas aussi facile qu'on le pense aujourd'hui, et il faut se souvenir qu'à ce premier moment des financiers, même des financiers expérimentés déclaraient absolument impossible l'acquittement de l'indemnité de cinq milliards; ils ne cachaient pas qu'à leurs yeux il n'y avait aucun moyen de réaliser, surtout dans les termes voulus, cette opération sans exemple. M. Thiers n'a désespéré ni de la fortune ni de la bonne volonté de la France, il a donné un signal qui a été entendu, qui a décidé du succès; non-seulement il a fait honneur à des engagemens démesurés, il a même réussi à devancer les termes et il a pu hâter la libération du territoire. Il y a sans doute quelques fortes têtes de partis qui ont découvert que M. Thiers n'avait pas payé avec son argent et que par conséquent il n'avait pas eu beaucoup de mérite à se servir de l'argent que la France et l'Europe lui ont donné. Effectivement M. Thiers n'a pas payé sur sa cassette cinq milliards à l'Allemagne. Il a tout simplement, par son opiniâtreté, par sa prévoyance supérieure, soutenu le crédit qui donne l'argent, et ce qu'il y a eu de plus extraordinaire, ce n'est pas même cet emprunt qui dépassait toutes les espérances, c'est cette série d'opérations multiples, infinies, insaisissables, combinées de façon à épargner au pays jusqu'à une crise monétaire un peu sérieuse. C'est là peut-être que M. Thiers a déployé sa science la plus ingénieuse, comme il a mis tout son art, sa sollicitude de tous les instans à reconstituer une armée, à remonter les ressorts de l'administration, à remettre la France en mouvement. C'est l'œuvre de deux années accomplie avec le concours de l'assemblée de Versailles, rien n'est plus certain, mais dirigée surtout par un homme qui, au milieu des difficultés les plus cruelles, a mis toujours une sorte de point d'honneur à ne rien faire que par la persuasion, par la parole, par l'intervention personnelle, au risque de froissemens et de chocs incessans dans une assemblée divisée et agitée.

Réorganisateur de la France au lendemain de la guerre étrangère et de la guerre civile, pacificateur patient et plein de ressources, M. Thiers aurait voulu aller plus loin; il avait l'ambition de compléter cette réorganisation, de donner un gouvernement, des institutions au pays en faisant, de ce qui n'était encore qu'un régime provisoire un régime définitif sous le nom de la république. C'était la grande question réservée par le « pacte de Bordeaux, » perpétuellement sous-entendue; ce fut l'objet du message du 11 novembre 1872, œuvre de hardiesse et de mesure, de raison politique et de dextérité, qui ne tranchait pas la question, qui saisissait simplement l'assemblée et le pays en exposant la vérité d'une situation.

M. Thiers ne s'était point assurément décidé sans de profondes réflexions, sans s'être livré à une étude attentive de l'état moral de la France, du morcellement des opinions à la suite de trop nombreuses révolutions, des compétitions de dynasties. Il n'admettait pas même un instant la chance d'une résurrection de l'empire deux ans après Sedan; il avait vu, d'un autre côté, la monarchie devenue impossible par la scission des élémens monarchiques, par la fatalité des divisions de famille, et même, dans le cas d'un rapprochement, par une incompatibilité trop visible entre le naïf mysticisme du chef de la maison de Bourbon et la France moderne, la France sortie de la révolution de 1789. Il n'y avait dès lors pour lui que la république possible; mais cette république il la voulait naturellement sage, libérale, équitable, dégagée, comme il le disait, des mains de certains républicains, de tous les préjugés et de tous les procédés républicains : il proposait à l'assemblée de l'organiser elle-même sans la proclamer, de l'environner de garanties conservatrices. M. Thiers ne se faisait aucune illusion sur la difficulté de cette œuvre de médiation supérieure où lui, vieux serviteur de la monarchie constitutionnelle, s'élevant au-dessus des partis, il avait à proposer aux uns et aux autres, aux hommes sensés, modérés de toutes les opinions un pacte de Bordeaux renouvelé et plus durable, sous le nom et dans le cadre d'une république fortement organisée. Il avait pris sa résolution parce qu'il sentait tous les jours qu'un provisoire indéfini serait mortel, que sans un régime définitif la France ne pouvait avoir ni fixité intérieure, ni action extérieure. Malheureusement c'était demander à des partis passionnés un acte de raison, et à la majorité d'une assemblée qui croyait avoir été envoyée à Bordeaux et à Versailles pour rétablir la monarchie, l'abandon de ses espérances. C'était courir pour un moment la chance de ces banales accusations de connivences radicales auxquelles certains républicains, par une élection aussi coupable que puérile, ne manquaient pas bientôt de donner un nouveau prétexte. Le 24 mai 1873 est là tout entier! Devant cet acte de souveraineté parlementaire du 24 mai, M. Thiers se retirait spontané-

ment, volontairement, pour avoir cru que la république était seule possible dans la situation créée à la France par quatre-vingts ans de révolutions.

Était-ce une illusion? était-ce un excès de susceptibilité de la part d'un homme qui, au moment même où il comparaissait devant l'assemblée, pouvait dire que « dans cinq semaines l'étranger aurait quitté notre sol? » Ce qu'il y a d'étrange, c'est que cette chute, cette éclipse, à laquelle M. Thiers se résignait avec une dignité si simple, est précisément ce qui lui a donné raison, et lorsqu'un peu plus tard on lui disait qu'il s'était trop hâté, que, nommé président de la république pour la durée de l'assemblée, il aurait pu rester, il répondait vivement, familièrement : « Vous vous trompez; d'abord l'assemblée était ma souveraine, et moi, vieux parlementaire, je devais m'incliner, je devais lui laisser toute liberté. Et de plus, si j'étais resté président, on n'aurait pas manqué de dire que c'était moi, vieil entêté, qui avais empêché la restauration de la monarchie. Les illusions auraient été possibles. Je ne suis plus là, je n'ai rien empêché, et vous voyez ce qui en est. » Ce qui est arrivé en effet est singulièrement significatif. On a essayé de rétablir la monarchie, et on n'a pas réussi, même dans les conditions qui semblaient les plus favorables. Cette république qu'on repoussait avec dédain, elle est devenue le régime régulier et légal de la France, avec le consentement de l'assemblée elle-même. Ces lois constitutionnelles qui ont été votées, ce sont précisément ou à peu près celles que M. Thiers demandait dans son message de 1872, que M. Dufaure proposait à la veille du 24 mai. Ces quatre années qui viennent de passer ont été en bien des points la justification involontaire de la clairvoyance de l'ancien président. M. Thiers n'avait pas besoin d'être au pouvoir pour rester un guide; il servait les intérêts publics par sa seule présence, par sa supériorité, par la confiance qu'il inspirait, et jusqu'au bout il a pu dire ce qu'il disait avec une juste fierté le jour du 24 mai 1873 : « Je n'entends pas paraître au tribunal des partis, — devant eux je fais défaut, — je ne fais pas défaut devant l'histoire, et je mérite de comparaître devant elle. » Il mérite en effet de rester un personnage de l'histoire, celui qui dans une carrière si agitée a pu se tromper quelquefois sans doute comme d'autres, mais qui pendant cinquante ans a été l'honneur de son temps, qui a aimé son pays, qui l'a servi passionnément dans ses plus cruelles épreuves, et qui, le jour où il a disparu, n'a plus été, ne devait plus être pour tous qu'une image consacrée de l'expérience et du patriotisme.

Et maintenant, que la mort de M. Thiers ait été un deuil public, qu'elle ait été ressentie avec une vivacité douloureuse dans le pays tout entier, mieux encore dans l'Europe entière, c'était tout simple : M. Thiers était un personnage européen en même temps que national. C'est notre dernière gloire universelle. Paris, en accompagnant de son

émotion et de son respect l'ancien président dans son dernier voyage à la ville des morts, a fait ce qu'il devait. Par son empressement et son recueillement attendri, il s'est montré digne de celui qui aurait seul suffi pour le représenter dans les assemblées. Si dans la manière dont ces funérailles se sont accomplies il y a eu des méprises, des malentendus, nous ne voulons pas le chercher. Le gouvernement avait spontanément et honorablement offert de rendre les honneurs publics à celui qui a été le premier serviteur du pays. A la nouvelle de la mort de M. Thiers, M. le maréchal de Mac-Mahon, éloigné de Paris, a témoigné aussitôt les sentimens qu'on devait attendre de lui. Au dernier moment cependant l'intervention de l'état a disparu, les négociations qui ont été engagées n'ont pu arriver à un dénoûment propre à tout concilier. S'il n'y a eu là que l'inspiration d'un grand deuil intime, si l'amitié et le dévoûment qui, depuis si longtemps, entouraient M. Thiers ont cru que cela devait être ainsi, il faut s'incliner. Si à ces préoccupations touchantes de ceux qui avaient le droit de les éprouver, d'autres préoccupations sont venues se mêler pour imprimer à ces funérailles nationales un caractère déterminé, il faudrait le regretter. Est-ce qu'il ne suffit pas que la politique divise les vivans tant qu'ils sont debout? Serait-ce trop qu'il y eût une heure, une seule heure, où la trêve du respect pût être acceptée devant un tombeau illustre? Qu'on y songe bien, M. Thiers n'était pas un homme de banale popularité, cherchant les ovations; c'était un personnage d'état, digne des hommages de l'état, et sa mémoire ne se serait pas trouvée offensée sous le dôme des Invalides; elle n'aurait pas été mal à l'aise au milieu de ces représentans de l'administration que l'ancien président avait conduits, qu'il aimait à consulter, au milieu de ces généraux qu'il accueillait, qu'il attirait si cordialement en 1871. Il aurait eu ainsi tout à la fois les obsèques officielles dues à son titre d'ancien président de la république, et les obsèques populaires qui l'attendaient.

Ce serait une singulière erreur des républicains de croire qu'ils peuvent s'emparer de ce grand nom et lui donner une signification exclusive. M. Thiers était une de ces renommées qui ne peuvent être confisquées ni par un gouvernement offrant de remplir le plus simple devoir ni par les partis dans un intérêt du moment. Il reste ce qu'il est, l'homme de soixante ans d'histoire, non de trois ou quatre années ou d'un groupe de députés. Il avait le juste sentiment de lui-même, et il n'eût certainement pas admis que devant lui, au nom de son passé, on eût l'air de présenter ses excuses à la postérité en disant que « sans doute » il avait servi un roi. C'est M. Jules Simon qui a parlé ainsi dans un discours d'ailleurs profondément ému. Il y a seulement un mot de trop qui ressemble à un palliatif dont M. Thiers n'avait pas besoin, car il ne songeait pas à voiler une partie de sa vie. Et comme si cela ne suffisait pas, l'ancien président de la chambre, M. Jules Grévy,

à son tour, a cru devoir démontrer dans son discours comment la monarchie constitutionnelle propre à l'Angleterre ne pouvait être qu'un anachronisme dans un pays comme la France, — comment aussi M. Thiers, après avoir eu cette fascination de jeunesse, avait fini par ouvrir les yeux à la lumière de la république. Cet honnête et sérieux esprit nous permettra de croire que ce n'était pas le lieu de se livrer à ces douteuses théories devant le tombeau de M. Thiers, et ce n'était pas non plus très diplomatique, car si la monarchie constitutionnelle n'est possible qu'en Angleterre, qu'est-elle donc en Belgique, en Italie, en Hollande, dans tous ces pays qui n'ont pas plus d'élémens aristocratiques que la France, et dont les représentans pouvaient écouter l'autre jour M. Jules Grévy? Ce n'était vraiment pas la peine d'aller reprendre pour cette triste occasion un vieux discours que M. Grévy a déjà fait, ou à peu près, en 1848.

Tout cela démontre le danger de ces manifestations de parti en présence d'une grande mémoire. M. Thiers avait accepté la république, sans se sentir illuminé de toutes ces lumières dont parle M. Jules Grévy, sans rien abdiquer de son passé constitutionnel, lui qui répétait souvent qu'il était un vieux monarchiste, et qui dans la dernière assemblée de Versailles disait encore : « Je trouve qu'on est libre, noblement, grandement libre à Washington, et qu'on y fait de très grandes choses; mais je trouve aussi qu'on est également libre à Londres et, qu'on me permette de le dire, plus libre peut-être qu'à Washington. » C'est ainsi qu'il parlait. Oui sans doute, M. Thiers s'est rallié à la république, moins parce qu'il la préférait à la monarchie constitutionnelle que parce qu'il la voyait seule possible, parce qu'il avait au suprême degré, selon la juste remarque de M. Jules Simon, le sens du possible pour la vérité et pour la patrie; mais cette république, dans sa pensée, elle n'était durable, viable, que si elle respectait les traditions, les intérêts nationaux, si elle ne se mettait pas à tout bouleverser, si elle était, en un mot, profondément conservatrice. Il le répétait quelques jours encore avant sa mort à Saint-Germain. Il ne faut pas séparer toutes ces parties d'une politique. C'est l'héritage indissoluble de ce sage et patriotique esprit. Si les républicains acceptent cet héritage dans toute son intégrité, avec la résolution de se conformer en tout à cette pensée de souveraine prudence, ils ont le droit d'invoquer la mémoire de l'ancien président. Si de l'héritage ils n'acceptent que ce qui leur plaît, l'adhésion des dernières années à la république, en se réservant d'oublier le reste, ils sont libres, mais ils n'ont plus le droit de se servir de ce grand nom. Pour tous ceux qui ont été accoutumés à respecter M. Thiers vivant, qui le respectent dans la mort, ils ne font point deux parts dans cette destinée, ils ne séparent point toutes ces choses qui se complétaient dans la politique de l'ancien président. Ils acceptent l'héritage de cette politique qui tendait à faire la république avec les garanties

de la monarchie constitutionnelle, qui en déterminait prudemment les conditions en répétant à tous : « La république sera conservatrice ou elle ne sera pas! » C'est la lumineuse signification de cet événement douloureux devant lequel tout s'efface aujourd'hui et qui doit être un enseignement pour tout le monde, pour le gouvernement comme pour les partis, dans les élections qui se préparent, qui avant un mois sans doute auront dit le dernier mot de l'opinion du pays.

CH. DE MAZADE.

Le Ciel, simples notions d'astronomie à l'usage des gens du monde, par M. Amédée Guillemin, 5e édition. Paris 1877. Hachette.

Parmi les bons livres que tout le monde peut lire avec fruit, le traité d'astronomie populaire de M. Amédée Guillemin a depuis longtemps sa place marquée. La clarté, la précision du langage, l'exactitude des renseignemens, en constituent le mérite principal; mais sans doute les nombreuses gravures et les belles planches coloriées qui l'accompagnent n'ont pas peu contribué à un succès qui s'est traduit par une série d'éditions successives. Depuis quinze ou vingt ans, l'application de la photographie à l'étude des corps célestes, et les étonnantes découvertes que nous devons à l'analyse spectrale, ont en quelque sorte renouvelé l'astronomie physique : grâce à ces puissans moyens d'investigation, on voit s'ouvrir sans cesse de nouveaux horizons. Le livre de M. Amédée Guillemin porte la trace de ce continuel progrès : à chaque édition nouvelle, il s'est enrichi de faits curieux et de certitudes inespérées. La publication de la cinquième édition de ce magnifique inventaire pittoresque du ciel s'achevait au moment où une découverte des plus inattendues venait grossir la liste des corps qui font partie du cortége de notre soleil. Un astronome américain, M. Asaph Hall, qui dispose aujourd'hui de la plus puissante lunette que l'on ait encore construite, a constaté l'existence de deux satellites de la planète Mars. Ce sont, il est vrai, des corps d'une excessive petitesse, — « on pourrait, a dit un autre astronome, en faire le tour entre deux repas, » — et nous ne les verrons que rarement, aux époques où Mars s'approche beaucoup de la terre. Mais la découverte de ces deux lunes n'en est pas moins importante pour l'achèvement de la théorie du système solaire. C'est ainsi que, périodiquement, quelque extension nouvelle du domaine de nos connaissances vient réveiller l'attention de la foule, et prouver que l'astronomie n'est pas plus que les autres sciences arrivée au terme de son développement.

R. R.

Le directeur-gérant, C. BULOZ.

PARIS. — Impr. J. CLAYE. — A. QUANTIN et Cie, rue Saint-Benoît.

LE

FILLEUL D'UN MARQUIS

PREMIÈRE PARTIE.

I.

— Laurent, assieds-toi posément près de la cheminée. Tu verras tout le monde entrer, sans gêner le service du vestiaire.

L'enfant auquel s'adressait cette recommandation était debout dans l'embrasure d'une porte à deux battans d'où sa tête curieuse se penchait vers le palier lumineux. Il secoua ses épaules avec un geste de mutinerie boudeuse, et vint lentement se blottir dans l'encoignure qu'on lui avait désignée. C'était un garçonnet de neuf ans, à la figure espiègle, intelligente, encadrée d'épais cheveux bruns, et éclairée par deux yeux noirs, limpides, pétillans, largement ouverts.

La personne qui lui avait recommandé de se tenir coi était sa tante, Mlle Sophie Husson, la maîtresse couturière de Juvigny. De taille moyenne, mais bien prise, elle avait dépassé la trentaine, et, quoiqu'elle fût belle encore, elle semblait avoir renoncé à toute prétention. Sa modeste robe de stoff noir, avec le tablier pareil, ses cheveux châtains, collés en bandeaux plats sur les tempes et à demi cachés sous un bonnet de linge, donnaient une expression d'austérité à sa douce figure mélancolique. Ses yeux fort brillans étaient presque constamment voilés par de longs cils baissés, ce qui achevait de répandre sur son visage une teinte de dévotion et de renoncement. Debout, devant la cheminée flambante, elle aidait une femme de chambre à préparer les cartons numérotés, destinés

à étiqueter les effets laissés au vestiaire. Pendant ce temps, sous la voûte de l'hôtel, on entendait rouler les voitures qui amenaient les invités.

Il y avait bal chez le préfet de Juvigny-en-Barrois, et bal costumé, — un événement dans cette petite ville, où les divertissemens étaient rares. Aussi, depuis un mois, tout Juvigny fermentait, et les clientes mondaines de la couturière avaient prié Mlle Husson de ne pas manquer de se trouver au vestiaire, afin de donner le dernier coup d'œil et le dernier coup de main de l'artiste à leurs costumes mystérieusement élaborés. Mlle Sophie, surmontant sa timidité et ses effarouchemens de dévote, s'était courageusement exécutée; même elle avait amené avec elle son neveu, qui grillait de voir les travestissemens et à qui cette fête avait été promise depuis quinze jours à titre de récompense.

De minute en minute, un frou-frou de jupes soyeuses bruissait dans le grand escalier, et des couples pénétraient dans le vestiaire déjà tout parfumé d'odeurs de verveine et de poudre d'iris. Les dames entraient emmitouflées dans leurs capuchons, leurs boas et leurs pelisses; les hommes, drapés à l'espagnole dans les amples manteaux noirs alors à la mode. Chacun laissait vite tomber ces sombres enveloppes entre les bras de la femme de chambre, et l'un après l'autre, comme des papillons sortant de leur chrysalide, les invités apparaissaient aux yeux éblouis de Laurent dans la splendeur de leurs costumes aux couleurs chatoyantes.

Bien qu'on fût déjà en 1844, la plupart de ces travestissemens se ressentaient encore de l'influence romantique de 1830. On voyait se succéder et se coudoyer dans le vestiaire, devenu trop étroit, des duchesses du xve siècle portant le hennin d'Anne de Bretagne, des seigneurs en surcot de velours pasquillé d'argent, de farouches Albanais, des Esméraldas et des Andalouses aux dentelles frissonnantes. Tout ce monde bariolé chuchotait, souriait, poussait de petits cris d'admiration et minaudait devant la haute armoire à glace. Les hommes, pour la plupart fonctionnaires ou propriétaires du cru, paraissaient passablement guindés dans ces vêtemens peu familiers. Plus d'un, intimidé par le maillot qui révélait jusqu'à mi-cuisse les contours maigres de ses longues jambes, regrettait tout bas l'enveloppe protectrice du pantalon noir. Par contre, les femmes, plus souples et mieux douées sous le rapport de la grâce et des talens d'imitation, jouaient leur rôle avec une incontestable supériorité. Portant leur déguisement avec une désinvolture piquante, elles semblaient tout heureuses d'étaler les hauts peignes d'écaille, les vieilles guipures rousses et les merveilleux satins brochés, retrouvés dans les coffres de leurs grand'mères. Elles stationnaient longue-

ment devant la glace, donnant de petits coups d'éventail sur leurs jupes, retordant une boucle défrisée, passant le bout de leurs doigts gantés entre la ruche de leur corsage et leur poitrine nue. Puis les couples glissaient comme des apparitions à travers la galerie voisine et disparaissaient dans la salle de bal, dont les portes ouvertes envoyaient par bouffées vers le vestiaire une musique de danse, tantôt éclatante et tantôt assourdie.

Blotti dans son coin, les yeux écarquillés, l'enfant retenait son souffle pour mieux admirer. Ce luxe de velours et de dentelles, la variété étrange des travestissemens, l'odeur des fleurs, les caresses de la musique, la galerie illuminée où les feux des bougies se reflétaient dans le parquet ciré comme dans une glace, les belles dames qui marchaient dans cette lumière d'un air tranquille et souriant, toutes ces choses lui montaient à la tête et l'émerveillaient. Parfois, ébloui, il fermait les yeux, se contentant d'écouter l'orchestre lointain, puis un nouveau frémissement soyeux les lui faisait rouvrir en hâte; il suivait avec un regard de contentement et de convoitise les couples qui s'éloignaient, et son cœur se serrait involontairement lorsqu'ils s'évanouissaient à l'entrée du salon, où un huissier à chaîne d'argent jetait leurs noms dans le brouhaha. Il s'opérait un singulier travail dans ce cerveau d'enfant. Laurent était charmé de voir tout ce beau monde, et en même temps il souffrait de n'y être compté pour rien; il se trouvait humilié d'être relégué dans un coin avec les domestiques et les manteaux. Les invités qui le frôlaient en passant ne faisaient guère plus attention à lui qu'à l'un des tabourets du vestiaire, ou, si on le remarquait, c'était encore pis. Une dame, en costume de gitana, dont il avait froissé la jupe bouton d'or, se retourna d'un air agacé et dit avec humeur : — Comment a-t-on laissé entrer ce gamin aux pieds crottés?

Laurent, rouge et mortifié, quitta brusquement son coin et alla se cacher derrière les rideaux de la fenêtre qui donnait sur la place. Le spectacle du dehors contrastait si violemment avec les merveilles de la fête que l'enfant se sentit près de pleurer. La nuit était pluvieuse; la bruine mouillait les pavés de la place, et çà et là le rayonnement des réverbères, balancés par le vent, faisait miroiter des flaques d'eau dans l'ombre. De temps en temps, une voiture sortait de dessous la grande porte de l'hôtel et filait dans le brouillard avec ses deux lanternes allumées. De l'autre côté de la place, de hautes maisons dressaient leurs façades à mine revêche, avec leurs fenêtres noires, dont le vent faisait battre les persiennes mal assujetties. Laurent frissonna et se sentit le cœur serré. Cette place déserte, ces pavés boueux, ces logis maussades, lui représentaient la réalité qui l'attendait lorsqu'il quitterait la préfecture. Encore un

quart d'heure peut-être, et la fête serait finie pour lui; sa tante le ramènerait vers leur petite maison de la place de la Couronne, et le lendemain il se retrouverait prosaïquement dans l'atelier de couture, aux murailles tapissées de vieilles gravures de mode. Demain, c'étaient les ennuis du collége, les devoirs à faire, les leçons à apprendre. Il pensait à tout cela en appuyant son front contre la vitre froide. La vue de la place l'emplissait de tristesse, et en même temps une sorte de respect humain le retenait derrière les rideaux. Il n'osait plus se remontrer dans le vestiaire où on le regardait comme un intrus, et où on lui avait fait honte devant les domestiques.

Dix heures venaient de sonner. Les invités étaient tous arrivés, et la femme de chambre, profitant d'un moment de répit, avait été faire un tour à l'office. Mlle Husson, rassemblant son dé, ses écheveaux et ses aiguilles, s'apprêtait à se retirer, quand le bruit d'une conversation résonna dans la vaste antichambre qui séparait le vestiaire du premier salon. — Je vous assure, marquis, disait une voix de femme, que vous vous mettrez en retard, et que nous manquerons le menuet.

— Une minute seulement, chère madame, répliquait une voix d'homme, dont le timbre éclatant fit soudain tressaillir la couturière, — le temps de faire recoudre mon gant... Je ne sais rien de piteux comme un gant déchiré.

Au même moment, celui qui venait de parler parut à l'entrée du vestiaire. C'était un homme d'une quarantaine d'années, grand, bien découplé, ayant la mine satisfaite, les façons aisées et la rondeur souriante d'un bon vivant que la destinée a toujours traité en enfant gâté. Il portait le costume d'un *raffiné* du temps de Louis XIII. Son feutre gris et sa large collerette bordée de point de Venise encadraient une belle tête au teint coloré, où de clairs yeux bruns, bien ouverts, exprimaient la bonne humeur et la joie de vivre. Ses cheveux noirs commençaient à se parsemer de fils d'argent; son nez bourbonien aux ailes mobiles respirait la sensualité, et sous les pointes de ses fines moustaches, ses lèvres rieuses s'entr'ouvraient volontiers pour laisser voir deux rangées de dents blanches et bien plantées. Son petit manteau de velours gris, doublé de satin cerise, était galamment posé sur ses larges épaules, et son justaucorps d'étoffe pareille moulait parfaitement sa taille élégante et robuste.

Mlle Husson, occupée de ses préparatifs de départ, tournait le dos à la porte et furetait sur la tablette de la cheminée. Le nouveau venu la prit pour une femme de chambre, et dégantant sa main droite : — Ma belle enfant, dit-il en s'avançant vers la couturière, seriez-vous assez bonne pour faire un point à ce gant qui vient de craquer on ne peut plus mal à propos?

La jeune femme se retourna lentement vers son interlocuteur, qui rougit et poussa une brusque exclamation de surprise. — Ah!.. Sophie! balbutia-t-il d'un ton très bas, en ôtant son feutre qu'il jeta sur un meuble. — Celle-ci, un peu pâle, mais très calme en apparence, posa un doigt sur ses lèvres comme pour recommander plus de réserve à ce visiteur inattendu, puis rouvrant son étui et enfilant une aiguille : — Bonsoir, monsieur de Rosières, répondit-elle froidement, voulez-vous avoir la bonté de me donner ce gant dont vous parliez?

Le marquis de Rosières faisait de visibles efforts pour se remettre de son trouble.

— Vous m'avez donc reconnu sous cet accoutrement? s'écria-t-il avec volubilité... Je suis étrangement fagoté, n'est-ce pas, et mon justaucorps me sangle d'une terrible façon?.. Hélas! j'ai pris de l'embonpoint en même temps que des cheveux gris. Vrai, ne me trouvez-vous point changé?

Elle hocha la tête d'une façon négative. — Non, monsieur de Rosières...

En même temps ses yeux, achevant sa pensée, se levèrent vers le marquis comme pour lui demander s'il en pouvait dire autant d'elle-même. Il parut comprendre le sens de ce regard timidement interrogateur, car il répondit : — Vous êtes toujours belle, vous, Sophie! bien que cette robe noire vous donne un petit air de nonne et que vos joues soient un peu pâlies.

— Vous trouvez? murmura-t-elle, alors c'est que le chagrin ne vieillit pas les gens.

Il tortilla sa moustache d'un air embarrassé, et il y eut entre eux un assez long silence que la musique du bal remplit de ses accords assourdis. — Je vous ai fait beaucoup de peine, je le sais, reprit enfin M. de Rosières d'une voix subitement attendrie, je me le reproche souvent. Cependant rappelez-vous qu'il n'a pas dépendu de moi que les choses n'aient pris une meilleure tournure, et si vous aviez voulu...

— J'ai fait ce que je devais, répliqua Sophie Husson à voix basse, et je ne vous en veux pas, monsieur le marquis. A quoi bon reparler de ces choses-là? Le passé est le passé.

— Oui, malheureusement! soupira le marquis; n'importe, vous devez avoir une triste opinion de moi. Vous me croyez oublieux, léger, égoïste?

Elle secoua de nouveau la tête. — Non, non, dit-elle, j'ai été bien plus légère que vous, moi! et il est juste que j'en fasse pénitence.

— Et c'est pour cela, s'écria-t-il en reprenant ses allures étourdies, que vous vous affublez de cette maussade robe noire?.. Ah!

Sophie, où est le temps où vous mettiez des robes blanches et où nous dansions au bal des Saules?..

Elle rougit et d'un geste de la main lui imposa vivement silence, tandis que ses yeux désignaient l'enfant qui était sorti de sa cachette. Laurent contemplait d'un air ébaubi ce beau monsieur qui causait si familièrement avec sa tante. Celle-ci se tourna vers lui et ajouta : — Prépare-toi, Laurent, nous allons partir... Donnez-moi votre gant, monsieur le marquis, je vais le recoudre bien vite.

M. de Rosières était tout occupé à regarder l'enfant, dont la présence avait jusque-là échappé à son attention. Après quelques minutes de contemplation silencieuse, ses yeux revinrent vers Mlle Husson, et il murmura d'une voix singulièrement émue : — C'est lui, n'est-ce pas?..

Elle fit un signe affirmatif. — Laissez-moi l'embrasser, continua-t-il avec un accent d'humble prière.

— Laurent, dit Mlle Husson, viens embrasser ton parrain.

L'enfant, surpris, s'avança d'abord lentement, les yeux baissés et coulant de timides regards vers cet étranger magnifiquement vêtu, qui lui souriait d'un air attendri. Quand il fut tout près de M. de Rosières, celui-ci l'enleva à bras-le-corps, le maintint un moment au niveau de sa propre figure, le dévisagea rapidement, puis lui appliqua deux violens baisers sur les joues. Il s'assit ensuite dans un fauteuil et, sans lâcher Laurent, le campa entre ses genoux.

Bien que fort intimidé encore, l'enfant ne se sentait pas d'aise.

La cordiale accolade de ce magnifique seigneur, qui se trouvait être son parrain, était venue fort à point pour guérir les plaies faites à son amour-propre par la rebuffade de la dame au costume bouton d'or. S'il eût osé, il se serait frôlé avec sensualité contre le velours du haut-de-chausses de M. de Rosières; il s'enhardissait déjà jusqu'à effleurer de la main les passementeries d'argent du manteau; il rapprochait son nez des dentelles qui fleuraient bon, et, croyant marcher dans un conte de fées, il ouvrait de grands yeux et souriait.

— Il est gentil tout plein, dit M. de Rosières en passant sa main dans les cheveux de l'enfant et en regardant Sophie, qui recousait d'un doigt tremblant le gant déchiré; — puis, ramenant ses yeux vers Laurent, il ajouta : — Voyons, regarde-moi bien, petit, te souviens-tu de ton parrain?

Laurent plongea ses yeux noirs dans les yeux bruns du marquis et resta muet, fort embarrassé, sans oser répondre ni oui ni non.

— Tu ne te rappelles pas la petite maison de Beaulieu et quelqu'un qui venait sur son cheval t'apporter des joujoux?

— Oui, oui! s'écria l'enfant, dont la mémoire s'éclaira subite-

ment, maintenant je me rappelle! C'est vous qui m'avez une fois donné un carquois tout doré avec un arc et des flèches... Je les ai encore chez nous... Pourquoi n'êtes-vous plus revenu depuis que nous sommes à Juvigny?

Le marquis resta silencieux. — Laurent, reprit sévèrement Mlle Sophie, qui avait recousu le gant et qui le rendit à son propriétaire, tu abuses!.. Tu fatigues M. de Rosières. Allons, viens, il est temps de partir.

— Un instant, s'exclama le marquis en retenant l'enfant, pourquoi partir si vite?.. Non-seulement il ne me fatigue pas, mais cela me fait grand bien de le voir... Je voudrais au moins que cette rencontre lui fût bonne à quelque chose... Que puis-je faire pour lui? Parlez, Sophie, vous n'avez qu'un mot à dire.

— Merci, monsieur le marquis, répondit froidement Mlle Husson, l'enfant n'a besoin de rien.

— Vous savez, continua-t-il avec insistance, combien j'aurais désiré me charger de son éducation.

— C'est impossible, soupira-t-elle en détournant la tête, l'intérêt que vous lui montreriez ne pourrait que lui nuire, à lui et à moi.

— Vous êtes toujours la même, Sophie!... orgueilleuse et opiniâtre.

— Je fais ce que je dois, je me tiens à ma place.

L'enfant écoutait sans comprendre et les regardait successivement d'un air ébahi. M. de Rosières le reprit tout à coup dans ses bras, l'embrassa très fort, puis il poussa un soupir de résignation mélancolique, et se levant : — C'est égal, petit, lui dit-il, souviens-toi de ton parrain, et si un jour tu t'ennuies ici, eh bien! viens me trouver.... M. de Rosières, aux Islettes... Te rappelleras-tu bien cela?

— Oh! que oui! s'écria Laurent enthousiasmé.

Une brusque explosion de l'orchestre, annonçant le prélude d'une nouvelle danse, pénétra jusque dans le vestiaire. On entendit un bruissement de jupes de soie, et la dame à la robe bouton d'or s'encadra tout à coup dans l'embrasure de la porte. — Marquis, fit-elle d'un ton piqué, eh bien! vous vous oubliez... Je vous l'avais dit, nous manquerons le menuet!

II.

Le lendemain du bal, l'aînée des demoiselles Husson, Mlle Constance, s'éveilla la première dans la maison de la place de la Couronne. Des coqs chantaient déjà au loin, au fond des basses-cours du voisinage, mais l'aube n'avait pas encore paru dans le ciel pluvieux de février. L'Angelus sonna à la chapelle des dominicaines,

d'abord neuf coups bien distincts et scandés trois par trois, puis toute une volée de tintemens clairs annonçant la messe de six heures. La vieille fille s'accroupit sur sa virginale couchette de bois peint et chercha ses jupes à tâtons. Par un raffinement de pudibonderie dévote et aussi parce qu'il n'y a pas de petites économies, Mlle Constance avait pour habitude de s'habiller sans lumière. Quand elle se fut vêtue et qu'agenouillée sur la laine usée de l'étroite descente de lit, elle eut marmotté ses prières, elle empoigna un vieux bâton à auner, placé à la tête du lit, et cogna par trois fois au plafond qui séparait sa chambre de la mansarde où couchait Laurent.

L'enfant dormait encore et rêvait des magnificences du bal costumé. Réveillé en sursaut, il se frotta les yeux, s'étira, puis se retournant du côté du mur, il allait se rendormir, quand trois nouveaux coups plus impérieux le rappelèrent au sentiment de la réalité. D'une voix ensommeillée il cria qu'il se levait, et se glissa en effet lentement hors du lit. Le froid acheva de l'éveiller et, sans lumière lui aussi, il procéda sommairement à sa toilette. Il n'avait pas de temps à perdre; il lui fallait encore apprendre tout le chapitre du *que retranché* et une page du *Selectæ* avant de partir à huit heures pour le collége. Quand il se fut lavé et peigné, l'aube commençait à teindre en gris les façades de la place; il prit son paquet de livres et, descendant rapidement l'escalier dont les marches de bois craquaient sous les pieds, il pénétra dans la boulangerie. Depuis deux heures déjà, Memmie Husson était en train d'y préparer sa fournée. Le four flambait. Le pétrin était débarrassé de sa pâte, les pains, légèrement saupoudrés de farine, reposaient chacun dans sa corbeille ronde, et le boulanger, vêtu d'une longue camisole de molleton, était en train d'enfourner les miches sur la large pelle de hêtre.

— Te voilà, paresseux, dit-il en réponse au bonjour de Laurent; tu as fait la grasse matinée et tu auras de beaux yeux à Pâques!

A l'entrée du four étaient allumées des bûchettes de bouleau qui brûlaient clair, jetant une lumière blanche et dansante dans la profondeur voûtée, où l'on voyait se boursoufler les pains ronds symétriquement alignés. Cette joyeuse illumination promenait les noires silhouettes du boulanger et de l'enfant sur les murailles enfarinées, sur le plafond, où des pelles et des fourgons étaient suspendus horizontalement, et sur la fenêtre de la cour où le jour blanchissait. Laurent avait étalé son livre à côté de la gueule du four, et il apprenait sa leçon à la lueur des braises pétillantes.

Il avait beau forcer ses yeux à suivre les syllabes latines, son esprit était ailleurs. A travers les scintillemens du brasier, il revoyait les travestissemens du bal et surtout ce beau marquis vêtu

de velours, qui l'avait si fort embrassé et câliné en lui rappelant qu'il était son parrain. Les grillons, qui jetaient de petits cris dans l'atmosphère chaude de la boulangerie, berçaient l'enfant avec leur chanson grêle et monotone, et le poussaient doucement sur la pente des rêveries et des ressouvenirs. Il fouillait dans sa mémoire et cherchait à y retrouver des traces de ce parrain mystérieux. — Laurent n'avait pas connu sa mère; elle était morte, lui avait-on dit, alors qu'il était encore en nourrice à Beaulieu-en-Argonne. Il avait six ans à peine quand sa tante Sophie était venue le reprendre aux paysans qui l'élevaient, et l'avait ramené à Juvigny, dans la boulangerie de la place de la Couronne, où le père Husson, depuis son veuvage, faisait ménage commun avec ses deux sœurs, les couturières. De son séjour au village, Laurent n'avait gardé que très peu de détails précis. Les souvenirs du premier âge ne s'enchaînent pas dans un ordre logique : on ne saurait dire quelle impression a été reçue la première, ni à quelle occasion elle s'est gravée dans le cerveau; pourtant certaines ressouvenances persistent dans la brume flottante des sensations et s'en détachent nettement comme des visages amis dans la masse d'une foule confuse. Laurent se rappelait distinctement une rue de Beaulieu, adossée à la lisière de la forêt, et d'où l'on voyait onduler une vaste plaine tantôt ensoleillée et tantôt bleuâtre. Il se rappelait les joujoux apportés par ce parrain libéral, mais il ne pouvait ni retrouver la figure que le parrain avait en ce temps-là, ni s'expliquer pourquoi ses visites avaient brusquement cessé. Un moment, il releva la tête et fut tenté de questionner Memmie Husson. Le boulanger, debout devant son pétrin, frottait alternativement d'un air maussade ses bras nus, pour en détacher les grumeaux de pâte qui s'y étaient fixés. Sec, efflanqué, avec un long nez, des yeux gris, une bouche chagrine et un menton pointu terminé par une maigre barbiche blonde, Memmie Husson avait la mine d'un pierrot funèbre. On eût dit qu'à force de vivre dans cette atmosphère de la boulangerie, la poussière de farine avait pénétré dans les pores de sa peau et donné à sa face les tons blafards de la pâte. L'expression peu engageante de cette figure mélancolique fit hésiter l'enfant; il se souvint tout à coup qu'au sortir du vestiaire Mlle Sophie lui avait expressément recommandé de ne parler du marquis ni au père Husson ni à la tante Constance, et cette réflexion arrêta net les questions qui lui démangeaient la langue.

Mais à quoi bon cette recommandation et tout ce mystère? — Laurent ne comprenait pas pourquoi, lorsqu'on a un marquis pour parrain, et surtout un marquis de la tournure de M. de Rosières, on se privait de s'en faire gloire. Quant à lui, en son for intérieur et tout en se le reprochant, il se sentait plus disposé à rougir de la

boulangerie de Memmie Husson que du marquisat de son parrain. Élevé durement et chichement par des parens durs à eux-mêmes et qui économisaient sou sur sou, Laurent avait horreur de la pauvreté et de toutes les laideurs qu'elle traîne après elle. Il aimait d'instinct le luxe, les beaux habits, tout ce qui indiquait le bien-être et la richesse. Il passait des heures à regarder avec admiration les étoffes soyeuses dans lesquelles ses tantes, les couturières, taillaient des robes pour les élégantes de la ville. Vêtu des mises-bas du boulanger, il souffrait cruellement dans ces nippes fripées, blanchies aux coutures, toujours trop longues ou trop courtes. Il y avait en lui un sourd besoin de distinction qui doublait encore l'humiliation de ses pantalons démodés et de ses souliers rapiécés. Quand il sortait, il lui semblait que tous les yeux étaient fixés sur sa petite personne et que les passans se disaient les uns aux autres : « Il a une reprise à sa veste. » — Avec ces dispositions d'esprit, on comprend quel vif mouvement d'orgueil et de satisfaction lui avait occasionné la découverte de ce parrain riche et titré.

Au milieu des vulgarités de sa vie de tous les jours, la soirée de la veille lui faisait l'effet d'une halte bienheureuse dans un pays féerique, et il se délectait en y repensant. Tandis que dans la boulangerie se répandait l'odeur du pain chaud, et que les cris-cris poursuivaient leur chanson, Laurent, les yeux mi-clos, se bâtissait des châteaux en Espagne dorés et flamboyans comme les flammes du four. — Qui pouvait savoir ce que cette rencontre lui réservait de surprises? Peut-être un jour son parrain viendrait le chercher dans une belle calèche aux chevaux piaffans, et le conduirait dans son château, — il devait avoir un château, puisqu'il était marquis; — peut-être même, comme dans les contes de fées, il l'adopterait et ferait de lui son héritier... Alors adieu la boulangerie, les bourrades de Memmie Husson, les maigres repas de Mlle Constance. On laisserait tout ce monde à Juvigny, on emmènerait seulement la tante Sophie, qui avait toujours été douce pour Laurent et qui le choyait en cachette...

Une volée de tintemens grêles partant d'un clocher voisin tira l'enfant de cette plaisante rêverie, et toutes ces chimères s'éparpillèrent comme une bande de papillons bleus dans un coup de vent. C'était la cloche du collége annonçant huit heures moins un quart. Au même moment, la porte de la boulangerie s'ouvrit, et la tante Sophie parut, apportant une tasse de lait chaud à son neveu.

— Voilà la cloche, Laurent, s'écria-t-elle, tu n'as que le temps de déjeuner et de te chausser... Tu sais tes leçons, n'est-ce pas?

Cela, c'était la réalité. L'enfant baissa le nez sur son livre, il n'avait pas lu le chapitre du *que retranché* et savait à peine la première

ligne de sa page du *Selectæ*. Il devint rouge, manqua de s'étrangler en avalant son lait, et, rassemblant ses livres et ses cahiers dans son sac de cuir, il alla silencieusement dans la cuisine chausser de gros souliers aux semelles libéralement garnies d'un losange de clous. Mlle Sophie le coiffa de sa casquette et l'embrassa en lui recommandant d'être sage. La tante Constance, en camisole et en bonnet de nuit, balayait vigoureusement l'atelier où allaient venir les apprenties. Elle se contenta de frotter son menton semé depoils rudes contre la joue de son neveu, et lui cria quand il fut sur le pas de la porte : — Surtout pas de taches d'encre, et ne va pas *gibler* avec les polissons des rues!

Laurent n'entendit même pas cette prudente recommandation. Il commençait à avoir des transes en songeant à ses leçons. Le vieux collége était situé à mi-côte, à quelques pas de la boulangerie. De la place on voyait le rectangle formé par ses hautes toitures, et dans un angle son petit clocher en éteignoir. Ce matin, l'enfant aurait voulu que le collége fût à l'autre extrémité de la ville et qu'on n'y arrivât jamais. Il marchait lentement, et cependant au bout de deux minutes il se trouva sous le porche voûté, tout grouillant d'écoliers tapageurs. Silencieux et l'air hagard, il s'adossa au mur et regarda vaguement les arabesques des arceaux au milieu desquelles on lisait ces deux vers latins :

Stet domus hæc donec fluctus formica marinos
Ebibat, et totum testudo perambulet orbem (1).

Bien des fois, avant l'ouverture des classes, ces vers, d'une pédanterie naïve, avaient amusé l'imagination de Laurent, et il s'était bien souvent demandé, avec une curiosité narquoise, quelle figure pourrait bien avoir une fourmi avalant les flots de la mer; mais ce matin l'inscription de Gilles de Trèves lui faisait l'effet d'une de ces phrases qui reviennent opiniâtrément dans un cauchemar. Pâle, avec un petit frisson dans le dos, il se répétait machinalement : *Fluctus formica marinos*... Si seulement ces mots baroques avaient pu se transformer en formule cabalistique pour charmer le professeur pendant la récitation du *Selectæ!*

Huit heures sonnèrent. La grande porte s'ouvrit, et les élèves, deux par deux, défilèrent dans la vaste cour rectangulaire entourée par les arcades cintrées d'un cloître. La classe de septième était à main gauche, dans l'angle du cloître. Quand Laurent y entra avec ses camarades, les internes étaient déjà à leurs bancs; l'antique poêle

(1) « Que cette maison reste debout jusqu'à ce que la fourmi ait bu les flots de la mer et que la tortue ait fait le tour de la terre. »

de fonte ronflait, et dans la salle régnait une âcre odeur de pain brûlé et de pommes roussies, indiquant à quelles préparations culinaires les internes s'étaient livrés en attendant le professeur. Celui-ci, grave, avec un collier de barbe et des lunettes bleues, venait de monter en chaire et feuilletait ses notes. Il récita rapidement la prière en bredouillant, puis frappa le rebord de la chaire du plat de sa règle, pour obtenir le silence, et la récitation commença.

— Voyons le *Selectæ*, dit d'une voix brève le professeur qui se nommait M. Dordelu; commencez, Husson!

Laurent, le cœur serré, ne bougea pas. Il se demandait encore si c'était bien son nom qui avait été prononcé; les oreilles lui tintaient. — Allons! allons! reprit le professeur impatienté.

Laurent quitta lentement sa place et vint se planter devant la chaire toute tailladée d'inscriptions et de noms d'élèves. Sa pauvre petite figure, ordinairement si éveillée, était pâle et tirée. Il lui semblait que son corps s'était soudain rétréci, et il se sentait tout rapetissé dans ses vêtemens étriqués. — Il faut que les cheveux des enfans soient nourris d'une vigoureuse séve pour qu'ils ne blanchissent pas tout à coup dans de pareilles transes. — Laurent n'osait pas desserrer les lèvres, il espérait encore qu'un incident miraculeux viendrait le sauver, qu'on crierait : Au feu! dans la cour, ou que le principal ferait mander subitement M. Dordelu. — Hé bien, répéta celui-ci en agitant sa règle, je vous attends!.. *Maxima...*

Et Laurent, la tête perdue, les yeux fixés sur le bout de ses souliers, se mit à ânonner : — *Maxima debetur...* — Puis il s'arrêta, les larmes aux yeux.

— *Puero reverentia!* souffla derrière lui une voix charitable.

Laurent entendit mal et reprit : — *Quæro reverentia...*

— *Puero!* interrompit aigrement M. Dordelu, *quæro* serait une ânerie... Continuez.

— Je ne sais plus, monsieur! murmura humblement l'infortuné, qui sentait les sanglots le prendre à la gorge.

— Hein? quoi?.. vous ne savez plus! s'écria M. Dordelu exaspéré, vous que je me plaisais à citer comme un modèle!.. Comment ne savez-vous pas vos leçons, ce matin?

Les élèves, qui jalousaient Laurent parce qu'il était toujours le premier, s'étaient mis à chuchoter et à rire derrière son dos. L'un d'eux dit de façon à être entendu : — C'est qu'il a été hier au bal du préfet.

Il y eut un formidable éclat de rire dans la classe.

— Oui, reprit l'impitoyable gamin, ma mère l'a vu... Il gardait les paquets au vestiaire avec sa tante.

Et les rires de redoubler, tandis qu'au pied de la chaire le malheureux Laurent, renfonçant ses larmes, avait un pouce de rouge sur la figure.

— Silence! s'écria le professeur en tapant sur sa chaire, puis, lançant un regard froidement ironique à l'enfant : — Ah! vous allez au bal, monsieur Husson; « vous dansiez, j'en suis fort aise... » Eh bien! vous passerez votre récréation de midi à apprendre votre leçon et à me copier vingt fois la règle : *Musica me juvat...* Vous vous macérerez avec du pain sec. On ira prévenir vos parens de ne pas vous attendre pour dîner... Et maintenant vous pouvez retourner à votre place.

Laurent regagna son bout de table en se faisant violence pour ne pas sangloter, tandis que les quolibets se croisaient autour de lui.

— Voilà ce que c'est que de faire carnaval! chuchotait un voisin; servait-on des rafraîchissemens au vestiaire?

— Non, repartait un autre, les messieurs lui donnaient deux sous pour sa peine en reprenant leur manteau...

A dix heures, Laurent resta seul enfermé dans la classe, et à midi on lui apporta un chanteau de pain avec un gobelet d'eau claire. Il eut tout le loisir de méditer sur l'amertume des lendemains de fête. Pour lui, le plus dur de la punition, ce n'était ni le pensum ni le pain sec, c'était l'idée de rentrer à quatre heures au logis, où l'attendaient les réprimandes de la tante Constance et les colères froides du père Husson. Loin de trouver sa réclusion trop longue, il aurait voulu que l'après-midi ne finît jamais. A deux heures, la classe recommença. Quand les externes rentrèrent, traînant leurs pieds crottés et secouant leurs casquettes mouillées, Laurent tourna vers chacun d'eux sa figure inquiète, comme pour lire dans leurs yeux ce qui s'était passé à la boulangerie pendant son absence. Son plus proche voisin le poussa du coude et lui chuchota dans l'oreille : — Ton père était sur sa porte; M. Dordelu lui a parlé... Oh! la la! je ne voudrais pas être dans tes culottes quand tu rentreras ce soir *chez vous!*

L'enfant devint tout pâle. A mesure que les exercices de la classe se poursuivaient, il sentait le cœur lui manquer. A la fin, quatre heures sonnèrent. La voix grêle de la cloche annonça la sortie, la grande porte se rouvrit, et les externes se précipitèrent dehors avec un joyeux tapage d'oiseaux lâchés.

Laurent passa le dernier sous le porche. Il regarda d'un air épeuré la Côte-des-Prêtres, dont les écoliers dégringolaient bruyamment la pente caillouteuse, et au bas de laquelle s'étalait la devanture de la boulangerie Husson; puis soudain, ne se trouvant pas encore suffisamment préparé à affronter les colères qui attendaient

sa rentrée, il tourna le dos à son logis et grimpa rapidement vers le petit *pâquis* d'où l'on dominait le collége et une partie de la ville basse. — La pluie avait cessé, le vent avait séché les chemins; de longs nuages gris couraient dans le ciel en rasant les coteaux de vignes où des faisceaux d'échalas faisaient çà et là des taches grises sur la terre brune. Laurent huma l'air vif et résolut de ne rentrer chez lui que lorsque le jour serait tout à fait tombé. Il lui semblait qu'à la nuit close il trouverait plus de courage pour se glisser dans la boutique paternelle. Sa casquette abaissée sur les yeux, son sac d'écolier lui battant l'échine, il rasait les murs, évitant les rues fréquentées et marchant d'un pas tantôt précipité et tantôt hésitant. Il était inquiet et craintif comme un chien perdu qui file la queue basse, s'arrête timidement pour flairer le vent, et repart tout droit devant lui comme une flèche.

Il contourna les quartiers de la ville haute, dévala le long du sentier qui aboutit à la coulée de Polval et gagna ainsi les faubourgs où viennent s'embrancher, près de la rivière, les routes de Strasbourg et de Metz. Il s'arrêta un moment sur le pont et regarda mélancoliquement l'Ornain couler entre deux rangées de peupliers. Cinq heures venaient seulement de sonner, et il faisait encore grand jour : tout au fond de la double file des arbres, juste au-dessus de la rivière, les rayons du couchant filtrant obliquement entre les nuages teignaient en rose la cime des peupliers et pailletaient l'eau sous les arches des ponts. Des cris d'enfans se mêlaient au bruit du battoir des laveuses et au nasillement des canards. Sur l'un des quais, exposé au midi et surnommé pour cette raison *le Poêle des gueux*, des écoliers jouaient bruyamment à la marelle. Laurent eut peur d'être reconnu et s'enfuit du côté de la route de Strasbourg.

Dans l'état d'anxiété où il était, il enviait le sort de tous les gens qu'il voyait, — le rémouleur tournant sa meule à l'angle du pont, le roulier assis, jambes pendantes, au flanc de sa lourde voiture, le casseur de pierres accroupi devant son tas de cailloux, — tous paraissaient plus heureux que lui. Arrivé en pleins champs, il s'arrêta au revers d'un fossé et se mit à réfléchir aux suites de son équipée. Bien sûr, on lui ménageait au logis quelque verte correction; il savait déjà à quoi s'en tenir sur les duretés de Memmie Husson, qui le traitait plutôt en maître qu'en père. Par momens, il se demandait s'il ne ferait pas mieux de s'en aller tout de suite chez son fameux parrain. Il avait bien retenu l'adresse indiquée par le marquis. Il questionnerait les gens, et on le renseignerait sur le chemin des Islettes. Au besoin, il coucherait chez de braves paysans qui lui offriraient un souper et un gîte; — il se trouvait toujours de ces âmes charitables dans les livres de contes qu'il avait

lus. — Il arriverait ainsi le lendemain chez son parrain et serait reçu comme l'enfant prodigue...

Il en était là de sa méditation, quand un bruit de *sonnailles* et de claquemens de fouet lui fit relever la tête. Sur la route défilait un long convoi de charrettes couvertes de bâches grises et traînées par de misérables haridelles. Les charrettes se succédaient lentement dans le crépuscule, les chevaux tiraient d'un air éreinté, les hommes juraient d'une façon terrible, et de tous côtés pullulaient des enfans demi-nus, aux cheveux couleur filasse. — C'étaient des émigrans allemands qui gagnaient le Havre à petites journées. — Ces pauvres gens firent à Laurent l'effet d'affreux bandits, et le guérirent brusquement de ses idées de voyage. Il s'imagina qu'ils le regardaient de travers; ils se le montraient l'un à l'autre en baragouinant leur jargon guttural; il se rappela alors des histoires d'enfans volés par des bohémiens, la peur le prit, et il s'enfuit à travers les prés jusqu'au faubourg.

Quand il rentra en ville, la nuit était venue, ses pieds étaient las, et son estomac criait la faim. Il fallait décidément regagner la boulangerie, et il s'achemina, piteusement, vers la place de la Couronne. Au tournant de la rue des Juifs, lorsqu'il aperçut la maison, son cœur se remit à battre, et la seule vue de la devanture vitrée où se dessinaient vaguement des miches rondes et des bocaux de biscuits lui coupa l'appétit.

Une chandelle posée sur le comptoir éclairait faiblement la boutique, et aux volets du rez-de-chaussée, une raie lumineuse indiquait que les ouvrières étaient encore à l'atelier. Sept heures moins un quart sonnèrent à l'horloge du collége. — J'entrerai au coup de sept heures, murmura Laurent, cherchant à s'encourager au moyen de cet expédient dilatoire. — Il se remit à raser les murs des maisons, regardant distraitement par les fentes des volets les intérieurs du voisinage. La boutique de l'épicier était largement éclairée, on voyait en pleine lumière les balances de cuivre, les tonneaux de cassonade et les caisses de raisins secs. Chez le marchand de bric-à-brac, Lazare, on soupait déjà et on apercevait, autour de la table de toile cirée, les mines gourmandes des enfans occupés à déguster une platée de pommes de terre fumantes. — Dans le silence de la place sept coups tombèrent lentement du haut de l'horloge du collége. — Allons! se dit-il; — rejetant sur son épaule le sac qui lui meurtrissait l'échine, il traversa la place, monta tout d'un trait les cinq marches de l'escalier, et poussa la porte, dont la sonnette se mit à tinter avec un bruit cruel.

Ce fut la tante Constance qui apparut. Dès qu'elle aperçut l'enfant, qui se tenait, pâle et immobile, près du comptoir : — Ah! fit-

elle de sa voix rêche, c'est vous, garnement?... Allons, leste! — Ses cinq doigts osseux empoignèrent Laurent par le bras et le firent pirouetter jusque dans l'arrière-boutique, où le boulanger, en veste gris de lin et en bonnet grec, lisait son journal à la lueur d'un quinquet. L'apparition du délinquant et de Mlle Constance interrompit brusquement sa lecture; il s'accouda sur la table dejà prête pour le souper, enleva ses lunettes qu'il posa méthodiquement en travers du journal, et regarda Laurent dans le blanc des yeux. Il y eut un instant de silence solennel, pendant lequel on n'entendit plus que le frémissement de l'eau dans la bouilloire suspendue à la crémaillère. La tante Constance, lâchant le coupable, était allée se camper majestueusement auprès de son frère.

— D'où viens-tu? demanda enfin le boulanger d'un ton froid qui ne présageait rien de bon.

— J'ai été en retenue, répondit évasivement Laurent.

— Pour quel motif?

— Je ne savais pas ma leçon.

— Et tu sors seulement de ta retenue?

— Mais... oui,... balbutia Laurent qui se troublait et rougissait.

— Impudent menteur! s'écria Mlle Constance indignée et ne pouvant se contenir, vous êtes sorti à quatre heures, avec les autres!

— Paix, Constance! interrompit flegmatiquement Husson, c'est à moi de le traiter comme il le mérite.

Il se leva, toujours tranquille, et continua : — Ainsi tu ne te contentes pas d'être un fainéant, tu joins le mensonge à la paresse, méchant drôle! Ici, on se prive de tout pour payer tes mois de collége et tu ne vaux pas même le pain que tu manges! Je devrais te corriger moi-même, fléau, mais je craindrais de taper trop fort... Constance, déboutonne-le là, devant moi, et administre-lui une fessée!

C'était pour Laurent le comble de l'humiliation, et il aurait préféré être roué de coups par Memmie Husson. La porte de l'atelier était ouverte, et toutes les ouvrières allaient entendre les éclats de l'ignominieuse correction dont il était menacé. Déjà la tante Constance, à qui la main démangeait, s'avançait, la manche retroussée. Tout l'orgueil de l'enfant se révoltait à la pensée d'un pareil affront. Dès qu'il sentit sur ses vêtemens les doigts de Mlle Constance, il se rebiffa et écarta d'un vigoureux coup de poing le bras de la vieille fille. — Ah! le *sotret*, s'écria celle-ci, il a osé lever la main sur moi!

Memmie Husson se précipita sur Laurent : — A genoux, mauvaise bête! murmura-t-il, et demande pardon à ta tante.

Et comme l'enfant regimbait de plus belle, il s'empara d'une

houssine à battre les habits et commença de le frapper. Les coups arrachèrent à Laurent un cri de douleur qui fit accourir Mlle Sophie. A la vue de la figure bouleversée de son neveu, elle devint toute pâle. — Assez! cria-t-elle à son frère, je ne veux pas qu'on le batte, entendez-vous!

— De quoi te mêles-tu? répliqua le boulanger en faisant siffler sa houssine, l'enfant mérite une correction et il l'aura... Ai-je des droits sur lui, oui ou non?

— Ne pouvez-vous le gronder sans l'abîmer de coups?

— Les bêtes vicieuses ne marchent que si on les fouaille, et il est de cette race-là... Tu le sais aussi bien que moi, n'est-ce pas?... d'un sac de charbon on ne peut tirer de blanche farine... Mais je lui secouerai si bien ses vices que je les ferai déloger.

Un nouveau coup de verge fit hurler l'enfant. Cette fois Sophie s'élança sur son frère, lui arracha Laurent qui sanglotait, et l'emporta haletante dans ses bras. — Personne ne le touchera plus, s'écria-t-elle d'un air de défi, ou c'est à moi qu'on aura affaire!

D'une main, elle ouvrit la porte de la cour; toujours serrant contre sa poitrine son neveu meurtri, elle monta rapidement l'escalier et s'enferma dans la mansarde de l'enfant, qu'elle déshabilla et mit au lit. Quand il fut couché, elle s'agenouilla près de lui et Laurent sentit sa tante qui le couvrait de baisers. Alors son cœur gonflé se desserra, il jeta ses bras autour du cou de Mlle Sophie, et tous deux mêlèrent longtemps leurs larmes et leurs caresses.

— Console-toi, petiot, dit enfin la tante entre deux baisers, prends patience, quand ils seront couchés, je t'apporterai à souper.

III.

En dépit de l'étrange affectation que Memmie Husson mettait à dénigrer Laurent et à le traiter tout haut de « propre à rien, » l'enfant montrait d'heureuses dispositions et figurait parmi les meilleurs élèves du collége. Il avait l'intelligence très ouverte, l'imagination vive, beaucoup de mémoire et une grande facilité de travail. De plus une ambition déjà naissante, un besoin de primer et de briller, lui faisaient avaler sans sourciller les drogues amères dont est souvent frotté le vase de la science classique. Il était presque toujours le premier de sa classe, et les jours de distribution de prix étaient pour lui autant d'époques mémorables et glorieuses.

Cette cérémonie avait lieu dans la grande salle de la préfecture, décorée pour la circonstance de drapeaux et de feuillages. Sur l'estrade, autour de la table chargée de livres et de couronnes, se tenaient les professeurs en robe et les autorités de la ville. La longue

salle était pleine de parens endimanchés. Sur les premières banquettes trônaient les belles dames de Juvigny, et tout au fond, la musique de la garde nationale emplissait la haute voûte de la sonorité de ses cuivres. Par les quatre grandes fenêtres à rideaux rouges, le soleil d'août jetait une riche lumière pourprée sur les robes noires, les uniformes, les feuillages et sur les têtes attentives de la foule. Un professeur se levait, le *palmarès* à la main, et proclamait les prix d'une voix retentissante. A chaque nomination, la musique éclatait en fanfares, et la foule applaudissait. Laurent, assis sur son banc, l'oreille aux aguets, le corps dressé en avant, suivait avec des palpitations de cœur la lecture du *palmarès*. Quand le professeur arrivait enfin à la classe de l'enfant, celui-ci devenait pâle et ne respirait plus. Tout à coup son nom était proclamé : alors il escaladait les bancs, courait recevoir son prix et sa couronne, puis, fendant fièrement la foule, il cherchait des yeux la place où la tante Sophie fondait doucement en larmes, et il allait se jeter à son cou. Il l'embrassait encore que son nom était de nouveau appelé. Il n'avait que le temps de revenir à l'estrade, tandis que les applaudissemens pétillaient dans tous les coins de la salle, et que les musiciens faisaient ronfler leurs cuivres. Ce triomphe se renouvelait ainsi jusqu'à sept ou huit fois dans la séance. La tante Sophie trempait deux ou trois mouchoirs et paraissait confuse des victoires de son neveu. On parlait de lui dans la foule, les mères le regardaient d'un œil d'envie; il entendait monter autour de lui un chœur de félicitations murmurées à mi-voix, et cette heure de fête le consolait de toutes les bourrades du père Husson, de tous les sermons de la tante Constance, de toutes les blessures d'amour-propre dont il avait souffert pendant le reste de l'année. Il aurait donné beaucoup pour que son parrain, le marquis, pût le contempler dans sa gloire, mais depuis le bal, M. de Rosières n'avait pas reparu, et Mlle Sophie semblait éviter de prononcer son nom.

Après la distribution, on s'en revenait lentement par la rue du Bourg. Laurent, courbé sous le poids des livres, ayant toutes ses couronnes passées à son bras, se tenait fièrement près de sa tante et jubilait en surprenant les regards des passans arrêtés sur lui. On arrivait ainsi à la porte de la boulangerie. Ce jour-là, Memmie Husson laissait un pâle sourire effleurer ses lèvres moroses. Il comptait les couronnes, soupesait les volumes et finissait par dire en guise de compliment : — C'est bel et bien, mais tu as manqué le prix d'arithmétique... A ta place, j'aurais voulu les avoir tous. — Les ouvrières quittaient l'atelier pour féliciter Laurent, et la tante Constance, frottant contre les joues de son neveu sa rêche figure, s'écriait : — Assez, mesdemoiselles, assez, ne le bourrez pas de

complimens, il est déjà bien assez vaniteux, et l'orgueil est un péché capital. — Le soir, il y avait gala chez les Husson, les ouvrières étaient invitées, et au dessert, elles trinquaient en l'honneur du neveu de leurs patronnes.

Pendant plusieurs années, les victoires de Laurent se succédèrent sans être mêlées d'aucun revers; sa gloire universitaire brillait en plein ciel, sans le plus petit nuage. A la vérité, Memmie Husson, qui avait l'humeur dénigrante, ne manquait pas d'insinuer que, si l'enfant était toujours le premier, c'est qu'il n'avait affaire qu'à des cancres. Il rabattait l'orgueil du collégien en répondant aux complimenteurs : — Bah! dans le royaume des aveugles les borgnes sont rois. — Laurent n'en continuait pas moins à tenir la tête de sa classe. Il avait douze ans et était entré en cinquième, quand, au milieu de l'hiver, un nouvel externe vint prendre place à côté de lui. C'était un joli garçon à la tournure élégante, à la mise soignée, nommé Alexis de Mauprié. Il était fils du payeur, arrivait de Paris avec sa famille, et joignait à l'aplomb et à la facilité d'élocution des petits Parisiens l'esprit dominateur d'un enfant gâté par des parens riches. On le voyait arriver dans la cour du collége, escorté par un domestique en livrée; ses livres et ses cahiers étaient enveloppés dans une élégante serviette de maroquin ; son linge toujours frais, ses habits coupés à la dernière mode, ses bottines vernies, contrastaient violemment avec les souliers lacés et la veste râpée de son voisin, le fils du boulanger. Dès le premier jour, les élèves, éblouis par son luxe et par sa jactance parisienne, ne manquèrent pas de déclarer qu'il était très fort et que Laurent trouverait à qui parler. Cette prédiction ne se réalisa pas tout d'abord; malgré son aplomb, le nouveau ne réussissait pas trop ses versions et ne paraissait pas doué d'une mémoire facile. Pourtant, un samedi, après une composition d'histoire, lorsque le principal vint proclamer les places, il se trouva qu'Alexis de Mauprié était le premier. Laurent n'en croyait pas ses oreilles, il en était devenu pâle, et les élèves, enchantés de le voir enfin battu, ne se gênaient pas pour rire de sa déconvenue. Quant à Memmie Husson, en apprenant cette défaite, il se contenta de plisser ironiquement ses lèvres maussades, et de murmurer : — Ça devait arriver; maintenant que tu as un rival sérieux, voilà la dégringolade qui commence. — Pendant les semaines suivantes, Laurent reprit le dessus, mais, quand revint la composition d'histoire, il fut de nouveau battu par le fils du payeur. Ce second échec le mortifia cruellement. S'il lui avait été infligé par un autre élève, il s'en serait peu soucié, mais il détestait ce Mauprié, qui l'humiliait avec ses toilettes pimpantes et ses airs riches. Il était d'autant plus vexé que, dans les exercices de tous

les jours, le nouveau se montrait, même en histoire, d'une médiocrité surprenante. On eût dit qu'il ménageait ses forces et son esprit pour l'épreuve de la composition. Cela parut suspect à Laurent, et quand revint le mardi où l'on composait en histoire, il se promit de surveiller de près son rival.

Bien qu'ils fussent voisins, ils occupaient chacun l'extrémité d'un banc et il y avait entre eux un espace vide. A neuf heures, Alexis, qui sentait les yeux de Laurent braqués sur lui, n'avait encore tracé que quelques lignes sur sa copie. Tout à coup, après avoir entr'ouvert sa fameuse serviette de maroquin et l'avoir placée comme un écran entre lui et Laurent, il se mit rapidement à écrire.

— Est-ce qu'il copierait, par hasard? se dit Husson indigné. — Il feignit d'être très affairé et continua d'observer le camarade du coin de l'œil.

Alexis copiait en effet des feuillets arrachés à son histoire grecque et adroitement dissimulés dans les poches de la serviette. Prompt comme un oiseau de proie, tandis que le professeur avait le dos tourné, Laurent bondit sur son voisin et s'empara de l'un des feuillets imprimés. Mauprié se mordit les lèvres et pâlit. — J'en étais sûr! murmura Laurent, tu copies!

— Après?.. répliqua l'autre payant d'audace, es-tu chargé de la police?

Le professeur s'était retourné et remarquant l'animation de Laurent : — Monsieur Husson, s'écria-t-il, vous savez bien qu'il est défendu de communiquer avec son voisin... Vous me copierez cent vers.

— Attrape! chuchota Mauprié en ricanant.

Laurent dévora sa colère en silence, il se respectait trop pour jouer le rôle de dénonciateur, comme l'avait insinué son rival, mais il se promit de se venger à la première occasion.

Le difficile était de trouver cette occasion favorable. Le domestique à livrée escortait Alexis à l'entrée et à la sortie et ne le quittait pas d'une semelle. Deux jours se passèrent. Le jeudi, on avait congé, et il fallait renoncer encore pour cette fois à tout espoir de vengeance. Dans l'après-midi, Memmie Husson, qui avait de jeunes sapins à planter dans son clos de la route de Fains, annonça à Laurent qu'il l'emmènerait comme aide jardinier. La tante Constance coupa à la miche un croûton qu'elle alloua libéralement à son neveu pour le goûter de quatre heures, et comme Laurent insistait pour que ce pain sec fût assaisonné de quelque friandise, elle se borna à lui citer d'un ton sentencieux le dicton local :

Entre Pâques et la Pentecoûte,
On mange sa croûte.

On était en effet à la fin d'avril, et de tous côtés, dans la campagne, les oiseaux commençaient l'ouverture du printemps. Les bois n'avaient pas encore toutes leurs feuilles, mais les aubépines verdoyaient au bord des routes, les pêchers en fleurs mettaient comme une fumée rose sur les versans nus des coteaux, et les vignes étaient pleines de cette hyacinthe à grappes dont les fleurs violettes ont une si douce odeur de prune. Le jardin des Husson, exposé au levant, s'élevait par des terrasses successives jusqu'au sommet de la côte, d'où on entendait les voitures rouler avec un bruit sec sur le sol de la route ferrée. Au-dessus des carrés de légumes, séparés par des plates-bandes de primevères et de narcisses jaunes, se dressait une maisonnette en planches et un *chambret* de charmille; puis venaient le verger et la friche où le boulanger comptait planter ses sapins.

Après l'avoir aidé pendant une heure à creuser des trous, Laurent quitta Memmie Husson et redescendit vers le *chambret*, d'où l'on plongeait sur la route. Perdu dans une paresseuse songerie, l'enfant regardait les voitures courant dans le soleil, les prés reverdis où serpentait la rivière azurée et lumineuse. Tout à coup, il se leva frémissant. Il venait de reconnaître au beau milieu de la route l'objet de sa haine, son rival Alexis de Mauprié. Cette fois personne ne semblait l'escorter. Le fils du payeur flânait nonchalamment le long des haies, abattant les herbes à coups de badine et se donnant des airs d'homme d'importance. Enfin l'occasion désirée se présentait et Laurent allait pouvoir se faire justice. En trois bonds, il fut au bas du jardin et fondit sur le bel Alexis qui ne s'attendait guère à une pareille algarade. — A nous deux! s'écria Laurent, nous avons un compte à régler.

Mauprié, fort mal à l'aise, essaya néanmoins de reprendre son aplomb, et répliqua en faisant siffler sa badine.

En un clin d'œil, la jolie canne de jonc fut brisée en morceaux par Laurent, qui empoigna le bel Alexis par le bras et le secoua comme un prunier : — Tiens! lui dit-il en lui appliquant une maîtresse gifle, voilà pour avoir copié, et tiens, — une seconde taloche, — voilà pour les cent vers qu'on m'a donnés injustement.

Laurent y allait à plein cœur, et il aurait doublé la dose s'il n'avait pas subitement entendu derrière lui une voix essoufflée et indignée qui criait : — Attends, drôle, attends, petit misérable!

C'était le payeur en personne, — un gros homme chauve et décoré, — qui accourait au secours de sa progéniture. L'écolier lâcha prise et battit lestement en retraite vers le jardin; mais comme Memmie Husson, attiré par ce vacarme, était descendu jusqu'auprès de la maisonnette, Laurent se trouva pris entre le boulanger

et le payeur, qui grimpait haletant les gradins du clos. — Monsieur, s'exclama le gros homme en soufflant après chaque mot, votre fils s'est permis d'attaquer le mien... Il s'est rué lâchement sur un enfant qui ne lui avait rien fait...

— Ce n'est pas vrai! essaya de protester Laurent, mais le boulanger lui coupa la parole. Memmie Husson était blême. — Garnement! s'écria-t-il, et, le saisissant par le collet, il lui rendit avec usure les soufflets dont Laurent avait gratifié le jeune Alexis. Il tapait si dur, que le payeur lui-même demanda grâce. — La leçon lui semblait suffisante; il redescendit majestueusement en donnant la main à Alexis, qui réparait le désordre de sa jaquette et se retournait pour contempler, avec un méchant sourire, la figure bouleversée de son agresseur. Le boulanger accompagna le fonctionnaire jusqu'à la porte du clos, en murmurant de prolixes excuses, puis remonta vers Laurent, qui, encore tout engourdi, était resté immobile contre un cerisier.

— Vagabond! commença Husson d'une voix étranglée, tu ne respectes donc rien!.. Le propre fils du payeur!.. Tu veux me ruiner, n'est-ce pas, et déshonorer ta famille?

— Il m'avait volé ma place, répondit l'enfant entre deux sanglots, il avait copié sa composition!

— Le beau malheur!.. Voyez-vous ce monsieur qui se pose en justicier, maintenant? Tu seras bien avancé quand toutes mes pratiques auront quitté la boulangerie, à cause de toi, méchant roquet hargneux?

— Il m'avait fait une injustice, poursuivit courageusement Laurent, je me suis vengé, j'étais dans mon droit... Je recommencerais encore si...

— Tu ne recommenceras pas aujourd'hui, toujours, s'écria Husson furieux. — Il avisa un cordeau enroulé autour de son plantoir, et déroulant brusquement la corde : — Comme je ne veux pas être exposé à payer tes sottises, je vais faire en sorte que tu me laisses travailler en paix.

Il colla Laurent contre le cerisier, et, malgré sa résistance, le lia solidement à l'arbre. — Tu resteras là jusqu'au soir, dit-il de sa voix redevenue flegmatique, et il retourna tranquillement à sa plantation de sapins.

L'enfant fit d'abord des efforts violens pour briser ses liens; quand il eut épuisé ses forces sans pouvoir se dégager, il tomba dans une sorte de prostration, et de grosses larmes coulèrent le long de ses joues. Le cerisier dominait la route; d'en bas les passans pouvaient voir le pauvre Laurent ignominieusement ficelé à son pilori, et dévorant silencieusement sa honte. D'amères et cruelles

pensées le mordaient au cœur pour la première fois. — Il avait été victime d'une scélératesse, et c'était lui qu'on punissait. Il n'y avait donc pas de justice au monde? — Tout son être se révoltait contre ce traitement inique, et cependant, malgré son humiliation et sa souffrance, il sentait monter en lui, par moment, de secrètes bouffées de satisfaction. Après tout, il avait agi selon son droit, tant pis pour les autres s'ils commettaient des injustices! Il n'avait rien à se reprocher, et dans le fond de sa conscience il éprouvait je ne sais quelle joie intime à mépriser ce monde stupide où les justes étaient punis et les coupables glorifiés.

Le soleil descendait majestueusement vers le fond de la vallée ; ses rayons obliques empourpraient le tronc du cerisier et formaient comme une auréole autour des cheveux de Laurent. Les pinsons poussaient de petits cris dans les branches fleuries. Des gens de journée cheminaient incessamment sur la route, hotte au dos ou panier au bras. Tout à coup on entendit un bruit de roues, un piaffement de cheval, et sur la chaussée blanche et sonore, un tilbury élégant déboucha du côté de la ville. Assis près d'un groom en livrée, un homme à la figure avenante et à la tournure encore jeune, le cigare à la bouche, une fleur à la boutonnière, tenait lui-même les rênes et présentait aux lueurs du couchant son visage épanoui et sa large poitrine bombée. Le cœur de Laurent fit un saut. Il avait reconnu le beau marquis du bal costumé, M. de Rosières. — Le tilbury s'avançait au trot; quand il fut presque en face du cerisier, l'enfant tendit le cou, ses lèvres s'ouvrirent pour crier: « Mon parrain, c'est moi, Laurent!.. Emportez-moi avec vous! » Puis il regarda ses vêtemens en désordre, l'ignoble corde qui l'attachait à l'arbre comme un criminel; il eut honte de se montrer en si piteux état à ce merveilleux parrain, qui lui faisait l'effet d'un demi-dieu descendu de l'Olympe, et il renfonça énergiquement le cri de détresse qui allait jaillir de ses lèvres. M. de Rosières passa, sans se douter que son filleul était là, ficelé à un cerisier comme un épouvantail à moineaux. Les roues écrasèrent le gravier avec un bruit sec, les sabots du cheval lancèrent des étincelles, et le tilbury fila sur la route blanche. Laurent le vit s'éloigner, se rapetisser, puis disparaître finalement dans un nuage de poussière dorée. Il lui sembla tout à coup qu'il était abandonné de Dieu et des hommes, et ses larmes, un instant contenues, coulèrent de nouveau sur ses joues brûlantes.

Cette navrante expérience de l'iniquité des jugemens humains eut du moins un bon résultat : elle dégoûta Laurent de la gloriole des succès de distributions de prix et tourna son ambition vers de plus sérieuses visées. Il croyait naïvement que l'instruction mène à

tout. Ses professeurs le lui répétaient à l'envi du haut de la chaire. Et pourtant, pauvres régens de collége, ils savaient mieux que personne combien sonnait creux cette phrase banale, eux que l'instruction avait conduits au bout de vingt ans dans l'impasse d'un obscur établissement communal; mais ils n'en redisaient pas moins d'un air convaincu et sentencieux la phrase consacrée, et Laurent prenait leurs paroles pour articles de foi. Il voulait arriver à tout et, du haut de sa gloire, humilier à son tour les sots de l'espèce de Mauprié. Aussi il étudiait avec ardeur et passait maintenant ses jours de congé à la bibliothèque de la ville, dont les collections étaient installées dans une dépendance du vieux collége. Là, entre les sombres cloisons peuplées de livres, il fit peu à peu connaissance avec les poètes grecs et latins, dont quelques bribes grignotées en classe ne lui avaient jusque-là donné qu'un maigre avant-goût. Les Grecs surtout avaient pour lui le merveilleux attrait de l'inconnu. Aidé d'une traduction latine interlinéaire, il était arrivé à les lire dans le texte, et insensiblement un monde nouveau d'idées, d'images et de sentimens lui avait été révélé. Il en fut bientôt tout ébloui. Du fond de ces bouquins aux senteurs de poussière, aux reliures brunies et piquées, la poésie grecque jaillissait comme une source fraîche et lumineuse. Homère, Sophocle, Pindare, mettaient devant ses yeux un spectacle enchanté; Aristophane le soulevait de terre avec son grand souffle lyrique. Le soir, dans sa mansarde, d'où on découvrait un large pan de ciel étoilé, il relisait les chœurs des *Nuées* et des *Oiseaux*, et il s'imaginait être emporté sur de mystérieux sommets d'où il contemplait « la nuit sacrée, la terre féconde en fruits, le cours des fleuves et la mer retentissante... » L'été, quand il s'enfonçait dans les bois voisins de la ville haute, il saluait avec son poète « les monts voilés d'une ombre feuillue et le peuple fortuné des oiseaux... » Et la nature, dans sa vigoureuse fécondité, dans sa magnificence fleurie, semblait se montrer à lui pour la première fois...

Ces lectures assidues ne lui révélaient pas seulement les intimes beautés de la nature et les poétiques féeries de la mythologie grecque; à mesure qu'il prenait de l'âge, elles l'initiaient encore à un autre mystère. Elles éveillèrent des sensations nouvelles qui jusque-là avaient dormi en lui comme les étamines au fond du bouton fermé. La lumineuse chaleur de la poésie grecque fit brusquement éclore dans son cerveau l'idée de l'amour. Il venait d'avoir seize ans, l'âge où, comme le dit Pindare, « la noble puberté repose sur les paupières des vierges et des jeunes hommes. » La préoccupation de l'éternel féminin commençait à se mêler à ses pensées. La nuit, après ses lectures, il se sentait le corps agité d'une fièvre

de printemps qui le poursuivait jusqu'au fond de ses rêves. Quand parfois, dans les après-midi d'été, il traversait l'atelier où ses tantes surveillaient leur escouade d'ouvrières et d'apprenties, il se sentait maintenant troublé et embarrassé. Et cependant Dieu sait s'il était austère, l'atelier des demoiselles Husson ! Sauf deux pots de balsamines aux fenêtres, rien n'en égayait la maussaderie. Sur les murailles nues une grande image d'Épinal, représentant les Vierges sages et les Vierges folles, s'étalait comme un salutaire avertissement; précaution bien inutile, car la plupart des ouvrières étaient, par leur laideur ou leur maturité, suffisamment préservées de la tentation de répandre l'huile de leurs lampes. Néanmoins parmi ces laiderons il y avait deux ou trois apprenties au nez retroussé, à la frimousse éveillée, et, quand leurs robes frôlaient Laurent, de subites rougeurs montaient aux joues du collégien. Elles avaient des façons de le regarder en dessous et de chuchoter en riant derrière leur couture, qui lui mettaient l'esprit à l'envers.

Heureusement ses poètes grecs lui avaient laissé dans la mémoire trop d'images suaves de nymphes aux pieds blancs, au front couronné de violettes, dansant à l'aube sur des gazons fleuris d'hélichryses, pour que ces fillettes aux mains rouges et au parler vulgaire fissent une durable impression sur son cœur. Il fallait à ce païen délicat, à cet amoureux du luxe et des formes élégantes, un idéal plus exquis et plus raffiné. Il le cherchait langoureusement à travers les sentiers des bois, le long des rues ensoleillées. Il se disait que l'amoureuse rêvée existait quelque part, et il berçait son rêve avec les vers sonores de ses poètes, en attendant qu'il le vît s'épanouir en pleine réalité.

Un dimanche de juin, un dimanche de Fête-Dieu, il était occupé à lire dans sa mansarde. La petite fenêtre ouverte laissait venir jusqu'à lui les notes argentines des cloches des trois paroisses, carillonnant toutes ensemble pour la solennité du jour. Au dehors, les rues étaient jonchées de buis et de fenouil dont les vertes odeurs montaient jusque dans sa chambrette haut perchée. Tout à coup il entendit les chants lointains encore de la procession qui s'avançait vers la place de la Couronne. Il mit la tête à la fenêtre. Au milieu de la place et dans un fouillis de branches vertes se dressait un reposoir tout blanc et bleu, fait de marguerites et de bluets piqués dans de la mousse. De chaque côté, des caisses de lauriers-roses et de grenadiers formaient une avenue, et bien loin, jusque dans la rue d'en face, le sol était tout rouge de roses et de pavots effeuillés. L'autel était déjà étoilé de cierges; un parfum léger d'encens et de fleurs froissées emplissait l'air d'une mystique odeur. La procession arrivait lentement au son des litanies. Dans la rue pleine de soleil

on apercevait les longues files des enfans de la dernière communion : les garçons en surplis et les filles en robes blanches. Ensuite venait la bannière de la Vierge que Mlle Constance, la doyenne des congréganistes du Rosaire, soutenait de ses bras vigoureux et chastes. Plus loin, on distinguait dans le soleil un chatoiement de chasubles brodées et de soutanes rouges; puis, tout au fond, le scintillement de l'ostensoir d'or qu'un prêtre portait sous un dais cramoisi, tandis que des tambours battaient une marche.

Lorsque le clergé fut arrivé devant le reposoir, les garçons et les filles se rangèrent autour des branches vertes, et alors Laurent aperçut juste au-dessous de la fenêtre, près d'un grand laurier-rose, une fillette de treize ans, tout enveloppée de tulle, les deux mains gantées de blanc et croisées sur son paroissien, la figure encadrée par les bandeaux plats de ses cheveux châtains, et les yeux levés distraitement vers les maisons. Posée comme elle était, il ne pouvait la voir que de profil, mais il lui sembla que jusqu'alors il n'avait rencontré nulle part une plus exquise figure féminine. Ce n'était plus l'enfant, ce n'était pas encore la jeune fille; son regard limpide, ses traits délicats, ses mignonnes lèvres, avaient cependant déjà une expression sérieuse; son bonnet de tulle et son long voile lui donnaient des airs de petite femme. Laurent ne voyait plus qu'elle. Il voulut l'admirer de plus près et descendit précipitamment jusqu'à l'atelier désert. Là, caché derrière les pots de balsamines, il n'était qu'à quelques pas d'elle. Il distinguait nettement les lignes fines de son joli profil et jusqu'à la couleur de ses yeux d'un brun clair. Pendant ce temps, le curé donnait la bénédiction, les bannières s'inclinaient, les tambours battaient aux champs, et de toutes les corbeilles des enfans s'envolaient des jonchées de feuilles de roses tournoyant dans la lumière comme des papillons vermeils. Laurent, émerveillé et grisé, sentait à son tour que son cœur lui échappait, comme un papillon qui sort de sa chrysalide, et qu'il s'envolait avec les fleurs effeuillées vers la blanche fillette aux longs voiles de tulle. Cette fois, c'était bien l'idéal rêvé qui se montrait à lui au milieu de cette fête quasi-païenne. Et tandis que toutes les têtes se courbaient sous la bénédiction du vieux curé, Laurent se prosternait en esprit aux pieds de cette enfant belle comme une petite reine...

Les bannières s'étaient remises en marche. Encore tout ébloui, il entendit tout à coup une voix de femme, celle d'une sous-maîtresse de la pension Papillon, interpeller la fillette : — Allons, Valentine, vite à votre rang! — Elle s'appelait Valentine!.. Laurent ne se sentait pas d'aise de savoir son nom. Pendant que la procession s'enfonçait dans la rue voisine, il était tenté de se précipiter dehors

pour recueillir comme des reliques les débris de fenouil et les feuilles de roses qui jonchaient le pavé où l'enfant s'était agenouillée.

IV.

Un chaud soleil de juillet tombant d'aplomb sur les vignes de Corottes faisait chanter des milliers de sauterelles, dont le bruissement sourd et continu s'entendait jusque dans les salles de la bibliothèque du collége. Orientées au nord, les cinq hautes fenêtres ouvertes laissaient entrer une calme lumière bleue qu'assourdissaient encore au passage de longues travées chargées de livres de la base jusqu'au faîte. A l'extrémité de la seconde salle, à côté d'une double échelle roulante, Laurent, accoudé à une vieille table noircie, lisait un in-quarto. — Il faisait bon travailler dans ce demi-jour velouté, à l'ombre et sous la protection de ces murailles de vieux livres, tandis que par l'embrasure des fenêtres on apercevait un pan du ciel bleu et un lambeau du manteau vert des vignes ensoleillées. La basse bourdonnante des sauterelles et parfois le bruit sec et saccadé d'un métier de tisserand interrompaient seuls le profond silence que l'intense chaleur de midi répandait dans toute la ville. Le volume qui absorbait l'attention de Laurent était une antique édition de Théocrite, imprimée en 1584 par Abel L'Angelier, avec la traduction latine en regard et de savantes scolies grecques au bas des pages. Ce poète âgé de deux mille ans, imprimé dans ce livre vieux de près de trois siècles, paraissait à Laurent avoir chanté la veille et n'avoir chanté que pour lui, tant ces pages jaunies reflétaient fidèlement les émotions qui agitaient le cœur de l'adolescent depuis le jour de la Fête-Dieu. Il lui semblait que Théocrite avait voulu peindre sa Valentine, à lui, quand il parlait de cette nymphe « qui avait le printemps dans les yeux. » En songeant à la mignonne pensionnaire aux cheveux châtains, Laurent se rappelait les fleurs tournoyant autour d'elle pendant la cérémonie du reposoir, et, pris d'un bel enthousiasme, il répétait tout haut: — Παντᾷ ἔαρ, παντᾷ δὲ νομαὶ... « Partout le printemps, partout des herbes plantureuses et des mamelles gonflées de lait, là où passe la belle enfant... »

— Ho! ho! mon camarade, cria soudain derrière lui une voix flûtée et joviale, est-ce un roman ou votre leçon que vous répétez avec tant d'entrain?

Laurent se retourna en rougissant et vit à ses côtés un personnage dont la bonne figure le rassura. Le nouveau venu, M. Dérônis, cumulait, avec les fonctions de greffier de la justice de paix, celles de bibliothécaire de la ville. C'était un gros petit homme, à la

figure pleine et rosée, au front haut surmonté de cheveux gris se dressant tout droits en brosse épaisse. Ses deux yeux bleus, ronds, à fleur de tête, et ses lèvres charnues lui donnaient un air d'oiseau gourmand. Bien que boiteux, il était pétulant comme un geai et gesticulait beaucoup en sautillant sur sa bonne jambe et en ayant l'air d'enfoncer l'autre comme une vrille dans le parquet. Il se pencha vers la table et braqua ses yeux ronds sur l'in-quarto de Laurent.

— Hein! s'écria-t-il, du grec? — Théocrite? — Et vous le lisez comme cela, dans le texte, sans barguigner?

— Oui, monsieur Dérônis.

— Et ça vous intéresse?

— Excessivement, répondit Laurent avec conviction.

— Touchez là! s'exclama le bonhomme enthousiasmé, vous êtes certainement, avec moi, le seul habitant de Juvigny ayant du goût pour Théocrite... Ah! vous aimez le grec, tant mieux! Il faut venir chez moi, mon camarade, je vous montrerai mes livres et aussi mes manuscrits.

M. Dérônis était moins un érudit qu'un amoureux d'érudition. Grand entasseur de livres, vrai rat de bibliothèque, il prenait volontiers l'appareil extérieur de la science pour la science elle-même, et, comme beaucoup de savans de province, il avait enfourché un dada qui le menait droit au pays des chimères. Il rêvait de trouver une langue universelle, et sa manie d'exposer son système à tous venans avait fini par faire le vide autour de lui. Le pauvre homme en était réduit à lire ses manuscrits à son commis-greffier, qui n'osait fuir par déférence, ou à des collégiens forts en thème, qui s'amusaient des lubies du vieux bibliothécaire. Il n'eut de cesse qu'il n'eût amené Laurent chez lui. Il habitait, à l'extrémité de la rue des Sœurs-Claires, une étroite maison grise à deux étages, avec un corridor humide et une cour intérieure, où un pied d'aristoloche tapissait le mur de ses larges feuilles rondes. Le greffe, situé au premier, prenait jour sur un grand jardin voisin, d'où s'échappaient comme d'une volière gazouillante de bruyantes et nombreuses voix d'enfans. Ce greffe poudreux et enfumé, où il y avait des entassemens de papiers, des amoncellemens de cartons, des empilemens de bouquins ouverts les uns sur les autres, était une fidèle image du désordre qui régnait dans le cerveau de M. Dérônis. Quand Laurent y pénétra, il fut tout d'abord surpris d'y apercevoir une jeune fille d'une vingtaine d'années, penchée sur un pupitre et occupée à griffonner du papier timbré. — Ma fille Lucrèce, murmura M. Dérônis en la présentant à Laurent, elle m'aide dans mes travaux et connaît mes dossiers mieux que moi.

Il passa de l'autre côté de la table, où un grand garçon, assis à un pupitre qui faisait face à celui de la jeune fille, était en train de minuter un jugement. — Mon commis-greffier, Eustache Lapasque, continua le bonhomme, un légiste d'avenir, il rédige les jugemens mieux que moi...

— Singulier greffier! pensait Laurent. — Il avait grand'peine à tenir son sérieux, tant les deux jeunes gens occupés à noircir du papier timbré formaient un plaisant vis-à-vis.

Le commis, Eustache Lapasque, long comme un jour sans pain, au nez en éteignoir, aux cheveux blonds tombant sans grâce dans un col de chemise trop large, avait une jaquette d'alpaga noir, devenue verdâtre à force d'usure. Mlle Lucrèce était svelte et assez élancée; son buste maigre était emprisonné dans une robe de barége dont l'étoffe avait craqué aux entournures des épaules, et ses bras grêles montraient leurs coudes pointus sous des manches de tulle. Elle ressemblait à son père : mêmes lèvres charnues, mêmes yeux ronds à fleur de tête, même front étroit et trop haut. Elle n'était pas jolie; pourtant son teint frais, ses yeux clairs et langoureusement humides n'étaient pas trop déplaisans, et en somme la jeunesse lui donnait une sorte de beauté du diable. — A l'entrée de Laurent, les deux compagnons de travail avaient relevé la tête. M. Eustache Lapasque salua du nez, poussa un long soupir dans la direction de son vis-à-vis et se remit à griffonner fiévreusement. Mlle Lucrèce coula vers le nouveau venu une languissante œillade, soupira à son tour et se replongea dans ses écritures.

— Drôle de maison, se disait Laurent. — Il s'apprêtait à suivre M. Dérônis dans un cabinet contigu, où le greffier avait logé ses livres, quand, par la fenêtre ouverte, une explosion de voix enfantines et joyeuses monta dans le greffe endormi et attira l'attention du collégien.

— Ce sont les enfans de la pension Papillon, murmura M. Dérônis de sa claire voix flûtée; c'est un voisinage un peu bruyant pour nous autres, gens d'étude, mais on s'y habitue à la longue.

Laurent se rapprocha brusquement de la croisée. Entre les massifs du jardin voisin, on voyait passer les robes tourbillonnantes et les têtes nues des pensionnaires. C'était dans cette institution que vivait sa petite fée de la Fête-Dieu, sa Valentine bien-aimée. Elle se promenait là, à vingt pas de lui, et peut-être même était-ce sa tête châtaine qu'il apercevait là-bas, derrière les noisetiers. Il ne pouvait plus détacher ses yeux du jardin où de grandes roses trémières dressaient en plein soleil leurs pyramides de fleurs rouges ou orangées. A partir de ce moment, la poussière du greffe lui parut rouler des atomes d'or, Eustache Lapasque lui fit l'effet du génie

de l'hospitalité, et Lucrèce, malgré sa robe décousue et ses yeux ronds, lui sembla presque jolie. Il écouta sans sourciller les dissertations de M. Dérônis et poussa la lâcheté jusqu'à déclarer que le système du *langage universel* révolutionnerait le monde savant.

Il se mit à fréquenter assidûment le greffier et s'efforça de conquérir les bonnes grâces de Mlle Lucrèce, au grand désespoir d'Eustache Lapasque, qui adorait silencieusement la fille du patron et qui voyait avec ennui ce collégien maudit venir troubler la quiétude de leurs tête-à-tête quotidiens. Dès que Laurent avait une heure de liberté, il se faufilait au greffe, sous prétexte de consulter un auteur grec; il inventait alors des ruses de vieux diplomate pour s'installer près de la fenêtre et lorgner le jardin des demoiselles Papillon. Une ou deux fois déjà il avait pu apercevoir Valentine et il avait emporté de cette courte vision du bonheur pour le reste de la semaine. On le trouvait maintenant toujours là aux heures de récréation; en été, penché à la croisée ouverte; en hiver, soufflant sur les vitres pour faire fondre le givre et entrevoir dans le jardin poudré à blanc les pensionnaires qui se hasardaient au dehors. M. Dérônis s'absentait souvent, et, quand la besogne ne donnait pas, Lucrèce, qui était sentimentale, en profitait pour lire des romans ou écrire son journal. Eustache Lapasque, furieux de la présence d'un intrus, grimpait alors dans sa mansarde, située de plain-pied avec le grenier; il empoignait sa flûte et chargeait le buis sonore d'exprimer à Lucrèce les sentimens qui gonflaient sa poitrine. C'était la flûte qui seule révélait l'état du cœur d'Eustache. Aux heures d'espoir, le flûteur choisissait des airs modernes, des ponts-neufs sautillans et frétillans; mais, dans les jours de bouderie, il se rejetait sur le répertoire du temps passé, et alors, des hauteurs du grenier, on entendait s'exhaler comme une plainte : « Une fièvre brûlante, » ou « Plaisir d'amour ne dure qu'un moment... » — Pendant ce temps, le poêle ronflait doucement, Lucrèce dévorait les romans de Mme Cottin, et Laurent, un œil sur son livre et l'autre fixé sur le jardin Papillon, invoquait Valentine et se trouvait heureux, rien qu'à voir le gravier des allées ou les ifs taillés en boule que frôlait la robe de son amoureuse idéale.

A cette époque, Laurent venait d'entrer dans sa dix-septième année, il faisait sa rhétorique et se regardait déjà comme un grand garçon. Il avait encore les formes grêles et un peu gauches de l'adolescence, mais il se développait et embellissait à vue d'œil. Ses cheveux noirs et souples encadraient de leurs boucles épaisses un visage au ton mat où, seules, les joues avaient une nuance d'un brun rosé, et où un soupçon de duvet estompait la lèvre supérieure. Sur sa figure aux traits mobiles, l'enfance avait laissé un reste d'es-

pièglerie mutine, mais la jeunesse commençante s'y marquait déjà par l'éclat chaud et rêveur de deux grands yeux noirs légèrement cernés. Au fond du greffe maussade, la fréquente apparition de ce beau garçon de dix-sept ans qui apportait avec lui une capiteuse odeur de jeunesse finit par faire travailler plus que de raison la tête romanesque de la sensible Lucrèce. La réclusion où elle vivait dans cette pièce imprégnée d'une âcre senteur de renfermé avait encore accru en elle les désirs qui troublent la plupart des filles de vingt ans. Si sa sensibilité surexcitée et un vif besoin de tendresse l'avaient réduite à encourager les soupirs du flûteur Lapasque, ce dernier fut rapidement rejeté au second plan, et Mlle Dérônis n'eut bientôt plus d'yeux que pour le beau Chérubin qui venait s'asseoir chaque jour à deux pas de son pupitre. Laurent, très novice en pareille matière, n'y prenait pas garde; il était d'ailleurs trop absorbé par la contemplation du jardin Papillon; mais Eustache Lapasque avait déjà flairé cette inquiétante odeur d'amour, et sa mélancolie jalouse se traduisait par un redoublement de *flûteries* langoureuses et désespérées.

Depuis l'introduction de Laurent, Lucrèce soignait mieux ses modestes toilettes. Elle avait raccommodé les déchirures de sa petite robe noire, et elle déployait un luxe de manches transparentes qui ne faisaient que mieux ressortir la maigreur de ses coudes. Chaque jour, elle piquait dans son corsage des fleurs au parfum provocant: des œillets rouges, des seringas ou des pois de senteur, qu'elle ne manquait pas d'oublier dans les pages du livre de Laurent et qu'elle retrouvait, hélas! le lendemain, fanées à la même place. Pendant de longs quarts d'heure, tandis que l'adolescent épiait à la fenêtre les allées et venues des pensionnaires, Lucrèce s'accoudait à son pupitre et fixait ses yeux humides sur les boucles brunes du rhétoricien; mais le cruel n'avait pas l'air de s'en apercevoir; elle poussait un gros soupir, secouait la tête avec des dodelinemens alanguis et se remettait à noircir son papier timbré. Elle saisissait les moindres prétextes pour se pencher vers lui, de façon à effleurer de sa poitrine l'épaule ou le bras du collégien, puis elle se rejetait brusquement en arrière, tout oppressée, et rougissait en levant au plafond un regard noyé qui ne laissait plus voir que le blanc des yeux. Elle avait alors des gonflemens de cou, des ondulations et des mines de tourterelle roucoulante. — Tout cela était peine perdue, et l'insensible Laurent continuait à lorgner le jardin Papillon.

On était arrivé au commencement du printemps, une saison périlleuse pour les malades d'amour de l'espèce de Mlle Dérônis. Un jeudi, Laurent s'était rendu comme de coutume au greffe, sous couleur d'y achever la lecture de l'*Iphigénie* d'Euripide. M. Dérônis

était allé visiter ses vignes. Eustache Lapasque s'était retiré, comme Achille, sous sa tente, c'est-à-dire dans son grenier, et il y flûtait avec désespoir. Lucrèce travaillait seule à son pupitre; à côté d'elle, dans un vase bleu, un gros bouquet de ces narcisses jaunes, qu'on nomme dans le pays des *claudinettes*, répandait une molle odeur printanière et jetait une note gaie dans le sombre greffe enfumé. Laurent, après avoir salué Lucrèce, avait empoigné son Euripide, et, assis près de la fenêtre, il attendait impatiemment que la pension Papillon prît sa volée dans le jardin. Il régnait un profond silence dans le bureau; le grincement de la plume de Lucrèce et le grignotement d'une souris derrière la boiserie l'interrompaient seuls. Tout à coup une explosion de voix tapageuses éclata dans le voisinage; la volière était ouverte et les pensionnaires se répandaient bruyamment dans les allées du jardin. Laurent se précipita à la fenêtre, tandis que son livre glissait sur le parquet, et ses yeux s'écarquillèrent pour apercevoir la robe bleue de Valentine. Il était là depuis un quart d'heure et n'avait encore rien vu, quand un étrange bruit de sanglots retentit derrière lui. Il se retourna. Lucrèce, accoudée à son pupitre, avait plongé sa tête dans ses mains et fondait en larmes.

Le spectacle d'une femme en pleurs ne laisse pas d'émouvoir un cœur de dix-sept ans. Laurent se sentit troublé. — Qu'avez-vous, mademoiselle? demanda-t-il en se rapprochant de la jeune fille, que vous est-il arrivé?

— Rien... Je n'ai rien! murmura Lucrèce entre deux sanglots.

— Mais enfin, pourquoi pleurez-vous?

Les pleurs redoublèrent, et l'adolescent, ébaubi par ce déluge de larmes, ne savait plus quelle contenance tenir. A la fin l'orage s'adoucit; Lucrèce tira de sa poche un mouchoir imprégné d'eau de Cologne, tamponna ses joues humides, et, secouant nerveusement la tête, plongea ses regards mouillés dans les yeux étonnés de son interlocuteur. Il y eut un moment de silence pendant lequel les sons de la flûte de Lapasque arrivèrent plus aigus aux oreilles des deux jeunes gens. Le flûteur, avec un accent douloureux, jouait l'air de *Joconde :*

Pris d'un amoureux délire,
Un berger tendre et discret
Contait ainsi son martyre
Aux échos de la forêt...

— Vous avez du chagrin? reprit Laurent avec une insistance affectueuse, contez-moi vos peines.

— A quoi bon? balbutia Lucrèce, n'y pensons plus. C'est une folie!

Elle secoua de nouveau la tête, en continuant de regarder l'adolescent. Était-ce l'expression touchante de ce regard ou l'effet de l'odeur amollissante des narcisses?.. Laurent fut attendri. — Voyons, dit-il doucement, pourquoi pleurez-vous?

— Je pleure parce que... Eh bien, oui, parce que vous me faites souffrir!

Et Lucrèce, rouge comme une pivoine, plongea de nouveau sa tête dans ses mains.

— Moi, je vous ai fait souffrir! s'écria Laurent ahuri; je vous assure, mademoiselle, que c'est sans le savoir. Dites-moi au moins comment j'ai pu vous blesser à mon insu?

Elle desserra un peu ses mains, et le regardant entre ses doigts écartés :

— Pourquoi, poursuivit-elle rapidement, vous penchez-vous toujours à cette fenêtre afin de regarder le jardin Papillon?.. Il y a là une jeune fille que vous aimez... d'amour, et vous ne venez ici que pour *la* voir... Avouez-le!

Cette fois ce fut au tour de Laurent de rougir jusqu'au blanc des yeux, tant il était confus et effrayé de voir son cher secret découvert par Lucrèce Dérônis. Dans son désarroi, il s'en tira par un mensonge.

— Vous vous trompez, s'exclama-t-il, je vous jure!.. Je regardais, il est vrai, le jardin, mais c'était par pure distraction... Je ne pensais pas aux choses que vous dites, cela, je vous l'affirme.

Tout en parlant, il se troublait et rougissait de plus belle. Ses yeux baissés, ses lèvres qu'il mordait de dépit et ses mains qu'il tordait nerveusement, ne trahissaient que trop son embarras; — mais Lucrèce ne demandait qu'à être rassurée et à se montrer indulgente. Elle se leva, ferma brusquement la fenêtre et saisissant les mains de Laurent : — Bien vrai, s'écria-t-elle, vous n'aimez pas?.. Vous n'avez jamais aimé?

Ses yeux demeuraient fixés sur ceux de Laurent comme pour y chercher une réponse, et elle était devenue presque jolie, tant l'amour embellit tout ce qu'il touche. Le rhétoricien commençait à perdre son sang-froid. Ces prunelles brillantes et questionneuses, la moiteur de ces mains féminines qui serraient les siennes, l'odeur même des fleurs d'avril posées sur le bureau, tout cela contribuait à le griser. A son âge, il n'est pas besoin qu'on vous verse beaucoup de ce vin-là pour vous tourner la tête. Ses yeux s'enhardirent à contempler les joues animées, les lèvres entr'ouvertes et le corsage ému de Lucrèce.

— Répondez-moi franchement! reprit la jeune fille avec insistance.

— Mais, répliqua-t-il d'une voix légèrement étranglée et avec un sourire vague, pourquoi voulez-vous savoir cela?

— Parce que... parce que je vous aime, Laurent!

Et rouge, honteuse, ne sachant plus ce qu'elle faisait, Lucrèce ne trouva rien de mieux pour cacher sa confusion que de se jeter au cou de Laurent. Sa tête tomba sur l'épaule du jeune garçon, et, soit hasard, soit préméditation, celui-ci sentit soudain sur son cou l'impression des lèvres de la jeune fille.

Cela durait encore, lorsqu'un pas inégal et claudicant résonna dans l'escalier.

— Ah! voilà mon père, chuchota la trop tendre Lucrèce en se précipitant sur son pupitre, où elle se remit à écrire à la volée. Pendant ce temps, Laurent, pâle et chancelant comme s'il avait bu, s'agenouillait pour ramasser le volume d'Euripide, et par la lucarne du grenier, dans le brusque silence qui s'était fait entre les deux jeunes gens, la flûte d'Eustache Lapasque continuait à jeter ses trilles mélancoliques.

M. Dérônis entra sur ces entrefaites et trouva Lucrèce et Laurent hypocritement penchés, l'une sur son bureau, l'autre sur son livre, dont les caractères grecs semblaient se mêler et se tortiller comme un fourmillement d'insectes bizarres. Laurent, à qui cette hypocrisie n'allait guère, se leva au bout de quelques minutes et, sans oser regarder Lucrèce, saisit le premier prétexte venu pour s'esquiver.

V.

Une fois dans la rue, l'adolescent marcha d'un pas rapide comme pour secouer l'étrange émotion qu'il éprouvait. Le rapide baiser de Lucrèce l'avait tout enfiévré. Encore qu'il fût tombé des lèvres d'une fille laide et qui lui était indifférente, ce n'en était pas moins un baiser amoureux, et tout en marchant, il se disait avec son poète Théocrite,

Que même un vain baiser a des douceurs exquises...

Il était en même temps honteux et charmé de cette première caresse féminine; quand il y repensait il lui passait dans tout le corps un petit frisson voluptueux. Pendant toute la soirée il sentit l'impression à la fois chaude et fraîche des lèvres de Lucrèce, et quand il finit par s'endormir, cette sensation le poursuivit dans son sommeil. Seulement, dans son rêve, ce n'était pas la bouche de Mlle Dérônis qui se posait sur son cou, mais bien les lèvres mignonnes et timides de Valentine.

Le baiser de Lucrèce eut un résultat auquel la pauvre fille ne s'attendait guère : il accrut l'amour de Laurent pour la petite pensionnaire de l'institution Papillon. Depuis cette scabreuse après-midi passée au greffe de M. Dérônis, Laurent se sentait plus hardi. Cette caresse de Mlle Dérônis avait été pour lui comme un baptême de virilité. — Il n'était plus un enfant puisqu'il avait pu inspirer de l'amour à une femme. — Cette seule pensée l'emplissait d'une audace toute nouvelle. Jusque-là son amour pour Valentine avait été un pur rêve platonique, il était temps de le faire passer de la froide région de l'idéalité dans le domaine du réel. Laurent voulait oser; un je ne sais quoi le poussait à déclarer sa tendresse à celle qui en était l'objet. Il avait tout au plus aperçu deux ou trois fois sa bien-aimée à l'église Saint-Antoine, quand les pensionnaires défilaient sous les orgues à l'heure de la grand'messe, mais il connaissait déjà son nom de famille : elle s'appelait Valentine Maurin. Comme il ne se souciait plus de retourner au greffe, et comme il était par conséquent privé de la contemplation du jardin Papillon, il résolut de se dédommager en écrivant à Valentine. Pendant huit jours, il griffonna des brouillons de lettre qu'il déchirait ensuite et dont il mangeait les morceaux, afin que rien ne vînt le trahir. Enfin au bout d'une semaine il accoucha d'une épître qui lui parut réussie à souhait. Dans cette déclaration à la fois naïve et brûlante, il contait à cette fillette de quatorze ans comment il l'avait vue pour la première fois, à quelle occasion l'amour était entré dans son cœur pour n'en plus sortir; puis venaient de lyriques effusions sur le bonheur d'aimer et de se le dire, et enfin l'inévitable interrogation : son amour était-il partagé? — Si ses hommages étaient dédaignés, il saurait souffrir en silence. Au cas contraire, il suppliait « l'adorée Valentine » de lui répondre et de lui indiquer par quels moyens il pourrait arriver à lui parler. — Une fois ce chef-d'œuvre terminé, il le recopia sur un joli papier à lettre vert d'eau, cacheta le billet avec une belle cire parfumée où il y avait de la poussière d'or, et le serra précieusement dans sa poche.

Ce n'était pas tout d'avoir écrit, il fallait trouver un expédient pour que la lettre parvînt à son adresse, et ce n'était pas une petite affaire que de l'introduire dans l'intérieur du sévère pensionnat Papillon. Après s'être bien creusé la tête, Laurent s'arrêta à l'ingénieuse idée que voici. — A l'entrée du pensionnat stationnait une fruitière en plein vent, bien connue des collégiens et nommée la mère Tannier. Dans son enfance, Laurent avait maintes fois lorgné ses *charpagnes* pleines de cerises, de mirabelles ou de nèfles, suivant la saison, et souvent il avait dépensé chez la fruitière les sous que lui donnait la tante Sophie. Il savait que, grâce à son petit

commerce, la vieille avait ses entrées à la pension où elle vendait aux élèves des fruits et des sucreries pendant les récréations. Ce fut à la mère Tannier qu'il résolut de faire jouer le rôle d'Iris messagère. Pendant deux jours, il rôda autour de son échoppe, en tâtant avec des palpitations de cœur la lettre qui reposait dans la poche de sa jaquette. Il n'osait parler et se retirait en maudissant sa pusillanimité. Enfin un samedi soir, à la brune, il prit son grand courage, aborda la fruitière, et, lui glissant dans la main une pièce de quarante sous, — toute sa fortune, — il lui demanda si elle voulait se charger de remettre une lettre à « sa cousine, » qui était pensionnaire chez mesdemoiselles Papillon.

La mère Tannier eut un sourire qui fronça tous les plis de sa peau ridée et montra ses mâchoires à claire-voie. Elle fit d'abord quelques difficultés, mais prit tout de même l'argent et promit finalement de s'acquitter du message.

— Vous entendez bien, ajouta Laurent d'une voix mal assurée, vous ne remettrez la lettre qu'à Mlle Valentine, seule...

— Suffit, mon petit, répondit la mère Tannier en grimaçant, vous pouvez dormir sur les deux oreilles, votre commission est faite...

En dépit de cette assertion, Laurent dormit fort mal et se réveilla avec un poids sur la conscience. Le lendemain étant un dimanche, le jour de congé lui parut d'une longueur sans pareille. Il grillait de savoir si sa lettre avait été remise, et avec cela une mauvaise honte l'empêchait de retourner près de la fruitière. Le lundi matin, anxieux et enfiévré, il se rendit au collége, n'entendit rien de ce que disait le professeur, et eut pendant toute la séance la mine de quelqu'un qui dort debout. Quand il revint pour la classe du soir, il lui sembla que, sous le porche, certains élèves le regardaient avec des airs ironiques et inquiétans. Comme on traversait la cour, un de ses camarades s'approcha et lui murmura brusquement : — Ah çà, tu as donc écrit à une élève de la pension Papillon?

— Qui te l'a dit? demanda Laurent, devenu tout pâle.

— C'est le bruit de la ville; Mlle Papillon l'aînée est furieuse, la mère Tannier n'a rien eu de plus pressé que de lui remettre ta lettre... Ah! tu es dans de beaux draps!

Laurent sentit ses genoux plier et une sueur froide lui glisser le long de l'échine. Il entra en classe, blême, la bouche sèche, la gorge serrée comme un accusé qui attend sa condamnation. Ce jour-là, on expliquait du Démosthène. Au moment où c'était à son tour de reprendre l'explication, on entendit dans l'escalier le pas pesant et bien connu du principal. Laurent pressentit qu'il venait pour lui, et sa voix se perdit dans son gosier. La porte fut ouverte d'un coup sec, et le principal, la tête droite, l'air solennel, s'a-

vança au milieu de la classe tandis que le professeur et les élèves se levaient.

— Messieurs, commença d'une voix lente et digne le haut fonctionnaire du collége, on vient de m'apprendre un scandale qui a justement ému toute la ville; un élève a eu l'impudence d'écrire une lettre inconvenante et ridicule à une jeune fille appartenant à l'une des plus honorables institutions de Juvigny. Il n'a pas craint de soudoyer une mercenaire pour introduire dans la pension des demoiselles Papillon cette lettre impertinente, fruit d'une imagination perverse et prématurément corrompue. Il faut que le coupable soit puni; je ne tolérerai pas plus longtemps la présence d'une brebis galeuse dans le troupeau confié à mes soins... Élève Husson, sortez! Vous êtes exclu du collége, et j'en informe votre famille.

D'un geste indigné le principal montrait en même temps la porte toute grande ouverte. Sans prendre le temps de ramasser ses livres, Laurent se précipita dans le couloir et disparut.

Au bout d'un quart d'heure et sans qu'il sût trop comment, il se trouva assis sur la plate-forme du vieux château. — Ainsi c'était là le résultat de son équipée : la perfide fruitière l'avait trahi, Valentine n'avait pas reçu sa lettre, il allait devenir la risée de la ville, et pour surcroît, il était chassé du collége. — Chassé! — On était alors dans la période de réaction qui suivit le coup d'état, l'université était battue en brèche par les établissemens ecclésiastiques, et Laurent comprenait très bien qu'on se montrerait impitoyable pour un élève qui venait si mal à propos prêter le flanc aux accusations des ennemis de l'enseignement universitaire. Qu'allait-il devenir et comment oserait-il se remontrer à la maison? De quel visage affronterait-il les anathèmes de Mlle Constance, les larmes de la tante Sophie et les terribles colères du père Husson?

Et cependant il fallait rentrer, ne fût-ce que pour rassurer Mlle Sophie, qui, en ne le voyant pas revenir, souffrirait une angoisse mortelle. Sans cette considération, Laurent se serait à l'instant enfui de Juvigny, sauf à passer la nuit dans les bois. Au bout d'une heure de méditation, il se raffermit, en songeant qu'il valait mieux être immédiatement fixé sur son sort, et descendit tout droit vers la boulangerie. Quand il franchit le seuil de l'arrière-boutique, la première chose qui lui frappa les yeux, ce fut sa lettre vert d'eau entre les doigts du père Husson, qui la lisait à haute voix aux deux tantes scandalisées.

— Vous voilà, dit le boulanger en suspendant sa lecture; vous n'avez pas honte de vous présenter ici, après les vilenies que vous avez commises, et après qu'on vous a jeté à la porte du collége comme un fruit pourri?

Laurent, mordant ses lèvres pâlies et enfonçant ses mains au fond des poches de sa jaquette, détourna les yeux et reçut ce premier choc en silence. Exaspéré de cette impassibilité, Memmie Husson l'accabla alors des mots les plus durs et des sarcasmes les plus amers. Il lui reprocha le pain qu'il mangeait, l'argent qu'on avait dépensé pour l'entretenir au collége. Cela avait joliment réussi! Au lieu de jeter à l'eau tout ce bel argent, on aurait mieux fait de suivre son conseil en fourrant le garnement en apprentissage chez un tisserand ou chez un cordier. Mais non, on avait voulu faire de lui un monsieur; on s'était toujours aveuglé sur le compte de cet enfant de malheur!

— Husson! interrompit la pauvre tante Sophie les yeux pleins de larmes, Husson, arrête-toi, je t'en prie!

— Paix! répliqua le boulanger, je n'ai besoin des conseils de personne, et je dirai ce que j'ai à dire... Et vous, vagabond, écoutez!

Laurent jeta un regard furtif sur le père Husson et lui vit prendre sur la tablette de la cheminée un volume in-32 à tranche rouge et bleue. — Regardez ce livre, reprit-il, c'est le code, c'est la loi; elle me donne des droits sur vous que je suis bien aise de vous faire connaître. — Il ouvrit le volume à une page qu'il avait cornée et lut lentement, en appuyant sur chaque mot, ce passage du titre *De la puissance paternelle :*

« Article 375. — Le père qui aura des sujets de mécontentement très graves sur la conduite de son enfant aura les moyens de correction suivans :

« Article 377. — Depuis l'âge de seize ans jusqu'à la majorité, le père pourra requérir la détention de son enfant pendant six mois au plus, etc. »

Laurent, terrifié, se retourna involontairement pour voir s'il n'y avait pas déjà un gendarme dans la boutique.

— Vous comprenez? poursuivit Husson, je pourrais vous faire enfermer dans la prison de la ville haute... Mais il faudrait vous y nourrir, et je n'ai pas d'argent à perdre.

Il posa le code sur la table, fit une pause comme pour allonger les angoisses du coupable, et continua en reprenant un ton narquois et flegmatique : — Demain matin, vous entrerez comme apprenti chez Fleuriselle, le droguiste de la rue Entre-Deux-Ponts, qui consent à vous prendre pour la nourriture et le logement. Nous verrons si vous trouverez encore moyen de vous faire chasser de cette maison-là.

Laurent avait redressé la tête et il allait protester, quand un regard suppliant de la tante Sophie lui ferma la bouche.

— C'est bien entendu, n'est-ce pas? cria le boulanger; maintenant, qu'il monte dans sa chambre et qu'on l'y laisse.

Le pauvre jouvenceau gagna lentement sa mansarde. Il n'était pas arrivé au sommet de l'escalier que sa résolution était prise. — Plutôt mourir comme un chien au coin d'une route que de subir l'affront de cet apprentissage chez un épicier! — Les idées de fuite lui revinrent à l'esprit, et avec elles le souvenir des dernières paroles que lui avait adressées son parrain, le soir du bal. Elles s'étaient gravées dans sa mémoire; il se les était répétées bien souvent, — chaque fois que les duretés de Memmie Husson le faisaient trop souffrir. — Pourquoi n'irait-il pas trouver M. de Rosières?.. Les Islettes n'étaient qu'à huit lieues de Juvigny. La route était facile, et ce serait l'affaire d'une journée...

A sept heures, la tante Constance lui apporta son souper sans desserrer les lèvres. Il n'en mangea qu'une partie et enveloppa le reste dans un journal. La nuit vint, neuf heures sonnèrent à la Tour de l'Horloge; à dix heures, il entendit Husson verrouiller la boutique et se coucher dans un cabinet voisin de la boulangerie, puis ses tantes montèrent dans leurs chambres, et le silence régna dans la maison endormie. Seuls, les grillons de la chambre à four continuèrent à veiller et à chanter. Laurent, avant la tombée du jour, avait crayonné à la hâte quelques mots par lesquels il instruisait Mlle Sophie de sa résolution, et la suppliait de lui garder le secret. Vers deux heures du matin, il se déchaussa, prit son paquet et descendit avec mille précautions l'escalier aux marches criardes. Quand il fut au premier étage, il s'arrêta devant la porte de Mlle Sophie, y glissa son billet, envoya un baiser à la chère tante, puis continua de descendre en faisant une pause à chaque marche. Arrivé dans la cour, il prêta l'oreille : Memmie Husson dormait, et on entendait siffler son ronflement à travers les cloisons.

Il ne fallait pas songer à sortir par la porte de la boutique, dont la sonnette aurait mis toute la maison en émoi. Laurent se faufila doucement dans la remise, à l'extrémité de laquelle une croisée, fermée par un volet, s'ouvrait sur la rue des Juifs. Il entre-bâilla la vieille fenêtre couverte de toiles d'araignée, fit jouer le crochet rouillé du volet et sauta dehors. — Pas une âme dans la rue! — Il s'assit sur une marche, se rechaussa, regarda le ciel qui scintillait entre les pignons aigus des maisons, et envoya une dernière pensée à l'adorée Valentine, pour laquelle il subissait cette rude épreuve. Puis d'un pas rapide, il gagna les faubourgs et sortit de la ville.

André Theuriet.

(*La seconde partie au prochain numéro.*)

LES

PRISONS DE PARIS

SOUS LA COMMUNE

VI.

LA GRANDE-ROQUETTE (1).

V. — LA MORT DE DELESCLUZE.

« O Paris, qui n'es plus Paris, mais une spélonque de bestes farouches, » dit la harangue de M. Daubray, dans la *Satire Ménippée*. Cette exclamation, qui de nous ne l'a répétée pendant les exécrables journées du 25 et du 26 mai! Tout brûlait, tout allait brûler! Un océan de flammes roulait au-dessus de la ville : jamais bataille ne fut plus acharnée, jamais pareille destruction ne s'était vue. Les greniers d'abondance du quai Bourdon flambaient, et aussi les entrepôts de la Villette, et, au même endroit, le dépôt de la Compagnie des petites voitures, où, en prévision du siége, on avait accumulé des amas de vivres qui s'y trouvaient encore (2). Sept cent

(1) Voyez la *Revue* du 1er mai, du 1er juin, du 1er juillet, du 1er août et du 1er septembre.

(2) Ce fait, qui peut paraître invraisemblable, est de la plus rigoureuse exactitude; M. Ducoux, président du conseil d'administration de la Compagnie générale des voitures de Paris, a dit, le 11 mai 1872, à l'assemblée générale de ses actionnaires : « Les circonstances ne nous ont pas permis de réinstaller nos nouveaux ateliers de la Villette, dont vous avez approuvé la création. Un incendie, allumé dans les derniers jours

soixante-douze maisons enflammées, sept cent cinquante-quatre autres attaquées par l'incendie; la caserne d'Orsay, les Tuileries, le Palais-Royal, la Cour des comptes et ses archives, le palais de la Légion d'honneur, la Caisse des dépôts et consignations, le Palais de Justice, la Préfecture de police, les Gobelins, l'Hôtel de Ville, l'Administration de l'octroi, l'Assistance publique, le Théâtre-Lyrique, le théâtre de la Porte-Saint-Martin, le théâtre des Délassemens-Comiques, la bibliothèque du Louvre, le Ministère des finances, tous en feu et s'écroulant, faisaient de Paris un horrible brasier. Plus d'un Parisien, contemplant ce spectacle, a pleuré et s'est demandé, sans oser se répondre, s'il appartenait réellement à la race et à la patrie des hommes qui commettaient ce crime.

Les troupes françaises, enivrées à leur tour et presque affolées, se ruaient à la bataille avec une sorte de rage. Pendant les deux premiers jours de la lutte, le 22 et le 23 mai, elles avaient été très calmes, suivant passivement leurs officiers qui payaient d'exemple, et livrant avec abnégation ce dur combat des rues, antipathique et plus pénible que nul autre. La vue des premiers incendies les remplirent de colère; la résistance des insurgés les exaspéra, et il ne fut plus possible de les modérer. Dans le cœur des soldats, les mauvais souvenirs s'étaient aigris. Ces hommes, qui avaient tant souffert, qui avaient inutilement dépensé tant de vaillance, qui avaient supporté la captivité, la misère, la faim, la maladie, les longues étapes sur les routes inhospitalières, la honte d'une défaite imméritée, et qui, pour prix de leurs humbles sacrifices, n'avaient récolté que des injures, devinrent les champions de leur cause personnelle. Ceux dont ils avaient à réduire la révolte, ceux qui incendiaient nos monumens, renversaient nos trophées militaires, assassinaient les plus honnêtes gens du pays, qu'avaient-ils donc fait durant la guerre? Ils s'étaient amplement gobergés au milieu des tonneaux de vin et d'eau-de-vie, ils avaient péroré dans les cabarets, neutralisé la défense par leurs émeutes sacriléges, ne s'étaient point portés au-devant de l'ennemi, et avaient misérablement gardé toutes leurs forces pour essayer d'en accabler l'armée et le gouvernement de la France. Ces soldats, que l'on avait accusés de lâcheté, que l'on avait si lestement traités de capitulards, comprenaient instinctivement qu'ils se trouvaient en présence des hommes dont l'indiscipline, les insupportables fanfaronnades, la

de la période insurrectionnelle, pour atteindre les grands approvisionnemens de vivres que le gouvernement de la défense nationale avait laissés dans les magasins qu'il nous avait loués ou réquisitionnés, a détruit, avec ces approvisionnemens, la totalité des bâtimens existant sur notre immeuble, 372 voitures qui s'y trouvaient remisées et une partie de l'outillage que nous avions acquis. » — (Voyez *Compagnie générale des voitures de Paris; rapport du conseil d'administration sur les comptes de l'exercice 1871*, p. 11. Paris, 1872.)

volonté de ne pas combattre, avaient été les plus sûrs auxiliaires des armées envahissantes; en les frappant, ils crurent non-seulement obéir à la loi, mais venger la patrie. En réalité, ce qu'ils punirent avec acharnement, ce fut moins l'armée meurtrière du 18 mars que l'armée qui, pendant le siége, s'était systématiquement tenue hors du devoir et du danger. C'est là surtout ce qui donna aux derniers efforts de la lutte un caractère d'implacable brutalité. La révolte avait été sans pitié, la répression fut sans merci : comme dans les batailles qui se prolongent au-delà des forces humaines, l'enivrement de la tuerie avait saisi tout le monde; vainqueurs et vaincus n'eurent point de pardon les uns pour les autres. Les lois de sang que la commune avait promulguées et appliquées retombaient sur elle; à son tour, elle allait mourir égorgée.

L'illusion a-t-elle été sincère chez les chefs de l'insurrection; ont-ils cru que, répudiés par le pays tout entier, attaqués par l'armée française, menacés par les troupes allemandes, qui auraient forcé l'entrée de Paris si le gouvernement légal ne se fût enfin décidé à agir (1), ont-ils cru que leur cause sans drapeau, sans principe et sans nom, pourrait triompher et n'était pas condamnée à la mort violente? On pourrait le penser en se reportant à certains documens de l'époque. Le 24 mai, le jour même où l'assassinat des otages brisait toute chance de conciliation, on afficha dans Paris une proclamation que les membres du comité central avaient rédigée la veille. On y lisait, avec stupéfaction, les conditions proposées de puissance à puissance : « 1° L'assemblée nationale, dont le rôle est terminé, doit se dissoudre; 2° la commune se dissoudra également; 3° l'armée, dite régulière, quittera Paris et devra s'en éloigner d'au moins 25 kilomètres. » On croit rêver. Si quelques hommes, dont le cerveau était absolument perverti par le rôle étrange qu'ils avaient arraché aux événemens, ont pu s'imaginer que la victoire définitive leur resterait, il n'en était pas de même des spectateurs consternés de cette descente de la Courtille révolutionnaire. Nul, à Paris, ne crut à la durée de ce pouvoir matérialiste jusqu'à l'abjection, et parmi ceux qui eurent le singulier courage de l'exercer, personne ne conservait d'espérance à la date du 25 mai. Le plus simple raisonnement, à défaut de sagesse ou de patriotisme, exigeait que l'on mît bas les armes et que, pour une cause d'autant plus perdue qu'elle n'était pas née viable, on ne sacrifiât pas des milliers d'existences. C'est là ce que commandait l'humanité; mais ce fut la passion qui l'emporta, et tout fut perdu.

(1) « La commune... retarde l'évacuation du territoire par les Allemands et vous expose à une nouvelle attaque de leur part, qu'ils se déclarent prêts à exécuter sans merci, si nous ne venons pas nous-mêmes comprimer l'insurrection. » *Proclamation du gouvernement de la république française aux Parisiens*, 8 mai 1871.

Dès le début de la lutte suprême, les mesures de destruction sont prises, et l'on met en action le programme tracé le 27 novembre 1870 dans une séance du comité de *la ligue à outrance :* « Paris doit être brûlé ou appartenir aux prolétaires. » L'ordre donné est positif, et le voici dans son implacable simplicité : « Paris, 3 prairial an 79 (22 mai); le citoyen Millière, à la tête de 150 fuséens, incendiera les maisons suspectes et les monumens de la rive gauche. Le citoyen Dereure, avec 100 fuséens, est chargé des Ier et IIe arrondissemens. Le citoyen Billioray, avec 100 hommes, est chargé des IXe, Xe et XXe arrondissemens. Le citoyen Vésinier est chargé spécialement des boulevards de la Madeleine à la Bastille. Ces citoyens devront s'entendre avec les chefs de barricades pour assurer l'exécution de ces ordres. » L'histoire, qui enregistre les excès de la bêtise et de la cruauté humaines, nous prouve que tous les fanatismes sont implacables et se ressemblent. Dans *Les belles figures et drolleries de la ligue* (1589), l'Estoile nous a conservé un fragment manuscrit qui s'applique avec une précision rare aux événemens que nous essayons de raconter. « Pauvre peuple, s'écrie-t-il, ceux qui sont perdus en eux veulent te voir perdre avec eux. J'en demanderai la résolution prise en leur dernière assemblée chez le bon curé de Saint-Cosme, à l'issue de son sermon, qui fut que, n'ayant d'espoir, ils brusleroient tous les registres du parlement, du Chastelet, de la Chambre des comptes et de l'Hostel de Ville; puis, s'assemblant par leurs quartiers, mettroient le feu chascun chez soy et s'efforceroient d'esteindre ceux qui s'efforceroient de l'esteindre (1). » Les rêveurs malfaisans de la ligue et de la commune peuvent se donner le baiser fraternel à travers les siècles.

Le 25 mai, la commune était aux abois : elle s'agitait encore et ne vivait plus; mais les derniers spasmes de son agonie devaient être terribles. Ce jour-là, son pontife, celui que l'on appelait volontiers le vétéran de la démocratie et de la révolution, Delescluze allait mourir. Sa mort ne fut pas sans influence sur le sort des otages détenus à la Roquette, et c'est pourquoi elle nous appartient. Delescluze avait alors soixante-deux ans; il avait beaucoup souffert, avait connu les geôles, l'exil, la déportation, était d'une santé délicate, souvent malade, et, malgré son énergie naturelle centuplée par les événemens qu'il tentait de diriger, était parfois affaissé et paraissait beaucoup plus âgé qu'il ne l'était réellement : c'était un vieillard; malgré les soins recherchés qu'il prenait de sa personne, il en avait l'aspect et la débilité. Depuis la disparition de Rossel, tout le poids de la lutte retombait sur lui; membre du comité de salut public, délégué à la guerre, il faisait son noviciat militaire à

(1) Bibl. nat., III, réserve des imprimés : pièce manuscrite L. 25, *a*. 6, fol. XXI.

un âge qui ne comporte plus l'apprentissage rapide et dans des circonstances dont la gravité dépassait singulièrement ses facultés originelles; mais il était de ces hommes pour lesquels les convictions et les passions politiques tiennent lieu de talens naturels ou acquis. Il se croyait homme d'action parce qu'il était franchement jacobin; il avait accepté, sans contrôle ni critique, toutes les légendes de la révolution : Robespierre était son idéal et son idole; il n'était pas éloigné de croire à l'influence civilisatrice de la guillotine et s'imaginait avec une naïve sincérité qu'il portait seul l'héritage des « géans de 93. » Comme la plupart des sectaires de cette espèce, il avait l'intelligence courte et rigide. Beaucoup plus bourgeois que démocrate, quoi que l'on en ait dit, s'il rêvait le gouvernement du péuple par le peuple, c'était à la condition de représenter celui-ci au pouvoir, ou plutôt à la dictature, car, pour lui comme pour d'autres, « la force prime le droit. » Malgré la violence étroite de ses opinions, quoique son ambition demesurée et les illusions qu'il se faisait sur lui-même l'aient toujours poussé à lutter contre tout état de choses qu'il ne dirigeait lui-même, quoiqu'il se fût associé sans réserve aux criminelles tentatives du 31 octobre et du 22 janvier, il valait mieux que le milieu où il était tombé. Méprisant les socialistes, qu'il traitait de rêvasseurs, il penchait, dans le comité de salut public, vers les hébertistes, fut obligé de s'allier à eux afin de rester le maître, les subit, et n'osa pas leur rompre en visière pour mettre obstacle aux cruautés qu'ils commettaient. S'il ne fut l'auteur principal des actes mauvais, il en fut le complice, et cela seul empêche de plaider les circonstances atténuantes en sa faveur.

Solidaire de son propre passé, engagé dans une voie où il ne voulait pas reculer, Delescluze sut mourir pour une cause néfaste à laquelle, dans le fond de sa conscience, il ne croyait plus depuis longtemps. Il est mort découragé, et les saturnales honteuses auxquelles il assistait depuis deux mois ont dû lui prouver qu'entre les rêves et la réalité il y avait un abîme plein de sanglantes immondices. Il était résolu à ne point survivre à l'écroulement de ses espérances et peut-être aussi à l'anéantissement de ses illusions. Son parti semble avoir été bien arrêté. Le 22 janvier, voyant la débâcle des siens sur la place de l'Hôtel de Ville et sortant de la maison de la rue de Rivoli où il avait attendu le résultat de l'émeute, il dit à Arthur Arnould, sur le bras duquel il s'appuyait : « Si la révolution succombe encore une fois, je ne lui survivrai pas. » Cependant une note secrète expédiée le 15 mai de Belgique à Versailles affirmait que Delescluze venait de faire louer un appartement à Bruxelles afin de s'y réfugier après la défaite prochaine qu'il prévoyait. Cette note semble indiquer les fluctuations de cet

esprit à la fois indécis et tenace; en tout cas, aux dernières heures de la commune, Delescluze paraît avoir renoncé à tout projet de fuite, car, dans la soirée du 24 mai ou dans la matinée du 25, il écrivit la lettre suivante : « Ma bonne sœur, je ne veux ni ne peux servir de victime et de jouet à la réaction victorieuse. Pardonne-moi de partir avant toi, qui m'as sacrifié ta vie; mais je ne me sens plus le courage de subir une nouvelle défaite après tant d'autres. Je t'embrasse mille fois comme je t'aime; ton souvenir sera le dernier qui visitera ma pensée avant d'aller au repos. Je te bénis, ma bien-aimée sœur, toi qui as été ma seule famille depuis la mort de notre pauvre mère. Adieu, adieu, je t'embrasse encore. Ton frère, qui t'aimera jusqu'au dernier moment : Ch. Delescluze. »

Des bruits contradictoires et mensongers, dont il convient de faire justice, ont couru sur la mort de Delescluze; deux versions sont en présence qui ne sont pas plus vraies l'une que l'autre. On a dit que dans la journée du 25 mai, alors qu'il était réfugié à la mairie du XIe arrondissement, Delescluze avait été assailli par une prodigieuse quantité de colonels, de commandans, d'officiers de tous grades, de fonctionnaires de tout rang, qui étaient venus, avec des supplications et des menaces, lui demander de l'argent; il aurait résisté vivement aux importunités dont il était l'objet et se serait même emporté jusqu'à jeter les clés de la caisse au visage des solliciteurs. Le fait est très douteux, car ce jour-là même on distribua dans la mairie des sommes considérables à des officiers fédérés et à plusieurs membres de la commune. Quoi qu'il en soit, Delescluze, désespéré, profondément dégoûté des convoitises dont il était le témoin, se serait levé en disant : « Il faut en finir; quant à moi, j'ai vécu ! » Il serait sorti alors et tranquillement, comme s'il eût été à la promenade, aurait marché devant lui, sur le boulevard Voltaire, jusqu'à la barricade de la place du Château-d'Eau. Là, il serait monté sur le tas de pavés et y serait resté à découvert, semblable à une cible vivante, jusqu'au moment où un coup de feu le renversa. Ce récit est trop traditionnellement révolutionnaire pour n'être pas suspect. On l'a encore enjolivé : « Le soleil se couchait... Pour la dernière fois, dit M. Lissagaray, cette face austère, encadrée dans sa barbe blanche, nous apparut tournée vers la mort. Il venait de tomber foudroyé sur la place du Château-d'Eau. » — « Le feu des Versaillais redoubla d'intensité. Delescluze put faire quelques pas encore sur la place du Château-d'Eau, écrit Fr. Jourde (*Souvenirs d'un membre de la commune*, p. 82). Devant nous, le soleil disparut, se voilant dans des nuages d'or et de pourpre. Quelque chose comme un déchirement immense, lugubre, se fit entendre. Delescluze venait de tomber foudroyé. » — Ce sont là des amplifications de rhétorique qui n'ont rien à faire avec la réa-

lité. Delescluze n'est point tombé sur la place du Château-d'Eau, au-delà de la barricade qui fermait l'entrée du boulevard Voltaire; il est tombé en-deçà sur le boulevard même.

L'autre version est simplement absurde. M. Washburne, ministre plénipotentiaire des États-Unis d'Amérique, mû par un sentiment d'humanité, aurait, dans la soirée du 24 mai, fait une démarche auprès des autorités allemandes afin que celles-ci intervinssent et obtinssent un armistice en faveur des insurgés. Le 25, il se serait rendu à la mairie du XIe arrondissement, aurait fait accepter ce projet à Delescluze, aurait vainement tenté de sortir de Paris avec lui dans la matinée, serait revenu le soir vers cinq heures et aurait, pour ainsi dire, assisté à sa mort. Un des historiens de la commune, M. Lissagaray, adopte cette fable en la modifiant légèrement; ce n'est plus M. Washburne, mais simplement un de ses secrétaires. Ces allégations ne sont que ridicules; elles seraient odieuses, si l'on ne savait que les gens de la commune et ceux qui les hantaient ne connaissaient pas le premier mot des usages diplomatiques et que leur niaise crédulité égalait leur ignorance. Nous sommes formellement autorisé à déclarer que tout le personnel de la légation des États-Unis, — ministre, secrétaires, employés, — s'est strictement tenu à l'écart pendant ces jours douloureux, que nulle tentative de conciliation n'a été essayée, et que nulle ingérence, même officieuse, n'eût été tolérée par M. Washburne. Cette légende a été fabriquée de toutes pièces et s'est fait jour pour la première fois en 1871, au lendemain de la défaite, dans l'*adresse du conseil général de l'association internationale des travailleurs au conseil central de New-York pour les États-Unis*. Ce n'est même pas une erreur, c'est un mensonge intéressé destiné à faire croire qu'il existait quelque solidarité entre l'Amérique et la commune (1).

L'intervention d'un membre quelconque du corps diplomatique et des autorités allemandes n'est pas plus vraie que la prétendue fuite tentée par Delescluze. L'avant-propos d'un roman de M. Banc, une déposition erronée d'un témoin mal informé, ont servi de base à une fable que le souci de la vérité fait encore un devoir de mettre

(1) Quelques publications ont recueilli cette fable avec une déplorable légèreté. Au rédacteur d'un journal franco-américain qui l'avait reproduite, M. Washburne a écrit : « Monsieur, je lis dans votre journal du 19 et du 22 novembre certains détails sur la mort de Delescluze à propos desquels je crois devoir vous dire que votre bonne foi a été trompée. En ce qui me concerne, ces détails sont entièrement apocryphes. Je n'ai jamais eu d'entretien avec Delescluze, ni avec qui que ce soit à son sujet : je ne l'ai même jamais vu. Toute cette histoire n'est pas seulement malveillante, elle est aussi, permettez-moi de le dire, absurde, car, à l'époque à laquelle elle se rapporte, la condition des choses était telle à Paris que les faits dont vous parlez n'auraient pas pu s'y produire. Recevez, etc. E.-B. Washburne.

Paris, 20 décembre 1876. »

à néant. On a dit que, sous prétexte d'une communication importante à faire à l'un des chefs de l'armée allemande, Delescluze avait essayé de franchir la porte de Vincennes, qu'arrêté, maltraité par les fédérés, il s'était vu obligé de revenir sur ses pas et de reprendre place à la mairie du XIe arrondissement. C'est faux. Dans la journée du 25 mai, la porte de Vincennes était gardée par le commissaire de police J..., ancien employé au journal *le Réveil* et qui était absolument dévoué à Delescluze. Si celui-ci s'était présenté, le pont-levis eût été immédiatement abaissé pour lui. Quatre soldats seulement, quatre Espagnols, appartenant au corps franc des *Amis de la France*, étaient de service et prêtaient main-forte à J... Personne ne sortit dans cette journée, quoique le nombre de ceux qui voulaient s'échapper fût nombreux; on refusa même le passage à M. R..., agent d'assurances à Bagnolet, qui justifiait de son identité. Une seule exception fut faite en faveur d'un correspondant du *Times*, qui donna vingt francs « pour les blessés. » Le lendemain matin 26 mai, quatre officiers fédérés, qui étaient le lieutenant Pitois fils, le colonel Collet, le capitaine Julaud et un autre capitaine dont on ignore le nom, portant chacun un sac de 1,000 francs destinés à la solde des hommes de Vincennes, franchirent la porte en voiture, ne se rendirent pas au fort et ne reparurent plus. On a probablement attribué à Delescluze une démarche qui fut faite plus tard près des autorités allemandes par Arnold et qui fut reçue avec le mépris qu'elle méritait.

Les apologistes de la commune ont déifié Delescluze, de sa fin ils ont fait un martyre héroïque; mais ils ont omis de raconter à la suite de quelles violences dirigées contre lui il avait marché vers la mort. Mus par un intérêt de parti, ils n'ont pas dit toute la vérité. Cette vérité, nous allons essayer de la reconstituer, tout en prévenant le lecteur que notre récit ne repose que sur des conjectures, mais sur des conjectures tellement probables, appuyées de témoignages si concordans, qu'elles serrent la certitude d'aussi près que possible. — La journée du 25 mai, — qui est, en fait, la dernière journée de la commune, — fut extraordinairement tumultueuse à la mairie du XIe arrondissement. On se tenait dans la salle des fêtes qui était bien réellement devenue les écuries d'Augias. Le parquet était jonché de débris d'assiettes, de bouteilles cassées, de charcuterie : des matelas maculés gisaient dans les coins; des tonneaux de vin à demi défoncés, des sacs dégorgeant de cartouches, des touries de pétrole encombraient toutes les chambres. Des estafettes, des officiers entraient et sortaient; on se gourmait aux portes, il n'y avait plus ni chefs, ni soldats; il n'y avait plus là que des vaincus, des naufragés qui s'entre-dévoraient. Delescluze avait compris que le refuge de la commune, menacé de toutes parts,

ne tiendrait pas longtemps encore et qu'il était prudent de s'assurer une dernière retraite. Il donna des ordres afin que les différens services réunis autour de lui, la caisse où l'on devait puiser une dernière fois avant de se séparer à jamais, les blessés principaux que l'on ne voulait pas abandonner aux troupes victorieuses, fussent évacués sur la mairie du XXe arrondissement, c'est-à-dire sur Belleville, où l'on espérait, des hauteurs de Ménilmontant et des Buttes-Chaumont, pouvoir canonner Paris à outrance, pour se faire des funérailles « dignes d'un grand peuple. » C'est là, dans cette journée du 25 mai, que Delescluze signa l'ordre d'extraire tous les otages que renfermaient la Grande et Petite-Roquette, 1,500 personnes environ, et de les transférer à la mairie de Belleville. L'ordre, communiqué à Ferré, fut contre-signé par celui-ci et remis à Benjamin Sicard, qui fut chargé, conjointement avec Émile Gois, d'en assurer l'exécution, aussitôt que la commune, ou ce qui en subsistait, serait établie dans sa dernière bauge. Delescluze espérait encore pouvoir traiter avec le gouvernement légal. Il voulait, se retranchant derrière 1,500 otages tenus à discrétion, imposer des conditions que l'humanité seule aurait forcé d'accepter : ou le massacre immédiat de 1,500 innocens, ou la vie sauve et le droit de fuite pour les coupables; il eût laissé le choix à « Versailles. »

Ceci fait, il eut une conversation de quelques instans avec le correspondant d'un journal américain, et, fatigué du bruit, voulant peut-être se rendre compte par lui-même de l'état des choses, il sortit et se dirigea vers l'énorme barricade qui, s'appuyant aux n°s 1 et 2 du boulevard Voltaire, commandait les approches de la place du Château-d'Eau. Protégé par la caserne du Prince-Eugène et par les vastes constructions des Magasins-Réunis, qui en formaient les défenses avancées, cet obstacle vraiment formidable représentait la clé de Belleville. Il était donc très important qu'il pût tenir au moins jusqu'à minuit, afin que l'évacuation projetée ne fût point interrompue par l'arrivée inopinée de l'armée française. Delescluze examina la situation, causa avec un nègre, ancien turco, qui combattait à la barricade; puis il entra dans la maison portant le n° 4. Il y resta plus de deux heures, dans le vestibule, la tête penchée, les mains derrière le dos, se promenant de long en large et paraissant perdu dans ses réflexions. Lorsqu'il revint à la mairie, il fut accueilli par une bordée d'injures. Son absence avait été remarquée et commentée. A cette heure où l'esprit de défiance avait envahi tous les insurgés, on le soupçonna d'une lâcheté, d'avoir voulu fuir en abandonnant ceux qu'il avait entraînés à leur perte. C'est là, sans doute, à ce moment précis, que prit naissance la fable que nous avons racontée plus haut. Pour ces gens affolés, le correspondant du journal américain devint un ministre plénipo-

tentiaire qui avait apporté un passeport; le temps de l'absence avait été employé à essayer de franchir une porte que le patriotisme des fédérés avait refusé d'ouvrir. Delescluze fut impassible. Il appela près de lui quelques membres de la commune, Franckel, qu'une blessure forçait à garder le bras en écharpe, Jourde, Johannard; ils ne l'entendirent pas; ils se disputaient, se vomissaient leurs vérités à la face, s'accusaient mutuellement et rejetaient les fautes de tous sur chacun d'eux. Peut-être, dans l'emportement de leur fureur, s'adressaient-ils l'horrible apostrophe d'un conventionnel à Fouché en 1814 : « Va! traître! il n'y a pas un pou de ton corps qui ne soit en droit de te cracher au visage! »

Des soldats, de bas officiers entouraient Delescluze, lui mettaient le poing sous le nez, lui disaient qu'il était un lâche, qu'il avait voulu s'enfuir, mais que, puisqu'il les avait poussés « dans le pétrin, il y crèverait avec eux. » Delescluze prit sa canne et son chapeau, puis, s'étant dirigé vers la porte, il salua le groupe d'insulteurs qui l'avait menacé, dit : « Adieu, messieurs! » et sortit. Un fédéré cria : « Il va se sauver! » et une douzaine d'individus se précipitèrent derrière lui. Il marcha dans la direction du Château-d'Eau et traversa sans difficulté deux basses barricades qui embarrassaient la chaussée du boulevard Voltaire. Arrivé près de la rue Rampon, il fit mine de s'arrêter, comme s'il avait l'intention de s'y abriter. Un des fédérés qui le suivaient, moins pour aller combattre que pour le surveiller, crut qu'il tentait de se dérober et tira sur lui. La balle lui effleura le front. Delescluze leva les épaules avec un geste d'inexprimable dégoût et reprit sa route; une balle venue des troupes françaises l'atteignit au flanc gauche, il fut renversé; il s'appuya sur les mains et fit effort pour se relever; une seconde balle aplatie par un ricochet le frappa au cou et le tua. Il tomba devant le n° 5 du boulevard Voltaire. La mort fut-elle instantanée? Nous le croyons. Cependant une femme qui au milieu de la nuit se glissa sur le trottoir vit un homme vêtu en bourgeois se traîner vers un fédéré blessé et l'entendit crier d'une voix éteinte : « Tue-moi, je suis Delescluze! »

Le vent soufflait du sud; le corps fut couvert par les flammèches et les débris d'étoffes brûlées qui s'échappaient des deux maisons d'angle du boulevard que les insurgés avaient incendiées. Lorsque le 27 on retrouva Delescluze, il était à la même place. L'identité n'était pas discutable; on eût dit qu'il avait pris soin d'en accumuler les preuves dans son portefeuille. On y découvrit aussi quelques pièces qui semblent symboliser la commune : une dénonciation lui apprenant que Vermorel était décidé à se défaire de lui « par le fer ou par le poison; » — une demande de quinze litres d'eau-de-vie pour la ration de trente-cinq hommes; — l'ordre de détruire

immédiatement les maisons d'où l'on aurait tiré sur les fédérés et d'en fusiller tous les habitans; — une lettre de la citoyenne Verdure, déléguée à l'orphelinat de la rue Oberkampf, relative à un fait de galanterie vénale. Le soupçon, l'ivrognerie, la cruauté, la débauche, n'est-ce pas là en effet le fond même de l'insurrection qui allait succomber? Pendant que Delescluze mourait, Vermorel, en aidant à ramasser un insurgé frappé d'une balle, recevait une blessure dont il ne devait pas guérir. Lui et Delescluze représentaient les deux partis extrêmes de la commune, les deux adversaires futurs qui se seraient disputé le pouvoir; l'un était un socialiste ardent, haïssant les jacobins; l'autre était un jacobin, méprisant les socialistes; la lutte fût devenue très vive entre eux, et il est probable que c'est Vermorel, — un rêveur, — qui eût succombé.

Lorsque la mort de Delesluze fut connue à la mairie du XIe arrondissement, on proposa le commandement en chef à Wrobleski, le Polonais qui avait très solidement combattu à la Butte-aux-Cailles; il le refusa, par le motif fort sérieux qu'il n'y avait plus assez d'hommes en armes pour espérer raisonnablement de résister aux troupes françaises. La délégation à la guerre fut alors abandonnée plutôt que confiée au colonel Hippolyte Parent, qui était bien digne d'aider la commune à pousser son dernier râle; car la veille, 24 mai, et le matin même, il avait fait fusiller huit fédérés qu'il accusait d'être en relations avec Versailles; deux bandits subalternes, Lachapelle et Forestier, avaient dressé le procès-verbal de l'exécution. En outre, ses états de service en faisaient un homme précieux pour les cas désespérés. C'était un ouvrier chapelier auquel la justice avait accordé quelques loisirs dont il avait sans doute profité pour étudier la science sociale et l'art militaire. Le 10 novembre 1859, le tribunal de Montdidier lui applique une peine de trois mois de prison pour escroquerie; le 13 novembre 1862, le tribunal de Péronne l'envoie pendant une année en prison pour un délit analogue; le 14 janvier 1863, la cour d'assises de la Somme lui inflige trois ans d'emprisonnement pour faux en écriture privée; le 30 novembre 1868, il est, à Lyon, condamné à un an de prison pour abus de confiance; le 14 juin 1870, dans la même ville, six mois d'emprisonnement punissent un nouveau méfait. Or, au mois de mai 1871, Hippolyte-Achille Parent, dit Narcisse, venait d'atteindre sa trente-deuxième année; on voit qu'il avait su occuper sa jeunesse.

Conformément aux dispositions adoptées par Delescluze, tout ce qui restait de la commune s'installa, vers le milieu de la nuit, au XXe arrondissement, dans la mairie de Belleville, qui était l'ancien restaurant de *l'Ile d'amour*, si souvent célébré par les romans de Paul de Kock.

VI. — LA JUSTICE DU PEUPLE.

Dans la journée du vendredi 26 mai, la commune se mit en mesure de faire exécuter la résolution prise la veille sur le transfert des otages; mais auparavant on voulut sans doute les épurer et donner une suite aux exécutions dont Sainte-Pélagie et la Grande-Roquette avaient déjà été le théâtre. Un ordre vague, indéterminé, ne désignant personne nominativement, fut rédigé : cet ordre prescrivait au directeur du dépôt des condamnés, à Isidore François, de remettre à qui de droit tous les gendarmes détenus à la Grande-Roquette et tous les otages que le peloton d'escorte pourrait emmener. L'homme qui se présenta, muni de ce mandat, se nommait Émile Gois; il n'en était point à son coup d'essai révolutionnaire. Déporté à Lambessa en 1852, rentré à Paris en 1865, il avait été condamné par contumace aux travaux forcés à perpétuité lors du procès de Blois, et s'était jeté sans réserve, au 18 mars, dans le mouvement insurrectionnel. Ami intime de Mégy, très lié avec « le général » Eudes, il ne pouvait manquer d'occuper quelque haute situation pendant la commune; successivement juge d'instruction, président de la cour martiale, colonel d'état-major, gouverneur des prisons, il avait, malgré ces multiples occupations, trouvé moyen de faire, au commencement de mai, un voyage en Belgique, non point pour proclamer la république universelle dans le Brabant, mais pour déposer en lieu sûr, à l'abri de ses propres amis et des curiosités de la justice légale, une forte somme qui ne paraît pas avoir été le fruit de ses économies. Il avait été jadis employé aux écritures dans une maison de commerce. C'était un grand garçon de quarante-trois ans, blafard, les joues pendantes et le regard conquérant; dans l'intimité on l'appelait Grille d'égout; lorsque l'on a étudié la catégorie d'hommes qui gravite autour de la prostitution et qui l'exploite, on reconnaît que ce surnom prouve qu'Émile Gois vivait de ressources impures qu'il est inutile de spécifier.

L'ordre qu'il remit à François ne fut même pas discuté; il est probable, du reste, que le directeur savait à quoi s'en tenir et qu'il avait été prévenu du sort réservé à certains otages, car il avait, dès la veille, fait dresser deux listes comprenant, l'une tous les prêtres, l'autre tous les gendarmes, les gardes de Paris et les sergens de ville. Gois désigna, en outre, verbalement quatre détenus dont il exigea l'extraction : Auguste Dereste, ancien officier de paix; Joseph Largillière, ébéniste; François Greff, ébéniste; Joseph Ruault, tailleur de pierre; ces trois derniers étaient accusés d'avoir été agens secrets sous l'empire. Greff, nous l'avons dit, était un ami de François, qui depuis le matin le cachait dans son appartement. Le

malheureux entendit prononcer son nom et vint naïvement se présenter lui-même à Émile Gois, malgré les signes désespérés que lui faisait François, qui eût voulu le sauver. Le brigadier Ramain fut chargé d'aller chercher les prêtres; le sous-brigadier Picon reçut ordre de faire descendre les gendarmes et les sergens de ville. Les premiers étaient enfermés dans le bâtiment de l'ouest, à la quatrième section, d'où Mgr Darboy était parti pour la mort; les seconds étaient détenus au bâtiment de l'est, dans la première section.

Les otages de la quatrième section étaient inquiets, mais préparés. Deux faits caractéristiques feront comprendre la qualité supérieure de l'âme de ceux qui s'attendaient à mourir. Parmi les détenus amenés de Mazas dans la soirée du 22 mai se trouvait un jeune homme de vingt-six ans, frêle, délicat, *angélique*, disaient ses compagnons de captivité, qui était élève du grand séminaire de Saint-Sulpice et s'appelait Paul Seigneret. C'était un être d'une candeur et d'une foi extraordinaires; il n'avait pas fallu moins que l'autorité de ses maîtres pour l'empêcher de s'engager pendant la guerre et de faire le dur métier de soldat, auquel sa santé très débile le rendait absolument impropre. Sa faiblesse même augmentait son ardeur et lui donnait une sorte de douce exaltation qui rêvait les sacrifices les plus douloureux pour satisfaire aux besoins de ses croyances. Il y avait en lui du missionnaire et de l'apôtre; il était de ceux qui meurent volontiers et simplement pour confesser leur Dieu. Entraîné par sa foi militante, il avait, dans la prison, recherché la société d'un prêtre des Missions étrangères, M. Perny, qui arrivait des rives du Fleuve-Jaune pour tomber au milieu des persécutions de la commune. Paul Seigneret ramenait toujours la conversation sur le même sujet et disait : « Voyons, mon père, parlez-moi un peu de vos jeunes martyrs de Chine. » En souriant, le missionnaire lui répondit un jour : « Gourmand! cela vous fait venir l'eau à la bouche, n'est-ce pas? » Le pauvre Paul Seigneret n'eut point à aller jusque dans l'Empire du Milieu pour s'offrir en holocauste; les mandarins de la commune lui réservaient le martyre.

M. Chevriaux, proviseur du lycée de Vanves, était, à la Grande-Roquette, voisin de cellule de M. Guérin, prêtre des Missions étrangères, qui avait quitté son costume ecclésiastique. M. Chevriaux, en causant avec lui dans le couloir ou dans le chemin de ronde, ne lui avait pas caché qu'il était marié, qu'il avait un enfant, et que, dans de telles conditions, la mort lui paraissait bien dure. Pendant la nuit qui suivit l'assassinat de l'archevêque, M. Guérin appela M. Chevriaux, avec lequel il pouvait causer grâce à la disposition des fenêtres, et lui dit : « Ici nul ne nous connaît; comme vous, je suis vêtu en laïque; on ne vérifie pas l'identité; lorsqu'on vous appellera, laissez-moi répondre à votre place. Ma vie est vouée au

martyre, et ma mort sera utile si elle sauve un père de famille. » M. Chevriaux refusa; M. Guérin, avec une insistance héroïque, supplia son compagnon de lui permettre d'accomplir ce sacrifice, qu'il trouvait tout simple. M. Chevriaux fut inflexible, et M. Guérin le blâma doucement de ce qu'il appelait son obstination. Chacun d'eux, sans doute, lorsque Ramain vint faire l'appel de ceux qui allaient mourir rue Haxo, écouta avec angoisse s'il n'entendrait pas le nom de son voisin de captivité. Ni l'un ni l'autre de ces hommes de bien ne fut désigné. Leur dévoûment fut inutile, mais il n'en est pas moins admirable, car c'est du fond du cœur et d'une inébranlable résolution que tous deux avaient fait l'abandon de leur existence.

Il était environ quatre heures lorsque le brigadier Ramain entra dans la quatrième section. Son premier mot, prononcé d'une voix rude, ne laissa aucun doute aux otages; on venait chercher une fournée : « Attention! Répondez à l'appel de vos noms; il m'en faut quinze! j'en ai déjà un (il faisait allusion à Greff). » Chacun répondit sans faiblesse. Ramain avait quelque peine à déchiffrer un nom et disait : « Bénigny, Bénigé... » M. de Bengy, de la Société de Jésus, s'approcha, dit : « C'est moi, » et se réunit à MM. Caubert et Olivaint. Paul Seigneret fut appelé, il embrassa un de ses compagnons, serra la main d'un de ses camarades de Saint-Sulpice, arrêté en même temps que lui, et se rangea près des autres victimes. Le brigadier les compta deux fois; un prêtre voulut prendre son chapeau, un autre quitter ses pantoufles; Ramain répéta le mot déjà dit au président Bonjean: « C'est inutile, vous êtes bien comme cela. » Les onze ecclésiastiques, les trois laïques marchèrent alors derrière Ramain; on ne les fit point passer par l'escalier de secours que l'archevêque avait descendu; on les dirigea vers le grand escalier. Ce changement d'itinéraire fut presque un motif d'espoir pour ceux qui les avaient vus partir. On écouta, on chercha à distinguer au milieu du bruit vague de la fusillade un feu de peloton indiquant une exécution militaire; on n'entendit rien. Néanmoins les otages qui restaient encore à la quatrième section écrivirent leurs dernières volontés et se tinrent prêts à tout. Ceux que l'on venait d'emmener furent conduits dans la salle du greffe (1).

Pendant que le brigadier Ramain les avait appelés et comptés, le sous-brigadier Picon s'était rendu à la première section, que, depuis deux mois, l'on nommait le quartier des gendarmes. C'est là, en effet, que ces malheureux venant du dépôt avaient été

(1) Prêtres : Olivaint, Caubert, de Bengy, de la Société de Jésus; Radigue, Tuffier, Rouchouze, Tardieu, de la congrégation des Sacrés-Cœurs de Picpus; Planchat, aumônier de l'œuvre du Patronage; Sabatier, second vicaire de Notre-Dame-de-Lorette; Benoist, abbé, Seigneret, séminariste. Laïques : Dereste, officier de paix; Greff et Largillière, ébénistes, Ruault, tailleur de pierres.

écroués le 6 et le 9 avril en compagnie d'une quinzaine d'anciens sergens de ville faits prisonniers comme eux à la journée du 18 mars. On ne fit point l'appel; Picon se contenta de dire : En rang, et descendez tous. Il y avait là plus de cinquante hommes qui vaguaient dans le couloir, car la porte de leur cellule restait ouverte toute la journée. L'un d'eux demanda : « Pourquoi nous fait-on descendre, où allons-nous? — Picon, qui avait reçu le mot du directeur François, répondit : — Il n'y a plus de pain dans la maison; on va vous conduire à la mairie de Belleville, vous faire une distribution de vivres et vous mettre en liberté. » Les soldats prisonniers coururent à leur cellule, se bouclèrent le sac au dos, se coiffèrent du képi et s'alignèrent dans le corridor. Cependant le maréchal des logis Geanty semblait hésiter; il regarda Göttmann, le surveillant, un de ceux qui dans la soirée de la veille avaient voulu tenter un coup de force pour sauver ces malheureux. Le surveillant fit de la tête un geste énergique qui signifiait : Ne descendez pas! Geanty a dû le comprendre; mais la discipline, l'habitude de toujours obéir fut la plus forte, et puis peut-être s'imaginait-il que l'on « n'en voulait » qu'aux prêtres; il se retourna vers ses hommes et leur dit : « Allons, descendons! » Ils partirent tous, deux par deux, marquant le pas, comme s'ils se rendaient à une inspection. On les réunit dans le grand parloir; à travers les fenêtres, ils purent voir que l'on avait dépavé la cour dans laquelle se tenait un peloton qui n'était pas composé de plus de trente-cinq hommes. Émile Gois, tout vêtu de rouge, accompagné de François, vint regarder les otages; rapidement, il en supputa le nombre, trente-sept gendarmes ou gardes de Paris, quinze sergens de ville. D'un coup d'œil, il indiqua son peloton d'escorte à François et lui dit : « C'est trop. » On fit sortir tous les sergens de ville, et on les reconduisit à leurs cellules. Au moment où le surveillant Göttmann venait de refermer la grille de la section, il aperçut un garde de Paris qui, plus avisé que les autres, s'était caché et n'avait point suivi ses camarades; il appela immédiatement le surveillant Bourguignon; tous deux entraînèrent le soldat, le poussèrent vers la salle des bains de l'infirmerie en lui recommandant de rester immobile : celui-là du moins fut sauvé.

Le peloton d'escorte ouvrit ses rangs pour recevoir d'abord les gendarmes, ensuite les laïques, puis les prêtres. Émile Gois monta à cheval, et l'on partit. Pour des hommes résolus, l'escorte eût été dérisoire; mais, nous le répétons, tout ressort était brisé chez ces pauvres soldats, brisé par les mauvais traitemens dont ils avaient été accablés à Montmartre, brisé par la longue captivité qui avait suivi leur défaite; il ne leur restait plus que l'habitude de la bonne tenue et le courage de bien mourir. Quant aux prêtres, ils appar-

tenaient à une religion dont le Dieu a dit à son premier apôtre : Remets le glaive au fourreau; ils ne songeaient point à lutter et priaient à voix basse. Les femmes, les vieillards, les très rares hommes que la commune n'avait point poussés à la bataille, tous les gens du quartier en un mot, étaient sortis devant les portes, regardaient défiler ce cortége et ne cachaient point la commisération qu'ils éprouvaient. Dans le haut de la rue de la Roquette, au moment où l'on allait franchir la place où s'élevait l'ancienne barrière d'Aulnay, une femme cria : « Sauvez-vous donc! » Il est certain que toute maison se serait ouverte pour les recevoir; mais aucun des otages ne parut avoir l'idée de se dérober. Geanty marchait en tête, ferme, droit, les épaules bien effacées, comme à la parade. On tourna à gauche et l'on s'engagea sur le boulevard Ménilmontant dont on suivit la droite, le long du mur qui borde le Père-Lachaise; tout le monde était sympathique à ceux qui passaient.

A l'espèce de demi-lune que le boulevard forme devant la rue Oberkampf, on fit halte. Là se dressait une très forte barricade, occupée par des fédérés du 74e bataillon que commandait un certain Devarennes. Émile Gois, qui ne se sentait pas en force pour maintenir les otages, si ceux-ci avaient tenté sérieusement de résister, demanda à Devarennes de lui donner quelques hommes pour grossir son peloton. Une compagnie tout entière, sous les ordres d'un nommé Dalivoust, qui en temps normal était couvreur, mais qui, en temps d'insurrection, faisait le métier de capitaine d'infanterie, se massa autour des gendarmes, et commença à gravir, avec eux, la longue chaussée de Ménilmontant. Cette partie du trajet fut encore relativement douce; nulle injure ne fut adressée aux otages. Pendant quelques instans, ils purent se rassurer et, à voir la tranquillité bienveillante des personnes qui les regardaient, se persuader qu'on ne les avait pas trompés et qu'en effet on les transférait à la mairie de Belleville. Un seul prêtre fut malmené, le père Tuffier, de Picpus, sans doute, qui, vieux et n'avançant que lentement, fut insulté par les fédérés de l'escorte. On a dit que Paul Seigneret avait offert son bras à un ecclésiastique âgé qui paraissait souffrant; il est probable qu'il soutenait et qu'il a soutenu jusqu'au bout de cette voie douloureuse la marche hésitante du père Tuffier.

Dès que l'on eut pénétré dans la rue de Puébla, on se trouva au milieu d'une population hostile et menaçante. Quelques pierres furent jetées au milieu des otages, et l'on cria : A mort les calotins! Tout le ramassis des vagabonds en armes, toute l'écume de la bataille, tous les enfans perdus, les lascars, les vengeurs, les déserteurs de l'armée, les voleurs en disponibilité, les assassins en fraierie, les galériens en vacances, s'étaient réfugiés sur les hauteurs de

Belleville et de Ménilmontant. On leur amenait à tuer sans péril des hommes qui ne se défendaient pas, c'était là une de ces rares bonnes fortunes dont il faut savoir profiter. Sur la place qui s'étend devant le marché, une masse énorme de curieux regardait l'immense panorama de Paris embrasé. Le sourd retentissement du canon bruissait comme une tempête et montait dans les airs sur un nuage de fumée. Le spectacle avait sa grandeur horrible, l'escorte s'arrêta à le contempler. A ce moment, on fut rejoint par des fédérés exaspérés qui arrivaient des Buttes-Chaumont, où ils avaient été battus. Ils crièrent : « Livrez-nous les prisonniers, nous allons les fusiller tout de suite. » Le mot de prisonniers courut immédiatement dans la foule qui suivait les otages, et l'on raconta que c'étaient des gendarmes, des gardes de Paris et des prêtres que l'on avait pris sur la barricade de la rue Sedaine au moment où ils tiraient sur « le peuple. »

La mairie, — aujourd'hui détruite, — du XXe arrondissement, faisant vis-à-vis à l'église Saint-Jean-Baptiste, prenait façade sur la rue de Paris et avait une large entrée dans la rue des Rigoles, rue étroite et resserrée qui fait suite à la rue de Puébla. A côté d'un lavoir qui existe encore, un groupe d'officiers fédérés réunis autour de la commune réfugiée à l'ancienne *Ile d'amour*, se tenait devant la porte latérale de la mairie; Gabriel Ranvier, la brute obtuse, féroce, jalouse, ne pardonnant pas à l'humanité la banqueroute qu'il avait faite, les condamnations qui l'avaient justement frappé, l'incapacité qui en lui neutralisait tout, excepté une ambition désordonnée. Ranvier était là, chamarré de son écharpe rouge et regardant venir le lugubre cortége; s'adressant à Émile Gois, il lui dit : « Fais entrer tous ces gens-là ici. » Au moment où les otages passèrent devant lui, il leur cria : « Vous avez un quart d'heure pour faire votre testament, si cela vous amuse! » Le bruit se répandit, avec une extraordinaire rapidité, que l'on venait d'amener des prisonniers faits sur les barricades et que l'on allait les fusiller. Ce fut une grande joie dans tout le quartier; les cabarets vomirent leurs buveurs, les postes lâchèrent leurs soldats, et bientôt il y eut devant la mairie une masse vociférante d'individus armés : au moins quinze cents, ont dit quelques témoins oculaires; plus de deux mille, ont dit les autres. Au bout de vingt minutes environ, les otages sortirent : le maréchal des logis Geanty, toujours le premier; puis vingt-sept gardes de Paris, dix gendarmes, les quatre « civils, » les prêtres et le pauvre petit Seigneret, bien pâle, mais soutenant toujours le père Tuffier.

Gabriel Ranvier, s'adressant à Grille d'égout, lui cria : « Va me fusiller tout cela aux remparts! » La population était en fête, elle s'amusait considérablement. Elle avait organisé le cortége à sa

guise et en avait fait une sorte de marche triomphale. Une vivandière vêtue de rouge, le sabre à la main, juchée à califourchon sur un cheval, s'avançait la première; après elle, une batterie de tambours, appuyée d'une fanfare de clairons, sonnait la charge et versait l'ivresse du bruit rhythmé dans ces têtes affolées déjà par l'ivresse de l'alcool et du sang. Derrière les musiciens, un jeune homme de vingt ans à peine, merveilleusement agile et adroit, sorte d'acrobate tombé de corde raide en barricade, dansait en jonglant avec son fusil. La foule armée pressait les otages; des femmes leur « allongeaient » des coups de poing, des coups de griffe à travers les fédérés, qui les gardaient. On criait : « Ici, ici, il faut les tuer ici! » Émile Gois apaisait le peuple d'un geste de la main et disait : « Non; vous avez entendu le citoyen Ranvier, il a ordonné d'aller aux remparts. » Dans cette rue de Paris, insupportablement longue, le martyre que ces malheureux eurent à souffrir n'est pas concevable. Pas un de ceux dont ils étaient entourés qui ne voulût frapper son coup, japper son injure, lancer sa pierre. Ils ruisselaient de sueur; les soldats avaient une admirable contenance et, sous les immondes projectiles qui les accablaient, marchaient comme au feu dans les bons jours de victoire du temps de leur jeunesse; derrière eux, à haute voix, les prêtres les exhortaient à bien mourir : il n'en était pas besoin. Mais, à distance historique des événemens, il n'en reste pas moins incompréhensible que pas un de ces hommes, qui tous étaient très braves, n'ait tenté un effort désespéré. Un mot nous a été dit qui explique peut-être cet étrange phénomène : tous avaient peur d'être massacrés et espéraient encore qu'ils ne seraient que fusillés. — Cette épouvante de la douleur prolongée semble avoir hanté l'esprit de tous ceux qui ont été assassinés par la commune; que l'on se rappelle la dernière parole de Jecker : « Ne me faites pas souffrir! »

Autour d'eux, on chantait, on dansait, on hurlait; la foule, absolument enivrée, était parvenue à cet état de paroxysme qui enlève la conscience de soi-même et des actes que l'on va commettre. Il n'y avait plus là en présence que des jouets humains que l'on allait torturer pour « s'amuser » et des furieux devenus incapables de distinguer le bien du mal. Cette sorte de folie, c'est la maladie des foules, qui sont des agglomérations nerveuses où la sensation subite, la brusque impression tiennent lieu de sentiment et de raisonnement. A la croix formée par l'intersection de la rue de Paris et de la rue Haxo, la tête du cortége s'arrêta, la queue continua à marcher, et il y eut une confusion qui permit à des énergumènes de se rapprocher des otages et de les frapper au visage. Après quelques convulsions de cette masse en frénésie, on fit halte, et tout le monde se mit à parler à la fois. Il s'agissait de savoir où l'on conduirait les victimes et

où on les mettrait à mort. Les uns voulaient, tournant à gauche, prendre le bas de la rue Haxo et aller les tuer à la porte du Pré-Saint-Gervais; les autres, demandant à continuer la rue de Paris, proposaient la place des Trois-Communes et la porte de Romainville comme un bon endroit, bien choisi pour les exécutions. On se disputait sans pouvoir se mettre d'accord lorsqu'une voix cria : « Allons au secteur ! » Ce nouvel avis fut immédiatement adopté, et la tourbe, obliquant à droite, entraîna les malheureux avec elle.

Pendant le siége, l'état-major du IIe secteur avait été installé dans quelques petites maisons construites près d'un terrain, mi-jardin, mi-potager et qui formaient ce que l'on appelait *la cité de Vincennes*. Ce lieu sinistre existe encore et porte aujourd'hui le n° 83 de la rue Haxo. Les officiers avaient conservé l'habitude de s'y réunir; il y avait un dépôt d'armes et de munitions. A l'heure où les otages en approchaient, le secteur était rempli de fédérés harassés de la lutte et demandant que l'on y mît fin. Parmi eux se trouvait un jeune homme de vingt ans qui assista au massacre et en conçut une telle horreur qu'il se sauva, après avoir brisé son fusil, pour ne plus servir une cause capable de tels forfaits. Le soir même, il écrivit le récit de ce qu'il avait vu; c'est ce récit, empreint d'une sincérité terrible, que nous suivrons pas à pas. Hippolyte Parent, dernier commandant en chef de l'insurrection, avait établi son quartier général au secteur; Varlin, Latappy, Humbert, étaient près de lui; Oudet, blessé, avait été déposé dans une chambre; on disait qu'Eudes et Bergeret venaient de quitter leur travestissement militaire et avaient pris la fuite; Jourde, après avoir mis 7,000 ou 8,000 francs dans sa poche et avoir laissé à un nommé Guilmois de quoi faire la paie aux sous-officiers qui combattaient encore, avait disparu à son tour. Les gens qui étaient là étaient irrités, inquiets, très hésitans; ils accusaient les membres de la commune de les avoir trahis et se demandaient s'il ne convenait pas de les fusiller. On entendit tout à coup une immense clameur : c'était la foule qui arrivait entraînant les otages avec elle; elle se précipita dans la longue allée bordée de maisons qui formait la cité proprement dite. Quand les otages furent entrés, on ferma une mince barrière en bois; elle fut immédiatement brisée par les gens qui « voulaient voir. » Des cris de mort retentissaient. Un homme fut très énergique et essaya de défendre ces malheureux. On a dit que cet homme était Hippolyte Parent; non, non, c'est une erreur, cet homme fut Varlin. Membre de la commune, blessé d'avoir vu le comité central ressaisir le pouvoir, — quel pouvoir ! — après la mort de Delescluze, désespéré de reconnaître que la cause pour laquelle il s'était perdu allait s'effondrer à jamais dans l'abîme qu'elle se creusait volontairement, il s'était jeté devant les otages, comme pour les

protéger et, s'adressant à Hippolyte Parent, il lui criait : « Allons! les hommes du comité central, prouvez que vous n'êtes pas des assassins, ne laissez pas déshonorer la commune, sauvez ce peuple de lui-même, ou tout est fini, ou nous ne sommes plus que des forçats. » Vaines paroles; nul ne les écoutait. Des fédérés lui répondirent : « Va donc, avocat! Ces gens-là appartiennent à la justice du peuple, nous avons le droit d'en faire ce que nous voulons; ils sont à nous! » Hippolyte Parent se taisait en ricanant. Varlin eut un geste de fureur et voulut recommencer à parler; quelques-uns de ses amis l'emmenèrent de force. Les otages, maintenus, serrés par la foule, étaient acculés dans un espace carré, assez large, qu'une faible barrière en bois séparait d'un vaste jardin où l'on avait commencé une construction interrompue par la guerre. Contre une muraille élevée d'une douzaine de pieds, une cave inachevée formait une sorte de fosse; un mur très bas, de 50 centimètres environ, était le soubassement d'une maison future et servait de ligne de démarcation entre le grand jardin et l'étroit terrain où se trouvait le caveau, percé d'une simple ouverture.

Malgré les cris de mort et les menaces qui avaient escorté les otages depuis la rue de Puébla jusqu'à la cité de Vincennes, il y eut un moment, très court, d'hésitation; on avait appliqué le maréchal des logis Geanty contre la muraille d'une des maisons; il se tenait immobile, les bras croisés, impassible sous les pierres et la boue que lui jetaient les femmes (1). On entendit armer quelques fusils; on cria : « Ne tirez pas! ne tirez pas! la maison est pleine de munitions! » Il y eut un recul instinctif de la foule; on eût dit qu'elle était reprise d'indécision et que nul n'osait donner le signal. Un homme grimpa sur une charrette chargée de tonneaux, — poudre ou vin, — qui se trouvait à l'entrée du secteur. Il lut un papier qu'il tenait en main et parla. On applaudit. C'est alors que le boucher Victor Bénot, colonel des gardes de Bergeret, incendiaire des Tuileries, se précipita hors d'une maison, en criant : « A mort! » Une poussée formidable se fit, la barrière tomba et les otages, d'un seul mouvement, furent entraînés dans le terrain qui précédait le petit mur inachevé. La cantinière qui les avait guidés était descendue de cheval, elle se jeta vers eux; les femmes excellent aux actes de cruauté, qu'elles prennent pour des actes de courage. Elle porta le premier coup, et tous les hommes qui étaient là devinrent des assassins. Geanty était toujours en tête, — à son rang. — Il entr'ouvrit sa tunique et présenta sa poitrine; un prêtre âgé se plaça devant lui et reçut le coup qui lui était destiné; le prêtre tomba, et l'on vit Geanty toujours

(1) « Il présentait à cet instant, dit le récit qui me sert de guide, l'image d'un homme aussi brave que juste. »

debout, toujours découvrant sa poitrine; on l'abattit. A coups de fusil, à coups de revolver, on tirait sur ces malheureux; des fédérés accourus au bruit s'étaient perchés sur une muraille voisine et chantaient à tue-tête en faisant un feu plongeant. Debout sur un petit balcon en bois, Hippolyte Parent, fumant un cigare et les mains dans ses poches, regardait et regarda jusqu'à la fin.

Le massacre ne suffisait pas; on inventa un jeu. On força les malheureux à sauter par-dessus le petit mur; les gendarmes sautèrent; on les tirait « au vol » et ça faisait rire. Le dernier soldat qui restait debout était un garde de Paris, beau garçon d'une trentaine d'années qui sans doute, de service à la Comédie-Française, avait vu jouer *le Lion amoureux* de Ponsard; du moins on peut le croire à la façon dont il mourut. Il s'avança paisiblement vers la basse muraille qu'il fallait franchir, se retourna, salua la tourbe rouge et dit : « Messieurs, vive l'empereur! » Puis lançant son képi en l'air, il fit un bond et retomba frappé de trois balles sur le monceau de blessés qui s'agitaient en gémissant. L'œuvre n'était point terminée; cinq otages, quatre prêtres et un « civil, » vivaient encore. On ordonna aux prêtres de sauter par-dessus le mur, ils refusèrent. L'un d'eux dit : « Nous sommes prêts à confesser notre foi; mais il ne nous convient pas de mourir en faisant des gambades. » Un fédéré jeta son fusil par terre, saisit chacun des prêtres à bras-le-corps, et, pendant que la foule applaudissait, les enleva et les poussa au-delà de la muraille indiquée. Le dernier prêtre résista, il tomba entraînant le fédéré avec lui; les assassins étaient impatiens; ils firent feu et tuèrent leur camarade. Un seul restait, le « civil, » évanoui. Son système nerveux n'avait pas été de force à supporter ce long supplice; le pauvre homme avait perdu connaissance. On le prit par les jambes et par les bras; on le balança un instant et on le lança sur les autres victimes. On lui fit l'honneur d'une décharge générale (1).

Nul membre de la commune n'assista à cette boucherie, qui avait duré une heure; était-elle enfin terminée? Non; il fallait achever ces blessés qui se plaignaient lamentablement. On se mit à piétiner, à sauter sur eux, on leur tira des coups de fusil et de pistolet sans pouvoir faire taire leurs gémissemens, car ceux qui étaient dessus garantissaient ceux qui étaient dessous. Un fédéré cria : « Allons, les braves, à la baïonnette! » On lui obéit et cela parut drôle. On larda ces pauvres gens jusqu'à ce qu'ils fussent entrés dans l'é-

(1) Il est difficile de savoir quel est l'otage, — le seul parmi cinquante-deux, — qui fut faible au dernier instant; plusieurs prêtres portaient des vêtemens laïques; sur les quatre « civils, » deux avaient des costumes reconnaissables : Largillière, habillé en sous-officier fédéré, Ruault, couvert d'une blouse. Le doute subsiste, et je n'ai pu l'éclaircir.

ternel silence. Quand on fit la levée des corps, le lundi 29 mai, on constata qu'un des cadavres avait reçu soixante-neuf coups de feu.

Lorsque l'on fut certain que tous étaient bien morts, on se félicita d'avoir « purgé la terre » de tant de Versaillais; les femmes furent embrassées; on porta la cantinière en triomphe. On alla dans les cabarets se rafraîchir un peu en parlant de ses hauts faits; une jeune femme disait : « J'ai essayé d'arracher la langue d'un des curés, mais je n'ai pas pu; » un artilleur colossal, sorte d'hercule forain, qui, sans armes, avait frappé les otages à coups de poing, disait en montrant sa main enflée : « J'ai tant tapé dessus que j'en ai la patte toute bleue. » Le lendemain, quelques fédérés prévoyans vinrent en famille dépouiller les morts; puis ils jetèrent les cinquante-deux otages et le fédéré dans le trou du caveau qui était une fosse d'aisances.

Le valeureux Stanley, alors à Ouganda, aux confins de l'Afrique orientale, avait enfin réussi à retrouver Livingstone, lorsque, le 14 février 1872, il reçut les journaux d'Europe qui lui apprirent à la fois l'existence, la chute, les crimes et le châtiment de la commune. Il a noté son impression : « O France! ô Français! pareille chose est inconnue même au centre de l'Afrique! »

VII. — LA RÉVOLTE DES OTAGES.

Pendant que l'armée insurrectionnelle se transformait naturellement en bande d'assassins, les troupes françaises, marchant toujours à découvert contre des hommes embusqués derrière de hautes barricades, continuaient lentement, mais invinciblement, leur mouvement stratégique. Dans la soirée du 26 mai, elles étaient maîtresses de la place de la Bastille, de la rue de Reuilly, du faubourg Saint-Antoine et de la place de la barrière du Trône. L'aile droite, après avoir été obligée de vaincre une résistance acharnée, avait enfin réussi à s'emparer de ces positions très importantes qui, lui ouvrant le boulevard Davout et le boulevard Mortier, permettaient d'attaquer à revers les hauteurs de Belleville. L'aile gauche forçant le passage du boulevard du Temple, occupant la rotonde de la Villette, s'établissait boulevard Lenoir et sur les rives du canal Saint-Martin jusqu'à la porte de l'Ourcq; elle menaçait ainsi directement les Buttes-Chaumont. Si lente qu'elle ait été, la bataille avait été bien conduite; les deux extrémités de l'arc se rejoignaient pour former autour des débris de la révolte un cercle infranchissable.

La commune râlait; le samedi 27 mai, elle eut une dernière réunion rue Haxo, n° 145, dans une petite maison qui avait servi d'état-major au génie auxiliaire des fédérés. Ils n'étaient pas nombreux les triomphateurs du 18 mars, les héros de la tuerie de la

place Vendôme, les législateurs de l'Hôtel de Ville, les dictateurs du comité de salut public, les ordonnateurs des incendies funèbres, les généraux, les galonnés, les délégués; une douzaine tout au plus. Ils délibérèrent selon leur invariable habitude, se distribuèrent quelques fonds de réserve gardés avec soin et décidèrent que chacun d'eux, suivant son inspiration personnelle, ferait acte de combattant là où l'on combattait encore. Cela ne leur suffit pas; ce n'était pas assez révolutionnaire. L'ennemi qui les entourait était nombreux, et, si leur exécrable cause leur eût tenu au cœur, ils auraient pu jusqu'au bout lutter et tomber pour elle; mais non, la manie de l'imitation terroriste, le besoin de tuer encore les emporta, et, au lieu de prendre un fusil et de mourir enveloppés dans la sanglante guenille qu'ils nommaient leur drapeau, ils se mirent à rechercher ceux d'entre eux qui les avaient déjà et prudemment abandonnés. Où étaient Pindy, et Billioray, et Félix Pyat, et Cluseret et J. Vallès? On voulut les retrouver à tout prix et quand même. Pour les conduire à la bataille? Nullement; pour les fusiller. On ne découvrit que deux pauvres diables d'agens inférieurs, un certain Richard, qui avait été délégué à la caserne du Château-d'Eau, un nommé Dudach, qui avait rempli nous ne savons quelle fonction subalterne, mais qui cependant s'était distingué à l'incendie de l'Hôtel de Ville; tous deux furent « collés au mur » et mis à mort. Les partisans de toute perversion sociale ont reproché au gouvernement de Versailles d'avoir été cruel pour les « égarés » de ces mauvais jours; le gouvernement légal a été moins sévère pour les communards que la commune elle-même. En fait, le 27 mai, celle-ci n'existait plus; le comité de salut public lui-même, ce groupe « d'hommes de bronze et d'acier, » s'était évanoui. La veille, le comité central s'était saisi de la dictature; on la lui avait livrée sans discussion. Le promoteur du 18 mars, le metteur en œuvre de toutes les horreurs où Paris succombait, revendiquait l'honneur de présider au dénoûment du drame odieux dont il avait joué la première scène.

La folie de destruction qui agitait ces aliénés atteignit alors son dernier période. Au matin de cette journée et sur la zone des fortifications qui va de la porte de Bagnolet à la porte de Pantin, les pièces de rempart retournées vers la ville furent pointées contre elle sous leur inclinaison maxima; elles lançaient au hasard les projectiles dont on les chargeait à outrance, quitte à les faire éclater. Les soldats allemands, l'arme au pied, rangés dans les villages suburbains, regardaient avec stupeur cette dévastation prodigieuse et se félicitaient sans doute en reconnaissant que chez les populaces envieuses la haine sociale détermine plus d'énergie que le patriotisme. Pendant cette journée, où toute la lutte ramassée sur des points

singulièrement faciles à défendre fut d'un acharnement sans pareil, deux tentatives furent faites pour obtenir passage à travers les lignes prussiennes. On eût dit que les gens de la commune, semblables à des créanciers exigeans, réclamaient le paiement de la dette de reconnaissance contractée pendant le siége par les Allemands envers le parti révolutionnaire qui les avait si puissamment aidés par ses impitoyables diversions. Hippolyte Parent fit sonner en parlementaire et alla demander à un chef de bataillon bavarois l'autorisation de faire retraite derrière les lignes d'investissement. On lui répondit que l'on n'avait point d'ordre et qu'on en référerait au général Fabrice, qui commandait à Saint-Denis. Un peu plus tard, Arnold, le membre de la commune, sortit à son tour; il essaya d'entrer en pourparlers avec les Allemands, fut promené d'officier en officier, et enfin renvoyé avec sa courte honte. Pendant que les uns se cherchaient pour se fusiller, que les autres s'efforçaient de se mettre à l'abri au-delà des armées de l'Allemagne, Jules Allix, l'ancien délégué à la mairie du VIIIe arrondissement, arrivait, tout rayonnant, sur les hauteurs de Belleville. Avec le bonheur qui accompagne les fous, il avait, nous ne savons comment, traversé Paris, et il apportait cette bonne nouvelle que, le centre de la ville étant dégarni de troupes, rien n'était plus facile que de s'en emparer; il suffisait pour cela de faire « une légère poussée. » La commune alors serait victorieuse à jamais et l'on rentrerait dans l'ère de la félicité universelle. Au lendemain de la victoire, le gouvernement légal eut pitié de ce pauvre homme et s'empressa de le réintégrer à Charenton, d'où il n'aurait jamais dû sortir.

Th. Ferré ne se battait pas, car cela ne paraît pas avoir été trop dans ses habitudes; plus délégué que jamais à la sûreté générale, cet avorton au bec crochu se sentait charge d'âmes et pensait aux otages qui étaient fort nombreux encore, car la Petite-Roquette seule contenait 1,333 soldats, amenés de différentes casernes, ainsi que nous l'avons déjà dit. La Grande-Roquette était moins peuplée, elle renfermait 167 détenus criminels et 315 otages. Ceux-ci n'étaient point réunis dans la même division. Les survivans de la quatrième section étaient enfermés dans le bâtiment de l'ouest; un groupe de 95 militaires était placé dans les dortoirs en commun du même bâtiment. Dans le bâtiment de l'est, séparé de l'autre par la cour principale, la première section, occupée la veille encore par les gendarmes massacrés au secteur de la rue Haxo, était déshabitée; au-dessus, au deuxième étage, des sergens de ville étaient incarcérés; au troisième étage, troisième section, quelques prêtres, des artilleurs, des soldats de différentes armes étaient en cellules. Celles où les ecclésiastiques étaient emprisonnés restaient fermées par ordre du directeur François; les autres étaient ouvertes et per-

mettaient ainsi aux détenus de se promener dans les couloirs. Une très forte grille fermait les sections à chaque extrémité et interdisait toute communication entre elles. En dehors des cellules, la deuxième et la troisième section comprennent une vaste chambre appelée le *lit de camp*, qui peut au besoin servir de dortoir à une trentaine de condamnés. On pénètre dans ces divisions par un large escalier ayant son point de départ non loin des bureaux du greffe, ou par l'escalier de secours, escalier en colimaçon qui prend naissance dans le premier chemin de ronde. Le rez-de-chaussée des bâtimens de l'est et de l'ouest est attribué aux détenus criminels qui y font métier de cordonniers, de menuisiers, de serruriers et de forgerons. Lorsque ces détenus sont en récréation dans la cour, la porte des ateliers est toujours close, et les outils doivent rester sur les établis.

On connaissait à la Grande-Roquette le sort des gendarmes et des autres otages qui avaient été extraits la veille sous prétexte d'être conduits à Belleville. La promesse de leur distribuer des vivres et de les mettre en liberté, qui peut-être les avait déterminés à suivre leurs assassins, les avait conduits à la fosse de la rue Haxo. Les sergens de ville, les soldats, tassés dans la seconde section, étaient farouches. Ces vieux soldats, ces victorieux de Crimée et d'Italie, se révoltaient à l'idée d'être saignés comme des porcs ou assommés comme des bœufs. La colère est parfois bonne conseillère; leur irritation, doublée par l'angoisse, exaspérée par la faim, car le pain manquait depuis la veille, surexcitée par l'horreur que le forfait commis leur inspirait, leur irritation était au comble. Un sentiment de révolte les réveillait enfin de leur longue torpeur; ils comprenaient que nulle soumission ne les protégerait, qu'ils n'étaient plus qu'un bétail humain réservé à l'égorgement, et que, si une dernière chance de salut leur restait encore, ils ne la trouveraient que dans leur désespoir. Ils se méfiaient des soldats détenus avec eux; comme les gens menacés d'un grand péril, ils voyaient des ennemis partout, à voix basse et entre eux, ils s'étaient concertés : « Il faut nous barricader et nous défendre; il vaut mieux se faire tuer ici que d'être écharpé par la populace. » Une seule inquiétude les poignait : qu'allaient faire les surveillans? Obéiraient-ils aux ordres de cette troupe de loups aux abois? Se souviendraient-ils qu'eux aussi ils avaient porté l'épaulette et combattu pour l'honneur de ce pays que les galériens de la politique s'efforçaient de déshonorer sous les yeux mêmes de l'ennemi victorieux?

Les détenus criminels, les condamnés, réunis dans la cour principale, étaient dans l'anxiété : ils avaient peur. Des obus mal dirigés par la batterie du Père-Lachaise, qui cherchait à atteindre la gare d'Orléans, avaient éclaté sur le toit de la maison. La distribution

des vivres n'avait point été faite le matin; ils se racontaient entre eux que la prison était minée, que l'on devait y mettre le feu, que les artilleurs du Père-Lachaise avaient reçu ordre de la détruire; un surveillant fort habile leur avait dit : — Tout le monde y passera, vous comme les autres. — Le meurtre des gendarmes leur avait paru légitime, en vertu sans doute du jugement par les impairs que Raoul Rigault préconisait; celui des prêtres et surtout celui de l'archevêque les avait indignés. Sous la souquenille de ces malheureux que la chiourme attendait, il y avait plus de sentimens humains que sous l'écharpe rouge des chefs de la commune. Ces détenus croyaient qu'ils seraient fusillés; ils se comptaient de l'œil, se trouvaient nombreux, se disaient, eux aussi : il faut nous défendre, et calculaient qu'en dépavant les trottoirs de la cour ils assommeraient quelques fédérés avant d'être tués par eux.

A la quatrième section, les otages, qui avaient, en deux jours, regardé partir et n'avaient pas vu revenir vingt et un de leurs compagnons, étaient silencieux et troublés. Un instant, ils avaient eu quelque espoir dans la matinée. La fusillade avait semblé se rapprocher de la Grande-Roquette, comme si l'armée en eût attaqué les rues voisines; puis elle s'était éloignée et ne leur parvenait plus que sous forme d'une rumeur confuse; les prêtres priaient, les laïques pensaient aux êtres chers qui les attendaient au logis. Le brigadier Ramain, le sous-brigadier Picon, s'agitaient beaucoup et tâchaient de remonter le moral des surveillans, qui paraissait singulièrement affaissé. Quelques-uns disaient : « Sauvons-nous de cet enfer; » les autres répondaient : « Non, restons pour protéger les otages. » François, dans son costume des grands jours, l'écharpe rouge en sautoir, le revolver à la ceinture, le sabre traînant, le képi galonné sur l'oreille, promenait partout son importance et semblait attendre quelque grand événement. Parfois il sortait, regardait vers le haut de la rue de la Roquette; plusieurs fois, Clovis Briant, le directeur de la maison d'éducation correctionnelle, était venu causer confidentiellement avec lui.

Il était une heure environ lorsque Ferré, à cheval, arriva à la Grande-Roquette; deux cavaliers l'accompagnaient; l'un d'eux, dit-on, était Gabriel Ranvier; nous ne rapportons ce bruit qu'avec réserve, car nous n'avons pu en contrôler l'exactitude. Un bataillon de fédérés les accompagnait; un peloton pénétra dans la première cour, le reste des hommes fut rangé sur la place. Ferré se rendit au greffe, où il fut reçu par François : — Nous venons chercher les curés et les sergens de ville. — A ce moment, un surveillant nommé Bourguignon se trouvait dans le grand guichet. Il reconnut Ferré, il entendit les paroles adressées à François; il éprouva un senti-

ment d'horreur inexprimable. Ferré lui prescrivit de prendre tout de suite une voiture et d'aller chercher des vivres pour les soldats du poste, qui s'étaient plaints de n'avoir pas mangé depuis la veille. Bourguignon se contenta de transmettre l'ordre aux gardes nationaux, et, prenant sa course par le chemin de ronde, il contourna la moitié de la prison et entra à l'infirmerie où son camarade Pinet était de service. Il lui cria : « Ils sont là, ils viennent chercher les prêtres et les gardiens de la paix pour les tuer. » Pinet répondit : « Non, il ne faut livrer personne! » Pinet était un ancien soldat, employé aux prisons depuis quelques années; rengagé pendant la guerre, mis plusieurs fois à l'ordre du jour, porté pour la croix, il avait repris son poste à la Roquette après l'armistice. Nous avons dit comment il avait vainement essayé de sauver les gardes de Paris. C'est un homme d'une rare bravoure et parfaitement capable de risquer sa vie dans une aventure qui tenterait son courage. Son plan fut immédiatement arrêté : faire révolter les détenus criminels, pousser les otages à une résistance désespérée et s'associer à eux. Bourguignon et lui se jetèrent au guichet central, prirent les clés des grilles de la deuxième, de la troisième section et celles des ateliers (1).

Les détenus condamnés se promenaient dans la cour. Pinet les fit rentrer aux ateliers et leur dit : « On vient vous chercher pour vous fusiller, armez-vous de vos outils et défendez-vous; nous serons avec vous et nous vous aiderons. » On se précipita sur les valets de menuiserie, les limes, les marteaux de forge, les alênes, les poinçons de cordonniers, et l'on se groupa dans les salles, prêt à la bataille. « Nous pouvons compter sur vous? » demanda Pinet. — Les détenus répondirent : « Oui. » Pinet leur recommanda de rester dans les ateliers, où ils étaient bien plus en sécurité que dans la cour, et, accompagné de Bourguignon, il monta vers les sections; Bourguignon entra dans la seconde et lui dans la troisième. En deux mots, Bourguignon expliqua aux sergens de ville, aux soldats prisonniers, qu'il fallait, si on les appelait, refuser de descendre; que s'ils ne se défendaient à outrance, ils étaient perdus; qu'il était temps de faire arme de tout bois et de ne laisser pénétrer personne dans la section. Il ajouta : Pinet est là-haut « à la troisième, » je

(1) A la Grande-Roquette, prison déjà ancienne, inaugurée le 22 décembre 1836, construite avant l'amélioration des maisons pénitentiaires, il n'existe pas de *passe-partout;* chaque section a ses clés particulières. On y possède cependant des doubles clés, dites clés de secours. Celles-ci, ordinairement déposées dans une petite armoire, près de l'avant-greffe, avaient été, pendant la commune, transportées au guichet central. Pinet et Bourguignon, s'étant emparés des doubles clés de la deuxième et de la troisième section, nul, sans leur concours, ne pouvait plus ouvrir les grilles du second et du troisième étage, dans le bâtiment de l'est.

vais aller au greffe surveiller les menées de toute cette séquelle et je reviendrai vous avertir; je monterai par l'escalier de secours; placez-y deux sentinelles et assommez tout individu qui ne vous dira pas le mot de ralliement; ce mot de passe sera : Marseille! » Les détenus l'acclamèrent et voulurent le retenir parmi eux. Il leur fit comprendre qu'il leur serait plus utile en leur apportant des renseignemens précis; on le laissa partir et l'on se mit à l'œuvre.

Pendant ce temps, Pinet, refermant derrière lui la grille de la troisième section, criait : « Barricadez-vous! barricadez-vous! » Les otages ont-ils commencé à se barricader sur l'injonction de Pinet; avaient-ils commencé à se barricader avant l'arrivée de celui-ci? C'est là une question à laquelle il nous est impossible de répondre, les deux versions ont été énergiquement soutenues; il y a autant de probabilités en faveur de l'une qu'en faveur de l'autre, et le fait en lui-même est trop peu important pour que nous ayons essayé de le dégager des obscurités dont on l'a enveloppé; mais on peut assurer, en toute sécurité, que sans l'intervention directe et très courageuse de Pinet, escorté de Bourguignon, le sort des otages était singulièrement compromis. La présence d'un surveillant au milieu d'eux, la vigilance d'un autre qui venait les soutenir de ses avertissemens, leur apportaient une force morale qu'ils auraient vainement cherchée entre eux, et que leurs infortunés compagnons fusillés le 24 mai, massacrés le 26, n'avaient point rencontrée. Bourguignon et Pinet représentaient en quelque sorte la prison, qui, elle-même, s'insurgeait pour défendre et sauver ses propres détenus. Quelqu'énergie qu'aient déployée les otages, quelque effort qu'ils aient fait pour assurer leur salut, ils n'auraient peut-être jamais échappé sains et saufs à leur captivité, si ces deux braves gens ne s'étaient sacrifiés avec eux et pour eux (1)!

Très rapidement la résistance fut organisée; derrière la grille fermée à l'extrémité de chacune des sections, on entassa tous les matelas et toutes les paillasses que l'on put trouver dans les cellules et dans *le lit de camp*. Depuis le plancher jusqu'au plafond, depuis le mur de gauche jusqu'au mur de droite, l'ouverture fut absolument bouchée : nul jour, nul interstice; on pouvait bien glisser un canon de fusil entre les matelas, mais le projectile se serait perdu dans les matelas eux-mêmes. On décarrela la chambrée, on rassembla les carreaux en tas à portée des barricades, afin de pouvoir lapider les assaillans si par hasard ils parvenaient,

(1) Tout le monde a eu entre les mains les récits de M. Amodru, de M. Lamazou, etc.; je n'ai donc pas à les citer.

malgré la grille, à démolir l'amas de la literie; on prit les planches qui servent à soutenir les paillasses, on les fendit, à l'aide de couteaux on les aiguisa de manière à en façonner des lances qui eussent été meurtrières; on démonta les grosses pièces des lits en fer, afin de pouvoir s'en servir en guise d'assommoirs; on plaça des sentinelles auprès des grilles, on installa des vigies dans les cellules qui, prenant jour sur la cour principale, découvraient le bâtiment de l'ouest et celui de l'administration. Il y avait là dix prêtres qui priaient Dieu, excitaient les travailleurs et les bénissaient. On était plein d'ardeur, et Pinet, se retrouvant dans les aventures hardies où s'était complu sa jeunesse, payait d'exemple, encourageait tout le monde, jurait de ne point abandonner les otages et de mourir avec eux ou de les sauver avec lui. La troisième section voulant se mettre en relation avec la seconde, on enleva le carrelage, on défonça les plâtres, on arracha les lattes et bientôt un trou de trois ou quatre pieds de diamètre permit aux otages enfin révoltés de communiquer entre eux. Au second étage comme au troisième, on était résolu, armé et prêt. Il y eut une minute solennelle et très touchante; les otages de la deuxième section se réunirent au-dessous du trou creusé par ceux de la troisième, le front découvert et la tête inclinée; les dix prêtres s'approchèrent au-dessus de l'ouverture béante, étendirent la main, les bénirent et récitèrent la formule de l'absolution, car chacun s'attendait et se préparait à mourir (1).

Avant de se fabriquer des armes improvisées, on s'était naturellement empressé de barricader les issues des couloirs, car il avait fallu d'abord s'opposer à toute invasion des fédérés. Lorsque Ferré et François eurent causé ensemble et pris quelques mesures pour « l'extraction » des otages, Ramain reçut ordre de faire descendre ceux-ci; on décida même que les sergens de ville seraient appelés les premiers, et qu'ensuite on ferait descendre « les curés. » Le brigadier envoya chercher au guichet central les clés des grilles de la deuxième et de la troisième section; le surveillant obéit et revint déclarer que les clés n'y étaient pas. Bourguignon assistait à la scène, en spectateur peu désintéressé; il faisait le bon apôtre et s'efforçait de rester impassible. Il savait bien où étaient les clés; celles de la deuxième section étaient entre les mains des otages,

(1) Nous avons visité la Grande-Roquette le lundi 29 mai 1871; sauf un passage ménagé à travers les matelas des barricades, tout était encore dans l'état que nous venons d'indiquer. Les faits nous furent racontés sur les lieux mêmes par les surveillans, qui en avaient été les acteurs et les témoins; nul alors ne contestait la grande action de Pinet, et chacun au contraire s'empressait de lui rendre justice pour sa conduite héroïque dans la journée du 27 mai.

celles de la troisième étaient en possession de Pinet. Ramain pensa qu'un surveillant les avait emportées pour faire une ronde dans le bâtiment de l'est, il dit au sous-brigadier Picon d'aller s'en assurer et de faire venir les sergens de ville au greffe. Picon ne fut pas long à revenir; il avait l'air fort penaud : Les détenus se sont barricadés, les grilles sont closes, impossible d'entrer dans les sections. François, Ramain, Picon, suivis de quelques surveillans qui faisaient du zèle et riaient sous cape, s'élancèrent dans l'escalier. Au second et au troisième étage, on se heurta contre une infranchissable barrière de matelas. On courut au guichet central; on y chercha vainement les clés des grilles; on demanda la clé de la porte de secours, on ne la trouva pas davantage, elle était bien cachée, et seul Bourguignon aurait pu la découvrir. Ramain et François juraient à faire crouler les murs de la Grande-Roquette. On fit l'appel des surveillans : Pinet seul manquait : — Je le ferai fusiller, dit François.

Ramain essaya de parlementer; il se campa dans la cour principale et, levant le nez vers les fenêtres du bâtiment de l'est, il criait : « Voyons, descendez donc, c'est des bêtises tout ça, on ne veut pas vous faire du mal. » Il en était pour ses frais de rhétorique; nul ne lui répondait. Il reprenait : « Vive la France! nous sommes tous frères! Voyons, mes pauvres amis, descendez, c'est pour recevoir des vivres! » Un soldat mit la tête à sa lucarne, appela le brigadier et lui fit un pied de nez. « Je les brûlerai vif, » dit Ramain en s'éloignant. Les otages placés en face, dans le bâtiment de l'ouest, à la quatrième section, avaient suivi cette scène des yeux et n'y avaient rien compris. Ramain rentra au greffe et dit : « Il n'y a pas moyen de les avoir! » Il rencontra le regard de Ferré et ne fut point tranquille. Le délégué à la sûreté générale était fort irrité; il ne le cacha point, et l'atticisme de ses expressions parut s'en ressentir. Il fit appeler Clovis Briant, le directeur de la Petite-Roquette, et lui dit : « Avez-vous préparé l'évacuation? vous savez qu'elle doit s'opérer en trois détachemens, faites sortir vos hommes. » Clovis Briant retourna promptement à la prison, et Ferré dit à François : « Envoie-moi tous les soldats; à défaut des curés, je les emmène. » Quatre-vingt-quinze soldats, extraits des chambrées du bâtiment de l'ouest, arrivèrent bientôt; ils se massèrent dans la cour d'entrée. Lorsqu'ils franchirent le seuil de la prison, ils aperçurent un bataillon de fédérés rangé sur la place, ouvert en deux détachemens, prêts à les recevoir. A l'instant où ils passaient la porte, trois cents militaires, le sac au dos, sortaient de la Petite-Roquette. On mettait à exécution le projet de Delescluze; on allait réunir à Belleville tous les soldats internés depuis le 18 mars, incarcérés depuis le 22 mai, et essayer de traiter en les offrant en échange de quelques condi-

tions acceptables. Au moment de quitter le greffe de la Grande-Roquette, Ferré dit : « Je vais escorter ces prisonniers, j'aurai encore deux détachemens à conduire; arrangez-vous de façon à m'avoir les sergens de ville et les curés, car je reviendrai les chercher moi-même, et malheur à vous si je ne les ai pas! » Il remonta à cheval et s'élança fièrement sur la place, où il arriva juste à temps pour entendre un cri formidable de : « Vive la ligne! »

Ceci est un fait fort remarquable, encore mal expliqué, et qui fera comprendre comment aucun des 1,428 soldats extraits des deux Roquettes et dirigés sur Belleville ne fut même insulté! Tous les gens du quartier, voyant une troupe armée réunie sur l'emplacement qui s'étend entre les deux prisons, s'étaient groupés par curiosité. Ces petits marchands d'objets funéraires, dont le commerce alimenté par le voisinage du Père-Lachaise était absolument paralysé depuis plusieurs mois, étaient de médiocres partisans de la commune; de plus, ils étaient révoltés du massacre des gendarmes que la veille ils auraient voulu sauver. En apercevant les soldats, ils crurent qu'eux aussi marchaient à la mort, et, autant pour protester que pour les protéger, ils crièrent : « Vive la ligne! » Les soldats agitèrent leurs képis et répondirent : « Vive le peuple! » Les fédérés se mirent de la partie, et tout le cortége s'ébranla au bruit d'acclamations que Ferré n'avait pas prévues. Cette rumeur parvint aux oreilles des otages et leur fit croire que Ferré, usant de subterfuge, essayait de les abuser en ordonnant à ses hommes de pousser des cris rassurans; ils se sont trompés : ce cri sortit instinctivement de la foule et prouve qu'elle a parfois de généreuses et spirituelles inspirations. Ce fut comme une traînée de poudre qui s'enflamme et court en avant. On ne prit pas la longue route qui avait été la voie douloureuse des martyrs de la rue Haxo; on tourna au plus court par la rue des Amandiers et la rue de la Mare. Là on disait: « Ce sont de braves Versaillais qui ont tourné au peuple, » et de plus belle on criait : « Vive la ligne! » Trois fois ce fait se renouvela, car trois détachemens sortis de la Petite-Roquette furent conduits à Belleville; on enferma tous les soldats dans l'église Saint-Jean-Baptiste, où ils reçurent une distribution de vivres dont ils avaient grand besoin. Ils y dormirent un peu à l'étroit et quand ils se réveillèrent, à l'aube du dimanche 28 mai, ils étaient entre les mains de l'armée française qui était arrivée pendant leur sommeil.

VIII. — LA DÉLIVRANCE.

Le départ de Th. Ferré avait laissé quelques loisirs au brigadier Ramain, qui les utilisa en recommençant son inutile parlementage

avec les détenus de la deuxième et de la troisième section. Voyant que la persuasion lui réussissait mal, il voulut avoir recours à la force et ne s'en trouva pas mieux. Au poste d'entrée, singulièrement dégarni depuis le matin, il prit quelques hommes de bonne volonté et, marchant valeureusement à leur tête, il gravit le grand escalier. Devant la barricade, d'autant plus résistante qu'elle était molle, il s'arrêta. On essaya de passer des canons de fusil à travers les matelas, et l'on reconnut promptement que l'on parviendrait seulement à trouer quelques vieilles paillasses. On eut alors la pensée féroce de mettre le feu à la barricade et d'enfumer les otages comme renard au terrier; mais ceux qui l'avaient construite n'étaient pas bêtes, ils s'étaient méfiés de l'imagination des fédérés, et contre la grille ils n'avaient entassé que des matelas : les paillasses ne venaient qu'à l'arrière-plan, comme soutien; elles restaient hors de la portée de Ramain et de ses acolytes. Les matelas étaient vieux, réduits par un long usage à l'état de « galette; » ils étaient si violemment comprimés entre le plancher et le plafond qu'ils formaient une masse compacte où l'air ne circulait pas. En outre, la laine est très difficile à enflammer, elle ne flambe guère, elle brûle « noir, » comme disent les pompiers. Néanmoins ces hommes ingénieux versèrent sur les premiers matelas l'huile d'un quinquet décroché de la muraille et, à l'aide d'une allumette, y mirent le feu; puis ils se retirèrent et vinrent dans la cour regarder l'effet que produirait leur belle invention. Les matelas fumaient et ne brûlaient point. Les otages, enfermés, privés de nourriture depuis la veille, conservaient précieusement un bidon d'eau qui pouvait du moins servir à étancher leur soif; on n'en voulut distraire une seule goutte pour éteindre ce commencement d'incendie. Quelque lettré se souvint de l'histoire de Gulliver, et « le baquet » de la troisième section fut utilisé. On suffoquait un peu dans le couloir, mais les portes et les fenêtres ouvertes de toutes les cellules établirent un courant d'air qui permit de respirer sans trop de gêne.

Les détenus criminels croyaient à un incendie et, ne se souciant d'être grillés tout vifs, ils s'étaient précipités dans la cour principale en vociférant; armés de leurs outils, ils réclamaient la liberté et demandaient qu'on leur ouvrît la porte; ils ébranlaient celle-ci, essayaient d'en desceller les gonds, d'en briser la serrure; mais la vieille ferraille était solide et résistait. Le brigadier Ramain avait absolument perdu la tête. Son personnel de surveillans ne comprenait plus ses ordres et les exécutait à rebours; les otages barricadés ne cédaient à rien, ni aux prières, ni aux objurgations, ni à la fumée des vieilles laines brûlées; les condamnés de droit commun étaient en insurrection et, dans leur langage des bagnes,

se disposaient à « chambarder la cambuse. » C'était plus qu'il n'en fallait pour désespérer un homme intelligent et obéi; or Ramain n'était qu'un mauvais drôle obtus dont l'autorité, toujours discutée, était en ce moment de nulle valeur. Il ne savait à quel parti s'arrêter. Il était plus de quatre heures et demie; Ferré allait revenir, car le dernier détachement de soldats avait quitté la Petite-Roquette; Ramain était donc très pressé et peu rassuré. Tout à coup il entendit le bruit des chevaux entrant dans la cour; c'étaient Ferré, François et une troupe de fédérés. « Et mes otages? » dit le délégué à la sûreté générale. Ramain, fort piteusement, raconta la vérité. Ferré fut plus calme qu'on n'eût osé le croire. Ce pantin malfaisant comprit tout de suite le parti qu'il pouvait tirer de la situation. Faire cause commune avec les criminels, jeter ceux-ci, appuyés par les fédérés, dans les escaliers, attaquer les grilles, les renverser, démolir les barricades et, coûte que coûte, se rendre maître des ôtages récalcitrans. Il donna ses ordres à Ramain; celui-ci rassembla un peloton de fédérés, le précéda et, se présentant dans la cour principale, il apparut, suivi de la force armée, devant les détenus criminels, qui se replièrent rapidement vers le bâtiment du fond formé par la chapelle et gardèrent une attitude menaçante. Ramain leur dit : « Criez : Vive la commune! et vous aurez la liberté. » Les détenus crièrent : « Vive la commune! » Les fédérés répondirent : « Vivent les condamnés! » car une politesse en vaut une autre. On se mêla, on fraternisa. Quelques otages ont dit qu'à ce moment les criminels avaient été armés de fusils par ordre de Ferré; ils se sont trompés. Seul, un condamné à mort nommé Pasquier prit, en se jouant, le fusil d'un sous-officier et fit quelques cabrioles en criant : « Où est Pinet, je vais tuer Pinet! » Il fut immédiatement désarmé par le brigadier Ramain. La place de la Roquette, la première cour, le greffe, étaient remplis de fédérés et de curieux; les détenus réunis aux gardes nationaux allaient, sous la conduite de Ramain, tenter l'escalade des sections, lorsque ce mauvais monde disparut tout à coup comme une volée de corbeaux effarouchés. Jamais, sur aucun théâtre, pareil changement à vue ne fut plus rapide. A l'entrée même de la Grande-Roquette, sous la voûte où s'ouvrent le poste et le premier guichet, quelqu'un dont il a toujours été impossible de constater l'identité, — un loustic, — un homme de génie, — un effaré, s'écria : « Voilà les Versaillais! » Ce fut une débandade; Ferré, François se lancèrent à cheval, les fédérés filèrent par les rues voisines, les détenus firent irruption sur la place après avoir pris des fusils dans le poste, et en moins de deux minutes la prison fut débarrassée des hôtes sinistres qui l'encombraient : la panique fut telle qu'ils ne revinrent plus.

La prison était libre, et ce fait, qui devait paraître d'autant plus heureux qu'il était plus inattendu, allait causer de nouveaux malheurs. Les otages de la deuxième et de la troisième section avaient, des fenêtres du bâtiment de l'est, vu la révolte des condamnés, l'intervention des fédérés, le sauve qui peut général, mais n'avaient pu que se rendre très vaguement compte de ce qui se passait. Pour eux, la situation n'était pas modifiée; suivant en cela l'avis de Pinet, ils étaient persuadés que le péril était moins pressant derrière leur barricade que hors de la prison, dans les rues encore occupées par les hommes de l'insurrection. Ils s'étaient promis de n'ouvrir les grilles, de ne descendre qu'en présence de l'armée française, qu'ils espéraient toujours voir arriver d'un instant à l'autre. Pour les otages de la quatrième section, du bâtiment de l'ouest, il n'en était pas ainsi. Ils étaient au nombre de vingt-trois, dont seize ecclésiastiques. La journée, pleine d'alternatives poignantes, leur avait été insupportable. Quelques minutes après la fuite des détenus criminels et de tous les fédérés, les auxiliaires de leur section (1) se précipitèrent dans le couloir en criant : « Vite! vite! sauvez-vous! » Sans trop réfléchir et croyant que la liberté serait la délivrance, ils se hâtèrent. M. Rabut, commissaire de police, pressait M. Bécourt, curé de Bonne-Nouvelle, qui s'attardait dans sa cellule; ne sachant trop s'il n'allait pas à la mort, préoccupé d'un dépôt de 30,000 francs qu'il avait reçu et caché avant son incarcération, cet honnête homme écrivait minutieusement une note destinée à faire retrouver la somme qui ne lui appartenait pas. Lorsque ces malheureux, qui étaient descendus par l'escalier de secours, passèrent dans la cour principale, ils aperçurent les otages de la deuxième et de la troisième section, le visage collé aux barreaux. Ils leur crièrent : « Venez donc, nous sommes libres. » On leur répondit : « Non, ne partez pas, vous serez tués dehors. » Ils n'entendirent pas ou ne voulurent pas entendre, et quittèrent la Grande-Roquette. Mgr Surat, archidiacre de Paris, fut rejoint sur la place par M. Bécourt, par M. Houillon, missionnaire, par un employé du service administratif des prisons nommé Chaulieu. Imprudemment, au lieu de se disperser, ils firent route ensemble. La vue de la place de la Roquette tout à fait déserte les avait rassurés, ils s'engagèrent dans la rue de Saint-Maur pour gagner le boulevard du Prince-Eugène; près de la rue de Charonne, ils furent arrêtés. Mgr Surat, avec une imprudence injustifiable, dit : « Je suis prêtre et je sors de la Roquette. » Ils furent ramenés

(1) On appelle *auxiliaires* les détenus qui font métier de domestiques dans les prisons.

jusqu'au mur de la maison d'éducation correctionnelle; une femme brisa la tête de Mgr Surat d'un coup de pistolet, MM. Bécourt et Houillon furent fusillés. Chaulieu s'était esquivé, il fuyait à toutes jambes par la rue Servan; on se lança derrière lui; se sentant sur le point d'être saisi, il fit volte-face contre les hommes qui le poursuivaient, enleva le sabre de l'un d'eux et en balafra trois ou quatre; un coup de crosse l'abattit, deux coups de feu l'achevèrent.

Quelques-uns de ces malheureux, M. de Marsy, M. Évrard furent recueillis sur leur route et purent échapper à tout péril; d'autres, MM. Perny, Petit, deux prêtres de Picpus, M. Grard, séminariste, après avoir tourbillonné au hasard, à travers les rues balayées par les balles et les paquets de mitraille, sentant la mort partout autour d'eux, revinrent isolément à la Grande-Roquette, comprenant que c'était là encore l'asile le moins dangereux. Un retour des fédérés, une invasion de la maison étaient à craindre; mais ce n'était qu'un péril possible en présence d'un péril certain. Le pharmacien de la maison, M. Trencart, reçut ces hommes, qui ne savaient plus que devenir; il les conduisit à l'infirmerie, les installa comme malades, avec la connivence des infirmiers, leur fabriqua de faux bulletins et leur dit d'avoir confiance, car il répondait d'eux. Parmi les otages sortis de la Roquette dans les circonstances que nous venons de raconter, il en est deux qui échappèrent miraculeusement à la mort, MM. Chevriaux et Rabut. Celui-ci, que sa barbe longue et ses vêtemens détériorés rendaient heureusement méconnaissable, avait quitté ses compagnons rue de la Vacquerie. Rue Saint-Maur il est arrêté près d'une barricade par des fédérés qui encombraient la boutique d'un marchand de vin. « Où vas-tu? — Je suis un pauvre galérien; je me sauve de la Roquette; laissez-moi passer. » Les hommes hésitaient, et déjà l'un d'eux s'approchait trop vivement du fugitif, lorsqu'une femme cria : « Je le reconnais, c'est un bon, ne lui faites rien! » — Allons! file! — M. Rabut reprit sa course. Plus loin, deux fédérés gardaient une barricade; pendant qu'ils avaient le dos tourné, M. Rabut escalade les pavés et allonge le pas; deux balles sifflant à ses oreilles lui apprennent qu'il doit se hâter. Il venait de passer devant le grand café de Bataklan, lorsqu'il s'entend héler : « Eh! l'homme, où courez-vous donc? » Il s'arrêta se disant : Cette fois, c'en est fait de moi; il se retourna et, en bon commissaire de police qu'il était, au lieu de regarder son interlocuteur au visage, il le regarda aux jambes et vit un pantalon rouge. Il avait été interpellé par un sous-lieutenant de la ligne qui le fit conduire sous escorte à l'Assistance publique, où son identité fut immédiatement certifiée. En se faisant passer pour un galérien évadé, il avait

eu la vie sauve, comme l'archidiacre de Paris avait été assassiné parce qu'il avait confessé qu'il était prêtre. Ces deux faits rapprochés l'un de l'autre sont toute l'histoire de la commune.

Le soir, vers huit heures, François revint à la prison, il monta dans son appartement, fit un paquet de ses nippes qui furent emportées par quelques camarades; il déménageait et ne devait plus revenir. Avant de quitter pour jamais cette maison qu'il avait aidé à ensanglanter, il dit à un surveillant : « Et les otages? — Toujours barricadés, répondit le gardien. — Bien! risposta François, je vais au Père-Lachaise faire démolir la Roquette à coups de canon. » Menace illusoire; depuis une heure, le cimetière avait été pris sans coup férir par les troupes françaises. La légende se forme si promptement, dans notre pays, même sur les lieux témoins de la réalité, qu'il est acquis aujourd'hui pour tout le monde, même pour certains apologistes de la commune, que le cimetière de l'est a été le théâtre d'un combat désespéré. Les communards disent: la bataille du Père-Lachaise, comme nos soldats diraient : la bataille de Solférino. Il faut en rabattre et raconter la vérité. Une batterie de six pièces de sept et une mitrailleuse furent réunies sur les hauteurs du cimetière et eurent trois objectifs différens : le palais des Tuileries, l'église Saint-Eustache, la gare d'Orléans (1). Le service des munitions était mal fait et plusieurs fois on expédia des gargousses qui n'étaient point de calibre. Le samedi 27 mai, à sept heures du soir, un bataillon de fusiliers marins, deux bataillons du 74e de ligne, arrivés par le boulevard de Charonne, rompirent à coups de hache le champ-fermage qui protége le cimetière aux environs de la rue de Bagnolet. Des gardiens accoururent au-devant de nos soldats et leur indiquèrent la situation occupée par un groupe de fédérés peu nombreux. Des tirailleurs furent envoyés dans la direction désignée, ils fouillèrent à coups de fusil les parties boisées; nul ne leur risposta, car les gardes nationaux, qui auraient pu se défendre d'arbre en arbre, de tombe en tombe, avaient détalé au plus vite et s'étaient rejetés sur Belleville, en passant par une brèche prudemment ménagée sur la rue des Rondeaux. On retrouva des victuailles et des munitions déposées dans quelques monumens, surtout dans celui du duc de Morny; on s'empara des

(1) « Mon tir est dirigé sur Saint-Eustache et sur la gare d'Orléans, boulevard Hôpital, de façon à faire le plus de dégât à l'interception (*sic*) des boulevards Hôpital et Saint-Marcel et Arago. — Le chef commandant l'artillerie du Xe au Père-Lachaise : VIEULINA. » — La signature est peu lisible, et par conséquent douteuse. Cette dépêche est du 25 mai 1871. Elle répondait à la dépêche que voici : « Informez le Père-Lachaise que les obus qu'ils reçoivent ne peuvent venir que de Montmartre; tirez principalement sur les églises, excepté le Xe arrondissement et Belleville et le XIe arrondissement. Le membre du comité de salut public : général EUDES. »

pièces de canon qui n'avaient même pas été déplacées, et ce fut là toute la bataille du Père-Lachaise.

A la Roquette, la nuit fut lourde : les otages couchés à l'infirmerie ne dormirent guère; les 10 prêtres, les 82 soldats de la troisième section, les 42 sergens de ville, les 10 artilleurs de la deuxième, avaient placé leurs sentinelles et veillaient à tour de rôle; on souffrait de la faim, depuis vingt-quatre heures, on n'avait rien mangé. Au dehors, il n'y avait que du silence; la fusillade avait pris fin : surmenés par six jours de lutte, les combattans se reposaient. « Où sont les troupes de Versailles? » se disait-on avec angoisse. Au petit jour, le dimanche 28 mai, le surveillant Latour, qui gardait la porte d'entrée, entendit heurter avec violence; il regarda par son judas et reconnut une compagnie de fusiliers marins, il ne fut pas long à ouvrir, il eut un cri qui peint bien l'état des âmes dans ce moment redoutable : « Enfin! voici la France! » Cinq minutes après, le pharmacien, M. Trencart, qui dormait chez lui épuisé de fatigue, fut réveillé par sa porte qui volait en éclats sous la projection d'un énorme pavé : c'est ainsi qu'il apprit que l'armée française avait enfin et trop tard repris possession de la Grande-Roquette.

Le surveillant Pourche prévint immédiatement le colonel de Plas, qui commandait les marins, de la situation particulière des otages barricadés; sans eau, sans pain, ignorant ce qui se passait, ils devaient être dans un état de souffrance qu'il fallait rapidement secourir. On s'empressa de se rendre dans la cour principale; on cria aux otages de descendre, ils répondirent qu'ils ne descendraient pas. Il y eut là une scène puérile et presque ridicule. Le costume des fusiliers, pantalon, vareuse et béret bleus, était inconnu; pour ces malheureux encore très effarés, tout soldat qui ne portait pas un pantalon rouge était un ennemi. Les marins avaient beau crier : « Vive la France! » montrer leur drapeau tricolore; les prisonniers restaient prisonniers et se disaient comme aux beaux jours des insurrections : « Gardons nos barricades. » Le colonel de Plas comprit cette défiance et fut d'une patience à toute épreuve. On lui demanda son carnet, son revolver, vingt fusils, vingt paquets de cartouches; il ne refusa rien. A l'aide de cordes à fourrage prêtées par des artilleurs, on montait tous ces objets fort rassurans. Cela ne suffit pas encore, et cette comédie se serait peut-être indéfiniment prolongée, si un détachement du 74e de ligne n'avait pénétré dans la cour. La vue du pantalon rouge leva toutes les hésitations; on bouleversa les matelas, on ne fit qu'un bond à travers les escaliers et l'on se donna une sérieuse accolade.

« Et l'archevêque? et M. Bonjean? — Tous fusillés! » Ce fut un cri d'horreur. Les auteurs du crime n'étaient plus là! Où les prendre?

On parla de Vérig, qui s'était bénévolement fait l'exécuteur des basses œuvres de la commune; on savait qu'il demeurait dans la Cité de l'Industrie, vaste ruche ouvrière située au point d'intersection de l'avenue Parmentier et de la rue de la Roquette. On alla chez lui; il y était. On trouva ce terrassier tout pimpant, vêtu d'une cotte et d'une blouse blanches, rasé de frais, souriant et faisant bon accueil aux visiteurs. On le ramena à la prison; son interrogatoire fut sommaire et son procès promptement expédié. On lui mit une camisole de force; d'un coup de crosse dans les reins, on le poussa sur la route que les gens de bien tués par lui avaient parcourue, et, avec une précipitation déplorable, on fusilla cet homme qui savait tant de secrets. On privait ainsi la justice et l'histoire d'un témoin qu'elles n'ont pas remplacé.

François fut plus difficile à découvrir; on le croyait parti et réfugié hors frontière. Il n'avait point quitté Paris. Semblable à un souverain détrôné qui vient la nuit rôder autour de son palais, l'ancien directeur du dépôt des condamnés hantait, pendant l'obscurité, les environs de la Grande-Roquette. *Eheu! quantum mutatus!* plus de ceinture rouge, plus de képi galonné, moins d'eau-de-vie et l'oreille basse. Il fut reconnu par une femme dans une de ces promenades philosophiques où il pesait sans doute le néant des choses humaines; désigné à un sergent de ville, il fut suivi et arrêté au moment où il entrait dans un chantier de la rue des Boulets qui lui servait de gîte. Il fut deux fois condamné comme complice de l'assassinat des otages et du massacre de la rue Haxo. On peut apprécier son repentir par le passage suivant d'une lettre qu'il écrivit à l'un de ses codétenus : « Nous n'avons pas de juges, nous n'avons que des assassins; le jour du châtiment vient à grands pas; il sera égal àleurs crimes et à leurs forfaits. Je vous assure que, si le bonheur veut que je sois présent, je me régalerai, car je serai sans merci. » Le bonheur ne voulut pas qu'il fût présent. Il était impossible de faire grâce à un pareil homme; on l'exécuta le 25 juillet 1872, sur le plateau de Satory.

Le jour même où les otages de la Roquette furent délivrés par les fusiliers marins, le dimanche 28 mai 1871, la commune expira comme elle avait vécu, dans le sang et dans la boue; mais non sans avoir fait à la France une blessure profonde, plus dangereuse cent fois que celle dont l'Allemagne nous a frappés, car elle a atteint et pénétré les œuvres vives de la nation. La flèche était barbelée, elle est restée dans la plaie, qui tôt ou tard se rouvrira. Par un hasard étrange, la commune tomba là même où elle avait pris naissance; semblable à un sanglier qui vient mourir au lancé, elle succomba aux portes mêmes de son berceau, au coin de la rue de la Fontaine-

au-Roi et de la rue Saint-Maur, non loin de cette rue Basfroi où, dans la journée du 18 mars, le comité central, réuni en conseil de guerre, avait pris les dispositions qui lui assurèrent la victoire. La dernière barricade, appuyée d'une soixantaine de fédérés, était commandée, non par un membre de la commune, mais par un clerc d'huissier, nommé Louis-Fortuné Piat; il s'était bien battu et avait prouvé ainsi qu'il ne doit pas être confondu avec Félix Pyat, le dramaturge romantique. Comprenant que la résistance était devenue inutile, sentant l'armée française victorieuse de l'insurrection, Louis Piat arbora un mouchoir blanc au bout d'un fusil et se rendit aux troupes de ligne; il était alors une heure après midi.

Elle avait pris fin, cette horrible guerre, dont la victoire ne déplaçait aucune responsabilité; le gouvernement légal, qui venait de triompher après une lutte de deux mois, terminée par une bataille de sept jours, ressemblait quelque peu à un pompier forcé d'éteindre l'incendie qu'il a laissé allumer par incurie ou par insouciance. Les hommes qui depuis le mois de septembre avaient eu à diriger la garde nationale pouvaient faire un retour douloureux sur eux-mêmes et voir où mènent les compromis avec un peuple armé, surexcité et livré à ses propres instincts. Les uns étaient coupables d'avoir laissé inutiles des forces que l'ennemi aurait dû rencontrer devant lui; les autres, d'avoir oublié la France blessée, la nation envahie et de n'avoir pensé qu'à leurs chimères politiques; tous de n'avoir pas compris qu'en présence de l'Allemagne exigeante, les bras et les cœurs du pays devaient agir de concert, frapper au même point, battre de la même pulsation et dédaigner, comme misérable et honteux, tout ce qui n'était pas œuvre de délivrance. Faute d'abnégation, pour n'avoir pas su s'abstraire de rêveries coupables, pour ne s'être pas inspirée de l'esprit de sacrifice qui seul fait les grandes actions, la population révolutionnaire de Paris et ceux dont elle suivait l'impulsion, ceux qui auraient dû la garder, ont commis un des plus grands crimes que notre histoire ait eu à enregistrer.

Si la révolte fut odieuse et dépassa toute mesure, la répression fut terrible. « Dans ces fautes et ces châtimens collectifs que la raison politique commande, a dit le comte de Serres, il y a toujours forcément plus de malheureux que de coupables. » Les exécutions sommaires faites pendant et après la bataille ont une fois de plus confirmé cette triste vérité. Ce ne fut pas l'équité qui frappa, ce fut la colère. Pendant que les principaux chefs de l'insurrection, munis de faux papiers d'identité préparés de longue main, nantis de l'argent économisé par voie de réquisition, trouvaient de sûrs asiles et passaient la frontière, les besoigneux qui, sous peine

de mourir de faim, s'étaient associés à des actes qu'ils réprouvaient, les affolés qui ne surent résister au courant qui les entraînait, les imbéciles qui, après tant de révolutions triomphantes, crurent au triomphe de la commune, les simples soldats en un mot, tombèrent pour avoir défendu des théories perverses que pas un d'eux n'avait comprises. Les instigateurs de la révolte, réfugiés à l'étranger, ont porté contre la France une accusation de cruauté. Quelques-uns cependant, mus par un sentiment de haine contre leurs anciens complices, ont poussé un cri d'alarme qu'il faut répéter, car il prouve qu'ils n'auraient point été plus clémens que nos soldats. Le journal *la Fédération*, rédigé à Londres par les anciens acteurs de la commune, contient dans son numéro du samedi 25 février 1873 un long manifeste de Léopold Caria, qui fut lieutenant d'état-major dans « la maison militaire » du général Eudes (1). Après avoir longuement détaillé tous les méfaits dont son ancien général et ses anciens amis se sont rendus coupables, Léopold Caria termine son factum en disant : « Ouvriers de Paris, révolutionnaires convaincus, si jamais vous voyez cette engeance revenir dans vos murs pour ressaisir le pouvoir, formez-vous en peloton d'exécution, et feu sans pitié sur tous ces gredins. » Ce conseil n'est pas à retenir; mais il fait comprendre ce que ces gens-là, qui se connaissent bien, pensent les uns des autres.

Le moraliste est moins sévère; à côté des crimes qu'il dévoile, il cherche, sinon l'excuse, du moins l'explication. Il nous semble que la commune est un cas pathologique analogue au mal des ardens, aux épidémies choréiques, aux possessions dont l'histoire du moyen âge nous a conservé le souvenir. Née pendant l'investissement de Paris par les armées allemandes, sous l'influence de la surexcitation, des privations, de la licence des mœurs, des aberrations proclamées et répétées, entretenue et développée par l'abus des boissons alcooliques, cette maladie atteignit son plus haut degré d'intensité après le 18 mars, tourna à la manie raisonnante, à la démence furieuse, à la folie d'imitation jacobine, à la passion homicide, aux besoins de jouissances violentes, à la pyromanie, et fut exploitée par un groupe d'ambitieux déclassés, d'ignorans vaniteux, de cuistres rongés d'envie, qui conduisirent à tous les crimes une population devenue inconsciente de ses propres forfaits.

MAXIME DU CAMP.

(1) Ce Léopold Caria ne paraît cependant pas avoir été un homme bien scrupuleux; dans le même journal, il dit : « Nous, qui avons fusillé les mouchards dans les derniers jours de la commune. » Ceci ressemble singulièrement à un aveu de présence à la rue Haxo.

LA

GRÈVE DES CHEMINS DE FER

AUX ÉTATS-UNIS

I.

LES CAUSES ET L'ORGANISATION DE LA GRÈVE.

L'illustre Macaulay, éclairé par l'expérience et revenu des illusions de la jeunesse, ne partageait pas la prédilection que quelques-uns des libéraux anglais ont montrée et témoignent encore pour les institutions des États-Unis. Si le propre d'un bon gouvernement est de concilier la plus grande somme de sécurité pour les intérêts légitimes avec la plus large liberté pour les personnes, ce problème difficile lui paraissait moins sûrement résolu par la démocratie américaine que par la monarchie constitutionnelle d'Angleterre, malgré son système compliqué de contre-poids, ses règles fondées sur la tradition du passé et ses anomalies. S'appuyant sur les conditions exceptionnelles qui ont favorisé le début et le développement de la confédération américaine, il estimait que le principe de la souveraineté illimitée du peuple n'avait pas encore été soumis à une épreuve suffisante, et il en réclamait une expérience plus complète. A un écrivain américain qui essayait de lui démontrer que l'absence de cet élément de stabilité que l'on trouve dans l'hérédité monarchique n'enlève aux institutions américaines rien de leur efficacité à protéger les intérêts, et

qui invoquait comme preuve la tranquillité intérieure dont les États-Unis avaient joui jusqu'alors, l'illustre homme d'état répondait dans une de ses lettres : « Vous aurez vos Manchester et vos Birmingham, et dans ces Manchester et ces Birmingham il arrivera sûrement que des centaines de milliers d'ouvriers se trouveront quelque jour sans ouvrage. C'est alors que vos institutions seront sérieusement mises à l'épreuve. Partout la souffrance rend l'ouvrier mécontent et impatient de la règle, et le dispose à écouter avidement les agitateurs qui viennent lui représenter comme une iniquité monstrueuse qu'un homme puisse avoir des millions, tandis qu'un autre homme ne peut avoir de quoi manger à sa faim... Il est de toute évidence que votre gouvernement ne sera jamais en état de retenir une majorité mécontente et aigrie par la souffrance. Chez vous, c'est la majorité qui est elle-même le gouvernement, et elle tient absolument à sa merci les riches, qui sont toujours en minorité. Il y aura, j'en ai peur, des spoliations. Ces spoliations ne feront qu'accroître la misère générale, et cette misère produira de nouvelles spoliations. Il n'y a rien pour vous arrêter sur cette pente. J'aperçois dans vos institutions des voiles pour pousser le navire en avant, mais point d'ancre de salut. »

Ces jours d'épreuve, que Macaulay entrevoyait dans un avenir encore lointain, seraient-ils arrivés pour les États-Unis? Au milieu d'un calme apparent et d'une sécurité trompeuse, l'autorité de la loi s'est trouvée soudainement méconnue. De grandes villes sont tombées et sont demeurées, pendant plusieurs jours, au pouvoir de l'émeute triomphante : elles ont été désolées par le pillage et l'incendie; des flots de sang ont coulé. Les autorités municipales, les gouvernemens locaux ont dû confesser leur impuissance à rétablir l'ordre; le gouvernement fédéral lui-même n'y est parvenu que par l'emploi de toutes les forces militaires à sa disposition et la proclamation de la loi martiale. C'est là un spectacle absolument nouveau dans l'histoire des États-Unis, et il y a quelques semaines encore celui qui aurait prédit ces scènes honteuses et sanglantes aurait rencontré en Amérique et en Europe même une incrédulité absolue. Quelles sont donc les causes qui ont préparé et qui peuvent expliquer cette explosion soudaine? Quels élémens inflammables étaient donc réunis pour qu'une seule étincelle ait suffi à allumer un si vaste incendie? Quel a été le véritable caractère des faits dont sept ou huit des états les plus florissans ont été le théâtre? Quelles impressions, enfin, ou fugitives ou durables, ces faits ont-ils laissées dans l'esprit du peuple américain? Ce sont là les questions délicates que nous allons essayer d'éclaircir.

I.

Pendant la lutte entre le nord et le sud, les opérations militaires ont eu pour théâtre exclusif les états qui s'étaient mis en révolte contre l'autorité fédérale : jamais il n'a été au pouvoir de ceux-ci de porter la guerre sur le territoire des états demeurés fidèles à l'Union. La prospérité matérielle de ces états n'a donc point paru atteinte par la guerre civile. Loin de là, les approvisionnemens de toute nature, vivres, vêtemens, chaussures, munitions, nécessaires aux immenses armées que le gouvernement fédéral avait mises sur pied, leur étaient achetés et libéralement payés. Les agriculteurs et les éleveurs de l'ouest, les maîtres de forge et les manufacturiers des états atlantiques ne pouvaient souhaiter un meilleur client que le gouvernement fédéral. Les primes considérables en argent que ce gouvernement et les gouvernemens locaux offraient aux enrôlés volontaires, en attirant sous les drapeaux la plupart des émigrans de nationalité allemande ou irlandaise, diminuaient la concurrence que les ouvriers nationaux pouvaient avoir à redouter de la part de l'émigration européenne, et contribuaient à élever le taux des salaires. Une autre cause, et non moins efficace, d'élévation des salaires résultait de chaque émission nouvelle de papier-monnaie. Le travail, comme les denrées de première nécessité, haussait de prix proportionnellement à la dépréciation constante des assignats américains. La position réelle de l'ouvrier américain ne s'en trouvait pas changée, puisque tout ce qui était nécessaire à la vie augmentait de prix en même temps que son travail ; mais des esprits peu familiers avec les lois économiques qui régissent les sociétés humaines ne s'attachaient qu'au taux nominal de leurs salaires sans tenir compte des conditions transitoires qui le portaient momentanément aussi haut.

Lorsque le rétablissement de la paix eut enlevé aux agriculteurs et aux manufacturiers du nord l'immense débouché que leur avaient offert les achats du gouvernement fédéral, et que les uns et les autres durent aller chercher au dehors les consommateurs que ne leur fournissaient plus les armées de la république, il fallut baisser les prix de vente, réduire les prix de revient et diminuer les salaires. Les ouvriers américains ne se rendirent pas compte que la diminution de tous les objets de première nécessité, pain, viande, vêtemens, combustible, atténuait et compensait pour eux la réduction opérée sur leurs salaires : ils ne s'arrêtèrent qu'au fait matériel de la réduction, et ils en conçurent une irritation profonde. Ils essayèrent d'opposer à la baisse graduelle des salaires

l'obstacle illusoire et décevant des grèves : ils devaient nécessairement succomber dans cette lutte contre une loi inexorable; ils y épuisèrent les économies des jours prospères, et ils en sortirent à la fois plus malheureux et plus irrités.

Leur erreur était d'autant plus excusable que, par une anomalie plus apparente que réelle, certaines industries semblaient échapper à l'application de la loi générale. Dans la pensée de rattacher plus étroitement les uns aux autres les divers membres de la confédération et d'assurer au gouvernement central dans toute l'étendue de cet immense territoire une action plus rapide et plus facile, le congrès avait résolu d'aider par des subventions libérales à la multiplication des chemins de fer. Il fut poussé dans cette voie par les chefs du parti victorieux qui voyaient dans les libéralités du congrès une manne destinée à enrichir leurs créatures et leurs amis. Des subventions en terres et en argent, équivalentes à plusieurs milliards, furent ainsi distribuées en quelques années. Ce fut une fièvre universelle : c'était à qui profiterait des largesses du trésor fédéral et de l'apparente abondance des capitaux qui résultait tant des émissions de papier-monnaie que du ralentissement des opérations commerciales. Pour fournir des rails et du matériel roulant aux chemins de fer que l'on construisait de toutes parts, les hauts-fourneaux et les ateliers de construction de la Pensylvanie travaillaient nuit et jour : pour alimenter les hauts-fourneaux, les charbonnages devaient augmenter leur extraction. Toutes les compagnies charbonnières établies dans le bassin houiller qui s'étend entre la chaîne des Montagnes-Bleues et la chaîne des monts Alleghany acquirent à l'envi de nouvelles concessions, foncèrent de nouveaux puits, et, manquant d'ouvriers, appelèrent à grands frais des mineurs du pays de Galles. Cette période de spéculation désordonnée ne pouvait être de longue durée : parmi ces chemins de fer multipliés sans mesure, quelques-uns ne purent être achevés, le capital ayant été dévoré par l'agiotage sur les titres; d'autres, arrivés au terme de la construction, ne pouvaient être ouverts, faute de ressources pour organiser l'exploitation : à tous, la condition indispensable de l'existence, les transports, manquaient par suite de la paralysie croissante qui frappait le commerce et l'industrie. En effet, à partir de la fin de 1873 pour certaines branches d'industrie, et du printemps de 1874 pour toutes les autres, les derniers vestiges d'activité, qu'on pouvait considérer comme les effets de la vitesse acquise, disparurent complétement, et l'Amérique put mesurer dans toute son étendue et dans toutes ses conséquences le vide que la guerre civile, par une immense destruction d'hommes et de capitaux, avait fait dans la fortune nationale.

Le sud, appauvri, dépouillé, voué à l'anarchie et tenu sous un joug implacable, ne se relevait pas des coups qui lui avaient été portés et n'offrait pas à l'industrie du nord le marché sur lequel elle avait compté. Multipliées à l'excès pendant une période de prospérité, les manufactures, après s'être fait une concurrence meurtrière, succombaient l'une après l'autre et fermaient leurs portes. Les hauts-fourneaux s'arrêtaient, faute de commandes. Les compagnies charbonnières, ne trouvant plus l'écoulement de leurs houilles, réduisaient leur extraction. Elles fermaient quelques-uns de leurs puits : quand l'impossibilité d'abandonner certains puits à l'envahissement du gaz ou des eaux les contraignait à y maintenir des machines en activité, elles diminuaient le nombre des ouvriers ou le prix de chaque travail, et ces mesures ne les affranchissaient pas de la nécessité de contracter des emprunts. Dans les premiers jours de 1877, on évaluait à un demi-million le nombre des ouvriers sans ouvrage et à un autre demi-million celui des ouvriers qui ne travaillaient plus que quelques jours par semaine. Ce qui ajoutait au désespoir d'un grand nombre de familles, c'était que beaucoup d'ouvriers, pendant les jours prospères, s'étaient laissé séduire par les combinaisons des sociétés de construction très nombreuses dans les grandes villes et avaient acquis de petites maisons payables par mois. Bien peu s'étaient libérés : la femme américaine n'est point économe, et les trois cinquièmes des salaires des ouvriers sont absorbés par la consommation des liqueurs alcooliques et du tabac; néanmoins, pendant la période des salaires élevés, les mensualités avaient été régulièrement payées : avec la détresse étaient venus les retards, la déchéance des contrats, l'expropriation, et les familles avaient perdu tout à la fois le foyer qu'elles avaient voulu se créer et l'argent qu'elles avaient inutilement consacré à cette œuvre de prévoyance. Les ouvriers les plus capables et ceux qui avaient conservé quelques ressources retournaient en Europe ou émigraient en Australie, où les gouvernemens coloniaux les conviaient à se rendre par l'offre de primes ou de concessions de terres; 300,000 individus, venus d'Angleterre ou des provinces canadiennes, reprirent le chemin du Canada. Des statistiques officielles constatent que le mouvement d'émigration de l'Angleterre et de l'Irlande vers les États-Unis a complétement cessé depuis dix-huit mois, les départs ayant été plus que compensés par les retours.

Tous les ouvriers n'avaient point ou le courage ou les moyens d'émigrer, et la misère, devenant chaque jour plus générale et plus profonde, amenait à sa suite la démoralisation, le désordre et le crime. Les attentats contre les personnes et les propriétés se mul-

tipliaient dans les grandes villes : les ministres des différens cultes s'accordaient à signaler la sombre et silencieuse fermentation qui s'emparait de la population ouvrière et qui ne pouvait manquer de se traduire par des actes regrettables. La plupart des compagnies charbonnières de la Pensylvanie ayant réduit de 10 pour 100 le prix de la tâche, une grève éclata à la fin de l'automne et se prolongea pendant près de six mois. Les mineurs qui voulaient reprendre le travail étaient assaillis et maltraités; quelques-uns même furent assassinés par des camarades que le sort avait désignés pour cette horrible mission : les magasins, les machines, les bâtimens d'exploitation de plusieurs compagnies furent livrés aux flammes. La force seule mit fin à ce régime de terreur, et le gouverneur de la Pensylvanie, M. Hartranft, jugea qu'un exemple terrible était nécessaire. Il refusa d'user de son droit de grâce pour mitiger les condamnations prononcées par les tribunaux, et onze émeutiers furent pendus le même jour. Le calme se rétablit aussitôt dans toute l'étendue des districts miniers; mais ce calme, résultat de l'intimidation, n'existait qu'à la surface, et un sourd ressentiment couvait au fond des âmes des mineurs.

Malheureusement des influences mauvaises étaient là, toutes prêtes à s'emparer de ces esprits aigris et à leur faire oublier le respect des lois; nous voulons parler des *trades-unions* ou associations par corps de métier, et de *l'Internationale*. La liberté d'association la plus étendue existe aux États-Unis; les lois la reconnaissent, et les mœurs la favorisent. Politique, agriculture, œuvres de science ou de charité, propagation d'un amusement, tout est prétexte à association et à congrès. Si une association se constitue en empruntant les formes du carbonarisme ou de la franc-maçonnerie, en affectant des allures mystérieuses, en imposant le secret sur son but réel et sur ses délibérations, elle est assurée d'un succès rapide; c'est à qui en fera partie : le courtier politique pour consolider son influence, le commerçant pour se créer des cliens, le vaniteux pour acquérir de l'importance et devenir un des dignitaires de la société. Dans un milieu aussi favorable, les associations de corps de métiers ont eu toute facilité pour s'organiser et se propager. Leur introduction en Amérique néanmoins ne date guère que de vingt-cinq ans : ce sont des ouvriers mécaniciens anglais qui en 1851, à la suite d'une grève demeurée mémorable, aimèrent mieux s'expatrier que se soumettre, et importèrent aux États-unis et en Australie les théories et l'organisation qui leur avaient si mal réussi dans leur pays. Ces sortes d'associations se sont répandues rapidement dans tous les états où l'industrie a pris quelque développement, et surtout dans les grandes villes : il n'est point de profession qui n'ait la sienne.

Elles n'ont rien de philanthropique, elles ne se proposent point de venir en aide aux malades, aux nécessiteux, aux infirmes; c'est un rôle qu'elles laissent aux sociétés de secours mutuels et aux œuvres charitables : elles ont pour unique objet l'élévation des salaires, et pour moyen d'action, également unique, l'organisation des grèves.

Les *trades-unions* américaines renchérissent sur les associations anglaises pour le caractère oppressif de leurs règlemens, pour la rigidité avec laquelle elles les appliquent, pour l'étendue des engagemens qu'elles imposent à leurs membres sous la foi du serment. Entrer dans une de ces sociétés, c'est abdiquer d'une façon absolue son initiative et son libre arbitre; c'est s'obliger sous serment à exécuter sur l'heure tout ordre, quel qu'il soit, d'un comité souverain et offrir sa vie comme gage de son obéissance. D'un autre côté, comment refuser d'y entrer lorsque le refus est puni de la proscription? Comme le but à atteindre est de contraindre le manufacturier ou l'entrepreneur à subir les conditions de l'association en le mettant dans l'impossibilité de remplacer les ouvriers qui le quittent, et d'opposer ainsi le monopole de la main-d'œuvre au prétendu monopole des salaires, tout ouvrier qui a conservé la libre disposition de son travail et qui pourrait prendre la place d'un gréviste est un ennemi public. Il y a donc interdiction absolue pour les membres de l'association de travailler à côté d'un ouvrier libre; ils doivent en obtenir le renvoi ou se mettre immédiatement en grève. Une autre règle non moins odieuse est l'interdiction de former aucun apprenti.

Le moyen le plus efficace d'amener une augmentation des salaires est de raréfier la main-d'œuvre, et ce dernier résultat ne peut être obtenu plus sûrement qu'en arrêtant le recrutement d'une profession. Aussi n'y a-t-il point de règle à l'observation de laquelle les comités directeurs tiennent plus rigoureusement la main. Le père lui-même n'ose pas enseigner son métier à son fils, et un manufacturier qui, par bienveillance ou charité, admettrait un enfant dans ses ateliers verrait immédiatement une grève se produire pour exiger le renvoi de cet enfant. Les autorités municipales des grandes villes commencent même à se préoccuper des effets de cette interdiction, à cause du nombre considérable d'enfans et d'adultes sans moyens d'existence et sans profession qu'elles ont à surveiller. Les enfans de la plupart des ouvriers se trouvent sans état et n'ont d'autre ressource que les métiers irréguliers ou peu avouables.

Ce n'est là qu'une des nombreuses objections que les esprits réfléchis commencent à élever contre le despotisme de ces associations, qui ont tous les vices et tous les dangers des monopoles. La

plus forte de toutes, et celle qui est de nature à frapper le plus les Américains, c'est que l'existence des *trades-unions* est un attentat perpétuel contre la liberté humaine. Ces associations disent en effet à l'ouvrier : « Tu m'appartiendras ou tu mourras de faim. Tu travailleras ou tu chômeras à ma volonté. N'espère pas te faire une place à part par ton intelligence, ton application, ton assiduité; moi seule, je réglerai le prix, la durée, les conditions de ton travail. N'espère pas te soustraire à ma loi, car quiconque a du travail à donner te repousserait et serait contraint de te repousser. » C'est après avoir ainsi fait des esclaves de ceux dont elle prétend défendre les intérêts que l'association se retourne vers le capital, et, faisant table rase de la loi de l'offre et de la demande, et des conditions économiques du marché, elle prétend, par la menace de le mettre en interdit et de lui ôter les moyens de remplir ses engagemens, régler sans lui et malgré lui le prix de la main-d'œuvre qu'il devra employer. La société n'est pas moins lésée par cette intervention illégale dans des contrats dont l'essence doit être la liberté, et les *trades-unions* semblent lui dire : « Nous réglerons le prix de toute main-d'œuvre sans tenir compte d'aucune des conditions qui influent sur la valeur du travail, abondance ou pénurie, cherté ou bon marché de la vie, prospérité ou stagnation des affaires. Pour faire prévaloir notre volonté, nous n'aurons égard ni aux intérêts ni aux droits des tiers; nous suspendrons l'exécution des contrats, nous paralyserons une industrie ou toutes les industries, nous arrêterons le mouvement commercial du pays, pour qu'une pression s'exerce au profit de nos exigences. » Qu'est-ce donc, lorsque les violences contre les personnes, les attentats contre la propriété viennent outrager la loi, lorsque la destruction de chemins de fer, l'incendie de fabriques, l'inondation des mines viennent porter atteinte à la richesse nationale? N'est-ce pas dans une démocratie où il n'y a de privilége pour personne, où tous ont les mêmes droits en partage, que l'on doit plus particulièrement se préoccuper des conséquences possibles de ces organisations occultes et sans contrôle qui aboutissent à créer un état dans l'état?

Les Américains invoquent volontiers comme une preuve de l'excellence de leurs institutions les humbles commencemens de quelques-uns de leurs citoyens les plus éminens qui, après avoir débuté dans la vie comme de simples ouvriers et demandé leurs moyens d'existence à un travail manuel, se sont élevés par leurs propres efforts et sont arrivés les uns aux plus hautes magistratures, les autres à des fortunes princières. Ces exemples, si honorables pour ceux qui les ont donnés, si encourageans pour tous ceux qui luttent, ne se renouvelleront plus avec le régime indus-

triel que les *trades-unions* tendent à établir. Ces associations ont pour principe nécessaire l'égalité absolue des salaires pour tous les ouvriers. Elles ne peuvent établir aucune distinction, aucune hiérarchie entre leurs adhérens. Aucun ouvrier ne peut donc se flatter que, par son intelligence et sa bonne conduite, par une habileté supérieure ou une assiduité plus grande, il arrivera à se faire distinguer et à conquérir un salaire exceptionnel; il ne peut davantage espérer qu'en travaillant plus longtemps et plus durement que les autres, en s'imposant des privations, il réunira le petit capital qui lui permettra de jeter un jour les bases d'un établissement. Tous doivent travailler de la même façon, le même nombre d'heures et pour le même prix : le niveau commun sous lequel tous doivent passer s'établit d'après les moins intelligens et les moins laborieux. On peut donc dire de ces associations funestes qu'elles décapitent le travail en refoulant violemment dans les rangs les sujets d'élite devant qui l'avenir s'ouvrirait, et en rendant stériles l'intelligence et la bonne conduite. Quant à la masse des ouvriers, s'ils savaient faire le compte des cotisations qu'ils ont à verser, des dépenses, des privations et des souffrances que les grèves leur imposent, ils reconnaîtraient aisément qu'ils font un marché de dupes en aliénant leur indépendance et leur libre arbitre.

II.

La *Fédération internationale du travail* est, comme les *trades-unions*, une importation européenne. Il ne faut point confondre ses adhérens avec les socialistes proprement dits. Il existe en effet aux États-Unis un certain nombre d'associations qui ont fondé des établissemens et même des communes dont l'organisation se rapproche plus ou moins du phalanstère. Ces associations ont pour organes des journaux et des recueils dont le principal est le *Socialiste américain :* elles se proposent comme objet la réforme ou la transformation de la société actuelle; elles ne touchent ni à la politique ni aux questions industrielles, et gardent le caractère de sectes philosophiques. C'est à ces associations pacifiques et inoffensives que s'applique exclusivement en Amérique la qualification de *socialiste* qui n'emporte avec elle aucune nuance de désapprobation. C'est sous le nom de *communistes* que les Américains désignent les comités, les orateurs ambulans et les journaux qui relèvent de la Fédération internationale du travail.

Cette dernière association, établie vers 1867, sous l'influence de Karl Marx, sur le modèle et comme une auxiliaire de l'Internationale européenne, a dû surtout son développement aux émigrans

venus d'Allemagne et imbus des doctrines matérialistes et révolutionnaires accréditées au-delà du Rhin. Avant son organisation, quelques tentatives avaient été faites pour établir un lien entre les associations ouvrières américaines : une *Union du travail national*, ébauchée à Baltimore en 1866, n'eut qu'une existence éphémère; la *Ligue du travail*, dont le centre est à Washington, s'est montrée trop prudente dans sa direction, trop timide dans ses doctrines pour acquérir une influence sérieuse sur la classe ouvrière : seule, la Fédération internationale, servie par l'ardeur et la persévérance des sectaires qui l'ont fondée, et recrutée par l'émigration européenne, a pris de l'extension. Elle vise à étendre son action sur tout le territoire américain, et dans ce dessein elle cherche à se rattacher toutes les *trades-unions*, non pour les absorber, car elle leur laisse leur existence indépendante, mais pour les soumettre à son influence, leur donner une impulsion commune et les transformer en instrumens. Les *trades-unions*, limitant leur action à la question des salaires, lui paraissent une conception étroite et mesquine, vouée à une œuvre subalterne : elle a des aspirations plus vastes, et prétend à une action plus générale et plus puissante. Les *trades-unions* aspirent à établir un concert entre tous les ouvriers d'une même industrie pour les opposer aux chefs de cette industrie; elle prétend réunir dans un effort commun tous les ouvriers de toutes les professions et de tous les pays, créer une force irrésistible qui impose sa loi à la société entière. Elle se tient en relations constantes et en correspondance régulière avec l'association du même nom qui existe en Europe et dont elle se considère comme une branche. Lorsque, dans les derniers jours de juillet, cinquante ouvriers maçons, engagés à New-York par un entrepreneur anglais, s'embarquèrent pour Londres, où les maçons venaient de se mettre en grève, les délégués de l'Internationale n'épargnèrent aucun effort pour les faire renoncer à leur dessein : ils allèrent jusqu'à leur proposer de leur payer leurs journées tant qu'ils ne trouveraient pas de travail aux conditions offertes par l'entrepreneur anglais. Au même moment, un appel au public, signé de Justus Schwab, de Léander Thompson, et d'autres meneurs bien connus de la Fédération, paraissait dans les journaux. Ce document annonçait l'ouverture d'une souscription en faveur des déportés à la Nouvelle-Calédonie. « Le féroce Mac-Mahon, disaient les signataires, n'est pas rassasié par les flots de sang que les bouchers de l'armée de Versailles ont répandus, le sacrifice de plusieurs milliers de martyrs ne lui suffit pas : il faut que 4,000 de nos frères soient torturés et bâtonnés, tous les jours, pour expier leur dévoûment à une cause sainte. » On invitait donc tous les gens de bien, tous les amis de la justice à protester en envoyant sans re-

tard leur souscription au citoyen Ollivier, à son débit de liqueurs, 94, West Houston street.

Non-seulement l'Internationale tient à justifier son nom et à ne pas devenir exclusivement américaine; mais, pour assurer son recrutement, elle n'hésite pas à faire appel aux sentimens et aux prédilections des émigrans de chaque pays. Ainsi elle est partagée en trois sections qui, tout en obéissant à la même autorité et en recevant la même direction, ont la nationalité pour base, et ont leurs comités et leurs dignitaires distincts. Ce sont la section allemande, la section anglaise, qui comprend aussi les Irlandais et les Américains, et enfin la section bohémienne, qui serait plus justement appelée la section slave, puisqu'elle comprend tous les adhérens de nationalité et d'origine slave, et que les Polonais y ont l'influence prépondérante. Les ouvriers français sont trop peu nombreux aux États-Unis pour former une section à part; ils sont englobés dans la section anglaise.

Les états de l'ouest, où affluent de préférence les émigrans allemands, ont été le berceau de l'Internationale : c'est là aussi qu'elle a pris le développement le plus rapide et qu'elle compte le plus grand nombre d'adhérens. Chicago paraît être sa capitale : c'est là du moins que siége le comité directeur, dans lequel les trois sections sont également représentées. La Fédération fait de grands efforts pour s'étendre dans les états riverains de l'Atlantique; mais elle y a trouvé le terrain occupé dans toutes les villes industrielles par les *trades-unions* ou par les sociétés de secours mutuels, et dans la Nouvelle-Angleterre, elle a eu à lutter contre le sentiment religieux.

Le premier caractère de l'Internationale, en effet, est d'être profondément hostile à toute idée religieuse; elle ne s'en prend point à une communion en particulier, elle repousse indistinctement toutes les formes et toutes les sectes du christianisme, et proscrit toute espèce de culte. Les livres de Büchner, abrégés, commentés et réimprimés à l'infini, sont son évangile, le matérialisme est sa philosophie, l'athéisme est sa foi religieuse.

Le second caractère de l'Internationale est de rejeter au second plan les questions politiques, et de les subordonner complétement aux questions économiques. Le congrès, par la délégation qu'il tient de la nation, règle souverainement toutes les questions de l'ordre politique : il doit assumer et exercer la même souveraineté dans l'ordre économique. La souveraineté nationale, dont il est le représentant et le mandataire, n'a point de limite; on ne saurait lui opposer aucune loi, aucune institution comme soustraite à son action. Le législateur s'est contenté jusqu'ici de faire des lois pour assurer la jouissance et la transmission de la propriété et du capital : il a

le droit et le devoir de faire des lois pour en régler la répartition. Le premier pas à faire, pour arriver à la transformation de la société, est d'obtenir une loi qui limite l'extension de la propriété immobilière, et qui, par l'application de l'impôt progressif, limite et arrête l'accumulation des capitaux et de la richesse mobilière entre les mêmes mains, en les rendant improductifs pour les détenteurs. Le second pas, qui consommera la révolution sociale, sera de faire rentrer toute propriété, tout capital, toute industrie dans le domaine de l'état, qui en réglera l'exploitation dans l'intérêt de la collectivité, et en répartira les produits. Comment arriver à cette transformation sociale, et faire modifier les lois qui régissent la propriété? Il faut, en premier lieu, entretenir et rendre incessante la guerre contre le capital, afin de restreindre les profits de celui-ci et même, s'il se peut, le rendre improductif. Il faut, en second lieu, par l'union de tous les ouvriers, faire pénétrer dans les législatures des états et jusque dans le congrès des travailleurs qui y professent et y fassent prévaloir les doctrines de la Fédération. Il faut donc que les ouvriers se dégagent de toute affiliation avec les vieux partis politiques, pour constituer un parti nouveau et indépendant, le *parti des travailleurs*. Dans les colléges où ils ne seront pas assez forts pour emporter l'élection, ils mettront des conditions à l'obtention de leurs suffrages, et ils exigeront l'engagement de voter pour certaines mesures.

Ainsi est né le « parti des travailleurs, » qui a déjà fait son apparition dans plusieurs des états de l'ouest et qui va essayer de jouer un rôle dans les élections législatives de cet automne. L'organisation en est activement poussée dans les grands centres; elle est calquée sur l'organisation ordinaire des partis aux États-Unis. Les adhérens d'un même quartier se réunissent et font choix d'un délégué; la réunion des délégués de quartier constitue le comité métropolitain qui désigne les candidats municipaux, et délègue un de ses membres au comité général de l'état, lequel reçoit directement et transmet les instructions du comité central ou dirigeant. Il est pourvu aux dépenses des comités et aux frais de déplacement des délégués au moyen des cotisations mensuelles de tous les adhérens. Les cotisations que les ouvriers américains paient pour les diverses associations dans lesquelles ils s'engagent finissent par absorber une partie assez importante de leur salaire; mais c'est la dépense qu'ils acquittent le plus exactement, et ils ne font pas le compte du capital que représentent, au bout de quelques années, ces contributions improductives.

Il n'est point de parti, aux États-Unis, point d'association un peu étendue, point d'œuvre de quelque importance qui ne soit représentée dans la presse par quelque organe spécial. La *Fédération*

internationale ne pouvait manquer d'avoir des journaux : l'un des principaux est *l'Étendard du Travail*, rédigé à New-York par un Irlandais nommé J.-P. Mac-Donnell; mais le plus répandu est le *Travail*, fondé récemment pour être l'organe officiel du parti des travailleurs, et placé sous la direction d'un des membres du comité central, Stephen Pearl Andrews. Pour faire juger de l'esprit de ce journal, il suffira de faire connaître comment il a apprécié les événemens dont les États-Unis viennent d'être le théâtre. Dans un « avertissement à nos concitoyens, » M. Andrews déclare que « notre forme actuelle de civilisation est absolument finie, » que le travailleur n'y peut obtenir justice, mais qu'il est résolu à remettre les choses en ordre, coûte que coûte. Il y a eu un malentendu entre les soldats et les ouvriers, mais ce malentendu ne peut-être de longue durée, parce que le soldat est recruté parmi les travailleurs ; il est le travailleur en armes, et il fraternisera avec les travailleurs aussitôt qu'on lui aura fait toucher le fond de notre civilisation, et démontré qu'elle est à bout. Si les riches et les grands de ce monde sont bien avisés, ils se hâteront de restituer au gouvernement son rôle de providence sociale « avant que le règne du sang arrive, » car New-York renferme tout ce qu'il faut « pour renouveler en huit jours toutes les horreurs de la révolution française. » Dans un autre article, un certain Madox, qui est également un des coryphées de l'Internationale, s'adresse aux miliciens et leur demande quand ils cesseront de massacrer les travailleurs et « de s'acquitter de la triste besogne que le capital attend d'eux et pour laquelle il les paie. » Les hommes qu'ils ont tués sont « des martyrs qui se sont offerts en holocauste pour la patrie. » Ils seront vengés, car le temps des réformes par la voix du scrutin est passé. Il faudra étouffer le monstre, c'est-à-dire le capital, pour lui faire lâcher prise.

Il n'est point de lecteur français pour qui ces beaux raisonnemens et ces menaces à l'adresse de la société ne soient de vieilles connaissances. On croit lire une traduction de quelque journal de 1848.

Nous venons de faire connaître l'état de détresse du plus grand nombre des ouvriers américains, et les influences dangereuses qui étaient à l'œuvre au sein de ces masses aigries par la souffrance ; la grève des ouvriers des chemins de fer fut l'étincelle qui détermina l'explosion.

III.

L'industrie des chemins de fer, aux États-Unis, traverse une crise dont quelques chiffres suffiront à faire mesurer l'intensité : du 1er janvier au 30 juin 1877, la déchéance a été prononcée contre quinze compagnies ayant un capital actions de 47 millions de dol-

lars et un capital obligations de 85 millions de dollars, et la mise en vente de leurs lignes a été ordonnée; il a été procédé, dans la même période, à la vente des lignes de trente-deux compagnies précédemment déchues, dont le capital actions s'élevait à 50 millions de dollars et le capital obligations à 75 millions de dollars; enfin, seize compagnies avec un capital actions et obligations de plus de 150 millions de dollars ont été mises sous séquestre, et leurs lignes sont exploitées pour le compte de leurs créanciers. Indépendamment de ce capital de 2 milliards de francs qui est ou perdu ou gravement compromis, on n'évalue pas à moins de 3 milliards la dépréciation qu'ont subie les titres des compagnies qui n'ont pas encore succombé. Cette déplorable situation est le résultat tout à la fois de la stagnation de l'industrie manufacturière et de la concurrence désespérée que les compagnies se sont faite pour attirer à elles les transports qui ne suffisaient plus à les alimenter toutes. La plus importante source de trafic pour les chemins de fer est la distribution dans la région de l'ouest des produits européens qui sont débarqués dans les grands ports, et des produits de l'industrie américaine, concentrée presque tout entière dans les états riverains de l'Atlantique. En retour de ce qu'il reçoit de ces états, l'ouest expédie du bétail vivant et des produits agricoles pour l'alimentation des grandes villes, des céréales et des salaisons pour l'exportation. Les compagnies qui ont pour tête de ligne un des grands ports ont dû chercher à relier leurs chemins avec les villes importantes de l'ouest, Saint-Louis, Louisville, Cincinnati, Columbus, Indianapolis, Chicago, qui sont les entrepôts de tout le bassin du Mississipi. Pour atteindre ce but, elles ont multiplié les embranchemens; elles ont acheté ou affermé toutes les lignes qui pouvaient servir à leur dessein ou qui pouvaient être utilisées par leurs concurrens. Ainsi se sont formés les grands réseaux que les Américains désignent sous le nom de *trunk lines*, parce qu'ils se ramifient comme des troncs puissans qui étendent leurs branches dans toutes les directions. Quatre réseaux dépassent tous les autres en importance : le premier, en commençant par le sud, est le *Baltimore et Ohio*, qui dessert le Maryland, la Virginie occidentale et l'Ohio, et qui, par deux embranchemens, atteint d'un côté Washington, la capitale de la confédération, et de l'autre Chicago, en traversant Pittsburg, centre de la production minière et métallurgique de la Pensylvanie. On trouve ensuite, en remontant vers le nord, le *Central-Pensylvanien*, dont la tête de ligne est Philadelphie, et dont la prospérité devait sembler à l'abri de toute atteinte, si l'on considère le nombre et l'importance des charbonnages et des hauts-fourneaux qu'il met en relation d'une part avec la vallée du Mississipi, et de l'autre avec les états atlantiques. L'*Érié* dessert l'état de New-Jersey, partage avec le Central-

Pensylvanien les transports de la région houillère, et relie New-York aux ports du lac Érié, à Buffalo, l'un des grands entrepôts du commerce des grains, et au Canada. Enfin le *New-York-Central* couvre de ses embranchemens le centre et le nord de l'état de New-York, se relie aux lignes de la Nouvelle-Angleterre, et, longeant la frontière canadienne, atteint Chicago, le port de cette mer méditerranéenne qui s'appelle le lac Michigan. Un cinquième réseau, le *Boston, Albany et Hoosac,* dessert le Massachusetts et les autres états de la Nouvelle-Angleterre et prolonge sa ligne principale jusqu'à la région des lacs; mais, bien qu'alimenté par Boston et par quelques autres ports qui ne sont pas sans importance, ce réseau a moins d'élémens de trafic parce qu'il n'atteint pas la vallée du Mississipi. Les produits manufacturés de l'Europe à destination de l'ouest et les produits agricoles de l'ouest à destination de l'Europe peuvent prendre encore une sixième voie : le réseau canadien, qui met la navigation du Saint-Laurent en relation directe avec Chicago et avec tous les ports établis sur ces lacs immenses qui séparent les États-Unis du Canada. Ainsi chacun des grands ports situés sur l'Océan-Atlantique peut être considéré comme la base d'un immense éventail dont les branches vont toucher les principaux entrepôts de l'ouest : chacun de ces entrepôts est, à son tour, la base d'un autre éventail dont les branches couvrent la vallée du Mississipi. Cet exposé doit faire comprendre combien de voies diverses desservent les relations commerciales entre l'Europe et l'intérieur des États-Unis, et comment, lorsqu'une grève ou un cas de force majeure vient à entraver ou à interrompre l'exploitation sur un réseau, il suffit à une compagnie d'emprunter une ligne ou un embranchement du réseau adjacent pour maintenir la circulation des voyageurs et des marchandises. C'est cette possibilité qui, dans les premiers mois de l'année, avait permis à la compagnie Boston, Albany et Hoosac de résister victorieusement aux exigences de ses mécaniciens, et qui a déterminé les organisateurs de la grève du mois de juillet à attaquer simultanément toutes les compagnies.

Les grands réseaux avaient reconnu la nécessité de mettre fin à la guerre désastreuse qu'ils se faisaient les uns aux autres et d'arriver à l'établissement de tarifs uniformes, ne fût-ce que pour pouvoir supprimer les traités particuliers et les avantages secrets par lesquels ils ne s'assuraient des transports qu'en sacrifiant le plus clair de leurs bénéfices. L'obstacle à une entente était toujours venu des prétentions de la compagnie Baltimore et Ohio, qui faisait valoir que Baltimore est de trois cents milles plus rapproché de la vallée du Mississipi que les ports de Philadelphie et de New-York, et qui demandait qu'on lui tînt compte de cet avantage. Enfin, sous le coup d'une impérieuse nécessité, une conférence eut lieu à New-

York, dans les premiers jours de 1877, entre les présidens et directeurs de quatre des grands réseaux, et, au moyen de concessions mutuelles, un arrangement fut conclu. Il fut convenu que des tarifs uniformes seraient appliqués aux marchandises sur tous les réseaux, qu'il serait fait une masse commune des expéditions à destination de l'ouest effectuées par les diverses têtes de ligne, que la distance de New-York à chacune des grandes villes de l'ouest servirait de base pour évaluer les frais de transport acquis à la compagnie qui transporterait la marchandise, et que la recette nette serait répartie entre les quatre réseaux dans la proportion suivante : New-York-Central et l'Érié, chacun 33 pour 100; Central-Pensylvanien, 24 pour 100; Baltimore et Ohio, 10 pour 100. Un homme d'une grande expérience en matière d'exploitation, M. Albert Fisk, fut choisi, de commun accord, pour présider à l'exécution de cet arrangement et régler la répartition des dépenses et des recettes. Il fut décidé, en outre, que des négociations seraient ouvertes avec le Boston, Albany et Hoosac et avec le Grand-Central-Canadien pour les déterminer à entrer dans le syndicat, qui commença à fonctionner avec le mois de mars.

La constitution de ce syndicat, qui détermina aussitôt la conclusion d'arrangemens analogues entre les principales lignes de la vallée du Mississipi, eut pour conséquences immédiates le relèvement des tarifs, la dénonciation de tous les traités particuliers dont les derniers ont pris fin le 31 juillet, et la réalisation d'importantes économies obtenues en diminuant le nombre des trains, en réduisant la vitesse et en portant au double la longueur des trains de marchandises, enfin en restreignant le personnel. Toutes ces mesures, vues d'assez mauvais œil par le public, jetèrent l'alarme parmi les employés des chemins de fer, qui prévirent, non sans raison, que la réduction de 10 pour 100 dans les salaires appliquée par quelques compagnies ne tarderait pas à être décidée par toutes les autres, et qui commencèrent à se consulter sur la conduite à tenir.

Deux grandes associations embrassent la presque totalité du personnel attaché à l'exploitation des chemins de fer. La première en date et en importance est la Fraternité des mécaniciens conducteurs de locomotives (*Brotherhood of locomotive engineers*). Fondée en 1863, cette association a commencé par être simplement une société de tempérance et de secours mutuels, et, à ce double titre, ses débuts ont été favorisés et encouragés par les compagnies : elle a singulièrement dévié du but de son institution. D'après les statuts, les candidats à l'admission doivent avoir vingt et un ans révolus, savoir lire et écrire, être de bonne conduite et d'habitudes tempérantes, et avoir au moins une année de service comme méca-

niciens en pied. Les nègres et les hommes de couleur sont formellement exclus, comme ils le sont, du reste, de toutes les associations ouvrières américaines. En échange des cotisations assez fortes qu'elle perçoit, la Fraternité fait assurer la vie de chacun de ses membres, elle les secourt en cas de blessure ou de maladie, et elle sert une pension aux veuves; mais les statuts disposent que le sociétaire qui se retire volontairement ou qui est frappé d'exclusion ne peut rien réclamer du montant des cotisations qu'il a versées : il perd le bénéfice de l'assurance contractée à son profit, et sa veuve n'a rien à prétendre. Cette clause attache les mécaniciens à l'association par un lien indissoluble, car aucun d'eux ne peut songer à reconquérir sa liberté au prix du sacrifice qui lui serait imposé : elle les met en même temps à la merci d'un comité irresponsable. En effet, si le mécanicien qui s'engage dans une grève sans l'assentiment préalable du comité exécutif n'a droit à réclamer aucune assistance, le refus de s'associer à une grève ordonnée ou sanctionnée par le comité exécutif est un cas d'exclusion. La lutte contre les compagnies est devenue l'objet principal de l'institution, et l'assistance mutuelle n'est plus qu'un accessoire. L'association embrasse l'universalité des chemins de fer américains : chaque réseau a été partagé en plusieurs divisions, les mécaniciens d'une même division forment une loge qui a à sa tête un chef électif; les chefs de loge désignent à leur tour les membres du comité exécutif qui est investi d'un pouvoir discrétionnaire. C'est ce comité qui décide sans appel s'il y a lieu d'accepter ou de repousser les modifications apportées par les compagnies dans leurs règlemens de service ou dans la rémunération des mécaniciens, qui sanctionne ou désapprouve les mesures proposées par les chefs de loge contre une compagnie, qui ordonne les grèves et en fixe la date, qui statue sur les propositions des compagnies, qui prononce l'amende ou l'exclusion contre les réfractaires, enfin qui règle et surveille l'emploi des fonds de l'association. Le président actuel du comité exécutif, un nommé Arthur, n'a pas craint de dire dans une enquête, au commencement de cette année, qu'il lui suffirait de lever le doigt pour qu'à l'instant, dans toute l'étendue des États-Unis, tous les mécaniciens quittassent leur locomotive sans même achever les parcours commencés. L'association dispose de fonds assez considérables. Le traitement des mécaniciens varie de 90 à 120 dollars par mois, et le chiffre de la cotisation est élevé; aussi y avait-il dans la caisse sociale, à la fin de 1876, près de 9 millions disponibles pour les secours ou pour une grève. Le nombre des sociétaires est d'environ 14,000, répartis entre 192 loges.

La seconde association, de formation beaucoup plus récente, est l'Union des hommes des chemins de fer (*Train men Union*), qui

comprend les agens inférieurs de l'exploitation, les chauffeurs et les gardes-freins dont les salaires varient de 50 à 60 dollars par mois, les aiguilleurs et hommes d'équipe : les conducteurs des trains n'en font pas partie, parce qu'ils sont considérés comme attachés au service commercial et parce que, leurs fonctions n'exigeant aucun apprentissage et aucune expérience pratique, ils peuvent être trop aisément remplacés. Cette association a été fondée par un chauffeur renvoyé du service de la compagnie du Fort-Wayne, nommé Ammon, et par un garde-frein de la compagnie de l'Érié, nommé Barney Donahue. Elle est calquée sur les *trades-unions* des diverses industries, et a, comme elles, pour objet essentiel l'organisation des grèves.

Dès que le rétablissement de la bonne harmonie entre les grandes compagnies eut éveillé les inquiétudes de leurs agens, et avant même qu'aucune réduction des salaires fût annoncée, des conférences eurent lieu à Baltimore entre les délégués du Baltimore et Ohio, du Central-Pensylvanien, du New-York-Central et de l'Érié, sur la conduite à tenir vis-à-vis des compagnies syndiquées. Les avis ayant été partagés, la décision fut remise à une nouvelle conférence, qui fut convoquée à Pittsburg et dans laquelle une grève générale fut décidée en principe. L'adhésion définitive des loges fut donnée, et les détails d'exécution furent arrêtés dans une dernière conférence tenue à Jersey-City, au mois de mai dernier. L'échec des grèves essayées à la fin de l'hiver dans la Nouvelle-Angleterre et sur la ligne du Potomac ayant démontré le peu de chances de succès d'une attaque isolée, toute grève partielle fut absolument condamnée comme un gaspillage des fonds sociaux. La grève devait être générale, afin de mettre les compagnies dans l'impossibilité de se venir en aide les unes aux autres. Cette grève générale aurait lieu, de toute façon, dans les premiers jours de l'automne, soit pour faire abandonner toute réduction de salaires qui viendrait à être annoncée par une compagnie, soit pour obtenir le rétablissement des salaires au taux de 1874. Toute réduction des salaires qui pourrait se produire dans le courant de l'été devrait être acceptée en silence jusqu'à ce que le comité central eût envoyé ses instructions. L'automne est en effet la saison où le trafic des chemins de fer américains devient le plus actif : c'est après la moisson et le battage des grains que les états de l'ouest commencent à expédier vers les côtes de l'Océan les produits de leurs récoltes et font en retour leurs acquisitions et leurs commandes. C'est aussi l'époque des grands transports de charbon pour les approvisionnemens d'hiver. Les promoteurs de la grève générale calculaient que l'interruption du service au moment où le

fret est le plus abondant et où les recettes sont les plus fortes atteindrait gravement le crédit et les ressources des compagnies, et que la suspension de tout le commerce d'exportation des États-Unis causerait dans les affaires une perturbation assez grande pour déterminer de la part de tous les intérêts lésés une pression irrésistible sur les administrations de chemins de fer.

L'interruption soudaine des relations commerciales entre les états de l'ouest et les états atlantiques était donc le levier dont les comités comptaient se servir, et pour que cette interruption fût immédiate et complète, tout en compromettant le moins grand nombre possible d'agens, il fut résolu que la grève commencerait au centre même de chacun des grands réseaux, aux points de rencontre des embranchemens les plus importans, et qu'elle s'étendrait ensuite aux grands centres de l'ouest; les agens employés sur les lignes secondaires, beaucoup moins productives que les autres, continueraient leur service afin d'alimenter la caisse sociale par leurs cotisations. Les points d'attaque désignés furent les villes de Martinsburg et de Cumberland pour le Baltimore et Ohio, Pittsburg et Reading pour le Central-Pensylvanien, Hornelsville pour l'Érié, Albany pour le New-York-Central. Il suffit de jeter les yeux sur une carte des chemins de fer américains pour se convaincre que l'interruption du service dans les gares de ces cinq ou six villes suffisait pour arrêter l'exploitation de tous les chemins de fer dans les états riverains de l'Atlantique. Tout en faisant entrer les souffrances du commerce dans leurs calculs, les comités reconnaissaient la nécessité de ne pas tourner violemment l'opinion publique contre eux, et surtout de ne pas donner ouverture à l'intervention des autorités fédérales. Il fut donc décidé que la grève serait limitée au service des marchandises, qui serait suspendu partout à la fois, mais qu'aucune interruption ne serait apportée dans le service des voyageurs ni dans le transport des malles, qui fait l'objet de contrats entre les compagnies et l'administration des postes. Ce plan fut communiqué dans tous ses détails au comité exécutif de la Fraternité des mécaniciens, qui l'approuva et promit que les mécaniciens s'associeraient à la campagne contre les compagnies.

Le programme arrêté dans la conférence de Jersey-City a reçu une exécution complète, hormis en un point important, la date fixée pour la grève. La patience a manqué à une partie des coalisés. La compagnie Baltimore et Ohio ayant annoncé qu'une réduction de 10 pour 100 serait opérée sur le salaire de ses agens à partir du 1er juin, la plupart des autres compagnies suivirent cet exemple, en fixant la date de la réduction, les unes au 1er juillet, les autres au 15 juillet. Les agens du Baltimore et Ohio avaient donc en perspective de subir la réduction pendant trois ou quatre mois avant que

l'on agît : ils ne s'y résignèrent point. Ils demandèrent et obtinrent des autres sections de l'Union des chemins de fer que la grève fût avancée et fixée au 16 juillet, date à laquelle les agens de toutes les compagnies se trouveraient atteints par la même réduction. Seul, le comité exécutif des mécaniciens refusa son concours en déclarant qu'il ne croyait pas au succès d'une campagne entreprise avant l'automne.

L'impulsion était donnée, et ce refus n'arrêta point les organisateurs de la grève. L'Union des chemins de fer, enivrée par le rapide développement qu'elle avait pris, avait hâte de faire l'épreuve de ses forces. Toutes les loges se montraient pleines d'ardeur : les agens de la ligne de Pittsburg, Pan-Handle et le Fort-Wayne, de la ligne du Michigan méridional, et de la ligne riveraine des lacs (*Lake shore Railroad*), avaient assuré les agens des grands réseaux de leur coopération. Les agens du réseau Ohio et Mississipi avaient fait savoir qu'ils seraient prêts aussitôt que la compagnie aurait terminé la paie mensuelle, c'est-à-dire pour le 21 juillet ou le 23 au plus tard. On était donc assuré de pouvoir arrêter, en deux ou trois jours au plus, tout le mouvement commercial de dix ou douze états, sur un territoire triple de celui de la France. Le succès parut certain ; l'ouverture de la grève demeura fixée au 16 juillet, et les instructions furent partout envoyées dans ce sens. Le plus profond mystère avait couvert les démarches et les délibérations des loges : le secret des résolutions prises fut gardé avec une discrétion merveilleuse. Un incident qui aurait pu mettre les compagnies en éveil passa inaperçu. Le 30 juin, l'un des organisateurs de l'Union des chemins de fer, Barney Donahue, se présenta avec quelques autres délégués des chauffeurs et des gardes-freins de l'Érié chez le directeur de l'exploitation, dans le but de réclamer contre la réduction annoncée pour le 15 juillet. La réclamation fut repoussée. Prenant alors la parole, Donahue déclara, en présence de l'ingénieur en chef, qu'une grève était inévitable, et que, si la compagnie poussait les agens à bout par son obstination, les voies seraient détruites et les gares incendiées. Cette menace, considérée comme une vaine fanfaronnade, ne fut pas prise au sérieux : avant qu'un mois se fût écoulé, des propriétés d'une valeur de 200 millions avaient été détruites par les flammes.

On vient de voir comment la grève des chemins de fer fut préparée et organisée ; il nous reste à en raconter les incidens, et à montrer comment l'intervention de l'Internationale lui fit prendre un développement inattendu et en changea le caractère.

CUCHEVAL CLARIGNY.

LA

LÉGISLATION CRIMINELLE

SOUS L'ANCIEN RÉGIME

II [1].

LA PÉNALITÉ.

I.

La dureté qu'affecte notre vieille procédure criminelle, et qui ne s'était tant soit peu atténuée qu'à partir de la seconde moitié du XVIIe siècle, se retrouve, mais avec une expression plus prononcée, dans notre ancienne pénalité. Si autrefois le juge se montrait inflexible envers l'accusé, pour le coupable il devenait cruel et impitoyable; il édictait des peines que lui avaient léguées les temps barbares, et il s'obstinait à les appliquer malgré l'adoucissement des mœurs et les enseignemens de l'Évangile. C'est que la justice a été comme l'église : elle resta attachée à ses vieux usages, elle garda une langue par bien des mots surannée, elle maintint des pratiques qui avaient perdu leur signification véritable parce qu'elles ne répondaient plus à l'état de la société. La pénalité sous l'ancien régime finit par être fort en arrière du progrès des idées. La justice revêtit sans doute dans la suite des années des formes de plus en plus régulières, mais elle semble avoir ignoré que l'équité devait être son idéal. Elle poursuivit un but, la punition du coupable, mais ce cou-

(1) Voyez la *Revue* du 15 septembre.

pable, elle ne sut point toujours équitablement en caractériser le degré de culpabilité. Le salutaire principe de l'égalité devant la loi demeure absent de notre vieille législation criminelle; si la peine se mesurait à la gravité du crime, elle se mesurait aussi à la condition de celui qui l'avait commis. Ce n'est qu'en certains cas, et exceptionnellement, que l'on commença à se conformer à la règle morale qui veut qu'on n'ait pas, dans le jugement des coupables, des poids différens pour peser des méfaits identiques. La balance de la justice semblait affolée pour les uns, faussée pour les autres, et le juge, au lieu de consulter simplement la direction du fléau, jetait les yeux sur les plateaux et estimait celui qui trébuchait d'autant plus chargé que le crime qu'il s'agissait de peser avait pour auteur un homme plus misérable.

D'ailleurs le même crime n'amenait pas toujours ceux qu'on en accusait devant le même juge. Les tribunaux variaient suivant la condition des prévenus et des plaignans bien plus que suivant la nature du délit ou du crime. Il y avait le tribunal de droit commun, et le tribunal d'exception et de privilége. Sous l'ancien régime, c'était à qui, parmi les gens ayant quelque avoir, échapperait au droit commun et se ferait admettre dans la classe des privilégiés. Il en était en cela de la justice comme des impôts et des droits attachés à la terre. On tenait à ne pas être justiciable des tribunaux qui connaissaient des affaires du vulgaire, affaires civiles comme affaires criminelles. Les nobles, accusés de crime, faisaient porter leur cause directement au parlement, et les affaires qui touchaient au point d'honneur entre gentilshommes eurent une juridiction spéciale à la *Table de marbre;* le clergé avait ses tribunaux, dont relevaient les clercs et dont la jurisprudence différait de celle des cours laies. Mais on alla plus loin : des individus obtinrent, à raison de leur condition, de plaider, tant en demandant qu'en défendant, devant certains juges et d'y faire évoquer les causes où ils étaient intéressés. C'est ce qui avait lieu en vertu des lettres dites de *committimus.* Le roi autorisait ainsi des privilégiés à se soustraire à la justice ordinaire pour se faire juger par une justice exceptionnelle, celle des maîtres des requêtes de l'hôtel du roi, et l'abus de ces lettres, déjà en usage au commencement du XIVe siècle, devint tel qu'un siècle plus tard on dut en restreindre et en régler l'emploi. On ne permit plus d'accorder de pareilles lettres en matière de haute police et de grand criminel, mais alors on recourut aux *commissions royales,* commissions judiciaires spéciales qui se multiplièrent à dater du XIVe siècle et enlevaient les accusés à leurs juges naturels. On vit ces commissions reparaître avec quelques modifications sous les noms de *chambre ardente, chambre de l'arsenal;* les juges qui y siégeaient étaient choisis tout exprès. A la différence

de ce que les parties voulaient obtenir par les lettres de *committimus*, l'institution des commissions royales était beaucoup moins en faveur des accusés qu'en faveur de l'accusation. On privait ainsi le prévenu de plusieurs des garanties qu'il aurait trouvées devant la juridiction ordinaire. De tels tribunaux furent le produit d'un redoublement de sévérité. Aussi les voit-on souvent établis pour le cas de crime de lèse-majesté ou pour des affaires dans lesquelles on redoutait quelque haute influence, quelque puissante intervention. Louis XI employa ces commissions à porter des coups terribles à la féodalité. Mais il en fut d'une semblable institution comme il en avait été de la procédure inquisitoriale : elle ouvrit la porte à des abus crians et suscita de légitimes protestations.

Au reste la royauté, parce qu'elle se regardait comme l'origine de toute justice, s'affranchit sans cesse des devoirs qu'impose l'équité, et elle substitua fréquemment sa volonté arbitraire à l'action régulière des tribunaux qui prononçaient en son nom. Ayant le droit de grâce et donnant des *lettres de rémission*, *de pardon*, *d'abolition*, *de respit*, qui pouvaient suspendre une procédure, le roi se considéra comme ayant le droit d'infliger une peine, de son propre mouvement, sans l'intervention de la justice, peine exécutoire sur un simple ordre émané de lui par ce qu'on appelait une *lettre de cachet*. D'ailleurs le devoir du monarque était de prendre les mesures nécessaires à la sûreté de l'état, ce qui semblait impliquer le droit de faire emprisonner arbitrairement, même les plus grands personnages; les princes du sang n'étaient pas exceptés et se trouvaient parfois exposés davantage à l'application de ce principe, véritable loi des suspects, bien que beaucoup moins généralisée qu'elle le fut pendant la terreur. Quand on entre dans la voie de l'arbitraire, les abus ne se font point attendre; c'est ce qui arriva pour les lettres de cachet; dès le XVIe siècle elles étaient l'objet des réclamations des états-généraux. Ainsi, en une foule de cas, on s'éloigna de plus en plus du principe d'égalité devant la loi, les mêmes règles n'étant pas appliquées à l'instruction de tous les délits et les crimes de même nature. Suivant le rang des individus, leur influence, leur position, ils furent justiciables, pour des causes identiques, de tribunaux différens, et purent même être condamnés à des peines par l'arbitraire de la volonté royale ou l'ordre des ministres, qui se substituaient à elle.

Pareille inégalité reparaissait dans la pénalité. J'ai dit que ce n'était pas seulement la nature du délit ou du crime qui motivait le genre du châtiment, que c'était encore la condition du coupable; c'était en même temps celle de la personne envers laquelle le délit, le crime avait été commis. Ainsi l'inégalité ou plutôt la variété admise pour la procédure et qui résultait de la différence des juridic-

tions où l'inculpé était jugé, s'observait également pour la pénalité. En principe, le châtiment devait être plus ignominieux et plus cruel pour les coupables d'une condition réputée vile et méprisable. On semblait avoir été déjà frappé de cette observation que font deux criminalistes éminens, MM. Faustin Hélie et Chauveau Adolphe, à savoir « que la peine de mort, et cela est aussi vrai d'autres peines afflictives, perd son efficacité exemplaire, à mesure qu'elle sévit sur la classe la plus dépravée et la plus redoutable des malfaiteurs. » Partant on s'imaginait, en ajoutant à l'horreur du supplice, à la sévérité du châtiment, compenser pour l'homme adonné au crime ce que la peine perdait sur lui de puissance préventive. Celui qui avait mené une vie criminelle ou que sa condition misérable et précaire exposait à une plus grande perversité était regardé comme devant encourir davantage les rigueurs de la loi.

Cette idée s'introduisit d'autant plus facilement chez les magistrats que les classes supérieures avaient jadis pour les classes inférieures un souverain mépris. Le gouvernement regardait peu à l'existence d'un homme de rien, et il était plus préoccupé de faire respecter l'autorité que d'observer les droits de l'humanité. Le gentilhomme, même criminel, inspirait un reste de considération : il en était de son supplice comme de celui du prêtre convaincu de quelque odieux attentat; on le considérait presque comme une atteinte au respect que le caractère de ce coupable devait inspirer. Voilà pourquoi on exigea généralement qu'une dégradation solennelle précédât l'exécution du gentilhomme et celle du prêtre; elle avait pour effet de les retrancher de l'ordre, de la caste à laquelle ils appartenaient et de les ramener à la condition commune. Quand en Espagne, en 1621, on exécuta don Rodrigue Calderon, ancien favori du duc de Lerme, le bourreau, avant de s'acquitter de son sanglant ministère, lui demanda pardon. Calderon l'embrassa et le baisa deux fois au visage. L'exécuteur avait une sorte de honte de porter la main sur un homme appartenant à la noble race des hidalgos. Cela rappelle que, lorsque le gouvernement de Venise fit mettre à la torture, avant de le faire décapiter, le célèbre condottiere Carmagnola, qui avait naguère glorieusement servi la cité de Saint-Marc, le bourreau n'osa pas toucher à un bras qui avait sauvé la république et lui fit brûler la plante des pieds. On en agissait effectivement dans l'application de la question comme, depuis la fin du XIVe siècle, on en agit pour les supplices. Quoiqu'en France des hommes de toute condition, gentilshommes comme manans, aient été mis à la torture dans des procès criminels, tandis qu'en Italie et en Espagne les nobles n'y pouvaient être appliqués, sauf les cas de crimes énormes et infamans, on était chez nous dans l'usage, à ce que fait remarquer le jurisconsulte Jousse, de ne pas condamner aussi facilement

à la question les personnes nobles et d'un état distingué que celles qui étaient de condition vile et roturière.

Mais le prestige que gardaient les gens de qualité, même au pied de l'échafaud, sous le poids d'une condamnation capitale encourue pour un crime, s'effaça promptement avec les progrès du sens du juste et du droit. Après que l'autorité royale eut fait d'éclatans exemples de seigneurs qui désolaient et rançonnaient le plat pays, qui se permettaient sur les voyageurs et les passans, sur leurs sujets, toutes sortes d'exactions, les juges royaux se montrèrent sans pitié pour les nobles qui persistaient à mener cette vie de brigands; l'on ne voulut plus reconnaître dans l'auteur d'un guet-apens ou de quelque autre horrible méfait l'homme de qualité; il fut assimilé à un vil malfaiteur. « Pour les crimes qui méritent la mort, écrit Loisel, dans ses *Institutes*, le vilain sera pendu et le noble décapité; toutefois où le noble serait convaincu d'un vilain cas, il sera pendu comme le vilain. » Ajoutons que ce ne fut pas seulement la pendaison à laquelle s'exposait le noble qui se ravalait à la condition des infâmes, tous les genres de supplice auxquels ceux-ci se voyaient condamnés pouvaient lui être appliqués, et ce principe fut de bonne heure mis en vigueur, car au temps même où l'on tolérait du seigneur envers ses sujets des actes que la justice royale punit sévèrement plus tard, on ne distinguait guère dans les exécutions sommaires qui se faisaient des brigands, entre le gentilhomme et le roturier. Les *cotereaux*, les *brabançons*, les *écorcheurs*, les *malandrins* et toutes ces bandes de routiers qui portaient partout le meurtre et le pillage, causaient un tel effroi qu'on ne songeait guère à réclamer pour ceux qui avaient été pris autre chose que la punition des larrons. Dans l'intérêt de la sécurité publique, on avait mis ceux-ci hors la loi, et déjà Beaumanoir, au XIIIe siècle, refuse aux voleurs de grands chemins le bénéfice du droit d'asile. Le vol et des délits analogues, mais non la fausse monnaie, entraînèrent donc pour le gentilhomme la pendaison, comme pour le vilain.

A mesure que la noblesse se ruina davantage par ses folles dépenses, sa dissipation, son goût effréné pour le jeu, les cas de gentilshommes exécutés comme de vils malfaiteurs furent de plus en plus communs, les dettes et la débauche ayant conduit au crime et de là au gibet bien des gens de qualité. Au XVIIe siècle, les deux assassins de l'infortunée marquise de Ganges, qui étaient ses deux beaux-frères, furent condamnés par le parlement de Toulouse à être rompus vifs : il est vrai qu'ils ne le furent que par contumace; mais les exemples ne manquent pas de gentilshommes bien et dûment roués. En 1722, on rouait à Paris un gentilhomme nommé de La Roche, qui avait été page du maréchal d'Estrées et faisait partie

d'une bande d'assommeurs affiliée à celle de Cartouche. C'était, il est vrai, au temps de la régence, quand une démoralisation avouée avait gagné la haute société. Un descendant d'une des plus illustres maisons des Pays-Bas, celle des Montmorency-Nivelle, à laquelle appartenait le fameux comte de Horn, décapité en 1568, avec le comte d'Egmont, nous fournit un autre exemple du supplice des vils malfaiteurs infligé à un homme de qualité. Le comte Antoine-Joseph de Horn, dont l'histoire nous est rapportée dans les *Mémoires du baron de Pöllnitz* et le *Journal de l'avocat Barbier*, avait, de complicité avec un prétendu comte de Mille ou Milly, assassiné dans le cabaret de l'*Épée de Bois*, près de la rue Quincampoix, un courtier porteur d'actions de la banque de Law. La famille du comte de Horn supplia le régent de commuer la peine de la roue, à laquelle l'assassin avait été condamné (1), en celle de la décollation, alléguant que le supplice ignominieux empêcherait les filles de son sang d'être chanoinesses de Flandre. Le régent fut inexorable, parce que, au dire de Barbier, le crime avait fait tort au système et à la liberté des associations, — en sorte que le comte de Horn et son complice expirèrent sur la roue en place de Grève. Antérieurement au XVIe siècle, on laissait parfois au gentilhomme coupable de quelque forfait le privilége de ne pas périr de la mort des vilains et d'avoir la tête tranchée; mais on faisait précéder l'exécution de formalités infamantes qui rabaissaient le supplicié au niveau des vils malfaiteurs. Ainsi, sous Charles VI, en 1391, nous voyons un gentilhomme du Limousin nommé Mérigot Marchès, qui, quoique sujet du roi de France, avait combattu du côté des Anglais, condamné par le prévôt de Paris comme traître, meurtrier, larron, à être traîné sur une claie et promené dans une charrette de porte en porte de la ville, à son de trompe, avant d'avoir la tête tranchée aux Halles. Par une autre marque d'infamie dont l'histoire nous offre de nombreux et de célèbres exemples, le corps du gentilhomme traître à son roi fut après l'exécution pendu au gibet. C'est ce qui se pratiqua pour le cadavre de Jean de Montaigu, après qu'il eut été décapité, et pour le cadavre de son successeur, Pierre des Essarts, qui subit le même sort. Tout le monde sait qu'on infligea pareil outrage à la dépouille de Coligny.

La peine variant suivant la qualité du coupable, elle devait *a fortiori* varier suivant le rang de la victime ou de l'offensé. Les principes de subordination et de respect envers les supérieurs, si strictement établis sous l'ancienne monarchie, voulaient que le crime prît d'autant plus de gravité que l'offensé, que la victime,

(1) On trouve de curieux détails sur cette affaire dans l'appendice que M. Émile Campardon a joint au *Journal de la régence* de Jean Buvat, dont on lui doit la publication.

étaient entourés de plus de considération, étaient revêtus de plus d'autorité. La législation criminelle contemporaine reste fidèle à ce principe en punissant plus le parricide que l'homicide ordinaire. Jadis, se rendre coupable d'un crime envers la personne de son maître, d'un prêtre, d'un prince et surtout du roi, c'était mériter un châtiment bien autrement sévère que celui que pouvait entraîner le même crime à l'égard d'un homme du commun.

II.

Les habitudes judiciaires que je viens de passer en revue eurent pour conséquence de faire adopter une sorte d'échelle de pénalités répondant aux divers degrés de culpabilité, tels que les concevait le préjugé du temps. Cette échelle n'avait pas du reste cessé d'être admise, mais elle se modifia et se compliqua dans le cours des siècles. De bonne heure, les légistes distinguèrent deux grandes catégories de méfaits, les délits et les crimes. On institua pour les punir des châtimens d'ordre différent. De même, entre les crimes, on établit des divisions qui en marquaient le degré de gravité. On distingua les peines capitales, les peines corporelles afflictives et infamantes, les peines afflictives non corporelles mais infamantes, et les peines purement infamantes. Je ne déroulerai pas ici la longue et horrible liste de châtimens que comprenaient ces divisions, et dont le seul exposé remplirait un volume; je m'arrêterai simplement à quelques-uns d'entre eux qui me fourniront l'occasion de caractériser l'esprit de l'ancienne pénalité.

Ce que j'ai dit précédemment fait comprendre pourquoi la peine de mort était singulièrement prodiguée. A force de vouloir effrayer le malfaiteur, on en était presque revenu à l'impitoyable dureté du code de Dracon et de la loi des douze tables. La coutume, qui était dans le principe la règle constante du juge, introduisit une pénalité de plus en plus rigoureuse et fit prononcer la peine de mort contre le meurtre ou homicide avec guet-apens et préméditation, contre l'homicide simple, le rapt, le vol domestique, la banqueroute frauduleuse, et souvent avant le XVIIe siècle contre le faux témoignage (1), l'adultère de l'homme, l'inceste, la bigamie, l'attentat aux mœurs; il était en outre des catégories entières d'attentats qui, bien que de gravités fort différentes, exposaient à subir le dernier supplice. Au premier rang des crimes qui emportaient la peine capitale se plaçait le crime de lèse-majesté.

(1) On condamna encore à être pendu pour faux témoignage au siècle dernier. L'avocat Barbier, rapportant une de ces condamnations arrivée en 1755 et qui avait étonné, dit : « Cela est rare, et cette exécution, qui a été sérieuse, apprendra à ne point se mêler d'affaires qu'on ne connaît pas sur des mauvais conseils. »

A partir du XIVe et du XVe siècle, l'autorité royale ayant repris en partie, par l'abaissement et la dépossession de la puissance seigneuriale, le caractère auguste et presque sacré qu'avaient la personne et la volonté des empereurs romains, on revint, en ce qui touchait les attentats contre le monarque, à l'ancienne doctrine sur le crime de lèse-majesté. Sous le régime féodal, ainsi que le remarque un savant historien allemand qui a donné un tableau complet de nos vieilles institutions, W. Schæffner, le crime de lèse-majesté se confondait avec celui de félonie, c'est-à-dire avec un manquement grave aux devoirs nés du contrat féodal; il entraînait à ce titre la confiscation des biens et la mort. Mais quant à la protection accordée par la loi à sa personne contre les attentats de ses sujets, de ses vassaux, le suzerain n'était pas placé dans une situation différente de celle du seigneur. Les progrès de la monarchie absolue, le principe de la souveraineté de droit divin conduisirent à faire du roi un être à part, une image de Dieu qui représente, ainsi que le dit le jurisconsulte Jousse, dans le gouvernement de ses états, l'autorité que Dieu exerce dans le gouvernement de l'univers, et, pour ce motif, le crime de lèse-majesté devait être regardé comme abominable. « Entre les crimes humains, écrit le vieux criminaliste Charondas le Caron, dans ses annotations à la *Somme rurale*, le premier et qui mérite plus griefve et atroce punition est celui de lèse-majesté, car d'autant plus que la personne du roy doit être sacrée sainte et vénérable envers les sujets comme le lieutenant de Dieu en son royaume, etc. » Et, comme on ne séparait pas la personne du roi de son autorité, on arriva à comprendre dans le crime de lèse-majesté toute atteinte et tout préjudice portés à l'autorité royale, tout trouble de nature à nuire au bon ordre de l'état, à la personne et aux fonctions des magistrats et de ceux en général qui représentaient le pouvoir souverain. Cette extension abusive du sens du mot s'était déjà produite au temps des empereurs romains, et grâce, à l'élasticité de la définition du crime de lèse-majesté, on arma le pouvoir des châtimens les plus terribles contre ceux qui tenteraient de le combattre, de lui résister. Cependant on ne pouvait sans une monstrueuse injustice frapper avec la même rigueur impitoyable le régicide et le simple insubordonné, le conspirateur et l'imprudent qui avait laissé échapper quelques paroles injurieuses contre le prince. On fit donc des distinctions; on établit deux classes dans les crimes de lèse-majesté ou, comme on disait, deux chefs. Les crimes du premier chef, qui se partageaient eux-mêmes en deux catégories, comprirent le meurtre ou tentative de meurtre du prince et de sa famille et les attentats contre la souveraineté et la sûreté de l'état. Au second chef répondaient les offenses et les préjudices à l'honneur et à l'autorité du roi; dans cette classe vinrent se placer

des crimes qui ne ressemblent guère à celui de lèse-majesté, la falsification du sceau royal, la levée arbitraire d'impôts, la fabrication de poudre de guerre et de canons sans permission du roi, même le péculat et la concussion. Les crimes du premier chef impliquaient la peine capitale et la confiscation des biens, mais la mort n'était pas nécessairement prononcée contre les crimes du second chef. Le législateur épuisa toutes ses rigueurs contre la première classe des crimes de lèse-majesté au premier chef; ils entraînèrent, en vertu d'une ordonnance de Louis XI, demeurée en vigueur jusqu'à la révolution, la même peine pour les complices et les non-révélateurs que pour l'auteur principal.

Malgré ces distinctions, on voit que la peine de mort planait toujours sur la tête de quiconque faisait opposition aux volontés si souvent capricieuses des gouvernans. Tous les crimes que nous appelons aujourd'hui politiques pouvaient entraîner la peine de mort. La haine d'un ministre, la vengeance d'un prince, la perfidie ou la malveillance d'un rival puissant vous exposait à une accusation de crime de lèse-majesté. Les exemples abondent dans notre histoire de condamnations capitales contre des malheureux dont le gouvernement avait intérêt à se débarrasser, qu'il sacrifiait à la rancune d'une faction ou d'un homme en crédit. Ai-je besoin de rappeler la condamnation à mort d'Enguerrand de Marigny, victime sous Louis X de la haine de Charles de Valois et des barons; celle de l'avocat-général Jean Desmarets, livré en holocauste au parti qui avait pris momentanément le dessus sous Charles VI; celle du surintendant des finances, Jacques de Samblançay, lâchement sacrifié à la vengeance de la mère de François Ier; enfin l'inique supplice de l'infortuné Lally. L'accusation de lèse-majesté était un moyen imaginé en vue d'épouvanter quiconque serait assez imprudent pour tenter de renouveler contre la royauté ces guerres et ces rébellions si communes au temps de la féodalité, et ce moyen, presque tous les souverains de l'Europe y recoururent. Partout on déploya la même rigueur; de plus, la sentence rendue pour crime de lèse-majesté donnait immédiatement lieu à une proscription, car elle s'étendait aux enfans et aux père et mère du condamné; on les bannissait du royaume. A Milan, on alla jusqu'à les mettre à mort. Le crime était regardé comme imprescriptible et pouvait être poursuivi même après le décès du coupable.

Dans le cas de lèse-majesté au premier chef, comme dans celui d'hérésie et de sacrilége, on en vint à faire le procès au cadavre de l'accusé, et l'on condamna sa mémoire; c'était là un vieil usage. Déjà au xe siècle, nous voyons Étienne VI faire faire au cadavre de son prédécesseur, Formose, un procès, parce que ce pape avait, avant son élection, changé de siége épiscopal; le corps de Formose

fut décapité et jeté dans le Tibre, comme l'étaient dans l'ancienne Rome les corps des suppliciés après avoir été exposés aux gémonies. Cette procédure ridicule autant qu'odieuse persistait au XVIIe siècle. En 1604, un commis du ministre Villeroy, nommé Nicolas Lhote, prévenu d'avoir transmis au roi d'Espagne le secret des délibérations du conseil royal, se noya dans la Marne comme il cherchait à fuir. Son corps fut retrouvé et porté au Châtelet de Paris, où il fut embaumé; on lui fit son procès, et le mort fut condamné à être traîné sur une claie, la face contre terre, puis tiré à quatre chevaux. En 1723, le Châtelet imaginait de faire faire encore le procès à un mort, un prisonnier du For-l'Évêque tué dans une lutte avec les archers qui le voulaient transférer d'une chambre en une autre. Le cadavre fut condamné à être traîné sur la claie et pendu et exécuté par arrêt de la Tournelle en place de Grève.

Malgré l'iniquité qu'il y avait à faire retomber sur les enfans le crime du père, et sur le père le crime du fils, iniquité qui inspirait déjà ces belles paroles au jurisconsulte Callistrate, consignées au Digeste : *Crimen vel pœna paterna nullam maculam filio infligere potest,* il ne s'est pas écoulé beaucoup plus d'un siècle depuis qu'en France on frappait ainsi l'innocent. Sur les conclusions du procureur-général du parlement, un arrêt ordonna au père, à la mère et à la fille de Damiens de quitter pour toujours le royaume, *à peine de mort s'ils y sont rencontrés.* On enjoignit aux frères et sœurs du condamné de changer de nom. Un arrêt conçu à peu près dans les mêmes termes avait été rendu contre les parens de Ravaillac. Cette réversibilité du châtiment d'une génération à l'autre n'était toutefois admise que pour l'attentat de lèse-majesté au premier chef.

Quand il s'agissait de protéger la personne du prince et des siens, on se croyait tout permis, on faisait taire tout sentiment d'humanité et même d'honneur; on acceptait comme preuve suffisante le seul aveu du criminel contre la maxime consacrée : *Nemo auditur perire volens,* l'on recevait des dépositions qui auraient été reprochables en d'autres causes, même celles des personnes infâmes. Le seul dessein d'accomplir le crime manifesté par quelque acte extérieur suffisait pour motiver une condamnation, et l'on se contentait pour la prononcer de simples indices réputés alors preuves. Ainsi l'avait établi une ordonnance de Louis XI, dont la soupçonneuse tyrannie ne croyait jamais trop faire pour mettre sa vie à couvert. Disons-le pourtant, en étendant aux enfans la condamnation du père, en s'en prenant au cadavre, en violant les lois de l'humanité et du bon sens pour les crimes de lèse-majesté, on restait dans l'esprit de la justice des temps passés; on renchérissait sur le préjugé, persistant encore de nos jours, qui fait retomber sur une famille la honte, même l'infamie d'un de ses membres, et qui a sa raison dans des

phénomènes d'hérédité souvent observés. Lorsqu'un noble était déclaré coupable de quelque grand crime, l'arrêt déclarait en même temps que ses enfans étaient déchus de la noblesse, que son nom serait supprimé, ses armoiries brisées. On ordonnait parfois que ses bois et ses forêts fussent coupés, comme on disait, à hauteur d'infamie, que ses châteaux fussent rasés. C'est ainsi qu'il fut procédé à l'égard du maréchal d'Ancre. On livrait aux flammes la maison où le criminel était né, comme souvent aussi ses restes et ses cendres étaient jetés au vent. On voulait que la honte qui pouvait rejaillir sur toute la famille vînt s'ajouter à la terreur du supplice pour retenir sur la pente du crime. On espérait que l'affection paternelle arrêterait celui sur lequel la menace de la mort était sans effet.

Du moment que le crime de lèse-majesté était si rigoureusement puni, on ne pouvait se montrer moins inexorable envers l'hérésie, la magie, le blasphème, le sacrilége, car c'étaient autant de crimes de lèse-majesté divine; un attentat contre l'autorité de Dieu ne devait pas être moins châtié qu'un attentat contre l'autorité du prince. Il était même juste de le punir davantage, puisque Dieu est au-dessus de l'homme. L'église l'avait bien compris, et c'était pour ce genre de crime qu'elle réservait toutes ses rigueurs, alors qu'elle se montrait moins sévère que la justice séculière quand il s'agissait de crimes d'ordre purement temporel. Aussi est-ce à l'église que les tribunaux laïques empruntèrent plusieurs des peines excessives, qu'ils infligeaient aux crimes de lèse-majesté divine et humaine. En effet, l'église punissait le complice d'un assassinat à l'égal de l'assassin même; elle rendait celui qui avait donné l'ordre de frapper un autre responsable de la mutilation ou du meurtre consommé par celui qui avait ainsi excédé les limites de son mandat. Elle voulait que le dernier supplice fût infligé à celui qui se révoltait contre son autorité spirituelle, contre ses décrets infaillibles, qui servait les démons au lieu de servir le Christ. De là une pénalité terrible contre les hérétiques, contre les magiciens; ils étaient condamnés à périr dans les flammes, et, lorsque la justice royale se chargea d'instruire, après avoir pris l'avis et les conclusions de l'autorité ecclésiastique, les procès d'hérésie, de magie et de sorcellerie, elle appliqua la même pénalité. Les cours laïques, aussi bien que les officialités, ne cessèrent de sévir contre tout ce qui tenait aux maléfices et aux sortiléges. Au XVIe siècle, les bûchers s'élevèrent par milliers, non-seulement en France, mais en Allemagne, et aussi bien dans les pays protestans que dans les pays catholiques. On assimila même aux œuvres de magie la divination et l'art de tirer des pronostics. On finit par proscrire l'astrologie, qui avait joui, au XIVe et au XVe siècle, d'une grande faveur, malgré les défenses de l'église; mais on se montra moins rigoureux à l'égard

des astrologues qu'envers les magiciens. Charles IX et Louis XIII se bornèrent à édicter l'amende arbitraire et la prison contre ceux qui se mêlaient de prédire l'avenir et composaient ou imprimaient des almanachs renfermant des prophéties. L'accusation de magie n'en demeurait pas moins redoutable, et la trop célèbre histoire d'Urbain Grandier en fait foi. Au XVIIIe siècle, tandis que l'impiété courait les salons et les petits soupers, un acte public de sacrilége et l'exercice de la magie dans les campagnes exposaient encore à la peine capitale. Le procès du malheureux chevalier de La Barre le démontre.

Les peines qu'entraînait le crime ou plutôt les crimes de lèse-majesté divine avaient, plus que les autres, conservé ce caractère symbolique, forme détournée du talion qui aux temps barbares appartenait à presque tous les châtimens. Ainsi la peine du feu signifiait que celui qui était rejeté par la société chrétienne comme indigne devait à tout jamais disparaître. Les peines portées contre les blasphémateurs gardèrent jusqu'à la fin une telle physionomie. Les ordonnances de saint Louis, de Philippe de Valois, de Charles VII, sur les blasphémateurs édictent contre eux un châtiment destiné à atteindre l'organe par lequel le crime a été commis, et au XIVe siècle la même peine fut appliquée tantôt à ceux qui avaient parlé irrévérencieusement du roi, tantôt à ceux qui s'étaient rendus coupables d'un mensonge ou d'une escroquerie. En vertu de ces ordonnances, on coupait la lèvre au blasphémateur; on lui perçait la langue avec un fer rouge; mais d'ordinaire on graduait ce mode de châtiment. Celui qui ne s'était rendu coupable de blasphèmes que pour la première fois n'était pas si cruellement traité : l'on n'imita pas la sévérité de saint Louis, blâmée au reste par le pape, et qui faisait marquer avec le fer chaud pour un simple blasphème; c'est seulement à la cinquième récidive que le supplice fut infligé, le coupable avait la lèvre supérieure coupée; à la sixième, on lui coupait l'inférieure, et à la septième, on lui coupait la langue. Ces mutilations étaient encore consacrées par la législation à la fin du XVIIe siècle, mais elles n'étaient appliquées que pour des cas de blasphème d'une nature si épouvantable qu'on les pouvait assimiler à des sacriléges. Ainsi nous voyons, en août 1523, un arrêt du parlement de Paris condamner pour blasphèmes exécrables un individu à être brûlé au marché aux pourceaux, après avoir eu la langue percée et avoir fait amende honorable dans un tombereau aux immondices devant l'église Notre-Dame. Une ordonnance du 20 mai 1681, renouvelant en partie les dispositions d'une ordonnance de François Ier, veut que le militaire qui a juré le nom de Dieu ou de la Vierge ait la langue percée d'un fer chaud. En 1766, le chevalier de La Barre, envoyé au supplice sous l'inculpation de paroles impies et de traitement sacrilége d'une image sainte, eut la langue

pareillement percée avec un fer chaud avant d'être décapité. Au temps où la foi n'avait rien perdu de sa primitive vivacité, on rencontre des pénalités aussi cruelles contre les blasphémateurs dans toute l'Europe, notamment en Espagne, à Naples, en Allemagne, dans les Pays-Bas.

La religion était donc protégée par une législation pénale aussi sévère, aussi cruelle que celle qui protégeait l'autorité souveraine. Cette législation n'empêcha pas cependant au XVIe siècle l'hérésie de faire des prosélytes, de gagner les esprits, et au XVIIIe l'incrédulité d'éteindre la foi dans les âmes. Les mesures violentes peuvent momentanément effrayer, refréner les manifestations de l'opinion, elles ne sauraient la détruire, quand cette opinion a des racines vivaces ou profondes. L'opinion se cache pour un temps; elle n'en vit pas moins, elle se propage d'une manière souterraine, elle s'ingénie en mille moyens pour échapper aux poursuites, et il arrive un jour qu'elle s'empare du pouvoir ou le force de compter avec elle, parce que les défenses qui le protégeaient, quoique debout et solides en apparence, ont été minées et sont incapables de résister à quelque grand choc.

III.

Sous l'ancienne monarchie, l'autorité judiciaire avait toute latitude pour réprimer les diverses sortes d'attentats et de délits. La loi ne lui dictait pas aussi strictement qu'elle le fait aujourd'hui la peine à infliger; c'était seulement la coutume qui avait consacré la plupart des peines que le juge prononçait. Les légistes, en compilant ces coutumes et y associant des données prises dans le Code théodosien et le Digeste, avaient composé des manuels, des traités destinés à guider le magistrat pour le choix du châtiment qu'ordonnait la sentence; mais en fait, depuis que la justice royale s'était substituée presque partout à l'ancien mode de jugement par les pairs, l'arbitraire des peines que consacrait le droit romain sous les empereurs était le principe accepté, et de même que la sévérité du châtiment prononcé dépendait entièrement de la volonté du sénat ou du caprice du prince, sous la monarchie absolue elle dépendait du magistrat qui représentait le roi. Au XVIe siècle, un criminaliste fort estimé de son temps, Imbert, écrivait dans sa *Pratique judiciaire :* « Aujourd'hui les peines sont arbitraires en ce royaume, » et son commentateur, Bernard Automne, ajoute au siècle suivant : « Lorsqu'une peine est arbitraire et laissée à déclarer à l'office du juge, celui-ci peut condamner le criminel à mort. » Donc toute latitude était laissée en fait au tribunal; quelle que fût la nature du crime ou du délit, si le juge estimait qu'il méritât un châtiment des plus rigoureux et tout à fait exemplaire, il pouvait envoyer le coupable

au supplice. Les ordonnances royales, il est vrai, édictèrent certaines peines, certaines punitions pour des délits et des crimes déterminés, et restreignirent ainsi la liberté laissée au magistrat; mais outre que le tribunal, en vertu du principe de l'arbitraire de la peine, pouvait toujours tourner la loi, ces ordonnances ont été rarement assez catégoriques pour enchaîner absolument la décision du juge dans le choix de la peine. Aussi Jousse, au XVIIIe siècle, présente-t-il encore les peines comme étant arbitraires; seulement il n'avance pas, comme Imbert, qu'elles le sont *toutes*, il dit *presque toutes*. Cet arbitraire de la peine avait sa véritable source dans la législation barbare qui subsistait en partie à l'époque féodale. La peine devait varier originairement pour un même crime parce qu'elle dépendait entièrement de la demande de la partie qui poursuivait la réparation de l'offense; c'était celle-ci qui indiquait le genre de châtiment qu'elle réclamait pour sa vengeance. Les juges pouvaient toutefois en ordonner une moindre et ne faire droit que partiellement à la demande. Pareil système a existé chez divers peuples de l'antiquité, à Athènes notamment.

On le voit, il n'y avait point en France, sous l'ancien régime, de droit pénal proprement dit : il n'existait qu'une procédure criminelle; les peines n'avaient point été réglées et rigoureusement déterminées par la loi. Sous ce rapport, selon la remarque de M. A. Du Boys, la France était avant 1790 fort en arrière de l'Allemagne, où dès le commencement du XVIe siècle la célèbre ordonnance de Charles-Quint, dite la *Caroline*, avait établi un corps de pénalité. Chez nous on avait fini par admettre que la justice étant rendue par des juges qui représentaient le roi, ils devaient avoir le droit d'instituer et d'appliquer les peines de leur propre autorité. On se borna à restreindre quelque peu cette autorité, à limiter çà et là l'arbitraire du juge, mais il n'en demeurait pas moins le fondement du système pénal. Or une telle doctrine était absolument contraire à l'établissement raisonné et équitable de la pénalité. En effet, si le législateur ne veut pas se perdre dans des définitions abstraites et des principes généraux trop vagues pour servir de base à la distinction des diverses catégories de crimes et de délits, c'est par la nature des peines édictées qu'il classe ces crimes et ces délits, et du moment que les peines sont abandonnées au caprice du juge, il n'y a plus de classification possible, toute systématisation précise de la pénalité disparaît.

Si l'arbitraire des peines présentait de graves inconvéniens, s'il donnait la faculté d'accroître outre mesure les rigueurs que méritait le coupable, il avait en revanche l'avantage de permettre dans la pratique un adoucissement à la sévérité de la coutume ou de la loi.

En un temps où le jugement par jury avait disparu, où il n'existait pas de code pénal ayant introduit les *circonstances atténuantes*, c'était le juge seul qui appréciait la plus ou moins grande culpabilité du prévenu. Disposant en quelque sorte de la peine, il la pouvait graduer suivant les circonstances qui modifiaient la culpabilité de l'acte, circonstances de lieu, de temps, de qualité, de quantité, d'intention et, comme on disait, d'accoutumance. C'est ce que note, dans sa *Somme rurale*, Boutillier. Le célèbre jurisconsulte part d'ailleurs de ce principe empreint d'humanité, mais auquel furent loin de se conformer tous les tribunaux sous l'ancien régime, à savoir : « Combien que tousjours doit la peine estre entendue en la moins aspre partie par le juge, car, selon le sage, justice sans miséricorde est trop dure chose, et miséricorde sans justice est trop lasche chose. » Dans la pratique, surtout au siècle dernier, on se relâcha souvent de la sévérité excessive qui avait été apportée à la répression de certains crimes et de certains délits; on le put à l'aide de l'arbitraire de la peine, sans violer la légalité. On se conforma aux progrès de l'opinion qui enlevait une partie de leur caractère criminel à des actes auparavant châtiés avec une extrême rigueur. Tel fut le cas pour les attentats de lèse-majesté au second chef, pour les crimes de magie et de sorcellerie dont la raison faisait enfin comprendre l'inanité. Mais la puissance de la tradition, qui imposait le maintien d'une pénalité cruelle et outrée, devait toujours faire redouter au prévenu de comparaître devant le tribunal, aussi espérait-il plus dans l'impunité que favorisait l'opinion que dans la clémence des juges. Il arrivait alors ce qu'il advient sous un régime douanier excessif, quand les prohibitions sont très multipliées et les droits d'entrée exorbitans : la fraude se fait sur une grande échelle; on n'est pas retenu par la crainte d'être pris comme contrebandier, parce que les profits de la fraude sont considérables. Lorsqu'une pénalité rigoureuse frappait une foule de manifestations, aujourd'hui permises, de la pensée et de l'activité humaine, l'homme trouvait dans la complicité de l'opinion des profits de tout genre à braver la justice, et il se faisait moins scrupule d'en enfreindre les défenses qu'il ne l'eût fait, si celle-ci se fût bornée à punir un petit nombre d'actes dont chacun peut s'abstenir sans réduire beaucoup sa liberté.

IV.

On vient de voir sur quels principes reposait la pénalité sous l'ancien régime. Examinons maintenant les châtimens en eux-mêmes et le degré de cruauté et de raffinement qu'on y avait apporté. L'arbitraire laissé au tribunal permettait, comme il a été remar-

qué, d'augmenter presque indéfiniment l'atrocité du supplice, et l'imagination n'est pas demeurée en reste pour inventer des tourmens. Les mœurs d'ailleurs étaient encore au XVIe et au XVIIe siècle singulièrement dures, tout en étant polies, et l'on ne péchait pas par excès de sensibilité. On ne s'apitoyait pas sur un criminel qui souvent avait fait d'autant plus peur que la police étant insuffisante, on avait été plus exposé à être sa victime. De là l'abus de la peine de mort. En outre des crimes déjà énumérés auxquels elle était appliquée, on la prononçait encore avant le XVe siècle pour de simples vols, s'il y avait double récidive, même pour de simples actes de violence. Le mode le plus ordinaire de donner la mort était la pendaison, supplice adopté par le motif que la vie est ainsi plus promptement anéantie, et aussi parce que l'exécution est plus facile, car, si l'on n'avait pas toujours sous la main un glaive bien affilé pour trancher la tête, on avait au moins une corde pour la passer au cou du coupable!

Les Romains exécutaient par strangulation le criminel de haute trahison, mais l'exécution se faisait dans la prison et par un autre procédé que celui qui prévalut chez nous. A la fin du XIIIe siècle, ainsi qu'on le voit dans Beaumanoir, la pendaison était le supplice appliqué à la grande majorité des crimes, tels que meurtre, trahison, homicide, viol, incendie, etc., et l'on ajoutait souvent à ce supplice la traînée sur une claie, ce qui a continué de se pratiquer aux siècles suivans. En plusieurs provinces de France, déjà au XIIIe siècle le vol entraînait la pendaison, comme le montrent les Établissemens de saint Louis. Ailleurs on ne l'infligeait que si le coupable était coutumier du fait; les premiers vols étaient punis de mutilation, oreilles, pieds coupés, etc. Ce genre de châtiment, qui datait de l'époque barbare, persista pendant une grande partie du moyen âge, quand il s'agissait de punir les mutilations et les blessures faites à autrui, et jusque dans les temps modernes pour ajouter au supplice du parricide : « Qui oste à autre membre, si comme de luy coupper un poing, écrit Boutillier, il doit perdre pareil membre, et avec ce, perd ses meubles, qui sont appliquez au seigneur. » De telles peines n'avaient point été adoptées seulement en vertu de la loi du talion; elles étaient encore destinées à imprimer aux malfaiteurs une flétrissure visible, et c'est le même motif qui introduisit de très bonne heure dans notre ancienne législation pénale l'usage de la marque, lequel n'a disparu qu'en ce siècle. On marquait le voleur, afin qu'il put être reconnu; on marquait même le vagabond, le mendiant de profession; en vertu de la déclaration de 1724, il dut être marqué au bras de la lettre *M*. Une telle peine imprimait un éternel stigmate à celui qui avait failli, et l'excluait à tout jamais de la société des gens honnêtes; il rendait son relève-

ment impossible, car, lors même qu'une vie de repentir l'eût réhabilité, la flétrissure qu'il portait le rejetait forcément aux yeux du public dans la classe des infâmes.

Le supplice de la marque était généralement associé à celui du fouet dont l'emploi remonte à l'antiquité. La flagellation était un des châtimens usités à Rome; elle précédait souvent la décapitation par la hache; le coupable était battu de verges par le licteur. Mais l'idée d'ignominie attachée à un tel châtiment le fit supprimer comme dégradant, et l'usage en fut aboli par la loi Porcia, qui interdisait de frapper de verges le citoyen romain; on ne conserva alors la peine du fouet que pour l'esclave. L'église adopta ce châtiment, qui était employé depuis une haute antiquité en Orient; elle n'y pouvait attacher un caractère d'infamie. Infligé au Christ, il avait été par là même ennobli : il fut regardé comme un instrument de pénitence et administré à cette intention; il fournit à l'ascétisme un moyen de châtier la chair et de lui imposer une *discipline*, ainsi que le rappelait le nom qui lui fut imposé. La législation criminelle de l'ancien régime, qui procédait plus de la loi romaine que de la loi canonique, maintint à la flagellation son caractère infamant; elle était du moins réputée telle, quand, au lieu d'être appliquée dans la prison par les mains du geôlier ou du questionnaire, elle était administrée dans les places et les carrefours par le bourreau. Le fouet public prenait à ce titre place dans la pénalité d'autrefois. La peine de la marque et du fouet entraînait d'ordinaire le bannissement temporaire. D'après un usage que relatent plusieurs anciennes coutumes, on infligeait le fouet aux vagabonds de profession, aux filles de mauvaise vie, au moins à celles qui avaient donné lieu à quelque scandale, et aux proxénètes, contre lesquels l'antiquité, en Grèce et à Rome, s'était montrée justement sévère. On étendit ce châtiment à ceux qu'une maladie funeste avait déjà punis de leur incontinence, et, encore au siècle dernier, le malade était fustigé au sortir de l'hôpital; toutefois alors la fustigation n'était point publique et prenait ainsi le caractère d'une pénitence. En ce cas comme en bien d'autres, le châtiment ne tombait guère que sur la canaille. Tandis que, dans les plus hauts rangs de la société, hommes et femmes donnaient le spectacle quasi public de la débauche et allaient se faire traiter par le célèbre chirurgien La Peyronie, qui ne leur administrait certainement pas la discipline, une malheureuse prostituée ou un jeune homme qui avait cédé à un moment d'égarement dans les bras d'une Phryné de bas étage expiait sous le fouet ses désordres. Ce supplice inspirait au reste le dégoût aux gens sensés, et, comme il avait fini par n'être infligé qu'à un petit nombre de ceux qui eussent dû y être condamnés, il ressemblait fort à une comédie. L'avocat Barbier, rapportant l'histoire d'une

entremetteuse que la foule avait été voir fouetter et marquer en 1729, écrit : « Si on châtiait toutes ses pareilles, il y en aurait pour longtemps. » Quoique d'ordinaire on ne fouettât que des misérables, il y avait des cas où l'on n'épargnait personne, quelle que fût la condition. C'était pour certains délits auxquels le privilége du roi faisait attribuer une extrême gravité. Henri IV, qui n'entendait pas qu'on nuisît aux divertissemens qu'il prenait à la chasse et dont il avait la passion, prescrivit, par l'ordonnance de 1601, renouvelée en 1609, de battre de verges celui, quel qu'il fût, noble ou vilain, qui se serait permis pour la seconde fois de poursuivre et de tuer un cerf dans les forêts royales. Le coupable était fouetté en différentes stations à l'entour de la forêt où il avait commis le délit et banni ensuite à une distance d'au moins quinze lieues. Quand il n'y avait pas récidive, la peine était seulement de l'amende. Le fouet, qui a persisté dans la pénalité militaire des peuples modernes, dont on usait dans les écoles comme moyen de discipline, aussi bien que dans les armées, et dont une variété, la bastonnade, n'était pas moins prodiguée jadis aux soldats que les coups de verge aux enfans, tendit à disparaître partout où le sentiment de la dignité humaine se manifestait davantage. Il y a une dignité du corps, comme il y a une dignité de l'âme, et c'est courir risque d'avilir l'une de permettre d'avilir l'autre.

Un supplice qui avait au plus haut degré le caractère infamant et était fort usité au moyen âge, car chaque seigneur avait pour y faire procéder ses poteaux, ses fourches patibulaires, était le pilori. Le condamné, retenu par un collier de fer ou carcan à un poteau, était exposé des heures entières aux huées du public et soumis ainsi à un double supplice physique et moral. Le mode d'exposition, autrement dit la forme du pilori, variait suivant les pays; le patient y était attaché dans une position plus ou moins pénible. A Paris, dans la rue du Temple, le pilori avait la forme d'une échelle au haut de laquelle était une planche percée d'un trou par où passait la tête du patient. On distingua dès lors différens genres d'exposition; il y avait le carcan simple, auquel on condamnait pour de minces délits, et le pilori proprement dit, ordinairement infligé, dans les derniers siècles de l'ancien régime, aux banqueroutiers frauduleux. L'exposition pouvait être aussi faite en pendant le condamné sous les aisselles. Tel était le châtiment qu'on appliquait quelquefois à de jeunes vauriens. Jean Buvat, dans son *Journal de la régence*, rapporte qu'on y soumit l'un des jeunes frères de Cartouche, qui expira au bout d'une demi-heure d'exposition. Comme la peine du pilori avait au plus haut degré un caractère exemplaire, avant que l'usage se fût introduit de consigner sur un écriteau le motif de la condamnation et le nom du coupable, on plaçait souvent près de

celui-ci ou l'on attachait à sa personne quelque objet de nature à rappeler le méfait commis. Ainsi au XIVe siècle on voit un individu, condamné par le Châtelet de Paris pour avoir volé dans les vignes des grappes de raisin qui n'étaient pas mûres, attaché au poteau avec une couronne de verjus sur la tête. Le bigame, le polygame fut jusqu'en 1789 exposé ayant près de lui autant de quenouilles qu'il avait eu de femmes.

La crainte de l'infamie retenant peu les malfaiteurs, ce fut surtout à la rigueur, à l'atrocité des supplices qu'on recourut pour les effrayer. Cependant on ne renchérit pas toujours en inhumanité dans le châtiment du criminel durant le laps de temps qui sépare la dernière période du moyen âge de la fin de l'ancien régime. Il se produisit à cet égard deux mouvemens en sens opposé. Pour certaines catégories de crimes, on atténua notablement la pénalité, on renonça à ces supplices barbares qui n'étaient plus du tout dans les mœurs. Pour d'autres crimes au contraire, on maintint la cruauté du châtiment, on la raffina même et l'on arriva de la sorte aux plus diaboliques inventions; non-seulement on aiguisa à plaisir les angoisses, mais on les prolongea par l'association de supplices divers, tandis que, pour les exécutions de coupables ordinaires, on s'efforçait de rendre la mort plus rapide et de moins faire souffrir le patient. Puisque l'on ne supprimait pas le supplice, c'était là au moins un progrès. Les choses se passèrent ainsi pour la pendaison, dont on fit disparaître au XVIIIe siècle les cruels préliminaires : à l'aide de l'échelle, le patient sauta d'un bond dans l'éternité! En Espagne, on imagina un mode de strangulation plus expéditif encore; ce fut la *garrotte*, qui y est demeurée usitée : le criminel, assis sur un siége et le cou passé dans un collier de fer, est étranglé par le moyen d'un tourniquet.

Les supplices adoptés jadis exigeaient d'habiles bourreaux, et l'on n'en rencontrait pas toujours, car alors comme aujourd'hui cette profession faisait horreur; elle était pourtant convenablement rétribuée (1). En 1686, M. de Bérulle, intendant d'Auvergne, écrivait au contrôleur général des finances : « Un exécuteur est extrêmement nécessaire ici par l'occupation qu'on lui donne journellement, et l'on a de la peine à en trouver qui sachent leur métier. Un père de l'Oratoire, assistant à la roue un criminel, pensa être tué à coups de

(1) On peut lire dans la *Correspondance des contrôleurs-généraux avec les intendans des provinces* le tarif qui était adopté en 1686 pour les frais d'exécution en Champagne : pour brûler, 10 livres, pour rompre sur la roue, 15 livres, pour pendre, 10 livres, pour fustiger et flétrir, 7 livres 10 sous, pour faire faire amende honorable, 4 livres, etc. On trouvera dans l'ouvrage de M. J. Loiseleur de curieux détails sur la *havée*, droit que le bourreau avait au moyen âge sur les principales denrées vendues aux halles. En certaines localités au XVIIe siècle, le bourreau avait un droit sur les vidanges des cours et aisances et la dépouille des bêtes mortes.

pierres à cause de l'ignorance de l'ancien exécuteur, qui donna plus de cent coups à ce misérable, qui languit très longtemps sans pouvoir mourir. » Afin de remédier à la maladresse de l'exécuteur, on imagina d'assurer, quand il s'agissait de la décollation, par la disposition même de l'instrument tranchant, la rapidité et la rectitude du coup. En Allemagne, on adopta une forme particulière pour le glaive, mais en France on s'en tint longtemps à la hache, que ne savait pas toujours convenablement manier le bourreau. L'infortuné comte de Chalais, cette victime des rigueurs de Richelieu, reçut vingt-deux coups de hache des mains d'un exécuteur maladroit dont ce n'était pas le métier; De Thou en reçut onze. Il fallut attendre jusqu'à la révolution pour qu'on imaginât cette terrible machine, la guillotine, dont en Écosse on avait déjà eu l'idée depuis plus de deux siècles. Le nouveau genre de supplice, auquel furent condamnés tant d'innocens, consacra d'une effroyable manière le principe de l'égalité devant la peine capitale, comme le nouveau code criminel avait consacré celui de l'égalité devant la loi, et rien n'était plus propre à atteindre ce but que l'adoption d'un procédé pour donner la mort inusité auparavant et auquel ne s'attachaient pas les idées, soit de noblesse, soit d'infamie, attribuées aux supplices antérieurement en usage. Par le pouvoir arbitraire dont il était investi, le tribunal avait au reste souvent substitué au mode de supplice édicté dans la sentence une mort d'une nature analogue pour tous les criminels : d'ordinaire c'était la strangulation qu'on adoptait. On ne faisait que le simulacre du supplice qui aurait dû être infligé. Par exemple, après que le patient condamné à être rompu ou à être brûlé avait été placé sur la roue ou sur le bûcher, le bourreau l'étranglait.

Je viens de dire que divers modes d'exécution capitale étaient tombés en désuétude aux derniers temps de l'ancienne monarchie; c'était peut-être moins parce que leur atrocité révoltait que parce que leur caractère était devenu insolite. De ce nombre a été le supplice qui consistait à faire bouillir le coupable dans une chaudière. Tel était le genre de mort infligé aux faux monnayeurs dès le XIIIe siècle; il en est fait plusieurs fois mention dans les documens du temps. Ce supplice fut à peu près abandonné dans la première moitié du XVIIe, ainsi qu'en témoignent les archives de la cour des monnaies spécialement chargée de sévir contre le crime de faux monnayage. Un procès-verbal de torture de l'année 1587 nous montre un malheureux condamné à Paris à ce supplice, qui devait lui être infligé aux Halles, lieu alors ordinaire des exécutions; il supplia ses juges de substituer à cette mort horrible, que, disait-il, il n'avait pas méritée, la pendaison, et promettait, si on lui accordait cette grâce, de faire des révélations. Le document ne dit pas si on se laissa toucher; il semble même, par la courte note jointe au

procès-verbal, que l'exécution eut lieu suivant la forme ordonnée. Le malheureux, qui ignorait sans doute qu'il courût en forgeant de la fausse monnaie un tel danger, aurait pu du reste être pendu sans pour cela échapper à l'horreur d'être bouilli, car Beaumanoir dit que le faux monnayeur doit être pendu, puis bouilli. Un supplice non moins épouvantable et imité de celui des vestales ayant manqué à leurs devoirs, qui peut-être pour ce motif fut surtout réservé aux femmes, était celui d'être enterré vivant. Au XIVe siècle, on y condamnait encore, à Paris et ailleurs, les larronnesses. Sous Philippe-Auguste, on l'infligea à des parjures, et les exemples ne sont pas rares de malfaiteurs ainsi punis des vols et des assassinats dont ils s'étaient rendus coupables; mais dès le XVIe siècle il n'est plus question d'un tel mode d'exécution capitale. Être jeté dans l'eau, cousu dans un sac, est un autre genre de supplice dont on rencontre quelques exemples dans notre histoire et qui donnait à l'exécution un caractère secret, car ces submersions se faisaient d'ordinaire clandestinement. Monstrelet raconte qu'on jeta ainsi à l'eau, en la ville de Bar-sur-Aube, en 1440, le bâtard de Bourbon. C'est aussi cousu dans un sac de cuir qu'avait été précipité à la Seine, en 1417, Louis de Bosredon, condamné par la justice sommaire et secrète du prévôt de Paris, Tanneguy du Chatel, pour avoir été trop avant dans les bonnes grâces d'Isabeau de Bavière. On avait écrit sur le sac : *Laissez passer la justice du roi.* Un pareil procédé d'exécution capitale n'a jamais été qu'exceptionnel, et l'idée en avait été suggérée par la peine qu'on infligeait à Rome aux parricides, précipités de la sorte dans le Tibre. Boutillier, qui s'inspire, dans l'aperçu qu'il consacre en sa *Somme rurale* aux divers châtimens, de la tradition antique, dit que le coupable de parricide ou d'infanticide doit être mis dans un sac de cuir avec un chapon, un chien, un singe et un serpent, et jeté à la mer ou à la rivière, *afin*, ajoute-t-il, *que le délinquant perde ciel, air et terre, car il n'est pas digne de demeurer sur terre et en l'air.* On reconnaît dans ce châtiment, qui ne doit guère avoir été usité, ce même caractère symbolique que la plupart des peines avaient eu originairement.

Comme je l'ai déjà fait observer, ce caractère appartenait à la peine du feu, l'un des anciens supplices dont l'usage resta en vigueur jusqu'au siècle dernier : de l'hérétique et du magicien, on l'étendit à l'empoisonneur; on y condamnait celui qui s'était livré à ces commerces monstrueux, contraires à la nature, et pour lesquels la religion des juifs comme celle des chrétiens inspirait une juste horreur. Au temps où la superstition était générale, la magie n'excitait pas moins de réprobation, tant on attribuait de puissance aux pratiques vaines et ridicules qui en faisaient le fond. On brûlait comme sorcières de misérables femmes qui avaient vendu à de crédules jeunes

filles quelques philtres ou quelques charmes destinés à leur assurer la fidélité de leurs amans, à empêcher ceux-ci de contracter une union qui ruinerait leurs espérances. Nous trouvons dans les registres du Châtelet de la fin du XIVe siècle, publiés par M. Duplès-Agier, des exemples de telles condamnations. Mais les philtres vendus par les sorciers ou les sorcières n'étaient pas toujours, il faut en convenir, d'inoffensifs breuvages. Il y avait de ces imposteurs qui procuraient des moyens plus efficaces de se venger d'un amant ou d'une infidèle; les philtres étaient alors de véritables poisons dont l'ignorance mettait l'effet toxique sur le compte du diable, et voilà comment le crime d'empoisonnement se confondit avec celui de magie. L'édit de juillet 1682 embrasse dans un même dispositif pénal les maléfices, diverses pratiques superstitieuses et les empoisonnemens. C'est à titre de sortilége que le crime de l'empoisonneur était, depuis le moyen âge, puni de la peine du feu. Ainsi périrent la Brinvilliers et la Voisin.

La pureté de la morale chrétienne devait faire infliger des peines rigoureuses à ceux qui se rendaient coupables de divers désordres que la société païenne tolérait ou laissait impunis. L'église trouvait d'ailleurs dans la Bible la justification des châtimens terribles qu'elle autorisait contre les plus abominables de ces atteintes portées à la loi morale. Les Israélites participèrent dans le principe de la cruauté des peuples dont ils étaient entourés. Lors de la conquête du pays de Chanaan, ils ordonnent ces supplices féroces qu'avait imaginés le raffinement des Asiatiques. Sans imiter leur exemple, l'église subit cependant l'influence de la pénalité mosaïque et elle favorisa, en ce qui touchait les crimes contre les mœurs, une rigueur qui passa dans la législation criminelle de la société civile. Aussi le christianisme n'eut-il pas plus tôt pris possession du pouvoir impérial avec Constantin qu'apparut une pénalité empreinte du nouvel esprit. On voit alors la peine de mort prononcée pour le cas de rapt, lors même que la jeune fille a consenti à l'enlèvement. Par application d'un de ces châtimens symboliques dont il a été question ci-dessus, on versait du plomb fondu dans la bouche de la nourrice dont les intrigues avaient favorisé le séducteur. Un décret de Constantin ordonne que la femme libre, convaincue de s'être abandonnée à son esclave, soit mise à mort et que l'esclave périsse sous les verges et dans les flammes.

Sans doute on ne se montra pas à beaucoup près aussi inflexible dans les cas d'infraction à la sainteté du mariage, quoique la tradition germanique eût dû introduire une grande sévérité à cet égard. Dans la majorité des coutumes, c'était par un traitement ignominieux que les coupables étaient punis. La peine généralement usitée contre la femme adultère fut celle dite de l'*authentique*, du nom

de la *novelle* qui l'avait établie. Elle infligeait à la coupable le fouet et la réclusion pendant deux ans dans un monastère. En divers pays, les adultères étaient pareillement fouettés et promenés dans un accoutrement et une posture faits pour appeler sur eux le mépris et la risée, sans préjudice pour l'homme d'amendes assez fortes. Mais en d'autres contrées l'adultère ne pouvait donner lieu à une plainte que si les coupables avaient été pris en flagrant délit. Partout on usa d'une extrême indulgence envers le mari qui avait tué l'amant surpris avec sa femme, et on lui accordait le plus souvent l'impunité. Si l'amant était le serviteur, le subordonné ou le mandataire de l'époux, on en revenait généralement à la sévérité de la législation du bas-empire, et le coupable était puni de mort. De même le commerce criminel du vassal avec la femme ou la fille de son seigneur était réputé cas de félonie, mais, par une juste réciprocité, en beaucoup de contrées on assimilait au même crime l'adultère du seigneur avec la femme de son vassal. Les vieilles peines de l'adultère disparurent pour la plupart en France après le moyen âge; elles furent remplacées par la condamnation aux galères, à l'amende honorable ou une peine arbitraire.

Si l'on se relâcha peu à peu de la rigueur dont on usait d'abord à l'égard de crimes dus à l'incontinence et qui persistait encore au moyen âge, si l'on cessa de condamner à l'enfouissement ou à la peine du glaive des séducteurs, comme on l'avait fait quelquefois jusqu'au XVIe siècle, on maintint toute la sévérité de la répression contre ces crimes monstrueux qu'un chaste langage n'ose pas nommer. La peine du feu était prononcée à cette occasion, conformément à la législation établie sous les successeurs de Constantin. Les sentences nous montrent que, quoi qu'on ait avancé de la pureté des anciennes mœurs, les cas de cette repoussante dépravation n'étaient pas rares en France aux siècles passés. Le crime qui attira sur Sodome la colère céleste ne fut que trop répandu en un temps où l'extension démesurée de la vie monastique astreignait au célibat une foule d'hommes dont la vertu était moins solide que la foi, et les registres des officialités nous en fournissent la preuve. Aussi les criminalistes du moyen âge n'oublient-ils pas de mentionner la peine qui doit atteindre un pareil vice. Boutillier, dans sa *Somme rurale*, nous dit que le crime contre nature entraîne pour la première fois la demi-castration, pour la seconde fois la castration complète; à la seconde récidive, le coupable doit être *ars*, c'est-à-dire brûlé. On ne fit même pas plus tard la distinction entre l'attentat pour la première fois et la récidive, et l'on admit que la peine du feu devait toujours être prononcée, aussi bien contre un tel crime que contre la bestialité, dont on rencontre divers exemples au XIVe siècle dans les registres du Châtelet. Mais c'est surtout pour les infractions aux

lois qui garantissent les bonnes mœurs que le noble, l'homme de qualité, le seigneur, forts de leur crédit et de leur naissance, réussissaient à éviter les poursuites de la justice auxquelles l'homme de rien échappait plus difficilement. Dans la licence qui régnait à la cour au XVIe siècle, dans la corruption qui marqua la régence et le règne de Louis XV, si la justice se fût montrée quelque peu rigoureuse, bien des courtisans, voire même de grands personnages, auraient, pour de tels attentats, passé par ses mains. La bulle de Sixte-Quint, qui édictait dans tous les états de l'église la peine de mort contre la femme convaincue d'avoir partagé ses faveurs entre le père et le fils, lors même qu'elle eût été reçue en France, n'aurait guère effrayé dans la cour de Saint-Germain-en-Laye les imitatrices de Diane de Poitiers. La peine du feu que réclame déjà Beaumanoir, tout à la fois contre le vice de Sodome et contre l'hérésie, inquiéta peu les mignons d'Henri III, et sous la régence on ne craignait pas de faire des gorges chaudes à la cour sur l'aventure de jeunes gens de la plus haute naissance qui s'étaient moins cachés de ce vice que les favoris du dernier des Valois. Tandis qu'encore trente ans plus tard on brûlait en Grève un menuisier et un charcutier surpris ensemble, on se contentait d'envoyer en exil ou de faire mettre à la Bastille *ces arracheurs de palissades*, comme on les appelait par allusion à la naïve crédulité du jeune roi, auquel on avait au moins la pudeur de cacher de telles infamies (1).

Les peines destinées à protéger la morale publique étaient comme celles qui étaient instituées pour défendre la religion, elles avaient perdu leur efficacité par l'excès même de leur sévérité; elles finissaient par être inappliquées là où nul ne se sentait assez innocent, assez irréprochable pour avoir le droit de se montrer rigoureux. On se bornait à frapper de temps à autre quelque obscur vaurien, quelque maladroit qui avait affiché trop publiquement son libertinage, et, tandis qu'on se jouait en haut lieu de la morale et de la religion, la justice continuait de sévir contre les impies de bas étage et les effrontés de mauvais lieux. En certains cas cependant, le parlement exigeait un exemple quand le scandale avait été par trop grand, mais on avait soin de ne pas s'en prendre à de bien puissans. Ce relâchement dans la sévérité du châtiment ne se produisait pas quand il s'agissait de réprimer des attentats qui mettaient en péril la sécurité, la vie et la bourse des citoyens. Loin de là, on

(1) Citons ici la réflexion de Barbier, elle est caractéristique. « Comme ces deux ouvriers (il s'agit du menuisier et du charcutier) n'avaient point de relations avec des personnes de distinction, soit de la cour, soit de la ville, et qu'ils n'ont apparemment déclaré personne, cet exemple s'est fait sans aucune conséquence pour les suites. »

ne cessa depuis le XVIe siècle de redoubler à cet égard de vigilance et de rigueur. Le développement du commerce et de l'industrie qui marqua les règnes de Louis XII et de François Ier faisaient une nécessité plus impérieuse de la sûreté des chemins et des voies publiques. On voulut purger le pays des malfaiteurs qui pullulaient, et pour les effrayer on recourut à de nouveaux châtimens. Une ordonnance rendue à l'instigation du chancelier Antoine du Bourg établit la peine de la roue, empruntée à la pénalité usitée en Allemagne, contrée où la brutalité des mœurs avait fait introduire d'atroces supplices. Cette peine fut édictée contre les auteurs d'attaques à main armée et de guet-apens, et depuis cette époque on les y condamna très fréquemment.

On ne se borna pas à infliger le supplice de la roue à des malfaiteurs de profession, on l'appliqua à de simples voleurs, et on alla quelquefois jusqu'à condamner à être rompus vifs des malheureux qui de notre temps n'auraient été guère justiciables que de la police correctionnelle. Le 11 octobre 1629, Louis XIII étant à Fontainebleau, un pauvre diable réduit aux plus fâcheux expédiens imagina de se blesser à la poitrine dans un des corridors du château. Il prétendit avoir reçu un coup de pistolet en essayant d'arrêter un homme qu'il savait résolu à attenter aux jours du roi et qui malgré ses efforts avait pris la fuite. La fourberie ayant été aisément reconnue, le coupable fut puni du supplice de la roue. Au siècle suivant, en 1731, on voit la chambre de la Tournelle du parlement condamner à être roué un individu qu'un juif hollandais avait envoyé à Paris pour donner des coups de bâton à un rival. On prodigua moins injustement ce supplice dans les temps où il s'agissait de mettre un terme aux entreprises des malfaiteurs qui prenaient parfois des proportions effrayantes. C'est ce qui arriva sous la régence lors des exploits des bandes de Cartouche, scélérat devenu légendaire, et de Pélissier, qui se faisait appeler le marquis de Pélissier, et tenait grand train de maison à Lyon, d'où il dirigeait les arrestations. Près de cinq cents accusés furent écroués au Châtelet. On rouait et pendait presque tous les jours à la place de Grève; mais on avait beau rompre les membres des voleurs et des assassins, les crimes n'en recommençaient qu'avec plus d'audace. La population, affolée par ces attentats journaliers, courait à l'exécution de ces malfaiteurs et prenait un sanguinaire plaisir à les voir expirer dans les tourmens. Tout atroce que fût un tel genre de supplice, il n'entraînait pas toujours la mort du patient, et le bourreau devait, pour mettre un terme aux tourmens, donner dans la poitrine le coup de grâce. Mathieu Marais, parlant d'un complice de Pélissier, qu'on avait arrêté en Dauphiné et ramené à Paris, écrivait :

« On assure qu'il a été déjà roué une fois à Grenoble, que le bourreau l'épargna, et qu'il ne faudra que rouvrir ses premières blessures quand on le rouera comme on rouvre une saignée. »

Cette recrudescence de sévérité fut surtout manifeste, à partir du XVIe siècle, dans la punition des attentats contre la vie et la personne du souverain. C'est pour ces sortes de crimes qu'on imagina l'affreux supplice de l'écartèlement, dont on trouve déjà un exemple chez les Romains : Tite-Live nous dit que, pour punir la trahison du roi d'Albe, Mettius Suffetius, on fit déchirer ses membres en les attachant à deux chars qui tiraient en sens inverse. Aux régicides, on coupait le poing comme aux parricides, on les soumettait à d'épouvantables tortures. Du temps d'un prince aussi clément qu'Henri IV, qu'on appelait le bon Henri, on roua son assassin, Pierre Barrière, après qu'on lui eut infligé l'ablation du poing et le tenaillement avec des tenailles ardentes. Le parlement trouvait à l'étranger de tristes modèles de ces atrocités. Balthazar Gérard, l'assassin de Guillaume d'Orange, avait été torturé d'une manière plus épouvantable encore; épuisant sur lui tous les raffinemens de la cruauté, on fit durer près de trois semaines, au dire de Brantôme, les incroyables tourmens qu'on lui infligea. Le premier jour, on plongea dans de l'huile bouillante le bras avec lequel il avait commis son crime; le second jour, on le lui coupa; le troisième et le quatrième, on le tenailla de diverses manières, et ces tourmens se prolongèrent pendant dix-huit jours au bout desquels il fut roué et mailloté, ayant supporté pendant un si long espace de temps ces tortures inouïes. L'écartèlement fut bientôt substitué à la roue comme dernier tourment infligé à celui qui avait dirigé contre une personne auguste le fer de l'assassin. Le meurtier de François de Guise avait été écartelé en 1563. On ordonna ce même supplice pour Jean Chatel, qui fut tiré à quatre chevaux au lieu d'être rompu vif, et en d'autres pays on adopta pareil supplice pour le crime de haute trahison, mais on pendait d'abord le coupable, et son cadavre seul était écartelé : c'est ainsi qu'on procéda à l'égard du comte de Montrose, qui s'était mis en Écosse à la tête d'un mouvement en faveur de Charles II.

Être tiré à quatre chevaux ne parut pas encore assez pour punir l'assassin d'un monarque. Quand le parlement délibéra sur le supplice à infliger à Ravaillac, la férocité de ce qu'on pourrait appeler les mœurs judiciaires arriva à son paroxysme. Chacun de s'ingénier pour imaginer quelque nouveau genre de tourment. La reine mère, lit-on dans la relation du procès consigné dans les *Mémoires de Condé*, dit aux commissaires qu'il y avait un boucher qui se présentait pour écorcher le coupable tout vif et qui promettait de le faire de façon à laisser vivre le patient longtemps afin qu'il

endurât les plus cruelles douleurs. « La cour, continue la relation, louant l'affection d'une princesse pénétrée de douleur, accorda cette proposition au zèle et à la ferveur de sa majesté. » Ainsi on en revenait à la barbarie des plus barbares des Asiatiques, à cet affreux supplice de l'écorchement pratiqué conjointement avec le pal par les anciens Assyriens, comme les bas-reliefs en font foi, et qui de Babylone et de Ninive avait passé en Perse. Il y avait eu déjà de ces retours à la férocité des temps antiques. En 1314, Philippe le Bel avait fait écorcher vifs les amans de ses belles-filles; mais on eut la prudence de s'en tenir pour Ravaillac à l'éloge du zèle témoigné pour le châtiment du coupable, et l'écorchement n'eut pas lieu. Les zélés eurent encore de quoi se satisfaire. L'écartèlement du régicide fut précédé du tenaillement et de l'injection sur le corps du patient de plomb fondu, de poix et d'huile bouillante. Au siècle suivant, on avait accompli de nouveaux progrès en fait d'atrocité pour la punition du crime de lèse-majesté au premier chef, et le supplice de Damiens ne le céda guère en raffinement de cruauté à celui de Gérard Balthazar. On en trouve l'épouvantable récit dans un imprimé qui parut en 1757 in-quarto sous le titre de *Pièces originales et procédures du procès fait à Robert-François Damiens, tant à la prévôté de l'hôtel qu'en la cour du parlement.* On est révolté du sang-froid avec lequel le rédacteur de cet écrit mentionne les cris déchirans, les hurlemens que poussait le malheureux à chaque nouvelle torture qui lui était infligée. On avait pour son supplice combiné les tourmens imaginés pour Pierre Barrière et Ravaillac; l'exécution dura une grande heure et finit par l'écartèlement.

La rancune du parlement, la haine contre l'association dont le criminel semblait être l'instrument, contribuaient pour beaucoup à cette recrudescence de rigueur qui n'apparut alors que comme une soif de vengeance. On s'imaginait frapper de terreur des adversaires détestés et les empêcher ainsi de trouver de nouveaux séides; on n'arrivait qu'à rendre les mœurs plus féroces. Ces supplices publics habituaient à la vue du sang et à l'indifférence pour les souffrances de la créature. On supposa longtemps que des exécutions dans une place où elles pouvaient être aperçues de tous les passans avaient un puissant effet d'exemple. L'expérience a montré qu'on se trompait. Le public va chercher dans cet affreux spectacle des émotions, non l'horreur du crime si cruellement expié, et si l'âme de quelqu'un des assistans est touchée par la pitié, il plaint alors le coupable au lieu de prendre parti pour la justice. Plus l'ancien régime multipliait les exécutions sanglantes, plus il démoralisait la population. Les Parisiens allaient à la place de Grève, comme ils allaient à la comédie. On y payait les places fort cher; on y battait des mains à l'arrivée des condamnés. « *Le peuple s'est*

beaucoup diverti, écrit l'avocat Barbier à propos d'une exécution, il est vrai, moins hideuse que celle de Damiens. Ces instrumens de torture et de mort qu'en certaines villes on tenait exposés en permanence sur la place où avaient lieu les exécutions, ces têtes de suppliciés qu'on mettait sur des pieux à l'entrée des villes ou sur les ponts, ces fourches patibulaires, ces gibets où on laissait pourrir le corps du pendu, épouvantaient moins les imaginations qu'ils n'endurcissaient les cœurs. L'on peut dire des supplices infligés en public et avec bien plus de raison encore ce que disent les motifs de la loi du 28 avril 1832 de l'exposition publique, *ils dépravent au lieu d'effrayer!*

L'âme du malfaiteur, en s'endurcissant, devenait plus indifférente au forfait qu'il commettait; comme l'a remarqué le célèbre publiciste anglais Bentham, il s'accoutumait au sort qui l'attendait, qui le menaçait. Il regardait les actes les plus effroyables de barbarie comme n'étant que des représailles contre une société dont il ne pouvait attendre nul merci. Son corps même s'endurcissait comme son âme, et il finissait par endurer moins de souffrance dans les horreurs de la torture que des coupables qui n'étaient pas habitués au crime, en sorte que le plus pervers était parfois moins puni par le supplice que celui qui avait simplement succombé à un moment de passion ou d'égarement.

Des témoignages que nous fournissent les écrits contemporains et les documens authentiques attestent que plusieurs scélérats supportèrent la question et les tourmens avec une énergie et une résolution remarquables, même des femmes perverties. Tel fut le cas lors des poursuites exercées contre les nombreux affidés de Cartouche. Plusieurs plaisantèrent en face de la question et de l'échafaud. Quelques criminels recouraient à des stupéfians, à des anesthésiques dont la préparation était un secret qu'ils se transmettaient afin d'échapper aux plus cruelles angoisses. Au XVIe siècle, ces procédés, qui passaient pour des sortiléges, étaient fort en usage, surtout chez ceux qu'on condamnait pour magie!

V.

Malgré la pénalité terrible adoptée par nos ancêtres, il y avait encore place pour la pitié, et l'on se tromperait beaucoup si l'on supposait que le droit de clémence ne s'exerça que rarement. Les lettres de rémission de grâce, de pardon, d'abolition, de relief, que nous possédons prouvent que ce droit était pratiqué sur une assez large échelle; mais il fut appliqué d'abord un peu au hasard, et, à l'exemple des libéralités que le roi faisait à son sacre et aux fêtes publiques, il était dispensé sans discernement. Je ne parle pas de

ces pardons que le monarque accorda, surtout à partir du XVIe siècle, pour ce que nous appelons des crimes politiques, pour des révoltes; les chefs en bénéficiaient d'ordinaire beaucoup plus que leurs agens ou leurs soldats. Jusqu'au temps de la fronde, les princes trouvèrent chez le roi une indulgence qui ne s'étendait guère aux individus obscurs, aux hommes de rien, que ces ambitieux avaient entraînés. Je n'ai ici en vue que les criminels vulgaires qui n'auraient pu faire valoir à l'appui d'un recours en grâce que leur repentir ou leurs bons antécédens et qui quelquefois n'avaient rien de pareil à alléguer.

Ce n'était pas seulement par une supplique, une humble requête remise au souverain, au procureur-général, qu'on pouvait obtenir sa grâce. Le principe de l'amnistie ou abolition des peines à l'occasion d'un joyeux événement arrivé au monarque, d'une visite faite par lui à quelque ville, trouvait parfois une application individuelle. La seule présence du roi au lieu du supplice valait au condamné la vie; il suffisait qu'il vînt à passer pour que le malheureux eût le bénéfice de cette antique coutume. Il est vrai que le roi prenait grand soin de ne pas se rencontrer là où était le bourreau. Il y avait aussi certains usages particuliers, d'un caractère bizarre et presque ridicule, qui faisaient accorder la vie au condamné prêt à être exécuté. Au moyen âge, en Bourgogne, comme en Italie, celui qu'on pendait obtenait grâce de la vie si la corde venait à se rompre, et le préjugé populaire fit longtemps croire que ce privilége était acquis partout au pendard. On a quelques exemples d'un criminel prêt à être exécuté et qu'on avait épargné parce qu'une fille s'était présentée auprès de l'échafaud en proposant de l'épouser. Un auteur français de la fin du XVe siècle, Nicolas Bohier, soutient que cette coutume ne s'observait qu'à l'égard du ravisseur condamné à mort et que la fille enlevée consentait à accepter pour mari; il ajoute que, si l'on eût fait grâce aux condamnés célibataires qui trouvaient ainsi une femme *in extremis*, on n'en aurait point exécuté un seul, car ils n'eussent pas manqué de trouver des filles disposées à leur sauver la vie en les épousant. Le *Journal d'un bourgeois de Paris sous Charles VI et Charles VII* rapporte qu'une fille des halles arracha ainsi à la mort en 1430 un jeune homme auquel on allait trancher la tête et qui avait déjà vu exécuter devant lui ses dix complices. De telles aventures ont fait le thème de plus d'un conte populaire, et Henri Estienne en a rapporté un fort piquant : c'est l'histoire d'un Picard qui aima mieux recevoir le coup fatal que d'épouser la fille boiteuse qui se présentait pour lui sauver la vie.

Ce furent surtout les commutations de peines qui modérèrent la dureté des condamnations; souvent à la peine capitale le roi substitua la détention perpétuelle ou pour un certain nombre d'années.

L'emprisonnement à temps était rarement prononcé par les cours criminelles, cette peine étant tenue pour une simple mesure de police dont le magistrat pouvait user à l'égard de tout individu du commun qui troublait la tranquillité publique. Sous un régime où la liberté individuelle n'était nullement garantie, où il suffisait de l'ordre du roi ou d'un de ses ministres pour emprisonner n'importe qui, la simple détention temporaire ne pouvait être estimée un châtiment suffisant pour un crime ou un délit qualifié. Cependant, au moyen âge, l'amende et l'emprisonnement durant un certain temps commencèrent à remplacer l'ancienne pénalité barbare pour coups, blessures et injures ou, comme on disait, *paroles vilaines.* « Et selon l'ancien droict qui mehaignoit autrui, écrit Beaumanoir, on li fesoit au tel mehaigne, comme il avoit à autrui fet, c'est-à-dire poing pour poing, pié pour pié; mais on n'use pas selon nostre coustume en tele manière, ains s'en passe par amende et par longue prison. » Par un principe de justice différent de celui qui aggravait la peine pour le serf et le vilain, et auquel avait dû conduire la nécessité, l'amende fut plus forte pour le gentilhomme que pour l'homme de poeste, le roturier. Toutefois, dans quelques provinces, par exemple en Bretagne, le noble tint longtemps l'amende pour une punition indigne de lui, et la coutume y substituait une peine corporelle, parce que *amende par pécune était faite pour vile personne.* La prison simple, bien que prononcée en certains cas comme peine principale, n'en garda pas moins le caractère qu'avait chez les Romains la *custodia,* détention purement préventive. Être uniquement privé de la liberté était d'ailleurs réputé une peine trop douce pour le criminel, et au moyen âge on y ajoutait souvent d'autres rigueurs; le prisonnier était mis aux chaînes, au cachot, que l'on n'épargnait pas toujours aux simples prévenus. Bon nombre de ceux-ci étaient de fait condamnés à l'avance quand l'intérêt politique se trouvait en jeu, et l'arbitraire royal transformait la prévention en une condamnation pure et simple. Les lettres de cachet dispensaient d'instruction, de procédure, de sentence motivée. Ces lettres étaient fréquemment, il faut le reconnaître, une sorte de commutation de peine par anticipation qu'une famille sollicitait pour un de ses membres exposé à être traduit en justice, que réclamait un mari pour sa femme infidèle afin d'éviter le scandale d'un procès, ou que l'autorité accordait pour quelque attentat dont on redoutait le retentissement.

On abusa bien vite de ce qui avait été en divers cas un bienfait, de la faculté qui permettait de substituer la détention à une peine plus dure, plus redoutable. Les lettres de cachet signées en blanc devinrent au XVIIe et au XVIIIe siècle un odieux moyen de despo-

tisme. Les prisons d'état, bien qu'elles n'eussent plus l'horreur des anciens donjons et des abominables oubliettes, n'en furent pas moins une aggravation aux rigueurs de la police.

Si le roi entendait rester le maître de priver quiconque de sa liberté, comme il voyait là un droit régalien, il ne souffrait pas que d'autres que lui ou ses représentans se l'arrogeassent. Aussi ceux qui s'étaient rendus coupables d'un fait de séquestration ou, pour prendre l'expression jadis consacrée, du crime de *chartre privée*, étaient-ils punis avec la dernière sévérité, de la mort avant l'ordonnance de 1670, qui laissa la fixation de la peine à la discrétion des juges. On se montra aussi fort rigoureux à l'égard des évasions de prison et de ceux qui aidaient à la fuite. Le prévenu qui s'échappait de prison était, dès le XIIIe siècle, réputé convaincu du crime dont il était accusé, et le geôlier de connivence dans le bris de prison, le tiers qui favorisait l'évasion, étaient assimilés au complice du crime imputé au prévenu. Toutefois on se relâcha dans la pratique d'un principe si exorbitant; on se contenta d'infliger une peine correctionnelle au geôlier et au fauteur de la fuite du détenu.

Au XVIIIe siècle, la détention préventive n'était plus le traitement inhumain que subissait dans un cachot malsain et infect le prévenu sans protecteur et sans influence, deux ou trois cents ans auparavant; on avait des égards même pour les plus grands criminels. L'avocat Barbier nous dit que le fameux Nivet, qui surpassait encore Cartouche en scélératesse, passa les neuf mois que dura son procès à jouer au volant avec ses gardiens. Le régime des prisons ne différait pas beaucoup alors de ce qu'il est aujourd'hui. Ce qui faisait en ce temps l'odieux de la détention, c'était une prolongation indéfinie et arbitraire, le secret rigoureux auquel on mettait non-seulement ceux qui avaient tenté de s'évader, mais souvent ceux dont on voulait cacher le nom. Barbier nous parle d'un individu qui avait été arrêté portant l'habit de jacobin et dont personne ne put comprendre le baragouin; on le mit à la Bastille, et il y resta comme oublié trente-deux ans, jusqu'à sa mort arrivée en 1722. Ce prisonnier n'était sans doute qu'un malheureux fou; mais l'arbitraire de son emprisonnement n'en était pas moins déplorable, car alors les asiles d'aliénés n'existaient pas pour adoucir à ceux qui ont perdu la raison la rigueur d'une réclusion commandée par la sécurité publique. Latude, qui demeura enfermé encore plus longtemps que le pseudo-jacobin, semble avoir eu aussi la cervelle troublée, ce qui ne justifie pas l'injustice de son interminable captivité.

La longueur des procédures, la nécessité de mander des témoins qui habitaient parfois fort loin, en un temps où les communications étaient lentes et difficiles, expliquent la durée qu'avait ja-

dis d'ordinaire l'emprisonnement préventif. On imagina, pour remédier à cet inconvénient, un moyen qui donna naissance à un abus d'un autre genre, c'est ce qu'on appelait *le plus ample informé*. Le procès criminel ne se terminait pas toujours par l'acquittement ou la condamnation. La jurisprudence consacra l'usage de suspendre les poursuites et l'instruction quand les preuves faisaient défaut, avec la réserve de pouvoir reprendre le procès plus tard après plus ample information, si de nouvelles charges venaient à se produire; et, quand il y avait une partie civile, afin d'obtenir son assentiment à cette suspension, on lui faisait adjuger les dépens par l'accusé pour les frais déjà faits. Lorsque *le plus ample informé*, au lieu d'être temporaire, était déclaré indéfini, *usque quo*, comme on disait en style du palais, le détenu pouvait obtenir sa mise en liberté, mais il était soumis à une surveillance constante; une véritable épée de Damoclès restait suspendue sur sa tête, et sa situation était souvent pire qu'elle l'eût été, si, le terme de son procès étant à peu près fixé, il avait continué à être détenu.

Tandis que la prison n'était sous l'ancien régime pour la justice séculière qu'une peine accessoire jugée tout au plus suffisante au châtiment de simples méfaits, elle constituait dans la législation canonique le principal mode de punition temporelle, une telle peine se prêtant éminemment à la destination pénitentiaire que l'église voulait donner à toutes ses punitions; elle permettait d'ailleurs de mieux assurer l'application des peines spirituelles qui formaient le fond de la pénalité ecclésiastique, car en prison le coupable était facilement soumis à la surveillance, sans laquelle on ne pouvait constater qu'il s'y soumettait. En des cas où le juge laïque eût prononcé la mort la plus terrible, le tribunal ecclésiastique condamnait à la réclusion perpétuelle et solitaire dans une cellule que l'on murait quelquefois comme signe de l'irrévocabilité de la sentence. Le prisonnier était là *in pace*, supplice affreux sans contredit et semblable au *carcere duro* de l'Italie, mais qui n'avait pourtant pas l'horreur des tourmens auxquels les tribunaux séculiers condamnaient les plus grands criminels. Aussi malgré la rigueur de la détention indéfinie en cellule que l'inquisition infligea souvent aux hérétiques, albigeois et autres, le prévenu préférait-il de beaucoup la justice de l'église à celle de la cour laie, d'autant plus que les officialités, même le tribunal du saint-office à Rome, ne se montraient pas toujours inflexibles. Ces juridictions ecclésiastiques sont loin d'avoir prononcé l'emprisonnement perpétuel dans tous les cas où la jurisprudence les y autorisait. L'histoire du capitaine de vaisseau marchand Pallas, que rapporte dans l'une de ses lettres le baron de Pöllnitz, nous en fournit la preuve. Le tribunal se contentait parfois d'un aveu et d'un repentir sincère. On s'explique donc

que le prévenu qui pouvait invoquer la qualité de clerc n'y manquait pas afin d'échapper au juge séculier : il se donnait même quelquefois pour un clerc quand il ne l'était pas; il se faisait faire une tonsure afin de donner le change au magistrat. Aussi les tribunaux, durant tout le moyen âge et jusqu'au siècle dernier, durent-ils recourir à des experts barbiers pour vérifier si la tonsure était de bon aloi, n'avait point été improvisée et pratiquée de fraîche date.

L'église défendait ses justiciables contre les réclamations de la justice séculière et maintenait son privilége avec une extrême ténacité. La crainte d'encourir l'excommunication pour avoir porté la main sur un homme de Dieu retenait le magistrat dès que quelque malfaiteur excipait de sa qualité de clerc. Tel était au XIIIe siècle le respect témoigné à l'autorité ecclésiastique que, d'après Beaumanoir, si l'évêque venait à juger un larron que la tonsure lui avait fait prendre pour un clerc, et s'il le condamnait à la prison perpétuelle, le juge laïque devait éviter de réclamer le coupable pour le faire pendre. Mais la justice séculière osa plus tard contester à l'église le jugement de bien des causes criminelles, et elle limita le plus qu'elle put le privilége ecclésiastique sur ce point comme sur d'autres. Le moine, le prêtre, tombèrent pour des cas royaux sous la juridiction commune. Si le principe de l'inégalité devant la loi y gagna, l'humanité y perdit souvent. Même sous sa forme la plus dure, le châtiment que l'église infligeait au clerc coupable d'un des crimes que la justice séculière punissait le plus cruellement n'égala jamais en rigueur les galères, c'est-à-dire le mode de détention appliqué sous l'ancien régime au criminel contre lequel on n'allait point jusqu'à prononcer la mort. La réclusion forcée pouvait sans doute être comparée au tombeau : elle en offrait la tristesse et le silence; mais les galères, qui constituaient par excellence l'emprisonnement infligé pour crime, étaient l'image de l'enfer. Les malheureux qui y étaient condamnés ne se trouvaient pas, il est vrai, confinés au fond d'une cellule, dans un perpétuel et insupportable isolement, mais ils ne voyaient le ciel et ne respiraient à l'air libre que pour endurer sans relâche d'accablantes fatigues; ils étaient astreints à ramer jour et nuit sur ces longs bâtimens à voiles qu'on avait ainsi transformés pour eux en prisons flottantes et dont l'usage subsista longtemps sur la Méditerranée.

Déjà les anciens faisaient de la rame un supplice pour l'esclave, supplice analogue à celui de tourner la meule ou de travailler dans les mines. On utilisa pour le même objet ceux que la justice frappait de toute sa rigueur, sans cependant leur ôter la vie. On employa des condamnés, des prisonniers de guerre, à un travail de bête de somme, et l'esclavage fut ressuscité sous une forme nouvelle aussi dure que l'avait été la plus dure des servitudes aux temps an-

tiques. Naples, Gênes, Venise, le pape, l'ordre de Malte, eurent des galériens pour ramer sur leurs galères; la France eut aussi les siens, et plus la puissance maritime de ces états s'augmentait, plus il fallait à la chaîne de malheureux pour ramer. Sur les galères de notre flotte au XVIIe siècle, il y avait ordinairement trois cents rameurs par galère. On employa dans le principe des matelots, mais, quand on y substitua des forçats, c'est-à-dire des hommes condamnés à cet abrutissant labeur par un arrêt de la justice, afin d'empêcher qu'ils prissent la fuite ou se révoltassent, on enchaîna chacun d'eux à sa place de rameur. Il y en avait par banc cinq ou six, qui ne faisaient mouvoir qu'une seule rame appuyée sur une lisse saillante au-dessus du pont, de chaque côté duquel les bancs étaient disposés. Un plancher étroit dit *coursier* séparait les bancs de babord de ceux de tribord, il servait de passage pour communiquer de l'arrière de la galère à l'avant. C'est sur ce coursier plus élevé que les bancs que se promenait le *comite*, chargé de surveiller les chiourmes le fouet à la main; les insubordonnés étaient punis avec une cruauté inouïe. Les forçats n'étaient déchaînés ni pour dormir ni pour manger, et ne mangeaient et ne dormaient qu'à tour de rôle afin que la marche de l'embarcation ne se ralentît jamais. C'était seulement de retour au port que les forçats pouvaient obtenir quelque repos, quand on les employait aux travaux des chantiers et des arsenaux. Un galérien tentait-il d'échapper par une mutilation volontaire à ce labeur incessant, il encourait la peine de mort : ainsi le prescrit la déclaration de 1677. Une si horrible condition semblerait n'avoir dû être le châtiment que des plus grands criminels; il n'en était rien pourtant. On y condamna d'abord, au XVIe siècle, les vagabonds, les gens sans aveu ramassés dans les villes et sur les grandes routes. On tenait alors les galères pour des espèces de *workhouses*, pour des dépôts de mendicité; elles rappelaient les *présides*, établis en Espagne, et sur la côte d'Afrique, et fort analogues à ce que sont dans notre Algérie les compagnies d'hommes condamnés au boulet. Les forçats retenus dans les présides de Ceuta, de Melita, de Penon de Velez, portaient comme les nôtres de lourdes chaînes et traînaient un pesant boulet. On a cité un riche Espagnol condamné aux présides qui parcourait les rues en traînant un boulet et des chaînes d'or. Mais en France les gentilshommes, qui étaient condamnés à cette servitude pénale, obtenaient presque toujours une commutation de peine. Sous Charles IX, on envoya aux galères ceux des mendians qui étaient les plus récalcitrans et ne voulaient pas se laisser enfermer à l'hôpital, établissement qui servait alors de dépôt de mendicité, car la mendicité était regardée à cette époque, où elle alimentait, plus encore que de nos jours, les classes dangereuses, non pas seulement comme un délit, mais presque comme un

crime. Les jurisconsultes d'avant la révolution sont d'accord sur ce point. S'il y avait là une appréciation excessive, il faut cependant convenir que la mendicité, qui a toujours été un péril pour la sécurité publique, l'était surtout dans un temps où elle avait pris de vastes proportions. Je n'ai pas besoin de rappeler les *truands* du moyen âge, qui formaient de véritables corporations qu'on s'était vu forcé de confiner dans certains quartiers des villes. Il est encore question au XVIIe siècle de ces bandes de gueux dont quelques-unes sous Louis XIV s'avancèrent jusqu'aux portes de Versailles. On se débarrassa de ces vagabonds en les expédiant sur les galères; on y envoya les bohémiens qui avaient envahi plusieurs de nos provinces, tandis que l'on se saisissait de leurs femmes, que l'on faisait raser et fouetter et qu'on expulsait ensuite du royaume. On condamna aux galères des coupables de toute autre catégorie à l'aide du principe de l'arbitraire des peines, des déserteurs, des concussionnaires, des faussaires; on y mit des condamnés à mort dont la peine avait été commuée. Fait odieux, sous Louis XIV, d'infortunés protestans qui se refusaient à abjurer leur foi, des auteurs et des imprimeurs de libelles contre le gouvernement ou les princes, furent envoyés à la chaîne en compagnie des malfaiteurs.

La latitude laissée aux juges permit de multiplier les condamnations aux galères quand le grand roi eut besoin de galériens; ses ministres se plaignaient qu'on ne prononçât pas un nombre suffisant de ces condamnations, parce qu'il fallait augmenter la flotte et former de plus nombreux équipages. A certains momens, on en recruta partout; on envoya aux galères ceux qui s'étaient montrés les plus mutins dans quelque sédition, les contrebandiers et surtout les faux-sauniers, que le régime tyrannique de la gabelle avait singulièrement multipliés. Ainsi en 1662, une émeute ayant éclaté dans quelques villages des environs de Boulogne-sur-mer, 400 paysans, faux-sauniers pour la plupart, furent condamnés aux galères. « Ils sont en très mauvais état, écrivait à Colbert l'entrepreneur chargé de leur transport, car ils sont tout nus et la plupart malades; il en meurt tous les jours. » Le zèle des magistrats alla si loin pour recruter les bagnes qu'ils prescrivirent parfois la peine des galères sommairement et sans jugement. Les intendans pesaient sur les présidiaux, qu'ils accusaient d'être trop indulgens envers les coupables quand ces tribunaux ne prononçaient pas la mort ou les galères contre ceux qui avaient résisté aux agens du fisc, des fermes de l'état; ils proposèrent même quelquefois de faire casser les jugemens, de rendre les juges responsables de leur indulgence, en les déclarant tenus des dommages et intérêts des parties ou en leur imposant une sorte d'amende. Je trouve dans la *Correspondance des contrôleurs-généraux avec les intendans des provinces,* publiée

par M. A. de Boislisle, une lettre du contrôleur-général Claude Le Peletier adressée en 1687 à M. de Gourgue, intendant à Caen, qui contient ce passage propre à faire apprécier la façon d'agir du gouvernement de Louis XIV. « Le roi a fait casser l'arrêt de la cour des aides qui convertissait la peine des galères prononcée contre un faux-saunier, et il a été ordonné que le condamné serait attaché à la chaîne et conduit à Marseille. Cependant, s'il est vrai que cet homme soit âgé de quatre-vingts ans et ait perdu la vue, il faut s'entendre avec le directeur des fermes et faire ce que l'on pourra pour l'exempter de la chaîne, mais sans qu'il conserve aucune possibilité de reprendre le faux-saunage ni que cela tire à conséquence. » Toutefois, quelque inhumaine que fût la peine des galères, l'autorité ne poussait pas la cruauté jusqu'à en infliger l'accablant et impitoyable labeur au malheureux qu'une infirmité naturelle mettait dans l'impossibilité de faire un service utile sur mer; sa peine pouvait alors être commuée en celle du bannissement perpétuel, qui occupait une large place dans notre ancienne pénalité, et était assimilée à une peine capitale.

Les galères, comme toutes les peines de la même catégorie, entraînaient la mort civile et la confiscation des biens. Le caractère fiscal que conservait la pénalité de l'ancien régime, et dont j'ai déjà parlé, explique qu'on frappât fréquemment à la fois les biens et la vie ou la liberté du coupable. Une telle peine se retrouve sans doute dans l'antiquité, mais elle était surtout en France un reste du droit féodal. Les biens du criminel faisaient retour au seigneur justicier, regardé comme le propriétaire des biens de sa seigneurie dont ses vassaux, ses tenanciers n'étaient en réalité que les possesseurs à titre plus ou moins précaire. Le criminel perdait sa tenure par le fait même de sa condamnation. Non-seulement les crimes proprement dits, mais une foule de délits exposaient le sujet à la confiscation de son bien, de même qu'en cas de félonie envers son suzerain le baron perdait son fief. Par exemple, ainsi que nous l'apprend Boutillier, celui qui déplaçait une borne servant de limite perdait tous ses biens; ils étaient confisqués au roi ou au seigneur haut justicier. Les coutumes variaient au reste beaucoup, quant à la confiscation des biens : les unes étaient très rigoureuses, les autres avaient apporté à cette peine de notables tempéramens. Dans la coutume de Paris, on appliquait cet axiome impitoyable : « Qui confisque le corps, confisque aussi le bien. » Dans les pays de droit écrit et diverses provinces du ressort du parlement de Toulouse, en Guienne, en Provence, par exemple, la confiscation des biens n'était prononcée que pour le crime de lèse-majesté. Au XVIIIe siècle, on se relâcha dans la pratique de la rigueur de la confiscation, et les biens furent souvent rendus à la famille du condamné.

Par un adoucissement qui laissait percer le sentiment qu'elle avait de l'énormité d'une telle peine, la jurisprudence admit que, si le condamné à mort avait son domicile dans une province non soumise à la confiscation, non-seulement les biens qu'il possédait dans cette province en seraient exempts, mais que l'immunité s'étendait à ceux qu'il pouvait avoir dans des provinces même soumises au principe de la confiscation.

Cet aperçu des châtimens dont la législation de l'ancien régime frappait les crimes et les délits suffit à en montrer l'esprit. Malgré les atténuations, les adoucissemens que reçut la pénalité, soit en vertu des ordonnances, soit dans la pratique, surtout à partir de la seconde moitié du XVIIe siècle, la justice criminelle demeura empreinte jusqu'en 1788 d'un caractère de sévérité excessive, souvent même de barbarie. Eut-elle par cela même plus d'efficacité que n'en a la législation infiniment moins rigoureuse qui nous régit aujourd'hui? Il est permis d'en douter, et je ne puis que répéter ici ce que j'ai dit touchant la procédure. A en juger par le grand nombre de crimes que les documens originaux constatent, par le défaut de sécurité qu'offraient encore, dès la tombée du jour, il y a moins d'un siècle, les rues de nos villes et nos grands chemins, ces châtimens excessifs n'épouvantaient guère les malfaiteurs et n'enchaînaient pas les instincts pervers. En général, ainsi que l'ont remarqué deux criminalistes que j'ai déjà cités, MM. Faustin Hélie et Chauveau Adolphe, les délits n'ont point varié à raison des peines, mais à raison des mœurs et des temps. C'est l'état social qui crée le milieu dans lequel s'engendre le crime. Sans doute, les penchans criminels, les passions mauvaises sont de tous les siècles et de tous les pays; mais ils rencontrent, suivant les conditions où la société se trouve placée, plus ou moins d'incitations et de facilités pour se donner cours. Assurément la crainte du châtiment retient un grand nombre dans l'accomplissement de l'acte coupable, et cette crainte ne saurait exister si le châtiment ne présente pas une suffisante sévérité; mais la rigueur avec laquelle il faut sévir doit être proportionnée aux sentimens et aux idées du temps. Des mœurs barbares donnent nécessairement naissance à une pénalité barbare, et peut-être faut-il reconnaître que, tant que cette barbarie subsiste, le châtiment doit garder, pour être efficace, cette dureté qui révolte les hommes de vie plus douce et d'habitudes plus civilisées. Quand le sens moral n'existe pas, quand la majeure partie des membres d'une société est étrangère à ces notions d'équité, à ce besoin de charité et de mansuétude qui prévalent chez les nations chrétiennes les plus avancées, une pénalité indulgente serait presque de l'impunité; et c'était parce que l'ancienne société était plus rude et moins humaine que la nôtre qu'elle sentait la nécessité de

menacer le malfaiteur de peines plus sévères; mais, ainsi que je l'ai déjà noté, l'action était égale à la réaction, la barbarie des peines entretenait à son tour celle des mœurs. D'ailleurs, à côté du devoir qu'il y avait pour le législateur de protéger la personne et les biens de chacun, régnait sous l'ancien régime la préoccupation trop exclusive de fortifier les droits de l'autorité; on y sacrifiait ceux de l'individu, et voilà comment la pénalité devint plus rigoureuse et souvent cruelle en dépit du progrès des mœurs, quand le pouvoir politique, soit monarchique, soit aristocratique, devint plus absolu. On estimait alors que le souverain devait se montrer aussi inexorable, aussi courroucé, en présence de toute infraction à ses lois, que l'était dans la croyance du temps la Divinité envers l'impie. Cette fécondité d'imagination, qui avait fait inventer tant de supplices épouvantables et d'abominables tortures, on la retrouve chez les anciens théologiens et chez les légendaires, quand il s'agit des tourmens des damnés. Dante, dans son *Enfer*, n'a fait que donner la forme de sa magnifique et vigoureuse poésie aux idées de son époque, qui furent celles de tout le moyen âge. Aujourd'hui le même adoucissement, qui a effacé les rigueurs de la vieille législation pénale, a pénétré dans les opinions sur l'autre vie. On espère bien plus dans la miséricorde de Dieu qu'on ne craint sa colère; au moment de mourir, on va plutôt chercher des consolations dans la pensée d'une vie meilleure qu'un sujet d'effroi et de trouble dans les supplices de l'enfer. Les hommes ne sont plus, de notre temps, poursuivis par la peur incessante des tourmens que les démons infligent aux damnés, et dont les images décoraient jadis nos églises. Les enseignemens pleins de mansuétude et de compassion de l'Évangile ont plus d'efficacité pour conduire les âmes au bien que ces terribles menaces de damnation dont retentissait jadis la chaire chrétienne. Là encore nous avons la preuve que ce sont bien plus les mœurs que les peines qui retiennent le coupable. Quand les apôtres de la foi s'adressaient à des populations grossières et ignorantes, qui seraient restées sourdes à un appel à ces sentimens exquis de charité et de miséricorde que le christianisme a fait naître, ils n'avaient guère pour leur inspirer l'aversion du mal que la peinture des supplices de l'enfer et la figure hideuse des démons; mais, à mesure que des sentimens plus nobles et plus purs entrèrent dans les cœurs, ces horribles images servirent de moins en moins à ramener le pécheur dans la droite voie, et l'espérance en Dieu fortifia plus les âmes que ne les retenait la crainte de la vengeance céleste.

ALFRED MAURY.

LA

POLITIQUE FRANÇAISE

EN COCHINCHINE

I.

Nos colonies, même les plus anciennes et les plus florissantes, nous coûtent très cher; c'est ce qui a été démontré ici même pour la Martinique, la Guadeloupe et la Réunion (1). Comme contraste, et pour la rareté du fait, nous avons à faire le tableau d'un établissement français d'outre-mer, tout nouvellement créé, dont les débuts remontent à moins de vingt ans, qui, loin de nous rien coûter, présente dès aujourd'hui un excédant de revenu dont nous sommes libres de profiter : c'est la Cochinchine française, qui, cette année, peut verser au trésor une somme disponible de 2,200,000 francs. Si les progrès de cet établissement colonial ne sont point entravés, s'il continue à jouir, malgré le trouble profond du vieux monde, des bienfaits de la paix, nous pourrons le voir avant longtemps dépasser de beaucoup le niveau des ressources financières qu'on pouvait espérer d'un territoire restreint.

La France, en prenant possession de ce territoire, a donc fait une bonne acquisition. Cependant il convient de montrer comment, par une singulière timidité, nous avons borné à des limites trop étroites une conquête dont l'importance pouvait être facilement décuplée, sans doute parce que nous avons été entraînés à conquérir la Cochinchine par des événemens que nous n'avons pas dirigés.

Lorsque nous avons pour la première fois débarqué des troupes

(1) Voyez, dans la *Revue* du 1er avril, notre étude sur *les Colonies françaises et le budget.*

dans ce pays, nous avions le projet d'y faire une manifestation promptement terminée qui amenât le gouvernement de l'Annam à une entente. Nous faisions de la politique de sentiment et d'humanité : soustraire des missionnaires catholiques à une persécution violente, arracher plusieurs d'entre eux aux angoisses de l'emprisonnement, venger le supplice de quelques autres, c'était tout notre but, but louable assurément, mais d'une médiocre portée. Il s'agissait donc de marcher sur Hué, la principale ville du royaume où réside le roi Tu-Duc, et d'imposer par traité à ce souverain l'engagement de respecter la liberté et la vie des apôtres de la foi catholique. En mettant le pied sur le territoire de l'Annam nous n'avions qu'une pensée : celle de le retirer au plus vite.

Le gouvernement ne prévoyait nullement l'importance de son entreprise; il n'en apercevait pas non plus les entraînemens et les conséquences. Il connaissait peu le pays et ne se doutait guère que cette conquête, en donnant au conquérant la domination de l'Indo-Chine, mettrait entre ses mains les clés d'un empire comparable à celui des Anglais dans l'Inde. Le gouvernement de cette époque entretenait d'ailleurs les plus grandes illusions sur l'état de l'empire d'Annam, qu'il s'imaginait pouvoir mater par un coup de main. L'amiral Rigault de Genouilly, qui reçut l'ordre d'exécuter ce coup de main, fut victime de cette erreur et ne tarda pas à la reconnaître. Il avait d'abord dirigé ses marins sur Tourane, un village sans ressource, situé près d'une rivière qu'on lui avait désignée comme la route de Hué. Cette rivière, il vit bientôt qu'il ne pouvait s'en servir faute d'un matériel flottant propre à la remonter. Le trajet par terre, de Tourane à Hué, n'était pas moins impossible; l'armée se trouvait comme perdue dans des forêts sans chemins, hantées surtout par des animaux féroces. Pouvait-on l'aventurer sous ces fourrés inextricables ou dans des rizières où les indigènes, pieds nus, peuvent seuls réussir à s'avancer sans rouler dans la boue? Comment y conduire de l'artillerie? comment y lancer des compagnies régulières de fantassins avec leurs chaussures épaisses et rigides? La nature de la contrée étant une première cause de déception, le caractère et les dispositions des habitans en préparaient une seconde. Les missionnaires qu'on avait consultés à Paris, peu compétens en matière de guerre, avaient mal renseigné l'autorité militaire sur l'organisation des troupes annamites et sur le degré de résistance qu'elles seraient en état de nous opposer. L'amiral Rigault exprimait sa déception au commencement de l'année 1859 : « Le gouvernement, disait-il, a été trompé sur la nature de cette entreprise; on la lui a représentée comme modeste, elle n'a point ce caractère; on lui a annoncé des ressources qui n'existent pas, des dispositions chez les habitans qui sont tout autres que celles dé-

crites; un pouvoir énervé et affaibli chez les mandarins, ce pouvoir est fort et vigoureux; l'absence de troupes et d'armée, l'armée régulière est très nombreuse, et la milice comprend tous les hommes de la population. » Ce témoignage était une nouvelle preuve de notre regrettable disposition à nous lancer légèrement dans les entreprises les plus hasardeuses et les moins étudiées. Les missionnaires, que la dépêche de l'amiral mettait évidemment en cause, ne sont pas gens d'affaires : ils servent les intérêts de la foi avec une abnégation complète, un dévoûment absolu, et ils sont si confians dans l'assistance céleste que les choses humaines leur paraissent de peu de conséquence; mais ce détachement même, ce renoncement personnel, cet état d'extase permanent, doivent nous mettre en garde contre des entraînemens d'autant plus dangereux qu'ils sont plus respectables, et nous apprendre à n'admettre les informations puisées à une telle source que *sous bénéfice d'inventaire.*

Au demeurant, l'influence des informations contre lesquelles protestait l'amiral Rigault et qui pouvaient nous conduire à un désastre en Cochinchine a été conjurée. Après bien des événemens et des péripéties, notre expédition, si mal commencée, aboutit à la formation d'un établissement colonial important. Tout est bien qui finit bien; mais l'amiral Rigault, quand il était à Tourane, au fond d'une baie sans issue, où il voyait le vide se faire autour de lui et la maladie décimer ses soldats, avait le droit de ressentir quelque amertume. Ce sentiment s'est trahi dans sa correspondance; heureusement son moral n'en était point ébranlé, sa sagacité n'en était point troublée. Il sortit bientôt de ce mauvais pas par une décision hardie et habile. Ce fut de quitter Tourane, où nous périssions dans l'inactivité, et de se transporter dans une autre partie de l'Annam, où il crut qu'il amènerait l'empereur Tu-Duc à composition, rien qu'en lui coupant les vivres. La position qu'il allait prendre était telle à son avis qu'il ne pouvait manquer un jour ou l'autre de réduire le roi d'Annam, ses mandarins et son armée par la famine. Mais pour comprendre son idée, il faut avoir présente à l'esprit la configuration géographique de la Cochinchine.

II.

Le royaume d'Annam, à l'époque de notre débarquement à Tourane, comprenait trois parties distinctes : au nord la Haute-Cochinchine, pays montagneux qui borde la Chine; la capitale Hué, où réside le souverain, est située dans cette région; au sud, la Basse-Cochinchine, où nous sommes établis; enfin le Tonkin, réuni au royaume d'Annam, moitié par ruse, moitié par conquête, au commencement de ce siècle. Ces trois territoires forment une espèce de

triangle dont la base est appuyée à la Chine et dont le sommet descend jusqu'au cap qui termine le continent de l'Indo-Chine entre le golfe de Siam et la mer de Chine. Un grand fleuve dont la source est dans les montagnes du Thibet et qu'on appelle le Cambodge en France, le Mékong en Cochinchine, entre par le nord en Annam, et trace la frontière occidentale de ce royaume. Il se divise en une multitude d'embouchures, véritable éventail, dont les branches sont reliées entre elles par des canaux transversaux qu'on nomme des *arroyos* : c'est une sorte de filet dont chaque maille est un cours d'eau et qui couvre toute la Basse-Cochinchine. Le fleuve tout entier roule l'humus et les engrais jusqu'au bord de la mer, où ils forment des alluvions très fertiles. C'est le terrain nourricier de l'Annam : la Haute-Cochinchine vit de l'exportation des produits qu'il fournit; le riz dont elle s'alimente y est surtout cultivé. L'amiral basa là-dessus son plan, qui consistait à empêcher la sortie des céréales de la Basse-Cochinchine. Les rivières et canaux de ce territoire sont navigables pour la plupart. Les jonques pénètrent dans ces artères, y chargent le riz, qu'elles transportent même à l'étranger, après avoir approvisionné le haut pays cochinchinois. L'amiral supposait qu'en prenant une position telle qu'il pût mettre l'embargo sur ces jonques, il affamerait l'armée du roi Tu-Duc et l'amènerait à capituler. A cet effet, il avait choisi Saïgon, ville commerciale et militaire, située à vingt-cinq lieues dans l'intérieur de la Basse-Cochinchine sur une rivière accessible aux bâtimens de fort tonnage. Il quitta donc le cul-de-sac de Tourane et n'y laissa qu'un poste à la garde du drapeau. Une partie de ses forces descendit à Saïgon; mais ce n'était qu'un bien faible détachement. L'amiral était rappelé en Chine, où la guerre s'était rallumée, et il emmenait avec lui le reste des troupes déjà trop peu nombreuses qu'on avait mises à sa disposition. Cependant son projet ne fut point abandonné, et ses successeurs le poursuivirent jusqu'à des résultats que l'amiral n'avait probablement pas prévus et dont en France on ne se doutait guère. Tout s'enchaîne dans ce monde. Les événemens entraînent des conséquences que le hasard peut bien quelquefois contrarier, mais où le plus souvent il ne remplit qu'un rôle tout secondaire. La logique l'emporte toujours, le contraire est l'exception. L'occupation de la ville de Saïgon, effectuée en 1859, amena la conquête de toute la province de ce nom, puis ensuite l'annexion des territoires limitrophes et enfin l'occupation de la Basse-Cochinchine tout entière. Les Anglais dans l'Inde se sont vus entraînés par la force des choses à des agrandissemens successifs; leurs annexions n'ont eu de bornes qu'aux barrières mêmes fixées par la nature, c'est-à-dire à l'Himalaya et aux montagnes thibetaines. De même l'occupation française d'une partie de

l'ancien royaume d'Annam a nécessité d'autres extensions dont il n'est pas certain que le terme soit arrivé. Nous serons peut-être forcés de les continuer,— ce qu'il ne faut ni hâter ni souhaiter peut-être, mais certainement prévoir, car il importe de ne pas toujours se laisser prévenir et dominer par les événemens. Deux mois après le départ de l'amiral Rigault, le capitaine de frégate Jauréguiberry toucha à Saïgon en route pour la Chine, où il portait des renforts. Il trouva l'armée annamite, forte de 3,000 hommes de troupes régulières et de 7,000 miliciens, retranchée dans un camp fortifié, dont les lignes incessamment développées tendaient à nous enfermer dans la ville jusqu'au jour où il serait possible de nous y attaquer et de nous rejeter à la mer. Il avait à bord un bataillon d'infanterie de marine. Lancé contre les retranchemens ennemis, ce faible détachement vint s'y briser sans pouvoir les enlever; le commandant se vit obligé de rembarquer ses soldats et de partir pour sa destination définitive, abandonnant la garnison de Saïgon, qu'il avait vainement voulu dégager.

Deux années s'écoulèrent : deux années de vigilance et de combats sans trêve. Les observations contenues dans la correspondance de l'amiral Rigault devenaient d'une vérité évidente. Nous étions loin du moment où il ne s'agissait que d'une pointe rapide sur Hué pour amener la soumission du gouvernement annamite. Celui-ci avait mis le temps à profit. Les lignes de son armée chaque jour exercée enserraient la ville à 4 kilomètres de distance. Cette armée énormément accrue, ses moyens de défense infiniment perfectionnés, son artillerie complétée, ses retranchemens conduits avec la régularité des fortifications européennes, compromettaient sérieusement le sort de notre faible garnison de Saïgon. Déjà l'ennemi s'était enhardi jusqu'au point de tenter, durant la nuit, l'enlèvement d'un poste fortifié, à très petite distance de la ville. L'amiral Charner, successeur de M. Rigault, arriva enfin avec des forces suffisantes. Il était temps. Encore quelques semaines, et nous allions être obligés d'évacuer Saïgon, puis de nous rembarquer avec notre courte honte, battus et chassés par un barbare. L'amiral Charner fut obligé de livrer aux Annamites deux assauts meurtriers. Il réussit à chasser l'ennemi de ses remparts, mais le succès coûta cher. On vit, chose inouïe chez ces Asiatiques, les Cochinchinois soutenir sans lâcher pied la charge à la baïonnette et combattre les Européens face à face à l'arme blanche, sans reculer d'une semelle. Plusieurs de nos officiers, des centaines de soldats et de marins furent mis hors de combat, et quand l'armée annamite dut à la fin quitter ses retranchemens, elle n'en sortit qu'honorablement, après une défense digne d'estime; mais cette armée n'était pas détruite malgré ces combats acharnés : les soldats du roi Tu-Duc ne s'étaient point vus

dans la nécessité de soutenir une retraite ou de se rendre. Défaits en bataille, ces Asiatiques enfouissent leur artillerie sous terre, puis ils se dispersent : il serait bien inutile de les attendre en travers d'une route; ils se retirent dans l'intérieur isolément ou en petits groupes, se dérobant aux poursuites par les coulées de bêtes féroces ou de gibier sous les joncs. Cette dispersion, qui conservait une armée au roi de l'Annam, fut un malheur pour lui, car elle nous obligeait à prolonger notre occupation, à la consolider, et nous mettait sur les bras un territoire que nous n'avions pas eu le dessein d'acquérir définitivement.

L'armée annamite s'était ralliée dans le voisinage. Elle donnait la main à des révoltes et des brigandages fomentés autour de nous. Elle continuait à recevoir ses approvisionnemens, et pouvait bientôt se trouver en mesure de nous créer de nouveaux embarras. Évidemment le but de la campagne sur Saïgon était manqué. L'occupation de cette ville et même du territoire environnant n'était pas suffisante pour affamer l'ennemi. C'est de Saïgon sans doute que partaient auparavant les transports, chargés de grains, pour ravitailler la Haute-Cochinchine. L'interruption de cette navigation gênait certainement le gouvernement de Hué, mais pas au point d'abaisser l'orgueil des mandarins et de les amener à composition. A défaut de la rivière de Saïgon, les jonques suivaient le cours du Cambodge, et par les canaux intérieurs elles portaient leur chargement jusqu'à des villes situées vers les embouchures de ce fleuve et appartenant encore à Tu-Duc; il y existait des magasins où le gouvernement annamite déposait ses approvisionnemens. Les principaux étaient dans la ville de Mytho. Le gouvernement de l'Annam y avait accumulé les obstacles et les défenses : estacades, barrages, forts, — élémens de défense barbares sans doute, mais assez embarrassans. Cette ville et d'autres dans le voisinage étaient devenues des foyers de piraterie qui terrifiaient les habitans paisibles de notre territoire. On résolut de détruire d'abord les dépôts et magasins de Mytho avec la pensée de tomber ensuite sur l'armée annamite reformée dans une autre province nommée Bien-hoa. Et voilà comment nous allions continuer notre occupation, l'agrandir! Les incidens successifs nous entraînaient : la fortune nous dirigeait et nous mettait entre les mains des richesses que nous n'avions pas même pris la peine de convoiter. Est-il nécessaire de rappeler que la prise de Mytho et l'annexion de la province tout entière furent promptement accomplies?

Après la chute de Mytho, on se tourna vers Bien-hoa, où l'armée annamite s'était réfugiée. Tant qu'elle y resta en observation, occupée à se refaire et sans devenir gênante, nous pûmes la dédaigner, et nous prîmes ce parti, car nous ne recherchions pas les

annexions, nous les subissions. Malheureusement Tu-Duc, notre adversaire, n'était point encore abattu malgré ses échecs successifs. Pour la troisième fois il réorganisait la lutte qu'il persistait à soutenir avec son armée toujours battue, mais toujours dévouée, et bien différente de cette prétendue cohue indisciplinée qu'on nous avait si bénévolement représentée comme facile à détruire. L'empereur d'Annam ne refusait rien à ses troupes : armes, habillemens, artillerie, provisions de toute sorte leur étaient prodigués dans cette province de Bien-hoa qui flanquait notre territoire à droite, comme celle de Mytho l'avoisinait à gauche. Tu-Duc avait hérissé Bien-hoa de défenses de tout genre. Était-il prudent de supporter à nos côtés cette agglomération d'ennemis et de moyens offensifs? Une sorte de fatalité nous poussait donc à de nouvelles hostilités; le gouverneur en accepta la nécessité. Dans un rapport adressé au ministre, il décrivait les obstacles accumulés pour arrêter sa marche et dont il n'avait pu laisser subsister la menace à nos portes. « A deux lieues de Saïgon, disait-il, entre la rivière de ce nom et celle de Bien-hoa, il existait un camp retranché, défendu par 3,000 hommes de troupes annamites. La rivière de Bien-hoa était obstruée par neuf solides barrages en bois, et un peu plus haut par une estacade en pierre. Au-dessous d'un autre barrage existait un obstacle de 1,000 mètres de développement, composé de pilotis solides, plantés à moins d'un pied de distance les uns des autres. Toutes ces estacades étaient soutenues par des forts garnis de canons et de parapets. Des brûlots étaient préparés par l'ennemi. » Une action vigoureusement engagée nous rendit maîtres de cette province sans pertes notables. Les Annamites laissèrent, dit-on, 1,500 hommes sur le terrain, ce qui prouva l'énergie de leur défense; mais ils furent obligés d'évacuer la province et de nous la livrer tout entière. On fit un certain nombre de prisonniers : « Tous étaient parfaitement vêtus, continuait le commandant en chef, et ils portaient un uniforme presque élégant. »

C'était le coup de grâce ; l'armée annamite était dispersée, anéantie, et Tu-Duc se voyait obligé de demander la paix. On fut trop heureux d'accueillir sa requête. Un traité fut conclu, signé et ratifié, de bonne foi sans doute en ce qui nous concerne, car il semblait devoir nous permettre de consacrer désormais nos soins exclusifs à l'administration des trois provinces que nous avions conquises involontairement et dont la cession était enfin consentie. Mais la suite devait prouver que nous n'étions plus les maîtres d'enrayer le cours des événemens. Certes le traité n'avait pas été ratifié sans regret ni sans arrière-pensée par le gouvernement annamite. Ce qui le prouva, ce fut l'envoi immédiat d'une ambassade cochinchinoise en France : elle venait offrir de racheter les trois provinces au

prix de 15 millions. Cette proposition paraissait séduisante. Notre établissement en Cochinchine était accueilli par l'indifférence ou même l'hostilité de l'opinion. Liquider cette entreprise avec une indemnité, c'était sortir d'un mauvais pas avec les honneurs de la guerre, et qui peut dire que le gouvernement n'hésita pas! Certes, en ne consultant même que nos intérêts les plus immédiats et les plus étroits, nous eussions fait une mauvaise affaire, puisque quelques années de paix devaient suffire pour nous rembourser de nos dépenses en nous laissant la colonie avec tout son avenir; cependant qui prévoyait alors un tel résultat? Le ministre de la marine peut-être. C'était alors un homme très studieux, très intelligent et d'un esprit très distingué; mais les ministres de la marine, dans les conseils des gouvernemens, portent généralement la peine de leur spécialité : cette spécialité comprend, dit-on, le goût des possessions lointaines, dont se défient toujours les ministres chargés de la politique intérieure. Les propositions des envoyés cochinchinois ne furent donc pas écartées péremptoirement, et l'on vit le moment où l'effort de nos soldats, l'intelligence et le courage de nos officiers seraient trahis par l'abandon de la colonie qu'ils s'efforçaient de nous conquérir. Comment et pourquoi cette négociation n'eut-elle pas l'issue désastreuse que les diplomates asiatiques avaient ménagée? Les événemens déconcertèrent leur adresse ; loin d'abandonner notre conquête, nous fûmes conduits à la consolider.

Les gouverneurs successifs de la colonie prenaient leur mission au sérieux. Ils en poursuivaient l'accomplissement sans se laisser détourner du but par les hésitations du gouvernement de Paris. Aux menées des mandarins ils répondirent par l'extension de notre autorité.

Il existe sur la rive droite du Mékong un royaume, ou plutôt les restes d'un royaume, qui fut autrefois florissant. La nation des Cambodgiens l'avait fondé, et elle occupait une vaste étendue de pays. Les ruines de monumens grandioses qu'elle y a laissés démontrent son ancienne puissance; mais elle est aujourd'hui bien déchue. Pressé entre deux empires, le Siam et l'Annam, le Cambodge s'est vu enlever ses provinces tantôt par l'un, tantôt par l'autre de ses redoutables voisins. Quand nous sommes arrivés en Basse-Cochinchine, cette partie du pays venait d'être conquise par les Annamites, qui s'efforçaient de la coloniser. Il ne restait plus au faible roi du Cambodge que quatre provinces peu étendues, mal administrées, exploitées avec une cupidité ruineuse, mais importantes pour nous par leur situation sur les bords du grand fleuve, dont elles occupent la rive droite, juste en face de notre territoire. Cette agonie de l'ancien royaume cambodgien était épiée par les Siamois.

Ceux-ci n'attendaient que l'occasion de se jeter sur les débris de la population cambodgienne, clair-semée, énervée et résignée à une dépendance qui paraissait désormais inévitable. Mais le Siam lui-même n'est libre que de nom. Les conseils de l'Angleterre y sont respectueusement suivis, et les intérêts anglais y sont servis avec une parfaite déférence. Nous étions donc exposés à voir s'établir à nos côtés, sur un fleuve dont il nous était nécessaire de maintenir la navigation libre, une puissance de premier ordre, dont les intérêts rivaux devaient nous susciter beaucoup d'embarras politiques et d'entraves commerciales.

Nos gouverneurs, comprenant ce danger, n'avaient pas manqué de le signaler. Annexer le Cambodge à la Basse-Cochinchine, c'était assumer une grosse responsabilité, encourir des dépenses dont la rémunération serait au moins fort incertaine, et d'ailleurs pouvait-on trouver dans l'utilité seule d'un territoire une raison suffisante pour s'en emparer? D'un autre côté, le souverain du Cambodge, comprenant sa position, cherchait un protecteur puissant. Il sollicitait le protectorat de la France. Il l'obtint, et devint ainsi inviolable. Ses sujets n'y pouvaient rien perdre, car la domination de Siam, plus forte, est aussi plus fiscale que celle du roi de Cambodge. Or les sangsues sont très nombreuses sur les bords du fleuve de ce nom. La population du pays a de leurs morsures une très grande expérience et les supporte avec patience, sachant qu'il est impossible d'y échapper; elle sait aussi que les sangsues les moins malfaisantes sont celles qui sont le plus promptement repues. Les Cambodgiens devaient donc préférer leur petit souverain au grand roi de Siam. C'est ainsi que notre protectorat fut établi dans leur pays à la satisfaction générale.

L'écheveau de notre occupation en Cochinchine continuait ainsi à se dévider. Nous subissions et, autour de nous, le pays subissait la loi inévitable de notre occupation; cependant nous étions loin d'en avoir épuisé toutes les conséquences. Notre protectorat n'avait pas été agréable à la cour de Siam. Elle s'était vu enlever une *matière imposable* qu'elle convoitait depuis longtemps et qui semblait au moment de tomber sous la serre de ses collecteurs. Ses protecteurs à elle, les Anglais de l'Inde, restaient étonnés de ce coup d'audace diplomatique. Les mandarins de Bangkok ne purent contenir leur désappointement et réclamèrent. Notre gouverneur finit par leur faire entendre raison. L'offre d'un traité de commerce, qui fut bientôt conclu entre eux et nous, leur ferma la bouche.

Aussitôt après cet exploit diplomatique, vers l'année 1867, nous vîmes la nécessité de comprendre dans nos limites trois provinces nouvelles, nommées Ving-Long, Chandoc et Hatien. Elles nous séparaient de la mer, et leur annexion augmenta l'importance de

notre établissement indo-chinois. Nos frontières se trouvèrent reculées jusqu'au golfe de Siam, et nous ne fûmes plus limités de ce côté que par les eaux de l'Océan ou celles du fleuve cambodgien. La position devint inexpugnable : en même temps, un large débouché s'offrait au commerce extérieur. La colonie l'appelait sur toutes les côtes, qu'il vînt de l'Indo-Chine, de la Chine ou de l'Europe même; elle lui ouvrait tous ses ports, toutes ses voies fluviales. En outre, elle cessait d'avoir à l'extrémité du territoire indo-chinois des provinces où la guerre, la dévastation et le pillage étaient en permanence sous l'inspiration secrète des mandarins de Hué, où le désordre effrayait le commerce, rançonnait et chassait les industries paisibles. Avant la conquête de ces provinces livrées à l'anarchie, notre colonie était, suivant l'expression d'un marin (1), « comme étouffée, dans un coin du monde asiatique, entre la mer de Chine et des terres ennemies, d'où sortaient à chaque instant des bandes insurrectionnelles, stipendiées par la cour de Hué. C'était dans ces provinces surtout que s'organisaient les colonnes qui venaient par intervalles sur notre territoire exciter à la rébellion et répandre l'épouvante; c'était là encore qu'elles couraient le plus souvent se mettre à l'abri de nos poursuites. »

Un jour, ces bandes assassinèrent un inspecteur des affaires indigènes, le capitaine de Larclauze, qui, confiant dans l'ascendant de son courage, s'était porté seul au-devant d'elles pour les apaiser. « Il ne rentra plus, continue M. Wyts, sous le toit où sa jeune femme avait vainement tenté de le retenir, et l'on retrouva plus tard son corps mutilé. »

La mesure était comble, et il n'en fallait pas tant pour déterminer l'explosion que le gouverneur, amiral de La Grandière, méditait et dont il avait reconnu la nécessité politique. On était au mois de juin de l'année 1867. En quarante-huit heures, l'expédition fut organisée. Toutes les canonnières furent bondées d'hommes et de matériel. Il y avait dans ces provinces, comme partout dans l'empire d'Annam, des forteresses à occuper, des villes à prendre; mais la population, prompte à toute espèce de guet-apens, n'était plus celle qui nous avait si vigoureusement combattus devant Saïgon, à l'origine de notre occupation. La terreur de nos armes était bien établie. Nul n'entretenait plus la pensée audacieuse de nous résister en rase campagne. Trois jours après le départ de l'expédition, les provinces récalcitrantes étaient rangées sous notre domination. Villes, forts, batteries, arsenaux, jonques de guerre et de commerce, fonctionnaires de tout ordre, habitans de toute profession et de tout caractère, agriculteurs ou pirates, gens de guerre et gens

(1) Rapport de M. Ed. Wyts, capitaine de frégate.

de négoce, étaient tombés en notre pouvoir et avaient fait leur soumission. Personne ne réclama : l'empereur Tu-Duc garda le silence, et au milieu de la résignation, on pourrait presque dire de la satisfaction ressentie par tous, à la seule exception de ceux qui perdaient leurs places, ce nouveau fragment d'un empire brisé resta entre nos mains.

C'est ainsi que nos marins, à l'autre extrémité du monde, profitant d'une certaine liberté d'initiative que leur éloignement favorisait, réunissaient les élémens d'un établissement colonial d'outre-mer, où la France pourrait réparer toutes ses pertes anciennes. Cet admirable corps de notre marine envoyait successivement en Cochinchine des officiers-généraux remarquables par la science, l'expérience et le dévoûment, qui faisaient œuvre d'administrateurs et de diplomates, secondés par des agens recrutés dans le personnel de la flotte et de l'armée. Improvisés juges, percepteurs, comptables, magistrats de l'état civil, ils exerçaient honnêtement un pouvoir presque absolu là où les mandarins avaient avant eux pratiqué la prévarication la plus effrontée. Quand on se représente tous ces jeunes officiers, puisant dans le sentiment de l'honneur et dans la noblesse du cœur l'inspiration nécessaire pour gouverner avec prudence et habileté les provinces confiées à leur administration, on est disposé à se consoler de tant de succès de tribune où la fatuité et l'ignorance s'allient souvent et suffisent pour porter un discoureur au pinacle administratif dans la métropole.

La Basse-Cochinchine étant tout entière en notre pouvoir, il s'agissait d'en justifier la conquête non-seulement par la bonne direction de l'administration intérieure, mais par des recherches scientifiques propres à y attirer le commerce. Un problème géographique était posé. L'annexion du territoire où se réunissaient les bouches du Mékong faisait une loi de reconnaître ce fleuve et de voir si son cours ne formerait pas un lien naturel entre les populations disséminées sur ses bords et celles dont nous avions pris charge en Cochinchine; il fallait savoir où il conduisait et quelles nations il pourrait mettre en rapport les unes avec les autres. La Chine venait d'être ouverte, l'entrée du Japon n'était plus interdite, l'Indo-Chine restait encore fermée. Pour y introduire leur commerce, les Anglais avaient envoyé par Siam ou par la Birmanie des explorateurs avec la mission d'ouvrir par l'Indo-Chine une route terrestre vers les provinces occidentales de l'Empire du Milieu. Un officier de l'armée britannique, M. Mac-Leod, avait vainement essayé d'effectuer ce voyage; il n'avait pu le mener à bon terme. Un de nos compatriotes, M. Mouhot, était parti de France pour le compte des Anglais, avec la même pensée; il avait péri sur les bords du Mékong, sans avoir pu remonter bien haut ce fleuve à la source mystérieuse, nymphe farouche échap-

pée à toutes les poursuites. On savait seulement qu'au-delà du royaume de Cambodge s'étendait, sur des espaces inconnus, un pays appelé le Laos, habité par une population à demi sauvage, où Siam et l'empire birman exerçaient l'autorité, c'est-à-dire levaient tribut, et dont la traversée seule était, disait-on, mortelle pour les Européens. Plus loin, le fleuve entrait en Chine, et son origine se perdait dans une certaine région des montagnes thibetaines où nul Européen n'était encore parvenu.

La tâche ingrate de l'y chercher était faite pour séduire le dévoûment de la marine française. Le gouverneur de Saïgon n'eut d'embarras que dans le choix des officiers qui briguaient cette mission périlleuse. On sait qu'elle fut confiée à un capitaine de frégate, M. de Lagrée, qui s'est acquis une renommée bien justifiée par son énergie et ses talens, et qui a péri victime de son dévoûment. Nous n'avons pas à répéter les incidens de ce voyage, dont l'intéressant récit a été publié ici même par un des compagnons et collaborateurs de M. de Lagrée (1). Il suffit, pour compléter notre tableau, d'en rappeler les résultats. Avant d'arriver au 13e degré de latitude, le Mékong cesse d'être praticable pour la navigation à vapeur. Les voyageurs se virent obligés d'y renoncer et de renvoyer les chaloupes de la marine officielle qui les avaient portés, eux et leurs bagages. En remontant plus haut, ils se seraient exposés à perdre leurs bâtimens dans les nombreuses sinuosités du fleuve et de ses îles. En admettant qu'ils eussent franchi ce mauvais pas et trouvé le lit qu'il fallait suivre dans un inextricable écheveau de canaux où le Mékong éparpille son courant, leur audace ne les eût pas menés bien loin, car, à la hauteur du 14e degré, une barrière de rochers eût interrompu leur navigation. Le courant s'y heurte, la frappe avec force, puis, la trouvant inébranlable, il accumule l'une sur l'autre les couches d'eau apportées incessamment jusqu'à la hauteur de cette écluse naturelle, il la surmonte et tombe sur l'autre versant en cascades infranchissables. Dès cet endroit, il n'y a plus d'autres engins possibles de navigation que les canots du pays, creusés dans un seul arbre et conduits par les indigènes. Ceux-ci sont seuls en état de diriger ces embarcations peu stables sous la luxuriante verdure qui, croissant de toutes parts, entrelace branches, rameaux et feuillages en fourrés épais et sombres, où il faut naviguer le couteau à la main pour se frayer un passage. Ailleurs le majestueux enfant du Thibet épanouit ses eaux dans de vastes plaines où il semble réserver et contenir son cours; mais, plus on se rapproche de sa source, plus les rapides sont multipliés. Descendant de sommets

(1) Voyez la *Revue* du 1er mars 1869 au 1er juin 1870.

élevés, on voit qu'il roule de plateaux en plateaux et de pentes en pentes jusqu'à ce qu'il arrive à ce niveau où la mer l'attend et le reçoit. Après avoir traversé le Cambodge, le Laos et une partie de la province chinoise qu'on nomme le Yunan, le Mékong fait un brusque détour à l'ouest; il incline vers les cimes neigeuses où se trouve sans doute son berceau. Son cours ne fait donc qu'effleurer le territoire du Céleste-Empire; il n'y pénètre pas assez profondément pour inviter le commerce à le suivre. En outre, la navigation du Mékong, comme nous venons de le voir, est très longue et très difficile. M. de Lagrée et ses compagnons ont mis deux ans à remonter le cours de ce fleuve, jusqu'au point où il a fallu quitter ses bords pour s'avancer dans l'intérieur de la Chine. Un tel voyage, dont la longueur seule suffirait pour décourager le commerce, est soumis à de nombreuses entraves, à une fiscalité ruineuse, dont les exigences, sans règle et sans frein, sont renouvelées aux frontières d'une multitude de petites souverainetés embusquées le long du chemin pour dépouiller les voyageurs. En un mot, la route est si difficile, qu'on peut la regarder, quant à présent, comme inabordable.

Mais il arrive souvent qu'on trouve ce qu'on ne cherchait pas, après avoir manqué le but de longues et pénibles investigations. La commission d'exploration du Mékong s'était vue frustrée dans son espoir de remonter le cours entier de ce fleuve et de pénétrer en Chine par cette voie. La fortune lui devait une compensation et la lui réservait : c'était la rencontre d'une rivière qu'on nomme Song-koï ou Fleuve-Rouge, qui naît dans la province chinoise de Yunan, traverse le Tonkin et va se jeter par plusieurs embouchures dans le golfe de ce nom. Le Song-koï a douze pieds d'eau dans toutes les parties de son cours, à certaines époques de l'année. Cette rivière peut conduire un navire en Chine dans le court intervalle de quatre jours. M. de Lagrée, pendant son voyage, obtint, sur le Song-koï, des renseignemens précieux. Il en comprit tout l'intérêt; toutefois ces données étaient assez vagues et avaient besoin d'être confirmées par une expérience directe, qui fut tentée plus tard; mais avant de rappeler les principaux incidens de cette reconnaissance, disons pourquoi le gouvernement de la Cochinchine française, aussitôt affranchi de tout embarras intérieur, avait tourné ses regards vers l'Empire du Milieu, et n'avait pas hésité à risquer des existences précieuses pour se créer des relations directes avec les habitans de cet empire. C'est que la possession même des provinces arrosées par le Mékong inférieur, si intéressante qu'elle soit, a peu de valeur en comparaison des perspectives d'immenses bénéfices que le commerce français pourrait retirer de communications libres et faciles avec les états du Fils du Ciel.

III.

La Chine ne saurait plus longtemps demeurer dans l'isolement où elle a été tenue depuis le XVIIe siècle par la politique des Tartares-Mandchoux. Avant eux, ce pays entretenait des rapports suivis avec l'Occident, et si ces relations n'étaient pas plus développées, cela tenait à deux causes : l'éloignement et la conduite des premiers navigateurs. Ceux-ci différaient peu des pirates. Hardis et sans principes, ils agissaient dans les ports où ils débarquaient comme en pays conquis; ils s'attiraient l'inimitié des populations paisibles de la Chine. On leur donna le surnom de « diables étrangers, » et ils avaient justifié par leur turbulence cette appellation injurieuse. Le gouvernement de Pékin prit donc la résolution de les tenir à l'écart et de leur fermer l'entrée de l'empire. Toutefois il consentit à tolérer leur commerce, qui paraissait avoir une certaine utilité, mais à la condition de le maintenir dans d'étroites limites sur la frontière et sans aucun contact avec la population. Canton, étant situé à l'extrémité méridionale de l'empire, fut désigné pour le trafic avec les Occidentaux. Le reste du pays fut interdit aux étrangers. Cette politique barbare ne réussit pas, malgré sa rigueur, à donner au gouvernement des Mandchoux la sécurité. Sur ce coin de terre, où l'on tolérait les factoreries européennes, les troubles et la guerre naquirent spontanément comme un produit naturel de la cupidité européenne et de l'antipathie chinoise. Les marchands étrangers établis en Chine y faisaient d'énormes bénéfices; mais, leur avidité grandissant avec le profit, ils imaginèrent de favoriser un vice que le gouvernement chinois s'efforçait de combattre et qu'ils réussirent à développer considérablement : la consommation de l'opium. L'introduction de ce poison était défendue : ils violèrent la défense, corrompirent les mandarins chargés de faire respecter les prohibitions impériales. Tout autre genre de commerce devint secondaire. L'opium procurait aux Chinois un genre d'ivresse parfaitement approprié à leur caractère. Ils en firent une consommation si considérable que le gouvernement sentit la nécessité de combattre efficacement la propagation de ce fléau. Un mandarin, plus intègre ou mieux surveillé que les autres, saisit toutes les caisses introduites en fraude dans les factoreries de Canton et en détruisit le contenu. Il y en avait pour 80 millions. Ce fut un coup d'état d'autant plus inutile que dès lors le territoire de l'empire se couvrait de champs de pavots. A Pékin, on se faisait une singulière illusion si l'on croyait par cette exécution extirper un abus dont la généralité des habitans étaient complices. C'était le cas de se dire que la loi est impuissante contre les mœurs; surtout, il eût

été bon de prévoir qu'on allait donner au commerce anglais un prétexte d'intervenir en Chine et d'imposer par la force non-seulement la consommation de la drogue prohibée, mais encore l'introduction des autres marchandises anglaises dans les ports où les navires européens n'étaient point admis. Le souvenir des événemens qui suivirent est dans la mémoire de tout le monde : le bombardement et l'occupation de Canton, la prise des forts de Takou, les traités de Tien-tsin, la bataille de Palikao, l'entrée de l'armée anglo-française à Pékin, et enfin la signature définitive de la paix par l'empereur, réfugié en Mandchourie.

Il semblait, après des actes si solennels, que le gouvernement chinois se fût enfin résigné à supporter la présence des Européns. Les portes de la Chine, enfoncées à coups de canon, semblaient définitivement ouvertes; mais les événemens prouvèrent qu'on n'aurait pas si promptement raison de la duplicité des mandarins. La populace du pays crie volontiers : « Mort aux diables étrangers! » parce qu'elle a besoin partout de crier quelque chose, parce que cet anathème a une couleur patriotique et qu'il flatte la vanité chinoise; mais sous cette écume qui bouillonne à la surface, le fond de la population est sensible surtout aux avantages qu'elle retire des relations commerciales avec les Européens; si elle était consultée et laissée libre d'exprimer ses sentimens, elle demanderait la liberté du trafic pour tout le monde. Loin de là, l'expression de ses préférences est comprimée par le gouvernement du pays, qui redoute par-dessus tout la concurrence européenne.

Les mandarins peuvent être intègres; mais la probité est bien difficile à des fonctionnaires privés de solde et dont la principale ressource est le pillage de leurs administrés et du trésor public. Les impôts, leur perception et leur répartition, l'administration de la justice, tout est vénal en Chine. Comment espérer que l'exemple d'administrateurs probes puisse être supporté par les fonctionnaires chinois sans déplaisir et sans résistance! L'administratien des douanes a été confiée à des employés européens; le produit de cet impôt a considérablement augmenté entre leurs mains. Que serait-ce si l'emploi d'Européens dans les finances chinoises venait à se généraliser? Les mandarins chinois sont d'ailleurs très entichés de leurs connaissances littéraires; les Européens n'en ont cure. Ils n'ont pas, il est vrai, passé d'examens sur l'écriture chinoise, et leur mérite ne consiste pas en des connaissances littéraires; ils sont ingénieurs, légistes, industriels, et dans ces professions ils montrent des capacités pratiques qui laissent bien loin en arrière le stérile talent des fonctionnaires chinois. Il existe donc entre ces derniers une coalition d'intérêts fondée sur l'envie et la cupidité.

Les mandarins s'efforcent d'ajourner au moins l'admission de ri-

vaux plus habiles. Aussi voit-on cette politique recourir à tous les moyens pour éluder les traités. Ils n'en négligent aucun, emploient alternativement la ruse et la violence, ne reculent pas devant l'assassinat, ainsi qu'ils l'ont prouvé dernièrement à Tien-tsin, et leur hypocrisie est si profonde, leur diplomatie mensongère a l'apparence si innocente, qu'ils ont réussi non-seulement à se faire pardonner leurs méfaits, mais encore à capter la compassion et le bon vouloir des gouvernemens, comme à tromper le public, qui n'est pas éloigné de prendre parti pour les « pauvres Chinois. » Des savans fantaisistes s'accordent à représenter la Chine comme persécutée par les « barbares européens. » C'est ainsi que l'administration de Pékin réussit à reculer chaque jour davantage le moment où le gouvernement chinois devra compter sérieusement avec l'Europe et se résigner à l'exécution sincère et loyale des traités en vertu desquels les Européens doivent être admis à circuler et à commercer librement dans l'empire. Si ce moment n'est pas encore prochain, il n'importe pas moins de ménager d'avance notre place au soleil de ce commerce chinois qui rayonne déjà dans toute l'Europe et contribue à l'enrichir. Malgré la gêne et les restrictions, les échanges entre l'Europe et la Chine sont évalués à 1,500 millions. Les exportations de Chine n'atteignent pas la moitié de cette somme, et la différence que la Chine doit solder en espèces est de plus de 200 millions. Était-il possible de s'isoler d'un mouvement si considérable? Nos gouverneurs de la Cochinchine pouvaient-ils renfermer leur action dans l'intérieur de cette colonie? Le voisinage et les relations anciennement établies entre les états de Tu-Duc et ceux du Fils du Ciel eussent suffi pour solliciter leur attention et dicter leur conduite. Jusqu'à présent, l'Angleterre tient le haut du pavé dans ce concours des commerçans de toute nation qui se pressent aux portes de la Chine. Malgré des bénéfices énormes, sa part ne lui semble pas encore assez grande. Elle profite du voisinage de l'Inde britannique et de ses conquêtes en Birmanie pour essayer par les routes de terre de s'ouvrir un nouveau chemin dans les provinces occidentales de l'empire. Des officiers anglais y ont été envoyés, nous l'avons dit, et, s'il est possible de construire un chemin de fer entre la province de Yunan et la haute Birmanie à l'endroit où le fleuve Irawaddi cesse d'être navigable, ce chemin de fer étant d'ailleurs peu dispendieux, puisqu'il n'aurait qu'une quarantaine de lieues, l'Europe pourra voir de nouveau les marchandises chinoises lui parvenir par terre, et l'initiative anglaise attaquera la frontière commerciale par une voie que les traités n'ont pas prévue. Pouvions-nous assister impassibles à ces efforts?

Quant à nous, dans cette lutte pacifique, nous avons à notre actif la découverte du parcours de la grande rivière Song-koï. Jus-

qu'en 1872, les informations obtenues sur la navigation de cette rivière restèrent vagues et insuffisantes. Comment l'hydrographie de ce grand cours d'eau aurait-elle pu être indiquée avec quelque précision lorsque l'entrée du pays qu'elle traverse était interdite? La jalousie qu'inspire aux mandarins chinois le voisinage des Européens existe également au Tonkin dans les rangs des fonctionnaires annamites. L'empereur Tu-Duc la partage, et depuis sa défaite ce sentiment a pris encore une nouvelle vivacité. La jalousie et la crainte ont d'ailleurs ici l'intérêt matériel pour complice. L'empereur de Cochinchine exploite le Tonkin. Ce territoire a été annexé à l'empire d'Annam à la faveur d'une querelle de succession entre deux fils d'un précédent souverain. Tu-Duc gouverne le Tonkin avec le concours d'étrangers, chinois ou annamites. Les indigènes ont une espèce de patriotisme incarné dans leurs anciens rois qu'ils regrettent. Les insurrections sont fréquentes dans le Tonkin, et la cour de Hué les redoute. Aussi s'attache-t-elle à faire peser sur ce pays un joug très dur. C'est à ses dépens qu'elle fait ses expériences avec une entente très primitive des règles de l'économie politique.

La récolte du riz a-t-elle été contrariée par le temps, elle ne connaît pas de meilleur moyen pour éviter la disette dans les autres provinces de l'empire que de monopoliser à son profit la vente de cette céréale. L'empereur prévoit-il un bénéfice réalisable sur telle denrée soit en Chine, soit partout ailleurs, il en défend le commerce au Tonkin et l'accapare à son profit. Imbu de tels principes, le gouvernement de Hué ne se soucie point de mettre les étrangers dans la confidence de l'application qu'il en fait. En un mot, les Européens étaient depuis longues années écartés du Tonkin lorsque, le bruit de la *navigabilité* du Song-koï ayant pris une grande consistance, un de nos compatriotes, qui se trouvait chargé de fournir des armes à une armée chinoise, employée dans le Yunan, résolut de forcer le passage par le Song-koï, en dépit du mauvais vouloir des gouverneurs annamites. Ce Français, nommé Dupuis, vivait depuis longtemps en Chine; il connaissait bien le caractère des fonctionnaires et savait comment il fallait en user avec eux. Il entra hardiment dans le Song-koï. En vain la principale autorité du pays s'efforça d'arrêter sa marche. Il passa outre et parvint sans encombre à sa destination, où il put débarquer librement et avec bénéfice son chargement d'armes et de projectiles entre les mains du commandant militaire.

Le chemin était tracé, l'épreuve faite; il n'y avait plus qu'à en profiter. Quant à notre compatriote, lors de son retour, il ne paraissait pas attacher plus d'importance à l'ordre de sortir du Song-koï qu'à l'arrivée il n'en avait accordé à l'injonction de n'y pas pénétrer. Il y séjourna longtemps, si longtemps même que Tu-Duc, im-

patienté de son obstination, et redoutant les conséquences d'une expulsion par la force, demanda le concours du gouverneur de Saïgon. On sait le reste. M. le contre-amiral Dupré envoya au Tonkin un jeune lieutenant de vaisseau. Eut-il raison, eut-il tort de choisir pour cette mission un ancien membre de la commission scientifique du Mékong, l'un de ceux qui des premiers avaient signalé le Song-koï à l'attention des marins et du commerce, un officier ardent, brave jusqu'à la témérité, et peut-être pourvu d'instructions assez élastiques? De deux choses l'une : ou M. Francis Garnier partit de Saïgon avec la pensée de saisir l'occasion d'annexer à notre colonie cochinchinoise un territoire qu'il regardait comme très important de conquérir, ou il donna à ses instructions un sens et une portée qu'elles n'avaient pas. Mais ne fut-il pas excusable d'aider à la lettre de ces instructions et de croire qu'elles lui laissaient une grande latitude? Répétons que les événemens et les situations ont une logique inévitable. L'infortuné marin se sera demandé pourquoi on l'avait choisi si ce n'était pour appliquer ses idées sur la nécessité de compléter notre colonie de la Basse-Cochinchine par la conquête du Tonkin; il crut qu'on ne serait pas fâché en France d'avoir en quelque sorte la main forcée et d'obtenir par une équipée cette importante adjonction territoriale sans laquelle notre colonie de Saïgon lui semblait devoir rester incomplète et boiteuse. Peut-être ce raisonnement eût-il été juste, s'il avait été possible qu'il menât au succès. Mais, quel que fût son dédain du courage chinois, M. F. Garnier aurait dû considérer que la partie était par trop inégale. Ce n'est pas avec une centaine d'Européens, même des plus hardis, qu'il était possible d'asseoir notre autorité dans un pays qui compte des centaines de mille habitans. On sait qu'après la première surprise qui fit tomber entre ses mains quelques-unes des principales villes du pays, un détachement de bandits chinois à la solde du gouvernement annamite entoura l'imprudent officier et le tua. Ce fut la fin d'une épopée qui rappelait les exploits de Pizarre et de Fernand Cortez. Il nous reste à dire en quelle situation cette aventure nous a laissés, quelles en ont été les conséquences et ce que nous pouvons nous proposer désormais dans les conditions où notre colonie se trouve placée.

IV.

On voit par ce qui précède qu'elle a bien changé de caractère. Notre pensée, après avoir assuré le sort des missionnaires, était d'abord d'ouvrir un simple comptoir en Cochinchine; notre premier soin avait donc été de décréter la franchise du port de Saïgon. Nous avions compté sans la mauvaise politique de la cour de Hué

qui s'appliqua à bloquer ce port et nous contraignit à combattre pour donner à notre établissement de l'espace et de l'air. Cette nécessité comportait une acquisition de territoire, et c'est ainsi que notre comptoir se trouva transformé en colonie. Mais la Basse-Cochinchine n'était pas un pays propre à la formation d'une colonie. Si par ce mot on entend une population venue de la mère patrie en un pays lointain pour y cultiver la terre, la Cochinchine française n'est pas et ne pourra jamais être une colonie. Pourquoi? parce que le climat ne permet pas aux Européens de se livrer à un travail manuel de longue durée, parce que notre sang s'y appauvrit et que, même exempts de fatigues physiques, les hommes de notre race y perdent leurs forces et sont obligés, s'ils ne veulent s'exposer à succomber, de venir se retremper en Europe. Cette raison ne serait-elle pas concluante qu'il faudrait encore tenir compte de la concurrence des habitans et des populations voisines, notamment des Chinois, rudes et sobres travailleurs dont on obtient les services à très bas prix et qui savent trouver l'épargne là où les ouvriers européens ne récolteraient que la misère et la famine. L'empire chinois est une fourmilière humaine inépuisable qu'attire le salaire même le plus modeste; sur ses frontières, il n'y a place pour aucune autre race. Peuple de cultivateurs et de marchands, les Chinois montrent dans l'exercice de ces deux professions une supériorité écrasante. Seuls les Annamites pourraient lutter avec eux dans la pratique de l'agriculture; mais dans le négoce les Chinois n'ont pas de rivaux. Les commerçans européens ne se maintiennent à côté d'eux que par la facilité de leurs relations avec l'Occident, par la supériorité de leurs produits manufacturés et de leur marine commerciale.

Il n'y a pas de colonie à rêver en Cochinchine, il n'y a de possible dans ce pays qu'une administration intelligente qui y favorise l'accroissement de la population par la pratique des bonnes mœurs, l'amélioration des anciennes cultures, la connaissance des nouvelles, le goût du commerce, l'étude de nos arts industriels, de nos procédés mécaniques, en un mot tout ce qui peut donner à la contrée une nouvelle source de bien-être, tout ce qui peut rendre les habitans plus heureux, les enrichir. Il faut surtout les faire jouir d'un équitable gouvernement et détruire dans leur esprit la pensée, enracinée par une longue expérience, que tout fonctionnaire est prévaricateur, toute administration tyrannique, tout souverain oppresseur, toute justice vénale. Telle est l'œuvre à laquelle nous sommes voués et que notre marine nationale a glorieusement commencée par ses instructions et son exemple.

Elle a laissé aux habitans leurs lois, qui sont en rapport avec leurs mœurs, se bornant à rayer dans le code annamite les articles

empreints d'injustice ou d'une rigueur excessive; elle a laissé l'autorité à tous les fonctionnaires indigènes qui se sont ralliés à nous et qui ont rompu avec la politique des mandarins; elle s'est réservé seulement une surveillance supérieure exercée par des inspecteurs choisis pour la plupart parmi les officiers. Ils ont mission d'apporter dans l'administration des finances et de la justice la régularité, la modération et l'impartialité. Marins et militaires chargés de ces fonctions sont imbus d'un sentiment de bienveillance éclairée et d'équité imperturbable. Plusieurs, aux époques troublées, ont payé de la vie leur dévoûment et ont été assassinés par des fanatiques. D'autres leur ont succédé sans être aigris par ces catastrophes, continuant à remplir le devoir de leurs prédécesseurs avec la même fermeté indulgente, le même caractère de bienveillance compatissante pour des populations ignorantes. Ce qu'ils ont surtout favorisé avec une sorte de passion, c'est l'instruction dans le cercle où s'exercent leurs fonctions. La Cochinchine ayant longtemps fait partie de l'empire chinois, l'instruction y est en honneur. Nous avons trouvé des populations disposées à profiter des cours publics. Le difficile a toujours été de substituer, d'accord avec les parens, l'enseignement européen à l'étude ingrate et stérile des caractères de la langue chinoise; on sait qu'on peut passer toute une vie à les apprendre sans jamais les savoir. Nous nous appliquons donc à enseigner aux élèves l'écriture en caractères romains; les efforts que fait notre administration pour atteindre ce but sont secondés par des membres de congrégations religieuses vouées à l'enseignement. On a fait appel à leur sollicitude, et ils ont répondu sans hésiter au vœu du gouvernement colonial, malgré l'éloignement de la Cochinchine et malgré l'insalubrité du climat. Des progrès remarquables ont été faits dans cette voie. La mission de ces religieux est patriotique, car ce sont des citoyens français qu'ils forment à l'étude du langage de la mère patrie et, avec la connaissance de cette langue, ils leur inspirent les sentimens qui conviennent à des sujets de la France. Nos officiers ont reconnu l'utilité de ce concours, qui, seul peut-être, a rendu leur tâche possible. Ces officiers sont des gens instruits, défiant de leurs propres forces précisément parce qu'ils sont capables d'en mettre beaucoup à l'accomplissement du devoir, pénétrés de l'importance de leur tâche. Voulant propager l'instruction, ils n'ont pas commencé par écarter les instructeurs. On n'aura jamais à leur reprocher une suffisance sotte ni cette confiance béate en soi-même qui est le propre de l'ignorance et que nous voyons fleurir dans tant d'assemblées plus ou moins issues de l'élection. Aussi leurs efforts sont-ils récompensés par le succès. En 1866, nous avions en Cochinchine 49 écoles fréquentées par 1,238 élèves; en 1870, le nombre des écoles était de 131 et celui des élèves de 5,000.

Tel est l'esprit du gouvernement militaire en Cochinchine; il marche à la prompte constitution non d'une colonie, mais d'un état prospère et heureux sous la tutelle d'un nouveau souverain qui est la France, et qui apporte à ses sujets, avec la richesse, la morale et la vraie justice, ses conquêtes, nous ne dirons pas politiques, car ce ne serait pas toujours une louange, mais civiles. Que la Cochinchine française ait déjà fait de grands progrès dans la voie où elle est entrée, c'est ce qui n'est pas contestable, et, sous ce rapport, notre administration s'est déjà montrée bien supérieure à celle des Anglais dans l'Inde, surtout pendant les premiers temps de leur domination. Malheureusement notre politique plus humaine, plus scrupuleuse, n'a pas égalé celle de nos voisins par la fermeté et la suite des desseins. Notre faute a été de ne savoir pas ce que nous voulions faire et de ne pas prévoir ce que nous ferions. D'un projet de comptoir à un projet de colonie, nous en sommes arrivés à la fondation d'un état satellite. Mais c'est là que se montre avec éclat notre défaut de prévoyance. Puisque nos vues, si modestes d'abord, devaient finir par s'étendre à une annexion, ne fallait-il pas la concevoir grandement? Il n'en eût pas coûté beaucoup plus cher, et dans la suite les revenus eussent plus que compensé la dépense primitive. Nous avions dans notre voisinage l'exemple de l'Inde britannique. Il fallait l'imiter dans une certaine mesure au début; mais surtout ne pas élever de nos propres mains des barrières à notre expansion future. Telle qu'elle est, la Cochinchine française ne représente qu'un territoire restreint, dont la population ne dépasse pas de beaucoup 2 millions d'hommes, et qui, bien administrée, ne donne encore que 2 millions d'excédant sur ses dépenses. Si la Cochinchine entière, y compris le Tonkin, était entre nos mains, nous pourrions nous considérer comme maîtres d'un empire colonial qui, confinant à la Chine, aurait une très grande importance et une très grande valeur. Il ne faut pas faire les choses à demi; mieux vaut ne pas les entreprendre. Les Anglais, voyant nos précautions, notre timidité, nos craintes, n'ont jamais compris cette attitude; ils se sont moqués de nous en répétant dans leurs journaux : « Que diable les Français veulent-ils faire de la Cochinchine? »

Cette question, ils n'auraient pas eu l'occasion de la poser, si nous avions bien su dès l'origine ce que nous allions faire dans l'Indo-Chine, si nous avions eu, comme les Anglais, une politique coloniale, et si, guidés par cette politique, nous en avions résolûment appliqué les principes. Il faudrait supposer surtout que nous eussions bien connu le terrain sur lequel nous allions opérer. Les Anglais, sous ce rapport, sont dignes de servir de modèles. Quand ils ont des vues sur un pays lointain et mal connu des géographes, ils ne manquent jamais de s'y faire précéder par des explorateurs.

Les uns voyagent soi-disant par pur amour de la science; les autres, selon les cas, reçoivent des missions ostensibles. Ceux-ci comme ceux-là rapportent de leurs voyages des renseignemens que l'Angleterre utilise pour prendre des résolutions en pleine connaissance de cause. Tous les gouvernemens réfléchis en font autant. La Russie, dans son expansion incessante sur les frontières du nord de la Chine, envoie toujours en avant-garde des voyageurs isolés. Tantôt ce sont des officiers, tantôt de simples touristes. Leurs observations servent à diriger plus tard la marche du gouvernement. La Prusse, moins coloniale que guerrière, est admirablement renseignée d'avance sur les pays où elle porte ses armes, et nous avons vu en 1870 qu'elle connaissait mieux que nous-mêmes les ressources de la moindre de nos localités. Il nous semble que, si nous avions fait explorer l'empire d'Annam avant d'aborder à Tourane, nous eussions évité l'école que nous avons faite en y débarquant nos premières troupes. Peut-être même, si l'amiral Rigault de Genouilly eût été mieux informé d'avance, il ne serait pas descendu de Tourane à Saïgon, c'est-à-dire à la pointe la plus extrême de l'Indo-Chine, d'où notre rayonnement dans l'Empire du Milieu était très difficile. L'idée d'affamer le souverain de Hué en occupant les provinces nourricières de l'ennemi était ingénieuse, mais de peu de portée. Ce n'était rien qu'un moyen de guerre, et après la guerre ce moyen n'avait plus de mérite. Restait seulement la valeur intrinsèque du territoire conquis. Réduite à ces proportions elle était médiocre. Il est pénible de devoir au seul hasard les progrès que nous avons faits en Cochinchine et d'avoir attendu que nous y fussions fixés en des provinces qui n'étaient peut-être pas les meilleures pour découvrir la nécessité de prendre le Cambodge sous notre protection, de refouler l'ambition de la cour de Siam, de remonter le même fleuve pour savoir s'il conduisait en Chine et de découvrir enfin, longtemps après notre établissement loin du Tonkin, qu'il existait dans cette province, d'abord négligée par nous, une route fluviale conduisant en moins de cinq jours au cœur de la préfecture chinoise du Yunan. Ces regrets sont d'ailleurs inutiles; nous sommes liés et bien liés avec le roi Tu-Duc par des traités que la dernière législature a consacrés solennellement.

Ces conventions comportent la reconnaissance de la souveraineté de Tu-Duc sur la Haute-Cochinchine et le Tonkin, et, mieux encore, l'engagement de prêter à cet ancien ennemi l'appui de nos armes pour défendre au besoin ces droits que nous constatons. Cette clause, fort gênante pour notre politique future, est tout à l'avantage de notre ancien ennemi et peut nous exposer à des conflits avec une puissance européenne, la Prusse par exemple, qui cherche un établissement dans l'extrême Orient. De toute façon,

nous nous sommes lié les mains. En échange, Tu-Duc consent à nous abandonner les six provinces de la Basse-Cochinchine qu'il nous a forcés à conquérir, que nous possédons et qu'il aurait arrachées de nos mains s'il l'avait pu. Cette concession vraiment gracieuse est reconnue par le don de cinq bâtimens à vapeur tout armés, de cent pièces de canon avec un approvisionnement complet de munitions. Nous ajoutons à ces présens une quantité très considérable de fusils et nous lui faisons remise du reste de l'indemnité de guerre qu'il avait dû s'obliger à payer dans son premier traité de cession. En somme, il nous donne ce que nous détenons, ce qu'il est hors d'état de nous reprendre, ce qu'il nous avait déjà concédé, et nous rachetons par des présens et par la remise d'une dette ce qui nous appartenait déjà. Cette convention aurait toute l'apparence d'un marché de dupe si, d'un autre côté, le roi de Cochinchine n'avait fait valoir le mérite d'un second traité par lequel il a consenti à admettre, avec beaucoup de restrictions du reste, les navires de commerce dans ce fleuve du Tonkin qui conduit en Chine, le Song-koï. Or à l'époque où il a signé ce deuxième acte international, Tu-Duc était à peu près dépossédé du Tonkin; les principales villes de ce pays étaient au pouvoir de nos soldats. A l'entrée de la rivière, dont son traité avait pour objet de nous permettre la navigation, notre drapeau était levé. Il nous a convenu de déplacer la question et de solliciter une concession dont nous avions la possibilité de nous passer : nous avons pris le rôle de solliciteur là où nous pouvions commander. Qu'importe qu'un officier trop fougueux eût dépassé ses instructions en s'emparant du pays sans ordres formels! le fait est qu'il l'avait conquis avec une poignée d'hommes. Il avait payé de sa vie sa hardiesse. Était-ce le cas de le désavouer après sa mort? N'était-il pas plus habile et plus honorable pour nous de tirer parti de la situation qu'il nous avait laissée? Les diplomates de la cour de Hué, plus fins et plus résolus, ont bien vu que la préoccupation dominante du gouvernement de la république était de tirer, comme on dit, son épingle du jeu; ils en ont profité avec adresse. En attendant, les mandarins ont déjà payé par une atroce persécution l'aide que M. Garnier avait reçue des chrétiens du Tonkin.

Aujourd'hui le traité est en pleine exécution, et l'on peut savoir comment il fonctionnera : à la manière et avec les procédés annamites. Les douanes établies sur le Fleuve-Rouge entravent la navigation, sur laquelle on prélève un impôt de surérogation au profit des employés, et il n'y a pas de difficultés que ne rencontrent les agens, même officiels, qui veulent remonter le fleuve et entrer en Chine. Au commencement de cette année, M. de Kergaradec, consul de France au Tonkin, a remonté le Fleuve-Rouge. Il a con-

staté la présence sur la frontière de Chine d'une bande de pirates chinois qui se sont emparés d'une province, la gouvernent militairement et prélèvent pour leur compte un droit indirect de 33 pour 100 sur le commerce. Ils sont à la solde de Tu-Duc, mais ils ne font aucun cas du faible mandarin qui représente au milieu d'eux le gouvernement de l'Annam. Du reste M. de Kergaradec a éprouvé qu'on ne pouvait entrer dans le Yunan sans leur permission, même avec les passeports annamites.

Par la conclusion de ce traité, les négociateurs de Tu-Duc ont étouffé d'avance toutes velléités d'extension territoriale que nous aurions pu concevoir pour nous rapprocher des frontières de Chine. La grande politique a reçu, en cette occasion, un coup dont elle aura peine à se relever, et nos adversaires cochinchinois ont su nous réduire à la petite, qui consistait à nous cantonner dans l'administration d'un territoire mesquin et à nous contenter de bénéfices annuels de quelques millions, lorsque nous étions en situation de dominer bientôt l'Indo-Chine, de recueillir, par droit de découverte, la plus grande partie des bénéfices du transit avec la Chine par la grande rivière, au lieu d'y participer modestement et pauvrement dans la mesure ordinaire parmi les nombreux concurrens qui ne peuvent manquer d'exploiter prochainement, en même temps que nous et au même titre, la navigation du Song-koï (1).

Enfin il faut, selon le proverbe, savoir se contenter de ce qu'on a lorsqu'on ne peut avoir ce qu'on ambitionne. Tel qu'il est, notre territoire colonial de la Basse-Cochinchine mérite qu'on s'y intéresse et qu'on se félicite de l'avoir acquis. Les progrès y sont rapides, la transformation morale de la population n'y est pas moins remarquable : voici quelques chiffres propres à en faire ressortir l'importance. Les statistiques publiées par le ministère de la marine et que nous avons entre les mains se rapportent aux années 1867, jusques et y compris 1871. Les premiers relevés sont restés purement approximatifs, l'administration n'étant pas encore définitivement organisée; ils ne comprennent d'ailleurs que les trois provinces de Saïgon, Mytho et Bien-hoa. Depuis lors, trois nouveaux territoires ont été annexés à notre colonie; nous avons dit en quelles circonstances et pour quels motifs. Ils étaient peu peuplés, et les cultures n'y étaient pas très étendues; néanmoins il faut en tenir compte dans l'augmentation considérable de la population, du mouvement commercial et des travaux agricoles. En 1867, la population totale de la Cochinchine française, sans y comprendre les fonction-

(1) Voyez, dans la *Revue* du 1er mai 1874, l'intéressante étude de M. E. Plauchut sur *le Tonkin et les relations commerciales.*

naires et la garnison, était de 502,116 personnes, soit 585 Européens, 482,953 indigènes annamites, 17,754 résidens chinois; le surplus comprenant des Malabares, des Indiens, des Malais et des Arabes. En 1871, les Européens sont au nombre de 823, les indigènes annamites forment un total de 1,223,916, les Chinois résidens présentent un chiffre de 30,444, la population malaise comprend un groupe de 16,427 personnes; enfin les Cambodgiens, que la régularité et l'équité de l'administration française ont attirés dans nos limites, sont au nombre de 64,081; c'est un total général de 1,335,842 individus. La comparaison des deux tableaux établit un accroissement de plus de 150 pour 100 en quatre ans, et si l'on étendait à 1876 les points de la comparaison, la progression serait plus considérable.

Les progrès du mouvement commercial n'ont pas été moins accentués. Ainsi en 1867 les importations relevées par la statistique s'élèvent à 3,413,386 francs; les exportations sont de 2,381,580 francs, soit 5,794,966 francs, entrées et sorties réunies. Mais en 1871, le mouvement du commerce dans la Cochinchine française s'exprime par la somme de 160,488,253 francs, savoir : 84,889,966 francs pour les importations, et pour les exportations, 75,598,287 francs. Il serait sans intérêt de multiplier ici les citations des documens officiels. Tout contribue à prouver la prospérité croissante de notre établissement de Cochinchine. Cette prospérité est si éclatante qu'on ne peut l'envisager sans être ébloui à la pensée des trésors que réserve l'Indo-Chine, comme la caverne des *Mille et une Nuits,* à ceux qui sauront l'exploiter.

N'insistons pas et bornons-nous à répéter que nous devons à notre marine nationale, à son administration intelligente, à l'action de nos gouverneurs, assez gênée sans doute, mais toujours dirigée par le plus pur patriotisme, le succès signalé d'une entreprise difficile et mal étudiée au début. Nos marins, placés loin des regards et des applaudissemens de leurs concitoyens, n'ont pas à leur portée la popularité qu'acquiert facilement le moindre orateur sans quitter le coin de son feu. Ils savent s'en passer, contens d'exposer leur vie pour le pays, sans attendre d'autre récompense qu'un avancement souvent bien tardif et une solde bien modeste. Heureusement l'estime affectueuse de leurs concitoyens les dédommage; ils sont entourés partout de considération; leur uniforme inspire le respect, leur savoir et leur dévoûment éprouvé donnent confiance. Il faut se féliciter, au milieu de l'abaissement général des caractères, de pouvoir signaler tant de gens de bravoure et de désintéressement qui ne transigent jamais avec le devoir, quels qu'en soient les aspérités ou les dangers.

PAUL MERRUAU.

UN

ROMANCIER ÉCOSSAIS

M. WILLIAM BLACK

I. *A Daughter of Heth.* — II. *In silk attire.* — III. *The strange Adventures of a Phaeton.* — IV. *Kilmeny.* — V. *A Princess of Thule.* — VI. *Three Feathers.* — VII. *Madcap Violet.* (Tauchnitz edition, 1871-1877.)

Des trois parties qui composent le Royaume-Uni, la plus pittoresque et la plus romantique est justement celle qui, depuis Walter Scott, a inspiré le plus petit nombre de romanciers. Tandis que l'Angleterre voit chaque année une armée de conteurs célébrer ses sites et décrire ses mœurs, des falaises de Lindy battues par la tempête et des bois de sapin d'Eversley jusqu'aux humides vallées du Cumberland, tandis que l'Irlande ne cesse de fournir à la littérature d'imagination ses figures si joyeuses d'aventuriers, de gentilshommes ruinés ou de patriotes enthousiastes, seule l'Écosse, endormie dans la gloire que lui a créée l'auteur de *Rob Roy*, semble mettre dans l'expression de son génie romanesque un peu de cette économie qui est, dit-on, un des traits distinctifs de la race. Une pareille sobriété n'a d'ailleurs rien d'inexplicable. Il faut en effet, pour réussir dans la peinture des mœurs écossaises, surmonter tant d'obstacles et réunir tant de qualités, qu'on ne peut pas s'étonner qu'en un genre aussi spécial les beaux ouvrages soient rares. On raconte que dix ans avant la publication de *Waverley* et de *Guy Mannering*, les éditeurs de ces deux romans avaient refusé un manuscrit que leur offrait Galt, l'auteur alors in-

connu des *Annales de la paroisse*, sous prétexte qu'un sujet purement écossais n'aurait aucune chance de plaire au public. Le goût a bien changé depuis, mais il n'en est pas moins vrai qu'un grand talent est encore nécessaire pour faire bien accueillir, au-delà de la Tweed, ces tableaux d'une société si différente de la société anglaise, ces paysages austères et ces caractères qui, sous les apparences les plus communes, cachent un fonds naturel de vraie poésie. Et cependant la matière est riche et bien capable de tenter des plumes aventureuses, surtout à une époque où le charme de l'imprévu disparaît rapidement du domaine de la fiction, et dans un temps où les lecteurs, plus avides de nouveauté, plus difficiles à satisfaire et chaque jour plus ennuyés, répètent à l'envi le mot d'un poète du dernier siècle et disent aux auteurs : Amusez-nous, ou nous mourons.

De tous les conteurs que ces récentes années ont vu paraître, M. William Black est aujourd'hui l'un des plus populaires, et c'est à l'Écosse qu'il doit la meilleure partie de son succès. C'est dans la peinture des mœurs écossaises qu'il a d'abord montré son originalité. Plus heureux que ceux qui l'ont de nos jours précédé dans cette voie et parmi lesquels il suffit de nommer Mme Oliphant et M. George Mac-Donald, il a su faire adopter ses héros et surtout ses héroïnes par une foule de gens qui n'ont qu'une idée assez vague du dialecte des *lowlands*, et qui n'en ont absolument aucune de celui des *highlands*. Dans un sujet d'intérêt spécial, l'écueil des romanciers, c'est l'indifférence du plus grand nombre; on n'échappe au danger qu'à force d'art et de talent. Il en a fallu beaucoup à M. William Black pour élargir son cadre de telle façon qu'on pût admirer ses personnages et les comprendre sans avoir besoin de vivre dans leur voisinage, ni même de parler leur langue.

I.

Dans un fragment biographique qu'il vient de publier, M. William Black veut bien nous apprendre qu'il a tout lieu de croire qu'il est né à Glascow en 1841. Il semblerait que la fantaisie et le caprice ont joué un assez grand rôle dans ses années de jeunesse, car, après avoir entrepris successivement un herbier de la flore britannique, une traduction de Tite-Live et une machine destinée à prouver la possibilité du mouvement perpétuel, le futur écrivain se rabattit sur la peinture de paysage. Cette tentative ambitieuse ayant abouti à ce qu'il appelle lui-même quelques « abominations à l'huile, » l'artiste manqué laissa de côté le pinceau et se mit à la place une plume entre les doigts. Il commença par où d'autres

finissent, par la critique, donnant à M. Ruskin et à M. Carlyle des conseils dont ceux-ci ne paraissent pas avoir tenu compte. Ce fut dans un journal de Glascow qu'il écrivit ses premiers articles dont il a maintenant le droit de se railler. Tous les sujets lui étaient bons alors, et comme il pouvait jouer sur le piano, *avec les deux mains*, le plus connu des airs écossais, il ne reculait pas à l'occasion devant l'appréciation des œuvres musicales. Il alla plus loin encore, dans un autre genre, et un jour il osa blâmer sévèrement dans les colonnes du *Citizen* la tactique de certain général américain. Il y gagna sans doute, quoiqu'il ne le dise pas, d'être envoyé en 1866 par le *Morning Star* en qualité de correspondant spécial sur le champ de bataille de Königgrætz. Deux ans après, il publiait un roman en trois volumes. Il n'est pas facile aux auteurs, même quand ils sont entourés de ces premiers rayons de la gloire dont parle Vauvenargues, de montrer de l'impartialité pour des essais restés dans l'ombre. On a toujours un faible à l'endroit des œuvres de jeunesse. M. William Black fait une exception à cette règle, et rien n'égale la bonne humeur avec laquelle il reconnaît que ses premiers livres n'étaient pas de purs chefs-d'œuvre. Il assure même que l'un d'entre eux, *In silk attire*, a eu plus de succès qu'il n'en méritait. Il est vrai que, à son avis, *Kilmeny* vaut mieux que sa réputation, ce qui rétablit l'équilibre. L'auteur cherchait encore sa voie; il la trouva, en 1871, dans *A Daughter of Heth.*

On lit au chapitre vingt-septième de la Genèse que lorsque Jacob fut en âge de se marier, sa mère Rebecca, s'adressant à Isaac, lui dit : « Si Jacob prend pour femme quelqu'une de ces Héthéennes, comme sont les filles de ce pays, à quoi me sert la vie? » C'est à ce passage de l'Ancien-Testament que M. William Black a emprunté son titre, mais ce n'est pas au pays de Chanaan qu'il a placé la scène de son récit. La fille d'Heth, dont il a tracé l'aimable portrait, n'est rien moins qu'une païenne du temps des patriarches, et quant à Jacob, c'est tout simplement un jeune garçon écossais. Miss Catherine Cassilis a eu pour mère une Française; elle est née sur les bords de la Loire, entre Tours et Saint-Nazaire; elle a été élevée en France, et, peu après la mort de ses parens, elle est venue habiter, son éducation une fois terminée, chez son oncle, M. Gavin Cassilis, le ministre de la paroisse d'Airlie, non loin de Glascow.

Les romanciers anglais se plaisent souvent à transporter sur le sol humide de la Grande-Bretagne les fleurs poussées dans un terrain plus clément. Ils aiment à tirer parti de ces contrastes naturels et à peupler leurs fictions de Mignons plus ou moins sentimentales qui regrettent leur patrie. Depuis quelques années, la France leur a fourni dans ce genre un assez grand nombre de personnages. Malheureusement, quelque bienveillante que soit l'intention du

peintre, il se trouve le plus communément que ces portraits sont des caricatures. En vertu de la tradition séculaire qui veut que l'insouciance et la frivolité forment le fonds de notre caractère, les Français, et surtout les Françaises telles qu'on les décrit de l'autre côté du détroit, sont les êtres les plus évaporés de la création. Institutrices ou grandes dames, figures principales ou secondaires, nos compatriotes se ressemblent toutes sur ce point. Elles passent leurs journées à faire le compte de leurs amoureux, à se regarder dans le miroir, à se farder, à fredonner des refrains qui ont pu jouir d'une certaine vogue il y a quelque cinquante ans, mais qui sont assez oubliés aujourd'hui, et quand une pensée désagréable ou triste monte à leur étroit cerveau, elles la chassent aussitôt d'un geste mutin en s'écriant : Vive la bagatelle ! ce qui, paraît-il, est une exclamation généralement usitée en pareil cas sur toute l'étendue du territoire français. Est-il besoin de dire que M. William Black ne s'est pas laissé guider par cet idéal de convention? Miss Cassilis n'a point vécu dix-huit années en Touraine sans y prendre le goût du soleil et des clairs horizons, mais elle a gardé les qualités sérieuses de la race dont elle est sortie, et ce n'est pas de nostalgie qu'elle est destinée à mourir. Elle est bien un peu dépaysée quand elle débarque un beau soir au presbytère d'Airlie. Il faut avouer qu'on le serait à moins. Les habitans de la *manse*, c'est le nom qu'on donne en Écosse à l'habitation du pasteur, appartiennent à une espèce de civilisation assez différente de celle que la jeune fille vient de quitter. Le ministre, son oncle, est un grave ecclésiastique tout occupé du soin de sa paroisse, de la composition de ses sermons, et qui donne au gouvernement de ses fils le reste de son temps. Ceux-ci sont au nombre de cinq; c'est l'aîné qui est le héros du livre. Tom Cassilis, plus connu dans la famille et chez les voisins sous le sobriquet du *Courlis*, a dix-huit ans, de longues jambes, des poignets solides, une âme audacieuse et des goûts de gamin. A la tête de ses jeunes frères, qu'il a disciplinés et transformés en maraudeurs, il fait la terreur de la paroisse. Pour le corriger, on l'a envoyé passer un hiver à l'université de Glascow : il en est revenu pire qu'auparavant. Au moment où l'auteur nous le présente, il est en train de défendre avec ses frères, suivant les procédés employés à Jérusalem d'après l'historien Josèphe, le jardin du presbytère, qu'assiégent les écoliers du village, en révolte contre l'oppression des fils du pasteur, et il fait pleuvoir sur ses adversaires le gravier, les pierres et les injures. C'est dans cette position qu'il est surpris par son père.

« Il se fit tout à coup un silence d'effroi derrière les murs, et les plus jeunes assiégés disparurent rapidement. Un homme aux cheveux gris, au visage austère, vêtu d'un habit noir tirant sur le roux, s'avançait calme à travers les allées, ayant, mauvais présage,

un fouet à la main. Le héros de la journée était encore debout sur ses tonneaux vides et provoquait l'ennemi, tout en se fournissant des munitions empilées pour la défense. — Le voyez-vous maintenant avec ses longues jambes, le fils du ministre? Les voyez-vous maintenant, les petits poulets du ministre? Allez donc vous laver le nez dans le ruisseau. — Au même instant, le Courlis poussa un cri aigu. Il ne s'était pas attendu à être attaqué par derrière, et autant d'épouvante que de douleur se mêlait au gémissement qui suivit le coup de fouet dont ses jambes avaient été cinglées. Dans le fait, la petite lanière qui s'enroulait autour de ses mollets avait à la fois quelque chose de mystérieux et de terrible, et quand il eut sauté, ou plutôt roulé à bas de son tonneau, ce fut pour se trouver face à face avec son père, dont les yeux menaçans et la voix irritée lui expliquèrent bientôt tout le mystère. — Comment osez-vous, monsieur, comment osez-vous faire de ma maison un Bedlam? Quand j'avais votre âge, monsieur, j'étais plus occupé de mon Testament grec que de lancer des injures à la tête de malheureux petits drôles! — C'était plus que des injures, ainsi que vous pourriez vous en assurer en regardant leurs nez, répondit le Courlis d'un ton confidentiel. »

Le soir de ce jour mémorable, l'incorrigible garçon voit arriver sa cousine, sans se douter qu'avec elle un maître entre dans la maison qui n'aura pas besoin de cravache pour se faire obéir. Coquette Cassilis, seule contre tous dans le presbytère, va conquérir les cœurs par sa gentillesse et par sa grâce. Avec son anglais incorrect où viennent naïvement s'égarer certaines expressions plus pittoresques que classiques qu'elle doit à son père, avec son teint pâle, ses cheveux en désordre, ses yeux noirs et son costume élégant, car elle est riche, elle devient d'abord pour tout le monde un sujet de profond étonnement.

Elle commence, à la française, par se jeter au cou de son oncle, ce qui ne laisse pas d'embarrasser un peu le digne homme, qui n'a pas été habitué à de semblables démonstrations. Quant au Courlis, fasciné par les manières surprenantes de l'étrangère, il a conclu en lui-même que c'est une sorcière ou à tout le moins une actrice. Telle est aussi l'opinion du jardinier Andrew, puritain endurci qui argumente avec son maître, n'obéit à personne en matières spirituelles et se regarde au milieu du presbytère comme une vivante protestation contre la théologie érastienne et modérée professée par le ministre. On devine avec quel enthousiasme ce descendant des caméroniens a salué l'arrivée de la nièce du pasteur. En l'entendant parler français, il s'est tout de suite convaincu qu'on ne pouvait pas s'exprimer autrement à Sodome et à Gomorrhe, et en voyant s'agiter les plis de sa robe de soie il n'a pu s'empêcher de songer à

la mère des abominations qui est assise sur les sept collines et qui raille les saints. C'est bien pis encore quand on apprend que Coquette a été élevée dans la religion catholique. A ce coup, le ministre lui-même, malgré son calme, se trouve désarçonné, d'autant plus que la nouvelle venue, s'apercevant de l'émoi qu'elle a causé par ses aveux, déclare avec candeur que toutes les églises lui sont bonnes et qu'elle croira ce que l'on voudra. Cette profession de foi épouvante jusqu'aux jeunes cousins, qui se demandent avec terreur s'ils n'ont pas sous les yeux une amie, peut-être une alliée du pape de Rome. Seul le Courlis, à cet instant critique, prend la défense de l'étrangère. Assez disposé dans son patriotisme à mépriser cette parente inconnue qui lui tombe du pays fantastique où l'on mange des grenouilles, il a pitié de sa confusion et s'enhardit jusqu'à soutenir que la meilleure religion est celle qui consiste à faire le bien autour de soi : assertion audacieuse qui lui vaut une réprimande de son père, et de sa cousine un regard chargé de tant de reconnaissance que pour un autre semblable il aurait été capable de renier ses croyances les plus enracinées et de traiter de fable grossière la conspiration des poudres même. Telle est la première conquête de miss Cassilis. A partir de ce moment, elle trouvera chez le grand gaillard écossais, qui la contemple avec un mélange d'étonnement et d'affection, un protecteur, et plus encore. Dans le monde tout nouveau pour elle où le destin l'a jetée, c'est lui qui la guidera. Il lui apprendra qu'il ne faut ni jouer du piano, ni se promener dans les champs le dimanche, ni s'agenouiller au temple en se couvrant le visage de ses mains. Il lui fera même les honneurs du troisième tome de l'historien Josèphe, un des rares ouvrages dont la lecture soit permise le jour du sabbat.

« — Avez-vous lu Josèphe? demanda-t-il à Coquette un soir où, contrainte au repos absolu, elle contemplait tristement le ciel gris à travers les vitres de la fenêtre.

« — Non, répondit-elle.

« — C'est un livre de grande valeur, dit le ministre à l'autre bout de la chambre où il était assis dans son fauteuil, car nous y trouvons un témoignage de l'authenticité des saintes Écritures venant d'un homme qui n'était point un défenseur de la vérité.

« Coquette approcha sa chaise de la table. Son cousin mit avec précaution le livre devant elle. Elle regarda, et que vit-elle? Deux souris blanches. Le Courlis avait audacieusement extrait le corps du volume, ne laissant que les marges des pages et la couverture. Dans la cavité reposaient les deux petits animaux, à l'éducation desquels il consacrait les après-dîners du dimanche, tandis qu'on le croyait plongé dans une lecture attentive. »

Le tome troisième de l'historien juif n'est pas la seule distrac-

tion que Tom Cassilis puisse offrir à sa cousine. Le village d'Airlie possède dans la personne de Neil Lamont un musicien attitré qui représente la paroisse sous son aspect guerrier et sous son aspect musical en même temps. Le pensionnaire, c'est le nom qu'on donne dans le pays au vieux soldat, est une des plus heureuses figures de M. William Black. Il a été à Waterloo. Il faisait partie dans cette journée de ces vaillans régimens de *highlanders* qui, suivant un mot prêté au vaincu, ne s'apercevaient pas qu'on les tuait. Il profitait de cette circonstance pour décrire minutieusement Napoléon, que d'ailleurs il n'avait jamais vu, et les habitans d'Airlie avaient appris depuis longtemps par ses récits à se faire une idée de la rage et de la mortification qui parurent sur le visage de l'empereur quand il reconnut Neil Lamont courant à la victoire sur les cadavres de trois grenadiers français. C'est ce héros que l'irrésistible Courlis s'en va chercher un jour de pluie pour prouver à la cousine que la musique écossaise ne le cède en rien à celle des autres pays.

« Quand le pensionnaire apprit qu'il jouerait du violon devant une jeune Française, il fut tout fier. N'allez pas croire, dit-il à son compagnon, que je sois capable de blesser la susceptibilité de cette dame. Non, je vous jure qu'elle ne se doutera pas que j'étais à Waterloo. — Coquette le reçut gracieusement, de son côté le *highlander* se montra plein de respect et de dignité. Il refusa doucement de lui montrer sa médaille dans la crainte que l'inscription qu'elle portait ne lui fît de la peine. Il tira son violon de la boîte, s'assit et joua toute sorte de branles et de *strathspeys*, mais pas un seul air guerrier. Qui sait, disait tout bas le musicien à l'oreille du Courlis, qui sait si elle n'a pas entendu parler de nos chants de victoire? Non, non; Neil Lamont n'ignore pas la manière de se conduire avec une dame. — A son tour, Coquette s'assit au piano. Il y a une vieille mélodie écossaise, *Nous n'aurons point d'autre roi que Charlot*, dont son père raffolait. Quand elle frappa les premiers accords de cette vive chanson, le *highlander* resta d'abord silencieux. Il n'avait jamais eu l'idée qu'on pouvait donner tant de puissance et de majesté à un air que les gamins jouaient sur des sifflets d'un sou; mais lorsqu'il se fut familiarisé avec les sons opulens qui sortaient du piano, il commença à s'agiter sur sa chaise; il battait du pied la mesure, il se frappait la jambe avec la main, il dressait la tête, il prenait des airs de défi. Tout à coup, sautant en pied, il se mit à se promener par la chambre en brandissant son archet comme si c'eût été une épée. Et en même temps, Coquette entendit derrière elle les notes aiguës et chevrotantes d'une voix de vieillard. Quand elle se retourna, elle vit le pensionnaire qui marchait à grands pas comme un possédé, la tête levée en l'air et les

larmes coulant à flots sur ses joues desséchées, elle le vit ensuite tomber sur une chaise. « Jamais, s'écriait-il tout honteux, jamais je n'ai rien entendu de pareil depuis le jour où je suis né. »

Telle est la seconde conquête de miss Cassilis, et elle est si complète que le vieux soldat en arrive à se sentir de plus en plus embarrassé de ses souvenirs glorieux, à cacher son tartan, dont il croit que les Français ne peuvent pas supporter la vue depuis 1815, et à ne plus savoir où se mettre quand Coquette lui demande s'il a fait la guerre. Il en est réduit à plaider les circonstances atténuantes en faveur des Écossais, à faire remarquer finement qu'il y avait beaucoup d'Anglais à Waterloo, que les Français se sont bien battus, et qu'après tout Napoléon n'est peut-être pas mort dans son île.

Si la fille d'Heth n'a pas eu de peine à gagner le cœur du ménétrier, elle en aura beaucoup pour se concilier la bienveillance du couple puritain qui veille aux intérêts temporels du presbytère non sans faire de fréquentes incursions sur le domaine du spirituel. Leezibeth, la cuisinière, et son mari Andrew, le jardinier, ne peuvent se décider à voir dans la nièce de leur maître autre chose qu'une séduisante païenne envoyée par Satan pour tenter la famille et la conduire à mal. Leezibeth est la première à s'amollir. Elle a été mère, elle a perdu son enfant, et, à la longue, elle éprouve un commencement de pitié pour l'orpheline. Elle se dit qu'à tout prendre on peut avoir un crucifix dans sa chambre et garder encore des sentimens religieux, et elle tente avec timidité de faire partager cette opinion à son époux. Elle lui représente dans le langage qui lui est familier qu'il y a une grande différence entre le veau d'or qu'adoraient les enfans d'Israël, et le serpent d'airain que Moïse, par l'ordre du Seigneur, dressa dans le désert. Elle en conclut que, si les catholiques se servent d'un bout de croix pour entretenir leurs souvenirs, ce n'est peut-être pas une grande idolâtrie. Cet essai de justification, loin de réussir auprès d'Andrew, ne sert qu'à l'enfoncer davantage dans ses préventions. Il y distingue même la preuve que sa femme est déjà tombée dans le piége tendu par le malin esprit, et il l'engage charitablement à mieux placer sa compassion. « Laissez-la à elle-même, Leezibeth; je vous mets en garde contre cette femme, comme j'ai mis en garde le ministre, qui n'a pas voulu m'écouter et qui lui permet par ses idolâtries de porter le ravage dans l'intérieur d'une maison décente et pieuse. Tout cela n'aura qu'un jour, et nous finirons par nous débarrasser de la vipère, comme le dit le prophète. Elle courra après ses amans, mais elle ne les attrapera point; elle les cherchera, mais elle ne les trouvera pas. » Par malheur pour Andrew, le Courlis, ayant entendu la dernière partie de cet entretien, voulut savoir à qui se rapportait la prédiction. Il était entré dans la cuisine pour y chercher de la colle et

faire un cerf-volant à son petit frère. « De quoi parlez-vous, s'écria-t-il fièrement, est-ce de ma cousine? Quoi! ne pouvez-vous donc manger votre dîner sans vous arrêter pour débiter des médisances? Joli Daniel que vous faites avec vos prophéties et vos jugemens et vos avertissemens; mais, si vous vous mêlez de ressembler à Daniel, par saint Gingoulph! je ferai pour vous de la maison une telle fosse aux lions que de votre vie vous n'en aurez vu de semblable. » Sous cette métaphore, il y a une menace que le Courlis accomplira fidèlement; à défaut de lions, il se servira d'animaux moins poétiques, mais tout aussi malfaisans, et le récit des tours qu'il va jouer au jardinier pour venger sa cousine offre tout l'intérêt d'une véridique histoire.

Si les romans pouvaient se passer d'intrigue, si le goût public revenait à cette aimable simplicité du temps jadis, où l'on n'avait pas besoin de beaucoup d'ingrédiens pour composer une fiction qui ressemblât à la vie, la vie étant elle-même plus simple et plus unie, la conscience de bien des romanciers serait sans doute singulièrement soulagée. Que d'invraisemblances en effet n'est-on point forcé d'imposer à la crédulité du lecteur pour rattacher les uns aux autres les personnages créés par l'imagination ou les tableaux que l'observation a copiés d'après nature, alors surtout que la plupart des combinaisons dramatiques semblent épuisées et que les meilleurs ressorts ont été déjà mille et mille fois mis en jeu! Parmi les romanciers contemporains de l'Angleterre, M. William Black paraît l'un des plus disposés à s'affranchir de l'usage cruel qui force l'écrivain d'inventer, bon gré mal gré, une action romanesque. On dirait tout au moins que cette partie de l'art n'est point à ses yeux la plus importante. Les êtres très vivans qu'il met au monde n'agissent pas beaucoup en général. Ce qu'ils font dans le cours de trois volumes tiendrait aisément en quelques lignes, et l'on pourrait résumer en peu de mots tous les actes de leur existence. Aussi les amateurs d'aventures, de mouvement, de passions violentes et de péripéties seront-ils déçus s'ils prennent en main les charmans récits du conteur écossais; ils n'y trouveront rien de ce qu'ils cherchent. L'originalité de M. William Black est ailleurs. Un amour malheureux suivi du sacrifice et de la mort, voilà tout le sujet de *la Fille d'Heth*; on n'en saurait rêver de plus simple. La nouveauté de l'ouvrage, et ce qui en fait l'intérêt, ce n'est pas à proprement parler la trame, ce sont les figures que l'artiste y a tissées. Elles ne sont pas nombreuses, mais elles ressortent avec un tel relief qu'on se demande plus d'une fois si l'auteur n'a pas eu recours à des souvenirs personnels, si le Courlis n'a pas été de ses amis et s'il n'a pas connu quelque part le jardinier Andrew. Faut-il en dire autant de lord Earlshope? Celui-là, dans le roman, est

chargé de représenter la fatalité de la passion. Grand seigneur, jeune, élégant et triste, lord Earlshope est le plus proche voisin du presbytère. Il a dans le pays une assez mauvaise réputation, car on le voit plus souvent à la chasse qu'à l'église. Aussi M. Ænéas Gillespie, maître d'école, clerc paroissial et grand aumônier d'Airlie, lequel divise l'humanité en deux classes, les pécheurs qui savent ce qu'ils font et ceux qui ne le savent pas, range-t-il plus volontiers le lord parmi les premiers que parmi les derniers. Peut-être n'a-t-il pas tout à fait tort; mais, comme cette distinction ne paraît pas à l'extérieur et que lord Earlshope a des manières de gentilhomme avec un esprit cultivé, il n'est pas étonnant que miss Cassilis trouve quelque intérêt à sa conversation, ce qui dégoûte profondément son cousin et le ferait presque renoncer à continuer une éducation qu'il a si heureusement commencée. Voilà ce qu'il explique à Coquette après lui avoir fait subir l'interrogatoire suivant :

« — Quand avez-vous donc vu lord Earlshope?

« — Ce matin, dit-elle en faisant la moue.

« — Était-ce au presbytère?

« — Je l'ai rencontré en venant vous chercher, et il m'a accompagnée un bout de chemin.

« — Jusqu'où? — Coquette se redressa un peu pour dire : Vous n'avez pas le droit de m'adresser de pareilles questions.

« — Je comprends maintenant, reprit froidement le Courlis, pourquoi vous aviez l'air si attrapée quand je vous ai trouvée près du buisson; je comprends pourquoi vous vous tourniez pour regarder du côté des bruyères. Je suis sûr qu'il y était venu avec vous et qu'il s'est caché... Allons, ajouta-t-il d'un air résigné, je vous abandonne. Je vois que vous êtes absolument comme les autres femmes.

« — Qu'est-ce que vous voulez dire? répondit Coquette avec colère, mais tout en tenant les yeux baissés.

« — Rien de bien important, répliqua le jeune homme feignant une profonde indifférence; je sais que vous ne faisiez pas le moindre mal; je sais que rien de semblable n'est à craindre d'une personne qui porte le nom de Cassilis. Mais pourquoi faire semblant de faire mal? Pourquoi se complaire dans des cachotteries? N'est-ce pas là quelque chose de tout à fait féminin? Et moi qui pensais que vous étiez si différente des autres femmes!

« — Ce n'est pas ma faute si je suis une femme.

« Là-dessus, silence de mort. Ils traversèrent la bruyère sans se dire un mot. Quand ils furent arrivés à la maison, Coquette rentra dans sa chambre et s'y enferma, se sentant tout à la fois très déterminée et très malheureuse. Tom Cassilis de son côté, dans son désespoir, résolut de se remettre entre les mains de la justice pour

un mauvais tour qu'il venait de jouer au jardinier. Il se dirigea vers le cabinet de son père avec l'intention de dresser lui-même son acte d'accusation et de réclamer le châtiment. Il lui semblait à ce moment-là qu'une sentence de bannissement aurait été la bienvenue. »

Entre le jeune garçon qui va peu à peu, sous l'empire d'un amour qu'il ignore encore, se dépouiller de ses enfances, et l'homme du monde qui l'entoure des attentions les plus délicates, il faudra que miss Cassilis choisisse un jour, si ce choix n'est déjà fait dans son cœur. D'un côté c'est la poésie et l'inconnu, de l'autre la réalité d'une affection honnête et naïve. Ici c'est un écolier mal dégrossi, mais débordant de séve, plein de courage et capable de faire son chemin dans la vie, et là c'est le descendant d'une grande race, un homme qui ne s'habille, ni ne pense, ni ne parle comme le font les autres hommes, qui vit dans un certain mystère et conserve, sous des apparences insouciantes et frivoles, une âme aimante et généreuse. Lord Earlshope a nourri autrefois de nobles ambitions, mais il a fini par se convaincre que l'intelligence nécessaire à la réalisation de ses rêves lui avait été refusée. Tory par la naissance, radical par la sympathie, il est en guerre avec lui-même sur toutes les grandes questions de l'existence humaine et croit à vingt-sept ans que sa vie est manquée. Aussi dans son découragement a-t-il renoncé à l'action pour la contemplation et se contente-t-il d'assister en curieux à sa propre destinée. Quelques mots tombés de sa bouche, quelques confidences presque involontaires, ont suffi pour ouvrir à miss Cassilis des horizons nouveaux, pour éveiller dans son âme ce sentiment indéfinissable de pitié curieuse qui si souvent sert de prélude à un autre sentiment moins désintéressé. Ce qui rend ce noble voisin plus dangereux, c'est qu'il ne demande rien et n'a pas même l'air de se soucier de rien obtenir. Il ne lui a pas fallu beaucoup de perspicacité pour s'apercevoir que les souris blanches et les joyeuses expéditions de son cousin ne fournissent pas à Coquette des distractions inépuisables.

Dans l'austérité du presbytère, entre cinq garçons sans cesse occupés à inventer de nouvelles niches et un oncle toujours penché sur les dogmes les plus abstrus de la théologie, la jeune fille s'ennuie. Afin de la divertir, lord Earlshope met son yacht à la disposition de M. Cassilis, et l'on part pour une croisière enchantée. Le pasteur a fait taire non sans peine les scrupules que soulève dans sa conscience l'idée d'un voyage dont le plaisir est le seul objet, et ses yeux fatigués par l'étude se reposent bientôt avec délices sur cette mer parsemée d'îles que son enthousiasme compare à l'Éden, au jardin du Seigneur. On vogue vers le nord, jetant l'ancre aux endroits favorables pour chasser le veau marin, l'oie sauvage ou le héron; on

essuie de gros temps, et le ministre met à profit l'occasion pour composer sur la tempête dont Jonas fut victime un sermon où ses paroissiens reconnaîtront un jour toute la vivacité d'une expérience personnelle. Sous l'influence bienfaisante de l'air marin, le Courlis lui-même forme de bonnes résolutions, déclare qu'il a déjà perdu trop de temps et débarque pour aller reprendre ses études médicales à l'université de Glascow. Seul, le propriétaire de la *Caroline* semble assez indifférent aux beautés naturelles dont il fait les honneurs aux hôtes de son bord, et c'est avec l'air d'un homme distrait qui pense tout haut plutôt qu'avec l'accent de la passion qu'un soir, tout en jouant avec une algue de mer, il conte son malheur à la nièce du ministre. Il lui décrit froidement, comme s'il s'agissait d'un autre, l'expérience psychologique qu'il a faite sur lui-même. Il ne lui demande qu'un peu de temps pour retrouver l'équilibre perdu de son âme. Un jour, quand à son tour elle sera tombée amoureuse de son beau cousin peut-être, il la plaindra comme elle doit le plaindre maintenant, quoique l'amour ne soit pas toujours un malheur. La jeune fille n'a pu s'empêcher de trouver l'histoire très triste. Elle l'est en effet et plus encore que son innocence ne le suppose, car lord Earlshope n'est pas libre. Dans ses voyages sur le continent, il a jadis rencontré une aventurière à laquelle, plein d'inexpérience, il a donné son nom et qui le déshonore maintenant par sa conduite.

Ce personnage désagréable ne fait qu'apparaître dans le roman; on ne saurait s'en plaindre. Peut-être aurait-on plus de gré à l'auteur s'il avait bien voulu lui faire une place moindre encore. Il semble en effet d'autant plus inutile que tout à coup le romancier a l'air de le supprimer sans qu'on sache pourquoi. Il aurait dû commencer par là. Qu'importe après tout qu'à un certain moment lord Earlshope ait tout lieu de se croire enfin délivré du vivant témoignage d'une erreur de jeunesse : Coquette n'est-elle pas destinée par la force des choses à épouser son cousin? Elle sait qu'elle pourrait être heureuse avec celui qu'elle aime et le suivrait volontiers au bout du monde; mais elle éprouve pour Tom Cassilis, ce grand garçon moitié enfant moitié homme, une compassion qui est plus forte que son amour. Elle se dit qu'elle ne doit rien à l'un et qu'elle ne peut se refuser à l'autre. C'est le récit de cette lutte entre un sentiment vrai et un devoir imaginaire qui remplit la dernière partie de l'ouvrage.

On a beaucoup admiré cette étude un peu subtile des scrupules de l'orpheline, et la figure de Coquette a déjà pris une place d'élite dans la galerie des héroïnes du roman contemporain. On en a même beaucoup voulu à l'auteur, — c'est un genre de reproche qui renferme en soi le plus grand des éloges, — d'avoir enterré

si prématurément la nouvelle épouse du jeune médecin, abusant ainsi sur sa créature de son droit de créateur. Le lecteur impartial doit adresser à M. William Black une critique plus fondée : c'est d'avoir changé le lieu de la scène et déplacé par là l'intérêt de son ouvrage. En quittant Airlie pour Glascow et le presbytère pour l'université, le Courlis perd un peu de son caractère. Sous l'habit noir de l'étudiant qui fréquente le monde, on ne reconnaît plus l'ancien maraudeur, effroi de sa paroisse, et sa barbe naissante soigneusement cultivée et son langage châtié font un si singulier contraste avec ses manières primitives qu'on est tenté de regretter les effets de la civilisation sur cette âme naïve faite pour un milieu différent. En revanche, Coquette ne se transforme pas; la fille d'Heth reste jusqu'au bout une étrangère. Lorsque lord Earlshope a péri dans une tempête avec son yacht, elle cède aux instances de son cousin, mais son sacrifice lui coûte la vie. En vain elle veut oublier, la tâche est trop lourde pour ses forces; elle meurt, et la désolation de la *manse* vient donner raison aux prévisions sinistres du vieux jardinier, qui, plus que jamais, peut se dire que cette Samaritaine avait un démon.

II.

Les géographes se sont souvent demandé quel pouvait être le pays septentrional connu chez les anciens sous le nom de Thulé. Les uns ont supposé que les poètes voulaient par là désigner l'Islande; les autres ont prétendu qu'il s'agissait des îles Shetland. M. William Black penche pour les Hébrides. Du moins est-ce à cette extrémité du monde qu'il a placé le royaume d'*Une Princesse de Thulé* sans beaucoup s'inquiéter des commentateurs. Il est le premier à reconnaître que son titre a intrigué quantité de gens des deux côtés de l'Atlantique. Il assure même qu'une controverse acharnée s'est élevée en Amérique sur l'exacte prononciation de ce nom mystérieux,—ce qui d'ailleurs est une ironie évidente. Tout le monde n'a-t-il pas lu *Faust?* L'aimable personne dont le romancier écossais a raconté l'histoire n'est sans doute pas destinée à la même célébrité que le souverain de la ballade allemande; mais M. William Black a jeté tant de poésie autour d'elle qu'elle ne dépare en rien le souvenir des vieux rois de mer. Et au fait, le père de Sheila n'est-il pas roi lui-même? Une petite île, des rochers, des baies de sable et quelques pâturages, voilà son empire; trois cents pêcheurs, voilà ses sujets. Le roi de Borva s'appelle M. Mackenzie, comme le premier venu, et sa fille tient elle-même le gouvernail ou la rame quand elle veut passer de l'île de Borva à l'île de Lewis. C'est dans ces fonctions qu'elle apparaît au jeune peintre Lavender, qui a quitté

Londres avec son ami Ingram pour demander aux brises de l'Atlantique l'appétit et les forces que l'on perd dans les ateliers ou dans les salons d'une grande capitale. Ingram, simple employé dans un bureau de ministère, a passé l'âge où l'on reconstruit l'édifice social sur des bases nouvelles, pour entrer dans cette période de la vie où l'on s'accommode du monde tel qu'il est : ses cheveux commencent à grisonner. Son compagnon Frank Lavender est tout jeune encore et grand faiseur de petits romans intimes où plus d'une figure de femme a déjà joué un rôle purement imaginaire. Dans certains cercles de Londres, il est maintes fois arrivé à quelque jeune fille de s'entendre dire à l'oreille que M. Lavender était passionnément amoureux d'elle sans que cette confidence ait eu les suites auxquelles on est en droit de s'attendre en pareille matière. Maintes fois le bruit s'était répandu que, en peignant une de ces têtes ravissantes qui vues de loin rappellent celles de Greuze, M. Lavender avait pensé à une certaine personne, et jamais la personne en question n'avait trouvé l'occasion d'éprouver la sincérité de son soi-disant admirateur. Aussi M. Lavender, malgré ses rares qualités, est-il un peu gâté par le succès. Ingram, qui lui sert de Mentor, l'a conduit dans ce petit royaume des Hébrides où depuis de longues années il vient passer quelques semaines de congé; il lui a parlé de Sheila, qu'il a connue toute petite, et peut-être a-t-il été imprudent. Miss Mackenzie n'a cependant en elle rien de féerique ni même de romanesque. Les personnages de M. William Black sortent rarement du bon caractère et de la vérité. L'art de l'auteur consiste à les rendre intéressans tout en les laissant parfaitement naturels. Ce ne sont ni des démons, ni des anges, ce sont de purs mortels; s'ils sont poétiques, c'est sans le vouloir, et s'ils sont plaisans, ils restent toujours fort loin de la caricature. Le roi de Borva n'offre dans sa physionomie aucun trait idéal. C'est un brave homme que le produit de ses pêcheries et de ses herbages a mis à l'aise et qui vit content sur son île, confit dans l'admiration de sa fille, de la nature sauvage, du climat, des saumons et du whiskey des Hébrides. Il est fier de Borva, où sa petite fortune ainsi que sa bienfaisance lui donnent une sorte de magistrature que nul ne conteste, fier de sa connaissance des hommes qu'il croit très grande, fier de ses talens d'administrateur et plus fier encore de Sheila. Quand il voit celle-ci dans son étroit costume de serge bleue, les cheveux au vent et rayonnante de santé courir avec son grand lévrier sur les rochers gris de la plage ou visiter les vieillards et les malades dans leurs huttes enfumées par la tourbe, il se dit qu'il faudrait aller plus loin que Glascow pour rencontrer une aussi brave et une aussi belle fille. Quand le soir il fume sa longue pipe et savoure un grog brûlant, si Sheila vient à chanter, en s'accompagnant au piano, quel-

que vieille ballade écossaise parlant d'héroïsme ou d'amour, il n'est pas éloigné de croire que le paradis terrestre s'est retrouvé. Lavender partagera bientôt cette opinion. Il a tout d'abord été séduit par la grandeur d'un paysage nouveau pour lui. La lumière intense d'un jour d'été enveloppant l'Atlantique en faisait une plaine d'argent fondu où l'on n'apercevait à l'horizon que la montagne de Suainabhal et ses sœurs pareilles à des nuages, et tout près la voile rouge détendue d'un *smack* solitaire. L'enthousiasme du peintre éclate à cette vue, et l'on ne peut s'étonner qu'il en rejaillisse un peu sur miss Mackenzie, qui paraît entourée d'une gloire comme une déesse de théâtre. Et pourtant Sheila fait tout ce qu'elle peut pour ramener son interlocuteur à terre et dans la réalité. A chaque instant, elle sort de l'auréole lumineuse qu'il lui prête pour lui parler de ses plantes, des précautions qu'il faut prendre contre la pluie, des jeunes filles de l'île qui vont faire leur apprentissage de modistes à Édimbourg et des jeunes gens qui se préparent à entrer dans la police de Glascow. Lavender s'étonne que la princesse de son rêve puisse s'intéresser à de si vils sujets. Il lui en veut presque d'avoir si peu conscience de sa dignité; mais il l'écoute avec ivresse, et quelques heures se sont à peine écoulées depuis son arrivée qu'il dit brusquement à son compagnon :

« — Ingram, je n'ai jamais vu de fille que j'aimerais autant épouser.

« — Quelle bêtise!

« — Mais c'est la vérité. Je n'ai jamais rencontré sa pareille. Si jolie, si gentille et en même temps si franche! Et puis, savez-vous qu'elle est pleine de sens, point fière du tout et qu'elle s'intéresse à toute sorte de choses ordinaires?..

« Un sourire parut sur le visage d'Ingram, et son ami, un peu vexé, ne put s'empêcher de lui dire : — Vous n'êtes pas un confident très sympathique.

« — C'est que cette histoire m'est connue depuis longtemps. Vous m'en avez déjà dit autant à propos de vingt autres femmes, et c'est toujours la même chose. Je vous assure que vous ne savez rien encore de Sheila Mackenzie, et peut-être ne la connaîtrez-vous jamais. Je suppose que vous allez en faire une héroïne, que vous serez amoureux d'elle pendant une quinzaine, et que vous retournerez à Londres, où les bons mots de quelque femme d'esprit vous guériront.

« — Soit, dit le jeune homme avec humilité, peut-être vous ai-je donné des raisons pour vous défier de moi; mais cette fois-ci vous verrez si je suis sérieux ou si je ne le suis pas.

« — Un jour sans doute, continua Ingram, vous aimerez une

femme pour ce qu'elle est et non pour ce que votre imagination vous la représente; mais c'est une bonne fortune qui arrive rarement à un jouvenceau comme vous. Se marier dans un rêve et s'éveiller six mois après, voilà le sort d'un ingénu de vingt-trois ans. En attendant, ne parlez pas à Mackenzie d'épouser sa fille, car il vous ferait jeter dans le Loch-Roag par un de ses pêcheurs.

« — Là, reprit Lavender, voilà justement ce que je ne puis comprendre chez elle. Comment une fille de son intelligence et de son bon sens peut-elle avoir une telle foi dans ce vieux hâbleur de père qui fait le diplomate avec ses petites finesses; c'est toujours : — Mon papa peut faire ceci, — et — mon papa peut faire cela, — et — il n'y a personne au monde comme mon papa. — Et elle ne cesse de le caresser et de lui faire de petites démonstrations affectueuses auxquelles il reste aussi insensible qu'un ours polaire...

« A ce moment, Sheila, son père et le grand lévrier se montrèrent sur la colline. Lavender eut encore la bonne fortune de suivre à côté de Sheila le sentier qu'ils avaient pris peu de temps auparavant dans la bruyère. La lune était maintenant plus haute dans les cieux, et la bande jaune de lumière qui traversait les eaux violettes du Loch-Roag tremblotait dans un or plus foncé. Le trèfle de Hollande, qui croissait sur la rive, parfumait l'air de la nuit. On pouvait entendre siffler le courlis et le pluvier pousser son cri d'appel dans le clapotage monotone des vagues, dont le murmure remplissait la côte. Quand ils furent arrivés à la porte de la maison, déjà les eaux assombries de l'Atlantique et les nuages empourprés de l'occident se cachaient à la vue. Il ne restait plus devant eux que la plaine liquide du Loch-Roag avec son sillon de feu, et bien loin, de l'autre côté, les épaules et les sommets des montagnes du sud, qui, devenues grises, se dressaient aiguës et claires dans le beau crépuscule. Et c'était là la demeure de Sheila. »

L'antiquité a connu un genre de poésie spécial qui ne traitait que des occupations, des amours, de la vie des pêcheurs, et la renaissance italienne, on s'en souvient, l'a remis pour un moment à la mode. Il ne faudrait à aucun égard comparer *Une Princesse de Thulé* à ces églogues de pêcheurs où les beaux esprits du XVIe siècle se donnaient carrière. Et cependant le roman de M. William Black n'est qu'une idylle maritime dont l'Atlantique est le premier personnage. Ses sourires et ses colères remplissent les pages colorées où l'auteur se plaît à le dépeindre sous tous ses aspects. « Ne dites pas de mal de l'Océan, s'écrie quelque part Sheila, c'est notre meilleur ami. » Elle énumère ensuite tout ce qu'on lui doit et ne permet pas qu'on lui fasse un reproche des naufrages dont le vent seul est cause. Cet enthousiasme de la mer, on en vient à le partager quand on lit le récit de ces belles parties de pêche, voire de chasse,

où les héros du romancier prennent un si vif plaisir. Pour goûter dans tout ce qu'elle a d'exquis l'histoire des amours du peintre de Londres et de la fille des Hébrides, il faut la lire au grand air : c'est un roman d'été, et l'illusion est plus complète si l'on y peut ajouter le bruit du vent à travers les feuilles et les parfums d'une forêt ou d'un champ. Une autre condition, c'est de ne point être pressé. M. William Black ne l'est jamais. Il ne se lasse pas de promener son lecteur dans le monde inconnu qu'il a découvert, et l'on n'éprouve aucune envie de s'en plaindre, tant ces descriptions ont de charme, tant sont originales dans leur simplicité les figures qu'on y rencontre. Il n'est pas jusqu'au climat même de ces îles, peu fréquentées, dont on ne finisse par comprendre l'attrait. Ce n'est pas, tant s'en faut, qu'il y règne un printemps éternel; les contrastes y sont violens, mais le soleil y est si radieux après la brume, et les crépuscules y sont si doux! Aussi ne peut-on s'empêcher de croire que personne à la place de Lavender n'aurait fait autrement que lui. Comment résister à ces influences du milieu, comment rester froid devant cette belle fille aux épais cheveux noirs, à la bouche finement ciselée, aux yeux pleins des reflets de la mer? Comment ne pas se sentir fier lorsque, guidé par ses conseils, on a lancé la mouche avec assez de bonheur pour attraper un saumon de quatorze livres, et qu'elle vous tend la main pour vous féliciter? Et si l'on est peintre, et de plus un peu fat, n'est-on pas tout naturellement amené à contempler par avance l'effet que l'on produirait dans un salon de Londres en y amenant à son bras cette princesse de l'Océan, au milieu des poupées à la mode?

Lavender ne se demande pas si la princesse voudrait se prêter à cette comparaison. Sheila ne lui a donné encore aucun droit de supposer qu'elle ait pour lui des sentimens plus vifs que ceux que l'on doit à un hôte. Elle le traite en camarade, lui fait les honneurs de sa patrie comme à un étranger, trouverait même fort naturel qu'il l'appelât Sheila tout court, ainsi que chacun fait dans le pays; mais elle est assez surprise lorsqu'un beau soir le jeune Anglais lui demande si, dans un avenir lointain, elle ne consentirait pas à lui confier le soin de veiller sur elle. — Peut-être, répond-elle. — *Peut-être*, on le sait, n'est en général pour un amant qu'une forme de langage dont le sens équivaut à *sans doute*. Dans la bouche de Sheila, ce mot a seulement la signification restreinte qu'on s'accorde communément à lui reconnaître. C'est ce qu'Ingram tâche en vain de faire entendre à son ami, qui, fort de cette promesse un peu vague, en arrache bientôt une plus marquée à l'embarras de celle qu'il croit aimer. A proprement parler, il ne s'agit ici ni de coquetterie, ni de passion. L'auteur a voulu faire une analyse de sentimens assez ordinaires dans la vie et montrer que, dans les choses du cœur

comme dans les autres, la part du malentendu se trouve souvent la plus grande. Le caractère sérieux d'Ingram devrait, semble-t-il, avoir plus d'attrait pour l'âme simple de Sheila que la frivolité mondaine de Lavender, et dans le fond de son cœur c'est peut-être Ingram que la jeune fille préfère. Ingram seul la comprend; malheureusement il est trop modeste pour supposer qu'on puisse l'aimer, trop ignorant de sa propre valeur pour s'imaginer que d'autres s'en aperçoivent, et trop noble pour devenir le rival de celui dont il a reçu les confidences. Dans les hésitations de Sheila, dans ses réticences, il a bien entrevu un mystère qu'il ne tiendrait qu'à lui d'éclaircir. Il n'aurait qu'un mot à dire; il ne le dira pas. Il laissera croire à Sheila, qui s'en étonne un peu, qu'il approuve la requête de l'artiste et n'osera pas donner franchement à celui-ci la seule raison capable de le détourner, sinon de le convaincre. Il portera le dévoûment et l'oubli de soi-même plus loin encore. De simple confident, il deviendra personnage actif, et, bien qu'il ne voie dans la passion de Lavender qu'une surprise où la tête est plus intéressée que le cœur, il se chargera d'un rôle dont le peintre n'a pas l'air de se soucier beaucoup : il affrontera la colère présumée du roi terrible de Borva en lui annonçant que l'étranger brigue, la main de sa fille. Ce n'est pas qu'Ingram envisage avec beaucoup d'enthousiasme la mission délicate qui lui est confiée. Il s'est préparé par la méditation à s'acquitter consciencieusement de sa tâche; le hasard vient heureusement à son secours. Un soir, tandis que Lavender et Sheila, mariant leurs voix aux accords du piano, chantaient de vieux airs où il était question d'amour, d'aurore, de joyeux zéphyrs et d'autres choses semblables, et que le roi de Borva, ravi de ces jolies chansons, bourrait silencieusement sa pipe en écoutant, Ingram crut le moment favorable pour sonder son hôte.

« — Je pense, dit-il, qu'un jour ou l'autre Sheila aura son amoureux aussi.

« — Oh! oui, dit le père d'un ton de bonne humeur. Sheila est une belle fille; un jour ou l'autre elle aura son amoureux.

« — Elle se mariera aussi, je pense, dit Ingram avec précaution.

« — Oh! oui, Sheila se mariera; que serait la vie d'une jeune fille, si elle ne se mariait pas?

« — Ce sera bien dur pour vous de vous séparer d'elle, reprit Ingram sans trop oser lever les yeux.

« — Ce sera dur sans doute, répondit Mackenzie assez gaîment encore; mais tout le monde doit en passer par là, et le mal n'est pas grand. Il faut que les jeunes gens se marient, voyez-vous, et à quoi bon se marier, sinon quand on est jeune. Quant à Sheila, elle ne veut pas y penser. Il y avait le jeune Mac-Intyre; vous l'avez vu

l'an dernier à Stornoway. Il a trois mille acres de forêt avec des daims dans le Sutherland, et il aurait été très content d'épouser miss Sheila. Je lui ai dit : Ce n'est pas à moi de vous dire oui ou de vous dire non, monsieur Mac-Intyre; Sheila vous fera sa réponse elle-même. Mais il a eu peur de lui parler, et Sheila ne sait pas pourquoi il est venu deux fois à Borva l'année passée.

« — C'est, dit Ingram, beaucoup de bonté de votre part de laisser Sheila tout à fait libre dans son choix. La forêt de daims aurait cruellement tenté plus d'un père.

« Ici le vieux Mackenzie fit entendre un rire moqueur : — Que diable ai-je besoin d'une forêt de daims pour ma Sheila? Sheila n'est pas une fille de pêcheur. Elle n'est pas pauvre. Elle épousera justement le jeune homme qu'elle voudra, et pas un autre; voilà ce qu'elle fera, parbleu! »

M. Mackenzie n'est pas un père comme un autre. Il est bien un peu surpris lorsqu'Ingram, encouragé par la déclaration de principes qu'il vient d'entendre, profite de ces bonnes dispositions pour insinuer que le choix de Sheila est fait. Il ne comprend guère que sa fille ait donné son cœur à un étranger; pourtant, si cet étranger lui plaît, cela suffit. Il ne se montre pas moins traitable sur une matière ordinairement assez fertile en discussions, et c'est au tour d'Ingram de s'étonner quand il voit l'indifférence de M. Mackenzie pour les perspectives brillantes que, plénipotentiaire habile, il étale à ses yeux. Lavender sera riche un jour; une tante généreuse lui laissera toute sa fortune, et c'est à sa bonté plus qu'à son pinceau qu'il doit de mener déjà une vie exempte de soucis pécuniaires. Ceci ne fait pas précisément l'affaire du brave habitant des Hébrides. Beau-père unique au monde, il aimerait mieux un gendre pauvre; aussi fait-il remarquer avec complaisance à l'ambassadeur de Lavender que la tante et le neveu pourront se brouiller un jour, que les tableaux ont plus de succès quand ils se donnent que quand ils se vendent; bref, il caresse par la pensée tous les bienheureux accidens au bout desquels le peintre se verrait sans le sou. Alors, le calcul est bien simple, il donnerait tout son argent au jeune homme, à la condition de venir vivre auprès de lui dans l'île de Lewis, non pas à Borva, qui n'est qu'un banc de rochers, mais à Stornoway, où l'on trouve des maisons, des rues et même une société. — Avec un pareil beau-père, on le sent bien, il n'est pas difficile de s'entendre, et les fiançailles suivent de près les négociations. Six mois après, debout sur un petit promontoire battu des vagues, un homme à la barbe grise cherchait d'un œil perçant à travers les lames, la brume et la pluie, la fumée du bateau qui va de Stornoway à Greenock. Quand il aperçut sur le pont du navire un mouchoir blanc qui s'agitait, comme s'il eût parlé à celle qu'il ne voyait plus, il dit : — Ma pauvre petite

Sheila, ma bonne fille! — Et lorsqu'il passa dans Stornoway, conduisant, la tête baissée, sa *wagonette*, les enfans qui jouaient sur le seuil des portes chuchotaient en le regardant : — C'est le roi de Borva. — Et les gens d'âge se disaient en secouant la tête : — Mauvais jour pour M. Mackenzie que celui où il rentre dans une maison vide. »

C'est à Londres que le romancier transporte son lecteur dans la seconde partie de son livre. L'intérêt d'un genre tout différent désormais naîtra du contraste des situations, et le drame, si l'on peut employer ici ce mot ambitieux, consistera dans l'opposition de la vie naturelle à la vie factice. La passion du mari sera-t-elle assez sérieuse pour résister au changement de décors? L'affection de l'épouse restera-t-elle intacte dans ce milieu nouveau? Telle est la question qui va se débattre sous les frais lambris que Lavender a mis tous ses soins d'artiste amoureux à préparer pour la jeune femme. Lavender a fait un beau songe. Dans la société raffinée qu'il fréquente, il a rêvé d'introduire son Océanide avec ses grâces naïves, son accent des Hébrides et ses locutions étranges. Il s'est dépeint d'avance l'admiration de ses amis, la surprise des uns, l'envie des autres, les félicitations de tous. Il exposera le portrait de Sheila, et la foule s'arrêtera devant le doux et fier visage. Elle chantera dans les salons ces légendes plaintives qu'ont transmises aux joueurs de cornemuse les bardes celtiques, et toutes les femmes émues sentiront sans savoir pourquoi leurs yeux se gonfler de larmes. Voilà ce que s'était dit Lavender, jouissant en imagination de l'effet qu'il produirait sur le public en qualité de prince époux; mais, une fois replongé dans le courant de la vie civilisée, il commence à éprouver quelques doutes sur la réalisation de son rêve et retarde assez volontiers l'entrée de sa femme dans le monde. Il se contente d'abord de faire voir à celle-ci l'énorme capitale, ses promenades, ses faubourgs, ses parcs et son fleuve. Ce n'est qu'après avoir épuisé la liste des excuses qu'il se décide à la présenter à sa tante. Mistress Lavender joue dans cette seconde partie le rôle de fée bienfaisante et bourrue. L'auteur ne lui a pas épargné les ridicules; cependant, cette fois encore, on sent qu'il a dû rencontrer quelque part cette étrange personne qui s'est éprise d'une belle passion pour l'empereur Marc-Aurèle, qui passe sa vie à peser sa nourriture et à railler ses semblables et qui garde sous le masque d'un scepticisme païen un reste de tendresse et de générosité. Comme l'immortelle tante Trotwood, avec laquelle elle offre plus d'un trait de ressemblance, elle brusque son neveu tout en lui rendant la vie facile, et l'on soupçonne qu'elle n'a pas dû être beaucoup plus heureuse en ménage que la pauvre bienfaitrice de David Copperfield. Comment fera la jeune femme pour trouver grâce devant les yeux

difficiles de cette parente quinteuse et qu'il faut ménager? Sur ce sujet, Lavender est plus inquiet encore que Sheila. C'est avec un battement de cœur qu'il entre dans le salon où mistress Lavender, il le sait, va faire l'examen critique de celle qu'il est allé chercher si loin.

« — Tante Lavender, voici ma femme.

« — Je suis charmée de vous voir, ma chère, dit la vieille dame, offrant sa main sans se lever. Asseyez-vous. Toutes les fois qu'on se sent nerveuse, on doit s'asseoir. Frank, donnez-moi l'ammoniaque qui est sur la cheminée. — C'était une petite fiole avec le mot poison pour étiquette. Elle en sentit le bouchon qu'elle tendit ensuite à Sheila en lui disant d'en faire autant. — Pourquoi votre femme de chambre vous coiffe-t-elle de la sorte? demanda-t-elle tout à coup.

« — Je n'ai pas de femme de chambre, répondit Sheila, et c'est toujours ainsi que j'arrange mes cheveux.

« — Ne vous offensez pas. Cette coiffure me plairait assez, mais il ne faut pas que vous vous rendiez ridicule, vous avez trop l'air d'une beauté de village qui va danser. Paterson vous montrera comment il faut faire. »

Sheila livre aussitôt sa tête à l'art de la femme de chambre, et cette preuve de docilité lui sera comptée; mais que de choses l'infortunée ignore qu'il lui faudrait savoir pour conquérir les bonnes grâces de cette singulière tante! Le lunch est servi, et la conversation roule tantôt sur les alimens, tantôt sur les médicamens. Sheila n'a pas la moindre idée de la force ni des effets des différens vins. Si elle connaît le camphre de réputation, elle n'a jamais en revanche entendu parler du bismuth, et elle est forcée d'avouer que l'eau de Cologne prise comme liqueur avant d'aller au bal n'aurait pour elle aucune espèce d'agrément. Au milieu de cette confession générale, elle accepte sans y faire attention un morceau de fromage de Roquefort dont les proportions font tressaillir d'effroi mistress Lavender.

« — Mon enfant, vous en avez là plus qu'il n'en faudrait pour tuer un laboureur, et je pense que vous n'auriez pas été assez raisonnable pour en laisser.

« — Est-ce donc du poison? dit Sheila, regardant son assiette avec terreur.

« — Comme tous les fromages. Paterson, les balances. — Mistress Lavender se fit apporter l'assiette de Sheila, et, après avoir coupé et pesé la quantité convenable de fromage, elle la lui renvoya. — Rappelez-vous, dans quelque maison que vous alliez, de ne jamais prendre plus de roquefort que cela.

« — Il serait plus simple de s'en passer tout à fait.

« — Il y a une infinité de choses dont il serait plus simple de se

passer, continua mistress Lavender avec sévérité, mais dans la vie la sagesse consiste à se donner le plus grand nombre possible de jouissances sans dépasser les bornes de la modération et nuire à sa santé. Vous êtes jeune et vous ne pensez pas à tout cela; vous croyez, parce que vous avez de bonnes dents et le teint clair, que vous pouvez manger n'importe quoi. Cela ne durera point. Un jour viendra. Ne savez-vous pas ce que dit Marc-Aurèle, le grand empereur : « Encore un peu de temps, et tu ne seras plus rien, et tu ne seras nulle part, comme Hadrien et comme Auguste! »

« — Oui, fit Sheila. »

Sheila ne sort qu'à demi victorieuse de cette épreuve importante. Aux morceaux délicats et variés qu'elle a mangés, elle aurait préféré une sandwich et une gorgée d'eau sur quelque colline des Highlands, et, devant l'assaisonnement de physiologie moderne et de philosophie antique que la vieille dame a mêlé au repas, le cœur a failli lui manquer. Elle n'est pas au bout de ses tribulations. Il ne lui faudra pas longtemps pour sentir qu'elle n'est pas plus à sa place au milieu de cette nouvelle société qu'un des daims de son pays transporté tout à coup dans un parc de Richmond ne serait à la sienne; le jour où Lavender s'en apercevra à son tour, le bonheur du jeune ménage sera bien près d'être troublé. Lorsque, sous prétexte de se mettre sérieusement à l'ouvrage, le peintre ira s'enfermer dans son atelier après avoir pris le chemin le plus long, ou acceptera pour lui seul quelque invitation, ou se montrera en voiture à côté de quelque femme élégante, que fera Sheila derrière les rideaux de sa fenêtre? Elle songera à son père, au Lewis, au plaisir d'errer le long des rochers, de recevoir les embruns de la vague et les caresses de la brise marine, et elle regrettera la joie sauvage et la liberté de l'Océan. Se dira-t-elle qu'elle a fait un sot marché en échangeant l'indépendance de sa rustique demeure contre l'étouffante solitude d'une villa de faubourg? Il ne tiendrait qu'à Lavender que cette comparaison ne lui vienne pas même à l'esprit; mais il ne connaît pas la valeur du trésor que le hasard a mis entre ses mains. Enfant lui-même, il traite sa femme en enfant et, sans le vouloir, blesse ses sentimens les plus délicats et les plus chers. Il écarte Ingram, son meilleur ami, dont la franchise l'offense non moins que la profonde affection qu'il témoigne à Sheila; et celle-ci de son côté, trop fière pour se plaindre, prend l'habitude de pensées d'autant plus douloureuses qu'elles ne peuvent être ni exprimées ni comprises. Le romancier a décrit avec une rare finesse cette lente progression de tristesse et de découragement. Rien n'est plus touchant que les efforts de Sheila sur elle-même pour se plier aux caprices de Lavender, pour combattre une jalousie naissante qu'elle ne peut s'empêcher d'éprouver quand elle voit son

mari trouver plus de plaisir hors de chez lui que dans son intérieur. Elle devine qu'elle est en train de perdre à ses yeux le charme qu'elle exerçait à son insu sous le toit familier qu'elle a quitté pour le suivre. Son costume, son chant, son accent même, tout était alors pour Lavender une matière toujours nouvelle d'admiration. Nulle part il n'avait vu d'étoffe pareille à celle dont elle s'habillait, et toutes les fois que, cédant à la coutume des Hébrides, elle adoucissait la prononciation de certains mots en y insérant une voyelle, il laissait éclater un enthousiasme que cette simple lettre ne justifiait pas. Était-ce donc le cadre qui faisait toute la valeur du tableau, et faudrait-il retourner à Borva pour retrouver la paix des premiers jours? Ce serait peut-être le salut des deux époux, mais Sheila n'ose le demander à son mari. Au moins tentera-t-elle de replacer pour un instant celui-ci sous l'influence de souvenirs qui lui doivent être précieux encore, et c'est justement le stratagème enfantin dont elle s'avise qui précipitera le cours de sa destinée. Pour fêter l'arrivée de sa cousine Mairi, qui vient la voir à Londres du fond des Highlands, elle orne à sa façon la chambre qu'on est convenu d'appeler la bibliothèque, quoique le tabac et les pipes y tiennent une place plus importante que les livres. Des bruyères fraîches encore couvriront la cheminée, où seront posées quelques grosses coquilles de mer. Dans le foyer, une motte de tourbe répandra cette senteur qu'on n'oublie pas une fois qu'on l'a respirée, et sur la table, près d'un grand saumon, des bouteilles remplies de whiskey étaleront leurs formes norvégiennes.

A cette vue, le cœur de Lavender ne se fondra-t-il pas? Malheureusement, ce jour-là, le maître de la maison a, sans en prévenir la maîtresse, ce qui est toujours hasardeux, invité des amis à sa table. Il vient lourdement, comme certain héros du drame romantique, « patauger à travers ces toiles d'araignée, » et, plus surpris que charmé de la transformation de son appartement, il fait entendre non sans rudesse à la pauvre Sheila que sa cousine avec ses manières rustiques serait déplacée à côté des personnes qu'il attend. Sous ce coup imprévu, Sheila, baissant la tête, laisse l'ingrat faire honneur à ses convives et, suivie de la malencontreuse Mairi, sans larmes, sans phrases, elle abandonne la partie et quitte la demeure conjugale. Elle s'en va demander un asile non pas à son père, car devant lui elle ne veut pas rougir de son époux, mais à la vieille admiratrice de Marc-Aurèle, qui a mieux compris que son neveu la délicatesse et la fierté de la jeune femme.

Cependant, après tout, le peintre n'était pas si noir qu'il en avait l'air. Lavender sent sa faute, reconnaît humblement qu'il s'est trompé et prend la résolution de reconquérir le cœur qu'il n'a pas su garder. Il réussira dans cette entreprise. Lorsqu'il aura montré

son repentir à force de travail, de soumission et de désintéressement, il pourra reparaître devant sa femme, la princesse de Thulé lui sourira comme autrefois dans le petit parloir de Borva. Quant au lecteur, tout heureux qu'il soit de cette réconciliation, il ne laissera pas d'éprouver quelques craintes pour l'avenir du ménage. La seule pensée capable de le rassurer, c'est que les deux époux, instruits par l'expérience, ne quitteront les Hébrides que lorsque le pinceau de Lavender en aura reproduit tous les sites pittoresques. Ils n'iront à Londres que pour y trouver Ingram, qui s'est marié dans l'intervalle; mais ils n'y verront plus la bonne tante, mistress Lavender, qui a quitté ce monde « comme Hadrien, et comme Auguste » et comme Marc-Aurèle lui-même.

Ce qui donne du prix aux ouvrages de M. William Black, c'est une facilité pleine de grâce, une élégance également éloignée de la recherche et de la banalité. En Angleterre comme ailleurs, ces qualités deviennent assez rares pour qu'on les signale plus volontiers quand on les rencontre dans d'aussi heureuses proportions. Si M. William Black n'a pas ordinairement le tour dramatique que l'on trouve chez d'autres, s'il ne frappe pas son public par la richesse de l'intrigue ou par la variété des combinaisons, il excelle en revanche à donner à tout ce qu'il touche l'apparence de la réalité sans jamais tomber dans la platitude. Ces différens mérites se font remarquer dans ses romans assez nombreux déjà, et, quelles que soient les préférences du lecteur, il est forcé de reconnaître que dans tous domine une grande distinction jointe à beaucoup de savoir-faire. L'auteur d'*Une Fille d'Heth* ne s'est pas confiné à jamais dans les Highlands. La « terre des gâteaux d'avoine » est son pays, et il y règne en maître; mais il a prouvé plus d'une fois qu'il est aussi familier avec les clubs de Pall Mall qu'avec les cimes du *Mealasabhal*. Il n'est pas plus embarrassé quand il s'agit de tracer un caractère purement anglais ou de décrire un paysage de Cornouailles. Il y a par exemple une très grande différence entre le sujet de *Three Feathers* et celui de *Madcap Violet*, et pourtant la même plume s'y décèle.

Le premier de ces deux récits a été très diversement apprécié. Parmi les critiques, les uns l'ont trouvé détestable, les autres excellent. L'auteur, fort empêché entre ces jugemens contraires, avoue qu'il a, suivant le conseil de ses amis, adopté le plus favorable. Quoi qu'il en soit, bonne ou mauvaise au fond, cette étude de mœurs provinciales a dans la forme toute la fantaisie et toute la légèreté qui font l'originalité de M. William Black. On pourrait en dire autant de *Madcap Violet*, si dans ce roman, le dernier qui soit sorti de ses mains, l'aimable écrivain n'avait voulu faire résonner

des cordes auxquelles il ne nous avait pas habitués. Il s'était jusqu'alors contenté d'effleurer les choses du cœur; cette fois il a tenté de descendre aux dernières profondeurs de la passion. N'aurait-il pas plus sagement fait de s'en tenir à ces cordes moyennes qu'il sait frapper avec tant de douceur et d'habileté? Le regret est d'autant plus vif qu'il y a, même dans *Madcap Violet*, nombre de chapitres où l'ironie la plus fine étincelle, et que seul M. William Black pouvait écrire. Pourquoi faut-il que ces trésors se trouvent perdus dans les dédales d'une fable dont le moindre défaut est l'invraisemblable absurdité! M. William Black se moque quelque part de ces jeunes gens fraîchement sortis de Cambridge ou d'Oxford, lesquels se sentent également capables de montrer au chancelier de l'échiquier comment il faut s'y prendre pour disposer un budget ou d'enseigner au romancier l'art qu'il a étudié pendant dix ans de sa vie. En d'autres termes, il n'aime pas la critique et n'a pas l'air de croire qu'elle ait rien à lui apprendre. Peut-être un jour changera-t-il d'avis sur ce point délicat. En ce cas, il n'aura pas été inutile de lui donner le timide conseil d'éviter les digressions et les descriptions dont le développement exagéré fait perdre de vue les personnages et le sujet même. Après tout, le sport, puisque aussi bien c'est de lui qu'il est question, a ses journaux et ses recueils. Il n'est pas défendu sans doute de l'introduire dans la littérature d'imagination; encore faut-il le faire avec une certaine réserve. C'est une belle chose que la pêche au saumon et la chasse à l'oie d'Écosse; mais ne sont-ce pas là de ces plaisirs dont le récit, quoi qu'on fasse, demeure toujours languissant, surtout quand il se prolonge pendant une longue suite de pages. Si le roman n'est pas destiné à célébrer le souvenir de passe-temps de ce genre, il ne gagne pas beaucoup non plus à devenir un guide de voyageurs; or, dans son amour de la nature, M. William Black, sans y penser, en vient quelquefois à composer des chapitres que l'on prendrait, n'était l'élégance du style, pour des feuillets détachés de quelque manuel à l'usage des amateurs d'excursions. C'est ainsi que dans les *Étranges aventures d'un Phaéton*, l'auteur se borne uniquement à décrire tout ce qu'une famille qui voyage en voiture a remarqué sur la route de Londres à Édimbourg. On dit que cette idée ingénieuse a obtenu un grand succès. Il ne serait pas à souhaiter que le conteur écossais se prévalût de cet avantage pour s'engager dans une voie qui ne saurait mener bien loin : il finirait par y gâter son beau talent et par y perdre quelque chose de sa légitime réputation.

LÉON BOUCHER.

UN

VOYAGE PRINCIER

DANS L'INDE

The Prince of Wales' tour in India, Greece, Egypt, Spain and Portugal, by W. H. Russel, with illustrations by Sidney P. Hall, M. A. Londres 1877. Sampson Low et Cie.

Le 6 décembre 1664, Aureng-Zeb quittait Delhi pour passer un an dans les fraîches vallées du Cachemire. Il faut lire les mémoires du médecin Bernier, qui nous a laissé une relation de ce voyage, pour se faire une idée des fatigues, des délais, des embarras, des périls même qui étaient alors l'accompagnement inévitable d'une pareille excursion. Voici qu'à deux siècles de distance un futur successeur d'Aureng-Zeb sur le trône de l'Hindoustan a voulu visiter, non plus uniquement les plaines de l'Inde septentrionale, mais les trois faces du vaste triangle qui est devenu le domaine britannique au sud de l'Himalaya, et rien mieux que le contraste de ce nouveau voyage princier ne pourrait marquer l'intervalle qui, sur l'échelle de la civilisation, sépare l'Inde anglaise de l'Inde mogole. Ainsi, pour ne citer qu'un fait, Aureng-Zeb avait dû consacrer presque deux mois et demi à franchir les 150 lieues qui séparent Delhi de Lahore : ce même trajet a coûté une simple nuit au prince de Galles, qui d'ailleurs, durant les quatre mois de son séjour dans l'Inde, n'a pas parcouru moins de 12,776 kilomètres, dont la moitié en chemin de fer! A la vérité, tandis que

le fils de Shah-Jehan avait emmené près de 400,000 individus, pour assurer tant la sécurité que la subsistance de l'expédition, toute la suite du prince anglais tenait dans deux trains, et certes il s'en faut que la sûreté ou le prestige de l'illustre voyageur, voire le confort de ses compagnons, aient eu à souffrir de cette dérogation aux habitudes de la cour mogole. Sans doute, même en Europe, nous ne pouvons nous reporter de deux siècles en arrière sans constater qu'une énorme amélioration s'est réalisée dans nos moyens de déplacemens, sous le triple rapport de la sécurité, de la rapidité et de l'aisance. Mais il convient de se rappeler que dans l'Inde cette révolution économique s'est opérée tout d'un coup, et que les voies de communication, comme au reste tous les élémens de l'organisation politique et sociale, n'y ont pas pris plus d'un demi-siècle pour passer d'un état voisin de notre moyen âge aux développemens les plus raffinés de la civilisation moderne. C'est en 1843 seulement qu'on y a ouvert le premier tronçon de route carrossable, et jusqu'en 1857 un fantôme de Grand-Mogol a conservé l'apparence de la souveraineté dans cette ville sainte de Delhi où la reine Victoria vient seulement d'assumer, en présence de toute la féodalité indigène, le titre solennel d'impératrice de l'Inde.

C'est au docteur W. Russel, correspondant du *Times*, que nous devons la description la plus complète et la plus autorisée de ce voyage. Plus favorisé que ses confrères, il avait obtenu, en effet, de cumuler avec ses fonctions de *reporter* l'emploi de secrétaire-adjoint près de son altesse royale. M. Russel est certainement un des écrivains qui, durant la seconde moitié de ce siècle si fertile en grands événemens, ont le plus vu par eux-mêmes et peut-être avec le plus de fruit. Ajoutons que son ouvrage se distingue par les deux qualités les plus désirables dans un livre de ce genre : la précision des détails et l'attrait du style. Tout au plus peut-on reprocher à l'auteur dans ses appréciations politiques et sociales une certaine réserve commandée par sa position. Peut-être aussi abuse-t-il un peu des noms propres et des incidens journaliers; mais, une fois que l'expédition a atteint les rivages de l'Inde, la nouveauté, l'étrangeté, voire la grandeur des détails qu'il nous prodigue, empêchent son talent de se perdre dans la banalité et la monotonie qui sont si fréquemment l'écueil des historiographes forcés de tout dire et de faire une part à chacun. Aussi, tout en nous servant de nos souvenirs personnels, ne pouvons-nous mieux faire que de suivre cette relation pour esquisser ici la physionomie et l'organisation d'un voyage probablement unique dans notre siècle tant par sa portée officielle que par son éclat pittoresque.

I.

Quand la vieille dame qui aux yeux des Hindous personnifiait la compagnie des Indes dans son comptoir de la Cité eut fait place en 1858 à l'autorité directe de la couronne, les administrateurs anglo-indiens sentirent le besoin de présenter aux populations, sous une forme palpable et vivante, quelque incarnation de ce nouveau pouvoir qui, d'un trait de plume, venait de se substituer aux derniers conquérans de la péninsule, aux vainqueurs mêmes de sa récente insurrection. Dès cette époque, au dire de M. Russel, le premier vice-roi, lord Canning, aurait suggéré au prince-consort que le voyage de l'Inde était le complément nécessaire de l'éducation donnée à l'héritier présomptif du trône britannique. Cependant la mort prématurée d'un vice-roi, l'assassinat d'un autre, des complications extérieures en Europe, des épidémies ou des famines dans l'Inde, empêchèrent à plusieurs reprises de donner corps à l'idée de lord Elgin, et le prince se contenta de visiter d'autres parties de l'empire britannique, en laissant son frère le duc d'Édimbourg fouler le premier les bords du Gange dans une rapide excursion plus intime qu'officielle; mais vers la fin de 1874 les conditions politiques et sanitaires de l'Inde se trouvaient si exceptionnellement favorables que les conseillers de la couronne n'hésitèrent pas à remettre le projet sur le tapis. Le conseil de l'Inde, saisi de la question le 16 mars 1875, décida que toutes les dépenses de l'expédition à l'intérieur de la péninsule, — on les avait approximativement évaluées à 780,000 francs, — resteraient à la charge du trésor indien, et le 8 juillet M. Disraeli déposait à la chambre des communes une demande de 1,500,000 francs pour les dépenses personnelles du prince; quant aux frais du transport et du retour, qui devaient être supportés par le budget de la marine, ils étaient portés à 1,200,000 francs, y compris les mouvemens de la flotte.

Dès le début, l'opinion publique s'était vivement prononcée en faveur du voyage projeté. Aussi l'opposition parlementaire se borna-t-elle à critiquer, contrairement à l'habitude des oppositions, la parcimonie du crédit réclamé. M. Disraeli tint bon, et le résultat ne lui donna pas tort, car, par une trop rare dérogation aux précédens des évaluations administratives en général et des devis de voyage en particulier, ce chapitre des dépenses s'est soldé au retour par un excédant que la chambre a aussitôt mis à la disposition de son altesse royale. A la vérité, l'initiative privée devait notablement contribuer, dans l'Inde même, à la splendeur des fêtes et des réceptions qui allaient rehausser cette marche triomphale de plusieurs mois. Rien qu'à Bombay, une souscription publique pro-

duisit plus de 125,000 francs, et il serait impossible de calculer les sommes fabuleuses déboursées par les rajahs de l'intérieur, soit pour offrir à leur futur suzerain une hospitalité qui pût faire impression sur son esprit, soit simplement pour lui présenter leurs hommages avec un train digne du rang qu'ils s'attribuaient, — le tout naturellement aux frais de leurs sujets, déjà fort obérés d'habitude, et même c'est là le côté sombre de toutes ces magnificences. Hâtons-nous cependant d'ajouter, à l'honneur du gouvernement anglo-indien, que, loin d'exploiter cette tendance, comme on l'a prétendu autrefois, dans l'arrière-pensée de ruiner et de dépopulariser ses vassaux pour mieux les dépouiller ensuite, il s'est efforcé dans maintes circonstances de réagir, par une intervention discrète de ses résidens, contre les exagérations d'un *loyalism* poussé jusqu'au gaspillage.

La direction générale du voyage fut confiée à sir Bartle Frere, ancien gouverneur de Bombay, plus connu en Europe par sa récente mission à Zanzibar, mais très populaire dans toute l'Inde et fort au courant des affaires anglo-indiennes. Ce fut un choix heureux, car, esprit fin et conciliant, nature de diplomate doublé d'un administrateur, sir Bartle était l'homme le plus apte à aplanir les froissemens que le passage du royal voyageur ne pouvait manquer de produire dans une société aussi rigide sur les questions d'étiquette et de préséance. Le docteur Fayrer, qui devait veiller sur l'état sanitaire de l'expédition, avait un droit de *veto* absolu sur tous ses mouvemens. Le général major Probyn fut spécialement chargé des transports, et le colonel Ellis eut le maniement des finances.

L'itinéraire, longuement débattu entre les autorités de l'Inde et de la métropole, fut définitivement arrêté, jour par jour et étape par étape, dès les premiers mois de l'été. On peut hardiment le recommander dans son ensemble à quiconque désire visiter l'Inde, car on ne pourrait mieux combiner les moyens de voir le plus de choses possible dans le moins de temps possible. Sans doute il devait subir quelques légères modifications en présence de circonstances inattendues, telles que l'apparition du choléra au Mysore, qui fit substituer la visite de Baroda aux chasses des Neilgherries; mais il n'en fut pas moins suivi dans ses grandes lignes, si bien que presque partout le prince arriva au jour indiqué plusieurs mois d'avance. C'était là, à la vérité, une condition indispensable au succès du voyage, car, bien que les habitans de l'Inde ne connaissent guère la valeur du temps, l'importance des préparatifs et la multiplicité des déplacemens qu'occasionnait chaque réception rendaient plus nécessaire que jamais cette exactitude qui est la politesse des rois. Dès l'arrivée à Bombay, les services spéciaux de l'expédition furent confiés aux officiers de l'administration anglo-in-

dienne les plus expérimentés dans la matière. Le général-major Browne eut la direction du train, le major Williams reçut en partage la surveillance des chevaux, le major Sartorius fit fonction de maître-de-camp, et le major Bradford fut chargé de la police. Détail curieux à noter, ces quatre officiers comptaient ensemble six bras seulement, — le général Browne et le major Bradford ayant chacun perdu un membre, le premier dans la guerre de l'insurrection, le second dans une chasse au tigre. En Europe, un accident de ce genre mettrait fin à toute carrière publique; mais dans l'Inde pareille aventure comporte moins de gravité, car l'habitude de s'en remettre aux indigènes pour tout ce qui exige un effort musculaire semble avoir fort simplifié le rôle des bras chez l'Européen.

A l'intérieur de chaque district, les administrateurs locaux, — dans chaque état indigène, le rajah, le résident et les principaux fonctionnaires, — sur chaque ligne, le directeur et l'ingénieur en chef venaient chercher le prince à son entrée dans leur ressort, le pilotaient durant son passage et finalement le remettaient aux mains des autorités voisines, qui l'escortaient à leur tour jusqu'aux limites de leur juridiction. On avait imprimé en outre, pour l'usage spécial de son altesse royale, une foule de notices et de résumés sur l'histoire, les races, les religions, les usages, les particularités scientifiques, les arts et les monumens de presque toutes les localités comprises dans l'itinéraire; aussi jamais occasion ne fut-elle plus propice pour s'instruire dans l'état politique et social de l'Inde, sans s'astreindre à ces études approfondies qui supposent un long apprentissage des langues et des mœurs locales.

Partout des programmes minutieux établirent d'avance non-seulement l'heure et l'ordre des cérémonies, mais encore les faits et gestes des personnages qui devaient y jouer un rôle, à commencer par le prince lui-même. Pour recevoir tel rajah, son altesse royale devait s'avancer jusqu'à l'extrémité du tapis placé devant le trône; pour tel autre, il ne devait pas dépasser le centre; celui-ci avait des droits établis à une poignée de main, celui-là à un signe de tête seulement, ainsi qu'à un pas en avant. Tout ce cérémonial est solennellement fixé par traité. Et qu'on y fasse attention : un pas de moins, voilà peut-être un fidèle vassal transformé en mortel ennemi par une de ces blessures d'amour-propre que ne pardonnent pas les grands enfans couronnés de l'Orient. Naguère il n'en eût pas fallu davantage pour mettre une province à feu et à sang.

On conçoit que le principal souci du gouvernement anglo-indien se rapportât à la sécurité personnelle d'un hôte aussi précieux et par conséquent aussi exposé aux entreprises criminelles du fanatisme. Aussi la police fut-elle considérablement renforcée, et une surveillance active, combinée avec tant de tact qu'elle était presque

invisible, entoura partout les moindres démarches du prince. Un millier de *policemen* et de *detectives* étaient continuellement occupés à garder les abords du camp royal, et, quand le prince voyageait de nuit en chemin de fer, des porteurs de torches étaient échelonnés sur la voie de façon à former une ligne ininterrompue de signaux. Dès la veille de son arrivée, d'après un bruit qui avait cours dans l'Inde, la police de chaque ville mettait indistinctement en lieu sûr tous les gens tarés ou suspects pour ne leur rendre la clé des champs qu'après le départ des voyageurs. Si le fait n'est pas vrai, il est fort vraisemblable. En tout cas, ces précautions portèrent leurs fruits : pendant tout le séjour de son altesse royale, on n'a pas eu à signaler un attentat, une insulte dirigée contre sa personne, voire une tentative sérieuse de désordre ou de rébellion, même à Baroda, dont la population se soulevait quelques mois auparavant pour protester contre la déposition du *gaikwar* Mulhar-Rao.

II.

Le 11 octobre, le prince de Galles quittait Londres pour s'embarquer à Douvres, où une foule nombreuse lui cria le traditionnel *God speed* (à la garde de Dieu)! Bien que nous ne soyons plus au temps où le trajet de Bombay prenait parfois six mois et où la mortalité des Européens y avait suscité le proverbe : « deux moussons sont la vie d'un homme, » le voyage de l'Inde a gardé, même chez nos voisins, un certain prestige d'éloignement et de péril, justifié d'ailleurs par le grand nombre d'Anglais qui y trouvent une fin subite et prématurée. La princesse de Galles accompagna son mari jusqu'à Calais et revint directement en Angleterre, tandis que le prince traversait la France et l'Italie pour s'embarquer le 16, à Brindisi, sur le *Serapis*, ancienne frégate transformée en palais flottant. A côté du *Serapis* se balançait sur ses ancres le léger *Osborne*, qui devait lui servir de satellite et au besoin de chaloupe. On s'arrêta quelques jours en Grèce, où le *Serapis*, ayant brisé ses câbles à son entrée dans le mouillage du Pirée, faillit couler le yacht du roi George, accouru au-devant de son hôte. Après un court séjour en Égypte et une relâche à Aden, le 8 au matin, le *Serapis* jetait l'ancre dans la rade de Bombay, salué par les canons de la flotte et des forts.

Le débarquement n'avait été fixé qu'à quatre heures de l'après-midi pour épargner au prince les fortes chaleurs du jour. Dans l'intervalle, on conçoit l'ébullition de la ville : sur les quais, les balcons, les terrasses, ce n'étaient que paires d'yeux et de jumelles braquées dans la direction du *Serapis*. La foule des indigènes se ré-

pandait du bazar au port et du port au bazar, en se massant peu à peu sur le parcours du cortége. Il était plus de trois heures quand le vice-roi, — alors lord Northbrook, — se rendit à bord, salué par les vingt et un coups de canon que la flotte doit au représentant du pouvoir suprême. Le règlement des rapports officiels entre le prince et le vice-roi avait causé plus d'une insomnie aux organisateurs du voyage. Comme il importait de ne pas affaiblir l'autorité du vice-roi aux yeux des chefs et des populations indigènes, M. Disraeli avait expressément stipulé devant la chambre des communes que son altesse royale se rendait dans l'Inde non comme « représentant de la reine, » mais comme « héritier du trône. » Cette distinction était d'une application facile, tant qu'il s'agissait de l'exercice du pouvoir, mais elle ne faisait que compliquer la question de préséance, et déjà, l'avant-veille, l'amiral Mac-Donald avait soulevé un premier incident en déclarant réserver au prince la grande salve des vingt et un coups; sur ce, réclamations du vice-roi et finalement appel par télégraphe à l'amirauté de Londres, qui trancha le différend en accordant le maximum des détonations à chacun des deux augustes personnages. Une complication analogue devait se présenter à Calcutta, dans le chapitre de l'Étoile de l'Inde, que seul le vice-roi peut présider, comme grand-maître de droit. Mais là encore on s'en tira en faisant du prince un « commissaire spécial » chargé par la reine de diriger une tenue « extraordinaire » du chapitre. Il avait été convenu du reste que lord Northbrook s'abstiendrait d'accompagner son altesse royale dans l'intérieur du pays, et quand le prince logea dans son palais à Calcutta, ce fut à titre d'*hôte*, ce qui simplifiait beaucoup la situation.

Quand le prince, descendu avec sa suite dans une embarcation gala, atterrit au pavillon qu'on avait dressé sur le débarcadère, on eût dit l'Inde entière réunie pour l'acclamer dans l'assemblée « la plus étrange et la plus pittoresque qu'on ait vue de longtemps à la surface du monde. » M. Russel, ébloui par le chatoiement des étoffes et des pierreries, n'y vit d'abord « qu'un parterre de fleurs éclatantes agité par une brise légère; » mais bientôt ces fleurs animées se métamorphosèrent à ses yeux en autant de chefs et de guerriers portant sur leur personne des richesses à acheter la moitié de leur royaume.

Pour se rendre au palais du gouverneur, nos voyageurs eurent à traverser tout le quartier indigène, où les derniers reflets du jour se mariaient à l'éclat des illuminations. Par la variété de son architecture, par la diversité de ses types et le coloris de ses costumes, la ville de Bombay est certainement la cité la plus remarquable de l'Inde, sinon du monde entier. Aux combinaisons infinies de la foule bigarrée qui s'agitait sur les pas du cortége comme les

verres d'un caléidoscope, encombrant les rues, les portes, les fenêtres, les balcons, les degrés et les terrasses des temples, qu'on ajoute les clameurs continues de l'enthousiasme populaire, le son assourdissant des cymbales, des gongs et des autres instrumens indigènes, l'éclat des lampions, la réverbération des lanternes chinoises, le flamboiement intermittent des feux de Bengale, et l'on comprendra sans peine qu'après plusieurs kilomètres de ces effets mélodramatiques le docteur Russel fermât les yeux en soupirant après un intervalle de calme et d'obscurité.

Si toutefois dans la suite du prince on se fatiguait de trop voir à la fois, dans la foule au contraire on se plaignait de ne pas voir assez. C'était en somme le prince de Galles qui pour toute cette multitude figurait la grande attraction du jour, et les indigènes avaient peine à reconnaître, dans cet officier supérieur assis au fond d'une calèche, l'incarnation de la royauté qu'ils s'attendaient à voir paraître dans toute la pompe de l'Orient. Aussi cette première réception produisit-elle quelque désappointement parmi les indigènes. « Après tout, je ne suis pas sûr de l'avoir vu, fit observer un chef à M. Russel, et dire que j'avais fait près de 600 milles pour jeter seulement un coup d'œil sur le *shahzadad!* » Plus tard, on fit cette concession aux idées indigènes de mettre le prince sur un éléphant dans les entrées solennelles, ou tout au moins de tenir par-dessus sa tête l'ombrelle d'or, qui est dans l'Inde le symbole de la souveraineté.

Parmi les fêtes qui distinguèrent le séjour de Bombay, nous nous bornerons à relever une excursion à l'île d'Elephanta, où un dîner de deux cents couverts avait été préparé à l'intérieur même du fameux temple souterrain. Il faut avouer que c'était une étrange salle à manger. Six mille lampions, attachés aux parois ou disposés en pyramides, sans parler des candélabres qui se réfléchissaient dans les cristaux de quatre longues tables dressées au centre de la grande nef, faisaient paraître plus fantastiques encore les grotesques figures des dieux taillés dans le roc, qui semblaient grimacer et clignoter sous tant d'éclat. Les brahmanes de Bombay auraient pu crier au sacrilége; ils préférèrent tirer parti de l'incident en persuadant aux populations que cette fête était précisément donnée en l'honneur du dieu Siva. Que maintenant la civilisation européenne disparaisse un jour du monde, que seules les annales du brahmanisme survivent pour reconstituer, dans un avenir prodigieusement lointain, l'histoire générale de notre époque, les érudits ne manqueront pas d'établir qu'aux temps de la puissance britannique dans l'Inde un héritier de la couronne traversa les mers pour sacrifier aux divinités du panthéon hindou dans le sanctuaire d'Elephanta. Quand les invités se rembarquèrent, un feu d'artifice

fut tiré au sommet de l'île, qui apparut bientôt illuminée jusque dans ses moindres replis par d'innombrables feux de Bengale. De leur côté, tous les navires en rade, s'étant placés sur une double ligne, firent passer la flottille des excursionnistes entre deux haies continues de fusées, de chandelles romaines et de bouquets multicolores. — Pendant tout le séjour du prince, il n'y eut si petite localité qui ne tînt à honneur de célébrer son passage par une illumination et un feu d'artifice. Si on y joint le total des salves qui retentirent partout où l'on trouva un canon disponible, on peut s'imaginer à quelle somme on arriverait pour peu qu'on cherchât à calculer les fonds ainsi dépensés en fumée durant les six mois du voyage.

De Bombay, le prince fit également une pointe sur Baroda, où le jeune *gaikwar* lui offrit une réception vraiment royale. Quant à la population, elle resta assez froide; mais les foules de l'Inde sont en général fort sobres de démonstrations, qu'elles regardent comme un manque de respect. Presque partout, sauf à Bombay et à Candy, le prince ne fut accueilli que par un religieux silence; il est vrai qu'immédiatement après son passage le remous de la cohue et l'intensité des conversations dénotaient suffisamment la surexcitation de l'intérêt populaire.

La capitale des *gaikwars* est célèbre pour ses jeux de cirque renouvelés de l'antique. M. Louis Rousselet, qui visita Baroda sous son dernier souverain, nous a donné, dans *l'Inde des Rajahs*, une description indignée de ces amusemens féroces, où même la vie humaine n'était pas respectée. Maintenant, comme on pouvait s'y attendre, les choses se passent en douceur, et dans les combats d'animaux livrés sous les yeux de nos voyageurs il n'y eut même pas de sang répandu entre les éléphans, les rhinocéros, les buffles et les béliers qui s'y livrèrent des assauts plus ou moins courtois; les feuilles religieuses d'Angleterre n'en jetèrent pas moins les hauts cris à la nouvelle que l'héritier de la couronne avait sanctionné de sa présence une pareille dérogation à la politique des sociétés pour la protection des animaux. Le lendemain eut lieu une chasse au *chitar*. Les *chitars*, ou guépards, sont une espèce de panthère (*felis jubata*) qu'on dresse à courir l'antilope. Le chitar, qu'on promène les yeux bandés sur une charrette tant qu'un troupeau d'antilopes se trouve en vue, est à peine mis en liberté qu'il fait choix de sa victime, la rejoint en quelques bonds et la saisit à la gorge. Pour l'amener à lâcher prise, il faut lui rebander les yeux et lui tremper le museau dans une large cuiller de sang frais. Ce fut également dans les environs de Baroda que nos voyageurs eurent leur première partie de *pig-sticking*, littéralement « embroche-sangliers, » où l'on poursuit ces animaux à cheval avec de longues

lances qui doivent les clouer au sol. Cet exercice de haute voltige, qui réclame une certaine habitude et beaucoup de dextérité, devait coûter aux compagnons du prince, dans la suite du voyage, un certain nombre de chutes, de dents cassées et même de clavicules démises.

III.

De Baroda, le prince de Galles revint à Bombay s'embarquer pour l'île de Ceylan, qu'il atteignit le 30 au port de Colombo, après avoir longé la côte occidentale de l'Inde et visité la colonie portugaise de Goa. Malheureusement la saison des pluies n'était pas complétement terminée, et l'inclémence de l'atmosphère troubla un peu le plaisir que nos voyageurs se promettaient de leur séjour dans l'antique Taprobane. Au point de vue pittoresque, Ceylan est un vrai bijou, tant pour la luxuriance de sa végétation que pour la grâce et l'originalité de ses sites. Malgré le développement qu'y ont pris sous la domination anglaise les cultures du café, du riz et de la cannelle, l'intérieur reste encore couvert en grande partie de jongles marécageuses que quelques tribus d'aborigènes disputent aux sangsues, aux serpens et aux éléphans sauvages. La petite ligne de Colombo à Candy, une merveille de hardiesse, gagne rapidement le massif central en offrant d'admirables échappées sur les immenses rizières et les forêts de cocotiers qu'enserrent au loin des chaînes rougeâtres d'arêtes finement découpées, avec le Pic-d'Adam à l'arrière-plan. Çà et là quelques huttes de chaume apparaissent sous l'ombrage d'énormes bananiers qui d'une feuille habilleraient un homme, ou bien des bois de bambous, gros comme la jambe et hauts en proportion, forment avec les lianes qui les enlacent un fourré presque impénétrable à l'œil que l'imagination peuple aisément des formes les plus étranges. Les moindres stations étaient encombrées d'indigènes accourus de toutes parts pour contempler les traits de leur futur souverain. Ces stations avaient reçu pour la circonstance une décoration d'une simplicité fort avantageuse. Au lieu de drapeaux en papier, de paravens enluminés et d'inscriptions banales à force d'être répétées, on avait eu l'heureuse idée de construire des arcades de verdure où des trophées de fleurs et de fruits constituaient une véritable exposition de l'agriculture locale. Il y avait là une innovation, à la fois de bon goût et de bon marché, qui mériterait peut-être de faire école jusqu'en Europe.

Candy, capitale de l'île, est située dans un site des plus romantiques, au fond d'un bassin boisé, sur les bords d'un petit lac où se mire le temple de la Dent sacrée. C'est dans ce sanctuaire qu'est religieusement conservée la principale relique du bouddhisme, une

prétendue molaire de Bouddha, qui semble être sinon une dent de crocodile, du moins un morceau d'ivoire taillé, long de 2 pouces, sur 1 pouce de diamètre. Chaque année, à la nouvelle lune de juin ou de juillet, ce précieux objet est exhibé en grande pompe dans une procession nommée la *Perahara*, que par une faveur exceptionnelle les prêtres consentirent à renouveler hors de saison. Le cortége fit même deux sorties : la première, en petit comité, dans les jardins du gouverneur; la seconde, en présence d'une immense multitude, sous les fenêtres du pavillon octogonal, où les anciens rois avaient coutume de présider la Perahara. Ce fut une de ces scènes fantastiques qu'on n'oublie plus. En tête venaient des joueurs de flûte et de tam-tam, puis une troupe de « danseurs du diable, » hideusement masqués et travestis, qui exécutaient d'incroyables contorsions au son des cymbales avec une ardeur toute religieuse. Ils étaient suivis par une cinquantaine d'éléphans, marchant à la file, quelques-uns d'une taille gigantesque, tous richement caparaçonnés et portant des prêtres sur des baldaquins à colonnes d'or. Dans les intervalles marchaient des porteurs d'éventails, de bannières et d'ombrelles. Le défilé se terminait par la foule des chefs, s'avançant tour à tour avec leurs musiciens, leurs drapeaux et leurs hommes d'armes. Telle était l'affluence des spectateurs attirés par cette solennité que des milliers d'indigènes durent passer la nuit en plein air, sous une pluie torrentielle.

M. Russel raconte ainsi la visite que le prince fit ensuite à la Dent sacrée : « Le *vihara* ou petit sanctuaire, où l'on garde la dent, communique avec le temple par une porte et un escalier assez étroits; la salle elle-même, tendue de draperies où se lisaient de curieuses devises, était imprégnée d'un parfum affadissant qui rendait l'atmosphère presque suffocante. Le *caranda*, coffret d'or en forme de cloche qui renferme la relique, se trouve placé sur une table d'argent. Ce reliquaire est tout étincelant d'émeraudes, de diamans et de perles d'un grand prix; sur le croissant qui le termine, il porte même une pierre qu'on dit d'une énorme valeur. Le travail de la ciselure y est d'une finesse que seule la photographie pourrait reproduire... Un prêtre, ayant apporté les clés, fit jouer un ressort, et le coffret, s'entr'ouvrant, laissa voir à l'intérieur un second reliquaire d'or, enchâssé comme le précédent. Ouvert à son tour, ce second en laissa voir un troisième, et ainsi de suite, si je ne me trompe, jusqu'au cinquième, qui exhiba enfin la dent de Bouddha reposant sur une feuille de lotus en or. Nulle main ne peut toucher ce saint des saints. Il y avait dans la physionomie des prêtres une expression de vénération qu'ils n'auraient pu feindre. Le plus âgé, un vénérable vieillard en besicles, qui tremblait d'émotion, prit d'une main la feuille de lotus, et, de l'autre, ayant reçu d'un de ses collègues

un petit morceau d'étoffe, en enveloppa la dent pour la montrer au prince. Évidemment il y avait peu de chose à voir, et, en l'absence de foi, rien à admirer; aussi le prince, ayant dûment regardé, se retira-t-il avec tous ceux que leur devoir ne retenait pas dans le sanctuaire. Mais il est fort curieux de penser qu'un pareil objet puisse être tenu en vénération par tant de millions d'hommes, quelques-uns sans aucun doute vertueux et savans, répandus dans tout l'Orient et formant la population de grands empires en possession d'une certaine civilisation. »

Le 10, nos voyageurs rentrèrent dans l'Inde par le port de Tutuorin, situé à la pointe méridionale de la péninsule. On y avait réservé pour le passage du prince l'inauguration de l'embranchement qui devait relier ce port à la ligne de Madras déjà ouverte jusqu'à Madura. Toute cette partie de l'Inde est un vrai paysage d'Arcadie, où des bouquets de palmiers et d'autres essences tropicales diversifient agréablement des plaines occupées à perte de vue par des cultures de sucre, de riz et de café. La population sédentaire qu'on y rencontre est tellement douce et docile que dans le district de Madura un personnel de sept Européens suffit pour garder et administrer 2 millions 1/2 d'indigènes. C'est également la terre promise des missionnaires, qui ne s'y heurtent ni au panthéisme scientifique des brahmanes ni au rigide monothéisme des mahométans, mais à des superstitions locales plus ou moins enfantines et grossières. Les missions catholiques surtout y ont obtenu de grands succès, faciles à expliquer par la pompe d'un culte qui parle aux yeux de ces tribus naïves. On sait d'ailleurs que Madura servit longtemps de centre à la propagande des jésuites. Ayant adopté le costume et même les mœurs des brahmanes, les révérends pères se firent passer pour des membres de cette caste respectée qui auraient conservé à l'étranger la pureté des traditions primitives, et, bien que le saint-siége eût formellement condamné leur pieux stratagème, ils n'en continuèrent pas moins jusqu'à l'arrivée des Anglais à répandre autour d'eux un catholicisme fortement mélangé de pratiques hindoues qui se retrouve peut-être encore aujourd'hui dans mainte famille du pays.

Madura mérite, à en croire M. Russel, la réputation que lui ont faite ses habitans d'être la plus charmante ville de l'Inde méridionale. Les rues, quoique non pavées, sont larges, plantées de palmiers et bien entretenues. C'est du reste la capitale d'un ancien royaume qui, suivant certains érudits, aurait envoyé des ambassadeurs à Rome sous l'empereur Auguste, et qui atteste encore aujourd'hui, par la splendeur de ses monumens, la prospérité ainsi que la culture un peu barbare de ses anciennes dynasties. On y remarque, entre autres, une pagode qui ne couvre pas moins de

20 hectares. C'est seulement dans le sud de l'Inde, épargné par les fureurs iconoclastes de l'invasion mahométane, à Madura, à Tanjore, à Trichinopoly, qu'on trouve encore des édifices religieux de cette dimension et de cette magnificence.

« Le prince fut reçu à l'entrée par le grand prêtre accompagné des nombreux desservans. Lorsque, après la remise d'une adresse, il passa sous la *gopura* (pyramide qui couronne le portique des temples), une averse de poussière d'or fut lancée du sommet par des mains invisibles. On l'enveloppa lui-même dans un châle précieux. Une troupe de bayadères semèrent des fleurs sous ses pieds, lui jetèrent des filamens d'or sur les bras et sur le front, enfin lui passèrent sur les épaules des guirlandes odoriférantes qu'elles portaient dans des paniers. La suite fut décorée de la même façon, et même le chanoine Duckworth ne put s'y dérober, rappelant cette plaisanterie de l'évêque Hébert dans une circonstance analogue, « qu'il ressemblait à un sacrifice plus qu'à un prêtre. » Le temple forme un rectangle de 730 pieds sur 830. Une salle de 985 colonnes sculptées, avec une bordure d'arcades, — une succession grandiose de portes, de portiques et de chapelles, — des idoles monstrueuses, — de terribles figures aux yeux de pierre, — des prêtres glissant dans l'ombre, — le sanctuaire brillamment illuminé, où, par une faveur sans précédens, on permit au prince et à sa suite de jeter un rapide coup d'œil, — c'était un spectacle aussi étrange que curieux, mais qui laissait en quelque sorte une sensation de mélancolie profonde. »

Trichinopoly, l'étape suivante, renferme une pagode, peut-être plus remarquable encore, qui produit l'effet d'un rêve fantastique. De la terrasse la plus élevée, c'est à peine si l'œil peut embrasser, dans son stupéfiant ensemble, ce labyrinthe de cours, de portiques, de pyramides et de chapelles qu'enferme une haute enceinte. Une seule salle contient plus de mille colonnes en granit d'un seul bloc, sculptées avec la perfection minutieuse de l'art indigène.

Madras retint ensuite les voyageurs pendant cinq jours; mais, comme c'est une ville presque exclusivement anglaise, les fêtes y revêtirent un caractère européen qui leur ôte un peu d'intérêt à nos yeux. Enfin le 23, le prince arrivait par mer à Calcutta, où sa réception ne fut ni aussi pittoresque ni aussi bruyante qu'à Bombay, mais présenta peut-être un caractère plus solennel, comme il convenait à l'entrée de l'héritier présomptif dans la capitale officielle de l'empire anglo-indien. Parmi les rajahs qui vinrent lui présenter leurs hommages en cette occasion se trouvaient les potentats les plus puissans en même temps que les plus intelligens de l'Inde septentrionale. Quelques-uns des portraits que nous en trace M. Russel méritent d'être reproduits ici :

« A dix heures trente minutes, l'approche du maharajah de Puttiala fut annoncée par la salve d'obligation. C'est un bel homme de trente ans, à la physionomie mélancolique et anxieuse. Comme il s'avançait de l'antichambre sous la conduite du major Sartorius, son œil s'arrêta avec une expression de stupeur sur le trône vide qui occupait le fond de la salle; mais ses traits s'éclaircirent visiblement quand il aperçut le prince debout, sur le seuil du salon latéral, l'attendant pour lui tendre la main et le conduire à un sofa... Vint alors le maharajah de Jodhpour, un chef fort pittoresque avec une suite splendide. Il serait impossible de décrire la richesse des pierreries qui scintillaient sur son cou et sa poitrine. Il portait des jupons plissés, comme la fustanelle des Albanais, qui lui descendaient jusqu'aux talons et rappelaient les robes des derviches tourneurs. Le maharajah de Jeypore, qui lui succéda, avait des lunettes, un engin qui, pour une raison ou l'autre, ne s'accorde jamais avec un costume oriental. Mais tous se virent éclipsés par le maharajah du Cachemire et sa suite. Le souverain de Cachemire est un bel homme, plus dégagé dans ses allures que ne le sont généralement les princes d'Asie. Il porte, comme ses chefs, la coiffure des sikhes, un turban des plus gracieux, cavalièrement incliné sur l'oreille avec une brillante aigrette en plumes d'oiseaux de paradis. Quant à la plaque de l'aigrette, composée de diamans, tout ce qu'on en peut dire, c'est qu'elle produisait un effet d'éclair chaque fois que le maharajah tournait la tête pour causer avec le prince.

« Après la visite du généreux et martial Scindia, maharajah de Gwalior, la porte se rouvrit pour livrer passage à une paire de petites jambes que recouvrait un châle. Au sommet du châle, un semblant de tête, mais de figure point, car sur cette tête était rabattu un capuchon de soie muni d'un épais voile d'étoffe. C'était la sultane Jehan, begum du Bhopal, qu'on dit encore très belle, bien qu'elle approche de la quarantaine. A côté d'elle marchait sa fille, emmitouflée de la même façon, et en apparence du même âge, bien qu'elle soit une jeune personne de dix-huit ans. Les *sirdars* de la suite étaient vêtus avec la dernière magnificence; on remarquait parmi eux deux jeunes gens couverts de bijoux, qu'on disait les neveux de sa hautesse, et un vieux gentilhomme, Jam Alladin Khan, fort beau type de ministre indigène. La begum semblait parfaitement à son aise et conversa gaîment avec le prince, tandis que sa fille s'entretenait avec sir Bartle Frere. »

Le 2 janvier 1876, le prince quittait Calcutta par la ligne qui remonte la vallée du Gange, et le lendemain, après s'être arrêté quelques heures à Bankipore, où quatre cents éléphans formaient la haie entre la station et la résidence du gouverneur, il arrivait vers la nuit à Bénarès, « la Rome et la Jérusalem des Hindous. » Un camp-

modèle avait été dressé à son intention dans le quartier européen; il ne devait plus guère trouver d'autre logement dans toute la suite de son voyage à travers le nord de l'Inde. Les campemens du reste, qui sont construits ici avec beaucoup d'art, représentent l'installation la plus confortable, sinon même la plus luxueuse qu'on puisse désirer dans un voyage à travers l'Inde. M. Russel les appelle des vraies villes de toile, et encore ont-ils sur les villes de pierre ou de bois l'avantage de pouvoir se déplacer avec leurs habitans. Vers le soir surtout, « à l'éclat des lampes, non moins qu'au va-et-vient des passans, on aurait pu se croire dans la grande rue d'un bourg en fête, et, quand nous avions pris place sous la vaste tente du dîner, aussi éclatante qu'une salle de bal à Londres, la pensée qu'à si peu de distance se trouvait une cité dont les quelque cent mille habitans auraient considéré comme une souillure de s'asseoir à notre brillante table, suffisait pour faire saisir l'abîme qui sépare ici l'existence des gouvernans et des gouvernés. »

Le principal attrait de Bénarès, ce sont les innombrables temples qui y bordent les quais du Gange. « Tous ces sanctuaires sont d'habitude encombrés de prêtres, de fakirs, de pèlerins, de dévots, venus de tous les points de l'Inde; mais on avait nettoyé la place de toute cette dangereuse engeance, et il ne restait que quelques brahmanes à toute épreuve pour faire les honneurs des lieux saints et des taureaux sacrés, sous la surveillance d'une nombreuse police. Nous trouvâmes ouvertes les boutiques où se vendent d'innombrables variétés d'idoles en métal, ainsi que les fleurs destinées aux offrandes. Parmi les gravures que nous vîmes sur les murailles, nous reconnûmes, non sans rire, le portrait d'une célèbre cantatrice française, qui représentait la terrible épouse de Siva. — Il est curieux que des gens, sous l'influence d'une pareille foi, puissent rester doux, tolérans même, et que la partie féminine de cette population se fasse remarquer par la pratique de toutes les vertus domestiques : la chasteté, la fidélité, l'amour maternel. La meilleure preuve de leur tolérance, c'est la façon dont ils supportent les missionnaires qui élèvent la voix contre leur idolâtrie à l'ombre de leurs temples. »

Au coucher du soleil, le prince s'embarqua dans un canot d'apparat pour visiter le maharajah de Bénarès, au fort de Ramnagar, en amont de la ville. « Ce fut la plus grandiose et la plus caractéristique des réceptions. Sur les rives crépitaient les feux de joie; l'air était traversé par les détonations de l'artillerie rangée sur les anciens remparts; tous les créneaux étaient allumés. Des flambeaux d'argent et des torches s'échelonnaient sur les parapets, les murs, les quais, éclairés comme en plein jour. Précédés par des massiers, des hallebardiers et des porte-fanions, le prince et le maharajah furent transportés du débarcadère à l'entrée du château, dans des

chaises d'or et d'argent, entre des lignes d'arquebusiers et de cavalerie. Sur la gauche s'avançaient parallèlement des éléphans accompagnés d'une musique sauvage. Sur la droite caracolaient les *sowars*. Par devant la porte massive, flanquée de gardes en cotte de mailles, l'infanterie du maharajah présenta les armes au cortége. Dans la cour d'entrée s'alignait une troupe d'éléphans avec des baldaquins d'or et d'argent. Une seconde cour renfermait les courtisans et les officiers qui reçurent avec de profonds *salams* l'hôte de leur maître. Le maharajah conduisit le prince dans les appartemens supérieurs où, après les présentations usuelles et une courte conversation, une longue file de serviteurs vint déposer aux pieds de son altesse royale des échantillons d'étoffes précieuses, brocarts d'or, *kinkobs* renommés de Bénarès, mousselines de Dacca, châles de prix. Pareil à un vieux magicien avec ses lunettes et sa moustache blanche, le maharajah souriait à chaque présent nouveau en joignant humblement les mains comme pour dire: « Pardonnez cette indigne offrande. » Il conduisit ensuite le prince dans une seconde chambre où se trouvaient étalés d'autres beaux présens, et enfin dans une salle où était servi un riche banquet, qui resta intact. Le prince monta sur la terrasse du parapet, où l'attendait le plus merveilleux spectacle. La surface du Gange était couverte de lampions que le courant entraînait vers Bénarès, sous les murs du fort. On eût dit un ciel étoilé qui se mouvait entre deux rivages d'or, car d'innombrables feux de Bengale s'étaient allumés sur les rives... Bientôt ce ne fut plus qu'un fleuve de feu. » — Ne dirait-on pas une page des *Mille et une Nuits?*

Le 6, le prince gagna Lucknow, ancienne capitale de l'Oude, le dernier royaume annexé avant la grande rébellion. M. Russel, qui avait assisté au ravitaillement et à la délivrance de la petite garnison bloquée dans cette place par les cipayes insurgés, décrit avec une certaine émotion les excursions et les cérémonies qui, durant ce nouveau séjour, lui rappelèrent les poignans souvenirs de son premier passage. La même circonstance donne une certaine valeur à ses appréciations sur l'état actuel des forces anglo-indiennes que nos voyageurs virent manœuvrer quelques jours plus tard au camp de Delhi. Il les déclare propres à marcher de l'Himalaya au cap Comorin, et de Madras à Bombay, mais à cette condition que les indigènes veuillent bien les nourrir et les transporter. Il signale également le danger de laisser les officiers européens en trop faible proportion au sein des régimens indigènes. Quant aux services à attendre de l'armée native en général, « sans la mépriser le moins du monde et même en lui accordant une certaine admiration, on pourrait lui dire ce que certain fanfaron de comédie disait à son épée, en la déposant sur la table d'une taverne : « Repose là, brave

lame, et plaise à Dieu que je n'aie pas à me servir de toi! » L'armée de l'Inde occasionne à peu près les mêmes dépenses que l'armée anglaise, soit environ 375 millions de francs, et, comme le dit M. Russel, pour une pareille somme l'empire britannique devrait avoir une force militaire sur laquelle il pût compter en toute circonstance.

IV.

Le 18, le prince quitta Delhi pour Lahore, où tous les chefs du Punjaub lui firent une réception digne de figurer par sa pompe barbare dans une entrée triomphale de Timour ou de Djinghis-khan. Mais il ne fit que traverser l'ancienne capitale sikhe, et le 20 il entrait dans la principauté de Jummou, où réside pendant l'hiver le maharajah du Cachemire. Ce souverain est un homme jeune encore, intelligent, réformateur, mais servi par de détestables instrumens, ce qui explique qu'on en ait dit tour à tour tant de bien et tant de mal. Peut-être aura-t-il quelque jour un rôle à jouer dans le gigantesque conflit qui se prépare pour la possession de l'Asie centrale, car il se trouve placé aux avant-postes de l'Inde vers le Turkestan oriental. Les Anglais, qui ont donné le Cachemire à son père, tiennent cette dynastie par des liens plus forts encore que ceux de la reconnaissance, les liens de l'intérêt; sikhe d'origine et hindoue de religion, elle a besoin en effet d'une influence étrangère pour maintenir dans l'obéissance des populations en grande majorité mahométanes. Cependant le gouvernement anglais intervient fort peu dans les affaires intérieures du royaume, et c'est seulement dans ces dernières années qu'il a accrédité un résident près du maharajah.

Jummou est bâtie au pied méridional de l'Himalaya, dans une situation ravissante qui rappele la ville d'Aoste vue du sud. Ce fut un vrai crève-cœur pour l'expédition de penser qu'à quelques lieues de là s'ouvraient les merveilleuses vallées du Cachemire, et que cependant elle devrait s'en retourner sans même un coup d'œil sur ce paradis terrestre de l'Asie centrale. Mais elle ne pouvait songer en cette saison à percer le rempart de neiges et de glaces qu'elle voyait se dresser devant elle comme un infranchissable mur de marbre hardiment découpé sur un azur sans tache. Elle put, il est vrai, se consoler dans les fêtes de Jummou, qui sont restées un des épisodes les plus attrayans du voyage. S'il fallait mesurer le dévoûment des souverains hindous au luxe qu'ils déployèrent en l'honneur de leur futur souverain, ce serait sans contredit au maharajah du Cachemire que reviendrait la palme du *loyalism*. Rien que pour loger le prince et sa suite, il avait fait sortir de terre en quelques mois un bâtiment en stuc de 75,000 fr.,

qui malheureusement ne put servir à sa destination, tant les murs étaient encore humides. Il avait également invité tous les Européens des districts voisins, fonctionnaires et officiers, qui, au nombre de deux cents environ, furent transportés et hébergés à grands frais pendant toute la durée de la réception; quelques-uns étaient même accompagnés de leurs femmes et de leurs enfans. Enfin il avait rassemblé pour la circonstance des échantillons appartenant à toutes les espèces domestiques, ainsi qu'à toutes les familles humaines d'une contrée qui, s'étendant des plaines brûlantes de l'Inde aux plateaux glacés du Thibet, reste sans pareille au monde pour la diversité de son ethnographie comme de son climat. Parmi les exhibitions de jeux et de coutumes nationales auxquelles se livrèrent les représentans de cette population hétérogène, on remarqua surtout une danse religieuse analogue aux mystères de notre moyen âge, qui fut exécutée un soir par une troupe de lamas, moines bouddhistes, appelés tout exprès d'un monastère thibetain avec leurs ornemens, leurs emblèmes et leurs instrumens de culte. Cette représentation offrait d'autant plus d'intérêt que le bouddhisme, après avoir dominé dans l'Inde pendant plus de mille ans et avoir rayonné de là sur presque toute l'Asie, ne compte plus aujourd'hui un seul sanctuaire dans la péninsule, si l'on en excepte les vallées de l'Himalaya voisines du Thibet.

En redescendant sur Agra, les voyageurs firent halte à Umritsur, le grand centre religieux des sikhes, célèbre par son temple d'or où se conserve le livre saint écrit au XVIe siècle par le *gourou* Nanak. On sait que la secte des sikhes, purement philosophique à l'origine, ne tarda pas à se transformer, devant les persécutions des mahométans, en un ordre militant et en une confédération politique qui embrassa un instant tout l'angle nord-ouest de l'Inde. Aujourd'hui elle semble revenir à l'hindouisme. Le prince devait visiter le sanctuaire; mais, comme les prêtres voulurent lui imposer la paire de pantoufles sans laquelle nul n'est admis dans l'enceinte sacrée, il préféra laisser cet honneur aux personnages de sa suite, qui avaient moins à redouter les attaques de la presse méthodiste.

Agra est une des villes les plus monumentales de l'Inde. Rien ne surpasse le panorama de minarets et de coupoles qu'elle étale sur les bords de la Jumna, depuis la collection de palais qui formait la résidence de Shah-Jehan et de sa cour, jusqu'à la silhouette marmoréenne du Taj, qui fait songer à un gigantesque bloc de neige cristallisé dans une mer d'azur. Il n'y a terme d'enthousiasme qu'on n'ait appliqué à cet incomparable mausolée de la belle Moumtaz : rêve de marbre, poème de pierre, château bâti dans les airs avec des gouttes de rosée et des rayons de soleil! Une Anglaise, Mme Sleeman, a été jusqu'à dire : « Je mourrais volontiers demain pour avoir

une pareille tombe. » D'autres monumens, non moins dignes d'admiration, abondent dans les environs de la ville : ainsi, à Sikundra, le tombeau d'Akbar, haut de cent pieds sur une largeur de trois cents à la base; il se compose de cinq étages en retrait, les quatre premiers de grès rouge, le cinquième de marbre blanc; chaque terrasse est ornée de coupoles et de galeries d'un effet fort heureux; c'est dans son ensemble un échantillon de l'art mauresque qu'on place à côté de l'Alcazar et de l'Alhambra. Le 29, le prince fit une visite à Futtipore-Sikhri, une ville ruinée ou plutôt déserte, qui fut construite et abandonnée par le grand Akbar dans l'espace d'un demi-siècle. Bâtie en grès rouge, elle est encore debout avec toutes ses merveilleuses constructions, comme pour donner la mesure des prodigalités et des caprices auxquels s'abandonnaient les princes les plus sages de la dynastie mogole.

D'Agra, on fit une excursion de quelques jours aux cours voisines de Gwalior et de Jeypore. Scindia, maharajah de Gwalior, est peut-être le vassal le plus belliqueux de l'Angleterre, et c'est un grand danger pour la domination britannique qu'elle n'offre aucune perspective de gloire militaire aux esprits de cette trempe. Faute de mieux, Scindia s'est passé le luxe d'une petite armée, organisée et équipée à l'européenne, qu'il fit manœuvrer sous les yeux de son altesse royale. Le maharajah de Jeypore au contraire, un Rajpoute pur sang, ne s'occupe que de créer des écoles, des hôpitaux, des manufactures et des routes. Sans compter les écoles primaires, il entretient dans sa capitale un collége sanscrit, un collége rajpoute et une école des arts et manufactures où l'on enseigne le dessin, l'ébénisterie, le moulage, la reliure, la galvanoplastie, l'horlogerie, la sculpture, la broderie, la serrurerie, etc. « Et cependant, ajoute M. Russel, les pauvres ignorans d'autrefois, dénués de toute instruction dans les principes de l'art, concevaient et exécutaient ici des travaux que leurs descendans plus fortunés et plus instruits sont incapables d'égaler. Voilà, par exemple, l'émail de Jeypore; les meilleurs ouvriers de Londres, de Paris, de Vienne, de Rome, admettent qu'ils ne peuvent atteindre à ce degré de perfection. Il est hors de doute que notre enseignement formera nombre d'artisans genre Birmingham, mais il est à craindre qu'à force de perfectionner les procédés on n'arrive à gâter les produits. »

C'est aux environs de Jeypore que le prince tua son premier tigre, — une belle femelle de $2^{m},60$ de long, — rabattu par une armée de traqueurs vers une sorte de blockhaus où son altesse royale se tenait à l'affût en compagnie du maharajah. Ce ne fut du reste que le prologue de la campagne cynégétique qui allait s'ouvrir.

On appelle *Teraï* une bande de forêts et de marécages qui borde le pied méridional de l'Himalaya, depuis l'Indo-Chine jusqu'à l'Af-

ghanistan. La zone choisie pour les chasses du prince se trouvait moitié sur le territoire britannique, moitié à l'intérieur du Népaul, royaume considérable, à peu près indépendant, qui s'étend sur le revers méridional de la chaîne la plus élevée du globe. Dans la première partie, c'était le général Ramsay, commissaire du district adjacent, qui avait charge de l'expédition ; dans la seconde, le prince devait être l'hôte de sir Jung Bahadour, ministre dirigeant du Népaul, dont les journaux de l'Inde nous ont annoncé la mort récente. Le prince n'emmena avec lui qu'une partie de sa suite. Le chapelain du prince, M. Duckworth, malade de la fièvre, avait été remplacé par le révérend Julian Robinson, une curieuse figure anglo-indienne, tour à tour ministre des autels, missionnaire, reporter, journaliste et grand chasseur devant l'éternel, ne se gênant pas pour tuer un tigre entre deux prêches, au demeurant gai compagnon, fort estimé et populaire dans son entourage. D'immenses préparatifs avaient été faits par les autorités anglaises pour assurer le succès de la campagne; sans compter la suite du général Ramsay, le prince avait à sa disposition plus de 2,500 personnes, 119 éléphans, 550 chameaux, 100 chevaux, 60 charrettes avec leur attelage de bœufs, enfin des vaches, des chèvres, des moutons et d'autres provisions vivantes en quantité innombrable. Les éléphans furent divisés en deux corps : le premier, de beaucoup le plus nombreux, était destiné à battre la jongle en demi-cercle, le second, formé par quelques individus de choix, devait servir à porter les chasseurs, qui dominaient ainsi le fourré, à l'abri dans leur baldaquin. Il arrive fréquemment que le tigre bondit sur l'éléphant et blesse le *mahoud* ou cornac qui se tient à cheval sur le cou de la monture; mais il est fort rare que le fauve atteigne l'occupant du baldaquin. M. Russel raconte que, dans une des chasses, un tigre blessé sauta sur l'éléphant de M. Robinson, et plaçant une patte sur la carabine du révérend, se mit à dévorer une jambe du cornac. L'éléphant, comme d'habitude, se dégagea par une violente secousse, mais le tigre rebondit aussitôt sur l'éléphant du colonel Ellis, et il était en train d'y enlever le mahoud, quand le colonel le fusilla à bout portant. Il est vraiment incompréhensible, odieux même, si réellement c'est là une simple question d'élévation, que les chasseurs de l'Inde n'aient pas encore trouvé le moyen de mettre leurs mahouds à l'abri de pareils accidens.

Chaque jour, on battait une portion nouvelle de la jongle, tout en se dirigeant vers le point désigné pour le campement du soir. Rien de curieux comme la physionomie du cortége qui dans l'intervalle transportait d'une étape à l'autre les bagages et les provisions de l'expédition : « Longues lignes de chameaux attachés à la queue l'un de l'autre, que dirigeait un enfant menant en laisse le pre-

mier de la file, — coulies portant toutes les curiosités d'un camp indien, — caisses avec l'étiquette de *Agra Ice Company* suspendues à des tiges de bambous, — valets avec des lévriers et des faucons encapuchonnés, — vieilles femmes sur des poneys, — jeunes femmes en culottes, — indigènes sans vêtemens sur le corps avec d'innombrables plis de calicot sur la tête, — cipayes escortant des éléphans et des chameaux ou simplement s'escortant eux-mêmes, — bouteilles de *sodawater*, — articles intimes qui rappellent une excellente histoire de Jacquemont, — paniers remplis de flacons qui reluisent au soleil avec le nom honoré de « Château-Margaux » inscrit sur leurs flancs menteurs, — puis un troupeau de chèvres et de moutons, — ensuite, sur un éléphant orné d'un poteau rouge avec l'inscription de *Post-Office*, quelques bipèdes qui personnifient ce département, — ou bien un guépard, la tête couverte, ronronnant dans son chariot, comme un grand chat, entre ses deux gardiens qui lui grattent la tête, — tel était le tableau qui se déroulait dans la jongle pendant des milles entiers. »

Ces marches s'accomplissaient sinon sur des routes régulières, du moins en suivant des tracés qui évitaient fourrés et fondrières dans la mesure du possible. Quant aux chasseurs, ils s'avançaient droit devant eux, recherchant même de préférence les prairies, dont l'herbe, fine et serrée, atteignait à la hauteur des baldaquins, et les marécages où les éléphans s'enfonçaient parfois jusqu'au poitrail. Le gibier abondait sur leurs pas; mais c'est à peine s'ils se retournaient pour brûler leur poudre aux antilopes, aux loups, aux chacals, aux lièvres, aux aigles, aux paons, aux perdreaux et aux autres menus habitans de ces fourrés tropicaux. Les sangliers, qui leur parurent un gibier plus digne de leurs coups, sont ici fort courageux et même assez redoutables. Dans une des premières battues, un de ces animaux chargea la ligne des éléphans avec une telle furie qu'il la mit en pleine déroute et put s'échapper à la faveur du désordre. Un autre, d'après un rapport officiel, aurait massacré huit personnes en deux nuits consécutives. Les panthères et les léopards fournirent également leur part dans le butin de l'expédition. Il ne faut pas non plus oublier un boa constrictor, de $5^{m},50$, qui fut découvert et saisi dans une sorte de terrier. Quant aux tigres, qui formaient en somme le principal objectif de la campagne, le prince n'en tua pas un seul, au grand désespoir du général Ramsay, pendant ses douze jours d'exploration sur le *Teraï* britannique, soit qu'ils y eussent fortement diminué à la suite des chasses antérieures, soit plutôt que la saison ne fût pas encore assez avancée.

Il est vrai qu'on put se dédommager sur le territoire du Népaul. C'est le 19 février que le prince se rencontra sur la frontière avec sir Jung Bahadour accompagné de *sept cents éléphans*. Le 21, il

tua de sa main six tigres, dont cinq dans une seule battue qui dura moins de deux heures. L'un d'eux était un « mangeur d'hommes » renommé, et près de sa tanière on trouva des vêtemens pêle-mêle avec des ossemens humains. Nos chasseurs firent du reste un vrai carnage de tigres pendant leur séjour au Népaul; mais l'épisode le plus émouvant et le plus dramatique fut sans contredit une chasse à l'éléphant sauvage, où ils coururent pour la première fois un danger réel.

Un troupeau d'éléphans, sous la conduite d'un vieux mâle connu pour sa taille et sa férocité, avait été signalé à quelques milles du camp. Le 26, les chasseurs partirent donc à cheval, de grand matin, en compagnie de deux éléphans dressés à combattre et à dompter leurs frères qui se permettaient de préférer l'indépendance de la vie sauvage aux chaînes dorées de la servitude. Après avoir vainement couru toute la matinée, on s'était tranquillement arrêté dans la forêt pour déjeuner sur l'herbe, quand tout à coup Jung Bahadour, parti en reconnaissance, accourut en s'écriant : « Le troupeau arrive! Vite dans les arbres, ou nous sommes perdus. » En un clin d'œil tout le monde s'était réfugié dans les branches d'un énorme banyan, qui se trouvait là fort à propos; mais ce n'était qu'une fausse alerte, et bientôt la poursuite de recommencer avec une nouvelle ardeur. Soudain une éclaircie laisse apercevoir le vieux mâle, resté en arrière pour couvrir la retraite du troupeau, — dévoûment qui va lui coûter cher. « Pareille à une baleine à moitié émergée qui s'ouvrirait un chemin à travers une eau placide, » sa grande carcasse brune, supportée par des jambes invisibles, fend la surface d'une épaisse prairie, dans la direction de la forêt, qui va de nouveau le dérober aux regards. Et les champions de Jung Bahadour ne sont pas même en vue!.. A tout prix, il faut sinon lui couper la retraite, du moins le retenir sur le terrain. Nos cavaliers poussent droit sur le monstre en jetant de grands cris. Lui s'arrête, semble humer l'air, agite ses larges oreilles, se retourne, et, la trompe en l'air, fond sur ses assaillans, qui se dispersent ventre à terre, sans avoir besoin d'éperonner leurs montures. Il y eut un moment où quelques pieds à peine séparèrent de la redoutable trompe la croupe du cheval monté par le prince; le danger toutefois n'était pas dans une lutte de vitesse, mais simplement dans la possibilité d'une chute qui eût livré à une mort aussi affreuse que certaine le cavalier démonté. Enfin les éléphans de combat débouchèrent à tour de rôle sur le théâtre de l'action, et, après plusieurs engagemens où le vieux mâle se défendit vaillamment à coups de défenses, ils finirent par en avoir raison sur la lisière même de la forêt. Le vaincu, cessant toute résistance, abaissa

sa trompe comme pour indiquer qu'il rendait les armes, et tandis que ses adversaires lui caressaient le dos d'un air désormais protecteur, on lui jeta une corde autour des pieds et on l'assujettit solidement à un arbre. Son altesse royale, touchée de sa vaillance et de son infortune, demanda sa grâce à sir Jung, qui lui rendit effectivement la liberté, mais non sans avoir fait scier une de ses défenses, qui fut emportée en guise de trophée.

Sous les climats tropicaux, les changemens de saison s'opèrent, pour ainsi dire, à jour fixe. Le 8 mars commence généralement dans le Teraï du Népaul le règne de ces fièvres paludéennes qui rendent ce district aussi mortel pour les indigènes que pour les Européens. Déjà les symptômes avant-coureurs de la *malaria* s'étaient manifestés dans le camp népaulais, quand le 6 son altesse royale prit congé de sir Jung Bahadour et rentra sur le territoire britannique pour se rembarquer le 13 à Bombay, après une dernière excursion à la petite cour d'Indore. Le voyage avait duré dix-sept semaines, et on commençait à se sentir un peu fatigué de ces réceptions et de ces fêtes dont l'originalité même finissait par devenir une source de monotonie. Nous ne suivrons pas M. Russel dans ses descriptions de la traversée jusqu'à Portsmouth, en compagnie de la gent à poils et à plumes, — tigres, léopards, guépards, éléphans, autruches et autres créatures de moindre importance, — qui transformait le *Serapis* en une véritable arche de Noé. Nous n'insisterons pas davantage sur les visites que le prince fit au Caire, à Malte, en Portugal et en Espagne, car ces réceptions paraîtraient bien pâles après le récit de l'accueil qu'il avait reçu dans les capitales de l'Inde. Ce fut le 11 mai que les nouveaux Argonautes revirent les rivages de leur pays, non pas avec la toison d'or, mais avec une collection de présens qui la valaient bien, et, mieux encore, avec une provision de souvenirs comme Jason en eût vainement demandé aux rives de la Colchide.

M. Russel, en terminant son récit, affirme que le voyage du prince de Galles constituera un jalon, *a landmark*, dans l'histoire de l'empire britannique. L'expression est peut-être un peu ambitieuse. Ce voyage, au point de vue politique, n'a pas produit et ne pouvait guère produire de résultats directs, puisque le prince de Galles n'était investi d'aucun pouvoir spécial; mais indirectement on ne peut contester que son passage n'ait servi à resserrer les liens entre les gouvernans et les gouvernés. Sans doute on ne doit pas trop prendre au sérieux les témoignages de dévoûment et d'enthousiasme qui ont été prodigués sous ses pas. Au lieu d'un prince réunissant dans sa personne les qualités les plus propres à séduire l'esprit indigène et personnifiant une domination qui s'est donné

pour but principal l'amélioration matérielle et morale des populations asservies, supposons un affreux tyran, sanguinaire comme Timour ou fanatique comme Aureng-Zeb, les acclamations n'en auraient été que plus retentissantes, les présens plus riches, les allégeances plus sincères. Toutefois la seule présence du futur souverain de l'Hindoustan, l'éclat dont on l'a entouré, le retentissement donné à ses moindres actes, le respect même témoigné à sa personne par les personnages les plus élevés de l'administration anglo-indienne, ont laissé dans l'imagination populaire une impression profonde qui s'est traduite jusque dans le langage des journaux natifs les plus hostiles à la domination britannique.

Le pouvoir personnel, qui, quoi qu'on dise et qu'on fasse, a fini son temps dans nos sociétés, reste encore la seule forme de gouvernement intelligible pour l'Oriental. Or toute la féodalité de l'Inde, qui ne conçoit rien au mécanisme compliqué des institutions constitutionnelles, a cru saisir enfin que, derrière ces commissaires, ces magistrats, ces gouverneurs, ces vice-rois changés tous les cinq ans, voire derrière ce parlement anonyme et impersonnel dont elle ne conçoit ni le rôle ni l'utilité, il se trouvait un pouvoir stable et héréditaire, une royauté en chair et en os, une dynastie remontant à l'origine de l'histoire. C'est un effet analogue qu'on a cherché en relevant il y a quelques mois, au profit de la couronne britannique, le titre impérial délaissé par la dynastie mogole. Mais le voyage du prince a produit d'autres fruits encore qu'il serait injuste de passer sous silence. Par la vogue qu'il a rendue aux hommes et aux choses de l'Inde, il a ramené l'attention des Anglais sur les problèmes qui se rattachent à leur domination dans la péninsule hindoustanique et qui depuis nombre d'années étaient abandonnés aux controverses de quelques spécialistes parlementaires. Par les récits et les commentaires qu'il a provoqués dans la presse, il a répandu des notions plus exactes sur l'étendue, la diversité et la valeur des élémens qui constituent l'empire anglais de l'Inde. On peut même ajouter que sous ce rapport l'influence de ce voyage ne s'est point bornée au public anglo-saxon. Il a certainement contribué à donner une nouvelle impulsion aux études sur un peuple qui, en somme, est de notre race, qui bien avant nous avait atteint un remarquable développement dans certaines sphères de l'intelligence et qui, indéfiniment susceptible de progrès, comme tous les membres de la famille âryenne, retrouvera peut-être quelque jour une mission importante à remplir dans la marche générale de l'humanité.

GOBLET D'ALVIELLA.

PHILOTTOMANS ET TURCOPHOBES

La guerre d'Orient réservait des surprises à l'Europe; quel qu'en puisse être le dénoûment, elle a offert en Asie-Mineure comme en Bulgarie des péripéties inattendues qui ont dérouté tous les calculs. L'opinion commune était que la Turquie se trouvait dans un état de décomposition qui la rendait incapable de supporter un choc et la mettait à la merci d'une défaite; on la croyait à bout de ressources et de voie, on n'admettait pas qu'elle pût tenir tête à son puissant adversaire. Si cette opinion n'avait pas prévalu à Saint-Pétersbourg, le gouvernement russe se serait rendu moins facilement aux sollicitations du panslavisme moscovite, ou du moins il aurait usé de plus de précautions; mais sur la foi de son ambassadeur à Constantinople et de ses consuls-généraux, il s'est persuadé que l'homme malade se mourait, et il n'a pas pris son ennemi au sérieux; il n'avait pas prévu Plevna ni Osman-Pacha. Comme le cabinet de Saint-Pétersbourg, la diplomatie européenne ne croyait plus à la Turquie, et les victoires ottomanes ont causé dans plus d'un endroit un profond étonnement, mêlé d'un peu de scandale. Le malade avait été condamné, et on disposait déjà de sa succession; il s'est permis d'en appeler, de prouver qu'il était encore en vie, et son procédé a été jugé impertinent par quelques-uns de ses médecins.

Des juges plus désintéressés que les diplomates se sont trompés comme eux. Peu de temps avant que la guerre fût déclarée, un écrivain militaire qui ne manque ni de sagacité, ni de science, publiait une brochure pour démontrer que les armées russes ne rencontreraient ni sur le Danube, ni sur le Balkan, ni à Andrinople, une résistance sérieuse, et qu'en Asie elles s'empareraient sans difficulté de Kars, d'Erzeroum et de Trébizonde (1). Il déclarait que le soldat turc a été beaucoup trop vanté, qu'il vit encore sur la réputation que lui a faite jadis Montecuculli, dont la gloire était intéressée à surfaire les soldats qu'il

(1) *Considérations sur la guerre future,* par M. L. Vandevelde, lieutenant-colonel en retraite, Bruxelles, 1877.

avait vaincus. « Si les Turcs, disait-il, se présentent seuls en face de leur adversaire, et que l'Europe laisse les deux belligérans se débrouiller, la guerre ne sera ni sérieuse, ni de longue durée. Si l'armée turque s'avise d'accepter la bataille en-deçà du Balkan, elle sera culbutée sur les défilés des montagnes ou bien refoulée dans Varna et dans Choumla, où elle subira le sort que celle de Bazaine a subi dans Metz. En un mot, cette armée est, sous tous les rapports, en administration, en organisation, en tactique et en force numérique, trop faible pour tenir contre les Russes. » Il s'est trouvé que Montecuculli n'avait pas menti, et que, si la victoire finit par demeurer aux Russes, elle leur aura coûté une cruelle dépense d'argent et de sang. Il s'est trouvé même que jamais l'armée ottomane n'avait été si solide, ni si bien armée, ni si bien conduite; il s'est trouvé enfin que le soldat turc est capable de tout, pour peu qu'il ait des chefs dignes de le commander, et qu'aujourd'hui comme jadis il est un des premiers soldats du monde, obéissant, discipliné, vivant de rien, prêt à tout endurer, tenace, intrépide, brave jusqu'à l'héroïsme, voyant le paradis au bout du canon de son fusil. — Les diplomates, disait à ce propos une femme d'esprit, ont eu le tort de ne pas compter dans leurs calculs avec le paradis turc; c'est lui qui a vaincu à Plevna.

On a trop souvent répété que les peuples ont toujours le gouvernement qu'ils méritent; c'est une règle qui souffre des exceptions. Certains peuples ont reçu du ciel la faculté enviable ou déplorable de supporter avec une patience qui ne se dément presque jamais les plus tristes gouvernemens. Leur longanimité résiste à toutes les épreuves auxquelles on la soumet et, ce qui est plus admirable, leur vertu native résiste aux leçons de corruption qui leur sont données par leurs maîtres. Les Turcs offrent l'exemple singulier d'une nation que des siècles du plus détestable régime n'ont pu corrompre, et dans laquelle en général les gouvernés sont aussi honnêtes que le sont peu la plupart des gouvernans. Ce sont deux sortes d'hommes absolument différentes : d'un côté, des mœurs simples et réglées, la probité, l'honneur, le respect de soi-même et de la parole donnée, une religion sincèrement et rigoureusement pratiquée; de l'autre côté, des appétits sans frein, et le plus souvent la ruse et la fraude poussées jusqu'à la perversité, des manches larges, des mains crochues et prenantes, des regards obliques d'oiseau de rapine guettant sa proie. Un missionnaire chrétien, établi depuis longtemps à Constantinople, disait à un de ses acolytes qui, nouvellement débarqué, parlait des Turcs avec mépris : — Vous avez tort, vous verrez pratiquer ici toutes les vertus que prêchent les chrétiens. — Les diplomates ne sont pas des missionnaires, et ce qu'ils connaissent le mieux dans les pays où ils résident, c'est le monde officiel. Tel ambassadeur ou tel secrétaire de légation qui se flatte d'avoir observé de près

le sérail et ses détours est excusable d'avoir cru que les Osmanlis étaient un peuple fini. Depuis les derniers événemens, il s'est fait un retour en leur faveur dans l'opinion européenne. On ne peut marchander ses sympathies à de braves gens qu'on attaque et qui se défendent en hommes de cœur; mais l'Europe tout entière tient pour constant qu'au moment où le sang coule sur les champs de bataille, il y a à Stamboul une camarilla occupée de funestes intrigues et de tendre ses filets pour s'engraisser du malheur public.

Français, Anglais, Autrichien, Prussien, quiconque a voyagé dans l'empire du croissant, en revient ou philottoman ou turcophobe, selon qu'il a pratiqué davantage les gouvernans ou les gouvernés. Parmi les livres publiés cette année sur la Turquie, il en est deux fort intéressans. L'un est d'un Anglais, le lieutenant-colonel James Baker, qui, après s'être promené dans la Roumélie et dans la Macédoine, est devenu propriétaire dans le district de Salonique. L'autre, intitulé *la Turquie moderne peinte par un Osmanli,* a été écrit, croyons-nous, par un docteur allemand, fixé à Stamboul et qui ne paraît pas en être sorti (1). M. Baker a beaucoup pratiqué le paysan turc, il est devenu philottoman et ne s'en cache point. Le prétendu Osmanli, d'origine germanique, a vu beaucoup de pachas, et il incline à la turcophobie; mais comme ces deux écrivains sont l'un et l'autre des hommes de sens et de réflexion, ils s'accordent sur plus d'un point. Le lieutenant-colonel anglais estime que l'administration turque laisse infiniment à désirer, et l'anonyme allemand déclare qu'on serait fort injuste envers le peuple turc si on le jugeait sur l'immense majorité de ceux qui l'administrent ou le gouvernent.

M. Baker ne se repent point d'avoir acquis dans le district de Salonique une terre considérable qui paraît être de bon rapport; il y a appris à se défier des turcophobes, de leurs hyperboles, des nouvelles à sensation dont ils remplissent leurs brochures et leurs journaux. Il lui est arrivé l'an dernier de lire dans certaines feuilles que le vilayet de Salonique était inhabitable, que la propriété n'y était pas sûre, que l'anarchie y régnait, que les infortunés chrétiens étaient dépouillés sans miséricorde de leurs derniers sous pour contribuer aux dépenses de la guerre de Serbie, et il s'est demandé s'il était éveillé ou s'il rêvait. — « Ma terre, nous dit-il, est entourée de villages turcs et chrétiens, je connais beaucoup de mes voisins des deux religions, et je puis assurer qu'ils commercent paisiblement ensemble. La vie et la propriété sont tellement en sûreté que mon intendant écossais, établi sur les lieux avec sa femme et ses enfans, ne se donne pas même la peine de fermer au

(1) *Turkey in Europe,* by James Baker, Londres, 1877. — *Stambul und das moderne Türkenthum,* von einem Osmanen, Leipzig, 1877.

verrou les portes de sa maison pendant la nuit, et que le premier venu pourrait y entrer si la fantaisie lui en venait. » La seule contribution de guerre qu'aient eu à payer les tenanciers de M. Baker consistait en une fourniture de chaussettes et de couvertures de laine pour les soldats qui souffraient du froid en Serbie, à quoi s'ajouta plus tard une taxe de 18 *pence,* laquelle ne ruina personne. Le lieutenant-colonel était à Salonique lorsque les chrétiens de cette ville donnèrent un concert d'amateurs au bénéfice des blessés turcs; le gouverneur-général, son état-major et beaucoup de musulmans y assistaient; la recette fut de 300 livres, et ce n'est pas la seule fois que les deux religions se sont associées dans une œuvre commune de charité. M. Baker se refuse résolûment à voir les Osmanlis par les yeux de M. Gladstone et à découvrir en eux « le spécimen antihumain de l'humanité. » Il fait grand cas du marchand turc, du paysan turc, et tout particulièrement du soldat turc, qui se recrute surtout dans les campagnes. — « En Turquie, nous dit-il, le simple soldat est la moelle de la nation, *the real pith of the nation;* il est aujourd'hui ce qu'il a toujours été, et il se distingue comme jadis par son endurance, par sa discipline, son courage, sa sobriété, son honnêteté, sa modestie, et à ces vertus je ne crains pas de joindre son humanité, dussent beaucoup de gens se récrier à ce mot. Observez-le dans sa vie privée, il est bon et doux pour les enfans comme pour les femmes, plein de soins et même d'égards pour les animaux. Après une longue et fatigante journée de marche, sa première pensée est pour son cheval; il ne s'occupe de lui-même qu'après avoir pourvu à tous les besoins de sa monture. Quand il est exaspéré par une insulte faite à sa foi, il tue et massacre, comme sa religion le lui ordonne, et le fanatisme le rend fou; mais alors il ne se connaît plus et il sort de son vrai caractère. J'ai vu arriver naguère 13,000 de ces braves gens, qui venaient de supporter toutes les rigueurs de la campagne de Serbie. On les logea pendant dix jours dans la ville de Salonique, où leur conduite ne donna pas lieu à une seule plainte. Quoique remplies de soldats, les rues étaient aussi paisibles qu'à l'ordinaire. » M. Baker remarque à ce propos que c'est le simple soldat, *the rank and file*, et non une oligarchie corrompue, qui représente le véritable esprit d'une nation, et il ajoute : — La tête seule de la nation turque est malade, le corps est robuste et sain.

L'auteur anonyme du livre sur *la Turquie moderne* n'a garde de médire du marchand, du paysan et du soldat turcs; il rend à ces âmes et à ces mains pures la justice qui leur est due. Mais il a connu surtout cette oligarchie corrompue qui tient en régie l'empire ottoman, ceux qu'on appelle les effendis de Stamboul, « ces dix mille qui ont droit à toutes les places, » cette jeunesse dorée de Constantinople dans laquelle se recrutent d'ordinaire tous les services de l'état. Il est à remarquer

que la plupart des gouverneurs ou des fonctionnaires intègres et capables qu'a possédés ou que possède la Turquie n'appartiennent point par leur naissance à cette jeunesse dorée. Ahmed-Vefik-Pacha, le président de la chambre des députés, le savant orientaliste, l'homme d'état aussi estimé pour son caractère que pour ses talens, est né d'une Grecque et d'un juif converti à l'islamisme. Le grand-vizir Edhem-Pacha est un Chiote. Munif-Effendi, le ministre de l'instruction publique qui a traduit en turc la philosophie de Voltaire, est un Arabe né dans le voisinage de l'Euphrate, dans la petite ville d'Aintab, où il paraît avoir reçu l'éducation la plus soignée. Feu le grand-vizir Kybryzli-Mehemed-Pacha était un Cypriote; Mehemed-Ruchdi-Pacha est natif de Sinope, et pour finir par celui qu'il aurait fallu nommer tout d'abord et qui est une des plus nobles et des plus remarquables figures de ce temps, Midhat-Pacha est originaire de Widdin. Les effendis de Stamboul considèrent ces provinciaux comme des intrus, qui se permettent de chasser sur leurs terres; ils estiment que les fonctions publiques sont leur bien, nul autre qu'eux n'y doit avoir part. L'effendi de Stamboul nourrit un profond mépris pour le travail, pour l'industrie, pour tous les métiers; il rougirait d'être médecin, avocat, négociant, banquier ou fabricant; fils de fonctionnaire, il croirait déroger et manquer à tout ce qu'il se doit, s'il n'était lui-même fonctionnaire. L'état est sa vache à lait, sa ferme et sa métairie; les grandes places où l'on s'enrichit sont pour lui, et il se réserve encore les petites pour les distribuer à ses cliens, aux gens de sa maison, à son barbier, à son concierge, à ceux de ses domestiques qui s'entendent le mieux à curer son chibouk, à préparer son café ou à panser ses chevaux. D'habitude, il ne leur paie point de gages, il se contente de les nourrir; mais pour les récompenser de leurs services, il leur promet qu'un jour ils deviendront par ses soins administrateurs de districts, collecteurs d'impôts ou officiers de gendarmerie. Vers la fin du règne d'Abdul-Medjid, le grand-vizir Kybryzli-Mehemed-Pacha créa une école d'employés, où les jeunes gens qui se destinaient à l'administration apprenaient sous la direction d'excellens maîtres le français, les mathématiques, la géographie, l'histoire, l'économie politique, le droit civil et commercial. Ceux qui obtenaient leur brevet avaient droit à servir l'état. Un poste de caïmacan ou de mudir venait-il à vaquer, on les adressait au vali ou gouverneur-général chargé de les mettre en possession; mais à leur arrivée, la place n'était plus vacante : le vali en avait déjà disposé en faveur de quelqu'une de ses créatures, et il exprimait au jeune aspirant son vif regret, en l'engageant à prendre patience. C'est une admirable vertu que la patience, mais en Turquie pas plus qu'ailleurs ce n'est une vertu nourrissante; on n'en vit pas, on en meurt quelquefois.

L'effendi de Stamboul a pour principe que le gouvernement a été in-

venté pour procurer au fils de son père une opulente sinécure et la liberté de s'enrichir aux dépens de ceux qui travaillent. Si son ignorance est extrême en matière de géographie et de statistique, il est prodigieusement instruit dans l'art de s'approprier les économies de son prochain; il a l'instinct, le talent, le génie de la concussion; comme Panurge, il sait « soixante-trois moyens pour trouver de l'argent à son besoin, » et par malheur ses besoins sont immenses. Ses vices natifs ne lui suffisant pas, il a acquis le plus souvent par une étude savante tous les appétits raffinés des viveurs de l'Occident; il possède en outre une imagination orientale qui aime à faire grand et qui en toutes choses va jusqu'au bout. Un palais magnifique, une somptueuse maison d'été sur les rives du Bosphore, un harem peuplé de belles esclaves circassiennes, des écuries pleines de superbes chevaux arabes, il faut, bon gré, mal gré, qu'il trouve tout cela dans la caisse ou dans la tirelire de ses administrés. Peu lui importe au demeurant que le soldat qui se bat en Serbie ou en Bulgarie manque d'habits et de pain, que l'industrie chôme et que le commerce languisse faute de routes ou de marchés, que les populations soient foulées par les fermiers de la dîme et que le raïa crie misère. Comme tous les oligarques contens de la vie, l'effendi de Stamboul a l'humeur gouailleuse; il unit aux grâces du boulevard des Italiens je ne quelle férocité mongole, tartare, tongouze ou touranienne. Toutes les plaintes lui sont légères, il a réponse à tout; sa philosophie se résume en deux adages. Lui allègue-t-on que son bonheur est fait de la misère d'autrui et qu'il faut pourtant que tout le monde vive, il répond : « Je n'en vois pas la nécessité. » S'avise-t-on de lui représenter que l'abus des concussions engendre la banqueroute et que les états en faillite sont en danger de périr, il s'écrie en buvant son raki : « Après moi le déluge! »

M. Baker ne s'est point chargé de plaider la cause des effendis de Stamboul. A la vérité, il a une antipathie naturelle pour tous les genres d'exagérations; il a beaucoup vu les hommes, et à son avis les monstres sont aussi rares que les anges. Il nous parle dans sa préface d'un gouverneur-général que les uns lui peignaient comme un noir coquin et les autres comme un saint personnage. « J'ai vu de près ses épaules, nous dit-il, et je puis assurer qu'il n'a pas d'ailes; j'ai contemplé longuement ses babouches, et je puis affirmer qu'il n'a pas le pied fourchu. Le fait est qu'il a accompli dans sa vie plus d'une action méritoire, mais qu'il n'est point insensible aux séductions du *bakchich.* » M. Baker établit une distinction entre les pachas maigres et les pachas dont l'embonpoint tourne à l'obésité; selon lui, on ne peut rien attendre de bon de ces derniers, tandis qu'il a rencontré parmi les autres des hommes d'excellentes manières et plus d'un parfait *gentleman.* Toutefois, bien qu'il goûte le commerce de ces hommes d'excellentes manières, il ne se

porte point garant de leur vertu. Il remarque au surplus qu'il y a des pays où l'administration est fort corrompue et qui ne laissent pas de progresser; il en conclut que la vénalité est un moindre mal que l'indifférence dégénérant en apathie et en torpeur. Voilà le fléau dont souffre le plus la Turquie. Plus on y crée de places et de fonctions, moins il se fait d'ouvrage; on y rencontre partout trois employés qui aident consciencieusement un quatrième à ne rien faire. On y rencontre aussi des tronçons de chemins et de chaussées qui ne mènent nulle part, et des ponts admirablement construits, auxquels il ne manque qu'une arche pour qu'on y puisse passer. Demain on continuera la chaussée, demain on achèvera le pont; on dit cela depuis dix ans et on le dira pendant dix ans encore. En Orient, les lendemains sont lents à venir, les bonnes intentions s'épuisent dans un premier effort, et les fonds votés sont sujets à s'égarer dans quelqu'une de ces poches qui sont des gouffres. Jadis Ismaïl-Pacha inaugura dans une cérémonie solennelle et bruyante l'importante route qui, par Erzeroum et Bayazid, devait relier Trébizonde à la frontière persane; 12 millions de piastres avaient été alloués à cet effet et fournis par le trésor de la mosquée de Sainte-Sophie. On poussa la route jusqu'à une portée de fusil, après quoi on ne donna plus un coup de pioche. Que sont devenus les 12 millions de piastres? L'administration de Sainte-Sophie les réclame encore. « Si j'avais à composer une devise pour une bannière turque, nous dit M. Baker, j'écrirais d'abord : Il n'y a qu'un Dieu, et le *bakchich* est son prophète, et j'ajouterais : *Evet, effendim,* certainement, monsieur, — et au-dessous : *Yarin,* repassez demain. » Toutefois, si grand que soit le mal, il ne le croit pas incurable; les chemins de fer, les télégraphes et le temps en viendront à bout. Un autre moyen de guérison serait de donner plus de fixité à l'administration turque, de la soustraire à ces perpétuels changemens qui jettent le désarroi dans tous les services publics. Mahmoud II abolit les gouverneurs héréditaires, les *derebeys,* qui étaient de vrais despotes; mais ces despotes étaient assurés de leur avenir, ils pouvaient avoir quelque suite dans leurs desseins. Aujourd'hui les effendis de Stamboul ne peuvent compter sur rien que sur l'impatience de ceux qui aspirent à les remplacer. Il arrive parfois qu'à peine installés dans leur résidence, on les met à pied ou qu'on les expédie du nord au midi, de Roustchouk à Bagdad. Ils n'ont pas le temps de faire du bien, ils ont toujours le temps de faire du mal. La sangsue a hâte de se gorger; elle sait que ses jours sont comptés. Son sort dépend d'une intrigue de la camarilla, d'un *bakchich* offert à la sultane validé, d'un caprice du maître et de ce mal terrible, mystérieux, qu'on appelle « la maladie du sérail, » et qui tue la volonté, trouble l'esprit, énerve l'âme, la livre en proie à la confusion des fantaisies.

Jamais la maladie du sérail n'avait exercé une plus sinistre domina-

tion ni compromis autant la sûreté de l'état que vers la fin du règne de ce malheureux Abdul-Aziz, dont le général Ignatief savait exploiter si habilement les passions, les faiblesses et les terreurs. Un souverain nourri dans tous les préjugés des vieux Turcs, contraire à tout progrès, d'un esprit aussi court que son avidité était insatiable, sacrifiant les intérêts de son empire à l'éternelle inquiétude de son humeur, sans cesse occupé de remplir sa cassette, faisant main basse sur les revenus de l'état et sur les appointemens de ses fonctionnaires, infatué de son omnipotence, décidant, quand cela lui plaisait, que trois et un ne font pas quatre, des serviteurs dignes de ce maître, des dilapidations effrénées, les emprunts succédant aux emprunts, les tripotages de bourse s'ajoutant aux concussions et le vol raffiné au vol brutal, le budget doublé en peu de temps, les petits traitemens diminués ou supprimés au profit des grands, nulle autre loi que le caprice, nul autre moyen de réussir que l'intrigue, un grand-vizir à la dévotion de la Russie, qui, écartant de parti-pris tous les hommes de mérite et de caractère, paraissait conspirer avec les ennemis de son pays et dont les fautes ressemblaient à des trahisons, voilà le spectacle que la Turquie a donné au monde il y a peu d'années. Heureusement pour ses sujets, à toutes ses fantaisies pernicieuses le frère d'Abdul-Medjid en joignait une dont ils ont profité : il aimait avec fureur les canons Krupp et les frégates cuirassées, et si les Russes ont trouvé l'armée turque mieux outillée qu'ils ne pensaient, le mérite en revient en partie à ce maniaque, qui au demeurant a su quitter la vie quand l'empire l'a quitté.

« La Turquie, disait un Turc, a supporté pendant quinze ans le règne d'Abdul-Aziz, et elle n'en est pas morte; cela prouve qu'elle ne peut pas mourir. » Cette fière et mélancolique parole mérite d'être méditée par les turcophobes, et de récens événemens peuvent lui servir de commentaire. La Turquie vient de donner des preuves de vitalité dont les turcophobes ont été fort étonnés. Les plus raisonnables d'entre eux avouent de bonne grâce que les Osmanlis ont conservé quelques-unes des qualités d'une race forte, et ils rendent hommage aux vertus ottomanes qui se sont révélées avec éclat sur les champs de bataille; — mais, disent-ils, le courage, l'honneur, le patriotisme, ne suffisent pas, ce n'est pas assez d'être brave, il faut être progressif, et les Turcs ne le seront jamais. Ces Asiatiques sont incapables de rien faire pour la civilisation, et leur gouvernement a prouvé depuis longtemps qu'il lui est impossible de se réformer; leur passé les condamne, et il faut avoir l'esprit chimérique pour croire à leur avenir. — A cela, les philottomans répondent qu'en dépit des scandales donnés par une bureaucratie inerte et malhonnête, des progrès plus considérables qu'on ne le dit se sont opérés dans les pays soumis au dur régime de la Sublime-Porte. Bien des promesses ont été violées, quelques-unes ont été tenues, plus

d'un abus a disparu, et depuis le jour où a été proclamé l'*hatti-houmaïoum* de Gulhané, le sort des populations a subi d'heureux changemens. Les voyageurs impartiaux en conviennent, et les Russes, à ce qu'on assure, ont été surpris de l'état de prospérité et de richesse relative qu'ils ont trouvé en Bulgarie, et qui répondait peu aux sombres peintures qu'on leur avait faites. Qui oserait prétendre que la situation des raïas ne s'est pas améliorée, qu'ils ne sont pas plus riches, plus industrieux et moins molestés qu'il y a quarante ans? La petite ville bulgare d'Eski-Saghra, nous dit M. Baker, comptait en 1850 près de 20,000 habitans; elle en avait 32,000 en 1870, et de nombreuses industries y étaient florissantes. En 1840, elle ne possédait qu'une école chrétienne; en 1870, elle en avait 50, fréquentées par 2,280 élèves. Croira-t-on qu'Eski-Saghra soit la seule ville de Roumélie où se soient accomplis de tels progrès?

Les philottomans représentent aussi à leurs adversaires qu'ils sont trop exigeans, que la Turquie ne peut se transformer par un coup de baguette, que par une fatalité de la nature et de l'histoire les améliorations y seront toujours lentes, et qu'il est injuste de ne s'en prendre qu'aux Turcs. La péninsule illyrienne est une fort belle contrée, mais elle est aussi ingouvernable que fertile, et ce ne sont pas seulement les vices d'une administration routinière et gangrenée qui s'opposent aux réformes, ce sont aussi les fâcheux instincts, les molles habitudes des populations chrétiennes. Au sud comme au nord du Balkan, chrétiens et musulmans se ressemblent plus qu'on ne pense; ils vivent d'ordinaire au jour le jour, sans souci de l'avenir. « L'idée de planter des arbres, nous dit M. Baker, n'entre jamais dans la tête d'un Grec ou d'un Bulgare, pas plus que dans celle d'un Turc; cela serait à leurs yeux une avance de fonds au bénéfice de la postérité et partant l'acte d'un lunatique. » Il ne faudrait pas croire non plus que ce soient seulement les valis et les pachas qui remettent au lendemain leurs bonnes actions. « L'habitude de la temporisation, *of the procrastination*, nous dit encore M. Baker, paraît être en Turquie une maladie qui attaque tout le monde, les chrétiens comme les mahométans, et non-seulement les regnicoles, mais jusqu'aux étrangers. Ce mal se présente au voyageur à chaque tournant de route, et peu s'en faut qu'il n'en devienne fou. Il essaie d'abord de lutter; l'ennemi est invisible, insaisissable, et il lui semble qu'il se bat contre le vent. Peu à peu, en désespoir de cause, il finit par se résigner à sa destinée, et par entendre sans sourciller l'éternel *yarin*, à demain! Mais il ne faut pas se dissimuler que l'habitude de tout renvoyer au lendemain est la ruine du pays. Elle est née sous l'empire de Byzance, elle hâta sa dissolution, elle lui a survécu. » Byzance n'est plus, mais elle vit encore dans les âmes. Tel pacha prévaricateur aurait moins de facilité à se garnir les mains s'il

n'avait pour complice de ses entreprises une foule d'intrigans incirconcis, capables de toutes les bassesses pour capter ses bonnes grâces, qui leur assurent l'impunité. Le patronage est une marchandise fort demandée en Turquie, et les effendis de Stamboul peuvent la vendre aussi cher qu'il leur plaît. On parle beaucoup du mal qu'ils font aux raïas, on parle trop peu du tort que les raïas se font à eux-mêmes. Assurément le commerce serait plus prospère en Roumélie et en Macédoine, si les routes étaient mieux entretenues, si les valis s'occupaient d'ajouter aux ponts l'arche qui leur manque. Il est également vrai que les terres seraient mieux cultivées si le clergé grec ou bulgare n'obligeait pas ses ouailles à célébrer chaque année cent quatre-vingts jours de fête et de chômage. Comme le savetier de la fable, les sujets chrétiens de la Sublime-Porte peuvent se plaindre que leurs curés les ruinent en fêtes; le malheur est qu'ils ne s'en plaignent pas.

Enfin les philottomans n'ont-ils pas raison de dire et de répéter que le principal obstacle aux réformes est l'agitation fomentée par les intrigues, par les sourdes menées de l'étranger? On sait aujourd'hui ce qu'il faut penser des insurrections des raïas; ce n'est pas un produit indigène, c'est un article importé du dehors. Plus d'une fois les émissaires et les boute-feux venus de Bucharest, de Belgrade ou de plus loin, ont dû employer la force pour contraindre les paysans bulgares à s'enrôler sous leur drapeau; souvent aussi les promesses ont suffi, et, trompés par un mirage, les moutons ont couru d'eux-mêmes à l'abattoir. Si nous en croyons M. Baker, et peut-être aurions-nous tort de ne pas l'en croire, le moins scrupuleux des pachas est un être moins malfaisant qu'un agitateur panslaviste. « Qu'on laisse ces populations à elles-mêmes, nous dit-il, elles sont capables et désireuses de développer leur industrie, d'améliorer leur condition; mais c'est un droit que les agitateurs leur refusent, et l'état constant d'excitation où on les entretient produit un trouble fiévreux et un manque de confiance qui paralysent tous leurs efforts. » Ailleurs il s'écrie : « Si la chambre des communes avait à faire des lois pour dix-neuf Irlandes au lieu d'une, cela donnerait quelque idée des difficultés du gouvernement en Turquie, et peut-être alors quelques-uns de nos politiques seraient-ils plus modérés dans leur blâme, plus généreux dans les jugemens qu'ils portent sur ce malheureux pays. »

La première condition pour que la péninsule du Balkan entre sérieusement dans la voie du progrès est que les populations chrétiennes, désabusées du panslavisme et de fallacieuses promesses dont elles ont été trop souvent les dupes, renoncent à tourner leurs regards vers Moscou et qu'elles cessent d'être en Turquie le parti de l'étranger; ce jour-là seulement elles pourront revendiquer le droit de n'être plus traitées par leurs maîtres en ennemies. Aussi bien leurs intérêts ne sont-ils pas

liés à ceux de tous les musulmans de l'empire qui n'ont pas le bonheur d'être valis, mutessarifs, caïmacans ou fermiers de l'impôt? Mahométans et chrétiens n'ont-ils pas tous de communs griefs? Ne souffrent-ils pas des mêmes abus, des mêmes tyrannies et des mêmes pachas? Encore est-il permis de dire que ce sont les musulmans qui ont le sort le plus dur; non-seulement ils doivent leur sang à l'état, mais la diplomatie étrangère ne s'est jamais occupée d'eux ni de plaider leur cause. Toutes ces brebis reprochent avec justice à leur berger qu'il les tond de trop court. L'essentiel est qu'elles aient le droit de parler et de se plaindre, et le seul remède à leurs maux est que le berger ait des comptes à leur rendre, que tous ses actes soient soumis à un contrôle efficace et attentif. Cette garantie a été accordée aux sujets de la Sublime-Porte par la constitution proclamée solennellement le 23 décembre 1876; cent quatre coups de canon ont été tirés en son honneur. Cent coups de canon ne prouvent rien, et les salves d'artillerie ne servent souvent qu'à jeter de la poudre aux yeux. Le statut ottoman contient plus d'un article destiné à produire un effet purement décoratif; ce n'est pas de la politique, c'est du théâtre. Il est difficile de croire que la Turquie puisse être transformée d'ici à demain en un pays parlementaire; ce régime ne convient pas à tout le monde, il n'a guère profité à la Roumanie ni même à la Grèce, et il est douteux que les Turcs en fissent un meilleur usage. Il n'en est pas moins vrai que la nouvelle charte ottomane, en établissant une chambre élective, a créé dans l'empire un tribunal chargé de connaître des actes du gouvernement, de donner une expression publique aux doléances des gouvernés et de flétrir les méfaits des concussionnaires. Que ce tribunal prenne ses fonctions au sérieux, l'omnipotence du khalifat se verra forcée de compter avec ses curiosités légitimes et avec son blâme. C'est aux chrétiens d'Orient, élevés au rang d'électeurs, d'employer le droit qu'on leur octroie au redressement de leurs griefs. Si trompeuses que soient les constitutions, elles le sont moins que les promesses de l'étranger, et quand on n'a pas ce qu'on aime, il faut tâcher d'aimer ce qu'on a, il faut surtout apprendre à s'en servir.

— Vaine espérance! répliquent les turcophobes. A supposer que la fortune des batailles favorise jusqu'au bout le croissant, ses victoires n'auront pas d'autre effet que d'enfler son orgueil, d'exalter à l'excès ce chauvinisme qui est commun aux portefaix de Constantinople comme au sultan, aux pachas maigres ou gras, à la jeune comme à la vieille Turquie. N'ayant plus rien à craindre de la Russie, la Porte se refusera à toute concession. Sa charte était destinée à tromper l'Europe; quand elle n'aura plus besoin de tromper personne, elle dira : Ainsi finit la comédie! et le rideau tombera. — Les philottomans se plaisent à croire que la Porte se fait une idée plus juste de sa situation, qu'elle

désire la paix, une paix honorable et de durée, et qu'elle n'est pas assez aveugle pour se flatter de l'obtenir sans donner des satisfactions à l'Europe et à ses sujets. Midhat-Pacha écrivait récemment : — « La seule paix que les Turcs aient repoussée est une paix fausse qui devait rendre la position politique et stratégique des Russes plus forte à l'égard de la Turquie et leur ouvrir dans un avenir plus ou moins prochain la route de Constantinople. » Il écrivait aussi : — « Les sentimens que j'exprime sont l'expression de cette opinion publique qui s'est formée et développée en Turquie sous l'empire des événemens. » Et il se portait garant que ses compatriotes désirent aujourd'hui sincèrement « pratiquer la liberté chez eux, fonder l'égalité politique et améliorer leur administration par des réformes sérieuses (1). » Il y a en Turquie une opinion publique. Jusqu'à Mahmoud II, elle était représentée par un corps de prétoriens, et le régime ottoman était un despotisme tempéré par des janissaires. On voyait ces redoutables justiciers

. . . . . sur leur sultan farouche
Veiller, le glaive nu, s'il croyait tout pouvoir,
S'il osait tout braver et dérober sa bouche
Au frein de l'antique devoir.

Les janissaires ont disparu ; ce sont aujourd'hui des softas qui se chargent dans l'occasion de rappeler au commandeur des croyans que tout ne lui est pas permis. Ce changement est heureux; quels que puissent être ses préjugés, un softa qui a pris ses degrés raisonne mieux qu'un sabre.

Nous souhaitons que l'événement justifie les prévisions de Midhat-Pacha; rien ne serait plus désirable et pour les raïas et pour l'équilibre européen. La question d'Orient est un problème très compliqué, et on n'en a pas encore trouvé de meilleure solution que le Turc. « Parmi les races qui sont en lutte en Orient, disait M. Thiers, la race turque est celle qui offre le plus de ressources, qui a le plus de caractère et qui se trouve être le moins haïe de toutes les autres; aussi je ne crois pas que l'Europe la condamne impunément. » Le Turc seul a de l'autorité ; comme le Magyar dans la Transleithanie, il se sent né pour le gouvernement, et il a la fierté de son état; il n'a pas de peine à se tenir debout. On peut lui appliquer ce qu'un voyageur disait des Circassiens : « A la façon dont ils regardent les passans, ils ont l'air de leur dire : Le monde nous appartient, mais je te permets d'y vivre. » Tout n'est pas illusoire dans cette prétention. Vivant au milieu de races qui lui sont bien supérieures en ouverture et en souplesse d'esprit, le Turc leur impose sans effort sa suprématie, et il s'en fait respecter. Le Bul-

(1) Lettre au directeur-gérant du *Journal des Débats*, le 19 août 1877.

gare est éducable, il est industrieux; mais sa raison n'est pas mûre et le défend mal contre ses entraînemens. Les Grecs sont l'un des peuples les mieux doués de la terre, et il n'en est pas de plus ambitieux, il n'en est point où soit plus répandu le désir de s'élever par l'étude et le savoir au-dessus de sa condition. Les parvenus de l'intelligence abondent parmi eux; mais leur ambition leur tourne à piége, le premier venu aspire à tout. Chaque Hellène est le chef d'un parti, et le plus souvent il n'y a que lui dans son parti; chaque Hellène se promet d'être un jour président du conseil des ministres, et la Grèce est un pays de généraux sans soldats. Le Turc est profondément imbu de la notion de l'état; il possède ce qu'on peut appeler la vertu politique, laquelle consiste dans l'esprit de discipline et de sacrifice, et dans la subordination de l'individu à la chose publique.

Ce qui vient de se passer prouve jusqu'à l'évidence que vouloir remplacer ou détruire le Turc est une aventure périlleuse; mais il faut que le Turc soit possible et que Midhat-Pacha ait raison, et il ne sera démontré que cet homme éminent a raison que le jour où il sera rentré dans les conseils de son souverain, le jour où l'inventeur de la constitution sera chargé de la mettre en pratique. Quand la cabale qui a tramé l'exil de Midhat-Pacha ne sera plus toute-puissante, quand celui qu'on a surnommé le vice-sultan n'aura plus l'oreille du maître, l'Europe commencera de croire à l'avenir constitutionnel de la Turquie, et elle ne fera plus difficulté d'admettre qu'on est de bonne foi à Constantinople, que les Osmanlis sont en voie d'obtenir enfin le gouvernement qu'ils méritent, que désormais leurs destinées ne seront plus à la merci d'une conspiration de harem et de la maladie du sérail. Abdul-Hamid-Khan doit bien cela au sang qui a coulé sur les bords du Vid et du Lom.

G. Valbert.

CHRONIQUE DE LA QUINZAINE

30 septembre 1877.

Maintenant tout se hâte dans nos affaires intérieures. Ce n'est plus le moment des discussions inutiles; les faits vont se presser jusqu'au dénoûment désormais prochain, si tant est qu'il y ait un dénoûment. Avant que quinze jours soient écoulés, les élections françaises seront accomplies; le pays aura parlé, puisqu'on lui dit que c'est à lui de parler. Le décret qui fixe au 14 octobre le scrutin universel pour le renouvellement de la chambre des députés a enfin paru. M. le président de la république vient de couronner ses voyages dans les départemens et d'inaugurer en quelque sorte la période électorale par une proclamation où, s'adressant aux « Français, » il a cru devoir dire dans son langage militaire ce qu'il a fait, ce qu'il désire, ce qu'il veut. Il a publié son ordre du jour avant la bataille, et voici que du fond de la tombe sort en même temps une autre voix écoutée, respectée et illustre, celle de M. Thiers, qui parle, lui aussi, par une lettre posthume, circulaire aux électeurs, manifeste où il a laissé, avant de s'éteindre, le dernier témoignage d'une pensée toujours active, toujours passionnée pour les intérêts de la France. Candidatures officielles ou non officielles, 363 et conservateurs, réunions publiques, programmes, passent comme un tourbillon, et si dans ces préliminaires d'un grand scrutin il n'y avait que les émotions, les ardeurs inséparables du mouvement des opinions, contenues et limitées par la rassurante fixité des institutions générales, ce ne serait rien. Le malheur est que dans ce procès porté devant le souverain juge, qui est le pays, il y a une sorte de perpétuel malentendu, une irritante obscurité sur les conditions où s'engage le conflit, sur le dénoûment naturel et possible de la crise qui émeut la France, sur le but que poursuivent les partis déchaînés.

Une des choses les plus redoutables en politique est l'absence de netteté et de clarté dans les situations, parce qu'alors on ne sait plus où

l'on va. C'est malheureusement notre histoire depuis quatre mois et plus que jamais à la veille des élections qui vont dire le dernier mot de ce long conflit dont l'acte du 16 mai a été le point de départ. Assurément des élections sont ou devraient être tout ce qu'il y a de plus simple, précisément parce que dans les pays libres elles sont la solution régulière, prévue et acceptée des différends qui s'élèvent entre les pouvoirs. M. le président de la république n'a point excédé son droit en recourant à un moyen imaginé justement pour tempérer ou dénouer les crises. D'où viennent donc cette obscurité et ce malaise qui sont un des dangers de notre situation ? C'est que nous sommes entrés dans une de ces phases où de toutes parts les passions, les arrière-pensées, les interprétations des partis, le langage, les défis, dépassent les limites d'un conflit régulier et des institutions elles-mêmes. On est dans l'inconnu, et le gouvernement a vraiment fait tout ce qu'il a pu pour pousser à fond cette lutte dont il a pris, dont il tient à revendiquer, jusqu'au bout, l'initiative et la responsabilité.

Lorsqu'il y a quelques semaines M. le maréchal de Mac-Mahon a fait son voyage dans la Gironde et lorsqu'il a répondu à un discours, plein de déférence et de savante modération, du maire de Bordeaux, M. Fourcand, qui est un sénateur républicain, il y a eu partout le sentiment d'une sorte de détente possible, et ce sentiment n'avait rien qui ne pût honorer le chef de l'état. A mesure que M. le président de la république s'est éloigné de Bordeaux, passant par Tours, rentrant à Paris, il a paru redoubler de laconisme impérieux et revenir à d'autres idées qui ont fini par trouver leur dernière et frappante expression dans ce manifeste par lequel il vient d'ouvrir la période des élections. C'est peut-être un essai assez malheureux d'éloquence politique. M. le maréchal de Mac-Mahon, accoutumé au langage d'un soldat, ne s'est point aperçu qu'on ne parle pas à toute une nation appelée à se prononcer sur ses affaires dans un scrutin solennel comme on parle à une armée rangée en bataille. Sans le vouloir, il s'est exposé à blesser bien des instincts fort légitimes, même chez des conservateurs, et, s'il faut tout dire, il y a pour les esprits libéraux une certaine humiliation à constater les progrès de notre éducation politique! Il y a trente ans, on n'aurait pas parlé ainsi du haut du pouvoir, M. le président du conseil, qui n'a pas contre-signé le manifeste, peut s'en souvenir. Aujourd'hui le ton est changé, et ce qu'il y a de plus curieux, c'est qu'avec un accent de commandement personnel poussé jusqu'à la rudesse soldatesque, avec l'apparence d'une netteté tranchante et décisive, le manifeste n'en dit pas plus pour cela, il ne dissipe pas l'équivoque qui est au fond de tout, dont M. le président de la république lui-même est la première victime. M. le maréchal de Mac-Mahon parle bien, avec une candeur redoutable, de ce qu'il appelle sa politique, mais on ne voit pas, on ne sait pas trop quelle est cette politique.

L'embarras en effet est de choisir dans ce manifeste, de concilier les diverses parties de ce programme adressé à tous les « Français, » de distinguer quelle est réellement cette pensée, d'où elle vient, où elle va, où elle entend s'arrêter. Assurément, il y a dans la proclamation du 19 septembre une partie simple, correcte, qui maintient dans son intégrité et sauvegarde le rôle légal du chef de l'état. M. le maréchal de Mac-Mahon parle sérieusement quand il affirme qu'il ne veut « exercer aucune pression sur le choix » des électeurs. Il ne dit que ce qu'il pense lorsqu'il ajoute : « On vous dit que je veux renverser la république, vous ne le croirez pas. — La constitution est confiée à ma garde, je la ferai respecter... » M. le président de la république n'est pas moins sincère en assurant qu'il ne veut servir « aucun parti, aucune passion révolutionnaire ou rétrograde. » Il est certain de répondre à un sentiment universel en témoignant l'intention d'entretenir « des relations de plus en plus cordiales avec toutes les puissances, » de maintenir la paix, et M. le ministre des affaires étrangères n'a fait qu'accentuer heureusement cette pensée l'autre jour dans la Gironde en revendiquant le rôle de « ministre de la paix. » S'il n'y avait que cela dans la proclamation du 19 septembre, ce serait au mieux; mais, à part la politique extérieure qui est en dehors des élections d'aujourd'hui, parce que tout le monde est d'accord, que reste-t-il dans la réalité des autres déclarations? C'est là qu'est l'équivoque obstinée.

Aucune pression ne doit être exercée sur le choix des électeurs, dit le manifeste, et au même instant une des inventions les plus étranges de l'empire, celle contre laquelle ont protesté autrefois M. le duc de Broglie, M. le duc d'Audiffret-Pasquier et bien d'autres, la candidature officielle est publiquement remise en honneur, naïvement avouée! On est « candidat du gouvernement de M. le maréchal de Mac-Mahon » sur papier officiel affiché dans les mairies! Sous l'autorité ministérielle, toute la hiérarchie des fonctionnaires est mise en réquisition et sommée de prêter main-forte aux préfets chargés de faire triompher les candidats « désignés. » Que tout le monde marche sans crainte, on n'abandonnera pas « les fonctionnaires fidèles qui, dans un moment difficile, ne se sont pas laissé intimider par de vaines menaces! » Franchement, si ce n'est pas l'empire lui-même vivant et agissant, c'est bien du moins une ombre d'empire, un empire posthume.

M. le président de la république entend respecter et faire respecter la constitution confiée à sa garde, il n'a fait qu'exercer une prérogative constitutionnelle par la dissolution de la chambre, soit; mais le régime constitutionnel a son caractère, ses traditions, ses règles. Il est fondé sur la liberté des élections, sur la liberté parlementaire, sur le droit des majorités. Il a justement le mérite de faciliter les changemens de direction sans que l'état en soit ébranlé, — et que devient-il lorsqu'on commence par déclarer qu'on ne changera rien, que, si le pays ne vote

pas bien, il aggravera le conflit entre les pouvoirs publics, que, s'il y a une chambre d'une certaine opinion, on gouvernera sans elle, avec « le concours du sénat, » dont on préjuge gratuitement la soumission? La théorie est nouvelle. Que M. le président de la république ajoute à cela qu'il restera à son poste jusqu'au bout, il n'y a rien à dire, c'est la constitution. Seulement, s'il entend rester jusqu'au bout, comme c'est son droit, et s'il ne veut rester que dans des conditions qu'il serait seul maître de fixer en dehors des autres pouvoirs, même en dehors du vote universel, il ne faut plus parler du régime constitutionnel. — M. le maréchal de Mac-Mahon n'a aucun mauvais dessein contre la république, nous en sommes convaincu; mais, par une bizarre contradiction, tous les candidats que son gouvernement patronne ont certainement les mauvais desseins qu'il n'a pas. Tous, bonapartistes, légitimistes, se donnent comme des candidats « anti-républicains. » Les uns réservent tout haut le « droit national, » c'est-à-dire le roi, les autres « l'appel au peuple, » c'est-à-dire l'empire, et s'ils triomphaient, M. le maréchal de Mac-Mahon en serait pour ses bonnes intentions avec l'embarras de ses étranges alliés. Ce serait une anarchie d'un autre genre, de sorte que voilà le pays dans une alternative cruelle : s'il nomme des candidats indépendans, on lui dit qu'il aggravera le conflit des pouvoirs publics; s'il nomme les candidats que le ministère lui présente avec l'investiture officielle, il prépare à coup sûr le conflit des prétentions dynastiques au sein des pouvoirs, peut-être une révolution à jour fixe, au jour de la révision, par l'impossibilité de s'entendre soit sur une monarchie, soit sur la continuation de la république.

Voilà une double perspective bien rassurante, et si, pour tout concilier par un expédient du moment, on se disait qu'il n'y a pas à s'occuper du lendemain, de la révision, que M. le maréchal de Mac-Mahon est là, qu'il suffit à tout, que c'est pour lui qu'on va voter; si on proposait ainsi d'élever pour la circonstance entre les pouvoirs et les partis une sorte d'omnipotence personnelle d'un nouveau genre suppléant aux institutions ou les éclipsant, nous nous bornerions à rappeler aux légitimistes que tente l'expédient ce mot que Berryer prononçait un jour en pleine assemblée nationale : « Faire reposer la destinée du pays sur la tête d'un seul homme, c'est le plus grand des crimes ! » Le gouvernement ne remarque pas qu'avec ses procédés, ses manifestes et ses combinaisons, il ne fait qu'aggraver l'équivoque dont nous souffrons depuis longtemps, et créer à M. le maréchal de Mac-Mahon lui-même une situation véritablement impossible; il ne voit pas qu'il ne réussit qu'à troubler les esprits, à rejeter parmi ses adversaires bien des hommes sincères, indépendans, qui ne veulent ni de l'empire, ni de la candidature imposée, ni du pouvoir personnel, et qui ne se croient pas moins des conservateurs.

Le gouvernement nous a conduits à ce point où M. le maréchal de Mac-Mahon déclare qu'il ne veut porter atteinte ni à la république, ni à la constitution dont il est le gardien, et où la France, la France officielle, électorale est partagée en deux camps : d'un côté se trouvent tous ceux qui s'avouent très librement les ennemis de la constitution et de la république que le chef de l'état ne veut pas détruire, — ce sont les candidats que le ministère recommande et patronne; dans l'autre camp sont tous ceux qui par tradition ou par raison, par nécessité, sont pour la république, — ce sont ceux que le ministère combat dans les élections après avoir condamné la chambre où ils avaient une majorité. La lutte est aujourd'hui engagée dans des termes si vifs, si violens, que dans le tourbillon électoral tout semble mis en cause, les institutions, l'autorité présidentielle, la paix publique. Il faut un peu laisser toutes ces passions contraires aller s'éteindre au fond des urnes. C'est au lendemain que les esprits prévoyans et réfléchis doivent songer dès ce moment, pour qu'à cette heure, qui sera évidemment difficile, la raison politique et patriotique reste maîtresse de la situation nouvelle créée par le scrutin du 14 octobre.

C'est à ceux qui sont engagés dans le combat au nom de la république et qui ont certes des chances sérieuses de succès, c'est aux républicains surtout de savoir être, le lendemain, des politiques. C'est à eux de montrer que, si dans leur armée passablement mêlée, il y a la queue des radicaux et des alliés compromettans, les modérés ont assez d'autorité et de force pour dominer les fantaisies, les passions et les excentricités révolutionnaires, pour rester les chefs et les guides d'un mouvement légal d'opinion. Ils ont pour eux une expérience récente et significative. Qu'on se flatte aujourd'hui en pleine lutte de n'avoir jamais commis de fautes, d'avoir été des modèles de prudence et de modération depuis les élections du 20 février 1876, c'est bon pour le combat; on soutient l'honneur du drapeau. La vérité est qu'il y a eu dans la dernière chambre des fautes nombreuses, durement et démesurément expiées sans doute, effacées par le coup d'une dissolution précipitée, mais réelles et signalées avec vivacité sur le moment par ceux-là mêmes qui croient de bonne guerre de les pallier aujourd'hui. La vérité est qu'à se donner avec trop de complaisance des brevets de sagesse rétrospective on risque de se faire illusion, de tout oublier, de recommencer à la première occasion et d'aller fatalement par le même chemin au-devant de déceptions nouvelles. Le défaut de la dernière chambre n'a point été précisément dans ce qu'elle a fait, on a raison de le dire ; il a été dans le désordre d'une marche sans direction, d'une majorité sans cohésion, d'une politique livrée à toutes les entreprises. C'est ce qui a rendu tout possible. Le plus sage est de ne rien oublier, et ce que les républicains qui veulent agir sérieusement ont de mieux à faire

pour l'avenir, c'est de méditer dans son intégrité, dans son esprit, ce manifeste que M. Thiers a légué comme un testament politique, qui vient de retentir dans la France entière.

M. Thiers, avant de mourir, avait-il eu le temps de coordonner, de revoir lui-même le manifeste où il a déposé ses derniers jugemens? Peu importe; l'œuvre a paru sous l'autorité et la garantie d'un nom qui ne trompe pas, le nom de M. Mignet, et d'ailleurs l'homme est là tout entier avec sa raison, son expérience, sa pénétrante finesse, même sa passion, si l'on veut. Tout ce qu'il avait à dire, il l'a dit avec sa supériorité naturelle, avec une étendue d'esprit qui embrasse tous les côtés de la politique, et ce serait une singulière méprise de ne prendre du manifeste que ce qui plaît, ce qui répond à la préoccupation du moment. Sans doute M. Thiers défend la dernière chambre, il se prononce vivement pour la république, et en même temps, voyant le danger toujours possible, il ajoute : « Si par radicalisme on entend une certaine conception démocratique qui porterait sur l'administration civile, sur le régime financier, sur l'organisation militaire, sur les affaires religieuses, sur les rapports des pouvoirs entre eux, sur l'intervention des chambres dans la politique extérieure, il faudrait résister, et résister énergiquement, à une chambre qui s'y laisserait entraîner. » C'est avec cette prévoyance qu'il parle sans méconnaître la possibilité d'une résistance nécessaire, et quand on a voulu changer les lois militaires, il a résisté, lui, au prix des dernières forces qui lui restaient! Il défend la république, qui est seule possible aujourd'hui, et il la définit comme « un équitable partage entre tous les enfans de la France, du gouvernement de leur pays, — sans exclusion d'aucun d'eux, — excepté de ceux qui annoncent qu'ils ne veulent la gouverner que par la révolution. » Voilà encore la limite tracée par le conservateur patriote! Et quand il décrit les conditions d'existence de la république, c'est le régime constitutionnel tout entier avec ses garanties, avec son président, avec ses deux chambres. C'est un vrai programme de politique modérée qu'il faut lire avec respect, en se souvenant de toute cette sagesse clairvoyante, — et sans oublier aussi que, si le manifeste subsiste, l'homme n'est plus là.

Les républicains sont certes les premiers intéressés à s'inspirer de ce programme de la seule république possible, et ce qu'ils ont de mieux à faire, s'ils ont une victoire électorale le 14 octobre, c'est de ne point chercher à abuser de leur succès, de rester obstinément sur le terrain constitutionnel, de ne se refuser ni aux transactions, ni aux combinaisons qui peuvent être un gage d'apaisement. Ils ont tout à gagner à ne se défendre que par une invincible modération, car enfin le jour où la carrière des violences se rouvrirait, la république pourrait bien avoir le premier mot, il est trop clair qu'elle n'aurait pas le dernier mot.

Toutes les luttes de ce monde à l'heure qu'il est ne sont pas des jeux de scrutin, et ce qui se passe dans notre pays, malgré la gravité de nos élections prochaines, n'égale pas en intérêt, pour la France elle-même, comme pour l'Europe, le tragique duel engagé dans la vallée du Danube pour le sort de l'Orient. Tout en vérité est étrange dans ce terrible conflit oriental. Tous les calculs ont été trompés, toutes les prévisions se sont trouvées confondues. On n'avait mesuré exactement ni la puissance russe, ni la prétendue impuissance turque. Les Russes étaient moins forts qu'ils ne le pensaient peut-être eux-mêmes, et les Turcs étaient moins faibles que ne se plaisaient à le répéter ceux qui croyaient à une sorte de grande exécution au nom du tsar protecteur des chrétiens et des Slaves. Cette campagne, inaugurée il y a quelques mois par le passage presque triomphant du Danube, a été réellement jusqu'ici une série de surprises pour l'Europe, de déceptions pour la Russie, pour son orgueil militaire et pour sa politique. Maintenant l'été est presque passé, l'hiver approche, et rien n'est fait, tout s'est aggravé au contraire depuis trois mois. On ne peut plus se payer d'illusions au quartier-général du tsar. Les difficultés ne font que grandir, le sang coule par torrens dans des batailles acharnées et jusqu'à présent malheureuses. La position des armées russes reste précaire à la veille d'une saison défavorable; elle peut encore être relevée par un coup éclatant, elle peut aussi être perdue sur la rive droite du Danube par une défaite nouvelle, et, sans préjuger l'issue définitive d'une lutte où la Russie n'a point sans doute déployé toutes ses ressources, on peut du moins dire dès ce moment que cette guerre a duré assez pour être profondément instructive, pour révéler une situation militaire et diplomatique inattendue.

Ce qu'il y a de significatif dans cette fatale et dangereuse guerre où le gouvernement de Saint-Pétersbourg s'est engagé sans rien écouter, c'est que les armes russes n'ont été vraiment heureuses, jusqu'ici, d'aucun côté, ni en Asie, ni en Europe. En Asie, depuis la levée du siége de Kars, ce sont les Turcs qui ont repris, qui gardent l'ascendant, et Mouktar-Pacha, à qui on n'avait pas fait une brillante réputation militaire, s'est trouvé assez habile, non-seulement pour repousser l'invasion, mais pour menacer lui-même d'envahir le territoire russe. Ce qui se passe en Asie n'est plus d'ailleurs qu'un incident éclipsé par des événemens plus décisifs. C'est en Europe que tout est grave, parce que là était le grand but à poursuivre, parce que là, sous les yeux du tsar lui-même, sous le commandement du grand-duc Nicolas, se déployaient les forces principales de la Russie, concentrées, on ne le cachait pas, pour dicter la loi à l'empire ottoman, pour marcher au besoin sur Constantinople.

Les Russes sont partis en effet comme si rien ne devait les arrêter. A peine arrivés au-delà du Danube, ils se sont considérés comme maî-

tres de la Bulgarie, qu'ils se disposaient même à organiser. Ils ont paru n'avoir d'autre stratégie que d'aller en avant, sans regarder derrière eux, sans tenir compte de ce qu'il y avait sur leurs flancs, du côté de Widdin ou du côté du quadrilatère, Roustchouk-Silistrie-Choumla-Varna. Une de leurs colonnes, sous les ordres d'un chef audacieux, le général Gourko, s'est élancée sur les Balkans, qu'elle a franchis, allant jusqu'à Kazanlick, croyant déjà tenir la route d'Andrinople. Soit impéritie du vieux Abdul-Kérim, enfermé à Choumla, soit indolence turque au début d'une campagne, soit peut-être calcul, les Russes, à la vérité, n'avaient rencontré jusque-là qu'une résistance assez décousue et assez molle : c'est ce qui les a perdus en les jetant dans le piége de cette marche hardie et encore plus imprudente que hardie, qui a été l'étonnement du monde militaire européen. Pendant qu'ils s'aventuraient avec cette imprévoyante témérité et qu'ils dispersaient leurs forces, les Turcs se sont, pour ainsi dire, ressaisis devant l'ennemi. Un nouveau généralissime, Méhémet-Ali-Pacha, est allé à Choumla reprendre le commandement des mains de l'inactif Abdul-Kérim; Osman-Pacha a pu rassembler silencieusement son corps d'armée du côté de Widdin pour entrer en action; Suleyman-Pacha, revenant du Montenegro, qu'on a laissé à lui-même, s'est présenté au sud des Balkans, au-devant de Gourko, qu'il a pu arrêter, et en peu de jours le coup de théâtre le plus imprévu a été accompli. Ce qui semblait compromettre les Turcs est peut-être ce qui les a le mieux servis. Ils sont sortis de leur inaction d'un moment, et au lieu de pouvoir soutenir l'offensive qu'ils avaient prise, les Russes, refoulés et décontenancés, se sont trouvés réduits à se défendre, ayant à tenir tête tout à la fois à Suleyman-Pacha, arrivant sur leurs traces aux défilés de Chipka, dans les Balkans, à Osman-Pacha, paraissant sur la droite de leur ligne d'opérations, à Méhémet-Ali, débouchant du quadrilatère. C'est le résumé de la situation militaire en Bulgarie, de cette campagne déjà pleine de si étranges et de si sanglantes péripéties.

Rien certes de plus dramatique que cette série d'opérations engagées depuis trois mois, depuis deux mois surtout entre le Danube et les Balkans. Une des premières fautes des Russes, au moment où ils ont pris pied sur la rive droite du Danube, à Sistova et à Nicopolis, a été, à ce qu'il semble, de ne pas saisir l'importance de la petite ville de Plevna, de cette ville inconnue hier encore, maintenant illustrée par de si terribles actions de guerre. Située à quelque dix lieues au sud de Nicopolis, sur la rivière du Vid, Plevna n'a pas seulement l'avantage de positions puissantes, elle est un nœud de communications avec Sofia vers le sud, avec Widdin vers l'ouest. Les Russes ne s'en sont aperçus que tardivement par l'apparition d'une force dont ils ne soupçonnaient pas même l'existence. Cette force, c'était l'armée d'Osman-Pacha !

Alors a commencé autour de la malheureuse ville cette guerre qui

depuis deux mois a pris chaque jour un caractère et des proportions plus redoutables. Une première fois, dès le 20 et le 21 juillet, les Russes se sont heurtés contre Plevna, placée désormais sous la garde d'Osman-Pacha : ils ont échoué dans une affaire qui pouvait passer encore pour une échauffourée et où ils perdaient néanmoins 3,000 hommes. Une seconde fois, le 30 et le 31 juillet, les généraux du tsar, impatiens de réparer un premier échec, ont engagé une attaque plus complète : ils ont essuyé une défaite plus signalée et plus sanglante encore que la première, qui a coûté aux assaillans près de 8,000 hommes. C'est la première grande bataille perdue. Décidément, c'était pour les Russes un avertissement des plus graves, fait pour les éclairer sur le danger de leur système militaire, de la dispersion de leurs forces et de l'incohérence de leurs opérations. Ils ont senti aussitôt la nécessité de remettre un peu d'ordre dans leur action, de se concentrer.

Sans abandonner entièrement les Balkans, dont ils ont persisté à défendre un dernier passage, le col de Chipka, contre Suleyman-Pacha, ils ont distribué leur armée en Bulgarie en deux groupes : l'un, sous le tsarevitch, chargé de faire face au quadrilatère, au besoin à Méhémet-Ali, et de bloquer Roustchouk, — l'autre composé de tout ce qu'ils ont pu réunir et destiné à rester devant Plevna, à poursuivre coûte que coûte l'enlèvement de cette place improvisée. Ils ont mis six semaines à ce travail, attirant à eux l'armée roumaine qu'ils avaient d'abord un peu dédaignée, essayant d'investir à demi la place, accumulant les moyens militaires; mais ils ont eu affaire à un homme qui n'a pas lui non plus perdu son temps. Avec une activité, une intelligence et une vigueur qui dénotent la présence au camp ottoman d'un homme de guerre et d'un habile ingénieur, Osman-Pacha s'est cuirassé de fortifications nouvelles, de lignes redoublées de retranchemens et de redoutes. Il n'a pas perdu le mois qui lui a été laissé, et lorsque le 11 et le 12 septembre, après quelques jours d'un bombardement furieux, les Russes ont cru le moment venu de tenter enfin la grande attaque, ils ont encore et plus que jamais échoué. L'assaut a été formidable et malheureux. Russes et Roumains, dans ce tourbillon sanglant, ont fait de leur mieux; ils ont même enlevé une redoute, celle de Grivitza, qu'on croyait être la clé de la défense; seulement ils se sont aperçus, après avoir pris Grivitza, qu'au-delà il y avait des travaux plus menaçans encore. Un des plus jeunes et des plus brillans officiers du tsar, Skobelef, sur un autre point d'attaque, avait réussi à enlever quelques redoutes; il n'a pu les garder le lendemain contre un retour irrésistible des Turcs. On a perdu plus de 15,000 hommes à peu près pour rien. Osman-Pacha n'a été ni forcé ni cerné; il reste même assez libre dans ses communications pour avoir reçu tout récemment un convoi considérable, renforts, vivres et munitions, que les Russes n'ont pu intercepter. Plevna reste intacte devant

une armée nécessairement un peu ébranlée, sinon démoralisée par une série de désastres.

Si le tsarevitch, qui commande l'aile gauche sur la ligne de Biela, est moins éprouvé, il ne laisse pas, lui aussi, d'être réduit à une défensive assez ingrate. Méhémet-Ali, qu'il a contre lui, n'est pas resté inactif de son côté. Depuis qu'il est sorti de son camp de Choumla, le nouveau général turc manœuvre avec adresse. On a parlé récemment d'une grande bataille gagnée ou perdue par lui. Il n'est point impossible qu'il ne soit forcé un jour ou l'autre à accepter une bataille de ce genre : il ne la recherche pas visiblement, il semblerait l'éviter au contraire. Il marche avec méthode, avec sûreté, sans rien risquer, se ménageant une retraite, même quand il avance, ayant assez souvent des affaires partielles plutôt qu'une bataille à fond. Il a réussi par cette tactique à dégager Roustchouk, à rejeter le tsarevitch des lignes du Lom sur la Yantra autour de Biela, menaçant ses communications, soulageant par ses diversions Osman-Pacha, et, dans tous les cas, occupant assez les Russes pour les empêcher de disposer de leurs forces. Entre Osman-Pacha et Méhémet-Ali, il y a accord d'action, appui mutuel. Jusqu'à quel point Suleyman-Pacha, engagé dans les Balkans, concourt-il à ce système? Depuis plus d'un mois, il s'acharne à la plus étrange et à la plus terrible des guerres sur cette passe de Chipka, où il a trouvé des adversaires aussi obstinés que lui. Il a livré des combats de géans, et assurément il serre de près les Russes, mais au prix des pertes les plus graves, en arrosant ces rochers de sang. Est-ce une obstination soldatesque? Y a-t-il un calcul dans cet assaut renouvelé jusqu'à extinction? Suleyman-Pacha n'a peut-être d'autre but que de retenir, d'épuiser une partie des troupes du grand-duc. Ce qu'il y a de clair, c'est que sur ces divers points les Russes ont de rudes affaires. Ce qui n'est pas moins certain, c'est que partout, au col de Chipka comme autour de Plevna, il y a entre ces armées une sorte d'émulation de courage et d'opiniâtreté. Les uns et les autres meurent avec héroïsme pour leur drapeau. Certes les traits d'intrépidité et de dévoûment ne manquent pas dans cette armée russe, et pourtant rien ne réussit.

Chose douloureuse, on s'est flatté, en prenant les armes, d'aller affranchir la Bulgarie, les chrétiens d'Orient, et provisoirement à quoi aboutit-on? La Bulgarie commence par être transformée en champ de carnage; c'est un vaste cimetière! Les Bulgares sont les premières victimes de la guerre; avant d'être émancipés, ils sont ruinés ou massacrés. Les Roumains se sont engagés à la suite de la Russie, ils se sont vaillamment conduits, ils ont éprouvé déjà des pertes relativement sérieuses pour leur petite armée, et ils en sont peut-être, sans l'avouer, à regretter leur intervention. Les Serbes, entraînés une première fois et une première fois vaincus, ont pu être tentés de reprendre les armes, ils

semblent maintenant hésiter. Pour tous, la Russie, avant de redevenir une protectrice écoutée et efficace, a besoin de se raffermir elle-même.

Comment est-elle arrivée à cette situation? Évidemment elle a été la dupe d'une politique de mirages. Elle a cédé à des illusions de diplomatie, à des passions de race, à un certain orgueil de gouvernement. Elle a cru, elle aussi, être prête pour tout, et elle ne l'était pas autant qu'elle le croyait. Elle n'a eu au départ que des forces insuffisantes, et aujourd'hui les renforts qu'elle appelle, en y comprenant la garde impériale, ces renforts utiles, indispensables, ne servent qu'à combler les vides faits par le feu et les maladies. Elle a des soldats pleins de courage dont l'héroïsme suffirait à couvrir son honneur, elle n'a eu visiblement ni une direction rationnelle et prévoyante ni un plan saisissable. Elle a marché un peu à l'aventure, subissant les événemens au lieu de les préparer et de les conduire. La Russie enfin a commis la plus grave des fautes : elle a trop paru dédaigner ses adversaires, elle a trop cru que les Turcs n'existaient pas, et il s'est trouvé qu'ils existaient, qu'ils avaient même des généraux pour les mener au combat, qu'ils étaient faits pour se mesurer avec toutes les armées. Ces Turcs ont de plus une force étrange : ils sont pleins de mystère, ils ne disent rien, ils publient à peine quelques bulletins. Le chiffre et la composition de leurs armées, on ne les connaît pas. Ce qu'ils perdent dans une bataille, on peut tout au plus le soupçonner. Chose bien certaine, ils ont montré depuis quelques années, et ils viennent de montrer encore, qu'ils n'avaient pas perdu les deux qualités par lesquelles un état se soutient, l'esprit diplomatique et l'esprit militaire. La Russie s'est trompée sur eux comme sur elle-même, et le résultat de ces erreurs est cette situation où elle se trouve aujourd'hui, adossée à un grand fleuve, placée dans l'alternative de relever ses affaires par une action éclatante ou de songer dès ce moment à prendre ses sûretés pour l'hiver du côté du Danube, en s'avouant qu'elle a perdu cette première campagne. Dans tous les cas, eût-elle des succès d'ici à peu, réussît-elle à entraîner la Serbie après les Roumains dans sa grande aventure, elle ne semble plus en mesure pour cette année de dicter des conditions.

Cet hiver qui s'approche, avec ses interruptions forcées d'hostilités, ne sera-t-il qu'une trêve préludant à une seconde campagne au printemps prochain, conduisant à une guerre plus acharnée et peut-être plus compliquée? Verra-t-il se produire sous une forme quelconque une idée, une possibilité de paix? On ne peut rien savoir encore. La question peut être agitée dans les conversations, dans le mystère des cabinets; elle ne pourrait renaître officiellement que de la force des choses, d'un appel, d'un désir des belligérans, ou d'une suggestion spontanée, impartiale et conciliante des gouvernemens qui sont restés en dehors du

conflit. Lorsque les chanceliers d'Allemagne et d'Autriche, le prince de Bismarck et le comte Andrassy, ont eu ces jours derniers à Salzbourg une de ces entrevues qui sont toujours commentées avant et après, ils ont pu échanger des impressions, ils n'ont eu certainement à délibérer ni sur un changement de conduite de leurs souverains ni sur une solution prochaine. L'alliance des trois empereurs persiste plus que jamais, dit-on; M. de Bismarck et M. Andrassy s'en seraient donné réciproquement l'assurance à Salzbourg; c'est au mieux, la Russie trouvera là un vigoureux cordial! Au fond, l'Autriche s'est trop bien trouvée jusqu'ici de sa politique pour la modifier. Placée de façon à devoir profiter dans une certaine mesure des victoires de la Russie et à n'avoir pas à se plaindre de ses défaites, elle persévère, et les explications qui viennent d'être données dans le parlement de Pesth comme dans le parlement de Vienne indiquent que rien n'est changé. Que M. de Bismarck, de son côté, n'ait pas trouvé absolument son compte dans les événemens d'Orient, c'est possible; il eût préféré peut-être voir la Russie acquérir de la gloire et s'épuiser pour longtemps dans une guerre d'ostentation. M. de Bismarck peut avoir ses idées, mais il n'est certainement pas allé à Salzbourg pour proposer à l'Autriche d'intervenir en Orient au profit de la Russie. Les deux chanceliers ne sont pas probablement allés au-delà d'un témoignage très platonique de sympathie pour leur grand allié, le tsar. C'est bien le moins qu'on doive à l'alliance des trois empereurs.

De toute façon, si les cabinets de Vienne et de Berlin voulaient agir sérieusement dans l'intérêt de la paix, ils ne le pourraient qu'avec la coopération de toutes les puissances, c'est-à-dire de l'Europe. Pourquoi la Russie n'accepterait-elle pas une intervention de ce genre exercée au nom de l'Europe? Le courage de ses soldats a mis hors de cause son honneur militaire. Pour sa politique, elle a toujours déclaré qu'elle ne recherchait point de conquêtes. La Porte, de son côté, ne s'est jamais refusée à de larges améliorations en faveur des populations chrétiennes, même à une certaine autonomie de la Bulgarie. Elle peut sans déshonneur aujourd'hui pousser les concessions aussi loin que possible. Pourquoi donc n'en reviendrait-on pas à reconnaître que cette question d'Orient, si souvent agitée, si vainement débattue par les armes, ne peut être résolue, autant qu'elle puisse être résolue, que par la paix, par la diplomatie, dans un sentiment supérieur d'équité, d'équilibre et de civilisation?

CH. DE MAZADE.

ESSAIS ET NOTICES.

La Poésie des Ottomans, par Mme Dora d'Istria, 1 vol. in-18; Maisonneuve.

Née à Bucharest, fille du prince Michel Ghika, Mme Dora d'Istria appartient ainsi par le sang et par son éducation première à ces races de l'Europe orientale que notre siècle a vu se réveiller et réclamer leur place au soleil, après un si long temps de misères et de souffrances, de silencieuse et morne obscurité; mais ce vif et curieux esprit, avide d'apprendre, avide de se répandre au dehors, s'est de bonne heure senti attiré vers l'Occident. Aussitôt que les circonstances l'ont permis, c'est à l'Occident qu'elle est venue demander de nobles amitiés, les charmes d'une retraite ouverte à toutes les idées neuves et généreuses, le plaisir d'élever la voix en faveur de toutes les nobles causes et de trouver de l'écho. La principale préoccupation de Mme Dora d'Istria, dès qu'elle a tenu une plume, a été de rapprocher l'Orient de l'Occident, d'assurer nos sympathies à nos frères orientaux en nous les faisant mieux connaître. C'est de cette pensée que se sont inspirés les premiers de ses écrits, dont la liste, déjà longue, est placée en tête de ce volume et témoigne d'une singulière activité.

Dans les études qu'elle a consacrées, ici même et ailleurs, à ces races de l'Orient dont elle parlait la langue et dont elle nous disait les douleurs et les espérances, Mme Dora d'Istria n'a pu s'empêcher de faire une large place aux effusions poétiques de ces peuples, à leur poésie populaire et à leur poésie savante. Des travaux qui avaient d'abord plutôt un caractère politique et moral l'ont ainsi conduite peu à peu à ce qui serait plutôt de la critique et de l'histoire littéraire. Une chose l'a surtout frappée, ce sont les étroits rapports qui rattachent les uns aux autres, chez tous les peuples, malgré les différences de race et de langue, les thèmes principaux de la poésie populaire et ces contes dont les frères Grimm ont les premiers senti l'intérêt et le charme, ressemblances qui s'expliquent d'un côté par l'identité de la nature humaine, partout la même, de l'autre par des communications et des échanges dont la trace n'échappe pas toujours à l'histoire. C'est ainsi que Mme Dora d'Istria en est venue à étudier ici même, dans une série de travaux dont on n'a pas perdu le souvenir, *les Nationalités de la péninsule orientale d'après les chants populaires* (1859-1867), puis, plus récemment, *la Poésie populaire des Turcs orientaux*. Ce dernier essai lui a donné l'idée de celui qu'elle publie aujourd'hui.

En effet, si, comme elle le remarque dans sa préface, les Slaves de la péninsule n'ont guère eu jusqu'à nos jours que les chants du peuple, la poésie des lettrés est dans l'empire ottoman d'une fort grande ri-

chesse, et pourtant elle est si peu connue en Occident que l'on cherche en vain la biographie des principaux poètes turcs dans les plus volumineux dictionnaires biographiques. Or, au moment même où les Turcs ottomans étonnent l'Europe par l'énergie qu'ils déploient dans un duel inégal, par une résistance dont la durée et la vigueur n'étaient guère prévues, n'est-il pas curieux d'étudier une face presque ignorée de la vie intellectuelle et morale de ce peuple étrange, de ces Asiatiques établis en Europe depuis plus de trois siècles, qui s'obstinent à ne pas mourir et qui déconcertent les observateurs par leurs vertus comme par leurs vices?

L'ouvrage n'aspire point à être complet : l'auteur n'est point un orientaliste; ces pointes brillantes qu'il aime à pousser en tous sens sur ce terrain de la poésie comparée, ce sont plutôt des reconnaissances rapides que des explorations méthodiques. Il ne faut donc pas s'attendre à trouver ici soit une histoire proprement dite de la littérature des Ottomans, soit des biographies détaillées des poètes principaux, soit de nombreuses traductions des œuvres les plus intéressantes de ces écrivains; mais une suite de chapitres, d'une lecture agréable et facile, y décrivent, ou plutôt y indiquent les différentes formes qu'a revêtues l'imagination des Ottomans afin d'exprimer les sentimens de la nation. Ce qui résulte de cette exposition, c'est que la littérature ottomane n'a guère eu d'originalité; ce n'est pas la conclusion de l'auteur, mais c'est ce qui ressort, ce nous semble, de presque toutes les pages de son livre.

L'action de la poésie arabe, et surtout de la poésie persane, sur la poésie turque se fait partout sentir dans presque tous les genres que Mme Dora d'Istria passe en revue. Si l'étude était poussée ici assez loin pour arriver jusqu'à des questions de style, on verrait que c'est à l'école des poètes arabes et persans que s'est formé le style des écrivains turcs; mais sans aller jusqu'à ce détail, on reconnaît que les thèmes romanesques sur lesquels se sont exercés les principaux poètes des Osmanlis, des histoires d'amour telles que *Khosrou et Chirin, Medjnoun et Leïla, Yousouf et Zouleikha,* sont toutes d'origine persane. Dans les traditions relatives à l'origine de la dynastie d'Othman, il y avait les élémens d'une épopée nationale; mais, autant que nous en pouvons juger par le chapitre très court qui est consacré à ces traditions, ces germes ne se sont pas développés. Il en a été là comme chez bien des peuples; ce que l'on peut appeler la matière épique existait, le metteur en œuvre a manqué. La Turquie n'a pas eu son Homère, son Virgile ni même son Firdousi; elle ne possède aucun monument qui puisse se comparer, même de loin, au *Chah-Nameh.* La plupart de ces traditions, celles même qui ont la couleur poétique la plus prononcée, ne se sont conservées que dans des récits en prose. Si l'empire ottoman était destiné à périr, à n'être plus qu'un nom dans l'histoire, il lui manquerait,

pour être placé dans la mémoire des hommes au rang que semblerait devoir lui assigner son ancienne prouesse guerrière, l'honneur d'avoir produit une œuvre comme le *Livre des rois*. C. P.

I. *Acoustique biologique. — Phénomènes physiques de la phonation et de l'audition*, par M. J. Gavarret, professeur de la faculté de médecine de Paris, 1 vol. in-8°; Masson. — II. *Le Son et la Musique*, par M. P. Blaserna, 1 vol. in-8°; Germer-Baillière.

Depuis vingt ans, l'acoustique est devenue, pour ainsi dire, une science nouvelle, grâce aux ingénieux moyens d'observation qui permettent à l'œil de se substituer à l'oreille et de nous affranchir ainsi du moins fidèle de nos sens. Il n'est plus besoin désormais, pour étudier l'acoustique, d'avoir l'oreille très juste : les méthodes d'enregistrement graphique des vibrations sonores, les procédés optiques de M. Lissajous, les flammes vibrantes de M. Kœnig, qui dessinent dans un miroir tournant une traînée lumineuse dentelée, fournissent au physicien une foule de moyens de pénétrer dans les secrets les plus intimes des phénomènes du son. Cette salutaire et féconde révolution, qui a dégagé l'acoustique des voiles dont elle semblait s'envelopper pour les profanes, frappe les yeux lorsqu'on ouvre un des nombreux traités qui ont paru sur cette matière depuis quelques années, et parmi lesquels le plus récent est celui de M. Gavarret, professeur de physique à la faculté de médecine de Paris. Les sons s'y montrent tantôt sous la forme de tracés onduleux aux replis bizarres, tantôt sous celle de rubans lumineux déchiquetés ou de sillons blancs plus ou moins entortillés qui se peignent sur un écran noir : ce sont des notes musicales écrivant elles-mêmes leur intervalle en traits de feu, ou révélant leur timbre par une image qui flamboie.

Enfin l'étude des phénomènes de la voix et de l'oreille, du mécanisme de la *phonation* et de *l'audition*, a pu être poussée très loin par l'application du laryngoscope et de quelques autres instrumens fort ingénieux. C'est surtout dans les chapitres que M. Gavarret a consacrés à ces deux phénomènes biologiques que l'on trouvera beaucoup de choses nouvelles et curieuses. On remarquera un résumé critique des diverses théories qui ont été proposées pour expliquer la production de la voix, depuis Hippocrate et Galien jusqu'à Malgaigne, J. Muller et Donders. M. Gavarret recommande à l'attention des physiologistes les vues de M. Donders sur la formation des sons de fausset et des sons de poitrine; les premiers, d'après l'éminent professeur d'Utrecht, sont produits par le mouvement vibratoire localisé dans le ruban vocal fibreux, tandis que l'émission des sons de poitrine exige que la corde vocale vibre dans toute son épaisseur, en entraînant dans ses mouvemens certains muscles, durcis et rendus élastiques par la contraction. Cette explication, dit M. Gavarret, concorde avec les données positives de l'anatomie et de la physiologie ; il n'y a rien que de bien simple et de très naturel dans ce

partage de la corde vocale en deux parties qui, suivant l'état de contraction ou de relâchement des fibres musculaires, sont ensemble entraînées dans un même mouvement vibratoire, ou s'isolent l'une de l'autre; or, sous l'influence d'une même tension, le ruban fibreux, vibrant seul, rend nécessairement un son plus élevé que lorsqu'il est alourdi par la partie musculaire contractée de la corde vocale. En voix de fausset, le chanteur peut donc aborder des régions de l'échelle musicale interdites à sa voix de poitrine.

On doit également à M. Donders des recherches expérimentales d'un grand intérêt sur la formation des voyelles et des consonnes, dont M. Gavarret expose les principaux résultats : les voyelles sont des timbres, caractérisés par des notes de résonnance fixes; mais parmi les consonnes elles-mêmes plusieurs participent de cette propriété. M. Donders distingue jusqu'à quatre *r*, suivant les parties de la bouche où se produit le frémissement, et il détermine les notes caractéristiques de ces quatre *r*. Nous ferons remarquer à ce propos que Mme E. Seiler et le docteur O. Wolf ont tenté de déterminer de la même façon les notes fixes que ces deux observateurs attribuent à la plupart des consonnes; mais peut-être les résultats annoncés par eux ont-ils besoin d'être confirmés par des expériences nouvelles. M. Gavarret nous fait aussi connaître les recherches de M. le docteur Rosapelly sur l'inscription des mouvemens phonétiques, exécutées dans le laboratoire de M. Marey, au Collége de France; c'est une intéressante application de la méthode graphique à l'étude des mouvemens si complexes qui se produisent dans l'acte de la parole; M. Rosapelly a notamment obtenu des tracés simultanés des mouvemens des lèvres, du larynx et du voile du palais. Les travaux de ce genre promettent d'être féconds surtout pour la linguistique; mais il n'est pas douteux non plus que la connaissance du mécanisme de la phonation ne soit d'une importance majeure pour l'enseignement et la pratique du chant.

M. Blaserna, professeur à l'université de Rome, dans son livre intitulé *le Son et la Musique*, qui fait partie de la *Bibliothèque scientifique internationale*, s'est placé à un point de vue différent; il s'occupe plus particulièrement des phénomènes du son dans leurs rapports avec la science musicale. M. Blaserna s'attache donc à mettre en lumière les causes physiologiques du sentiment de la mélodie et de l'harmonie, selon les idées de M. Helmholtz. Les principes de cette théorie sont aujourd'hui suffisamment connus; on trouvera toutefois dans le livre de M. Blaserna quelques vues personnelles et des aperçus intéressans concernant le développement historique de la musique.

Le directeur-gérant, C. Buloz.

LE

FILLEUL D'UN MARQUIS

DEUXIÈME PARTIE (1).

VI.

L'horloge des Islettes venait de sonner huit heures, et dans le salon de M. de Rosières, au Bois-des-Penses, la pendule à incrustations de cuivre, qui datait du roi Stanislas, était en train de faire écho pour la seconde fois aux huit notes argentines de l'église. Le soleil avait disparu derrière la forêt, mais la réverbération du couchant éclairait d'une lumière mourante les lambris du salon, où de bruns panneaux de noyer encadraient des chasses et des bergeries d'Yard, un peintre meusien dont les toiles hautes en couleur ornent encore maint vieux logis du Barrois. Non loin des fenêtres, assis à une table de tric-trac, M. de Rosières achevait une partie avec la propriétaire de la verrerie des Petites-Islettes, Mlle Bastienne de Fierbois. Par les croisées ouvertes, les dernières rumeurs du soir arrivaient jusqu'au fond du salon, tandis que les deux joueurs, la tête penchée sur la table, agitaient leurs cornets, d'où les dés s'échappaient avec un bruit sec.

Mlle de Fierbois était une forte personne de cinquante-cinq ans, bâtie comme un homme, avec une voix mâle, de gros traits, d'épais sourcils et une légère moustache sur la lèvre supérieure. Ses cheveux gris arrangés à la diable retombaient çà et là en longues mèches sur son cou hâlé; sa robe de laine, coupée sur un antique

(1) Voyez la *Revue* du 1er octobre.

patron, dessinait naïvement la robuste charpente de son grand corps taillé à la serpe et de ses longs bras osseux. Mlle Bastienne était une maîtresse femme; elle dirigeait seule sa verrerie, faisant marcher ses ouvriers au doigt et à l'œil, levée dès la fine pointe du jour et surveillant elle-même ses chargemens de bois dans les coupes, où on la rencontrait par tous les temps, les jupes troussées jusqu'au jarret et les pieds chaussés de fortes bottes de chasse. Toute petite, elle avait tenu le marquis sur les fonts baptismaux, et elle lui avait voué une affection de sœur aînée que M. de Rosières lui rendait respectueusement.

Le marquis avait vieilli. Ce n'était déjà plus le brillant cavalier du bal costumé de Juvigny. Huit ans s'étaient écoulés depuis cette époque où M. de Rosières, si l'on s'en souvient, frisait déjà la quarantaine; or, à cette période de la vie, huit années de plus opèrent un changement notable. Le marquis était devenu casanier et avait pris goût au sans-façon de la vie campagnarde. N'ayant plus de coquetterie, laissant pousser sa barbe, il se couchait tôt, dormait tout son soûl et faisait ses quatre repas. A ce régime, sa taille s'était épaissie, ses traits avaient grossi; une légère couperose, cette affection des tempéramens sanguins, avait étendu sur ses joues et sur son nez bourbonien des filets rouges, pareils aux nervures des feuilles de vigne empourprées par l'automne.

— *Filleu,* tu es bredouille! dit Mlle de Fierbois en annonçant un dernier coup de dé, veux-tu ta revanche?

M. de Rosières jeta avec dépit son cornet sur la table et se leva: — Ma foi, non! s'écria-t-il, diantre soit du tric-trac! Je ne sais ce que j'ai dans les doigts ce soir...

Il fit deux ou trois tours dans le salon. Le jour était tout à fait tombé; la vieille gouvernante, Ambroisine, apporta la lampe. Le marquis la rudoya à propos de la mèche qui charbonnait, et la renvoya à sa cuisine avec un juron. — Mon *fi,* reprit Mlle Bastienne, qui avait tiré de sa vaste poche un tricot et qui déroulait son peloton de laine, tu es grognon ce soir, sur quelle herbe as-tu marché?

— Je suis allé au Neufour, chez ma sœur de Brieulles; elle m'a échauffé la bile avec ses lamentations sur son fils Sainte-Marie.

— Ha! ha! fit Mlle de Fierbois en piquant une aiguille à tricoter dans ses cheveux, et que devient-il, ce garçon?

— Il est en train de devenir capucin, si on n'y met ordre, répondit M. de Rosières, lâchant tout à coup la bride à sa mauvaise humeur; a-t-on idée d'un pareil chevalier de la *Triste Figure?* Au lieu de faire gaillardement son droit et de prendre du bon temps, comme il sied à son âge, le voilà qui nous écrit des jérémiades!

Monsieur prétend qu'il n'est point taillé pour vivre dans le monde et demande la permission d'entrer à Saint-Sulpice... Là-dessus sa mère se désole et me fend la tête de ses doléances. Je lui ai répondu qu'elle n'avait que ce qu'elle méritait, ayant élevé son fils comme une poule mouillée. Elle a avalé la chose de travers, et nous nous sommes quittés fâchés... Avouez, marraine, que ces ennuis-là n'arrivent qu'à moi. Je n'ai qu'un neveu, je rêve de le marier et de faire de lui mon bâton de vieillesse, et voilà qu'il se met en tête d'endosser une soutane... Là, qu'en dites-vous?

— Je dis, répliqua Mlle Bastienne, que la soutane a du bon, et qu'il pourrait faire pis.

— Hein! s'exclama le marquis, qui pirouetta sur lui-même et vint se camper devant la vieille fille comme un point d'interrogation, vous trouvez que mon neveu Sainte-Marie a le sens commun?

— Je trouve, mon cher, que mieux vaut un bon prêtre qu'un sot mari, comme on en voit tant... Ton neveu Sainte-Marie, malgré tout son esprit, est un sauvage fort gauche et peu aimable avec les femmes; de plus il a les épaules rondes et il n'est pas beau...

— J'en conviens, reprit piteusement le marquis, il n'a rien des Rosières. Il tient des Brieulles...

— Eh bien! mon enfant, quand on est tourné comme ton neveu, on court de gros risques en se mariant, et Sainte-Marie prouve qu'il est un garçon sensé en voulant entrer dans les ordres.

— Morbleu! s'écria M. de Rosières, avec ce beau raisonnement mon patrimoine deviendra un bien d'église et servira à doter une congrégation; croyez-vous que ce soit gai?.. J'aimerais mieux léguer ma fortune à un hospice d'enfans trouvés!

— Tu seras puni par où tu as péché, libertin!.. Tout cela n'arriverait pas si, au lieu de passer ta jeunesse à courir la pretantaine, tu avais pris une bonne femme et tu avais fait souche de petits Rosières bien râblés et bien portans.

— Eh! parbleu, marraine, vous qui prêchez si bien, pourquoi ne vous êtes-vous point mariée?

— Oh! moi, c'est différent, soupira la vieille fille, j'étais orpheline avec trois petits frères auxquels il fallait donner la becquée... Je n'étais ni riche ni jolie, et tout cela n'était pas bien appétissant... D'ailleurs je n'avais guère le temps de penser au mariage, pendant que je trimais à la verrerie pour payer les frais d'éducation de mes bambins! Mais toi qui n'avais pas de pareilles excuses, tu as gaspillé ta jeunesse, et aujourd'hui tu t'en mords les doigts.

— Hum! fit le marquis en s'asseyant en face de sa voisine, il y a du vrai... Mais quoi? quand on est jeune on croit que ça durera sans cesse, que les cheveux ne grisonneront jamais, que les femmes vous aimeront toujours... Ah! si l'on pouvait recommencer!

M. de Rosières devint brusquement silencieux. Les coudes appuyés aux bras de son fauteuil, la tête penchée en avant, il regardait vaguement du côté de la fenêtre ouverte. On eût dit qu'il y voyait défiler toutes les fredaines de sa jeunesse. Il était arrivé à cette époque de la vie où l'on s'aperçoit qu'on vieillit et que les jolies filles ne tournent plus la tête lorsqu'on passe à côté d'elles. Il songeait, non sans tristesse, que de nouveaux venus lestes et pimpans avaient pris sans façon sa place à la table du plaisir. On le laissait maintenant se morfondre à la porte, et les convives ne faisaient pas plus attention à lui qu'à un mendiant qui rôde devant les fenêtres en lorgnant le rôti... — Le silence du salon n'était plus interrompu que par le cliquetis des aiguilles de Mlle Bastienne, le tournoiement lourd des phalènes autour de la lampe, et le bourdonnement du rouet d'Ambroisine qui, après avoir rangé sa vaisselle, s'était installée avec sa quenouille dans l'antichambre. Par momens le vent frais apportait avec les parfums printaniers les trilles des rossignols célébrant à leur façon leurs courtes heures de jeunesse. M. de Rosières les écoutait en poussant des soupirs et, pour la première fois peut-être, ce joyeux vivant à l'esprit positif et peu enclin à la rêverie se sentait entraîné dans un courant élégiaque. Cela ne dura pas longtemps : le marquis n'était pas homme à se plonger jusqu'aux oreilles dans la mélancolie; son naturel léger reprit le dessus, il s'éventa comme pour chasser la vague tristesse qui l'enveloppait, et faisant claquer ses doigts : — Baste! dit-il, voyez-vous, marraine, la fidélité n'était pas ma vertu, et j'aurais fait un mauvais mari... N'y pensons plus! J'aime encore mieux recommencer une partie; me donnez-vous ma revanche?

— Volontiers, reprit Mlle Bastienne en rangeant son tricot.

Ils se rassirent à la table de tric-trac, et les dés recommencèrent à résonner sur le tablier du vieux jeu d'ébène à lames d'ivoire.

— Deux! annonça Mlle de Fierbois, *ambesas!*

— Bonne affaire! répondit le marquis, *ambesas in primis est signum perditionis...* Mais vous ne savez pas le latin, marraine!

Comme il achevait, un timide coup de sonnette retentit à la porte de la cour et les chiens se mirent à aboyer dans le chenil : — Hein! fit-il, on a sonné. — Il ouvrit la porte du salon : — Ambroisine, va un peu voir qui nous arrive?

Tandis que les chiens aboyaient de plus belle, Mlle Bastienne avait posé son cornet et le marquis s'était mis à arpenter le salon de long en large. Au bout de deux minutes, le fausset d'Ambroisine monta du fond de la cour : — Monsieur, disait-elle, c'est un jeune garçon qui demande à vous parler.

— Il choisit bien son heure, murmura le marquis, et se penchant à la fenêtre, il cria : — Qui est-il, ce garçon?

A cette question, une voix jeune et un peu voilée répondit dans la cour pleine d'ombre : — C'est moi, mon parrain!

— Hein!.. qui, toi?

— Laurent Husson.

M. de Rosières tressaillit et se sentit devenir pâle. — Fais-le monter, Ambroisine, reprit-il d'un ton radouci.

Mlle de Fierbois s'était levée et roulait de gros yeux en regardant M. de Rosières, qui avait repris sa promenade pour dissimuler son agitation. — Tu as donc aussi un filleul, toi? dit-elle, voilà du nouveau!

Le marquis ne répondait pas, et, tout en piétinant, s'ébrouait comme un cheval nerveux. Un instant après, la porte se rouvrit et Ambroisine poussa dans le salon le pauvre Laurent, qui n'était pas trop à son aise et tordait violemment son feutre dans ses doigts. Les huit lieues qu'il avait faites l'avaient mis en piteux équipage. Ses souliers étaient boueux, ses vêtemens, blancs de poussière; il semblait harassé, et ses lèvres pâles trahissaient la fatigue et l'inquiétude. Cependant, sous la couche de poudre qui le couvrait, il n'avait pas encore trop mauvaise mine, et ses beaux grands yeux limpides jetaient un éclat qui faisait oublier le désordre de sa toilette. Mlle de Fierbois, qui le dévisageait, ne put s'empêcher de dire tout haut à M. de Rosières : — Il est gentil, ce garçon!.. Il te ressemble quand tu avais son âge.

Laurent regarda avec surprise cette robuste personne, dont la tournure virile et la moustache le firent songer à la tante Constance; mais il y avait tant de bonté dans les gros yeux de Mlle Bastienne qu'il se sentit promptement rassuré. Quand Ambroisine eut disparu, il prit son grand courage et, s'adressant à M. de Rosières, qui le contemplait sans souffler mot : — C'est moi, mon parrain, répéta-t-il; je suis venu vous trouver parce que je ne pouvais plus rester chez nous, où on me malmenait.

— On te malmenait! s'écria enfin le marquis, ce n'était pas ta tante Sophie, je suppose?

— Oh! non, elle a toujours été bonne pour moi, répondit Laurent en éclatant tout à coup en sanglots, c'était mon père.

Le marquis étouffa à demi un gros juron, tandis que Mlle Bastienne faisait asseoir Laurent dans un fauteuil et lui tapait amicalement sur la joue pour le calmer.

— Et tu t'es souvenu de moi, tout seul? poursuivit M. de Rosières, tu ne m'avais pourtant pas revu depuis...

— Depuis le bal de la préfecture! s'écria Laurent; mais je ne vous avais pas oublié, je me rappelais ce que vous m'aviez dit et je pensais souvent à vous.

— Ah! ah! reprit le marquis visiblement satisfait, et tu es venu à moi de confiance?

— Oui... c'est peut-être bien hardi de ma part, mais j'espérais que vous me donneriez une bonne parole et un bon conseil.

— Et si tu ne m'avais pas trouvé ou si je n'avais pas voulu te recevoir?

— Je serais reparti comme je suis venu.

— Au fait, comment es-tu venu?

— A pied, en demandant mon chemin à chaque village.

— A pied! huit lieues! s'écria Mlle de Fierbois, mazette! tu as de bonnes jambes! Et tu as peut-être dîné par cœur encore? Je suis sûre qu'il meurt de faim, tandis que tu l'assommes de questions... Voilà bien les hommes! Fais-lui donner à souper, et tu l'interrogeras après.

— Ambroisine! cria le marquis d'une voix de stentor, un couvert, du jambon, de la volaille, apporte tout ce que tu trouveras dans le garde-manger... Allons, leste!

Honteux de ne pas avoir eu tout seul une si lumineuse idée, M. de Rosières s'était lui-même élancé à l'office. Il en revint portant à pleins bras un pâté demi-entamé, un pain et une bouteille de bordeaux. Quand le couvert fut installé sur un guéridon, le marquis posa une tranche de pâté sur l'assiette de son filleul, tandis que Mlle Bastienne versait du vin. — Maintenant, à table, mon garçon, lui dit-il, c'est moi qui te servirai.

Il n'était que temps. Laurent, qui avait vécu toute la journée du morceau de pain emporté en quittant la boulangerie, commençait à défaillir dans son fauteuil. Aussi son appétit de dix-sept ans eut vite raison de la tranche de pâté. De chaque côté du guéridon, M. de Rosières et Mlle Bastienne regardaient en souriant les bouchées disparaître en un clin d'œil, et ces deux vieux célibataires se sentaient tout aises d'avoir cet adolescent à choyer et à servir.

— Ainsi, reprit le marquis en remplissant à son tour le verre de Laurent, tu es parti de Juvigny sans dire gare?.. Le boulanger a dû faire une drôle de mine en voyant son oiseau envolé... Pourquoi te maltraitait-il, ce mitron à face de carême?

— Parce qu'on m'avait renvoyé du collége.

— Peste! renvoyé!.. Tu avais donc fait quelque belle frasque, hué un professeur ou rossé un pion, hein, mon gaillard?

— Non, répondit Laurent en rougissant, ce n'était pas cela...

— Diantre! fit M. de Rosières en fronçant le sourcil, quoi donc alors?.. Confesse-toi sans barguigner. Puisque tu viens chez moi, il faut que je sache à quoi m'en tenir sur ta conduite et ton honorabilité.

— Oh! s'écria Laurent avec un accent de fierté blessée, je n'ai rien fait de déshonorant... Seulement, c'est difficile à dire... — Et il rougit de plus belle.

— Allons, poursuivit le marquis, point de fausse honte! Tiens, prends une aile de volaille, cela te donnera des forces.

— Un instant! s'exclama Mlle Bastienne, voilà que tu le bourres maintenant, après l'avoir fait jeûner... Voyons, mon garçon, souffle et remets-toi. C'est donc un secret d'état que ton aventure?

— Ce n'est pas un secret, repartit Laurent auquel le vin de Bordeaux commençait à rendre de l'aplomb, mais... — Il se redressa d'un air digne, et avec un grand sérieux il ajouta : — Je ne voudrais pas compromettre par une indiscrétion une personne qui se trouve mêlée sans le savoir à cette affaire,... une jeune fille que...

— Ha! ha! interrompit Mlle Bastienne en levant vers lui un doigt menaçant, regarde-moi dans le blanc des yeux... je parie qu'il y a de l'amour dans ton histoire!

— Eh bien, oui, murmura Laurent rouge comme un coquelicot,— et, les yeux baissés, tout d'une haleine, il conta brièvement l'aventure de la lettre adressée à la pensionnaire des demoiselles Papillon.

Le marquis se frottait les mains et se tenait les côtes.

— Ah! le gaillard! s'écria-t-il en se levant, et ces cuistres t'ont renvoyé pour cela?.. Moi, je t'aurais donné un prix d'excellence...

— Veux-tu bien te taire, vaurien! dit Mlle Bastienne en lui pinçant le bras; voilà de beaux principes. — Elle emmena M. de Rosières à l'écart et ajouta : — Dis donc, il est précoce, ton filleul, il marche sur tes traces, garnement!

— C'est justement ce qui me plaît en lui, riposta M. de Rosières en s'accoudant à la fenêtre; si seulement mon pleurard de neveu lui avait ressemblé! Mais non, au lieu de sang, c'est de l'eau bénite que ce Sainte-Marie a dans les veines...

— Assez, voltairien! interrompit Mlle Bastienne scandalisée.

Pendant ce temps, la moite chaleur du bordeaux et l'extrême fatigue avaient doucement assoupi Laurent, et sa tête alourdie s'était renversée sur le dossier du fauteuil. Ses longs cils baissés projetaient leur ombre sur ses joues rosées, et ses lèvres entr'ouvertes laissaient voir ses fines dents blanches.

— Tiens, il s'est endormi! murmura le marquis en tournant la tête vers le guéridon.

— Il est joli comme un cœur, ce gamin-là, reprit Mlle Bastienne avec un accent de naïve admiration.

— Qu'allons-nous en faire? demanda le marquis, devenu rêveur.

— Pour le quart d'heure, il n'y a qu'une chose à faire, c'est de le fourrer au lit, répondit Mlle de Fierbois.

— Vous avez raison, marraine, je vais dire à Ambroisine de mettre des draps dans la chambre bleue...

M. de Rosières s'éloigna sur la pointe des pieds. Quand il revint, la chambre était prête, et, sans déranger Laurent, le marquis et Mlle Bastienne se mirent en devoir de le transporter à bras dans son fauteuil. A la première secousse, le jouvenceau rouvrit les yeux à demi, entrevit dans la lumière les deux têtes souriantes de son parrain et de la vieille fille, murmura un ou deux mots inarticulés et laissa retomber de côté sa tête ensommeillée. Une fois qu'il fut casé dans la chambre bleue, Mlle de Fierbois laissa M. de Rosières déshabiller son filleul; elle coiffa son capuchon, alluma sa lanterne, empoigna dans l'antichambre un bâton de houx qui lui servait de canne, et regagna solitairement la verrerie des Petites-Islettes.

VII.

Le lendemain matin, tandis que Laurent dormait à poings fermés dans le grand lit à quenouilles de la chambre bleue, M. de Rosières, le nez au vent et les mains sous les pans de sa veste, arpentait sa tonnelle en réfléchissant à l'incident de la veille. Ce filleul qui lui tombait des nues allait notablement déranger la quiétude de sa vie de célibataire. D'abord il était certain que la sœur du marquis, Mme de Brieulles, uniquement préoccupée des intérêts de son fils Sainte-Marie, verrait d'un très mauvais œil l'introduction de ce jeune hôte dans la maison du Bois-des-Penses; ensuite il fallait compter avec les Husson. Bien que Laurent n'eût pas à se louer du boulanger, il était encore mineur; on ne pouvait l'enlever à sa famille naturelle sans obtenir le consentement de Memmie Husson et sans entamer avec ce dernier une correspondance désagréable. Ce n'était pas tout : en supposant que le boulanger donnât carte blanche au marquis, que ferait-on de Laurent? Il était impossible de le laisser vivre dans l'oisiveté aux Islettes, il faudrait lui créer une position et l'aider à faire son chemin dans le monde. Le marquis regimbait un peu à l'idée d'assumer sur lui toutes ces responsabilités qui effrayaient son égoïsme de vieux garçon. D'un autre côté, renvoyer Laurent à Juvigny, il n'y voulait pas songer. Outre que le jeune homme ne paraissait pas d'humeur à s'y prêter, M. de Rosières s'indignait à la seule pensée d'une pareille cruauté. Dans le fond de sa conscience, le marquis se sentait tenu de donner aide et protection à cet enfant, qui était venu se réfugier sous son toit. D'ailleurs Laurent lui plaisait, et tout un ordre de causes mystérieuses l'attachait à cet adolescent, dont le regard et le son de voix l'avaient dès le premier moment remué jusqu'aux entrailles.

— Morbleu! dit-il, il ferait beau voir que je laissasse échapper la meilleure occasion que j'aie jamais eue de me montrer homme de cœur et homme de parole... Cet enfant a cru à mes promesses; il ne faut pas qu'il soit pipé comme une alouette à la frouée. Je le garde, ma sœur en pensera ce qu'elle voudra!

Là-dessus, le marquis remonta dans sa chambre et se mit en devoir d'écrire à Mlle Sophie Husson. Cette lettre dut embarrasser M. de Rosières, car il la recommença plusieurs fois, et il la terminait à peine lorsqu'Ambroisine vint annoncer que le déjeuner était servi. Le marquis trouva dans la salle à manger son filleul en train d'examiner les portraits des Rosières pendus au mur. — Eh bien! mon garçon, s'écria-t-il en lui tapant amicalement sur l'épaule, as-tu fait un bon somme? As-tu l'appétit ouvert? Nous allons déjeuner d'abord, et puis nous causerons sérieusement.

Quand ils eurent mangé, M. de Rosières emmena son hôte dans le jardin, dont les terrasses fleuries dominaient la vallée. Laurent n'avait pas assez d'yeux pour tout admirer : les plates-bandes où les iris, les pivoines et les tulipes étalaient leurs couleurs tapageuses, les toits fumans du village et les horizons boisés de l'Argonne qui moutonnaient à perte de vue. Il respirait à pleins poumons l'air forestier et demeurait en extase en écoutant la musique des oiseaux. — Quel beau pays! murmura-t-il enthousiasmé.

— Tu trouves? Je te le ferai connaître en détail un de ces jours; mais, pour le moment, nous avons à nous occuper de choses plus urgentes. J'ai écrit à ta tante Sophie que je te gardais avec moi.

— Merci, mon parrain!

— Te voilà grand garçon, tu dois avoir dix-sept ans passés, et il faut songer à ton avenir... Où en étais-tu de tes études?

Laurent répondit qu'il achevait sa rhétorique et comptait se présenter au baccalauréat l'année d'après.

— Bien! il faut d'abord devenir bachelier, ensuite tu me diras quelle profession tu veux choisir. Dès que j'aurai reçu la réponse de ta tante, je te conduirai à Paris dans un bon collége, et tu ne reviendras ici que quand tu seras tout à fait un homme.

Laurent sauta au cou du marquis; celui-ci l'embrassa avec effusion, puis ils allèrent ensemble faire visite à Mlle Bastienne de Fierbois.

Deux jours après, on reçut la réponse de Mlle Sophie. M. de Rosières ne la lut point à Laurent, mais il lui dit brièvement que Memmie Husson consentirait à tout, et il lui remit un petit billet dont l'encre lavée et blanchie par places indiquait qu'on avait pleuré en l'écrivant. Mlle Sophie recommandait à Laurent d'être plus sage, de toujours se bien conduire, et elle terminait en lui envoyant ses meil-

leures tendresses. Mlle de Fierbois s'était chargée de préparer et de faire confectionner le trousseau du filleul; dès que tout fut prêt, le marquis et Laurent montèrent dans la diligence de Châlons, et le lendemain matin ils arrivaient à Paris.

A partir de ce moment, une nouvelle vie commença pour Laurent. Ce furent d'abord les ébahissemens de Paris, le tumulte des grandes rues populeuses, le brouhaha des boulevards flamboyans à la tombée de la nuit, les fièvres du théâtre, le sentiment de la solitude au milieu de la foule. Puis vinrent les journées studieuses du lycée. L'intelligence du jeune provincial prit une allure et un essor tout autres au frottement des intelligences parisiennes si éveillées, si remuantes, si finement aiguisées. Il se trouva prêt pour l'épreuve du baccalauréat bien plus vite qu'il ne le pensait. M. de Rosières, averti, accourut à Paris et s'occupa des formalités préalables à l'examen. Il avait apporté l'acte de naissance de son filleul, et il mit à le déposer lui-même au secrétariat de la Sorbonne une insistance qui intrigua Laurent en lui rappelant les conférences mystérieuses de la tante Sophie avec le curé de Juvigny, lorsqu'il s'était agi de sa première communion. — Ce fut une date mémorable que ce jour de l'examen. Laurent se souvint longtemps de l'heure d'angoisse qu'il avait passée entre l'épreuve de la version et l'examen oral, dans cette grande cour de la Sorbonne, dont il arpentait d'un pied fiévreux les pavés verdoyans. Enfin il fut reçu, et son parrain triomphant l'emmena dans le Luxembourg plein de soleil. Ils dînèrent en tête-à-tête au café Caron, puis au dessert M. de Rosières, tout en dégustant un verre de pomard, dit à son filleul :

— Te voilà bachelier, c'est bel et bon, mais quel métier vas-tu choisir? Veux-tu être avocat? On prétend que, par le temps qui court, c'est une profession qui mène à tout. Moi, je n'aime pas beaucoup les bavards, mais je ne veux pas t'influencer.

Et comme Laurent déclarait qu'il n'avait pas grand goût pour les subtilités du code, le marquis poursuivit : — Sais-tu ce que je ferais à ta place? J'étudierais la médecine. Le vieil officier de santé des Islettes ira bientôt rejoindre ses malades, la place est bonne à prendre, et je ne serais pas fâché d'être soigné par toi dans mes vieux jours.

— Va pour la médecine, répondit gaîment Laurent; j'aime mieux cela.

Quelques jours après, le marquis alla au secrétariat de l'École de médecine accomplir les formalités requises, puis il installa son filleul dans une petite chambre, rue Madame, lui remit le premier trimestre de sa pension, et s'en retourna aux Islettes.

Cinq années se passèrent, cinq riches années de jeunesse aux

journées bien remplies, aux soirées studieuses. Laurent était devenu un beau garçon à la physionomie virile et franche, à l'esprit vif et sain, au corps élégant, souple et robuste; ses yeux noirs étaient épanouis et rians, ses lèvres pleines d'un sang jeune et frais rougissaient comme deux guignes à travers sa barbe frisée. Bien qu'il ne vécût pas en chartreux et qu'on le rencontrât parfois en joyeuse compagnie à Robinson ou au bal Bullier, il avait assez de volonté pour réduire à la portion congrue ses appétits de plaisir; il savait rester sur sa faim, et ne souffrait jamais que la flânerie empiétât sur ses heures de travail. A la suite d'un concours, il fut admis comme interne à la Charité, et à partir de ce moment, on le classa parmi les étudians piocheurs qui donnaient de belles espérances. Dans le cours de ces années d'étude, il ne retourna qu'une fois à Juvigny pour la conscription. Il descendit à l'hôtel. Memmie Husson, prévenu de son arrivée, lui fit savoir qu'il n'était nullement désireux de le revoir, mais la tante Sophie accourut dès le matin pour l'embrasser, et ils ne se quittèrent plus de la journée. Le baiser matinal de la tante porta bonheur à Laurent : il tira un bon numéro et put retourner, libre de toute préoccupation, à ses études de médecine.

Pendant ce temps, aux Islettes, les semaines coulaient régulières, lentes et monotones comme les gouttes d'eau qui tombent d'un toit. Le marquis chassait, faisait ses quatre repas, prenait du ventre, rudoyait Ambroisine, et le soir jouait au tric-trac avec Mlle Bastienne. Pour que sa sœur le laissât en paix, il avait consenti à chapitrer son neveu Sainte-Marie, et ses sermons joints aux supplications de Mme de Brieulles avaient décidé le jeune homme à renoncer à ses idées de célibat ecclésiastique. Il était revenu mélancoliquement au Neufour, près de sa mère, et le marquis s'évertuait à lui chercher une femme parmi les héritières des environs. Besogne peu agréable, et qui exerçait violemment la patience de M. de Rosières, car le jeune Sainte-Marie se montrait peu sociable, et son humeur morose ne faisait pas de lui un prétendu facile à caser.

Le marquis puisait ses seules consolations dans les lettres de son filleul. Quand il en recevait une, c'était jour de soleil au Bois-des-Penses, et Ambroisine, qui s'en ressentait, bénissait les heures où le piéton apportait le courrier. Le soir, avant de commencer le tric-trac, M. de Rosières lisait tout haut à Mlle de Fierbois l'épître du filleul, et la lecture se terminait invariablement par cette réflexion : — A la bonne heure, c'est un homme celui-là!.. Ce n'est pas lui qui répondrait par des mines d'âne aux agaceries d'une aussi jolie enfant que Berthe Fontenille! La peste soit des poules mouillées!..

Vers la fin de l'été de 1855, un beau soir, Mlle de Fierbois fut

accueillie à son entrée dans le salon par une exclamation de M. de Rosières, qui battait des entrechats en agitant une lettre dans ses mains : — Marraine, lui cria-t-il, Laurent est reçu docteur! J'espère que vous lui donnerez votre clientèle; il nous arrivera dans trois ou quatre jours, vive la joie!.. Je me sens des envies de danser; — il prit les mains de sa vieille voisine, en fredonnant les premières mesures du menuet d'Exaudet : — Tra la la!.. Tra la la!.. Tra la la! — et fit si bien qu'elle finit par danser gravement avec lui, au grand ébahissement d'Ambroisine.

Deux jours après, au coucher du soleil, la diligence de Châlons à Verdun s'arrêta brusquement avant de descendre la côte de Biesme, et un voyageur, qui n'était autre que Laurent, dégringola de l'impériale. On était au commencement d'août, à la veille même de la Saint-Laurent, et le jeune homme, qui voulait surprendre son parrain, avait avancé son voyage afin d'arriver à temps pour la fête du marquis.

Il ne s'arrêta pas à contempler le magnifique spectacle que présentait à cette heure la forêt d'Argonne à demi noyée dans les chaudes brumes du couchant; il prit vers la gauche un sentier qui dévalait vers la maison du Bois-des-Penses, et pénétra chez M. de Rosières par la porte du verger. Comptant trouver son parrain encore à table, et se confectionnant un bouquet de fête au détriment des rosiers qu'il rencontrait sur son chemin, il s'était glissé en tapinois jusqu'à l'une des ailes du vieux logis, lorsqu'il entendit un bruit de voix dans la salle de billard. Il se trouvait précisément derrière un rideau de framboisiers qui masquait l'une des croisées; il s'arrêta, prêta l'oreille, et sa curiosité fut bientôt si vivement excitée par ce qui se passait à l'intérieur de la pièce qu'il ne songea plus à s'éloigner. Il s'avança avec précaution tout près des framboisiers, et dans les interstices des feuilles ses regards plongèrent jusqu'au fond de la salle.

Non loin de la fenêtre, une jeune fille était assise sur un étroit canapé de coutil, et conversait avec un personnage occupé à pousser distraitement des billes sur le tapis vert du billard. Autant que Laurent en pouvait juger à travers la feuillée, la jeune personne était charmante; à l'assurance de ses intonations, à la grâce aisée de ses mouvemens, on devinait qu'elle n'était déjà plus à l'âge des pensionnaires timides et des ingénues. Elle paraissait avoir vingt-trois ou vingt-quatre ans. Assez grande, potelée sans être trop grasse, elle avait le teint blanc, d'épais cheveux noirs, des yeux bleus allongés et comme couchés sous des paupières câlines. Ses lèvres rouges, un peu minces, souriaient volontiers; mais ce sourire mystérieux et sardonique, accentué encore par deux légères fossettes

au coin des joues, avait quelque chose de perfide. Sa robe claire tombait à longs plis autour d'elle; le corsage décolleté laissait voir, sous une guimpe de gaze, de fort belles épaules et une poitrine bien modelée, dont une rose rouge piquée au bon endroit faisait ressortir l'appétissante blancheur. Le joueur de billard contrastait par sa tournure, aussi bien que par sa toilette, avec cette jolie personne. Petit, maigre, vêtu de noir de la tête aux pieds, malgré la saison, il avait les épaules voûtées, l'allure gauche et les gestes hésitans. Son teint olivâtre, ses yeux renfoncés, ses traits fatigués le faisaient paraître plus vieux que son âge. Son visage rasé, souffreteux et chagrin, manquait de charme, mais non de distinction; son front intelligent, son regard à la fois perçant et voilé, attiraient l'attention et indiquaient que sous cette frêle enveloppe il y avait une personnalité intéressante.

Entre les deux interlocuteurs, la conversation était coupée de fréquens silences. La jeune fille adressait à son compagnon des questions malicieuses auxquelles celui-ci répondait d'une façon brève et embarrassée. Au moment où Laurent arriva derrière les framboisiers, elle disait en agitant impatiemment son éventail :

— Quel charmant convive que votre oncle! Il est encore gai comme un jeune homme, malgré ses cinquante ans passés... Pourquoi ne s'est-il pas marié?

— Je l'ignore, mademoiselle.

— Ce ne sont pas les occasions qui lui ont manqué, car on prétend qu'il était un homme à bonnes fortunes.

Les billes s'entre-choquèrent violemment. Le joueur rougit et lança un regard morose dans la direction du canapé.

— Au fait, reprit la jeune fille en plissant sa lèvre moqueuse, vous ne devez pas savoir ces histoires-là, vous qui n'êtes occupé que de choses saintes et sérieuses.

— Vous me trouvez très arriéré, n'est-ce pas, mademoiselle Fontenille? répondit-il, — et il y avait dans l'intonation de sa voix âpre un mélange de dépit et de pitié.

— Non pas, c'est vous au contraire qui devez me trouver trop avancée pour mon âge... La main sur la conscience, monsieur Sainte-Marie, avouez que je vous scandalise!

— Puisque vous faites appel à ma conscience, permettez-moi de vous répondre qu'en certaines matières une jeune fille, à mon avis, doit sinon être absolument ignorante, du moins observer une sage réserve.

— C'est-à-dire que l'hypocrisie nous sied mieux que la franchise... Est-ce dans vos livres de théologie que vous prenez ces belles choses?

Sainte-Marie se mordit les lèvres. — Permettez, répliqua-t-il,

vous donnez à mes paroles une intention qu'elles n'ont pas... On peut être réservé sans être hypocrite.

Mlle Fontenille étouffa un bâillement derrière son éventail. — C'est trop subtil pour moi, et j'interrogerai là-dessus mon confesseur. — Puis elle ajouta avec un petit rire clair, mêlé de notes aigrelettes : — Tout ce que je vous accorde, c'est que nous avons une conversation qui n'est pas de notre âge, et nous aurions mieux fait d'aller rejoindre nos parens au jardin.

Sainte-Marie comprit sans doute combien il était peu aimable, car il repoussa vivement les billes sur le tapis, et, se rapprochant de Mlle Fontenille : — Pardonnez-moi, murmura-t-il.

Elle souleva les longs cils de ses paupières, et ses yeux coulèrent vers le jeune homme un regard à la fois étonné et ironique. — Pourquoi? demanda-t-elle.

— Parce que je sens que je vous ennuie... J'ai peu vécu dans le monde, et j'en sais mal parler le langage.

— On ne parle bien que des choses que l'on aime, répondit-elle avec un léger froncement de sourcils, et non-seulement vous haïssez le monde, mais vous le méprisez.

— Vous vous trompez, dit-il d'une voix attristée, je cherche au contraire à le comprendre, puisque je dois y vivre... Je voudrais me pénétrer de ses usages et de ses goûts, et je vois combien c'est une étude difficile pour ceux qui la commencent trop tard. Je m'irrite de me sentir étranger à toutes les curiosités, à toutes les émotions des autres, et j'en souffre... Oui, j'en souffre, et j'en deviens plus maladroit encore!

A l'éclat de ses yeux, à l'accent de sa voix, on devinait qu'il disait vrai. L'énergie amère avec laquelle il s'exprimait donnait à ses traits irréguliers une animation qui n'était pas sans beauté. Mlle Fontenille sourit de nouveau, et de nouveau lui lança un regard étonné. — Monsieur Sainte-Marie, reprit-elle, savez-vous ce qui vous nuit? C'est votre défaut de confiance en vous-même... — Et, ajouta-t-elle avec une intention maligne, si on pouvait se permettre de vous donner un conseil sans encourir le reproche d'être trop avancée pour son âge...

— De grâce, s'écria-t-il d'un air mortifié, ne me faites pas rougir de ma sortie pédante de tout à l'heure, soyez indulgente et conseillez-moi.

— Volontiers, répondit-elle, venez vous asseoir.

En un tour de main, elle ramena ses jupes, qui couvraient une bonne partie du canapé, et les aplatit contre ses hanches avec de petits coups d'éventail, de façon à laisser une place libre à côté d'elle.

Sainte-Marie, indécis et gêné, la regardait sans répondre; il sem-

blait mesurer d'un œil inquiet l'étroit espace compris entre le bras du canapé et les jupes frissonnantes de Mlle Fontenille; il rougissait et ne bougeait pas.

— Le sot! pensait Laurent, blotti derrière ses framboisiers, et très amusé par les péripéties de cette comédie intime, le sauvage! voyez s'il comprendra!

Mlle Fontenille, continuant à resserrer les plis de sa robe, regardait de côté le jeune homme d'un air qui voulait dire : — Eh bien! décidez-vous! — Sainte-Marie finit par sentir qu'une plus longue indécision serait ridicule; il alla chercher une chaise et s'assit respectueusement à deux pas de la jeune fille.

— Quel ours! murmurait Laurent en haussant les épaules.

Mlle Fontenille en pensait peut-être bien autant; elle se contenta néanmoins de retrousser d'un air moqueur les coins de ses lèvres, et elle dit en fermant brusquement son éventail : — D'abord pourquoi vous habillez-vous de noir comme un professeur ou un magistrat?

Il contempla un moment ses noirs vêtemens aux plis disgracieux et balbutia : — C'est une habitude... Quel inconvénient y voyez-vous?

— Cela vous vieillit, et, quand vous vous trouvez au milieu de gens aux toilettes jeunes et gaies, votre habit détonne comme une fausse note; vous le sentez vous-même sans vous en rendre compte. De là votre gêne et cette gaucherie dont vous êtes le premier à souffrir.

— Sans doute vous avez raison, dit-il; mais entre autres infirmités, j'ai celle de ne pas savoir distinguer les couleurs, et, si je me mêlais de les assortir, peut-être arriverais-je à un bariolage plus ridicule encore que mon parti-pris de noir.

Mlle Fontenille éclata de rire. — Il faut apprendre, répliqua-t-elle; — comme pour joindre l'exemple au précepte, elle détacha la rose fixée à son corsage et la posa un moment sur son bras nu, dont la blancheur satinée ressortit encore mieux, grâce à l'opposition des tons.

Sainte-Marie baissa les yeux et redevint morose. Il se sentait de plus en plus gêné. A mesure que le jour tombait, la bonne volonté qu'il avait mise à écouter la jeune fille semblait s'évanouir pour faire place à une inquiétude nerveuse. Au contraire, les ombres du crépuscule paraissaient avoir donné à son interlocutrice plus de hardiesse et un redoublement de verve moqueuse.

— Tenez, poursuivit-elle, en lui tendant tout à coup la rose, puisque vous ignorez l'harmonie des couleurs, vous allez prendre votre première leçon...

Il accepta la fleur d'un air contraint et méfiant; on eût dit que sa main avait peur de toucher les doigts de Mlle Fontenille.

— Maintenant, ajouta-t-elle, mettez-la à votre boutonnière et vous verrez comme le rouge et le noir vont bien ensemble. L'un réveille l'autre...

Il obéit, mais d'une façon très gauche et avec un tremblement d'impatience nerveuse, si bien que la tige se brisa et que la rose tomba à terre.

— Vous n'êtes pas adroit! dit la jeune fille en se levant avec un mouvement de mauvaise humeur.

Sainte-Marie s'était baissé pour ramasser la rose; il la roula un moment entre ses doigts, tandis que ses regards à la fois ennuyés et embarrassés interrogeaient timidement Mlle Fontenille, comme pour deviner ce qu'il devait faire maintenant de cette malencontreuse fleur.

— Donnez-la-moi! murmura-t-elle sèchement. — Et la lui arrachant presque des mains, elle la lança par la fenêtre, puis elle sortit majestueusement sans regarder le triste Sainte-Marie, qui était resté immobile et interloqué devant le canapé désert.

— Diable! se dit Laurent, il n'est que temps de quitter ma cachette si je ne veux être pris en flagrant délit d'espionnage.

Il s'élança dans une allée et se mit à la recherche de son parrain. Il n'avait pas fait vingt pas qu'il entendit le bruit d'une robe frôlant les bordures des plates-bandes, et au tournant du sentier il se trouva face à face avec Mlle Fontenille. La jeune fille leva d'un air surpris ses grands yeux vers ce beau garçon en costume de voyage, qui tenait d'une main son bouquet et de l'autre ôtait son chapeau pour la saluer. Il lui demanda où il pourrait rencontrer M. de Rosières. — Je vais le rejoindre, monsieur, répondit-elle avec une légère révérence, veuillez me suivre.

Laurent emboîta gaîment le pas à la suite de cette jolie conductrice dont la robe de mousseline claire ondulait comme un fin brouillard dans le crépuscule, et ils arrivèrent à une tonnelle où le marquis prenait le frais avec ses hôtes. Mlle Fontenille se jeta lestement de côté et démasqua tout à coup le nouveau venu aux yeux de la compagnie étonnée.

— Laurent! s'écria le marquis en reconnaissant son filleul, c'est toi, mon garçon?.. Je ne t'attendais pas sitôt!

— J'ai voulu arriver pour votre fête, mon parrain, s'écria Laurent en montrant son bouquet et en embrassant M. de Rosières.

— Tu t'en es souvenu? dit le marquis, d'autant plus charmé qu'en sa qualité d'égoïste il ne se rappelait jamais ces choses-là, tu es un brave garçon... Mais il faut que je te présente à mes hôtes.

Il se tourna vers les deux dames qui examinaient curieusement le nouveau venu, tout en chuchotant avec un grand monsieur en veste de toile et en chapeau de paille. L'une d'elles, mince, élancée, avec des yeux saillans, un profil aigu et de gros tire-bouchons de cheveux gris de chaque côté des joues, regarda le jeune homme d'un air à la fois hautain et méfiant, et lui fit une raide inclination de tête. — Mme de Brieulles, ma sœur, murmura le marquis; quant à cette autre dame, tu la reconnais, je pense, continua-t-il en le poussant vite vers Mlle de Fierbois. — Hein! marraine, comme il a grandi et embelli!

Laurent serra affectueusement la main que lui tendait Mlle Bastienne, tandis que le marquis poursuivait ses présentations : — M. Fontenille, Mlle Berthe, sa fille... Du reste, vous avez déjà fait connaissance, puisque c'est mademoiselle qui t'a conduit ici... — Ah çà! où est donc mon neveu?

— Me voici, mon oncle, murmura dans l'ombre une voix hésitante.

— Mais avance donc qu'on te voie! cria le marquis.

La maigre silhouette de Sainte-Marie se dessina dans la baie lumineuse, formée par l'ouverture de la tonnelle. M. de Rosières lui prit la main et l'amena en face de son filleul : — Le docteur Laurent, répéta-t-il, Sainte-Marie de Brieulles, mon neveu... Vous êtes jeunes tous deux et tous deux garçons, j'espère que vous vous verrez souvent et que vous deviendrez de bons amis.

VIII.

Sainte-Marie de Brieulles n'était point communicatif; il pratiquait volontiers le précepte de l'*Imitation* : « N'ouvre pas ton cœur au premier venu... Fréquente peu les jeunes hommes et les étrangers. » Son enfance avait été solitaire et maladive. Après avoir commencé ses études à la campagne sous la direction d'un prêtre, il les avait achevées dans une institution religieuse, où les élèves peu nombreux avaient chacun leur cellule. Cette éducation casanière et taciturne, jointe à une santé délicate et à une grande timidité, lui avait donné peu de goût pour le commerce de ses semblables. Ami du silence et de la méditation, il préférait à tout ce recueillement de la retraite, dont la continuité devient de plus en plus douce et chère. Néanmoins pour obéir à son oncle il accueillit Laurent avec affabilité, et, faisant violence à sa sauvagerie, il consentit à le piloter dans les environs. Le caractère ardent, tout en dehors du jeune Husson, après l'avoir d'abord effarouché, agit peu à peu sympathiquement sur lui, en vertu de la loi d'attraction des contraires. Cette

nature énergique et tendre, emportée et fière, ouverte et loyale le gagna insensiblement, et, au bout de quelques semaines, une certaine intimité s'établit entre les deux jeunes gens.

Sainte-Marie faisait à Laurent l'effet d'une énigme étrange dont le jeune docteur s'amusait à chercher le mot avec la curiosité d'un observateur et d'un physiologiste. Ce maigre garçon aux yeux creux et perçans, au profil d'ascète, avec ses cheveux taillés à l'ecclésiastique, lui semblait un homme d'un autre monde. En l'écoutant parler, Laurent s'imaginait entendre un contemporain de Pascal se réveillant après un sommeil de deux cents ans, et apportant en plein XIXe siècle les croyances exaltées, absolues et austères d'un autre âge. Ses opinions religieuses, son ignorance des plaisirs mondains, son indifférence méprisante pour les raffinemens du luxe, pour la grâce et la beauté extérieure des choses, étonnaient violemment Laurent qui, par son tempérament et sa culture d'esprit, était un païen épris des joies terrestres, un amoureux de tout ce qui chante harmonieusement dans la nature. Il considérait Sainte-Marie avec la douce pitié qu'on ressent pour un être infirme. Les façons de vivre du neveu de M. de Rosières lui étaient médiocrement sympathiques, et cependant la sincérité des convictions de son compagnon, certains côtés chevaleresques de son caractère, le courage avec lequel il dédaignait le respect humain, lui inspiraient une estime respectueuse.

Une chose surtout ébahissait Laurent, c'était la froideur de Sainte-Marie dans ses relations avec Mlle Berthe Fontenille. Il avait vite deviné qu'on cherchait à marier la jeune fille au neveu du marquis. Cette union convenait aux deux familles; elle flattait la vanité de M. Fontenille, qui avait fait sa fortune dans le commerce des bois, et elle était ardemment souhaitée par Mme de Brieulles, qui depuis longtemps rêvait de mettre la main sur une bru riche et fille unique. Sainte-Marie se laissait diriger avec résignation par son oncle et sa mère, mais il ne montrait ni entrain, ni empressement. Son indifférence n'avait pas échappé à la perspicacité de Mlle Fontenille, et, bien qu'elle n'éprouvât point pour Sainte-Marie un sentiment très vif, elle ne laissait pas d'être froissée de cette irrévérencieuse froideur. L'arrivée de Laurent sur la scène où se jouait cette comédie intime fit prendre aux choses une allure plus mouvementée, et amena bientôt ce que, dans la langue du théâtre, les critiques appellent une péripétie. La beauté et les grâces câlines de Mlle Berthe eurent beaucoup de succès près du jeune docteur, et comme il était naturellement très expansif, la jeune fille n'eut pas grand peine à deviner l'effet qu'elle avait produit. Elle fut flattée de l'admiration du nouveau venu, et, soit par un goût inné de co-

quetterie, soit dans l'espoir de fondre la glace de Sainte-Marie en le rendant jaloux, elle mit adroitement en jeu toutes ses séductions. Peu à peu elle enjôla Laurent avec ces sourires caressans, ces regards fondans, ces mots demi-tendres et demi-moqueurs qui sont le prélude de la symphonie de l'amour, et qui grisent comme le vin doux.

Un soir où les deux jeunes gens avaient dîné chez M. Fontenille, à La Noue-Saint-Vanne, et où Berthe avait redoublé de coquetterie avec Laurent, celui-ci voulut accompagner Sainte-Marie jusqu'au Neufour. La nuit était belle, ils descendirent à la clarté des étoiles à travers les vergers, et gagnèrent lentement la route solitaire. Entre les deux pentes assombries de la forêt, pas un bruit ne montait, sauf le murmure des grillons ou parfois la note flûtée et cristalline des crapauds épars sur les talus. Laurent, qui ne pouvait garder pour lui les choses qui le préoccupaient, rompit le silence le premier :

— Mlle Fontenille était charmante ce soir, dit-il, il n'y a que les brunes pour porter avec cette crânerie les couleurs voyantes... Avez-vous remarqué comme le rouge vif lui va bien?

— Je n'ai rien remarqué, répondit brièvement Sainte-Marie, et je m'étonne, mon cher docteur, qu'un garçon sérieux comme vous prête attention à de pareilles futilités.

— Futilités! se récria Laurent, rien n'est futile de ce qui sert à rehausser la beauté d'une femme.

— La beauté des choses extérieures n'est elle-même qu'une vaine apparence.

— Vous me la baillez belle, eh bien! et l'amour?.. N'est-ce aussi qu'une illusion et une futilité?

— L'amour selon la chair? murmura Sainte-Marie, c'est pis... C'est une réalité grossière qui nous ravale au niveau de la bête... Tenez, reprit-il, tandis que son regard brillait au fond de ses yeux creux, le Saint-Esprit nous l'a dit, il y a longtemps, dans le livre de l'*Ecclésiastique :* « Détournez vos yeux d'une femme parée... Plusieurs se sont perdus par la beauté de la femme, et rien qu'à son aspect la concupiscence s'allume comme un incendie. »

— Sapristi! s'écria son compagnon, et pourtant vous en épouserez une, car il me semble qu'il est question de vous marier?

— C'est possible, soupira Sainte-Marie, du moment où je me suis résigné à la vie du monde, je dois aussi me résigner à l'idée du mariage; mais la femme avec ses ruses, sa frivolité et son besoin d'affection absorbante, la femme m'effraie, et je redoute son approche.

Laurent s'arrêta, et le regarda d'un air stupéfait.

— Mon langage vous étonne, poursuivit Sainte-Marie avec un

accent amer, je vous fais l'effet d'une espèce de monstre?.. Que serait-ce si vous pouviez lire au dedans de moi?

Ces derniers mots jaillirent de ses lèvres comme un cri douloureux. Le jeune docteur en fut touché. — J'avoue, dit-il, que vous me surprenez, je ne comprends pas qu'on ait peur d'aimer une jolie femme dont on a la chance de devenir le mari.

— En effet, c'est étrange et cela est... Il y a entre la femme et moi un abîme, et je ne sais si j'oserai le franchir...

— Je ne comprends pas, répéta Laurent.

— Vous ne pouvez pas comprendre; il y a en moi un si triste mélange de contradictions!.. Le mariage me répugne, et pourtant je sens qu'une fois que je serai pris par l'amour, j'aimerai avec une passion qui emplira mon âme et la détournera de sa voie véritable... Je serai mordu par le désir de la chair plus qu'aucun de vous autres mondains, et voilà ce qui m'épouvante... Comprenez-vous, enfin?

Sa voix vibrait étrangement dans la nuit. On était arrivé au Neufour, il s'arrêta, et, tendant la main à Laurent, il ajouta du ton d'un homme fatigué : — Me voici chez moi... Bonsoir!

Ils se séparèrent. — Singulier garçon! se dit Laurent en allumant un cigare et en reprenant le chemin des Islettes; ma foi, s'il n'est pas plus féru d'amour et plus décidé à se marier, tant mieux!.. Cela m'enlève un scrupule, et je puis être amoureux de Berthe Fontenille sans crainte de marcher sur les brisées du neveu de mon parrain... Parbleu, ce serait grand dommage que cette charmante fille devînt la femme d'un pareil abstracteur de quintessence!

Ce beau raisonnement mit Laurent plus à l'aise. Jusque-là, il s'était borné au rôle d'admirateur discret de la beauté de Mlle Fontenille. A partir de ce moment, il laissa voir plus ouvertement à quel point il était séduit; il s'abandonna sans arrière-pensée au plaisir d'aimer, d'autant plus que son amour ne paraissait pas trop déplaire à celle à qui il s'adressait. Il chercha plus souvent les occasions de voir Berthe sans avoir l'embarras de la société de Sainte-Marie, et le hasard le servit à souhait. Depuis son arrivée aux Islettes, il avait été appelé déjà auprès de quelques malades, et il avait eu la chance de guérir ses cliens, qui portèrent immédiatement aux nues l'habileté du nouveau médecin. Il advint que, vers cette même époque, M. Fontenille fut repris de rhumatismes aigus, et bien que le bonhomme, lorsqu'il était en santé, se moquât de la médecine et des médecins, il supportait peu stoïquement la douleur. Il fit mander en toute hâte le jeune docteur du Bois-des-Penses; Laurent accourut et prescrivit un remède qui soulagea le patient. Il ne ménagea pas ses visites. Jamais rhumatisme ne fut mieux soi-

gné, et le filleul du marquis vint deux fois par jour à La Noue-Saint-Vanne. Un matin qu'il descendait de la chambre de M. Fontenille, il s'entendit appeler dans le jardin par une voix bien connue, dont le jeune timbre argentin le fit tressaillir d'aise. La voix partait d'une charmille voisine de la chambre à four. Il se dirigea de ce côté, et dès qu'il fut sous le portail formé par les brins noueux des branches capricieusement entortillées, il s'arrêta, émerveillé du spectacle qui réjouissait son regard.

Dans l'ombre verdoyante de la charmille, sur une table rustique, était posé un plateau rond et tout blanc de fleur de farine ; à côté, une bouilloire de cuivre, un saladier de faïence plein de crème et d'œufs fraîchement battus, un pain de beurre à demi enveloppé de feuilles de vigne, accompagnaient de leurs tons gais l'amoncellement neigeux de la farine. Devant le plateau, Berthe Fontenille, vêtue d'un peignoir à raies roses, un tablier à bavette noué autour de la taille, les cheveux relevés au sommet de la tête, le cou nu, les manches retroussées jusqu'au coude, pétrissait la pâte. Un discret rayon de soleil, filtré par la feuillée, tombait obliquement sur la table et dorait d'une légère caresse les joues et les bras nus de la jolie pâtissière.

— Bonjour, docteur! dit-elle à Laurent en le saluant de son sourire toujours un peu sardonique, comment va mon père?

— Beaucoup mieux, répondit le jeune homme dont les regards charmés faisaient en même temps une délicieuse promenade le long des bras potelés et du corsage doucement accusé par la bavette du tablier.

Les yeux bleus de Berthe Fontenille interrompirent cette excursion en se fixant sévèrement sur ceux du visiteur. — Voyez, reprit-elle, je lui confectionne son mets favori, une galette lorraine... Restez à déjeuner avec nous, vous en goûterez et vous me direz si je suis une bonne ménagère.

Elle prit la bouilloire et versa un filet d'eau sur la pâte. La farine, s'élevant en petits nuages blancs que le soleil argentait, alla se déposer en fine poudre sur les cheveux noirs et jusqu'au bout des longs cils de Berthe. Elle se remit à pétrir lentement, tout en écoutant les excuses de Laurent : — Le marquis n'aimait pas à déjeuner seul, et le jeune homme lui avait promis de rentrer de bonne heure.

— Pourquoi faites-vous des façons? répliqua-t-elle en lui lançant à travers ses cils un regard ironique où on lisait clairement : « Vous en mourez d'envie! » — Le marquis se consolera en bavardant avec Ambroisine... Restez! mon père en sera enchanté, et nous pourrons rire à notre aise, sans que notre gaîté soit coupée par les mines rabat-joie de M. de Brieulles.

Tout en parlant, elle avait retiré brusquement ses doigts de la pâte. — J'ai oublié d'ôter ma bague, s'écria-t-elle, il n'est que temps d'y songer!.. Docteur, si vous ne craignez pas de vous enfariner, ayez la bonté de me la tirer délicatement du doigt.

Elle tendit vers lui sa petite main légèrement enduite de pâte, Laurent se pencha, lui saisit le poignet et se mit en devoir d'enlever la bague où scintillait une émeraude. Elle le regardait faire et poussait de brefs éclats de rire, tandis que l'amoureux docteur, fort ému, était quasi tenté d'appliquer un baiser sur ce bras blanc, si appétissant et si à portée des lèvres. Berthe parut deviner la pensée qui le troublait, car elle retira vivement sa main, baissa les yeux et se remit à l'œuvre en disant : — Merci!.. Posez-la loin du plateau; il ne s'agit pas d'imiter Peau-d'Ane et de laisser rouler ma bague dans la pâte... Le fils du roi ne déjeunera pas avec nous.

— Non, reprit Laurent moitié plaisant et moitié sérieux, car il est parti ce matin pour La Chalade.

Elle releva la tête vers son interlocuteur, et ses yeux s'assombrirent.

— De qui parlez-vous? demanda-t-elle.

— De Sainte-Marie de Brieulles, repartit audacieusement le jeune homme.

Elle haussa les épaules en continuant de pétrir son morceau de pâte. — Lui!.. s'il trouvait ma bague dans sa part de galette, il s'étranglerait plutôt que d'oser la montrer.

— Pourtant, hasarda Laurent, je m'imaginais,... puis il s'arrêta devant un nouveau regard sévère de Mlle Fontenille.

— Que vous imaginiez-vous?

— Peut-être suis-je indiscret en parlant de ce qui ne me regarde pas, mais je me suis laissé dire qu'il désirait vous épouser.

Elle prit un rouleau de bois, et, sans répondre, elle aplatit lentement la pâte. On n'entendait plus que le son mat du rouleau, et, de l'autre côté de la charmille, le pétillement du four que l'on chauffait.

— Dans tous les cas, reprit tout à coup Berthe en relevant son rouleau, M. de Brieulles a enfermé son désir à triple serrure dans sa poitrine, car je ne me suis jamais aperçue de rien.

— Il y a peut-être un mot cabalistique à prononcer pour ouvrir les trois serrures! répliqua Laurent en riant.

Elle se retourna pour prendre une tourtière de tôle et murmura entre ses dents : — Certes, ce n'est pas moi qui le dirai.

— Vous ne l'aimez pas? demanda-t-il d'une voix un peu sourde.

Elle sourit, saupoudra de farine la tourtière, y étendit adroitement la pâte dont elle releva les bords, puis, plongeant son regard dans celui du jeune docteur : — Il m'est indifférent, répondit-elle.

— Bien vrai?

— Oh! bien vrai... me croyez-vous donc si pressée de prendre un mari?

Laurent secoua la tête. — Lui ou un autre, vous êtes destinée à en avoir un... Vous n'êtes pas de celles qui coiffent Sainte-Catherine, et tôt ou tard vous vous déciderez à vous marier.

Elle haussa de nouveau les épaules, tout en coupant de petits dés de beurre que sa main disposait en damier sur la pâte. — Peut-être bien! dit-elle avec son sourire mystérieux au coin des lèvres, pour nous autres, le mariage est une nécessité mondaine; on se marie comme on suit une mode nouvelle, et il est probable que je ferai comme le commun des martyrs.

Elle se pencha, versa avec précaution le contenu du saladier sur la tourtière, et se retournant vers Laurent avec une voluptueuse torsion du buste et du cou, elle lui lança un regard velouté. — Voilà qui est fini! s'écria-t-elle, reste à savoir si j'ai réussi. Je vais dire qu'on peut enfourner... C'est décidé, n'est-ce pas? Vous nous restez?..

Et il resta. — Ces tête-à-tête familiers, ces entretiens demi-enjoués et demi-sérieux, où les deux jeunes gens s'amusaient à longer les escarpemens de la passion, comme ces chevaux montagnards qui semblent prendre plaisir à côtoyer les bords d'un précipice, tous ces préliminaires de l'amour que les Anglais ont baptisés du joli nom de *flirtation*, se renouvelèrent fréquemment. Peu à peu, Berthe Fontenille se trouva enveloppée à son tour dans les filets qu'elle avait elle-même tendus. On ne coquette pas impunément pendant des semaines avec un aimable garçon, spirituel et entreprenant comme l'était le filleul du marquis. Chaque jour, Berthe perdait de son sang-froid et de sa présence d'esprit. Son cœur, qui jusqu'à vingt-trois ans était resté dans sa poitrine calme et endormi comme une hermine sous la neige, commençait à battre d'une façon plus irrégulière et presque inquiétante. La fière et expansive jeunesse de Laurent avait éveillé la sienne; la chaleur communicative et l'effervescence du jeune docteur l'avaient gagnée, et elle ne se sentait plus maîtresse d'elle-même : elle devenait nerveuse et fantasque. Mme de Brieulles, qui était observatrice et dont les préoccupations maternelles affinaient encore la perspicacité, étudiait avec inquiétude cette transformation du caractère de Berthe. Le marquis, avec son étourderie habituelle, ne voyait rien et trouvait tout simple que son filleul se montrât galant avec une jolie fille. Quant à Mlle de Fierbois, qui avait une cordiale affection pour Laurent, et à laquelle rien n'échappait du petit drame qui se jouait dans son voisinage, elle avait trop de bon sens pour ne point s'a-

larmer de la tournure que prenaient les choses. — Mon garçon, dit-elle un jour à Laurent en le rencontrant sur le chemin de La Noue-Saint-Vanne, tu papillonnes beaucoup trop autour de la maison de Mlle Fontenille; prends-y garde, tu auras le sort des papillons et tu te brûleras les ailes à la chandelle!..

Le jeune homme se contenta de sourire sans avoir l'air de comprendre. Il se précipitait vers l'amour avec toute la fougue de ses vingt-cinq ans, sans se demander où le mènerait la pente qu'il suivait ni ce qu'il trouverait au bout. Dans cette saison d'été de la jeunesse, on marche comme sur une route où on a continuellement le soleil dans les yeux; le rayonnement de la passion vous éblouit et vous jette à la figure une poussière d'or qui empêche de distinguer les accidens du chemin. Parfois, pendant de courts intervalles de réflexion, Laurent se disait : — Après tout, j'ai une position, Berthe est libre et majeure, et si nous nous aimons, rien ne nous empêchera de nous marier. — Ce raisonnement suffisait à rassurer sa conscience, et il s'en allait à La Noue-Saint-Vanne plus épris, plus déterminé que jamais à suivre les yeux fermés la pente où l'entraînaient son tempérament amoureux et les grâces ensorcelantes de Mlle Fontenille.

La liberté de la vie de campagne et la familiarité plus grande qu'elle autorise aidaient encore au développement de cette passion éclose en plein soleil d'août. Pendant la saison des vacances, dans ce pays forestier de l'Argonne, toute la population se répand dans les bois où tant de motifs de distractions attirent les gens qui ont des loisirs. Parties de chasse, *tendues* aux petits oiseaux, récoltes de noisettes ou de champignons, autant de prétextes de promenades pour les oisifs. On part en bande dès le matin, les servantes portant le dîner dans des paniers; on choisit non loin d'une source une place bien abritée par les hêtres, bien tapissée de mousse sèche; les dames s'y installent avec leur ouvrage, tandis que les enfans font la chasse aux insectes, et que les hommes vont tirer un lièvre ou ramasser des panerées de ces gros *ceps* couleur de fumée qu'on appelle en Argonne des *moricauds*.

Un matin de la fin de septembre, M. Fontenille, devant visiter dans la forêt de Beaulieu une coupe sur laquelle il se proposait de miser aux prochaines ventes de bois, fit atteler son char à bancs, dont les coffres avaient été prudemment bourrés de provisions de bouche, et emmena Mme de Brieulles et Mlle Bastienne déjeuner avec sa fille aux étangs de Saint-Rouin. Le marquis, accompagné de son neveu et de Laurent, devait rejoindre les dames en traversant la forêt à pied. Il faisait une journée à souhait : point de vent, un ciel bleu ouaté de petits nuages blancs, à travers lesquels passait juste

assez de soleil pour mettre en valeur les riches teintes d'or et de grenat des massifs. La terre humide et chaude avait une bonne odeur d'automne; dans les clairières, les hautes fougères roussies exhalaient un parfum pénétrant et capiteux. Chacun fut exact au rendez-vous, et à midi tous attaquèrent les provisions avec le robuste appétit de gens qui ont humé pendant trois heures l'air forestier. Le déjeuner terminé, M. Fontenille emmena le marquis pour lui montrer la coupe qu'il convoitait, les dames s'assirent sous les arbres et déballèrent le contenu de leur panier à ouvrage. Sainte-Marie avait tiré de sa poche un numéro de l'*Univers* et s'était plongé jusqu'au nez dans cette dévote lecture. Laurent fumait. Étendu sur la bruyère, à distance respectueuse des dames, la tête dans la main, le coude dans la mousse, il paraissait absorbé par son cigare, mais en réalité, à travers les spirales de la fumée bleue, il ne perdait pas un des mouvemens de Berthe Fontenille.

Celle-ci, adossée à un hêtre, une jambe repliée sous ses jupes, et l'ourlet de sa robe de toile laissant voir l'un de ses pieds bien cambrés, travaillait à une bande de tapisserie. Elle était nu-tête, avec un ruban écarlate dans les cheveux, et au corsage un nœud de même couleur, dans lequel elle avait fixé un bouquet de feuilles vertes et de graines mûres de sorbier. Dans l'ombre veloutée des arbres, ces notes rouges, se détachant sur le noir des cheveux et la nuance claire de la robe, donnaient encore plus d'éclat à la blancheur de son teint et à l'azur sombre de ses yeux. Tout en tirant son aiguille, elle écoutait ou feignait d'écouter la conversation médiocrement intéressante de Mme de Brieulles et de Mlle Bastienne, mais son esprit était ailleurs; ses regards distraits suivaient machinalement le vol des papillons sur les tiges des scabieuses, et s'arrêtaient à la dérobée sur les deux jeunes gens à demi enfouis dans la bruyère. Un moment ses yeux rencontrèrent ceux de Laurent, et pendant quelques secondes, à travers le léger voile de la fumée bleue du cigare, il s'établit entre eux un magnétique courant d'amoureux fluide. Berthe abaissa tout à coup ses paupières, un sourire malicieux retroussa les coins de ses lèvres, et, empochant sa bande de tapisserie, elle se leva brusquement.

— Je ne suppose pas, dit-elle de sa voix mordante, que nous soyons venus en forêt pour rester assis posément comme dans un salon. Quant à moi, j'ai des fourmis dans les pieds et je veux marcher... — Elle ramassa son chapeau de paille, en noua les brides autour de son bras, puis jetant un coup d'œil circulaire sur son entourage : — Je vais à la chasse aux champignons, continua-t-elle, qui m'aime me suive!

Laurent était déjà debout. — Je suis à vos ordres, mademoiselle, murmura-t-il en jetant son cigare. — Mme de Brieulles fronça

le sourcil. — Sainte-Marie! fit-elle en lançant un regard à son fils. — Le jeune homme leva le nez de dessus son journal et interrogea sa mère d'un œil inquiet : — Laisse là ta lecture, reprit-elle, et accompagne Mlle Fontenille.

Il obéit silencieusement, fourra l'*Univers* dans la poche de sa longue redingote, et d'un air résigné suivit Berthe, qui s'éloignait avec Laurent.

La jeune fille ouvrait la marche d'un air décidé, échangeant par dessus l'épaule de brèves paroles avec le docteur, et ne daignant même pas tourner la tête pour remarquer Sainte-Marie qui emboîtait le pas derrière eux. De temps à autre elle se baissait pour cueillir un cep rebondi et le jetait dans le fond de son chapeau de paille transformé en panier. Parfois elle découvrait une place où les bolets foisonnaient, alors elle poussait un petit cri joyeux et appelait Laurent à son aide; tous deux agenouillés dans la mousse furetaient à qui mieux mieux, et dans cette quête à travers la bruyère leurs mains se rencontraient fréquemment. La tiédeur de l'air, l'odeur anisée et pénétrante des champignons, la familiarité plus étroite que cette besogne établissait forcément, les grisaient peu à peu et les enhardissaient. Les yeux de Berthe avaient un éclat presque phosphorescent; Laurent riait et parlait avec un entrain communicatif. Sainte-Marie, seul, rêveur et taciturne, les regardait faire sans se départir de son attitude raide et chagrine.

— Voyez la belle girolle! lui cria le docteur en se retournant pour lui montrer sa trouvaille; vous n'aimez donc pas les champignons, mon cher Sainte-Marie?

— Je ne les connais pas et je m'en défie, répondit-il.

— M. de Brieulles se défie de la nature entière, remarqua ironiquement Mlle Fontenille; il regarde les fleurs, les fruits, les arbres comme autant de poisons diaboliques répandus sur terre pour induire les créatures à la tentation.

Sainte-Marie ne répliqua pas. Ils étaient arrivés sur la berge d'un étang alimenté par la Biesme et d'où la petite rivière s'échappe pour reprendre sous bois son cours vers les Islettes. Avec sa ceinture de taillis aux teintes mordorées, ses eaux calmes où s'éparpillaient les feuilles tombantes, l'étang avait une couleur charmante au coucher du soleil.

— Quel joli endroit! dit Berthe en trempant dans l'eau ses doigts barbouillés de sable.

— Le soleil baisse, il serait temps de rebrousser chemin, insinua prudemment Sainte-Marie.

Il n'en fallut pas davantage pour éveiller l'esprit de contradiction de Mlle Fontenille.

— Ne soyez donc pas toujours un trouble-fête, répondit-elle avec

impatience. — En même temps, comme son regard errait sur les bords de l'étang, elle aperçut à l'embouchure de la Biesme une barque étroite qui se balançait entre les joncs. — Soit! continua-t-elle, revenons, mais non pas par le même chemin.

Elle sauta dans la barque et s'y installa. — Pensez-vous que nous puissions descendre la rivière, docteur?

— Parfaitement! répondit au hasard celui-ci. — Il arracha quelques brassées de bruyères qu'il jeta au fond de la frêle embarcation, s'empara d'une perche et se mit en devoir de détacher la barque, après y être monté.

Sainte-Marie restait immobile sur le talus. — Eh bien? fit Laurent, ne venez-vous pas?

— La barque est trop étroite, repartit M. de Brieulles, et il serait dangereux de s'y installer à trois; c'est déjà fort imprudent de votre part de vous risquer sur ces planches vermoulues dans une rivière pleine de souches et de racines à fleur d'eau...

— Pas un mot de plus, homme prudent! interrompit Berthe, nous courrons la chance et vous suivrez le sentier... Bon voyage!

Laurent donna un coup de perche, la barque démarra et s'engagea dans la petite rivière au-dessus de laquelle s'entremêlaient confusément les branches des arbres. Berthe s'était assise à l'avant sur les planches jonchées de bruyères. La tête renversée, les yeux demi-fermés, elle se laissait aller au doux bercement de l'eau, ne quittant son attitude paresseuse que pour étendre la main lorsqu'une touffe de reine des prés ou un brin de chèvrefeuille était à portée. Alors, au risque de faire chavirer la barque, elle cueillait les tiges fleuries et les jetait à ses pieds. Laurent, debout, maniait de temps à autre sa perche, sans cesser de regarder la jeune fille et d'admirer la grâce de ses poses onduleuses et nonchalantes. Par instans, entre les bouquets d'arbres, on apercevait la noire redingote et le profil austère de Sainte-Marie cheminant solitairement dans le sentier qui côtoyait la Biesme. Ils le virent tout à coup s'arrêter et agiter son chapeau d'un air inquiet.

— Halte! s'exclama-t-il, le sentier tourne à gauche et la rivière s'encaisse dans les broussailles, il faut que vous abordiez!

— C'est plus facile à dire qu'à faire, murmura Laurent en examinant la rive broussailleuse et en consultant des yeux Mlle Fontenille.

Celle-ci répondit par un de ses sourires moqueurs, puis soudain se levant toute droite au milieu de la barque : — On ne peut pas aborder, cria-t-elle à Sainte-Marie, d'ailleurs il fait bon ici et nous y restons... Prévenez ces dames que nous reviendrons par eau jusqu'aux Senades.

Laurent, enchanté, et craignant que Berthe ne vînt à changer d'avis, donna un vigoureux coup de perche. La barque fila comme une truite au milieu des nénufars. On entendit vaguement les protestations et les objurgations de Sainte-Marie se perdre dans le clapotement de l'eau, et bientôt on fut loin du sentier. Berthe s'était de nouveau assise nonchalamment sur sa jonchée de bruyères, Laurent déposa sa perche, s'agenouilla à l'arrière, et la barque s'en alla lentement à la dérive. Le crépuscule s'étendait sur la rivière aux berges profondément encaissées, et de fines gouttelettes de rosée, perlant du haut de la voûte feuillue, tombaient avec une musique cristalline dans l'eau somnolente. Les reines des prés et les chèvrefeuilles cueillis par Mlle Fontenille et amoncelés autour d'elle répandaient une odeur de vanille et d'amande amère. La jeune fille souleva la tête à demi, respira longuement le parfum des fleurs forestières et soupira : — Qu'on est bien !.. On se croirait dans son lit, bercé par une chanson de nourrice, et on voudrait aller ainsi longtemps... toujours!

— Oui, murmura Laurent d'une voix un peu altérée, rester là, près de vous, pendant une éternité, ce serait le vrai paradis.

Elle leva l'une de ses mains, et, la posant sur le bras de son compagnon : — Chut! dit-elle, ne parlez pas, cela détruit le charme...

Silencieusement, Laurent saisit cette main tentatrice et l'enferma dans la sienne. Après un essai de résistance, la mignonne main de Mlle Fontenille s'abandonna, et ils restèrent sans bouger, sans ouvrir les lèvres, plongés dans un engourdissement délicieux, tandis que la barque glissait le long des berges. Le visage de Berthe était à peine distinct, mais on voyait encore le scintillement de ses prunelles lumineuses. Les regards de Laurent étaient fixés sur elles et ne les quittaient plus. Tous deux, cédant au bercement endormeur de l'eau et à l'enchantement de cette intimité silencieuse, se laissaient emporter par le courant, sans se demander où ils aborderaient, ni si la barque ne chavirerait pas tout à coup contre une racine. Leurs yeux se regardaient, leurs mains se serraient, et c'était tout.

Les arbres de l'une des rives s'étaient peu à peu éclaircis. A travers les roseaux on distinguait les ondulations des prés, les lignes sombres des bois se découpant sur le ciel vaporeux. On vit au loin scintiller successivement les lumières éparses de Bellefontaine, et les vitres de Futeau se colorer à la lueur des fagots allumés pour le souper, puis les rubans de feu et la chaude réverbération de la verrerie des Senades jetèrent leur éclat dans la nuit... Insensiblement la tête de Laurent s'était rapprochée de la main de Mlle Fontenille,

et ses lèvres tentées étaient sur le point de s'y poser, quand soudain un choc violent lança les jeunes gens l'un contre l'autre. La barque venait de heurter un tronc d'arbre. Berthe poussa un cri, Laurent se dressa sur ses pieds, saisit la perche et accrocha lestement un des saules de la rive. En moins d'une seconde, l'embarcation, qui déjà faisait eau, toucha le bord, et Mlle Fontenille put sauter sur la berge. D'un bond Laurent, laissant la barque s'en aller à la grâce de Dieu, s'élança près de la jeune fille, dont les pieds glissaient sur la glaise du talus. Il la prit par la taille et l'emporta d'un seul élan jusque dans la prairie; mais, une fois là, sur le terrain solide, ses mains ne purent plus se décider à quitter ce corsage, dont il sentait les contours s'appuyer doucement sur son bras. La tête lui tournait; ses lèvres se posèrent brusquement sur l'épaule de Berthe : — Je vous aime! murmura-t-il.

Pendant un moment, la jeune fille resta comme étourdie, puis tout d'un coup s'arrachant des bras de l'audacieux : — Partons! s'écria-t-elle d'une voix que l'émotion étranglait légèrement. — Elle redevenait maîtresse d'elle-même, et à mesure qu'elle reprenait son sang-froid, elle réfléchissait qu'elle s'était laissé entraîner un peu bien loin. — Regagnons la route! continua-t-elle en se mettant à courir.

— Pourquoi? demanda Laurent encore entrepris par les capiteuses fumées d'amour qui l'avaient grisé dans la barque.

— Parce que Sainte-Marie a dû prévenir mon père que nous l'attendrions aux Senades; le char à bancs va passer et nous y monterons.

Laurent la suivit à travers les prés humides. Quand ils furent près de la route, ils s'arrêtèrent pour écouter. Du côté de Futeau, dans la nuit tranquille, on distinguait le trot d'un cheval et un rapide roulement de voiture. Comme en cet endroit la route tournait et montait insensiblement jusqu'aux Senades, ils entendirent bientôt le cheval se mettre au pas pour gravir la rampe, et les voix des voyageurs arrivèrent jusqu'à leurs oreilles.

— Ce sont eux! reprit Berthe, je reconnais la façon de rire du marquis, — et de sa voix mordante elle lança un appel auquel répondirent les houp! bruyans des gens de la voiture.

Laurent ne se sentait pas en humeur de causer. — Je vous laisse! murmura-t-il en serrant rapidement la main de Berthe, vous leur direz que je suis occupé à repêcher la barque et que je rentrerai plus tard...

Il lui tourna le dos, redescendit vers la rivière et s'assit auprès des saules. — La voiture était arrivée au sommet de la montée, elle s'arrêta, des exclamations se croisèrent, puis le cheval repartit au trot et la route redevint solitaire.

Laurent était encore tout enfiévré : ses artères et ses tempes battaient; il lui semblait qu'au dedans de son cerveau on donnait une fête et que toutes ses idées dansaient une sorte de ronde joyeuse. Il renversa sa tête brûlante dans l'herbe mouillée et regarda le ciel étoilé. Au-dessus de lui, le Chariot montrait ses sept pointes d'or; à l'ouest, Orion faisait chatoyer les joyaux de son baudrier; plus loin, la Poussinière tourbillonnait au-dessus des bois comme un essaim d'abeilles célestes, et d'un bout de l'horizon à l'autre, la voie lactée répandait sa nébuleuse poussière argentée au milieu de toutes ces lumières palpitantes. On eût dit que dans le ciel, comme dans le cerveau de Laurent, il se donnait une fête pour célébrer ce premier épanouissement de l'amour heureux.

IX.

— Monsieur Husson, bonjour! Êtes-vous si affairé que vous ne reconnaissiez plus les gens?

Laurent cheminait en effet, mollement enfoncé dans le voluptueux souvenir de sa soirée de la veille. Il releva la tête et parut médiocrement satisfait en apercevant le front étroit, les gros yeux saillans et les tire-bouchons grisonnans de Mme de Brieulles. La dame venait d'entendre la messe du matin aux Islettes, et elle portait comme une châsse, entre ses doigts gantés de filoselle, son paroissien à tranches fleurdelisées. Elle ajouta avec un sourire pincé :

— Je suis bien aise de vous rencontrer, cher monsieur.

— Je n'en pourrais pas dire autant! songea le jeune homme, qui détestait la mère de Sainte-Marie. — Il ralentit le pas néanmoins, et se mit à marcher près de Mme de Brieulles.

— N'êtes-vous point fatigué de votre soirée? poursuivit celle-ci; Berthe Fontenille nous a conté comment vous aviez failli chavirer dans cette barque où vous étiez montés... Quelle étourderie!.. Qui de vous deux a donc eu cette malheureuse idée?

— Mlle Fontenille, répliqua Laurent d'un ton bref, a désiré faire cette promenade, et je l'ai accompagnée.

— Ah! tant mieux! soupira Mme de Brieulles, je craignais que vous n'eussiez pris l'initiative de cette équipée, et je voyais là un manque de tact et de délicatesse qui m'étonnait.

— En quoi aurais-je manqué de délicatesse, repartit Laurent agacé, si j'avais proposé moi-même cette promenade?

— Vous me le demandez?.. Hélas! la réputation d'une jeune fille est chose si fragile, ne le savez-vous pas? Et ignorez-vous qu'un homme bien élevé doit avoir à cœur de ne pas la compromettre?.. Quand, surtout...

Elle s'arrêta. — De grâce, madame, s'écria Laurent, qui commençait à s'échauffer, point de réticences, expliquez-vous!

— Vraiment, fit-elle d'un air contrit, vous me forcez à insister sur des choses qui d'ordinaire se comprennent à demi-mot... Je dis que, dans ses rapports avec une jeune fille, un jeune homme doit veiller sur ses moindres actions, surtout quand sa situation personnelle ne lui permet pas de réparer le tort qu'il causerait...

— Et pourquoi, s'exclama Laurent avec emportement, ma situation ne me permettrait-elle pas de réparer mon imprudence, si tant est que j'aie été imprudent?.. Ne suis-je pas un honnête homme et n'ai-je pas une position honorable? Ne puis-je pas comme un autre épouser Mlle Fontenille, si elle y consent?

— Vous raisonnez comme un enfant, repartit Mme de Brieulles avec un mielleux accent de commisération, votre ignorance de la vie me fait de la peine, vraiment! car j'ai pour vous une estime sincère. Certes votre profession de médecin est très honorable, bien qu'elle ne vous assure qu'un revenu problématique, mais en laissant de côté la question d'argent, il y a une question de convenances sur laquelle le père de Berthe n'est pas homme à sauter à pieds joints.

— Les convenances? riposta Laurent, qui, dans le feu de la discussion, arrivait à montrer naïvement tout son jeu; je ne vois pas en quoi elles pourraient faire obstacle à mon amour pour Mlle Fontenille?

— Mon Dieu, je sais bien qu'à Paris on ferme les yeux sur ces choses-là... Mais nous autres provinciaux, nous avons des préjugés; nous attachons une importance sérieuse aux conditions de naissance et de famille...

— Je comprendrais, dit Laurent, une objection pareille venant d'une famille noble comme la vôtre, madame; mais M. Fontenille est un roturier tout comme moi, et bien que je sois le fils d'un boulanger...

Un sourire étrange courut sur les lèvres de Mme de Brieulles. — Je vous en prie, interrompit-elle, ne me répétez pas cela, à moi!.. Je sais trop à quoi m'en tenir sur cette fable.

— Quelle fable? demanda Laurent suffoqué.

— Vous êtes étonné de me voir si bien au courant de vos secrets de famille... Que voulez-vous? ces secrets sont malheureusement aussi un peu les nôtres. Je sais depuis longtemps pourquoi votre oncle, Memmie Husson, a pris pour son compte une paternité inavouable... Il s'est dévoué pour sauver la réputation de sa sœur Sophie, — votre mère, — compromise, elle aussi, par un homme qui ne pouvait l'épouser.

Laurent était devenu pâle, la tête lui tournait... Il balbutiait comme dans un cauchemar : — Memmie Husson... mon oncle? Sophie... ma mère?

Mme de Brieulles comprit rapidement que le trouble du jeune homme n'était nullement joué et qu'elle venait, la première, de lui révéler le mystère de sa naissance : — Quoi! reprit-elle d'un ton doucereux, vous ne saviez rien?.. Pauvre enfant! combien je suis au regret d'avoir parlé!..

Le jeune homme interrompit violemment ces hypocrites condoléances : — Non, s'écria-t-il, ce n'est pas possible, c'est une calomnie!

— Vous ne me croyez pas? répliqua sèchement Mme de Brieulles; en ce cas, allez interroger celui que vous appelez votre *parrain*, et vous serez édifié.

Laurent ne l'écoutait déjà plus. Il avait brusquement tourné les talons et courait comme un fou dans la direction des Islettes. Il arriva essoufflé à la maison du Bois-des-Penses, et Ambroisine poussa un cri en voyant sa figure bouleversée. Le marquis était encore dans sa chambre; Laurent bondit dans l'escalier et se précipita vers l'appartement de son parrain.

— Holà! qu'y a-t-il? s'exclama M. de Rosières, tu entres ici comme un coup de vent.

— Monsieur, commença le jeune homme haletant, veuillez répondre franchement à une question...

— Monsieur? fit le marquis choqué de ce ton cérémonieux, sur quelle herbe as-tu marché et à qui en as-tu avec tes mines de juge d'instruction?

— Répondez! répéta Laurent avec une irritation croissante, est-il vrai que Memmie Husson ne soit pas mon père, et que celle que j'appelais ma tante?..

Il ne put achever; l'émotion étranglait ses paroles. En entendant cette question, le marquis tressauta sur son fauteuil, une légère grimace contracta sa bouche et ses sourcils dessinèrent deux accens circonflexes : — Ta ta ta! bredouilla-t-il d'un air vexé, qui t'a conté ces commérages?

— Votre sœur, Mme de Brieulles.

Le nez du marquis s'allongea. — La peste soit des langues de femmes! gronda-t-il entre ses dents. — Sa figure avait pris une expression penaude et embarrassée, et il n'osait plus trop regarder Laurent qui, debout, à deux pas du fauteuil, attendait une réponse. Il tourna un moment ses pouces, croisa et décroisa ses jambes, puis redressant la tête : — Eh bien! oui, mon garçon, soupira-t-il, Sophie est ta mère, et ton vrai père, c'est moi!

Il s'était levé et avait ouvert les bras pour y recevoir son fils, mais celui-ci se recula violemment et alla s'asseoir près du secrétaire, où il resta un moment la tête dans ses mains. — Ainsi, murmura-t-il enfin d'une voix amère, c'était vrai, je suis un bâtard... Memmie Husson ne mentait pas lorsqu'il me reprochait d'être la honte de la famille... Je suis un bâtard!

Le marquis allait et venait dans la chambre, faisant sa lippe, soufflant comme un phoque et fort ennuyé de cette explication, qui était devenue inévitable. — Hum! commença-t-il, voyons, ne prenons pas les choses au tragique... Que veux-tu? Sophie et moi, nous étions jeunes quand la faute a été commise. J'avais bonne intention de tout réparer par un mariage, mais ma famille criait à l'abomination dès que j'ouvrais la bouche à ce sujet... Et puis ta mère y a mis de l'amour-propre, et son frère le boulanger l'a pris de fort haut avec moi... Ils sont tous orgueilleux comme des ducs dans cette maison... Bref, ta mère s'est éloignée après avoir refusé ce que je lui offrais pour toi...

— Elle a eu raison, s'écria Laurent, puisque vous ne pouviez lui donner la seule réparation possible : un nom pour son fils! — Et tout à coup, au souvenir de son enfance, des sanglots lui montèrent à la gorge, ses yeux se mouillèrent : — Pauvre tante Sophie! murmura-t-il, pauvre chère abandonnée; ah! si j'avais su, comme je t'aurais aimée, comme je t'aurais adorée pour te consoler de tout ce qu'on t'a fait souffrir!

En entendant les sanglots de ce grand garçon de vingt-cinq ans, le marquis fut fortement touché au cœur. Il avait beau secouer étourdiment le souvenir de cette époque de sa vie, sa conscience lui reprochait de temps en temps de n'avoir pas fait tous ses efforts pour empêcher le mal. Depuis qu'il vivait plus intimement avec Laurent, ses remords s'étaient accrus en raison directe de la vive sympathie que lui inspirait le jeune docteur. Il était fier de sa bonne mine et de ses succès; à de certains momens, un geste, une intonation, un regard de Laurent lui gonflaient la poitrine d'un sentiment paternel. Dans les traits du jeune homme il revoyait sa jeunesse comme dans un miroir, et cette ressemblance lui tenait chaud au cœur. Aussi la douleur de son fils l'émut singulièrement, il sentit à son tour sa gorge se serrer, et, s'approchant de la chaise où ce dernier s'était appuyé, il lui tapa affectueusement sur l'épaule :

— Voyons, dit-il, ne te désole pas!... Oui, j'ai eu tort, je n'aurais pas dû t'abandonner aux mauvais traitemens du boulanger; j'aurais dû te prendre plus tôt avec moi et te faire une enfance plus douce... Je m'en repens, je t'en demande pardon... Là, es-tu content?

— Laissez-moi ! reprit Laurent en secouant de dessus son épaule la main du marquis, je ne vous pardonnerai jamais... Je ne vous en veux pas des coups que j'ai reçus ni des affronts que j'ai subis; je vous en veux parce que vous avez été la cause de tous les chagrins de ma mère; parce que, grâce à vous, je suis resté dix-sept ans près d'elle sans me douter de rien, près d'elle, la chère femme, qui n'osait même pas me montrer sa tendresse de peur de la voir rejaillir en honte sur moi et les siens!.. Et je sens que je l'aurais tant aimée, tant embrassée, si bien consolée, et que nous aurions vécu si heureux ensemble!.. Et rien, rien!.. Tout est resté comprimé, glacé... Elle a souffert, elle souffre encore, et elle ne m'a pas! Tout cela à cause de vous... Tout à l'heure, quand votre sœur m'a appris la vérité, mon premier mouvement a été un mouvement de honte stupide : j'ai rougi de ma mère. Cela n'a duré qu'une seconde, mais c'était déjà trop, et ce mauvais sentiment, c'est encore à vous que je le dois... Voilà pourquoi je vous en veux et pourquoi je ne vous pardonnerai jamais!

Il s'était levé et regardait M. de Rosières avec des yeux irrités.

— Tu es dur pour moi! balbutia le marquis, ahuri par cette grêle de reproches; j'ai été coupable, c'est possible, mais ta colère t'emporte trop loin et tu me juges trop sévèrement... Quand tu es venu à moi, ne t'ai-je pas traité comme mon fils? N'es-tu pas ici l'enfant de la maison?

— Je suis votre bâtard, répliqua rudement Laurent, et rien que cela... Votre sœur me l'a assez fait sentir tantôt!.. Pendant ce temps, celle qui s'est sacrifiée pour moi, et qui a dévoré ses larmes sans se plaindre jamais, sans vous accuser jamais, celle-là se morfondait toute seule dans la boulangerie de Juvigny... Et je la négligeais, et je m'amusais ici, tandis qu'elle pleurait là-bas! Vous saviez cela, vous, et vous me laissiez faire. Vous n'en perdiez ni un éclat de rire, ni une heure de plaisir ou de sommeil. Vous croyiez acquitter votre dette en m'élevant par charité, en me donnant le lit et la table... Ah! vos bienfaits, comme ils me pèsent, comme je voudrais gagner assez d'argent pour pouvoir vous les rejeter là, en face!.. Mais patience! cela viendra, je travaillerai comme un nègre pour vous rembourser tout, capital et intérêts... Je ne veux rien de vous!

— Assez! s'écria le marquis d'une voix furibonde, tu es fou et tu abuses...

— Oui, je suis fou... on le deviendrait à moins... Mais rassurez-vous, j'ai fini et je ne ferai pas d'esclandre. Personne ici ne saura ce qui se passe en moi; je m'arrangerai de façon à ne pas causer de scandale en partant.

— En partant!.. Tu veux me quitter?

— Oui... Supposez-vous que je puisse rester un instant de plus dans votre maison? repartit Laurent en posant la main sur le bouton de la porte, adieu! je m'en vais.

Le marquis était devenu pâle. — Et où iras-tu, malheureux enfant?

— J'irai retrouver ma mère.

Il ouvrit la porte, et, sans se retourner, s'élança sur le palier. Le marquis voulut courir après lui, mais il eut une sorte d'étourdissement; ses jambes fléchirent, et il fut obligé de s'asseoir. — Laurent! cria-t-il d'une voix suppliante.

Laurent dégringolait déjà dans l'escalier. M. de Rosières entendit ses pas résonner sur les marches, puis les portes claquer l'une après l'autre, et la maison retomba dans un profond silence qu'interrompirent seuls les gloussemens des poules et le chant des coqs dans la basse-cour.

Une fois dehors, le jeune homme traversa rapidement le village dans la direction de la route qui mène à Juvigny; mais quand il vit fuir devant lui ce long ruban de route blanche entre deux files d'ormes jaunis, il hésita et s'engagea soudain dans un sentier qui serpentait à travers les champs de La Noue-Saint-Vanne. En dépit de la tempête qui depuis le matin faisait tourbillonner ses idées, il avait conservé une illusion. Elle surnageait comme une épave au milieu des débris du naufrage. C'était l'amour de Berthe Fontenille. Il y croyait, et cette pensée suffisait à adoucir l'amertume de tous ses déboires. Quand on est jeune, on a beau recevoir en plein sur les épaules l'averse de la mauvaise fortune, il suffit d'un rayon d'espérance pour tout réchauffer; on est vite séché, comme la terre au printemps. Les jeunes gens ont les larmes faciles, mais elles coulent sur eux sans les pénétrer; seuls les hommes mûrs ont le triste privilége de garder longtemps les traces de la pluie, comme les sentiers sous les hautes futaies des bois.

Laurent s'assit au revers d'un fossé d'où on apercevait le village aux vitres scintillantes, les prés semés de *veilleuses*, les terres labourées et la forêt nuancée d'or et de violet. Un vent léger chassait les nuages en flocons dans le ciel, et les feuilles sèches en petits tourbillons dans le chemin. Les semailles étaient commencées; on entendait les claquemens de fouet et les cris des cultivateurs qui poussaient la charrue, et parfois, entre les aubépines effeuillées, on apercevait dans les sillons bruns le geste lent et rhythmé du semeur lançant autour de lui des poignées de grain. En haut, dans le bleu, les alouettes gazouillaient, et Laurent songeait à Berthe Fontenille. — Si elle l'aimait, rien n'était perdu; il se sentait la

force de tout surmonter et de gagner haut la main la bataille de la vie. Il se créerait par son travail une position solide, il prendrait sa mère avec lui, et viendrait chercher Berthe pour l'épouser. Alors, entre ces deux créatures bien-aimées, il vivrait heureux et se moquerait du reste de la terre. — Mais Mlle Fontenille l'aimait-elle assez solidement pour se résigner à attendre l'époque encore incertaine où il pourrait songer au mariage?..

Il se leva, résolu à avoir avec la jeune fille un entretien décisif, et se dirigea vers La Noue-Saint-Vanne. Il savait qu'à cette heure matinale M. Fontenille était en forêt, et son cœur lui disait que Berthe, après la promenade de la veille, devait compter sur sa visite. En moins d'un quart d'heure, il atteignit la haie vive qui séparait les champs du verger Fontenille, et, poussant la barrière à claire-voie, il gravit la pente qui menait au jardin.

Ses pressentimens ne l'avaient pas trompé : entre les touffes de chrysanthèmes jaunes on voyait flotter la jupe claire de Mlle Fontenille. — De son côté, Berthe avait aperçu le jeune docteur; toutefois elle semblait peu empressée de le rejoindre, et son premier mouvement avait été de se dissimuler derrière les massifs et de rentrer au logis; mais Laurent débouchait déjà dans l'allée des chrysanthèmes et elle sentit que la retraite devenait impossible. Ses yeux bleus s'assombrirent, sa physionomie prit une expression inquiète et ennuyée. Peut-être se repentait-elle du tête-à-tête trop intime de la veille; peut-être aussi Mme de Brieulles, qui ne perdait pas de temps, lui avait-elle touché quelques mots de la naissance irrégulière de Laurent?.. Cette dernière supposition était la plus vraisemblable, car à mesure que le jeune homme s'avançait, les lignes de la figure de Berthe devenaient plus sévères, et jamais jusque-là elle n'avait pris pour accueillir le docteur cet air glacé et hautain.

Ambitieuse et mondaine par-dessus tout, dédaignant la vie bourgeoise et effacée qu'elle menait à la campagne, Mlle Fontenille avait toujours rêvé de vivre dans un milieu plus en rapport avec ses appétits de luxe et de plaisir. Le mariage seul, et un mariage brillant, pouvait lui permettre de réaliser son rêve. Or Laurent, malgré son entrain, sa beauté et son esprit, n'était pas le mari qu'il fallait. Berthe savait trop bien réfléchir et calculer pour ne pas résister à la tentation d'épouser le fils naturel d'une couturière de Juvigny. Si encore il eût été orphelin, s'il fût venu d'un pays assez lointain pour que l'histoire de sa naissance et de sa parenté eût pu rester ignorée, peut-être Mlle Fontenille eût-elle trouvé le courage de se lancer dans cette aventure. Elle ne se dissimulait pas que ce bel amoureux de vingt-cinq ans possédait d'attirantes séductions.

Tout ce qui fermentait en elle de séve sensuelle, tendre et printanière avait doucement frémi au contact de ce jeune homme richement doué et si différent de ceux qu'elle avait rencontrés jusqu'alors. — Mais épouser Laurent, sacrifier à une pure satisfaction sentimentale et à un avenir douteux ses goûts mondains, sa vanité, ses rêves de vie aristocratique, braver le qu'en dira-t-on de la province, s'exposer à entendre murmurer autour d'elle : « Mlle Fontenille a fait un sot mariage, » — cela était au-dessus de ses forces. Mieux valait se résigner à accepter Sainte-Marie, et acheter à ce prix le prestige et l'autorité que donnent un titre et une famille bien apparentée. Voilà ce que lui insinuait sa raison, et chez elle la raison parlait plus haut que le cœur. Il fallait résolûment fermer ce joli roman dès les premières pages, oublier ce rapide songe d'une nuit d'été. Elle s'était dit tout cela tandis que Laurent gravissait les pelouses du verger, et quand il arriva près d'elle, son parti était pris.

Elle feignit de ne pas voir la main qu'il lui tendait et se borna à lui faire un léger salut, tandis qu'un sourire énigmatique effleurait ses lèvres. — Mon père est absent, lui dit-elle, comme si elle se fût trompée sur l'objet de sa visite, peut-être ne rentrera-t-il pas avant midi.

— Ce n'est pas M. Fontenille que je viens voir, c'est vous, répliqua-t-il, tout d'abord choqué de ce singulier accueil; j'ai à vous parler de choses très sérieuses.

Les paupières de Berthe s'abaissèrent avec dignité sur ses yeux. — Vraiment? fit-elle d'un ton froidement étonné, que pouvons-nous donc avoir de si sérieux et de si pressé à nous dire?

Laurent se recula comme s'il eût reçu un choc en pleine poitrine. — Pardon, balbutia-t-il décontenancé, il me semblait naturel après la soirée d'hier...

Elle releva les yeux en l'air; on eût dit qu'elle cherchait dans les branches ce qui avait bien pu se passer la veille, puis ses longs cils s'abaissèrent de nouveau comme un masque sur son regard, et elle murmura négligemment : — Hier?.. Ah! oui, vous voulez parler de notre promenade sur l'eau. Je crois que nous avons été tous deux un peu étourdis... Si j'étais prude, cher monsieur, j'ajouterais même que vous avez été peu respectueux; mais je dois me montrer indulgente, ayant la première encouragé cette plaisanterie.

— Une plaisanterie? répéta Laurent stupéfait.

— Un enfantillage, tout au moins.

— Mais j'y ai cru, moi, à cet enfantillage! s'écria-t-il d'une voix courroucée, j'ai cru à vos paroles, à vos regards, à votre main qui serrait la mienne... Tout cela n'était donc qu'un mensonge!

Elle détourna la tête, et ses doigts se mirent à mutiler distraitement les tiges des chrysanthèmes. — Mettons que c'était un rêve, répondit-elle sèchement, et n'en parlons plus.

Il regarda d'un air navré les arbres qui secouaient leurs feuilles jaunies, les fleurs qui se mouraient, les parterres qui exhalaient une mélancolique odeur d'automne, toute cette nature qui parlait de défaillance et de renoncement. — Je vous aime, reprit-il d'une voix sourde, et j'avais mis toutes mes espérances, toute mon énergie, dans cet amour que vous repoussez aujourd'hui!

Elle secoua la tête, et de nouveau son mystérieux sourire effleura ses lèvres.

— En vérité, murmura-t-elle, je ne comprends pas... Je cherche quelles paroles j'ai pu prononcer pour vous encourager à concevoir de pareilles idées. J'ai été aimable avec vous, comme je le suis avec tout le monde... Je vous le répète, je ne suis pas prude, et, malgré ce... malentendu, vous me trouverez toujours disposée à vous traiter en ami de la maison... Oui, ajouta-t-elle en étendant la main dans la direction de la sienne, soyez persuadé que j'aurai toujours pour vous une très affectueuse estime...

— Assez! s'écria-t-il impatiemment, — et, sans prendre la main qu'elle lui tendait, il lui tourna le dos et redescendit rapidement le verger.

Elle resta immobile, les lèvres serrées, et le regarda fuir entre les arbres. Tandis qu'il disparaissait derrière les branches emmêlées, elle ne pouvait s'empêcher de songer que c'étaient la jeunesse et l'amour sincère qui s'éloignaient d'elle avec lui; en même temps la figure austère et malingre de Sainte-Marie se levait comme un maussade fantôme dans son imagination. Elle fut prise d'un léger frisson et secoua les épaules. — Enfin! soupira-t-elle... — Puis, relevant du bout des doigts ses jupes que mouillait l'herbe de l'allée, elle revint lentement, la tête basse et les sourcils froncés, vers la maison de son père.

Pendant ce temps Laurent fuyait droit devant lui à travers les labours, les broussailles et le taillis. Il ne sentait plus rien : ni le soleil devenu plus ardent, ni les ronces qui lui piquaient les jambes, ni les brindilles qui lui fouettaient la figure. Il était poussé par un impérieux besoin de fatiguer son corps, d'assourdir ses oreilles avec le bruissement monotone des feuilles sèches et le murmure des branches froissées. Les yeux fermés, le cœur engourdi, le cerveau bourdonnant, il s'enfonçait toujours plus avant dans la forêt. A la fin ses jambes et ses poumons le trahirent; il était haletant et se laissa tomber comme un plomb dans les fougères roussies où il enfouit sa tête.

— C'était un rêve,... un rêve,... un rêve! — Voilà les seuls mots qui battaient dans son cerveau un tic-tac douloureux et infatigable. Un rêve! c'était tout ce que Berthe avait trouvé à lui dire, et elle l'avait congédié en lui faisant l'aumône d'une promesse d'amitié banale, comme on jette un morceau de pain à un mendiant. Après les amertumes de la matinée, c'était le dernier affront et le plus sanglant. Lui, dont l'amour-propre était si irritable, lui qui, depuis son enfance, s'était bercé de tant de songes orgueilleux, on lui avait fait boire coup sur coup, jusqu'à la lie, des calices d'humiliation. C'était bien la peine d'échafauder des rêves de gloire et de fortune, pour tomber en fin de compte au rang d'un déclassé n'ayant pas même une naissance régulière et ne pouvant porter le nom de son père! Tout lui manquait du même coup : ses illusions de jeunesse, son admiration pour le marquis, son amour pour Berthe et sa confiance en lui-même. Abandonné des autres et ne se sentant plus aucun courage, qu'allait-il devenir? Que faire dans une société où la loi même ne le tolérait que par grâce et ne lui accordait qu'en rechignant sa place au soleil? Si encore, comme Sainte-Marie, il avait eu pour se soutenir une foi religieuse; mais non, il était jusqu'aux moelles un enfant du siècle, et il bornait son désir à la possession des joies de la terre. Il ne voyait rien au-delà, et, sentant qu'en un jour toutes les choses dont il avait fait ses points d'appui croulaient en même temps, il restait étendu à terre comme un oiseau tombé du nid et qui n'a pas d'ailes pour s'envoler.

L'endroit où il se trouvait était une de ces gorges sablonneuses qu'on rencontre si fréquemment dans l'Argonne. A droite et à gauche, les talus se relevaient presque à pic; au-dessus, des bouleaux et des sorbiers entre-croisaient leurs branches; de tous côtés, les vieilles futaies enserraient de leurs masses profondes le ravin dont un sentier de chèvres occupait le fond. Le soleil était déjà haut et tombait d'aplomb sur les fougères, où ses rayons encore chauds faisaient bourdonner des insectes. Des claquemens de fouet résonnèrent tout à coup dans la gorge étroite, puis des *sonnailles* tintèrent, et un convoi de mulets lourdement chargés de rondins descendit lentement le sentier. Laurent, la tête enfouie dans les fougères, les entendit à peine passer et ne bougea point. Le dernier mulet venait de le frôler au passage, et le bruit des *sonnailles* allait déjà s'amoindrissant, quand le bout ferré d'un bâton effleura les jambes du jeune homme, et en même temps une voix féminine, presque aussi âpre et virile que celle d'un muletier, s'écria : — Jarnidieu, mais c'est Laurent!.. Hop! mon garçon, que diantre fais-tu là, le nez dans le sable?..

Il releva lentement la tête et aperçut au beau milieu du sentier

Mlle Bastienne de Fierbois troussée jusqu'au jarret, chaussée de bottes de chasseur, coiffée d'un feutre d'homme assujetti par un fichu en mentonnière, et brandissant son fameux bâton de houx. Elle avait été surveiller le chargement de son bois dans la coupe, et elle revenait avec le convoi des *brioleurs*. Laurent la regardait d'un air effaré, et de son côté Mlle Bastienne, roulant ses gros yeux noirs sous ses épais sourcils, examinait curieusement les traits bouleversés du jeune docteur.

— Ah çà, reprit-elle, d'où vient que tu as la figure à l'envers? Que se passe-t-il donc?

— Rien! répliqua brusquement Laurent, et il replongea sa figure dans les fougères.

— Rien! c'est bientôt dit! riposta Mlle Bastienne, se campant devant lui et s'appuyant sur sa gaule, on n'a pas pour rien une mine de déterré comme la tienne... Aie au moins la politesse de relever le nez et de me répondre.

— Laissez-moi! murmura-t-il sans bouger.

— Tu es entêté! cria la vieille fille, mais tu ne le seras jamais autant que Bastienne de Fierbois... Je ne te lâcherai pas avant que tu ne m'aies expliqué pourquoi, en plein midi, tu es là étendu comme un veau dans l'herbe, au lieu de déjeuner avec ton parrain.

A ce dernier mot, le jeune homme fit un soubresaut, se mit sur ses jambes, et, regardant fixement Mlle de Fierbois : — Mon parrain! s'exclama-t-il; celui que vous appelez ainsi, bien que vous sachiez sans doute, comme les autres, à quoi vous en tenir, celui-là ne me reverra plus à sa table ni sous son toit.

— Enfin, voilà qui est répondre! grommela Mlle Bastienne en hochant la tête. Si je comprends bien, on t'a dit des choses qu'on aurait mieux fait de te taire et qui t'ont brouillé avec le marquis?

— Oui, je sais tout! reprit Laurent avec animation, et vous qui prétendez me porter un peu d'amitié, vous auriez dû m'instruire de ma situation, au lieu de m'exposer à être humilié par Mme de Brieulles et méprisé par Mlle Fontenille?

— Ah! Mlle Fontenille est mêlée à l'affaire? Je t'avais bien prévenu qu'il n'y avait rien de bon à gagner de ce côté-là... Enfin le mal est fait, et puisque tu en pâtis, mon pauvre garçon, ce n'est pas le moment de te sermonner... Viens-t'en chez moi, nous causerons en route et nous chercherons un remède à tes chagrins.

Elle lui mit doucement la main sur le bras et voulut l'emmener, mais Laurent lui opposa une résistance inattendue. — Non, dit-il, il n'y a pas de remède, je suis profondément dégoûté de tout, je suis à charge aux autres et à moi-même, je suis un être inutile au monde et je ne cherche plus qu'un moyen d'en sortir!

— Tu veux mourir, n'est-ce pas? repartit Mlle Bastienne en haussant les épaules; c'est toujours la même chanson... Eh bien! et ta mère?

Il tressaillit. — Ah! fit-il, ma mère!.. — Et ses yeux s'emplirent de larmes à la pensée de la pauvre tante Sophie, que ses égoïstes préoccupations amoureuses lui avaient fait un moment oublier.

— Oui, ta mère! poursuivit affectueusement Mlle de Fierbois, crois-tu que tu lui sois inutile ou à charge, à celle-là?.. Je connais un bon bout de ton histoire et j'ai deviné le reste... Dans toute cette aventure, c'est ta mère qui a souffert et qui souffre encore le plus cruellement. Veux-tu augmenter ses peines en faisant quelque sottise?.. Je comprends que tu tiennes à partir d'ici, mais tu serais un mauvais cœur et un fou, si tu ne sacrifiais pas maintenant tes billevesées d'amour à celle qui s'est tant sacrifiée pour toi.

Laurent saisit la main de Mlle Bastienne et la serra violemment. — Vous avez raison, mademoiselle, murmura-t-il, merci et adieu, je vais trouver ma mère.

Elle le retint par le bras. — Un instant, poudre à canon! s'écria-t-elle, comptes-tu faire tes huit lieues à pied et arriver minable et crotté chez le boulanger, après l'avoir quitté sans tambour ni trompette? Tu serais bien reçu, et voilà un joli moyen de consoler ta mère!.. Réfléchis donc un peu, et ne t'enlève pas toujours comme une soupe au lait... Comment vivras-tu là-bas sans argent, car je soupçonne que tu es sans le sou, et ce n'est pas en débarquant à Juvigny, fait comme un voleur, que tu inspireras confiance aux malades? Tu n'as pas envie de puiser dans la bourse de ta mère ni d'être aux crochets du père Husson, je suppose?

Laurent fit un geste de dénégation et regarda Mlle Bastienne d'un air piteusement désespéré. — Mon pauvre garçon, continua-t-elle, tu peux être un savant médecin, mais tu n'es guère pratique... Il faut imaginer autre chose, et c'est pourquoi nous allons y réfléchir tous deux en descendant chez moi. Rassure-toi, tu n'y verras personne, personne ne t'y verra, et ce soir, à la brune, je te ferai conduire en voiture jusqu'à Clermont.

Elle le prit par le bras, et cette fois il se laissa emmener aux Petites-Islettes. Le trajet se fit silencieusement. Quand ils furent arrivés, Mlle Bastienne enferma Laurent dans son cabinet rempli de paperasses et d'échantillons de bouteilles. Elle lui cuisina et lui servit elle-même un bon déjeuner qu'elle le força de manger, puis, quand il se fut restauré, elle le laissa en tête-à-tête avec une tasse de café noir et monta dans sa chambre, d'où elle ne redescendit

qu'au bout d'une grande heure. — Mon garçon, dit-elle, j'ai ruminé ton affaire, et voici ce que j'ai trouvé. J'ai un neveu, un Noirel de Fierbois, qui s'est établi à Sermaize... Tu connais cela, c'est un gros bourg à mi-chemin de Juvigny et de Vitry-le-François... Il a installé là une grande verrerie à la houille, qui est en pleine activité et où il y a un monde d'ouvriers. Dans une usine montée sur ce pied-là, on doit avoir besoin d'un bon médecin pour soigner tout le personnel. J'ai entendu mon neveu Noirel se plaindre de ce qu'il n'y avait aux environs que de méchans carabins... Je t'adresse à lui, et je te recommande chaudement. Tout à l'heure, Nicolas va atteler ma jument à la carriole, il te conduira à Clermont. Demain tu seras à Sermaize et tu remettras ceci, avec mes complimens, à mon neveu.

Elle tira de sa poche une grande lettre pliée à l'antique, cachetée à la cire et dont la suscription était mise en grosse écriture bâtarde. — Quand tu seras casé, continua-t-elle en la donnant à Laurent, je t'enverrai les hardes et les livres que tu as laissés ici, et dès que ta position sera nette, tu iras trouver ta mère... Tu pourras au moins lui offrir un gîte chez toi... Comprends-tu?

— Vous êtes un brave cœur! s'écria Laurent en sautant au cou de Mlle Bastienne, qui lui appliqua de bons baisers sur les joues.

Lorsque le jour commença de brunir, on annonça que la carriole était attelée. Mlle de Fierbois accompagna le jeune homme dans la cour, l'embrassa une seconde fois et, lui glissant un paquet dans la poche : — Ne fais pas attention, murmura-t-elle, ce sont tes provisions de route... Maintenant, mon garçon, travaille!.. C'est encore le meilleur remède quand on a du chagrin. Écris-moi de temps en temps, et que Dieu te garde!.. Bonsoir.

Laurent grimpa dans la carriole, Nicolas fouetta la jument, et on partit au petit trot. Quand on fut au détour de la route, le jeune homme se retourna pour saluer une dernière fois Mlle Bastienne. Elle était montée sur la crête du talus, et sa robuste silhouette se dessinait vigoureusement en noir sur le ciel clair; on distinguait encore les bottes de chasse, les jupes troussées à la diable, le chapeau d'homme, et on voyait deux grands bras s'agiter comme un télégraphe aérien dans la direction de la voiture, qui fuyait parmi les brouillards de la Biesme.

André Theuriet.

(La troisième partie au prochain n°.)

LA

GRÈVE DES CHEMINS DE FER

AUX ÉTATS-UNIS

II[1].

LA LUTTE.

I.

Tout étant bien arrêté, les chauffeurs, gardes-freins et aiguilleurs de la compagnie Baltimore et Ohio, attachés à la gare de Martinsburg, signifièrent à leurs chefs, le 16 juillet, que, si la compagnie ne consentait pas sous vingt-quatre heures à rétablir les salaires sur l'ancien pied, et à rembourser à tous les agens la réduction opérée depuis le 1er juin, ils cesseraient tout service. Là, comme partout, le secret le plus profond avait été gardé sur la conspiration qui s'ourdissait depuis plus de trois mois, et nul parmi les employés supérieurs du chemin de fer n'en soupçonnait l'existence et l'étendue. La compagnie Baltimore et Ohio, qui avait dans ses cartons près de dix mille demandes d'emploi, répondit à la sommation qui lui était faite par le renvoi immédiat de tous les agens réfractaires, et envoya à Martinsburg des agens nouveaux pour prendre leur place et assurer le service. L'arrivée de ces remplaçans exaspéra les grévistes, qui se précipitèrent sur eux, les arrachèrent des locomotives et des wagons, en maltraitèrent quelques-uns, et les expulsèrent

(1) Voyez la *Revue* du 1er octobre.

tous de la gare en les menaçant de mort s'ils essayaient d'y rentrer. Des émissaires furent dépêchés dans toutes les directions pour prescrire de cesser partout le service, des sentinelles furent placées aux deux extrémités de la gare pour arrêter tous les trains au passage, et le reste des grévistes se répandit dans les tavernes pour célébrer ce premier succès.

Impuissans à lutter contre cette révolte et à faire partir aucun train, les agens de la compagnie s'adressèrent par le télégraphe à M. Matthews, gouverneur de la Virginie occidentale, dans laquelle Martinsburg est situé, et réclamèrent assistance. Le gouverneur n'avait aucune force à sa disposition, la législature de l'état ayant refusé en 1875 de voter des fonds pour l'organisation de la milice : il n'existait dans tout l'état qu'une compagnie de volontaires qui ne comptait pas cent hommes. Le gouverneur la fit réunir, et l'envoya à Martinsburg avec un de ses aides-de-camp. Celui-ci reconnut aussitôt qu'il n'y avait rien à faire avec une troupe aussi faible, qui paraissait d'ailleurs plus disposée à sympathiser avec les grévistes qu'à agir contre eux. Il l'établit dans le bâtiment qui contient les bureaux de la compagnie et où elle demeura comme assiégée, et il fit connaître au gouverneur quelle était la situation. Cette situation empirait d'heure en heure : la compagnie apprenait que la grève qu'elle avait crue locale se généralisait, et que le service était interrompu dans toutes les gares situées au-delà de Martinsburg, soit dans la direction de l'Ohio à Cumberland, Kayser, Newark, soit sur la ligne de Chicago. La circulation étant complétement arrêtée, 70 trains montans ou descendans étaient en détresse à Martinsburg et dans les environs : les marchandises dont ils étaient chargés étaient sans protection. Une députation des bateliers du canal de la Chesapeake à l'Ohio, qui étaient en grève depuis deux mois, était venue à Martinsburg et avait promis aux grévistes de leur prêter main-forte. Les grévistes avaient contraint les ouvriers des ateliers de réparation à quitter leur travail; une multitude d'ouvriers sans ouvrage étaient accourus à Martinsburg et parcouraient les rues en vociférant. Les grévistes qui avaient été arrêtés par la police avaient été délivrés par leurs camarades, et le maire avait été menacé de voir mettre le feu à l'hôtel de la gare, dont il était propriétaire, s'il prêtait à la compagnie l'assistance de la police municipale. La ville tout entière était à la merci d'une multitude désordonnée au sein de laquelle les femmes se faisaient remarquer par leur exaltation et la violence de leur langage. La situation n'était pas meilleure dans les villes voisines. Le gouverneur, qui s'était rendu de sa personne à Grafton pour essayer de pacifier les esprits, faillit y être lapidé : il fut poursuivi à coups de pierres jusque dans l'hôtel où il était descendu, et un moellon

énorme fit voler en éclats la fenêtre de sa chambre. En présence de pareils faits et privé de tout moyen d'action, M. Matthews ne put que s'adresser au président des États-Unis et réclamer l'assistance fédérale, en se déclarant, conformément aux termes de la constitution, dans l'impuissance de maintenir l'ordre à l'intérieur de la Virginie occidentale.

Le président ne se trouva guère moins embarrassé que le gouverneur. L'armée fédérale, disséminée sur un territoire immense, ne compte pas actuellement plus de 18,000 à 20,000 hommes. Plusieurs régimens étaient engagés dans les Montagnes-Noires à la poursuite des Sioux; les autres étaient répartis sur les frontières et dans les forteresses qui protégent les côtes. Le président n'avait sous la main, à Washington, que 250 hommes, et il pouvait n'être pas sans inquiétude pour la tranquillité de la capitale, car des émissaires y étaient arrivés pour pousser à une grève générale non-seulement les agens de la ligne du Potomac, mais divers corps de métiers. Le conseil général de l'association ouvrière qui s'intitule la Ligue du travail se réunissait, ce jour même, à Washington et publiait une circulaire aux membres de l'association pour les inviter et inviter tous les ouvriers à fermer l'oreille aux excitations des agens de désordre qui parcouraient le pays en prêchant les grèves et la violence. Cet avis seul suffisait à dénoncer l'existence du danger. Néanmoins le président n'hésita pas : il plaça les 250 hommes de la garnison sous les ordres du général French, les renforça de 150 hommes empruntés à la garnison du fort Mac-Henry, à l'embouchure de la baie de Chesapeake, et fit partir ces 400 hommes pour Martinsburg avec une proclamation invitant les émeutiers à rentrer dans l'ordre.

Le général French arriva à Martinsburg dans la matinée du 19 juillet : depuis quarante-huit heures, la ville était au pouvoir des grévistes et de leurs alliés. D'accord avec les autorités municipales et avec les administrateurs de la compagnie, il s'arrêta à l'entrée de la ville, fit imprimer la proclamation du président, la fit afficher, distribuer, et attendit jusqu'au soir l'effet qu'elle produirait. Les émeutiers tenaient bon : aussi dès la pointe du jour le général marcha sur la gare, l'occupa sans résistance, malgré les barricades qu'on avait élevées, et la fit évacuer. Les émeutiers huèrent les troupes fédérales et leur lancèrent quelques pierres; mais ils n'osèrent pas engager le combat. Ils n'avaient d'autres armes à feu que des pistolets et des revolvers, et le bruit s'était répandu que le général French attendait des renforts et de l'artillerie. La lutte était matériellement impossible; c'était d'ailleurs chose trop grave que de se mettre en révolte contre l'autorité fédérale. Des trains furent préparés : les grévistes se bornèrent à huer et à

menacer de leur vengeance les agens qui en prenaient la conduite; mais ils ne mirent pas obstacle au départ. Un de ces trains emmenait à Cumberland une compagnie de soldats qui prit possession de cette gare; il continua ensuite, avec un faible détachement, jusqu'à Kayser, où il fut arrêté par les grévistes, qui mirent la locomotive hors de service : il fallut aller dégager la trop faible escorte qu'on lui avait donnée. Le général French reconnut qu'avec le petit nombre d'hommes dont il disposait, il devait se contenter de tenir la voie libre d'un côté jusqu'à Cumberland, et de l'autre jusqu'à Baltimore.

Ainsi les autorités locales et l'autorité fédérale elle-même n'hésitaient pas à intervenir pour assurer la circulation sur les lignes de la compagnie Baltimore et Ohio. Cette intervention paraîtrait toute naturelle en France, où l'état a la nue propriété des chemins de fer, où l'exploitation est soumise à des règlemens généraux émanant de lui, et où elle est surveillée comme un service public par des agens officiels; les raisons sur lesquelles elle se fondait étaient moins apparentes aux États-Unis. Là, la confédération n'est jamais intervenue que depuis la guerre civile, lorsqu'elle a accordé à titre gracieux, à certaines compagnies, des subventions en argent ou en terres publiques. Ce sont les états qui concèdent les chemins de fer ou plutôt qui en permettent l'établissement par la concession du droit d'expropriation : les compagnies se considèrent comme propriétaires de leurs lignes, elles en règlent à leur gré l'exploitation, et jusqu'à une récente décision de la cour suprême, elles étaient réputées maîtresses absolues de la fixation des tarifs. L'opinion générale envisageait donc les compagnies de chemins de fer comme des entreprises privées, et les assimilait absolument aux charbonnages, aux usines et à toutes les exploitations industrielles, dont les gouvernemens locaux, et encore moins le gouvernement fédéral, n'avaient jamais pris en main les intérêts.

Ce ne fut pas du premier coup que l'on put faire comprendre aux grévistes et même à une portion du public la gravité et le caractère délictueux des actes qui se commettaient dans les gares des chemins de fer. Il est incontestable que tout homme est seul juge du prix qu'il veut mettre à son travail, et qu'aucun pouvoir au monde n'a le droit de lui imposer de travailler à d'autres conditions que celles qui lui conviennent. Le droit d'un agent ou d'un ouvrier à quitter le travail, à se mettre en grève, est donc absolu, et ce droit n'est pas affaibli parce que dix, ou cent ou mille ouvriers en useront simultanément; mais, par une conséquence inéluctable, l'exercice même de ce droit impose à tout ouvrier le devoir de respecter chez autrui la liberté dont il use lui-même. Empêcher un ouvrier de travailler aux conditions qu'il lui convient d'accepter

est donc un attentat au droit individuel et à la liberté du travail. C'est ce que le maire de Grafton était obligé de rappeler aux ouvriers du Baltimore et Ohio dans une proclamation du 18 juillet : « Il est venu à ma connaissance, disait-il, que certaines personnes de cette ville, par des menaces, par l'intimidation, et, en plusieurs cas, par des voies de fait, empêchent certains autres citoyens d'exercer leur profession ordinaire, et interviennent ainsi dans les affaires privées des citoyens bien disposés ; je somme toutes ces personnes de renoncer à leurs menaces, sous peine d'encourir toutes les rigueurs de la loi. » Il n'était pas permis davantage aux agens des chemins de fer de mettre obstacle à la circulation des trains, de se saisir du matériel des compagnies, de retirer les boulons, les clavettes et les barres de transmission des locomotives pour en rendre le fonctionnement impossible : c'étaient là autant d'attentats contre la propriété. Enfin, les grévistes, en considérant leur grève comme un duel entre eux et la compagnie à laquelle ils appartenaient, perdaient complétement de vue les droits et les intérêts des tiers que nul n'est autorisé à léser dans la poursuite de sa satisfaction personnelle. Il leur échappait qu'une différence profonde sépare le chômage d'un établissement ou même d'une profession, qui se traduit par une gêne locale, et l'interruption de la circulation des chemins de fer et des services publics dont ils sont l'instrument, et dont la suspension affecte les intérêts de la communauté tout entière. Ce sont les considérations que le juge Drummond, président du tribunal fédéral du district d'Indiana, a fait valoir en condamnant à trois mois d'emprisonnement quinze des grévistes arrêtés à Indianapolis.

« Tout homme, disait-il, a le droit de laisser là sa besogne, s'il n'est pas satisfait du salaire qu'il reçoit, mais on n'a pas le droit de se coaliser et de produire une grève parmi les employés de chemins de fer, de façon à empêcher la circulation des trains, parce qu'il y a là quelque chose qui affecte la communauté tout entière, il y a un tort porté à cette communauté, et une interruption des affaires du pays. Cela est surtout vrai des employés de chemins de fer, parce qu'ici le préjudice causé est un préjudice public qui atteint le pays tout entier et non pas seulement une commune en particulier ou un certain rayon... Peut-être un de ces trains dont vous avez empêché le départ portait-il de l'argent ou des valeurs destinés à préserver d'un sacrifice la ferme ou la maison d'un citoyen ; peut-être un des voyageurs était-il appelé au chevet d'une femme, d'un fils ou d'une fille expirante. Mille autres cas qui pouvaient se produire suffisent à montrer quelle atteinte vous avez portée à tout ce que les citoyens de ce pays tiennent pour précieux et sacré, sans

parler de la correspondance entière du pays, que vous avez suspendue en arrêtant les trains qui transportent les malles.

« Il est à peu près impossible à l'esprit de mesurer le préjudice presque infini qui peut résulter de l'interruption de la marche des trains, fût-ce pour un jour ou deux seulement, et quand il s'agit d'une semaine, les conséquences en sont impossibles à calculer. Cela étant ainsi, quel que puisse être le sentiment public, — et peut-être est-il que les employés de chemins de fer devraient recevoir un salaire plus élevé, — la voie que l'on a suivie n'est pas celle qui devait être prise, parce que vous vous êtes mis en guerre contre la société, et la société se lèvera toujours contre ceux qui se mettront en guerre avec elle. Il n'est pas possible qu'une classe quelconque de citoyens se soulève contre la communauté tout entière, sans que la société ressente l'atteinte portée à ses droits, et se fasse justice. Il en sera ainsi tant que la société existera. »

Ces idées étaient loin d'être partagées par un grand nombre d'Américains, surtout dans les classes inférieures. La législation ne met aucun obstacle à l'organisation des grèves, et ce silence de la loi est conforme aux traditions et aux mœurs du pays, qui ne voit jamais qu'avec une extrême défiance l'intervention d'un pouvoir quelconque dans les transactions particulières. Pourquoi s'occuper des querelles entre les ouvriers et leurs patrons? c'est affaire à eux, et le public n'a rien à y voir, — tel était le sentiment universel. Quant à l'intimidation, quant aux voies de fait employées par les grévistes, elles ne causaient aucune émotion dans un pays où la liberté et la sécurité des personnes sont aussi mal assurées qu'aux États-Unis; on estimait qu'il fallait laisser les ouvriers vider entre eux ces questions, soit à coups de poing, soit à coups de revolver. La police n'arrivait jamais que pour relever les morts et les écloppés, et quand elle faisait par hasard quelques arrestations, comme il était impossible d'obtenir aucun témoignage contre les coupables, il fallait les relâcher presque immédiatement. Cette impuissance de la justice ne choquait personne parce qu'elle est un fait de tous les jours. Les ouvriers des chemins de fer s'étaient imaginé qu'on les laisserait seuls en face des compagnies, que les pouvoirs publics demeureraient des spectateurs passifs du conflit, et que les procédés irréguliers et les actes illégaux à l'aide desquels ils comptaient assurer leur victoire jouiraient de la même impunité que les violences qui accompagnaient la plupart des grèves. Ils devaient être fortifiés dans cette opinion par le langage de certains journaux qui prenaient fait et cause pour eux, et par les sympathies que leur témoignaient ouvertement les logeurs, les taverniers, tous les commerçans qui vivaient de leur clientèle et certains négocians que le relèvement

des tarifs avait mécontentés. Aussi les premières paroles que les grévistes adressèrent au capitaine des miliciens que le gouverneur de la Virginie occidentale avait envoyés à Martinsburg furent-elles celles-ci : « Que venez-vous faire ici? Pourquoi vous mêlez-vous de nos affaires? »

L'intervention des pouvoirs publics dans une grève, et surtout le recours aux milices et aux troupes fédérales, étaient donc des faits inattendus et sans exemple : c'était aux yeux des classes inférieures une nouveauté et presqu'une monstruosité. Lorsque la nouvelle se répandit dans Baltimore, le 20 juillet, que deux compagnies d'infanterie fédérale, venant du fort Mac-Henry, avaient traversé le port, en route pour Martinsburg, elle fut l'objet de mille commentaires. Bientôt après fut affichée une proclamation du gouverneur du Maryland, sommant les grévistes de rentrer dans l'ordre sous peine d'encourir les rigueurs de la loi, et les feuilles locales annoncèrent que le soir même deux régimens de milice, le 5e et le 6e, partiraient pour Cumberland afin d'assurer la circulation des trains. Aussitôt une agitation extrême se manifesta au sein des associations ouvrières; pendant que les comités se réunissaient dans des conciliabules secrets, des rassemblemens se formaient au coin des rues et sur les places publiques, et l'on y critiquait avec véhémence la conduite des autorités. « Depuis quand, disaient les orateurs populaires, les autorités s'inquiétaient-elles d'une grève? C'était sans doute parce que les administrateurs des chemins de fer étaient des gens riches et influens que les pouvoirs publics intervenaient pour tirer les compagnies de l'embarras où elles s'étaient mises par leur dureté et leur rapacité? L'équité ne commandait-elle pas de tenir la balance égale entre tous au lieu de la faire pencher par la force en faveur des compagnies? Était-ce là l'emploi qu'on devait faire des milices, et devait-on permettre que celles-ci servissent à accabler de malheureux ouvriers qui ne demandaient qu'un salaire suffisant pour nourrir leurs familles? » Lorsque la cloche du beffroi, qu'on n'avait pas entendue depuis la guerre civile, retentit, appelant les miliciens aux armes, tous les ateliers se vidèrent en un instant. Le 5e régiment, dont le quartier-général était situé dans un quartier riche, se réunit sans obstacle, et lorsqu'il se mit en marche pour la gare de Camden-Place, il fut accueilli pendant la première partie du parcours par des applaudissemens. Bientôt après il rencontra un rassemblement qui l'accompagna de ses huées et lui jeta des pierres, mais il parvint à la gare en bon ordre et sans avoir eu à faire usage de ses armes. Il n'en fut pas ainsi du 6e, dont le quartier-général était situé dans un faubourg presque exclusivement habité par les ouvriers du port et les em-

ployés du chemin de fer : des rassemblemens tumultueux se formèrent devant le quartier-général, où bientôt il ne resta plus une seule vitre intacte; des miliciens en uniforme qui essayèrent de fendre la foule pour se rendre à leur devoir furent roués de coups ou intimidés et renvoyés chez eux. Lorsque les hommes se furent équipés et eurent formé leurs rangs, le colonel fit ouvrir la grande porte, et les miliciens sortirent, la baïonnette en avant. La foule les accueillit par une explosion de huées et de hurlemens et une volée de pierres; elle reculait devant eux, mais à chaque coin de rue on rencontrait de nouvelles masses; attaqués en tête et en queue, les miliciens n'avançaient que sous une grêle continuelle de cailloux et de briques, entremêlée de nombreux coups de pistolet. Enfin, un milicien étant tombé grièvement blessé, ses camarades firent feu. La foule se dispersa, laissant sur le terrain un mort et un certain nombre de blessés; mais elle revint bientôt, et ce ne fut que par plusieurs décharges successives que les miliciens s'ouvrirent un passage jusqu'à la gare, où ils ne tardèrent pas à se trouver bloqués.

Le maire télégraphia au gouverneur qu'il était obligé de contremander le départ des miliciens, parce qu'il ne pouvait plus répondre du maintien de l'ordre. En effet, le feu éclatait sur plusieurs points de l'immense gare de Camden-Place, et il ne put être éteint que fort tard dans la nuit. Les premières pompes qui furent amenées furent arrêtées au passage et renversées par la foule, qui maltraita les pompiers. La police, qui avait reçu des armes, dut charger plusieurs fois les émeutiers pour ouvrir le passage à quelques pompes. Le feu se déclarait au même moment à la gare de Riverside, établie à proximité du port, et sur trois ou quatre points de la ville. Le lendemain, le siége de la gare de Camden-Place recommença, et l'émeute réussit à mettre de nouveau le feu aux bâtimens, qui ne purent être dégagés que par une fusillade bien nourrie. Les boutiques des armuriers furent pillées, et il en aurait été de même des dépôts d'armes de la milice, si on n'y avait mis garnison. Les émeutiers annonçaient hautement l'intention de démolir ou d'incendier tous les établissemens en relation avec la compagnie Baltimore et Ohio. La police, épuisée de fatigue et à bout de forces, était débordée, et le maire, malgré toute son énergie, désespérait de sauver la ville du pillage, parce que le nombre et l'audace des émeutiers allaient en croissant. Le collecteur des douanes télégraphiait à Washington qu'il ne croyait pas ses caisses en sûreté. Le trésor public avait fait partir pour Baltimore, par la ligne du Potomac, 10 millions de dollars en espèces et en valeurs, destinés à être expédiés en Europe pour le paiement des arrérages de la dette et le remboursement des obligations amorties, et ce précieux envoi pouvait tomber aux mains de l'émeute; une dépêche télégraphique lui

fit changer de direction à temps, et il fut mis en lieu de sûreté. Enfin, dans la soirée, plusieurs détachemens de troupes fédérales, envoyées par le commandant du fort Mac-Henry, arrivèrent avec de l'artillerie, qui fut mise immédiatement en position. A la pointe du jour, deux bâtimens de guerre entrèrent dans le port et mirent à terre leurs équipages et quelques compagnies d'infanterie de marine. A midi, le général Hancock, appelé de New-York par un télégramme du président, débarqua avec de nouvelles troupes et prit immédiatement le commandement. Le déploiement de forces qu'il ordonna intimida les émeutiers, qui se dispersèrent, et le calme se rétablit dans la rue. Une vingtaine de personnes avaient été tuées raides ou blessées mortellement, plus d'une centaine avaient reçu des blessures graves ; on supposait qu'un nombre plus considérable encore de grévistes qui avaient été légèrement atteints et qui avaient pu regagner leur domicile, se cachaient d'avoir été blessés, de peur de laisser connaître leur participation à l'émeute.

Pendant que le sang coulait dans les rues de Baltimore, la grève se généralisait dans l'Ohio, et y défiait les efforts de l'autorité civile. Saisi des plaintes de la compagnie, dont le service était partout interrompu par la force et dont les agens étaient maltraités et menacés de mort, le gouverneur Young appela à Columbus quatre compagnies de milice et présida lui-même à leur embarquement pour Newark, point de rencontre de plusieurs embranchemens. Les employés du chemin de fer accueillirent les miliciens par des sifflets et des huées : le train qui avait amené les miliciens de Springfield avait failli dérailler, et le train expédié à Newark fit partir plusieurs torpilles disposées le long de la voie, mais dont l'explosion ne causa que des dégâts matériels sans déterminer d'accident. Arrivés à Newark, les miliciens y trouvèrent toutes les voies occupées par un rassemblement de près de 3,000 hommes, formé d'ouvriers de toutes les professions qui étaient accourus des localités voisines pour prêter main-forte aux grévistes. Ils durent se borner à protéger les bâtimens de la gare et la halle aux marchandises contre le pillage et l'incendie. Il n'y avait point à essayer de rétablir le service : à l'arrivée de chaque train, mécaniciens et chauffeurs avaient été violemment arrachés des locomotives ; avis avait été donné que quiconque prêterait son concours à la préparation d'un train serait immédiatement fusillé ; pour surcroît de précautions, on avait enlevé des machines et des wagons les clavettes, les barres de transmission et les chaînes d'attache, et l'on avait encloué toutes les aiguilles.

Les émeutiers déclarèrent à la milice qu'ils ne l'attaqueraient point tant qu'elle n'essaierait pas de sortir des bâtimens où elle s'était établie et de reprendre possession des voies. « Pourquoi, ajoutaient-

ils, tireriez-vous sur nous? nous n'avons fait de mal à personne! » En réalité, la milice était prisonnière. Désireux de la dégager et d'assurer force à la loi, le gouverneur appela sous les armes de nouvelles compagnies de miliciens; mais, avant même qu'elles eussent pu se réunir, le mouvement avait pris une extension redoutable. Partout les sections de l'Internationale et les comités des associations ouvrières poussaient les ouvriers à se mettre en grève, à se joindre aux grévistes et à les seconder dans leur lutte contre l'autorité civile. A Columbus, un rassemblement armé se présenta successivement dans les divers laminoirs et devant les autres usines de la ville, enjoignant aux ouvriers de quitter immédiatement les ateliers, sous peine d'y voir mettre le feu, et de se rendre à la gare centrale. Plus de 2,000 hommes se trouvèrent bientôt réunis à la gare, prirent possession des bâtimens et des voies, et rendirent impossible toute tentative de faire passer un train. Les diverses compagnies de chemins de fer dont les lignes aboutissent à Columbus crurent devoir par mesure de prudence faire rentrer le matériel dans les remises et faire fermer leurs dépôts et leurs ateliers. La singulière dépêche suivante fut expédiée de la capitale de l'Ohio aux journaux de New-York : « Aucun acte de violence n'est à redouter, les grévistes étant absolument maîtres de la ville. » A Zanesville, toutes les manufactures furent également fermées de gré ou de force : on fit suspendre jusqu'au service des tramways. Là encore le triomphe de l'émeute était complet, et les dépêches exprimaient l'espérance que, malgré l'interruption de tout travail, on n'aurait pas de désordres trop graves à déplorer. A Cincinnati, les employés de la compagnie Ohio et Mississipi s'étaient rendus maîtres de la gare située dans un faubourg : ils ne laissaient entrer ou sortir aucun train ; mais le service continuait sur les lignes de la compagnie de Lake Shore et de la compagnie du Michigan méridional, dont les ouvriers ne voulaient pas faire grève. Les grévistes leur intimèrent l'ordre de rentrer les locomotives dans la rotonde, de décomposer les trains et de remiser les voitures. Défense fut faite dans les dépôts de toutes les compagnies de recevoir aucune marchandise d'aucune sorte pour n'importe quelle destination. Une ville de plus de 200,000 âmes laissait ainsi mettre son commerce en interdit et interrompre ses communications avec le reste de la confédération. Réduit à une complète impuissance, le gouverneur de l'Ohio se vit obligé, comme les gouverneurs de la Virginie occidentale et du Maryland, de s'adresser au président des États-Unis et de requérir l'assistance fédérale. Dans une situation plus difficile encore, et en présence de faits plus graves, le gouverneur de la Pensylvanie subissait la même nécessité.

II.

Pittsburg, ville de 90,000 âmes, située sur l'Ohio, au point où cette rivière reçoit les eaux de la Monongahela et devient navigable pour des bateaux d'un fort tonnage, est placée au cœur de la région où s'extrait le pétrole. C'est un des centres industriels et commerciaux les plus actifs des États-Unis. D'immenses entrepôts y reçoivent les céréales de la vallée de l'Ohio, amenées par la batellerie à destination des états atlantiques. Les villes d'East-Liberty et d'Alleghany, qui ne sont que ses faubourgs, renferment en grand nombre des laminoirs, des fonderies, des clouteries, et des usines de toute nature. Plusieurs lignes importantes de chemins de fer s'y croisent; les gares, les dépôts de matériel, les halles à marchandises y couvrent des espaces considérables, et le mouvement des trains y est continuel. Les raisons qui avaient fait désigner Martinsburg pour donner le signal de la grève sur le Baltimore et Ohio avaient fait choisir Pittsburg comme point de départ de la grève sur le Central-Pensylvanien.

Le 19 juillet, à midi, les chauffeurs et les gardes-freins attachés à cette compagnie refusèrent de faire leur service, alléguant pour motif que la direction, en portant de 18 à 36 le nombre des wagons de chaque train de marchandises, et en allongeant les parcours à effectuer par les agens, se ménageait les moyens de supprimer la moitié du personnel de la petite vitesse. Quinze trains étaient formés, et devaient quitter la gare de Pittsburg dans la journée : les mécaniciens et les agens qui se présentèrent pour les mettre en marche furent arrachés de dessus les machines ou chassés à coups de pierres : un employé supérieur de la compagnie fut grièvement blessé. Les mêmes faits se produisaient à la gare d'East-Liberty, où les employés de la compagnie étaient contraints à cesser tout travail. Les grévistes obéissaient aux commandemens de Robert Ammon, l'un des fondateurs de la *Train men Union*, venu à Pittsburg pour prendre la direction du mouvement. La police municipale opéra quelques arrestations, mais tous les hommes qu'elle essaya de conduire en prison furent arrachés de ses mains et emmenés en triomphe. Comme les trains qui arrivaient de toutes les directions étaient arrêtés et retenus, 900 wagons, avant la fin de la journée, encombraient les voies : les arrivages de la nuit en portèrent le nombre à 1,500. Chaque fois qu'un train était désemparé et conduit sur une voie de garage, ce nouveau succès était salué par des acclamations auxquelles il était répondu de toutes les tavernes du voisinage. Sur la demande des administrateurs de la compagnie, le shérif du comté se rendit, à minuit, au milieu des grévistes, et

jusqu'à trois heures du matin, il s'épuisa en vains efforts pour leur démontrer l'illégalité de leur conduite. On lui déclara que l'on continuerait à ne laisser circuler aucun train, on le mit au défi d'opérer aucune arrestation, et comme il annonça qu'il allait être obligé de requérir l'intervention de la milice : « Demain nous serons vingt mille, » lui répondit un des assistans.

En effet, les débardeurs du port et les ouvriers des usines, abandonnant leur travail, s'étaient déjà joints aux grévistes. Le lendemain, leur nombre s'accrut encore : d'heure en heure, on voyait arriver en ville des bandes d'ouvriers mineurs, accourus des charbonnages et des puits de pétrole des environs. A midi, une réunion générale fut convoquée, et le président donna lecture, au milieu d'applaudissemens frénétiques, d'une dépêche datée d'Hornelsville et signée de Barney Donahue, annonçant que le matin même les agens du réseau Érié avaient cessé leur service. A cette nouvelle, les agens de toutes les compagnies qui ont des gares à Pittsburg ou dans ses faubourgs se mirent immédiatement en grève, et vinrent se joindre aux agens du Central-Pensylvanien. Pittsburg se trouva sans communication avec Philadelphie, avec Chicago, avec le Fort-Wayne, avec Cleveland et avec Cincinnati. Le blocus était complet. La ville était à la merci des bandes tumultueuses qui la parcouraient; le maire ne prenait aucune mesure, et la police demeurait spectatrice impassible des désordres qui se commettaient.

Cependant le shérif, au sortir de sa conférence infructueuse avec les grévistes, avait adressé une dépêche au gouverneur pour l'informer de son impuissance à rétablir l'ordre, et requérir l'assistance de la force armée. Le gouverneur appela sous les armes, par dépêche télégraphique, les deux régimens de milice et la batterie d'artillerie du comté, sous les ordres du général Browne, et donna ordre d'expédier de Philadelphie deux régimens d'infanterie, deux détachemens de cavalerie et trois mitrailleuses, sous les ordres du général Brinton. Il chargea le général de division Pearson de prendre le commandement de toutes ces forces. Le général accourut à Pittsburg avec un premier détachement, et par son ordre, la locomotive, dépassant la gare, avança jusqu'au milieu de la foule qui couvrait les voies dans la traversée de la ville. Le shérif, montant sur le tender, donna lecture d'une proclamation du gouverneur, qui provoqua une explosion de sifflets et de huées. Les exhortations du shériff lui-même furent accueillies par des quolibets. Le général Pearson, montant à son tour sur le tender, prit la parole pour engager les émeutiers à réfléchir à la gravité de leur conduite. Il avertit qu'il avait reçu des ordres précis du gouverneur et qu'il était résolu à les exécuter. Il était donc inutile d'essayer d'arrêter les trains; les trains devaient partir et ils partiraient : lui-même

monterait sur le premier qu'on mettrait en route. Le général était sans cesse interrompu : « Que venez-vous faire ici avec vos soldats? Emmenez-les! — Aucun train ne partira! — Nous vous descendrons à coups de fusil! » — Tels étaient les cris qui s'élevaient du sein de la foule.

On fit évacuer la gare non sans peine, et pendant qu'on affichait et qu'on distribuait la proclamation du gouverneur, le général Pearson tint conseil avec les autorités locales. Un très petit nombre de miliciens de Pittsburg avaient répondu à l'appel de leurs chefs; on ne pouvait rien tenter avant l'arrivée des troupes annoncées de Philadelphie et qui ne furent rendues à Pittsburg que dans la soirée. Le lendemain 21, la milice locale était enfin sur pied : elle fut employée à garder la gare d'East-Liberty, et les voies qui la réunissent à la gare centrale; mais une partie des miliciens, appartenant à la population ouvrière, ne dissimulaient point leurs sympathies pour les grévistes : les autres étaient intimidés par l'attitude de leurs camarades, par les masses sans cesse croissantes qui affluaient à Pittsburg et par les menaces dont ils étaient l'objet. Il fut impossible de les déterminer à agir contre les grévistes. « Que voulez-vous que je fasse? répondit le général Browne au shérif qui aurait voulu essayer de faire partir un train; mes hommes ne m'obéiront pas, et je n'ai aucun moyen de les y contraindre. C'est le règne de la terreur. »

Les miliciens venus de Philadelphie avec le général Brinton, et campés à l'intérieur de la gare, étaient animés d'un meilleur esprit. En attendant l'arrivée des renforts qu'on avait dû demander au gouverneur, en présence de l'attitude de la milice locale, on résolut de renouveler la tentative de faire partir un train, et d'opérer quelques arrestations. Le juge fédéral du district remit au shérif des mandats d'amener contre les principaux meneurs. Vers cinq heures du soir, ordre fut donné aux miliciens de Philadelphie de dégager la voie principale dans la traversée de la ville. Deux détachemens par lesquels on fit successivement charger la foule furent impuissans à la disperser, et furent ramenés en arrière. On fit alors avancer une colonne d'infanterie la baïonnette en avant. Les émeutiers essayaient de désarmer les miliciens : ils saisissaient leurs baïonnettes en disant : « Est-ce que vous voudriez tirer sur des ouvriers? » Quand la foule eut reculé quelque peu, les soldats s'arrêtèrent : le shérif, s'avançant dans l'espace demeuré libre, donna lecture de la loi sur les attroupemens, et annonça qu'il était chargé d'arrêter quinze personnes dont il lut les noms. A l'appel de son nom, un des individus désignés s'avança vers le shérif comme pour le braver, et, se retournant vers la foule, il agita son chapeau en l'air en criant : « Donnez-leur l'enfer. » C'était sans doute un signal, car

immédiatement les émeutiers, massés sur les voies ou étagés sur une éminence qui domine la sortie de la gare, firent pleuvoir sur la troupe une grêle d'énormes pierres, accompagnée de coups de fusil et de coups de revolver. Le shérif et le général Pearson tombèrent; le second était grièvement blessé : plusieurs miliciens étaient également atteints. Pour se dégager, la milice, formée en carré, fit feu, et la foule s'enfuit dans toutes les directions, laissant sur place un certain nombre de morts et de blessés. Pendant qu'on relevait les corps, les miliciens de Pittsburg, demeurés jusque-là spectateurs passifs, rompirent les rangs et se débandèrent, les artilleurs abandonnèrent leurs pièces. Laissés seuls aux prises avec l'émeute, les Philadelphiens n'étaient pas en force pour agir : leurs chefs les firent rentrer dans la gare et les établirent dans la rotonde aux machines pour y attendre les renforts qu'on avait demandés au gouverneur.

La désertion de la milice locale et la retraite des Philadelphiens à l'intérieur de la gare des voyageurs enflammèrent l'ardeur des émeutiers, qui, après avoir parcouru la ville en criant vengeance et pillé une manufacture d'armes et toutes les boutiques d'armuriers, redescendirent vers le chemin de fer, précédés de tambours qui battaient la charge. Le siége de la rotonde commença aussitôt : les miliciens répondaient par les fenêtres à la fusillade incessante dirigée contre eux. Les émeutiers essayèrent de mettre le feu à la rotonde soit directement, soit en incendiant les bâtimens voisins : on se battit toute la nuit à la lueur des flammes : trois cents wagons et des bâtimens considérables furent ainsi consumés, et le feu éclata sur divers points de la ville. Au lever du jour, des cris de triomphe saluèrent l'arrivée d'un des canons abandonnés la veille par les artilleurs de Pittsburg; on le braqua sur la rotonde, mais les miliciens, par un feu bien dirigé, abattirent successivement tous ceux qui essayèrent de charger la pièce. Exaspérés par leur échec, les émeutiers amenèrent sur les diverses voies qui conduisaient à la rotonde des wagons de charbon et des wagons chargés de pétrole et les lancèrent contre ce bâtiment, après y avoir mis le feu. Les barils de pétrole éclataient en projetant des flammes de tous côtés, et lorsqu'une trentaine de wagons eurent été ainsi groupés, quelques minutes suffirent à les changer en une fournaise tellement ardente qu'il était impossible d'en approcher. Les boiseries de la rotonde prirent feu : une clameur féroce s'éleva du sein de la foule qui savourait déjà sa vengeance. Le toit commençait à s'abîmer; une pluie de feu tombait à l'intérieur de la rotonde; il fallait quitter ce bâtiment sous peine d'être brûlés vifs. Les miliciens sortirent en colonne serrée, emmenant avec eux leurs mitrailleuses, et, après s'être frayé un passage par deux décharges meurtrières, ils prirent la direction de l'arsenal fédéral, situé à l'extrémité d'un des fau-

bourgs. Pendant qu'une partie des émeutiers s'élançaient à leur poursuite, d'autres bandes se précipitaient pour aller leur barrer le chemin : il fallait de temps en temps s'ouvrir passage par le feu des mitrailleuses.

Parvenus à l'arsenal fédéral, les miliciens en trouvèrent les portes fermées. Le commandant refusa de les laisser entrer, alléguant qu'il n'avait qu'une vingtaine d'hommes avec lui et craignait de ne pouvoir protéger contre l'émeute l'arsenal, qui était rempli d'armes et de projectiles : il consentit seulement à recevoir les blessés, qu'il fit soigner à l'infirmerie. Les malheureux miliciens prirent alors le chemin du cimetière, toujours poursuivis par les émeutiers et faisant tête lorsqu'ils étaient serrés de trop près : le chemin qu'ils avaient suivi était marqué par les cadavres. Ils essayèrent de tenir dans le cimetière, mais, craignant d'y être cernés, ils continuèrent leur retraite jusqu'au pont établi sur la rivière Alleghany, et qui mène à Sharpsburg : là, les émeutiers, perdant l'espoir de les envelopper, abandonnèrent la poursuite. Franchissant alors la rivière, les miliciens gagnèrent les hauteurs de Claremont, à huit milles de Pittsburg, et bivouaquèrent dans un bois où les cultivateurs du voisinage leur apportèrent quelques alimens. Après une nuit passée dans des transes continuelles, épuisés de fatigue, glacés de froid et dénués de tout, ils se dispersèrent, cherchant les uns un port sur la rivière, les autres une station de chemin de fer pour regagner leurs foyers.

Les émeutiers, après leur victoire, étaient redescendus vers la gare. La rotonde et les ateliers adjacens brûlaient toujours; quarante-cinq locomotives y furent détruites; mais ce n'était là qu'un faible prélude des scènes de dévastation qui devaient marquer cette journée. Des multitudes d'hommes, de femmes et d'enfans avaient envahi la gare des marchandises, où toutes les voies étaient occupées par de longues files de wagons chargés. On forçait, on faisait voler en éclats les portières des wagons, on se distribuait ce qu'ils contenaient, et, quand ils étaient vides, on les amenait alimenter l'incendie. Au milieu de cette foule, ivre de whiskey et enflammée par la cupidité, l'évêque catholique, monté sur une locomotive et le visage noirci par la fumée, la barbe et les vêtemens couverts de cendres, ruisselant de sueur, s'épuisait en efforts pour arrêter le pillage, adjurant les catholiques qui pouvaient se trouver dans la foule d'écouter sa voix et de ne pas profaner le jour du Seigneur par des actes criminels. On l'enleva de vive force, et on l'emmena loin de cette scène de désordre, de peur qu'il ne lui fût fait un mauvais parti. Le pillage dura tout le reste du jour. Les halles aux marchandises furent incendiées après avoir été vidées : le feu fut mis ensuite aux remises du matériel, aux bureaux de la compagnie,

aux salles d'attente et jusqu'au buffet. Si le vent avait changé de direction, la ville entière pouvait devenir la proie des flammes. Les pompiers accourus n'eurent permission que de protéger contre le feu les propriétés voisines de la gare : tout ce qui appartenait au Central-Pensylvanien dut être abandonné aux flammes. Le dernier bâtiment incendié fut le grand grenier à blé, immense construction de sept étages qui renfermait 45,000 boisseaux de blé. Une colonne de flammes de plus de 100 mètres de haut s'élança au-dessus du toit. Toute la nuit, Pittsburg fut éclairé par ce phare sinistre, tandis qu'une ceinture de feu de près d'un kilomètre entourait un des faubourgs : c'étaient les centaines de wagons accumulés sur la voie qui achevaient de se consumer.

De Pittsburg, la grève s'était étendue sur tout le réseau du Central-Pensylvanien et se rapprochait de plus en plus de Philadelphie. A Altoona, les autorités, intimidées et sans force aucune à leur disposition, avaient dû laisser le champ libre aux grévistes, qui avaient fait cesser tout service et interdit tout travail dans les ateliers de la ville. En enlevant une partie des voies, ils arrêtèrent au passage deux régimens de milice envoyés à Pittsburg par le gouverneur, et qui prirent le parti de retourner sur leurs pas. A Harrisburg, capitale de la Pensylvanie, on avait voulu réunir des forces assez considérables; mais les miliciens, appelés de Scranton et de la région houillère, refusèrent tout service, déclarant qu'ouvriers ils ne voulaient pas tirer sur des ouvriers; ils abandonnèrent leurs officiers et s'en retournèrent chez eux. Un détachement avait été envoyé de Philadelphie par le chemin de fer; le mécanicien fit dérailler le train à Rockville, à quelque distance d'Harrisburg; les chefs du détachement crurent devoir le faire camper, mais, à la nouvelle de ce qui se passait, la plupart des hommes désertèrent pendant la nuit. Le lendemain, ce qui restait du détachement se trouva entouré par les émeutiers d'Harrisburg, et se rendit à eux. Les émeutiers ramenèrent triomphalement leurs prisonniers, leur firent parcourir la ville et les congédièrent en gardant leurs armes et leurs munitions. Le gouverneur fut réduit à faire venir de nuit et à pied quelques compagnies de milice sur lesquelles il croyait pouvoir compter, et leur fit occuper l'arsenal de l'état; quant à la ville, elle demeura au pouvoir de l'émeute. A Reading, autre centre industriel important, les grévistes, aidés de nombreux ouvriers accourus du voisinage, avaient commencé par brûler le pont magnifique établi sur le Schuylkill à Lebanon. Après avoir ainsi coupé les communications dans la direction d'Harrisburg, ils entreprirent d'enlever les voies du côté de Philadelphie. Ils furent arrêtés dans cette œuvre de destruction par un corps de miliciens, appelé d'Allenton pour protéger contre leurs menaces d'incendie la gare et les

immenses ateliers dans lesquels le Central-Pensylvanien construit son matériel d'exploitation. Une collision eut lieu et coûta la vie à plusieurs émeutiers. Le lendemain, de nouvelles compagnies de milice arrivèrent; mais celles-ci prirent parti pour les grévistes, leur distribuèrent leurs munitions et se laissèrent emmener par eux dans les tavernes, où l'on s'enivra de compagnie. Les autorités, fort alarmées, eurent hâte de congédier ces dangereux auxiliaires et, par surcroît de précaution, crurent devoir renvoyer aussi les miliciens venus d'Allenton. Heureusement l'arrivée fort opportune d'un détachement de troupes fédérales vint préserver de tout danger les ateliers de construction, qui faisaient vivre une partie de la population.

L'agitation était extrême à Philadelphie : les associations ouvrières y prenaient parti pour les grévistes, comme cela était arrivé à Baltimore; des rassemblemens parcouraient la ville et des bandes nombreuses rôdaient continuellement autour de la gare, où le service avait cessé et que la police gardait. Des tentatives furent faites pour y pénétrer et pour l'incendier; une attaque faillit réussir, et le feu fut mis à un train chargé de pétrole, mais en sacrifiant quelques wagons on parvint à l'empêcher de se propager. En dehors de la gare, l'émeute enleva les voies pour être assurée qu'on ne pourrait plus faire partir aucun corps de milice. Averti par l'exemple de ce qui s'était passé à Baltimore, le maire avait commencé par concentrer à la gare toutes les forces dont il disposait; il enrôla ensuite 2,000 hommes de police, auxquels il fit délivrer des fusils; il fit également armer les pompiers en cas d'incendie. Les employés du gouvernement fédéral reçurent tous des armes pour protéger la douane, les entrepôts et les caisses publiques; mais c'étaient là de bien faibles moyens pour assurer le maintien de l'ordre dans une ville de 650,000 âmes, où l'ouvrage manquait à la plupart des ouvriers. Aussi, tout en appelant sous les armes la totalité des milices de l'état, le gouverneur Hartranft réclama l'assistance des forces fédérales.

On a vu que les grévistes de Pittsburg avaient été avisés par le télégraphe que les agens de l'Érié venaient de cesser leur service. Là, la grève était l'œuvre d'un des fondateurs de la *Train men Union*, de Barney Donahue, qui avait employé les deux dernières semaines de juin à organiser le mouvement. Dès qu'il fut informé que la grève avait commencé sur le Baltimore et Ohio et sur le Central-Pensylvanien, il s'occupa de donner le signal de l'action. Dans la soirée du 19 juillet, il réunit, à Hornelsville, les chauffeurs et les gardes-freins de l'Érié pour leur communiquer les nouvelles qu'il avait reçues; la suspension immédiate du service fut décidée. La direction de la grève fut abandonnée à Donahue comme prési-

dent du comité d'organisation, et il lui fut alloué sur la caisse sociale un traitement de 2 dollars par jour, plus le remboursement de ses déplacemens et de ses frais. Au sortir de cette séance, Donahue télégraphia, comme encouragement, au comité de Pittsburg et à tous les comités des grands réseaux, la décision prise par les agens de l'Érié. Il adressa ensuite à tout le personnel de l'Érié des instructions ou collectives ou particulières. Quelques-unes des lettres signées ou écrites par lui ont été produites dans le procès qui vient de lui être fait. Le style en est bref, et le sens en est clair.

Aux aiguilleurs des sections de la Susquehanna, de Buffalo et de l'Ouest. — Réseau Erié. — Il vous est notifié par la présente de ne manœuvrer aucune aiguille dans la gare d'Hornelsville. Si vous le faites, ce sera à vos risques et périls. — Par ordre du comité.

Aux mécaniciens des sections de Buffalo, de la Susquehanna et de l'Ouest. — Réseau Erié. — Il vous est notifié par la présente de ne faire sortir aucune locomotive de la gare d'Hornelsville, sauf les locomotives qui conduiraient la malle des États-Unis. Nous ne répondons pas de votre sûreté personnelle en cas de désobéissance à cet ordre. — Par ordre du comité.

Hornelsville, ainsi qu'il a été expliqué, est le point central du réseau Érié. De cette gare se détachent trois grandes lignes qui ont elles-mêmes plusieurs embranchemens. En y suspendant le service, on arrêtait la circulation sur le réseau entier. Après avoir vainement parlementé avec les grévistes, la compagnie recourut aux autorités de l'état de New-York. Le gouverneur Robinson envoya à Hornelsville un régiment de milice; mais les employés seuls de la gare étaient au nombre de 3,500, et plusieurs milliers d'agens étaient accourus de divers points pour les soutenir. Après une vaine démonstration, les miliciens se bornèrent prudemment à occuper une partie des bâtimens de la gare et à s'y tenir en observation; 200 hommes avaient été envoyés à Buffalo, mais, à son arrivée, ce faible détachement se trouva entouré par une foule menaçante : il dut se renfermer dans la rotonde aux machines et s'y défendre à coups de fusil. Les émeutiers exigèrent que cette milice fût envoyée hors de la ville, sinon la gare serait incendiée tout entière : déjà l'atelier de peinture pour les voitures était en feu; le maire céda.

Ainsi partout l'autorité civile était bravée et réduite à l'impuissance. Le service des malles et sur quelques points le service du télégraphe étaient interrompus; tout arrivage de l'ouest avait cessé. Baltimore et Philadelphie manquaient de viande et appréhendaient de manquer de pain, tandis que six mille têtes de bétail périssaient de faim et de soif dans les trains abandonnés sur les chemins de fer : 14,000 boisseaux de blé avaient été brûlés sur un

seul train dans la gare de Pittsburg, avec des trains chargés de farines et de maïs. New-York commençait à être inquiet pour ses approvisionnemens, qui ne lui arrivaient plus que par des voies détournées : toutes les affaires commerciales étaient arrêtées, et une baisse effrayante se déclarait sur toutes les valeurs.

III.

La grève s'étendait d'heure en heure. Le 20 juillet au soir, elle embrassait le réseau Baltimore et Ohio dans trois états, une partie du réseau pensylvanien et le réseau Érié; le lendemain, elle avait gagné la Pensylvanie entière et atteint l'Indiana; le jour suivant, elle était générale dans l'ouest, depuis Louisville, dans le Kentucky, jusqu'aux lacs, et l'on appréhendait de graves désordres à Chicago, à l'extrémité du Michigan. A Cincinnati, le pont sur la rivière Mill était brûlé, et les wagons de provision, dont la gare aux marchandises était remplie, étaient mis au pillage; ailleurs des trains de voyageurs étaient arrêtés et dévalisés. L'autorité fédérale, avec les faibles ressources dont elle disposait, serait-elle en mesure de lutter contre ce qu'on ne devait plus appeler une grève, mais une insurrection? C'est ainsi en effet que le président Hayes envisageait les événemens dont douze ou treize états étaient le théâtre. Le ministre des finances, M. Sherman, qui avait été témoin des émeutes de Baltimore, insistait pour qu'on prît les mesures les plus promptes et les plus énergiques. Le conseil des ministres se réunissait tous les jours dans le cabinet du président. On tomba d'accord qu'il était impossible de considérer les troubles qui éclataient simultanément sur un aussi grand nombre de points comme des faits locaux à l'égard desquels il fallût attendre l'appréciation et l'initiative des administrations d'état. Il fut décidé qu'on réprimerait les désordres partout où ils se produiraient, sans attendre aucune réquisition des autorités locales. En conséquence, toutes les milices locales et tous les corps de volontaires devaient être mis sous les ordres des commandans des forces fédérales. Le général Hancock fut chargé de prendre le commandement supérieur dans les états atlantiques, et d'appeler à lui les garnisons de toutes les forteresses de la côte de l'Océan : les équipages de la flotte et l'infanterie de marine furent mis à sa disposition. Le commandant supérieur de la région de l'ouest, le général Pope, qui était au fort Leavenworth, eut ordre de transférer son quartier-général à Louisville, et d'y amener avec lui toutes les troupes qu'il commandait; il serait renforcé par les régimens que le président avait décidé de retirer de la Louisiane et des autres états du sud. Toutes les garnisons de la frontière du Canada devaient se concentrer à Chicago, sous

les ordres du général Drum. Le général Sheridan, qui était allé prendre la direction des opérations militaires contre les Sioux, reçut ordre de revenir en ramenant la plus grande partie de ses troupes, et de se diriger sur Cincinnati et Pittsburg. Des armes et des munitions furent mises à la disposition des maires de Baltimore, de Philadelphie et de New-York. La Pensylvanie fut déclarée en état de siége et placée sous la loi martiale; il en devait être de même de la Virginie-Occidentale, de l'Ohio, du Maryland et de New-York, si l'ordre ne s'y rétablissait promptement. Enfin, tout fut préparé pour opérer une levée de 75,000 hommes; mais, comme une pareille mesure aurait entraîné la convocation immédiate du congrès, l'exécution en fut différée jusqu'à une nécessité urgente.

Il était temps que le gouvernement fédéral prît des résolutions énergiques et fît connaître sa ferme détermination de mettre fin au désordre; les administrations locales étaient hors d'état de faire face à la crise. Il devenait évident qu'une influence plus active, plus puissante et surtout plus générale que la *Train men Union* était à l'œuvre dans les grandes villes et dirigeait ces rassemblemens tumultueux qui faisaient fermer tous les ateliers et violentaient parfois les agens des chemins de fer eux-mêmes pour les faire mettre en grève contre leur gré. Il semblait qu'une puissance occulte et partout présente voulût contraindre tous les corps de métiers à une grève simultanée et provoquer une cessation générale du travail. Les grévistes eux-mêmes se sentaient débordés et dépassés : ils étaient réduits à se défendre contre des auxiliaires qu'ils n'avaient point appelés. Un journal de Cincinnati publia une lettre d'employés de chemins de fer qui protestaient contre la fermeture violente des usines, comme n'étant pas de leur fait et comme de nature à compromettre leur cause. Malgré cette réclamation, deux *meetings* furent convoqués à Cincinnati par le comité local de l'Internationale, le premier pour une déclaration de sympathie en faveur des grévistes, le second pour protester contre l'intervention du gouvernement fédéral et inviter les travailleurs à prendre part à la lutte; chaque fois l'estrade du haut de laquelle les orateurs parlèrent à la foule fut décorée de drapeaux rouges, et les discours eurent le caractère le plus révolutionnaire. Un *meeting* fut également convoqué à Saint-Louis du Missouri par le comité de l'Internationale : des délégués des trois sections y prirent la parole, chacun en sa langue, pour déclarer qu'il était du devoir des travailleurs de faire cause commune avec les grévistes. Les résolutions suivantes furent votées avec enthousiasme :

« Attendu que les ouvriers des divers chemins de fer de ce pays se lèvent en masse pour réclamer leurs justes droits;

« Attendu que le gouvernement des États-Unis s'est rangé du côté du capital contre le travail ;

« Il est résolu que le parti des travailleurs sympathise de tout cœur avec les employés de tous les chemins de fer du pays qui s'efforcent d'obtenir une juste et équitable rémunération pour leur travail ;

« Il est résolu que nous les soutiendrons dans cette lutte légitime du travail contre le vol et l'oppression, quelles qu'en soient les chances bonnes ou mauvaises et jusqu'au bout. »

Enfin le conseil suprême de l'Internationale, dont le siége est à Chicago, entra en scène. Il avait adressé à tous les comités et sous-comités locaux une circulaire ainsi conçue :

« A toutes les sections du parti des travailleurs aux États-Unis :

« Camarades! — d'un bout à l'autre du pays, les ouvriers des grands chemins de fer soutiennent en ce moment, pour leur existence, une lutte désespérée; nous comptons que, dans cette lutte, chacun de nos membres donnera à nos frères toute l'assistance morale et matérielle possible, et secondera toutes les mesures raisonnables qu'ils jugeraient nécessaires.

« Par le comité exécutif,

« Philip Van Patten, secrétaire-général. »

Le 22 juillet, lorsque la perturbation lui parut assez générale pour alarmer tous les intérêts, le comité proposa indirectement sa médiation, en faisant imprimer et distribuer et en communiquant aux journaux l'adresse suivante :

« A toutes les organisations de travailleurs, à tous les ouvriers en général :

« Camarades! — Nous appelons votre attention sur les questions suivantes, convaincus que les mesures que nous suggérons résoudront, si elles sont adoptées, le différend qui existe en ce moment sur toutes les grandes lignes de chemins de fer de ce pays.

« *Premièrement.* — Le gouvernement national fera le nécessaire pour se rendre propriétaire et conduire l'exploitation de tous les chemins de fer et de toutes les lignes télégraphiques de ce pays, ainsi que cela a lieu actuellement chez les nations les plus avancées de l'Europe, et mettra ainsi fin au monopole actuel, le plus puissant des temps modernes.

« *Deuxièmement.* — Les états et le gouvernement national limiteront la journée de travail à huit heures, afin d'assurer l'emploi de tous les travailleurs aujourd'hui inoccupés, dont le nombre, s'accroissant constamment et partout par l'introduction rigoureuse des machines-outils, devient une menace perpétuelle pour ceux qui sont assez heureux pour

avoir de l'ouvrage, et ne peut manquer de réduire les salaires à un taux incompatible avec les nécessités de l'existence. Le travail des ouvriers les plus ignorans et les plus inexpérimentés pourrait ainsi être utilisé.

« Par le comité exécutif du parti des travailleurs des États-Unis,

« VAN PATTEN, secrétaire-général. »

C'était sous prétexte de répandre ces idées par une propagande pacifique que les sous-comités de l'Internationale convoquaient des réunions publiques dans toutes les villes où le nombre des ouvriers leur faisait espérer de recruter des adhérens et de trouver des instrumens dociles. Chacune de ces réunions avait pour conséquence immédiate ou l'explosion ou la recrudescence de la grève. Il suffisait d'entraîner un corps de métier pour organiser une procession, c'est-à-dire la promenade dans les rues d'un rassemblement tumultueux qui se portait successivement dans toutes les usines, et, de gré ou de force, y faisait cesser tout travail, en menaçant de l'incendie. Si la police essayait d'intervenir, ses agens étaient roués de coups de bâton ou assommés à coups de pierres, et, comme pour célébrer cet exploit, les rassemblemens allaient briser les vitres et souvent dévaster et piller les maisons du maire, des principaux manufacturiers et de quiconque était désigné à l'animadversion de la foule. A Saint-Louis du Missouri, le journal *le Républicain* s'étant prononcé contre la conduite des grévistes, on eut peine à préserver son imprimerie de l'incendie; les employés durent se barricader, s'armer et faire bonne garde nuit et jour. Une députation d'ouvriers se présenta chez le maire et lui signifia d'avoir à écrire au président Hayes que l'envoi de troupes fédérales à Saint-Louis ne ferait qu'aggraver et compliquer la situation. Toutes les grandes villes de l'ouest et du centre passèrent par cette épreuve, et demeurèrent pendant plusieurs jours à la discrétion de multitudes désordonnées qui, sans but précis et sans autre programme apparent que de marquer leurs sympathies pour les employés des chemins de fer, semblaient obéir uniquement à une pensée de destruction. L'état qui se trouva dans la position la plus critique fut l'Indiana. Jaloux de conserver sa popularité parmi la classe ouvrière, aux suffrages de laquelle il avait dû son élection, le gouverneur, M. Williams, refusa d'intervenir entre les compagnies de chemins de fer et leurs agens, déclarant que cette querelle de ménage ne regardait pas l'autorité civile. Requis par le juge fédéral du district de procéder à certaines arrestations, le shérif du comté d'Indianapolis, qui faisait lui-même partie de la Fraternité des mécaniciens, consulta le comité de l'association sur la conduite qu'il avait à tenir : il lui fut répondu qu'il pouvait prêter son ministère vis-à-vis des individus coupables d'attentats contre les personnes ou les propriétés, mais qu'il eût à s'abstenir pour le reste.

Devant cette défaillance de toutes les autorités, les grévistes crurent qu'ils n'avaient plus qu'à prendre eux-mêmes le pouvoir pour réaliser leurs aspirations. Dans une réunion générale des employés de chemins de fer, tenue à Terre-Haute, le 24 juillet, les résolutions suivantes furent adoptées à l'unanimité :

« Attendu que la situation présente du pays demande la plus sérieuse attention et appelle une prompte et vigoureuse action de la part des classes laborieuses de la population;

« Attendu que des efforts sont faits par une partie, et peut-être par la totalité des agens soudoyés du capital pour produire l'impression que l'état troublé du pays est dû uniquement aux employés de chemins de fer, tandis qu'en réalité et en fait il n'y a que l'exercice, par le travail opprimé, du droit imprescriptible de révolution contre les procédés tyranniques du capital,

« Il est résolu que nous faisons appel à nos concitoyens de toutes les classes pour qu'ils nous donnent leur sympathie et leur aide dans la résistance que nous opposons à l'oppression que le capital exerce sur le travail sans défense.

« Nous repoussons l'esprit de vandalisme, sous quelque forme qu'il se présente, et, pour mettre à l'abri de la violence toute personne et toute propriété aussi bien que pour nous assurer à nous-mêmes protection et sûreté, nous recommandons la nomination d'un comité de salut public, composé d'un membre pris dans chacune des branches de travail qui se sont jointes ou pourront se joindre au mouvement actuel : le comité aura pouvoir d'appeler à présider ses délibérations une personne distinguée à la fois par ses services civils et militaires.

« Le comité ainsi constitué sera autorisé à rédiger et à présenter à l'ensemble de ceux qui participeront au mouvement les règlemens qu'il jugera utiles, et à faire toute proposition pour qu'il soit statué par tous.

« Nous déclarons en toute sincérité et en toute assurance, et une fois pour toutes, que notre unique objet est de revendiquer les droits qui nous sont arrachés par la coalition du capital, et qu'aussitôt que notre but sera atteint, le mouvement que nous avons organisé prendra fin, mais pas auparavant. »

L'exécution de ce programme n'était rien moins que la substitution d'une dictature ouvrière au gouvernement établi. Devant le cri de l'opinion publique, le gouverneur Williams consentit à appeler les milices; mais il était trop tard : partout la circulation était interrompue et les communications coupées. M. Williams, malgré les opinions qu'il se vantait de professer sur l'immixtion des autorités fédérales dans les affaires intérieures des États, se vit contraint à son tour de recourir à leur appui.

Une des preuves les plus significatives de la pression exercée par une influence occulte sur les déterminations des ouvriers est la grève du New-York-Central. Les agens de cette compagnie n'avaient aucun grief contre leurs chefs, ils n'avaient subi aucune réduction, et ils déclaraient hautement ne pas vouloir se mettre en grève. Le comité de la section à laquelle ils appartenaient en avait décidé autrement. Il adressa à la compagnie la demande d'une augmentation de 25 pour 100 sur tous les salaires, et cette demande monstrueuse, qui n'avait d'autre objet que de provoquer un refus, étant demeurée sans réponse dans les vingt-quatre heures, il ordonna une grève immédiate. Les agens se soumirent à contre-cœur; ceux qui auraient volontiers résisté furent contraints à l'obéissance par les employés du réseau Érié et les ouvriers qui s'étaient joints à ceux-ci. Cette grève était indispensable aux yeux des organisateurs du mouvement, parce que les lignes du New-York-Central touchent sur plusieurs points celles de l'Érié, et que cette dernière compagnie faisait passer les voyageurs et les valeurs par le réseau voisin. Il fallait rendre le blocus de New-York aussi complet que celui des autres grandes villes du centre, en coupant ses communications avec la région des lacs et avec la Nouvelle-Angleterre.

Un autre résultat de l'intervention de l'Internationale fut le réveil de la grève dans les districts houillers de la Pensylvanie. La sympathie des mineurs était naturellement acquise aux employés des chemins de fer; mais, épuisés par une grève qui avait duré six mois et encore sous le coup de la répression sanglante qui avait mis fin aux désordres du mois de mars, les mineurs ne songeaient point à recommencer une lutte qui leur avait si mal réussi. Ils y furent amenés cependant, malgré les conseils et les exhortations du clergé des diverses confessions, qui attribua l'insuccès de ses efforts à la prédication incessante d'une nuée d'agens venus du dehors et dont l'arrivée était marquée par la tenue de conciliabules nocturnes. Le Central-Pensylvanien est propriétaire de plusieurs charbonnages, produisant ainsi le charbon dont il a besoin pour son exploitation; par contre, les principaux charbonnages ont établi des chemins de fer d'embranchement pour se relier aux grandes lignes, aux canaux et aux ports d'embarquement. Lorsque les meneurs eurent entraîné les ouvriers de quelques charbonnages, ils se virent à la tête d'un corps d'opération, à l'aide duquel ils firent cesser tout travail dans les mines, sur les chemins de fer et dans les usines métallurgiques de la région, privant ainsi d'occupation 60,000 ou 80,000 ouvriers. Ils se trouvèrent alors en mesure d'attaquer le New-Jersey, où leurs efforts étaient jusque-là demeurés impuissans. La législature de cet état a voté en 1875 une loi dra-

conienne qui assimile à un délit et punit de peines très sévères le fait de préparer ou de seconder par une participation ou une assistance quelconque une grève dans le service des chemins de fer. Le gouverneur, M. Beddle, avait annoncé dès le début des troubles la ferme résolution de faire exécuter la loi; il avait appelé sous les armes toutes les milices de ce petit état et fait occuper militairement les gares les plus importantes afin d'assurer à tout prix les communications avec New-York et avec Philadelphie. Il réussit à empêcher tout désordre et tout acte de violence; mais, le 23 juillet, un des coryphées de l'Internationale, Léander Thompson, accourut de New-York à Newark et y harangua un *meeting* général des associations ouvrières. Il s'éleva contre la conduite du gouvernement, qui n'offrait aux ouvriers d'autre remède contre la faim que la corde du bourreau ou les balles des soldats. C'était la faute des ouvriers si la tyrannie du capital durait encore; ils n'avaient qu'à vouloir, ils n'avaient qu'à généraliser la grève pour créer une famine et avoir immédiatement raison de leurs oppresseurs. L'assemblée vota une série de résolutions tout aussi violentes que ce discours, flétrissant le congrès, la législature locale et les conseils municipaux comme les instrumens serviles des compagnies de chemins de fer et des ennemis du travail, protestant contre l'intervention des milices et déclarant que la cause des grévistes était celle de tous les ouvriers. La dernière résolution se terminait par cette déclaration : « La résistance à l'oppression est un devoir, l'abolition de la puissance de l'argent est une nécessité; notre situation l'exige, nous la devons à nos enfans, et l'avenir approuvera notre conduite. » Le New-Jersey ne put résister davantage à la contagion qui avait gagné la région des mines. Le service fut interrompu sur la ligne de Trenton et Newark, et les communications entre New-York et Philadelphie se trouvèrent coupées.

Au même moment, on apprenait que, cédant à l'exemple et aux exhortations des grévistes américains, les agens du Canadien-Méridional, dont la ligne longe la rive supérieure du lac Érié, venaient de se mettre en grève et que la dernière voie de communication entre l'ouest et l'Océan-Atlantique était désormais fermée. Qu'allait devenir Chicago, centre du commerce des bois et des grains, s'il ne pouvait plus communiquer ni avec l'Europe ni avec New-York? C'est à New-York que Chicago escompte son papier; c'est de New-York qu'il reçoit les valeurs et les espèces avec lesquelles se soldent tous les produits agricoles de l'Illinois, du Michigan, de l'Iowa, du Wisconsin, et même d'une partie du Canada. Que de catastrophes commerciales pouvait entraîner le blocus financier de Chicago! Le gouvernement fédéral recevait des autorités de cette ville et du général Drum, qu'il y avait appelé, les dépêches les

plus alarmantes. La Reine des lacs, comme on appelle Chicago, ne compte pas quarante années d'existence, et elle a déjà 350,000 habitans : dix ou douze chemins de fer aboutissent à ses quais, et son port est toujours plein de navires. Sa population renferme un élément dangereux : ce sont les ouvriers employés au commerce des bois, les débardeurs, les déchargeurs, les portefaix, qui n'ont besoin ni d'instruction, ni d'apprentissage, ni d'expérience technique, auxquels il suffit d'avoir des bras vigoureux, qui sont mal payés et dont les professions servent de refuge à tous les mauvais ouvriers, à tous les déclassés, à tous les criminels qui ont passé à travers les filets trop lâches de la justice américaine, et aux réfugiés qui ont dû quitter l'Europe ou le Canada pour échapper aux conséquences de leurs fautes. L'agitation qui se manifestait parmi ces hommes dangereux, depuis le commencement des troubles, était un sujet d'appréhension pour les autorités de Chicago. Les ouvriers des chemins de fer ne pouvaient s'entendre, les agens de plusieurs compagnies se refusaient à faire grève, et les comités s'efforçaient de vaincre leur résistance. Les conciliabules nocturnes et les conférences se multipliaient sans résultat apparent. Des rassemblemens stationnaient en permanence devant les gares dans l'attente d'une décision qui n'arrivait pas. Le 23 juillet, après la distribution de la circulaire et du manifeste de l'Internationale, une réunion générale et publique des associations ouvrières fut convoquée pour obtenir l'adhésion des ouvriers au programme contenu dans ces deux documens. On a évalué à 15,000 ou 20,000 le nombre des personnes qui assistèrent à ce *meeting*. Les résolutions adoptées ne firent guère que reproduire le manifeste de l'Internationale, en l'assaisonnant de déclarations passionnées contre les compagnies de chemins de fer et la tyrannie du capital, et en l'accompagnant d'un vœu pour la réforme du gouvernement et l'organisation immédiate d'une fédération universelle du travail, sur une base nationale et internationale, afin d'arriver à une législation conforme aux intérêts des travailleurs. Quant aux discours prononcés, on jugera de leur violence par le langage d'un des orateurs, qui se déclara prêt pour toute action énergique qui serait jugée utile, et qui engagea les travailleurs à prendre immédiatement en main leur propre cause et à régler eux-mêmes leur différend avec le capital, même par le mousquet, si cela était nécessaire.

Déjà les aiguilleurs du Michigan-Central s'étaient mis en grève; les hésitations des autres ouvriers cessèrent. Les ouvriers du Michigan-Méridional sortirent de la gare de la compagnie en procession. La foule les accueillit par des acclamations, et les accompagna ou les entraîna successivement aux diverses gares, où elle fit cesser tout service. Ce fut ensuite le tour des quatre grands lami-

noirs et des nombreuses fabriques d'instrumens agricoles que Chicago renferme, puis des scieries. Partout le travail fut arrêté, et 30 ou 35,000 ouvriers sans ouvrage parcoururent la ville en bandes nombreuses : le quartier sud de la ville occupé par les scieries et les dépôts de bois, se trouva immédiatement en leur pouvoir, et ils y interdirent la circulation. Le lendemain, ils recommencèrent leurs promenades, maltraitant la police et comme cherchant à provoquer une collision. L'alarme était grande : c'est une opinion accréditée à Chicago que, si l'incendie qui a dévoré les trois quarts de la ville, il y a six ans, n'a pas été allumé par les agens de l'Internationale, il a été propagé et entretenu par eux comme un moyen de créer du travail : ce qui est certain, c'est qu'un grand nombre d'ouvriers, au lieu d'aider à arrêter les flammes, ne parurent occupés que de piller les quartiers envahis par l'incendie. Ces souvenirs éveillaient mille craintes : à quels excès de mauvais conseils ou l'ivresse ou un incident fortuit ne pourraient-ils pas pousser ces multitudes où tant de gens sans aveu étaient mêlés aux oisifs, aux désœuvrés et aux curieux! Ne suffisait-il pas d'une seule mèche enflammée pour amener la destruction des soixante-dix *elevators*, ou greniers à blé, établis le long des quais, et qui reçoivent et expédient tous les ans 80 millions de boisseaux de blé? Tous les chefs des grands établissemens consignèrent leurs employés et leur distribuèrent des armes. L'autorité municipale armait la police, et enrôlait des constables spéciaux; les vétérans de la guerre civile s'organisaient en compagnies pour coopérer au maintien de l'ordre. Les deux régimens de milice, recrutés dans la ville, étaient consignés dans leurs quartiers depuis quarante-huit heures; mais ces forces n'étaient pas jugées suffisantes : on attendait des régimens de milice du dehors, et surtout des troupes régulières. Le commandant des forces fédérales pressait l'arrivée des renforts qui lui étaient annoncés. Ces renforts, composés de cavalerie et d'artillerie, arrivèrent dans la nuit du 24 juillet. Le lendemain, on se crut en mesure d'agir : les points principaux de la ville furent occupés militairement, l'artillerie fut mise en batterie dans les voies les plus larges, et l'on entreprit de délivrer les quartiers où des assassinats et des vols commençaient à se commettre. Des collisions sanglantes eurent lieu sur plusieurs points; vingt et une personnes furent tuées, quatre-vingt-douze reçurent des blessures graves : tous les rassemblemens furent dispersés, et la liberté de la circulation fut rétablie. Les troubles recommencèrent le lendemain, mais avec moins de gravité. Néanmoins il fallut pendant plusieurs jours encore faire garder militairement les établissemens publics et multiplier les patrouilles : les troupes fédérales continuèrent de bivouaquer sur les places publiques. Les ouvriers qu'on avait violentés ou intimidés retournaient à

leur travail; mais des attroupemens continuaient à se former, et semblaient n'attendre que l'abandon des mesures de précaution et l'éloignement des troupes pour recommencer le désordre.

Tous les regards étaient tournés vers New-York : on se souvenait des émeutes qui avaient ensanglanté cette ville pendant la guerre civile et en 1874. Que d'élémens dangereux au sein des deux millions d'âmes qui peuplent New-York et Brooklyn! Où trouverait-on les forces nécessaires pour rétablir l'ordre dans cette grande cité s'il s'y produisait un soulèvement comme à Baltimore ou à Pittsburg? Le gouvernement fédéral n'avait plus un seul homme dont il pût disposer : on n'avait laissé dans la plupart des forteresses que cinq hommes et un sergent pour fermer les portes. Il faudrait donc lever des troupes, et, en attendant qu'elles fussent prêtes à agir, commerce, industrie, relations sociales, tout serait suspendu : la confédération entière demeurerait comme frappée de paralysie. Les journaux de New-York adressaient aux ouvriers les exhortations les plus pressantes. Ils démontraient l'injustice et la folie de la grève, ils recommandaient le calme et le respect du repos public. Le dimanche 22 juillet, dans tous les temples et dans toutes les églises, les prédicateurs prirent le même sujet pour texte de leurs allocutions et prêchèrent l'obéissance aux lois. Deux courans se manifestaient parmi les ouvriers. Les plus intelligens et les plus laborieux comprenaient que force finirait toujours par rester à la loi, que tout désordre, se traduisant par la destruction de propriétés, aboutirait uniquement à une augmentation des taxes locales; les villes et les comtés sont responsables de tous les dommages qui résultent d'une perturbation de la paix publique, et New-York payait encore chèrement les frais de ses dernières émeutes. De plus, ces ouvriers étaient sensibles à la réprobation dont l'opinion publique avait frappé les incendiaires et les pillards de Pittsburg, et ne voulaient point paraître les excuser : ils se rendaient compte du trouble apporté dans les affaires et des conséquences que la prolongation d'un pareil état de choses pouvait avoir pour eux-mêmes. D'autres au contraire, et parmi ceux-ci les ouvriers du port, qui formeraient à eux seuls une armée, se montraient les plus violens, témoignaient hautement de leurs sympathies pour les grévistes, traitaient d'inique la conduite des autorités locales et du gouvernement, et parlaient d'y répondre par une grève universelle. Ils s'attroupaient autour des lieux de rassemblement de la milice, sifflant et huant les miliciens, et ne laissant aucun doute sur leurs dispositions hostiles. Certaines réunions ouvrières, tout en votant de vagues déclarations de sympathie pour les ouvriers de chemins de fer, recommandaient l'emploi exclusif des moyens moraux et des voies légales pour améliorer leur situa-

tion. Dans d'autres au contraire, on faisait audacieusement l'apologie des incendiaires de Pittsburg, qui avaient fait usage des seules armes laissées au désespoir : ils avaient donné une leçon au capital, et, si leur exemple était courageusement suivi, cette leçon finirait peut-être par profiter.

Qui l'emporterait de ces deux courans dont l'un assurerait le maintien de la tranquillité publique, dont l'autre déchaînerait sur la ville toutes les horreurs de la guerre civile? L'Internationale voulut frapper un grand coup : elle convoqua pour le 25 juillet, dans l'immense place de Tompkins-Square, un *meeting* monstre de toutes les associations ouvrières : elle couvrit la ville de ses affiches. Deux estrades furent élevées aux deux bouts de la place, l'une pour les orateurs anglais, l'autre pour les orateurs allemands. Le comité poussa l'audace jusqu'à envoyer le président de la section allemande, Justus Schwab, demander aux autorités municipales d'épargner au peuple la présence irritante des agens de la police, 200 commissaires, choisis par les organisateurs du *meeting*, devant assurer le maintien de l'ordre. Cette singulière requête fut accueillie comme elle le méritait. Le maire était résolu à ne négliger aucune précaution. Il avait obtenu du gouverneur de conserver à New-York 10,000 miliciens; il les consigna immédiatement dans leurs quartiers jusqu'à nouvel ordre.

Le jour du *meeting*, la garnison des gares, occupées déjà par des détachemens d'artillerie, fut doublée; les pièces furent chargées. Des armes furent distribuées à tout le personnel de la police, dont trois forts détachemens furent disposés à proximité immédiate de Tompkins-Square : le reste fut concentré à l'hôtel de ville, avec une légion de constables spéciaux, formée de citoyens qui avaient offert leur concours aux autorités, et auxquels on distribua des gourdins et des revolvers. Des fils télégraphiques relièrent tous les dépôts des milices à l'hôtel de ville, de façon à pouvoir mettre en mouvement en quelques minutes 10,000 hommes équipés, armés et tout prêts à marcher. Grâce à ces précautions intelligentes, le *meeting* se passa dans le plus grand calme : au lieu de 40,000 assistans que les organisateurs s'étaient vantés de réunir, il n'en vint guère plus de 10,000 ou 12,000. Les discours furent relativement modérés, même celui du citoyen Desmarets, ancien membre de la commune de Paris, qui avait brigué l'honneur de se faire entendre, afin que la France fût représentée dans cette manifestation. Tout se termina par l'adoption d'une déclaration de principes, conforme aux doctrines de l'Internationale, et d'une adresse au président des États-Unis. Lorsque les discours furent terminés, la police empêcha l'auditoire de se former en procession pour parcourir la ville : elle le contraignit à se diviser en groupes qu'elle dispersa succes-

sivement; une heure après le *meeting*, tous les miliciens étaient renvoyés chez eux, et le calme le plus parfait régnait dans les rues.

Ainsi s'évanouit le péril qui préoccupait toute la confédération. L'échec de l'Internationale à New-York, dont le télégraphe porta partout la nouvelle, fut considéré avec raison comme un pas important vers le rétablissement de l'ordre. Le gouverneur de l'état avait appelé sous les armes tous les miliciens : rassurés sur la tranquillité publique, les maires de New-York et de Brooklyn ne firent plus d'objections au départ des régimens locaux : il fut facile de concentrer plusieurs régimens à Hornelsville, à Buffalo, à Albany. Intimidés par ce déploiement de forces, et par l'arrestation de Donahue et de quelques autres de leurs chefs, les grévistes n'osèrent plus mettre obstacle à la réorganisation du service, et la plupart préférèrent reprendre leurs fonctions que de se laisser remplacer. Le rétablissement de la circulation sur l'Érié rendait inutile le maintien de la grève sur le New-York-Central, dont les agens revinrent avec joie à leur poste. Quarante-huit heures après le *meeting* de Tompkins-Square, les communications de New-York avec l'ouest étaient rétablies, et la poste distribuait dans cette ville, en un seul jour, 300,000 lettres arriérées.

Dans plusieurs états, le remède, comme il arrive souvent, sortit de l'excès du mal : les habitans des grandes villes ne se résignèrent pas longtemps au blocus commercial et au régime de terreur auxquels ils étaient condamnés par une poignée d'émeutiers. La défaillance de l'autorité leur donnait le droit de se protéger eux-mêmes. A Saint-Louis du Missouri, sur l'initiative de quelques personnes notables, les commerçans se réunirent, s'armèrent et s'organisèrent en compagnies. Ils se saisirent des principaux chefs de l'émeute, parmi lesquels se trouvèrent quatre membres de l'Internationale, l'Allemand Vischer, le Danois Loffgreen, Allen, le secrétaire du comité local, et Guhrinn, délégué de l'Internationale européenne, qui avait télégraphié à Leipzig, le 26 juillet : « Saint-Louis, ville de 500,000 âmes, est à nous. » A la suite de ces arrestations, les rassemblemens furent dispersés de vive force, et des patrouilles de jour et de nuit furent organisées pour les empêcher de se reformer. Le gouverneur de l'Ohio, ayant obtenu du président de disposer des armes contenues dans l'arsenal fédéral de Columbus, fit distribuer des fusils aux principaux habitans de Columbus, de Cincinnati et de quelques autres localités où l'ordre fut rétabli par cette milice improvisée. A Pittsburg même, le calme fut ramené dans la rue par l'intervention des citoyens, alarmés des dangers qu'ils couraient, et exaspérés par les responsabilités financières que les incendies faisaient peser sur la ville. Ils s'armèrent et se réunirent pour protéger les propriétés menacées, organisèrent des patrouilles

et entreprirent de désarmer les émeutiers; la tâche ne fut pas malaisée. Après trois jours d'agitation et de pillage, épuisés par les orgies auxquelles ils s'étaient livrés, sans but et sans direction, la plupart des émeutiers ne songeaient qu'à mettre en sûreté leur butin et à se soustraire aux conséquences de leurs actes : on ramassa dans les rues nombre de fusils et d'armes abandonnées. Le comité de salut public, établi sous la direction du maire, écrivit au président qu'il croyait pouvoir répondre de l'ordre matériel, mais qu'il n'avait aucun moyen de faire recommencer le service sur les chemins de fer, et que, sans le rétablissement des communications, la ville était condamnée à la famine. Telle était du reste la situation d'un certain nombre de villes, dont l'approvisionnement avait été complétement interrompu par le blocus auquel elles se trouvaient soumises.

L'autorité fédérale déployait autant d'activité et d'énergie que l'exiguïté de ses moyens d'action le lui permettait. Quand le maintien de l'ordre parut assuré à Baltimore par la mise en état de défense des gares et des établissemens publics, les troupes fédérales, avec la coopération des milices du Maryland, entreprirent de reconquérir, section par section, le réseau du Baltimore et Ohio. Toutes les gares furent occupées par des détachemens; des patrouilles furent organisées le long des voies; des piquets accompagnèrent les premiers trains. Le général Hancock, qui avait transporté son quartier-général à Philadelphie lorsque la tranquillité de cette ville avait paru sérieusement compromise, organisa de la même façon la délivrance du Central-Pensylvanien. Des détachemens de troupes accompagnaient les ouvriers chargés de rétablir les voies détruites ou arrachées; un train suivait rempli de soldats et ayant en tête une mitrailleuse installée sur une plate-forme. Quelques trains furent déraillés, des coups de fusil isolés furent tirés sur les soldats, et des pierres leur furent lancées au passage, mais nulle part une résistance sérieuse ne fut opposée aux troupes fédérales. Le comité de Pittsburg, reconnaissant sa défaite, fut le premier à envoyer dans toutes les directions l'avis de cesser la grève. Hormis dans l'Indiana, la circulation était rétablie, dès le 31 juillet, sur la plupart des voies ferrées.

Pittsburg, Harrisburg et Reading continuaient d'être occupés par de forts détachemens de troupes fédérales, dont la présence avait pour objet d'assurer la recherche et l'arrestation des coupables et de contenir la population ouvrière encore frémissante. Le bassin houiller de la Pensylvanie était encore le théâtre de graves désordres; sur plusieurs points, les mineurs avaient incendié les bâtimens d'exploitation des compagnies charbonnières; ailleurs ils avaient arrêté ou même détruit les appareils d'épuisement pour faire inon-

der les fosses et rendre la continuation du travail impossible. Des bandes de mineurs envahirent la ville de Scranton et y firent fermer les ateliers et les boutiques. Le maire, de peur de compromettre sa popularité, refusa de recourir au gouverneur et de demander l'envoi de quelques compagnies de milice; il voulut haranguer les émeutiers, il fut battu, renversé, foulé aux pieds, et serait resté sur la place, si un prêtre catholique ne l'avait couvert de son corps et ne l'avait fait enlever par quelques ouvriers irlandais. La ville ne fut délivrée de ses envahisseurs que par l'initiative des principaux commerçans, qui se réunirent en armes à l'hôtel de ville, au nombre d'une centaine, marchèrent aux émeutiers et les dispersèrent par une couple de décharges. Il fallut occuper militairement toute cette région, où l'on ne pouvait évaluer à moins de 45,000 le nombre des ouvriers en grève. L'agitation fut lente à s'apaiser parmi cette population ignorante et grossière, habituée à la violence et animée de ressentimens aveugles. La grève ne se termina pas avant les premiers jours de septembre, et il n'a pas encore paru possible de retirer les troupes fédérales qui restent campées dans le voisinage des exploitations les plus considérables.

IV.

Au sortir de cette crise, heureusement aussi courte qu'elle avait été intense, la nation américaine s'éveilla comme d'un cauchemar; elle mesura avec stupeur et les dangers qu'elle avait courus et les pertes qui avaient été en quelques jours infligées à la fortune publique. Nombre d'esprits établirent un rapprochement entre les événemens de Baltimore et de Pittsburg et les scènes de la commune de Paris. Un journal de New-York traduisit même les récits de M. Maxime Du Camp comme un avertissement et une prédiction de l'avenir que la propagande socialiste prépare à la nation américaine. « Plusieurs millions de citoyens, disait-il, qui ne savaient pas, il y a un mois, ce que c'était que les *trades-unions*, ne l'ignorent plus aujourd'hui. Des milliers de membres de ces associations, qui ne comprenaient pas la portée des sermens qu'on leur imposait, en mesurent aujourd'hui toute l'étendue. » Une cruelle leçon venait en effet de démontrer aux Américains que leur pays n'était pas exempt, comme ils se plaisaient à le croire, des périls qui assiégent les vieilles sociétés européennes, et qu'il y avait peut-être lieu de surveiller avec plus d'attention certaines prédications et certains actes à l'égard desquels ils croyaient jusqu'ici pouvoir conserver impunément une indifférence absolue. Cette sécurité était trompeuse, et la presse américaine est unanime à reconnaître que l'existence, au sein de la société, d'un gouvernement occulte qui

peut soulever contre les lois des milliers d'hommes, instrumens aveugles d'une volonté irresponsable, est un danger permanent et redoutable pour un pays qui veut s'administrer lui-même par le libre consentement de tous les citoyens. Seulement les journaux qui ont stigmatisé le plus sévèrement l'influence pernicieuse des *trades-unions*, qui ont écrit que la mitraille était la seule réponse à faire aux demandes de l'émeute, n'ont pas recherché les moyens de prévenir le retour d'un conflit. Comment désarmer les *trades-unions*, comment briser leur pouvoir sans toucher à la liberté d'association, si profondément enracinée dans les mœurs américaines? Ou il faut régler et limiter l'usage de cette liberté, ou il faut en subir l'abus.

Ce qui a frappé plus encore les esprits réfléchis et les a profondément émus, c'est l'effondrement immédiat de toute autorité en présence de l'émeute. Affranchie des mille difficultés contre lesquelles luttent les sociétés européennes, la jeune société américaine marchait toute seule, et elle se figurait avoir des institutions protectrices de l'ordre public : au premier choc, tout s'est évanoui; l'autorité s'est trouvée sans force et la loi sans défenseurs. L'assistance des citoyens a manqué aux shérifs pour arrêter les coupables, et les témoignages aux juges pour les condamner. Ici point de milices pour prêter main-forte aux magistrats, parce que la législature a rejeté les crédits nécessaires à leur organisation; là des milices qui refusent obéissance, qui pactisent avec l'émeute ou lui rendent leurs armes : partout les gouvernemens locaux sont réduits à confesser leur impuissance. Contraint de suppléer à cette défaillance universelle, le gouvernement fédéral se trouve en face d'une poignée d'hommes. Si étendue qu'ait été la grève, elle n'a embrassé qu'un tiers de la confédération; rien n'a bougé ni dans la Nouvelle-Angleterre ni dans les états du sud : comment aurait-on fait si la répression avait dû s'étendre à tout le territoire? Aussi le premier mot du général Sherman, appelé à Washington par le président, fut-il celui-ci : « Il nous faut une armée permanente de 50,000 hommes, ou la vie de ce peuple-ci ne sera plus qu'une émeute continuelle. » Parole significative pour qui se souvient que les Américains tiraient vanité du faible chiffre de leur armée permanente, comme de la preuve la plus irréfutable de la supériorité de leurs institutions! Le ministre de la guerre, M. Mac-Crary, en se déclarant confondu du secret profond dont les grévistes avaient su couvrir l'organisation et les préparatifs de leur campagne, a reconnu la sagacité et l'intelligence qui avaient présidé au choix des points de départ de la grève et en avaient réglé les développemens successifs, avouant qu'avec un peu plus de décision au début et en enlevant quelques rails les grévistes auraient pu créer des obstacles

presque insurmontables aux mouvemens de troupes et rendre la répression aussi lente que difficile. Le ministre ajoutait : « Tout ceci doit donner à réfléchir et rendra sans doute le congrès plus raisonnable sur le chapitre de l'armée. » On sait en effet que le dernier congrès a voté une réduction de l'effectif. Le ministre pourra mettre sous les yeux du congrès la pétition qu'il a reçue du comité de salut public de Pittsburg, demandant qu'on laisse dans cette ville, à titre de garnison permanente, les troupes qui y ont été envoyées.

« Nous croyons à peine nécessaire, dit cette pétition, de vous rappeler l'importance de Pittsburg comme point stratégique : permettez-nous cependant de vous faire respectueusement observer que c'est ici que le réseau pensylvanien atteint les eaux de l'Ohio, qui coulent sans interruption jusqu'au golfe de Mexique. Ce n'est pas seulement notre population, ce sont les milliers et centaines de milliers de familles entre cette ville et la Nouvelle-Orléans qui dépendent du bassin houiller de Pittsburg pour leur combustible, et qui reçoivent par les voies ferrées et les voies navigables dont notre ville est le centre la plupart des nécessités de la vie. En présence de ces faits et instruits par la cruelle expérience des dix derniers jours, nous vous demandons avec instance de laisser dans l'arsenal une garnison aussi forte que les exigences du service vous le permettront, Si, dans votre opinion et dans celle des officiers ici présens et au courant de notre situation, l'effectif au service des États-Unis n'est pas assez nombreux pour que vous puissiez détacher ici les forces nécessaires pour constituer une garnison suffisante, nous vous supplions respectueusement de faire enregistrer notre pétition, afin que dans la session qui va s'ouvrir l'attention du congrès puisse être appelée sur elle. »

Le désir des habitans de Pittsburg est partagé par bien d'autres localités. « Il est tout simple, disait le *World* de New-York, que tout New-Yorkais sensé, en lisant dans son journal, le lendemain du *meeting* de Tompkins-Square, les divagations de Conroy, de Swinton et de Schwab, n'en ait fait que rire et se soit félicité d'habiter une ville trop intelligente pour se laisser bouleverser par de tels songe-creux; mais, si l'intelligence de New-York n'avait pas été représentée la veille par une légion de solides gourdins maniés par des gaillards aussi solides et par une réserve de fusils aux mains résolues de soldats-citoyens, la lumière du jour aurait pu éclairer un spectacle bien différent. La population de Pittsburg et celle de Baltimore ne sont pas moins intelligentes que celle de New-York : que n'ont-elles pas souffert des mains d'une poignée de sauvages! »

La nécessité d'augmenter l'armée permanente, afin que le gouvernement ait toujours à sa disposition une force régulière, disciplinée, étrangère aux influences et aux passions locales et inspirant

une confiance absolue, a été reconnue par la plupart des organes de la presse. Ceux-là pouvaient le moins en contester l'utilité qui ont reproché aux miliciens d'avoir manqué de patience devant les provocations de l'émeute et d'avoir fait un usage inconsidéré de leurs armes.

Toutefois le parti démocratique a trop souvent et trop longtemps reproché au gouvernement fédéral d'avoir fait servir l'armée à étouffer dans le sud les manifestations de la volonté populaire pour qu'il n'appréhende pas de se montrer inconséquent en votant une augmentation des forces fédérales. Ses journaux demandent que l'on commence par fortifier l'autorité et les moyens d'action des administrations locales, avant d'accroître les dépenses publiques et de faire un pas de plus dans la voie d'une centralisation dangereuse. Ils oublient de dire où ce surcroît de force et d'autorité pourrait être puisé avec l'application universelle du système électif. Quelques journaux font valoir ce qu'ils appellent « les ressources cachées et les dispositions non écrites de la constitution, » c'est-à-dire le droit de se protéger eux-mêmes qui résulte pour les citoyens de la défaillance des autorités légales : ils constatent qu'en maint endroit l'intervention spontanée des citoyens s'armant et s'organisant en comités de salut public et en corps de volontaires a suffi pour rétablir l'ordre. On peut faire observer que cette intervention sera nécessairement tardive, et si, en attendant qu'elle se produise, des propriétés sont détruites pour des millions, si surtout le sang humain vient à couler, l'économie qu'on aura pu faire sur le budget sera chèrement achetée. Qu'est-ce au fond que cette substitution de l'action privée à l'action publique dans le maintien ou le rétablissement de l'ordre, sinon la mise en mouvement d'une force irresponsable et arbitraire, qui n'est astreinte à aucune règle, retenue par aucune limite, et qui peut manquer impunément de modération, de sagesse et de justice? C'est une application et une extension de la loi de Lynch, c'est-à-dire de pratiques violentes qu'une société civilisée ne saurait tolérer sans honte.

Qu'arriverait-il d'ailleurs si une lutte sérieuse s'engageait, si les fusils répondaient aux fusils? Ces rassemblemens tumultueux, si facilement dispersés à Saint-Louis et à Cincinnati, n'avaient que des pierres et des bâtons, à peine quelques pistolets. Ce n'est pas en France ou en Allemagne qu'on aurait raison d'une émeute à coups de bâton. Les grévistes américains n'avaient aucune habitude des armes, aucune instruction militaire : il ne leur est pas même venu à la pensée de s'abriter derrière des barricades; mais cette inexpérience peut cesser. « Que nous manque-t-il pour tenir tête aux soldats? disait un mineur pensylvanien. D'avoir des armes et de savoir nous en servir. Nous pouvons l'apprendre. » Dans une réunion

tenue par l'Internationale à New-York depuis la fin de la grève, Conroy a proposé d'acheter des armes et d'organiser dans chaque district électoral une compagnie de cent hommes « pour refréner les excès de la police. » Quelques jours plus tard, à Baltimore, un orateur populaire disait à un auditoire d'ouvriers en faisant allusion à la milice : « Est-ce que nous souffrirons longtemps que ces bourgeois couverts de passementeries nous fusillent quand nous demandons du pain? » Que la société américaine ne s'y méprenne pas, ces grèves des chemins de fer, ces émeutes de Baltimore et de Pittsburg, qui ont été pour elle une douloureuse surprise, ont déposé plus d'un germe de guerre civile.

Les grévistes ne se montrent pas découragés par leur défaite, plusieurs des principaux ont annoncé que « l'affaire recommencerait au mois d'octobre, mais que les mesures seraient mieux prises.» Il ne paraît pas que cette menace soit sérieuse, car les mécaniciens, dont l'*Union des chemins de fer* se vante d'avoir le concours, se défendent d'avoir promis leur assistance pour le renouvellement de la grève. Bon nombre des chefs du dernier mouvement ont des comptes à rendre à la justice, et la présence du congrès, qui doit être convoqué dans le courant d'octobre, assurerait au gouvernement fédéral les moyens d'action nécessaires à une prompte répression. Ce qui n'est que trop réel, ce sont les progrès que ces tristes événemens ont fait faire aux menées de l'Internationale. Celle-ci, pour étendre son action sur des villes qui y avaient échappé jusqu'ici, met à profit les ressentimens que la répression des troubles et surtout l'intervention des milices ont laissés au sein de la population ouvrière. A Baltimore, ces ressentimens sont si vifs et se sont manifestés si ouvertement que le gouverneur a cru faire acte de prudence en gardant la milice sous les armes pendant plusieurs semaines, et en la faisant camper à proximité de la ville. Le 5 août, plus de 6,000 ouvriers remplissaient la grande salle et les galeries de l'Institut du Maryland, afin d'entendre un des orateurs de l'Internationale, Mac-Donnel, rédacteur de *l'Étendard du Travail*, venu à Baltimore pour y organiser le parti des travailleurs. Chaque fois qu'il arriva à l'orateur de prononcer le nom des administrateurs de quelques chemins de fer ou d'y faire allusion, cet immense auditoire se levait frémissant et éclatait en cris sauvages : « A la potence! Il faut qu'ils soient pendus! » Une tempête d'applaudissemens frénétiques accueillit les paroles suivantes : « C'est l'intolérable tyrannie du capital qui a réduit les grévistes à brûler les gares et à détruire les chemins de fer, et peut-être leur sort serait-il meilleur aujourd'hui, s'ils avaient donné plus tôt cette marque de leur énergie. Leur excuse est la nécessité, qui n'a pas de loi. Ce qu'ils ont fait, ils l'ont fait sous les étreintes de la faim et du déses-

poir, pour faire voir leur haine de la tyrannie et donner la mesure de leur force. » La conclusion de l'orateur ne fut pas moins applaudie : « Il faut, dit-il, que les travailleurs comprennent la nécessité d'une action commune en politique; il faut qu'ils se séparent des républicains et des démocrates, qui sont d'accord pour les opprimer; il faut qu'ils désignent et qu'ils élisent aux fonctions publiques des hommes pris dans leurs rangs. S'ils savent le faire, ils auront raison de leurs oppresseurs; ils feront prévaloir un régime nouveau. Quant aux soldats, si cela devient nécessaire, les travailleurs sauront organiser des régimens pour balayer de l'existence les hommes qui oseraient faire feu sur eux. » A la suite de ce discours, l'assemblée vota par acclamation le programme de l'Internationale, à savoir la reprise par l'état des chemins de fer, des canaux, des télégraphes et des métiers à vapeur, et leur exploitation par des associations ouvrières sous la protection du gouvernement fédéral, l'établissement par le gouvernement fédéral et les gouvernemens locaux de bureaux d'organisation du travail, l'abolition du salariat, et le partage égal des profits entre le travail et le capital. Des délégués furent nommés sur place pour recevoir les adhésions et choisir les candidats qui devraient être appuyés aux élections de l'automne.

La même propagande se poursuivait avec le même succès à Philadelphie et dans les autres villes de la Pensylvanie. A Scranton, des avocats ont accepté le programme socialiste dans l'espoir de se faire élire aux fonctions judiciaires par le suffrage des mineurs. Les élections municipales et législatives ont eu lieu dans le Kentucky au commencement d'août. Les murs de Louisville se couvrirent d'affiches qui prêchaient la revanche du travail sur le capital, et les citoyens les plus considérables de la ville échouèrent devant des candidats ouvriers, par suite de l'entente qui s'établit entre le comité du parti des travailleurs et le comité républicain. Des candidatures socialistes se sont également produites dans l'Ohio et dans l'Illinois, en vue des prochaines élections.

Un des défauts des institutions américaines, qui est la conséquence fatale de l'application du système électif à toutes les fonctions publiques, c'est qu'il ne peut naître, sous l'influence des événemens ou d'un mouvement d'opinion, une force électorale sans que les partis cherchent à se l'attacher par des compromis ou des sacrifices de principes. Ceux qui s'alliaient aux *free-soilers* pouvaient alléguer qu'ils se rattachaient à une idée généreuse, mais n'a-t-on pas vu les partis américains sacrifier le droit de propriété avec les *anti-renters*, l'égalité religieuse avec les *know-nothing*, l'égalité politique avec les *natifs Américains*, la liberté des transactions avec les *grangers*. Les rancunes du commerce contre les compagnies de

chemins de fer, les griefs des employés, les accusations portées par ceux-ci contre leurs administrateurs de chercher à recouvrer par des réductions de salaires les sommes dilapidées dans des vues d'ambition personnelle, ou gaspillées dans des guerres de tarifs, les souffrances de la population ouvrière, tout cela constituait, pour employer l'expression américaine, un capital politique dont les partis devaient chercher à s'emparer. La convention électorale républicaine de l'Ohio était réunie, le 3 août, afin de désigner les candidats du parti aux élections d'octobre. Elle a adopté un manifeste rédigé par M. Stanley Matthews, sénateur au congrès, dans lequel se trouve la déclaration suivante :

« Nous sympathisons cordialement avec la situation des travailleurs honnêtes et industrieux qui sont disposés à travailler et demeurent sans occupation, ou qui sont employés à des salaires insuffisans pour assurer leur bien-être (*comfort*) et leur indépendance, et comme marque de notre désir de trouver un remède à cette situation, nous recommandons :

« 1° Que le congrès établisse une administration nationale de l'industrie ;

« 2° Que le congrès exerce son autorité sur toutes les voies nationales de transport par la prescription et la mise en vigueur de règlemens raisonnables de nature à accroître la sécurité des voyageurs, à assurer un bon revenu au capital engagé et de bons salaires aux employés, en mettant fin à la mauvaise administration, aux traitemens de faveur, et à l'agrandissement permanent des administrateurs, qui ont lieu aux dépens des actionnaires, des expéditeurs et des employés.

« 3° Qu'il soit institué un arbitrage obligatoire entre les patrons et leurs employés pour régler leurs différends, concilier leurs intérêts et faire prévaloir dans leurs rapports la justice et l'équité. »

Le candidat désigné pour les fonctions de gouverneur, le juge West, n'a point fait difficulté d'accepter ce programme, et voici comment il s'est exprimé sur cette question dans son discours d'acceptation :

« Si j'en avais le pouvoir, je voudrais tout au moins tenter l'expérience que voici : j'interdirais aux grandes compagnies de chemins de fer, ces grandes voies du commerce et de l'industrie, de réduire leurs tarifs par une concurrence ruineuse jusqu'au point de se mettre hors d'état de rémunérer équitablement leurs agens. J'irais plus loin : je fixerais un minimum de salaires pour tous ceux qui travaillent dans les mines ou sur les chemins de fer, et j'exigerais un compte des recettes nettes et de tous les produits du capital engagé; à la fin de l'année, l'ouvrier recevrait, en sus de la rémunération fixe de son travail, un

tant pour cent des bénéfices. Si les bénéfices étaient insuffisans pour rémunérer les ouvriers aussi largement qu'ils le désireraient, je dirais à ceux-ci : Supportez comme ceux qui vous emploient votre part de la perte; mais, si les recettes sont suffisantes pour donner un dividende, alors, au nom du ciel, que l'ouvrier qui en est digne ait aussi sa part du bénéfice. »

Il n'est pas sans intérêt de faire observer qu'un des membres du cabinet, le ministre des finances, M. Sherman, qui est citoyen de l'Ohio comme le président, se trouvait à Cleveland pendant que la convention républicaine y délibérait, et qu'il est le coreligionnaire politique et l'ami personnel de M. Stanley Matthews et du juge West. Lui-même s'est prononcé pour que le congrès intervienne législativement dans l'administration des chemins de fer; il estime que cette intervention serait justifiée par l'article de la constitution qui confère au congrès le droit de régler le commerce avec les nations étrangères, avec les tribus indiennes et entre les états membres de la confédération. M. Sherman s'est montré moins favorable à l'idée d'établir un bureau, c'est-à-dire une administration de l'industrie, dont la création aurait pour conséquence de faire intervenir le gouvernement fédéral dans les questions industrielles et serait contraire à l'esprit des institutions américaines. L'opinion s'est du reste accréditée aux États-Unis que le conseil des ministres s'est plusieurs fois occupé des questions soulevées par la grève des chemins de fer et par la stagnation de l'industrie, et que le président consacrera à ces questions une partie de son prochain message.

La perspective de voir l'autorité fédérale, plus éloignée, mais par cela même plus affranchie des passions et des influences locales, plus impartiale, plus capable aussi d'assurer une protection efficace aux intérêts dont elle a charge, se substituer aux gouvernemens locaux dans le contrôle à exercer sur les chemins de fer ne paraît pas accueillie défavorablement par les compagnies. Le colonel Thomas Scott, président du Central-Pensylvanien, dans une lettre adressée à la *North American Review*, fait ressortir avec quelque amertume que les lignes mises sous séquestre ont été protégées plus promptement et plus efficacement que celles des compagnies qui font honneur à leurs affaires, parce que les administrateurs des séquestres, nommés par l'autorité fédérale, ont pu s'adresser directement aux juges fédéraux et requérir l'assistance des troupes fédérales, tandis que les compagnies, contraintes de s'adresser d'abord aux autorités municipales, puis aux gouverneurs des états, qui recouraient à leur tour au président, ont vu leurs propriétés détruites avant qu'il pût leur arriver aucun secours. N'est-ce pas dire

implicitement qu'il attend ou qu'il acceptera volontiers du gouvernement fédéral la protection qu'il réclame et dont les événemens lui paraissent avoir démontré la nécessité?

L'un des organisateurs de la grève, Donahue, dans une lettre aux journaux, s'est rallié avec empressement à l'idée d'un arbitrage pour régler les questions de salaires; mais il n'a point abordé les difficultés d'exécution : comment s'opérera la désignation des arbitres? où puiseront-ils les règles de leurs décisions, et quels moyens auront-ils de faire accepter et de faire exécuter ces décisions? Soustrairat-on le travail à la loi universelle de l'offre et de la demande? Si des ouvriers se proposent pour faire un travail au prix que d'autres ouvriers auront refusé, sera-t-il interdit de les employer, et les exclura-t-on de la préférence qui leur serait due? Imposera-t-on ainsi au consommateur, par l'enchérissement artificiel de la main-d'œuvre, une élévation dans le prix de tous les objets? Les journaux démocratiques traitent avec une extrême sévérité la conduite des républicains de l'Ohio et leur programme, qu'ils qualifient d'amorce grossière pour capter les suffrages des socialistes. La participation obligatoire des ouvriers aux pertes et aux bénéfices des entreprises leur paraît une idée chimérique, et ils considèrent l'intervention de la loi ou d'une administration publique dans la gestion et dans les comptes des opérations industrielles ou commerciales comme la destruction de toute initiative et de toute liberté, comme un empiétement monstrueux sur les droits individuels. Ils demandent comment le congrès pourrait s'emparer de l'exploitation et de l'administration des chemins de fer sans faire table rase des droits des états qui ont concédé et sans méconnaître le droit de propriété des actionnaires. Compte-t-on exproprier ceux-ci pour pouvoir disposer librement de leur bien, mettre aux mains du gouvernement l'exploitation de 100,000 kilomètres, la nomination de l'immense personnel employé sur les lignes, et, par la tarification de tous les transports, subordonner aux caprices législatifs toutes les combinaisons du commerce et de l'industrie? Quel despotisme surgirait tout à coup au préjudice de tous les droits, au mépris de tous les intérêts! Serait-il possible de faire un pas plus grand et plus irrévocable vers la centralisation la plus oppressive? En faisant connaître ces appréciations de la presse démocratique, nous ne nous proposons pas d'entrer dans l'examen des questions relatives à ce que l'on appelle l'organisation du travail, nous voulons établir que ces questions ne sont plus particulières aux sociétés européennes, qu'aux États-Unis elles vont prendre place dans les discussions des partis et jouer un rôle dans la politique intérieure. Le réveil de l'activité industrielle et commerciale pourra les rejeter sur le second plan, la moindre crise les ramènera au premier.

L'apparition de ces questions constitue-t-elle un danger pour la société américaine? Le *New-York Herald*, en répondant aux appréciations de la presse anglaise et aux conclusions que celle-ci prétendait tirer des émeutes de Baltimore et de Pittsburg, a surtout insisté sur ce fait, qu'à la différence de ce qui se passe en Europe il n'existe aux États-Unis aucun parti qui poursuive un changement de gouvernement et qui ait intérêt à porter atteinte aux institutions existantes. Il fait valoir les perspectives d'avenir que la colonisation de l'ouest ouvre devant les hommes mécontens de leur sort, et désireux d'arriver à l'indépendance. Que le *Herald* ne soit point trop prompt à se rassurer, il suffit de voir avec quelle prodigieuse rapidité s'accroît la population des villes américaines, pour se convaincre que l'ouest ne joue point à leur égard ce rôle d'exutoire bienfaisant destiné à absorber et à transformer tous les élémens dangereux. Les ouvriers assez économes et assez laborieux pour amasser le capital nécessaire à un petit établissement et assez courageux pour aller défricher les prairies ne sauraient être un danger pour aucune société; mais les irréguliers, les paresseux, les débauchés n'émigrent jamais, redoutant moins les souffrances du chômage que les privations et le rude labeur qui attendent le colon. La proportion des mauvais élémens va donc en croissant dans les villes industrielles et dans les grands centres. Il est incontestable qu'à raison de l'accord des opinions sur cette question, la forme républicaine du gouvernement ne saurait courir aucun péril : ce qui est menacé aux États-Unis, c'est la tranquillité de la rue, c'est la liberté des transactions, c'est, comme l'a prédit Macaulay, la sécurité de la propriété.

Il est facile de faire comprendre comment le danger se produira. Un groupe de citoyens résolus a sauvé la ville de Scranton de l'incendie et du pillage en tirant sur un rassemblement qui avait roué de coups les agens de la police et presque assommé le maire. L'enquête ordonnée par la loi a été ouverte sur le corps des émeutiers qui avaient été tués; l'alderman qui présidait le jury vise à la mairie, et, dans l'espoir d'assurer le succès de sa candidature, il a fait rendre un verdict de meurtre avec préméditation contre les citoyens qui avaient prêté main-forte au shérif. Sans la présence des troupes fédérales, il les faisait arrêter par des volontaires qui s'offraient pour cet office, c'est-à-dire qu'il les aurait livrés aux émeutiers qu'ils avaient dispersés deux jours auparavant. Les citoyens atteints par ce verdict ont dû se rendre sous escorte devant le juge du comté, qui les a admis immédiatement à fournir caution; mais ils devront comparaître aux assises. Il est probable que ce procès n'aura pour eux aucune suite fâcheuse; mais que serait-il arrivé, si le juge avait été, comme le shérif d'Indianapolis, un membre ou une créa-

ture de l'Internationale? *La Fraternité des mécaniciens* se flatte que dans le New-Jersey, à l'aide des voix de tous les agens et ouvriers des chemins de fer, elle empêchera la réélection de tous les membres de la législature qui ont voté la loi contre les coalitions et les grèves. Que le programme de l'Internationale s'exécute de point en point, que les mineurs de Scranton réussissent à élire, comme ils se le proposent, les fonctionnaires municipaux, les fonctionnaires et le juge du comté, quelle protection pourront attendre, en cas de grève ou d'émeute, un chemin de fer, un charbonnage, un établissement industriel, lorsqu'un officier de milice pour avoir répondu à la réquisition du gouverneur, un milicien pour avoir obéi au commandement de son chef, un citoyen pour avoir prêté main-forte à la loi, seront exposés à être poursuivis et condamnés comme assassins? Les journaux américains se plaignent de la pusillanimité que les autorités ont montrée devant l'émeute, de la faiblesse des juges et de la mollesse de la répression; que serait-ce donc si les instigateurs ou les complices de l'émeute étaient assis sur les siéges de justice? L'histoire de la république romaine ne nous montre-t-elle pas que, dans les états où toutes les fonctions sont électives, c'est en s'emparant des magistratures par l'élection qu'on renverse l'empire des lois? Se leurrera-t-on de l'espoir de prévenir ou de corriger les écarts du suffrage universel? Quelques esprits, effrayés des résultats qu'il commence à produire aux États-Unis, rêvent de le réformer et même de le supprimer. Le ministre actuel des affaires étrangères, M. Evarts, est un adversaire déterminé du droit de vote illimité. La commission nommée par la législature de New-York pour refondre le code communal propose le rétablissement du cens dans les élections municipales.

Vaines et impuissantes tentatives! le suffrage universel ne votera pas sa propre déchéance, et le remède n'est pas là. Quand la foi s'éteint dans les âmes, quand aucune voix ne rappelle à l'homme la grande loi du travail, quand aucune récompense ne lui apparaît plus comme la compensation de ses privations et de sa misère, quand la seule prédication qu'il entende est l'apologie de ses haines et la justification de ses appétits, quelle autre barrière que la force l'arrêtera dans la satisfaction de ses convoitises? L'antiquité a eu ses guerres serviles, les États-Unis auront aussi les leurs, qui commencent sous la forme de coalitions et de grèves, et il est à craindre que le général Sherman n'ait vu juste en indiquant l'armée comme la seule protection efficace sur laquelle la société américaine puisse compter.

CUCHEVAL CLARIGNY.

LES

GRANDS TRAVAUX PUBLICS

EN ITALIE

LE DESSÉCHEMENT DU LAC FUCIN.

I. *Desséchement du lac Fucino exécuté par S. E. le prince Alexandre Torlonia. Précis historique et technique*, par MM. Alexandre Brisse, ingénieur en chef du desséchement, et Léon de Rotrou, ex-chef résident de l'administration, Rome 1876. — II. Léon de Rotrou, *Prosciugamento del lago Fucino...* Firenze 1871. — III. Léon de Rotrou et Brisse. *Desséchement du lac Fucin...* Florence 1872. — IV. Afan de Rivera, *Considerazioni sul progetto di prosciugare il lago Fucino*, Napoli 1823. — V. Afan de Rivera, *Progetto di ristaurazione dell' Emissario di Claudio*, Napoli 1836. — VI. Kramer, *Der Fuciner See*, Berlin 1839, etc.

La grande œuvre commencée il y a vingt-cinq ans par le prince Torlonia, et qui lui a coûté tant de millions, s'achève, ou n'attend plus pour se compléter que quelques travaux de second ou de troisième ordre. Par le généreux emploi d'une immense fortune, le prince Torlonia a transformé toute une région de l'Italie. Une population nombreuse lui doit dès maintenant la moralité du travail et la prospérité. Là où régnaient les brigands et la fièvre, il a semé le commerce, l'industrie, le bien-être; on peut dire qu'il a purifié le climat et corrigé la nature. Ce que l'empire romain n'avait pu qu'imparfaitement accomplir, il l'a consommé, avec le secours de la science moderne. A la tête de son œuvre, il n'a voulu que des ingénieurs français, et ces ingénieurs ont admirablement répondu à sa confiance. M. Brisse, qui depuis longtemps, après M. de Montricher

et M. Bermont morts à la peine, dirige cette immense entreprise, en a rédigé de concert avec M. de Rotrou la relation raisonnée. Leur *Précis historique*, imprimé aux frais du prince, est accompagné d'un atlas dont les planches servent de commentaire au livre.

La grande opération qui a si bien réussi a été honorée, lors de l'exposition universelle de Paris, bien qu'elle ne fût pas encore achevée, et récemment à l'exposition de Philadelphie, des plus hautes distinctions, décernées au prince. Il est temps de faire connaître en France cette œuvre française accomplie sur le sol italien; il est temps d'en féliciter le prince et de rendre justice aux ingénieurs éminens qui l'ont conduite, à celui qui y met en ce moment la dernière main. Les empereurs Claude, Trajan, Adrien, avaient tenté à peu près le même effort et n'y avaient pas réussi : il est instructif de comparer les deux époques. Le *Précis*, dans lequel M. de Rotrou en particulier s'est efforcé de commenter les textes antiques en même temps qu'il rapportait les faits nouveaux, nous rendra la tâche un peu moins difficile. Nous y ajouterons ce que donnent d'informations la vue des lieux et des travaux, l'examen des témoignages écrits et les explications orales.

I.

La région du Fucin occupe, dans le massif central et le plus élevé de la chaîne apennine, la partie septentrionale de l'ancien royaume de Naples. Située précisément au milieu de la péninsule italienne, elle en est, comme disait l'antiquité, le vrai ombilic, à plus juste titre que le lac Cutilien, à l'est de Rieti, auquel Varron et Pline attribuaient ce privilége. Si le moyen âge avait su entretenir, si les Italiens des temps modernes avaient su restituer les communications que Rome avait jadis ouvertes, on irait aujourd'hui vers cette contrée directement par Tivoli et Subiaco, à l'est de Rome, en suivant à peu près l'antique voie Valérienne. Commencée en 307 avant Jésus-Christ par le censeur Valerius Maximus, au même temps où la célèbre voie Appienne était construite par le censeur Appius Claudius, la Valérienne conduisait de Tibur à Varia ou Valeria, chantée par Horace, à Carseoli, puis à Albe et à Corfinium, après avoir franchi l'Apennin par des défilés qu'on ne peut plus traverser en voiture et sans guide. Il faut maintenant, pour se rendre à Avezzano, la ville principale du district, parcourir les deux côtés d'un triangle allongé dont la voie Valérienne est la base; il faut aller à Ceprano ou bien à Roccasecca, sur la ligne ferrée entre Rome et Naples, puis remonter vers le nord. C'est d'ailleurs une route des plus intéressantes, à travers la fertile et industrieuse

vallée du fleuve Liri ou Garigliano, qu'animent des usines fondées par une colonie française (1), par Arpino, la patrie de Marius et de Cicéron, par les cascades d'Isola, par l'île du Fibrène, où il est bien difficile de reconnaître l'emplacement de la maison du grand orateur. On a pour traverser les défilés de l'Apennin de belles routes, d'abord au milieu d'une série de vallées ouvertes, ensuite, à partir de Sora, le long de la vallée plus étroite du Liri, puis aux flancs des montagnes qui, non loin et à l'est des sources du fleuve, forment le mur occidental de l'ancien lac Fucin. Peu à peu l'altitude et le climat ont changé : on s'est élevé à 700 mètres environ au-dessus du niveau de la mer ; aux vastes et majestueux horizons de la campagne romaine, à la rigide âpreté des monts volsques, ont succédé les fertiles campagnes de la Terre de Labour, les ravins et les torrens vers le haut Liri, les villages fortifiés sur la pointe des rochers nus, et enfin, dans le bassin même du lac, les sommets de toutes parts sillonnés par les traces persistantes des neiges. Les chaleurs étouffantes et dangereuses de la plaine ont fait place à l'air pur et vif des hautes vallées. On reconnaît les scènes tourmentées et lumineuses, ardentes et sévères, qu'a reproduites Salvator Rosa; on est au cœur de ce pays d'Abruzze que les guerres privées du moyen âge, les querelles entre les Orsini et les Colonna, puis le brigandage, jusqu'à une époque toute voisine de la nôtre, ont cruellement ravagé. C'était aussi, dans les temps anciens, le séjour d'un de ces petits peuples qui se sont fait redouter de Rome elle-même, et qui ont été, comme dit Florus, la pierre à aiguiser de son courage et de ses vertus militaires.

Les Marses n'avaient-ils pas été précédés ici par des colonies pélasgiques, dont plusieurs constructions cyclopéennes encore visibles et certains objets de bronze d'un travail primitif trouvés dans le sol attesteraient le passage (2)? Ce qui paraît assuré, c'est que, comme le reste de la race sabellique, à laquelle ils appartenaient, comme les Péligniens, les Marrucins et les Vestins, les Marses étaient établis au centre de la presqu'île italienne dès avant la naissance de l'état romain. Si nous ne retrouvons plus aujourd'hui que de bien faibles vestiges de leur civilisation propre et de leur langue, nous recueillons du moins les nombreux témoignages des craintes qu'ils inspiraient. C'est de leurs rangs que Virgile fait partir un puissant chef, Umbro, pour s'opposer avec Turnus à l'invasion d'Énée et des Troyens. Leur intrépidité et leur audace sont partout vantées. Chez eux, la mère n'accorde aux enfans le repas de chaque

(1) Les papeteries de M. le comte Lefèvre, de M. Rœssinger, etc.

(2) Voyez à ce sujet le mémoire du regretté comte Conestabile, de Pérouse, que la science vient de perdre, *Sovra due dischi in bronzo antico-italici... Mémoires de l'Académie de Turin,* série 2, t. XXVIII.

jour qu'après qu'ils l'ont conquis par leur adresse, en triomphant des obstacles. Ils vivent en des lieux infestés de serpens; mais Circé et Médée, les deux filles d'Aétès, leur ont transmis le secret d'une science magique. Ils composent des philtres qui guérissent les morsures empoisonnées. Ils savent, par leurs incantations, forcer le reptile à sortir malgré lui de sa retraite obscure; en vain, pressentant sa défaite, il se défend contre les accens du charmeur, en vain il bouche une de ses oreilles en la collant au sol, et ferme l'autre en y appliquant sa queue: une force surnaturelle l'asservit, et il se traîne aux pieds du vainqueur, dont la seule voix peut lui briser le crâne et lui ouvrir les entrailles. Les poètes romains et les écrivains sacrés sont pleins de ces légendes (1). Ils sont habiles à détacher la lune de la voûte céleste, à suspendre le cours des fleuves, à faire descendre les forêts des flancs des montagnes. Au temps de l'empire, des prêtres marses président à certaines divinations au cirque et dans les temples; la nénie marse, les enchantemens sabins, *marsa nænia, sabella carmina,* sont redoutés non pas seulement des reptiles, mais des hommes; les bourreaux des premiers chrétiens emploient ces sortiléges à tourmenter leurs victimes, et la tradition se perd si peu dans les temps modernes qu'on voyait se célébrer encore il y a dix ans, à Cocullo, à l'est du lac, une fête où les charmeurs, après avoir rempli de cire la dent creuse des vipères pour les rendre inoffensives, les maniaient familièrement.

Rome eut ces peuples pour ennemis, puisqu'ils prétendaient garder leur indépendance après qu'elle eut vaincu et, peu s'en faut, anéanti, malgré leurs nombreuses forteresses, les Équicoles et les Èques établis au nord-ouest du lac, dans la célèbre plaine de Tagliacozzo. La défaite des Marses, malgré leur alliance avec tout le Samnium, devint inévitable à partir du jour où la petite ville d'Albe du Fucin, au nord, fut enlevée aux Èques et devint colonie romaine, en l'année 302. Nous n'avons pas à reprendre les traits connus de l'histoire générale, la défaite des Marses, ce qu'ils rendirent à Rome, une fois soumis, d'énergiques services, leur révolte ensuite, si menaçante pour l'unité romaine lors de la terrible guerre sociale. Il faut toutefois, quand on visite la Marsique, avoir présens à l'esprit ces souvenirs que sollicite et ranime l'aspect des vestiges de l'antiquité encore subsistans.

Tout autour de l'ancien lac, des villes et des bourgs, dont quelques-uns maintenant bien misérables, attestent par leurs noms et par leurs ruines une ancienne prospérité. Albe par exemple, construite sur trois collines entre le mont Velino, un des plus élevés de la péninsule, et la rive septentrionale du lac, offre un curieux

(1) Voyez le psaume 57; Horace, *Epodes,* 17; Ovide, Silius Italicus, saint Augustin.

spécimen de la fortification antique, italiote ou romaine. C'est ce lieu qu'il faut visiter, le livre de Carlo Promis à la main (1), pour voir comment étaient pratiqués les préceptes d'Énée le tacticien, de Philon de Byzance et de Vitruve. C'est là qu'on peut s'instruire par de clairs exemples, encore aujourd'hui, de ce que c'étaient que les portes *scées*, fortifiées extérieurement d'une tour oblique placée au côté gauche (*skaios* en grec) : l'ennemi, gravissant la hauteur, laissait son côté droit, non muni du bouclier, à découvert. Aux énormes murs sinueux garnis de tours, aux galeries souterraines, œuvres des anciens habitans, les Romains ont ajouté, sur les flancs de la colline, une admirable triple enceinte; un vaste *agger*, avec son fossé, défendait la campagne; des églises chrétiennes ont remplacé, dans chacune des citadelles élevées sur les trois sommets, les temples de Jupiter, de Junon et de Minerve, qu'avaient peut-être précédés des autels consacrés aux dieux inconnus des populations primitives. Par sa situation sur la voie Valérienne, à l'issue de la vaste plaine des Champs Palentins, la seule qui offre une entrée facile vers le bassin lacustre, Albe était évidemment, surtout quand les eaux s'étendaient presque à ses pieds, la clé du pays et un excellent poste d'observation en même temps qu'une forteresse redoutable. Les Romains s'en servaient comme de prison d'état; c'est là qu'ils enfermèrent Persée, le roi de Macédoine, et Bituit, le roi des Arvernes. On voit bien par ses ruines qu'elle a été pendant un temps riche et florissante : c'est d'Albe que sont venues au palais Colonna, dans Rome, où elles se voient encore aujourd'hui, les statues de Scipion et d'Annibal; mais Charles d'Anjou dévasta un de ses plus beaux temples pour construire une église près du lieu de sa victoire sur Conradin de Souabe.

Si nous faisons le tour de l'ancien lac vers l'est et le sud, en plein pays marse, nous errons parmi des villes mortes qui paraissent avoir rempli un rôle historique dont nous retrouvons à grand'peine dans les textes quelques faibles vestiges. Telle est Marruvium, une ancienne capitale, dont les débris intéressans se retrouvent au village de San Benedetto. Fondée, disait-on, par un chef venu de Lydie, elle aurait été plus d'une fois engloutie par les eaux du Fucin. Une baisse considérable du lac a permis, en 1752, d'y faire des fouilles, qui ont donné, entre autres objets de valeur, les statues de Claude, d'Agrippine et de Néron, transportées alors au château de Caserte, et depuis au musée de Naples. Deux tours ou pyramides mutilées, ayant servi sans doute à des tombeaux, des restes de murs très étendus, un théâtre, des chapiteaux, des bas-reliefs, des sarcophages épars dans la campagne, et des inscriptions, à peu près

(1) *Le antichità di Alba fucense negli Equi,* in-8°; Rome 1836.

toutes recueillies, témoignent encore de sa grandeur passée. Les légendes du moyen âge plaçaient dans toute cette contrée des palais magnifiques, souvenirs à demi effacés, et transformés par l'imagination populaire, des monumens que la domination romaine avait jadis élevés sur ces rives.

Sans nous arrêter au village de Venere, nom qui conserve assurément la mémoire d'un ancien culte, ni à celui d'Ortucchio, peut-être identique à l'île d'Issa, mentionnée par Denys d'Halicarnasse parmi les primitifs *oppida* des aborigènes, nous devons conjecturer que la puissance des Marses avait gagné du sud vers la côte occidentale du lac, puisque nous trouvons mentionnée de ce côté dans les textes anciens, comme faisant partie de la Marsique, une ville aujourd'hui, ce semble, complétement disparue, Angitia ou Nemus ou Lucus Angitiæ, dont le village actuel de Luco marque sans doute l'ancienne place. Quelle était au juste la déesse Angitia? Son nom paraît signifier : celle qui étrangle. Lui venait-il de ce qu'elle avait enseigné aux anciens Marses comment triompher des serpens et guérir les blessures? Était-elle identique à la déesse Angerona, qui avait un temple près d'une ancienne porte voisine du forum romain, et qu'on représentait avec un doigt appliqué sur ses lèvres, comme pour ordonner ou s'imposer à elle-même le silence? Était-ce la divinité personnifiant l'angoisse intérieure, et en même temps la résignation, vertu stoïcienne et romaine, qui ne permet pas les cris de la douleur? Était-ce enfin la déesse de l'angine? Un vieil historien, cité par Macrobe, assure que les Romains atteints de cette maladie cruelle obtenaient par son intervention d'en être guéris. Toutes ces interprétations, dont il est possible que pas une ne soit la bonne, ont été données dans l'antiquité même. Quant à savoir s'il y avait réellement à côté du bois sacré et du temple d'Angitia une ville, c'est un autre problème qui n'a jamais été résolu, mais sur lequel cependant de curieux débris paraissent jeter quelque lumière. On a trouvé enfouis tout près de là des fragmens de bas-reliefs qui représentent peut-être la cité disparue.

Le lac Fucin, autour duquel étaient établis les Marses, a été pour beaucoup dans la destruction de tous ces souvenirs. En même temps qu'il isolait et fortifiait cette région, trop souvent il la désolait, il la stérilisait et la couvrait de ruines. Le Fucin était le plus grand lac de l'Italie centrale et méridionale. D'une forme elliptique, il avait la vaste superficie de 15,000 hectares. Son grand axe, ce qu'on peut appeler sa longueur, du nord-ouest au sud-est, était de 20 kilomètres, son petit axe de 11, sa profondeur de 18 mètres environ. Ces chiffres s'appliquent à la condition normale du lac, dans l'antiquité comme dans les temps modernes; mais, par des causes sur lesquelles nous reviendrons, il avait eu de tout temps des va-

riations considérables. On a des preuves que, dans les temps historiques, il a couvert de ses eaux la vaste plaine située au nord de son bassin. Julius Obsequens, qui a compilé dans les annales étrusques son livre sur les prodiges, note à la date de 138 avant l'ère chrétienne une crue qui a dû être terrible. Strabon dit qu'aussi vaste qu'une mer, tantôt il s'élève jusqu'au sommet des montagnes, tantôt il s'abaisse, restituant à l'agriculture les champs qu'il lui ravira de nouveau peu de temps après. Avec Marruvium, suivant les anciens auteurs, d'autres villes encore, Archippe, Penna, avaient été englouties. Chacune de ces inondations laissait après elle des marécages, de sorte qu'au culte de la déesse Angitia les Marses avaient ajouté ceux de Mephitis et de la Fièvre. Au lac Fucin lui-même ils élevaient des autels et offraient des sacrifices. Cette religion de la peur était commune à toute la primitive antiquité. Endiguer ou diriger les eaux eût semblé faire violence, comme on disait, à la déesse Nature, aussi bien que couper les isthmes et dessécher les marais. De telles œuvres étaient réservées à des héros, placés au-dessus de l'humanité par l'admiration des autres hommes.

César, grâce à la hauteur de son génie et au progrès des temps, n'avait plus de ces scrupules. Le lac Fucin ne retenait pas seulement improductive une grande étendue de terre au milieu même de l'Italie; ses crues continuelles contribuaient de plus à la décadence de l'agriculture et aux difficultés toujours croissantes de l'approvisionnement de Rome. Il projeta d'y mettre un terme par de grands travaux hydrauliques, en même temps qu'il construirait une route offrant une précieuse communication entre l'Adriatique et la capitale. Il y voulait joindre le desséchement des Marais-Pontins, l'établissement d'un vaste port à Ostie, et même l'ouverture d'un canal à travers l'isthme de Corinthe; il assainirait ainsi trois importantes régions de l'Italie centrale, il contribuerait à écarter les obstacles qui alarmaient sans cesse le marché de Rome, et abrégerait les distances qui la séparaient des marchés de l'Orient.

On sait comment de si vastes projets furent interrompus. L'œuvre politique entreprise par Auguste absorba tout son règne et celui de Tibère. Cependant le fléau de la disette occupait une place toujours plus grande dans les préoccupations, dans les anxiétés des maîtres de l'empire. Ce fléau ne cessa d'agiter Rome et l'Italie pendant les années de Caligula; de sorte que la pensée du gouvernement impérial se reporta inévitablement vers les grands projets conçus par César. Ce fut à l'empereur Claude que fut dévolue la tâche de les exécuter, à Claude dont l'histoire ne doit pas taire certains actes éclairés, et de qui la science curieuse, impartiale, de nos jours a retrouvé tant d'œuvres intelligentes et utiles. Son célèbre discours de Lyon a été le programme d'une politique juste et libérale. Son

attitude fut équitable envers les populations vaincues : on connaît ses égards pour les traditions du peuple étrusque; il mit fin décidément aux sacrifices humains en Gaule; il protégea les esclaves. Les épigraphistes ont retrouvé, il n'y a pas dix ans, son édit de l'an 46 sur le droit de cité des Anaunes, et les découvertes ou les vérifications nouvelles de l'archéologie ont, d'autre part, beaucoup étendu la liste des grands travaux publics auxquels son nom doit rester attaché. C'est lui qui, pour achever de constituer l'administration des eaux, si importante aux yeux des Romains, fit ajouter à l'office consulaire des *curatores aquarum* celui des *procuratores aquarum*, choisis entre les affranchis de la maison impériale. C'est lui qui, après avoir déblayé et aménagé les embouchures du Tibre, construisit le port d'Ostie, avec deux jetées, une digue et un phare. Le plus grand et le plus beau des acqueducs romains qui subsistent aujourd'hui, celui qui, de la montagne, vient s'attacher à la Porte Majeure, doit lui être attribué. On a retrouvé d'autres aqueducs encore, élevés par Claude dans les autres parties de l'Italie ou de l'empire : un à Lyon, un en Étrurie, près de Vulci, sur la Fiora.

La région du lac Fucin devait attirer spécialement ses regards; lui seul y exécuta le projet de César de mettre en communication les deux mers par une route transversale : continuant vers l'est la voie Valérienne, il lui fit franchir les défilés de l'Apennin oriental et construisit la voie Claudienne-Valérienne, des hauteurs voisines du lac aux embouchures de l'Aterno, sur l'Adriatique. Il y ajouta surtout ce grand travail de l'émissaire du Fucin vers le Liri, une des œuvres les plus remarquables de l'antiquité, que nous pouvons espérer de pouvoir connaître et décrire désormais, grâce aux explorations récentes, mieux qu'on n'avait pu le faire jusqu'à ce jour. Les derniers ingénieurs de Fucin ont étudié pierre par pierre, ce n'est pas trop dire, l'ancienne galerie romaine; ils ont repris toute l'œuvre pour la refaire et l'agrandir, et, comme ils ont noté avec soin ce qu'ils ont vu, nous devons, avant de raconter leurs propres travaux, considérer leurs informations sur ceux des anciens, dont ils se sont si utilement aidés, et sans la connaissance desquels les leurs ne se comprendraient pas : occasion peut-être unique de comparer de si près pour de telles œuvres le degré qu'avait atteint la Rome impériale, et le progrès que les modernes ont accompli.

Le plan général adopté par les ingénieurs romains est parfaitement simple. Le fleuve Liri, devenu célèbre par tant d'épisodes historiques et qui va se jeter à Gaëte, passe au nord-ouest de la région du lac, à une distance de 5 kilomètres 1/2, avec une altitude de bassin notablement inférieure. Il est vrai que la haute montagne du Salviano, continuée dans la direction de l'ouest par les Champs Palentins, se dresse entre le lac et le fleuve; mais cette difficulté

n'arrêta pas les ingénieurs de Claude, qui résolurent de percer à travers la montagne, à 300 mètres au-dessous du sommet, un canal intérieur, facile à poursuivre sous la plaine voisine. Les points extrêmes de la ligne sur laquelle on devait opérer furent bien choisis et les nivellemens généraux faits avec soin. La tête de l'émissaire, placée sur la côte nord-ouest du lac, se trouvait à $21^m,8$ au-dessus du fond du Liri; l'embouchure étant d'autre part à $12^m,64$ au-dessus du même lit, la pente totale était de $8^m,44$ sur les 5,595 mètres qu'on avait à parcourir. On avait donc une inclinaison de $1^m,50$ par kilomètre, rien de plus simple. Comme le fond du lac, d'après les calculs approximatifs, les seuls qu'on puisse faire aujourd'hui, paraît être resté au temps de Claude inférieur de 1 mètre au moins à la tête de l'émissaire, on en doit conclure que l'entreprise visait non pas à un desséchement complet, mais à un simple règlement des eaux, en même temps qu'au profit qu'on retirerait de la reprise d'une bonne quantité de terres à affermer ou à vendre. Tacite nous apprend que le célèbre affranchi Narcisse fut chargé de surveiller et de diriger les travaux, *Narcissum ministrum operis.* Probablement ce favori de l'empereur touchait du trésor les sommes jugées nécessaires, à la charge de payer à son tour les divers entrepreneurs (*redemptores*) et de faire entrer l'empereur en possession de la plus grande quantité possible de terres conquises sur les eaux. L'idée d'une spéculation avantageuse s'ajoutait certainement aux vues d'utilité publique, Suétone l'affirme : *non minus compendii spe quam gloriæ;* des spéculateurs empressés étaient venus solliciter l'empereur, offrant de se charger d'une partie des dépenses moyennant des droits sur les terres nouvelles.

Il y a deux parties à distinguer dans l'ensemble du travail romain : d'une part l'émissaire proprement dit, d'autre part l'*incile*, c'est-à-dire tout un système de constructions en avant de l'émissaire destinées à diriger et à maîtriser l'introduction des eaux. Le mot italien ou latin *incile*, qu'on veut dériver de *incidere*, désigne proprement le terrain réservé pendant les travaux préparatoires entre un bassin plein d'eau et la tête de l'émissaire qui doit lui donner écoulement, terrain que l'on coupe ensuite afin de permettre cet écoulement.

Pour ce qui est de l'émissaire même, probablement on commença de le creuser du côté de l'embouchure, un peu au-dessous du village actuel de Capistrello, sur le Liri. La première difficulté venait de la nature des terrains qu'il fallait traverser. On avait à creuser les trois quarts du tunnel, sans d'autres instrumens sans doute que le pic et le ciseau, dans une roche calcaire, quelquefois très compacte et très dure, le reste au milieu de blocs détachés ou bien parmi les argiles et les sables. Puis, comment amener ce qu'il

fallait d'air respirable, par exemple dans la portion du tunnel à ouvrir sous le mont Salviano, à 300 mètres de profondeur, et comment extraire les déblais? — C'est ici que se montre le déploiement inouï de moyens imparfaits, mais cependant énergiques, par où l'antiquité suppléait à l'infériorité de son industrie, dépourvue de nos puissantes et ingénieuses machines. L'air respirable était introduit, assurément en abondance, par les puits verticaux et par les *cunicoli*, galeries obliques traversant quelquefois plusieurs puits verticaux et correspondant par le tunnel avec d'autres galeries remontant en sens contraire, comme les branches d'un siphon. Sur toute la ligne du lac au Liri, les hardis mineurs romains n'ont pas creusé moins de quarante puits et de six *cunicoli*.

Ces mêmes galeries servaient à l'extraction des matériaux, grâce à un système dont on a l'image fidèle sur un bas-relief antique enfoui dans l'émissaire comme ceux d'Angitia. Ce fragment représente l'intérieur d'un des puits que nous venons de désigner, muni de boisages tels qu'on en a retrouvé un grand nombre dans les diverses galeries. Les croisées horizontales formées par ces boisages divisent le puits en quatre sections verticales, parcourues par quatre bennes ou seaux cylindro-coniques en cuivre, renforcés de larges bandes de fer. Ces bennes montent et descendent pour enlever les déblais à l'aide de cordages enroulés sur un tambour vertical, que des esclaves placés à l'ouverture supérieure du puits font tourner par une longue barre à l'extrémité de laquelle ils se tiennent, travail grossier, lent et pénible que des animaux eussent mieux accompli que des hommes. Une de ces bennes a été retrouvée intacte avec son entière armature.

Le contraste de l'insuffisance des moyens compensée par la prodigalité des efforts se montre en particulier dans un curieux épisode de la construction primitive que les explorations récentes ont seules révélé dans le détail. A l'endroit où le tunnel quittait la roche compacte qui forme la base du mont Salviano pour entrer dans les argiles des Champs Palentins (1), il déviait tout à coup vers la gauche, et ne revenait que 132 mètres en aval vers la ligne normale. Un mur fermait la section de la galerie au lieu même où elle était abandonnée. De précédens explorateurs croyaient que les Romains avaient rencontré là une effroyable caverne et des eaux souterraines; mais les derniers ingénieurs, en pénétrant dans ces lieux, y ont reconnu, à la nature des matériaux épars, un éboulement survenu au moment où les ouvriers romains maçonnaient cette partie. Les eaux du lac auront fait irruption, par suite d'une crue peut-être, alors que, la

(1) Entre les puits 19 et 20. Le numérotage conventionnel des puits commence du côté de l'embouchure; le mont Salviano se trouve entre le 22e et le 23e.

galerie étant ouverte tout entière, on achevait les travaux. L'éboulement causé par ces eaux aura coupé le tunnel en deux sections, celle d'amont restant inondée. Pour la dégager, les mineurs romains, se plaçant en aval de la partie obstruée, auront creusé vers leur droite et un peu au hasard un nouveau tronçon de galerie ramené bientôt en amont de l'éboulement, vers la roche du mont Salviano. Une fois en présence de ce mur de rocher et tout près de l'endroit où l'écoulement était interrompu, ils auront percé ce mur avec précaution, de manière à procurer à l'eau une issue qu'ils pourraient modérer. Quant à l'éboulement, ils l'enfermaient entre des murs et ne s'en occupaient plus. Voilà bien d'une part l'impuissance des anciens mineurs dépourvus de machines d'épuisement (la pompe de Ctésibius ne leur suffisait pas), et d'autre part leur intrépidité à se creuser à une profondeur de 90 mètres une voie nouvelle et irrégulière. Cette opération, disent MM. Brisse et de Rotrou, dut être une des plus pénibles et des plus dangereuses de toute l'entreprise. Les constructeurs modernes, obligés de continuer le déblai à travers l'éboulement pour rectifier la courbe, durent avoir recours ici à l'air comprimé; comment les Romains, qui n'avaient pas cette ressource, ont-ils fait pénétrer l'air nécessaire dans ce nouveau tronçon de galerie jusqu'à ce qu'une communication avec le tunnel en amont fût ouverte? Les mille difficultés qu'ils ont dû subir et leurs expédiens imprévus ont excité l'étonnement de ceux qui étaient appelés, dix-huit siècles plus tard, à leur succéder devant les mêmes obstacles.

D'autres imperfections, qui eussent pu être évitées, déparaient l'émissaire de Claude. D'abord on avait substitué à la ligne droite une direction se composant de trois lignes qui se rencontraient sous des angles très ouverts. Secondement, ces trois grandes lignes elles-mêmes n'avaient pas été exactement suivies, et de fréquentes déviations attestaient une grande inexpérience ou plutôt peut-être une grande négligence dans l'exécution. En troisième lieu, la pente de l'émissaire, au lieu d'être uniforme, était interrompue par quelques contre-pentes dont les sommets étaient plus élevés que l'entrée même de la galerie souterraine, et qui devaient donc nécessairement faire obstacle au passage des eaux. Enfin, tandis que l'ingénieur, à n'en pas douter, avait assigné à la galerie souterraine une ouverture ou une surface de section transversale mesurant $8^{m},50$, on constatait, dans un grand nombre de tronçons intérieurs, que cette ouverture était réduite de la moitié ou des deux tiers, ou même ne présentait plus qu'une sorte de trou informe placé en dehors de l'axe normal, et par où l'eau s'introduisait difficilement. Ce vaste émissaire souterrain de 6 kilomètres, auquel il faut ajouter les immenses appendices des *cunicoli* et des puits, qui ont doublé le travail, semble donc avoir été bien conçu et mal

exécuté, soit par la faute des ouvriers, soit par celle des entrepreneurs parcellaires, soit par celle du directeur de l'entreprise, ce qui ne l'empêche pas, à cause de la grandeur des difficultés vaincues, de devoir compter parmi les œuvres les plus considérables qu'ait accomplies l'antiquité.

Nous avons dit qu'en avant du tunnel l'ingénieur romain avait placé un système de constructions ayant pour objet de diriger et de maîtriser la transmission des eaux. C'est l'ensemble de ces ouvrages qu'on désigne sous le nom d'*incile* : les débris de maçonnerie qu'on en a retrouvés, et dont MM. Brisse et de Rotrou, dans les planches de leur volume, ont reproduit à peu près complétement le détail, ont été assez considérables pour que la forme primitive et surtout le but en fussent restitués avec quelque certitude. Il y avait trois ouvrages différens. Sur la rive même, un petit canal aux bords évasés et fortifiés contre les affouillemens du lac servait de prise d'eau. Puis venait, après une vanne de sûreté, un premier bassin qu'on a supposé, d'après les débris subsistans, avoir dû être de forme hexagonale; il était suivi d'un second bassin en forme de trapèze et inférieur de $5^{m},48$, qui aboutissait précisément à l'entrée du tunnel. Une vanne se trouvait entre les deux bassins, et une troisième à la tête de l'émissaire.

C'est avec le souvenir de ces dispositions qu'il faut essayer d'expliquer certains textes de Tacite, restés jusqu'à présent très obscurs. On était arrivé à la fin du règne de Claude; les onze années pendant lesquelles on avait employé au travail de l'émissaire, selon Suétone, 30,000 ouvriers étaient terminées. Narcisse venait de déclarer à l'empereur que tout était prêt pour l'inauguration. Claude, fier de l'œuvre accomplie en son nom, voulut qu'on célébrât à cette occasion une brillante naumachie, pour laquelle on construisit deux flottes composées de trirèmes et de quadrirèmes, les plus forts bâtimens de cette époque. Elles avaient pour équipage 19,000 condamnés; des radeaux dressés le long des rives étaient montés par les soldats de la garde prétorienne et ceux de la marine, et portaient des machines de guerre prêtes à imposer le courage à ceux qui devaient combattre pour le plaisir de César. Celui-ci, vêtu du manteau impérial, était entouré de sa cour; il avait à ses côtés Agrippine, qui portait la chlamyde d'or, et le jeune Néron. Le signal de la bataille fut donné par un Triton d'argent qu'un mécanisme hydraulique faisait résonner et mouvoir, et, après le combat, on procéda à l'ouverture de l'émissaire. C'est à décrire ce dernier épisode que Tacite emploie des expressions que l'examen raisonné des travaux primitifs peut sans doute aider à mieux comprendre : « Le spectacle achevé, — nous empruntons la traduction de M. Burnouf, — on ouvrit passage aux eaux, et alors parut à découvert l'imperfection de l'ouvrage :

le canal destiné à la décharge du lac ne descendait pas à la moitié de sa profondeur. On prit du temps pour creuser davantage, et, afin d'attirer de nouveau la multitude, on donna un combat de gladiateurs sur des ponts construits à ce dessein. Un repas fut même servi près du lieu où le lac devait se verser dans le canal, et devint l'occasion d'une terrible épouvante. Cette masse d'eau violemment élancée entraîna tout sur son passage, et ce qu'elle n'atteignit pas fut ébranlé par la secousse ou effrayé par le fracas et le bruit. Agrippine, profitant de la terreur du prince pour l'animer contre Narcisse, directeur de ces travaux, l'accusa de cupidité et de vol. Narcisse ne manqua pas d'accuser à son tour le caractère impérieux de cette femme et son ambition démesurée (1). »

Voilà un très curieux récit, auquel par malheur manque une suffisante clarté. Que signifient ces expressions de l'historien romain : *Incuria operis manifesta fuit... Eoque tempore interjecto altius effossi specus ?* Il semblerait, à lire le traducteur, que l'émissaire tout entier, placé trop haut, dut être creusé davantage ; plusieurs l'ont décidément entendu de la sorte : interprétation inadmissible, car c'eût été un travail énorme d'abaisser le radier ou plancher du tunnel, et Tacite indique évidemment qu'un temps peu considérable dut suffire pour pratiquer entre les deux inaugurations le changement ordonné par Narcisse. La tradition, d'accord avec le texte, prétend que l'empereur resta pendant cet intervalle sur les bords du lac, habitant une villa située dans les environs du bourg actuel de Trasacco. De plus, l'inspection du tunnel faite avec tant de soin par M. Brisse atteste qu'il n'y a pas eu de retouches. Les expressions dont s'est servi Tacite sont assurément peu précises, mais les traducteurs n'ont pas cherché ou n'ont pas réussi à les comprendre, ce qui était à la vérité difficile sans l'aspect des lieux. Voici comment pourraient s'expliquer, ce semble, les circonstances auxquelles le récit de l'historien fait allusion.

Il va de soi qu'une masse d'eau telle que celle du lac Fucin ne pouvait s'écouler que progressivement, grâce à l'approfondissement successif du canal d'écoulement conduisant les eaux à la galerie souterraine. Lors de la première inauguration que Tacite vient de nous décrire d'une manière insuffisante, Narcisse put montrer à l'empereur le lac s'écoulant d'abord par le petit canal, puis dans le bassin hexagonal, puis, avec une chute de $5^{m},48$, par le bassin trapézoïde jusque dans l'émissaire. Ses ennemis firent remarquer à l'empereur, bien à tort sans doute, que sa prise d'eau était établie à une faible profondeur, qu'une petite partie seulement des terres serait dessé-

(1) *Annales*, XII, 57-8.

chée, et que, par suite, la spéculation présenterait, après d'énormes dépenses, bien peu d'avantages. Narcisse avait sa réponse toute prête : on devait attendre, put-il dire, que le premier abaissement du lac fût terminé; alors il établirait plus bas une autre prise d'eau et tout un nouvel appareil. Bien mieux, il avait préparé à l'avance cette seconde opération. Pour répondre aux médisances, il n'avait eu qu'à chercher un moyen de montrer dès maintenant aux yeux de tous que les eaux, une première fois abaissées, trouveraient une autre ouverture plus bas encore. Les débris de ses constructions ont fait voir, disions-nous, que le bassin hexagonal, où le petit canal riverain amenait les eaux, était de $5^{m},48$ plus élevé que le bassin trapézoïde, placé immédiatement en aval, et destiné à les introduire dans l'émissaire même. On a trouvé en outre une galerie sous ce bassin, galerie communiquant en amont, c'est-à-dire vers le lac, avec un puits qui remontait vers le petit canal d'ouverture. Rien de plus naturel que de penser que ces travaux faits après coup sont précisément ceux auxquels fait allusion Tacite. Narcisse aura supprimé la différence de niveau, aux yeux de ceux que la chute de l'hexagonal dans le trapézoïde aurait déjà dû convaincre, en faisant construire sous le premier de ces deux bassins une galerie couverte, où il aura amené les eaux par le puits qu'on a pu voir muni encore des rainures destinées à ses vannes. Il n'y a pas besoin d'être bien expérimenté dans la science hydraulique pour comprendre que, pendant toute la durée d'une opération telle que l'écoulement d'un grand lac, l'ingénieur est toujours en présence d'un cône formé d'un côté par la ligne de la rive, qui se découvre lentement, et de l'autre côté par la ligne inclinée des conduits provisoires entraînant les eaux vers la galerie définitive. Ces conduits ou canaux sont naturellement destinés à être détruits dès que le niveau du lac s'est abaissé jusqu'à leur orifice et à être remplacés par d'autres conduits posés plus bas; en même temps le cône, tranche par tranche, se trouve diminué, jusqu'à ce que soit atteinte la pente *minima* à donner aux ouvrages précédant l'émissaire. Narcisse avait placé au niveau définitif le radier du bassin trapézoïde; et les $5^{m},48$ qu'avait de plus en hauteur le bassin hexagonal représentaient, sauf la pente définitive à conserver, l'élévation du cône dont il comptait se défaire pour abaisser le lac de 5 mètres environ. C'est ce qu'il rendit visible à l'avance en amenant les eaux dans le nouveau canal creusé au-dessous du bassin hexagonal; ce travail pouvait bien s'accomplir en quelques semaines, puisqu'il se faisait à ciel ouvert sur une longueur de 28 mètres seulement. La preuve était donnée qu'en peu de temps une quantité notable de terres reconquises à l'agriculture s'ajouterait à celle qu'on avait trouvée insuffisante. La hauteur que l'ingénieur avait assignée à la tête de l'é-

missaire répondait d'ailleurs par elle seule à toutes les critiques.

Si cette explication est juste, nous savons maintenant ce qu'il faut entendre dans le récit de Tacite par les mots *opus* et *specus*. L'historien a d'abord voulu dire qu'on reprochait à Narcisse d'avoir placé trop haut, par une prétendue négligence, le radier du bassin hexagonal. Il a voulu rappeler ensuite que, dans le bref délai qui sépara les deux inaugurations, Narcisse fit creuser par-dessous ce même bassin. On peut être d'avis qu'écrivant près d'un demi-siècle après, et sans avoir été témoin oculaire, il ne s'est pas exprimé d'une manière précise; voilà du moins les circonstances, mal connues de lui-même, auxquelles il a fait allusion.

Nous avons encore à expliquer ce qu'il mentionne à propos de la seconde inauguration. Le commentaire paraît ici plus facile, car, tandis que les constructions antiques auxquelles nous venons de nous référer ont disparu dans les constructions modernes et ne se retrouvent plus que dans les dessins de nos ingénieurs, on n'a au contraire qu'à visiter aujourd'hui encore les travaux du Fucin pour retrouver la trace subsistante de l'accident survenu il y a dix-huit cent vingt-cinq ans. Voici très probablement ce qui eut lieu. Le bassin hexagonal était devenu inutile, puisque l'eau ne devait plus couler que dans un canal pratiqué en dessous de ce bassin. Narcisse, sur qui pesait la nécessité d'amuser un maître afin de mater une cour hostile, s'avisa de faire dresser par-dessus, avec des charpentes, un échafaudage du haut duquel on verrait l'eau du canal s'engouffrant dans le puits en amont. Il y plaça les spectateurs; mais une faute avait été commise : la vanne de sûreté placée à l'entrée du puits était mal située pour régler l'écoulement et soutenir le premier choc. Les eaux la rompirent, ne suivirent pas la route qu'on leur avait ouverte, allèrent renverser la partie supérieure du mur qui séparait le bassin trapézoïde du bassin hexagonal, et refluèrent avec impétuosité dans celui-ci, qui était tout encombré par les étais du pavillon impérial. MM. Brisse et de Rotrou ont donné dans leur atlas le dessin de ce mur, avec la réparation antique très nettement marquée, et il est facile au visiteur actuel de l'apercevoir, de la plaine même du Fucin, par une ouverture qui laisse à découvert une portion de l'ancien bassin hexagonal.

Il est toujours intéressant de pouvoir proposer un commentaire de plus aux récits d'un écrivain tel que Tacite; d'autant plus s'il s'agit d'une page historique, importante à plusieurs égards, sur laquelle on n'avait jusqu'à présent aucune vraie lumière, et que viennent éclairer les témoignages des monumens. MM. Brisse et de Rotrou ont donc rendu un double service en faisant connaître ces monumens, et en donnant leurs conjectures sur la comparaison avec les textes.

Ils ont beaucoup chargé Narcisse; ils pensent trouver la preuve des pillages qui lui ont été reprochés dans la manière dont l'émissaire a été exécuté. Les conceptions de l'ingénieur étaient excellentes, disent-ils, mais Narcisse a voulu gagner sur les matériaux et sur la main-d'œuvre; il a été coupable de deux façons : il a fait avec les entrepreneurs parcellaires des marchés au rabais, et il les leur a laissé exécuter bien ou mal; nous aurions ici un exemple des moyens qu'avait un puissant affranchi pour acquérir ou pour augmenter une immense fortune.

Il est certain que ces favoris des empereurs étonnaient Rome par leurs énormes richesses : on a évalué celles de Pallas à 60 millions de notre monnaie, et celles de Narcisse à 80. Polybe et Callistos n'étaient sans doute pas moins favorisés. Il est très vrai, Tacite en témoigne sans cesse, que les plus graves accusations circulaient dans Rome sur les intrigues auxquelles ces hommes avaient, disait-on, recours. Ne faut-il pas toutefois tenir compte des jalousies et des haines que suscitait dans les rangs de l'aristocratie romaine, alors bien déchue, le succès des affranchis? On sait combien, depuis Auguste, le gouvernement impérial, peu sûr du concours de la noblesse, avait apprécié les services très effectifs de cette sorte de classe moyenne récemment parvenue à la vie politique. Il n'est pas impossible qu'un certain nombre d'entre eux se soient enrichis légitimement par le commerce et l'industrie, qui prenaient alors un si grand essor dans le monde romain, grâce en partie à leur active intelligence. Narcisse paraît bien avoir commis d'accord avec Messaline des extorsions et des cruautés; Agrippine, dont il était l'ennemi déclaré, l'a publiquement accusé, comme nous le dit Tacite, de s'être approprié une partie des fonds destinés au desséchement du Fucin. La conjecture de MM Brisse et de Rotrou est donc ingénieuse et vraisemblable; elle a le grand avantage d'être en accord avec les bruits rapportés par Tacite et Dion Cassius. Cependant cet accord même est peut-être une cause de suspicion; il n'est pas absolument décidé si les imperfections du tunnel doivent être imputées de préférence aux entrepreneurs ou au directeur, et s'il y a eu de la part de ce dernier dilapidation ou simple négligence. Nous avons vu que les accusations formulées lors de la première inauguration ne s'étaient pas vérifiées : l'accident survenu plus tard était peut-être la meilleure justification des premiers travaux. Il semble donc que les charges contre Narcisse, quelque probables qu'elles soient, ne sont pas accompagnées ici des preuves les plus concluantes.

Suivant les calculs de M. Brisse, le premier écoulement du Fucin a nécessairement duré un an, pour faire baisser le lac de 2 mètres au plus. On peut en conclure que Narcisse n'a pas achevé l'œuvre

qu'il avait préparée; il n'a pas, comme ce devait être son dessein, pratiqué une nouvelle prise d'eau et procédé à un second écoulement. Il en aura été empêché par les intrigues de ses adversaires et par la diminution de son crédit pendant la dernière année du règne de Claude. Dion Cassius nous dit qu'il fut accusé, à propos de l'accident de la seconde inauguration, d'avoir préparé lui-même la mort de l'empereur et d'Agrippine, afin d'effacer dans un grand désastre les vestiges de ses fraudes. Les deux épisodes que Tacite nous a racontés sont de l'année 52; Claude mourut en octobre 54, après quoi Narcisse, d'abord emprisonné, reçut l'ordre de se donner la mort. L'émissaire de Claude ne fonctionna donc comme galerie de desséchement que pendant un temps limité, jusqu'au terme d'un premier écoulement que la seule circonstance d'une crue aurait pu prolonger. Il put fonctionner quelque temps aussi comme trop-plein du lac; mais au bout de quelques années il s'obstrua. Pline le naturaliste, présent lors de la première inauguration et admirateur de l'émissaire, n'hésite pas à en accuser Néron, qui, par haine ou dédain pour le souvenir et les œuvres de son prédécesseur, négligea volontairement, dit-il, un entretien très nécessaire.

Fut-ce l'empereur Trajan, toujours si attentif aux intérêts matériels de l'Italie, qui reprit les travaux du Fucin? On peut s'appuyer pour l'admettre sur une inscription (1) exprimant un hommage du sénat et du peuple romain à cet empereur « pour avoir reconquis et restitué à leurs propriétaires les champs que la violence du lac Fucin avait inondés. » Cette inscription, après avoir été remarquée pour la première fois, disait-on, vers 1636 dans la petite ville d'Avezzano, n'avait été publiée qu'une vingtaine d'années plus tard, et déjà on ne retrouvait plus ce marbre, bien qu'il dût orner la base d'une statue de Trajan. La rédaction en a paru fautive à plusieurs érudits; rejetée par Orelli, elle est finalement acceptée par son savant continuateur, M. Henzen. En tout cas, Trajan ne dut rien faire ici de bien considérable. A en croire l'inscription même, ce serait peu avant sa mort qu'il aurait commencé ces travaux : il dut se borner à déblayer les parties de l'émissaire et de l'*incile* qui se trouvaient obstruées; cela pouvait suffire pour rendre aux propriétaires les terres conquises au temps de Claude.

Spartien nous atteste qu'Adrien à son tour fit au Fucin des travaux importans : *lacum Fucinum emisit.* Ces trois mots paraissent indiquer à eux seuls de nouveaux résultats. On cite en outre deux médailles, et une inscription, trouvée aussi dans Avezzano, qui con-

(1) Orelli, 796.

serve le souvenir d'un certain M. Marcius Justus, vétéran de la septième cohorte prétorienne de cavalerie dans l'armée d'Adrien, devenu magistrat d'Albe et curateur de l'émissaire; cela ferait croire à l'établissement sous le règne de cet empereur de toute une administration relative au Fucin. Enfin M. Brisse a retrouvé des tronçons de galerie inférieure construite évidemment sous l'empire, et d'après lesquels il lui paraît certain qu'Adrien ouvrit la muraille servant de base au puits pratiqué par Narcisse pour la seconde inauguration, et mit de la sorte sa prise d'eau nouvelle en communication immédiate et directe soit avec le canal creusé jadis au-dessous du bassin hexagonal, soit avec le radier du bassin trapézoïde et l'entrée de l'émissaire. Adrien aurait donc achevé ce que Narcisse avait préparé; il aurait ajouté réellement à l'étendue des terres déjà desséchées toutes celles que découvrit un second écoulement des eaux.

Il est très probable en effet qu'à partir d'Adrien le niveau du lac fut très notablement abaissé, puisque d'une part nous ne rencontrons plus après lui aucune mention d'opérations nouvelles autres que des déblaiemens, et que d'autre part on a retrouvé, paraît-il, à une certaine profondeur dans le bassin du lac, des restes d'habitations et de plantations antiques, des souches d'arbres assez grosses et encore à leur place, peut-être même des traces de briqueteries devant dater de l'époque impériale. Du IIe au XIIIe siècle, on n'a plus de témoignage sérieux d'aucune sorte concernant l'émissaire du Fucin. De très vagues indices conduisent à croire qu'il fut entretenu jusqu'à l'époque des invasions barbares, avec un procurateur et tout le personnel ordinaire de l'administration romaine. Probablement ces fonctionnaires habitaient près de l'*incile*, où l'on a découvert en 1855 les restes d'habitations assez considérables, d'une salle de bains, d'un cimetière, et d'un petit temple ou d'une chapelle dont l'inscription (1) indiquait qu'elle était consacrée au culte de la famille des Césars, à celui des dieux Lares, et même au génie du Fucin, honoré en divers endroits sur les bords du lac. Ces détails sont d'autant plus curieux qu'ils concordent avec plusieurs autres; on voit quelquefois par exemple dans les livres le mot *incile* interprété comme étant le nom d'un bourg ou d'une petite ville : est-ce une simple erreur ou bien un souvenir à demi effacé? En outre des constructions romaines que nous avons énumérées comme précédant l'émissaire, on voit sur le flanc du mont Salviano l'admirable ouverture du *cunicolo maggiore*, c'est-à-dire de la galerie inclinée qui descend du pied de la montagne jusque dans l'émissaire, ga-

(1) *Onesimus Aug. lib. proc. fecit imaginibus et Laribus cultoribus Fucini.*

lerie primitivement destinée au service des travaux et à l'aérage des chantiers. Sur ce point encore, les Romains n'ont pas plaint le travail; ces énergiques ouvriers ont pratiqué sur le flanc de la montagne et en s'enfonçant dans la roche trois ouvertures superposées en forme de voûte, qui s'inclinent doucement l'une vers l'autre, et atteignent finalement, mais à une assez grande profondeur, la galerie inclinée. Au moment où nous descendions par cette route oblique vers l'intérieur du tunnel, une femme descendait aussi, un vase à la main, pour aller puiser l'eau d'une source précieuse qui se trouve à mi-chemin vers la gauche dans le *cunicolo*, et qui a la réputation de faire venir le lait aux accouchées qui en manquent. Non-seulement elles boivent cette eau, mais elles portent sur elles quelque petite pierre enlevée du fond de la source, ou bien elles y déposent quelque caillou et souvent des pièces de monnaie en manière d'ex-voto. Cet usage et cette croyance séculaires paraissent se relier à un souvenir de vénération pour les chrétiens persécutés qui auraient été enfermés dans ces souterrains et nourris par cette eau miraculeuse. Febonio, l'historien des Marses, qui écrit dans le dernier tiers du XVIIe siècle, mentionne comme visibles de son temps un autel à Dieu le père et des peintures représentant la Trinité, autel et peintures consacrés vers l'entrée, ce semble, du *cunicolo maggiore*, par ces premiers chrétiens. On n'en a rien retrouvé aujourd'hui; tout cela prouve cependant que la fréquentation de ces lieux avait été pendant un certain temps populaire, alors sans doute qu'une partie des rives du lac Fucin, rendue naguère à l'agriculture, appelait les riverains à une activité nouvelle.

Jusqu'au temps de Frédéric II de Souabe, devenu roi de Naples, nous ne trouvons aucun renseignement sur le lac Fucin. Vers 1240, ce souverain puissant, qui a rempli l'Italie méridionale de ses monumens et de son souvenir, entreprit une restauration de l'émissaire de Claude, mais si inexpérimentée et si peu intelligente, au témoignage de ceux qui en ont retrouvé les traces, qu'à leur avis elle dut rester tout à fait inutile. A ses ouvriers on impute la barbarie d'avoir employé en guise de matériaux, après les avoir brisés, les bas-reliefs romains retrouvés pendant les travaux modernes. Peut-être, dans la première moitié du XVe siècle, le roi Alphonse Ier d'Aragon fit-il une tentative, qui en tout cas demeura sans résultats. Le célèbre architecte de Sixte-Quint, Fontana, y fut vainement employé en 1600; une crue du lac empêcha ou ruina ses travaux. Des dispositions qui paraissaient sérieuses, et qu'avaient suscitées, à la fin du XVIIIe siècle, de nouveaux dangers, furent arrêtées par les événemens politiques. Cependant la terrible crue qui eut son maximum en 1816 remplit la contrée de misère et de deuil. Ce

n'étaient plus seulement les terres riveraines qui étaient submergées, les bourgs et villages étaient envahis, les maisons s'effondraient, la famine menaçait. Ce fut une crise salutaire qui hâta l'issue tant désirée; il y fallut toutefois bien des années encore, pendant lesquelles parurent les publications d'un habile ingénieur napolitain, Afan de Rivera. En homme de science pratique et de bon sens, il rompait avec toute une école de prétendus érudits qui n'étudiaient guère la question du Fucin que dans les textes peu nombreux et peu clairs de Pline l'ancien, de Suétone, de Tacite et de Dion Cassius. Après avoir inspiré confiance par ses travaux préparatoires au gouvernement napolitain et à l'opinion publique, il obtint les fonds nécessaires pour déblayer, de 1826 à 1835, le tunnel construit par Claude. Ce n'était à ses yeux que la moitié de la tâche : il comptait faire adopter un projet suivant lequel, en remaniant les constructions de l'*incile*, on obtiendrait de dessécher la moitié du lac. Pendant qu'on hésitait, Rivera mourut, vers 1845; le lac, sorti encore une fois de ses limites, pénétra dans l'émissaire, dans lequel l'ingénieur, s'attendant à être chargé d'un travail d'ensemble et définitif, n'avait établi çà et là que des boisages sans maçonnerie. Ces ouvrages provisoires furent ruinés par les eaux, et l'émissaire se trouva dans un état pire que celui qu'avait créé le long abandon du moyen âge. La contrée se voyait menacée en 1851 des mêmes périls qu'en 1816. Enfin une société se forma pour entreprendre à ses risques et périls l'entier desséchement du lac, à la condition de devenir propriétaire d'une grande partie du sol reconquis. Cette société avait-elle bien calculé quelles seraient les dépenses d'un si grand travail? Rien de moins probable; il devint bientôt évident qu'elle ne suffirait pas à la tâche. Heureusement le prince Torlonia, qui s'était inscrit pour la moitié du capital social, avait fait de son côté ses calculs. Voyant fort mal engagée une affaire où intervenaient les plus grands intérêts publics et privés, il prit hardiment son parti, racheta les actions qui représentaient la seconde moitié du capital social, et à partir de ce jour conduisit sans interruption vers le succès une entreprise que, pendant une longue série de siècles, les divers gouvernemens avaient vainement tentée.

II.

Un complet examen des conditions dans lesquelles était placé le lac Fucin devait conduire la science moderne à en vouloir accomplir le complet desséchement. Le lac Fucin était ce qu'on appelle un lac fermé, c'est-à-dire qu'il ne perdait par aucune ouverture rien de ses eaux; tout au plus trouvait-on vers la côte nord-ouest, entre des bancs de calcaire disjoints, quelques absorbans, qui n'a-

gissaient que dans les grandes eaux et s'obstruaient aisément. Nulle grande rivière ne s'y déversait; il ne recevait guère que des torrens, tantôt presqu'à sec, tantôt redoutables. Nul lac compris dans son bassin hydrologique ne lui envoyait son tribut. Il n'était alimenté, à vrai dire, que par les pluies et la fonte des neiges: il ne perdait rien que par l'évaporation, cause perpétuellement active et essentiellement variable, car elle dépend de l'état hygrométrique de l'atmosphère, qui change sans cesse. Supposez, dit M. Brisse, une série indéfinie d'années humides, c'est-à-dire pendant lesquelles les pluies l'emportent sur l'évaporation, un tel lac montera jusqu'au moment où il aura acquis une superficie sous l'influence de laquelle l'évaporation lacustre lui enlèvera un volume égal à celui que lui apporteront les pluies, situation dans laquelle il aura atteint son maximum d'étendue, et demeurera stationnaire, au grand danger de toute la contrée. Les sondages démontraient d'ailleurs que la cuvette du lac était peu profonde, la pente générale uniforme et douce, le fond composé d'une énorme couche d'argile surmontée d'une couche épaisse de terre végétale. En effet, à mesure que les hommes avaient déboisé les montagnes environnantes, l'humus caché dans les replis de ces montagnes avait glissé dans le bassin lacustre; outre cela les millions de fascines que, depuis des siècles, les pêcheurs jetaient dans les eaux pour prendre le poisson avaient préparé, en pourrissant, un sol admirable à l'agriculture. En présence de telles données, la tentation était irrésistible de reconquérir, au prix de quelques efforts, de si précieux élémens de richesse.

Le prince Torlonia, en se chargeant seul de toute l'entreprise, en transformait à la fois les conditions et le caractère. Ce n'était plus une œuvre anonyme, car il avait l'ambition et la volonté d'attacher son nom à un de ces grands travaux où l'honneur et l'intérêt national se confondent avec l'honneur et l'intérêt privé. La question financière n'était plus un embarras : les 40, les 50 millions nécessaires, on les aurait à point nommé, sans incertitudes, sans retards. Tout se simplifiait. Il y avait bien un traité de concession, légué par la compagnie napolitaine, qui contenait des clauses rigoureuses; mais on n'avait pas lieu de s'en inquiéter, parce que, dans les conditions nouvelles de l'entreprise, ces clauses ne pourraient être maintenues. Les précautions que le gouvernement napolitain avait cru devoir prendre à l'égard d'une société où devaient figurer surtout des étrangers n'avaient plus de raison d'être; plus de service d'intérêt à des actionnaires pendant la durée des travaux, plus de complaisances à acheter de côté et d'autre; on apportait au gouvernement, au pays, la formelle assurance d'un grand bienfait

tout gratuit, aux populations un avenir indéfini de travail, c'est-à-dire de moralité et de bien-être. L'œuvre allait s'avancer avec unité, sûreté, confiance, pourvu que le prince trouvât des ingénieurs habiles et dévoués.

Il eut la main heureuse lorsque, refusant d'abdiquer entre les mains d'un entrepreneur-général, comme le gouvernement napolitain le conseillait, ou bien entre celles, tout aussi suspectes et dangereuses, d'entrepreneurs parcellaires, il choisit un ingénieur français encore jeune et déjà célèbre, M. de Montricher, qui venait d'exécuter les beaux travaux amenant la Durance à Marseille, et de construire l'aqueduc de Rocamadour. M. de Montricher, homme de cœur et de vive intelligence, devait mourir prématurément en Italie pendant l'année 1858, non sans avoir donné les plans principaux et exécuté même les commencemens de l'œuvre. Sa pensée devait lui survivre : le prince n'y voulut pas d'autres continuateurs et d'autres interprètes que deux ingénieurs français, depuis longtemps ses collaborateurs et amis : M. Bermont, que la maladie força de se retirer en 1869, et M. Alexandre Brisse, qui, depuis lors, n'a pas cessé de diriger les travaux, de remédier à d'immenses difficultés, très imprévues, et d'ajouter aux données primitives les ressources d'un talent éprouvé.

Après les études nécessaires, M. de Montricher présenta au prince Torlonia deux projets. Suivant l'un, économe des deniers de son puissant patron, il se contentait, en abaissant le radier de l'émissaire romain, de donner à toute la galerie souterraine une surface de section transversale de 12 mètres carrés ; mais dans l'autre il exposait que les résultats seraient bien plus sûrement conquis, moyennant une dépense beaucoup plus élevée il est vrai, avec une surface de section de 20 mètres. Le prince n'hésita pas à choisir le second projet, et les travaux s'ouvrirent le 10 juillet 1854, par la construction d'une vaste digue ayant pour objet d'isoler des eaux l'émissaire et l'*incile*. On ne put toutefois commencer d'attaquer l'émissaire qu'à la fin de 1855, car dès le premier jour mille difficultés d'exécution s'étaient produites. On se trouvait en présence d'une crue qui ne cessa, pendant une longue période, d'être gênante. On ne rencontrait pas de bons matériaux à de courtes distances; on avait à vaincre, chez les populations locales, l'inexpérience complète, l'indolence d'abord invincible, l'entière répugnance pour les travaux souterrains : il fallut fabriquer la plupart des instrumens soi-même, et leur apprendre à s'en servir. Heureusement M. de Montricher fit appel à ces laborieux *tâcherons* avec lesquels, pendant les années précédentes, il avait accompli en Provence tant de campagnes souterraines. Ils vinrent, ils apportèrent de France

en Italie l'exemple de la discipline, du courage, du dévoûment. Ces premiers obstacles n'étaient rien d'ailleurs en comparaison de ceux qu'on allait devoir affronter.

Quelques chiffres donneront seuls une exacte idée de ce qu'on voulait accomplir. L'extrême fond du lac se trouvait à la cote $14^m,85$, c'est-à-dire qu'il était plus élevé de cette quantité qu'une ligne imaginaire *zéro*, tirée à partir d'un point convenu situé lui-même à $2^m,64$ au-dessous du radier romain à l'embouchure vers le Liri. On arrêta que le radier du tunnel reconstruit serait, en tête de la galerie, à $7^m,83$. C'était le placer $3^m,25$ plus bas que celui de l'émissaire romain, qui était à 11 mètres. La différence de niveau résultant de là entre le fond du lac et la galerie nouvelle était jugée nécessaire pour obtenir l'entier desséchement. Du côté de l'embouchure, le nouveau radier était fixé à $1^m,83$, c'est-à-dire à 80 centimètres plus bas que l'ancien radier romain. Entre ces points extrêmes, sur une étendue de près de 6 kilomètres, on voulait, en se servant de l'antique galerie, en abaisser uniformément le radier, en régulariser les pentes, en rendre la section partout égale, la munir d'une forte maçonnerie et de pierres de taille, en un mot la refaire tout entière.

On commença d'opérer par l'embouchure; mais bientôt que de difficultés, que de dangers, que d'obstacles rebutans! Si encore on eût abordé l'émissaire romain tel qu'il était au commencement de ce siècle, lorsque depuis de longues années nul n'y avait tenté aucune sorte de travaux, on eût rencontré des éboulemens sans doute, mais tassés par le temps, et au milieu desquels on se serait peut-être aisément frayé un passage; mais le déblaiement opéré par Rivera de 1824 à 1835, et non suivi d'une reconstruction sur laquelle il comptait, avait tout gâté. Ses imparfaits boisages, trempés par les infiltrations d'une crue, s'étaient promptement pourris et écroulés avec des parties de terre et de vieille maçonnerie qu'ils soutenaient, de sorte que vingt ans après lui on ne trouvait plus dans certains tronçons de l'émissaire que des ruines indicibles, une boue infecte, une argile grasse ne se détachant qu'avec peine, des écartemens de terre ou de bancs rocheux par où l'eau coulait ou même jaillissait en abondance, de grosses pierres prêtes à s'échapper des voûtes, cela dans une galerie telle que nous l'avons décrite, réduite dès la construction primitive à n'avoir pas le tiers de son ouverture normale, à n'être qu'une espèce de trou informe. C'était au milieu d'un tel chaos, à 100 mètres sous terre, qu'il fallait déblayer, mettre en place madriers et pierres de taille, maçonner et même faire agir la poudre, au risque de périr sous la voûte écroulée.

Il y eut des épisodes terribles dont il fallut triompher, non pas seulement par les promptes ressources, par les rapides inventions

d'une science ingénieuse, mais à force de sang-froid, de courage et de dévoûment. On se trouva, par exemple, entre les puits 19 et 20, en présence d'un éboulement qui s'était produit vers 1842, sept ans après les insuffisans travaux de Rivera, dans la galerie déviée, primitivement construite par les Romains pour contourner cet autre éboulement survenu, nous l'avons dit, dès la première ouverture de l'émissaire. L'éboulement de 1842 interrompait toute communication, et accumulait dans la section antérieure du tunnel des eaux soumises à une énorme pression. Comment vaincre cet obstacle? Il n'y avait pas moyen de songer à le percer en marchant tout droit à la rencontre d'un volume d'eau semblable à celui qu'il retenait. Il fallait opérer avec la dernière prudence, obtenir de grands effets par une accumulation de petits moyens, car aucune force humaine n'aurait pu vaincre un jet si puissant, projeté ou s'échappant sous une pression de 23 mètres. Voici ce que M. de Montricher imagina. Selon les plans précédemment adoptés pour l'ensemble de la galerie souterraine, le radier de l'émissaire Torlonia devait être abaissé dans cette partie d'une profondeur de 3 mètres environ; l'ingénieur prit le parti de faire ouvrir dès maintenant par-dessous le tunnel romain une petite galerie dont le radier serait au niveau convenu pour le futur émissaire. Le ciel du plafond de cette petite galerie devait être le bloc de béton qui formait le radier romain; on la continuerait par-dessous l'éboulement jusqu'à ce qu'on fût assuré de l'avoir dépassé. Arrivé en amont, c'est-à-dire là où l'on était certain de ne plus rencontrer les terres de l'éboulement, on percerait le plafond, et les eaux emprisonnées tomberaient dans la petite galerie pour s'écouler par la partie inférieure de l'émissaire reconstruit.

Un pareil dessein était, comme on pense, encore moins facile à exécuter qu'à imaginer. M. de Montricher mourait alors et léguait cette exécution difficile à MM. Bermont et Brisse. Voici comment M. de Rotrou, dans le *Précis historique*, rend compte du commencement de ce travail. « Le percement de la petite galerie passant sous le radier de l'ancienne s'effectua, dit-il, dans des conditions qui semblent appartenir au domaine de la fantaisie plutôt qu'à celui de la réalité. Les ouvriers étaient dans l'eau quelquefois jusqu'à la ceinture, au milieu d'encombremens de bois pour les cadres, parmi des boues horribles, dans une galerie de $2^m,50$ de hauteur sur $1^m,70$ de largeur, réduite à $1^m,20$ et à moins encore par l'épaisseur des boisages, presque dans l'obscurité, puisqu'il fallait employer, à 100 mètres sous terre, un très petit nombre de lampes pour économiser l'air respirable, et sous la perpétuelle menace d'un épouvantable désastre, que pouvait amener la plus petite lésion dans la maçonnerie du radier romain, le moindre mouvement dans ce milieu argileux et sablonneux détrempé par les eaux... Les pres-

sions étaient si considérables qu'il fallut plus d'une fois se hâter de renouveler les boisages : ils se rompaient sous elles. Le percement de cette petite galerie a été un travail des plus audacieux. »

Enfin cependant, après plusieurs mois de fatigue et d'anxiété, à 85 mètres en amont du point de départ, on acquit par un sondage la certitude qu'on avait dépassé l'éboulement et qu'on était arrivé sous la portion du tunnel romain où les eaux se trouvaient accumulées. Mais ici commençait la seconde partie du problème, non moins ardue ni moins périlleuse que la première. Comment inventer des ouvertures dans le plafond romain assez modérées et à la fois assez résistantes pour faire écouler sans être emportées et brisées elles-mêmes une masse d'eau devenue très redoutable? Comment, sans des dangers inouïs, pratiquer ces ouvertures du sein même de l'étroite et fragile galerie par où les eaux devaient tomber? — Il nous faut ici renoncer à expliquer en détail ce que le langage technique de l'ingénieur peut seul exprimer, et nous devons renvoyer le lecteur au *Précis historique;* il y verra comment le problème fut résolu, grâce à un système de dix tubes en fonte, scellés au plafond romain, communiquant avec un gros tube collecteur, et qu'un mécanisme particulier permit d'ouvrir tous à la fois. Ce fut un moment solennel, de ceux qui datent dans la vie d'un ingénieur, que celui où les eaux se précipitèrent avec une série de détonations répercutées dans l'intérieur du tunnel; nul tuyau cependant ne creva, nulle fissure, nul éboulement ne se produisit; les ouvriers d'élite et les ingénieurs qui avaient affronté tant de dangers se retirèrent sains et saufs par le puits le plus voisin avec la joie d'un grand succès obtenu.

Tout n'était pas fini. L'eau accumulée dans la partie antérieure du tunnel romain y diminua rapidement pendant les premiers jours, puis son niveau demeura stationnaire; on pouvait s'en convaincre en descendant jusque dans cette galerie. A quel nouvel obstacle avait-on affaire, et comment le rechercher? Il y avait entre le plafond et la superficie actuelle de l'eau un espace suffisant pour qu'on y pût faire circuler une très petite barque. Cette barque fut construite, et introduite par le puits; M. Bermont et M. Brisse s'y placèrent et, couchés sur le dos, faute d'espace pour se relever, dirigeant la barque à l'aide de leurs mains appuyées au sommet de la voûte, ils allèrent s'assurer par des sondages que les tubes en fonte n'étaient pas obstrués : la cause de l'arrêt n'était autre qu'une de ces contre-pentes que nous avons signalées dans le radier mal construit de la galerie romaine.

Après avoir rectifié l'émissaire dans ce parcours où deux éboulemens, l'un ancien, l'autre moderne, avaient tant contribué à le ruiner, on se trouvait, sans pousser tout de suite les travaux jus-

qu'à la tête de l'ancienne galerie, maître d'un tunnel moderne entièrement refait sur une étendue de 4,065 mètres. Cette étendue était suffisante pour donner au lac un premier écoulement qui débarrasserait l'orifice et les vasques de l'*incile*, et y rendrait les travaux ultérieurs beaucoup plus faciles. Une galerie oblique entre la rive et l'émissaire fut donc construite, et la journée du 9 août 1862 fut choisie pour l'introduction des eaux. Il ne s'agissait encore que d'un premier écoulement, il est vrai; il s'en fallait que fussent achevés les travaux sans lesquels un autre écoulement n'aurait pu avoir lieu; tout le monde comprenait cependant que c'était ici un jour solennel, et que l'opération du desséchement était vraiment commencée. Aussi lorsque, en présence des magistrats et du clergé, les populations réunies sur le bord du lac, au pied du mont Salviano, virent tomber les barrages, et les eaux s'engouffrer avec un long fracas au milieu d'un nuage épais de vapeur, leurs acclamations au prince Torlonia et à la Madone, qu'il avait prise dans toute cette œuvre comme spéciale protectrice, signifièrent qu'une nouvelle période était inaugurée, celle du triomphe irrévocable.

Le premier écoulement, commencé le 9 août 1862, continua, sauf quelques interruptions, causées par les craintes bien vaines d'inondation des riverains du Liri, jusqu'au 30 septembre 1863, et fit baisser le lac de $4^{m},24$. A peine les eaux retirées, on avait repris le travail, pour achever la reconstruction de l'émissaire transformé en une nouvelle galerie triple de proportions, quadruple de puissance, et prolongée en avant dans l'ancien bassin lacustre, sans tenir compte de l'*incile*, destiné à disparaître. Cela fait, on pratiqua du 28 août 1865 au 30 avril 1868 un second écoulement, qui toutefois ne fut en activité que 212 jours, et fit baisser le lac de $7^{m},72$. Puis l'on abandonna le canal provisoire qui avait servi à cette nouvelle opération, et l'on poursuivit le nouvel émissaire par une galerie allant recueillir les dernières eaux du lac jusqu'au point le plus inférieur du bassin. Le troisième écoulement commença le 22 janvier 1870; ce fut à la fin de juin 1875 que les terres les plus basses furent mises à sec, et que le lac Fucin disparut entièrement. Les travaux, pour cette partie de l'entreprise, avaient duré vingt années.

Ce n'était là cependant que la première moitié de l'œuvre. Il ne suffisait pas d'entraîner hors du lac les eaux qui y étaient amassées; on devait encore s'occuper de celles qui continueraient d'affluer de tous les points du bassin hydrologique. Elles ne se dirigeraient pas sans des inclinaisons factices vers la tête du nouvel émissaire, bien que celle-ci fût placée maintenant au fond même de l'ancien lac; les torrens apportaient des monceaux de brèche contre lesquels il fallait protéger les terres nouvellement conquises; il fallait, en recueillant toutes les eaux tombant des montagnes, toutes celles aussi

des sources intérieures, les emmagasiner, les aménager, s'en servir pour les irrigations nécessaires, trouver les moyens de les distribuer, de les retenir, de les diriger à son gré, et prévoir des éventualités de plusieurs sortes. Que faire d'eaux abondantes en des temps où l'émissaire ne pourrait pas fonctionner, pour cause de réparations ou d'innovations par exemple? Comment combattre des temps de sécheresse dans une plaine cultivée d'une si énorme étendue? A toutes ces questions, à tous ces besoins, correspond une autre partie de l'entreprise du prince Torlonia, qui n'est pas moins intéressante que la première. OEuvre de M. Brisse, à peu près exclusivement, non entièrement achevée encore, elle est assez avancée pour que du premier coup d'œil, et comme à vol d'oiseau, on y voie éclater une belle ordonnance, logique, intelligente et simple.

De l'ancienne rive occidentale qui s'étend au pied du mont Salviano, le nouvel émissaire, prolongé en amont et en même temps abaissé, se dirige en droite ligne vers le fond du bassin lacustre. La galerie romaine avait environ 5,595 mètres de long; la galerie moderne en a 6,301. Une vaste construction en pierre de taille, surmontée d'une immense statue de la Madone, avec une inscription en l'honneur de la Vierge et du prince Torlonia, sert à la fois de barrage et de tête à ce nouveau tunnel. A partir de là, et toujours en ligne droite de l'ouest à l'est, le visiteur peut s'embarquer pour remonter le courant d'un canal collecteur central, chargé d'amener à l'émissaire, à travers le barrage que nous venons d'indiquer, toutes les eaux du bassin lacustre. Le canal a 8 kilomètres de long, et il aboutit au bord occidental du bassin de retenue. Ce dernier nom désigne un vaste espace, d'une superficie de 2,200 hectares, enserré de tous côtés par une digue d'une hauteur de $2^{m},50$ et d'un développement de près de 18 kilomètres. Cet espace contient le vrai fond du lac; les eaux tendent donc à y descendre, et il peut emmagasiner un volume de 21,413,000 mètres cubes. On devine quel doit être son rôle, tout à fait indispensable pour assurer aux terres nouvelles une sécurité durable. Dans les occasions, rares sans doute, où le volume des eaux apportées au bassin lacustre serait plus considérable que celui qu'on peut faire écouler par l'émissaire dans le même temps, il doit servir à empêcher ou à limiter les inondations; il doit aussi retenir ces eaux dans les cas de suspension d'écoulement par le Liri. Pour les temps ordinaires, sans qu'on ait besoin d'inonder ce vaste réservoir, il suffit qu'un canal, prolongeant en amont le collecteur central, pénètre jusqu'au centre du bassin de retenue, jusqu'au vrai fond du lac, afin d'y tout recueillir. D'ailleurs un système de canaux secondaires est chargé de diriger les eaux pérennes, celles des torrens et des

sources, soit vers ce bassin de retenue, soit vers le collecteur central. Au nord, à l'est et au sud, les seuls côtés par où le Fucin recevait naguère de notables apports, on a établi à mi-côte, aux limites circulaires de la nouvelle propriété, des canaux devant recueillir ce qui vient des montagnes; un système de pentes correspondantes peut amener ces divers tributs dans le bassin de retenue ou dans son canal, qui les transmet au grand collecteur, puis à l'émissaire. S'il n'est pas utile que ces eaux soient tout de suite emportées, si par exemple on veut les employer aux irrigations que réclame l'agriculture dans les diverses parties de l'immense plaine, une multitude de fossés amorcés de part et d'autre sur les canaux que nous venons de décrire, et munis d'écluses, peuvent emmener les eaux venant du nord et celles venant du sud vers le grand central, non sans avoir, sur leur passage, très utilement imbibé les terres cultivées. Bien plus, toutes les fois que les exigences de l'agriculture le permettront et qu'il n'y aura pas de circonstances exceptionnelles, une quatrième sorte de canal, suivant une ligne perpendiculaire au grand collecteur, lui apportera du nord et du sud, en un point situé à 3 kilomètres vers l'est de la tête de l'émissaire, des eaux qui, par une différence de niveaux habilement ménagée, produiront des chutes de 4 mètres de hauteur, d'un utile emploi pour l'industrie.

Après ces explications techniques, nous pouvons sans doute entreprendre, au double point de vue pittoresque et économique, un examen de l'immense vallée conquise sur les eaux. Quel aspect offrent ces lieux aujourd'hui, quels souvenirs du passé, quelles promesses pour l'avenir? Le lac que l'industrie humaine a osé supprimer était d'une admirable beauté; avec ses enfoncemens entre les montagnes, avec son frais miroir reflétant de toutes parts les sommets neigeux, il était comme une seconde baie de Naples. *Era troppo bello!* me disait au mont Cassin le père Tosti. Il faut bien que cette beauté ait été prestigieuse et perfide pour que, dans l'antiquité comme dans les temps modernes, les hommes se soient ligués et aient conspiré contre elle. Aujourd'hui le lac est vaincu; nous avons pu mesurer quelques étapes de cette lutte séculaire, et l'on peut voir au nord, à Cesolino, entre Avezzano et Albe, les traces subsistantes de l'époque préhistorique pendant laquelle le Fucin couvrait tout ce qu'on pouvait appeler naguère son bassin hydrologique. Les marques de ses principales crues dans les époques ultérieures ont été conservées; les calculs ont démontré que dans l'hiver de 1873 encore, sans les récens travaux, les propriétés riveraines eussent eu à subir de nouveaux désastres. C'est cependant une entreprise hardie, dans tous les temps, que de faire violence, comme disaient les anciens, à la nature; quand Dieu crée des mon-

tagnes, dit la chanson basque, c'est pour que les hommes ne les franchissent pas. Voyons si la victoire de l'homme a été ici incomplète, et si la nature même ne paraît pas lui avoir pardonné.

Trois jours seront nécessaires aux touristes, qui seront certainement nombreux quand il y aura un chemin de fer se reliant à la ligne de Rome à Naples, pour visiter la vallée du Fucin. Il faut partir d'Avezzano, au nord-ouest du lac; c'est la sous-préfecture et la principale ville de la contrée; c'est là qu'a été dès le commencement établie l'administration des travaux; c'est là que le prince Torlonia a construit ces magasins magnifiques que le langage populaire appelle les greniers de Pharaon. En quelques minutes, on arrive à la limite qui était celle des eaux en juillet 1862. Un piédestal en pierre de taille, surmonté d'une statue de la Madone, marque cette limite. Sur la base est gravée en italien l'inscription suivante: « A la dévotion d'Alexandre Torlonia. Posé sur l'extrême rive du lac Fucin en l'année 1862. » De pareils témoins sont placés, à intervalles égaux, sur tout le périmètre. Cette limite franchie, nous ne sommes pas encore dans la propriété du prince. En effet, devant les prétentions des communes ou des particuliers sur les terres que le lac avait abandonnées d'abord, et qu'ils assuraient leur avoir appartenu jadis, en présence de l'entière confusion des registres cadastraux et des titres authentiques, une première zone, d'une hauteur uniforme, a été abandonnée, au très grand profit des riverains, comme on pense, là surtout où la rive se trouvait d'une pente peu considérable. Pour couper court après cela à toutes contestations, le prince a fait établir, à partir du nouveau périmètre, une route qui fait le tour du domaine; elle a 52 kilomètres et il faut huit heures en voiture pour la parcourir; tous les chemins secondaires viennent s'y embrancher. Prenons cette route circulaire en nous dirigeant à droite, c'est-à-dire vers la rive occidentale, vers ce qui reste des anciens ouvrages romains. Cette partie de la vallée est une de celles qui ont été le plus tôt mises à découvert. On y chemine entre des haies vives de magnifiques rosiers sauvages et de chèvrefeuilles, bordées de clairs ruisseaux et de peupliers en pleine croissance. Des saules y ont poussé d'eux-mêmes : un d'eux compte une douzaine d'années et mesure 55 centimètres de diamètre. Derrière les haies s'étendent des prairies, des vignes et des blés. Les débris romains ont disparu presque entièrement sous les travaux modernes. Cependant la magnifique entrée du *cunicolo maggiore* subsiste, à mi-côte. Par cet antique chemin oblique, ou bien par un escalier moderne situé en aval, on peut descendre dans l'émissaire, en admirer les voûtes, et naviguer même, non sans quelque péril, sur son rapide courant. Un peu plus

bas encore s'ouvrent deux regards, par le second desquels on peut apercevoir, disions-nous, le fond de l'ancien bassin hexagonal, à sec aujourd'hui, et le mur séparant jadis ce bassin du trapézoïde, le même mur que le désordre des eaux, lors de la seconde inauguration, est venu rompre en partie. Le visiteur n'a qu'à continuer vers l'est pour arriver à la tête de l'émissaire Torlonia et au canal central.

Le grand intérêt de cette première journée est dans le spectacle étrange d'un rapprochement immédiat et intime entre des débris qui datent de dix-huit siècles et une œuvre marquée à l'empreinte du génie le plus moderne. Près des deux regards qui dominent les bassins antiques, involontairement on se représente Claude et sa cour, le pavillon ébranlé par le reflux des eaux, l'effroi des courtisans, la colère d'Agrippine, le danger de Narcisse. Rarement il est donné à l'archéologue, à l'historien, de rencontrer de si curieux sujets de comparaison.

Ce n'est pas trop de la seconde journée pour l'examen des travaux modernes aménageant les eaux qui sans cesse alimentent le bassin lacustre, et pour la visite du reste de la côte occidentale. Il faut, avec une barque, remonter le canal central depuis son embouchure dans le nouvel émissaire, là où se trouve la Madone monumentale érigée par le prince Torlonia, jusqu'au barrage qui ouvre ou ferme à volonté le bassin de retenue. C'est une agréable navigation à rames de 8 kilomètres ; s'il reste des partisans désolés de l'ancien lac, qui le regrettent et qui le pleurent, ce canal peut seul en conserver pour eux quelque imparfaite image.

La vaste superficie du bassin de retenue est à elle seule comme une région spéciale. La digue de terre qui l'entoure avec un développement de 18 kilomètres présente une large route circulaire, où l'on jouira bientôt de frais ombrages, tant les acacias plantés pour retenir à droite et à gauche les deux pentes croissent avec rapidité. C'est surtout dans l'enceinte même du bassin que la végétation est d'une étonnante puissance; chacun des piquets de saule plantés jadis pour les alignemens y est devenu un arbre; il n'y aurait qu'à laisser faire pour obtenir en quelques années des bois épais, d'une exploitation avantageuse et facile; mais il faut que ce plateau reste en prairie afin d'être inondé quand il paraîtra utile soit de ne rien confier temporairement à l'émissaire, soit de réserver contre la sécheresse d'abondans arrosages à l'agriculture.

Le retour par le sud et l'ouest offre, sur l'ancienne rive, d'intéressans épisodes. Près du bourg actuel de Luco s'élevait Angitia; tout auprès, l'abîme de la Petogna n'a plus de mystères: on appelle de ce nom un ancien absorbant du lac formé par des bancs de rocher tombés depuis des siècles sur la rive, et entre lesquels l'eau

s'introduisait, sans toutefois rencontrer plus loin des fissures ou des conduits par où elle pût s'échapper. Suivant d'antiques traditions, la célèbre eau Marcia, à laquelle les Romains donnent encore aujourd'hui la palme de la fraîcheur et de la salubrité, après avoir pris naissance dans le pays des Péligniens, traversait la Marsique et le lac Fucin sans y mêler ses eaux, venait se perdre dans les cavernes de la Petogna, et reparaissait près de Tibur. Ainsi sans doute faut-il comprendre le texte de Pline (XXXI, 24), dont la première partie s'applique probablement au Giovenco, affluent oriental du lac, mais qui pour le reste n'est qu'imagination pure.

La troisième visite doit avoir pour objet les parties septentrionale et orientale de la nouvelle vallée. Ce sont les plus pittoresques, parce que les eaux y abondent, non pas toutes canalisées, mais quelquefois libres, et se prêtant à des épisodes imprévus. La végétation y est magnifique; les arbres y ont vingt-cinq ans; on est tout surpris d'entendre chanter le rossignol là où naguère une vaste nappe d'eau s'étendait au pied d'arides montagnes. A peine a-t-on fait quelque chemin qu'on arrive aux *peschiere*, aux pêcheries; ce sont de vastes bassins alimentés par les sources, communiquant entre eux, et qui devront servir à tout un établissement de pisciculture. Plus loin, sous d'épais ombrages, on découvre le *laghetto*. Un échappement de gaz hydrogène carburé a commencé par creuser le sol à la profondeur de 1 mètre, puis de 10, puis de 20; l'eau a rempli l'espace resté vide; elle-même était lancée quelquefois en colonnes de 10 mètres de hauteur. Le petit lac naturel a aujourd'hui 50 mètres de profondeur; le travail intérieur et souterrain paraît terminé, puisque le gaz ne se manifeste plus et que l'eau abonde en poissons. Les rives ne sont pas encore très fermement fixées, mais les ingénieurs ne doutent aucunement d'obtenir bientôt ce dernier résultat. Avec sa forme capricieuse, ses îles et ses bosquets, ce petit lac donne cet appoint de charme rustique et pittoresque que le luxe de tous les temps, dans les grands domaines, a envié et recherché à grands frais; une brillante villa serait aisément découpée dans cette partie du bassin lacustre. De ce côté enfin se rencontrent les pacages les plus fréquentés, les cultures les plus variées et les plus avancées, le plus grand nombre de terres louées à des colons; des gardes préposés à la surveillance générale y habitent avec leurs familles, dans de petites maisons construites avec goût sur un modèle uniforme et qui offrent un aspect d'ordre et de bien-être.

Il est possible dès maintenant de se faire une idée des avantages économiques du desséchement du lac Fucin. Le premier de tous et le plus évident, c'est la sécurité rendue à un nombre considérable de propriétaires, petits et grands. Le domaine du prince mesure 14,175 hectares; or le lac a plus d'une fois couvert de ses eaux, en

1816 par exemple, jusqu'à 17,000 hectares : voilà donc près de 3,000 hectares que le desséchement a rendus, sans aucune dépense des particuliers ni des communes, aux habitans de cette région. Le second résultat éclatant est d'avoir, en substituant à une stérile plaine liquide une vaste étendue de terre féconde, invité à la culture une population importante. La période des premiers travaux a inauguré pour ce pays une prospérité qui ne s'arrêtera pas. Au plus fort de cette activité, en 1856 et 1857, la paie des ouvriers était en moyenne de 80,000 francs par mois. Peu de tâcherons ou de petits entrepreneurs, du moins après les hésitations des premiers temps, étaient étrangers à la contrée, de sorte que tout cet argent est resté dans le pays. On en a eu une preuve intéressante. En 1856, le roi Ferdinand II ayant fait une refonte des monnaies, l'administration des travaux du Fucin fut autorisée à retirer chaque mois du trésor en espèces neuves la somme afférente à la solde totale des ouvriers. Or il arriva que jusqu'en 1859 ces monnaies neuves ne reparurent pas, mais on revit les vieilles pièces, ducats et piastres, qui avant cela étaient rares, preuve évidente que, parmi la population du Fucin, l'épargne égalait deux années de capital circulant.

Les grands travaux une fois terminés, on put s'assurer que, sur plusieurs points autrefois malsains, la santé publique s'était visiblement améliorée. Les fièvres, non-seulement celles qui pouvaient résulter des crues, mais celles qui, avec l'état normal du lac, étaient permanentes, sur la rive sud-ouest spécialement, ont disparu. Il n'y a qu'à faire le tour des nouveaux terrains pour remarquer que chacun des anciens villages, avide maintenant d'espace et de bien-être, construit sur ce qui naguère était la rive des maisons vastes et bien aérées, forme un singulier contraste avec les indicibles masures d'autrefois. Au lieu d'un lac où la pêche seule, même assez abondante, occupait sans beaucoup de profit un nombre restreint de familles, voici de vastes terres livrées à l'infini et fécond labeur des diverses industries agricoles.

La propriété se composant de 14,175 hectares, il en faut défalquer, au point de vue de la culture possible, 650 de fossés, routes et canaux (130 dans le bassin de retenue, 520 dans le reste); il en faudra défalquer 2,843 dans les années, sans doute assez rares, où le bassin de retenue devra être occupé par les eaux. Cela donne encore 13,525 hectares cultivables dans les années ordinaires, 11,332 dans les autres. L'étendue qu'on pourrait mettre en blé est d'environ 10,800 hectares; une bonne partie est dès à présent employée de la sorte, le reste du sol est en prairies, en bois, en vignes, et en farineux, pommes de terre, fèves, lentilles, haricots, maïs, qui, facilement transportés par la route de Sora, ouverte dans la vallée du Liri en 1854, puis par le chemin de fer à partir

de Ceprano, ont, pendant ces dernières années, alimenté en quantités considérables les marchés de Rome, bien insuffisamment pourvus jusqu'à ce jour. Nul doute que l'entreprise du prince ne doive lui être un jour largement rémunératrice, mais il est facile de montrer qu'elle a été singulièrement avantageuse aussi pour pays. Dans la zone côtière de 3,000 hectares environ immédiatement supérieure au périmètre du nouveau domaine, c'était à peine si les terres voisines du bassin lacustre trouvaient jadis acquéreur à 425 francs l'hectare; aussitôt après le desséchement, on en vit monter le prix moyen à 1,700 francs, et l'on peut croire que dans quelques années, quand la culture les aura profondément labourées, elles reprendront la valeur des terres qui les environnent, c'est-à-dire de 2,500 à 3,000 francs : ce sera une augmentation de la richesse publique de 6 à 8 millions pour cette seule contrée.

Il va de soi qu'un si grand domaine, avec un système d'eaux nécessairement complexe et dont toutes les parties sont intimement solidaires, réclame la puissante unité d'une direction incessante. Toute cette belle ordonnance de canaux aux pentes quelquefois peu sensibles, de niveaux qui se correspondent, de berges et de digues, d'écluses et de vannes, périrait bientôt sans la vigilance d'une administration toujours attentive. Cette unité nécessaire pourra-t-elle subsister longtemps avec les lois sur le régime de la propriété? La division ou le parcellement ne serait-il pas ici la ruine? Les *latifundia* sont-ils conciliables avec la constitution de nos sociétés modernes? D'autre part cependant, quel autre ou du moins quel meilleur moyen que celui-ci pour régénérer presque subitement une contrée, pour créer si promptement une si grande richesse, dont profitera le plus pauvre comme le plus opulent? Quel genre d'exploitation conviendra le mieux? la grande ou la petite culture, l'aliénation parcellaire, ou la location, ou l'affermage? Ces problèmes et bien d'autres viennent à l'esprit devant la création du prince Torlonia; il paraît, lui, les avoir résolus sans peine, puisque cette vaste administration fonctionne aisément et prospère. Laissant à d'autres le soin de discuter ces graves questions, il nous suffira d'avoir remercié et félicité le prince pour cette œuvre à moitié française, d'avoir rendu justice à l'ingénieur qui a mené à bonne fin un travail si considérable, et d'avoir pu signaler du même coup un beau sujet d'étude pour l'antiquaire et l'économiste. Il n'y a que l'Italie pour offrir ces sortes de rencontres saisissantes entre l'avenir et le plus lointain passé.

A. Geffroy.

LA FOLIE

AU POINT DE VUE PSYCHOLOGIQUE

II.

LA RESPONSABILITÉ MORALE DES FOUS (1).

Hegel a démontré, par dialectique transcendante, que la folie est un des momens nécessaires que traverse l'âme universelle avant d'arriver en chacun de nous à la pleine conscience de son individualité. La plupart, il est vrai, franchissent ce pas sans encombre : ils ne sont fous que virtuellement; une chance heureuse, sur laquelle le philosophe de Berlin ne s'explique qu'imparfaitement, les a dispensés de ce stage que leur imposait la logique du système. — Moins savamment, moins pesamment, le vulgaire est souvent tenté de penser et de dire comme Hegel. C'est un adage que tout homme a son grain de folie; entre la pleine raison et l'aliénation la mieux caractérisée, beaucoup inclinent à croire que les transitions sont insensibles et innombrables, qu'aucune ligne de démarcation n'existe, que mille circonstances, souvent fort insignifiantes, peuvent faire descendre au plus ferme esprit tout ou partie de cette échelle fatale au bas de laquelle est la démence. Ce qui est plus grave, c'est que plusieurs aliénistes, et des plus autorisés, se déclarent impuissans à produire le *criterium* scientifique de la folie; quelques-uns nous parlent même de fous parfaitement bien portans et prétendent faire rentrer dans cette catégorie presque tous les originaux, les caractères bizarres et passionnés, les fanatiques, les vicieux, les criminels! Est-ce donc vraiment la

(1) Voyez la *Revue* du 15 novembre 1876.

science qui parle ainsi? Devons-nous renoncer à toutes les vieilles idées sur le libre arbitre, la culpabilité, le droit de punir, bouleverser nos codes et nos systèmes de répression, détester une fatale ignorance qui, depuis tant de siècles, et de nos jours encore, frappe comme un coupable celui qui n'est qu'un fou, et mesurer désormais notre empressement pour absoudre à la grandeur de l'attentat et à l'insensibilité morale de celui qui l'a commis? Redoutables questions dont les conséquences intéressent l'ordre social tout entier et qu'il ne nous a pas paru sans utilité de soumettre à un sérieux et impartial examen.

Mais avant de suivre ainsi les variations et les décroissances de la responsabilité dans les divers états qui se rapprochent plus ou moins de la folie, nous voudrions dissiper un malentendu. Soutenir, comme on le fait quelquefois, qu'une série de transitions insensibles conduit de la santé mentale à la folie, et qu'il est en conséquence impossible d'établir entre elles une ligne rigoureuse de démarcation, nous paraît un sophisme. Que cette ligne n'ait pas encore été tirée, qu'aucun critérium décisif n'ait été signalé jusqu'à présent, que le diagnostic de l'aliénation soit plutôt une affaire de pratique et d'art que l'application de principes vraiment scientifiques, cela peut être; mais on ne doit en accuser que l'insuffisance de nos connaissances actuelles. En fait, ce critérium existe, et, s'il n'est pas découvert, la science ne peut manquer de le découvrir un jour. Les transitions insensibles ne le sont que pour nous; l'axiome *natura non facit saltus* n'est vrai que d'une vérité approximative. Toute différenciation implique une distinction réelle entre deux états successifs d'un même objet; dans toute série de termes qui ne sont qu'analogues, la nature fait un *saut*, plus ou moins considérable, pour passer de l'un à l'autre. Le nier, c'est se mettre dans l'impossibilité d'expliquer la différence et aboutir en dernière analyse à la théorie de l'identité absolue de toutes choses. Cette remarque, dont la portée est générale, réfute certaines théories qui, de proche en proche, en viendraient jusqu'à supprimer l'existence de toute responsabilité morale, sous le prétexte que, par une série d'innombrables états intermédiaires, la folie et la raison se fondent imperceptiblement l'une dans l'autre. Il y a un point précis, quoique inconnu peut-être, où la folie commence et où toute responsabilité est abolie. Jusque-là la raison peut être égarée ou pervertie par des influences externes ou internes, la liberté étouffée par des passions presque toutes-puissantes, et la responsabilité se rapprocher de cette limite inférieure où pratiquement elle disparaît : les conditions normales n'en subsistent pas moins, tandis qu'avec la folie commence un état pathologique tout différent, provoqué par une cause physiologique spéciale qu'on n'a pu déterminer encore, mais

dont l'existence nous paraît difficilement contestable. Il y a là maladie, lésion fonctionnelle, pour ainsi dire; l'homme moral a été emporté dans la tempête d'un organisme en délire, et l'expression de *folie en santé*, que voudraient introduire certains aliénistes et qui les autorise à nier la responsabilité dans une foule de cas où le sens commun s'obstine à la reconnaître, nous semble, quant à nous, impliquer une véritable contradiction.

I.

La folie, a-t-on dit, est un rêve éveillé. D'incontestables analogies rapprochent ces deux états, et peut-être doit-on expliquer par là, au moins en partie, ce fait que l'aliéné peut passer jusqu'à vingt et même quarante jours sans sommeil, tandis qu'un homme sain d'esprit succomberait bien avant ce terme; les condamnés que les Chinois font périr par la privation de sommeil ne vont pas, paraît-il, au-delà de dix-huit jours, et ce supplice affreux, l'aliéné qui est au début de la maladie le supporte pendant plus longtemps encore sans en être sérieusement incommodé. Le fou, une fois guéri, n'a de l'état qui a précédé sa guérison qu'un souvenir confus, comme l'est celui du rêve chez un homme éveillé. — Mais, quelles que soient les ressemblances, et il serait superflu de les énumérer toutes, elles ne sauraient nous faire méconnaître les différences, qui se ramènent toutes à celle-ci : c'est que le sommeil est un état normal, dont le retour périodique est nécessaire au fonctionnement régulier de l'organisme, qui se produit et cesse en quelque sorte de lui-même; la folie, au contraire, est une maladie accidentelle, difficilement guérissable, qui peut se prolonger pendant de longues années et se terminer par la mort.

Du sommeil au réveil, la transition, souvent brusque, peut cependant se manifester par un accès très court d'aliénation qui abolit momentanément la responsabilité. C'est du moins ce que déclarèrent les experts chargés d'examiner l'état mental d'un paysan silésien, Bernard Schimaidzig, qui, réveillé en sursaut par sa femme qui s'approchait de son lit, crut voir un fantôme, et d'un coup de hache fracassa le crâne de la malheureuse. Il fut admis que « le passage rapide d'un ordre d'idées à un autre peut propager une idée fantastique jusque dans le monde réel, c'est-à-dire la faire arriver, souvent même avec exaltation, de l'état du profond sommeil avec absence de sentiment, jusqu'à la sphère d'action de nos sens éveillés. » (Marc, *de la Folie considérée dans ses rapports avec les questions médico-judiciaires*, t. I, p. 74.) L'idée fantastique du rêve devient alors pendant les premiers instans du réveil une véritable hallucination. Mais ces cas sont fort rares, et le caractère évi-

demment pathologique qu'ils présentent ne permet pas de méconnaître la différence fondamentale qui sépare l'état qui suit immédiatement le sommeil, de la folie.

Les mêmes considérations s'appliquent en partie au somnambulisme. Plus voisin de la folie que le rêve, parce que les sens du somnambule sont plus ouverts aux relations du monde extérieur que ceux du dormeur, il en est plus éloigné, parce que le trouble des facultés intellectuelles y est moindre.

Il semble qu'avec l'hallucination nous soyons en plein dans le domaine de l'aliénation mentale. Et de fait, quand elle présente un caractère effrayant, l'hallucination, sans être précisément la cause de la folie, en est un des symptômes et révèle une excitation pathologique de l'organisme cérébral. Dans ce cas, surtout si l'hallucination est persistante, il est bien difficile de faire peser sur le criminel une responsabilité quelconque. M. Despine cite le double assassinat de deux vieillards par leur fils que poursuivaient depuis plusieurs jours des voix lui répétant : « Il nous faut des cœurs, nous avons absolument besoin de cœurs, procure-nous-en. » — A table, ces voix sortaient de son assiette; au lit, de son oreiller. Ne sachant où prendre ces cœurs, il songe d'abord à tuer son frère et sa belle-sœur ; il va chez eux, mais ne les trouve pas. Il rentre à la maison, saisit une casserole, casse la tête de sa mère, tue d'un coup de hache son père, qui s'était élancé sur lui, arrache les deux cœurs, qu'il fait rôtir dans le four du poêle, cherche alors un rasoir pour se couper la gorge, et, ne le trouvant pas, finit par s'endormir profondément. Cet homme avait toujours manifesté un caractère doux et inoffensif; il n'avait contre ses parens aucun motif d'animosité. L'hallucination a été ici la première manifestation de la folie, et aucun jury, croyons-nous, ne pourrait hésiter à absoudre.

Mais l'hallucination n'a pas toujours ce caractère effrayant; elle n'est pas toujours le signe d'une grave perturbation cérébrale et peut laisser intactes les facultés intellectuelles. En conséquence, M. Parchappe a posé le principe généralement admis aujourd'hui que l'hallucination existe souvent sans la folie. Même quand elle est accompagnée de la croyance à la réalité de l'objet qu'elle représente, elle peut être le résultat d'une simple excitation passagère de l'activité cérébrale, provoquée par une méditation intense ou l'exaltation des sentimens les plus nobles : patriotisme, amour de la patrie, amour de Dieu. Si l'hallucination était toujours un signe de folie, il en faudrait conclure que quelques-uns des plus grands personnages de l'humanité furent de véritables aliénés; Socrate, Mahomet, Luther, qui tous prétendaient entendre des voix ou recevoir l'inspiration directe de la Divinité, n'échapperaient pas à cette accusation. On sait que telle fut la thèse soutenue par le regretté

M. Lélut, à propos de Socrate et de Pascal, dans deux monographies qui sont restées célèbres. Évidemment, mieux vaut encore être un fou qu'un imposteur; M. Lélut a eu au moins ce mérite de mettre hors de doute la parfaite bonne foi de quelques illustres hallucinés; mais, Dieu merci, nous n'en sommes plus réduits, pour réhabiliter leur mémoire, à faire peser un doute humiliant sur l'intégrité de leurs facultés mentales. « L'hallucination, dit M. Despine, phénomène où l'anomalie réside totalement dans l'appareil sensoriel et non dans les facultés psychiques, ne compromet pas plus la raison, par lui seul, qu'un tic douloureux, qu'un mouvement spasmodique. »

Néanmoins nous avons peine à croire que, dans le cas où l'objet présenté par l'hallucination est manifestement contraire à l'ordre régulier et invariable des choses, un homme éclairé et instruit puisse y ajouter foi. Il est possible, par exemple, que, sous l'influence d'une hallucination, un savant aperçoive l'image d'une personne morte depuis longtemps; mais le fait de la résurrection d'un mort est tellement contraire à tout ce que nous connaissons des lois de la nature, que dans ce cas l'halluciné, s'il est encore sain d'esprit, révoquera plutôt en doute ce faux témoignage de perception externe. Peut-être même une adhésion trop facile de la croyance à un pareil témoignage devrait-elle être prise en quelques circonstances pour l'indice d'un trouble plus ou moins profond des facultés intellectuelles. Il n'est pas rare du reste que la victime de ce phénomène le juge elle-même avec sang-froid comme une illusion fantastique sans réalité. Tel est le cas rapporté par Charles Bonnet. « Je connais, dit-il, un homme plein de santé, de jugement et de mémoire, qui, indépendamment des impressions du dehors, aperçoit de temps en temps devant lui des figures d'hommes, de femmes, d'oiseaux, de bâtimens. Il voit ces figures s'approcher, s'éloigner, fuir, diminuer et augmenter de grandeur, paraître, disparaître, reparaître. Il est très important de remarquer que ce vieillard ne prend point, comme les visionnaires, ses visions pour des réalités. Ces visions ne sont pour lui que ce qu'elles sont en effet, et sa raison s'en amuse. Il ignore d'un moment à l'autre quelle vision s'offrira à lui; son cerveau est un théâtre dont les machines exécutent autant de scènes qui surprennent d'autant plus le spectateur qu'il les a moins prévues. »

Nous venons de marquer la distinction entre la folie et certains états, dus manifestement à des causes physiologiques et qui présentent avec elle quelques ressemblances. La limite devient plus délicate à déterminer quand on se borne à considérer les manières d'être purement intellectuelles et morales qui s'éloignent plus ou moins de ce qu'on est convenu d'appeler le sens commun.

Pour le vulgaire par exemple, être original ou être un peu fou,

c'est à peu près la même chose. Pourquoi? Parce que l'original ne pense ni n'agit comme tout le monde et se soucie peu de rentrer dans le moule commun. Or le vulgaire est assez porté à prendre ses opinions et ses habitudes pour la règle absolue de la sagesse. Malheur à qui s'en écarte! Les plus grands génies, les plus nobles caractères s'en sont mal trouvés. Si l'accusation de folie a si souvent pesé sur le génie, c'est que le génie, toujours rare dans un siècle, est par là même souverainement original. Je ne veux pas dire qu'il suffise de heurter toutes les idées et tous les usages pour mériter le brevet d'homme de génie : il y a une vraie et une fausse originalité ; mais, vraie ou fausse, elle se distingue toujours de la folie, parce qu'elle ne présente jamais le caractère morbide, pathologique de celle-ci. Aussi a-t-on pu protester, non sans quelque raison, contre la sévérité ordinaire de l'opinion publique à l'égard de l'originalité. Stuart-Mill veut qu'on la respecte, qu'on l'encourage, conseil bien digne d'un Anglais, et que lui-même, si j'en crois certains témoignages, a mis largement en pratique. Il y voit un utile correctif de la platitude, de l'effacement des caractères, de l'esprit de routine, une condition précieuse de mouvement, de rénovation, de progrès. L'originalité d'aujourd'hui est souvent le sens commun de demain. L'original est un enfant perdu qui marche un peu au hasard, à la découverte : laissez-le faire, qui sait s'il ne fraie pas la route à l'avenir? Pour le sophiste Calliclès, et sans doute pour la plupart de ses contemporains, Socrate est un original quand, dans le *Gorgias*, il déclare que la parole doit être exclusivement au service du juste, qu'il vaut mieux souffrir l'injustice que la commettre, et qu'il se soucierait peu de défendre sa vie devant les tribunaux humains pourvu que sa cause parût bonne aux juges infaillibles et incorruptibles des enfers.

La bizarrerie se rapproche davantage de la folie. Le bizarre a moins de jugement que l'original, moins de suite dans les idées et la conduite. Le caprice semble sa règle; il est impossible de prévoir ce qu'il fera d'après des inductions tirées du sens commun ou de ses actions antérieures, et par là il présente avec le fou une grande analogie. « Mais, dit avec raison M. Tissot (1), la bizarrerie qui n'est que bizarrerie n'est ni incapable de réfléchir, de se juger, de se rectifier, ni surtout immorale ou injuste matériellement, ou sans le savoir et le vouloir, comme on l'est dans la folie véritable. Le bizarre n'est donc pas fou. »

Une distraction extrême et habituelle touche de bien près à la bizarrerie et n'est pas sans quelque ressemblance avec l'aliénation. Quelquefois en effet on a présenté l'incapacité d'appliquer l'atten-

(1) *La Folie, considérée surtout dans ses rapports avec la psychologie normale.* Paris, Marescq, 1877.

tion comme la caractéristique essentielle de la folie. Nous croyons qu'il y a là une erreur, car certains fous sont capables de poursuivre longtemps et malgré tous les obstacles la combinaison d'un dessein, ce qui suppose une force singulière d'attention. Quoi qu'il en soit, le distrait n'est pas toujours un homme inattentif; bien au contraire, ce qui paraît en lui distraction n'est souvent que l'effet d'une concentration intense de la pensée sur elle-même; mais, dans tous les cas, le distrait se distingue du fou en ce que sa préoccupation n'est jamais invincible.

On a dit quelquefois que le fou est un homme qui se trompe, d'où il résulterait que la fausseté d'esprit et l'erreur ne diffèrent point essentiellement de la folie. A ce compte, tous les hommes, ou peut s'en faut, seraient fous, car, si j'en crois les auteurs de la *Logique de Port-Royal*, « on ne rencontre partout que des esprits faux, qui n'ont presque aucun discernement de la vérité; » et quant à l'erreur, elle est l'universelle condition de l'humaine nature. Mais l'erreur de l'esprit faux, comme celle de l'esprit ordinairement juste, a un tout autre caractère que celle du fou. L'esprit faux ne l'est que relativement; il est faux, non parce qu'il voit ce qui n'existe pas, mais parce qu'il considère hommes et choses par un côté qui, vrai en soi, n'est pas celui où il devrait se placer dans une circonstance donnée; il est faux encore, parce qu'il exagère ou diminue l'importance réelle de tel ou tel point de vue, qu'il méconnaît les proportions exactes des objets et des événemens, et cela par une tendance qui tient à sa constitution même. Mais cette disposition n'est chez lui ni tout à fait constante ni invincible; de plus, elle ne va pas jusqu'à l'égarer sur les principes mêmes d'où découle toute certitude, ni sur les règles fondamentales de l'honnête et du juste : par là l'esprit faux n'est pas un esprit fou.

Encore moins l'erreur de l'esprit naturellement juste peut-elle être confondue avec la folie. L'erreur vient, comme le dit Descartes, de la précipitation et de la prévention, c'est-à-dire d'un jugement qui repose sur une observation hâtive et superficielle des choses, ou d'un acquiescement aveugle soit aux préjugés reçus de l'éducation, de la coutume, soit aux suggestions des passions. Par suite, il est toujours possible d'éviter l'erreur, car toujours on peut réserver son jugement, se mettre en garde contre les opinions toutes faites, apaiser ses passions par une forte discipline morale; de même l'erreur, acceptée d'abord, peut toujours être plus tard découverte et rejetée; il suffit de regarder de plus près, d'appliquer une attention plus persévérante et plus intense, de douter là où l'évidence ne s'impose pas irrésistible. Rien de tout cela n'existe dans la folie; la libre disposition de son assentiment n'appartient plus à l'aliéné; l'idée fausse, absurde, immorale, a sur son esprit tout entier une

puissance en quelque sorte mécanique et fatale : toute force de résistance, toute possibilité de délibérer avec soi-même, de suspendre le jugement ou d'ajourner l'acte, de contrôler les motifs, de donner à l'un d'eux, par un choix réfléchi, une supériorité décisive qu'il n'avait pas d'abord, ont disparu. De là l'irresponsabilité de l'aliéné, tandis que, théoriquement tout au moins et dans une certaine mesure, on est toujours responsable de s'être trompé.

II.

Le mysticisme sous toutes ses formes, l'extase, l'illuminisme, le fanatisme, surtout religieux, ne sont-ce pas là autant de variétés de la folie? On serait d'autant plus tenté de le croire que la monomanie religieuse est une des formes les plus fréquentes et les mieux caractérisées de l'aliénation : il semble en conséquence très naturel de n'y voir que le développement d'une maladie dont ces différens états ne seraient que les premières phases. Ici l'analyse devient de plus en plus difficile et délicate.

Il y a un mysticisme philosophique qui n'est qu'une manière de concevoir systématiquement les rapports de Dieu avec l'homme et le monde. Le *moi* a conscience de son unité et de son identité; d'autre part, il saisit le variable et le multiple dans la nature extérieure et jusque dans sa propre existence qu'il mesure par l'écoulement de ses diverses sensations. La réflexion lui fait connaître que plus il s'affranchit de la sensation, plus il *est* réellement dans son unité et son identité fondamentales; il conçoit ainsi la réalité souveraine comme une unité absolue, sans aucun mélange de pluralité et de diversité, et dans son ardeur pour s'unir au principe de tout être, il aspire à dépouiller toute personnalité, toute conscience au sein de cette unité sans attributs et sans forme. Tentative insensée, car cette personnalité, qui fait effort pour se perdre, se retrouve et s'exalte par cet effort même; elle ne peut se débarrasser d'elle-même, elle ne peut consommer l'union parfaite avec l'un : toujours subsiste avec le sentiment du *moi* quelque différence, toujours la pensée se pense en croyant s'abîmer dans son divin objet. Le mysticisme philosophique n'est autre chose que cette lutte du *moi* contre son indestructible conscience qu'il brûle d'anéantir dans l'unité parfaite.

On comprend qu'une telle entreprise, si elle se prolonge, modifie notablement les conditions de l'exercice normal de l'intelligence. C'est alors le mysticisme proprement religieux qui conduit à l'extase. Les facultés de perception extérieure sont autant que possible laissées inactives, car elles mettent le *moi* en rapport avec cette diversité phénoménale qu'il veut fuir à tout prix; les procé-

dés discursifs, les différentes sortes de raisonnement, deviennent inutiles; la mémoire, la délibération, tout ce qui dans les opérations de l'esprit implique succession, durée et par cela même changement, autant de formes inférieures de l'existence dont il s'agit de s'affranchir; l'âme tend de plus en plus à se ramasser tout entière en un point immobile et lumineux. Dans cette concentration énergique, la sensibilité physique est souvent abolie; l'activité nerveuse se retirant des nerfs qui en sont les instrumens, ceux-ci éprouvent une paralysie au moins temporaire et partielle. On perd quelquefois la sensation de la pesanteur du corps; de là ces *ravissemens* de l'extase : le sentiment même de la douleur disparaît. « Par l'extase, dit Gratiolet, le martyr, rôti sur un gril, brave les bourreaux et meurt dans les transports d'une joie céleste. L'extase est la force des héros. Qu'est-ce que Mucius Scévola brûlant sa main dans la flamme du sacrifice? Que dira-t-on du sauvage américain qui brave ses bourreaux, rit aux tourmens et les dédaigne? Ce serait une chose incroyable que ces supplices joyeux, si l'enthousiaste ou le martyr sentaient la douleur. Ils ne la sentent pas, grâce à un certain degré d'extase. D'ailleurs cette condition exceptionnelle faite au système nerveux peut résulter d'une préparation volontaire qui a ses règles dans tous les pays où l'immolation de l'homme est la conséquence habituelle de religions et de législations maudites. L'extase est, dans ce cas, le plus heureux privilége de l'homme. »

Il est rare que l'extase ne soit pas accompagnée d'hallucinations. — Tantôt elles sont purement psychiques : c'est ce qui arrive chez le philosophe. L'âme se croit enfin directement unie à l'un absolu, sans forme et sans substance. Ainsi Porphyre rapporte que Plotin, son maître, vit Dieu quatre fois dans sa vie; moins privilégié, le disciple confesse modestement qu'il ne l'a vu qu'une seule fois. L'intuition, supérieure à la raison, de Schelling, nous paraît bien être, si elle est quelque chose, une hallucination de même nature. — Tantôt elles présentent un caractère sensible; ce sont des illusions du toucher, des images lumineuses, des voix, des parfums.

L'apparition de tous ces phénomènes est grandement favorisée par les macérations, les mortifications, les pratiques de toute sorte, le régime bizarre ou meurtrier auxquels se sont soumis les mystiques et les extatiques de tous les temps. Les poèmes indiens sont remplis des prodigieuses pénitences des anachorètes ou *rights*. L'un tient ses bras toujours en l'air, l'autre se tient sur un pied, le bout seul de l'orteil appuyé sur le sol, « n'ayant pour aliment que le souffle des vents, sans abri, immobile comme un tronc d'arbre, debout, privé de sommeil et le jour et la nuit. » Le code de Manou recommande « que l'anachorète se roule sur la terre ou qu'il se

tienne sur la pointe des pieds durant toute la journée; que dans les chaleurs de l'été il s'entoure de cinq feux; que dans la saison des pluies il s'expose sans abri aux nuages; que dans la saison froide il porte des vêtemens humides et s'inflige des pénitences de plus en plus terribles, etc. »

Les premiers solitaires chrétiens poussèrent aussi loin la haine du corps et la soif des souffrances volontaires. Les uns se chargeaient de lourdes chaînes, d'autres n'avaient en toute saison pour vêtemens que leurs longs cheveux. En Thessalie, des bandes de moines, au témoignage de saint Éphrem, broutaient l'herbe des champs. On inventait des cellules où l'on pût, dans la situation la plus gênante possible, être exposé à toutes les intempéries. La légende de saint Siméon Stylite est demeurée populaire (1).

Quelque insensées que puissent paraître de telles pratiques, de quelque trouble intellectuel que les phénomènes provoqués par elles semblent être l'indice, nous ne pouvons cependant admettre que ce soit là de la folie. L'extase, le ravissement, sont des états accidentels et qui durent peu : la folie est un état qui se prolonge beaucoup plus longtemps. Les extravagances du mystique sont l'effet d'un sentiment élevé en soi, qui s'exalte jusqu'à l'excès aux dépens de tous les autres; quelques-unes de ses facultés mentales peuvent être suspendues, mais elles ne sont pas altérées, perverties, comme il arrive presque toujours dans l'aliénation. Le mystique, l'extatique, sont essentiellement des contemplatifs; quand ils reviennent malgré eux à la vie active, leurs actions sont rarement absurdes, nuisibles, immorales comme celles que l'idée délirante inspire à l'aliéné. S'il était permis à l'homme de déserter la lutte en renonçant à tous les devoirs que lui imposent ses relations avec ses semblables, et d'atteindre ici-bas à la béatitude, nous reconnaîtrions volontiers que le mystique est dans le vrai, et que son âme réalise une forme d'existence supérieure à celle que comporte l'humaine nature. L'âme du fou a subi au contraire une déchéance profonde; elle est tombée, par une fatalité de son organisme, au-dessous du niveau de l'humanité.

L'illuminé diffère de l'extatique en ce qu'il croit recevoir des révélations surnaturelles pour les communiquer aux autres hommes; l'extatique jouit de Dieu, pour ainsi dire, d'une manière égoïste et solitaire; l'illuminé est prophète, apôtre : il est un intermédiaire par lequel la Divinité entre en rapport avec les mortels; son rôle est agissant. Cette croyance en une mission divine a presque toujours son origine dans une hallucination. Tel fut, par exemple, le cas de l'illustre Swedenborg. — Bien qu'on soit fort tenté de prendre

(1) Pour tous ces faits, voyez Letourneau, *Physiologie des passions*.

un pareil état pour de la folie, l'illuminé n'est pas plus fou que l'extatique; il est seulement, comme lui, sous l'influence exclusive d'un sentiment très noble et très puissant, le sentiment religieux, qui, par son exaltation, peut produire cet état cérébral particulier qui engendre l'hallucination. Or l'hallucination, nous l'avons vu, n'est pas incompatible avec l'intégrité de la raison. On dira, il est vrai, que l'illuminé témoigne d'un dérangement intellectuel en prenant son hallucination pour le signe d'une mission divine; mais croire que Dieu choisit certains hommes pour faire d'eux ses organes auprès du genre humain, c'est là une opinion qui n'a rien d'absurde et qui, surtout aux époques de foi profonde et de ferveur religieuse, fait en quelque sorte partie du sens commun. Un homme d'un esprit éminent, d'une moralité exceptionnelle comme fut Swedenborg, pouvait, sans être fou, se figurer qu'il avait reçu des lumières surnaturelles pour l'interprétation des Écritures, et cela d'autant plus que, selon le protestantisme, où fut élevé l'illustre Suédois, tout homme a qualité pour interpréter la Bible.

Entre l'illuminé et le fanatique, il n'y a guère de différence que dans les moyens employés. L'illuminé n'a ordinairement recours pour faire triompher la parole et la volonté de Dieu qu'à des moyens pacifiques, le livre, la prédication; le fanatisme s'adresse à la contrainte : les voies violentes, cruelles même ne lui répugnent pas; son zèle s'armera au besoin du fer et du feu. Les attentats les plus monstrueux contre l'humanité lui sembleront méritoires; il allumera les bûchers de l'inquisition; il bénira les massacres de Béziers, des Vaudois, il commandera les dragonnades. Ici, par conséquent, se pose un délicat problème de responsabilité. Il semble bien que le fanatique croie faire œuvre pie et soit moralement aveuglé sur l'iniquité de ses actes; il aurait donc avec le fou, entre autres caractères communs, celui d'être irresponsable? Nous ne saurions accepter cette doctrine, qui ferait de Bossuet un fou, puisqu'il applaudit aux dragonnades. Le fanatisme n'est pour nous qu'une passion exaltée, et la passion, même exaltée, n'est pas la folie; elle peut être éclairée, elle peut être combattue. Ce zèle pour la gloire de Dieu, cette ardeur pour faire régner sa loi, sont choses louables en elles-mêmes, mais n'impliquent aucunement les moyens odieux de la persécution. Qu'est-ce donc qui rend le fanatique persécuteur? C'est la croyance que Dieu approuve et commande de tels moyens. Or cette croyance ne découle nullement du sentiment religieux, si vif qu'on le suppose; elle est au contraire injurieuse et sacrilége envers la Divinité. Elle est la conséquence d'une fausse notion de la nature divine. On dira que cette erreur fut invincible : nous ne le pensons pas. Prétendre connaître de science certaine la volonté de Dieu nous paraîtra toujours le fait d'un immense orgueil,

à moins qu'on n'affirme d'une manière générale que Dieu ne veut que ce qu'exigent la justice absolue et l'absolue bonté. Mais prétendre savoir que Dieu veut des tortures et des massacres, fermer ses oreilles à toutes ces paroles d'amour et de pardon qui retentissent à chaque page des Évangiles, ne pas rentrer en soi-même, ne pas s'interroger avec angoisse sur la légitimité de tant de sanglans attentats, voilà certes de tous les orgueils et de tous les aveuglemens le plus criminel. Pour s'en préserver ou s'en guérir, les lumières à aucune époque n'ont fait défaut, aux ministres du Christ moins qu'à personne; ils n'avaient qu'à prendre leur Dieu pour modèle : s'ils ne l'ont pas fait, ils auraient pu le faire. Ils ont peut-être échappé au remords, mais la responsabilité les atteint.

Bien que le mot *fanatisme* désigne ordinairement une certaine exaltation du sentiment religieux, il peut, par extension, s'appliquer à toute passion qui s'empare de l'âme tout entière et la domine sans partage. Ceux qui voient un fou dans le fanatique devraient, pour être conséquens, identifier avec la folie toute passion violente et la déclarer irresponsable.

Il est certain que dans l'extrême passion le libre arbitre est à peu près aboli, s'il ne l'est tout à fait; il semblerait donc que la responsabilité dût s'atténuer et disparaître avec lui. Dans un violent accès de colère, par exemple, l'homme ne s'appartient plus, et nombre d'aliénistes veulent qu'on prenne à la lettre, comme l'expression exacte d'une vérité scientifique, l'adage bien connu : *ira furor brevis est*. Ils voient là un véritable *raptus*, un accès subit et passager d'aliénation; les actes en cet état cessent absolument d'être coupables; de même pour ceux que provoquent l'amour, la jalousie, toutes les passions, en un mot, qui, susceptibles d'une exaspération soudaine, déterminent des folies impulsives de courte durée. La gravité d'une pareille doctrine, au point de vue moral, social, juridique, n'échappera à personne. Nous pensons, quant à nous, que, sur cette question délicate, toute solution trop générale et trop exclusive doit être écartée et qu'on a trop souvent méconnu d'importantes distinctions.

Il est certaines passions qui peuvent être plus spécialement regardées comme acquises, parce que, tout en existant en germe chez l'individu dès sa naissance, elles ne se développent que par suite des circonstances où il s'est trouvé et des habitudes qu'il a volontairement contractées. En conséquence, elles ne seront jamais assez fortes à l'origine, leur explosion ne sera jamais assez soudaine, assez irrésistible, pour qu'on puisse y voir l'expression dans l'ordre moral d'une fatalité physiologique capable d'abolir toute liberté. De ce nombre, par exemple, est l'ambition. Il y a des hommes qui nais-

sent ambitieux; les circonstances peuvent favoriser cette tendance de leur nature et la rendre assez puissante pour les entraîner à des actes blâmables ou criminels : dira-t-on pour cela qu'ils sont irresponsables? Non, car une telle passion n'est pas de celles qui atteignent du premier coup au plus haut degré d'intensité; elle grandit lentement; il est toujours possible d'en surveiller les progrès, de se placer volontairement dans des conditions ou de se faire des habitudes d'esprit qui, au lieu de l'exalter, la laissent peu à peu languir et s'éteindre. De plus, l'ambition suppose d'ordinaire un développement des facultés intellectuelles qui ne permet pas de penser que l'ambitieux puisse être dans un aveuglement invincible relativement à la valeur morale des actes auxquels sa passion l'entraîne. Dès lors sa responsabilité est entière.

Nous en dirons autant de l'avare; la passion qui finit par le dominer ne l'envahit que peu à peu, à mesure que l'âge arrive et que les richesses s'accumulent : elle n'est pas susceptible d'exacerbation soudaine, de *raptus*, toutes conditions qui laissent à l'avare le temps de se reconnaîttre, de s'interroger, de prendre ses précautions contre les progrès du mal. L'avarice, il est vrai, suppose moins d'intelligence que l'ambition; mais en revanche elle provoque la moquerie ou la réprobation générales, et ces sentimens malveillans dont l'avare s'aperçoit qu'il est l'objet de la part d'autrui lui sont un avertissement qui fait ordinairement défaut à l'ambitieux. Nous ne saurions donc admettre qu'il soit dans l'impossibilité de s'éclairer sur le caractère moral de sa passion, de la combattre et d'en triompher.

Il en est tout autrement pour certaines passions dont l'intensité précoce, exceptionnelle, semble être l'effet d'une condition vraiment pathologique de l'organisme. C'est ce qui arrive souvent pour l'amour physique. Quand on le voit se manifester avec une effrayante et soudaine énergie, parfois dès l'âge le plus tendre (Marc en cite un exemple chez une petite fille de cinq ans), on ne peut guère douter qu'il n'y ait là quelque chose de morbide, et que plus tard l'être malheureux, affligé de cette infirmité morale, ne puisse être regardé comme irresponsable. La même immunité pourrait être appliquée à certaines perversions exceptionnelles de l'instinct sexuel, qui paraissent congénitales et dont le professeur Westphal a rapporté deux cas fort curieux. L'érotomanie sous toutes ses formes coexiste, on le sait, avec l'intégrité, au moins apparente, de la raison. Marc parle d'un malheureux dont la folie consistait à poursuivre de ses indécentes propositions les femmes du rang le plus illustre. Ses manières étaient celles du meilleur monde, son esprit était des plus distingués; il avait réussi à convaincre des hommes aussi éminens que MM. Dupin et Tardif de l'injustice de sa déten-

tion dans un asile; ce ne fut qu'après l'examen le plus scrupuleux que Marc, Esquirol et Ferrus parvinrent à constater sa folie.

La colère, la peur surtout, peuvent être rangées parmi les passions dont l'exaltation subite, accompagnée d'une violente émotion de tout l'organisme, prend le libre arbitre à l'improviste et atténue, dans une large mesure, la responsabilité. Néanmoins, tout en tenant grand compte des dispositions innées de certains tempéramens qu'on pourrait appeler irascibles ou peureux, nous ne croyons pas que ces passions, considérées en elles-mêmes, puissent jamais prétendre à l'entière immunité qu'il est de toute justice d'accorder à la folie. Irrésistibles peut-être pendant l'accès, elles peuvent être combattues, soit avant, soit après, de telle sorte que l'accès devienne de moins en moins fréquent et se produise avec une force décroissante. Pour vaincre une passion, il ne s'agit pas d'attendre qu'elle éclate; il faut s'y prendre de longue main, la surveiller, même quand elle semble dormir, l'exténuer peu à peu en fortifiant en soi-même des sentimens, des passions, des idées qui lui soient contraires, la réduire, en quelque sorte, par la famine, en l'éloignant de tous les objets qui l'alimentent. C'est tout un art qui exige une incessante pratique; c'est une discipline à laquelle il faut se plier dès l'âge de raison et qu'on est tenu d'observer pendant toute la vie. Or la responsabilité, qui peut être nulle ou à peu près si l'on ne considère qu'un acte isolé, devient très lourde si cet acte est lui-même la conséquence d'un long abandon de soi-même à des passions dangereuses, à des habitudes perverses.

L'homme, en tant qu'il est raisonnable et que des conditions exceptionnelles ou pathologiques ne l'ont pas privé de son libre arbitre, n'est pas seulement responsable du mal qu'il commet : il l'est encore de n'avoir pas acquis longtemps à l'avance l'énergie nécessaire pour résister à l'impulsion passionnée; il l'est de cette impulsion même, si, tout victorieux qu'il puisse être de la tentation, il a dépendu de lui de se faire une âme telle que la passion y fût plus modérée et que la tentation y trouvât moins d'accès. C'est là une vérité qui n'a d'autre inconvénient que d'être banale à force d'être vraie; pourtant, on la méconnaît à chaque instant; on isole dans la vie d'un homme l'acte particulier auquel la passion l'a entraîné, comme si cet acte ne tenait par aucun lien à tout un long passé. On analyse les circonstances qui l'ont déterminé immédiatement; on y trouve une impulsion qui a tout l'air d'être irrésistible : on conclut que la responsabilité morale a disparu. On paraît croire qu'une passion est une sorte d'agent mécanique, étranger à la personne raisonnable et libre, et dont la force motrice serait une quantité absolue, invariable, indépendante en soi; on ne se demande pas si cette force n'a pas été, depuis nombre d'années, entretenue,

alimentée, grandie par le concours direct ou la lâche inertie de cette volonté même dont enfin elle triomphe avec éclat; on oublie que cette victoire n'est que l'effet extérieur et dernier d'une foule de petites capitulations de l'adversaire, et que la complicité prolongée du libre arbitre a fait seule cette toute-puissance sous laquelle il succombe.

Nous ne pouvons prétendre à passer en revue toutes les passions, ni surtout à mesurer avec quelque précision le degré de responsabilité que laisse subsister chacune d'elles. Tout ici dépend des circonstances individuelles, et d'ailleurs l'homme ne possède pas ces balances délicates et infaillibles où se pèsent le mérite et le démérite. L'éternel ouvrier qui fit les cœurs et qui les sonde connaît seul le compte exact que sa justice est en droit de demander à chacun. Nous voulions uniquement, en face d'aventureuses théories, rappeler les principes et protester contre l'irresponsabilité prétendue de la passion. Non, la passion, à l'état normal, n'est pas en soi irrésistible; non, elle n'est pas déjà la folie. La passion est essentielle à la nature humaine; la folie marque une altération grave et morbide de cette nature; la passion est une condition indispensable de la moralité; sans elle pas de mérite, et la liberté même n'aurait, pour ainsi dire, plus de raison d'être : la folie supprime la moralité et met l'âme tout entière à la merci d'un cerveau malade. Des moyens purement psychiques, l'éducation, le bon exemple, les exhortations, les reproches, les châtimens mêmes, en tant qu'ils ont pour principal objet de forcer le coupable à rentrer en soi-même, suffisent pour corriger la passion et la réduire aux règles du devoir : c'est une médication physique qu'il faut surtout à la folie. Le passionné se sent libre avant comme après l'acte où son penchant l'entraîne; le fou, même quand il a par hasard conscience de l'immoralité de sa conduite, a conscience en même temps qu'il est devenu l'instrument d'une force irrésistible qui n'est pas lui; il y a véritablement lésion de la volonté, selon l'expression d'Esquirol, et ce martyre d'une liberté qui se sent dépossédée par une puissance étrangère contre laquelle elle proteste avec autant de désespoir que d'insuccès, qui donc oserait soutenir que c'est là la condition de la passion normale?

Cela dit, empressons-nous de reconnaître que, dans nombre de cas, la passion présente les caractères d'une affection pathologique et par suite irrésistible. Rien de plus instructif à cet égard que le livre sur *la Folie lucide* du docteur Trélat; le docteur V. Bigot, dans un récent ouvrage intitulé *des Périodes raisonnantes de l'aliénation mentale* (1), en a fortifié les conclusions par ses observations

(1) Paris, 1877. Germer-Baillière.

personnelles. Il n'est pas permis de douter que la jalousie, l'orgueil, l'appétit sexuel, la méchanceté, l'esprit de dissipation et d'aventures, le penchant pour le vol et les liqueurs fortes, ne soient souvent des formes d'aliénation, sans trouble, au moins apparent, des facultés intellectuelles. Les exemples sont abondans, décisifs ; ils valent surtout par leur nombre et leur variété ; aussi, ne pouvant les rapporter tous, nous n'en citerons aucun.

Mais en lisant les ouvrages que nous signalons ici, on remarquera que ces cas vraiment pathologiques diffèrent toujours par quelques traits de ceux où la responsabilité subsiste. Tantôt c'est une inconscience absolue à l'égard du mal commis, tantôt c'est l'absence de tout motif raisonnable pouvant expliquer la conduite extravagante ou coupable; ici la folie s'est révélée par un brusque changement de caractère en contradiction avec l'éducation, les habitudes, les dispositions antérieures du malade; ailleurs elle se trahit par une telle obstination dans le pervers et dans l'absurde, que les expériences les plus dures, la perte de la fortune, de la santé, de l'honneur, la rupture des liens de famille, toutes conséquences qui, à l'état normal, amortissent d'ordinaire ou corrigent la passion, ne produisent plus le moindre effet. Enfin et surtout ces cas pathologiques attestent à peu près invariablement l'influence de l'hérédité : M. Trélat a pu la constater pour quarante-quatre des soixante-dix-sept observations que contient son livre. En présence de pareils faits et de pareils chiffres, on doit faire peser une lourde responsabilité sur ceux qui ne voient dans le mariage qu'une affaire d'argent, de convenances sociales ou même de sentiment. Que de maux irréparables, que de souffrances, de hontes et de ruines préviendrait un examen plus scrupuleux des singularités de caractère ou de conduite qui, aux yeux d'un aliéniste exercé, sont l'indice d'une de ces passions pathologiques ! Quelle importance ne devrait-on pas attacher aux antécédens héréditaires ! Et s'il était scientifiquement établi que l'influence de l'hérédité est aussi puissante et aussi constante qu'elle en a l'air, la loi n'aurait-elle pas jusqu'à un certain point le devoir d'intervenir en interdisant le mariage à ceux qui, dans l'hypothèse, ne pourraient transmettre à leur postérité qu'un organisme voué par avance et fatalement à la folie ?

III.

Les grands criminels ne sont-ils que des fous ? C'est ici évidemment le point le plus grave de la question qui nous occupe.

L'étude psychologique des criminels constituerait, suivant certains auteurs, une branche importante de ce qu'on pourrait appeler la tératologie morale. Il y a des monstruosités dans l'ordre phy-

siologique; il y en a aussi dans l'ordre psychique. Les grands criminels sont de ce nombre. Ce sont de malheureux infirmes qu'il faut plaindre, non flétrir et punir. Moralement, ils sont irresponsables : est-ce la faute du bossu, s'il est difforme? de l'idiot, si son intelligence est incapable de fonctionner comme la vôtre ou la mienne?

En quoi donc consiste la difformité morale du criminel? En ce que chez lui certains sentimens font naturellement défaut ou sont d'une faiblesse exceptionnelle. Il y a dans le cœur de l'homme un amour inné de ce qui est juste et bien : c'est le sens moral. Par lui, nous éprouvons une certaine satisfaction à vouloir et à faire ce que le devoir commande. Cette satisfaction, toute âme normalement constituée a une tendance à la rechercher, et cette tendance est un véritable instinct, une force antagoniste de celles qui nous portent au mal. Si le sens moral est nul ou peu développé, d'autres instincts peuvent le remplacer. Ce sont les sentimens altruistes : affections de famille, amour de nos semblables, compassion pour les souffrances imméritées, etc. Ces sentimens, quand ils ont une énergie suffisante, maintiennent l'homme dans les limites de la justice et du devoir. Moins purs que le sens moral, ils sont souvent plus puissans; la conduite qu'ils inspirent est d'une moralité moins élevée peut-être; mais, en définitive, le résultat extérieur est le même.

Enfin, l'entraînement au mal trouve un dernier obstacle dans les sentimens égoïstes rationnels : crainte de la honte, du mépris, des punitions pécuniaires ou corporelles, amour instinctif de la vie. Ces sentimens, ordinairement très forts, servent de contre-poids aux mauvaises passions; ils peuvent encore arrêter sur la pente du crime ceux que les mobiles précédens ne retiendraient pas.

Imaginez maintenant une âme à qui la nature aurait refusé ces trois ordres de sentimens, ou qui ne les posséderait qu'à un très faible degré. Il ne sera pas même nécessaire que les impulsions perverses soient chez elle d'une puissance exceptionnelle; pourvu qu'elles l'emportent sur les autres, l'occasion donnée, le crime suivra, fatal, inévitable. En l'absence de l'idée pure du devoir, qui seule rend possible l'exercice du libre arbitre et permet à l'homme de faire ce qu'il ne désire pas et de ne pas faire ce qu'il désire, la volonté ne peut être que l'instrument des instincts dominans, au service desquels se mettent également toutes les facultés intellectuelles. Ce n'est plus qu'une question de mécanique morale.

Un grand criminel, un criminel de sang-froid, est un homme chez qui manquent précisément, par une infirmité congénitale, ces sentimens capables de combattre et de neutraliser les passions mauvaises. Il n'a pas le sens moral, et la preuve c'est qu'il n'éprouve aucune répulsion contre l'acte odieux avant de le commettre, et

qu'il est inaccessible au remords après l'avoir commis. Il pourra témoigner une apparence de repentir; mais, qu'on ne s'y trompe pas, ce n'est pas là le véritable remords, le remords moral; c'est la crainte du châtiment, c'est l'instinct de conservation qui se réveille; c'est aussi l'espérance d'obtenir, en ayant l'air de détester son crime, un adoucissement de peine. Le vrai remords est une douleur qu'on pourrait appeler désintéressée; il est une protestation du sens moral dans l'âme du coupable. Loin de redouter la punition, il l'appelle, il l'invoque, il court au-devant d'elle. Les grands criminels, dénués de sens moral, ne le connaissent pas et ne peuvent le connaître. C'est ce que paraissent établir les témoignages considérables de M. Hill, inspecteur des prisons en Écosse pendant de longues années, et du professeur Laycock, d'Édimbourg, qui tous deux ont apporté la plus grande attention à l'étude des criminels; ils affirment que tous ou à peu près sont *moralement imbéciles*. Sur 390 meurtriers non aliénés que renferma la prison de Perth pendant une période de douze ans, aucun d'eux, si ce n'est un seul peut-être, n'a manifesté le plus léger remords. De même, « les 150 femmes non aliénées, convaincues d'infanticides, ont montré la plus grande insensibilité pendant les nombreuses années de leur détention. Et cependant toutes ces femmes n'appartiennent pas, par leur naissance et leur éducation, aux dernières classes de la société. Deux seulement ont témoigné du chagrin et du repentir. »

Une autre preuve de l'absence de véritable remords chez les grands criminels, c'est la fréquence des récidives. Celui qui, ayant cédé à l'entraînement momentané et accidentel d'une passion mauvaise, n'est pourtant pas dénué de sens moral, éprouve une telle douleur après le crime, qu'on peut affirmer, avec une certitude absolue, qu'il ne recommencera pas. Les grands criminels ne peuvent être arrêtés davantage par les sentimens altruistes : la nature les leur a également refusés. Rien de plus caractéristique que leur insensibilité devant les souffrances qu'ils infligent. M. Despine cite des raffinemens de tortures appliquées pendant des années entières, sans remords jusqu'au bout, par des maris à leurs femmes, par des parens à leurs enfans; on n'en peut lire le récit sans stupeur. Nul motif de haine chez ces monstres contre leurs innocentes victimes qui, parfois, joignaient à la résignation et à la douceur l'attrait touchant de la beauté. Il n'est pas rare que l'assassin s'endorme d'un profond et tranquille sommeil à côté du cadavre qu'il vient de faire, donnant ainsi un démenti au mot célèbre de Chateaubriand : « Le tigre déchire sa proie et dort; l'homme devient homicide et veille. »

Enfin les grands criminels sont également dépourvus de certains sentimens égoïstes qui pourraient lutter contre leurs mauvais instincts. Les précautions les plus vulgaires pour échapper aux con-

séquences de leurs forfaits, ils négligent de les prendre; tout entiers à leurs passions perverses, ils semblent peu soucieux de leur propre sûreté. Il n'est pas rare que les grands coupables annoncent leurs crimes par des menaces réitérées et significatives, adressées directement à la victime elle-même. « Tu refuses de me donner ces deux francs, dit l'un d'eux; mais je t'arracherai le foie avant que tu sortes d'ici; il faut que je tienne tes entrailles dans ma main, et cela ne tardera pas. » Quelques minutes après ces sinistres paroles, il revient avec un fusil qu'il décharge presqu'à bout portant sur l'objet de sa haine. Si les menaces de mort sont presque toujours suivies d'exécution, c'est qu'elles sont l'indice d'un caractère où les instincts de prudence sont trop faibles pour résister à l'impulsion d'une perversité congénitale.

Les criminels à qui manquent ces trois sortes de sentimens sont donc des fous d'une espèce particulière, car la folie n'est elle-même dans son essence que l'effet d'une tendance absurde ou immorale, devenue toute-puissante dans l'âme parce que rien ne la combat plus. Mais l'analogie, ou plutôt l'identité entre le crime et la folie devient, semble-t-il, plus évidente encore, si l'on considère que l'aliénation pathologique se manifeste chez les criminels dans une proportion beaucoup plus considérable que chez les autres individus. D'après le docteur Bruce Thomson, de Perth, le nombre des fous en Angleterre était évalué, en 1868, à 1 pour 411 habitans, et cette proportion monte, pour les détenus de la maison de Perth, à 1 sur 140; elle serait même, selon le docteur Lockart Robertson, qui, il est vrai, fait entrer dans son calcul les faibles d'esprit, les imbéciles, les épileptiques, que son confrère ne range pas parmi les aliénés, de 1 sur 47 pour les hommes, et de 1 sur 36 pour les femmes. Lélut, Ferrus, inclinent à croire que nombre de criminels seraient devenus, s'ils eussent vécu, de véritables aliénés. On sait que la Théroigne, l'une des plus effroyables tricoteuses de la révolution, est morte à la Salpêtrière.

Ainsi des criminels sortent souvent des aliénés; inversement, des aliénés sortent souvent des criminels. Le docteur Morel en a cité de nombreux exemples. « Les individus nés de parens aliénés, dit-il, montrent dès leur enfance une grande irritabilité de caractère et une grande apathie, la tendance au vol, tantôt pour satisfaire l'ivrognerie, tantôt la débauche. Ceux qui avaient montré de l'intelligence au début se sont arrêtés, ils évitent la compagnie des gens comme il faut, ils recherchent celle des compagnons de débauche. Rien n'a pu agir sur ces natures, que nous sommes obligés à plaindre plutôt qu'à blâmer, car ils recèlent dans les fibres les plus cachées de l'organisme les germes de leurs fatales prédispositions héréditaires, dont ils sont victimes. Toutes les tentatives pour les

modifier ont été infructueuses. S'ils ont paru s'amender un moment sous l'influence d'un traitement, ils retombent aussitôt qu'ils sont livrés à eux-mêmes. » Il y a plus; suivant le docteur Thomson et M. Maudsley, certaines maladies du système nerveux qui produisent l'imbécillité, la dipsomanie, la chorée, l'épilepsie, peuvent se transmettre et donner naissance, en se transformant, à ces états cérébraux qui engendrent les anomalies psychiques, causes du crime. Enfin, l'observation des faits semble établir que le crime est héréditaire. Il y a des familles où le vol, l'assassinat, s'infusent, pour ainsi dire, avec le sang. M. Bruce Thomson, dans un travail, *On hereditary nature of crime*, rapporte qu'il a vu huit prisonniers de la même famille; dans une autre, l'un des chefs avait été condamné aux travaux forcés pour assassinat, trois frères, une sœur et un mari étaient voleurs, leurs oncles et leurs tantes avaient été au bagne, un neveu et des cousins s'étaient livrés aussi à des actes coupables. M. Ribot, dans son remarquable livre sur l'*Hérédité*, a cité, de son côté, des cas où la spontanéité et la précocité du penchant au crime permettent difficilement d'invoquer l'influence de l'éducation ou de l'exemple. On trouve même des faits d'atavisme : le crime passe du grand-père au petit-fils en sautant une génération.

Cette fatalité héréditaire finit par s'imprimer sur l'organisme en traits reconnaissables : la dégénérescence physique accompagne et dénonce la dégénérescence morale. La population criminelle des grandes villes, selon MM. Maudsley et Bruce Thomson, forme une véritable caste; « la physionomie de ses membres se décèle si bien, que les employés de la police pourraient aller les recueillir au milieu d'une nombreuse réunion, soit à l'église, soit dans les marchés. Ce type dégradé se distingue au centre même de la prison. Les traits ne sont pas ceux d'un ouvrier exerçant une industrie honorable, d'un fermier, d'un employé de chemin de fer, etc. Le visage de ce type est grossier, anguleux, stupide, le teint est sale. Les femmes sont laides de forme, de facies et de mouvemens; toutes ont une expression de la physionomie et un maintien aussi sinistres que répulsifs. Comme dans toutes les familles ou les races où il y a dégénérescence physique, on trouve fréquemment des déformations parmi les classes criminelles : déviations spinales, bégaiement, vice des organes du langage, pied bot, division de la voûte palatine, bec-de-lièvre, surdité, paralysie, épilepsie, scrofule, etc. »

Telles sont les considérations principales sur lesquelles on se fonde pour identifier le crime et la folie. On ne prétend pas, il est vrai, qu'un criminel soit nécessairement, et par cela seul, pathologiquement fou, qu'il soit proprement un *aliéné;* non, l'aliénation implique toujours un désordre organique, un trouble fonctionnel du cerveau, qui peut parfaitement ne pas se rencontrer chez le cri-

minel. Celui-ci peut être en pleine santé et jouir de l'intégrité de son intelligence; seulement, par une véritable infirmité congénitale, certaines facultés morales lui font défaut; de là la prédominance inévitable des passions perverses dont rien ne combat plus dans l'âme la fatale impression : de là aussi l'irresponsabilité morale.

Nous avons voulu exposer brièvement cette théorie, dont l'importance et la gravité frapperont les esprits les moins attentifs. Les notions du libre arbitre, de la responsabilité sont aujourd'hui fort combattues et quelque peu obscurcies; le matérialisme en est la négation directe; d'autre part un humanitarisme faux et énervant incline à ne voir dans les grands coupables que des victimes malheureuses des conditions sociales et de leur propre organisation. Nombre d'esprits honnêtes, abusés par des illusions généreuses, en viennent à se demander si la loi, en frappant les criminels, n'atteint pas des malades, des déshérités, des irresponsables, auxquels, au lieu de châtimens, elle devrait prodiguer une maternelle sollicitude. Il importe de savoir si la science justifie ces doutes, confirme ces négations.

Les aliénistes sont maîtres chez eux, et nous n'aurions pas l'indiscrétion d'aller les combattre sur leur propre terrain. Des magistrats se sont trouvés pour récuser leur compétence et soutenir qu'un homme de bon sens est meilleur juge de la folie qu'un aliéniste, toujours disposé, dit-on, à voir des fous partout. — Nous sommes d'un autre avis : le bon sens ne peut tenir lieu de connaissances spéciales; si honnête juré que l'on soit, on est incapable, à moins d'être médecin, de poser sûrement le diagnostic de la fièvre typhoïde ou de la pleurésie; de même pour l'aliénation, en tant qu'elle est une maladie. — Mais il ne s'agit ici que d'une espèce de folie qu'on déclare compatible avec la santé, ou plutôt on veut faire rentrer dans la folie un état mental qui ne dépend d'aucune condition vraiment pathologique. Je dis que la question cesse d'être du ressort exclusif de la médecine; elle rentre de plein droit dans le domaine de la psychologie et de la morale.

Et d'abord les grands criminels sont-ils réellement privés, par une infirmité naturelle, de ce qu'on appelle le sens moral? Cette expression, *sens moral*, malgré son apparente clarté, est fort vague. Faut-il entendre par là, comme le veut M. Despine, un amour inné de ce qui est juste et bon, inspirant une répugnance presque invincible pour tout acte criminel ou simplement coupable? Il est évident qu'un tel amour fait défaut aux malheureux dont nous parlons; la preuve, c'est que le crime en général ne leur coûte guère. Mais cette insensibilité morale, naturelle ou acquise, ne suffit pas à elle seule pour détruire ni même pour atténuer la responsabilité.

Les théologiens distinguent, avec raison, l'*amour de délectation* (*amor*) et l'*amour de libre préférence* (*dilectio*). « La délectation, dit M. Th. Henri Martin, interprète de cette doctrine, est un phénomène de sensibilité : c'est l'attrait du plaisir possédé ou prévu. Cet attrait, passé à l'état d'habitude, c'est le penchant, qui entraîne quand la volonté ne résiste pas. Aimer en ce sens, c'est être attiré, charmé, ravi. » L'amour de délectation, comme tout phénomène de sensibilité passive, ne tombe que très indirectement sous l'empire du libre arbitre ; il ne dépend pas entièrement de nous d'éprouver ou de n'éprouver pas pour un objet déterminé de l'attrait ou de la répugnance. — Je suis tout disposé à reconnaître que nulle tendance naturelle ne porte les grands criminels à la vertu, que nulle aversion innée ne les détourne du crime; si donc le sens moral n'était que sensibilité passive, si l'on ne pouvait éviter le mal qu'à la condition d'éprouver pour lui une instinctive et irrésistible répulsion, je n'hésiterais pas à les déclarer irresponsables. Mais, outre l'amour de délectation, il y a l'amour de libre préférence, qui n'est au fond qu'un acte de la volonté. Celui-là nous attache à l'objet d'un choix réfléchi lors même que la sensibilité passive n'y serait pas naturellement inclinée. Il est l'effet plus ou moins tardif du jugement prononcé par la raison sur la valeur d'une chose ou d'un acte; il suit la délibération volontaire, loin de la précéder ou de la dicter. Or nous sommes toujours responsables de ressentir ou de ne ressentir pas un tel amour, parce que toujours il dépend de nous de vouloir ou de ne vouloir pas le bien moral qui l'inspire; ce n'est plus là une impulsion aveugle de l'instinct, c'est une lumière qui vient de la raison et qui peu à peu échauffe le cœur, car il serait contradictoire que la sensibilité, malgré les résistances des passions égoïstes et inférieures, n'aimât pas à la longue ce que la raison a déclaré préférable, ce que la volonté s'est résolue à poursuivre et à réaliser.

C'est donc une erreur grave de ne voir dans le sens moral qu'une manifestation de la sensibilité. Il est avant tout un jugement de la raison; il peut exister indépendamment de tout amour et de toute aversion, au moins de l'amour de délectation et de la répugnance qui lui est corrélative. Dira-t-on que ce jugement même sur le bien et le mal, le criminel en est incapable par une infirmité de sa nature? J'avoue que le défaut d'éducation, les mauvais exemples peuvent singulièrement l'obscurcir; j'avoue surtout que l'on chercherait vainement chez certains grands coupables cette rectitude de conscience qui discerne infailliblement le juste de l'injuste, ce qui est permis de ce qui ne l'est pas. Mais la responsabilité n'implique pas une réflexion philosophique sur les caractères généraux et abstraits du bien et du mal, elle existe, pourvu qu'il n'y ait pas erreur

invincible sur la moralité de telle ou telle action particulière et déterminée. Tuer un innocent pour le voler, voilà peut-être ce qu'un assassin fera sans répugnance; mais soutiendra-t-on qu'en le faisant il ignore qu'il commette un crime? Ce crime ne révolte en lui aucun sentiment, d'accord; sa raison le déclare-t-elle indifférent ou licite? Toute la question est là; pourvu qu'il sache qu'il fait le mal, sa sensibilité n'y mît-elle d'ailleurs aucun obstacle, pourvu que, le sachant, il conserve une liberté suffisante pour résister à l'impulsion perverse, sa responsabilité subsiste tout entière.

L'absence de remords ne prouve rien. Le remords est un phénomène de sensibilité. En admettant (ce que j'ai peine à croire) que la plupart des grands criminels ne l'éprouvent jamais au plus intime de leur conscience, il faudrait seulement conclure à une oblitération exceptionnelle de certains élémens sensitifs de leur nature : il ne s'ensuivrait nullement que le jugement moral, émané de la raison, leur fît tout à fait défaut. Je puis à la rigueur concevoir qu'un homme se rende sciemment coupable d'une mauvaise action, sans que pour cela il éprouve cette douleur particulière que les moralistes et les poëtes ont souvent dépeinte en traits si saisissans. Il est responsable, à la condition seule que le caractère moral de son acte ne lui ait pas échappé. J'irais même jusqu'à dire qu'il est d'autant plus responsable qu'il sent moins vivement le reproche intérieur : ne sait-on pas en effet que l'habitude du crime émousse la pointe du remords et qu'à force de pratiquer l'iniquité on finit par la boire comme de l'eau? Et cette habitude, quelle en est l'origine, sinon une volonté obstinée et persévérante à préférer ce que la raison condamne? Ainsi le criminel n'a pas seulement à rendre compte du mal qu'il fait, mais encore de l'impuissance où il s'est mis volontairement de ne pas le faire et du charme horrible dont peu à peu il a revêtu pour lui-même sa propre perversité.

Les mêmes considérations sont évidemment applicables aux deux autres ordres de sentimens qui, selon la théorie que nous avons exposée, sont nécessaires pour combattre dans le cœur de l'homme l'impulsion des passions mauvaises. Que les grands criminels éprouvent à un faible degré les sentimens altruistes, je ne le conteste pas; la vue des souffrances de leurs victimes, les affections domestiques, la pitié, les touchent peu; ce n'est pas la sensibilité, naturellement ou volontairement atrophiée, qui proteste en eux contre le mal qu'ils font. Encore une fois, c'est la raison morale, et par là j'entends cette connaissance du caractère moral de certains actes, que possède tout homme par cela seul qu'il a grandi au milieu d'un état social qui n'est pas absolument sauvage. Voici des parens qui torturent pendant de longues années, avec des raffinemens de férocité

inouïs, leur pauvre fille résignée et innocente; ces monstres trouvent sans doute une épouvantable volupté dans leur rôle de bourreaux : j'accorde qu'il y ait là une sorte de perversion congénitale de certains sentimens, mais je nie que la raison se taise entièrement en eux et qu'ils ne jugent pas criminelle une telle conduite. Je nie surtout que, mis en présence d'actes semblables, il leur fût impossible de décider s'ils sont bons ou mauvais. Or, on ne saurait trop le répéter, c'est la faculté du jugement moral, et non les sentimens qui en sont l'ordinaire conséquence, qui est la condition essentielle de la responsabilité.

Quant à l'absence de certains sentimens égoïstes qui pourraient lutter contre l'impulsion criminelle, nous ne voyons pas trop ce qu'il est permis d'en conclure. Que la plupart des grands criminels négligent les plus élémentaires précautions de prudence, annonçant à l'avance leurs forfaits par des menaces publiques, qu'ils semblent peu craindre les châtimens qui les attendent, en quoi leur responsabilité est-elle par là supprimée? Cela prouve simplement qu'ils manquent de prévoyance ou d'adresse et qu'ils tiennent peu à la vie. On comprend que des natures ignorantes et brutales s'entendent mal à tout combiner pour égarer les investigations de la justice; mais les criminels qui appartiennent aux classes éclairées de la société ne sont généralement pas si naïfs et ils déploient souvent des ressources merveilleuses de dissimulation prolongée. On comprend aussi que la mort semble parfois préférable à une vie de misère et d'abjection. « Je suis *feignant*, disait aux jurés le parricide Lemaire; j'ai horreur du travail. Si je ne veux pas travailler en liberté, ce n'est pas pour aller travailler au bagne; je me laisserai mourir de faim. » D'ailleurs, au moment où le crime est commis, le coupable a toujours l'espoir d'échapper à l'expiation, et quand elle est proche, il met une sorte de point d'honneur à ne point trembler devant elle.

On fait grand bruit dans une certaine école de l'hérédité du crime. Il est difficile de nier d'une manière absolue l'hérédité des dispositions morales, bien que les faits jusqu'ici constatés soient loin d'autoriser toutes les inductions qu'on a prétendu en tirer. Mais un crime n'est pas proprement une disposition; c'est un acte, et l'on ne va pas encore jusqu'à soutenir l'hérédité des actes. Qu'un homme reçoive de ses parens le germe de passions violentes qui, plus tard, pourront l'entraîner au crime, je n'y contredis pas, et j'accorderais volontiers que sa responsabilité est par là diminuée; est-il rigoureux d'en conclure que ces passions aboutiront fatalement à des crimes, et à des crimes d'une espèce déterminée? S'ensuit-il qu'aucun effort de la volonté ne pourra les réduire et que le malheureux qu'ellespossèdent sera comme un aveugle instrument

à la merci d'une force étrangère? Telle est pourtant la conséquence à laquelle on voudrait arriver quand on parle de l'hérédité du crime. Non, le crime pris en soi n'est pas et ne peut être héréditaire, et quant aux tendances perverses qui l'inspirent, quelle que soit leur puissance, elles ne sont jamais irrésistibles, au moins à l'état de santé : nous croyons l'avoir montré plus haut.

Ce qui explique l'apparente hérédité du crime, c'est l'identité de milieux, d'influences de toute sorte, qui peuvent agir sur les générations successives d'une même famille. Si les annales des bagnes présentent des dynasties de criminels, c'est que la misère, la haine de la société, la fainéantise, les mauvais exemples, l'impossibilité de réhabiliter un nom flétri, peut-être aussi je ne sais quelle épouvantable gloriole à conserver intact, en l'augmentant encore, le patrimoine de honte et de réprobation légué par le père ou l'aïeul, ont maintenu dans la voie du mal les tristes héritiers de tels ancêtres. Quant aux signes physiques qui, dit-on, signalent aux yeux d'un observateur exercé ceux qui sont voués par naissance à la fatalité du crime, il serait téméraire d'y voir autre chose que l'effet de conditions hygiéniques détestables agissant d'une manière continue pendant plusieurs générations, et nous attendrons des preuves plus décisives pour admettre qu'ils sont l'expression infaillible et scientifiquement constatée d'une perversité congénitale.

En résumé, nous n'apercevons aucune raison décisive de modifier les vieilles et saines notions sur la responsabilité. Il reste vrai que l'homme est responsable devant la société toutes les fois qu'il a accompli librement et en connaissance de cause un acte portant atteinte à l'honneur, à la propriété, à la vie de son semblable. Il n'y a pas ici à discuter si l'homme est vraiment libre, ou s'il n'est que l'instrument d'une fatalité psychologique ou organique dont il n'aurait pas conscience. Le problème de la liberté peut se poser en métaphysique, mais non en morale, parce que nier la liberté, c'est nier la morale elle-même. Moralement, légalement, l'homme est libre par cela seul qu'il se sent tel.

La liberté s'atteste au sens intime par la possibilité d'un choix entre deux ou plusieurs motifs, et plus précisément par la possibilité de prendre une détermination ou de s'abstenir. Et c'est cette possibilité dont on nie l'existence chez les grands criminels. Mais la seule preuve qu'on donne à l'appui de cette thèse est une pure et simple négation que rien ne justifie. On dit : pour commettre un tel crime, il faut que l'homme ait été dans l'impuissance de ne pas le commettre. Cela s'appelle résoudre la question par la question. Il est bien vrai que nous ne pouvons nous installer dans la conscience des grands coupables et lire ce qui s'y passe; mais nous pouvons lire dans la nôtre et raisonner ensuite par analogie. Or nous con-

naissons par expérience quels sont les motifs qui peuvent entraîner l'homme au mal, et toutes les fois qu'un de ces motifs nous paraît avoir été la cause déterminante, la raison suffisante d'un acte, nous sommes en droit de l'imputer à son auteur et de déclarer celui-ci moralement responsable devant la société et devant la loi. Ces motifs peuvent se ramener à deux chefs généraux : l'intérêt personnel et la passion, ou mieux encore à un seul, la passion, car l'intérêt, c'est la passion encore, tempérant par la réflexion ses ardeurs soudaines et appelant à son aide le temps et le calcul pour se satisfaire plus sûrement.

Si donc nous sommes en présence d'un acte que nous jugeons avoir été suggéré par une des passions ordinaires de l'humanité, nous affirmons que l'agent est moralement semblable à nous, passionné, mais libre aussi, par suite responsable. La responsabilité ne disparaît que là où aucune des passions ordinaires de l'humanité ne donne de l'acte une raison suffisante : si, par exemple, un assassinat est commis par un homme d'un caractère jusqu'alors doux et inoffensif, sans qu'on puisse découvrir de la part du meurtrier aucun motif de haine ou de jalousie contre la victime, nous croyons qu'il est permis de conclure à l'irresponsabilité.

Ce n'est pas tout. La passion peut être surexcitée par les hallucinations d'un cerveau en délire ou par les jugemens évidemment absurdes d'une intelligence malade. Sans être la folie, l'hallucination en est souvent le signe, et certains jugemens sont si manifestement absurdes qu'ils laissent peu de doutes sur l'état morbide de l'esprit qui les conçoit. Dans ces deux cas, nous n'hésiterions pas à reconnaître l'aliénation. Un homme devient assassin parce qu'il croit entendre dans la bouche de chacun le reproche d'une action flétrissante, dont il a été vingt-six ans auparavant la victime involontaire (1) : l'hallucination est ici la preuve de la folie et l'excuse du crime. Un libraire tue huit personnes pour rentrer en possession d'un exemplaire qu'il croit unique : il y a quelque chose de tellement anormal dans ce jugement, que l'existence d'un livre, sans autre valeur que sa rareté, est préférable à celle de huit innocens, qu'il est bien difficile d'en admettre l'empire sur une intelligence vraiment saine.

On objectera que même chez des individus qui ne sont nullement aliénés, une passion particulière peut devenir tellement puissante, tellement exclusive, qu'elle supprime pratiquement la possibilité d'une résistance et détruise le libre arbitre. Nous avons déjà répondu que dans ce cas la responsabilité remonte au-delà de l'acte coupable et porte sur toute la série des capitulations, des lâchetés

(1) Voyez *les Annales médico-psychologiques* du mois de mars 1877.

antérieures qui ont permis à la passion de s'installer en maîtresse dans une âme devenue complice volontaire de son asservissement.

Les moralistes ne sont pas les seuls à protester contre l'identité qu'on prétend établir entre les fous et les grands criminels. L'existence d'une folie morale (*moral insanity*), admise par le docteur Pritchard, paraît de plus en plus contestable aux aliénistes les plus autorisés. Dans un livre récent, le docteur Flemming a combattu avec une grande force et l'autorité d'une longue pratique la doctrine suivant laquelle le sens du bien et du mal pourrait être malade sans que les facultés intellectuelles fussent altérées. Toutes les facultés de l'âme sont solidaires, et, si le crime n'était qu'une forme de l'aliénation, il devrait toujours être accompagné d'hallucinations, de conceptions délirantes, attestant un trouble général et morbide de l'esprit. Puisqu'il est loin d'en être toujours ainsi, n'en faut-il pas conclure que là où ces signes n'existent pas, nous sommes en présence de la perversité toute seule et non de la folie?

Aux symptômes intellectuels s'ajoutent presque invariablement les symptômes physiologiques, et c'est là encore, nous semble-t-il, un moyen de distinguer scientifiquement les criminels aliénés de ceux qui ne le sont pas. « Voici, dit le docteur Maudsley, un homme qui a toujours été modéré dans sa conduite, prudent et laborieux en affaires, exemplaire dans toutes les choses de la vie. Tout d'un coup un grand changement s'opère en lui; il se jette dans les dissipations de toute espèce, se lance dans des spéculations commerciales effrénées, et ne conserve plus le moindre respect ni pour sa femme, ni pour sa famille, ni pour les devoirs de sa position. Ses amis, confondus, ne voient là que les effets du vice et gémissent qu'un homme de tant d'honneur et de vertu ait pu faire une si triste chute. Au bout de quelque temps, ils apprennent qu'il va passer en cour d'assises pour y répondre soit d'un attentat à la vie de quelqu'un, soit d'un vol d'argent ou de bijoux, et ils ne s'étonnent pas que les vices de ce malheureux l'aient conduit là. Mais un médecin compétent examine cet homme, il note en lui une légère particularité de la prononciation et peut-être une inégale dilatation des pupilles; ces symptômes, rapprochés de l'histoire de sa vie passée, permettent au médecin de dire avec une certitude positive que cet individu est frappé d'une maladie qui, minant peu à peu son intelligence et ses forces, détruira, avant qu'il soit longtemps, ses facultés mentales et ses facultés physiques, et enfin sa vie. C'est là un mal si bien connu que le médecin peut satisfaire à ce qui est l'épreuve de toute science, c'est-à-dire prédire avec certitude ce qui doit arriver. » Un dernier moyen de discernement entre les criminels aliénés et les criminels ordinaires, c'est l'examen des antécédens héréditaires. La transmission de la folie est prouvée, celle du

crime ne l'est pas. Si donc un criminel descend de parens fous, et s'il présente les diagnostics de l'aliénation, le doute n'est pas permis; dans le cas contraire, comment hésiter à le déclarer responsable?

Tout ce que nous sommes tenté d'accorder aux partisans de la thèse que nous combattons ici, c'est que, par une sorte d'infirmité congénitale, les sentimens moraux peuvent être très faibles chez certaines âmes, et les grands crimes n'être suivis d'aucun remords; mais, répétons-le, cela ne détruit en rien la responsabilité, car la notion du bien et du mal est un fait intellectuel qui ne se confond pas avec les sentimens dont il est d'ordinaire accompagné. Pour être responsable, il suffit qu'on ait conscience de faire mal, l'acte coupable n'inspirât-il d'ailleurs aucune répugnance, et qu'on soit libre de s'en abstenir.

Les conséquences pratiques auxquelles conduirait la doctrine de l'irresponsabilité des grands criminels sont fort graves. La punition devient une cruauté aussi révoltante qu'inutile; les petits coupables seuls, ceux qui, par leurs hésitations et leurs remords, ont fait preuve de sens moral ou de sentimens altruistes, pourront être justement punis. Quant aux autres, véritables fous en santé, il est permis de les enfermer, pour toute la vie peut-être, mais uniquement afin de les soumettre à un traitement moral. Nous ne voulons pas contester ce qu'un pareil traitement aurait à la fois d'humain et d'efficace; nous avons les yeux ouverts sur les objections de toute sorte que l'on peut faire à la peine de mort, et notre intention n'est pas d'ailleurs de rentrer ici dans ce grand débat sur le droit de punir que s'attribue la société. Nous croyons seulement que si l'homme raisonnable et libre est responsable de ses actes, cette responsabilité entraîne ce que nous oserions appeler le droit à la punition. Oui, c'est là vraiment un droit, car c'est une conséquence de l'inamissible dignité que confèrent à la nature humaine la raison et le libre arbitre. Déclarer le criminel irresponsable (sauf dans les circonstances exceptionnelles que nous avons essayé d'indiquer), c'est le déclarer déchu de son caractère d'homme; c'est, sous prétexte d'humanité, lui infliger une gratuite et sanglante injure, c'est lui fermer la voie de la vraie réhabilitation. Il y a peut-être plus de réelle philanthrophie à voir un homme tout entier dans celui que l'on frappe au nom de la loi, et nous voulons espérer que parmi les criminels eux-mêmes, beaucoup, ceux-là du moins chez qui tout sentiment de dignité humaine n'est pas encore éteint, rejetteraient cette humiliante pitié qui, sans pouvoir invoquer l'autorité de la science, prétendrait les soustraire aux conséquences de leurs actes en leur arrachant la raison.

LUDOVIC CARRAU.

L'AUSTRALIE

D'APRÈS LES RÉCENS VOYAGEURS

III[1].

LA NOUVELLE-ZÉLANDE.

I. *Australia and New Zealand,* by Anthony Trollope, 3 vol. in-8°; London. — II. *New South Wales, the Mother-Colony of the Australias,* by G. H. Reid, Sydney 1876. — III. *Voyage autour du monde, Australie,* par M. le comte de Beauvoir. — IV. *Station life in New Zealand,* by lady Barker, 1 vol. — V. *Station amusements in New Zealand,* by the same. — VI. *Les Enfans du capitaine Grant : L'Océan pacifique,* par M. Jules Verne.

I. — LE PASSÉ DE LA NOUVELLE-ZÉLANDE. — LA COLONISATION.

Lorsque, après de longues hésitations, le gouvernement anglais se décida à prendre enfin possession des îles connues sous le nom de Nouvelle-Zélande, il les rattacha au gouvernement de la Nouvelle-Galles du sud, et le vocabulaire géographique a confirmé ce caractère d'annexes en les englobant avec les colonies australiennes sous le nom commun aux unes et aux autres d'Australasie. Au premier abord, la Nouvelle-Zélande se présente donc simplement comme un prolongement de l'Australie. Les richesses sont de même nature, les occupations sont les mêmes dans les deux pays. On récolte de l'or dans la province d'Otago et le comté de Westland comme dans Victoria, on élève d'immenses troupeaux de moutons dans les provinces de Canterbury et d'Auckland comme dans la Riverina et les

(1) Voyez la *Revue* du 1er juillet et du 1er août.

Darling Downs, les mêmes causes de haine divisent sur l'étendue entière des deux îles les *squatters* et les *free selecters* en deux classes aussi difficilement conciliables qu'elles peuvent l'être dans les diverses colonies australiennes; enfin la population y jouit librement de sa souveraineté, et ses assemblées y usent du droit de pousser la colonie dans la voie du progrès et de créer une dette publique énorme sans plus de ménagemens que les parlemens d'Adélaïde, de Melbourne ou de Sydney. Cependant, comme il faut, selon le point de la côte où l'on aborde, soit cinq, soit sept jours, pour aller d'un des ports australiens à la Nouvelle-Zélande, une telle distance permet de supposer bien des différences entre des terres aussi largement séparées, et en effet ces différences ont été et sont assez profondément tranchées pour constituer à la Nouvelle-Zélande une histoire à part, lui conserver une originalité marquée, et lui assurer un avenir propre devant lequel pourrait bien pâlir l'étoile jusqu'ici favorable qui préside aux destinées australiennes. Il y a longtemps que l'enlumineur Oderisi exprimait en vers magnifiques dans le *Purgatoire* de Dante combien rapide est le succès, et comment aucun effort n'est définitif, aussi puissant et heureux qu'il soit. Telle est la loi du progrès même aux antipodes, et c'est pourquoi l'Australie, à peine adulte encore, rencontre déjà une rivale redoutable dans la Nouvelle-Zélande dont les champs d'or sont plus opulens, les terres plus fertiles, les pâturages plus nourris, le climat plus tempéré, les moutons plus prolifiques et la constitution plus républicaine.

L'Australie et la Nouvelle-Zélande ont été découvertes par deux fois, à plus d'un siècle de distance, par les mêmes navigateurs et presqu'aux mêmes heures, par Abel Tasman au XVIIe siècle et par Cook dans le dernier tiers du XVIIIe; mais là s'arrête la ressemblance. On ne saurait trouver deux pays dont l'histoire et la colonisation aient été plus différentes. En 1770, Cook prit également possession de l'Australie et de la Nouvelle-Zélande au nom de la couronne d'Angleterre, mais tandis que pour l'Australie cette prise de possession fut presque immédiatement suivie d'effet, pour la Nouvelle-Zélande elle attendit à peu près cinquante ans avant de recevoir un commencement d'application. La Nouvelle-Zélande a bien gagné quelque chose, à vrai dire, à cette longue indifférence, car elle lui a dû de n'avoir jamais eu de *convicts*, et de pouvoir se présenter devant le monde avec une population sans castes de parias ni tache originelle d'aucune sorte. Il est assez curieux que le gouvernement anglais n'ait à aucun moment songé à faire de la Nouvelle-Zélande une colonie pénitentiaire, ni à l'origine, lorsqu'il était embarrassé pour déterminer l'emplacement des établissemens de cette nature, ni par la suite, lorsque la société australienne

grandissante commença à faire entendre ses murmures contre les envois trop multipliés de *convicts*. Envoyer une population de forçats au milieu d'une population d'anthropophages était pourtant une idée humoristique qui n'eût pas été trop en désaccord avec le génie traditionnel de la vieille Angleterre, et elle aurait certainement souri à cet âcre doyen Swift qui proposait si facétieusement des boucheries de viande d'enfans pour diminuer la misère irlandaise et poussait avec une sournoiserie si lugubre le poëte Gay à écrire une idylle de Newgate. J'imagine aussi que plus d'un *squire* anglais du bon vieux temps aurait, *over his wine*, acclamé de ses rires vigoureux l'original moyen de se débarrasser de la canaille anglaise au profit des estomacs de cannibales; mais les jours du vieux torysme brutalement conservateur et pur de toute mièvrerie libérale étaient passés sans retour lorsqu'on se souvint des îles découvertes par Cook. Des humoristes plus humains que le vigoureux misanthrope des *Voyages de Gulliver* avaient la faveur du public, et le mauvais renom de la Nouvelle-Zélande sauva la future colonie de la flétrissure dont gémit encore l'Australie.

Les colonies pénitentiaires une fois fondées en Australie, survinrent la révolution française et le règne de Napoléon Ier, et les Maoris gagnèrent encore vingt-cinq années d'entière tranquillité et de pratiques anthropophagiques non contrariées aux embarras formidables que ces événemens créèrent à l'Angleterre. Enfin en 1814, lorsqu'il fut à peu près certain que la crise continentale allait trouver une solution, on se souvint de la Nouvelle-Zélande, et ces îles furent déclarées colonie britannique par un acte du gouvernement; mais cet acte ne fut pas plus suivi d'effets directs que ne l'avait été la prise de possession par Cook, et pendant vingt-six ans encore la Nouvelle-Zélande fut une colonie sans colons. Le gouvernement anglais ne fit rien pour tourner du côté de cette nouvelle annexe de son empire le courant de l'émigration. Cette longue hésitation s'explique par des motifs assez honorables, et l'avenir s'est chargé de montrer qu'elle était légitime. Le *Colonial office* savait que les Maoris étaient une population guerrière; il sentait que pour former parmi eux un établissement européen il faudrait de toute nécessité le former à leur détriment, et que la conséquence en serait une guerre d'extermination à toute outrance. Or il lui répugnait précisément d'en arriver à cette guerre d'extermination. Quarante ou cinquante ans plus tôt il n'aurait guère reculé devant une telle extrémité, et il est permis de croire qu'aujourd'hui, après les sanglantes expériences répétées que ses rapports avec les différentes peuplades sauvages l'ont amené à faire, il y mettrait moins de façons; mais ce courant d'humanité, ou, si l'on préfère, de sentimentalité philanthropique, qui, à la faveur de la paix européenne,

fut si puissant sous la restauration et le règne de Louis-Philippe, et qui ne s'est arrêté qu'après avoir obtenu entre autres victoires l'abolition de la traite et celle de l'esclavage, venait alors de naître, et le gouvernement anglais, obligé de compter avec ce courant de l'opinion, préférait s'abstenir, dans la crainte que toute mesure qu'il pourrait prendre ne l'entraînât à des résolutions contraires à ses intentions de bon vouloir et de justice envers les indigènes de la Nouvelle-Zélande. Ce décret de colonisation n'eut donc d'autre résultat pendant de longues années que de permettre à leurs risques et périls les abords de la Nouvelle-Zélande aux Anglais d'espèce aventureuse qui voudraient y aller chercher fortune, renom et même puissance. Des traficans de nature plus ou moins équivoque y vinrent pêcher la baleine ou acheter aux indigènes *phormium*, peaux de requin et gomme de kauri; des missionnaires anglicans de zèle excentrique vinrent y distribuer des bibles, et des aventuriers diplomates, autorisés ou non par le *Colonial office*, y essayer la formation de gouvernemens indigènes dont ils se réservaient d'être les chefs. Ces fréquentations répétées et ces tentatives avortées ne furent cependant pas sans conséquence. Elles finirent par établir un certain commerce régulier avec les Maoris et par leur faire comprendre l'importance du peuple auquel appartenaient les hommes qui trafiquaient avec eux. Sous cette forme première de marchands d'aventure, les Européens leur furent d'ailleurs si sympathiques que non-seulement ils s'abstinrent d'ordinaire de les manger, mais que, les traitant comme des frères, ils associèrent, pour les désigner, leur nom national au mot de *pakeha*, qui dans leur idiome signifie étranger. Pakehas Maoris est le nom que portent en Nouvelle-Zélande les Européens établis parmi les Maoris, et cette appellation est née de l'époque de rapports irréguliers qui a précédé la colonisation sérieuse.

Cette colonisation, au contraire de celle de l'Australie, fut entièrement l'œuvre de l'initiative sociale qui prit en main l'entreprise, et finit par triompher des scrupules et des résistances du gouvernement anglais. En 1825, une société, la *New Zealand company*, se forma sous les auspices de lord Durham avec le but avoué d'acheter des terres aux indigènes pour en disposer en faveur de colons anglais. L'association ne put obtenir d'être reconnue par le gouvernement et disparut au bout de quelques années sans avoir rien accompli; mais elle avait rompu la glace, comme on dit vulgairement, et en 1836 une nouvelle société, la *New Zaeland association*, se forma sous les auspices de M. Francis Baring, futur lord Ashburton. Pas plus que la première, elle ne fut reconnue par le gouvernement, qui vit en elle une société politique beaucoup plus que commerciale. Pendant des années, il s'établit entre le

gouvernement anglais et les diverses sociétés qui se succédèrent pour cet objet de la colonisation de la Nouvelle-Zélande un dialogue qu'on peut résumer à peu près en ces termes :

« Nous ne pouvons pas, disait le *Colonial office*, autoriser une entreprise qui ne pourrait s'effectuer qu'au détriment des Maoris et au mépris des droits qui leur ont été reconnus par la couronne comme possesseurs du sol qu'ils occupent. — Mais comment, répondaient les sociétés colonisatrices, cette entreprise irait-elle à leur détriment, puisque nous nous proposons d'acheter leurs terres et non de les leur prendre? Si les Maoris sont légitimes possesseurs du sol, ne sont-ils pas libres de le vendre comme nous de l'acheter, et alors en quoi de pareilles transactions sont-elles différentes de celles qui transportent parmi nous la propriété de telles mains dans telles autres? — Ces transactions sont frappées d'avance d'invalidité, reprenait le *Colonial office*. Quoique propriétaires du sol, les chefs maoris sont cependant sujets de la couronne. Ils ne peuvent traiter avec vous sans son autorisation d'une part, et tout marché sera nul qu'elle n'aura pas approuvé; d'autre part, elle n'a pas prévu le cas où les terres cesseraient d'être entre les mains des Maoris, sans cela il est évident qu'elle se les serait attribuées comme elle s'est attribué les terres australiennes, et qu'elle aurait réglé de son propre mouvement ou d'accord avec le parlement les formes sous lesquelles elle pourrait ou devrait s'en dessaisir au profit des particuliers. Ce que vous cherchez équivaut donc à vous substituer aux droits de la couronne et à former une colonie qui ne relèvera en réalité que de vous seuls, sauf le cas où votre entreprise vous créerait des difficultés avec les indigènes. Ce jour-là nous serions certainement appelés à intervenir, soit pour vous prêter main-forte au mépris des engagemens que la couronne a contractés, ce que nous ne voulons pas faire, soit pour vous désavouer, vous nos nationaux, et vous livrer aux représailles que vous auriez méritées, ce que nous ne pourrions pas faire. Aussi, pour nous éviter l'une ou l'autre de ces alternatives, nous vous refusons la charte que vous demandez. »

La ténacité anglaise est connue, et ces refus répétés n'étaient pas pour décourager les promoteurs de cette entreprise. Quelque honnêtes et bien fondés que fussent d'ailleurs les scrupules du gouvernement anglais, il y avait quelque chose de réellement absurde dans l'existence de cette colonie qui était menacée de rester indéfiniment sans colons, parce qu'une poignée de sauvages se trouvaient les premiers occupans d'un sol qu'ils étaient impuissans à cultiver, et les personnages considérables qui avaient formé ces diverses sociétés colonisatrices profitèrent habilement de la fausse position où restait placé le *Colonial office*. En 1839, nouvelle société, et celle-là définitive, sous les auspices de lord Durham. Parmi ses

membres se trouvait un homme d'une activité d'esprit remarquable qui, dans ces années-là, s'était dévoué corps et âme à l'œuvre de la colonisation, non-seulement pour la Nouvelle-Zélande, mais pour les parties encore inoccupées de l'Australie, M. Gibbon Wakefield.

Tête à projets, utopiste pratique, M. Gibbon Wakefield, tel qu'il nous est dépeint par M. Trollope, se présente à nous sous les traits originaux d'un William Penn homme d'affaires. On le rencontrait partout où il y avait une colonie à former, avec un plan tout préparé, qu'il consentait à modifier ou à transformer, pourvu que son idée fixe triomphât, car il paraît avoir été sans scrupules méticuleux sur le choix des alliés et des moyens; cette affaire de la Nouvelle-Zélande en fut une preuve manifeste. Ce fut lui qui força réellement la main au gouvernement anglais en poussant la compagnie de la Nouvelle-Zélande à se passer de l'autorisation du *Colonial office*. Malgré la défense de lord John Russell, un navire d'émigrans, appartenant à la compagnie, mit à la voile au mois de juin 1839 pour la Nouvelle-Zélande, sous la direction du colonel Wakefield, le propre frère de M. Gibbon Wakefield. L'usurpation qu'avait redoutée le *Colonial office* s'accomplissait donc audacieusement; la compagnie allait créer une colonie qui ne relèverait en réalité que d'elle seule. Ainsi poussé dans ses derniers retranchemens, le gouvernement anglais se décida enfin à proclamer la Nouvelle-Zélande partie de la Nouvelle-Galles du sud et relevant de son gouvernement, et il envoya sans délai le capitaine Hobson pour y représenter l'autorité légitime sous le titre de lieutenant-gouverneur.

Entre l'arrivée du navire de la *New Zealand land company* et celle du capitaine Hobson, il s'écoula cependant près de six mois, et les usurpateurs mirent ce temps à profit. Ils se hâtèrent d'acheter aux indigènes, autour de la baie de Wellington, première ville fondée par les colons et future capitale de la Nouvelle-Zélande, d'énormes étendues de terre, moyennant quelques cargaisons de marchandises ridicules, petits miroirs, brosses et pinceaux pour la barbe, cire à cacheter et autres précieuses denrées. Le premier acte du capitaine Hobson en arrivant en Nouvelle-Zélande fut de prendre une mesure qui, sans annuler absolument les marchés conclus par Wakefield et ses compagnons, les soumettait à une vérification prochaine. Il convoqua dans une localité nommée Waitangi une assemblée de quarante-six chefs et de cinq cent douze Maoris notables, et conclut avec eux un traité fameux dans l'histoire de la colonie, car il est encore aujourd'hui la base du droit public en Nouvelle-Zélande. Par ce traité, les Maoris reconnaissaient la reine d'Angleterre comme leur souveraine, et la reine en retour s'engageait à protéger les tribus, et leur garantissait la possession des terres des deux îles dont elle les reconnaissait légitimes propriétaires. Par

suite de ce traité, les marchés conclus antérieurement par les colons avec les chefs indigènes furent soumis à révision, et il fut avéré après enquête que, sur les 45 millions d'acres qu'ils prétendaient avoir acquis, il y en avait plus des trois quarts dont les titres étaient nuls de droit, ces terres ayant été payées de prix dérisoires ou achetées à des vendeurs qui n'avaient nulle autorité pour en disposer. La plupart des terres furent donc rendues aux tribus qui les avaient perdues, et l'on put croire que la jeune colonie fondée sur ces bases de justice pourrait se développer en paix et vivre en bonne intelligence avec les indigènes. Cette illusion fut de courte durée.

On peut s'étonner de voir le gouvernement anglais reconnaître aux Maoris ce droit de propriétaires comme premiers occupans, tandis qu'il ne l'a jamais reconnu aux aborigènes australiens. C'est que les Maoris, tout cannibales qu'ils sont, composent une population des plus braves et des plus intelligentes, tandis que les indigènes australiens composent une population aussi bestiale que peu redoutable, en sorte que cette justice apparente montrée aux Maoris n'a été au fond autre chose que la crainte de la force, ce qui prouve qu'il est bon même pour un sauvage d'avoir les moyens de se faire respecter. Soyez anthropophages, mais forts, et l'un des plus puissans gouvernemens de ce monde vous traitera avec déférence; soyez inoffensifs, mais stupides et faibles, et vous serez écrasés sans pitié. Voilà qui justifie passablement le mot de l'Écriture : « En vérité, en vérité, je vous le dis, à celui qui a il sera donné par surcroît, et à celui qui n'a pas il sera ôté même ce qu'il a. » Plus d'un ministre anglican de ces régions australiennes pourrait prendre, ce nous semble, ce texte pour sujet d'une de ses instructions religieuses.

II. — LES MAORIS.

De toutes les différences qui séparent la Nouvelle-Zélande de l'Australie, les Maoris sont certainement la plus considérable et la plus tranchée. Qu'ils sont une population polynésienne, de race malaise, venue des îles des Navigateurs, ou peut-être même des îles Sandwich, comme leur langage, paraît-il, en porte témoignage, cela est bien connu; ce qui l'est moins, c'est que leur immigration est de date relativement fort récente. On peut calculer, dit M. Trollope, par la succession des chefs dont les noms ont été tenus en mémoire par la tradition, qu'elle ne remonte pas plus haut que le commencement du xve siècle. En un sens cependant, ils peuvent être appelés indigènes, car ils paraissent bien avoir été les premiers habitans de la Nouvelle-Zélande. Ici nous ne sommes plus en présence des stupides aborigènes australiens; par son intelligence et

sa bravoure, cette population maorie peut être regardée comme la première en tête de toutes les races sauvages; mais cette bravoure qui va comme d'un bond jusqu'à la plus excessive férocité, et cette intelligence qui frise la perversité, communiquent à toutes ses actions quelque chose de véritablement diabolique bien fait pour donner raison à cette opinion de certains vieux théologiens qui voyaient dans les sauvages des sujets et des serfs de Satan. Durant ses excursions dans les régions du nord, on montra à M. Trollope une île placée dans un lac, où, selon la légende locale, une jeune fille maorie, renouvelant l'exploit de Léandre, se rendit jadis à la nage en entendant les sons de la flûte de son amant. C'est une légende toute gracieuse, n'est-il pas vrai, et qui rappelle au souvenir ces filles d'Otahiti venant à la nage, couronnées de fleurs, au-devant des matelots européens; malheureusement il nous faut ajouter un tout petit détail qui fait, avec le reste de l'histoire, une dissonance lugubre, c'est que cette flûte était formée d'un tibia humain probablement dépouillé de ses chairs enveloppantes pendant un repas de cannibales. Il y a de la poésie dans les mœurs et les actions des Maoris; mais cette poésie est invariablement marquée d'une teinte sinistre, et la légende que nous venons de rapporter en est une parfaite image. M. Jules Verne, dans une de ces amusantes vulgarisations dramatisées des résultats de la science et des explorations géographiques modernes dont il est l'ingénieux inventeur, a rendu avec intelligence ce caractère sinistre de la population maorie, et a réussi à en tirer quelques effets de terreur très suffisamment saisissans, même pour un lecteur blasé sur les émotions littéraires.

La coutume de l'anthropophagie est la détestable racine de cette poésie empoisonnée. On sait les scènes effroyables dont ces îles ont été le théâtre depuis deux siècles, et combien les équipages de Tasman et de Cook, et surtout celui de l'infortuné Marion de Frêne, ont eu à payer chèrement leur gloire d'explorateurs. Cette coutume est abominable; mais, en vérité, nous serions presque tenté de l'excuser tant les conditions particulières dans lesquelles se sont trouvés les Maoris nous en font toucher du doigt la raison d'être naturelle et quasi légitime. La Nouvelle-Zélande se distingue par une absence absolue de faune. Pas d'opossums et de kangourous auxquels on puisse faire la chasse comme en Australie, et sauf une certaine variété de rats dont les naturalistes, paraît-il, nient même le caractère indigène, pas d'autres représentans de la vie animale qu'un certain nombre de genres d'oiseaux. C'est aux oiseaux que ces îles semblent avoir appartenu sans partage jusqu'à l'arrivée des Européens. Jadis, le roi de ces solitudes était une sorte de casoar gigantesque, mesurant douze ou treize pieds de haut, le moa, disparu depuis des siècles, — bien qu'il ne soit pas

tout à fait certain que les premiers Maoris n'en aient pas connu et mangé les derniers survivans, — et dont on peut voir le squelette au musée de la ville de Christchurch, dans la province néo-zélandaise de Canterbury. Si les Maoris avaient apporté avec eux cette coutume, un tel pays n'était pas pour la leur faire oublier, et s'ils ne l'avaient pas encore, il était au contraire bien fait pour la créer. C'est Théophile Gautier, je crois, qui s'est amusé à soutenir un jour qu'il n'y avait pas d'animaux féroces, parce que la faim seule était la cause de leur férocité; on pourrait, sans paradoxe aucun, soutenir la même thèse à propos de l'anthropophagie, qui atteste bien plutôt la faim et la rareté de nourriture, qu'elle n'atteste un instinct pervers inné chez les races sauvages qui la pratiquent. Que pouvaient faire les Maoris sans aucun des animaux qui servent à la nourriture de l'homme, sans autre gibier qu'un gibier ailé, de volume insuffisant, proie précaire qui fuyait devant leurs frondes et leurs flèches, sinon se manger quelque peu entre eux? On ne peut raisonnablement exiger de sauvages vigoureux et sans vie morale qu'ils pratiquent le régime pythagorique comme des membres américains de la Société des légumistes, et nous avons vu dans une de nos études précédentes que les aborigènes australiens, après une diète exclusivement végétale de quelques mois, revenaient presque invinciblement à l'anthropophagie par le besoin d'une nourriture plus forte.

Pour si exécrable que soit cette coutume, elle est au fond peut-être moins faite pour attrister que certains de nos vices, à nous civilisés, car elle n'est pas un crime volontaire du libre arbitre et ne dénonce que la misère primitive de l'homme; c'est chose qui intéresse le naturaliste et le physiologiste bien plutôt que le philosophe et le théologien. Est-il bien vrai d'ailleurs qu'elle soit plus loin de nos instincts que de ceux des races sauvages, et ne la voyons-nous pas surgir aussitôt qu'apparaît la nécessité matérielle qui lui a donné naissance, dans les naufrages, dans les siéges, dans les temps de disette? Pendant la famine qui sévit, il y a quelques années, sur certaines tribus africaines, l'anthropophagie ne se déclara-t-elle pas aussitôt, non par cas exceptionnels, mais comme une sorte de fléau qui s'étendit soudainement sur toute la population? Nos lecteurs connaissent de longue date les histoires des siéges de Jérusalem par Titus, de Paris par Henri IV, de Sancerre par le maréchal de La Châtre, mais beaucoup d'entre eux ignorent peut-être que pendant les années qui virent l'agonie carlovingienne on étala publiquement, à plusieurs reprises, de la viande humaine au marché de Tournus en Bourgogne, et qu'il y a eu ainsi un jour dans nos annales où l'anthropophagie s'est montrée chez nous, cyniquement, en plein soleil, cherchant à s'établir comme chose de droit. La morale de

tout cela, c'est que les civilisés devraient s'abstenir de prendre trop prétexte de leur supériorité pour écraser les races sauvages, car elles sont certainement dans la plupart des cas plus près de nos vertus que nous ne sommes loin de leurs vices.

Lorsqu'une nécessité matérielle s'est prolongée assez longtemps pour engendrer une coutume, il arrive parfois qu'une sorte de progrès diabolique s'en mêlant, il s'y introduit des raffinemens d'une perversité effroyable, et tel est le cas des Maoris qui sont anthropophages, non pas brutalement, mais en gourmets et avec délices. Ils ne mangent la chair de leurs semblables que cuite ou fumée, ils ont leurs délicatesses culinaires particulières, leurs morceaux de choix et de préférence, par exemple, les yeux et le cerveau, ainsi qu'en témoigne ce fragment d'un chant de guerre cité par M. Trollope : « Oh! mon petit enfant, pourquoi criez-vous, pourquoi pleurez-vous? Est-ce pour appeler votre nourriture? La voilà pour vous, c'est la chair d'Hekumanu et de Werata. Quoique je sois rassasié des délicates cervelles de Putu Rikiriki et de Raukauri, cependant telle est ma haine que je veux me gorger encore de celles de Pau, de Ngaraunga, de Pipi, et de ce morceau friand pour moi par-dessus tous les autres, la chair du détesté Teao. » Ce petit fragment, qui ne laisse certes rien à désirer pour la férocité, nous suggère encore une sorte de demi-excuse de l'anthropophagie. Les habitans des îles Sandwich croient que la force de l'ennemi vaincu passe dans son vainqueur; les Maoris, qu'on dit originaires de ces îles, partagent la même croyance; seulement cette sorte de transsubstantiation est chez eux aussi matérielle que possible, et c'est la vie même de l'ennemi vaincu qui passe en eux avec son sang et sa chair. Que cette croyance est psychologiquement aussi vraie que profonde, cela est incontestable, mais qui peut dire jusqu'à quel point elle n'est point fondée matériellement? Buffon prétend que le loup, bête aussi lâche que féroce, devient réellement intrépide lorsqu'il a une fois tâté de la chair humaine, et que la superstition du loup-garou a eu sa première origine dans les exploits homicides de certains de ces animaux qui s'étaient repus de la grasse chère des champs de bataille. N'est-ce pas exactement le même phénomène qui s'accomplit chez les cannibales, véritables loups-garous de l'humanité, dont la férocité s'accroît avec chacun des horribles repas qu'ils gagnent par le carnage, et n'est-il pas probable, en conséquence, qu'une bonne partie de cette vaillance des Maoris, dont les solides soldats anglais ont eu tant de fois à faire la cruelle expérience, doit être rapportée à l'anthropophagie? Combien la certitude d'être mangé si l'on est vaincu doit ajouter au sentiment de la conservation personnelle, et combien l'espoir pervers de dévorer son ennemi doit ajouter d'entrain frénétique à la furie du combat! L'anthropophagie est une

dépravation, mais la bravoure est une vertu, même quand elle est la fille d'une telle mère, et cela prouvera, si l'on veut, que Hegel et M. Azaïs ont eu raison l'un et l'autre, quand ils ont avancé, le premier que toute chose appelle et engendre son contraire, et le second qu'il n'est rien qui n'ait sa compensation.

Toute tenace cependant que soit cette coutume par les instincts de férocité qu'elle aiguise et par l'horrible gourmandise qu'elle crée, elle avait diminué sensiblement au contact des Européens, et il était permis d'espérer que la civilisation en viendrait à bout, lorsque la politique des chefs maoris en lutte avec le gouvernement colonial lui a donné une recrudescence malheureuse par suite d'une réaction inventée comme machine de guerre contre les Européens. Nous parlerons dans un instant de cette réaction qui, tout odieuse qu'elle soit, n'est pas sans faire honneur à la sagacité et à l'intelligence de ses promoteurs. Toutefois cette recrudescence s'est bornée aux régions exclusivement occupées par les Maoris qui ont rejeté le gouvernement de la reine pour adopter un roi de leur nationalité, de sorte que l'anthropophagie est ainsi comme emprisonnée et tenue en état de siége; d'ailleurs la jeune Zélande, c'est-à-dire les chefs plus ou moins entourés par la civilisation et amis plus ou moins sincères du gouvernement anglais, fait volontiers étalage de sa conversion à cet égard. M. Trollope venant à parler de Rauparaha, un terrible chef maori, auteur d'un affreux massacre de colons, nous donne sur ce sauvage et sa descendance les curieux détails suivans. « Ce Rauparaha avait été un grand cannibale et un horrible fléau pour les Maoris de l'île du Milieu, dont il avait dévoré bon nombre; mais il avait une grande réputation de sagesse, et il sut s'arranger après toutes ses difficultés tant avec les Maoris qu'avec les blancs pour mourir dans son lit à une vieillesse avancée. J'eus le plaisir de me trouver avec son fils à la table du gouverneur, et de jouer avec lui au volant dans la salle de notre hôte. Ce nouveau Rauparaha est aussi un homme puissant parmi les Maoris, et il est en termes très amicaux avec les blancs. On dit de lui qu'il a tué des hommes, mais qu'il n'en a jamais mangé; on dit de son père qu'il avait tué des hommes, et qu'il les avait mangés, — et il en avait certainement mangé beaucoup; — mais on dit de son grand-père qu'il avait tué des hommes, qu'il les avait mangés, et qu'ensuite il avait été lui-même tué et mangé comme un vrai guerrier maori du bon vieux temps qu'il était. » Ce sont les trois générations de burgraves de M. Victor Hugo, transportés en Nouvelle-Zélande et transformés de la manière la plus amusante et la plus heureuse.

Outre l'anthropophagie, les Maoris ont un certain nombre de coutumes qui ont étonné tous les voyageurs, mais qui, je le crois bien, sont pour un philosophe plus singulières en apparence qu'en

réalité. De ce nombre est la coutume bien connue du *tabou*. Certains lieux, certaines personnes, certains objets sont *tabou*, c'est-à-dire qu'il est interdit de toucher aux uns et d'approcher des autres. Les lieux de sépulture, les temples, les prêtres et les chefs, tels ou tels alimens sont *tabou*. Voilà qui au premier abord paraît fort plaisant, et ressemble aux interdictions dont Sancho Pança eut à souffrir dans son île de Barataria; il nous semble cependant que sans beaucoup de recherches il serait facile de trouver parmi nous les analogues de cette coutume. Les choses et les personnes *tabou*, c'est-à-dire sacrées dans un bon ou dans un mauvais sens, sacrées par l'effroi ou par le respect, maudites ou bénies, ont abondé et abondent encore dans nos civilisations. Certains alimens sont *tabou*; mais qu'étaient les animaux impurs chez les Juifs, que sont les boissons fermentées chez les musulmans, qu'était-ce que l'interdiction de la viande de cheval par les prêtres chrétiens chez les peuples du nord? Les églises étaient *tabou* au premier chef au moyen âge, elles le sont encore à un certain degré. L'excommunication était le *tabou* porté à sa dernière puissance. Les prêtres dans l'église catholique, par le fait de l'absolue consécration à Dieu, ont un caractère *tabou* qui écarte d'eux la familiarité, et entoure leurs personnes d'un respect qui, chez le peuple, confine souvent à l'effroi. Les chefs maoris sont *tabou*, mais il n'y a pas là de quoi beaucoup surprendre les Anglais, dont le souverain est inviolable de par la constitution séculairement respectée qui les régit, et puisque le nom de l'Angleterre se présente sous notre plume, pour combien de choses la société anglaise n'a-t-elle pas multiplié le *tabou* par *cant*, pruderie ou vraie vertu? Si donc cette coutume du *tabou* est faite pour créer quelque étonnement, c'est de la trouver si conforme aux nôtres propres et à celles de tous les peuples qui nous ont précédés. L'homme est bien décidément le même sous toutes les latitudes, qu'il soit barbu ou à menton glabre, fardé ou tatoué, et la seule chose vraiment comique c'est de le trouver si peu habile à reconnaître sa ressemblance dans les nombreux miroirs que lui présente la nature. De combien de manières ne varions-nous pas le *Comment peut-on être Persan?* de Montesquieu, et combien de fois nos jugemens et nos moqueries n'imitent-ils pas ce roi de Pégu, qui, au dire de Chamfort, faillit crever de rire en apprenant que les Vénitiens n'avaient pas de roi et vivaient en république?

Une autre coutume moins connue et plus originale encore que le *tabou* s'appelle le *muru*. Toutes les fois qu'il arrive un malheur ou un accident à un Maori, les parens, voisins, amis et connaissances se rendent par bandes chez cette victime de la destinée ou du hasard, et le punissent de son malheur comme d'une faute amenée par son imprudence, en pillant sa maison et en dévorant le contenu

de son garde-manger. D'ordinaire on joint à ce pillage une vigoureuse volée de coups de trique afin d'inculquer à l'infortuné les principes de la sagesse d'une manière sensible; il est vrai que par manière d'atténuation on autorise la victime à se défendre, ce qui lui permet d'éviter une partie de sa correction, s'il est suffisamment ferré sur les arts de la savate et du bâton. Le *muru* peut être appliqué plusieurs fois pour le même accident par plusieurs bandes successives, cela dépend de la nature de l'accident. Par exemple, dit M. Trollope, une femme mariée s'enfuit avec un séducteur; le mari reçoit d'abord la visite de ses parens qui viennent lui offrir leurs complimens de condoléance, et après avoir dévoré tout leur soûl de ses provisions s'en retournent chargés de tout ce qu'ils peuvent emporter, puis celle des parens de sa femme, qui le punissent de ne l'avoir pas mieux surveillée par un second pillage, puis celle des amis du séducteur qui vengent sur les meubles de l'époux la fausse position que s'est créée leur camarade. Innombrables sont les cas ou le *muru* peut être appliqué. Un enfant tombe dans le feu et se brûle, le père est immédiatement pillé. Un canot chavire, et ceux qui le montaient se sont noyés ou ont failli se noyer, le propriétaire du canot subit la correction vengeresse. Ce qu'il y a de tout à fait curieux c'est que le *muru* est considéré comme une haute marque d'honneur, qu'il serait honteux d'y échapper, et que le pillage ne rencontre jamais la moindre résistance. Et en effet pourquoi celui qui en est victime résisterait-il? Pillé aujourd'hui il prendra demain sa revanche sur ses voisins, car il est impossible qu'aucune existence humaine s'écoule sans accidens, et par conséquent il garde toujours l'espérance de se refaire un mobilier à bref délai. Avec un pareil système d'amende, il est clair que la propriété individuelle devient de difficile formation, et que les richesses de la tribu courent peu de risque de s'accumuler dans les mêmes mains. Voilà une manière d'activer la circulation des capitaux à laquelle nos communistes européens n'ont pas encore pensé, et qu'on peut recommander à leurs méditations.

Eh bien! ici encore il me semble que cette coutume, pour si excentrique qu'elle paraisse, se retrouverait ailleurs que chez les Maoris. En quel lieu du monde le malheureux n'a-t-il pas à payer son malheur? Demandez aux armées en déroute, dont les traînards isolés sont dépouillés par les paysans, aux naufragés dont le navire échoué est pillé sous leurs yeux par les habitans des côtes, aux maisons en deuil dont les maîtres ne sortent de leur douleur que pour s'apercevoir qu'ils ont été volés pendant qu'ils n'avaient d'âme que pour leur perte, au spéculateur dont le crédit s'ébranle et qui se voit d'autant plus pressé qu'il a plus besoin de liberté. Et les peuples malheureux, de combien de manières n'ont-ils pas à

payer leurs revers? Demandez à la Pologne, à l'Irlande, à l'Italie d'il y a vingt ans. Combien de fois nous appliquons le *muru* innocemment et sans nous en douter, M. Trollope va lui-même nous en fournir un exemple bien fait pour nous toucher. En parlant du massacre de Wairau commis par ce Rauparaha, nommé dans les pages précédentes, et de l'émotion avec laquelle cette nouvelle fut reçue en Europe, notre auteur écrit les lignes suivantes : « Ce massacre arrêta complétement l'émigration pour la Nouvelle-Zélande, excita la sympathie du public dans diverses régions de la Grande-Bretagne, et à Paris — oh! infortunée Nouvelle-Zélande! — une proposition fut faite pour ouvrir une souscription afin de fournir aux malheureux colons les moyens de revenir dans la mère patrie. *Dans quels abîmes de misère on peut tomber!* » Est-il bien sûr, je le demande à M. Trollope, qu'il se fût exprimé sur notre compte avec un tel sans-façon si son livre n'avait pas été écrit après nos désastres de 1870-1871? Son ironie n'est pas écrasante sans doute, mais la bonne intention y est. M. Trollope nous applique donc le *muru* à sa manière, et se charge ainsi de nous prouver que cette coutume est bien conforme au fond de la nature humaine.

Il était difficile que, rencontrant devant elle un peuple aussi original et aussi redoutable, la jeune colonie se développât en toute prospérité. Tant qu'ils n'eurent affaire qu'à des marchands et à des aventuriers isolés, les Maoris se montrèrent accommodans et hospitaliers, recevant les *pakehas* comme des amis, et n'usant de l'anthropophagie qu'avec une louable réserve; mais lorsque, par suite du traité de Waitangi conclu par le gouverneur Hobson, ils virent les Européens affluer dans leur pays et y prendre résidence fixe, le sentiment de la conservation personnelle s'éveilla chez eux avec une énergie désespérée. Il s'ensuivit une série de guerres fort sérieuses et fort sanglantes, où il fallut à l'Angleterre des armées de 15,000 hommes pour venir à bout d'ennemis dont les forces les plus considérables ne se montèrent jamais à plus de 2,000 ou 3,000 hommes, et ce fait seul suffit pour faire l'éloge de la bravoure maorie. Nous ne pouvons entrer dans le détail de ces longues guerres qui, commencées en 1844, ont continué jusqu'en 1867, et qu'on ne peut dire encore terminées aujourd'hui, bien que les Maoris aient été fort réduits en nombre; tout ce que nous voulons, c'est nous arrêter particulièrement aux faits qui peuvent mettre la nature du peuple maori en pleine lumière. M. Renan a pu dire un jour, avec un légitime dédain, qu'il ne voyait pas de raison pour qu'un Papou eût une âme immortelle, mais ce dédain ne serait pas à sa place en parlant des Maoris. Ces anthropophages ont une âme, et une âme des plus remarquables, si le courage le plus intrépide, l'entente la plus rapide des moyens stratégiques, et l'intelligence la

plus singulière des ressorts de la politique suffisent pour attester qu'on est porteur de l'étincelle divine. Jamais nous n'avons mieux compris le dévoûment des missionnaires qu'en lisant ce que les voyageurs nous rapportent des Maoris, car il y a gloire véritablement à faire entrer dans la vaste humanité quelqu'un de ces héroïques sauvages, et nous concevons qu'on puisse être tenté par cette œuvre, même au risque d'être mangé.

Les hostilités eurent leur origine dans les difficultés relatives aux terres achetées. Le gouverneur Hobson avait réduit les 45 millions d'acres de terres que les colons prétendaient avoir acquis à 282,000, restituant le reste aux indigènes comme ayant été indûment acheté. Les Maoris saisirent très vite ce désir de justice du gouvernement anglais, et surent se servir avec intelligence des moyens qu'il leur offrait pour résister aux envahisseurs. Le gouvernement leur apprenait qu'il y avait des achats légitimes et d'autres qui ne l'étaient pas; ils cherchèrent donc des raisons qui pussent invalider la majeure partie des transactions, et ils en trouvèrent parfois qui auraient fait honneur à la sagacité d'un jurisconsulte émérite. Sous le gouverneur Fitzroy, successeur d'Hobson, les indigènes de Taranaki, dans l'île du nord, prétendirent que 60,000 acres de terre occupés par les colons sur leur territoire, dans l'établissement dit de New-Plymouth, n'avaient pas été légalement achetés. Enquête faite, il fut d'abord reconnu que les terres ayant été conquises et vendues par le conquérant même, un chef du nom de Te Whero-Whero, plus tard célèbre sous le nom de Potatau comme premier roi de la Nouvelle-Zélande, le marché était valable de par la loi maorie, qui admet le transfert absolu de la propriété au conquérant. Cela est vrai, répondirent les indigènes de Taranaki, mais ce qui n'est pas moins la loi maorie, c'est que la conquête est insuffisante pour ce transfert si elle n'est pas suivie d'une occupation réelle; or ces terres ont été conquises, mais n'ont jamais été occupées, elles n'ont donc pas été vendues légitimement. Le fait était exact, et le gouverneur Fitzroy réduisit ces 60,000 acres à 3,500, ruinant ainsi la presque totalité des colons qui en cette circonstance pouvaient dire qu'ils s'étaient établis sur ces terres en toute bonne foi. Lorsque les Maoris eurent partie gagnée, ils commencèrent à prendre en mépris le gouvernement qui cédait ainsi à leurs réclamations, appelèrent faiblesse ce qui n'était que prudence et crurent qu'ils pouvaient avec impunité remplacer la subtilité par la violence. Des agens de l'administration coloniale ayant été envoyés dans la région qui est aujourd'hui la province de Marlborough pour lever le plan de la vallée de Wairau, près de la petite ville actuelle de Picton, vallée que les *settlers* prétendaient avoir été acquise par la *New Zealand land company*, deux chefs maoris, Rangihaeta et

Rauparaha, se présentèrent pour s'opposer à leur mission. Un combat s'ensuivit dans lequel onze colons furent tués; neuf autres, faits prisonniers, furent massacrés de sang-froid par Rauparaha. La nouvelle de ce massacre causa une impression de terreur générale d'autant plus forte que les coupables ne furent ni punis, ni même poursuivis, l'administration coloniale se demandant par excès de scrupule si ces sauvages étaient bien réellement soumis aux lois anglaises. Le sentiment de l'insécurité chez les colons, l'audace agressive croissante chez les Maoris, conduisaient également à la guerre; elle éclata en 1844, un an après le massacre de Wairau.

Le prétexte en fut honorable pour le patriotisme maori. Depuis la fondation de la colonie des drapeaux aux couleurs de l'Angleterre s'élevaient sur les édifices à l'usage de l'administration coloniale, maisons de douanes et autres, spécialement à Kororeka, près de la baie des îles, point où jusqu'alors les Européens avaient toujours débarqué et qui était le théâtre traditionnel du commerce avec les Maoris. Ces couleurs offusquèrent la vue d'un chef nommé Heke, qui fit jeter bas et brûler le drapeau anglais. L'autorité le rétablit peu après, mais en abolissant par concession la maison de douanes installée à Kororeka; Heke le fit couper et brûler de nouveau. Replanté une troisième fois, il fut abattu une troisième fois, et ce dernier acte d'agression amena une bataille où Heke eut le dessus et par suite de laquelle les colons furent obligés d'évacuer Kororeka. Les troupes anglaises se mirent à la chasse de Heke et de ses alliés, mais il se trouva que le gibier était plus fort que le chasseur. Plusieurs combats eurent lieu où les Anglais eurent le dessous. Enfin, ayant commis l'imprudence de diviser leurs forces, les Maoris furent vaincus, et comme ils avaient épuisé les ressources qu'ils avaient assemblées pour cette guerre entreprise à la hâte, ils demandèrent la paix et l'obtinrent avec amnistie entière à la fin de 1846. En quoi, je le demande, le patriote européen le plus sensible et le plus fier aurait-il pu se montrer plus délicatement intelligent de la dignité nationale et plus chatouilleux sur le point d'honneur que ce sauvage Heke, brûleur des drapeaux de l'étranger?

De longues années de paix suivirent, mais cette paix ne fut jamais complète, et, malgré les efforts du gouvernement colonial pour se concilier le bon vouloir des Maoris, des guerres partielles éclatèrent par intervalles, toujours désastreuses pour les forces anglaises. Les indigènes mirent d'ailleurs à profit le temps de cette paix en cherchant et en combinant des moyens de résistance qui donnèrent à l'administration coloniale presque autant de soucis qu'aurait pu lui en donner une guerre franchement déclarée. Les deux principaux de ces moyens d'action valent d'être signalés comme témoi-

gnages irrécusables de la sagacité politique des chefs maoris : la ligue de la terre et la création d'une royauté néo-zélandaise. La ligue avait pour objet d'empêcher les terres de tomber entre les mains des colons, et dans ce dessein les chefs maoris employèrent les moyens coercitifs les plus rigoureux envers les tribus disposées à entrer en marché avec une vigueur et une discipline dignes de grévistes européens résolus à interdire tout travail à d'autres conditions que celles par eux imposées. Cette ligue, qui commença en 1848, fut pendant des années la pierre d'achoppement de la colonie, qui ne pouvait se développer, se heurtant sans cesse contre cette résistance habilement organisée. Le second moyen, la création d'une royauté néo-zélandaise, est encore plus remarquable. Jusqu'à la fondation de la colonie, la population maorie avait été gouvernée par une véritable oligarchie dont les membres, divisés d'intérêts comme d'ambitions, se faisaient mutuellement la guerre, et qui, dans les premières luttes, ne purent et ne voulurent pas par conséquent opposer à l'ennemi une force d'ensemble. « Nos ennemis sont forts, se dirent-ils enfin, parce qu'ils ont une souveraine de laquelle tous dépendent et à laquelle tous obéissent; faisons comme eux, et nous les vaincrons. » Ils créèrent donc un roi à l'imitation de l'Angleterre, et élurent le chef Te Whero-Whero sous le nom de Potatau. Depuis cette époque, la Nouvelle-Zélande a été partagée en deux parties tranchées, les tribus dont les chefs ont suivi la faction du roi, les tribus qui ont préféré contracter amitié avec l'Angleterre. Cela était mieux que bien raisonné, il faut en convenir, car cela était vraiment noble et patriotique. Combien dans les vieux états les plus civilisés trouverait-on d'exemples d'oligarchies aussi promptes à sacrifier au bien commun leur pouvoir et leurs intérêts particuliers?

La guerre ainsi longuement préparée éclata en 1861 dans la province de Taranaki, de l'île du Nord, où nous avons déjà vu les différends entre les Anglais et les Maoris au sujet des terres vendues par droit de conquête. Un natif, dont le nom de Teira a été *anglicisé* en celui de Taylor, voulut vendre certaines terres par lui possédées, mais le chef de sa tribu, William King, s'y opposa en vertu des interdictions fulminées par la ligue dont nous venons de parler, et il trouva, pour appuyer son opposition, un allié puissant dans le chef de la tribu de Waikato, affublé comme lui d'un nom anglais à l'instar des Peaux-Rouges d'Amérique, William Thompson. Les indigènes furent d'abord battus, et une trêve de deux ans s'ensuivit, pendant laquelle le gouverneur, sir George Grey, assisté de toutes les autorités coloniales, depuis son premier ministre jusqu'à l'évêque anglican, s'efforça d'amener les rebelles à céder les terres

en litige ou à soumettre la question à un arbitrage. Les Maoris ne voulurent entendre à aucune proposition, et la guerre recommença; 15,000 hommes, sous les ordres du général Cameron, entrèrent alors en campagne contre 2,000 Maoris. C'était une terrible inégalité de forces et qui semblerait avoir dû faire pencher tout aussitôt la balance du côté des Anglais. Il n'en fut cependant rien. Les Maoris évitèrent toujours habilement de se présenter devant leurs ennemis en bataille rangée, et s'en tinrent à une guerre défensive où ils combattirent dans des camps retranchés construits en terre qu'ils abandonnaient secrètement lorsqu'ils ne pouvaient plus tenir pour aller plus loin en élever de nouveaux, en sorte que cette campagne ressembla à une guerre contre une succession de gigantesques taupinières homicides. Plusieurs des attaques dirigées contre ces camps retranchés, nommés *pahs* dans la langue du pays, sont célèbres dans la toute fraîche histoire de la Nouvelle-Zélande, notamment celles du *pah* de Rangariri et de *Gate-pah* près de Tauranga. Les récits qui nous sont faits de ces deux affaires rappellent d'une manière fort étroite nos siéges des forteresses africaines de Zaatcha et de Laghouat, et ce n'est certes pas un médiocre éloge à faire des qualités militaires des Maoris que de dire que, pour la ténacité héroïque et l'habileté de la défense, nos Arabes d'Algérie trouveraient en eux de dignes émules.

Durant cette guerre, des tribus entières disparurent, par exemple celle de Waikato, et leurs terres furent confisquées; mais alors une nouvelle machine de résistance, plus formidable que toutes les autres, se révéla tout à coup chez les Maoris, où quelque homme de génie, appelant la superstition à l'aide de son désespoir patriotique, mit au monde une sorte de religion nouvelle ayant pour but de rappeler les indigènes à leur barbarie traditionnelle jusque dans ses pratiques les plus abominables. — Une partie de notre faiblesse, pensa le sauvage de génie dont le nom ne nous est pas rapporté, vient incontestablement de la trop grande condescendance que nous avons montrée aux coutumes et à la religion des *Pakehas*. Nous devons être différens d'eux pour les vaincre, nous devons leur inspirer horreur pour leur imposer respect. En adoptant leurs coutumes et leur religion, nous abdiquons notre force sans acquérir la leur, nous cessons d'être ce que nous sommes sans devenir ce qu'ils sont. Que sommes-nous pour eux lorsque nous leur montrons trop de complaisance? Des apprentis en civilisation dont les tâtonnemens font rire, des inférieurs dont on raille familièrement les gaucheries, des esclaves dont l'origine n'est jamais effacée, toutes variétés d'êtres qu'on ne hait plus, mais qu'on méprise. Eh bien! que tout ce qui leur était en horreur parmi nous nous soit d'autant plus cher, que tout ce qu'ils condamnaient nous soit d'autant plus sacré. Re-

prenons avec ferveur les coutumes de nos pères que nous commencions à abdiquer. Nos ennemis nous reprochaient l'anthropophagie, et nous avions presque cessé de la pratiquer, revenons-y avec énergie, et que les banquets de chair humaine soient le défi que notre barbarie jette à leur civilisation. Ils nous ont enseigné que l'union de l'homme et de la femme doit être éternelle, et qu'une femme ne doit appartenir qu'à un seul homme; revenons à notre ancienne promiscuité, et que toute femme appartienne à tous. — Certes ce sont là d'odieux moyens de défense, mais le sentiment qui les a suscités va droit à son but avec une incontestable justesse, et si tout récemment M. Albert Réville amnistiait ici même le vieil Arverne Critognat d'avoir proposé l'anthropophagie aux Gaulois comme arme de résistance, ne pouvons-nous pas pour la même raison amnistier le patriote maori qui l'a remise en vogue dans la Nouvelle-Zélande? Si la pensée est profonde, il va sans dire que le culte qui en est résulté est loin de la valoir. C'est une sorte de mormonisme maori dont le Joseph Smith inconnu semble avoir associé certaines légendes bibliques, apprises de la bouche des missionnaires, aux traditions néo-zélandaises, et dont les fidèles sont appelés *Hau-Haus*, par suite, nous dit M. Trollope, de la répétition fréquente de cette espèce d'aboiement non-seulement pendant les cérémonies religieuses, mais avant les engagemens des batailles et dans les ardeurs des mêlées. Il est probable que nous nous trouvons ici en présence de quelque chef maori initié au christianisme et renégat par patriotisme; mais, quel qu'il soit, nous ne pouvons assez admirer la politique qui lui a dicté son invention, car c'est celle qu'ont invariablement suivie tous les défenseurs des vieilles religions menacées ou des sociétés chancelantes, celle que nous rencontrions naguère chez le jarl Hakon de Norvége dans sa lutte contre le christianisme, c'est-à-dire le retour violent aux vieilles formes de la religion ou de la société menacée, et la préférence donnée de parti pris aux plus choquantes et aux mieux faites pour effaroucher la raison et l'humanité, afin que le contraste n'en soit que plus profondément tranché et l'hostilité plus irréconciliable. Il va sans dire que cette recrudescence religieuse de l'anthropophagie n'a pas sauvé la barbarie néo-zélandaise, mais elle n'en est pas moins un des incidens les plus curieux et les plus propres à arrêter la réflexion que nous présente l'histoire morale de l'humanité à notre époque.

Il est encore un dernier moyen d'action politique dont les Maoris se servent, comme tous les barbares, avec une finesse consommée, c'est-à-dire la fourberie. Pendant cette guerre de 1861-65, les colons trouvèrent des alliés nombreux parmi les tribus qui n'avaient pas embrassé la faction du roi et la religion des Hau-Haus,

mais c'étaient des alliés peu sûrs et dont les manéges souterrains avaient grand besoin d'être surveillés. On en eut la preuve en 1866, lorsque, la paix étant signée et la colonie commençant enfin à respirer, la ville de Napier, dans la province d'Hawke's-Bay, fut tout à coup attaquée par les indigènes. On chercha d'où pouvait venir cette attaque et l'on découvrit qu'elle devait, selon toute probabilité, être attribuée à l'influence d'un chef maori nommé Te-Kooti, qui s'était donné comme ami des colons anglais et qui sous ce couvert intriguait secrètement avec les Hau-Haus. Ce Te-Kooti fut pris et déporté avec trois cents de ses compagnons les plus influens aux îles de Chatham, dépendance de la Nouvelle-Zélande; mais en 1868 il parvint à se rendre maître d'un *schooner* qui était à l'ancre et força le capitaine à le ramener avec ses hommes en Nouvelle-Zélande. Dès qu'on le sut débarqué on se mit à sa poursuite, mais la chasse, après avoir duré quatre ans, de 1868 à 1872, et avoir coûté au trésor colonial la somme énorme d'un demi-million sterling (12,500,000 francs), fut abandonnée comme ne pouvant aboutir, et, lorsque M. Trollope était en Nouvelle-Zélande, on discutait pour savoir s'il ne vaudrait pas mieux proclamer une amnistie générale dans laquelle il serait compris. Ce petit fait suffit pour indiquer quelle terreur véritable les Maoris inspirent aux colons.

D'ordinaire, on le sait, les Anglais ont peu d'indulgence pour les rebelles à leur autorité; or en Nouvelle-Zélande la rébellion a été presque constante, et cependant on a peu entendu parler d'exécutions, et les plus grands coupables sont morts ou vivent encore au milieu des leurs sans avoir été punis ni quelquefois même poursuivis. Rauparaha, l'auteur du massacre de Wairau, après un exil de quelques années, est mort dans son lit, couvert par une amnistie, et nous venons de voir le cas de Te-Kooti. Le roi Tawkiao, fils et successeur de Potatau, tient encore aujourd'hui sur son territoire des régions du nord, dont l'accès est impossible à tout homme blanc, et le gouvernement colonial, quelque bonne envie qu'il puisse avoir d'en débarrasser la Nouvelle-Zélande, se garde d'aller attaquer dans ses solitudes cette majesté sauvage, mais qui n'a rien de risible; il craindrait trop de rallumer des cendres mal éteintes et de provoquer un nouvel incendie. Autant qu'elle le peut, l'autorité coloniale substitue à l'emploi de la force les moyens politiques qui peuvent apprivoiser les Maoris et les rendre pacifiques par cupidité et sensualité. Lorsqu'une tribu montre quelque bon vouloir, on enrôle ses hommes, on en forme un corps de milice indigène, on leur distribue des vivres en abondance et une haute paie; ainsi nourrie et vêtue aux frais de la colonie, la tribu se tient tranquille et rend même parfois quelques services. De ce nombre

sont les Arewas, qui ont combattu aux côtés des Anglais pendant les guerres de 1861-65 avec une fidélité soutenue. C'est là ce que les colons appellent la politique de sucre et farine, *sugar and flour policy*, sobriquet qui qualifie assez bien les moyens par lesquels on cherche à réduire les Maoris en soumission. Cette politique est certainement de beaucoup la plus humaine, sinon la plus prompte en résultats, mais au fond que prouve-t-elle cependant, sinon que le gouvernement le plus rigide et le plus moral peut hésiter devant la force, même lorsqu'elle est révoltante et monstrueuse, à l'instar de cette injuste censure humaine qui, selon la définition du poète latin, accorde amnistie aux corbeaux et trouble la paix des colombes?

Cette population remarquable n'a jamais été nombreuse; à l'arrivée des Européens, les navigateurs l'estimèrent à 120,000 âmes; aujourd'hui, après les guerres intérieures et les guerres coloniales, l'anthropophagie et le libertinage des filles aidant, elle est descendue, paraît-il, au-dessous de 40,000. Lorsqu'elle disparaîtra, et ce jour ne peut tarder, l'humanité aura réellement perdu quelque chose, car nulle parmi les races sauvages ne plaide d'une manière plus convaincante la cause de la noblesse native de l'homme, et ne donne plus entièrement raison à l'opinion des idéalistes sur la valeur morale de notre espèce. C'est justement que M. Trollope les compare aux highlanders de Walter Scott, mais cette comparaison, tout élogieuse qu'elle est, nous semble trop faible encore, et après avoir jeté un dernier regard sur l'ensemble des traits que les voyageurs nous présentent de leur nature, nous nous demandons vraiment en quoi leurs tribus n'auraient pas été dignes de marcher de compagnie avec les hordes d'heureux barbares qui jetèrent les assises de nos modernes civilisations et de partager leur fortune. Les Maoris ne sont ni moins vaillans ni moins fiers que nos barbares, nos barbares ne furent ni moins féroces ni moins fourbes que les Maoris.

Les guerres maories, aussi ruineuses que sanglantes, ont coûté à l'Angleterre plus de 12 millions sterling et sont entrées pour plus d'un quart dans l'énorme dette publique qui pèse aujourd'hui sur la Nouvelle-Zélande. Par cette cruelle expérience, la jeune colonie a pu comprendre combien légitimes avaient été les longues hésitations du *Colonial office*, et combien surtout il fut heureux pour elle que le gouvernement anglais ait refusé de laisser à l'initiative privée l'entreprise colonisatrice. Où en serait-elle depuis longtemps, et où aurait-elle trouvé les ressources suffisantes pour payer sa sécurité, si la Grande-Bretagne ne l'avait pas couverte de sa puissante protection dans ces difficiles et dangereux commencemens?

III. — LE PRÉSENT DE LA NOUVELLE-ZÉLANDE. — CARACTÈRE DÉMOCRATIQUE DE LA COLONIE.

Contrairement à ce qui s'est passé en Australie, la démocratie a pris l'ascendant en Nouvelle-Zélande, et selon toute probabilité elle le conservera, car tout concourt à l'envi à le lui assurer, mœurs, lois, constitution, circonstances physiques du sol et du climat.

Elle a eu cet ascendant dès l'origine, mais ce n'est pas, comme on pourrait le croire, parce qu'elle sortit des forces libres des initiatives individuelles. Bien que nous trouvions parmi les rangs de la *New Zealand land company* des noms comme celui de sir William Molesworth, si connu par sa bienveillance aux intérêts populaires et sa persistance dans les opinions radicales, l'association qui fut mère de la colonie avait simplement en vue de donner du terrain à ceux qui n'en avaient pas sans se proposer d'autre but plus particulièrement démocratique. Beaucoup de ses membres, mais surtout de ses affiliés et de ses partisans, poursuivaient au contraire la réalisation de quelque chose de plus chimérique, mais d'extrêmement noble et touchant, la création de colonies composées d'élémens homogènes qui auraient été au-delà des mers les transplantations de tels ou tels groupes de population de la Grande-Bretagne avec leurs lares et pénates et tout ce qui constituait leurs habitudes d'esprit et de cœur. On rêvait de découper le territoire de la Nouvelle-Zélande en une multitude de petites Pensylvanies de diverses dénominations, les unes composées d'élémens exclusivement anglicans, les autres d'élémens exclusivement presbytériens. De la sorte, l'émigration, pensait-on, perdrait tout redoutable caractère d'exil, car c'était la patrie même que les émigrans emporteraient avec eux, la patrie dans ce qu'elle avait de meilleur et de plus attachant, la patrie sans le voisinage importun ou scandaleux des Amalécites des sectes rivales ou le contact journalier des Philistins de l'incrédulité, et lorsqu'ils chanteraient sur la terre étrangère le *Home, sweet home,* ce serait en toute vérité, sans mélange de regret amer ou de mélancolique souvenir. L'homme entreprenant que nous avons vu jouer un rôle si décisif dans l'histoire de la colonisation de la Nouvelle-Zélande, M. Gibbon Wakefield, comprit tout le secours que cette idée pouvait prêter à ses projets, et l'embrassa avec enthousiasme. Il la trouvait seulement trop étroite, et en aurait volontiers étendu l'application non-seulement aux diverses communautés chrétiennes, mais à toutes les autres religions, et aux simples sectes philosophiques. Un instant même, il eut la pensée de créer une colonie exclusivement composée d'israélites anglais, projet dont un juif spirituel fit ingénieusement la critique en disant qu'une telle co-

lonie n'aurait aucune chance de réussir, puisqu'il lui manquerait le voisinage des chrétiens qu'elle pût dépouiller par la magie des lettres de change et autres sortiléges du grimoire commercial. La colonie juive resta à l'état de projet, mais les autres plans de colonies sectaires étaient d'une réalisation plus pratique, et M. Gibbon Wakefield se prêta avec ardeur à leur succès. Il aida à en établir deux, une dans la province d'Otago, exclusivement composée d'Écossais presbytériens, une autre dans ce qui est aujourd'hui la province de Canterbury, exclusivement composée d'anglicans.

Cette conception quelque peu bizarre, d'une ferveur religieuse semi-archaïque, qui faisait des colonies des espèces de musées vivans, ou mieux, des jardins de botanique humaine où l'on pourrait contempler dans tout son épanouissement et pure de tout voisinage étranger telle ou telle variété chrétienne, ne se fit jour que dans les années qui suivirent la fondation de la colonie, aux alentours de 1847 et 1848; c'est assez dire qu'elle se trompa de date, et que le courant restreint d'où elle émanait était impuissant à lutter contre le courant plus général qui entraînait les générations de cette période. Le premier triomphe de la démocratie dans la Nouvelle-Zélande a donc été de noyer sous ses flots l'exclusivisme sectaire qui avait donné naissance à ces colonies. Tout caractère presbytérien, au rapport de M. Trollope, a disparu de la province d'Otago, où les fidèles de cette secte ne forment pas plus de la moitié de la population. L'anglicanisme, plus puissant, a mieux réussi à se défendre dans la province de Canterbury, et surtout à conserver à la colonie la tradition de son origine. Les colons fondateurs, dont un petit nombre existent encore, sont toujours respectueusement salués du nom de pèlerins de Canterbury, *Canterbury pilgrims*, nom qui leur avait été donné au départ d'Angleterre, sans doute par allusion à ces *pilgrim fathers* qui jetèrent les fondemens de la Nouvelle-Angleterre. La ville de Christchurch (*église du Christ*) conserve dans son nom d'une manière durable le souvenir des intentions exclusivement religieuses d'où elle est sortie, et ses rues portent les noms des principaux siéges épiscopaux d'Angleterre; mais ce sont là d'assez chétives victoires et qui sont loin de compenser les défaites plus sérieuses subies par le plan primitif des fondateurs. De même que les presbytériens dans Otago, les anglicans ne composent guère, dans la province de Canterbury, que la moitié de la population, 30,000 sur 62,000, et, scandale humiliant, la cathédrale de Christchurch ne parvient pas à sortir de ses fondemens, jetés depuis vingt ans, et cela par crainte de causer un déplaisir trop violent à la partie non anglicane de la population. Qu'une province particulièrement choisie, il y a trente ans, pour être le bercail réservé des brebis triées de l'anglicanisme, puisse donner un spectacle si peu

édifiant, cela suffit pour montrer à quel point d'ascendant y est parvenu l'élément démocratique.

La Nouvelle-Zélande a été vraiment pour l'église anglicane un sujet de grand désappointement. Dès l'origine, elle avait marqué ces îles comme une terre qui devait être exclusivement réservée au dévoûment et aux travaux de ses missionnaires. Opposé en principe à la colonisation, le parti des missionnaires fit tout ce qu'il put pour prolonger les hésitations du *Colonial office*, et lorsqu'il se trouva battu en compagnie du gouvernement anglais par l'acte décisif de la Société néo-zélandaise, il se rabattit sur l'espoir de posséder au moins dans la nouvelle colonie un territoire où il serait maître absolu. Cette province de Canterbury était la forme nouvelle que l'anglicanisme avait donnée à ses prétentions, et voilà que même cette modeste compensation lui échappe. D'autres déboires l'attendaient sur ce sol nouveau, dont la population débarquée d'hier a porté avec elle les opinions les plus récentes des vieux états d'où elle arrive. En Nouvelle-Zélande, comme en Australie, fleurit dans sa pleine vigueur cette maxime, qu'aucune église ne doit avoir le pas sur une autre. La faveur dont y jouit cette opinion ne vient pas précisément d'antipathie contre le gouvernement ecclésiastique, bien que ce sentiment n'y nuise pas, elle a une cause moins radicale et plus judicieuse qui est l'impossibilité d'accorder une telle suprématie sans blessante partialité, les colons étant de provenances fort diverses, et les églises entre lesquelles ils se partagent s'équilibrant à peu près exactement. Les fidèles de l'église anglicane sont nombreux en Nouvelle-Zélande, cependant ils n'y composent pas plus des deux cinquièmes de la population; elle se trouve donc par ce fait sur le pied de la plus complète égalité avec les églises catholique et presbytérienne qui se partagent le reste. Il est certain que dans de telles conditions toute suprématie serait une atteinte à la logique; il n'en est pas moins singulier, étant données sa constitution, son organisation hiérarchique, ses traditions, son union intime avec l'état, de rencontrer cette église réduite à ce point dans des colonies qui, toutes libres qu'elles soient, n'en sont pas moins soumises encore au gouvernement anglais. Sans suprématie, que devient la fière et aristocratique église anglicane? Par son histoire, elle en a la longue habitude, et par sa hiérarchie elle en a la nécessité. De cette sorte de déchéance résultant des conditions sociales de la colonie naissent quantité de tribulations qui rendent peu enviable la position d'évêque anglican en Nouvelle-Zélande. Le patronage est nul, les honneurs marchandés ou refusés, les titres supprimés, le logement humble et le salaire médiocre. 500 livres sterling (12,500 fr.) composent tous les émolumens d'un évêque néo-zélandais, mince prébende pour un haut dignitaire de cette église si bien rentée dans

la mère patrie. M. Trollope déclare qu'il a peine à comprendre comment on peut trouver des évêques pour les colonies australasiennes. On en trouve cependant, et on en trouverait probablement, le salaire fût-il encore moindre, car, en outre du dévoûment religieux qui remplirait quand même ces siéges, il est clair qu'il y a dans les rangs du clergé anglican nombre de *clergymen* pour qui 500 livres sterling ne sont pas chose indifférente; seulement il serait assez difficile de les leur donner toujours de la qualité que ces colonies requièrent. Aussi exigeans que parcimonieux sur ce chapitre, les Néo-Zélandais veulent, pour le prix modeste qu'ils y mettent, des évêques de premier choix, rien moins que des gradués d'Oxford ou de Cambridge, d'une piété reconnue, d'une éloquence renommée, de noble parenté et de grosse fortune, et qui, par-dessus le marché, aient l'heur de ne pas leur déplaire par des opinions sentant trop le parti de la *high church*, sinon ils le prieraient de se rembarquer, comme il a été fait déjà pour le premier évêque d'Otago. C'est certainement beaucoup demander, et il nous semble que des évêques du caractère de celui de Nelson, dont M. Trollope nous donne la silhouette en passant, francs du collier, d'allures populaires, bons cavaliers, de poignets assez solides pour boxer au besoin avec un *cacatoès* irrévérencieux, et, à défaut du *monseigneur*, lui imposer au moins le *monsieur*, feraient bien mieux l'affaire des colons que des prélats ornés de qualités si précieuses et si difficiles à rencontrer réunies.

En lisant les récits qui nous sont faits tant de l'Australie que de la Nouvelle-Zélande, on ne peut s'empêcher d'être frappé du peu de place que tient la religion dans les préoccupations de ces deux colonies. Ce n'est cependant pas impiété et mauvais vouloir chez leurs habitans, c'est que véritablement toutes les circonstances y sont fatales à l'élément religieux. Nous venons de voir comment l'antipathie d'une suprématie religieuse quelconque est née naturellement des différences d'origine des colons; de même les distances et la vie au sein des solitudes opposent un obstacle presque invincible à l'observation des devoirs religieux. Les stations sont éloignées les unes des autres, souvent sans voisins, et *les nids de cacatoès* (c'est le nom qu'on donne en Nouvelle-Zélande aux agglomérations de petits agriculteurs) sont ou trop pauvres pour faire les frais d'un ministre, ou d'un chiffre trop mince pour que la colonie les dote d'une église. De ces difficultés est née une sorte de culte laïque, très acceptable dans la plupart des sectes protestantes, bien qu'il le soit un peu moins dans l'église anglicane. Lorsque la chose est possible, et elle l'est toujours si le *squatter* est marié, on se réunit à la station une ou deux fois par mois, et l'office religieux est récité par le *squatter* lui-même faisant fonc-

tion de *clergyman*. De loin en loin, on sollicite une visite pastorale de l'évêque de la province sur tel ou tel point de son diocèse, on porte à la station tous les enfans nés dans les alentours, depuis un certain nombre de mois, pour que le baptême leur soit administré, et l'évêque fait en une seule séance une multitude de jeunes chrétiens à peu près comme nos conseils de révision font des soldats. Cet état de choses, disons-nous, n'est imputable qu'aux circonstances; il n'en a pas moins un fâcheux résultat, celui de déshabituer le peuple de l'observance régulière des pratiques religieuses, et l'on sait combien chez le peuple, qui n'a pas les ressources des beaux esprits, cette observance se confond avec la religion même, surtout dans une église où le culte liturgique tient une grande place, et l'église anglicane est de ce nombre. C'est en partie sans doute pour obvier à ces difficultés qu'on a multiplié les siéges épiscopaux en Nouvelle-Zélande. Il n'y a pas moins de six évêques anglicans dans cette colonie, et comme les fidèles de l'église anglicane ne forment pas plus des deux cinquièmes de la population, cela donne à peu près 30,000 âmes par chaque diocèse. Ces siéges épiscopaux seraient donc de véritables sinécures si l'étendue des devoirs du pasteur n'était pas plutôt en raison de la dispersion de ses brebis qu'en raison de leur nombre.

Pure de *convicts* comme elle l'était, et ne se trouvant rattachée au gouvernement de la mère patrie par aucune institution d'état, la Nouvelle-Zélande a eu le privilége de précéder toutes les autres colonies australiennes dans la jouissance de la liberté constitutionnelle. En 1852, douze ans seulement après la première installation, l'aménagement des affaires de la colonie fut remis aux mains des colons eux-mêmes par le gouverneur sir George Grey, dont le nom reste attaché aux deux événemens les plus importans de la jeune histoire de la Nouvelle-Zélande, l'établissement du régime constitutionnel et l'extinction des guerres maories. Cette constitution, très originale dans ses principales dispositions, suffirait pour assurer un ascendant marqué à la démocratie. Elle est, pour ainsi dire, à double fond et institue deux sortes de gouvernemens, un gouvernement général pour la colonie entière, et autant de gouvernemens particuliers qu'il y a de provinces. Le gouvernement général est semblable à celui qui a été établi dans les colonies australiennes, un gouverneur représentant la reine, un conseil législatif dont les membres sont nommés à vie par la couronne, et une chambre des représentans élue pour cinq ans. Par une disposition caractéristique de l'état de la colonie, les Maoris ont été placés sur le pied d'égalité avec les blancs pour l'exercice des droits politiques. On peut même dire qu'ils ont obtenu des droits plus étendus, car aucun blanc ne peut être élu par les districts maoris, tan-

dis qu'un Maori peut être élu par n'importe quel district. Cette constitution générale n'offre par elle-même rien de particulièrement démocratique; elle institue un cens électoral assez élevé, et les membres du corps législatif sont nommés à vie par la couronne, tandis que dans la plupart des colonies australiennes le conseil législatif est élu par les habitans, et le suffrage universel prévaut pour l'élection des représentans; mais la démocratie a élargi ses cadres en exagérant les chiffres des membres de ces assemblées. La Nouvelle-Zélande peut certainement se vanter d'être le pays le plus représenté qu'il y ait au monde. Le conseil-général, qui à l'origine ne se composait que de dix membres, en compte aujourd'hui quarante-cinq; la chambre des représentans, qui à l'origine ne se composait que de trente-sept membres, en compte aujourd'hui soixante-dix-huit. Voilà bien des législateurs pour une population qui n'atteint pas encore 400,000 âmes, et cependant les gouvernemens provinciaux doublent encore ce nombre.

La Nouvelle-Zélande se compose de trois îles : l'île du Nord, l'île du Milieu et l'île Stuart. En fait, il n'y a que les deux premières qui comptent, l'île Stuart, très petite, étant encore aujourd'hui exclusivement occupée par les Maoris et les populations métisses. Chacune des deux grandes îles est divisée en quatre provinces : Otago, Canterbury, Marlborough et Nelson pour l'île du Milieu, plus le comté de Westland formant une sorte de demi-province; Hawke's-Bay, Taranaki, Wellington et Auckland pour l'île du Nord. Chacune de ces provinces a obtenu une législature particulière avec un surintendant tenant lieu de pouvoir exécutif. Ces législatures ne sont point de simples assemblées provinciales; ce sont de véritables parlemens gérant les finances des provinces et disposant de leurs terres comme ils l'entendent. Autour du gouvernement central siégeant à Wellington gravitent donc, comme autant de satellites autour de leur planète, huit autres gouvernemens tous aussi constitutionnels les uns que les autres. Par une disposition très judicieuse, les surintendans peuvent siéger dans l'assemblée générale, s'ils sont élus comme représentans; ils y siégeaient tous les huit lorsque M. Trollope visita la colonie, en sorte que les législatures provinciales se trouvaient ainsi reliées au gouvernement central par les représentans les plus autorisés de leurs intérêts. M. Trollope voit justement dans ces législatures provinciales une imitation du système fédératif américain qui institue pour chaque état un gouvernement particulier composé de deux chambres et d'un gouverneur élu; seulement en Nouvelle-Zélande les conditions dans lesquelles se sont établis ces gouvernemens provinciaux sont à l'inverse des conditions nécessaires en Amérique pour constituer un état régi par un gouvernement séparé. En Amérique, nulle région nouvelle ne peut devenir de terri-

toire état, si elle n'a pas encore atteint le chiffre de 100,000 âmes; mais en Nouvelle-Zélande on n'a tenu aucun compte de la population, et toute province a obtenu les mêmes avantages que sa voisine, en quelque disproportion que fussent les chiffres de leurs habitans respectifs. La moyenne de la population de ces provinces est d'environ 30,000 âmes, chiffre déjà bien faible; mais en fait quatre d'entre elles n'ont pas plus de 10 à 12,000 âmes, c'est-à-dire une population fort inférieure à celle de tel ou tel canton de nos départemens. Il semblerait que ce dût être là le dernier mot de la décentralisation politique; mais tant de législatures ne suffisent pas encore à apaiser l'appétit de représentation des Néo-Zélandais, et chaque district de chacune de ces provinces se constituerait volontiers un gouvernement pour voir à ses affaires de plus près et être plus sûre que ses deniers lui profiteront. La division et la subdivision à l'infini, c'est à cela que tend et arrive naturellement toute démocratie sans contre-poids, qui, n'ayant auprès d'elle aucun élément hostile, n'a pas à chercher d'appui dans le gouvernement central, et la Nouvelle-Zélande ne donne aucun démenti à cette loi historique. Cette colonie, on le voit, a donc eu l'heureuse fortune de réaliser d'emblée ce désir de séparatisme qui dans les colonies australiennes tourmente les habitans des districts trop éloignés de leur métropole pour prendre leur bonne part dans la répartition des dépenses publiques, et si la Riverina ou le district de Rockampton peuvent accuser les parlemens de la Nouvelle-Galles du sud ou de Queensland de favoriser à leur détriment les régions voisines de Sydney ou de Brisbane, les provinces de la Nouvelle-Zélande seraient mal fondées à faire entendre des plaintes semblables au parlement de Wellington.

Ce qui caractérise essentiellement la Nouvelle-Zélande, c'est que rien n'y est en rapport avec le chiffre de la population, ni la représentation nationale, ni le nombre des siéges épiscopaux, ni les dépenses coloniales, ni la prospérité matérielle. Les dettes publiques des colonies australiennes sont fort lourdes, nous l'avons vu; mais que dites-vous d'un pays dont la colonisation n'a commencé sérieusement qu'après 1840, dont la croissance a été contrariée par des guerres perpétuelles, dont le revenu en 1875 n'atteignait pas 3 millions sterling, qui a trouvé moyen de contracter déjà une dette publique de 17,400,000 livres selon M. Reid, c'est-à-dire 6 millions de plus que la Nouvelle-Galles du sud, 3 millions de plus que Victoria, et six fois la dette publique de l'Australie du sud, dont la population est égale à la sienne? 4 millions et demi environ, un quart de ce chiffre presque paradoxal, doivent être rapportés aux dépenses des guerres maories, et sont le prix dont la Nouvelle-Zélande a payé son indépendance; le reste a été employé en travaux

d'utilité générale, routes, chemins de fer, lignes télégraphiques, qui ont été exécutés avec une rapidité prodigieuse, mais à grands frais, car on n'a pas eu ici la ressource du travail gratuit des convicts, et il a fallu avoir recours à un travail libre grassement rétribué. Tout était à créer, il est vrai, mais on a voulu créer tout à la fois et sans délai, et on y a réussi ; l'avenir se chargera de dire si le peuple de la Nouvelle-Zélande n'a pas trop présumé de ses forces en s'imposant une dette aussi lourde. 17 millions sont un joli denier pour un pays où sur 50,000 habitations 48,000 environ sont construites en bois. On accuse un certain M. Vogel, homme politique entreprenant dont l'influence est grande en Nouvelle-Zélande, d'avoir poussé à outrance dans cette voie des dépenses, sans souci de chercher comment s'établirait plus tard l'équilibre des finances coloniales; mais que prouve cette influence sinon que le peuple sur lequel elle a eu action était par tempérament disposé à la recevoir? A cette promptitude impatiente qui cherche à gagner le temps de vitesse, à cette audace à escompter l'avenir pour le créer, vous pouvez deviner aisément une population où l'élément démocratique domine.

Il est vrai que les ressources sont grandes pour faire face à ces dépenses téméraires. La prospérité de la Nouvelle-Zélande est sans exemple dans le monde. Pour nous en rendre compte, il nous suffirait presque de cet extrait d'un rapport fait en 1871 par le gouverneur sir George Bowen sur les progrès accomplis en vingt-trois ans dans la seule province d'Otago. « Je trouve, d'après les statistiques, que dans ce laps de temps la population d'Otago s'est élevée à près de 70,000 habitans, que le revenu public ordinaire et résultant des terres excède 520,000 livres sterling, que le nombre d'acres affermés est au-dessus de 1 million, que le nombre des chevaux excède 20,000, celui du bétail à cornes 110,000, et celui des moutons 4,000,000. » Otago est, il est vrai, la plus riche des huit provinces de la Nouvelle-Zélande, mais les autres ne lui cèdent que de bien peu, s'il faut en croire le tableau que nous présente M. Reid de la prospérité générale de la colonie pour la fin de 1875. 2,377,000 d'acres de terres en culture, 494,000 bêtes à cornes, 99,000 chevaux, 124,000 porcs et 12,000,000 de moutons; tel est le bilan sommaire des richesses agricoles et pastorales de la colonie. A cette richesse il faut ajouter encore, pour avoir une idée approximative des ressources de la colonie, les produits des mines d'or, peut-être plus opulentes que celles de l'Australie, et qui, bien que d'exploitation récente, — celles d'Otago ne sont exploitées que depuis 1860, et celles d'Auckland, dans le nord, n'ont pas été ouvertes avant 1868, — avaient déjà produit à la fin de 1871 plus de 25,900,000 livres sterling (647,500,000 francs). La rapidité vertigineuse de cette prospérité a excité, nous dit M. Trollope, la jalousie des Aus-

traliens, et il faut convenir que cette jalousie a bien sa raison d'être. Non-seulement la Nouvelle-Zélande se dresse en face de l'Australie comme une concurrente redoutable pour la production de la laine et de l'or, mais elle recrute sa population aux dépens de sa rivale, et lui ferme ainsi les sources de l'avenir. Éblouie par les résultats obtenus en si peu de temps, l'immigration européenne se détourne en effet de plus en plus de l'Australie, et, pis que cela, les colons australiens eux-mêmes, surtout ceux de Queensland, ont dans ces dernières années abandonné leurs établissemens pour aller les recommencer sur nouveaux frais en Nouvelle-Zélande.

Les querelles des *squatters* et des *free selecters* sévissent en Nouvelle-Zélande comme en Australie, et avec un degré plus particulier encore peut-être de malignité. Nous avons sur ce point le témoignage difficilement récusable de lady Barker, femme d'un *squatter* anglais établi pendant plusieurs années dans la province de Canterbury, qui, dans deux aimables petits volumes, nous a raconté par le menu les travaux journaliers et les plaisirs de sa vie pastorale. Selon elle, cette animosité est fertile en résultats des plus fâcheux pour la religion et l'éducation du peuple de la colonie. Nombre de districts pastoraux pourraient être pourvus d'une église et d'une école qui en sont privés parce que les *squatters* refusent presque invariablement de s'associer aux souscriptions ouvertes à cet effet, ne voulant pas contribuer à une œuvre dont le résultat certain serait d'accroître dans leur voisinage les *nids de cacatoès*. Ce serait duperie, disent-ils, que de dépenser leur argent pour procurer aux *free selecters* les avantages de la vie sociale, car ce serait leur donner une prime d'encouragement pour venir par multitudes voler leurs bestiaux et dévaster leurs palissades. D'ailleurs, disait à lady Barker un de ses amis, qu'elle sollicitait pour la création d'une école de hameau, ces largesses, qui créeraient nécessairement une manière de patronage, ne pourraient pas manquer d'être ressenties comme une atteinte à l'égalité par les démocratiques *cacatoès*, « oiseaux indépendans qui considèrent qu'ils ont laissé derrière eux, dans la vieille patrie, toutes les *ladies Bienfaisance* avec leurs bons de couvertures et de charbons, et qu'ils sont arrivés dans un pays où Jack vaut son maître. » Sous l'influence de ce sentiment de malveillance, l'instruction populaire reste fort en retard. Les maîtres et maîtresses d'école sont rares en Nouvelle-Zélande, et, lorsqu'il s'en rencontre ils exigent une rémunération en harmonie avec les salaires élevés de la colonie. Le *cacatoès* ne travaille qu'à gros gages; pourquoi le maître d'école instruirait-il ses enfans à prix réduits? L'état de choses que nous décrit lady Barker est celui de 1867-68; M. Trollope nous a décrit de son côté celui de 1872-73, et il ne semble pas que la situation eût beaucoup changé entre ces

deux dates. Selon ce dernier, la proportion des enfans qui fréquentent l'école n'est que de 1 sur 9 dans l'île du Milieu, et seulement de 1 sur 20 dans l'île du Nord, et cette fois voilà des chiffres qui sont en triste désaccord avec ceux que nous présente la prospérité matérielle de la colonie.

Les *squatters* prospèrent en Nouvelle-Zélande comme en Australie, les douze millions de moutons de la statistique de M. Reid en sont la preuve. En dépit de cette prospérité, il est douteux cependant qu'ils arrivent jamais à la prépondérance sociale, car la nature leur refuse ce qu'elle accorde au contraire à leurs confrères australiens. La Nouvelle-Zélande, c'est l'Australie avec tous ses avantages et sans aucun de ses désavantages. Ce pays connaît la pluie et les douceurs des climats tempérés, les pâturages n'y sont pas frappés de stérilité par la sécheresse, le sol, presque partout propre à l'agriculture, paie largement le travail des cultivateurs. Aussi, malgré les prix élevés auxquels a atteint la terre dans ces conditions favorables, les petits agriculteurs se sont-ils présentés en plus grand nombre qu'en Australie. Sous ces influences bienfaisantes de la nature, il s'est en outre produit un fait qui assure à la démocratie agricole un appui inattendu contre la prépondérance des *squatters*. On sait que les animaux importés d'Europe en Australie s'y sont multipliés en quelques années avec une rapidité extraordinaire. M. de Beauvoir, et après lui M. Trollope, nous ont raconté par exemple comment le peuple des lapins s'est accru en Tasmanie au point de devenir pour cette colonie un véritable embarras; mais cette fécondité n'est rien en comparaison de celle de la Nouvelle-Zélande, où elle s'est étendue aux plantes les plus humbles. On y a importé le salubre cresson de fontaine; il s'y est tellement multiplié qu'il a fallu, nous apprend lady Barker, légiférer contre cette modeste salade; on y a planté l'ajonc en haies, il a envahi toutes les terres avec une énergie qui fait le désespoir des agriculteurs. De cette extravagance de végétation est née l'idée de transformer le pâturage naturel en prairies à l'européenne par le moyen des gazons anglais. Toutes les conditions de la vie pastorale australasienne ont été bouleversées par cette innovation. Tandis qu'en Australie on calcule qu'il faut environ trois acres pour la nourriture d'un mouton, en Nouvelle-Zélande, grâce à ce système qui concentre la nourriture des animaux sur un moindre espace, on peut nourrir cinq, six et même sept moutons par acre, ce qui permet à l'éleveur, selon ses convenances, soit de diminuer son *run*, soit d'augmenter dans des proportions énormes le nombre de ses bêtes. Le *squatter* y double sa richesse, mais le *free selecter* y crée la sienne, en même temps que le premier perd en privilége tout ce que le second gagne en égalité. Le *free selecter* trouve que l'agriculture le paie mal de sa peine, ou

que la main-d'œuvre dévore ses profits; qu'est-ce qui l'empêche de semer de gazon son lot de terres, et d'y faire sur une petite échelle l'élevage des moutons? Les circonstances physiques du sol et du climat permettent donc aux petits en Nouvelle-Zélande ce qu'elles leur interdisent en Australie, et y placent le travail libre sur le pied d'égalité avec le capital. Il y a là pour la démocratie une chance de succès plus sérieuse qu'aucune de celles qu'elle pourrait chercher dans le jeu des institutions politiques.

Les mœurs populaires néo-zélandaises ne sont point pour démentir ce caractère démocratique général. Dans ce pays, comme le disait l'ami de lady Barker, Jack croit valoir son maître, et agit comme s'il le valait. Bien nourri, bien vêtu, grassement payé de son travail, le colon néo-zélandais possède cet aplomb voisin de l'impertinence que donne en tout pays l'indépendance qui résulte d'une poche bien garnie. La familiarité leur tient lieu de politesse, et une cordialité naïve, mais gênante dans sa simplicité, de déférence. Lady Barker nous a raconté les bavardages dont elle fut assourdie pendant tout un long voyage, en présence même de son mari, par le postillon qui la menait; c'est le ton et le langage d'un cocher de nos pays avec une fille de cuisine sans mièvrerie à l'endroit des mots vulgaires. La même lady Barker fut obligée d'apprendre aux *cacatoès* qui fréquentaient sa maison le dimanche que l'habitude des pays civilisés était de se découvrir devant les femmes. Du reste il y a de la logique dans cette indépendance. A l'inverse de notre peuple, qui, tout en se prévalant de l'égalité, persiste trop souvent encore à vouloir conserver les priviléges de l'ancienne inégalité, les ouvriers et gens de peine n'acceptent jamais de pourboires, même lorsqu'ils vous ont rendu un service exceptionnel. Ils accepteront volontiers un verre de *gin* ou de *whiskey*, mais il faudra que vous alliez le partager avec eux chez le plus prochain *publican*, et que l'argent soit donné par vous au cabaretier sans passer par leurs mains. Des bateliers qui avaient été obligés d'entrer dans l'eau jusqu'à la ceinture pendant plus d'un demi-mille pour pousser le bateau qui portait M. Trollope reçurent avec répugnance et sans remercîmens la gratification supplémentaire qu'il crut devoir leur donner, et la remirent avec le prix du voyage au patron de la barque. Une fille dont le même voyageur avait par mégarde sali les effets, et qui pleurait à la pensée qu'il lui faudrait les laver une seconde fois, refusa l'argent qui lui était offert comme compensation, en répondant que, bien qu'elle ne fût qu'une pauvre fille irlandaise sans amis, « elle n'était pas si vile que cela. » C'est là une dignité grossière sans doute, cependant c'est une dignité, et qui même se rapproche d'assez près de celle qu'on devrait rencontrer dans tout pays démo-

cratique. Il est vrai que les salaires sont assez élevés en Nouvelle-Zélande pour que les gens du peuple ne soient pas tentés d'y ajouter au détriment de leur fierté. Nous connaissons les salaires australiens, ceux de la Nouvelle-Zélande les dépassent. En Australie, un tondeur gagne par jour de 19 à 20 francs, un mineur gagne par semaine de 50 à 75 francs, et un berger gagne par an de 800 à 1,000 francs. En Nouvelle-Zélande, un tondeur gagne en moyenne 20 francs par jour, un mineur 100 francs par semaine, et un berger 2,000 francs par an; mais rien n'est à comparer aux salaires des domestiques et surtout des servantes, qui sont le désespoir de toutes les maîtresses de station. Les gages d'une simple fille de service varient entre 700 et 900 francs, et ceux d'une cuisinière entre 900 et 1,000 francs, plus certaines franchises et immunités de genres divers, telles que le droit de suivre une école de chant en ville ou d'aller assister aux courses de chevaux en amazones, ou celui plus précieux de ne savoir faire quoi que ce soit de ce qui concerne leur service, et encore a-t-on grande difficulté à trouver à ce prix des aides féminins, si précieux par leur assiduité et leurs talens. La Nouvelle-Zélande est le paradis des servantes, nous dit M. Trollope, et l'expression est vraiment d'une justesse irréprochable, étant donnés les détails qui nous sont fournis tant par lui que par lady Barker.

D'ordinaire une conclusion bien faite sur les sujets analogues à celui qui vient de nous occuper consiste à résumer en quelques traits saillans les faits détaillés de l'analyse, de manière à constituer le présent du pays étudié, et par ce présent à augurer de l'avenir; mais ici il n'y a point d'avenir à augurer, car les faits interrogés aussi étroitement que possible nous donnent l'assurance qu'il sera semblable au présent. Si la nature nous accordait encore trente ans d'existence, et qu'au bout de ce temps il nous prît fantaisie de recommencer la longue tâche que nous venons d'achever, nous découvririons presque certainement que rien d'essentiel n'aurait changé durant cet intervalle. Au lieu de cinquante millions de moutons, nous en compterions probablement deux cents millions, au lieu de deux millions d'habitans, nous en compterions six ou sept, mais ce serait toujours au fond la même Australie que nous venons d'étudier et de décrire. Les colonies australiennes sont des pays heureux, destinés à l'être longtemps, et qui ne sont point pour démentir l'axiome si connu et si vrai de Montesquieu, que les peuples heureux n'ont pas d'histoire. En auront-ils jamais une et échapperont-ils jamais à cette phase économique par laquelle ils ont débuté et dans laquelle ils sont obligés de persister pour leur bonheur? Nous nous permettons parfois d'en douter. En tout cas,

on peut tenir pour assuré que l'histoire ne s'y formera qu'avec une extrême lenteur et n'y apparaîtra que dans un avenir si éloigné que nous n'avons pas à en tenir compte. De quelque point de vue que nous envisagions les circonstances propres à ces régions, nous ne parvenons à découvrir dans aucune d'elles l'existence de ces fermens moraux qui font lever la pâte humaine. Leur population laborieuse, émigrée sans haines et passions politiques, n'a porté sur leur sol aucune de ces différences de races et d'origine qui aux États-Unis séparent encore les descendans des émigrans du *May flower* des descendans des cavaliers de la reine Élisabeth et du roi Jacques, et l'on n'aperçoit aucun de ces germes de désaccord qui faisaient prophétiser à tout observateur de la grande république américaine la future guerre de sécession longues années avant qu'elle éclatât. Le seul événement considérable que l'on puisse prévoir, c'est la séparation d'avec l'Angleterre, mais, cette séparation peu désirée s'accomplît-elle, qu'elle ne serait pas le point de départ d'une situation nouvelle, et que les colonies resteraient le lendemain ce qu'elles étaient la veille. La démocratie tient une large place dans la plupart de ces colonies, et elle domine même dans quelques-unes; mais plus on fera intime connaissance avec cette puissance si redoutée, plus on s'apercevra qu'elle n'est au fond dans ce qu'elle a de tout à fait légitime qu'une affaire de commerce et d'industrie, que toute démocratie sérieuse suppose un état social pacifique et ne vise qu'au bonheur matériel, et que par conséquent c'est pour le penseur une question que de savoir si cette démocratie universelle qui s'est répandue sur notre globe ne marque pas plutôt pour l'humanité la fin prochaine de l'histoire qu'elle n'en est la continuation et n'en inaugure un nouveau développement. Ne dirait-on pas en vérité que l'état social de ces colonies a été calqué sur l'inoffensive nature australienne, où les bêtes malfaisantes sont inconnues à l'égal des animaux puissans? Dans la solitude du *bush*, que ne visita jamais la forme d'un loup, le berger paît presque sans surveillance ses troupeaux, qui errent librement et en pleine sécurité, sauf par intervalles quelques attaques du sauvage chien *dingo*, pareil à un aborigène pillard ou à un *cacatoès* maraudeur, et encore ce *dingo*, seule terreur des colons australiens, est-il inconnu à la Nouvelle-Zélande. Cette sécurité du *bush* est l'image même des colonies australiennes, où manque tout élément de malheur, et qui doivent se résigner pour longtemps à n'occuper le monde que de la monotonie de leur prospérité.

ÉMILE MONTÉGUT.

TROIS MOIS DE VOYAGE

DANS

LE PAYS BASQUE

V [1].

LES FUEROS.

I.

On ne saurait parler des provinces basques sans entrer dans quelques détails sur leurs *fueros*, sans expliquer en quoi consiste cette organisation particulière dont elles ont joui jusqu'à nos jours. La question a été traitée bien des fois déjà : elle n'en demeure pas moins un des problèmes les plus complexes et les plus délicats que présente l'histoire du droit public, et même la difficulté s'accroît de tout ce qui devait servir à la résoudre. Comment en effet concilier des assertions aussi contradictoires? Comment reconnaître la vérité dans cette accumulation de preuves et de raisonnemens où l'esprit de parti apporte depuis près d'un siècle plus de passion que de logique, plus de talent que de bonne foi? Faudra-t-il, avec les adversaires des fueros, n'y voir qu'un régime odieux, un ensemble de franchises obtenues à titre gracieux de la faveur des rois, le dernier débris d'une législation surannée, justifiable peut-être en son temps, mais aujourd'hui impraticable? Dirons-nous au contraire, avec leurs défenseurs, qu'ils représentent la meilleure forme de

(1) Voyez la *Revue* du 15 février, du 15 mars, du 15 juillet et du 15 août.

gouvernement qui ait été pratiquée parmi les hommes, la réalisation anticipée du bonheur social que d'autres recherchent dans des réformes dangereuses ou d'ambitieuses théories? Assurément les institutions libres, mises en regard des lois qui régissent un état despotique, peuvent passer pour des priviléges; mais au sens exact du mot, il n'y a point de priviléges quand un peuple avec son sol natal a hérité de ses ancêtres des institutions libres : ce sont alors des droits véritables, et ces droits, il lui est permis de les maintenir, de les défendre. Tel serait le cas du peuple basque : l'autonomie qu'il possède, il ne la doit à personne; c'est celle qu'il s'est toujours connue, il ne l'a jamais compromise par des concessions ou des lâchetés, et, quand il s'annexait à la Castille, il prétendait non pas l'aliéner, mais bien plutôt la garantir. Aujourd'hui, fondée tout à la fois sur la tradition et sur les traités, elle est le fait qui existe, le droit qui s'impose et contre lequel ne sauraient prévaloir ni la volonté des rois, ni l'exemple des autres nations, ni les principes nouveaux des législations modernes.

Que les Basques aient formé à travers les siècles une nation distincte, indépendante de ses voisins, l'histoire est là pour l'affirmer. Sans remonter jusqu'aux Romains, nous les voyons, après la chute de la monarchie des Goths, pour tenir tête à l'invasion sarrasine, élire librement leurs *señores* ou chefs militaires. En Vizcaye, on adopte l'ordre héréditaire; l'Alava au contraire conserve inaltéré le droit de la souveraineté populaire, la faculté de « changer de maître sept fois en un jour; » du reste les trois provinces s'allient alternativement, selon qu'il leur plaît, aux deux royaumes voisins de Navarre et de Castille, mais en réservant toujours leur indépendance. Dans la première année du XIIIe siècle, Alphonse VIII assiégeait Vitoria, qui appartenait alors au roi de Navarre; fort mécontens de ce dernier à cause de plusieurs atteintes portées à leurs libertés, les naturels du Guipuzcoa appelèrent le roi de Castille, proposant de lui remettre la province s'il les prenait sous sa protection. A cet effet, Alphonse VIII se rendit en personne à l'assemblée générale où les Guipuzcoans lui prêtèrent serment de fidélité; en revanche ils exigèrent de lui la confirmation de leurs fueros. La réunion de l'Alava offre le même caractère spontané et volontaire. En 1332, séduits par le grand prestige que s'était acquis Alphonse XI, les nobles réunis en confrérie qui formaient le gouvernement de la province décidèrent de lui remettre toute la terre qui n'était pas du domaine royal et qui jusqu'alors vivait sous ses propres lois. A la prière de leurs délégués, le roi se rendit dans la plaine d'Arriaga, où se tenaient les assemblées, et qui avait donné son nom à la confrérie; c'est là que de plein gré les Alavais lui ju-

rèrent obéissance, moyennant reconnaissance et confirmation de leurs anciens fueros. Un peu plus tard, doña Juana Manuel, épouse du roi de Castille Henri II, laissée héritière du señorio de Vizcaye, le transmit à son fils premier né, don Juan, qui le garda quelque temps comme prince, puis, devenu roi, l'incorpora définitivement à la couronne. C'est donc par héritage et non plus par décision volontaire des habitans que s'accomplit cette union; mais il ne faut pas oublier que, malgré le droit de succession généralement admis dans le señorio, les Vizcayens conservèrent toujours la liberté de changer leur seigneur; que toujours les rois de Castille, à commencer par Juan Ier, furent tenus de jurer la conservation des fueros; que ces mêmes souverains, à côté de leur titre de rois de Castille, mettaient celui de seigneurs de Vizcaye, comme pour bien marquer la différence entre leurs pouvoirs. Une foule de documens attestent que les trois provinces furent toujours considérées par eux comme formant un état séparé; même les corps politiques reconnurent cette distinction, et quand en 1506 la Vizcaye et le Guipuzcoa voulurent faire admettre leurs représentans aux cortès de Burgos, celles-ci protestèrent énergiquement. Ce n'est pas tout : longtemps après l'annexion, on voit les Basques signer en leur nom des traités internationaux avec les puissances étrangères; il en est un, conclu en Angleterre entre le roi Édouard IV et la province de Guipuzcoa, où les deux parties se jurent trêve et amitié pour dix ans durant lesquels elles auront mutuellement liberté de commerce et de communications; la paix d'Utrecht réserve aux Vizcayens et aux Guipuzcoans des priviléges de pêche; enfin pendant les guerres du XVIIIe siècle entre l'Espagne et la France, la Vizcaye et le Guipuzcoa célèbrent des traités de paix et de commerce avec la province française de Labourd, sans intervention du gouvernement espagnol. En faut-il davantage pour démontrer l'entière indépendance et l'autonomie absolue au pays basque avant comme après sa réunion à la Castille?

Et maintenant quelles sont au propre ces lois particulières, ces fueros auxquels les Basques se montrent si attachés et que les rois leur confirment d'une façon si expresse? Dans la langue du moyen âge, le mot a beaucoup d'extension et sert à désigner en général tout ce qui, à divers titres, peut revêtir force de loi et constitue le droit civil, politique et administratif d'une nation. Ici, plus précisément, les pactes primitifs conclus entre le seigneur et ceux qui l'avaient élu, des décisions conformes aux anciens usages et aux coutumes nées elles-mêmes des besoins et des conditions du pays, furent l'origine des fueros. Le plus ancien cahier de lois manuscrit date en Vizcaye de 1452; il fut rédigé à la demande de l'as-

semblée générale siégeant à Guernica, « pour ce que, dit l'exposé, en grands dommages et erreurs étaient tombés et tombaient chaque jour les Vizcayens, pour n'avoir pas écrits leurs priviléges et franchises. » Remanié en 1526, ce recueil, connu sous le nom de *Fuero de Vizcaye*, est resté en vigueur jusqu'aujourd'hui : le premier article porte que le seigneur, quand il reçoit le señorio, doit venir en personne jurer le maintien des fueros à Bilbao, Larrabezuza, Guernica et Bermeo, et, s'il n'y vient pas, passé un an, les Vizcayens sont relevés de leurs devoirs envers lui, et ses commandemens seront écoutés, mais non accomplis, *obedecidas, pero no complidas.* La collection d'Alava prit naissance à la création des tribunaux institués par Henri IV pour réprimer les guerres de *bandos;* complétée successivement par un grand nombre d'ordonnances et de cédules royales, elle fut rédigée d'une façon définitive en 1463; là encore, quand le souverain, pour la première fois, se disposait à entrer dans Vitoria, on fermait devant lui les portes de la ville, et elles ne lui étaient ouvertes qu'après qu'il avait juré solennellement de maintenir les lois du pays. Quant au recueil du Guipuzcoa, il date, sous sa forme dernière, de 1696, bien qu'en principe il remonte au XIVe siècle. Comme les précédens, il a été officiellement confirmé par tous les souverains d'Espagne, y compris Isabelle II.

A les étudier de près, ces trois codes offrent entre eux de notables divergences : ils ne traitent ni des mêmes matières, ni avec la même étendue; on y signale des lacunes, et sur les points les plus importans; mais tout cela importe peu. En effet, la majeure partie de la législation basque repose sur des coutumes immémoriales ayant force d'observance à défaut de loi écrite; et de là vient, comme disent Marichalar et Manrique, deux des auteurs qui ont le mieux approfondi la question, que dans toutes les sanctions et reconnaissances qu'ont données les monarques du régime spécial aux trois provinces, ils ont compris toujours les us et coutumes de chacune d'elles à l'égal de ses lois et priviléges. Aussi ne suffit-il pas, pour leur dénier tel ou tel droit, qu'il ne soit pas porté sur les monumens légaux, car il faudrait pouvoir prouver en même temps qu'il n'appartenait pas à la coutume.

Seul le recueil de Vizcaye traite des dots, des donations, des héritages, — car, dans les matières purement civiles, les deux autres provinces ont toujours suivi le code général du royaume, — et ses dispositions tendent toutes à un double but : assurer avec le sentiment de la famille le principe de l'autorité paternelle, qui est l'origine de toute autorité, maintenir autant que possible en l'état existant l'organisation économique du señorio. Ainsi, chacun des

deux époux est considéré par la loi comme possédant à titre égal la moitié des biens du ménage, quel qu'ait été du reste son propre apport, et, à la mort du mari, la femme conserve la libre disposition de sa part, sauf dans le cas de secondes noces. Le père, en sa qualité de législateur domestique, peut, de son vivant comme à l'article de la mort, disposer librement de tous ses biens, meubles et immeubles, en faveur de l'un de ses enfans ou petits-enfans, à l'exclusion des autres; mais il n'aurait garde d'user jusqu'au bout du pouvoir que la loi lui met dans les mains; tout se borne de sa part à choisir pour héritier du domaine le fils le plus habile aux travaux des champs, avec obligation pour l'élu de fournir à ses frères et sœurs certaine somme d'argent qui leur sert de dot et qui est fixée le plus équitablement possible, selon l'état de la fortune patrimoniale; par ce moyen, le domaine ne court pas le risque d'être divisé, ce qui, à la longue, ne laisserait pas d'amener les résultats les plus déplorables dans un pays comme la Vizcaye, où la propriété est déjà très morcelée. En dernier lieu, si les biens-fonds retournent toujours à la famille, si nul ne peut disposer de ses biens immeubles en faveur d'un étranger tant qu'il y a parent au quatrième degré; si, en cas de vente, la préférence est toujours donnée aux parens sur les autres acheteurs; si même les biens acquis pendant le mariage par l'un ou l'autre des époux sont considérés comme biens patrimoniaux pour les effets de leur transmission, rien ne prouve mieux que ces restrictions imposées à la propriété le respect profond de la famille, qui a tant contribué jusqu'ici à la prospérité matérielle et morale du señorio.

Les codes des trois provinces s'occupaient en grand détail de la justice criminelle, et le fait n'a rien d'étonnant si l'on songe aux temps troublés de leur formation; mais un décret royal du 29 octobre 1841 a étendu au pays basque l'administration judiciaire commune à tout le royaume. D'ailleurs on retrouverait dans cette partie des fueros le même sentiment de fierté et de mâle indépendance qui en a dicté tous les articles. « Aucun Vizcayen ne pourra être jugé que par ses juges naturels, et, s'il est domicilié hors du señorio, par le juge-mayor de la salle de Vizcaye, en la chancellerie de Valladolid; — aucun Vizcayen ne peut être arrêté sinon par ordre du juge compétent dans le cas de flagrant délit, pour viol, larcin et autres crimes que le fuero détermine expressément; — en tous les autres cas, le juge doit se borner à lancer un avis d'appel; — en vertu de cet avis, le prévenu est cité sous l'arbre de Guernica, durant trente jours, pour avoir à se présenter dans la prison publique du señorio sous peine d'être condamné comme rebelle; — les Vizcayens ne peuvent être arrêtés pour dette ordinaire, ni leur maison,

leurs armes ou leur cheval séquestrés; — en conséquence, aucun exécuteur de justice ne pourra s'approcher de la maison d'un Vizcayen à la distance de quatre brasses contre la volonté du maître, sauf avec un greffier et sans armes, pour l'unique objet de reconnaître les biens séquestrables et de les inventorier. » En somme, une grande idée ressort de cette législation : le respect profond de l'individu, dans ses biens comme dans sa personne.

L'organisation municipale était tout entière fondée sur la coutume, et les trois codes n'en parlent pas. Voici du reste les règles générales posées par le principe foral : chaque municipe était autonome et formait comme un petit état dans la province; l'autorité directrice était constituée par le conseil ou *ayuntamiento*, et ses membres, choisis dans le municipe et nommés par lui, étaient responsables devant leurs électeurs; les juntes générales et la députation forale, en d'autres termes le pouvoir législatif et le pouvoir exécutif de la province, veillaient à empêcher de leur part tout abus d'autorité, mais sans jamais empiéter sur leurs droits. Le conseil se réunissait librement en session ordinaire ou extraordinaire et fixait le nombre des séances qu'exigeait l'expédition des affaires; il prenait par lui-même les mesures de police urbaine ou rurale, votait et approuvait son budget, nommait ses employés, achetait, vendait, plaidait, contractait des emprunts, le tout avec une entière liberté. La présidence appartenait à l'alcade. Les charges municipales duraient un an, et nul magistrat sortant ne pouvait être réélu immédiatement. Tous ceux qui avaient exercé les hautes charges municipales formaient ce qu'on pourrait appeler le sénat municipal; ils assistaient aux séances avec voix consultative, mais sans vote. Quant au système suivi pour les élections, il variait à l'infini selon les localités : ici les magistrats sortans nommaient leurs successeurs; là-bas l'élection était confiée à un certain nombre de propriétaires; plus loin on procédait par tirage au sort, ailleurs par suffrage universel, ailleurs encore par élection à deux degrés. Aujourd'hui toutes ces différences ont complétement disparu en vertu de la loi organique municipale du 8 janvier 1845, rendue extensive aux trois provinces basques; c'est le gouvernement qui nomme les alcades, et les conseils ont perdu leurs anciennes attributions, au plus grand profit du système égalitaire et centralisateur.

Le fuero reconnaît en principe l'usage immémorial de célébrer des assemblées, mais là encore il laisse les détails à régler à chaque province. En Alava, les juntes générales ordinaires se réunissent deux fois par an, celles de novembre à Vitoria et celles de mai dans le village ou la ville désignée lors de la dernière session. Les juntes

de Guipuzcoa se célèbrent au milieu de l'année dans une des vingt et une villes désignées par le fuero et durent ordinairement onze jours. Quant à celles de Vizcaye, elles n'ont lieu que tous les deux ans, pendant la première quinzaine de juillet, à l'ombre du chêne foral de Guernica. A dire vrai, les différences entre les trois provinces ne portent sur rien d'essentiel, et nul régime administratif n'a su réaliser plus pleinement la variété dans l'unité. Dans les cas graves et urgens, des juntes extraordinaires sont convoquées par la députation. Les juntes générales, une fois constituées, résument en elles-mêmes toutes les attributions, et toutes les autorités forales demeurent suspendues. Les accords des juntes obligent toute la province, et ceux qui refusent de s'y prêter sont punis d'amende, sans préjudice de l'exécution du décret. En Alava et en Guipuzcoa, les séances ont lieu à huis-clos, mais les délibérations et les votes sont rendus publics. Chaque canton ne dispose que d'une voix, bien qu'il ait le droit de nommer deux représentans, et même, si ces deux délégués sont en désaccord, leur vote est annulé de ce fait; il n'est pas permis de s'abstenir, sauf autorisation de l'assemblée, et les affaires se décident à la majorité. L'Alava compte 55 voix pour autant de cantons, la Vizcaye 112, et le Guipuzcoa 54; seulement dans cette dernière province les votes sont *foguerales* et non plus personnels, c'est-à-dire qu'on calcule la valeur des voix d'après le nombre de feux que renferme chaque canton. La présidence des juntes appartient en Alava au député général, et dans les deux autres provinces au corrégidor; le président n'a pas le droit de voter. A Guernica, si c'est la première fois que le corrégidor préside l'assemblée, il doit avant même la ratification des pouvoirs prêter serment sur les Évangiles de garder et faire garder les fueros, libertés, bons usages et coutumes de Vizcaye; établi par les Rois Catholiques, cet officier est nommé pour trois ans, et sa mission se borne à veiller aux droits et prérogatives de la couronne, en laissant à la junte toute liberté d'action. On appelle *pères de province*, en Vizcaye et en Alava, tous ceux qui ont été députés généraux ou qui en récompense de services extraordinaires ont reçu des juntes ce titre honorifique; ils ont place dans l'assemblée avec voix consultative seulement et composent le sénat provincial; avec eux siégent deux légistes plus spécialement chargés de donner leur avis au point de vue du droit. Quand il se présente quelque affaire importante et que l'accord ne peut se faire entre les membres de l'assemblée, la décision est renvoyée à la session prochaine, afin que les représentans, de retour dans leurs colléges respectifs, puissent consulter l'opinion de leurs commettans. Pour être représentant (*procurador*), il faut être originaire de la province et connu comme homme

de bien, être âgé de vingt-cinq ans, avoir maison ouverte dans le canton; sont exclus : ceux qui ont à débattre avec la junte des intérêts particuliers, les créanciers de la province, les employés du gouvernement central, les employés payés de la province, les ecclésiastiques, et en dernier lieu tous ceux qui sont sous le coup d'un jugement pour crime de droit commun.

Longtemps les avocats n'eurent pas le droit d'être élus, « parce qu'ils s'intéressent pour les malfaiteurs et cherchent questions et disputes les uns avec les autres; » mais un décret récent est revenu sur cette exclusion. La charge de représentant est obligatoire sous peine d'amende; par contre, il n'est pas permis de s'offrir comme candidat; les représentans touchent pendant la durée des juntes une modeste rétribution qui varie selon les ressources du canton qui les nomme. Quant à la manière dont se pratique l'élection, comme pour les conseils municipaux, liberté complète est laissée à chaque localité, et tous les systèmes s'y retrouvent, depuis le suffrage universel jusqu'à l'élection à deux degrés. Les attributions des juntes générales s'étendent à tout ce qui concerne l'administration de la province, comme la confection des lois de concert avec le pouvoir central, le vote du budget, la répartition proportionnelle de l'impôt foral entre les cantons, l'adoption des mesures nécessaires touchant la police, les ponts et chaussées, les établissemens de bienfaisance, le culte et le clergé, l'instruction publique, enfin la nomination des employés et de la députation générale. Anciennement, les juntes d'Alava et de Guipuzcoa possédaient des pouvoirs judiciaires assez étendus que la loi de 1841 leur a ravis. La députation générale ou pouvoir exécutif se compose d'une seule personne en Alava, de deux en Vizcaye, de trois en Guipuzcoa; c'est au député général qu'il appartient, comme magistrat suprême, de convoquer les juntes et de faire exécuter leurs accords; dans les cas graves et d'intérêt commun, il est d'usage que les députés des trois provinces se réunissent en compagnie de trois conseillers et s'entendent ensemble pour la défense des fueros; les actes de cette assemblée sont dressés en triple et portent l'empreinte du sceau aux trois mains enlacées avec la noble devise *Irurac-bat*, littéralement *les trois-une*, emblème de la confraternité euskarienne. En Vizcaye, depuis la fin du XIVe siècle, les juntes sont partagées en deux fractions politiques, *gamboïnos* et *oñecinos*, dont les noms rappellent les anciennes querelles des *bandos*. Du reste tout s'y passe à l'amiable; chaque parti nomme parmi ses membres une députation complète, et comme la charge doit durer deux ans, les oñecinos l'exercent la première année, les gamboïnos la seconde, et de la sorte tout le monde a part au gouvernement. Dans le principe, il

existait, au point de vue légal, une différence absolue entre les villes de Vizcaye, fondées ou repeuplées par les seigneurs, et la terre *infanzonada*, occupée par les communes rurales ou *anteiglesias*. En effet, les exemptions et coutumes, maintenues là-bas de temps immémorial et converties plus tard en fueros, appartenaient exclusivement aux *infanzones*, naturels de Vizcaye : c'étaient des lois générales votées par les juntes, au lieu que les priviléges des villes étaient des concessions particulières émanées du seigneur seul et dépendant de sa volonté; mais en 1630, à la suite d'un accord fait par les diverses populations qui composaient le señorio et approuvé par Philippe III, toute distinction disparut entre les villes seigneuriales et la terre *infanzonada*. Celles-ci, renonçant à leurs priviléges particuliers, adoptèrent le *fuero* général qui était la véritable loi originaire du señorio, et depuis lors, égales de droits et d'obligations, elles ont pris part aux juntes au même titre que les *anteiglesias*.

Une des attributions principales dont les juntes étaient investies consistait dans la révision des lettres et cédules que le gouvernement suprême adressait à la province avec faculté de lui refuser l'approbation sans laquelle les ordres royaux ne pouvaient être exécutés. Ce droit, généralement connu sous le nom de *pase* ou permis foral, tendait à prévenir toute violation du fuero. En outre, les habitans étaient autorisés à tuer partout où ils le rencontreraient quiconque tenterait d'exécuter ou faire exécuter une ordonnance à laquelle la province aurait refusé son *pase*. Sous Henri IV, les Guipuzcoans massacrèrent à Tolosa le juif Gaon, fermier-général des rentes de Castille, qui voulait lever une contribution non consentie par la province, et le roi ne tira aucune vengeance de sa mort. L'existence du *pase foral* est un argument décisif en faveur de l'indépendance originaire du pays basque; évidemment aucun souverain n'a pu par pure grâce accorder à ses sujets une prérogative de cette nature, car alors elle eût été révisable à la volonté du donateur, ce qui impliquerait contradiction. Quant à la considérer comme une atteinte à la majesté royale, qu'on se rappelle dans quelles conditions s'est accomplie la réunion des trois provinces à la couronne. Si elles conservaient le régime auquel elles étaient accoutumées et qui leur était précisément garanti par le pacte d'annexion, il n'y avait là rien d'humiliant pour le roi non plus que dans les précautions prises pour éviter toute violation du fuero. A bien voir, on ne trouverait dans aucun pays une loi fondamentale plus prudente, une garantie plus sérieuse de la liberté des peuples contre les empiétemens du pouvoir central.

Que penser maintenant de la prétention des Basques qui se disent tous nobles d'origine? D'où que leur vienne cette noblesse univer-

selle, qu'elle ait pour cause leur résistance unanime et victorieuse contre les Arabes, les Goths ou même les Romains, un fait certain, c'est qu'elle est attestée par les documens les plus authentiques. « Tous les naturels et habitans de ce señorio, dit le fuero, sont hidalgos notoires non-seulement en Vizcaye, mais au dehors, à la seule condition de prouver qu'ils sont fils de parens vizcayens. » En même temps, le fuero interdit le territoire aux Mores et juifs même convertis, aux nègres, aux mulâtres, et ordonne que les étrangers qui voudront s'y établir soient tenus de fournir des preuves de « pureté de sang » dans l'espace de soixante jours. Des dispositions analogues veillaient en Guipuzcoa à ce que rien ne vînt corrompre ou altérer la *limpieza de sangre*, particulière aux fils du pays. Du reste, cette noblesse universelle des Basques n'entraînait point de degré ni de classification, c'était la noblesse inférieure, *infanzonia*, ne jouissant pas des prérogatives qui étaient au moyen âge le propre du riche-homme ou d'un chevalier des ordres militaires. Bien plus, si elle leur assurait encore de nombreux avantages vis-à-vis des autres habitans non nobles de la monarchie, entre eux elle ne leur en procurait aucun; le privilége de la noblesse disparaissait par cela même qu'il était général. Enfin les juntes respectives de Vizcaye et de Guipuzcoa avaient grand soin de maintenir cette égalité toute démocratique en empêchant les personnages influens d'introduire dans les deux provinces des distinctions féodales, et maintenant encore elles n'admettent pas l'usage des titres de noblesse, qui, purement honorifiques, pourraient éveiller cependant une idée de suprématie. En Alava, la situation n'était plus la même, sans doute à cause du voisinage de la Castille, et la noblesse n'était pas le privilége de tous : au plus loin que l'on remonte, on y trouve des seigneurs particuliers avec leur cortége obligé de serfs et de vassaux. En revanche, les hidalgos de ce pays jouissaient d'une prééminence essentielle sur ceux des deux autres provinces sœurs; c'est qu'outre les priviléges inhérens à la *hidalguia* en général, en 1332, Alphonse XI leur concéda le privilége principal et distinctif de la noblesse castillane, à savoir l'indemnité de 500 sous d'or pour blessure ou outrage fait à toute personne noble. Aussi, tandis que, pour faire preuve de noblesse en Vizcaye et en Guipuzcoa, il suffisait de prouver qu'on était né ou issu de parens nés sur le territoire de la province, en Alava, au contraire, il fallait prouver la noblesse de sang dans ses ascendans, conformément aux lois de Castille, car seule elle donnait droit à l'indemnité des 500 sous d'or. Il n'y a donc pas à confondre la noblesse particulière d'Alava, convertie en noblesse de sang par la concession d'Alphonse XI, avec celle de Vizcaye et de Guipuzcoa, noblesse de sol, générale, telle qu'on ne la connut nulle part ailleurs.

L'universalité de la noblesse, tant chez les Vizcayens que chez les Guipuzcoans, suppose que tous avaient l'obligation d'accourir à la défense du territoire comme aux expéditions entreprises par leur seigneur. En effet, par suite de la situation politique au moyen âge, la noblesse ayant pour base le métier des armes, on ne comprend pas plus de noblesse sans soldats que de soldats sans noblesse. Aussi le fuero de Vizcaye marque-t-il expressément jusqu'à quel point les Vizcayens, répondant à l'appel de leur seigneur, sont tenus de le suivre sans solde : ce point est l'arbre Malato, à Luyando, qui faisait autrefois la limite extrême de la province. De même le fuero de Guipuzcoa constate qu'à l'égard des hidalgos, naturels et habitans de la province, l'usage toujours observé fut « que le monarque leur donnait une solde pour tout le temps qu'ils devaient servir volontairement hors de leur pays sur l'ordre de la province et à la demande de sa majesté. » Voilà pour les guerres ordinaires; mais en cas d'invasion ou de péril extrême tous les hommes valides, père et fils, *padre por hijo*, sans condition de solde, sont convoqués; en 1706 parut un décret de la junte du Guipuzcoa ordonnant que tous les hommes de seize à soixante ans se tiendraient prêts à marcher, et que chaque famille aurait dans sa maison des armes à feu. En Alava également, si le fuero ne dit rien du service militaire, l'usage et la tradition sont entièrement conformes à ce qui se pratique dans les deux autres provinces. Il n'est donc pas vrai, comme on le croit généralement, que les Basques se prétendent exempts du service militaire; jamais ils ne se sont refusés et ne pouvaient se refuser, d'après le fuero, à l'appel du seigneur; mais il est admis aussi, et la coutume précieusement conservée a pris chez eux force de loi, que le seigneur ne les appelle que dans les besoins pressans du pays, et l'on ne trouverait pas au cours de leur histoire l'exemple d'une seule levée non motivée et arbitraire. Chose non moins curieuse et qui montre bien la confiance que les souverains avaient en ces montagnards, les Guipuzcoans conservaient le droit de nommer le colonel qui commandait leur contingent, ainsi que les commissaires chargés de régler les étapes et de fournir au logement des troupes royales passant par leur territoire; en Alava, ces attributions revenaient au député général, qui était en même temps le chef de toutes les forces militaires de la province.

Quant au service sur mer, volontaire de la part des Guipuzcoans jusqu'au temps des Rois Catholiques, il devient alors obligatoire. On trouve cette obligation consignée d'une manière expresse dans le recueil de 1482, et il ne paraît pas que la province ait jamais protesté contre la faculté reconnue au roi de destiner les marins du Guipuzcoa au service de la flotte; tout au plus ose-t-elle intervenir pour que les levées se fassent avec le moins de préjudice et de rigueur

possible. Ainsi il est réglé qu'un tiers seulement du contingent sera composé d'anciens marins et le reste d'apprentis, afin qu'il ne manque pas de gens expérimentés pour les pêcheries de Terre-Neuve, et les hommes mariés sont particulièrement ménagés. Plus tard, ces conditions s'aggravent surtout pendant le XVIIe et le XVIIIe siècle : c'est l'époque où la province d'Alava elle-même, bien qu'elle n'ait aucune ville sur la côte, dut fournir à plusieurs reprises, outre des bois de construction pour les navires, des hommes pour compléter les équipages de la flotte. Enfin l'ordonnance générale de marine du 12 août 1802, réformant ou complétant d'anciennes ordonnances, établit le service particulier auquel la Vizcaye et le Guipuzcoa sont tenus dans l'espèce : les gens de mer du pays basque ne sont pas soumis au système des classes; ils continuent à dépendre de leur juridiction ordinaire; ils peuvent pêcher et naviguer librement sur leurs côtes, mais non au-delà, à moins d'être formellement inscrits sur le rôle de leurs confréries ou associations; les hommes inscrits sont seuls astreints au service de la flotte, et leur état numérique, transmis à qui de droit par la députation, sert à fixer le contingent que fournira chaque province. De tout cela il résulte que le Guipuzcoa et la Vizcaye doivent le service sur mer, en temps de paix comme en temps de guerre, mais toujours avec l'intervention des autorités forales et dans des conditions spéciales et privilégiées.

Au même titre que l'obligation du service militaire, l'exemption d'impôts fut dans les provinces basques la conséquence naturelle de la noblesse générale et originaire. La Vizcaye ne connut jamais rien des contributions ordinaires et extraordinaires établies en Castille, comme la *moneda forera* qui se payait tous les sept ans et à chaque avénement au trône, l'*alcabala*, droit de 5 pour 100 sur toute marchandise vendue, la contribution des *millions* et beaucoup d'autres. En constatant cette exemption, le fuero de Vizcaye indique les droits auxquels les Vizcayens sont obligés envers leur seigneur et qui se bornent à un certain cens emphytéotique pour les maisons bâties sur les terres lui appartenant, à 16 deniers vieux sur chaque quintal de fer travaillé dans les forges de Vizcaye, à la rente des monastères, et « à la dîme de mer » dans les villes maritimes qu'il avait fondées ou repeuplées. En Guipuzcoa, où de très bonne heure les charges de la province furent réparties d'après le nombre des feux, il n'est pas douteux qu'une partie de l'argent perçu ne fût également réservée pour le roi; plus tard elle dut payer l'*alcabala*, mais, sur ses instances, au temps de doña Juana, le chiffre de cet impôt fut établi d'une manière fixe et permanente. En Alava enfin, où existait la distinction entre nobles et plébéiens, les premiers étaient exempts de tout tribut, mais les pay-

sans vivant sur les terres seigneuriales étaient tenus de payer au roi, en dehors de la rente qu'ils devaient au propriétaire, deux sortes d'impôts annuels, le *semoyo* et le *bœuf de mars*, l'un en nature et l'autre en argent. Toutefois l'*alcabala* s'introduisit aussi en Alava, sans doute à la même époque où Alphonse XI l'établissait en Castille; mais comme le motif de cette mesure ne pouvait être plus patriotique, car il s'agissait d'en consacrer le produit à la guerre des Mores, et que la province venait de s'allier tout récemment et de son plein gré à la couronne, il est à croire qu'elle s'y prêta sans difficultés. Bref, dans les trois provinces, tout ce que les naturels sont tenus de payer consiste en quelques redevances fixes et parfaitement déterminées. A la vérité, en mainte occasion, elles ont accordé aux souverains des subsides extraordinaires et contribué autant qu'aucune autre aux charges de l'état; mais ç'a été toujours à titre de don gracieux et volontaire, et jamais ces services n'ont pris le caractère de contribution permanente. En 1812, les cortès de Cadix ayant décrété l'abolition de toutes les redevances seigneuriales, le semoyo, le bœuf de mars, la taxe sur le fer et autres de même genre ont disparu du pays basque.

Par un privilége analogue, les trois provinces jouissaient de la liberté de commerce pleine et entière pour tous les objets de première nécessité, et cette exemption s'étendit successivement aux autres articles. En effet, bien que dans les ports basques, comme Bilbao et Saint-Sébastien, le seigneur perçût certains droits sur les marchandises importées de l'étranger, dans le reste des provinces la liberté des transactions était absolue, et les douanes étaient établies le long des rives de l'Èbre ou sur les points extrêmes confinant à la Castille. Les Basques furent toujours exempts de contributions indirectes, telles que l'impôt du sel, du tabac, des liqueurs, le papier timbré, les permis de chasse. La nécessité de prévenir les fraudes, qui pouvaient se commettre à la faveur de ces libertés, obligea souvent les monarques à prendre, de concert avec les autorités forales, d'énergiques mesures à l'égard de la contrebande; mais en résumé on peut dire que le pays basque, jusque dans la sphère économique, se considérait vis-à-vis de la Castille comme un état complétement séparé, et cette situation exceptionnelle n'a disparu que devant la loi de 1841 qui a reculé les douanes à la frontière.

Telle est cette organisation spéciale des provinces basques, appropriée à leurs besoins et à leurs intérêts, léguée par la tradition, confirmée par les contrats les plus solennels et les plus sacrés. Ses principes fondamentaux sont : l'administration du pays par le pays, entendue dans le sens le plus large du mot, en dehors de toute immixtion étrangère; la franchise de toute charge ou obligation qui semblerait attentatoire à la liberté et à l'égalité des natu-

rels; le *pase foral* enfin, témoignage et garantie tout à la fois de leur indépendance originelle. Prétendre que les institutions basques soient l'idéal de la perfection sociale et qu'elles doivent rester stationnaires ne serait ni juste ni raisonnable ; le fuero de Vizcaye les reconnaît lui-même perfectibles et révisables. « Et le seigneur, dit-il, viendra à Guernica, et là, avec l'accord des Vizcayens, si quelques fueros sont bons à enlever et d'autres à corriger, il les fera enlever et en donnera d'autres de nouveau, s'il est besoin, toujours avec ledit accord des Vizcayens. » En effet, le temps ne marche pas en vain et les besoins nouveaux exigent en tout des réformes. Qui pourtant oserait de bonne foi blâmer les Basques de l'attachement qu'ils montrent pour leurs fueros? Dans un message solennel adressé eu 1864 à la reine Isabelle, la junte générale de Vizcaye s'exprimait en ces termes : « Il y a, señora, dans vos vastes domaines, un pauvre coin de terre voilé par les brouillards et battu par les flots. D'étroites vallées le composent et de hautes montagnes hérissées de roches, coupées de précipices. Il semble que Dieu ne l'eût destiné qu'à porter des broussailles et à servi d'asile aux bêtes sauvages, tant la nature s'y montrait avare de ses moindres dons; mais un jour, — voici de cela bien des siècles, — dans ce coin stérile vint s'établir une race dont l'origine est un mystère impénétrable à la sagesse humaine, et cette race aimant Dieu, la liberté et le travail trouva sur un sol infécond la liberté que d'autres ne trouvent pas dans les pays les plus fertiles et les plus favorisés. Le coin où ce peuple vit est celui que forment les trois provinces basques, et la source de leur félicité presque miraculeuse est en ces libertés qui depuis les temps les plus reculés les animent et les soutiennent dans la vertu et le travail. » A l'exposition universelle de Paris de 1867, devant le jury spécialement chargé de récompenser les personnes, les établissemens ou les pays qui auraient su le mieux assurer aux classes laborieuses le bien-être intellectuel, moral et matériel, le comte de Moriana, membre espagnol du jury, fit valoir les titres des provinces basques. Il expliqua non-seulement leurs libertés politiques et administratives, mais aussi leur amour de la famille, leur respect de l'autorité, l'entente et la bonne harmonie qui règnent entre les diverses classes de la société, le développement croissant de l'industrie, du commerce, de la bienfaisance et de l'instruction. Cet éloquent exposé attira l'attention du jury et valut aux provinces basques, dans la distribution solennelle des récompenses, après rapport conforme des commissaires envoyés sur les lieux, une mention honorable parmi les pays dont les institutions contribuent le plus au bonheur et à la moralité des habitans.

Au surplus, les provinces basques ne furent pas toujours les

seules à posséder une organisation particulière ; jusqu'à notre époque, la Navarre, peuplée de Basques en grande partie, se gouverna avec ses propres lois civiles et politiques. On connaît l'histoire de ce pays et ses principaux monarques : don Sancho le Grand, qui fit une royauté de la Castille pour la donner à son fils Fernando ; Alfoese Sanchez le Batailleur, qui prit aux Mores dix villes importantes; don Sancho le Fort, qui décida en faveur des chrétiens la grande bataille de las Navas; don Carlos le Mauvais, qui fut l'ennemi de la France pendant un règne de vingt ans; don Juan II d'Aragon, qui fit empoisonner son fils don Carlos, prince de Viana, et sa fille Blanche, parce que tous deux revendiquaient la couronne du chef de leur mère; François Phœbus, de la maison de Foix, et enfin Catherine sa sœur, femme de Jean d'Albret, que les Espagnols appellent Juan de Labrit et qui fut le dernier roi de la Navarre indépendante. En effet, sous les prétextes les plus futiles, Ferdinand le Catholique envahit ce royaume et s'en empara sans coup férir en 1512, ne laissant aux souverains légitimes que leurs états de Béarn, de l'autre côté des Pyrénées. Du moins usa-t-il envers les Navarrais des ménagemens les plus grands, et tous ses successeurs après lui, comme s'ils voulaient faire oublier par leur douceur et leur bienveillance l'odieux de cette agression. C'est ainsi que la Navarre conserva même après la conquête toutes ses libertés. Elle aussi, comme les provinces basques, avait son fuero général écrit; mais, tandis que dans la Vizcaye et le Guipuzcoa, pays toujours indépendans, les habitans étaient tous égaux entre eux, en Navarre, où la majeure partie du territoire quelque temps occupé par les Mores fut graduellement reconquise et repeuplée par les chrétiens, l'état social reconnaissait une foule de classes et de catégories, telles que riches-hommes, chevaliers, hidalgos de lignage et de parchemin, bourgeois, étrangers et vilains. Les nobles pendant tout le moyen âge jouirent de droits considérables et fort pesans pour les vilains : ils ne payaient aucun impôt ni eux ni leurs intendans; ils avaient droit de domicile dans le canton où ils ne demeuraient pas, pourvu qu'ils y possédassent une habitation; leurs demeures étaient un lieu d'asile, sauf pour les voleurs et les traîtres; le noble n'était pas tenu d'accomplir sa promesse envers un vilain ; le noble accusé de vol par un vilain était absous la première fois en donnant sa parole; le noble héritait du vilain, à défaut d'héritier direct, et les terres ainsi héritées étaient exemptes d'impôt; les hidalgos ne pouvaient être jugés que par le roi en union de trois riches-hommes ou *infanzones;* les hidalgos ne pouvaient être mis à la torture, ni leurs armes et leurs chevaux retenus pour dettes sinon par les fermiers ou percepteurs des droits royaux. La séparation était si

tranchée entre les nobles et les vilains que l'hidalgo perdait sa noblesse en épousant une femme de l'autre classe. Quand le vilain mourait, ses fils venaient trouver le seigneur et, se mettant à genoux, le suppliaient de les recevoir pour ses vassaux. Les vilains étaient tenus de servir à la guerre tout le temps et chaque fois que le roi l'exigeait. Nombreux étaient les impôts que payaient les paysans du domaine royal, mais dès la fin du XIIe siècle les communes commencèrent à adopter un type unique de contribution; pour les paysans dépendant d'un seigneur, ils ne devaient rien au roi, à la différence de ceux de Castille, où le roi conservait toujours la *moneda forera*. Le mode d'élection le plus répandu dans les communes royales était l'élection directe par le tirage au sort. Quant à la justice, aucun Navarrais ne pouvait être arrêté ni ses biens séquestrés, pourvu qu'il fournît caution; d'autre part il était défendu aux autorités de faire aucune enquête sans plainte ou réclamation de la partie civile. Au criminel, les Navarrais ne pouvaient être jugés que par les tribunaux de la cour suprême, et les juges devaient tous être naturels du royaume, sauf cinq que le fuero accordait au roi.

C'étaient les cortès qui, de concert avec le roi, faisaient les lois et décidaient de la paix et de la guerre : bien plus, au commencement du XVe siècle, par suite de la pénurie des rois et de l'abandon qu'ils firent à la nation de ce qui leur restait de leur domaine particulier, les cortès s'engagèrent à subvenir aux dépenses de l'état et à l'entretien de la maison royale; dès lors elles possédèrent le droit de voter l'impôt ordinaire et extraordinaire. Elles se composaient de trois ordres : le clergé, dont faisaient partie les dix grands dignitaires de l'église; la noblesse, comprenant une centaine de membres, tant personnes titrées que chef de lignage; enfin le tiers-état, formé des représentans de trente-huit villes, ne disposant chacune que d'une voix, bien qu'elles pussent envoyer deux ou trois délégués. La faculté de convoquer les cortès appartenait au roi, et en son nom, depuis l'annexion, au vice-roi. Les trois ordres se réunissaient dans la même salle sous la haute présidence de l'évêque de Pampelune. Le vice-roi, avant l'ouverture des cortès, jurait de sauvegarder tous les fueros et priviléges des Navarrais, « les rendant meilleurs et non pires. » La discussion était générale au milieu des trois ordres réunis, mais le vote avait lieu séparément; il fallait la majorité dans chaque ordre pour que le vote des trois fût valable. Les séances étaient secrètes. Tout d'abord, les cortès avaient soin d'examiner si les violations du fuero, signalées par les chambres précédentes, avaient reçu réparation : dans le cas contraire, elles ne procédaient à aucun accord ultérieur, le vote du budget par exemple. Pendant leur absence, une députation permanente de six

membres choisis dans leur sein veillait sur la conduite des officiers royaux, et l'un de ces membres, résidant à Madrid, transmettait sans retard à sa majesté les plaintes du royaume. Les ordres du monarque devaient être visés par le conseil de Navarre, et tous ceux qui portaient atteinte aux fueros étaient « écoutés et non accomplis. » En 1841, à la suite de la première guerre civile, par un accord conclu avec le gouvernement central, la Navarre consentit à prêter le service militaire comme les autres provinces non exemptes, à subir les contributions indirectes, à l'exception du papier timbré, à payer en outre un impôt direct et fixe d'un million et demi de réaux par an, plus trois millions pour la dotation du clergé. Quoique cet impôt ne fût pas tout à fait calculé d'après la richesse du pays, il n'en constituait pas moins un grand sacrifice pour les Navarrais, qui voyaient l'ancien don gracieux converti en contribution forcée. Les douanes étaient portées à la frontière de France, l'administration de la justice, l'organisation municipale, étaient rendues conformes à celles de tout le royaume; enfin le vice-roi était supprimé et ses pouvoirs partagés entre un commandant militaire et un gouverneur politique, président de la députation. Dès lors on pouvait dire que la Navarre était virtuellement égalée aux autres provinces de la monarchie.

En consultant l'histoire, on voit que cette situation des provinces basques et de la Navarre, exceptionnelle à notre époque, fut un temps l'état normal de toutes les contrées de la péninsule; chacune d'elles avait ses libertés particulières, ses fueros garantis par les sermens des rois et plus ou moins vastes, plus ou moins précieux, selon ses origines et la façon dont elle était entrée dans le faisceau de la monarchie. Tel l'Aragon, où la royauté était née dans les mêmes conditions qu'en Navarre, de l'élection d'un chef par ses pairs; tel encore le royaume de Valence, qui fut conquis par l'Aragon et qui lui emprunta une partie de ses lois. Le code primitif des Aragonais portait en propres termes « que, si jamais le roi violait leurs fueros, ils auraient le droit d'élire à sa place un autre roi, fût-il païen; » même, quand cette formule eut disparu, il resta encore « entre le roi et les sujets quelqu'un pouvant plus que lui et eux. » C'était le *justicia*, magistrat suprême devant lequel il était permis de déférer les actes du monarque et de ses officiers, et ce représentant de la nation n'était lui-même jugé par personne. Les libertés de la Castille, soumises plus directement à l'autorité des rois, périrent les premières sous Charles-Quint après la défaite des *communeros*. En 1592, les Aragonais ayant osé soutenir contre Philippe II son ministre rebelle, Antonio Perez, le monarque, pour les punir, leur enleva avec leur *justicia* la plupart de leurs préroga-

tives; les autres ne survécurent que peu de temps. « En vertu du juste droit de conquête, dit Philippe V dans son décret du 29 juin 1707, et considérant aussi que l'un des principaux attributs de la souveraineté est l'imposition et la suppression des lois, lesquelles je pouvais modifier, même sans les grands et fondés motifs qui aujourd'hui m'y poussent en ce qui touche les habitans de Valence et d'Aragon, pour cela, comme par mon désir de réduire tous mes royaumes d'Espagne à l'uniformité des mêmes lois, j'ai jugé bon d'abolir et retrancher, comme aujourd'hui je fais, tous les fueros, priviléges, pratiques et coutumes jusqu'ici observés dans lesdits royaumes de Valence et d'Aragon. » Philippe V se vengeait ainsi de l'aide que ces deux pays avaient prêtée à l'archiduc Charles durant la guerre de la succession, et depuis ce jour en effet ils n'ont gardé de leur code spécial que la partie purement civile.

Quoi qu'il en soit, plus heureuses que leurs voisines, les provinces basques avaient pu conserver leurs institutions libérales et démocratiques. Sans doute il leur a fallu pour cela beaucoup d'énergie, de prudence et d'adresse; mais n'y aurait-il pas aussi de Basque à Castillan une différence de races qui a rendu plus admissible et plus durable cette variété des législations? Un fait à noter, c'est qu'en France même, où l'autorité royale fut de bonne heure si fortement constituée et où les dissemblances entre les différentes provinces ne portaient guère que sur des points secondaires d'administration, les habitans du Labourd, de la Basse-Navarre et de la Soule, formant ensemble la partie basque du territoire français, jouirent jusqu'à 1789 de priviléges vraiment inouïs. La Soule, qui n'a guère que huit lieues de long sur quatre de large, veillait elle-même à la garde de ses frontières; ses troupes nationales consistaient en un bataillon d'infanterie dont elle nommait les chefs. Les lois du pays étaient contenues dans une récapitulation de ses us et coutumes faite du temps de François Ier et approuvée par ce prince. Il y était dit que tous les Souletins sont francs, de libre condition et sans aucune tache de servitude; qu'en tout temps et lieu ils ont droit de porter des armes pour leur propre défense et celle du pays; qu'on ne peut les obliger à servir au dedans ou au dehors de la province, sinon en temps de guerre et sur l'ordre du roi; qu'en se mariant ils peuvent constituer des majorats, et que, s'ils commettent quelque faute grave, celle de haute trahison par exemple, ils auront la tête tranchée, double privilége réservé aux nobles; qu'ils peuvent construire librement sur leurs domaines; qu'ils ne seront pas soumis à la gabelle ni à aucun droit d'exportation sur leurs marchandises jusqu'à la cité de Toulouse; qu'ils ne fourniront aucun tribut ni impôt, hormis une certaine somme répartie entre les chefs de

famille et payée à l'amiable; qu'enfin ils ne doivent rien au roi pour leurs terres, bien qu'ils ne reconnaissent d'autre seigneur que le même roi. Il existait quelque chose de semblable dans les deux districts voisins, où les habitans avaient religieusement conservé les antiques libertés de la race commune. Aussi non-seulement les Basques français étaient-ils toujours regardés comme des frères par les Basques de l'autre versant, mais dans le reste de l'Espagne ils jouissaient des mêmes faveurs que leurs congénères. Au commencement du XVIIe siècle, nombre de naturels du territoire de Saint-Jean-Pied-de-Port possédaient des emplois en Navarre et en Castille, et si quelque habitant de la Soule voulait s'établir en Espagne, il lui suffisait de prouver quatre générations d'origine basque pour être reconnu comme noble et admis dans tous les ordres militaires qui exigeaient des preuves de noblesse. Les priviléges des Basques français ont disparu en 1790 sous le terrible niveau de la révolution, mais il ne semble pas qu'elle ait aussi bien réussi à effacer la ligne de démarcation qui sépare le Basque de tous ses voisins. Ces populations subissent nos lois, elles ne les ont pas encore acceptées; bien plus, pour échapper à la conscription, la fleur de leur jeunesse émigre chaque année, sans espoir de retour, dans les contrées les plus malsaines du Nouveau-Monde, et, d'après les documens officiels sur le chiffre total des réfractaires français, le département des Basses-Pyrénées en a compté parfois à lui seul les deux cinquièmes ou la moitié.

II.

A la vérité, si les Basques espagnols ont pu sauver si longtemps leur autonomie, ce n'a pas été sans peine, et plus d'une fois, princes ou ministres, les représentans du pouvoir central se sont ingéniés à restreindre leurs droits. Tantôt c'est Philippe III qui tente d'introduire en Vizcaye la contribution des millions; tantôt c'est Philippe IV qui veut soumettre le señorio à l'impôt du sel; un jour doña Juana institue en Guipuzcoa, contrairement au fuero, un alcade mayor; une autre fois, Charles III enlève à la même province l'usage du *pase foral*. A tous ces abus d'autorité, à toutes ces violations du fuero, seules ou réunies selon les circonstances, les trois provinces opposent une résistance infatigable jusqu'à obtenir gain de cause; le plus souvent, déclarant l'ordre royal « écouté et non accompli, » elles font agir auprès du roi, qui, après enquête, revient sur sa décision; mais parfois aussi, par l'obstination des ministres, la querelle s'envenime. Fortes de leur droit, elles n'hésitent pas alors à élever la voix en face des plus puissans monarques, protestant

qu'elles s'opposeront à la violence par les armes, menaçant même de rompre le pacte conclu jadis avec la monarchie. L'histoire a conservé la fière représentation que les Vizcayens adressèrent en 1601 au roi Philippe III : « Seigneur, disaient-ils, vu par nous, antique et honorée seigneurie de Vizcaye, combien mal votre majesté est informée pour vouloir nous faire tort et maltraiter tant à l'improviste en récompense des nombreux, grands et loyaux services que cette seigneurie a rendus et rend encore à la couronne royale de votre majesté, en ordonnant que nous ayons à payer certains tributs et droits comme paient les autres bonnes gens de ces royaumes de Castille, ayant fait junte générale en notre ville de Guernica, nous avons jugé que nous devions demander humblement à votre majesté qu'elle veuille bien ordonner que soit effacé, rayé et corrigé de ses royales pragmatiques ce qui nous touche, car juste est notre demande, et supplions votre majesté qu'il n'y ait pas lieu de faire que nous soyons obligés à défendre notre très chère et aimée patrie, jusqu'à voir brûlée et désolée cette seigneurie et morts nos enfans, nos femmes et nos familles, et à chercher qui nous secoure et traite bien. »

Cependant le triomphe des Basques n'était jamais que momentané. Attaqués longtemps par l'absolutisme et dans l'intérêt du pouvoir royal, les fueros devaient l'être aussi au nom des idées libérales et démocratiques. Les principes d'unité et d'égalité proclamés par la révolution française commençaient à se répandre en Europe et comptaient déjà jusque dans la péninsule des partisans déclarés. Un d'eux était Godoy, connu plus tard sous le nom de prince de la Paix, simple soldat aux gardes, élevé par l'amour d'une reine impudique jusqu'aux plus hautes dignités de l'état. Quelle que fût l'origine de sa faveur, Godoy ne manquait comme ministre ni d'intelligence ni de bonne volonté, mais une grande chose lui faisait défaut : la dignité de caractère. Il avait envoyé dans les provinces basques un certain Zamora, sa créature, pour suivre de près les événemens de la guerre qui, depuis la mort de Louis XVI, divisait la France et l'Espagne. Le traité de Basilea mit fin aux hostilités, et en félicitant Godoy de la paix, Zamora lui disait : « Si cette paix était suivie de l'union des provinces au reste de la nation sans les barrières forales qui les séparent et en font comme un membre mort du royaume, votre excellence aurait fait une de ces grandes choses que nous n'avons plus vues depuis le temps du cardinal Ximenez et du grand Philippe V. » La proposition sourit au favori ; mais pour mieux préparer l'opinion publique, il chargea Antonio Llorente, un ecclésiastique, de démontrer historiquement que jamais les Basques n'avaient été indépendans et qu'ils n'étaient pas

unis non plus, comme on croyait, par des pactes volontaires à la couronne. Cette œuvre fut publiée en 1806, avec ce titre : *Notices historiques sur les trois provinces basques.* Llorente était un homme d'une érudition peu commune, mais du caractère le moins estimable, « parfait coquin, sauf la prêtrise, » *un bribon salvo la tonsura,* me disait un Basque de mes amis, non sans quelque rancune. Il avait reçu de Godoy une place de chanoine de la cathédrale de Tolède avec la charge de maître de théologie de la même église. Pour contenter celui qui le payait si bien, il n'hésita pas à fausser l'histoire, donnant comme authentiques des textes notoirement apocryphes, tronquant ou supprimant les uns, altérant les autres, et les interprétant à sa guise. Le plus curieux, c'est que quelques années plus tard, après la chute de Godoy, se trouvant lui-même émigré en France, il aurait fait offrir aux provinces basques d'écrire un autre livre en réfutation à celui qu'il avait publié contre elles, offre qui, par un sentiment de dignité de la part des députés, ne fut point accueillie. Toujours sous l'inspiration de Godoy, l'académie royale d'histoire entreprit un grand dictionnaire géographique et historique qui devait embrasser toutes les provinces de l'Espagne et qui, commencé par la Navarre, l'Alava, la Vizcaye et le Guipuzcoa, n'alla pas plus loin, comme si de la sorte son but était suffisamment atteint; fait avec un réel talent, ce livre, lui aussi, témoigne d'un parti-pris évident contre les Basques. « La première conséquence de tout cela, dit excellemment M. Canovas del Castillo, c'est que la question des fueros resta dès lors posée, non dans la forme profitable et nécessaire d'une conciliation nationale, mais dans la forme de controverse passionnée, toujours près d'être tranchée par la force. »

L'insatiable ambition de Napoléon Ier, la chute de la dynastie des Bourbons, qui entraînait celle du favori, ne permirent pas à Godoy de donner suite à ses desseins; ils furent repris plus tard par Ferdinand VII. Dans l'intervalle, les cortès de Cadix avaient fait paraître leur fameuse constitution. Gens honnêtes, mais sans expérience, remplis d'illusions généreuses, les législateurs de 1812 n'avaient pas peu contribué, en proclamant l'égalité de tous les Espagnols devant la loi, à alarmer les Basques, dont les adversaires devenaient chaque jour plus entreprenans. Ferdinand VII, non point par souci de l'égalité, qui l'inquiétait médiocrement, mais pour satisfaire ses instincts autoritaires, résolut d'en finir avec les fueros. Dès le mois de novembre 1815, une junte fut nommée avec la mission apparente de s'enquérir des fraudes et des abus commis au détriment du trésor, et cette junte, quatre ans après, développa son opinion dans un rapport en forme d'étude historico-légale où

elle niait l'indépendance originelle des provinces basques et concluait à l'abolition de leurs priviléges, abolition déjà décidée dans l'esprit de Ferdinand et de ses ministres. En effet, le 16 février 1824, un décret lancé par le roi sans accord préalable avec les provinces leur demandait, pour une période de quatre ans, un don gracieux annuel de 3 millions de réaux; cette contribution temporaire ne devait pas tarder, selon toute évidence, à devenir perpétuelle, et, en laissant aux députations le soin de répartir et de lever l'impôt, le roi, fort habilement, se déchargeait sur elles de tout l'odieux d'une semblable mesure. En même temps, à l'exemple de ce qu'avait fait Godoy avec Llorente, le ministre Calomarde chargeait un autre chanoine, don Thomas Gonzalez, de former une collection de documens relatifs au pays basque. Ce Gonzalez n'avait rien de son prédécesseur qu'une immense érudition; sa probité était au-dessus du soupçon; mais faible, sans volonté, il ne sut ni refuser la besogne qu'on lui confiait ni se soustraire aux instructions perfides que Calomarde lui faisait tenir en secret. Son recueil ne contient guère que des pièces défavorables ou indifférentes aux provinces basques. Du reste, toutes ses insinuations comme aussi celles de l'académie d'histoire et les attaques virulentes de Llorente et de la junte des abus, ont été victorieusement réfutées par un fils du pays basque, don Pedro Novia de Salcedo, dont l'ouvrage en quatre volumes, très complet, parut en 1851.

Les choses en étaient là quand les événemens de France et la révolution de 1830 vinrent effrayer le gouvernement et couper court à tous les projets de réformes. Ferdinand VII mourut, et peu après éclatait la guerre civile. Les tendances du parti constitutionnel qui arrivait au pouvoir avec la régente n'étaient que trop connues; quelques imprudens ne s'étaient-ils pas vantés déjà de vouloir tout d'abord réformer le clergé, supprimer les dîmes et abolir les fueros? Ces menaces ne pouvaient manquer d'avoir un funeste retentissement parmi des populations également dévouées à leurs institutions anciennes et à leur religion. Le parti apostolique sut habilement exploiter le mécontentement des esprits, il excita les défiances, attisa les haines, déclara astucieusement à ces hommes naïfs, amoureux de liberté, mais répugnant d'instinct à toute nouveauté, que l'absolutisme était la seule digue à opposer aux idées antireligieuses et révolutionnaires, et parvint à les convaincre qu'en soutenant don Carlos ils défendaient la foi et les fueros. Quoi qu'il en soit et par une conséquence facile à comprendre, jamais les fueros ne furent plus souvent violés que durant cette guerre et par le prince même qui leur devait ses meilleurs soldats. Don Carlos ne permit pas que les juntes générales se réunissent une seule fois, et,

bien qu'il y eût une junte ou comité auxiliaire de la guerre, ce comité était occupé beaucoup plus à faciliter l'action du pouvoir suprême et à fournir aux réquisitions de l'armée qu'à gouverner le pays selon la coutume. De là peu à peu la division qui s'établit dans le camp carliste entre les partisans des fueros et les royalistes intransigeans, les uns voulant par-dessus tout sauver leurs libertés séculaires, les autres prêts à tout sacrifier au roi, leur propre liberté comme les biens d'autrui. Cette division, en s'accentuant, devait amener la fin de la guerre. En effet, que le gouvernement de la reine promît de ne point toucher à l'organisation spéciale des provinces, et du même coup on séparait la cause des Basques de celle du prétendant. Déjà en 1837, Espartero leur disait : « Comme général en chef de l'armée de la reine et au nom de son gouvernement, je vous assure que les fueros que vous avez craint de perdre vous seront conservés et que jamais on n'a pensé à vous en dépouiller; » et deux ans plus tard à Vergara, après que le *convenio* eut été définitivement conclu, en présence des bataillons guipuzcoans qui, toujours inquiets que leurs priviléges ne fussent pas maintenus par les cortès, avaient jusque-là retardé leur soumission : « Je vous promets, leur répétait-il dans une chaleureuse allocution, que l'on vous conservera vos fueros, et si jamais quelqu'un tentait de vous en dépouiller, mon épée serait la première à sortir du fourreau pour vous défendre. » Enfin le premier article du *convenio* portait explicitement : « Le capitaine-général don Baldomero Espartero recommandera avec instance au gouvernement l'accomplissement de sa promesse formelle de proposer aux cortès la concession ou modification des fueros. » Espartero tint parole, et les cortès, de leur côté, faisant droit à sa recommandation, votèrent la fameuse loi du 25 octobre 1839, qui commence ainsi : « Art. 1er. Les fueros des provinces basques et de la Navarre sont confirmés sans préjudice de l'unité constitutionnelle de la monarchie. Art. 2. Le gouvernement, aussitôt que l'opportunité le permettra et après avoir entendu les provinces basques et la Navarre, proposera aux cortès les modifications indispensables que dans les fueros réclame l'intérêt des mêmes provinces concilié avec l'intérêt général de la nation et de la constitution de la monarchie. » Que signifiait pour les législateurs cette formule un peu trop vague peut-être, « sans préjudice de l'unité constitutionnelle de la monarchie, » et cette autre non moins élastique, « l'intérêt des provinces concilié avec le bien général de la nation? » Une longue discussion s'engagea dans les chambres, où prirent part les orateurs les plus distingués et après laquelle le doute n'est plus permis. Selon les propres paroles du ministre de la justice, M. Arrázola, par « unité consti-

tutionnelle, » il faut entendre la conservation des grands principes sous lesquels vivent et se gouvernent tous les Espagnols, en d'autres termes un roi unique et une représentation nationale commune. » Les assistans se rangèrent à cette explication, et il resta établi que le texte de la loi n'attaquait en rien les bons usages et coutumes des provinces basques, qu'aucune contradiction n'existait entre le maintien des fueros et les principes fondamentaux de la monarchie. Quant à ces modifications dont parle l'article second, à bien en pénétrer l'esprit et la lettre, puisqu'elles ne doivent porter que sur l'indispensable et tourner elles-mêmes à l'avantage des Basques, il ne s'agit pas évidemment de détruire en leur principe les fueros les plus importans qui depuis des siècles constituent la vie politique et sociale du pays; tout au plus, et avec leur assentiment, peut-on se permettre quelques corrections, telles d'ailleurs qu'ils les ont toujours admises, tendant à améliorer graduellement le régime foral selon le besoin des temps et les données de l'expérience. Le 16 novembre de cette même année parut un décret royal invitant les provinces basques et la Navarre à nommer chacune deux députés ou plus qui vinssent conférer avec le gouvernement en vue de la meilleure exécution de la loi. Ces commissaires se réunirent à Madrid dans les premiers jours du mois de mai 1840. Ceux de Navarre traitèrent séparément avec les ministres, et cet accord, converti en projet de loi et voté par les cortès et le sénat presque sans discussion, fut promulgué le 16 août 1841; la Navarre y perdait, comme nous l'avons vu, la meilleure part de ses fueros. Quant aux trois provinces, après de longs débats, comme on ne parvenait pas à s'entendre, le règlement définitif fut renvoyé à un moment plus opportun, et depuis lors il en a toujours été ainsi, quoique plusieurs hommes politiques, ministres ou autres, aient essayé à leur tour de trancher la question.

Entre tous les adversaires de fueros, il n'en est point à coup sûr qui ait montré plus de persévérance que don Manuel Sanchez Silva, sénateur du royaume. De taille plutôt petite que moyenne, l'œil pétillant, les lèvres fines, que plisse par momens un malicieux sourire, dans les gestes une exubérance et une agitation toutes méridionales, esprit ardent, caractère énergique, tel est l'homme au physique et au moral. Abondant comme un Espagnol et spirituel comme un Andalou, il joint à l'éclat et à l'agrément de la parole une rigueur dans le raisonnement, une netteté qui n'est qu'à lui. Il s'était promis de consacrer sa vie à faire rentrer les Basques dans la loi commune, il s'est tenu parole, et comme le vieux Caton, qui devant le sénat romain ne terminait jamais son discours sans rappeler aux pères conscrits le voisinage de leur inso-

lente rivale, ainsi depuis plus de trente ans M. Sanchez Silva n'a jamais pris la parole sans prononcer, lui aussi, son *delenda est Carthago*, il faut détruire les fueros! Pourtant en nulle occasion il ne montra plus de talent et d'énergie que dans la session du sénat de 1864. La discussion commença à propos d'un amendement à certain article qui établissait dans le remboursement du tiers des subventions affectées aux chemins de fer une distinction pour les provinces basques. Reprenant ou résumant tous les argumens de Llorente et de la junte des abus, en ajoutant de nouveaux, commentant les textes, retournant les mots, tour à tour ironique, insinuant, passionné, durant trois longues séances consécutives il occupa l'attention du sénat. Son triple discours ne tendait à rien moins qu'à prouver que le livre intitulé *Fuero de Vizcaye* est faux, que celui de Guipuzcoa est mutilé, que celui d'Alava contient un ensemble de priviléges qui n'est pas de la province et qu'en outre il est frauduleusement copié de l'original, que la Vizcaye n'a jamais élu son seigneur, que l'Alava et le Guipuzcoa ont été conquis par Alphonse VIII, qu'il ne peut y avoir eu pacte entre ces provinces et les rois de Castille, que les Basques n'ont jamais été tous nobles, comme ils le prétendent, qu'ils n'étaient dispensés en aucun cas du service militaire, que les exemptions d'impôts consignées dans les trois recueils se rapportent aux hidalgos seulement, comme il arrivait dans toute l'Espagne, que la plupart des lois qu'ils contiennent sont tombées en désuétude, qu'enfin aujourd'hui on ignore en quoi consistent légalement les fueros d'Alava, de Guipuzcoa et de Vizcaye.

L'attaque était vigoureuse, les noms de justice et de droit spécieusement retournés contre ceux mêmes dont ils font la principale défense. Le malheur est qu'à vouloir trop prouver on ne prouve rien. Ainsi en ce qui touche l'authenticité des fueros, il semble bien difficile d'admettre que des monarques aussi puissans, aussi jaloux de leur autorité que l'étaient don Pèdre le Justicier, Charles-Quint et Philippe II aient poussé la négligence ou la longanimité jusqu'à jurer et signer de confiance, comme le prétend M. Sanchez Silva, les recueils falsifiés qu'on leur soumettait. En l'admettant, est-il possible que leurs ministres et leurs conseillers, le conseil de Castille lui-même, cette assemblée composée des jurisconsultes les plus sages et les plus instruits du royaume, se soient laissé prendre au même piége aussi grossier? D'autre part, nous l'avons dit, aucun des recueils de fueros n'est complet, et tous trois présentent dans leur ensemble des différences assez nombreuses. Or une des erreurs où sont tombés le plus fréquemment les adversaires des Basques, c'est la confusion qu'ils font de choses parfaitement dis-

tinctes, donnant par exemple aux fueros municipaux le caractère général, et réciproquement, ou, mieux encore, brouillant ensemble les fueros respectifs des trois provinces : s'il y eut des suzerains et des vassaux en Alava, on transporte en Vizcaye et en Guipuzcoa les mêmes divisions sociales; si l'on trouve des traces d'*alcabala* en Alava et en Guipuzcoa, on prétend que la Vizcaye paya aussi cet impôt. Ce sont là de pauvres chicanes. Assurément d'entre les fueros beaucoup sont tombés en désuétude, un plus grand nombre, avec ou sans l'assentiment des intéressés, ont été réformés ou même complétement supprimés : ainsi les lois relatives à la justice et à l'administration municipale, la liberté de commerce, le *pase foral*. Mais précisément, moins il leur en reste, plus les Basques s'attachent à les défendre, et ce n'est point, quoi qu'on dise, un vil intérêt qui les guide. Combien de fois ne se sont-ils pas dévoués déjà pour la défense de l'Espagne et de la monarchie? Un décret royal, expédié le 18 avril 1595, dispense le señorio du paiement des frais de résidence au corrégidor et à ses lieutenans « en considération que la Vizcaye avait versé tant de sang sur terre et sur mer au service de sa majesté, que la majeure partie de ses habitans mâles étaient morts et qu'il y avait dans le señorio plus de dix mille veuves. » En 1642, sous Philippe IV, aux demandes qui lui étaient faites, la province d'Alava répondit que « dans les six dernières années elle avait donné 4,000 hommes et fait des frais immenses; certains villages n'avaient plus que deux habitans en âge de porter les armes. » Quant au Guipuzcoa, ainsi qu'il appert des actes de la province relatifs à la première moitié du XVIIIe siècle, sur un espace de près de cinquante ans, elle n'a pas manqué, fût-ce une année, de fournir des hommes tant sur mer que sur terre, et dans des proportions vraiment fabuleuses, par rapport à sa population. Il serait difficile après cela de taxer les Basques d'égoïsme ou de lâcheté, et de fait, lorsqu'ils refusent de se soumettre à la loi commune, ils ne songent point à ménager leur sang ou leur argent. *No por el huevo, sino por el fuero,* dit un vieil adage du pays; il ne s'agit pas tant de l'œuf que du fuero, ni de la chose que du principe; ce qu'ils veulent, c'est rester maîtres d'eux-mêmes, c'est conserver la libre disposition de leurs actions, de leurs fortunes et de leur vie, c'est enfin sauvegarder cette indépendance dont les autres ont pu faire bon marché, mais qu'ils jugent eux-mêmes plus nécessaire à leur existence que l'air qu'ils respirent ou que le sol qui les nourrit.

Le réquisitoire de don Manuel Sanchez Silva n'avait pas été sans soulever dans une partie de l'auditoire de nombreuses interruptions; quand il eut fini, deux des représentans les plus instruits et

les plus respectés du pays basque, don Pedro de Egaña et don Joaquin Aldamar, se levèrent successivement et reprirent un à un pour les réfuter les argumens de leur collègue. La discussion fut close par le président du conseil des ministres, M. Mon, qui déclara que le gouvernement avait vu sans plaisir prévenir son initiative et que cette fois encore il jugeait bon de renvoyer à des temps meilleurs le vote d'une loi de modification des fueros. Quatre ans après éclatait la révolution de Cadix, qui eut pour conséquence, au sud l'insurrection cantonaliste de Carthagène, au nord l'insurrection carliste; mais, tandis que la première était bientôt réprimée, la seconde prenait peu à peu toute l'importance d'une véritable guerre civile. Dès lors, dans le public comme dans la presse, les fueros furent remis en question; à toutes les accusations dont on les chargeait naguère s'ajoutaient de nouveaux et de plus sérieux griefs : « Ce sont eux, disait-on, qui sont la cause de la guerre en entretenant dans les provinces une force matérielle et morale dont elles abusent, un esprit d'indépendance et de particularisme qui tourne en haine ouverte au moindre prétexte. Tant qu'on n'aura point supprimé les fueros, il n'y aura pas en Espagne de paix durable. Or l'occasion ne saurait être plus propice. En dépit de l'extrême condescendance dont on faisait preuve à leur égard, les Basques ont pris de nouveau les armes contre la mère patrie; pour les réduire, celle-ci s'est résignée aux plus cruels sacrifices; un jour ou l'autre, ils seront vaincus. Ne saura-t-on pas alors profiter de la victoire? Verra-t-on se renouveler les scandales de Vergara? Verra-t-on libres de tout impôt, exemptés de la conscription, ceux mêmes par qui les charges de l'état se sont effroyablement accrues et qui, sans remords, ont versé à flots le sang espagnol sur tant de champs de bataille? Et qu'on n'allègue plus les conventions passées ni le contrat bilatéral qu'ils ont été les premiers à rompre; ingrats et rebelles, ils doivent être traités comme tels, et, puisque ce sont les fueros qui leur tiennent le plus au cœur, c'est dans les fueros, en plein cœur qu'il faut les frapper. La justice et la sécurité de l'Espagne l'exigent également. »

Ainsi s'exprimaient les adversaires des provinces; mais où voit-on que les fueros aient été la cause de la guerre? Les Catalans depuis près de deux siècles ont perdu les leurs; est-ce que les Catalans ont cessé pour cela de se révolter? La Navarre depuis l'accord de 1841 paie à l'Espagne l'impôt du sang et de l'argent; est-ce que toute insurrection est devenue impossible en Navarre? A partir du convenio, l'attitude des provinces basques avait toujours été franche et loyale, malgré les soulèvemens qui éclataient à chaque instant à Barcelone, à Valence, à Madrid, à Malaga, et cette fois

encore, elles n'ont pris les armes qu'après que tout le pays était en feu autour d'elles. Dans le seul royaume de Valence, les bandes armées ont compté jusqu'à 20,000 hommes, et en Catalogne, 10,000 au moins, avec cette circonstance que là tous les carlistes étaient volontaires, tandis que dans les provinces un bon nombre avait été levé par la force. En même temps, la Castille envoyait à don Carlos une division entière, et l'Aragon plusieurs bataillons. Qui ne sait d'ailleurs que chaque ville de quelque importance, Madrid en tête, avait son comité carliste, que 54 députés carlistes siégèrent aux cortès de 1871, et que plus de 60 feuilles de cette opinion se publiaient dans la péninsule? Non, la cause du soulèvement carliste n'est pas et n'a jamais été une simple question forale, limitée au territoire basque; la véritable cause était bien autrement grave, religieuse autant que politique, commune à toute l'Espagne et l'on peut dire à toute l'Europe : c'était l'antagonisme toujours subsistant entre le passé et le présent, entre les traditions de l'ancien régime et les principes de la révolution; légitimistes de France et catholiques d'Angleterre, les soutiens du parti absolutiste et ultramontain ne s'y sont point trompés. Quant à la part que peut avoir eue dans la dernière guerre le mot de fueros, elle retombe tout entière sur ceux qui ont trouvé bon de les prendre pour prétexte et de les faire servir à leurs fins personnelles. D'un autre côté, dans les trois provinces, le parti libéral n'est ni moins vaillant ni guère moins nombreux que le parti carliste; que les campagnes de gré ou de force aient suivi la cause de don Carlos, la plupart des villes, même de troisième ordre, lui ont courageusement résisté. Or que serait-il arrivé, le sait-on, si la même bannière qui flottait à Estella, à Durango, à Tolosa, eût été arborée à Bilbao et à Vitoria, à Pampelune et à Saint-Sébastien, si tout le pays depuis la ligne de l'Èbre eût été fermé aux troupes du gouvernement, si elles n'avaient eu aucun point où se ravitailler et reformer leurs colonnes? Et cependant, sans rien entendre, parce que le mouvement n'a pas été particulier au pays basque, parce que les provinces voisines, Santander, Saragosse, aujourd'hui les plus acharnées contre les fueros, n'ont pas été les moins promptes à se déclarer pour le prétendant, parce que le gouvernement central dans son incurie a négligé de prendre les mesures qui eussent pu étouffer en germe l'insurrection, parce que le pays basque a le plus pâti de cette guerre à laquelle des intrigans ou des ambitieux l'ont forcé de servir de théâtre, parce que les libéraux basques ont en grande partie décidé le triomphe des armées de Madrid, ce sont les seules provinces basques que l'on punira, et seules on les rendra responsables d'une faute commune à toutes? En quoi cela est-il juste? En quoi même l'abolition des fueros assure-t-elle la sécurité de l'Espagne, s'ils ne

sont qu'un des élémens secondaires de la rébellion, si la guerre réellement a été question de principes beaucoup plus que d'intérêts locaux ?

III.

Tel était l'état de la question lorsqu'au mois de février 1876 la guerre prit fin, et des discussions stériles on dut passer aux actes. Le président du ministère, M. Canovas, n'avait jamais fait mystère de son opinion, et, s'il rendait pleinement justice au caractère et à l'honnêteté du peuple basque, il jugeait les fueros désormais incompatibles avec la dignité et l'intérêt de l'état. « On ne peut nier, avait-il dit, que l'homme ne soit obligé de rendre ou de payer tous les services qu'il reçoit d'autrui, et il est notoire que les Basques ne rendent ni ne paient beaucoup de ceux qu'ils reçoivent des autres Espagnols. Cette loi naturelle, et par conséquent imprescriptible, suffirait à annuler les titres historiques, même en les tenant tous pour authentiques et incontestables... Des systèmes d'obligations unilatérales dès l'origine, et perpétuellement profitables à une seule des deux parties, sans doute les siècles en ont connu, mais sous les noms odieux de servitude et d'esclavage, et de nos jours des obligations semblables ne sont consenties ni par le droit civil, ni par le droit public. » C'est dans ces idées que fut rédigé le projet de loi sur les fueros qui, présenté successivement aux deux chambres et légèrement modifié par la commission du sénat, fut définitivement voté le 21 juin 1876. Il était dit qu'en vertu des devoirs que la constitution a toujours imposés à tous les Espagnols, les trois provinces sont tenues de présenter dans les cas de remplacemens ordinaires et extraordinaires de l'armée le nombre d'hommes qui leur revient, comme aussi de payer dans la proportion correspondante les contributions et impôts ordinaires et extraordinaires compris dans les budgets généraux de l'état. Du reste, le gouvernement était autorisé à laisser à l'arbitrage des députations forales les moyens de fournir chacune leur contingent; à admettre dans la perception des impôts toutes les modifications de forme réclamées par les conditions locales ou conseillées par l'expérience; à comprendre dans le cas d'exemption ceux ou les fils de ceux qui, durant la dernière guerre, ont soutenu les armes à la main les droits du roi légitime et de la nation, sans que les exemptions puissent diminuer l'effectif à fournir par chaque province; à octroyer des dispenses de paiement des nouveaux impôts, pour les termes jugés convenables, à la condition qu'aucun ne dépasse dix ans, aux populations et aux particuliers qui se sont rendus dignes d'une telle faveur par leurs sacrifices pour la cause

légitime. M. Sanchez Silva demandait que les députations forales fussent remplacées par des corps élus désormais selon les règles générales du royaume; cette proposition n'eut pas de suite.

La loi était votée, restait à l'appliquer. La fin de l'année se passa sans incident; mais dès le mois de janvier 1877, quand il s'agit de dresser la liste de conscription, les difficultés commencèrent; les deux députations d'Alava et de Guipuzcoa se montrèrent, il est vrai, assez conciliantes; mais celle de Vizcaye ne voulut rien entendre. A l'exemple des députés, toutes les autorités forales refusèrent de prêter leur concours à l'application de la loi; force fut donc au gouvernement de nommer d'office un jury chargé de dresser les listes qui devaient servir pour le tirage au sort; puis, la situation devenant de plus en plus tendue, les deux députés, MM. Sagarminaga et Calle, donnaient leur démission; les deux députés en second prenaient leur place et recevaient du général Quesada, commandant en chef l'armée d'occupation, ordre de convoquer sans retard une junte extraordinaire. Cette junte devait nommer, outre une députation nouvelle, la commission chargée de s'entendre avec le gouvernement au sujet de la loi. Or, l'assemblée à peine convoquée à Bilbao, il fut évident que le parti de l'opposition y dominait et qu'elle se préparait à donner sur les deux points des votes contraires aux vœux du gouvernement. Le général Quesada prit le parti de la dissoudre, et quelques jours après paraissait dans la *Gazette officielle* un décret daté du 5 mai, assimilant absolument la Vizcaye aux autres provinces du royaume : le gouvernement supprime les autorités forales et implante dans le señorio le système général tributaire sans aucune distinction de forme ou de conditions. Aux termes du décret, une députation *provinciale* fut constituée d'office par le général Quesada, et dut aussitôt entrer en fonctions. Les députés choisis, MM. Gortázar et Vildósola, étaient, comme tout véritable Euskarien, profondément attachés à leurs institutions nationales; mais ils comprirent qu'il fallait céder, sauf à tirer des circonstances tout le parti possible. Et en effet, leur présence n'aura pas été inutile, puisqu'à part ce changement nominal de députation *forale* en *provinciale*, le décret du 5 mai n'a pas reçu jusqu'ici d'autre application. Pendant ce temps, les opérations du tirage au sort se poursuivaient régulièrement : l'Alava devait fournir 470 hommes, le Guipuzcoa 640; pays pauvre et de peu de ressources, l'Alava a donné les siens, à l'exception des jeunes gens qui tenaient de leur famille les moyens de s'exonérer; le Guipuzcoa en a racheté les deux tiers et présentera pour le reste des remplaçans. Quant à la Vizcaye, par suite du mauvais vouloir des *ayuntamientos*, les listes des jeunes gens soumis à la loi n'avaient point

été convenablement dressées, et on lui demandait d'abord près d'un millier d'hommes; sur ses réclamations, ce chiffre a été réduit à 694. Elle a voulu, elle aussi, en donnant de l'argent ou des substituts, éluder dans une certaine mesure l'application de la loi; à cet effet, la députation a pris l'initiative d'une souscription destinée à couvrir les frais du rachat, soit 4 millions de réaux environ, dont elle-même a fourni le tiers sur ses revenus; le reste, en dépit de l'épuisement de la province, a été souscrit tant par les particuliers que par les municipes. Toutefois, on en conviendra, cet effort vraiment prodigieux ne pourrait se renouveler souvent sans grave préjudice pour la fortune du pays, surtout quand les provinces auront par surcroît à payer l'impôt. Ç'a été une satisfaction donnée à l'opinion publique, fort excusable assurément; mais, dès l'année prochaine, la Vizcaye et le Guipuzcoa se verront obligés de fournir, comme l'Alava, leur contingent effectif.

Quelle qu'ait été en cette occurrence l'attitude différente des trois provinces, ce serait bien mal connaître les Basques que de penser que les mesures gouvernementales n'aient pas fait naître dans tous les cœurs de sourdes colères qui n'attendent peut-être qu'une occasion d'éclater. Peu de temps avant le vote de la loi du 21 juin, en réponse à ce que j'avais écrit ici même (1) sur l'abolition prévue des fueros, Antonio de Trueba, dans ses *Contes du foyer*, disait : « Pour moi, je vous l'assure, loin de me résigner au grand malheur et à la grande iniquité que vous m'annoncez comme la chose la plus naturelle du monde, ma dernière larme serait pour la pleurer et ma dernière parole pour la condamner. Abolir les fueros! Autant vaudrait arborer une perpétuelle bannière de rébellion sous laquelle se rangeraient bientôt tous les opposans, semant des promesses et des espérances qui donneraient un fruit amer pour la patrie... Quand le pays de Galles perdait ses libertés, on fit tuer les bardes pour qu'ils ne pussent plus ni les chanter ni les pleurer; de nos jours on ne pourrait plus tuer les bardes et encore moins dans un pays où chaque lieu donnerait asile à l'un d'eux. Vous qui me croyez capable de chanter au son des chaînes, vous pouvez être sûr que mon cœur serait assez grand pour contenir le plus indigné de tous. » Et plus récemment une autre personne fort instruite et fort connue m'écrivait : « Non, vous dis-je, notre cher et malheureux pays ne perdra pas ses droits pour tant que ses ennemis y fassent effort. Les peuples qui ont gardé leurs libertés comme celui-ci pendant vingt-cinq siècles ne succombent pas à un trait de plume ministérielle ni à l'opinion de 150 individus réunis en parlement; ils

(1) Voyez, dans la *Revue* du 15 janvier 1876, *un Conteur espagnol : Antonio de Trueba.*

pourront se taire devant la force, mais, comme l'a dit Rojas : « L'homme au cœur altier et généreux — pliera le front devant l'adversité, — plutôt que le genou devant le puissant. » Si tel est l'état des esprits parmi les personnes les plus modérées du pays, quelles ne doivent pas être la colère et l'exaspération dans les rangs du peuple où la réflexion ne vient point calmer les violences du sentiment? On ne s'étonnera donc pas que plusieurs entre les plus ardens cherchent déjà dans une nouvelle guerre civile qui rapprocherait tous les Basques, absolutistes ou libéraux, le remède à une situation qu'ils jugent pour eux intolérable. Là encore je citerai les propres paroles d'un témoin : « Hélas! l'avenir s'annonce sous de sombres couleurs. Carliste, républicain, cantonaliste même, tous les partis semblent désormais sympathiques aux Basques pour regagner ce qu'ils ont perdu; peut-être suivraient-ils de meilleur cœur encore le drapeau séparatiste. C'est une guerre de races qu'il y aura bientôt ici, si le gouvernement n'y prend garde. » Voilà certes de graves paroles et l'on peut se demander dans quelle mesure il est convenable de les divulguer; mais quoi, le danger n'en existe pas moins parce qu'on refuse de le voir, et mieux vaut encore s'en rendre compte et s'efforcer de le prévenir ou de le détourner! Du moment qu'on touche à leurs libertés, les Basques se regardent comme dégagés de toute fidélité envers le gouvernement de Madrid, et ce n'est pas la première fois, sans oublier leur fameuse adresse à Philippe III, qu'ils songeraient pour se défendre ou se venger à rompre les liens qui les unissent à la couronne. Pendant la guerre contre la république française, quelques Guipuzcoans, désireux de jouir d'une indépendance absolue et persuadés que leur province, toute petite qu'elle est, pourrait former une république libre et souveraine avec l'appui de la France, avaient résolu de ne point s'opposer à l'invasion; ils ouvrirent aux Français, déjà maîtres de Fontarabie, les portes de Saint-Sébastien, et, pour achever leur dessein, ils allaient, conformément au fuero, se réunir à Guetaria, quand le représentant de la convention, Pinet, que ces menées inquiétaient, donna ordre d'arrêter les chefs du mouvement et même de les juger comme rebelles. Quelque temps après, la paix fut conclue par le traité de Basilea, et l'Espagne, pour recouvrer les places que les Français occupaient dans le pays vasco-navarrais, dut céder la partie espagnole de l'île de Saint-Domingue. Pourtant les officiers républicains semblent avoir caressé un moment l'idée de détacher ces provinces du domaine espagnol; l'adjudant-général Lamarque écrivait à Moncey, le 17 thermidor an III : « La députation d'Alava montre toujours la meilleure volonté; je vous dirai entre nous que les gens de ce pays me semblent redouter la paix plus qu'ils ne la désirent; ils craignent qu'oubliés entièrement dans le traité, ils ne

soient sacrifiés à l'Espagne, qui peut-être les dépouillera de leurs priviléges. Ils méritent un meilleur sort, et soyez convaincu que, si vous l'ordonniez, tous courraient aux armes. Les otages de Vizcaye se sont expliqués confidentiellement dans les mêmes termes. » Et Moncey lui-même, dans une dépêche au ministre de la guerre, reconnaissait que « les populations de Vizcaye et d'Alava avaient reçu ses soldats comme des frères et amis et qu'elles prêtaient leurs services avec franchise et loyauté. » Pendant ce temps, il est vrai, les contingens basques faisant partie de l'armée espagnole défendaient le terrain pied à pied devant l'ennemi; mais dans ces provinces comme dans le reste de l'Espagne, les gens des classes éclairées avaient accueilli favorablement au début l'apparition des idées françaises; les autres songeaient avant tout à leurs fueros, qu'ils voyaient menacés par les politiques de Madrid, sans s'apercevoir que les projets de réforme venaient précisément d'outre-monts. A peine détrompés, les uns et les autres n'allaient pas tarder à se tourner résolûment contre la France. Néanmoins en 1864, M. Sanchez Silva reprochait encore aux Basques leurs sympathies étrangères, et don Pedro de Egaña dut se lever pour les en défendre. Ces sympathies existaient-elles réellement ou bien n'étaient-elles pas chez plusieurs le fait d'une attitude politique où il entrait en somme plus de dépit contre les Espagnols que de véritable affection pour nous? Dans la foule des brochures plus ou moins bizarres publiées à propos de la dernière guerre civile, il en est une intitulée *Vive la Navarre!* et dont l'auteur, qui signe simplement « un paysan navarrais, » va jusqu'à conseiller à ses compatriotes la séparation d'avec l'Espagne et l'union à la France. Moi-même je ne cacherai pas qu'à plusieurs reprises, tant en Navarre que dans les provinces basques, j'ai entendu ouvertement soutenir par des hommes dont je ne pouvais suspecter ni l'honorabilité ni la bonne foi cette idée d'une annexion à la France, qui ne m'a jamais paru une solution, et qu'un Français en tout cas ne songerait pas à leur proposer.

Nous touchons ici de nouveau à cette question de race que j'ai déjà signalée et qui seule peut-être permet d'expliquer sûrement l'histoire et la politique séculaires du peuple basque. S'il a eu ce courage et ce bonheur insigne de conserver des libertés que d'autres se sont vu ravir, ce n'est pas seulement, comme on l'a dit, que les Basques aient toujours pris soin d'envahir à la cour les places qui donnaient l'oreille du maître et d'user de cette influence au bénéfice de leur pays natal, ce n'est pas non plus que les prêtres aient depuis longtemps choisi ce coin de terre comme la place d'armes et le port de refuge du catholicisme attaqué et qu'ils aient employé, pour le défendre et le servir auprès des gouvernemens, toutes les subtilités de leur politique : la véritable raison doit être

cherchée plus haut. Race mystérieuse, l'Euskarien n'a point de frères parmi les autres peuples de l'Europe; aussi distinct de l'Espagnol que du Français, il confine à l'un et à l'autre sans s'être jamais confondu avec eux; il a pu voir peu à peu diminuer son influence et resserrer son territoire, mais il a toujours gardé avec sa belle langue harmonieuse et ses mœurs patriarcales la pureté de son sang. La différence d'origine, voilà vraiment ce qui a fait sa force, son audace. Aujourd'hui encore, si plusieurs là-bas, contrairement à l'idée que nous nous faisons nous-mêmes de la patrie moderne, semblent assez volontiers admettre la pensée d'une séparation, ne nous en étonnons pas trop. Que d'autres recherchent dans quelle mesure les Celtes, les Phéniciens, les Romains, les Goths, les Mores, ont modifié le fond ibérique des habitans de la péninsule jusqu'à former l'Espagnol actuel, pour sa part, à tort ou à raison, quoique né sur le même sol, l'Euskarien ne se croit pas Espagnol et ne veut pas l'être, et, malgré les alliances que les circonstances ou l'intérêt commun ont pu lui faire contracter avec ses voisins de Castille, il entend bien n'avoir pas abdiqué sa nationalité. Un jour, en plein sénat, M. de Egaña laissa échapper le mot, qui fut aussitôt relevé et qu'il se hâta de retirer; en réalité il n'avait fait qu'exprimer une idée commune à ses compatriotes. Lors de la discussion sur la loi du 21 juin, faisant allusion à l'acte de la junte générale de Guernica par lequel en 1857 le prince impérial des Français avait été déclaré Vizcayen d'origine, M. Sanchez Silva reprochait aux Basques en raillant d'avoir osé de leur chef nationaliser Espagnol le fils de Napoléon III; en effet, d'après son raisonnement, tout Vizcayen étant Espagnol, qu'avaient-ils fait en le reconnaissant Vizcayen que le nommer Espagnol? Or M. Sanchez Silva se trompait: la junte de Guernica avait prétendu nommer le prince Vizcayen et rien que Vizcayen, et, si la distinction n'est pas bien claire pour un Espagnol, il semble que pour les Basques elle le soit très suffisamment.

Je n'ignore pas tout ce qu'on peut dire à l'encontre de ces opinions, et moi-même je les explique plus que je ne cherche à les défendre; encore estimera-t-on que c'est montrer déjà trop de complaisance pour ces montagnards remuans et orgueilleux et se faire mal à propos l'écho de leurs revendications égoïstes; mais j'en appelle à tous ceux qui ont pu les voir de près, les étudier. Est-il possible, quand on les connaît, de se défendre pour leur caractère d'un profond sentiment d'estime et de respect? D'ailleurs, je le répète, au double point de vue légal et historique, leur droit paraît indiscutable. Aujourd'hui on se refuse à l'admettre parce qu'ils ne sont ni plus nombreux ni plus forts; mais qu'ils eussent seulement la même puissance matérielle que possède la Belgique, la

Suisse ou le Portugal, et il n'est pas un diplomate qui ne s'empressât de reconnaître leur existence officielle dans tous les traités. Est-ce à dire que les fueros doivent et peuvent durer? Sincèrement je ne le crois pas. Il faudrait n'être pas né Français, ne pas savoir tout ce que la révolution, bien qu'exagérant les idées centralisatrices, a détruit d'injustes barrières et de préjugés odieux, n'avoir pas senti, grâce à elle, se resserrer ces liens qui établissent entre des compatriotes comme une association fraternelle, pour ne point souhaiter que l'Espagne jouisse elle aussi des mêmes bienfaits. Mais je voudrais qu'ici la réforme eût lieu sans secousse : *summum jus, summa injuria*, l'excès du droit fait l'extrême injustice, dit un axiome bien connu. Or il n'est pas douteux que certains priviléges que défendent les Basques ne soient en désaccord complet avec les conditions d'existence des sociétés modernes; il n'est pas douteux non plus qu'ils n'aient retiré et ne retirent encore de leur alliance avec l'Espagne de très grands bénéfices. Eh quoi! pour en profiter, n'ont-ils pas eux-mêmes, en mainte occasion, consenti de bonne grâce à modifier leurs fueros? Par exemple ont-ils protesté contre le décret des cortès de Cadix abolissant, chez eux comme en toute l'Espagne, les redevances seigneuriales? De plus s'ils paient de leurs deniers le clergé paroissial et les chemins communaux, l'entretien des routes générales et le traitement de l'évêque de Vitoria ne restent-ils pas toujours à la charge de l'état? C'est l'état qui a contribué pour une bonne part à la construction de leurs voies ferrées; l'état qui les couvre de son pavillon en tous lieux et qui prend sur lui de venger leurs querelles comme il arriva dans la guerre de 1865 engagée contre le Pérou à propos d'injures faites à des commerçans vascongades; l'état, qui entretient chez eux et à leur profit les postes, les télégraphes, les phares, la garde civile. Enfin les Basques sont reçus dans toutes les écoles et toutes les administrations du gouvernement, ils sont admis à tous les honneurs, à tous les emplois au même titre que les autres Espagnols; si donc ils vivent avec l'Espagne dans des rapports aussi étroits, si même ils y trouvent leur avantage, pourquoi refuseraient-ils de faire à leur tour quelques concessions? On ne veut point leur imposer de joug odieux ni d'obligations serviles, tout ce qu'on leur demande c'est de se plier à la loi commune, c'est de partager les mêmes charges qui sont celles de leurs nationaux.

A la vérité, je reviens ici sur une question déjà vidée; depuis la loi du 21 juin les fueros n'existent plus et toutes les provinces de la monarchie espagnole sont uniformément soumises au même régime; et pourtant, le dirai-je? rien n'est vraiment fait encore tant que les Basques n'auront pas eux-mêmes souscrit aux mesures qu'on leur impose, tant qu'il existera entre les populations des deux rives

de l'Èbre des fermens de haine et de discorde. Quel intérêt peut avoir l'Espagne à une solution à l'amiable, tout le monde le comprend; la situation du pays basque, sa topographie particulière, l'énergie indomptable de ses habitans, qui faisait dire au Grand-Capitaine, Gonzalve de Cordoue : « J'aimerais mieux être dompteur de lions qu'avoir charge de Vizcayens; » leur unanimité pour tout ce qui touche aux fueros, jusqu'aux habitudes de révolte que deux guerres civiles si longues et si rapprochées ont contribué à répandre chez eux, tout commande à leur égard une politique de prudence et de tempérament. Certes on peut compter sur la sagesse de M. Canovas; il a médité l'apologue du *Père et ses enfans;* il ne cherche pas à rompre le faisceau d'un seul coup, mais brise les difficultés une à une. Au lieu d'imposer la loi sur-le-champ dans toute sa rigueur, il en a d'abord appliqué l'article principal relatif à la conscription et au service militaire; aujourd'hui il lève la contribution du sel, demain il lèvera celle des tabacs, plus tard il exigera les impôts en tout comme en Espagne : le système est habile et a quelques chances de réussir, peut-être faudrait-il plus encore. Quand la révolution française entreprit de vaincre les résistances particularistes de la Bretagne et de la Vendée, et de leur imposer les mêmes lois qu'elle avait décrétées pour tout le pays, au moins leur apportait-elle un progrès : c'était le code régularisé, simplifié, une administration plus active, une justice plus prompte et plus sûre, des charges peut-être aussi lourdes, mais mieux équilibrées, une perception moins coûteuse, l'égalité pour tous remplaçant les priviléges et les abus d'autrefois. Est-ce bien le cas ici? Personne n'ignore l'état de pénurie et de désordre auquel les fautes du passé et les imprudences du présent, le despotisme des rois, l'incurie des ministres, l'indolence du peuple, les exagérations des partis, l'obscurantisme du clergé, les *pronunciamientos* des généraux, ont réduit cette malheureuse Espagne et qui s'est étendu à tous les membres du corps national. Qui donc de gaîté de cœur voudrait accepter les conséquences d'une situation qu'il n'a point faite et, renonçant aux avantages que lui a procurés à lui-même son travail, sa bonne conduite, son économie, partager la misère et la vie d'expédiens d'un voisin paresseux, prodigue et fou? Déjà en 1839 le comte de Ezpeleta s'écriait avec grande raison : « Comment allons-nous abandonner un système d'administration où le recouvrement des rentes publiques ne coûte que 2 pour 100, pour en adopter un autre où il monte à 50? » Depuis lors, les choses n'ont guère changé, et il ne s'agit pas seulement de la perception des impôts; combien d'abus en tout genre qui attendent encore d'être réformés et dont les Basques étaient jusqu'ici à couvert! Que l'Espagne moralise son administration, qu'elle renvoie aux champs ou

aux métiers cette horde de *cesantes* faméliques, artisans de révolutions, toujours prêts à renverser le ministère actuel pour revenir au pouvoir avec leur parti, qu'elle corrige son cadastre, qu'elle éclaire son budget, qu'elle organise sa police sur un meilleur pied, qu'elle fasse servir les fonds de l'état à des dépenses reproductives, qu'elle veille avec plus de soin qu'elle ne l'a fait encore à tous les services publics, aux progrès de l'agriculture, de l'industrie, du commerce, de l'instruction; qu'elle cherche à devenir enfin une nation heureuse et prospère, et les provinces alors ne refuseront pas de partager la loi commune. Mais ce qui plus que tout le reste hâtera cet accord, c'est la conduite digne et sage des autorités chargées de représenter dans le pays basque le gouvernement central; par leur réserve en effet, par leur esprit de douceur et de conciliation, elles pourront calmer bien des rancunes, dissiper bien des défiances, apaiser bien des craintes. On n'a pas oublié les recommandations que Pline le Jeune adressait à son ami Maximus, nommé gouverneur de l'Achaïe : « Songez, disait l'honnête et délicat écrivain, songez que vous êtes envoyé dans la province d'Achaïe, cette véritable et pure Grèce où la civilisation, les lettres, l'agriculture même, ont, dit-on, pris naissance; songez que vous allez gouverner des cités libres, c'est-à-dire des hommes vraiment dignes de ce nom, des hommes libres par excellence qui, grâce à leurs vertus et à leurs mérites, par les alliances et les traités, ont su conserver le plus beau des droits que nous tenions de la nature. Respectez leur ancienne gloire et cette vieillesse même qui, vénérable chez les hommes, est sacrée dans les villes; honorez leur histoire, leurs grandes actions, leurs fables mêmes. Ne blessez personne dans sa dignité ni dans sa liberté, que dis-je? dans sa vanité. Souvenez-vous que c'est Athènes que vous allez voir, Lacédémone que vous devez gouverner; leur enlever l'ombre et le nom de liberté qui leur restent serait de la dureté, de la cruauté, de la barbarie. » Est-ce vraiment des Grecs et des Romains qu'il s'agit, et ces conseils, où le bon sens s'exprime avec tant d'éloquence et d'autorité, ne s'appliquent-ils pas à merveille aux hommes et aux événemens d'aujourd'hui?

Mais, si l'Espagne a tout avantage à une réconciliation complète et sincère, soutenir que les Basques n'y ont pas moins d'intérêt pourra paraître un paradoxe à leurs yeux : rien n'est plus vrai cependant. Supposons qu'à la première occasion, profitant des embarras de la mère patrie, ils veuillent rompre violemment les liens qui les unissent depuis tant de siècles à la couronne d'Espagne. Une tentative de ce genre ne rencontrera guère de sympathie en Europe; l'attention ni le bon vouloir des gouvernemens ne s'adressent plus aujourd'hui aux petites nationalités, loin de là, et il est peu

probable que les Basques, quelle que fût du reste la couleur de leur drapeau, fussent plus heureux que don Carlos lui-même pour obtenir des chancelleries étrangères le titre de belligérans. La France même, dont plusieurs déjà escomptent l'appui, la France a appris à restreindre son ambition à la mesure de ses forces et de ses droits, elle se gardera bien de s'immiscer dans les affaires intérieures de l'Espagne. Or que peut faire un petit pays de 800,000 habitans à peine contre les quarante-cinq autres provinces de la monarchie qui n'en comptent pas moins de 15 millions? Fatalement, par la force du nombre, cette raison décisive des guerres modernes, celles-ci tôt ou tard ne peuvent manquer de l'emporter. Admettons pourtant cette fois encore que l'Espagne, de gré ou de force, mais toujours par impossible, les autorise à se séparer d'elle : quel usage feront les Basques de leur indépendance? Le nombre et la commodité de leurs ports, l'inépuisable richesse minière de leur sol, tant de conditions favorables au commerce et à l'industrie, n'ont pas échappé à l'esprit pratique et calculateur de l'Angleterre. Déjà, car la loi n'interdit pas aux étrangers d'acheter chez eux du terrain, une bonne partie de leurs mines en exploitation est entre les mains des insulaires, et le nombre des fabriques anglaises s'y accroît chaque jour. Qu'ils réfléchissent au sort du Portugal, devenu aujourd'hui un simple entrepôt anglais, et par haine de l'influence espagnole tombé sous le protectorat absorbant de la grande puissance maritime. Se voient-ils, eux aussi, dépossédés de leurs domaines, réduits peu à peu au rôle de manœuvres et d'ouvriers, chercher et travailler au compte des industriels de Londres et de Liverpool ce fer dont ils étaient seuls jadis les maîtres libres et fiers? Combien il vaut mieux, et dût-il d'abord leur en coûter quelque chose, consolider avec l'Espagne une union fondée non-seulement sur l'histoire, mais sur mille rapports de voisinage et d'habitude. Après tout, bon gré, mal gré, ils font partie de la péninsule, et les Espagnols sont encore leurs protecteurs et leurs alliés les plus naturels. D'ailleurs ces sacrifices dont on parle tant ne leur seront pas aussi pesans qu'il peut sembler au premier abord. A cause du peu d'étendue des provinces basques et de l'insuffisance du terrain cultivable, la population n'y peut dépasser certaines limites; des milliers de jeunes gens chaque année s'embarquent par les ports de l'ouest de la France et vont chercher fortune en Amérique; quelques-uns, bien longtemps après, retournent au pays avec le fruit de leur travail et de leurs économies, mais combien aussi succombent dès le début à la misère et aux maladies! On peut mettre en fait que la conscription et la vie de caserne ne coûteront jamais aux provinces ce que leur coûtent l'émigration et la vie des *pampas*. Quant aux impôts qu'elles n'étaient point accoutumées à payer, la stérilité de leur

sol, qui leur fut longtemps un titre valable à cette exemption, n'en est plus un tout à fait; jusqu'ici la pêche, l'agriculture, faisaient le principal de leurs revenus et pour une part aussi l'exploitation du fer; cette dernière industrie a pris récemment une extension inattendue, elles y trouveront le moyen de faire face aux exigences du budget plus aisément encore que les autres provinces, si pauvres, si arriérées. En somme, parce qu'ils auront perdu leurs fueros, les Basques n'en seront pas moins un des peuples les plus fortunés de la terre; leur prospérité ne tient pas tant à des priviléges qu'à la constitution patriarcale de la famille, à l'organisation rurale du pays, à l'honnêteté et à l'amour du travail qui distinguent tous les habitans, et ces avantages, personne ne les leur peut enlever. Au lieu de persévérer dans une attitude d'opposition dont on ne prévoit pas bien le résultat, qu'ils acceptent franchement une transaction devenue inévitable et reconnaissent la loi, qu'ils renoncent officiellement, par la voix de leurs députations, comme la Navarre le fit autrefois, à ceux de leurs droits qui blessent les intérêts et les sentimens les plus chers de leurs compatriotes. Au lieu de rester à l'écart, toujours sur la défensive, qu'ils veuillent bien se mêler à la vie et aux travaux de la nation, que dis-je? se mettre à sa tête. De tout temps les Basques qui ont cherché en Espagne fortune ou position y ont merveilleusement réussi, et l'on a remarqué déjà que les plus hautes charges administratives avaient été longtemps comme leur apanage exclusif. Il en est de même dans toutes les branches; aujourd'hui les plus grands noms du commerce de la capitale sont originaires de *l'Irurac-bat* et, pour ne plus citer qu'un exemple, dernièrement, sur sept professeurs composant la faculté des sciences de Madrid, cinq étaient Basques de naissance. Nul ne pourra autant qu'eux aider à la régénération de l'Espagne, car les qualités qu'ils possèdent, qualités d'ordre, d'économie, de travail, sont précisément celles qui lui manquent et dont elle a le plus besoin; ils sauront les lui donner, les lui inculquer, si l'on peut dire. Là est pour eux le but et l'avenir. Tout ce qui se transforme ne périt pas : disparus comme état particulier, ils revivront plus glorieux, plus puissans que jamais dans un grand peuple qui leur devra une partie de sa grandeur, et en se prêtant à cette fusion ils auront servi non-seulement leurs propres intérêts et ceux de la mère patrie, mais aussi la cause de l'humanité, qui, si la guerre ne doit pas disparaître d'entre les peuples, demande au moins que la concorde règne entre ceux qui sont nés sous le même ciel et qu'une même terre a nourris!

L. Louis-Lande.

LE LISERON

LÉGENDE

Près de la vieille Egra, dans la Bohême noire,
Rude et sombre contrée à la sanglante histoire,
Le pâtre au voyageur désigne encor du doigt
Un très ancien moutier des sœurs de Saint-Benoît,
Écroulé sous l'assaut des lierres parasites.

Du temps que Sigismond fit contre les Hussites
L'épouvantable guerre où tant de sang coula,
Cette maison avait pour abbesse Thécla,
Qu'on honore à présent comme une bienheureuse.
Fleur délicate éclose en cette époque affreuse,
Thécla, dès sa première enfance, avait été
Un modèle d'ardente et douce charité.
Au ciel noir de ce temps, on voyait cette étoile.
Noble et belle, elle avait à vingt ans pris le voile
Et portait le bâton pastoral et l'anneau
Comme saint Dominique et comme saint Bruno.
Trouvant toute faiblesse aux autres naturelle,
Elle n'était jamais assez dure pour elle,
Voulait qu'on l'éveillât dans son premier sommeil
Et portait sur la chair un cilice pareil
A la robe de crin des vieux anachorètes.
Mais ces austérités qu'elle tenait secrètes,
Et que lui reprochait parfois son confesseur,
N'altéraient point l'exquise et charmante douceur
De son commandement sur ses bénédictines.
Goûtant la poésie et les lettres latines,

Elle expliquait le sens des textes les moins clairs,
Au grand étonnement des lettrés et des clercs.
Mais l'abbesse était bonne encor plus que savante.
Des pauvres elle était la très humble servante
Et parfois, dans la rue, embrassait un lépreux.
Elle avait accompli des miracles nombreux.
Un jour, au lever-Dieu, devant tous les fidèles,
Elle avait imposé silence aux hirondelles
Qui, dans la nef gothique ayant fait leurs abris,
Troublaient en ce moment l'office de leurs cris;
Et, sur l'ordre sorti de ses lèvres naïves,
S'envolant aussitôt sous les vieilles ogives,
Jusqu'au *Benedicat* les oiseaux s'étaient tus.
Au loin se répandait l'odeur de ses vertus,
Ainsi qu'un vent du sud tout parfumé de roses.
Ses deux mains pour donner étaient toujours décloses;
Et, quand elle passait, grande sous le froc blanc,
Ses beaux regards baissés, le chapelet au flanc,
Sa personne unissait dans un divin mélange
La grâce de la femme et la force de l'ange.

Dans ce cœur tout céleste, il n'était donc resté
Aucun attachement pour la terre, excepté
Le vif amour des fleurs qu'avait la bonne sainte.
Elle les adorait. Devant une jacinthe,
Une pervenche, un lys, une rose, un œillet,
Son regard attendri tout à coup se mouillait.
Ainsi que d'un penchant coupable à la mollesse
Elle s'en accusait; mais c'était sa faiblesse.
Elle avait dans son cœur, tout bas interrogé,
Comme le sentiment d'un amour partagé
Devant ses chères fleurs. Autour de sa fenêtre
Un églantier grimpait qui semblait la connaître.
Comme si de la voir le jasmin fût charmé,
Pour elle il exaltait son arome embaumé
Et doux comme une voix qui murmure : Je t'aime!
Quand venait la Toussaint, la pâle chrysanthème
Lui souriait encor sous les feuillages bruns;
Et les fleurs lui rendaient son amour en parfums.

Or ce fut dans la paix profonde de ce cloître
Dont le pieux renom ne cessait de s'accroître,
Qu'un jour une nouvelle affreuse pénétra.

Après avoir rompu le colloque d'Egra,
Procope le Tondu, le chef des Taborites,
Relevait l'étendard des doctrines proscrites
Que Jean Huss proclama du haut de son bûcher,
Et contre l'Empereur s'apprêtait à marcher.
Et Thécla savait bien que, si son monastère
Se trouvait sur les pas de l'horrible sectaire,
Il l'anéantirait par la flamme et le fer
Et n'épargnerait point ces béguines d'enfer
Qui relevaient du pape, ainsi que leur abbesse,
Et qui communiaient sous une seule espèce.

Sauve qui peut! Le cri de terreur est jeté.
L'Eger roule à présent un flot ensanglanté
Où des cadavres nus s'en vont à la dérive.
Car Procope a quitté Tabor! Procope arrive!
Au rappel de l'affreux tambour qu'on fabriqua
Avec la rude peau du borgne Jean Ziska,
Tous sont venus, Saxons, Bohêmes et Moraves.
Procope arrive! Il marche, avec vingt mille braves,
Trente canons de siége et deux cents chariots,
Sur Fritz le Querelleur et ses Impériaux.
S'il rencontre un couvent, il le brûle, et massacre
Quiconque est tonsuré, moine, abbé, clerc ou diacre.
Il est pieux, austère, impassible, inhumain,
Atroce; il a toujours l'Évangile à la main.
Parmi des flots de sang et des torrens de larmes,
Il passe. Ses soldats, dans un couvent de carmes,
Ont pris ces malheureux, leur ont coupé les pieds,
Puis, monstrueux bourreaux, sur ces estropiés
Frappant tous à grands coups de gaule et de lanière,
Les ont martyrisés d'une telle manière
Qu'ils les ont fait courir sur leurs moignons sanglans.
Aussi, par les chemins, pauvres fuyards tremblans,
Portant leurs vases d'or et leurs saintes reliques,
On ne rencontre plus que prêtres catholiques
Qui demandent asile et de qui nul ne veut.
Car Procope est en route, il vient! Sauve qui peut!

Mais plus se rapprochait la sanguinaire armée
Et moins Thécla semblait avoir l'âme alarmée;
Elle était sans terreur, comme un ancien martyr;
Et, quand un paysan vint, un soir, l'avertir

Que des troupes sonnant une marche guerrière
Venaient par le chemin qui longeait la rivière,
L'abbesse fit ouvrir, contre tous les avis,
La grande porte et fit baisser le pont-levis ;
Puis elle conduisit ses sœurs et ses novices
Dans le chœur éclairé comme pour les offices
Et leur fit réciter les prières des morts.

Sur un bai-brun rétif et qui blanchit le mors,
Voici Procope. Il vient dans un bruit de fanfare,
Et sur le ciel sanglant derrière lui s'effare
Le sombre gonfanon des Frères de Tabor,
Sur lequel est brodé le grand calice d'or.
Les routes du vallon sont toutes occupées
Par un fourmillement de lances et d'épées ;
Et huit bœufs, balayant la terre du fanon,
Traînent auprès du chef un énorme canon
Autour duquel s'enroule une guivre de bronze,
Lourde pièce fondue en mil quatre cent onze
Par Ali, le sorcier de Prague, et dont le son
Était si foudroyant qu'il donnait le frisson
Aux plus vieux batailleurs jusqu'au fond de leurs chausses
Et faisait avorter au loin les femmes grosses.

Sous les murs du couvent, juste au milieu du val,
Procope le Tondu descendit de cheval
Et, se tournant alors vers les gens de sa suite :

— Cage ouverte, dit-il; les oiseaux sont en fuite.
Nous arrivons trop tard.
Et, le sourcil froncé,
Farouche, il s'avança jusqu'au bord du fossé.
Mais, après un regard sous le vieux portail sombre,
Il recula, voyant une lueur dans l'ombre.
C'était l'église ouverte et les cierges flambans,
L'autel avec sa croix, les nonnes sur leurs bancs;
Et tout à coup l'abbesse et ses bénédictines,
Sans aucun tremblement dans leurs voix argentines,
Entonnèrent un triste et long *Pie Jesu.*

Saisi par un émoi qu'il n'avait jamais eu,
L'homme hésita. Très brave, il estimait les braves.
Il fit camper et mettre aux chevaux les entraves,

Ota son morion et but un verre d'eau.
Puis, prenant à l'écart Ruprecht de la Moldau :

— Frère, j'ai du penchant pour cette brave abbesse,
Lui dit-il. L'huis qu'on m'ouvre et le pont qu'on m'abaisse
Me gênent. Je serais trop lâchement vainqueur
De vingt filles chantant des prières en chœur.
Épargnons-les.
Ruprecht fut d'un avis contraire.

— Prends garde d'irriter nos hommes, vaillant frère.
Cette nonne les brave, et d'ailleurs sois certain
Que ces femmes en blanc qui beuglent du latin
A leur premier aspect tomberont en syncope.
Livre-nous ce moutier, c'est plus sûr.

Mais Procope
N'écoute déjà plus celui qui lui répond.
Il a pris un parti. Revenant vers le pont
Et défiant des yeux le calme monastère,
Il tire son épée et plante l'arme en terre.

— Au nom du Père, au nom du Fils et de l'Esprit,
Dit-il, si mon estoc prend racine et fleurit
Cette nuit, c'est qu'alors Dieu veut que ces chrétiennes
Chantent paisiblement désormais leurs antiennes,
Et, dès l'aube, aussi vrai que Jean Huss fut martyr,
Sans leur faire aucun mal, je m'engage à partir.

Puis le soldat s'en fut reposer sous sa tente.

La nuit vint, nuit sereine, étoilée, éclatante,
Et dont le clair de lune argentait tout l'azur.
Et les nonnes en chœur dans l'air tranquille et pur
Lançaient toujours le chant de leurs voix solennelles,
Qu'interrompait parfois le cri des sentinelles
Debout auprès des feux qui se courbaient au vent.

Enfin l'aurore emplit le ciel vers le levant.
Tout s'émut. Le son grêle et perçant des trompettes
Éveilla dans le camp les hommes et les bêtes;
Le soleil du matin, oblique et froid encor,
Fit sur les fronts casqués courir un frisson d'or,

Et, sortant de sa tente au milieu d'un murmure,
Procope, revêtu déjà de son armure,
Revint au pont-levis pour revoir son estoc.
Du couvent grand ouvert et calme sur le roc,
Toujours l'hymne pieux s'envolait dans la nue.

La lourde épée encore en terre, droite et nue,
N'avait pas pris racine et n'avait pas fleuri;
Mais, pour vivre un seul jour, en une nuit mûri,
Un liseron, autour de la lame immobile,
Avait fait tournoyer sa spirale débile.
La moindre de ces fleurs que l'abbesse aimait tant
Tenait captif le glaive au reflet éclatant,
Et, suave et charmant comme un œil qui regarde,
Son frais calice bleu fleurissait sur la garde.

Procope demeura pendant un long moment,
Regardant l'humble fleur, songeant à son serment,
L'âme d'inquiétude et de stupeur frappée;
Puis enfin :

— Donnez-moi, dit-il, une autre épée,
Et qu'on lève le camp... Mon cheval... Nous partons.

Et, traînant après lui cavaliers et piétons
Qu'un liseron des bois avait remplis de crainte,
Il s'éloigna.

La fleur avait sauvé la sainte.

François Coppée.

CHRONIQUE DE LA QUINZAINE

14 octobre 1877.

Le moment décisif est donc venu, il est arrivé et il est déjà passé. A l'heure qu'il est, le dernier mot de cette longue crise de cinq mois sort du scrutin ouvert dans toute la France au bruit des manifestes et des polémiques qui ont fait de ces élections une des batailles politiques les plus violentes, les plus acharnées. Rien n'aura manqué dans cette lutte d'un caractère si étrange et réellement inusité, ni les appels réitérés et impatiens de M. le président de la république, ni les déchaînemens administratifs, ni les interventions ecclésiastiques, ni les représailles des partis, ni même l'intérêt de l'étranger, qui rend à la France ce dernier hommage de s'émouvoir de ses épreuves. On a voulu une sorte de combat singulier à coups de votes, on l'a eu; l'urne populaire rend en ce moment tout ce qu'on lui a confié, et jusqu'à la dernière minute on aura vu cette comédie de l'assurance imperturbable, des défis, des forfanteries bruyantes des partis s'adjugeant d'avance la victoire. Il y a longtemps, les héros d'Homère se défiaient et s'injuriaient avant d'en venir aux mains. Nos luttes ne sont plus de l'ordre homérique, nous voulons dire par la taille des héros; elles ne décident pas moins des destinées du pays, qui, lui aussi, a eu son rôle, un rôle de patience, d'attente émue, mais paisible en présence du scrutin qu'on lui promettait, où il vient enfin de déposer l'expression de ses volontés souveraines. M. le duc de Broglie, dans un discours prononcé à la veille des élections, comparait notre situation aux premiers instans d'une grande bataille où « la brume du matin, la poussière qui s'élève sous les pas des hommes et des chevaux, forment une nuée épaisse qui les empêche de bien distinguer leur position et leurs forces respectives... » Au premier coup de canon, ajoutait-il, « le brouillard se dissipe, le soleil paraît et laisse voir les deux armées avec la couleur de leurs drapeaux... Espérons que le soleil ne

se couchera pas sans éclairer le triomphe du droit et de la justice! » C'était fort poétique pour la circonstance; maintenant le brouillard est dissipé, la bataille est livrée, à qui reste la victoire? Qu'entend-on par la justice et le droit? Voilà toute la question.

Maintenant donc que la poussière de la bataille va tomber, que la France a répondu à l'appel qui lui a été adressé, nous entrons évidemment dans une phase nouvelle, et, quel que soit le vote, la première condition est de le prendre pour ce qu'il est, sans entraînemens ou sans découragemens. Que ce vote invoqué par tous soit nécessairement décisif et fait pour avoir toutes ses conséquences légales, légitimes, ce n'est point douteux. Dès ce moment cependant il est bien clair qu'il ne peut avoir la signification exagérée que les passions contraires lui ont donnée dans le feu du combat. Les exagérations, elles n'ont certes pas manqué depuis quelque temps sous toutes les formes, dans tous les langages, et, si on voulait les écouter, si on cherchait la vérité, une règle de conduite dans tous ces emportemens de parole, on irait loin. C'est le malheur de ces conflits et surtout aussi des circonstances exceptionnelles dans lesquelles la lutte s'est engagée, de pousser tout à l'extrême, de laisser à peine un dernier refuge à la modeste raison, à la raison indépendante.

Que n'a-t-on pas dit dans les deux camps depuis cinq mois, depuis un mois surtout, pour entraîner et fanatiser ou effrayer et tromper ces masses électorales, ces neuf millions de souverains obscurs que le scrutin d'aujourd'hui vient de mettre en mouvement? De quels moyens ne s'est-on pas servi? Quels fantômes n'a-t-on pas évoqués? — Votez pour le gouvernement, ont dit les uns, sans cela la France va se réveiller dans le chaos et dans l'anarchie. Les conflits de pouvoirs vont s'éterniser; la révolution est partout. Vous allez voir la religion persécutée, la propriété menacée, la famille mise en doute, les affaires et les intérêts suspendus, la paix et l'ordre détruits! La dernière chambre c'est la convention. Avec les 363 c'est le radicalisme qui triomphe, et avec le radicalisme la commune, la ruine et l'incendie! Hors des candidats du gouvernement point de salut, tout est perdu! Et de fait M. le ministre de l'intérieur a certainement agi en homme qui ne veut pas perdre sa cause ou qui se sent en péril; il n'a reculé devant rien, il n'a négligé aucun des moyens de l'action officielle la plus illimitée, ni l'excès des répressions, ni l'emploi démesuré de tous les ressorts administratifs, ni les intimidations, ni les affiches, ni les violences de langage. Jusqu'au bout il a joué cette dangereuse partie. — Votez pour les 363, renvoyez à Versailles la chambre dissoute, ont dit les autres, sans cela il ne reste plus rien. C'est le pouvoir personnel, la dictature, la réaction sans limites, l'esprit de faction dans la majorité et dans le gouvernement; c'est l'incertitude dans la vie intérieure par une majorité de partis dynastiques prêts à s'entre-déchirer, la paix extérieure en péril, la France

livrée aux dérisions et aux défiances de l'étranger. Oui, c'est tout cela et bien d'autres choses encore, à ce que M. Gambetta nous assure dans son dernier discours prononcé au cirque américain du Château-d'Eau : « Ce qui se joue dans la partie actuellement engagée, c'est à la fois l'existence du suffrage universel et l'avenir même de la révolution française et des principes qu'elle a promulgués pour le monde. Voilà toute la question! » Mon Dieu, oui, ce n'est que cela. Si les 363 ne reviennent pas en masse, la révolution française est abrogée, et l'ancien régime renaît de ses cendres! Le suffrage universel est supprimé, la guerre va être déchaînée : la France est perdue! « Voilà toute la question, » on nous l'assure dans les mêmes termes des extrémités les plus opposées, de sorte que nous sommes prévenus, nous n'avons pas le choix : le pays est perdu s'il vote pour les 363, selon les uns, — s'il vote pour le gouvernement, selon les autres. De toute façon, nous voici placés dans une étrange alternative.

Non heureusement, en aucun cas, d'aucune manière, la France n'est perdue. Elle a déjà voté, elle s'est prononcée, et ce qu'elle aura décidé ne peut avoir de ces conséquences extrêmes. La France n'en est pas à ressembler à un de ces navires qui s'égarent en pleine mer et qui tout à coup disparaissent corps et biens dans la tempête, sans qu'on sache ce qu'ils sont devenus. Elle a déjà passé par bien des épreuves et elle en est sortie, nous ne dirons pas toujours intacte, mais vivante et prête à reprendre son œuvre. La crise qu'elle traverse aujourd'hui est sans doute grave de toute façon, par toutes les circonstances intérieures et extérieures où elle s'est produite, et le gouvernement, qui en a la première responsabilité, a mis vraiment un zèle malheureux ou un étrange aveuglement à la compliquer, à l'envenimer, en préparant ce qu'on peut appeler les difficultés du lendemain; mais enfin au milieu de tous ces conflits, de ces prétentions et de ces déclamations de partis se disputant une victoire peut-être embarrassante pour ceux qui l'auront, il reste celui dont on dispose, qu'on menace si légèrement de ruine s'il prend la liberté de voter comme il l'entend. Il reste le pays, qui, depuis cinq mois, par son calme, par sa patience, par son attitude au milieu de toutes les excitations, a certainement montré d'avance qu'il ne veut être avec les agitateurs d'aucune couleur. Il y a cette masse française, laborieuse et sensée, à laquelle M. Gladstone rendait tout récemment hommage en posant la première pierre de l'université de Nottingham, et dont il disait : « Nous avons assisté chez ce peuple au spectacle merveilleux d'un développement réel de sagesse politique depuis 1870. Le calme, la modération, la fermeté dans ses desseins, le respect de la loi et un profond attachement au gouvernement ayant pour base la liberté, telles sont les qualités qui se sont implantées tranquillement, mais d'une manière indélébile, dans le cœur de la nation. C'est du moins l'impression qu'a produite sur moi la conduite du peuple français. »

Rien n'est plus vrai, et croit-on que ce peuple, qui a montré jusqu'ici une force singulière de consistance, soit menacé d'être perdu pour un coup de scrutin? Pense-t-on qu'il se laisse si facilement placer entre les fureurs de la commune et les fureurs de réaction? Le pays s'est prononcé aujourd'hui; il a donné raison aux uns ou aux autres, peut-être pas entièrement aux uns et aux autres, et, dans tous les cas, quelle que soit sa décision, on peut dès ce moment dire, sans risquer de se tromper, ce qu'il veut et ce qu'il ne veut pas. Il n'a pas voulu sûrement voter pour ceux qui lui apporteraient des périls de guerre, ni pour ceux qui se feraient un jeu d'affaiblir les institutions libérales, les garanties de contrôle sans lesquelles toutes les catastrophes deviennent possibles; cela, non, eût-il voté pour des candidats du gouvernement, il ne le veut pas. Il n'a pas certainement non plus voulu voter pour ceux qui déchaîneraient ou favoriseraient les crises révolutionnaires. Il a voulu voter à coup sûr pour la paix et l'ordre dans les institutions qui lui ont été données, qui existent, auxquelles on ne pourrait toucher sans provoquer des convulsions. C'est là pour sûr son vote dans tous les cas, et c'est maintenant à ceux qui vont avoir la main sur ses affaires de s'inspirer de la pensée du pays en mettant leur fermeté et leur prévoyante modération à reconstituer une situation régulière, à maintenir la paix civile, la paix intérieure et extérieure par le respect de toutes les lois.

Si les exagérations qui dénaturent tout et les passions qui se servent de tout se donnent libre carrière dans les conflits de partis, dans nos débats intérieurs, elles devraient du moins être bannies de la sphère des relations et des intérêts extérieurs. Le repos commun du monde est une chose assez précieuse pour qu'on ne le laisse pas à la merci des incidens, des excitations du moment, et les rapports des nations sont toujours une chose assez délicate pour que ceux qui ont une action sur les affaires publiques dans tous les pays se fassent un devoir de maintenir la netteté des situations, d'éviter les équivoques, les manifestations imprudentes. Qu'on n'oublie jamais que tout prend ici une gravité exceptionnelle.

Quel est un des griefs les plus dangereux contre le gouvernement dont le sort se joue aujourd'hui dans les élections? On l'accuse d'être un gouvernement clérical, d'avoir, lui aussi, son « péril latent, » ce qu'on vient d'appeler dans une boutade sarcastique un « cléricalisme profond, » et d'être entraîné, bon gré, mal gré, par le cléricalisme à une politique compromettante pour la situation extérieure de la France; on l'accuse d'être une menace pour la paix, pour la sécurité, pour l'avenir des rapports de la France avec l'Italie. M. le président de la république et le ministère s'en défendent vivement, ils ont certes raison, et les esprits réfléchis n'ont aucune peine à les croire lorsqu'ils assurent qu'ils désirent la paix avec l'Italie comme avec tout le monde. Comment se fait-il cependant que le soupçon subsiste, qu'il devienne l'arme de

guerre la plus redoutable, et que cette idée propagée au dehors se traduise en défiances dont l'expression n'est pas toujours mesurée?

C'est qu'il y a malheureusement un fait vrai. Non sans doute, le gouvernement n'est pas clérical d'intention; mais il a pour amis, pour alliés, pour auxiliaires ou pour protecteurs des cléricaux qui font de la politique avec de la religion ou de la religion avec de la politique, et qui par leurs vœux, par leurs prétentions impérieuses, par leurs programmes, sont une menace incessante pour nos rapports extérieurs. Lorsque des évêques, et il y en a eu dans ces derniers temps, il faut le rappeler, se bornent à ordonner des prières et à écrire des pastorales pour engager impartialement leurs fidèles à faire leur devoir dans les élections en s'inspirant de leur conscience, ils sont dignes de respect. Lorsque des chefs de l'église font des mandemens électoraux et patronnent des candidats, en distribuant des instructions, des cantiques avec l'invariable refrain : « sauvez Rome et la France, » lorsqu'ils saisissent toutes les occasions de renouveler leurs croisades contre le gouvernement et le parlement italiens, lorsqu'ils agissent ainsi, qu'ils le veuillent ou qu'ils ne le veuillent pas, ils ne sont que des agitateurs compromettans. Ils ont toujours l'air de faire de la France le champion d'une politique qui n'est pas la sienne. Ils donnent à M. le président de la république un rôle que son nom de duc de Magenta désavoue. Ils créent des embarras incessans à notre diplomatie. On ne se dit pas au dehors qu'ils ne sont qu'une minorité même dans le clergé, qu'ils n'ont aucun pouvoir réel sur la direction de nos affaires extérieures; on se dit tout simplement qu'ils ont le mot d'ordre du Vatican, que leur appui est accepté, recherché dans les élections françaises, et que, si la cause qu'ils soutiennent triomphait, ce serait le signal d'une réaction religieuse qui pourrait avoir des conséquences redoutables, à laquelle le gouvernement ne serait peut-être pas libre de se dérober. C'est là l'équivoque dangereuse avec laquelle il faut en finir parce qu'elle ne sert qu'à isoler la France, à l'entourer de suspicions et d'ombrages en donnant de trop faciles prétextes à ses ennemis, en provoquant des manifestations d'un autre genre qui risquent d'être elles-mêmes assez puériles ou fort exagérées.

Chacun, après tout, a ses embarras, ses esprits troublés, et s'il y a en France des cléricaux donnant parfois de fausses apparences à la politique de leur pays, il y a aussi au-delà des Alpes des hommes de peu de prévoyance et de peu de mémoire qui entraîneraient facilement l'Italie dans des aventures sous prétexte de la défendre contre des périls imaginaires. Jusqu'à quel point le voyage de M. Crispi à Berlin, ce voyage dont on a tant parlé, rentre-t-il dans cet ordre de manifestations intempestives, dissonantes, qui ne représentent pour sûr ni la vraie politique italienne, ni les vrais intérêts italiens? Le fait par lui-même n'a rien d'extraordinaire. M. Crispi, président de la chambre des députés italienne, a rendu, à Berlin, à M. Beningsen, président de la chambre

des députés de Prusse, une visite qu'il avait reçue de celui-ci à Rome. Politesse pour politesse, réception pour réception. Évidemment, toutefois, il y a eu quelque mise en scène dans cette visite à Berlin, et dans ces entrevues plus ou moins mystérieuses avec M. de Bismarck. Tout n'a pas été correct, et, à vrai dire, M. Crispi n'a pas absolument évité un léger ridicule avec ses déclarations, en langue française, aux Allemands et ses télégrammes solennels à l'empereur Guillaume. Il a paru se griser légèrement de son importance, et on lui a peut-être fait aussi un rôle qui n'était pas dans son intention. Bref, on a visiblement tenu à donner une représentation de la « solidarité » de l'Italie et de l'Allemagne, — le tout à l'adresse de la France. Les circonstances ont donné une saveur particulière à la représentation, et M. de Bismarck, sans paraître à la fête, n'a pas été fâché qu'on fît un peu de bruit.

Est-ce à dire que le voyage de M. Crispi cache une « mission, » une mission définie, diplomatique, et que l'Italie, sous la figure du président de sa chambre des députés, soit allée chercher à Berlin une alliance avec l'Allemagne? A quel propos? Sur quoi se fonderaient des démarches si étranges et si précipitées? Ce serait vraiment montrer bien peu de fermeté d'esprit que de s'effrayer outre mesure de ce mirage de cléricalisme, qui est un danger pour nous bien plus que pour d'autres. Le gouvernement italien a des gages plus positifs des dispositions réelles, des vues invariables de la France. Mieux que personne, il sait que depuis sept ans il n'a pas trouvé un seul sentiment d'hostilité dans la politique régulière de notre pays, que M. le ministre des affaires étrangères n'a rien négligé pour témoigner dans toutes les circonstances au cabinet de Rome une sérieuse cordialité. Que l'Italie, qui malgré tout, malgré les nuages que des passions intéressées se plaisent à amasser, n'a certes rien à craindre de la France, tienne aussi à garder les meilleurs rapports avec l'Allemagne, rien de mieux, c'est son vrai rôle, c'est la condition de son indépendance; mais ce serait étrangement comprendre cette indépendance que d'avoir l'air de la défendre contre ceux qui ne la menacent pas et de la mettre sous la protection d'autres prépotences étrangères. Les Italiens ont un bon sens trop fin pour ne pas voir où les conduiraient des combinaisons que rien ne justifie, pour ne pas démêler ce qu'il y a de factice dans certaines fantasmagories de nos partis. Ils sont trop politiques pour ne pas comprendre que leur meilleure garantie est dans les sentimens libéraux de la France et que, par des démarches dont la France pourrait s'émouvoir, ils ne feraient que blesser ces sentimens eux-mêmes. Que l'Italie reste indépendante « de tous et de chacun, » comme dit M. Crispi, on ne lui demande rien de plus; on ne lui demande que de suivre ses traditions, ses intérêts, de voir parmi nous la France, non les partis, et de ne pas prendre des mirages ou de vaines frayeurs pour une politique sérieuse. Ce n'est vraiment pas le moment de se livrer aux fantaisies dans une

situation où s'agitent bien d'autres questions qui préoccupent l'Europe.

Lorsque la Russie a commencé de dévoiler ses desseins en préparant par des négociations, par des programmes, l'entreprise qu'elle soutient aujourd'hui par les armes en Orient, une chose a frappé aussitôt tous les esprits. Le cabinet de Saint-Pétersbourg semblait s'être donné pour modèle la guerre de 1828. C'étaient presque exactement les mêmes préliminaires, les mêmes revendications, les mêmes incidens de diplomatie, la même manière d'engager une lutte visiblement recherchée. Ici seulement s'arrête l'analogie, et, si la ressemblance a été dans les préliminaires de l'action, elle commence vraiment à n'être plus aussi apparente dans l'action elle-même. La campagne de 1828, sans laisser d'être laborieuse, difficile et surtout coûteuse en hommes, s'accomplissait cependant dans des conditions relativement favorables, et elle pouvait presque dès le début se promettre le succès définitif. La campagne de 1877 se présente sous un aspect autrement grave et presque sombre. Les conditions sont plus dures et bien plus difficiles qu'autrefois, la résistance est mieux organisée, les pertes sont déjà immenses, et le but reste incertain. Depuis près de cinq mois qu'elle est engagée, cette guerre nouvelle d'Orient est arrivée tout juste au point où les Russes ont assez à faire d'occuper, de défendre le terrain qu'ils ont sous leurs pieds. Ils ne peuvent pas avoir raison des Turcs, ils ne peuvent pas enlever leurs positions. Ils sont en Bulgarie, campés dans un espace assez étroit du Danube aux Balkans, sans reculer comme aussi sans avancer, et réduits à tenir tête de toutes parts, sur le Vid comme sur le Lom. Les armées restent en présence, menacées peut-être de se voir fixées sur place par l'hiver qui commence à se faire sentir. Le mauvais temps devient à son tour un élément redoutable avec lequel il faut compter en Asie aussi bien qu'en Europe.

Quelle est la vraie portée des dernières affaires que Moukhtar-Pacha, récemment décoré par le sultan du titre de *ghazi,* le victorieux, vient d'avoir avec les Russes à quelque distance de Kars? Il y a eu de nouveaux chocs sanglans, meurtriers, dont le résultat est encore assez obscur. Les Turcs, violemment assaillis, ont abandonné des positions, les Russes ne les ont pas conquises, ou, s'ils les ont occupées un moment, ils ne les ont pas gardées. Les uns et les autres s'attribuent naturellement l'avantage. Le mauvais temps a eu visiblement un certain rôle dans ces rencontres nouvelles dont l'issue peu décisive ne semble pas, dans tous les cas, changer la position de Moukhtar-Pacha et aggraver les choses en Asie autour de Kars. En Bulgarie, aucune action sérieuse ne s'est produite. C'est depuis quelques jours une sorte de halte pendant laquelle il y a eu dans les deux camps quelques modifications de commandement. Suleyman-Pacha, qui a livré à Chipka de si terribles combats sur lesquels son adversaire, le général Radetzki, a fait des rapports d'un intérêt dramatique, Suleyman-Pacha a été envoyé à Choumla

pour remplacer Méhémet-Ali dans la direction de l'armée turque de l'est; il a eu lui-même pour successeur devant Chipka le ministre de la guerre, Réouf-Pacha. Pourquoi Méhémet-Ali a-t-il été rappelé à Constantinople? Il n'avait rien compromis, il avait opéré avec méthode et même avec quelque succès puisqu'il avait rejeté le tsarevitch sur la Yantra. Il a été peut-être jugé trop prudent pour n'avoir pas marché avec plus de hardiesse, pour avoir au contraire laissé les Russes regagner du terrain après un léger échec qu'il a essuyé à Tcherkovua. Suleyman-Pacha, à qui l'audace ne manque pas, réussira-t-il à reprendre l'avantage et à refouler encore une fois, à menacer les Russes dans leurs fortes positions? C'est au moins une question. Osman-Pacha, quant à lui, reste à Plevna, où, jusqu'ici, il a été inexpugnable. Les Russes, de leur côté, après les pertes sérieuses qu'ils ont essuyées, ont eu le temps de recevoir les renforts qu'ils attendaient, notamment la garde impériale, qui arrive tout droit de Pétersbourg pour débuter sur ce terrain sanglant et boueux. Les Russes ont mieux fait encore peut-être, ils ont fini par où ils auraient dû commencer : ils ont appelé devant Plevna leur plus éminent ingénieur, le général Totleben, qui s'est illustré, il y a vingt-deux ans, par l'organisation de la défense de Sébastopol. Après avoir défendu avec tant d'éclat la ville russe, il est appelé à montrer son habileté dans l'attaque. Russes et Roumains semblent avoir renoncé à enlever d'un seul coup, de vive force, les retranchemens formidables où ils ont versé tant de sang. C'est une véritable opération régulière qu'ils paraissent entreprendre avant de revenir à l'assaut, et ils ne sont rien moins que sûrs du succès.

D'un côté, Osman-Pacha a prouvé qu'il était homme à ne pas se laisser facilement déloger de ces positions où il s'est puissamment établi, dont il a multiplié les défenses. Il reste jusqu'ici après tout dans les meilleures conditions possibles. Il garde ses communications avec Chevket-Pacha, qui est à Orkhanié et dont il a reçu déjà plusieurs convois, avec qui il a pu se rencontrer. Il a des soldats énergiques, des munitions, des vivres, la force des positions, une habileté attestée par ce qu'il a fait depuis près de trois mois. Ces défenses de Plevna font de loin un peu l'effet de celles de Petersburg et de Richmond, dont le valeureux Lee fit payer si cher la possession au général Grant. Les Russes, avant d'en venir à bout, ont évidemment un effort énergique à faire. Ils n'ont pas seulement besoin de l'opiniâtreté et de l'héroïsme dont ils n'ont jamais manqué dans leurs rencontres avec les Turcs; ils ont besoin d'une direction mieux entendue et de forces considérables sans lesquelles ils peuvent être menacés sur tous les points par des armées moralement et matériellement intactes, résolues au combat autant qu'ils peuvent l'être eux-mêmes. D'un autre côté, la saison défavorable commence et aggrave toutes les difficultés pour des opérations actives. Déjà la neige couvre les Balkans, et les défenseurs de Chipka

pourront tout au plus se maintenir péniblement si ce passage n'est pas abandonné. La Bulgarie est transformée par les pluies en marécage. Le Danube, avec ses crues et ses glaces, peut rendre les communications difficiles. Les Russes ont à pourvoir à tous les embarras, à toutes les nécessités d'un hivernage rigoureux dans un pays dévasté par la guerre; ils ont tout à combattre, les armées, la saison, les maladies qui sévissent déjà et qui séviront plus que jamais dans leurs camps. Eussent-ils le secours des Serbes, qui ne sont pas encore partis, qui ont visiblement quelque peine à se décider, eussent-ils ce secours, ils ne peuvent plus guère l'avoir utilement avant l'hiver, et s'ils veulent agir de ce côté de façon à tourner les Balkans en présence des armées ottomanes, ils sont obligés d'étendre leur ligne, de diviser leurs forces pour soutenir les Serbes au lieu d'être secourus par eux. Les Turcs ont sans doute, eux aussi, une partie de ces difficultés ; mais ils sont chez eux, ils se défendent, et on ne peut plus se dissimuler que la Porte, malgré toutes les apparences de décomposition, était beaucoup plus prête qu'on ne le croyait à tenir tête à l'orage; elle a des armées qu'elle grossit tous les jours, elle se montre impassiblement résolue devant le péril, de sorte que la situation militaire, telle qu'elle apparaît dans la vallée du Danube, reste pour le moins précaire et incertaine entre une campagne d'été pleine de mécomptes pour les Russes et des opérations nouvelles à combiner au milieu des rigueurs de l'hiver.

Ce qui sortira définitivement de cette fatale guerre, on ne le voit pas bien encore, on n'aperçoit, à travers l'obscurité de ces événemens qui s'accomplissent et qui restent inachevés, ni l'issue militaire, ni l'issue politique. Tout récemment le chancelier de l'échiquier en Angleterre, sir Stafford Northcote, avouait, dans une réunion à Exeter, que la guerre d'Orient avait trompé sous bien des rapports l'attente de ceux qu'on croyait être les meilleurs prophètes, et il ajoutait : « Aussi, quoique je voie prophétiser hautement que cette guerre ne peut se terminer en une seule campagne et qu'il ne faut pas attendre la paix avant que l'une ou l'autre partie ait acquis une supériorité plus décidée, je ne puis m'empêcher de penser qu'il peut encore y avoir des surprises et même une surprise qui contredirait les prophéties de personnes expérimentées... » Ces jours passés, lord Salisbury, sans paraître aussi confiant, laissait entrevoir que la diplomatie anglaise n'avait pas dit son dernier mot. Que signifie ce langage à demi énigmatique? A quelle circonstance mystérieuse le chancelier de l'échiquier notamment pouvait-il faire allusion dans son discours d'Exeter? Les surprises sont assurément toujours possibles et la surprise de la paix serait la plus heureuse; mais les propositions de paix ne pourraient venir que des belligérans ou d'une médiation plus ou moins collective organisée en Europe.

La Russie, pour le moment, ne paraît guère vouloir se prêter à une paix qui devrait être nécessairement proportionnée à sa situation mili-

taire. Peut-être ne le peut-elle pas, et l'empereur Alexandre, qui reste en Bulgarie, qui semble profondément atteint dans sa santé, l'empereur Alexandre est probablement le premier à sentir la gravité de la crise. La Russie s'est engagée par passion, elle a cru marcher à la délivrance des populations chrétiennes et slaves. Elle n'a pas tardé à rencontrer des désillusions, au moins à en juger par des paroles sévères que le grand-duc Nicolas aurait, dit-on, récemment prononcées sur les Bulgares. Elle se sent pourtant liée par son programme, auquel elle aurait de la peine à renoncer; elle se croit toujours assez forte pour le faire triompher par une seconde campagne. La Turquie de son côté a été attaquée, elle a eu des succès, elle a montré à tous les yeux une vitalité sur laquelle on ne comptait pas. Il est assez peu vraisemblable qu'elle se prêtât à une paix qui ne la laisserait pas dans l'intégrité de ses droits et de son indépendance, qui lui coûterait des concessions de dignité. Le sultan Abdul-Hamid, en tenant récemment à un Anglais le langage le plus sensé sur les projets de réformes politiques, administratives et financières par lesquels il espère relever son empire, le sultan Abdul-Hamid n'a pas déguisé sa résolution de ne terminer que par une paix sérieuse la « guerre injuste » qui lui est faite. Les prétentions restent face à face.

Malgré tout, sans doute, il n'y a point une impossibilité absolue. La raison politique, les intérêts de la Russie et de la Turquie elles-mêmes sont pour la paix, et les deux armées ont montré une bravoure, un dévoûment faits pour dégager l'honneur militaire des deux empires. Si l'Europe peut trouver là une chance favorable, si elle croit le moment venu, c'est à elle de saisir l'occasion. La question est de savoir si, à l'heure qu'il est encore, l'Europe fait autre chose que des vœux pour que cette « surprise » dont a parlé sir Stafford Northcote devienne prochainement une réalité. La dernière entrevue de Salzbourg, où se sont rencontrés le prince de Bismarck et le comte Andrassy, ne paraît pas décidément avoir avancé beaucoup l'entente européenne ni même l'entente de l'Autriche et de l'Allemagne, au sujet de l'Orient. Elle a maintenu et confirmé tout au plus un certain accord général qui ne semble pas destiné à avoir des effets pratiques immédiats dans le conflit turco-russe, qui n'est même peut-être pas une garantie absolue pour l'avenir. Évidemment la difficulté pour tout le monde est de trouver le point par où l'on pourrait saisir cette terrible affaire, et cependant il est très vrai que l'Europe tout entière est intéressée à chercher ce point. Ce qu'il y a en effet de grave, de perpétuellement dangereux, c'est que cette guerre d'Orient, en se prolongeant, ne finisse par susciter des incidens qui pourraient tout compliquer. On vient de le voir par cette sorte de mouvement populaire qui a éclaté dans les montagnes de la Transylvanie. En Hongrie, à Pesth, on fait ouvertement des vœux pour les Turcs, on illumine pour leurs succès et on accueille avec des ovations leurs

représentans; on ne va pas plus loin pour le moment. En Transylvanie, les Szeklers, plus prompts à l'action, se laissent enrôler, et parmi ces rudes populations on trouve de quoi former des bandes armées qui ont été tout près de passer la frontière pour se jeter en Roumanie sur les communications des armées russes et roumaines. Il y aurait eu, dit-on, des membres du parlement hongrois compromis dans l'aventure, et on n'a pas manqué de chercher en tout cela « l'or anglais » ou les excitations révolutionnaires. Ce n'est qu'une échauffourée qui a pu être facilement déjouée : elle est le signe d'un certain danger; elle montre aussi ce qu'il y a toujours de délicat, de critique dans la situation de l'Autriche-Hongrie, obligée de concilier tant d'intérêts divers et son rôle de puissance européenne dans les crises de l'Orient.

C'est le propre de toutes les guerres de toucher par bien des côtés aux plus délicats problèmes de droit international et de laisser un héritage de difficultés, de litiges, d'un intérêt très pratique, très sérieux, quoique souvent peu fait pour frapper l'imagination. La guerre de la sécession américaine, vieille déjà de quinze ans, a légué beaucoup de ces difficultés : la plus grave a été l'affaire de l'*Alabama*, qui a été l'objet du jugement arbitral de Genève; c'est celle qui a fait le plus de bruit. Il y en a un autre qui remonte à la même époque, qui n'est point assurément de nature à mettre la diplomatie en émoi et sur laquelle cependant on dispute encore parce qu'au fond elle intéresse tous les commerces, toutes les marines. Il s'agit d'un fait et d'une théorie de droit maritime qui résulterait d'un arrêt rendu par un tribunal des prises américain. Le fait tout simple est la capture par un croiseur américain d'un navire anglais, le *Springbok*, allant de Londres à Nassau, dans le groupe des Bahamas. La théorie, assez extraordinaire et singulièrement grave pour tout le commerce, soulève cette question : un navire neutre allant d'un port neutre à un port neutre peut-il être capturé en temps de guerre par un belligérant, sous prétexte qu'il n'aurait qu'une destination apparente et que sa cargaison, par un transbordement, pourrait être dirigée sur un port ennemi? En d'autres termes, si l'on veut faire une application aux circonstanes actuelles : un bâtiment allant de Calcutta à Londres pourrait-il, à la sortie du canal de Suez, être pris par un croiseur turc parce qu'une partie de ses marchandises, à l'arrivée en Angleterre, pourrait être expédiée sur la Russie? Un navire allant de New-York à Marseille pourrait-il être capturé par un croiseur russe parce qu'une partie de son chargement serait présumée devoir être transbordée en France pour reprendre le chemin de la Turquie? C'est là justement la question que les Américains ont tranchée un moment à propos du *Springbok*, en déclarant le navire de bonne prise, sous prétexte que la halte des marchandises à Nassau n'aurait été qu'une fiction, que la destination réelle était un port ennemi du sud. C'est ce qu'on appelle en termes de droit maritime « le voyage

continu, » la capture par prévoyance, par présomption d'une destination ultérieure et suspecte.

L'incident est vieux; la théorie subsiste, elle ne cesse d'être discutée, même quelquefois avec vivacité, entre les juristes européens qui se préoccupent de maintenir ou de fixer les traditions et les règles du droit des gens. Elle a été récemment l'objet d'une savante dissertation d'un juge-avocat de la couronne d'Angleterre, sir Travers Twisse, auteur d'un mémoire au titre un peu compliqué : *La théorie de la continuité du voyage appliquée à la contrebande de guerre et aux blocus, mis en contraste avec la déclaration de Paris de 1856.* Dans sa dernière réunion à Anvers, le congrès pour la réforme du droit international s'est saisi de la question, protestant contre ce qu'il a appelé « un déni de justice, » réclamant d'un vote unanime la révision du jugement prononcé dans l'affaire du *Springbok.* Même protestation il y a un mois à Zurich. Il est évident en effet que le principe invoqué et appliqué par la cour de New-York pourrait avoir les plus graves conséquences. Les déclarations libérales promulguées en 1856 par le congrès de Paris au profit des neutres perdraient leur efficacité et leur force. Aucune puissance ne serait assurée de voir sa neutralité respectée, grâce à la théorie du « voyage continu » toujours suspendue comme une menace sur le commerce. Ce serait pire que ce qu'on appelait les « blocus sur le papier, » auxquels le congrès de Paris a cru remédier par la nécessité des « blocus effectifs. » Ce qu'il y a de curieux et de rassurant à la fois, c'est que le secrétaire d'état actuel, le ministre des affaires étrangères à Washington, M. Evarts lui-même, a cette opinion. C'est lui qui a déclaré que, si l'arrêt rendu contre le *Springbok* n'était pas rapporté et pouvait constituer un précédent, « les belligérans acquerraient une force que nul jusqu'ici n'a osé revendiquer; » c'est lui qui a dit en propres termes que « les pays neutres seraient soumis dans leur commerce à des exigences qu'on n'a jamais connues, qui deviendraient intolérables pour leurs intérêts et pour leur dignité. »

Ce que M. Evarts pensait comme jurisconsulte, il ne le répudie pas sans doute aujourd'hui au pouvoir. Les Américains ont pu excéder leur droit de belligérans dans un moment d'excitation, à une époque où tout ce qui venait d'Angleterre leur était suspect et où ils voyaient partout un secours porté aux « rebelles du sud. » Ils seraient les premiers à souffrir dans leur immense commerce du maintien d'une prétention qui pourrait tourner contre eux si elle n'était désavouée par toutes les nations libérales. La seule compensation que puissent avoir des guerres sanglantes, qui font souffrir et quelquefois rougir l'humanité, c'est de laisser au moins après elles quelque progrès à demi assuré, reconnu, dans le développement des intérêts moraux et matériels du monde.

CH. DE MAZADE.

CORRESPONDANCE.

—

M. le vice-amiral Jauréguiberry nous adresse une rectification que nous nous empressons d'accueillir.

Le dernier numéro de la *Revue des Deux Mondes*, celui du 1er octobre, contient, dans un article intitulé : *la Politique française en Cochinchine*, le paragraphe suivant :

« Deux mois après le départ de l'amiral Rigault, le capitaine de frégate Jauréguiberry toucha à Saïgon en route pour la Chine, où il portait des renforts. Il trouva l'armée annamite, forte de 3,000 hommes de troupes régulières et de 7,000 miliciens, retranchée dans un camp fortifié, dont les lignes incessamment développées tendaient à nous enfermer dans la ville jusqu'au jour où il serait possible de nous y attaquer et de nous rejeter à la mer. Il avait à bord un bataillon d'infanterie de marine. Lancé contre les retranchemens ennemis, ce faible détachement vint s'y briser sans pouvoir les enlever; le commandant se vit obligé de rembarquer ses soldats et de partir pour sa destination définitive, *abandonnant la garnison de Saïgon, qu'il avait vainement voulu dégager.* »

N'ayant pas à bord tous mes papiers, je ne puis dans ce moment citer des dates précises; mais voici comment, après la prise de Saïgon, à laquelle j'ai assisté *non en simple spectateur de passage*; mais en *acteur jouant un rôle des plus actifs*, les choses se sont passées :

D'abord, en partant pour retourner à Tourane, l'amiral Rigault de Genouilly m'a laissé à Saïgon en qualité de commandant supérieur des forces de terre et de mer, et j'ai conservé cette position jusqu'au 1er avril de l'année suivante, c'est-à-dire pendant plus d'un an. J'avais à ce moment sous mes ordres : le *Primauguet*, le *Catinat*, la *Durance*, la *Dragonne*, la *Fusée*, un petit bateau à vapeur, le *Lily*, je crois, qui était commandé par M. Rieunier, alors lieutenant de vaisseau, et environ 500 hommes de troupes françaises et espagnoles. Nous étions serrés d'assez près par une armée cochinchinoise forte d'environ 8,000 hommes, lorsque la *Marne*, commandée par M. le capitaine de frégate de Freycinet, arriva de France. Elle portait un bataillon d'infanterie de marine à Tourane, et l'amiral m'avait autorisé à profiter du passage de ce navire à Saïgon pour me dégager, mais *sans entreprendre aucune opération tendant à nous étendre au-delà de nos positions*. J'organisai donc une colonne d'environ 700 à 800 hommes, avec laquelle je m'avançai dans la direction de Ki-hoa; là je me trouvai subitement en présence d'une armée ennemie rangée en bataille, qui m'attendait de pied ferme. L'attaque commença aussitôt, et deux heures après les Cochinchinois fuyaient en pleine déroute; leur camp, livré aux flammes, était détruit avec tous les approvisionnemens fort nombreux qu'il contenait; un fort placé à

notre droite était enlevé d'assaut, plusieurs canons tombaient entre nos mains, 600 cadavres gisaient sur le terrain. Mais la chaleur était accablante; mes hommes, qui marchaient et combattaient depuis trois heures du matin, n'en pouvaient plus, et je dus renoncer à *continuer l'attaque* d'un second fort dans lequel une partie des Cochinchinois avait trouvé un abri et que je n'avais pas d'artillerie pour combattre. Après avoir fait prendre quelques heures de repos à mes troupes sur les positions conquises, démantelé le fort pris, brûlé les poudres et les affûts, mis hors de service les canons que nous ne pouvions emporter, je regagnai, sans être inquiété, le point d'où j'étais parti.

A la suite de cette affaire, le vice-roi de la province chercha à se mettre en communication avec moi, et fut amené à conclure un armistice verbal qui nous était des plus avantageux, car il faisait cesser toute espèce d'hostilité, nous assurait des vivres en abondance, nous permettait de nous établir dans un rayon assez étendu, et même plus tard d'admettre des navires de commerce qui venaient prendre à Saïgon des chargemens de riz en nous payant un droit de tonnage. Cet armistice *existait* encore quand j'ai quitté la colonie, *un an après,* pour aller en Chine, et j'ignore comment et dans quelles circonstances il a été rompu par mon successeur, le capitaine de vaisseau d'Aries.

Ces renseignemens très succints, car j'omets une foule de détails, prouvent que *je n'ai pas abandonné la garnison de Saïgon,* et que l'attaque dirigée contre l'armée cochinchinoise campée à Ki-hoa *a atteint le but proposé.*

Nous reconnaissons que M. Jauréguiberry n'était pas commandant de la *Marne* et qu'il n'a pas eu à quitter Saïgon avec le bataillon que ce bâtiment avait amené; mais nous différons sur la portée qu'il accorde à son coup de main contre les Annamites. Il avait pour but de débloquer Saïgon, que l'ennemi serrait de près; il n'y a pas réussi, puisqu'il a dû laisser les soldats de Tu-Duc établis dans un fort qu'il n'a pas eu les moyens de prendre, et que ces soldats finirent par tracer autour de Saïgon une ligne d'investissement qui ne laissait plus la garnison respirer. Il fallut plus tard que l'amiral Charner intervînt avec des forces considérables pour rompre leurs travaux de défense et les chasser. Quant à l'armistice, la *Revue maritime,* recueil autorisé et très bien informé, dit que c'est à la suite de brillans succès obtenus par l'amiral Rigault à Tourane, dans les premiers jours du mois de mai suivant, que des pourparlers furent engagés avec le gouvernement de Hué. Comme ils n'aboutissaient pas, les hostilités furent reprises au mois de septembre 1859. L'erreur ne porte donc que sur un détail matériel; quant aux faits de guerre et à leur appréciation, nous n'avons rien à y changer.

Le directeur-gérant, C. Buloz.

TABLE DES MATIÈRES

DU

VINGT-TROISIÈME VOLUME

TROISIÈME PÉRIODE. — XLVIIe ANNÉE.

SEPTEMBRE — OCTOBRE 1877

Livraison du 1er Septembre.

Les Prisons de Paris sous la commune. — V. — Mazas et la Grande-Roquette, l'exécution des otages, par M. Maxime DU CAMP. 5

Vercingétorix et la Gaule au temps de la conquête romaine. — II. — La campagne de Vercingétorix contre César, par M. Albert RÉVILLE. . . 42

Jacques de Trévannes, seconde partie. 77

Les Grands ports de commerce de la France. — Bordeaux et le bassin de la Gironde, par M. L. SIMONIN. 107

Le Luxe et les formes de gouvernement, par M. Henri BAUDRILLART, de l'Institut de France. 138

Les Enchainemens du monde animal dans les temps géologiques, par M. Albert GAUDRY. 166

Le cardinal de Retz et l'affaire du chapeau. — III. — Manœuvres de Condé contre Retz, instructions secrètes de Mazarin, réponses de Retz a une accusation de jansénisme, par M. R. CHANTELAUZE. 185

Une Révocation a l'université de Berlin, par M. G. VALBERT. 210

Chronique de la Quinzaine, histoire politique et littéraire. 223

Essais et Notices. — Un explorateur français. 233

Livraison du 15 Septembre.

La Législation criminelle sous l'ancien régime. — I. — La procédure, par M. Alfred MAURY, de l'Institut de France. 241

Carmèle, histoire de brigands, par M. MARC-MONNIER. 279

La Propriété pendant la révolution française, par M. Paul JANET, de l'Institut de France. 320
Le cardinal de Retz et l'affaire du chapeau. — IV. — Retour de Mazarin, habiles manœuvres de Retz, la promotion au cardinalat, par M. R. CHANTELAUZE. 355
Jacques de Trévannes, dernière partie. 387
Une Mission archéologique aux ruines Khmers, par M. Louis DELAPORTE, lieutenant de vaisseau. 421
L'impératrice Marie-Thérèse et la marquise de Pompadour, d'après une récente publication, par M. F. BRUNETIÈRE. 456
Chronique de la Quinzaine, histoire politique et littéraire. 469

Livraison du 1er Octobre.

Le Filleul d'un marquis, première partie, par M. André THEURIET. 481
Les Prisons de Paris sous la commune. — VI. — La Grande-Roquette, par M. Maxime DU CAMP. 520
La Grève des chemins de fer aux États-Unis. — I. — Les causes et l'organisation de la grève, par M. CUCHEVAL-CLARIGNY. 560
La Législation criminelle sous l'ancien régime. — II. — La pénalité, par M. Alfred MAURY, de l'Institut de France. 580
La Politique française en Cochinchine, par M. Paul MERRUAU. 618
Un Romancier écossais. — M. William Black, par M. Léon BOUCHER. . . 643
Le Voyage du prince de Galles dans l'Inde, par M. le comte GOBLET d'ALVIELLA. 668
Philottomans et turcophobes, par M. G. VALBERT. 692
Chronique de la Quinzaine, histoire politique et littéraire. 705
Essais et Notices. 717

Livraison du 15 Octobre.

Le Filleul d'un marquis, seconde partie, par M. André THEURIET. 721
La Grève des chemins de fer aux États-Unis. — II. — La lutte, par M. CUCHEVAL-CLARIGNY. 763
Les Grands travaux publics en Italie. — Le desséchement du lac Fucin, par M. A. GEFFROY, de l'Institut de France. 805
La Folie au point de vue psychologique. — II. — La responsabilité des fous, par M. Ludovic CARRAU. 838
L'Australasie d'après les récens voyageurs. — III. — La Nouvelle-Zélande, par M. Émile MONTÉGUT. 866
Trois mois de voyage dans le pays basque. — V. — Les Fueros, par M. L. LOUIS-LANDE. 900
Le Liseron, légende, par M. François COPPÉE. 939
Chronique de la Quinzaine, histoire politique et littéraire. 945
Correspondance. 957

PARIS. — Impr. J. CLAYE. — A. QUANTIN et Cie, rue St-Benoît.

TUFTS UNIVERSITY LIBRARIES
3 9090 007 516 913